SOUS LA DIRECTION DE

ABDERRAHMANE BOUCHÈNE

JEAN-PIERRE PEYROULOU

OUANASSA SIARI TENGOUR

SYLVIE THÉNAULT

1830-1962

HISTOIRE DE L'ALGÉRIE À LA PÉRIODE COLONIALE

Sous la direction de
Abderrahmane Bouchène
Jean-Pierre Peyroulou
Ouanassa Siari Tengour
Sylvie Thénault

Histoire de l'Algérie à la période coloniale

2014

La Découverte

Présentation

Plus de cinquante ans après la fin de la guerre d'indépendance algérienne, cette vaste fresque de l'Algérie coloniale, replaçant la guerre d'indépendance dans le temps long – car c'est bien dans la longue durée que le conflit s'enracine – est plus que jamais essentielle pour mieux comprendre la situation actuelle dans les deux pays, ainsi que leurs relations depuis 1962.

Dans ce cadre historique, cet ouvrage, écrit principalement par des historiens (algériens, français et d'autres nationalités), met à disposition des lecteurs les travaux les plus récents, qui tiennent compte des interrogations actuelles des sociétés sur ce passé. Il entend questionner comment l'histoire de ces deux pays et de ces populations s'est nouée, dans des rapports complexes de domination et de violence, mais aussi d'échanges, dans les contextes de la colonisation puis de la décolonisation. Il s'agit, enfin, d'interroger les héritages de ces cent trente-deux ans de colonisation qui marquent encore les sociétés algériennes et françaises.

Pour en savoir plus…

La presse

« Épouser les reliefs, les paradoxes, la singularité des hommes et des situations, c'est le pari réussi de cette synthèse intelligemment pensée. »
LE MONDE DES LIVRES, Julie Clarini

« Un outil exceptionnel pour la compréhension de cette aventure commune. Un vrai état des connaissances sur le sujet. »
LE NOUVEL OBSERVATEUR, Laurent Lemire

« "Livre événement" en mesure de renouveler le champ référentiel d'une histoire commune. »
EL WATAN, Ameziane Ferhani

Sous la direction de :
Abderrahmane Bouchène est éditeur (Éditions Bouchène) ; **Jean-Pierre Peyroulou**, docteur en histoire, est notamment l'auteur de *Guelma*, 1945. *Une subversion française dans l'Algérie coloniale* (La Découverte, 2009) ; **Ouanassa Siari Tengour** est chercheuse au CRASC (Oran) ; **Sylvie Thénault**, chercheuse au CNRS, est notamment l'auteur de *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie* (La Découverte, 2001) et *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne* (Flammarion, 2005).

Les auteur(e)s

Collection

La Découverte Poches / Sciences humaines et sociales n° 400
Cet ouvrage a été précédemment publié conjointement en 2012 aux Éditions La Découverte et aux Éditions Barzakh (Alger).

Copyright

© Éditions La Découverte et Éditions Barzakh, Paris et Alger, 2012.
© Éditions La Découverte, Paris, 2014.
ISBN numérique : 978-2-7071-8231-9
ISBN papier : 978-2-7071-7837-4

Vignette en couverture : Michael Zumstein/Agence Vu.

Composition numérique : Facompo (Lisieux), janvier 2014.

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénales.

S’informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d’information bimensuelle par courriel, à partir de notre site www.editionsladecouverte.fr, où vous retrouverez l’ensemble de notre catalogue.

Table

Introduction. Pour une histoire partagée et critique de l'Algérie à la période coloniale - Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault

Le choix du temps long de l'Algérie coloniale, de 1830 à 1962
En France et en Algérie, les traces toujours profondes de la guerre d'indépendance
Une périodisation en quatre parties
L'organisation de l'ouvrage

I. 1830-1880 : la prise de possession du pays

1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens - Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault

L'Algérie à la veille de la conquête française : un pays de hautes terres sous domination ottomane
Une société algérienne éprouvée par la domination turque
L'expédition d'Alger en 1830, fruit d'un concours de circonstances
Occupation restreinte ou totale ?
La résistance de l'émir Abd el-Kader
La « guerre totale » de l'armée française
La IIe République (1848-1851), une étape importante dans l'organisation de la nouvelle colonie
Le rôle clé des « bureaux arabes »
Le Second Empire (1852-1870) : un « royaume arabe » fondateur
La société algérienne à l'épreuve de la colonisation
1871-1881 : d'une insurrection à l'autre

Chronologie. 1830-1880

Conquérir et coloniser

Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ? - Hélène Blais

Abandonner Alger ?
Ne pas faire de l'Algérie une « colonie »
Abandonner Alger ?
Ne pas faire de l'Algérie une « colonie »

Les violences de la conquête - Benjamin Brower

Les pratiques de la conquête totale : 1839-1847
Une guerre d'extermination ?
Les pratiques de la conquête totale : 1839-1847
Une guerre d'extermination ?

Les colons avant la IIIe République : peupler et mettre en valeur l'Algérie - Jennifer Sessions

Une colonie hétérogène
Éviter les « mauvais colons »
L'évolution du recrutement
Les raisons des départs
Les conditions de l'accueil
Une colonie hétérogène
Éviter les « mauvais colons »
L'évolution du recrutement
Les raisons des départs
Les conditions de l'accueil

Dépossession et disqualification des droits de propriété à Alger dans les années 1830 - Isabelle Grangaud

La transfiguration d'Alger par l'appropriation immédiate des « biens de la régence »
L'annexion des biens habous
Mise en cause du bien-fondé de la propriété privée
Mise en cause des droits du voisinage
La transfiguration d'Alger par l'appropriation immédiate des « biens de la régence »

L’annexion des biens habous
Mise en cause du bien-fondé de la propriété privée
Mise en cause des droits du voisinage

Le sénatus-consulte de 1863 : la dislocation programmée de la société rurale algérienne - Didier Guignard
Les sources d’inspiration d’une réforme ambitieuse
L’ampleur des transformations opérées jusqu’en 1870
Les sources d’inspiration d’une réforme ambitieuse
L’ampleur des transformations opérées jusqu’en 1870

Le bilan démographique de la conquête de l’Algérie (1830-1880) - Kamel Kateb
La régression générale de la population indigène (1856-1872)
Les pertes de guerre entre 1830 et 1875
Les conséquences indirectes de la guerre : émigration, épidémies, famines
La régression générale de la population indigène (1856-1872)
Les pertes de guerre entre 1830 et 1875
Les conséquences indirectes de la guerre : émigration, épidémies, famines

Entrée en résistance

L’Algérie de 1830 - Lemnouar Merouche
L’Algérie dans l’Empire ottoman : un État d’empire
Du siècle de la course au siècle du blé
1830 : une société fragilisée et en crise
L’Algérie dans l’Empire ottoman : un État d’empire
Du siècle de la course au siècle du blé
1830 : une société fragilisée et en crise

Les résistances à la conquête, 1830-1880 - Vincent Joly
Les premières phases du refus de la colonisation
L’échec de l’entreprise d’Abd el-Kader
Les formes de la résistance après Abd el-Kader
La révolte d’El-Mokrani
Révoltes persistantes
Les premières phases du refus de la colonisation
L’échec de l’entreprise d’Abd el-Kader
Les formes de la résistance après Abd el-Kader
La révolte d’El-Mokrani
Révoltes persistantes

L’insurrection de 1871 - Mohammed Brahim Salhi
La montée en puissance de la Rahmaniyya (1860-1871)
Les prémisses de la révolte
Embrasement général et répression
La montée en puissance de la Rahmaniyya (1860-1871)
Les prémisses de la révolte
Embrasement général et répression

Lieux et espaces

La longue histoire de la délimitation des frontières de l’Algérie - Hélène Blais
Faire reconnaître des frontières anciennes
Quelles limites pour l’hinterland saharien ?
Faire reconnaître des frontières anciennes
Quelles limites pour l’hinterland saharien ?

La Kabylie entre 1839 et 1871 : construction identitaire et répression coloniale - Tassadit Yacine
La Kabylie, des limites géographiques et historiques incertaines
La conquête de la Kabylie
Conquête, impôts, amendes et séquestres
La Kabylie, des limites géographiques et historiques incertaines
La conquête de la Kabylie
Conquête, impôts, amendes et séquestres

Le Jardin d’essai du Hamma : histoire d’un jardin colonial - Ghanem Laribi et Sofiane Hadjadj

La prise de possession du territoire
La mise en valeur des territoires
Mettre en scène la réussite coloniale
La prise de possession du territoire
La mise en valeur des territoires
Mettre en scène la réussite coloniale

Acteurs

Abd el-Kader, héros fondateur de la nation algérienne ? - François Pouillon
Face à la France, la tentative avortée de construire un État musulman
La délicate élaboration d'un « héros national algérien »
Face à la France, la tentative avortée de construire un État musulman
La délicate élaboration d'un « héros national algérien »

Les généraux d'Afrique et la répression des troubles révolutionnaires de 1848 - Vincent Joly

Ismaÿl Urbain, ou le combat perdu de l'apôtre d'une Algérie franco-musulmane - Michel Levallois
« Homme de couleur », saint-simonien et musulman
L'apôtre et l'artisan d'une Algérie franco-musulmane
« Homme de couleur », saint-simonien et musulman
L'apôtre et l'artisan d'une Algérie franco-musulmane

La résistance d'Hadj Ahmed Bey, dernier bey de Constantine - Fatima Zohra Guechi
L'ascension d'un kouloughli
La résistance d'Ahmed Bey aux Français
L'ascension d'un kouloughli
La résistance d'Ahmed Bey aux Français

Fadhma N'Soumeur, une femme en guerre - Zineb Ali-Benali
Une figure disputée entre plusieurs représentations
Symbole de résistance
Une figure disputée entre plusieurs représentations
Symbole de résistance

Contexte

1830, une rencontre ? - Jocelyne Dakhlia
La « rencontre », le « premier contact » : des notions délicates, voire inexactes
1830 : une rupture de la parité
L'« ensauvagement » de l'Algérie
La « rencontre », le « premier contact » : des notions délicates, voire inexactes
1830 : une rupture de la parité
L'« ensauvagement » de l'Algérie

Le monde arabe et l'Europe au XIX^e^ siècle - Daniel Rivet
La percée numérique des Arabes dans l'Empire ottoman
L'émergence du Moyen-Orient arabe sur la scène géopolitique mondiale
La Nahda, ou la renaissance culturelle arabe
Le passage de l'arabité en gestation au politique
La percée numérique des Arabes dans l'Empire ottoman
L'émergence du Moyen-Orient arabe sur la scène géopolitique mondiale
La Nahda, ou la renaissance culturelle arabe
Le passage de l'arabité en gestation au politique

II. 1881-1918 : deux Algérie ?

1881-1918 : l'« apogée » de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne - Sylvie Thénault
L'Algérie française : une construction coloniale
La volonté d'une autonomie à forte « coloration raciale »
L'« assimilation », une violence institutionnalisée
Fiscalité, enseignement, état civil : discriminations coloniales
Algérie rurale, Algérie algérienne

Dépossession foncière et écrasement massif de la société rurale
Le rôle clé des « adjoints indigènes »
Algérie urbaine, Algérie européenne
Le tournant de la Grande Guerre

Chronologie. 1881-1918

L'ordre colonial en Algérie française

La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne - André Nouschi
Les fondements de la spoliation
Des millions d'hectares de terres confisqués
Les fondements de la spoliation
Des millions d'hectares de terres confisqués

Les migrations françaises et européennes vers l'Algérie au début de la III^e^ République - Hugo Vermeren
Une émigration française patronnée par l'État ?
L'isolement du migrant colonial
Les étrangers, une main-d'œuvre mobile et à bas coût
Une émigration française patronnée par l'État ?
L'isolement du migrant colonial
Les étrangers, une main-d'œuvre mobile et à bas coût

Le « code de l'indigénat » - Sylvie Thénault
Un héritage de la formation de l'État colonial
Une répression spéciale de tout temps mise en débat
Un héritage de la formation de l'État colonial
Une répression spéciale de tout temps mise en débat

L'Algérie coloniale ou la confrontation inaugurale de la laïcité avec l'islam - Raberh Achi
Genèse d'une exception coloniale à la laïcité
La fabrique du droit algérien des cultes et la préservation de la domination coloniale
Un régime cultuel unique en son genre
Genèse d'une exception coloniale à la laïcité
La fabrique du droit algérien des cultes et la préservation de la domination coloniale
Un régime cultuel unique en son genre

L'invention de l'« indigène », Français non citoyen - Laure Blévis
Une situation longtemps ambiguë
Le sénatus-consulte de 1865, matrice du droit colonial
Décret Crémieux de 1870 : les Juifs algériens deviennent citoyens français
1889 : le droit du sol pour les étrangers européens
Une situation longtemps ambiguë
Le sénatus-consulte de 1865, matrice du droit colonial
Décret Crémieux de 1870 : les Juifs algériens deviennent citoyens français
1889 : le droit du sol pour les étrangers européens

Les crises en trompe l'œil de l'Algérie française des années 1890 - Didier Guignard
Des discours trompeurs sur les crises
À toutes ces crises, un ressort politique masqué, puis oublié
Des discours trompeurs sur les crises
À toutes ces crises, un ressort politique masqué, puis oublié

La construction coloniale du savoir ethnographique sur l'islam algérien dans les années 1880 - George R. Trumbull IV
L'ethnographie gouvernementale des pratiques soufies dans les années 1880
La confrérie Taïbiyya : une étude de cas de la production coloniale de savoir sur l'islam algérien
L'ethnographie gouvernementale des pratiques soufies dans les années 1880
La confrérie Taïbiyya : une étude de cas de la production coloniale de savoir sur l'islam algérien

Les Algériens et la guerre de 1914-1918 - Gilbert Meynier
Ravitaillement de la France en guerre, famines en Algérie
172 000 jeunes Algériens engagés dans la guerre
Un creuset du mouvement nationaliste
La célébration ambiguë des « Turcos »

Ravitaillement de la France en guerre, famines en Algérie
172 000 jeunes Algériens engagés dans la guerre
Un creuset du mouvement nationaliste
La célébration ambiguë des « Turcos »

L'Algérie algérienne

Constantine, 1887 : des notables contre la « naturalisation » - Ouanassa Siari Tengour
Aux origines de la pétition des notables du Constantinois
Les raisons d'un refus
Aux origines de la pétition des notables du Constantinois
Les raisons d'un refus

L'expérience des « Jeunes Algériens » et l'émergence du militantisme moderne en Algérie (1880-1919) - Julien Fromage
« Jeunes Algériens » : genèse, limites et portée d'une appellation incertaine
Succès et répertoire d'action des « Jeunes Algériens »
Les « Jeunes Algériens » dans la longue durée du phénomène politique algérien
« Jeunes Algériens » : genèse, limites et portée d'une appellation incertaine
Succès et répertoire d'action des « Jeunes Algériens »
Les « Jeunes Algériens » dans la longue durée du phénomène politique algérien

L'exode algérien en terres d'islam - Kamel Kateb
Le Maroc et la Tunisie, des destinations précoces
La Syrie, destination privilégiée
Le contrôle colonial des migrations
Le Maroc et la Tunisie, des destinations précoces
La Syrie, destination privilégiée
Le contrôle colonial des migrations

La révolte de Margueritte : résistance à la colonisation dans une Algérie « pacifiée » (1901-1903) - Christian Phéline
Cinq Européens tués, une répression immédiate
Choses du ciel, choses de la terre
La colonisation en procès ?
Un marché de dupes
Cinq Européens tués, une répression immédiate
Choses du ciel, choses de la terre
La colonisation en procès ?
Un marché de dupes

La révolte de 1916 dans l'Aurès - Ouanassa Siari Tengour
Insoumis et déserteurs : l'insurrection de novembre
« Une répression sévère, sans excès mais sans faiblesse »
Le contrecoup des dépossessions foncières
Insoumis et déserteurs : l'insurrection de novembre
« Une répression sévère, sans excès mais sans faiblesse »
Le contrecoup des dépossessions foncières

Lieux et espaces

1880-1914 : une « statuomanie » à l'algérienne - Jan C. Jansen
La construction d'une scène commémorative dans l'Algérie coloniale
L'histoire locale en jeu
La construction d'une scène commémorative dans l'Algérie coloniale
L'histoire locale en jeu

La conquête du Sahara algérien - Marc Côte
Les précurseurs : explorateurs et grands négociants
Le temps des visionnaires et celui des militaires
Les précurseurs : explorateurs et grands négociants
Le temps des visionnaires et celui des militaires

L'exploitation de la Mitidja, vitrine de l'entreprise coloniale ? - Marc Côte
Un terroir hostile, difficile à mettre en valeur
Un laboratoire brutal de l'entreprise coloniale

Un terroir hostile, difficile à mettre en valeur
Un laboratoire brutal de l'entreprise coloniale

La géographie, ça sert à coloniser ? Des géographes en situation coloniale - Florence Deprest
La domination de la géographie historique dans les années 1880
Des géographies coloniales contradictoires
La domination de la géographie historique dans les années 1880
Des géographies coloniales contradictoires

La commune mixte, espace d'une rencontre ? - Christine Mussard
L'administration des « indigènes » des douars de la commune mixte
L'administration des Européens de la commune mixte : les centres de colonisation
L'administration des « indigènes » des douars de la commune mixte
L'administration des Européens de la commune mixte : les centres de colonisation

Acteurs

Deux savants orientalistes dans l'Algérie coloniale : William et Georges Marçais - Alain Messaoudi
Une rare maîtrise de la culture littéraire arabe et musulmane
« Former des sujets, non des citoyens »
Georges, historien et archéologue
Une rare maîtrise de la culture littéraire arabe et musulmane
« Former des sujets, non des citoyens »
Georges, historien et archéologue

L'organisation du monde médical en Algérie de 1830 à 1914 - Claire Fredj
Le rôle fondateur des médecins militaires
Pour les « indigènes », une médecine aux moyens très insuffisants
Le rôle fondateur des médecins militaires
Pour les « indigènes », une médecine aux moyens très insuffisants

Des juristes au service de la colonisation - Florence Renucci
Qui étaient les juristes coloniaux ?
Le rôle des juristes dans le processus colonial
Qui étaient les juristes coloniaux ?
Le rôle des juristes dans le processus colonial

Étienne Nasreddine Dinet et la peinture orientaliste en Algérie - François Pouillon
L'illustrateur d'une Algérie « authentique »
Dinet « anticolonialiste » ?
L'illustrateur d'une Algérie « authentique »
Dinet « anticolonialiste » ?

Victor Barrucand, défenseur des « indigènes » après Margueritte - Céline Keller
Un écrivain social « arabophile »
Soutien aux « Jeunes Algériens »
Un écrivain social « arabophile »
Soutien aux « Jeunes Algériens »

M'hamed Ben Rahal, entre modernité et tradition - Gilbert Grandguillaume
Engagement politique et soufisme
Son combat pour l'éducation
Reconnaître l'islam en Algérie
Engagement politique et soufisme
Son combat pour l'éducation
Reconnaître l'islam en Algérie

Contexte

La situation en Tunisie et au Maroc au tournant du XX^e^ siècle - Daniel Rivet
L'impossible réforme par l'État précolonial
Le protectorat : le sens d'une formule
Deux styles de lancement, deux ambiances historiques
Opposants au protectorat et résistances à la mainmise coloniale
Parallélisme et décalage entre Tunisie et Maroc

L'impossible réforme par l'État précolonial
Le protectorat : le sens d'une formule
Deux styles de lancement, deux ambiances historiques
Opposants au protectorat et résistances à la mainmise coloniale
Parallélisme et décalage entre Tunisie et Maroc

L'Algérie dans l'empire colonial français en 1918 - Emmanuelle Sibeud
La prépondérance algérienne
La conquête de l'Algérie, une matrice impériale ?
« Politique indigène » versus nationalisme
La prépondérance algérienne
La conquête de l'Algérie, une matrice impériale ?
« Politique indigène » versus nationalisme

III. 1919-1944 : à l'heure des initiatives algériennes

1919-1944 : l'essor de l'Algérie algérienne - Jean-Pierre Peyroulou
Au lendemain de la Première Guerre mondiale : l'Algérie à l'heure du monde
Capitalisme colonial oligarchique…
… et sous-développement algérien
L'apothéose en trompe l'œil de l'Algérie française au début des années 1930
La naissance du réformisme musulman algérien
1934-1939 : le Maghreb des masses
Un mouvement nationaliste encore divisé
La Seconde Guerre mondiale : rupture de l'Algérie française et échec de la poussée nationaliste
L'ouverture d'une nouvelle séquence historique, celle d'une Algérie algérienne

Chronologie. 1919-1944

Que faire de l'Algérie et des Algériens ?

Quelle citoyenneté pour les Algériens ? - Laure Blévis
Les premières discussions sur la citoyenneté des Algériens
La loi du 4 février 1919 : une tentative avortée de réformer le statut civique des Algériens
Les années 1930 : l'impossible citoyenneté dans le statut
Les premières discussions sur la citoyenneté des Algériens
La loi du 4 février 1919 : une tentative avortée de réformer le statut civique des Algériens
Les années 1930 : l'impossible citoyenneté dans le statut

La politique coloniale à l'égard des femmes « musulmanes » - Ryme Seferdjeli
Une instrumentalisation politique du statut de la femme
1938 : moins de 5 % des filles algériennes scolarisées
Une instrumentalisation politique du statut de la femme
1938 : moins de 5 % des filles algériennes scolarisées

L'économie coloniale dans l'entre-deux-guerres - René Gallissot
L'isolationnisme de l'économie coloniale renforcé à travers la crise de 1930
L'inversion du pacte colonial et l'aboutissement de la marchandisation des terres
Une autre carte se dessine, celle des projets industriels
L'isolationnisme de l'économie coloniale renforcé à travers la crise de 1930
L'inversion du pacte colonial et l'aboutissement de la marchandisation des terres
Une autre carte se dessine, celle des projets industriels

Le centenaire de l'Algérie, triomphe éphémère de la pensée algérianiste - Jean-Robert Henry
Une célébration spécifiquement « algérienne »
Un aboutissement de la pensée « algérianiste »
Un point de basculement idéologique
Une célébration spécifiquement « algérienne »
Un aboutissement de la pensée « algérianiste »
Un point de basculement idéologique

La politique musulmane en métropole dans l'entre-deux-guerres - Clifford Rosenberg
Le contrôle de l'immigration

La surveillance policière des Algériens
Les programmes d'assistance aux Algériens
Le contrôle de l'immigration
La surveillance policière des Algériens
Les programmes d'assistance aux Algériens

Vichy et l'Algérie, 1940-1942 - Jacques Cantier
Les fondements de l'ordre nouveau : la Révolution nationale et ses relais en Algérie
L'heure de Weygand : l'Algérie laboratoire du vichysme colonial ?
Le mûrissement d'un malaise local : des inquiétudes de 1941 à la crise latente de 1942
Les fondements de l'ordre nouveau : la Révolution nationale et ses relais en Algérie
L'heure de Weygand : l'Algérie laboratoire du vichysme colonial ?
Le mûrissement d'un malaise local : des inquiétudes de 1941 à la crise latente de 1942

L'entrée en politique

Abdelhamid Ben Badis et l'Association des oulémas - James McDougall
L'islam maghrébin, la Nahda arabe et l'Algérie « française »
Les relais de la mission réformiste : presse, cercles, mosquées et écoles
Le bilan de la réforme au temps de la révolution
L'islam maghrébin, la Nahda arabe et l'Algérie « française »
Les relais de la mission réformiste : presse, cercles, mosquées et écoles
Le bilan de la réforme au temps de la révolution

Messali Hadj et la création de l'Étoile nord-africaine en 1926 - Benjamin Stora
Les premiers enthousiasmes
Naissance d'un nationalisme populaire
Le choc de la Seconde Guerre mondiale
Les premiers enthousiasmes
Naissance d'un nationalisme populaire
Le choc de la Seconde Guerre mondiale

Le docteur Bendjelloul et la Fédération des élus musulmans - Julien Fromage
De l'« assimilationnisme » à l'anticolonialisme
Le docteur Bendjelloul : notable, « homme révolté », zaïm algérien ?
De l'« assimilationnisme » à l'anticolonialisme
Le docteur Bendjelloul : notable, « homme révolté », zaïm algérien ?

1936. Le Front populaire en Algérie et le Congrès musulman algérien - Claire Marynower
Le Congrès musulman, un Front populaire algérien ?
1937-1938, des lendemains algériens qui déchantent
Le Congrès musulman, un Front populaire algérien ?
1937-1938, des lendemains algériens qui déchantent

L'enseignement de la langue arabe dans l'entre-deux-guerres - Gilbert Grandguillaume
Langue arabe et colonisation
Le mouvement pour la renaissance de la langue arabe
Langue arabe et colonisation
Le mouvement pour la renaissance de la langue arabe

1940-1943, les Juifs rejetés dans l'indigénat - André Brochier
Abrogation du décret Crémieux, professions interdites et aryanisation économique
Le difficile retour à la normalité
Abrogation du décret Crémieux, professions interdites et aryanisation économique
Le difficile retour à la normalité

Lieux et espaces

Le café maure, lieu de sociabilité et instance politique - Omar Carlier
De l'héritage ottoman à l'acculturation à la modernité
Une métamorphose au temps du Front populaire
De l'héritage ottoman à l'acculturation à la modernité
Une métamorphose au temps du Front populaire

La réglementation de la prostitution, instrument de domination raciale - Christelle Taraud

Le chant arabo-andalou dans l'Algérie de l'entre-deux-guerres - Nadir Marouf

Les Aurès, 1916-1945 : état des savoirs, de l'archéologie à la photographie - Fanny Colonna

La viticulture oranaise, au cœur de l'économie coloniale - Omar Bessaoud
Des origines à la construction du vignoble colonial oranais
L'expansion de la viticulture et la colonisation en Oranie
Des origines à la construction du vignoble colonial oranais
L'expansion de la viticulture et la colonisation en Oranie

Les médinas, lieux d'inscription de la culture musulmane : l'exemple de Nédroma - Gilbert Grandguillaume
Le modèle de la ville musulmane
La médina dans la colonisation
Le modèle de la ville musulmane
La médina dans la colonisation

Acteurs

1919-1939 : le mouvement ouvrier et ses modèles d'organisation - René Gallissot
Lutte sociale, lutte révolutionnaire : un premier activisme
Les deux écoles : socialisme colonial et activisme partisan communiste
Front populaire et Congrès musulman
Lutte sociale, lutte révolutionnaire : un premier activisme
Les deux écoles : socialisme colonial et activisme partisan communiste
Front populaire et Congrès musulman

L'émir Khaled, « premier nationaliste algérien » ? - Gilbert Meynier
Officier français et chef arabe
Khaled en politique : zaïm et pédagogue de l'identité
Officier français et chef arabe
Khaled en politique : zaïm et pédagogue de l'identité

Ferhat Abbas, de l'assimilationnisme au nationalisme - Malika Rahal
Un bourgeois libéral entré par effraction dans la République
De la citoyenneté française à la citoyenneté algérienne
Un bourgeois libéral entré par effraction dans la République
De la citoyenneté française à la citoyenneté algérienne

Les scouts musulmans algériens, creuset du nationalisme - Mahfoud Kaddache
La naissance du scoutisme musulman
Les SMA durant la Seconde Guerre mondiale
La naissance du scoutisme musulman
Les SMA durant la Seconde Guerre mondiale

Contexte

La guerre du Rif (1921-1926) - Vincent Courcelle-Labrousse
« Maroc utile » pour les Français contre montagne rifaine pour les Espagnols
Abdelkrim, chef de la révolte contre les Espagnols
France et Espagne unies contre le rebelle
Prisonnier des Français
« Maroc utile » pour les Français contre montagne rifaine pour les Espagnols
Abdelkrim, chef de la révolte contre les Espagnols
France et Espagne unies contre le rebelle
Prisonnier des Français

La participation des Maghrébins à la Seconde Guerre mondiale - Belkacem Recham
De la mobilisation de 1939-1940 à celle de 1942-1945
Le combattant musulman : discrimination, méfiance et suspicion
L'encadrement paternaliste : compensation ou action psychologique
De la mobilisation de 1939-1940 à celle de 1942-1945
Le combattant musulman : discrimination, méfiance et suspicion
L'encadrement paternaliste : compensation ou action psychologique

IV. 1945-1962 : vers l'indépendance de l'Algérie

1945-1962 : vers l'indépendance - Ouanassa Siari Tengour
Les manifestations de mai 1945, moment fondateur de l'« esprit d'indépendance »
Une ouverture politique en trompe l'œil
Croissance démographique et généralisation de la misère
L'échec des plans de développement
Le jeu ambigu de l'UDMA de Ferhat Abbas
Le PPA-MTLD entre action légale et action clandestine
Le rôle méconnu (et complexe) du Parti communiste algérien
La dynamique sociale de l'Association des oulémas
1954-1955 : l'entrée dans la guerre
1956-1957 : des « pouvoirs spéciaux » à la « bataille d'Alger »
Du 13 mai 1958 à la V^e^ République
L'indépendance, enfin

Chronologie. 1945-1962

Les violences de la guerre d'indépendance

Les massacres du Nord-Constantinois de 1945, un événement polymorphe - Jean-Pierre Peyroulou
Sétif-Kherrata, Guelma : un même massacre colonial, deux modalités différentes
Un enjeu politique et historique : les morts algériens de mai 1945
Insurrection spontanée algérienne et subversion française
Sétif-Kherrata, Guelma : un même massacre colonial, deux modalités différentes
Un enjeu politique et historique : les morts algériens de mai 1945
Insurrection spontanée algérienne et subversion française

Aurès, 1^er^ novembre 1954 - Ouanassa Siari Tengour
L'Aurès au tournant de la Seconde Guerre mondiale
Été 1954 : la création du Hizb el-thawra, le « parti de la révolution »
L'Aurès à l'épreuve de la guerre totale
L'Aurès au tournant de la Seconde Guerre mondiale
Été 1954 : la création du Hizb el-thawra, le « parti de la révolution »
L'Aurès à l'épreuve de la guerre totale

18 mai 1956 : l'embuscade de Palestro/Djerrah - Raphaëlle Branche
Une embuscade dans des opérations de maintien de l'ordre
Embuscade, pacification et guérilla
Les temps de l'événement : pour une lecture politique de l'embuscade
Une embuscade dans des opérations de maintien de l'ordre
Embuscade, pacification et guérilla
Les temps de l'événement : pour une lecture politique de l'embuscade

L'usage des harkis et auxiliaires algériens par l'armée française - François-Xavier Hautreux
Le recrutement des auxiliaires : un choix stratégique
Quel rôle pour les auxiliaires dans la guerre ?
Les auxiliaires : un engagement politique ?
Les massacres de l'indépendance
Le recrutement des auxiliaires : un choix stratégique
Quel rôle pour les auxiliaires dans la guerre ?
Les auxiliaires : un engagement politique ?
Les massacres de l'indépendance

La « doctrine de la guerre révolutionnaire » : théories et pratiques - Denis Leroux
Une doctrine élaborée par une génération marquée par les défaites
1957 : quand la théorie s'impose dans les pratiques
Liquidation et persistances
Une doctrine élaborée par une génération marquée par les défaites
1957 : quand la théorie s'impose dans les pratiques
Liquidation et persistances

Le FLN/ALN dans la guerre d'indépendance : un monopole de la violence ? - Gilbert Meynier
Autoritarisme, violence et affrontements
FLN : pouvoir militaire, ancrages idéologiques et politiques

Un peuple à l'unisson d'un FLN pluriel ?
Autoritarisme, violence et affrontements
FLN : pouvoir militaire, ancrages idéologiques et politiques
Un peuple à l'unisson d'un FLN pluriel ?

L'enjeu des femmes dans la guerre - Neil MacMaster
L'importance stratégique des femmes algériennes pour le régime colonial
1958 : la campagne de « dévoilage » des femmes musulmanes
Le mythe FLN de la « nouvelle femme » algérienne
Les effets pervers de la politique d'« émancipation »
L'importance stratégique des femmes algériennes pour le régime colonial
1958 : la campagne de « dévoilage » des femmes musulmanes
Le mythe FLN de la « nouvelle femme » algérienne
Les effets pervers de la politique d'« émancipation »

Les voies de l'indépendance

Du PPA-MTLD au FLN ? - Malika Rahal
Qu'est-ce que le FLN ?
Les partis politiques algériens face à l'insurrection
La guerre civile FLN-MNA
Qu'est-ce que le FLN ?
Les partis politiques algériens face à l'insurrection
La guerre civile FLN-MNA

Le pétrole saharien et son rôle dans la guerre de libération (1956-1962) - Hocine Malti
1956 : au cœur de la guerre, le miracle pétrolier
Poursuivre la guerre pour priver de son pétrole la future Algérie indépendante
La création de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)
1956 : au cœur de la guerre, le miracle pétrolier
Poursuivre la guerre pour priver de son pétrole la future Algérie indépendante
La création de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)

Les déchirements du Front de libération nationale à l'été 1962 - Amar Mohand-Amer
Aux origines de la crise
Conflit des légitimités et rôle des influences extérieures
Le dénouement : la violence militaire aux origines de l'Algérie indépendante
Aux origines de la crise
Conflit des légitimités et rôle des influences extérieures
Le dénouement : la violence militaire aux origines de l'Algérie indépendante

La loi du 26 décembre 1961 : une anticipation du rapatriement des Français d'Algérie - Yann Scioldo-Zürcher
La « solidarité nationale », facteur de coercition politique
La loi du 26 décembre 1961, facette d'un État protecteur et anticipateur
La « solidarité nationale », facteur de coercition politique
La loi du 26 décembre 1961, facette d'un État protecteur et anticipateur

La transition administrative de l'Algérie coloniale à l'Algérie indépendante : le cas des PTT - Annick Lacroix
La « coopération », un cadre pour la transition
Profils de coopérants : « pieds-rouges » et fonctionnaires
Former les Algériens
La « coopération », un cadre pour la transition
Profils de coopérants : « pieds-rouges » et fonctionnaires
Former les Algériens

La métropole, un espace de la guerre

La Fédération de France du FLN, acteur majeur de la guerre d'indépendance - Linda Amiri
Le rôle clé de l'immigration algérienne en France dans la genèse du mouvement nationaliste
Le siège de la forteresse messaliste
Le rôle décisif de la « 7e wilaya »
Le rôle clé de l'immigration algérienne en France dans la genèse du mouvement nationaliste
Le siège de la forteresse messaliste
Le rôle décisif de la « 7e wilaya »

La guerre dans les bidonvilles de Nanterre - Muriel Cohen
Des « bastions » du FLN
Terreur d'État et harcèlement policier
Des « bastions » du FLN
Terreur d'État et harcèlement policier

La création des foyers Sonacotra en 1956 - Choukri Hmed
Loger les « FMA » pour les contrôler et les éduquer
L'importation de pratiques et de catégories coloniales à la Sonacotral
Loger les « FMA » pour les contrôler et les éduquer
L'importation de pratiques et de catégories coloniales à la Sonacotral

Un « deuxième âge » de l'émigration en France ? - Emmanuel Blanchard
Guerre et émigration
Émigration libre et aspirations individuelles
Des reconfigurations familiales précoces
Guerre et émigration
Émigration libre et aspirations individuelles
Des reconfigurations familiales précoces

Les oppositions françaises à la guerre d'indépendance - Tramor Quemeneur
La faillite de l'opposition politique traditionnelle
Une opposition politique et morale marginale, souvent clandestine
Vers une recomposition politique ?
La faillite de l'opposition politique traditionnelle
Une opposition politique et morale marginale, souvent clandestine
Vers une recomposition politique ?

La sanglante répression de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961 à Paris - Jim House
Une violence policière systématique, couverte par les autorités
Un massacre triplement occulté
Une violence policière systématique, couverte par les autorités
Un massacre triplement occulté

Acteurs

Ramdane Abbane, un nationaliste jacobin - Gilbert Meynier
Le mentor de l'unification nationaliste
Abbane face aux « trois B »
Le mentor de l'unification nationaliste
Abbane face aux « trois B »

1956-1957 : l'ALN sous l'objectif de deux reporters américains - Marie Chominot
Des reporters incorporés dans l'ALN
Des canaux de diffusion multiples
Des reporters incorporés dans l'ALN
Des canaux de diffusion multiples

La guerre des éditeurs - Nicolas Hubert
La première guerre des éditeurs (1954-1956)
1957, la guerre commence en librairie
L'échec des « prétoriens », ou la troisième radicalisation du champ éditorial
La première guerre des éditeurs (1954-1956)
1957, la guerre commence en librairie
L'échec des « prétoriens », ou la troisième radicalisation du champ éditorial

La littérature algérienne de langue arabe, lieu de résistance à la déculturation coloniale - Yassin Temlali
Échec de la francisation et appartenance au champ littéraire panarabe
Œuvres poétiques et romanesques
Échec de la francisation et appartenance au champ littéraire panarabe
Œuvres poétiques et romanesques

Les artistes algériens pendant la guerre de libération - Anissa Bouayed
Un nouveau groupe socioculturel
Le paroxysme de l'exil et de la guerre

Un nouveau groupe socioculturel
Le paroxysme de l'exil et de la guerre

Fernand Pouillon et le logement social en Algérie - Danièle Voldman
La crise du logement à Alger
Construire pour les Algérois
Du logement social au « tourisme de masse »
La crise du logement à Alger
Construire pour les Algérois
Du logement social au « tourisme de masse »

Les harkis du bachaga Boualam - Giulia Fabbiano
La formation de la « petite armée » des Béni-Boudouane
Engagement ou enrôlement ? Le goum dans la guerre
La formation de la « petite armée » des Béni-Boudouane
Engagement ou enrôlement ? Le goum dans la guerre

Les « libéraux » européens d'Algérie face à la guerre de libération - Lahcène Zeghdar
La détermination d'une minorité « dialoguiste »
L'affrontement avec les « ultras » de l'Algérie française
La détermination d'une minorité « dialoguiste »
L'affrontement avec les « ultras » de l'Algérie française

Qui ont été les membres de l'OAS ? - Olivier Dard
Militants civils et militaires anticommunistes
Des modes d'organisation disparates
Militants civils et militaires anticommunistes
Des modes d'organisation disparates

Contexte

Les pays arabes et l'indépendance algérienne, 1945-1962 - Samya El-Mechat
La Ligue des États arabes : des promesses, un bilan décevant
Les pays arabes et l'indépendance de l'Algérie, entre solidarité et suspicions
La Ligue des États arabes : des promesses, un bilan décevant
Les pays arabes et l'indépendance de l'Algérie, entre solidarité et suspicions

L'action internationale du FLN - Jeffrey James Byrne
Inspirations internationales et premières stratégies
1958 : un ajustement stratégique
Les années du GPRA et les succès diplomatiques du FLN
Inspirations internationales et premières stratégies
1958 : un ajustement stratégique
Les années du GPRA et les succès diplomatiques du FLN

La guerre d'Algérie, facteur de changement du système international - Jeffrey James Byrne
La guerre d'Algérie et la guerre froide
L'Algérie et l'avènement du tiers monde
Le FLN et la décolonisation de l'Afrique
La guerre d'Algérie et la guerre froide
L'Algérie et l'avènement du tiers monde
Le FLN et la décolonisation de l'Afrique

Postface. Après l'indépendance : les relations tumultueuses entre l'Algérie et la France - Tahar Khalfoune et Gilbert Meynier

Les auteur(e)s

Les acronymes

Index

Cartes :
Les étapes de la conquête militaire de l'Algérie et du Sahara (1830-1911)
L'Algérie du Tell : conquête et résistances (1830-1883)
L'Algérie vers 1900

La Mitidja au XIX^e^ siècle
Le FLN/ALN dans la guerre d'indépendance (1954-1959)

Introduction

Pour une histoire partagée et critique de l'Algérie à la période coloniale

Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, les Éditions La Découverte (Paris) et les Éditions Barzakh (Alger) ont décidé de publier conjointement et simultanément, dans les deux pays, cet ouvrage collectif destiné à un large public sur l'histoire de l'Algérie coloniale, de 1830 à 1962. Cette décision résulte de la volonté de dépasser les polarisations nationales, tant les histoires de la France et de l'Algérie ont été imbriquées pendant les cent trente-deux ans de la période coloniale. Faire cette histoire, c'est donc d'abord un exercice de reconnaissance réciproque et de mise à distance d'un passé conflictuel. Car, si le temps de la colonisation et des guerres est terminé depuis 1962, ce passé imprègne le présent des deux sociétés comme les relations entre leurs États, et soulève toujours des passions contradictoires. Il ne s'agit cependant pas de rejouer la tragédie franco-algérienne, ni de chercher naïvement à « réconcilier les mémoires » – lesquelles, d'ailleurs ? L'affirmation est devenue aussi répandue que vide de sens.

Le choix du temps long de l'Algérie coloniale, de 1830 à 1962

Il s'agit de comprendre ce passé. Dans cet esprit, la bipolarité franco-algérienne doit être dépassée. En effet, la stricte distinction entre historiographies française et algérienne n'est qu'en partie pertinente. Certes, l'histoire s'écrit dans des conditions politiques, sociales, institutionnelles et linguistiques différentes de part et d'autre de la Méditerranée. Mais la frontière est poreuse, puisque de nombreux Algériens inscrivent leurs travaux dans le champ académique français, soutenant leur thèse en France ou venant y exercer, et que nombre de jeunes chercheuses et chercheurs français(e)s d'origine algérienne contribuent à cette histoire. L'historiographie de l'Algérie à la période coloniale, par ailleurs, s'est aujourd'hui largement internationalisée ; en témoigne le nombre d'auteurs étrangers dont les textes ont été traduits dans cet ouvrage. Ajoutons que, plus que des « versions » française, algérienne ou autre – au sens d'interprétations nationalement déterminées et figées –, il existe des visions plurielles de cette histoire, des points de vue sur ce passé dit « commun », qui ne dépendent pas de la nationalité de leurs auteurs. Si ce livre, par conséquent, se veut un symbole par sa direction et son édition franco-algériennes, il n'est en rien prisonnier des ancrages nationaux. Il ne repose pas non plus sur l'idée qu'il suffirait de faire échanger Français et Algériens pour progresser dans l'appréhension de cette histoire. Nous avons tenté d'aller au-delà.

Cette histoire, en France comme en Algérie, reste souvent mal connue des non-spécialistes, alors que sa connaissance est essentielle pour mieux comprendre la situation actuelle dans les deux pays, ainsi que leurs relations depuis l'indépendance de 1962. Or, depuis les travaux pionniers de Charles-André Julien et Charles-Robert Ageron (1964) et de Mahfoud Kaddache (1980), ou la synthèse de Benjamin Stora (1991-1993)[a], et malgré la multiplication des publications, on manque aujourd'hui d'une vaste fresque synthétique, rendant compte notamment des travaux les plus récents. Proposer une histoire partagée et critique de l'Algérie à la période coloniale qui tienne compte des interrogations des sociétés actuelles sur ce passé, telle est donc l'ambition de cet ouvrage, que nous avons choisi de ne pas restreindre à la période de la guerre d'indépendance.

Plusieurs raisons expliquent ce choix éditorial, scientifique et politique. D'une part, cette guerre a donné lieu à une production historique considérable, depuis la première fresque journalistique d'Yves Courrière (1968-1971)[b] jusqu'aux premières synthèses historiques de Slimane Chikh et Mohammed Teguia en Algérie, de Bernard Droz et d'Évelyne Lever en France, en 1981 et 1982[c]. Et, depuis, l'historiographie s'est beaucoup renouvelée[d], on le constatera à la lecture des contributions ici rassemblées, émanant d'historiens algériens et français principalement, mais aussi britanniques, américains ou canadiens, qui présentent les recherches les plus récentes tout en renouvelant les angles et les problématiques. D'autre part, on ne peut plus isoler de son « temps long » la période finale de la colonisation, car c'est bien dans cette longue durée que le conflit s'enracine. On ne peut comprendre les grandes questions que posent la fin de la colonisation et la guerre d'indépendance sans saisir les enjeux et les modalités de la

conquête militaire, de la colonisation, des évolutions des sociétés française et algérienne et de la construction des nationalismes, le tout dans le cadre de la constitution et de la transformation des empires coloniaux dans le monde et de l'histoire politique générale.

En France et en Algérie, les traces toujours profondes de la guerre d'indépendance

L'hypertrophie de la guerre d'indépendance dans la production historique sur l'Algérie à la période coloniale résulte de l'impact de cette guerre dans les deux pays. En France, après les livres engagés et pionniers de l'historien Pierre Vidal-Naquet dans les années 1960 et 1970, les ouvrages sur cette guerre étaient soit des récits journalistiques et pittoresques, soit des justifications d'acteurs, en particulier des militaires. La guerre restait présente dans le débat politique autour des amnisties, comme celles des anciens de l'OAS (Organisation armée secrète) en 1968 et 1982, des revendications pour l'indemnisation des Français d'Algérie rapatriés, du combat pour la reconnaissance du statut d'ancien combattant, obtenu en 1974. Puis l'antiracisme et la lutte contre les discriminations ont pris le relais de la mise au présent de cette histoire. La « marche des Beurs » date de 1983, les révoltes des enfants de harkis de 1975 et 1991. L'essor du Front national aux élections européennes de 1984 et aux législatives de 1986 a évidemment aussi joué son rôle : le parti de Jean-Marie le Pen recyclait une partie du discours de l'Algérie française et établissait une relation entre passé colonial, immigration et nationalité[e].

Du côté des historiens, alors que l'histoire de la colonisation avait occupé une place importante à l'époque coloniale et jusque dans les années 1970, elle s'est ensuite effacée au profit des études sur la guerre. Prenant de l'avance sur le pouvoir politique – il a fallu attendre 1999 pour que le Parlement français admette l'expression « guerre d'Algérie » dans le discours officiel –, les historiens ont interrogé la diversité du nationalisme algérien, la nature du FLN ou de l'ALN pour les uns, les pratiques des pouvoirs civils et militaires français pour les autres : à mesure que la connaissance de la guerre progressait, son histoire se complexifiait. Et, à partir du début des années 2000, des recherches sur la période antérieure à la guerre ont ré-émergé en France et ailleurs, dans une optique bien sûr différente. Elles répondaient à des demandes sociales assez nouvelles d'histoire et au sentiment que, si l'empire colonial n'existait plus depuis des décennies, le *colonial* en tant que mode de représentation de l'humanité n'avait pas disparu. L'heure est depuis au désenclavement de l'histoire de l'Algérie, frottée aux concepts et méthodes de la nouvelle historiographie de la colonisation et des empires en général[f].

Dans l'Algérie nouvellement indépendante où le passé semblait aboli au profit du présent et de l'avenir, on a privilégié des recherches géographiques, sociologiques, ethnographiques ou économiques sur le jeune pays en construction, au détriment de l'histoire. Les débuts difficiles du FLN et la volonté de contrôler la direction de la révolution ont fini par estomper le rôle antérieur joué par le mouvement national dans son ensemble. Le MNA dirigé par Messali Hadj, qui s'opposa à la mainmise exclusive du FLN sur la révolution, en est sorti disqualifié. La crise de l'été 1962 et le coup d'État du 19 juin 1965 ont accéléré le processus de mise sous surveillance de l'histoire. C'est pourquoi la connaissance par les jeunes générations algériennes du paysage politique antérieur à 1954 reste aujourd'hui très inégale – voire largement ignorée.

Après l'indépendance, ce sont en effet les phases principales de la résistance à l'occupation coloniale et l'histoire de l'Association des oulémas qui ont eu les faveurs de nombreux chercheurs[g]. Cette orientation tient à deux raisons. La première est liée à la quasi-absence d'un corps de professeurs d'histoire au lendemain de l'indépendance ; la seconde est liée à l'arabisation précoce de l'enseignement de l'histoire dans les lycées[h]. Le manque d'enseignants qualifiés dans la discipline a été souvent compensé par des enseignants étrangers de langue arabe, dont les meilleurs avaient été formés dans les écoles réformistes, mais dont beaucoup se contentaient de reproduire les programmes scolaires officiels. La confusion entre le discours idéologique et l'impératif de l'enseignement en langue arabe a ainsi desservi l'objectif de « décoloniser l'histoire », pourtant clairement formulé dès 1965[i].

À ce titre, l'État algérien a affirmé sa volonté de réécrire l'histoire en mettant en place diverses institutions. En 1979, la production du récit, conforme aux directives de la Direction de la recherche sur l'histoire de la lutte de libération nationale – au sein du ministère des Moudjahidine –, a été confiée exclusivement à ceux qui avaient participé à la révolution. « L'histoire cède la place au témoin, […] qui se fait historien », écrit Fouad Soufi[j]. Si tout ne commence pas en 1954, cette date devient le mythe fondateur de la nouvelle histoire nationale et fait table rase du passé. Telle qu'elle fut comprise, la « gestion de l'imaginaire national » a acquis sa légitimité dans une série de commémorations et dans la tenue de nombreux séminaires qui ont abouti paradoxalement à une fragmentation de la mémoire, dont le rythme s'est accéléré après les événements d'octobre 1988 – des émeutes populaires violemment réprimées par l'armée au prix de centaines de morts – et la terrible et meurtrière guerre civile des années 1990.

Avec ces bouleversements, la fin du monopole politique exercé par le parti FLN a ouvert une brèche à la demande sociale, qui s'est introduite dans le débat de deux manières. D'abord sur le terrain éditorial : de nombreuses publications de mémoires émanant d'acteurs et de témoins directs du mouvement national et de la guerre ont commencé à « livrer des secrets » à l'opinion publique – d'aucuns affirment alors vouloir se libérer de l'autocensure qui a pesé sur leur génération[k] . Ensuite, beaucoup d'associations culturelles animées par des jeunes Algériens ont vu le jour autour de la commémoration de personnalités ayant joué un rôle historique ou d'événements particuliers. En 2001, à Ighil Imoula (où le texte du 1er novembre 1954 fut tiré), la commémoration du 1er Novembre s'est ainsi déroulée en l'absence des officiels, selon le vœu des membres de l'association. Manifestement, la jeunesse exprime un désir de savoir et de comprendre le passé, remettant en cause la version officielle d'une histoire construite sur un unanimisme absolu occultant des pans entiers du passé, des divisions du mouvement national aux déchirements internes du FLN pendant la guerre d'indépendance.

Une périodisation en quatre parties

Dans ce livre, nous avons voulu questionner la façon dont s'est nouée l'histoire des deux pays et de leurs populations, dans des rapports complexes de domination et de violence, mais aussi d'échanges, dans le contexte de la colonisation puis de la décolonisation. Notre objectif a ainsi été d'aider les lecteurs à comprendre comment cette période de colonisation, d'une durée exceptionnelle dans l'histoire contemporaine, a marqué hier et marque encore aujourd'hui les relations entre leurs sociétés respectives.

Dans cette perspective, les textes des auteurs que nous avons sollicités prennent en compte les différents aspects de cette période, qu'ils soient politiques, militaires, économiques, sociaux et culturels, qu'ils relèvent de l'histoire de l'État, des groupes sociaux, de l'économie, des idées ou des faits culturels. Les objets d'étude se sont en effet beaucoup diversifiés durant ces dernières années. L'ambition de l'ouvrage est donc aussi de rendre accessible cette « complexification » de l'histoire de l'Algérie à la période coloniale. À la différence de nombreux ouvrages généraux dont le cours s'élargit de l'amont vers l'aval, cette histoire est structurée en quatre parties relativement équilibrées, afin de rendre compte des renouvellements historiographiques pour la période 1830-1954 et de ne pas survaloriser la guerre d'indépendance au détriment des périodes précédentes.

1830-1880 : la prise de possession de l'Algérie

Si la date de 1830 est évidente (la prise d'Alger par les Français) pour ouvrir la première période, celle de 1880 l'est moins pour la clore. Nous n'avons pas retenu 1870, afin de ne pas imposer le découpage de l'histoire politique française – la chute du Second Empire et l'avènement de la III^{e} République – à celui de la colonisation en Algérie. En effet, la prise de possession progressive de l'Algérie par la France inclut la difficile et très longue conquête militaire, la colonisation foncière, la résistance opiniâtre des Algériens par les insurrections et le remodelage des structures socioéconomiques locales par la France. Or, l'ère des insurrections n'a pas pris fin en 1871 avec la révolte de la Kabylie sous la conduite d'El-Mokrani et de la confrérie religieuse de la Rahmaniyya, comme l'historiographie l'a souvent retenu, mais au début des années 1880, avec la soumission définitive de la tribu des Ouled Sidi Cheikh dans le Sud-Oranais.

1881-1918 : deux Algérie ?

La deuxième période s'ouvre donc vers 1880 avec la soumission du pays et, de ce fait, l'organisation pérenne de l'Algérie française sous toutes ses formes. Elle se clôt à la fin de la Première Guerre mondiale, lors de laquelle l'Algérie est « révélée » au monde, selon le mot justifié de l'historien Gilbert Meynier. Dans cet intervalle, deux Algérie s'organisent : celle des « Européens », avec le déploiement de la colonisation aussi bien sur le plan de la propriété

foncière agricole que sur celui des villes, avec l'imposition d'un ordre colonial aux populations locales, non sans de fortes tensions avec la métropole, sans jamais aller à la rupture ; mais aussi celle des Algériens qui, après la phase de conquête et de soumission, retrouvent les conditions d'un essor démographique. La Première Guerre mondiale est incluse dans cette période, dans la mesure où les évolutions faisant rupture lui sont postérieures.

1919-1944 : à l'heure des initiatives algériennes

Aux lendemains de la Première Guerre mondiale, alors que les colonies et leurs forces humaines ont joué leur rôle du côté français et que les colons d'Algérie consolident leur organisation politique et leur force économique, les autorités françaises se posent la question de savoir que faire des Algériens : faut-il les assimiler à la cité française ou bien les laisser à ses portes, dans l'indigénat ? L'« Algérie algérienne », de son côté, s'engage dans une période où elle joue un rôle moteur. C'est le moment de leur « entrée en politique », du moins dans son sens partisan, et de l'essor d'un culturalisme musulman et arabiste en relation avec la renaissance religieuse, le réformisme musulman et l'arabisme nés au Moyen-Orient (la Nahda), de l'autonomisation des espaces politiques et culturels par rapport à ceux des « Européens ». Mais cette période est aussi celle de contacts et de rencontres entre les deux communautés, sous des formes plus apaisées que celles des violences du XIX^{e} siècle, notamment au sein du mouvement ouvrier et à l'école. La Seconde Guerre mondiale, période d'accélération, est incluse dans cette séquence : elle fait éclater les cadres anciens et connecte directement l'Algérie aux événements du monde, notamment avec le débarquement des Anglais et des Américains en novembre 1942, faisant de l'Afrique du Nord une tête de pont dans le combat contre l'Europe hitlérienne.

1945-1962 : vers l'indépendance

La violence meurtrière déployée par l'armée française et certains colons dans le Nord-Constantinois au printemps 1945 fait rupture. Ce moment ne marque pas le début de la guerre d'indépendance, mais il a joué un rôle déterminant dans le processus qui a conduit au déclenchement de l'insurrection du 1er novembre 1954. Bien sûr, les voies, les modalités et la nature de cette indépendance sont loin d'être fixées au début de la période. Mais, d'une part, la carte réformiste que jouent alors les Français, conscients que les anciennes formes coloniales ne peuvent continuer à fonctionner comme par le passé, échoue. Et, d'autre part, le mouvement nationaliste est porté par une tendance à l'activisme que l'insurrection révèle dans sa forme aboutie.

Dans le contexte des décolonisations, amorcées en 1954 par l'Indochine, suivie du Maroc et de la Tunisie en 1956 et en mouvement pour l'Afrique occidentale et équatoriale française, l'indépendance algérienne semble inéluctable. D'autant que, sur le plan diplomatique, la France se trouve sur cette question de plus en plus isolée. Pourtant, la guerre s'est poursuivie jusqu'en 1962. La cause principale de cette « prolongation », aux conséquences dramatiques pour la population algérienne, mais aussi française, a été la multiplication des acteurs poursuivant chacun leurs intérêts propres.

Du côté français, la guerre a abouti à des crises politiques conduisant au changement de régime en 1958 et à un coup d'État manqué en 1961 : les pouvoirs civils voulaient l'indépendance après s'y être opposés ; l'armée était divisée entre des fidélités contradictoires et la majorité des Français d'Algérie souhaitaient garder l'Algérie française, tout en refusant tout

compromis ou réforme. Du côté algérien, alors que les maquis de l'intérieur étaient de plus en plus affaiblis par l'armée française, l'« armée des frontières » stationnée en Tunisie et au Maroc attendait son heure pour se saisir du pouvoir et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) était contesté par une frange importante des dirigeants du FLN.

L’organisation de l’ouvrage

Les quatre séquences chronologiques de ce livre, réunissant plus d’une centaine d’articles, confiés à soixante-dix-neuf auteurs, sont chacune segmentées en cinq rubriques. Les deux premières visent à dégager les logiques en présence de part et d’autre du rapport de domination coloniale : logiques coloniales, celles des autorités politiques françaises et des colons, parfois en opposition, même si leurs intérêts ultimes restaient communs ; et logiques de la société locale, celles des « indigènes ». Retenue comme mode d’ordonnancement des textes, cette binarité n’occulte pas les interactions ni les entre-deux. Ces deux rubriques sont donc titrées différemment selon les périodes, en fonction des dynamiques globales qui les caractérisent. Suivent ensuite, pour chaque grande partie, trois autres rubriques : « Lieux et espaces », « Acteurs » et « Contexte ». Cette dernière a pour but de sortir du face-à-face franco-algérien et de replacer l’Algérie coloniale dans le contexte des empires, des puissances et de l’émergence de nouveaux acteurs des relations internationales aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. L’histoire de l’Algérie à la période coloniale se trouve ainsi ancrée dans une histoire plus globale, à l’échelle des espaces méditerranéens, moyen-orientaux et mondiaux.

Enfin, chacune des quatre séquences chronologiques est ouverte par une présentation synthétique de son histoire, suivie d’un encadré chronologique indiquant précisément les événements marquants de la période, en Algérie comme en métropole, ainsi que ceux de l’actualité internationale (en italiques) nécessaires à la compréhension du rapport entre la France coloniale et l’Algérie. Les articles des rubriques constituent ensuite des « zooms » sur des questions qui ont récemment émergé dans l’historiographie ou qui sont en discussion dans les sociétés algérienne et française aujourd’hui – et, chaque fois que nécessaire, des renvois [s] à d’autres articles aideront le lecteur à « naviguer » dans le livre, de même que l’index des quelque 2 500 noms de personnes citées. Il en ressort une lecture à différentes échelles, une possibilité, pour le lecteur, de choisir ses propres entrées dans le livre.

Notes

a. Charles-André JULIEN, *Histoire de l’Algérie contemporaine*, tome 1, *La Conquête et les débuts de la colonisation, 1827-1871*, PUF, Paris, 1964 ; Charles-Robert AGERON, *Histoire de l’Algérie contemporaine*, tome 2, *1871-1954*, PUF, Paris, 1964 ; Mahfoud KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien. Question nationale et politique algérienne, 1919-1951*, 2 tomes, SNED, Alger, 1980 ; Benjamin STORA, *Histoire de l’Algérie coloniale, 1830-1954*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1991, suivie par *Histoire de la guerre d’Algérie, 1954-1962*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 1993.

b. Yves COURRIÈRE, *La Guerre d’Algérie*, 4 tomes, Fayard, Paris : *Les Fils de la Toussaint*, 1968 ; *Le Temps des léopards*, 1969 ; *L’Heure des colonels*, 1970 ; *Les Feux du désespoir*, 1971.

c. Slimane CHIKH, *L’Algérie en armes ou le temps des certitudes*, OPU, Alger, 1981 ; Mohammed TEGUIA, *L’Algérie en guerre*, OPU, Alger, 1981 ; Évelyne LEVER et Bernard DROZ, *Histoire de la guerre d’Algérie, 1954-1962*, Seuil, Paris, 1982.

d. Voir les deux bilans qu’ont pu en faire des historiens reconnus, à dix-huit ans d’intervalle : Gilles MANCERON et Hassan REMAOUN, *D’une rive à l’autre. La Guerre d’Algérie, de la mémoire à l’histoire*, Syros, Paris, 1993 ; Raphaëlle BRANCHE, *Bilan historiographique de la guerre d’Algérie, des années 2000 à aujourd’hui*, Institut de recherche stratégique de l’École militaire, collection « Études de l’IRSEM », rapport rendu en 2011, à paraître.

e. Olivier DARD, *Voyage au cœur de l’OAS*, Perrin, Paris, 2005, p. 314-315.

f. Voir les dossiers *La Guerre d'Algérie*, *Vingtième Siècle*, n° 83, 2004 ; *La Société du contact dans l'Algérie coloniale*, *Le Mouvement social*, n° 236, mars 2011 ; *L'Algérie au XIX^e siècle*, *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 41, 2^e trimestre 2010.

g. Pour une vue d'ensemble relative à ces premiers travaux, voir la chronique consacrée à la bibliographie des ouvrages sur l'Algérie publiée régulièrement depuis 1962 par l'*Annuaire de l'Afrique du Nord* (CNRS).

h. Gilbert GRANDGUILLAUME, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1983.

i. Mohamed Chérif SAHLI, *Décoloniser l'histoire. Introduction à l'histoire du Maghreb*, Maspero, Paris, 1965. Pour une approche critique, voir Hassan REMAOUN, « Sur l'enseignement de l'histoire en Algérie ou de la crise identitaire à travers et par l'école », *NAQD*, n° 5, 1993, p. 57-65 ; et « L'intervention institutionnelle et son impact sur la pratique historiographique en Algérie : la politique d'écriture et la réécriture de l'histoire, tendances et contre-tendances », *Insaniyat*, n° 19-20, CRASC, Oran, 2003 ; et, avec Gilles MANCERON, *L'Enseignement de la guerre d'Algérie en France et en Algérie*, Centre national de documentation pédagogique, coll. « Actes et rapports pour l'éducation », 1993. Dans les manuels scolaires algériens des années 1960 et 1970, le référent Algérie n'occupait que 8 % des programmes d'histoire, tandis que celui du monde arabo-islamique se situait à 75 % (voir Hassan REMAOUN et Gilles MANCERON, *D'une rive à l'autre. La Guerre d'Algérie, de la mémoire à l'histoire*, *op. cit.* ; et « La place de l'enseignement de la guerre de libération dans le cursus scolaire en Algérie », *in La Guerre d'Algérie dans l'enseignement en France et en Algérie*, IMA/CNDP, 1992).

j. Fouad SOUFI, « En Algérie : l'histoire et sa pratique », *in* Hassan REMAOUN et Sami BERGAOUI (dir.), *Savoirs historiques au Maghreb*, CRASC, Oran, 2006.

k. Voir Ouanassa Siari TENGOUR, « La guerre d'Algérie à l'épreuve de l'écrit », *Histoire contemporaine de l'Algérie, nouveaux objets*, CRASC, Oran, 2010 ; et, avec Fouad SOUFI, « Les Algériens écrivent enfin la guerre », *Insaniyat*, n° 24-25, 2005.

I

1830-1880 : la prise de possession du pays

1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens

Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault

Depuis le début du XVI^e^ siècle, la régence d'Alger était rattachée à l'Empire ottoman. Durant trois siècles, cette longueprésence a façonné durablement les contours de ce que les géographes arabes désignaient sous le nom de *Djazirat el-Maghrib*. En dotant l'Algérie d'une organisation politique et administrative, les Turcs ont participé à la fabrication de l'entité algérienne (*watan al-jazâ'ir*, pays d'Algérie) et introduit la notion de frontières, qui la séparent à l'est de la régence de Tunis et à l'ouest du royaume du Maroc.

L’Algérie à la veille de la conquête française : un pays de hautes terres sous domination ottomane

Occupant la partie centrale de l’Afrique du Nord, le territoire algérien se définit par un ensemble de hautes terres, ouvert sur la mer Méditerranée au nord et sur de vastes étendues désertiques du Sahara au sud. C’est d’abord l’Atlas tellien qui domine le littoral avec ses chaînes et massifs plus élevés au centre, où le Djurdjura atteint 2 308 mètres à Lalla Khedidja. L’Atlas saharien constitue sur plus de 700 kilomètres le second ensemble de monts, comme les Ksour, le djebel Amour, les Ouled Naïl, les Ziban. Le djebel Aïssa (Aïn Sefra) culmine à 2 236 m et le massif de l’Aurès abrite le point le plus haut au Chelia (2 328 mètres). Entre Atlas tellien et Atlas saharien, c’est le domaine des hautes plaines très larges à l’ouest et beaucoup plus resserrées vers l’est, présentant des reliefs comme les massifs du Hodna ou du Belezma. Au sud, si les confins sont plus flous, les populations des oasis de Ouargla, Touggourt et du Souf, comme celles du Mzab, El Goléa et Timimoun entretiennent, à défaut d’allégeance au pouvoir turc, des échanges commerciaux nécessaires à leur vie quotidienne par les caravanes qui continuent d’emprunter les routes traditionnelles.

Le géographe Marc Côte a rappelé à juste titre l’importance de la « montagne dans l’organisation de la vie : elle était fortement cultivée, portait des densités souvent bien supérieures à celles des plaines, constituait le centre de gravité des collectivités[a] ». Ce qui ne veut pas dire que fonds de vallée et plaines étaient inoccupés. Entre l’un et l’autre milieu, il a toujours existé des complémentarités qui conféraient aux populations une relative autonomie. Les conditions climatiques ont favorisé la pratique d’une agriculture vivrière, le plus souvent associée à l’élevage, dans les zones du Tell, « terres de culture par excellence[b] ». L’histoire, plus que la géographie, cependant, est à l’origine de l’organisation spatiale, de la distribution des hommes et de l’économie rurale. Les Turcs ont su exploiter la position centrale d’Alger pour établir leur pouvoir. En réussissant la jonction de la partie occidentale de l’Algérie avec la partie orientale, la régence d’Alger s’assura le contrôle de tout le Maghreb central.

En 1830, le gouvernement est dirigé par le dey, un homme issu de la milice composée de janissaires « recrutés dans le peuple de Constantinople et de Smyrne[c] » et appelée *odjaq*. Il est installé à la Casbah sur les hauteurs d’Alger[d], capitale de la régence. Dans ses tâches quotidiennes, il est secondé par un *diwan* (conseil) composé de cinq hauts dignitaires : l’*agha* de la *Mehalla* (chef de l’armée de terre), le *khaznadji* (chef du Trésor), l’*oukil el-khardj* (intendant de la marine), le *khodja el-khaïl* (chargé de la gestion des domaines publics) et le *beït el-mal* (intendant général des domaines et de l’enregistrement). Avec les puissances étrangères, le dey traite en toute souveraineté des affaires de la régence. La pratique de la course en Méditerranée – par les corsaires agissant contre les bateaux chrétiens pour le compte des régences ottomanes – entretient sa réputation guerrière et attise les convoitises des États européens en quête de débouchés à leurs activités économiques.

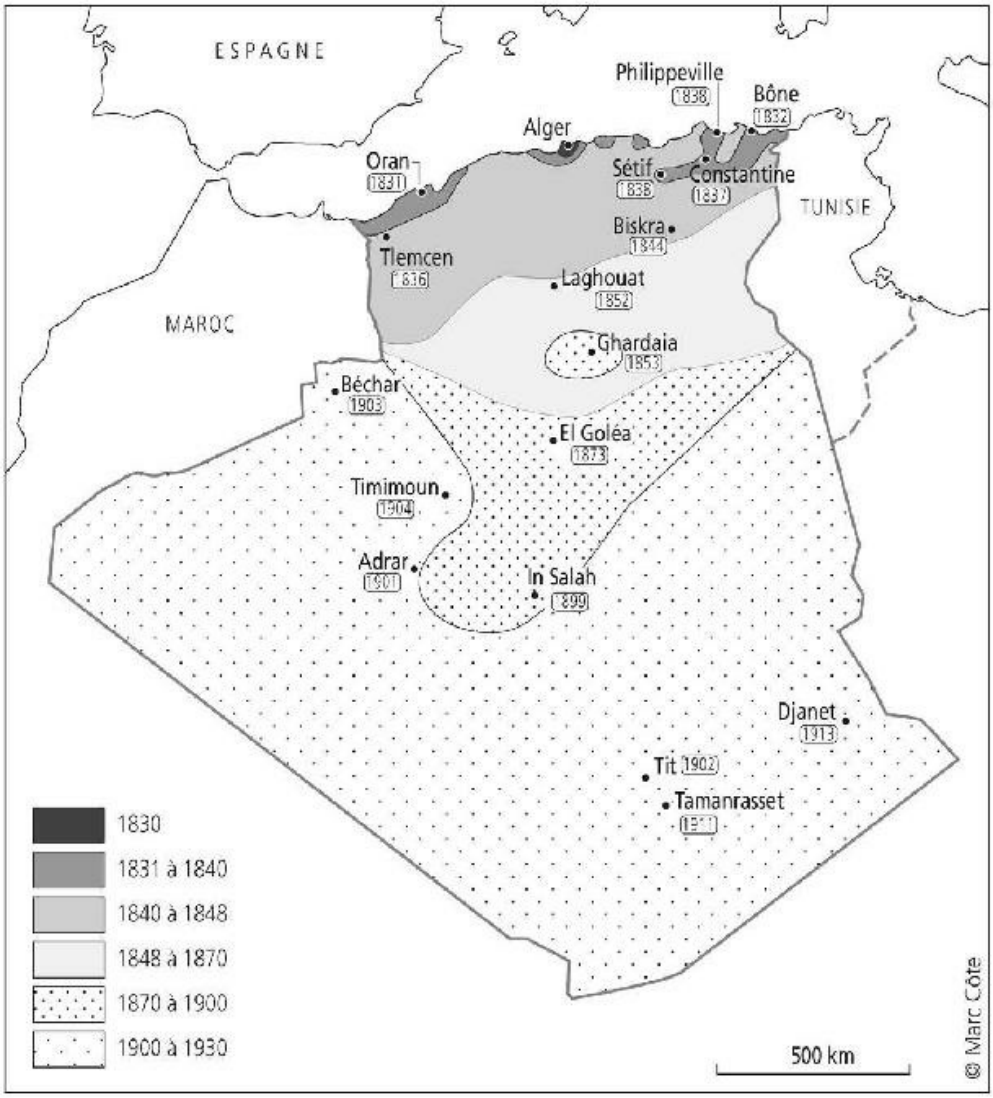

Les étapes de la conquête militaire de l'Algérie et du Sahara (1830-1911)

Sur le plan administratif, la régence est divisée en quatre provinces. La première est *Dar es-Soltane*, dont la gestion, confiée à l'*agha* des Arabes, est le domaine réservé du dey. Celui-ci s'étend à la périphérie d'Alger et à la plaine de la Mitidja. Les trois autres provinces couvrent le beylik de l'Ouest avec Oran comme capitale[e], le beylik du Titteri (Médéa) et enfin celui de Constantine. À l'échelle régionale, l'administration du beylik est calquée sur celle d'Alger. Les hautes charges restent le privilège des Turcs de l'*odjaq*. La principale mission de chacun des beys est de veiller à l'ordre et à la collecte des impôts dont dépend leur maintien. Deux fois par an, le bey est tenu de verser au Trésor central une part des prélèvements effectués dans sa province. Chaque beylik est constitué de plusieurs *ouatan* (région), confiés à des *caïds* disposant d'une force armée et de l'appui des chefs des grandes confédérations tribales à qui sont accordés des privilèges comme l'exemption d'impôt. Celles-ci constituent le Makhzen. Ainsi le *caïd* des Haractas jouissait d'un réel pouvoir auprès du bey de Constantine en l'assurant de la soumission des trente-deux tribus qu'il avait sous son contrôle[f].

Si les Turcs ont pu régner en maîtres sur l'intérieur du pays, c'est grâce à certaines grandes familles locales qui ont su négocier leur appui moyennant de vastes apanages et autres avantages matériels. Avec le temps, certaines familles ont réussi à tisser de solides alliances. C'est ainsi que, par exemple, Ahmed Bey El-Kolli (1756-1771) épousa en premières noces une des filles de la puissante famille du cheikh El-Arab Bengana, qui régnait sur les Ziban, et en secondes noces une fille Mokrani (de la Medjana) ; de ce fait, le dernier bey de Constantine, son petit-fils Hadj Ahmed Bey, était un *kouloughli* (métis), lié aux Bengana par sa mère [***s*** p. 134]. Mais, d'une manière générale, la caste régnante demeurait bien éloignée de la société autochtone.

Une société algérienne éprouvée par la domination turque

En 1830, selon les estimations de l'historien Xavier Yacono (1912-1990), la population algérienne n'excède pas 3 millions d'habitants, dont la majeure partie vit dans les zones rurales[g]. En dehors des zones montagneuses où la population vit regroupée dans des villages, dans les plaines, les fellahs et pasteurs vivent dispersés dans des *mechtas* (hameaux) ou sous la tente. Cette population semble particulièrement vulnérable : une succession d'années de sécheresse suffit à réduire les productions agricoles, à décimer les troupeaux et à affaiblir les corps mal nourris. Quand les aléas climatiques se conjuguent avec les épidémies meurtrières, la population n'a aucun moyen de résister. Lors des périodes d'accalmie, écrivait le géographe Jean Dresch (1905-1994), « il y avait un équilibre entre les techniques et les conditions naturelles. On n'exigeait pas de la terre plus qu'elle ne pouvait en donner ; […] il y avait donc un second équilibre entre les ressources de la terre et une population relativement réduite[h] ».

Mais le poids de la fiscalité épongeant sans relâche les surplus agricoles a été l'un des facteurs de l'appauvrissement constant des populations rurales. La fréquence des révoltes, en particulier au début du XIX^e^ siècle, fut la réponse ultime des communautés rurales excédées par les abus des collecteurs d'impôts. Durant ces temps de crises, ces révoltes ont pris des contours religieux en raison de la présence, le plus souvent, d'un marabout à leur tête. La crédulité et le fanatisme des foules rurales invoqués dans les écrits ethnographiques coloniaux[i] sont d'évidence insuffisants pour expliquer la récurrence de ces révoltes. Elles s'inscrivent dans un processus de transformations économiques et sociales[j], plus ou moins accéléré au gré de la conjoncture ; des transformations révélatrices de la complexité des enjeux sociaux liés à la répartition des fonctions de commandement et des ressources qu'elle induit. Les chefs de confréries musulmanes disputent ainsi âprement le partage des richesses aux autres élites, notables citadins, oulémas et chefs de tribus.

Durant la période turque, le développement urbain fut très inégal. Alger connut un essor remarquable grâce à la course maritime et du fait de son statut de capitale de la régence, mais périclita avec le reflux des activités corsaires. En 1830, sa population est fortement réduite : quelque 30 000 habitants, contre plus de 100 000 au XVII^e^ siècle. Mais la ville présente alors un ensemble cosmopolite où coexistent, à côté des Turcs, une population (les Maures) comprenant des musulmans et des Juifs dont beaucoup ont des origines andalouses, ainsi que nombre d'étrangers, ces *berranis* venus de l'intérieur du pays ou des ports de la Méditerranée. Les uns et les autres se répartissent dans l'espace urbain selon une triple ségrégation ethnique, religieuse et sociale : les Maures occupent des quartiers distincts de ceux où logent les *berranis*, ces gens de la campagne proche ou lointaine – Kabyles, Biskris, Mozabites –, souvent de condition modeste. Les Juifs ont souvent leur quartier délimité, comme à Constantine. Les captifs, quand ils ne sont pas rachetés ou convertis, sont également assignés à des lieux de détention à part. Les activités économiques reproduisent les mêmes divisions : « Chaque métier a sa rue ; […] il est en même

temps la spécialité d'un groupe ethnique[k]. » Tous les corps de métier sont représentés et leurs productions artisanales sont absorbées par le marché local. Quelques produits de luxe (comme les ceintures de soie fabriquées à Alger) alimentent le commerce extérieur. Les autres villes côtières, comme Oran, Ténès, Bougie ou Bône, ont subi les mêmes revers, dus au déclin de la course et à la récession qui a frappé le commerce des grains avec l'Europe. Le même mouvement de régression est observé dans les villes de l'intérieur, comme Tlemcen, Mascara, Miliana ou Médéa. Seule Constantine, capitale d'un riche arrière-pays, continue alors de jouir d'une certaine prospérité.

Si la situation générale était donc difficile, rien ne présageait de la fin du règne des Turcs à la tête de la régence d'Alger quand l'« affaire du coup d'éventail » éclata entre le dey Hussein et le consul français Pierre Deval, le 29 avril 1827. Trois ans plus tard, l'expédition française mit fin à trois siècles d'occupation turque.

L’expédition d’Alger en 1830, fruit d’un concours de circonstances

Au regard de l’importance que prendra ultérieurement l’Algérie dans l’empire colonial et dans l’histoire de France, on pourrait penser que sa conquête obéissait à un plan concerté et s’intégrait dans une politique coloniale d’ensemble de la France de la Restauration (1815-1830) et de la monarchie de Juillet (1830-1848). Il n’en était rien [***s*** p. 52]. La France recherchait alors dans le Pacifique des « points d’appui » dans le cadre de l’essor du commerce maritime. C’est ainsi qu’elle s’établit, à l’époque de la conquête de l’Algérie, dans les îles du Pacifique de Wallis et Futuna, aux Marquises, à Tahiti et au Gabon. Pour ce qui était du monde arabe, comme les Anglais, elle s’intéressait depuis le Directoire à l’Égypte. Mais avant 1827 elle n’avait pas formulé le projet de conquérir l’Algérie.

À l’origine du différend entre la France du roi Charles X (1757-1836) et le dey d’Alger, Hussein (1765-1838), soutenu par l’Angleterre, se trouve une livraison de blé algérien au Directoire sur laquelle pesait une affaire assez confuse de créance de deux marchands juifs de Livourne, Joseph Cohen-Bacri et Michel Busnach. Hussein Dey reprochait à la France de ne pas honorer cette créance. Le 27 avril 1827, il perdit patience au cours d’un entretien avec le consul de France à Alger, Pierre Deval, lui donnant alors un « coup d’éventail » – en réalité un chasse-mouches. Le Premier ministre de Charles X, Joseph de Villèle (1773-1854), décréta un blocus de la côte algérienne. En représailles, un navire français fut canonné par Alger.

La France cherchait alors à concurrencer l’Angleterre en Méditerranée en disposant de points forts sur la côte du Maghreb et en Égypte ; il s’agissait de supplanter un Empire ottoman vieillissant dans la région[1]. Toutefois, la situation politique d’un régime monarchique de plus en plus contesté explique qu’un banal incident diplomatique se transforma en expédition militaire. L’arrivée en août 1829 à la tête du gouvernement du prince Jules-Auguste de Polignac (1780-1847), un monarchiste ultra, changea la donne. Le régime de Charles X, qui donnait des gages croissants aux partisans de la restauration d’une monarchie de droit divin, était de plus en plus contesté par l’opposition libérale à la Chambre et par la presse. Aussi, une victoire militaire pouvait à ses yeux le rétablir.

Le 18 mai 1830, au lendemain de la dissolution de la Chambre, le général Louis-Auguste de Bourmont (1773-1846), un autre monarchiste ultra, ministre de la Guerre de Charles X, dirigea l’expédition sur Alger depuis Toulon, à la tête de 103 navires de guerre et de 350 bateaux transportant 40 000 soldats devant débarquer en Algérie. Alors que, le 23 juin 1830, Polignac perdait les élections législatives, le régime espérait que le débarquement, le 14 juin à Sidi-Ferruch, à vingt kilomètres à l’ouest d’Alger, suivi de la capitulation et de l’abdication du dey le 5 juillet, redorerait son blason. Mais la prise d’Alger, connue le 9 juillet à Paris, ne sauva pas le régime. Le coup de force de Charles X, le 25 juillet, contre la Chambre et la presse entraîna une insurrection des Parisiens du 26 au 30 juillet – la révolution de Juillet –, qui provoqua la chute du roi et l’avènement de Louis-Philippe à la tête d’une monarchie parlementaire et libérale. À ces raisons politiques, s’en ajoutait une autre, de nature plus économique : les milieux d’affaires des

ports de Marseille et de Toulon cherchaient à trouver un substitut au commerce en déclin avec le Levant[m] – Marseille et Toulon, puis Sète, profiteront pleinement du commerce avec l'Algérie, d'abord en approvisionnant l'armée, puis en important les productions algériennes. C'est ainsi que le nouveau régime de Louis-Philippe hérita d'une terre qu'il n'avait pas briguée.

Du côté algérien, le régime politique turc s'effondra très rapidement. Après la capitulation d'Alger et l'expulsion d'Hussein, les forces algériennes des trois beys de Constantine, d'Oran et du Titteri ne se regroupèrent pas face à l'envahisseur. La France fut confrontée à un peuple sans État, mais rapidement résolu à lui résister par les armes. L'intervention française n'a-t-elle pas précipité la disparition d'un régime de plus en plus contesté par les populations algériennes ? L'effondrement du pouvoir ottoman plus ou moins centralisé provoqua l'anarchie et la décomposition du pays ; les tribus et les confédérations retrouvèrent alors toute leur liberté d'action. Ainsi, c'est le chef des Flitta Oum el-Lil, des Nezlioua et d'une partie des Guechtoula, Mohammed Ben Zamoum, qui proposa dès les premiers jours un accord au général de Bourmont. Sans réponse, il réunit le 26 juillet une assemblée (*djemaa*) de chefs dans la plaine de la Mitidja, au sud d'Alger, pour déclarer la guerre à l'envahisseur.

La première résistance se localisa dans le centre, à l'ouest et dans le beylik de Constantine, sous différentes formes. Dès novembre 1830, au retour de la première expédition de Médéa (10 000 hommes engagés), Blida était saccagée – « tous les hommes armés, soit dans la ville soit aux alentours, étaient amenés au grand prévôt et fusillés sans merci[n] » –, entraînant en représailles le massacre de cinquante canonniers français. Dès le début, la guerre prenait un caractère impitoyable. Les Hadjoutes, à l'ouest d'Alger, mirent la Mitidja en état de guerre permanente avec leurs incursions continuelles jusqu'aux portes d'Alger. Le général de Rovigo (Anne-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo, 1774-1833), nommé commandant en chef du corps d'occupation en décembre 1831, les réprima avec la plus grande brutalité.

Très tôt, la violence de la conquête a contraint les citadins à fuir les villes. À la fin 1832, la population de Blida et de Koléa, refusant de payer la contribution de 200 000 piastres dont le duc de Rovigo l'avait frappée, prit le chemin de l'exode[o]. Médéa subit à chaque attaque les mêmes ravages et sa population fut contrainte « d'émigrer […] pour errer dans la plaine et peut-être mourir de faim[p] » lors de son occupation définitive en mai 1840. Ce fut le cas également dans l'Ouest, à Oran, Mostaganem, Mascara ou Tlemcen. Il en fut de même à l'Est, à Bône, Bougie et Constantine, dépeuplées par les exactions. En 1846, Bougie n'abritait plus que « trois familles arabes, une centaine d'Européens civils et un bataillon en garnison[q] », contre plusieurs milliers en 1830. Les populations rurales vécurent les mêmes drames. Le premier des massacres affecta la tribu des Aoufia, exterminée par le duc de Rovigo en avril 1832, à la suite d'un simple vol, dont elle était d'ailleurs innocente. Ces procédés furent amplifiés au fur et à mesure que les résistances se multiplièrent à l'échelle du territoire algérien et que la colonisation progressa.

Occupation restreinte ou totale ?

Après la chute de Charles X et l'arrivée de Louis-Philippe, la France devait-elle rester en Algérie, dont la conquête apparaissait aux yeux de certains comme l'aventure d'un régime légitimiste aux abois ? Il y eut une période d'incertitude qui dura jusqu'en 1834. La décision finalement prise de rester ne reposait pas sur des intentions très claires, d'autant plus que les troupes françaises se heurtèrent dès le début à une très vive opposition des tribus algériennes. Le pouvoir politique n'eut pas de doctrine algérienne bien établie pendant les premières années de la conquête et les militaires qui dirigeaient l'Algérie n'avaient pas les mêmes vues [***s*** p. 52]. Plusieurs d'entre eux étaient favorables à une occupation restreinte à quelques villes et à des plaines du littoral qui servaient les intérêts français, et à laisser aux chefs « indigènes » la souveraineté sur l'intérieur du pays.

Cette conception de l'occupation restreinte l'emporta en juillet 1834. Les territoires occupés correspondaient aux enclaves d'Alger, Oran, Bône et Bougie, qualifiées de « possessions françaises dans le nord de l'Afrique ». La colonisation se limitait à la Mitidja et au Sahel d'Alger, d'une part, et à la plaine de la Seybouse à Bône, d'autre part. L'Algérie relevait directement du ministère de la Guerre, échappait au contrôle du Parlement et était dirigée par un gouverneur général, un militaire aux pouvoirs proconsulaires[r]. En 1834, le général Louis Alexis Desmichels (1779-1845) et l'émir Abd el-Kader (1808-1883) – qui avait pris la tête de la résistance à l'occupant – négocièrent un traité reconnaissant la souveraineté de ce dernier dans tout l'Ouest algérien, le passage par Oran des importations et des exportations de son territoire, un monopole sur le port d'Arzew et la liberté d'acheter des armes et des munitions. En retour, il reconnaissait la souveraineté de la France sur les villes et le littoral. Abd el-Kader devenait en somme un « souverain indépendant de l'Oranie[s] ». Le traité de Tafna qu'il signa en 1837 avec le général Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849), après deux années de guerre intermittente, reconnaissait à Abd el-Kader l'autorité sur, outre l'Oranais, l'ensemble du Titteri – soit un territoire correspondant environ aux deux tiers du Tell.

La question qui se posait désormais à la France était de savoir si elle pouvait rester sur la côte algérienne sans conquérir et coloniser tout le Tell[t]. Des officiers étaient favorables à son occupation totale, comme Bugeaud, de même que le député et historien Alexis de Tocqueville (1805-1859)[u]. Le général Bertrand Clauzel (1772-1842), qui gouverna l'Algérie à deux reprises, en 1830-1831 puis en 1835-1837, considérait qu'il fallait associer la conquête militaire et la colonisation foncière. Cet ancien officier d'Empire encouragea dès 1830 l'expropriation ou l'achat de terres près d'Alger, ainsi que l'accaparement des biens habous, ces biens de mainmorte inaliénables des fondations pieuses et caritatives. En 1836, il tenta de s'emparer de Mascara, soumit la vallée du Chélif et attaqua Tlemcen. Mais c'est à l'Est que cette politique fut poursuivie avec le plus de succès. Constantine fut prise en 1837, après une terrible bataille d'artillerie et de rue qui dura huit jours. Le bey de Constantine, Ahmed Bey, trouva refuge dans les Aurès et continua la lutte. La région de Bône, Philippeville et Constantine fut directement

annexée par la France, qui gouverna grâce aux « chefs de grande tente » constantinois, dont elle renforça l'autorité – beaucoup échappèrent à l'expropriation. L'organisation de l'ancien beylik de Constantine, à partir de 1837, est ainsi caractéristique de la collusion entre les grandes familles et la colonisation. Les titulaires de grands fiefs héréditaires furent confirmés comme *khalifas* de l'autorité française, et le caractère héréditaire de leur pouvoir, maintenu – ce sera d'ailleurs parmi leurs descendants que seront recrutés les grands « élus » dans les futures assemblées et les dignitaires pourvus de titres d'*agha* et de *bachaga*.

Après le traité de Tafna, le déséquilibre des possessions françaises était grand d'est en ouest. L'Algérie française formait une bande littorale élargie à l'est jusqu'à Constantine, discontinue puisque la Kabylie n'était pas conquise, resserrée sur Alger et la Mitidja et s'égrenant en chapelet sur la côte oranaise. La colonisation avait progressé mais restait « anarchique » – selon le mot de Charles-André Julien[v] –, sans plan d'ensemble, fondée davantage sur de grands colons que sur des petits et moyens colons venus d'Europe, encore peu nombreux. En 1839, le traité de Tafna était rompu par la France, qui choisissait ouvertement une politique d'occupation totale.

La résistance de l’émir Abd el-Kader

Abd el-Kader avait retenu d’un séjour en Égypte les efforts d’unification territoriale et de développement du vice-roi Méhémet Ali [***s*** p. 124]. Dans le contexte de la conquête après la rupture du traité de Tafna, son but était de contenir l’occupant à des positions sur le littoral. Pour lutter contre une armée beaucoup plus forte, nombreuse et organisée, il s’efforça de construire les bases d’un État centralisé. Il tenta de soumettre la population à un régime unique en rassemblant les tribus *makhzen* et dissidentes, les encadrant grâce à une hiérarchie de nouveaux pouvoirs. Il dota son émirat d’une fiscalité et d’une armée régulière de fantassins et de cavaliers soldés[w], 15 000 hommes qu’il pouvait lancer contre les tribus dissidentes et les Français, complétés par les irréguliers fournis par les tribus soumises. Il créa des silos à grains, frappa monnaie et établit des fabriques de fusils et de munitions dans les villes. Cet État peu centralisé n’avait cependant pas de capitale. Abd el-Kader se déplaçait en effet avec sa smala et comptait sur la mobilité pour défier les Français. Selon Tocqueville, son armée constituait une « organisation européenne, organisation impuissante contre [celle de la France] mais qui le rend[ait] maître de ses compatriotes[x] ». En effet, Abd el-Kader guerroyait également contre l’aristocratie héréditaire des tribus.

C’est au nom de la guerre sainte, le *djihad*, que l’émir résista. Elle obéissait à la nécessité d’unir les populations pour défendre le territoire contre les Français, lesquels apparaissaient avant tout comme des chrétiens menaçant la terre, la religion et la société musulmanes. L’émir des croyants rechercha une légitimité dans deux consultations juridiques obtenues d’oulémas de Fès, au Maroc, en 1837 et 1840, et gouverna au moyen de la justice coranique[y].

En décembre 1840, le maréchal Jean-de-Dieu Soult (1769-1851), ministre de la Guerre, nomma le général Bugeaud gouverneur général de l’Algérie. Pendant sept ans, il gouverna l’Algérie de façon autoritaire, en s’inspirant des colonies de vétérans romains : prendre la terre aux ennemis et la peupler de soldats laboureurs. Formé aux guerres de l’Empire, ayant très brutalement réprimé l’insurrection parisienne de 1834, il mena une guerre totale contre Abd el-Kader. Le gouvernement mit à sa disposition 100 000 soldats. Il organisa six colonnes de 6 000 à 7 000 hommes, commandées par ses généraux. L’émir et ses troupes résistèrent sept ans à la traque menée par ces « colonnes infernales », rappelant celles de la guerre de Vendée (1793-1796). Elles s’emparèrent de Tlemcen, Mascara et Médéa, puis des villes de l’intérieur comme Saïda et Tagdempt, réputée être sa capitale. En 1843, après la prise de sa smala par Henri d’Orléans, duc d’Aumale (1822-1897), Abd el-Kader trouva refuge au Maroc et reçut l’aide du sultan Abd el-Rahman. Mais, en 1844, la flotte française bombarda Tanger et Mogador et Bugeaud battit l’armée marocaine à Isly, près d’Oujda. Pourchassé par le sultan du Maroc, Abd el-Kader tenta de replier son État itinérant dans le Rif et se rendit finalement au général Louis Juchault de Lamoricière (1806-1865), le 21 décembre 1847, contre la promesse de trouver refuge en Syrie. Il fut en fait emprisonné à Pau et à Amboise jusqu’en 1852, avant de partir à Damas. En 1847, la France était maîtresse de tout le Tell algérien, jusqu’aux steppes.

La défaite de l'émir des croyants n'était pas seulement due à la supériorité en hommes et en armes des Français, ni à la guerre totale conduite par Bugeaud : la France trouva en effet des alliés parmi les tribus dissidentes et les confréries religieuses [***s*** p. 95]. Abd el-Kader s'est ainsi heurté à la résistance des grands chefs de tribus, les *kebar*, et aux répugnances de certaines collectivités à sortir de leur isolement et accepter des structures centralisées. La volonté de conserver ou de retrouver leurs privilèges en servant les Français poussa les grands cheikhs du Constantinois Ben Gana ou Mokrani, des dignitaires turcs comme Ibrahim Bey et Mustafa Bey, ou le chef de la confrérie Tidjaniyya, à combattre Abd el-Kader. Hier serviteurs des Turcs, ces groupes *makhzen* apportèrent leur soutien aux Français par hostilité à l'émir. La puissance coloniale rendit à ces chefs leur autorité et leurs privilèges et en fit les auxiliaires de son administration.

On connaît très mal la situation des confréries en 1830, dont le réseau des zaouïas (*zâwiya*) jouait traditionnellement un rôle très important dans la structuration de la société[z]. C'est seulement en 1851 que les autorités militaires françaises établirent la première statistique faisant apparaître le nombre d'adeptes des ordres religieux les plus importants : la Rahmaniyya (295 000 membres environ), la Taïbiyya (73 000), la Kadria (50 000) – la confrérie d'Abd el-Kader –, la Derkaoua (65 000) et la Tidjaniyya (23 000)[aa]. Au nom de l'unité de sa construction étatique, l'émir intervint contre la Derkaoua, la Tidjaniyya et dans les affaires de la Rahmaniyya. Il ne s'opposa pas aux menées de la Taïbiyya [***s*** p. 224], car elle était trop puissante et liée au sultan du Maroc, qui le soutint un temps.

De 1845 à 1847, avec Bou Maza, se développa à l'ouest, dans le Dahra, la vallée du Chélif et l'Ouarsenis, une autre forme de résistance, celle des *mahdis* (guides religieux), faisant appel aux croyances mystiques de la confrérie Taïbiyya. Les colonels Aimable Pélissier (1794-1864) et Achille de Saint-Arnaud (1798-1854), avec 4 000 hommes, traquèrent les insurgés. Bugeaud – promu maréchal en juillet 1843 – utilisa alors contre Bou Maza les grands moyens : les razzias contre les tribus. Bou Maza revint en 1847 au Dahra, qu'il tenta de soulever, mais il finit par se rendre à Saint-Arnaud, le 13 avril 1847[ab]. Dix-sept ans après la prise d'Alger, les combats entre Abd el-Kader et les confréries profitèrent ainsi à la puissance coloniale.

La « guerre totale » de l’armée française

La guerre menée par les Algériens n’était pas celle d’une armée professionnelle ou spécialement recrutée à cet effet : le combattant algérien était d’abord un paysan, un berger ou un artisan qui défendait sa terre et sa religion au sein de sa tribu. C’est pourquoi, à l’exception des réguliers d’Abd el-Kader, il ne combattait pas loin de chez lui. La cavalerie algérienne, qui fit l’admiration de l’ennemi pour sa bravoure, n’était pas assez puissante pour disloquer l’infanterie française. Le fantassin était un habile tireur tendant des embuscades dans un défilé, mais il n’évoluait pas dans une formation de combat et son fusil était de faible portée. La logistique des Algériens étant à peu près inexistante, ils ne pouvaient mener de longues campagnes. Face à un ennemi supérieur en nombre, en armement, en technique militaire et en stratégie, Abd el-Kader rationalisa toutefois le combat et fit une armée avec ses hommes de tribus. Il disposait de fantassins organisés en bataillons et de cavaliers, ainsi que d’une petite artillerie achetée à la France pendant la trêve de 1837-1839[ac]. Il pratiquait une guerre fondée sur le harcèlement des colonnes de l’armée française et sur la mobilité des combattants.

Face aux tribus et à Abd el-Kader, la France augmenta très fortement les effectifs militaires : 37 000 hommes en 1830, près de 100 000 en 1846-1847 sous Bugeaud[ad]. C’est d’abord cette supériorité du nombre qui permit la conquête : un rapport de un combattant algérien à cinq ou six combattants français. Afin de ne pas maintenir trop d’hommes en Algérie, Louis-Philippe créa en 1831 la Légion étrangère et les régiments de zouaves (du nom des Kabyles de Zaouaoua, recrutés par le maréchal Clauzel). Elle eut très rapidement recours à des réguliers algériens : cavaliers de tribus arabes ralliés (les goums), chasseurs spahis et tirailleurs recrutés par les officiers des « bureaux arabes » qui administraient les « indigènes »[ae]. Cette armée s’ouvrit dès 1831 à des populations allogènes et devint ainsi ce qu’on appela l’« armée d’Afrique », un ensemble de régiments composés de soldats français et maghrébins, algériens en particulier, qui seront engagés sur tous les fronts de France et de l’empire au cours des XIX^{e} et XX^{e} siècles. À cette armée d’Afrique s’ajoutaient des combattants irréguliers recrutés dans les tribus ralliées.

Comment la France fit-elle la conquête ? Bugeaud occupa les points fortifiés, généralement des villes, qui servaient de base à Abd el-Kader. Il refoula ses ennemis vers les steppes du Sud en établissant en 1844 trois lignes de garnisons sur le littoral, dans la zone centrale du Tell et dans les hautes plaines. Et il pratiqua une guerre de razzia – il « considérait la razzia comme un procédé légitime et indispensable[af] » –, s’emparant des bêtes et des récoltes, coupant les arbres et détruisant les villages, pour ruiner les populations rurales et les contraindre à fuir[ag]. Afin de briser une population en armes, l’armée française pratiqua ainsi une guerre totale, aux méthodes effroyables [***s*** p. 58]. Les « enfumades » du Dahra de 1845 sont ainsi restées comme l’un des pires épisodes de la conquête, au point qu’elles soulevèrent la condamnation d’une partie de l’opinion française. En juin, le colonel Pélissier fit allumer un brasier à l’entrée d’une caverne où s’était réfugiée une partie de la tribu révoltée des Ouled Riah, provoquant la mort de plus de sept

cents personnes. Deux mois après, les Sbéah cherchèrent refuge dans une autre grotte du nord du massif. Le colonel de Saint-Arnaud raconta : « Le 12 [août], je fais hermétiquement boucher les issues et je fais un vaste cimetière. La terre couvrira à jamais les cadavres de ces fanatiques. […] Il y a là-dessous cinq cents brigands qui n'égorgeront plus les Français… Ma conscience ne me reproche rien. J'ai fait mon devoir de chef et demain je recommencerai, mais j'ai pris l'Afrique en dégoût[ah]. » Les insurgés de l'oasis de Zaâtcha furent massacrés par le général Émile Herbillon en novembre 1849 et, dans l'Aurès, le colonel François de Canrobert mit le feu à Nara en janvier 1850. En décembre 1852, la prise de Laghouat tourna au « carnage ».

Aussi atroce que fut cette guerre, il n'y eut pas d'entreprise d'extermination d'un peuple, même si le terme fut employé au XIX^e^ siècle. Certes, l'armée française a tué en masse et a détruit une grande partie des villes qui, à l'exception des médinas d'Alger, Tlemcen et Constantine, ont disparu aujourd'hui, car elle s'est heurtée à une résistance acharnée d'une population en armes, qu'elle a vaincue par tous les moyens au cours d'une quarantaine d'années de guerres discontinues entre 1830 et 1882-1883 [***s*** p. 95]. Après la reddition d'Abd el-Kader en 1847, il ne manquait à conquérir dans le Tell que la Grande Kabylie. Cette conquête dura sept années, de 1850 à 1857 [***s*** p. 114]. L'Algérie utile était ainsi entièrement conquise, même si elle n'était pas définitivement « pacifiée ». La colonisation pouvait se déployer.

Pourtant, il faut le souligner, la question algérienne était longtemps restée ignorée de l'opinion française. De 1830 à 1848, sous la monarchie de Juillet, elle fut en effet bien loin d'occuper le premier plan de la vie politique. L'opposition entre républicains et orléanistes, les insurrections ouvrières de Lyon en 1831 et de Paris en 1834, brutalement écrasées par l'armée, étaient alors au centre de la politique intérieure. La conquête de l'Algérie était un sujet très secondaire au regard des mutations profondes de la société, entraînées par le développement du capitalisme, l'industrialisation et l'urbanisation[ai]. Sur le plan extérieur, la situation européenne et le différend franco-anglais sur la question de l'Égypte polarisaient aussi les débats. La politique algérienne était surtout une affaire militaire, ne dépassant guère les cercles du ministère de la Guerre. Ce fut seulement à partir des années 1840, quand la colonisation s'accéléra, que la question commença à intéresser un peu plus largement, notamment lors de débats à la Chambre des députés. Les écrits de toutes sortes – capitalistes, colonialistes, saint-simoniens, philanthropiques – se multiplièrent ensuite sur la meilleure façon de coloniser, sur les rapports entre l'armée et les civils et entre l'Algérie et la métropole.

La IIe République (1848-1851), une étape importante dans l'organisation de la nouvelle colonie

En 1848, la monarchie de Juillet, incapable de répondre aux revendications sociales et politiques de la population, est à bout de souffle. En février, le soulèvement du peuple parisien contraint le roi Louis-Philippe à abdiquer, malgré la violente répression conduite par le maréchal Bugeaud, et la IIe République est proclamée. En juin, des généraux de l'armée d'Afrique, ayant fait leurs preuves en Algérie, seront impliqués dans l'écrasement par les républicains bourgeois, au prix de milliers de morts, du soulèvement des insurgés parisiens partisans de la « république sociale » [***s*** p. 127][aj].

La nouvelle République entend bien en finir avec l'héritage de la première colonisation, en abolissant l'esclavage en avril 1848, mais pour ses dirigeants l'Algérie ne saurait être une nouvelle colonie : le 12 novembre 1848, la Constitution de la IIe République en fait un « territoire français », ensuite organisé sur le modèle métropolitain, doté de départements, eux-mêmes divisés en arrondissements et en communes. Jusque-là, l'Algérie était divisée en trois provinces, au sein desquelles étaient distingués trois types de territoires : civils, « arabes » sous administration militaire et « mixtes ». La fonction de gouverneur général, créée en 1834, n'avait été exercée que par des officiers de haut rang – Bugeaud, en particulier, de 1841 à 1847. Le gouverneur général, en outre, était placé sous les ordres du ministère de la Guerre. À l'échelon local, la législation prévoyait la transformation des centres de colonisation en communes, mais en réalité seule Alger possédait un conseil municipal[ak].

La décision fondamentale de 1848 est restée dans l'histoire de la colonie comme le symbole de son assimilation, tant le statut départemental la soudait au reste du territoire national – elle devenait partie intégrante du territoire de la République « une et indivisible », comme auront beau jeu de l'arguer, pendant la guerre d'indépendance, les irréductibles de l'Algérie française. À l'époque, les colons se félicitèrent de cette décision : ils remportaient ainsi une victoire dans leur lutte contre l'armée qui régnait sur place. Les colons étaient alors déjà plus de 100 000, mais les Français n'étaient pas encore majoritaires – ils ne le devinrent qu'en 1851 et leur proportion augmenta lentement pour atteindre les deux tiers des Européens au début du XXe siècle[al]. Les Espagnols furent les plus nombreux, suivis des Italiens, des Maltais, des Allemands et des Suisses[am]. Ils quittaient une Europe qui était alors une terre d'émigration [***s*** p. 64]. L'heure n'était pas encore à l'afflux ni à la dépossession massive des Algériens et les projets de colonisation militaire, chers au général Bugeaud, étaient en passe d'échouer. Il n'en demeure pas moins que le processus de mainmise sur les terres commençait.

Dès 1841, les règles d'octroi de concessions et de formation de villages de colonisation avaient été définies. Les candidats devaient déposer un dossier au ministère de la Guerre et leur passage en Algérie était pris en charge[an]. Les terres domaniales, celles des hommes et tribus vaincus, avaient été confisquées. Celles des biens habous avaient été déclarées aliénables et les

conditions de déclaration d'un bien vacant fixées par ordonnance. En cette période, cependant, l'échec des Européens dans les campagnes amputait la population coloniale dans une forte proportion : de 1842 à 1846, on avait ainsi enregistré 117 722 départs pour 194 887 arrivées[ao]. L'installation sur les concessions était en effet synonyme alors d'une grande précarité quotidienne – le logement, par exemple, se faisait sous la tente ou dans des baraques en bois édifiées à la hâte, dans l'attente des premiers revenus permettant de se bâtir une maison. Les concessions elles-mêmes devaient être défrichées avant d'être mises en culture[ap].

En matière de colonisation, le moment 1848 est associé à la « transportation » des insurgés de juin, décidée par le général Louis-Eugène Cavaignac (1802-1857). Dans les faits, pourtant, elle ne donna pas plus que quelques centaines de colons à l'Algérie. Les insurgés voués à la transportation, en effet, devaient d'abord être rassemblés à Brest et à Belle-Île. L'immense majorité des milliers d'hommes arrêtés, cependant, furent libérés, tandis que quelques centaines d'entre eux furent traduits devant des conseils de guerre. En janvier 1850, il restait moins de cinq cents détenus, qui furent alors effectivement envoyés en Algérie[aq]. Ces hommes furent acheminés – à pied – sur le site romain de Lambèse, où ils furent astreints à des fouilles archéologiques ainsi qu'à la construction de l'établissement pénitentiaire du même nom, appelé à fonctionner pendant toute la période coloniale[ar]. Les opposants au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte (1808-1873, futur Napoléon III) du 2 décembre 1851 – qui marqua la fin de la II^{e} République et prépara l'avènement du Second Empire – furent bien plus nombreux à être condamnés à la transportation en Algérie[as]. Au total, les répressions de 1848 et de 1851 aboutirent à l'envoi de 6 258 opposants politiques en Algérie – mais, en 1859, 5 465 d'entre eux avaient pris le chemin du retour.

L'idée d'un peuplement de l'Algérie par des mesures de répression politique relève ainsi d'un mythe, masquant une réalité moins épique et par conséquent moins mémorable pour les Français d'Algérie en recherche de légende familiale. Si départs massifs pour l'Algérie il y eut sous la II^{e} République, il s'agit de départs organisés dans le cadre de plans de colonisation officiels[at]. Devant leur succès, leurs prévisions – 13 000 départs – durent être revues à la hausse. En 1848 et 1849, plusieurs convois partirent de Paris et de Lyon. À Paris, la commission de colonisation, qui siégeait aux Tuileries et triait les dossiers des candidats au départ, cherchait à préserver l'Algérie de la populace quarante-huitarde et sélectionna surtout des célibataires et des couples sans enfants, des menuisiers-ébénistes et des jardiniers-laboureurs. Il s'agissait en fait de Parisiens de fraîche date, arrivés des départements de l'ouest du pays dans les années 1830-1840 et qui, malheureux dans la capitale, se décidaient à tenter leur chance au sud de la Méditerranée. Ce profil n'excluait pas, bien sûr, de fermes convictions et les témoignages abondent du républicanisme ardent de ces Parisiens devenus colons ; mais il ne s'agit pas là d'une migration politique d'hommes fuyant la répression ou transportés de force. Une quarantaine de villages de colonisation naquirent ainsi, même si l'immense majorité de ces migrants ne connurent pas de meilleure fortune que les autres : au bout d'un an, il ne restait plus que 40 % d'entre eux dans le département d'Oran, 33 % dans celui d'Alger et à peine 25 % dans celui de Constantine[au].

Le rôle clé des « bureaux arabes »

Au plan administratif, quelle que soit sa portée symbolique, la création de départements eut une portée concrète d'abord limitée. Les départements institués ne couvraient pas, en effet, la totalité du territoire de l'Algérie. Ils n'étaient constitués que des poches de peuplement européen, formant des sortes d'îlots au sein d'un vaste espace resté sous administration militaire, c'est-à-dire, à l'échelon local, sous l'administration des « bureaux arabes ». Ces derniers avaient été officialisés en 1844[av]. À l'origine, il s'agissait de postes militaires installés par l'armée et confiés à des officiers, au fur et à mesure de la progression de la conquête. Les chefs de bureaux arabes ne constituaient pas un corps particulier, ils étaient détachés de leurs corps d'origine pour exercer cette fonction d'administration. Sans formation spécifique, leur connaissance des langues locales restait médiocre, mais pour le reste ils se targuaient d'être de bons connaisseurs de la société locale.

Les chefs de bureaux arabes s'adjoignaient les services de tout un personnel local. Étaient attachés au bureau un secrétaire, appelé *khodja*, ainsi qu'une troupe de cavaliers, aux effectifs extensibles en cas de besoin. Leur chef, le *chaouch*, était le véritable bras droit de l'officier français, assurant la sécurité dans la circonscription. En son sein, l'autorité du chef de bureau arabe était relayée par une hiérarchie d'adjoints, que désignaient des titres empruntés à la langue arabe ou au turc : *khalifa* et *bachaga* au rang le plus élevé, *agha* aux rangs intermédiaires, caïds et cheikhs à la base. Ainsi, en cette période où l'administration coloniale restait embryonnaire, les Français puisaient largement dans les ressources locales : outre le recours à ces adjoints pour relayer l'autorité, le régime des impôts était inspiré du système ottoman et les pouvoirs judiciaires restaient partagés avec les chefs « indigènes » et les *cadis*, les juges de droit musulman. Le tracé des « cercles », circonscriptions administratives de base en territoire militaire, enfin, reproduisait, dans l'est du pays, celui des circonscriptions définies par Abd el-Kader.

Responsables de l'ordre et de la sécurité, les chefs de bureaux arabes devaient assurer des missions d'une grande diversité, englobant tous les domaines : chargés de la fiscalité, de la justice, de la police, du renseignement, ils devaient aussi s'occuper de l'économie, de l'éducation, de la santé et de la vie religieuse. C'est à ce titre qu'ils accumulaient tout un savoir sur le pays et ses habitants[aw] [***s*** p. 224]. L'étendue des pouvoirs conférés aux chefs de bureaux arabes, sans contrôle réel, ouvrait la voie à tous les abus. Les contemporains dénonçaient le « despotisme du sabre » qui régnait en Algérie. Plus grave que la corruption ou les irrégularités de gestion, le droit de vie ou de mort que s'étaient arrogé les chefs de bureaux arabes faisait scandale. En 1857, le procès du capitaine Auguste Doineau en constitua un moment fort. Chef du bureau arabe de Tlemcen, celui-ci fut traduit devant la cour d'assises d'Oran, avec son secrétaire et un *agha*, pour avoir organisé l'assassinat d'un notable algérien qui s'apprêtait à dénoncer ses malversations financières. Tous trois assumèrent et décrivirent leur pratique ordinaire de l'exécution sommaire. « Ces exécutions étaient de notoriété publique en pays arabe », expliqua le

khodja d'Auguste Doineau[ax]. Appelé à la barre, le supérieur immédiat du capitaine Doineau, le chef de bataillon Alfred Chanzy, futur gouverneur général de 1873 à 1879, reconnut l'existence de ces exécutions et invoqua le devoir d'obéissance : « Si des ordres m'ont été donnés, je les ai exécutés[ay]. »

La sentence du capitaine Doineau – condamné à mort, il fut gracié – visait en réalité l'institution des bureaux arabes elle-même. Elle s'inscrivait dans un contexte de tensions aiguisées entre les partisans du régime civil et ceux du régime militaire. Ce débat était intense et houleux. L'historienne Annie Rey-Goldzeiguer n'hésite pas à parler de « guerre » des brochures et des pétitions en cette période du Second Empire[az]. Napoléon III devait trancher : fallait-il étendre l'administration civile, née de la création de départements mais concrètement très réduite, ou laisser la primauté à l'armée ? Sur le fond, c'étaient le développement de la colonisation et l'assimilation qui étaient en jeu. Dans un rapport paternaliste avec les « indigènes », les militaires s'érigeaient en effet en protecteurs de la société locale, qu'ils prétendaient mieux connaître que les colons, perçus comme grossiers et ignorants, mus par leurs seuls appétits fonciers, cherchant à profiter de la conquête. L'administration militaire était donc synonyme de frein à la colonisation ainsi que d'un mode de gouvernement spécifique, car se disant respectueux des mœurs locales – ou de ce que les militaires croyaient en savoir ; il n'était pas question d'assimilation, en tout cas. Le clivage était double avec le milieu colonial en formation : d'emblée citadins plus qu'exploitants agricoles, les Européens comprenaient nombre de plumitifs, journalistes, hommes d'affaires et spéculateurs ; eux réclamaient l'instauration d'un régime civil leur confiant les rênes du destin de la colonie, vouée à l'assimilation avec la métropole[ba].

Le Second Empire (1852-1870) : un « royaume arabe » fondateur

Napoléon III fit d'abord le choix de supprimer le gouverneur général et de créer un ministère de l'Algérie et des Colonies, à la tête duquel il nomma son cousin, le prince Jérôme Bonaparte (1784-1860), bientôt remplacé par le comte Prosper de Chasseloup-Laubat (1805-1873), un fidèle de l'empereur. Pour Annie Rey-Goldzeiguer, la création du ministère devait préparer le terrain à la constitution d'un royaume d'Alger, sur le trône duquel un membre de la famille impériale aurait pu être installé. L'expérience se solda par un échec : le ministère n'eut qu'une existence éphémère, de 1858 à 1860, et le poste de gouverneur général fut rétabli. Finalement, la politique du « royaume arabe », emblématique de la période du Second Empire dans l'histoire de l'Algérie coloniale, fut annoncée en 1863. S'inspirant directement des propositions d'un clan dit « arabophile », dont Ismaÿl Urbain était la figure la plus éminente [***s*** p. 131], elle se traduisit par le sénatus-consulte du 22 avril 1863, présenté comme protecteur de la propriété foncière algérienne [***s*** p. 76]. Il suscita à ce titre l'opposition véhémente des colons.

L'intention proclamée de ce texte était de mettre fin au « cantonnement » des tribus sur des espaces resserrés et stériles, lequel visait à libérer des terres pour la colonisation. Mais il fut dans la pratique dénué de portée protectrice. Le texte, en effet, déclarait les tribus propriétaires des terres dont elles avaient la jouissance. Supposant cependant la délimitation de ces terres, son application dépendait du travail des commissaires chargés de cette tâche : il suffisait d'une conception restrictive pour que le résultat soit identique au cantonnement antérieur. Mais surtout, ce texte grava dans le marbre du droit divers modes de « propriété indigène », plaquant ainsi en Algérie des catégories juridiques inspirées de celles de la métropole. Il s'agissait donc d'un pas décisif dans la voie de la francisation de la propriété, laquelle fut ensuite le fondement de la dépossession.

La politique du royaume arabe laissa en héritage un second sénatus-consulte fondateur : celui du 14 juillet 1865 [***s*** p. 212]. Ce texte définissait l'« indigène musulman » et l'« indigène israélite » comme « français », mais conservait leurs statuts personnels : loi musulmane pour les premiers, loi mosaïque pour les seconds. Le texte prévoyait par ailleurs une procédure dite de « naturalisation », permettant aux « indigènes » d'Algérie d'accéder à une pleine nationalité française, moyennant l'abandon de leurs statuts personnels. Ce principe, resté intangible tout au long de la période coloniale, fut au cœur des discours critiques dénonçant la discrimination qu'il instaurait entre citoyens et sujets au sein de la communauté nationale. Pourtant, ce texte pouvait aussi être présenté comme respectueux des coutumes locales et précisément de la convention franco-algérienne de 1830 : « L'exercice de la religion mahométane restera libre », « la religion [des] habitants [ne recevra] aucune atteinte », « leurs femmes seront respectées », disait-elle notamment[bb]. Or le sénatus-consulte de juillet 1865 dispensait les « indigènes » de se soumettre au code civil. Rapidement, cependant, les Juifs furent déclarés « citoyens français », « réglés par la loi française » par le décret Crémieux du 24 octobre 1870. Il résultait de l'action des militants de l'émancipation des Juifs de tout statut distinct, discriminant, dans les sociétés où ils vivaient.

Ce décret transcendait la coupure politique que constituèrent, dans l'histoire de France, la chute du Second Empire et l'avènement de la III^e^ République en septembre 1870, car il était en préparation auparavant. Avec cette coupure majeure, les colons l'emportaient. L'« assimilation » devint ensuite le maître-mot de la politique française en Algérie, tandis que la loi Warnier du 26 juillet 1873 accéléra la dépossession foncière [***s*** p. 189]. Surnommée « loi des colons », elle soumettait le régime de la propriété foncière algérienne au code civil français, dans le but de généraliser la propriété individuelle. Elle s'attaquait ainsi à l'indivision, que condamnait l'article 815 du code civil : « Nul n'est tenu de rester dans l'indivision[bc]. » L'immixtion d'un Européen dans des propriétés indivises fut par la suite un instrument majeur de la dépossession [***s*** p. 159]. La politique coloniale française n'avait cependant pas encore les mains libres, car l'Algérie n'était pas totalement soumise. Et les Algériens durent affronter, dans les années 1860, une des périodes les plus noires de l'ère coloniale de leur histoire.

La société algérienne à l’épreuve de la colonisation

Les pertes humaines et matérielles de la conquête restent difficiles à établir[bd] [***s*** p. 82]. L’Algérie ne se releva pas de l’énorme déflation de sa population urbaine. Exil et émigration vers la campagne ou vers l’Orient ont privé le pays de ses élites citadines. Il faut rappeler aussi que les corps d’artisans furent supprimés en 1868. Ce déclin de la bourgeoisie des villes fut accentué par une succession de crises économiques survenues dans les années 1845-1851, 1854, 1857-1858, 1863, 1866-1868. Dans les campagnes, l’état de guerre déstabilisa le rythme des productions agricoles soumises aux incendies et au pillage des silos, de même que le cheptel diminua considérablement en particulier en 1866 et 1867, terribles années de sécheresse. La famine qui sévit durant ces années-là provoqua un désastre démographique. Sans réserves, sans secours, les corps affaiblis moururent de faim quand ils ne furent pas décimés par les épidémies de typhus et de choléra. Quand, le 13 septembre 1867, le *Courrier de l’Algérie* sonna l’alarme sur cette « épidémie de la faim » qui risquait d’emporter le « tiers de la population », le gouvernement général s’empressa de le démentir et de traduire en justice l’écrivain accusé de fausses nouvelles, comme le rappelle Annie Rey-Goldzeiguer dans une étude approfondie sur ces années de misère[be]. Quelque 500 000 personnes auraient disparu au cours de ces années terribles, plus d’un million selon le géographe Djilali Sari[bf]. Cette catastrophe, avec son cortège de morts, d’orphelins abandonnés et de déracinés errant aux abords des villes, fut aggravée par la progression de la colonisation[bg].

Les spéculations sur les biens immobiliers ont débuté dès la prise d’Alger. Une série de textes en accéléra le rythme. Outre l’expropriation pour cause d’« inculture », la vérification des titres de propriété tourna rapidement à une entreprise de spoliation [***s*** p. 70]. L’augmentation de l’immigration européenne dicta au gouvernement du général Jacques Louis Randon (1795-1871), en poste de 1851 à 1858, de procéder au resserrement des terres détenues par les tribus. Cette politique du « cantonnement » aboutit au refoulement des populations rurales, avant que le sénatus-consulte de 1863 et la loi Warnier de 1873 ne dotent la dépossession d’un cadre juridique[bh]. Pour la société algérienne, cette dépossession eut plusieurs conséquences. D’abord, la fin de l’indivision acheva la dislocation des familles en brisant les cadres traditionnels qui imposaient un minimum de solidarité entre tous leurs membres. La nouvelle répartition des terres rompit l’équilibre traditionnel des pratiques agricoles et pastorales et l’extension de celles-ci sur des terres moins bonnes, tandis que la réduction des terrains de parcours fut la cause de la baisse des productions vivrières et de la dégradation du milieu naturel.

Il en résulta une détérioration générale du niveau de vie aussi bien pour les grandes familles en pleine décadence que pour l’ensemble des groupes sociaux de la ville et de la campagne. Une telle paupérisation fut ressentie comme un douloureux traumatisme, dont les Algériens ne se relevèrent point. L’essor de la colonisation a donc bouleversé l’économie traditionnelle, sans lui

offrir les moyens de la restructuration nécessaire à une distribution des richesses produites dans le contexte d'un marché algérien répondant aux logiques capitalistes. C'est notamment ce qui explique le regain d'insurrections d'envergure dans les années 1870 et 1880.

1871-1881 : d’une insurrection à l’autre

En 1871 et en 1881, la résistance algérienne mobilisa des milliers de combattants contre la présence française. Comme les précédentes, ces révoltes furent réprimées durement. Dans un contexte sociopolitique difficile marqué par l’effondrement de l’Empire et l’avènement de la III[e] République, la Kabylie se souleva le 15 mars 1871, à l’appel du bachaga Mohamed El-Mokrani [***s*** p. 95 et p. 103]. Ce chef des *djouad*, habitué à l’exercice du commandement et aux privilèges qui s’y rattachaient, ruiné par ses emprunts, n’eut aucune peine à rallier à lui le mécontentement des grands chefs du Constantinois dénigrés par la presse coloniale. Mais ce mouvement ne prit une dimension significative que parce qu’il fut soutenu doublement par la puissante confrérie des Rahmaniyya dirigée par le cheikh Améziane El-Haddad et par des « ligues de paysans et de prolétaires », les *chartya*. Selon Louis Rinn, ces assemblées incarnaient une sorte de pouvoir populaire chargé de « surveiller les caïds, infliger des amendes, saisir les biens des récalcitrants ou des dissidents à la cause commune, acheter des chevaux et des armes, des munitions : réformer les jugements du cadi et des commissions disciplinaires[bi] ».

L’appel du cheikh El-Haddad au *djihad* lancé le 8 avril 1871 contribua à la généralisation de la mobilisation, relayée par les zaouïas affiliées à la Rahmaniyya, au-delà de la région kabyle, entraînant les tribus des Babors et, plus loin encore, des tribus du Hodna, du Sahara occidental, des Beni Menaceur (Miliana). Mais elle fut rapidement circonscrite. Après la mort d’El-Mokrani, le 5 mai, le cheikh El-Haddad et son fils Si Aziz déposèrent les armes le 30 juin. Seul Boumezrag El-Mokrani continua le combat. La prise de sa smala le 8 octobre l’obligea à fuir vers le désert, où il fut ensuite arrêté. L’insurrection, qui avait duré dix mois, fut réprimée aussi sévèrement que celle de la Commune de Paris au même moment. Comme le rappelle Charles-André Julien, « du point de vue juridique, […] la répression amena les tribunaux à se départir des règles habituelles du droit, car on considéra les insurgés à la fois comme des belligérants vaincus et comme des Français[bj] ». Aussi furent-ils frappés de lourdes contributions de guerre en tant que belligérants et leurs terres séquestrées comme « indigènes algériens ». Le gouverneur général, l’amiral Louis-Henri de Gueydon, pouvait se vanter de s’être « procuré des ressources considérables » en vue de la création de nouveaux centres de colonisation. Enfin, les deux cent cinquante chefs de l’insurrection furent déférés devant des cours d’assises acquises à l’avance et lourdement condamnés – Boumezrag El-Mokrani fut condamné à mort. Vaincues et ruinées, des tribus furent contraintes de quitter leurs terres, d’autres prirent le chemin de l’exil lointain, emportant au loin les paroles du *meddah* : « On a semé la haine dans les villages/Nous la cachons sous terre et il en reste toujours/C’est comme l’abondante récolte d’un champ défriché[bk]… »

La colonisation avait triomphé en ruinant la société algérienne, n’épargnant aucune catégorie sociale. En octobre 1879, le gouverneur général Albert Grévy pensait que l’avènement du régime civil était le garant de la sécurité de la colonie. C’était compter sans l’esprit de résistance qui se ranimait à la moindre étincelle. Ce fut le cas en 1881, cette fois dans le Sud-Oranais. Ce

soulèvement, considéré comme le dernier de la résistance algérienne au XIX^e^ siècle, avait des antécédents. En 1845, le traité établissant une frontière entre le royaume du Maroc et l'Algérie avait eu des conséquences fâcheuses pour la confédération nomade des Ouled Sidi Cheikh, qui se retrouva du jour au lendemain divisée en deux groupes séparés. Au printemps 1864, les Ouled Sidi Cheikh Cheraga entrèrent en révolte et leurs actions s'étendirent « du djebel Amour au Titteri, gagnant le pays des Flitta, […] le Dahra[bl] ». Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ils tentèrent en vain de s'unir pour lutter plus efficacement contre les troupes françaises, mieux armées et mieux organisées. Le 31 janvier 1869, l'engagement d'Aïn-Mahdi vira au désastre. Aussi les Ouled Sidi Cheikh ne reprirent-ils le combat qu'en mai 1881, sous la houlette de Mohammed Ben El-Arbi, dit « Bou Amama » (1840-1908). Pour Charles-Robert Ageron, cette révolte relevait plus du rezzou que d'une franche opposition à la domination française. Mais pouvait-il en être autrement dans ces espaces sahariens ?

Après plusieurs affrontements tournant à l'avantage de Bou Amama, l'intervention du colonel Oscar de Négrier à El Abiodh Sidi Cheikh et la profanation du tombeau de Sidi Cheikh le 14 août annoncèrent la reprise de l'offensive française. Le 5 novembre 1881, Bou Amama dut se replier en territoire marocain, où il fut poursuivi par les colonnes stationnées à Aïn-Sefra. Au printemps 1882, eut lieu le dernier engagement de Bou Amama à Fendi (Maroc). La paix fut négociée en mai 1883 avec les chefs de la tribu, au prix d'arrangements ménageant les principaux d'entre eux. En revanche, l'accord imposa une contribution à verser par les habitants (égale à cinq fois le montant de l'impôt annuel), appliqua le séquestre aux tribus vaincues et procéda à la déportation à Calvi et à l'île Sainte-Marguerite de certains insurgés, comme le poète Mohammed Belkheir, « porte-parole de l'insurrection[bm] ». La région étant désormais « pacifiée », la pénétration française put se poursuivre dans le Sud algérien [***s*** p. 265].

D'une résistance à l'autre, durant près d'un demi-siècle, les Algériens ont combattu sans relâche la présence française. Leur échec mit momentanément en sommeil leur patriotisme, que l'orientaliste Joseph Desparmet considérait en 1916 comme l'expression d'une « aspiration constante » à l'indépendance[bn].

Notes

a. Marc CÔTE, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, Paris, 1988.

b. Jean DESPOIS, *L'Afrique du Nord*, PUF, Paris, 1949.

c. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *La Conquête et les débuts de la colonisation, 1827-1871*, *op. cit.*

d. Ce n'est qu'en 1817 que le dey Ali Khodja décida de quitter le palais de la Djenina pour la Casbah, pour des raisons de sécurité.

e. Oran est capitale du beylik de la province de l'Ouest à partir de 1792, date à laquelle les Espagnols en furent chassés.

f. Eugène VAYSSETTES, *Histoire de Constantine sous la domination turque, 1517-1837*, Bouchène, Saint-Denis, 2002.

g. Xavier YACONO, « Peut-on évaluer la population de l'Algérie vers 1830 ? », *Revue africaine*, vol. 98, n^o^ 440-441, Alger, 1954.

h. Cité par Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*

i. Voir Philippe LUCAS et Jean-Claude VATIN, *L'Algérie des anthropologues*, Maspero, Paris, 1975.

j. Voir Lemnouar MEROUCHE, *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane*, 2 tomes, Bouchène, Saint-Denis, 2002 et 2007.

k. Lucette VALENSI, *Le Maghreb avant la prise d'Alger, 1790-1830*, Flammarion, Paris, 1969.

l. Jacques FRÉMEAUX, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Economica, Paris, 2002, p. 46.

m. André JARDIN et André-Jean TUDESQ, *La France des notables*, tome 1, *L'Évolution générale, 1815-1848*, Seuil, Paris, 1973, p. 194 ; et tome 2, *La Vie de la nation, 1815-1848*, p. 53-54.

n. Camille ROUSSET, *La Conquête de l'Algérie*, tome 1, Plon, Paris, 1889 (cité par Mostefa LACHERAF, *Algérie, nation et société*, Maspero, Paris, 1965).

o. Voir Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*

p. *La Vie militaire du général Ducrot* (cité par Mostefa LACHERAF, *Algérie…*, *op. cit.*).

q. Joseph POUJOULAT, *Voyage en Algérie*, Vermot, Paris, 1865.

r. Daniel RIVET, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette Littératures, Paris, 2002, p. 123.

s. Benjamin STORA, *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, *op. cit.*, p. 19.

t. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*, chapitre 3, « L'occupation restreinte et la colonisation anarchique, 1834-1840 », p. 106-163.

u. Alexis DE TOCQUEVILLE, *Travail sur l'Algérie*, Paris, 1841, p. 102.

v. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*, p. 107-163.

w. Jacques FRÉMEAUX, *La France et l'Algérie en guerre*, *op. cit.*, p. 184.

x. Alexis DE TOCQUEVILLE, *Travail sur l'Algérie*, *op. cit.*, p. 107.

y. Jacques FRÉMEAUX, *La France et l'Algérie en guerre*, *op. cit.*, p. 64.

z. Au Maghreb, les zaouïas désignent des complexes religieux (abritant mosquée, salles d'étude et locaux d'accueil des indigents) gérés par les confréries soufies, comme la Rahmaniyya. Ces confréries sont usuellement dirigées par un « cheikh », assumant le rôle de chef spirituel et temporel. Il est assisté de « *khalifas* » (califes), encadrant eux-mêmes les « *moqaddim* » (singulier : « *moqaddem* ») ou « *chaouchs* », qui relaient les instructions du cheikh auprès des fidèles et assurent la diffusion de la « *tarîqa* », la doctrine de la confrérie. Ses adeptes sont appelés « *khouan* » (frères).

aa. Chiffres cités par Ahmed NADIR, « Les ordres religieux et la conquête française (1830-1851) », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, vol. 9, n^{o} 4, décembre 1972.

ab. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*, p. 201-203.

ac. Jacques FRÉMEAUX, *La France et l'Algérie en guerre*, *op. cit.*, p. 100.

ad. *Ibid.*, p. 101-102.

ae. Général Paul AZAN, *L'Armée d'Afrique de 1830 à 1852*, Plon, Paris, 1930, chapitre 2, « Création des corps spéciaux d'Afrique 1830-1831 », p. 42-74.

af. Joseph POUJOULAT, *Voyage en Algérie*, *op. cit.*

ag. Jacques FRÉMEAUX, *La France et l'Algérie en guerre*, *op. cit.*, p. 196-198.

ah. *Lettres du maréchal de Saint-Arnaud*, 3^{e} édition, Paris, 1864, tome 2, p. 26, lettre du 15 août 1845.

ai. Louis CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Hachette, coll. « Pluriel », Paris, 1978 (1re éd. 1958).

aj. Maurizio GRIBAUDI et Michèle RIOT-SARCEY, *1848, la révolution oubliée*, La Découverte, Paris, 2009.

ak. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*, p. 268.

al. Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, INED, Paris, 2001, p. 187.

am. *Ibid.*, p. 172.

an. Jennifer SESSIONS, « Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la monarchie de Juillet, ou les origines de l'émigration assistée vers l'Algérie », *Revue d'histoire du XIX^{e} siècle*, n^{o} 41, 2^{e} semestre 2010, p. 63-80.

ao. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*, p. 250.

ap. Pour une description concrète, voir Claudine ROBERT-GUIARD, *Des Européennes en situation coloniale, Algérie 1830-1939*, Presses de l'université d'Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, 2009, p. 162-163.

aq. Voir Marcel ÉMERIT, « Les déportés de juin », *in* Marcel ÉMERIT (dir.), *La Révolution de 1848 en Algérie*, Larose, Paris, 1949, p. 63-73 ; Louis-José BARBANÇON, « Les transportés de 1848 (statistiques, analyse, commentaires) », *Criminocorpus, revue hypermédia*, <http ://criminocorpus.revues.org>, janvier 2008. Le grand-père de l'écrivain Michel Leiris faisait partie de ces « transportés » (voir Louis HINCKER, « Archives d'une Afrique "fantôme" », *L'Homme*, n^{o} 195-196, juillet-décembre 2010, p. 307-332).

ar. Voir Sylvie THÉNAULT, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, Paris, 2012.

as. Sylvie APRILE, « La "prison agrandie". La pratique de l'internement aux lendemains du coup d'État du 2 décembre 1851 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, n^{o} 4, octobre-décembre 1999, p. 658-679.

at. Yvette KATAN, « Les colons de 1848 en Algérie : mythes et réalités », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 31, avril-juin 1984, p. 177-202.

au. Lucien GENET, « Les colonies agricoles de 1848 », *in* Marcel ÉMERIT (dir.), *La Révolution de 1848 en Algérie*, *op. cit.*, p. 107-121.

av. Jacques FRÉMEAUX, *Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Denoël, Paris, 1993.

aw. Le commandant Louis Rinn (1838-1905), qui fit toute sa carrière dans les bureaux arabes à partir de 1864, est de ce point de vue emblématique. Voir Jacques FRÉMEAUX, « Le commandant Rinn et les "grands tournants de l'histoire de l'Algérie" : limites et usage d'une historiographie coloniale », *in* Dominique CHEVALLIER (dir.), *Les Arabes et l'histoire créatrice*, Presses

de l'université de Paris-Sorbonne, Paris, 1995, p. 95-104. Voir aussi la notice biographique en annexe de la thèse d'Alain MESSAOUDI, *Savants, conseillers, médiateurs : les arabisants et la France coloniale (vers 1830-vers 1930)*, 3 vol., université de Paris-1-Panthéon-Sorbonne, 2008, p. 657-658.

ax. *Procès du capitaine Doineau et de ses coaccusés devant la cour d'assises d'Oran*, Librairie internationale de l'agriculture et de la colonisation, Paris, 1857, p. 147.

ay. *Ibid.*, p. 262.

az. Annie REY-GOLDZEIGUER, *Le Royaume arabe*, SNED, Alger, 1977.

ba. *Ibid.*

bb. Convention reproduite dans : Robert ESTOUBLON et Adolphe LEFÉBURE, *Code de l'Algérie annoté*, Adolphe Jourdan, Alger, 1899.

bc. Cité par Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *1871-1954*, *op. cit.*, p. 94.

bd. Voir André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919*, PUF, Paris, 1961 ; Annie REY-GOLDZEIGUER, *Le Royaume arabe*, *op. cit.* ; Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, *op. cit.*

be. Annie REY-GOLDZEIGUER, *Le Royaume arabe*, *op. cit.*

bf. Djilali SARI, *Le Désastre démographique*, SNED, Alger, 1982.

bg. Bertrand TAITHE, « La famine de 1866-1868 : anatomie d'une catastrophe et construction médiatique d'un événement », *Revue d'histoire du XIX^{e} siècle*, vol. 41, n^{o} 2, 2010, p. 113-127.

bh. Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France*, tome 1, PUF, Paris, 1968.

bi. Louis RINN, *L'Insurrection de 1871 en Algérie*, Jourdan, Alger, 1891 (cité par Mostefa LACHERAF, *Algérie…*, *op. cit.*).

bj. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*

bk. Poème cité par Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France*, tome 1, *op. cit.*

bl. Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *op. cit.*

bm. Voir Mohammed BELKHEIR, *Étendard interdit. Poèmes de guerre et d'amour*, Maspero, Paris, 1976 (rééd. : Sindbad, Paris, 2003) ; et Cheikh Si Hamza BOUBAKEUR, *Trois poètes algériens*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1990.

bn. Joseph DESPARMET, « La turcophilie en Algérie », *BSGA*, Alger, 1916.

Chronologie

1830-1880

1830

juin. – L’armée française, forte de 37 000 hommes, débarque sur la plage de Sidi-Ferruch.

juin. – Bataille de Staoueli, près d’Alger : les troupes françaises l’emportent sur celles de la régence ottomane.

juillet. – Capitulation d’Alger et transfert du Trésor de la Casbah à Paris, aux termes de la convention signée par le général Louis-Auguste de Bourmont, le chef de l’expédition française, et le régent ottoman Hussein Dey.

juillet. – Hussein Dey est contraint par les occupants français d’embarquer pour Naples et les membres de la milice turque sont expulsés vers l’Asie Mineure.

juillet. – Le chef kabyle des Flitta, El-Hadj Mohammed Ben Zamoum, réunit les chefs de tribus de la Mitidja, à Tamentfoust, qui décident la résistance à l’envahisseur.

-30 juillet. – Révolution de Juillet ; le 9 août, Louis-Philippe se fait proclamer « roi des Français ».

eptembre. – Un arrêté du (récemment nommé) maréchal de Bourmont séquestre la propriété des Turcs expulsés et les biens habous.

novembre 1830-1er janvier 1831. – Première expédition du corps expéditionnaire à Médéa (10 000 hommes) ; saccage de Blida.

novembre. – En représailles, massacre de cinquante canonniers français.

décembre. – Les troupes françaises occupent Mers el-Kébir.

1831

janvier. – Évacuation de Médéa par les troupes françaises, suivie, le 4 janvier, par l’occupation d’Oran.

juin-5 juillet. – Deuxième expédition à Médéa.

-29 septembre. – Nouvelle occupation et évacuation de Bône.

1832

mars. – Les capitaines d'Armandy et Yusuf occupent Bône ; négociations avec Ahmed Bey.
avril. – Le duc de Rovigo fait exterminer la tribu des Ouffia, accusée à tort d'un vol. Réunion des chefs de tribus avec Ben Zamoum à Souk-Ali (près de Boufarik). Rovigo met Blida à sac et fait exécuter deux cheikhs, munis pourtant d'un sauf-conduit.
-23 novembre. – *Révolte des canuts lyonnais*.
novembre. – Les tribus des Hachem, des Beni Amer et des Gharaba proclament l'émir Abd el-Kader chef de la résistance.

ıns les Antilles, révolte d'esclaves au nord de la Martinique. Abolition de l'esclavage par le Royaume-Uni.

septembre. – Occupation de Bougie.

septembre-19 novembre. – Une commission d'enquête envoyée en Algérie par le roi Louis-Philippe conclut notamment : « Nous avons débordé en barbarie les barbares que nous venions civiliser… »

1834

février. – Signature d'un traité de paix entre le général Louis Alexis Desmichels et l'émir Abd el-Kader, reconnaissant l'autorité de ce dernier sur l'Ouest algérien, à l'exception des places d'Oran, d'Arzew et de Mostaganem.
-14 avril. – *Insurrection des Parisiens réprimée par le général Bugeaud*.
juillet. – À la bataille de Mahraz, Abd el-Kader défait le chef de la tribu *makhzen* des Douairs, Mustapha Ben Ismaël.
juillet. – Une ordonnance applique en Algérie le régime en vigueur dans les autres colonies françaises : elle institue les « possessions françaises dans le nord de l'Afrique » (ancienne régence d'Alger), dirigées par un gouverneur général avec un pouvoir proconsulaire.

1835

nvier. – Expédition punitive contre les Hadjoutes.
ıvril. – À Bougie, signature d'un traité entre le général Jean-Baptiste Drouet d'Erlon, gouverneur général, et le chef kabyle Oulid Ou Rabah.
juin. – Dans le défilé de la Macta, les forces de l'émir Abd el-Kader infligent une sévère défaite aux troupes du général Camille Alphonse Trézel.
lécembre. – Le maréchal Clauzel occupe Mascara, évacuée par l'émir Abd el-Kader.

1836

janvier. – Le maréchal Clauzel occupe Tlemcen et impose une forte contribution de guerre aux Koulouglis, qui avaient pourtant sollicité sa venue.

mars-9 avril. – Expédition de Clauzel contre Médéa, sans résultats.

avril. – Le général Joseph-Gaston d'Arlanges subit à l'embouchure de la Tafna une défaite aussi grave que celle de la Macta.

uillet. – Le général Bugeaud repousse les troupes d'Abd el-Kader sur les bords de la Sikkak.

ıovembre. – Le maréchal Clauzel engage, avec 8 700 hommes, une expédition pour la conquête de Constantine ; elle échoue et se termine, le 1er décembre, par une retraite sur Bône.

1837

mai. – Traité de la Tafna, signé entre Bugeaud et l'émir Abd el-Kader, qui reconnaît à ce dernier la souveraineté sur les deux tiers de l'Algérie.

-13 octobre. – Deuxième expédition française (réussie) contre Constantine, avec 20 400 hommes, dont 16 000 combattants ; les généraux Charles-Marie de Damrémont (gouverneur général) et Alexandre-Charles Perrégaux sont tués ; on compte des milliers de victimes algériennes.

1838

mars. – Occupation de Koléa.
nai. – Occupation de Blida.
juin. – Début du siège d'Aïn-Mahdi par Abd el-Kader.
ɔctobre. – Occupation de Philippeville (Skikda) par l'armée française.

1839

emière guerre de l’opium entre le Royaume-Uni et la Chine.
anvier. – *Formation d’un établissement français au Gabon.*
-20 janvier. – Occupation d’Aïn-Mahdi et destruction de la ville par Abd el-Kader.
mai. – Occupation de Djidjelli.
in-juillet. – *Victoire de l’armée égyptienne sur l’armée ottomane ; le pacha d’Égypte exige la souveraineté héréditaire sur l’Égypte et sur les territoires ottomans jusqu’à Damas ; il a le soutien de la France, mais l’Angleterre s’y oppose. La question d’Orient entraîne un mouvement belliciste en France*.
octobre-2 novembre. – Expédition française des Portes de fer (Kabylie).
18 novembre. – Abd el-Kader prévient le général en chef Sylvain Valée et annonce la reprise de la guerre.

1840

7 février. – Valée occupe Mazagran, puis, le 15 mars, Cherchell.
-17 mai. – Prise par les Français du Thénia de Mouzaïa et de Médéa.
uin. – Valée occupe Miliana.
juillet. – *Traité de Londres, signé par l'Angleterre, l'Autriche, la France et la Russie, qui confirme la cession de l'Égypte à Méhémet Ali*.

1841

avril. – *Le gouvernement turc reconnaît la souveraineté héréditaire de Méhémet Ali sur l'Égypte*.
-25 mai. – Le général Achille Baraguey d'Hilliers détruit Boghari, Boghar et Taza.
mai. – Bugeaud détruit Tagdempt.
mai. – Occupation de Mascara.
août. – Échange de prisonniers entre Ben Allel et Mgr Dupuch, archevêque d'Alger.
septembre-19 novembre. – Bugeaud razzie les Hachem.
tobre. – Destruction de la maison paternelle de l'émir Abd el-Kader et de la ville de Saïda.

1842

février. – Bugeaud occupe Tlemcen, puis, le 9 février, détruit Sebdou.
mai. – Bugeaud (avec 7 000 hommes) attaque les Beni Zeroual.
ptembre. – Abd el-Kader châtie les tribus du Bas Chélif.

1843

ai. – *Inauguration des lignes de chemins de fer Paris-Rouen et Paris-Orléans*.
mai. – Prise de la smala d'Abd el-Kader par les troupes du duc d'Aumale.
mai. – En Kabylie, Bugeaud chasse le lieutenant de l'émir, Ben Salem, du Bas Sebaou et détruit cinquante villages ; le 23 mai, Mustapha Ben Ismaël est tué.
novembre. – Ben Allel, le plus valeureux des lieutenants d'Abd el-Kader, est tué.

1844

février. – *Établissement du protectorat français sur Tahiti*.
août. – Bombardement de Tanger.
août. – Bugeaud (avec 11 500 hommes) défait l'armée marocaine à Isly.
septembre. – Le traité de Tanger met Abd el-Kader « hors la loi dans toute l'étendue du Maroc ou de l'Algérie ».
octobre. – Une ordonnance française supprime le caractère inaliénable des habous et donne pouvoir à l'administration de disposer des terres réputées vacantes ; s'engage alors une vaste entreprise d'expropriation au détriment des paysans algériens.

1845

mars. – La convention de Lalla Maghnia entre la France et le Maroc délimite les territoires à la frontière algéro-marocaine.

avril. – À Aïn-Meran, le colonel Achille de Saint-Arnaud met en déroute les troupes de Bou Maza.

avril. – L'ordonnance du 15 avril 1845 place le gouverneur général de l'Algérie sous les ordres directs du ministère de la Guerre.

-21 avril. – Attaque par Bou Maza du camp des Gorges, près de Ténès et d'Orléansville ; soulèvement de l'Ouarsenis.

mai-1er juin. – Saint-Arnaud met en déroute les troupes de Bou Maza.

juin-12 août. – Enfumades des Ouled Riah par le colonel Pélissier (760 morts) et des Sbéah par le colonel de Saint-Arnaud dans les grottes du Dahra.

juillet. – Bou Maza attaque et détruit le convoi d'un agha rallié.

août. – Bou Maza est battu par Saint-Arnaud.

août. – Le lieutenant-colonel Armand d'Allonville surprend Bou Maza chez les Ouled Younès. Bou Maza parvient à se sauver, abandonnant sa smala. L'insurrection s'étend, préparée dans les tribus par des émissaires de Bou Maza qui avaient même pris son nom.

-23 septembre. – Le général Jean-Alexandre de Bourjolly livre un combat acharné aux tribus insurgées et subit de graves pertes lors de sa retraite ; fin septembre, l'insurrection englobe une grande partie des provinces d'Alger et d'Oran.

septembre-5 octobre. – Le général de Bourjolly inflige des pertes à Bou Maza.

octobre. – Incursion de Bou Maza sous les murs de Mostaganem pour enlever une tribu soumise ; le lieutenant-colonel Émile Henry Mellinet (1798-1894) force Bou Maza à abandonner la tribu et à s'enfuir.

1846

›yage du député et historien Alexis de Tocqueville en Algérie au sein d'une commission parlementaire ; favorable à une administration civile de l'Algérie et une colonisation au moyen de grandes concessions, il soutient le général Lamoricière contre le maréchal Bugeaud, partisan d'une administration militaire et d'une colonisation par des paysans soldats.

-25 avril. – Ne pouvant subvenir à leurs besoins, Ben Thami fait exécuter, à l'insu de l'émir, deux cent soixante-dix prisonniers français dont l'échange avait été refusé par Bugeaud.

ptembre. – Bou Maza essaie d'entraîner les Beni Snassen ; il se sépare d'Abd el-Kader et se retire vers le Sud.

-24 septembre. – Les forces d'Abd el-Kader écrasent les troupes françaises à Sidi-Brahim ; le lieutenant-colonel Lucien de Montagnac est tué.

1847

janvier. – Le général Émile Herbillon investit l'oasis de Sidi Khaled où s'était réfugié Bou Maza.
février. – Reddition de Ben Salem, lieutenant de l'émir Abd el-Kader en Kabylie.
avril. – Bou Maza se rend à Saint-Arnaud.
ai-juin. – Bugeaud (avec 8 000 hommes) et Bedeau (avec 7 000 hommes) marchent sur les Beni Abbès et détruisent tous les villages.
décembre. – Abd el-Kader dépose les armes. Il est enfermé au Fort-Lamalgue.

1848

Europe, le « printemps des peuples » renverse en quelques mois le système issu du Congrès de Vienne.

vrier. – Révolution à Paris : fin de la monarchie de Juillet et avènement de la II^{e} République. Outre les territoires outre-mer de l'Ancien Régime, la république hérite de la Restauration et de la monarchie de Juillet l'Algérie, Mayotte et Tahiti.

avril. – *Abolition de l'esclavage par le gouvernement provisoire de la II^{e} République*.

in. – *Répression des journées révolutionnaires à Paris par le général Cavaignac*.

ril-novembre. – Abd el-Kader et sa suite sont transférés à Pau.

1849

Inde, l’Empire britannique annexe le Pendjab.
d el-Kader est assigné à résidence au château d’Amboise, où il restera quatre ans.
ars-novembre. – Les habitants de la petite oasis Zaâtcha refusent de payer des impôts exorbitants et entrent en insurrection ; après 192 jours de siège, commandé par le général Émile Herbillon (1791-1866), le 26 novembre, les troupes françaises massacrent tous les habitants (800 au combat, 600 sous les décombres) ; avec 8 000 soldats engagés, l’armée française compte 3 000 morts.

1850

Brésil, le trafic d’esclaves cesse officiellement, par décret impérial.
anvier. – Les habitants de Nara (Aurès) sont exterminés.

1851

vrier. – En Kabylie, début de l'insurrection de Bou Baghla (dit l'« homme à la mule »).
nai-18 juillet. – Campagne de Saint-Arnaud contre les tribus des cercles de Collo et de Djidjelli. Mohammed Ben Abdallah, de la tribu des Ouled Sidi Cheikh, entre en insurrection à Laghouat.
juin. – La loi foncière du 16 juin 1851 tend à affirmer l'inviolabilité de la propriété des paysans algériens et l'inaliénabilité des terres *arch*, face aux abus de la colonisation.
septembre. – La loi douanière du 21 septembre 1851 fait de l'Algérie une annexe commerciale de la France.
décembre. – Coup d'État du président de la République Louis Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, qui marque *de facto* la fin de l'éphémère II^{e} République, avant l'avènement du Second Empire.

1852

octobre. – Abd el-Kader est libéré par Napoléon III.
décembre. – Napoléon III devient empereur des Français.
décembre. – Assaut des troupes françaises contre Laghouat : une boucherie.
décembre. – Abd el-Kader s’embarque pour Damas, *via* Constantinople.

1853

avril. – *Prise de possession par la France de la Nouvelle-Calédonie ; en quelques dizaines d'années, les deux tiers de la population kanak disparaîtront et les cinq sixièmes de leurs terres agricoles leur seront confisqués.*
ai-juin. – Campagne de Kabylie : deux divisions (10 000 hommes) pénètrent dans les Babor.
ovembre. – Pour se débarrasser de Mohammed Ben Abdallah, qui parcourait librement le Mzab, le général Jacques Louis Randon lance contre lui le chef des Ouled Sidi Cheikh Cheraga, Si Hamza, qui bat l'insurgé à N'gouça.

1854

54-1855. – *Guerre de Crimée entre la France, le Royaume-Uni et l'Empire ottoman, d'une part, et la Russie impériale, d'autre part*.
ai-juin. – Randon occupe la région entre Dellys et Bougie et pénètre au cœur du massif kabyle.
uin-6 juillet. – Expédition dans le Haut Sebaou contre Bou Baghla.
novembre. – Le commandant Marmier écrase Mohammed Ben Abdallah à Meggarine.
novembre. – *Ferdinand de Lesseps obtient les droits pour percer et exploiter le futur canal de Suez*.
décembre. – Mort de Bou Baghla.
décembre. – Le colonel Desvaux entre à Touggourt et occupe le Souf dont El Oued.

1857

Avril. – *Remise en cause du système colonial britannique ; révolte indienne des Cipayes*.

juin. – Combat d'Icheriden en Kabylie, une des plus dures opérations de la conquête française.

juillet. – Soumission des Beni Yenni.

juillet. – Capture de Lalla Fatma N'Soumer. Les Kabyles sont frappés d'une indemnité de guerre de 2 millions de francs.

1858

-21 juillet. – *Accord de Plombières : alliance franco-piémontaise contre l'Autriche.*

1859

ıerre hispano-marocaine ; les Espagnols occupent Tétouan.

vrier. – *Les Français s'emparent de Saigon ; début de la conquête et de la colonisation de l'Indochine*.

ımpagne des Beni Snassen : le mouvement insurrectionnel, parti du Maroc, gagne les tribus algériennes de la région de Tlemcen et de Nemours ; le général de Martimprey pénètre avec 15 000 hommes dans le massif des Beni Snassen et contraint les tribus à demander l'*aman* ; 3 549 Français meurent du choléra.

1860

janvier. – *Traité de libre-échange entre la France et l'Angleterre*.
illet. – Abd el-Kader sauve les chrétiens de Damas.
septembre. – *L'armée française arrive au Liban pour protéger les chrétiens maronites massacrés en Syrie et au Liban*.
-20 septembre. – Voyage de Napoléon III à Alger ; à cette occasion, il évoque le « royaume arabe ».
tobre. – *Ouverture de seize ports chinois au commerce occidental après l'occupation de Pékin par la France et l'Angleterre*.

1862

ai. – Ouverture de la première ligne de chemin de fer algérienne, entre Alger et Blida.
juin. – *Traité de Saigon : l'empereur d'Annam Tu Duc est contraint de céder à la France trois provinces orientales de la Cochinchine*.

1863

avril. – Un sénatus-consulte définit pour la première fois depuis la conquête les formes de propriété des paysans algériens détenteurs de terres *melk* (propriété familiale privative) ou occupant des terres *arch*, ouvrant ainsi en pratique la voie à une plus large colonisation foncière.

avril. – *Instauration du protectorat français sur le Cambodge*.

1864

ars. – Début de la révolte des Ouled Sidi Cheikh dans le Sud-Oranais.
avril. – Combat d'Aouïnet bou Bekr ; le colonel Alexandre Beauprêtre est tué et sa colonne décimée ; Si Mohammed prend la tête de l'insurrection, qui s'étendra du djebel Amour au Titteri, gagnant vers l'est le pays des Flitta agité par le marabout Si Lazreg, jusqu'en Kabylie orientale.
uin. – Si Lazreg, qui avait pillé Zemmora et brûlé Ammi Moussa, est tué par l'armée française.

1865

/ril. – L’insurrection des Ouled Sidi Cheikh persiste dans le Sud-Oranais.
juillet. – Un sénatus-consulte fixe le statut juridique des indigènes musulmans.

1866-1869

partir de 1866, les calamités s'abattent sur l'Algérie : essaims de sauterelles ravageant les cultures, tremblement de terre à Blida le 2 janvier 1867, sécheresse, choléra et famines (en 1868, la moitié du cheptel périt). Le terrible bilan des pertes humaines de cette période, aggravé par la politique coloniale, ne sera jamais précisément établi ; il serait de 300 000 à 500 000 morts, soit de l'ordre du cinquième de la population algérienne de l'époque.

juin 1867. – *Annexion complète de la Cochinchine par la France.*

novembre 1869. – *Ouverture du canal de Suez.*

1870

août. – Le général François Durrieu, éphémère gouverneur de l'Algérie, instaure l'état de siège, mais l'armée d'occupation est réduite à 43 090 hommes, du fait de la mobilisation des troupes sur le front de la guerre avec l'Allemagne.

ptembre. – *Insurrection dans le sud de la Martinique*.

eptembre. – *Défaite de Napoléon III à Sedan contre la Prusse*.

eptembre. – Proclamation de la III^{e} République.

tobre-décembre. – Trois décrets des 24 et 30 décembre substituent pour le gouvernement de l'Algérie le « régime civil » au « régime militaire » qui prévalait depuis la conquête.

octobre. – Décret Crémieux prescrivant la naturalisation des Juifs indigènes.

1871

janvier. – *Proclamation de l'Empire allemand dans la Galerie des glaces à Versailles (II^e Reich).*

et 23 janvier. – Soulèvement des spahis à Moudjebeur et à Aïn-Guettar, qui refusent d'être envoyés en France. La mutinerie d'Aïn-Guettar tourne à l'insurrection, et les mutins cherchent appui auprès de la puissante famille des Resgui. Les Resgui donnent à la révolte le sens d'une lutte pour l'indépendance ; leur appel est entendu par les Hanencha.

-28 janvier. – Souk-Ahras est assiégé. Les incidents insurrectionnels se multiplient. Certaines *djemaa* se constituent en *chertya*, sorte de comités de salut public.

février. – La tribu des Ouled-Aïdoun, à El Milia, entre en dissidence et assiège le bordj.

février. – Lettre de démission du bachaga kabyle Mohamed El-Mokrani, renouvelée le 9 mars.

mars. – Prise et incendie de Bordj-Bou-Arreridj ; El-Mokrani fait intervenir le cheikh Améziane El-Haddad de la confrérie Rahmaniyya, ce qui change le sens du conflit : la confrérie luttera pour l'indépendance du pays avec l'appui du peuple kabyle.

avril. – El-Haddad lance l'appel à la guerre sainte sur le marché de Seddouk. La révolte s'étend des environs d'Alger à Collo et de la mer au désert. Les insurgés saccagent les fermes, détruisent les villages et incendient les forêts ; ils pillent Bordj-Menaïel et Palestro (le 20 avril), attaquent Sétif, Dra-el-Mizan, Tizi Ouzou, Fort-National, Dellys, Batna, Bordj-Bou-Arreridj, Touggourt et Ouargla ; le 22 avril, ils s'avancent jusqu'à l'Alma, dans la Mitidja.

avril. – Une tentative des Ouled Sidi Cheikh dans le cercle de Sebdou est réduite en un seul combat.

nai. – El-Mokrani est tué ; son frère Boumezrag poursuit la lutte.

nai-10 juin. – Bougie résiste aux attaques des insurgés.

mai. – *Signature du traité de Francfort qui oblige la France à céder l'Alsace et le nord de la Lorraine à l'Empire allemand.*

mai. – La colonne Lallemand dégage Tizi Ouzou et Dellys ; un mois plus tard, le 11 juin, Fort-National est débloqué.

juin. – Les insurgés perdent la bataille d'Icheriden ; six jours plus tard, les fils du cheikh El-Haddad, Si Aziz et son frère, se rendent ; mais l'insurrection continue avec Boumezrag El-Mokrani.

septembre. – La reddition des Zouara sonne le glas de l'insurrection.

ctobre. – Capture de la smala de Boumezrag (lui-même sera arrêté le 20 juin 1872).

novembre. – *La France et l'Angleterre deviennent copropriétaires du canal de Suez.*

1873

mars. – Boumezrag est condamné à mort, condamnation commuée en déportation en Nouvelle-Calédonie ; il reviendra le 13 juillet 1905 à Alger, où il mourra le 13 juillet 1906.

juillet. – Vote de la « loi Warnier », « relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie » : elle vise à la francisation des terres en « les purgeant des droits réels musulmans », d'où spoliation ; elle autorise aussi une « procédure d'enquête partielle » qui permet d'acquérir de la terre *arch*. L'application de cette loi sera suspendue en 1891 en raison de ses résultats catastrophiques.

1876

reine Victoria est couronnée impératrice de l'Empire des Indes.
-29 avril. – Soulèvement de la tribu des Bou Azid, qui occupent l'oasis d'El Amri et livrent un premier combat à la colonne du général Carteret-Trécourt ; le chef des insurgés, Mohammed Ben Yahia, est tué. Après de durs combats, les insurgés capitulent le 29 avril.

1879

janvier. – *Démission de Mac-Mahon ; Jules Grévy est élu président de la République*.

mars. – Albert Grévy est le premier civil nommé gouverneur général. Jusqu'à la chute du Second Empire, l'Algérie dépendait du ministère de la Guerre et les gouverneurs généraux étaient systématiquement des officiers. La III^{e} République inaugure le régime civil en mettant fin à cette gestion par le ministère de la Guerre. Mais la fonction de gouverneur a continué d'être exercée par des militaires, jusqu'à cette nomination d'Albert Grévy, frère du président de la République.

mai. – L'insurrection d'une partie de l'Aurès occidental débute par l'assassinat de trois caïds des Ouled-Daoud et des Beni Bou Slimane par les partisans d'un prédicateur, Mohammed Amziane Ben Abderrahmane.

juin. – Après la répression, Mohammed Amziane et quelques-uns des siens se jettent dans le désert ; arrêtés dans le Djérid par des agents du bey de Tunis, ils sont livrés aux Français.

septembre. – *Jules Ferry devient président du Conseil. Outre la réforme de l'enseignement, il compte développer la politique coloniale française en Extrême-Orient et en Afrique.*

octobre. – *Ferdinand de Lesseps fonde une seconde Compagnie du canal interocéanique de Panama*.

1880

Espagne, abolition de l’esclavage.

septembre. – *Le traité entre Pierre Savorgnan de Brazza et Makoko Ilôo, chef des Batéké, établit la souveraineté française au Congo*.

Conquérir et coloniser

Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ?

Hélène Blais

Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ? L'image d'Épinal du coup d'éventail du dey d'Alger au consul de France Pierre Deval, les dettes de la France et l'explication factuelle de l'enchaînement d'événements diplomatiques conduisant à la prise d'Alger ne suffisent pas à l'expliquer. De même, l'idée que l'armée française aurait eu besoin de laver son honneur après les guerres napoléoniennes, comme celle que le roi Charles X pensait pouvoir ainsi détourner l'opinion publique des problèmes intérieurs, ne permettent pas de justifier à elles seules cette entreprise coloniale dont les commencements furent particulièrement hasardeux et peu planifiés. La longue durée de l'occupation coloniale a contribué à occulter *a posteriori* les doutes marquant les décennies 1830 et 1840. Pour tenter de comprendre ces premières années d'occupation, il faut pouvoir imaginer aussi que la colonisation de l'Algérie aurait très bien pu ne pas avoir lieu.

On a beaucoup écrit sur l'absence de projet colonial initial et sur le concours de circonstances aboutissant à la colonisation de l'Algérie. Mais alors, pourquoi l'Algérie, pourquoi la France, à ce moment-là ? Le débarquement d'un corps expéditionnaire de 35 000 hommes à Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830, avait bien plus les apparences d'une énième opération de police méditerranéenne que celles d'une guerre de conquête coloniale. Les Européens, gênés par la course en Méditerranée [***s*** p. 89], avaient forgé l'image d'Alger comme nid de pirates. L'attaquer, c'était alors déloger l'occupant ottoman et ébranler un empire trop puissant. Les Français étaient prêts, les autres puissances européennes consentantes. La monarchie de Juillet hérita de cette action entreprise sous la Restauration, sans avoir de projet politique sur la question algérienne. Rien n'était joué en 1830 – et sans doute pas en 1840 non plus. C'est autour des mots d'ordre du retrait, voire dans le registre rapidement plus émotionnel de l'« abandon », que se dessina peu à peu une politique coloniale et que fut prise la décision de « rester ».

Mais les premières années de l'occupation ont laissé d'autres voix émerger. Ainsi, en 1832, le marquis Frédéric Gaétan de la Rochefoucauld-Liancourt produisit un long plaidoyer dénonçant la violence de l'occupation française à Alger, les exactions du duc de Rovigo [***s*** p. 19], les pillages et expéditions punitives ayant fait fuir les tribus, la destruction des mosquées et les autres attaques contre la religion musulmane. Il qualifia publiquement l'occupation d'Alger d'« illégale et despotique ». Il n'est d'ailleurs pas anodin que le mot « décolonisation », dont on date parfois l'apparition des années 1950, soit, comme l'a noté Charles-Robert Ageron, attesté dès 1836 dans un manifeste d'Henry Fonfrède, *Décolonisation d'Alger*, qui prône l'évacuation de l'Algérie. Avant de tomber en désuétude, il fut utilisé dans les années suivantes par les adversaires de la colonisation, que l'on appelait alors les « anticolonistes ».

Abandonner Alger ?

Le débat politique s'articule alors en plusieurs moments. Il s'est agi, dans un premier temps, de savoir si la France devait ou non rester à Alger, puis ensuite de préciser ce qu'il fallait conserver du territoire de la régence ottomane. La dimension spatiale du débat est très révélatrice de l'absence de projet colonial en Algérie, alors que les frontières du pays étaient considérées comme fluctuantes [***s*** p. 110] et que les limites à donner à la domination furent elles-mêmes l'enjeu de choix politiques. Le territoire se présentait aux yeux des partisans de la colonisation comme un front pionnier, dont les limites devraient être sans cesse repoussées. Les positions évoluèrent à mesure que, sur le terrain, la situation militaire changeait. De fait, le rapport de forces militaire fut décisif sur le choix final de coloniser, mais la conquête par les armes n'eut rien d'évident, et l'armée française fut parfois en difficulté : la résistance était réelle, les crédits à fournir sans cesse grandissants. Au départ limitée à Alger, l'occupation militaire s'étendit aux villes d'Oran et de Constantine, ainsi qu'à leurs arrière-pays, mais sans former avant la fin des années 1840 un territoire continu. Cet espace fragmenté se prêta alors à des projections coloniales variées, alors même que la résistance d'Abd el-Kader jusqu'en 1847 offrait le modèle d'un État algérien centré sur les villes de l'intérieur, coexistant avec l'espace littoral occupé par les Français.

Les années 1830-1834 furent, comme l'écrit Charles-André Julien, celles de l'« incertitude ». L'État français occupait Alger, mais sans plan de colonisation. Le début de la période fut marqué par la succession de plusieurs commandants en chef en Algérie, dont le pouvoir de décision était d'autant plus grand qu'aucune ligne politique n'était affirmée. Cette latitude laissée à l'armée fut critiquée par les partisans d'un régime civil, défendant une colonisation de peuplement en Algérie, mais aussi par les anticolonistes, qui rassemblaient notamment des économistes libéraux comme Hippolyte Passy ou Xavier de Sade. Certains prônaient un régime qui imiterait celui de l'occupant ottoman, avec une occupation réelle d'Alger et des dépendances fiscales confiées à des « princes arabes feudataires ». D'autres imaginaient une colonisation civile, avec un véritable pouvoir laissé aux colons, et s'opposaient directement aux officiers qui considéraient l'Algérie avant tout comme un territoire militaire. Aux anticolonistes qui dénonçaient l'illégalité de l'occupation et mettaient en cause la violence de la guerre menée par l'armée, s'opposaient les colonistes qui n'hésitaient pas à mettre en avant des arguments moraux et souhaitaient coloniser pour apporter le progrès et l'éducation aux « indigènes ». La logique saint-simonienne du progrès et de l'amélioration de la condition des Arabes surgit ainsi dans certains argumentaires, pour soutenir et justifier un projet de colonisation.

Mais, dans ces premières années, c'est plus en termes d'occupation que de colonisation que se développa le débat. La question était alors de savoir quelle portion du territoire algérien pouvait ou devait être occupée par la France. L'arrière-plan diplomatique était celui de la politique dite des « points d'appui », théorisée en 1842 par le ministre des Affaires étrangères François Guizot (1787-1874), mais qui représentait déjà une option coloniale importante pour le gouvernement de la monarchie de Juillet. Pour l'Algérie, cela donna une opposition entre les partisans d'une occupation restreinte, ceux qui prônaient une occupation étendue, parfois qualifiée de « système exclusif », et ceux qui suggéraient des systèmes intermédiaires. Ces trois types de projets coloniaux, souvent schématiquement présentés ainsi par les députés eux-mêmes, étaient en fait fluides et variables : le terme même d'occupation restreinte ne signifiait pas la même chose pour tous ses partisans. Et ils furent parfois moins portés par des choix politiques que par des nécessités militaires. Ce furent en effet toujours des considérations sur la « sécurité », c'est-à-dire sur l'état des relations avec les Arabes, qui justifièrent les projets d'occupation restreinte. Le député et maréchal de France Bertrand Clauzel, deuxième général en chef des troupes françaises en Algérie en 1830, proposa ainsi en 1832 de se limiter à Alger et sa plaine, c'est-à-dire de rester « sous le canon d'Alger […] à une journée de marche de ce centre de protection ». Les opposants n'étaient pourtant pas dupes, qualifiant ces projets d'occupation restreinte de pis-aller ou d'hypocrites, puisque nécessairement voués à l'extension.

Beaucoup pointèrent surtout la méconnaissance qu'avaient les Français de l'Algérie et de ses potentialités coloniales. Aussi, en 1833, une commission parlementaire exceptionnelle fut créée pour étudier la question. Elle était composée de deux pairs de France, de quatre députés et de deux officiers supérieurs du Génie et de la Marine, qui arrivèrent à Alger le 1er septembre 1833 pour deux mois et demi. Leurs instructions posaient comme première question : « Que doit-on faire à Alger ? » La seconde question portait sur le type de colonie à établir, si le principe de la possession était retenu : militaire proprement dite, ou « colonie avec des travailleurs » ? Le fait même que l'on ait à poser ces questions trois ans après l'invasion militaire révélait l'absence de projet colonial ayant présidé à la décision d'invasion. La mise en œuvre d'une commission parlementaire envoyée sur le terrain, pratique tout à fait neuve et exceptionnelle, dit aussi les difficultés auxquelles se heurta le gouvernement de la monarchie de Juillet pour faire des choix.

Ne pas faire de l’Algérie une « colonie »

La période suivante, qui va jusqu’en 1840, se caractérise par des contradictions dans les prises de décision. Au retour des commissionnaires d’Algérie, une seconde commission, dite « commission d’Afrique », fut créée pour évaluer les résultats de la première. Complétant les travaux par des auditions à Paris, elle aboutit à la conclusion qu’il fallait conserver Alger, malgré toutes les réserves émises par les hommes qui avaient fait le déplacement sur place. Comme pour trancher dans le débat sur l’occupation restreinte ou étendue, la commission proposa un système qualifié d’« intermédiaire ». Elle conseillait l’occupation d’Alger et de la Mitidja, d’une part, et celles de quelques villes littorales, d’autre part. Il s’agissait en fait de garder des ports comme points militaires et commerciaux, dans la logique des points d’appui. Elle renvoyait alors à un mode de colonisation qui se rapprochait du système des comptoirs de l’Ancien Régime.

Les ordonnances de juillet 1834 entérinèrent le maintien de l’occupation en nommant un gouverneur général des Possessions françaises dans le nord de l’Afrique (le terme « Algérie » n’apparaîtra dans les textes officiels français qu’à partir de 1839). En novembre fut instituée une colonie militaire, rattachée au ministère de la Guerre et dirigée par un gouverneur général chargé du commandement militaire et de la haute administration. Les possessions du nord de l’Afrique étaient régies par des ordonnances, comme les comptoirs du Sénégal, mais à la différence des anciennes colonies de l’Ancien Régime (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane), dont la législation émanait de lois, d’ordonnances ou de décrets du Conseil colonial. Pour les responsables de l’époque, la distinction d’avec ces anciennes colonies était importante, car elle permettait de s’extraire de leur héritage esclavagiste. La réticence à parler de « colonie » à propos de l’Algérie s’explique aussi par ce contexte.

Aux libéraux qui critiquaient le système pour lui-même, les colonistes répondirent en prenant soin de distinguer l’Algérie de ces colonies, certains envisageant même, dès les années 1834-1835, le territoire comme un appendice de la France, « à l’instar de la Corse », en s’appuyant sur la proximité géographique. L’idée d’un prolongement naturel de la métropole, qui sera largement utilisée par la propagande des colons, était donc présente avant même qu’une décision définitive ne fût prise sur le statut de l’occupation, et se développa d’abord pour distinguer l’Algérie des anciennes colonies, qui constituaient des contre-modèles. À une époque de condamnation de l’esclavage, il s’agissait pour les partisans de la colonisation de donner à entendre que l’Algérie n’était pas vraiment une colonie, au moins au sens qu’avait eu ce mot sous l’Ancien Régime.

Sur le terrain, la période fut marquée par la reprise de la guerre, en 1839. Après la signature du traité de la Tafna en mai 1837 [***s*** p. 95], qui rendait Abd el-Kader maître d’une grande partie de l’ancienne régence ottomane, les opposants au gouvernement ne manquèrent pas de souligner

l'incohérence de ce traité eu égard à la politique de colonisation. Le texte avait fait d'emblée l'objet d'une controverse, de par sa formulation géographique excessivement ambiguë : il accordait une limite au territoire français allant « jusqu'à l'oued Keddara et au-delà », c'est-à-dire une limite qui n'en était pas une. Abd el-Kader contesta une traduction française erronée, le texte arabe renvoyant en fait au cours de la rivière, prenant différents noms en amont et en aval. La reprise de la guerre fut directement liée à cet élément de contestation. Car le traité de la Tafna et la confusion qui s'ensuivit n'étaient que le reflet des incertitudes gouvernementales relatives au projet colonial en Algérie.

Dans les années suivantes, alors que le contexte militaire évoluait rapidement et avec la nomination du général Thomas-Robert Bugeaud comme gouverneur général en décembre 1840, l'idée d'un « abandon » d'Alger recula chez les opposants, qui changèrent alors de combat. Il s'agissait désormais d'envisager une colonisation à moindres frais. C'est dans cette logique que l'ancien président du Conseil Adolphe Thiers (1797-1877) se prononça en 1841 pour une « occupation restreinte », et que Bugeaud élabora ses plans de colonisation militaire par des colons soldats. Peu à peu, cette question de la nature et de l'extension à donner à la colonisation sembla s'effacer derrière la réalité de l'occupation militaire. Mais elle n'était pas réglée en principe et continua à faire l'objet de questionnements, même si l'historiographie traditionnelle considère que, en 1847, le fait colonial en Algérie ne fait plus débat.

En 1848, la décision prise une première fois sous la II^{e} République de faire de l'Algérie trois départements français disait encore le refus d'appeler colonie ce qui y ressemblait pourtant de plus en plus fortement. Or les territoires sous domination n'étaient toujours pas clairement délimités. Le rapport rédigé par Alexis de Tocqueville sur le projet de loi pour l'Algérie en 1847 comportait un paragraphe intitulé « Pourquoi notre occupation ne doit plus s'étendre », qui répondait implicitement aux partisans d'une colonisation du désert. Pour Tocqueville, c'était aller trop loin, c'est-à-dire dépenser beaucoup trop pour des nomades pour lesquels toute possibilité d'assimilation était exclue. C'est surtout un critère pragmatique qui l'emportait : la dépendance économique des nomades avec le Tell rendrait selon lui la domination naturelle, sans qu'il soit besoin d'occuper ce territoire. En réalité, ce débat sur les limites méridionales de la colonie française en Algérie ne faisait que commencer ; il durera jusqu'au début du XX^{e} siècle, tranché seulement par le compromis nécessaire avec un autre espace colonial français, celui de l'Afrique occidentale française (AOF).

Que la colonisation de l'Algérie ne fût pas un projet prédéfini n'enlève rien à la réalité de l'occupation et à la violence de l'imposition d'un système de domination. Mais il est intéressant de revenir sur ces deux premières décennies d'occupation pour comprendre que les Français se trouvèrent alors confrontés à l'idée même de colonisation, qu'ils savaient ne pas pouvoir répliquer, au moins formellement, sur un modèle ancien. L'Algérie et, surtout, les Algériens se trouvèrent pris dans un contexte « colonial » tout à fait particulier qui, même s'il mit du temps à s'affirmer, notamment en raison de la résistance armée, s'ancra profondément dans le territoire et sur ceux qui y vivaient. Dans les années 1830, la légitimité d'une implantation coloniale était plus compliquée à affirmer qu'elle ne le sera au temps de l'impérialisme triomphant de la fin du siècle. Sans doute est-ce là l'une des raisons expliquant les aléas politiques de ces deux premières décennies, qui ouvraient pourtant cent trente ans de colonisation.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, « Décolonisation », *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 7, 2004, p. 11-16.

Hélène BLAIS, « Qu'est-ce qu'Alger ? Le débat colonial sous la monarchie de Juillet », *Romantisme*, n° 139, 2008, p. 19-32.

John RUEDY, *Modern Algeria. The Origins and Development of a Nation*, Indiana University Press, Bloomington, 1992.

Jennifer SESSIONS, *By Sword and Plow. France and the Conquest of Algeria*, Cornell University Press, Ithaca, 2011.

Les violences de la conquête[a]

Benjamin Brower

Dans l'un de ses derniers livres, l'historien algérien Mahfoud Kaddache (1921-2006) a souligné que les Algériens avaient vécu la chute de leur capitale non comme la « prise d'Alger » que célébraient les leçons d'histoire qui leur étaient données dans l'Algérie coloniale, mais comme une « perte ». Si l'année 1830 fut si traumatisante pour les Algériens, c'est en raison de la dureté de la soumission que leur imposèrent les Français, dès leur arrivée. La signature de la convention du 5 juillet 1830 entre le général Louis-Auguste de Bourmont – le chef de l'expédition française – et le régent ottoman Hussein Dey, qui aurait dû mettre un terme aux opérations armées et aux violences de l'occupant, fut en réalité suivie d'une importante vague de pillages, qui remettait en cause les termes mêmes de la convention. Dans les mois qui suivirent, l'armée saisit des maisons et des mosquées et détruisit des quartiers entiers, au mépris de la convention du 5 juillet.

En dehors des récits de l'expulsion forcée de la population ottomane de la ville, que les Français obligèrent à partir peu après leur arrivée, peu de sources témoignent de la violence des premiers mois de la conquête. En novembre 1830, la ville de Blida fut mise à sac : les troupes françaises, sous les ordres du général Bertrand Clauzel, auquel le nouveau roi Louis-Philippe avait confié le 12 août le commandement de l'« armée d'Afrique » – nom donné au corps expéditionnaire par la monarchie de Juillet –, se livrèrent à une tuerie aveugle. Les prisonniers furent assassinés, le massacre durant plus de six heures. Quelques jours plus tard, quand les troupes françaises essuyèrent une contre-attaque, les mêmes violences aveugles recommencèrent, dans un esprit de vengeance. Huit cents habitants de Blida furent massacrés en représailles à la mort de vingt et un soldats français, tués au combat. Les violences de Blida ne servaient ni à vaincre les forces ennemies ni à contrôler le territoire, deux objectifs classiques de la guerre : elles avaient un objectif politique, inscrivant dans les corps des victimes, réduites à l'état de « débris », le pouvoir sans limites du nouveau régime. Il est difficile de savoir si les Algériens comprirent ce « message ». Sans doute ces violences avaient-elles autant pour but d'impressionner la population en voie de colonisation que d'offrir à l'armée française le spectacle de sa toute-puissance sur cette terre extra-européenne.

Les pratiques de la conquête totale : 1839-1847

Face à la résistance déterminée des Algériens, s'ensuivront neuf années incertaines, lors desquelles, au fil de féroces combats souvent perdus, les troupes françaises devront établir une sorte de *statu quo*. Mais, en 1839, la France rompt le traité de la Tafna conclu en mai 1837 avec Abd el-Kader et abandonne la politique d'occupation restreinte. Elle adopte alors une politique de « conquête absolue de l'Algérie », comme la définit le général Bugeaud en 1841 : il s'agit d'occuper l'intérieur du pays, projet qui nécessite un engagement énorme en termes de ressources, auquel le gouvernement est désormais prêt. Le passage de l'occupation restreinte à la colonie de peuplement change fondamentalement les termes de la question indigène. Les rapports des Français avec les Algériens ne se limitent plus désormais à la sécurité et au commerce. Une colonie de peuplement nécessite un contrôle des hommes et du territoire.

La notion de « colonie de peuplement » faisait naître des idées de « dépeuplement ». Les commandants écrivaient ainsi que l'usage de la force militaire devait être calculé non plus pour vaincre l'ennemi sur le champ de bataille, mais pour refouler ou massacrer systématiquement les Algériens. Le lieutenant-colonel Lucien-François de Montagnac (1806-1845) élabora des scénarios sur la façon de procéder. Après une série de rencontres sanglantes avec les Ouled Attia, près de Philippeville (aujourd'hui Skikda), Montagnac expliquait comment « il faut faire la guerre aux Arabes » : « Tuer tous les hommes jusqu'à l'âge de quinze ans, prendre toutes les femmes et les enfants, en charger des bâtiments, les envoyer aux îles Marquises ou ailleurs ; en un mot, anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens. » Des officiers mirent ces idées en pratique pendant les campagnes. Celles-ci consistaient dans des attaques punitives que les Français appelaient des « razzias », utilisant un mot arabe pour nommer des pratiques aussi vieilles que la guerre. Leur but était de détruire l'économie rurale et donc la capacité de résistance des populations. Les troupes françaises brûlaient les récoltes, vidaient les silos, s'emparaient des troupeaux, abattaient les oliviers et les arbres fruitiers. Elles cherchèrent également à détruire le tissu social algérien. Ainsi, tout en niant aux Algériens tout sens de la communauté nationale, les Français reconnaissaient que la cohésion de la société menaçait réellement leur domination. Le processus de conquête s'attacha donc à désarticuler les structures sociales comme la tribu. La terreur devint l'arme principale de l'armée : enlèvements, exécutions sommaires, assassinats, torture et viols servirent à produire un sentiment d'« épouvante » dont les commandants français pensaient qu'il détruirait les liens sociaux et rendrait la population docile.

La pratique de la razzia rejoignait elle-même la logique des massacres. Dans plusieurs cas, les troupes françaises commirent des meurtres de masse. L'exemple le plus connu, les

« enfumades » du Dahra, illustre ce schéma de pensée et d'action. Elles se produisirent en juin 1845. Une colonne française, conduite par le colonel Aimable Pélissier, poursuivait la tribu des Ouled Riah dans les montagnes de Dahra, à l'ouest du pays. Les Ouled Riah, ayant trouvé refuge dans une grotte profonde, refusèrent les termes de la reddition que leur dictait Pélissier. Il ordonna donc à ses hommes de faire un énorme feu à l'entrée de la grotte pour enfumer les Ouled Riah de façon à les contraindre à sortir. Les soldats firent un autre feu dans la nuit. Au matin, la fumée avait asphyxié plusieurs centaines de personnes, hommes, femmes et enfants (sept cent soixante selon un officier de l'état-major de Pélissier). Dans une lettre écrite juste après l'événement, le gouverneur général Bugeaud évoquait que la tuerie aurait un « grand retentissement dans le pays ». « C'est une cruelle extrémité, écrivait-il, mais il fallait un exemple terrible qui jetât la terreur parmi ces fanatiques et turbulents montagnards. »

Une guerre d’extermination ?

Ce meurtre de masse exprimait certains aspects de la pensée militaire en vigueur à l’époque, que dominaient des théoriciens comme le baron Antoine-Henri de Jomini (1779-1869). Tirant les leçons des campagnes napoléoniennes, Jomini enseignait en 1838 à une nouvelle génération d’officiers que le « principe fondamental de la guerre » était l’emploi agressif de la force pour submerger physiquement l’ennemi et le dominer psychologiquement grâce aux effets collatéraux de la violence, au choc et à l’effroi. Si Jomini abhorrait quant à lui les « petites guerres » irrégulières, les combats en Algérie se révélaient compatibles avec sa théorie de la force et du choc. Les leçons de la Vendée, de l’Espagne, de l’Italie et d’Haïti ne furent pas perdues pour la génération qui prit pied en Algérie. Des officiers de l’armée d’Afrique comme Bertrand Clauzel, le duc de Rovigo et Thomas-Robert Bugeaud avaient participé à ces campagnes. À cet héritage, s’ajoutait le contexte particulier de l’Algérie, ces côtes des Barbaresques que le maréchal Soult, ministre de la Guerre, considérait comme un lieu violent par essence, où les règles de l’engagement militaire étaient fondamentalement différentes. En Europe, disait Soult, le massacre de civils était « affreux, détestable ». En Afrique, « c’est la guerre elle-même ».

Les membres du Parlement appelaient publiquement à une « guerre d’extermination ». Plus tard, des anthropologues, à Paris, discutèrent de la possibilité d’une extinction de la population algérienne. Le docteur Eugène Bodichon, à Alger, espérait voir un jour une Algérie sans Algériens.

Les actions de l’État colonial français ont certainement contribué à la violence extrême observée au XX^{e} siècle et font partie de la « généalogie européenne » de la violence nazie, comme l’a souligné l’historien Enzo Traverso. Mais la France n’a pas adopté de politique visant à exterminer totalement les Algériens du pays et à prendre leurs terres. Certes, une colonie de peuplement a besoin de terres, mais les partisans de la colonisation ont vite conçu d’autres moyens pour les acquérir : la saisie et la confiscation, ou, plus efficace encore, leur mise sur le marché grâce à l’individualisation de la propriété et un nouveau code immobilier [***s*** p. 70 et 76]. Le travail fut la variable la plus importante du succès de l’entreprise coloniale. Les promoteurs de la colonisation espéraient que les Algériens fourniraient la main-d’œuvre dont avaient besoin les colons et l’État. C’est ainsi qu’en 1846 le docteur Auguste Warnier, qui exprimait l’opinion des colons les plus intransigeants, attendait avec impatience le jour où la main-d’œuvre algérienne, sous l’effet de la misère, se mettrait d’elle-même sur le marché et où les Algériens deviendraient les « instruments dociles » des colons français. Cela ne rendait souhaitables ni l’expulsion ni l’extermination totale des Algériens, qui se seraient d’ailleurs heurtées à des obstacles d’ordre politique. Car, si le gouvernement français a rarement manqué de défendre les

actes meurtriers de son armée dans les années 1840, Louis-Philippe n'en a pas moins recherché un dénouement rapide de la guerre, dans la gloire et la grandeur impériale que des massacres désordonnés terniraient. Les excès de l'armée furent d'ailleurs la cause d'un considérable embarras politique.

Les bureaux arabes sont l'administration militaire qui incarne le mieux les vues de l'État français sur la question indigène. C'est en 1841 que le colonel Eugène Daumas (1803-1871) prit la direction de cette administration militaire nouvellement réorganisée. Elle avait une autorité directe sur les dirigeants algériens locaux nommés par Paris et gérait les relations avec les tribus arabes restantes. Quoiqu'on ait quelque peu exagéré les sentiments pro-algériens ou « arabophiles » de ce corps, sa mission allait tout à fait à l'encontre de l'idée d'extermination ou même d'expulsion ou de refoulement des tribus. Daumas le dirigea tout au long des années 1840, qui furent les plus meurtrières de la campagne militaire. Comme presque tout officier en Algérie, il partageait l'idée que, dans les rapports avec les Algériens, la violence devait être première ; il estimait toutefois que cette violence devait viser non à éliminer les populations, mais à les contrôler. Il pensait que les Algériens, une fois résignés à la défaite, seraient absorbés par les mœurs et les coutumes françaises. S'ils disparaissent, écrivait-il en 1853, ce serait « au milieu des nôtres ».

Il y avait enfin le général Thomas-Robert Bugeaud. Contrairement à ce qu'ont avancé certains biographes, il ne fut ni l'agent réticent de la violence coloniale ni l'avocat d'une politique modérée du « juste milieu ». Bugeaud disposa de pouvoirs considérables en Algérie. Il cumulait les fonctions de gouverneur général et de commandant de l'armée de la fin 1840 à 1847. Pendant ces années, l'intensité de la guerre augmenta. L'appel aux armes de Bugeaud en 1840 – « Il faut une grande invasion militaire, une invasion qui ressemble à ce que faisaient les Francs, à ce que faisaient les Goths… » – reflétait une philosophie militaire qui connaissait peu de limites. Il conduisit lui-même les troupes lors d'attaques meurtrières, encourageant les jeunes officiers à suivre la ligne de conduite la plus dure vis-à-vis des Algériens et couvrant leurs actions, quand cela était nécessaire, pour éviter tout scandale.

Bugeaud n'en reconnaissait pas moins l'importance des Algériens comme source de main-d'œuvre, d'auxiliaires militaires et administratifs et même de colons. Cela apparaît clairement dans une lettre adressée en 1846 au général Aristide de La Ruë, le commissaire du roi, dans laquelle Bugeaud discute sans détour la question du refoulement et de l'extermination. « Nous ne pouvons pas refouler les Arabes comme on le dit quelquefois. […] Toute l'armée française n'y suffirait pas. Nous ne pouvons pas davantage les exterminer ; et lors même que nous le pourrions, nos mœurs, nos philanthropes ne le permettraient pas. Il faut donc de toute nécessité vivre avec eux, nous mêler avec eux. » L'équivoque évidente de Bugeaud est le reflet de ses premières positions en faveur d'une violence extrême et de son mépris des critiques, qu'il considérait comme de veules « philanthropes ». Bugeaud rejeta donc la politique d'extermination ou de refoulement moins en raison d'arguments moraux qu'à cause d'une impossibilité politique et pratique.

La solution à la question indigène qu'il proposait à La Ruë était d'absorber les Algériens, certes de façon inégale, dans un système colonial dominé par la France. Il donnait à ce processus le nom de « mélange », ce qui impliquait d'« entrelacer les Arabes avec nous ». Cela devait, selon lui, détruire la « force d'ensemble de la nationalité ». La vraie bataille serait gagnée, pensait-il, grâce à l'incorporation des Algériens dans une économie fondée sur le marché, avec ses normes en matière de propriété privée et de gestion individuelle des terres, qui produirait des

excédents de production destinés aux marchés français : « La première chose à faire dans ce genre, c'est de les rendre propriétaires et de leur donner peu à peu le goût de la propriété bâtie et de la culture [mot illisible] et soignés… C'est assurément l'un des meilleurs moyens de faire cesser l'insurrection que produit notre envahissement lent, mais permanent. »

Il n'y avait donc rien de progressiste dans ce projet. Il reflétait un cadre de pensée qui produisit les violences extrêmes, mais aussi la destruction de la société et de la culture.

Pour en savoir plus

Amira K. BENNISON, *Jihad and its Interpretations in Pre-Colonial Morocco. State-Society Relations during the French Conquest of Algeria*, Routledge Curzon, Londres, 2002.
Jean-Pierre BOIS, *Bugeaud*, Fayard, Paris, 1997.
Benjamin Claude BROWER, *A Desert Named Peace. The Violence of France's Empire in the Algerian Sahara, 1844-1902*, Columbia University Press, New York, 2009.
Raphael DANZIGER, *Abd al-Qadir and the Algerians*, Homes & Meier, New York, 1977.
Jacques FRÉMEAUX, *Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Denoël, Paris, 1993.
Charles-André JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 1, *La Conquête et les débuts de la colonisation, 1827-1871*, PUF, Paris, 1979.
Mahfoud KADDACHE, *L'Algérie des Algériens. Histoire d'Algérie, 1830-1954*, Rocher noir, Alger, 1998.
Mostefa LACHERAF, *L'Algérie, nation et société*, Maspero, Paris, 1965.
Olivier LE COUR GRANDMAISON, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Fayard, Paris, 2005.
François MASPERO, *L'Honneur de Saint-Arnaud*, Plon, Paris, 1993 (rééd. « Points »/Seuil, Paris, 1997).
Antony Thrall SULLIVAN, *Thomas-Robert Bugeaud, France and Algeria, 1784-1849. Politics, Power and the Good Society*, Archon Books, Hamden, Conn., 1983.
Abdeljelil TEMIMI, *Le Beylik de Constantine et Hadj Ahmed Bey, 1830-1837*, Presses de la Société tunisienne des arts graphiques, Tunis, 1978.

Les colons avant la III[e] République : peupler et mettre en valeur l'Algérie[b]

Jennifer Sessions

L'histoire des premiers colons en Algérie a longtemps été obscurcie par le mythe. Les historiens anticolonialistes font un portrait peu flatteur des grands colons aristocrates et des colons pauvres venus des bas-fonds de la société européenne, tandis que les nostalgiques de l'empire les dépeignent sous le visage de pionniers courageux, abandonnés par l'État dans une contrée pleine de dangers. Si ces stéréotypes ne sont pas entièrement infondés, ils sont insuffisants et en partie inexacts. Un examen plus approfondi montre des similitudes importantes entre l'Algérie française et les processus à l'œuvre dans d'autres colonies de peuplement de l'époque. Le peuplement de l'Algérie s'est appuyé sur des migrations libres et assistées. Cette histoire appartient à la fois à celle de la grande migration européenne du XIX[e] siècle et à celle de l'impérialisme français en Afrique du Nord.

Une colonie hétérogène

Les civils européens n'étaient qu'une petite minorité hétérogène de la population de l'Algérie coloniale pendant la période de la conquête. L'Algérie ottomane avait attiré des migrants de tout le bassin méditerranéen, mais la conquête française en accrut le nombre et étendit leur provenance géographique. Les rapports annuels du ministère de la Guerre recensaient des Anglais, des Espagnols, des Italiens, des Allemands, des Portugais, des Suisses, des Belges, des Grecs, des Russes et des Français. Durant les premières décennies du régime français, les étrangers étaient bien plus nombreux que ces derniers, à la grande consternation des autorités coloniales, qui cherchaient simultanément à promouvoir le peuplement de l'Algérie et à assurer la domination de la France. Ce n'est que dans les années 1850 que les « éléments » français devinrent majoritaires parmi les Européens, mais les étrangers représentaient encore, avant la loi sur la nationalité de 1889, plus de 40 % des colons.

Si les voyageurs en quête d'exotisme oriental acclamaient le cosmopolitisme des villes coloniales, les autorités françaises y voyaient une menace économique et sécuritaire ; c'est ainsi que le général Pierre Berthezène, fraîchement nommé gouverneur général de l'Algérie, dénonçait dans une dépêche, le 28 mars 1831, « tous les vagabonds que l'Espagne, l'Italie et surtout Malte ont vomis sur ces côtes ». Les migrants du sud de l'Europe et des îles méditerranéennes, selon les hiérarchies ethniques de l'époque, étaient à peine considérés comme des Européens, et l'on dénonçait en eux une source de désordres moraux et sociaux, surtout par rapport aux Allemands et aux Suisses, que la Commission d'Afrique jugeait, en 1834, « bien préférables aux autres à cause de leurs habitudes d'ordre et de travail ».

Malgré les efforts pour recruter des Allemands, Espagnols, Italiens et Maltais constituaient la grande majorité des migrants non français. Les taux d'émigration restant très en deçà des espérances et des besoins de la colonie en matière de main-d'œuvre, les autorités coloniales durent se résoudre à les accueillir. Les autorités médicales, de leur côté, assuraient que ceux-ci étaient mieux adaptés physiquement au climat algérien ; et, à la fin du siècle, les idéologues colonialistes eux-mêmes commençaient à louer leurs qualités et à défendre leur « fusion » avec les Européens du Nord dans une « race latine » nouvelle, plus virile et spécialement adaptée à la vie coloniale.

Éviter les « mauvais colons »

Les caractéristiques sociologiques des premiers colons soulevèrent des réactions tout aussi ambivalentes de la part de ceux qui cherchaient à peupler l'Algérie de familles paysannes. Comme la plupart des sociétés de la frontière, la population coloniale de l'Algérie était, au début, largement masculine. Les statistiques officielles montrent qu'il y avait, dans les années 1830, plus de deux Européens pour une Européenne, ce ratio diminuant lentement dans les décennies suivantes pour atteindre à peu près la parité en 1870. Les autorités se félicitèrent de cette tendance « moralisatrice », tout en s'inquiétant des nombreuses Européennes vivant en concubinage ou s'adonnant à la prostitution. La relative jeunesse de la population européenne était aussi diversement interprétée. Si le nombre d'enfants assurait une vitalité démographique au peuplement, le taux relativement élevé de naissances illégitimes était source d'anxiété morale.

De même, les qualifications professionnelles des premiers migrants allaient à l'encontre des idéaux coloniaux. L'idéologie coloniale privilégiait l'établissement de colons ruraux, et les autorités ne cessèrent de chercher à attirer des agriculteurs confirmés, capables de fertiliser le sol algérien. Or la plupart des immigrés européens étaient des paysans pauvres, des ouvriers sans qualification, des artisans de la ville, considérés comme physiquement, moralement et financièrement inadaptés à la vie agricole. Le colon et essayiste Louis de Baudicour exprimait ainsi un regret très répandu lorsqu'il écrivait, en 1856, qu'il fallait « donner [à notre colonie] surtout des agriculteurs. Or, précisément, cette classe d'ouvriers, la plus nombreuse en France, est celle qui a le moins fourni de colons à l'Algérie ».

Autorités et observateurs craignaient que les migrants de la classe ouvrière épuisent rapidement leurs maigres économies et deviennent dépendants de l'assistance de l'État. Ou qu'ils ouvrent des débits de boissons ou des établissements de nature « immorale ». Ces immigrés étaient dénoncés comme des « aventuriers » et des « spéculateurs » cherchant à faire fortune dans l'immobilier ou dans toutes sortes de petits commerces, au lieu d'aspirer à une installation permanente sur la terre. Ces inquiétudes n'étaient pas toujours sans fondement. En 1846, sur les 109 400 Européens d'Algérie, 16 422 seulement vivaient de l'agriculture, tandis qu'on ne recensait pas moins de 1 500 débitants de boissons ou tabacs. Parmi ces migrants, le turn-over était également élevé, même s'il reste impossible de le quantifier.

L’évolution du recrutement

Paradoxalement, la prédominance d’immigrés issus de la classe ouvrière résultait des politiques mises en œuvre par les autorités coloniales : leur priorité était alors la guerre contre Abd el-Kader et les travaux publics en cours avaient précisément besoin de manœuvres, d’artisans. Quand le ministre de la Guerre, en 1838, proposa des passages gratuits sur des bateaux de l’État pour attirer des immigrés en Algérie, les critères d’obtention reflétaient davantage ces besoins que la préférence idéologique pour le colon agriculteur. Les immigrés étaient choisis pour les compétences qu’ils pouvaient apporter aux chantiers civils et militaires. Les préfets métropolitains s’efforçaient de séduire les ouvriers en faisant la publicité des salaires élevés versés dans les secteurs désirés. Les programmes de « colonisation officielle », quant à eux, offraient des concessions foncières à ceux qui répondaient à certains critères financiers et, dans les années 1830 et 1840, plus de 364 000 hectares de terres agricoles furent saisis pour la colonisation européenne. Mais, dans le contexte de la guerre de conquête, de l’incertitude du contrôle français et de la concentration d’emplois bien rémunérés dans les centres urbains, les Européens furent relativement peu nombreux à s’installer dans les campagnes.

En même temps, les autorités coloniales s’efforçaient de contrôler les migrations libres. Les efforts faits pour fermer le pays aux pauvres, aux délinquants et aux mauvais sujets ne cessaient toutefois d’être contournés, tant en Europe qu’en Afrique du Nord. Deux arrêtés (du 15 novembre 1830 et du 25 avril 1831) exigeaient des nouveaux venus de présenter un passeport et d’obtenir un permis de résidence à leur arrivée en Algérie ; ils interdisaient aux capitaines de bateaux de prendre ou de débarquer des passagers n’ayant pas de documents visés par les autorités françaises. Mais les frontières poreuses de l’Algérie, la pratique très répandue du cabotage côtier et l’inefficacité des contrôles empêchèrent de contenir l’immigration clandestine. En outre, en France et ailleurs en Europe, des autorités contribuèrent elles-mêmes au problème en falsifiant les certificats de moralité destinés à empêcher les « indésirables » d’obtenir un passeport pour l’Algérie. Les autorités coloniales n’en persistèrent pas moins – et il fallut attendre 1862, quand l’assimilation administrative eut commencé et quand le passeport intérieur fut tombé en désuétude en métropole, pour que soit abandonnée l’exigence du passeport.

Après 1848, les opérations militaires se déplacèrent vers le Sahara et la Kabylie, l’expropriation et la vente des terres s’accélérèrent, la colonisation s’étendit. Ce contexte ne fut évidemment pas sans impact en matière d’immigration et de peuplement. Les colonies agricoles de 1848 attirèrent des milliers de nouveaux colons et, dans les années 1850, le « cantonnement » libéra de vastes espaces. Le Second Empire (1852-1870) donna un coup de pouce aux passages gratuits afin de fournir de la main-d’œuvre aux entreprises auxquelles avait été confiée la

construction de voies ferrées et d'autres infrastructures. En échange, ces entreprises avaient bénéficié de concessions foncières massives, qu'elles étaient chargées de peupler. En conséquence, la population européenne doubla et la part d'Européens résidant dans des communes rurales passa de 35 % à 50 %. En même temps, ces colons se « créolisaient ». Le taux de natalité commença à dépasser le taux de mortalité et, entre 1856 et 1872, la part d'Européens nés en Algérie doublait, atteignant le ratio de deux pour cinq. Les Européens restaient concentrés dans les villes les plus importantes – en particulier Alger et Oran – et leurs environs, mais ils se rapprochaient de plus en plus des idéaux coloniaux. Les révoltes d'Algériens qui suivirent l'avènement de la III^{e} République, en 1870, reflétaient l'expansion formidable de ce peuplement et son impact destructeur sur la société indigène.

Les raisons des départs

Les archives n'ont pas conservé assez de lettres et de carnets d'immigrés, qui auraient pu aider les historiens à reconstruire leurs expériences, comme cela a été possible pour d'autres pays. Les rares lettres ayant survécu dans les archives locales, comme ce qu'on sait de leurs origines géographiques et sociales, démontrent cependant que les migrations vers l'Algérie ont été causées par des facteurs économiques, sociaux et politiques à peu près identiques à ceux qui motivèrent les migrations transatlantiques de cette période. C'est la politique de l'État français qui orienta le choix des migrants partant vers l'Afrique du Nord, plutôt qu'aux Amériques.

La privatisation des terres collectives, les crises industrielles et la surpopulation comptent parmi les principales forces qui poussèrent les Européens à traverser la Méditerranée. Certes, la politique joua aussi son rôle : des libéraux, des carlistes et des républicains quittèrent ainsi successivement l'Espagne pour l'Algérie ; en France, les insurgés parisiens de juin 1848 et les opposants au coup d'État du futur Napoléon III furent transportés dans la colonie. Mais il y eut en réalité bien moins de « réfugiés » politiques que l'historiographie veut bien le dire. Il en va de même des vétérans des fameuses « colonies militaires » du général Bugeaud, qui ne furent jamais plus de quelques centaines. D'après une enquête réalisée en 1844, les préfets métropolitains s'accordaient à dire que l'émigration venant des départements français était essentiellement économique, les ouvriers cherchant un travail outre-mer dans une période de crise agricole, industrielle et financière. Les paysans appauvris, les ouvriers agricoles expulsés des latifundia européennes et, dans les années 1860, les viticulteurs ruinés par l'épidémie de phylloxéra durent gagner le Sud afin de survivre. D'autres, comme les pêcheurs de corail napolitains, qui migraient de façon saisonnière vers l'Algérie ottomane, s'installèrent de façon définitive.

La proximité de l'Algérie avec l'Europe comptait aussi pour beaucoup dans le choix des migrants. Depuis l'Italie du Sud, l'Espagne, Malte ou d'autres îles, le passage sur de petits bateaux de pêche – ou balancelles – ne coûtait que quelques francs. En France, le prix d'un voyage en troisième classe pour Alger différait peu de celui pour New York, mais l'aide à l'immigration et l'offre de concessions, s'ajoutant à la perspective d'un retour commode, décidaient les candidats à partir pour l'Afrique. Les ouvriers français, en particulier, répondirent aux efforts de recrutement de l'État et le taux d'émigration des Français suivit fidèlement les évolutions de l'offre de passages gratuits. Il semble même que l'aide gouvernementale et le travail fourni sur les chantiers permirent de promouvoir les migrations temporaires, voire saisonnières, parmi les ouvriers métropolitains.

Une fois les chemins migratoires établis, grâce au recrutement officiel, à l'action des notables locaux ou à l'initiative individuelle, les réseaux sociaux des immigrés formèrent des chaînes liant

l’Europe et l’Afrique. Le sort des premiers arrivés était rapidement communiqué aux familles, aux amis et aux voisins, que les migrants, en cas de succès, pressaient de venir les rejoindre. Les registres départementaux de passeports témoignent de l’impact de ces sollicitations dans les demandes d’épouses, d’enfants, de frères et sœurs, etc., même si l’on ignore encore beaucoup de choses sur les circuits de correspondance et de retour créés et alimentés par les réseaux migratoires.

Les conditions de l’accueil

L’arrivée en Algérie pouvait être déconcertante, même si des institutions étatiques et civiles, ainsi que des réseaux informels, sont apparus pour guider les nouveaux venus. Dans les années 1840, dans les principaux centres de peuplement européen, des « dépôts d’ouvriers » ou « de colons » furent créés pour loger les immigrés pendant leur recherche d’emploi ou leur demande de concession. Lorsque ces dépôts étaient saturés, les migrants pauvres étaient installés dans des tentes et nourris de rations militaires. Les propriétaires fonciers et les entrepreneurs coloniaux, pour leur part, fondèrent un « bureau de placement » pour mettre en relation les immigrés et les employeurs locaux. Les colons concessionnaires, quant à eux, devaient s’adresser à l’administration pour prendre possession des terres. L’installation dans les centres de population officiels, pour lesquels l’État fournissait les infrastructures de base et les bâtiments communs, était supervisée par les inspecteurs coloniaux, qui s’assuraient du respect des conditions de culture et de construction imposées aux colons concessionnaires. Remplir ces conditions se révélait souvent très difficile ; et les rapports officiels comme les récits de voyage montrent que nombre de villages coloniaux étaient bien loin de répondre aux visions agraires des décideurs politiques.

Les concentrations d’Espagnols à Oran, d’Italiens à Constantine et de « Mahonnais » (venus de Mahon, capitale de l’île de Minorque, et plus généralement des Baléares) à Bône (Annaba) et dans la banlieue d’Alger indiquent que les nouveaux arrivants cherchaient souvent à rejoindre leurs compatriotes déjà installés dans la colonie. Les communautés coloniales restaient toutefois très hétérogènes. Des articles de presse de l’époque relatent des bagarres, des vols et des agressions sexuelles reflétant les tensions, souvent violentes, qui existaient entre les Européens, ainsi qu’entre ceux-ci et les Algériens « indigènes ». Mais ces relations, comme la plupart des expériences vécues par les 245 000 Européens qui s’installèrent en Algérie entre 1830 et 1870, restent l’aspect le moins connu des décennies de la conquête. Seuls des travaux plus approfondis permettront de dissiper les mythes et de mieux comprendre la société coloniale créée par leur arrivée.

Pour en savoir plus

Marc BAROLI, *Algérie, terre d’espérances. Colons et immigrants (1830-1914)*, L’Harmattan, Paris, 1992.
Louis DE BAUDICOUR, *La Colonisation de l’Algérie. Ses éléments*, Jacques Lecoffre et Cie, Paris, 1856.
Hélène BLAIS, Claire FREDJ et Emmanuelle SAADA (dir.), *L’Algérie au XIX^{e} siècle*, numéro spécial de la *Revue d’histoire du XIX^{e} siècle*, n^{o} 41, 4^{e} trimestre 2010.

Victor DEMONTÈS, *Le Peuple algérien. Essais de démographie algérienne*, Imprimerie algérienne, Alger, 1906.
Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, INED, Paris, 2001.
Patricia LORCIN, *Kabyles, Arabes, Français. Identités coloniales*, Presses universitaires de Limoges, Limoges, 2005.
Jennifer SESSIONS, *By Sword and Plow. France and the Conquest of Algeria*, Cornell University Press, Ithaca, 2011.

Dépossession et disqualification des droits de propriété à Alger dans les années 1830

Isabelle Grangaud

L'occupation d'Alger par les troupes françaises, le 5 juillet 1830, s'est très vite accompagnée d'une intense activité administrative, qui a abouti à une dépossession massive des droits de propriété des habitants de la ville. Les juristes coloniaux qui ont fait l'histoire de ces processus ont surtout insisté sur la nécessité pour les autorités françaises d'alors de réduire l'écart incommensurable entre deux régimes juridiques opposés. Pourtant, une documentation peu explorée dans cette perspective montre que la mise en cause des droits de propriété résulta moins de l'opposition irréductible de ces régimes que des conflits autour de la propriété et de ses conditions d'accès, consécutifs à la conquête.

Conservé aux Archives nationales d'Alger, le « Fonds ottoman » constitue aujourd'hui la documentation privilégiée des historiens spécialistes de la période de la domination ottomane sur l'Algérie (la « régence d'Alger », de 1515 à 1830) [***s*** p. 89]. Mais il a jusqu'ici très peu suscité l'intérêt des historiens de l'époque coloniale, qui semblent le méconnaître. De fait, ce fonds présente tous les signes d'une histoire proprement ottomane. En langue arabe – et pour partie en osmanli –, les matériaux qui le composent, registres et documents divers, ont pour beaucoup été élaborés avant 1830. Pourtant, la constitution du fonds lui-même, le tri du contenu, ses ordonnancements et ses classements datent des premiers moments de la colonisation française et répondent à des enjeux précisément liés à la conquête.

Ce fonds fut initialement le fruit de l'activité de l'administration française des Domaines, mise en place dans les tout premiers moments de l'occupation d'Alger. Cette activité, focalisée sur la question de la propriété, en particulier de la propriété algéroise, a façonné en profondeur le contenu de ce fonds et la documentation ottomane sur laquelle elle s'est appuyée. Aussi, plutôt que de lire dans ce fonds un simple état – certes lacunaire – des traces laissées par les institutions ottomanes, ces considérations invitent à y voir une production coloniale articulée aux enjeux de propriété liés à la conquête. Sa constitution fut l'une des armes de la bataille qui s'engagea autour de la reconnaissance des droits de propriété dans un contexte d'occupation qui ne préjugeait en rien alors de l'assise de la colonisation.

La transfiguration d'Alger par l'appropriation immédiate des « biens de la régence »

La conquête d'Alger fut le théâtre de multiples saccages et pillages, qui atteignirent tant la ville *intra muros* que ses alentours. L'entrée des troupes de l'armée française dans la cité entraîna très tôt un grand nombre d'expropriations sommaires. Caserner les soldats en ville et ouvrir des hôpitaux pour en accueillir les blessés, installer à demeure les services de l'armée et loger ses officiers, accueillir les nouvelles administrations : toutes ces mesures furent prises dans l'urgence au cours des premiers jours et semaines de l'occupation, au mépris des termes du traité de capitulation, qui entérinaient le principe du respect des propriétés des Algérois. Les appropriations indues allaient bénéficier encore du départ massif des habitants soumis à la terreur d'une situation qui ne garantissait plus la sécurité de leurs biens et de leur personne. À cela vinrent s'ajouter des séries de démolitions, de trouées dans le tissu urbain et de réformations du réseau viaire (celui des rues) qui, en quelques mois, transfigurèrent la ville.

La nomination le 1er septembre 1830 par la Commission de gouvernement d'un « directeur des domaines et des revenus publics », précédant la création le 8 septembre d'une « administration des Domaines », devait constituer une réponse à cette situation chaotique. Il revenait à la nouvelle administration tout à la fois de « gérer les biens domaniaux », de les contrôler et de les protéger, et de juguler les revendications des Algérois victimes de spoliations. Ce faisant, le principe d'une propriété domaniale était énoncé, devant rassembler l'ensemble des biens susceptibles de revenir de droit aux nouvelles autorités. Parmi eux, les « biens de la régence » qui, selon le traité de capitulation, étaient transférés à la France, s'ils demandaient à être identifiés, ne devaient constituer qu'une partie de ce qui devait composer le domaine aux yeux des vainqueurs. En effet, toute une série d'autres biens pouvaient y être rattachés dès lors qu'ils ne ressortissaient pas à la catégorie des biens privés, ce qui définissait un champ très large de prérogatives potentielles.

Encore fallait-il établir une propriété publique et une propriété privée bien distinctes. Or, cette distinction n'était pas d'emblée opérante à partir des catégories algéroises de la propriété. Ce fut donc à des fins de procédures de qualification que divers recensements et classements des biens furent élaborés de façon récurrente – lesquels devaient façonner une partie non négligeable du « Fonds ottoman ». Alger devait constituer le terrain privilégié de ces opérations de reconnaissance : première ville prise et capitale de la province, elle fut considérée comme le modèle à partir duquel pourraient être créés « une jurisprudence et des précédents pouvant servir

au reste du pays peu à peu conquis ». Cet argument, avancé par l'intendant civil qui officia à Alger entre 1832 et 1834, Pierre Genty de Bussy, soulignait bien qu'entreprendre de dresser un état de la propriété procédait tout à la fois du recensement et de la qualification.

L’annexion des biens habous

Parmi les propriétés que visaient les Domaines, les biens relevant de l’institution du habous – ensemble considérable d’immeubles et de jardins dont les revenus locatifs constituaient le fondement économique de nombre d’institutions urbaines, notamment religieuses – furent les premiers revendiqués. Ce n’est pas un hasard si, le jour même de la création de l’administration des Domaines, un arrêté décréta le rattachement au domaine de l’ensemble de ces biens. Quoique, sous la pression des autorités religieuses musulmanes, le rattachement ne fût pas d’abord formellement entériné, il devait de fait se concrétiser sur le terrain par un intense travail d’enregistrements et de classements en langue arabe à partir des déclarations des gérants des institutions concernées, dès lors tenus de mettre à disposition des Domaines l’état de ces propriétés et de leurs revenus. La masse documentaire issue de ces procédures de recensement, conservée dans le Fonds ottoman, devait servir à identifier précisément un vaste patrimoine que des mesures successives permirent de « libérer » entièrement au profit de la colonisation. Comme en convenait en 1898 le conseiller général d’Alger Joseph-François Aumerat, « en 1842, la propriété immobilière dans la ville d’Alger et sa banlieue était en grande partie possédée par l’État et les Européens, alors qu’en 1830 nous l’avions trouvée presque exclusivement aux mains des musulmans ».

Ce processus, rapide et radical, ne fut cependant pas un simple coup de force mais, dans le cadre de débats contradictoires et vifs au sein des autorités d’occupation quant au traitement de la propriété et aux moyens d’y accéder, résulta d’une véritable requalification de la propriété habous. Ni publique ni privée, cette propriété relevait de la catégorie de biens communs et inaliénables dans l’économie algéroise. Ainsi que le notait Hamdan Khodja (1773-1842, membre du conseil municipal d’Alger après l’occupation), qui par ses multiples adresses au ministère de la Guerre, le maréchal Soult, fut le plus connu des porte-parole de la contestation algéroise, « ni souverain, ni cadi, ni mufti n’ont le droit d’en disposer. C’est le bien de tous et personne ne peut changer cet ordre des choses ». Entériner une telle catégorie, au demeurant familière au droit français (à l’image des communaux, par exemple), serait revenu à reconnaître des droits liés à l’appartenance locale, en contradiction avec l’objectif de justifier en droit le bien-fondé de la colonisation. En procédant à l’enregistrement du patrimoine de chaque institution pourvue de habous, les Domaines annexaient leur autonomie et en faisaient des établissements publics ; leurs patrimoines habous s’en trouvèrent à leur tour requalifiés. Cette transformation ne mettait pas seulement en péril l’économie religieuse et caritative dont ces patrimoines constituaient jusque-là

la clé de voûte. Elle devait durablement délégitimer des pratiques de possession et de transmission inhérentes à l'institution habous, au profit de la seule propriété pleine, entière et cessible, seule à même de servir les fins de la colonisation.

Mise en cause du bien-fondé de la propriété privée

La pratique des recensements des divers types de propriété, élaborée par l'administration des Domaines, ne consista donc pas en une simple description de la réalité, mais contribua activement à des transferts de droits. Partant, elle fut au cœur des processus de dépossession et de mise en cause des droits des propriétaires. L'établissement d'une propriété domaniale, d'un côté, appelait, imposait même, une requalification des divers types de propriété ; de l'autre, il révoquait en doute le bien-fondé des droits de propriété privée des Algérois. Pour les agents des Domaines, il s'agissait de savoir comment « lire dans la propriété », comment s'assurer de la validité des droits de ceux qui s'en revendiquaient et, donc, de prévenir les abus au détriment du Domaine. Aussi furent-ils moins actifs à prévenir ou à exonérer les multiples atteintes portées aux propriétaires (immeubles détruits ou réquisitionnés) que prompts à exiger les attestations formelles de propriété susceptibles d'un enregistrement systématique – ce dont, là encore, le Fonds ottoman porte la trace.

Ces exigences, relayées par des campagnes de vérification des titres de propriété lancées à compter de 1832 sous peine de reversement au profit du Domaine, menaçaient triplement les droits des propriétaires. D'une part, en concevant de limiter la preuve de la propriété au titre, elles mettaient en porte à faux nombre de propriétaires sans titre qui durent avoir recours à des attestations de notoriété, dans lesquelles les autorités ne virent qu'un pis-aller de preuve. D'autre part et surtout, même l'exhibition d'un titre ottoman était loin d'assurer la reconnaissance des droits, en raison de la langue étrangère dans laquelle il avait été rédigé et de l'identité des agents qui l'avaient ratifié, considérés comme des inconnus, rendant incertaine leur autorité probatoire. Enfin, ces mesures fragilisèrent les droits enchevêtrés associés à des pratiques très courantes d'appropriation, notamment la propriété dissociée ou la propriété indivise, qui configuraient une grande partie du marché immobilier à Alger.

Au nom du retour à la stabilité de la propriété, l'ordonnance du 4 octobre 1844 stigmatisa ces droits au profit de dispositions radicales en faveur d'une propriété pleine et entière. Elle mit un terme aux revendications liées à la destruction ou à l'annexion des propriétés algéroises en instituant le principe du séquestre pour cause d'« utilité publique ». Enfin, elle ruina définitivement la légitimité du régime probatoire en vigueur en imposant, en lieu et place des documents délivrés par les cadis, le titre français « inattaquable », à charge pour les propriétaires de faire valoir au cas par cas la réalité de leurs droits.

Mise en cause des droits du voisinage

Les travaux de l'administration des Domaines conservés dans le Fonds ottoman signalent encore une autre transformation majeure, quoique silencieuse, liée à la mise en place du nouveau réseau viaire d'Alger. Celui-ci fut l'objet de l'attention des nouvelles autorités dès les premiers jours qui suivirent l'occupation de la ville. Dès le 12 juillet 1830, en effet, il fut intimé sans délai aux habitants de la ville de « numéroter les maisons » et d'« inscrire des noms aux extrémités de chaque rue ». Cette mesure avait des objectifs essentiellement pratiques de circulation et de repérage, dans un espace fondamentalement inconnu et hostile aux yeux des occupants.

Cela explique encore les transformations d'envergure diligemment menées, depuis les larges trouées dans le tissu urbain et la création de places jusque, dès le mois d'octobre de la même année, au projet de l'élévation d'un théâtre programmant déjà ballets et opéras italiens… Au-delà des opérations militaires, ces formes de naturalisation de la ville, auxquelles participa la formalisation d'un réseau viaire, visaient à la façonner pour en faire un espace praticable et familier, ce qui ne l'était pas aux yeux des occupants. Ce faisant, ces transformations portèrent irrémédiablement atteinte à la reconnaissance d'une institution importante de la ville ottomane qu'était le quartier, ou *hawma*, détruisant ainsi les droits de propriété associés au voisinage.

Ainsi que l'ont montré les travaux de Jean-Pierre Van Staëvel, à la différence du droit romain posant l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité du réseau viaire des villes, le droit malikite, en vigueur à Alger, assignait des statuts différents aux rues selon les usages effectifs. Les voies passantes ne pouvaient faire l'objet d'une appropriation et formaient le domaine public proprement dit ; en revanche, les rues empruntées uniquement par leurs riverains pouvaient faire l'objet d'une procédure d'appropriation collective par leurs usagers. Ainsi les rues traversant les *hawmas* étaient-elles grevées de droits reconnus à la communauté de leurs habitants, qui contribuaient à en faire des unités sociales – voire politiques – fondées sur cette propriété en partage. Avec l'imposition du réseau viaire, cette architecture sociétale fut radicalement éclipsée. Si les *hawmas* continuèrent longtemps à façonner les langages de la ville, elles ne furent plus qu'informelles, et les droits associés à ce voisinage urbain furent définitivement délégitimés.

L'historiographie consacrée aux conditions de la dépossession a eu tendance à privilégier ses dimensions agraires, cruciales pour le développement de la colonie, à compter de la seconde moitié au XIX^{e} siècle. Pourtant, les processus bien plus précoces de disqualification des droits locaux et de dépossession à l'échelle d'Alger, radicaux et massifs pour leurs contemporains, furent sans doute plus actifs qu'on ne l'a pensé jusqu'ici sur les conditions générales de la colonisation.

Pour en savoir plus

Joseph-François AUMERAT, « La propriété urbaine à Alger », *Revue africaine*, n° 41-42-43, 1898.
Pierre GENTY DE BUSSY, *De l'établissement des Français dans la régence d'Alger*, Firmin Didot frères, Paris, 1939, 1er vol.
Isabelle GRANGAUD, « Prouver par l'écriture. Propriétaires algérois, conquérants français et historiens ottomanistes », *Genèses*, n° 74, 2009, p. 25-45.
–, « Masking and unmasking the historic quarters of Algiers : the reassessment of an archive », *in* Zeynep CELIK et Julia CLANCY-SMITH (dir.), *Walls of Algiers. Peoples, Images and Spaces of the Colonial and Postcolonial City*, Getty/University of Washington Press, Washington, 2009.
Jean-Pierre VAN STAËVEL, *Droit mâlikite et habitat à Tunis au XIVe siècle. Conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître-maçon Ibn al-Râmî*, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 2008.

Le sénatus-consulte de 1863 : la dislocation programmée de la société rurale algérienne

Didier Guignard

L'offensive coloniale sur les terres indigènes s'est d'abord faite dans le plus grand désordre. Cela tenait à l'incertitude sur le devenir de l'Algérie, aux difficultés de la conquête, à l'incompréhension française des modes de possession et d'usage du sol préexistants. Une législation foncière, pétrie de contradictions, se forgea ainsi par à-coups, tantôt pour faciliter l'accaparement des terres par le Domaine et les colons, tantôt pour freiner de tels appétits. Son application rencontra des difficultés et les pratiques extralégales ajoutèrent à la confusion. Vers 1860, cette situation ne satisfaisait personne : ni les fellahs dépossédés ou menacés de l'être à terme, ni les Européens avides de propriétés garanties en droit français, ni l'État colonial soucieux de maintenir l'ordre et d'augmenter ses recettes sans décourager l'afflux d'immigrants ou de capitaux.

La consolidation de la conquête passait donc par une résolution d'ensemble de la question foncière. Dans ce pays privé d'industrie, relativement peuplé au regard de l'espace utile, la faiblesse et l'irrégularité des pluies maintenaient les masses rurales dans la précarité. Toute atteinte ou transformation des modes de jouissance du sol ne pouvait que rompre de fragiles équilibres. Certes, il ne fallait pas attendre d'une réforme coloniale qu'elle serve en priorité les intérêts des colonisés. De là à les ignorer délibérément comme le projet de cantonnement systématique du gouverneur général Aimable Pélissier y invitait en 1861… Le danger parut trop grand et souleva de vives critiques jusque dans l'appareil d'État. Par le sénatus-consulte (loi votée par le Sénat de l'Empire) du 22 avril 1863, Napoléon III entendait rééquilibrer la solution entre des intérêts diamétralement opposés. L'empereur s'investit personnellement dans ce qu'il voulait être sa grande œuvre en Algérie, le socle d'un « royaume arabe » sous domination française.

Une telle ambivalence n'a pas facilité l'examen de ce monument législatif. Quand certains historiens louent une ultime tentative pour protéger la « propriété indigène » (Alain Sainte-Marie), d'autres considèrent que cet objectif initial fut compromis par les exécutants plus proches des colons et de l'administration domaniale (Annie Rey-Goldzeiguer). Au contraire, affirme un dernier groupe, la réforme fut pensée, dès le départ, comme un moyen de spolier la terre des Algériens (Djilali Sari). Saisir la genèse du texte et les bouleversements causés par son application oblige à tenir compte des imbrications d'échelles : de l'ère des empires aux héritages de la Révolution française, de la singularité algérienne à la diversité des territoires soumis au sénatus-consulte.

Les sources d’inspiration d’une réforme ambitieuse

Les opérations consistaient à délimiter les tribus, à les subdiviser en « douars-communes », puis à classer le sol en différentes catégories : le domaine privé de l’État qui réunissait les biens « hérités » du beylik (l’État ottoman), l’ensemble des forêts et des fondations pieuses (habous) ; le domaine public selon la définition métropolitaine étendue à l’Algérie ; les terres reconnues comme privatives (*melk*), bien que souvent en indivision ; enfin les biens attribués aux nouveaux douars et donc qualifiés improprement de « tribu » (*arch*), au sein desquels les espaces cultivés (provisoirement inaliénables) étaient distingués des zones de parcours des troupeaux. La gestion de ces propriétés collectives était confiée à l’assemblée du douar (*djemaa*), souvent créée *ex nihilo* et nommée par l’autorité coloniale. Mais la réforme ne revenait pas sur les bouleversements causés par la guerre de conquête et les débuts de la colonisation foncière, à l’exception de « compensations » en faveur des tribus, au cas par cas. Enfin, une dernière phase était subordonnée dans chaque douar au consentement de l’empereur : l’établissement du parcellaire, avec délivrance des titres de propriété aux possesseurs de biens *melk* et de « terres collectives de culture ». Alors seulement l’indivision des biens familiaux ou l’inaliénabilité des terres *arch* les plus convoitées pouvaient prendre fin : la perspective d’un marché foncier s’ouvrait aux colons et aux investisseurs européens.

La première impression est donc celle d’un patchwork législatif, se référant aux cadres « traditionnels » de la société algérienne, mais revisités pour les rapprocher des structures communales et foncières de la métropole. Étaient ainsi reconnus des droits de propriété aux indigènes dans un processus imposé de « civilisation ». Dans les autres colonies de peuplement aux XVII^{e}-XIX^{e} siècles, les « droits naturels » des autochtones ne furent pas toujours ignorés. Mais le compromis sur le nouveau statut des terres s’établissait plutôt entre squatters européens et autorité souveraine. La prise en compte en Algérie d’un régime foncier indigène, même réduit et transformé de façon radicale, était donc originale et les raisons évidentes : les terres fertiles étaient rares et densément occupées ; les fièvres et le sentiment d’insécurité décourageaient l’implantation massive de colons. Certes, en France comme en Grande-Bretagne, l’opinion libérale dominante condamnait le « gaspillage » des ressources foncières dès qu’une société s’écartait des standards européens de mise en valeur et d’appropriation du sol. Ces représentations servaient partout à légitimer la dépossession coloniale des terres. Cependant, le concept extrême d’une « terre n’appartenant à personne » (*terra nullius*) était plus difficile à soutenir en Algérie qu’en Australie, Afrique du Sud ou Colombie britannique. L’acte écrit du

cadi pouvait ajouter foi aux témoignages et la parcelle cultivée par une famille était souvent bordée de monticules de pierres ou d'une haie végétale. Ainsi le sénatus-consulte de 1863 répondait à une série de contraintes singulières dans la réalisation du projet colonial en Algérie.

La réforme puisait en outre ses formes et ses finalités dans l'héritage métropolitain. En effet, influencés par les physiocrates, les révolutionnaires de 1789 avaient sacralisé la propriété privée débarrassée de ses usages collectifs. Mais la volonté de sauvegarder des moyens de subsistance aux plus démunis les avait conduits à différer la disparition des biens collectifs, confiant leur gestion aux municipalités et conditionnant leur partage au vote des habitants. Ces mesures, qui agitèrent beaucoup les campagnes, furent poursuivies dans la première moitié du XIX^{e} siècle avec, notamment, la généralisation du code forestier dans les forêts domaniales et communales (1827) ou l'achèvement des partages dans les Landes et en Bretagne (décidé par Napoléon III en personne). Parallèlement, l'État français conduisait depuis 1808 une vaste entreprise cadastrale pour mieux garantir la propriété, stimuler le marché foncier et rationaliser ses rentrées fiscales. Cet héritage accumulé depuis plus d'un demi-siècle se retrouvait dans le sénatus-consulte, qui prônait lui aussi l'avènement progressif de la propriété individuelle, la gestion quasi municipale de biens collectifs pour ménager des populations rurales enclines à la révolte, l'accroissement des recettes et des capacités d'intervention de l'État.

Mais une dernière inspiration singularisait davantage le texte de 1863. L'un des « pères » du saint-simonisme [***s*** p. 131], Prosper Enfantin, avait participé à la commission d'exploration scientifique en Algérie (1839-1841). Son ambition fut d'élaborer un programme de colonisation plus conforme à l'idéal d'« association » entre l'Orient et l'Occident. L'apprenti ethnologue souhaita donc enquêter sur la « propriété indigène » ; mais, gêné par les opérations militaires, il se contenta de renseignements fournis par trois disciples, experts bien imparfaits du terrain algérien : l'ancien chirurgien militaire Auguste Warnier, le juge Amédée Marion et le jeune interprète d'origine guyanaise Ismaÿl Urbain. Précédé par la réputation savante d'Enfantin, l'ouvrage *Colonisation de l'Algérie* (1843) eut une influence déterminante. Or, non seulement l'auteur croyait en l'existence d'une « propriété collective » des tribus, mais il appelait les pouvoirs publics à la consolider à l'échelle du douar, future commune à ses yeux. Il y voyait le moyen de briser la résistance des tribus tout en empêchant la satisfaction des « intérêts étroits et égoïstes de la propriété individuelle ». Vingt ans plus tard, ces thèmes étaient largement repris par les « arabophiles », au premier rang desquels Ismaÿl Urbain, devenu à Alger le conseiller le plus écouté de Napoléon III.

L’ampleur des transformations opérées jusqu’en 1870

Des commissions administratives commencèrent l’application du sénatus-consulte en 1864. Les officiers de bureaux arabes y étaient mieux représentés que les fonctionnaires civils, mais sans être toujours de fins arabisants, respectueux des modes de vie autochtones. Beaucoup avaient participé aux violences de la guerre et aux diverses expériences de cantonnement depuis 1846. Soignant leur popularité auprès des colons, les gouverneurs-maréchaux Aimable Pélissier (1860-1864) et Patrice de Mac-Mahon (1864-1870) montraient l’exemple en souhaitant, sinon le retrait du sénatus-consulte, du moins la délivrance rapide des titres individuels de propriété.

Certes, des délégués indigènes guidèrent les commissaires dans leurs travaux de délimitation. Mais, s’ils pouvaient s’opposer aux réclamations du Domaine ou à celles visant des biens *melk*, le fait est qu’ils s’y employèrent rarement. Un arrêté du 14 juillet 1863 précisa que ces « représentants » devaient être choisis par le général de division (ou le préfet en territoire civil) parmi « les plus imposés de chaque douar ». Les marques de loyalisme envers les autorités françaises et la défense d’intérêts privés pouvaient donc nuire à leur fonction de porte-parole. De plus, le travail des commissaires était mené tambour battant pour limiter la dépense et les contestations. Aussi les bons interprètes manquaient et les délais de réclamation étaient fréquemment dépassés avant que les principaux intéressés aient bien saisi les enjeux. Les conseillers du gouvernement d’Alger suivaient enfin les instructions impériales pour aplanir toute difficulté, quitte à rogner la part considérable du Domaine. Se retrouvaient ainsi classés parmi les « biens collectifs » du douar : ici un bois ; là une terre *makhzen*, autrefois cédée par le beylik en échange d’un service militaire ; ou bien encore une terre *azel*, concédée de même en échange d’un loyer.

L’empereur se refusa surtout à engager la dernière phase du sénatus-consulte avant 1870, à quelques exceptions près. Il n’était nullement hostile à l’établissement de la propriété privée de droit français, mais plusieurs signaux l’invitaient à la prudence. En 1864, la révolte de la tribu des Ouled Sidi Cheikh dans le Sud-Oranais fit planer la menace d’un soulèvement général et la terrible famine de 1866-1868 [***s*** p. 19] interdit le jusqu’au-boutisme d’une réforme foncière qui eût considérablement accéléré les transactions au profit des Européens. L’argument budgétaire fut également décisif. Dès 1858, le directeur des Affaires civiles à Alger précisait que le relevé cadastral des 14 millions d’hectares du Tell nécessiterait trente-cinq années en maintenant l’effectif à quatre-vingt-treize géomètres, soit une dépense estimée à trois fois le budget colonial en 1861 ! Seule une vingtaine d’employés du service topographique furent mobilisés avant 1870, obligés de travailler vite pour des relevés approximatifs. Comme le justifiait Mac-Mahon en 1864, « la division des terres du douar doit se faire par masses de même nature ; […] plus tard,

[…] il y aura lieu de procéder au parcellaire ». Le précédent métropolitain du cadastre par masses de culture (1802-1808) servait ici de référence : sa réalisation avait obéi pareillement à la volonté de diminuer le coût et la longueur des opérations, même si l'arpentage réunissait alors les zones de prairies, labours, vignes, etc., et non des groupes juridiques distincts. Mais c'était, dans les deux cas, un prélude au recensement des parcelles.

Sous cette forme inachevée, l'impact du sénatus-consulte n'en fut pas moins considérable. Trois cent soixante-douze tribus y furent soumises en sept ans (1864-1870), représentant la moitié du Tell et de la population recensée en 1872. Les zones déjà livrées à la colonisation, en périphérie des centres urbains, n'étaient pas concernées. En revanche, les marches en contact direct avec elles furent privilégiées, comme les principaux axes de communication. C'est pourquoi cent cinquante-quatre tribus avaient déjà subi des prélèvements fonciers sur lesquels les commissaires ne revinrent pas. Les régions à peine soumises (comme la Kabylie) ou sans intérêt économique évident pour la colonisation (sur les hauts plateaux centraux notamment) furent épargnées. Mais les grands massifs forestiers du Constantinois furent jugés prioritaires pour la constitution du Domaine. Au total, 41 % des surfaces délimitées furent classés *melk*, 41 % *arch* (dont une moitié de « terres de cultures ») ; 15 % revinrent au domaine privé de l'État et 3 % au domaine public.

Cette mesure globale ne rend pas suffisamment compte des inégalités de traitement entre tribus, ni des perturbations provoquées par une réglementation nouvelle. En effet, les statuts *melk* et *arch* étaient très largement des constructions françaises, aggravées par le passage des commissaires qui accordèrent toujours plus d'importance aux actes écrits qu'aux témoignages pour classer un bien *melk*. La « reconnaissance » sur le terrain était encore faussée par la rapidité du travail et l'étouffement des réclamations. Là où les bouleversements causés par la guerre ou les débuts de la colonisation avaient précédé la réforme, les commissaires classaient souvent comme « traditionnels » des modes d'occupation récents. Et si l'administration domaniale pouvait tolérer dans « ses » forêts le maintien des parcours et de certains prélèvements à des fins domestiques, c'était à l'exception notable des labours et sans aucune garantie de durée. Enfin, la réforme taillait dans le vif des solidarités anciennes et une foule d'usages établis, en fixant et en redécoupant les tribus, en procédant à des regroupements ou séparations arbitraires pour homogénéiser les ressources des « douars-communes », en confiant la gestion des biens *arch* à de nouvelles assemblées sous tutelle de l'État.

Dans ces conditions, il est étonnant que le sénatus-consulte ait pu apparaître comme une mesure conservatoire, protectrice de la « propriété indigène ». D'abord, celle-ci n'existait pas au sens français du terme. Les commissaires témoignèrent souvent de leurs difficultés à faire entrer dans les cases prévues des réalités moins tranchées et beaucoup plus nuancées. En introduisant des catégories foncières et des modes de régulation nouveaux, le sénatus-consulte changeait tout, même s'il ne rimait pas toujours avec dépossession. Il était moins un rempart contre la colonisation foncière que son préalable indispensable, selon un processus différé et planifié par l'État. Son application fut donc reprise après 1887, dans une version à peine modifiée.

Pour en savoir plus

Annie REY-GOLDZEIGUER, *Le Royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III*, SNED, Alger, 1977.
Alain SAINTE-MARIE, *L'Application du sénatus-consulte du 22 avril 1863 dans la province d'Alger (1863-1870)*, thèse d'histoire, université de Nice, 1969.

Djilali SARI, *La Dépossession des fellahs (1830-1962)*, SNED, Alger, 1975.

Le bilan démographique de la conquête de l'Algérie (1830-1880)

Kamel Kateb

Dresser un bilan démographique de la conquête suppose de connaître le nombre d'habitants de l'Algérie en 1830. Xavier Yacono l'estime à 3 millions, mais les sources sûres font défaut. L'organisation administrative de la régence d'Alger était en effet embryonnaire. Le contrôle des tribus était effectué par la milice turque et les tribus *makhzen*, chargées d'assurer l'ordre et la collecte des impôts sur les tribus dites *raya* (imposables). Dans ce contexte, la connaissance du nombre de contribuables n'était pas nécessaire. En l'absence de conscription, il n'était pas non plus nécessaire de connaître les classes d'âge. Il n'existe pas, enfin, de documents analogues aux registres paroissiaux qui, dans les pays d'Europe, ont permis l'étude des populations du passé. À tout cela s'ajoute la destruction d'une partie des documents de la régence, lors de la prise d'Alger.

Dans l'Algérie colonisée, la première tentative de recensement général a eu lieu en 1856. Mais elle a un taux de couverture de seulement 60 %, car ni le Sahara ni la Kabylie n'ont été comptabilisés. Il n'est pas exclu, en outre, que des tribus aient volontairement choisi de s'y soustraire. Les tribus frontalières avaient la possibilité de se réfugier au Maroc ou en Tunisie et celles des Hauts-Plateaux dans le Sahara. Les mêmes conditions ont prévalu pour les cinq recensements qui se succèdent de 1856 à 1876. Pour ceux-ci, la population a été divisée en trois groupes : le premier, dans les villes et les centres de colonisation, a fait l'objet d'un dénombrement nominatif, par inscription sur un questionnaire ; le deuxième groupe a été dénombré sommairement, la population étant déduite du nombre de tentes, avec un coefficient de cinq à sept par tente ; le troisième groupe a fait l'objet d'un dénombrement des populations inscrites en bloc. Ce n'est qu'en 1881 que le recensement se rapproche des normes appliquées en France, avec le dénombrement nominatif de 82 % de la population algérienne. À partir de cette date, la fiabilité relative des recensements est admise.

La régression générale de la population indigène (1856-1872)

En 1872, avec 2,1 millions de personnes recensées, la population indigène est inférieure à l'effectif dénombré en 1856 (2,3 millions), en 1861 (2,7 millions) et en 1866 (2,6 millions). En 1872, pourtant, le territoire sous contrôle est plus étendu. Or, la population recensée accuse une perte de plus d'un demi-million d'habitants en six ans, soit une régression annuelle moyenne de – 3,6 %. C'est considérable, mais peut-être en deçà de la réalité. Djilali Sari parle de « désastre démographique » et estime la régression à un million d'habitants. Le résultat de ces recensements n'a pas manqué de suggérer aux autorités françaises et aux colons l'idée que la population algérienne allait s'éteindre au fil des années. Cependant, les résultats des recensements postérieurs, en 1876 et 1881, mettent fin aux espoirs des colonialistes les plus ardents de voir la population algérienne connaître le sort des Indiens d'Amérique.

Tableau 1. **Évolution des effectifs des populations de l'Algérie**

Recen-sement	Français	Israélites	Indigènes	Étrangers	Total	Comptée à part	Ensemble
1856	92 738	21 408	2 307 349	66 544	2 487 679	8 388	2 496 067
1861	112 229	28 097	2 732 851	80 517	2 953 694	13 142	2 966 836
1866	122 119	33 952	2 652 072	94 871	2 904 014	17 232	2 921 246
1872	129 601	34 574	2 125 052	115 516	2 404 743	11 482	2 416 225
1876	156 400	33 300	2 462 900	155 100	2 807 700	8 900	2 816 600
1881	195 400	35 700	2 842 500	181 300	3 254 900	55 500	3 310 400

Source : chiffres reconstitués à partir des *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie* et *Annuaire statistique de l'Algérie*, années 1932 et 1933.

Cette décroissance de la population indigène a aussi été observée à partir des statistiques d'état civil de l'époque. Le docteur Jean-Charles Boudin, exploitant les données de l'état civil des villes d'Alger, Oran et Constantine, fait apparaître un excédent des décès sur les naissances pour les années 1845-1850. Le taux de natalité de la population est en effet de 32,4 ‰ et le taux de mortalité de 48,8 ‰. Les données des zones où l'enregistrement était considéré comme fiable déterminent un taux de natalité relativement bas, 23 ‰, et un taux de mortalité particulièrement élevé (55 ‰ en 1867). En 1872, les deux taux sont élevés : respectivement 49 ‰ et 44 ‰.

Les naissances et les décès enregistrés dans les grandes villes et les centres de colonisation de 1867 à 1872, publiés par la Statistique générale de l'Algérie en 1873, montrent par ailleurs

l’impact des crises sur la mortalité. En 1867 et 1868, années de famine et d’épidémie, les décès sont trois à quatre fois plus nombreux que les naissances ; en 1871, année de l’insurrection du Constantinois et de la Kabylie, il y a plus de 10 000 décès pour 7 500 naissances.

Tableau 2. **Naissances et décès dans les villes d’Algérie**

Année	Alger		Oran		Constantine		Total	
	Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès
1867	2 812	8 065	1 676	5 755	1 483	836	5 971	14 656
1868	2 557	8 145	1 270	10 927	1 061	1 474	4 888	20 546
1869	3 026	3 880	4 114	3 002	1 372	798	8 512	7 680
1870	3 429	3 556	4 103	3 637	1 580	819	9 112	8 012
1871	2 699	3 851	3 434	5 530	1 339	843	7 472	10 224
1872	4 418	4 936	4 195	3 295	1 722	1 028	10 355	9 259

Source : Statistique générale de l’Algérie, 1873-1875.

Les explications de la régression de la population ont tenté d’écarter toute responsabilité de la colonisation : « Aussi, pouvons-nous considérer l’évolution de la démographie musulmane au cours de cette période comme un exemple témoin des bouleversements qui, périodiquement, affectent les populations du Maghreb avant la présence française », estime Jacques Breil en 1957. Les historiens arabes signalent en effet seize famines entre 867 et 1325, l’intervalle entre deux variant de seize à quarante-deux ans. Au XVIII^{e} siècle, il y aurait eu quatre famines sévères, en 1718, 1738, 1760 et 1778. Les épidémies n’étaient pas en reste : en 1572, par exemple, la peste aurait réduit d’un tiers la population d’Alger. Enfin, dernier facteur : la mortalité infantile, du fait du manque d’hygiène, était particulièrement élevée. Toutes ces explications oublient cependant les trois bouleversements majeurs provoqués par la colonisation : les pertes de guerre ; l’émigration consécutive à la conquête ; la destruction des structures socioéconomiques traditionnelles entraînant famines et épidémies.

Les pertes de guerre entre 1830 et 1875

La conquête de l'Algérie a débuté par une victoire rapide de l'armée française sur celle de la régence. Son effondrement a laissé aux prises, pendant plus d'une quarantaine d'années, une armée moderne face à une population en armes. Dans ce contexte, l'ampleur des pertes algériennes n'était un secret pour personne. C'est ainsi que Victor Demontès, comparant les résultats des recensements de 1861 et 1856, a affirmé que la croissance de la population entre ces deux dates ne pouvait s'expliquer que par l'apport des Kabyles, qui n'avaient pas été recensés en 1856.

Mais, les données globales faisant singulièrement défaut, on ne peut donner qu'un ordre de grandeur des pertes algériennes. Contrairement à celles subies par l'armée française, les pertes algériennes n'ont jamais fait l'objet d'un effort d'évaluation à l'époque même de la conquête. Les indications contenues dans les rapports d'opération sont partielles et il faut se livrer à une extrapolation à partir de leur contenu pour proposer un chiffre. Ainsi, durant l'année 1845, les pertes dénombrées du côté algérien par les militaires français s'élèvent à 6 616 tués au combat, pour 605 soldats français. Le rapport est donc de un soldat français mort au combat pour 10,9 Algériens – il s'agit des pertes dénombrées sur le terrain, non compris les décès par suite des blessures. Évoquant les combats du 14 juin au 31 août 1830, Xavier Yacono estime de même que les pertes étaient dix fois plus élevées chez les Algériens que chez les Français. Avec une telle proportion, face aux 7 469 soldats français morts au combat dans les années 1830-1875, les pertes algériennes seraient alors de 75 000 décès. Il reste cependant à évaluer les décès des suites des combats. Pour l'armée française, le rapport entre les morts au combat et les autres – blessés et malades – est d'environ quinze morts à l'hôpital pour un mort sur le terrain entre 1830 et 1875. En retenant une proportion inférieure de un mort à la suite de blessures pour dix morts au combat dans le cas des Algériens, on obtient un total de 750 000 morts hors combat. La surmortalité, du fait de la guerre de conquête et des opérations de répression, pourrait alors être estimée à 825 000 morts. La fragilité des données est en ce domaine identique à celle de tous les bilans de la répression coloniale : faute d'enregistrement fiable des victimes au moment des faits, les chiffres prêtent à discussion.

Les conséquences indirectes de la guerre : émigration, épidémies, famines

La guerre de conquête a engendré l'émigration des forces résistantes à la colonisation, qu'il s'agisse de tribus entières ou d'individus qui ne concevaient pas de vivre sous domination d'un gouvernement non musulman. Il est impossible, cependant, d'en fournir une évaluation chiffrée.

Les calamités, quant à elles, n'étaient pas spécifiques à l'Algérie. En Europe aussi se produisit le cycle infernal menant de la guerre à l'apparition des épidémies. Sur ce continent, en outre, le XIX^e^ siècle a été celui du choléra. Des épidémies ont eu lieu en 1831-1832, puis en 1848-1849. La troisième épidémie a commencé en 1852 et atteint son apogée en 1854-1855. En Allemagne, une quatrième et dernière grande épidémie a eu lieu en 1866 pendant la guerre austro-prussienne : 110 000 morts dans la population civile prussienne et presque autant en Autriche, selon Michel Hubert. En France, l'épidémie de 1854-1855 aurait fait 140 000 morts, selon André Armengaud. La France connut deux autres épidémies en 1872-1873 et en 1884, localisées dans le Midi.

En Algérie, l'installation des services de la santé militaire dès les premiers mois de la conquête a permis d'étudier ces fléaux. Dès les années 1840, comme l'a démontré l'historienne Yvonne Turin, l'administration française utilisa la médecine comme « arme de pacification ». Les médecins militaires ont été ainsi associés à l'action de l'administration militaire des bureaux arabes. Ils développèrent des « infirmeries indigènes » et se déplacèrent dans les tribus, où ils pratiquèrent la vaccination antivariolique. Les services de santé militaire se chargeaient aussi de la collecte des statistiques médicales. Ces services ont identifié le choléra et le typhus comme causes d'épidémies aux conséquences importantes sur la mortalité de la population. Le choléra était le plus fréquent : il fit son apparition en 1833, 1849-1851, 1854, 1865, 1869, 1884, 1887-1889, 1893, 1896 puis en 1912 et 1916. Ces épidémies partaient en général des villes portuaires et gagnaient progressivement les régions intérieures en suivant l'implantation militaire française. Les archives de santé militaire du musée du Val-de-Grâce démontrent que les épidémies de choléra ayant sévi au XIX^e^ siècle en Algérie ont été importées d'Europe.

Les épidémies de typhus obéissent à d'autres schémas. Elles résultent des conditions de vie déplorables des populations vivant en milieu carcéral (1843) ou dans les campagnes comme en Kabylie (1861, 1863 et 1866). Celle de 1866 se répand dans toute la région d'Alger puis dans tout le pays. En 1870, les docteurs Joanny Perier et Auguste Vital, médecins en chef divisionnaires des hôpitaux militaires d'Alger et de Constantine, en ont donné l'explication suivante : « Ce sont les calamités de plusieurs années qui ont contribué à préparer cette épidémie.

L'insurrection de 1864 en a la première responsabilité par les razzias et les mesures répressives qui s'ensuivirent ; puis vinrent deux années de sécheresse, accompagnées du fléau des sauterelles. Si nous ajoutons à cela le tremblement de terre – partiel, il est vrai – dans la Mitidja et les deux épidémies de choléra qui désolèrent surtout la vallée du Chélif et les régions de Constantine et de Cherchell, on comprendra aisément que cette longue série de malheurs, ajoutée à l'imprévoyance légendaire des Arabes, ait produit en 1868, où la pluie tant attendue ne vint pas, la plus extrême misère. »

Cette explication retient deux causes citées par ailleurs par Michel Hubert dans le cas allemand : les troubles politiques et les crises de subsistance. Mais elle en ignore une troisième : les bouleversements qu'ont connus les campagnes algériennes à la suite du cantonnement et du sénatus-consulte de 1863. Ces mesures ont en effet entraîné une réduction de la surface agricole exploitée par les Algériens. Surtout, les silos traditionnels ont disparu. L'existence de ces silos démontre, contrairement aux affirmations de Perier et Vital, qu'il n'y avait pas d'« imprévoyance légendaire » dans la société indigène. Ces silos de réserve étaient un des moyens de réduire l'impact des sécheresses, invasions de sauterelles, famines et épidémies. S'y ajoutait la solidarité entre riches et pauvres sur une base religieuse, dont l'action régulatrice avait été réduite à néant par la colonisation. Le lieutenant-colonel Étienne Villot la décrit ainsi en 1880 : « Lorsqu'un individu, une fraction de tribu ou une tribu entière devient la victime d'une de ces calamités si fréquentes dans les pays orientaux, les confréries s'empressent de faire des avances de grains, de bétail ou même d'argent. […] C'est la consécration d'une ancienne coutume, la *maâouna*, bien antérieure à l'islamisme et qu'on retrouve chez tous les peuples à la période pastorale. »

Le typhus a sévi plusieurs fois par la suite, du fait de la misère. La dernière épidémie date de 1943. Dans les années 1940, cependant, la mortalité a doublé sans entraîner de recul démographique. De nombreux changements, par rapport au siècle précédent, l'expliquent : fin de l'état de guerre permanent, des expéditions punitives et des razzias ; amélioration générale des conditions sanitaires ; adaptation des populations aux conditions socioéconomiques nouvelles, par le salariat et l'émigration.

Pour en savoir plus

André ARMENGAUD, *Puissance de la mort, revanche de la vie. Révolution démographique. De l'Europe aux nouvelles Europe. Inégalités sociales et démographie différentielles au XIX^{e} siècle*, Stock, Paris, 1966.

Jean-Charles BOUDIN, « Histoire statistique de la colonisation et de la population en Algérie », *Annales d'hygiène publique*, vol. 50, Paris, 1853.

Pierre BOYER, « L'évolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger », *Revue africaine*, vol. 98, n^{o} 440-441, 3^{e} et 4^{e} trimestre 1954.

Jacques BREIL, *La Population en Algérie. Rapport au Haut Comité consultatif de la population et de la famille*, tome 2, Imprimerie nationale, Paris, 1957.

Victor DEMONTÈS, *L'Algérie économique : la population algérienne*, tome 2, Imprimerie algérienne, Alger, 1923.

Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, INED/PUF, Paris, 2001.

Djilali SARI, *Le Désastre démographique de 1867-1868 en Algérie*, SNED, Alger, 1982.

Yvonne TURIN, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Écoles, médecines, religion, 1830-1880*, Maspero, Paris, 1970.

Étienne VILLOT (lieutenant-colonel), *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie*, Adolphe Jourdan, Alger, 1880.

Xavier YACONO, « Peut-on évaluer la population de l'Algérie en 1830 ? », *Revue africaine*, vol. 98, n^{o} 440-441, Alger, 1954.

Le Service de santé des armées en Algérie, 1830-1958, Regards sur la France, numéro spécial, octobre-novembre 1958.

Notes

a. Traduit de l’anglais par Christophe Jacquet.
b. Traduit de l’anglais par Christophe Jacquet.

Entrée en résistance

L’Algérie de 1830

Lemnouar Merouche

Après une période de prospérité et de stabilité politique qui couvre la majeure partie du XVIII^e^ siècle, l’Algérie entre, avec le nouveau siècle, dans une crise qui coïncide avec le déclin de l’Empire ottoman et la montée en puissance de l’Europe occidentale. Pour apprécier de façon globale cette évolution et la situation du pays à la veille de la conquête française, il faut parcourir dans ses grandes lignes la trajectoire suivie par l’Algérie depuis son rattachement à l’Empire ottoman.

L’Algérie dans l’Empire ottoman : un État d’empire

Au début du XVI^e^ siècle, face à l’avancée des Espagnols qui contrôlent ou menacent les principaux ports algériens – à la suite de la Reconquista des royaumes musulmans de la péninsule Ibérique par les « rois catholiques » –, les dirigeants d’Alger font appel aux corsaires turcs, les frères Barberousse, dont les exploits étaient devenus légendaires. Ceux-ci s’emparent du pouvoir à Alger en 1516 et réussissent à étendre rapidement le territoire de leur État grâce au soutien des mouvements religieux massivement mobilisés contre les Espagnols et leurs alliés.

Fin octobre-début novembre 1519, à l’initiative de Khayreddine Barberousse (1466-1546) proclamé sultan d’Alger, une assemblée composée d’oulémas et de grands notables algérois décide d’envoyer à Istanbul une délégation chargée de proposer au sultan Soliman le Magnifique le rattachement de l’Algérie à l’Empire ottoman. Cette adhésion volontaire et le rôle important de la flotte d’Alger dans les guerres maritimes ottomanes ont donné aux rapports entre Alger et Istanbul un caractère particulier, qui faisait de l’Algérie non pas une simple province mais un État d’empire.

Après cinq décennies de luttes, l’État d’Alger met fin à la présence espagnole, désormais cantonnée à Oran (occupée en 1509) et Mers el-Kébir (1505), et stabilise définitivement ses frontières à l’est et à l’ouest. Le contrôle de Touggourt, Ouargla et Ghardaïa sécurise les grandes voies du commerce saharien et maintient les régions du Sud dans l’orbite d’Alger. Progressivement, se met en place un noyau gouvernemental avec des fonctions bien délimitées qui se stabilisent à partir de l’instauration du système des pachas-deys en 1710 : le dey, chef du pouvoir exécutif ; le *khaznadji*, Premier ministre et responsable des finances et de l’intérieur ; l’*agha des Arabes*, commandant de l’armée et responsable des relations avec les tribus ; *khodja al-khayl*, chargé de la gestion des domaines publics, des redevances et du ravitaillement des troupes ; *wakîl al-hardj*, intendant de la marine et des affaires extérieures ; *bayt al-maldji*, chargé des successions vacantes ; quatre secrétaires d’État tiennent les registres de l’administration ; d’autres caïds et *khodjas* gèrent des secteurs spécialisés et dépendent soit d’un responsable local, soit directement du gouvernement.

En dehors de la région d’Alger, directement administrée par le gouvernement central, les trois beys de l’Est, de l’Ouest et du Titteri, nommés à vie par le dey et confirmés dans leur poste tous les trois ans, gouvernent leurs provinces avec une grande marge d’autonomie. Pour la collecte de l’impôt, trois expéditions militaires envoyées d’Alger accompagnent les beys dans leur tournée

saisonnière, qui sert aussi à contrôler les caïds et cheikhs locaux et à raffermir l'autorité du pouvoir central. Autorité dont la stabilité a été favorisée au XVIIIe siècle par la prospérité économique et la succession de quelques deys d'une compétence remarquable.

Pour comprendre la société et les hommes de l'époque, on ne peut appliquer les normes de notre temps ni les figer dans des visions archaïsantes. L'organisation tribale de la société ne structurait pas les sentiments d'appartenance de façon exclusive. On appartenait à la communauté musulmane et, associé à elle, un sentiment de communauté d'empire était perceptible à partir du XVIIIe siècle. Cela n'empêchait pas l'existence d'une conscience territoriale. Depuis le XVIIe siècle, les textes sont nombreux qui parlent de *watan al-jazâ'ir* (pays d'Algérie) en le précisant par le terme de « notre patrie ». Ce qui suggère qu'entre la « nation moderne » et la « poussière de tribus » existaient alors bien des paliers intermédiaires.

Du siècle de la course au siècle du blé

Avec l'entrée dans le « siècle du blé », on observe une nette évolution dans la politique extérieure de l'Algérie. Au XVII^e siècle, les intérêts de la course déterminaient largement son attitude envers les États européens. Dans la dernière décennie de ce siècle, les besoins pressants de la France en céréales coïncident avec des récoltes exceptionnellement abondantes en Algérie. Le pouvoir réalise que les avantages que lui procurent les échanges économiques et les rapports pacifiques avec les États européens dépassent largement ceux produits par la course. Tout en suivant une diplomatie plus respectueuse des normes internationales de l'époque, Alger vend chèrement aux petits États occidentaux les conditions de la paix et de la sécurité de la navigation marchande. Cela permet de réduire les actions de course.

La course d'Alger, qui se développe en entreprise lucrative autonome à partir de 1580, connaît son plus grand essor dans la première moitié du XVII^e siècle. Le produit annuel des prises dépasse alors en moyenne le demi-million de piastres sévillanes (PS). Pour les années 1652-1664, on estime la valeur annuelle des prises à 350 000 PS. Elle diminue par la suite et cette baisse va s'accentuer au cours du XVIII^e siècle. À partir de la seconde moitié de 1765, le registre des prises maritimes inscrit avec tous les détails et justificatifs nécessaires les prises faites chaque année par la course d'Alger. Cela donne les moyennes annuelles suivantes : 40 000 PS de 1766 à 1792 ; 137 000 PS de 1793 à 1815 ; 16 000 PS de 1816 à 1830. Parallèlement, les exportations algériennes de céréales, qui démarrent fortement de 1693 à 1711, ne reprennent sérieusement qu'après 1740. La valeur annuelle moyenne des exportations agricoles tourne autour de 100 000 PS entre 1741 et 1764. Elle atteint près de 400 000 PS entre 1784 et 1792. À partir de 1793, les guerres européennes font exploser les prix des céréales, comme elles multiplient par quatre les résultats de la course. La politique d'exportation est centralisée entre les mains du dey et des beys, qui utilisent la compétence et les réseaux internationaux des deux maisons commerciales juives d'Alger, les maisons Bacri et Boudjenah. Des millions de piastres affluent à Alger et servent à entretenir les consommations de luxe des couches dominantes. Une partie seulement va au Trésor public.

De fait, les recettes de l'État sont sujettes à de grandes variations. À la veille de la conquête française, le bey de Constantine verse au Trésor public environ le cinquième de son revenu annuel, estimé à 4 millions de francs-or (en valeur intrinsèque, 1 PS équivaut à 5,20 francs-or). Pour l'ensemble du pays, les impôts prélevés annuellement par les trois beys et ceux de la région d'Alger se situent entre 8 et 10 millions de francs-or, pour une population estimée entre 3 et 4 millions de personnes – avec un revenu global annuel de 300 à 400 millions de francs-or. Un

impôt qui semble donc très léger, même pour l'époque. Mais il faut ajouter tout ce que prélèvent les chefs locaux pour les frais de leur fonction et, surtout, pour maintenir un train de vie qui les distingue de la masse de la population.

On compte alors quelques centaines de ces potentats locaux. Au-dessus d'eux, quelques dizaines de grands cheikhs bénéficient d'un revenu annuel qui, pour certains d'eux, rivalise avec celui des beys et des deys – c'était par exemple le cas du cheikh de la Mazoule, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, quand les profits sur les exportations des céréales lui rapportaient annuellement des dizaines de milliers de piastres. D'autres grands cheikhs, comme les Mokrani, possèdent des milliers d'hectares et leur fortune les place parmi les premiers de la régence. En ville, certains grands négociants disposent d'une richesse comparable, comme Hamdan Khodja, homme de grande culture, ami et conseiller des deys et des beys, dont la personnalité et la fortune en font l'égal des hauts responsables politiques.

Cet ensemble de couches supérieures ne dépasse pas toutefois 1 % à 2 % de la population. Les artisans et commerçants en ville et les petits et moyens cultivateurs à la campagne forment la grande masse des travailleurs, sur lesquels repose l'essentiel de l'impôt. En dessous, les ouvriers, les *khammès* (métayers au quint) et d'autres travailleurs occasionnels constituent entre le quart et le tiers de la population. Lorsque les prix des céréales doublent ou triplent, comme c'est le cas dans les années 1803-1807 et 1817-1818, non seulement les épargnes sont vite englouties, mais la misère sociale peut tourner à la tragédie. Entre 1815 et 1830, le budget de l'État est déficitaire tous les ans, tandis que les couches populaires sont frappées par l'effondrement de la monnaie, qui se traduit par une hausse des prix des produits alimentaires sans augmentation équivalente des salaires et des petits revenus. Cet appauvrissement des couches populaires est une des caractéristiques de la crise qui frappe l'Algérie depuis les premières années du XIX^e^ siècle. C'est une crise où les épidémies, les disettes et les grands soulèvements se conjuguent pour lui donner l'aspect d'une crise structurelle globale.

1830 : une société fragilisée et en crise

En 1786, la peste arrive de Tunisie. Elle frappe Bône, puis Constantine, et se propage dans le reste du pays. À Alger, en 1787, elle décime près du cinquième des habitants et fauche en particulier la masse des ouvriers et des esclaves entassés dans les bains maures et les cafés-dortoirs. Elle s'installe de façon endémique et reprend dans les dernières années du XVIII^e siècle, suivie à partir de 1803 d'une famine qui frappe durement les milieux populaires. De 1804 à 1807, le prix du blé est multiplié par trois ou plus. Les importations de céréales et autres mesures prises par le gouvernement restent inefficaces.

Ces années de sécheresse sont aggravées par le développement de grandes révoltes populaires, que le pouvoir réprime en brûlant les récoltes, en saisissant ou en détruisant le bétail, dévastant ainsi certaines des régions révoltées. L'ampleur sans précédent de ces mouvements insurrectionnels, leur caractère religieux et l'implication de puissances étrangères leur donnent une signification particulière. Ainsi dans le Constantinois l'insurrection est déclenchée en 1803 par Mohamed Ben Lahrache, chef religieux d'origine marocaine qui s'est fait connaître par son rôle dans la résistance contre l'expédition française en Égypte (1798-1801). Les sources françaises soupçonnent les Anglais d'être derrière cet homme, tandis que les sources algériennes de l'époque accusent le bey de Tunis d'être l'instigateur et le soutien de la révolte. Quoi qu'il en soit, le mouvement insurrectionnel prend de l'ampleur. Les insurgés écrasent l'armée du bey de Constantine, qui y laisse sa vie en 1804. Ils avancent vers Constantine, qu'ils assiègent, et sont repoussés par la population mobilisée pour défendre sa ville. L'arrivée de renforts les met en déroute.

Même situation en Oranie, où la révolte est menée en 1805 par la confrérie de Derkaoua, en liaison avec la maison mère établie au Maroc. À Alger, on accuse le sultan du Maroc d'être à l'origine du soulèvement et les Espagnols d'avoir vendu des armes aux révoltés. Comme à l'Est, la révolte remporte des victoires retentissantes sur le bey d'Oran, tué dans les combats, avant d'être anéantie par les forces envoyées d'Alger. D'autres révoltes vont suivre à différents endroits, malgré la fin désastreuse des deux soulèvements.

En 1805, le dey d'Alger Mustapha Pacha est assassiné. La milice des janissaires (fantassins d'élite de l'armée ottomane) l'accuse de complicité avec les négociants juifs, qui auraient continué à exporter des céréales de certaines régions d'Algérie alors que la famine sévissait à Alger. C'est le début d'une série de coups d'État sanglants. De 1805 à 1817, six deys sont renversés et exécutés, ainsi que leurs principaux collaborateurs. Pour tenter de mettre fin à ce cycle de violences, le dey Ali Khodja, arrivé au pouvoir en 1817, fait transférer le siège du gouvernement du centre-ville à la citadelle située sur les hauteurs d'Alger. Il s'entoure de gardes

fidèles, choisis surtout parmi les autochtones. Les janissaires se révoltent de nouveau et sont massacrés massivement ; on parle de 1 500 morts et plusieurs centaines d'entre eux sont renvoyés en Turquie. Atteint de la peste en 1818, Ali Khodja désigne Hussein Khodja pour lui succéder. Celui-ci affronte de nouvelles tentatives de coups d'État des janissaires et de nouvelles révoltes locales dans le sud, au centre et à l'ouest du pays.

À l'extérieur, le climat est menaçant. En 1819, une flotte franco-anglaise se présente devant Alger pour informer le dey que les puissances européennes ont décidé, lors du congrès d'Aix-la-Chapelle de l'automne 1818, d'interdire l'esclavage des Européens. Plus conscient du nouveau contexte mondial, le gouvernement ottoman fait pression sur Alger pour mettre fin à la course – alors même que, depuis la destruction de la flotte d'Alger par une expédition anglaise en 1816, la course d'Alger n'avait plus qu'un caractère symbolique assez dérisoire. Mais le vrai problème, c'est le complet changement du rapport de forces entre l'Empire ottoman et les puissances européennes. Depuis deux siècles, son retard militaire, technique et scientifique par rapport à elles n'a cessé de s'accentuer. Le développement européen a pris en effet le caractère d'une série de transformations en chaîne, qui ont débouché sur la révolution industrielle et donné aux grands États européens les moyens techniques et militaires de dominer le monde. Dans cette situation, les tentatives d'emprunts partiels de quelques techniques européennes relèvent d'un bricolage impuissant face à la crise qui frappe ce monde en décomposition.

C'est dans cet état que se trouve l'Algérie quand une affaire de dettes françaises impayées et d'escroqueries dans lesquelles le consul français d'Alger avait sa part, s'est transformée en prétexte pour déclencher une guerre de conquête qui coûtera au peuple algérien le tiers de sa population.

Pour en savoir plus

Michel FONTENAY, « La place de la course dans l'économie portuaire : l'exemple de Malte et des ports barbaresques », *Annales ESC*, novembre-décembre 1988, p. 1321-1347.

Henri-Delmas DE GRAMMONT, *Histoire d'Alger sous la domination turque, 1515-1830*, Bouchène, Saint-Denis, 2002.

Lemnouar MEROUCHE, « Conjonctures intellectuelles et notions de groupe », *Naqd*, n° 14-15, automne-hiver 2001, p. 55-65.

–, *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane*, tome 1, *Monnaies, prix et revenus*, Bouchène, Saint-Denis, 2002.

–, *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane*, tome 2, *La Course, mythes et réalités*, Bouchène, Saint-Denis, 2007.

Robert MANTRAN, *Histoire de l'Empire ottoman*, Fayard, Paris, 1989.

André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919*, PUF, Paris, 1961.

Daniel PANZAC, *Les Corsaires barbaresques : la fin d'une épopée, 1800-1820*, CNRS, Paris, 1999.

Jean-Michel VENTURE DE PARADIS, *Alger au XVIII*e *siècle*, Bouslama, Tunis, s.d.

Les résistances à la conquête, 1830-1880

Vincent Joly

Les résistances algériennes ne s’expriment ni de la même manière, ni avec les mêmes acteurs, ni avec la même intensité tout au long du demi-siècle qui suit la conquête française. À de rares exceptions près, elles ne constituent pas non plus des phénomènes unanimes au sein des sociétés locales. Jamais les Français n’ont eu durant cette période à affronter un soulèvement généralisé. Abd el-Kader lui-même a dû mener un double combat contre les conquérants européens et contre ses adversaires locaux. Les motivations des résistants diffèrent également.

Les premières phases du refus de la colonisation

Cependant, au-delà de cette diversité, quatre traits communs apparaissent. Le premier est leur enracinement dans la durée : le Maghreb est un front ancien de l'islam et vit dans la crainte d'une invasion des « roumis » depuis le XVIe siècle. Le deuxième est l'adversaire principal : l'armée française, le colon, l'administrateur, le chrétien. Le troisième est la violence qui se déchaîne dès juillet 1830, donnant aux affrontements un caractère de férocité inconnu jusqu'alors. Le quatrième, enfin, est le but de ces résistances : retrouver une souveraineté confisquée.

Ces résistances soulèvent la question fondamentale de leur caractère national, mais aussi de la place de l'islam dans leur genèse. Par ailleurs, elles ne constituent pas un bloc dans l'espace ni dans le temps, dans la mesure où elles répondent à la conquête. Or, celle-ci n'est pas un processus continu. Conquête et résistances voient se succéder des phases actives et des accalmies. De 1830 à 1840, la France se limite à une occupation restreinte aux villes côtières (Bône, Bougie, Alger, Oran). Constantine est la seule qui soit conquise à l'intérieur en 1837. Le dey Hussein avait été vaincu rapidement. Tout s'était joué lors de la seule bataille rangée qui avait opposé ses hommes aux Français à Staoueli le 19 juin 1830. L'échec algérien montrait qu'une opposition frontale contre des troupes manœuvrant bien et dotées d'artillerie était vouée à l'échec.

Les leçons sont rapidement tirées : dès lors, le harcèlement est privilégié par les résistants, afin d'entretenir un état d'insécurité permanent autour des installations et des voies de communication des envahisseurs. Les combats se poursuivent sous une autre forme et l'échec du général Louis-Auguste de Bourmont devant Blida le 23 juillet 1830 convainc les Algériens que leur adversaire n'est pas invincible. Le même jour, des chefs se rassemblent à Tamentfous pour dénoncer l'occupation française, ce que Charles-André Julien considère comme le premier épisode de la résistance algérienne. En juin et septembre 1831, les Français subissent deux nouveaux revers à Médéa et à Bône. L'année suivante, c'est un véritable soulèvement qui les menace, lancé par un marabout qui s'était un temps mis à leur service. Cette première tentative est rapidement brisée et Blida pillée par les troupes françaises. L'est de l'Algérie est une zone de vigoureuse résistance qu'incarne le bey de Constantine Ahmed. En novembre 1836, il inflige une sévère défaite au maréchal Clauzel. Un an plus tard, le général Sylvain Charles Valée (1773-1846), à la tête d'une vingtaine de milliers d'hommes, s'empare de la ville. Les Algériens n'ont pas profité de la faiblesse relative des Français et la résistance restait dispersée.

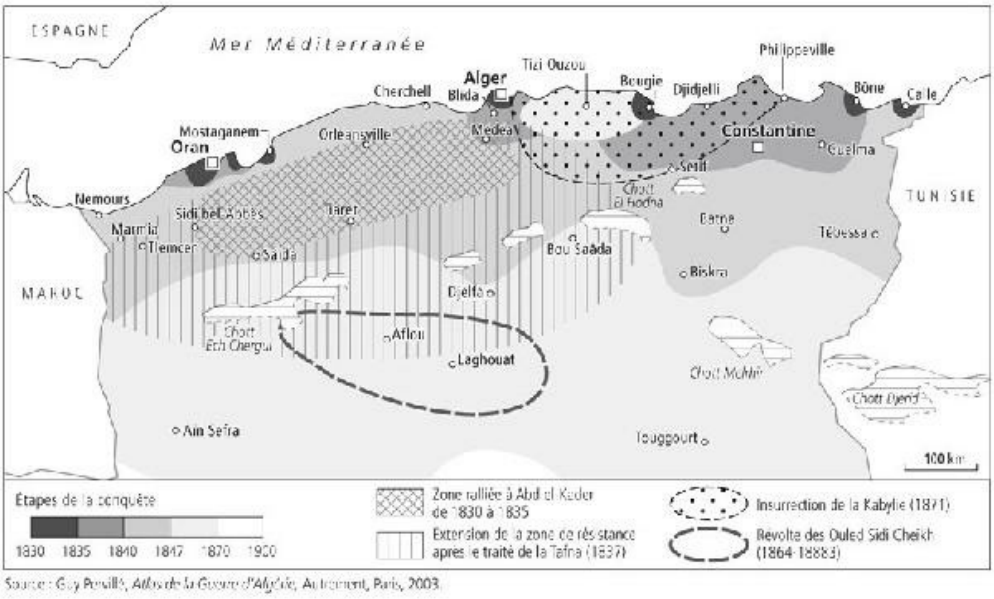

Source : Guy Pervillé, *Atlas de la Guerre d'Algérie*, Autrement, Paris, 2003.

L'Algérie du Tell : conquête et résistances (1830-1883)

La résistance d'Abd el-Kader engagea ensuite les Français, de 1840 à 1847, dans une guerre qui se termine par une occupation totale. La reddition de l'émir en décembre 1847 ne marque pas pour autant la fin de la conquête. La Grande Kabylie n'est soumise qu'en 1857. Vers le sud, les tentatives de pénétration du Sahara sont brutalement interrompues par le massacre de la mission du colonel Paul Flatters par des Touareg en février 1881 [***s*** p. 265]. À ce moment, la domination française s'étend des frontières de la Tunisie à celles du Maroc d'est en ouest, mais elle ne s'accompagne pas d'un contrôle total. Épisodiquement, le territoire est encore secoué par des insurrections brèves et limitées dans l'espace qui, à la longue, dessinent une géographie durable du refus de la colonisation.

L’échec de l’entreprise d’Abd el-Kader

L’islam constitue le premier facteur de mobilisation, le seul susceptible de dépasser *a priori* les intérêts locaux. Cependant, le paysage religieux algérien est fragmenté entre des confréries concurrentes. Chacune cherche à conserver son monopole sur les groupes qu’elle contrôle, il en va de sa richesse et de son influence. La religion ne peut donc constituer le seul ciment de la résistance. Les Français ne s’y trompent pas. Tocqueville, dès 1837, estime qu’« on nous a attaqués bien plus comme des étrangers et des conquérants que comme des chrétiens ». Abd el-Kader corrobore cette opinion dans sa correspondance avec les oulémas de Fès lorsqu’il emploie l’expression de *watan al-jazâ’ir*, que l’historien marocain Abdallah Laroui traduit par « patrie algérienne ». L’association du sentiment religieux et du sentiment national explique sans doute le dynamisme de cette résistance. Néanmoins, c’est d’abord au nom de l’islam que l’étendard de la révolte est levé.

En novembre 1832, Abd el-Kader proclame la guerre sainte et prend le titre de commandeur des croyants. Son projet est bien de chasser les Français. Les traités qu’il signe avec eux, comme en février 1834, ne peuvent être que des pauses dans le *djihad*. Lorsque la guerre reprend en 1835, l’émir connaît deux succès dans l’ouest du pays, à la Macta en juin et à l’embouchure de la Tafna en avril 1836, témoignant de sa maîtrise du terrain. Mais il est battu pour la première fois par Bugeaud trois mois plus tard à la Sikkak. Cette défaite se traduit pourtant par un éclatant succès politique. La convention de la Tafna, signée avec Bugeaud en mai 1837, lui permet de prendre le contrôle des deux tiers de l’ancienne régence. Il en profite pour poser les fondations d’un État qui doit servir de base à la reconquête. Son armée devient un outil d’unification, créant des liens de solidarité nouveaux entre tribus.

Pour autant, elle ne parviendra pas à chasser les Français, défendre son État et réduire les dissidences. De plus, ces réformes bouleversent les méthodes de combat et son inefficacité se dévoile en 1838, lors de l’interminable et infructueux siège d’Aïn-Mahdi, dans le Sud. Au moment où il s’engage dans cette voie, l’armée française s’adapte au terrain. Ses colonnes parcourent le pays, brisant la ligne des villes fortifiées édifiées à l’initiative d’Abd el-Kader, désorganisant l’espace stratégique de la résistance. Abd el-Kader a alors perdu l’initiative, il n’a jamais réussi à fédérer l’ensemble des adversaires des Français et est privé d’un soutien extérieur puissant après la défaite du sultan du Maroc à la bataille de l’Isly en 1844. En décembre 1847, il est contraint à la reddition. La résistance ne cesse pas, mais ses formes et son ampleur changent. Jusqu’en 1871, elle est plus limitée et plus dispersée. Le facteur religieux reprend toute son importance. Les révoltes sont lancées par des hommes qui se présentent comme *mahdi*, le « bien guidé », ayant reçu mission de Dieu de chasser les « infidèles » et de libérer les croyants de

l’oppression. Cette forme de soulèvement trouve un terrain favorable parmi les populations accablées de misère, victimes des catastrophes naturelles, mais aussi ruinées par les méthodes de guerre des Français.

Les formes de la résistance après Abd el-Kader

En 1845, un jeune marabout surnommé Bou Maza appelle à la révolte dans l'Ouarsenis, à l'ouest d'Alger. Il dit être venu en guide (*mahdi*) pour rassembler la communauté et chasser les incroyants. Le Titteri, le Hodna et la plaine du Chélif s'embrasent. La répression de Bugeaud est féroce, marquée par des épisodes terribles comme les « enfumades » des grottes du Dahra où périssent des centaines d'Ouled Riah [***s*** p. 58]. Quatre ans plus tard, à Zaâtcha, une oasis au sud-ouest de Biskra, éclate une révolte dont le motif immédiat est d'ordre fiscal. Elle est animée par Bou Ziyan, qui lui aussi se dit *mahdi*. Un premier succès contre les Français lui attire de nombreux partisans et son mouvement s'étend jusque dans l'Aurès. Les Français reprennent l'initiative et la prise de l'oasis par le général Émile Herbillon s'accompagne d'un véritable massacre.

En 1852, la révolte s'allume à Laghouat, dans le Sud, à l'appel d'un nouveau *mahdi*, Mohammed Ben Abdallah. La ville est quasiment rasée par les Français le 4 décembre. En 1850, seule la région orientale a conservé son indépendance. Le foyer principal de la résistance est le pays zouaoua, au cœur de la Grande Kabylie. En 1850, un chef du nom de Bou Baghla soulève les tribus de l'Ouest. La région est « cassée » par les colonnes du colonel Charles Bourbaki et du général Pierre-Étienne Cuny, mais Bou Baghla leur échappe. En 1854, il reprend la lutte en s'attaquant à l'*agha* de la vallée du Sebaou, accusé de servir le colonisateur. Il est tué par les troupes françaises, mais la dissidence ne disparaît pas. Il faut reprendre les opérations en 1857, à la suite d'un nouvel appel au soulèvement lancé depuis une zaouïa en pays guechtoula (Kabylie), relevant de la puissante confrérie religieuse soufie Rahmaniyya – fondée en 1774, elle est particulièrement implantée en Kabylie et dans le Constantinois [***s*** p. 103]. La prise de la forteresse d'Icheriden par le maréchal Jacques Louis Randon est l'une des batailles les plus dures de la conquête. Les combats se poursuivent encore jusqu'à la mi-juillet, avant que la capture de la « maraboute » Lalla Fadhma N'Soumeur (1830-1863) n'entraîne la fin de la résistance [***s*** p. 137]. Outre les particularismes de la Kabylie et de ses populations, la religion a encore été un facteur essentiel de la mobilisation.

Au printemps 1864, une révolte éclate dans le Sud-Oranais parmi les Ouled Sidi Cheikh, exaspérés par les spoliations et le poids de l'impôt, choqués par l'humiliation que les bureaux arabes avaient fait subir à leur chef. Un échec des Français, le 7 avril, entraîne l'extension du mouvement – encouragé par les marabouts – vers le djebel Amour et le Dahra. Au printemps 1865, la situation est rétablie par la force, mais il a fallu déployer deux colonnes et le climat politique dans le Sud-Oranais demeure durablement troublé. Pour beaucoup d'observateurs, l'autorité de la France en Algérie ne reposait que sur sa puissance militaire. Si

celle-ci venait à être remise en cause par une défaite en Europe ou par une diminution du nombre des soldats – comme cela avait été le cas au moment de la guerre de Crimée (1853-1856) –, il fallait s'attendre à des difficultés. C'est l'avis du gouverneur général Patrice de Mac-Mahon qui, au début de l'année 1870, voit aussi dans l'appauvrissement et la destruction de l'influence des chefs indigènes un motif du trouble que connaît la colonie.

Les années 1867-1870 ont en effet été très difficiles dans l'Est. Les tribus se trouvent alors plongées dans une grande misère et lourdement endettées, au moment où la guerre franco-prussienne éclate en Europe. Dès les premières semaines de 1870, l'autorité coloniale chancelle. En septembre 1870, l'annonce de la défaite française face à la Prusse à Sedan encourage la résistance au sein de la population algérienne, d'autant plus que le nouveau régime qui s'installe alors en métropole – la III^{e} République, succédant au Second Empire – est réputé favorable aux colons. En janvier 1871, deux mutineries se produisent dans des unités de spahis – issues des cavaliers des tribus inféodées à l'Empire ottoman passées au service de la France après la conquête –, qui refusent de se rendre en France pour combattre les Allemands en métropole. À Aïn-Guettar, en Kabylie, elle prend l'aspect d'une révolte antifrançaise et bénéficie de l'appui d'une riche famille locale. Elle est brisée, mais fait tache d'huile jusqu'au nord de Constantine, où les Ouled Aïdoun assiègent le fortin d'El Milia. À Alger, on redoute alors un effondrement total.

La révolte d’El-Mokrani

C’est dans ce contexte qu’intervient le soulèvement du bachaga kabyle Mohamed El-Mokrani en février 1871. Bien que son père ait aidé les Français dans les années 1840, ceux-ci n’avaient cessé de rogner l’autorité du fils, ramené au rang de bachaga après avoir été khalifa. Pour autant, il restait proche des officiers français avec lesquels il partageait la même conception aristocratique de la société. Le 16 mars, il attaque Bordj-Bou-Arreridj, mais ne peut s’emparer du fortin. Ses projets sont sans doute limités, il veut faire sentir son autorité aux Français afin qu’ils lui rendent son titre de khalifa. Il n’a aucun soutien extérieur et n’arrive même pas à entraîner ses voisins. L’intervention de la Rahmaniyya change la donne : pour la confrérie, il ne s’agit pas de lutter pour rétablir les privilèges d’El-Mokrani, mais pour libérer la Kabylie de l’envahisseur [***s*** p. 103].

Le 8 avril, le cheikh Améziane El-Haddad lance l’appel à la guerre sainte et confie à son fils Si Aziz le soin de commander les combattants. La révolte s’étend alors rapidement des environs d’Alger jusqu’à la presqu’île de Collo. Cette mobilisation est encadrée par les marabouts et les chefs de tribu, témoignant de la profondeur du refus de la colonisation : c’est l’émergence de ce que l’historien Mostefa Lacheraf a considéré comme un véritable « patriotisme rural ». Au prix d’un important effort militaire, les Français reprennent le contrôle des zones perdues. Le 5 mai, El-Mokrani est tué au cours d’un accrochage et son frère Boumezrag El-Mokrani prend la tête du mouvement. Cette résistance s’effondre le 24 juin à Icheriden, là même où les Kabyles avaient été vaincus en 1857. La Rahmaniyya continue la lutte, mais Si Aziz demande la paix le 30 juin – et son père deux semaines plus tard. Les opérations se poursuivent jusqu’à la mi-septembre. Boumezrag n’est capturé qu’en juin 1872 au nord-est de Ouargla, abandonné de tous.

La réaction française avait bénéficié du fait que les deux tiers de l’Algérie n’avaient pas été touchés par le soulèvement. La répression est terrible et s’accompagne du versement d’une indemnité de guerre de plus de 36 millions de francs, la paupérisation des tribus étant considérée comme un moyen de leur pacification. Des dizaines de milliers d’hectares sont mis sous séquestre, accélérant une colonisation que la révolte avait voulu enrayer. Les insurgés qui passent devant les cours d’assises sont considérés comme des criminels de droit commun : il est inconcevable du point de vue du colonisateur qu’on reconnaisse à leur combat un quelconque caractère politique.

Révoltes persistantes

La répression et le désarmement général des populations qui l'accompagne laissent planer l'illusion d'une Algérie durablement pacifiée. Elle ne dure pas longtemps. De 1876 à 1881, le pays est le théâtre d'une série de révoltes locales, facilement réduites mais qui témoignent de la persistance de la volonté de résistance. En avril 1876, les Bou Azid, des nomades de la région de Biskra, se soulèvent et encerclent la colonne du général Simon-Hubert Carteret-Trécourt dans l'oasis d'El Amri. Sans doute est-ce d'abord le fruit d'une querelle entre grandes familles locales, mais ils avaient participé au soulèvement de 1871 et, comme le note un officier, les populations du Sud-Constantinois dont les terres avaient été mises sous séquestre souhaitaient leur succès.

La misère consécutive aux amendes exigées en 1871 constitue un terreau favorable à l'agitation. C'est le cas au printemps 1879 dans l'ouest de l'Aurès où, répondant à l'appel d'un *mahdi*, des insurgés sèment la terreur pendant deux semaines avant d'être arrêtés. Deux ans plus tard, le Sud-Oranais est le théâtre d'une révolte plus importante, qui n'est réduite qu'en 1883. On y retrouve un chef religieux, Bou Amama, et surtout les Ouled Sidi Cheikh, qui s'étaient soulevés en 1864 mais n'avaient posé les armes que six ans plus tard. Pour Charles-Robert Ageron, cette affaire est plus un vaste rezzou saharien qu'un soulèvement antifrançais. De fait, elle ne « mord » pas sur le Tell, mais les chefs religieux et les grands seigneurs sahariens sont eux aussi victimes de la pression coloniale qui remet en question leur autorité et leurs privilèges. Ils incarnent un type de révolte spectaculaire, qui apparaît alors en décalage avec les transformations que subissent les villes et les campagnes algériennes. L'échec des soulèvements armés depuis 1830 impose de nouvelles formes de lutte, qui passent aussi par le changement des acteurs principaux.

Sans doute la religion se révèle-t-elle un puissant moteur de mobilisation, mais elle ne peut à elle seule expliquer le rejet qui se manifeste parallèlement aux progrès de la colonisation. Le malaise économique qui résulte du bouleversement provoqué par l'accaparement des terres et l'agression fiscale devient une raison de refuser la présence des colons. La mise en place des frontières et du quadrillage administratif crée un espace semé d'interdits, dont la violation est immédiatement sanctionnée. Le cas des forêts est exemplaire des nouvelles exigences qui pèsent sur le monde rural, mais aussi de ses nouvelles formes de résistance : la mise en œuvre du code forestier métropolitain, qui interdit l'usage traditionnel des forêts pour le pacage ou le ramassage du bois, entraîne parfois des incendies volontaires qui peuvent prendre une grande ampleur – comme à Bône en 1865.

En cinquante ans, les résistances n'ont jamais réellement cessé. Cependant, au début des années 1880, force est de constater l'échec d'un refus qui, sous la direction des chefs religieux et/ou traditionnels, a pris la forme du soulèvement armé. De plus, aucun mouvement n'a été capable d'entraîner la population entière. La résistance a aussi conservé des formes individuelles dont le ressort est principalement religieux. Ainsi, l'exil marque bien un refus radical de vivre sous la domination des chrétiens. Au moment où s'achève la conquête en 1854, les Français observent une vague de départs. Le phénomène se reproduit en 1867, après la famine, puis l'année suivante lorsque sont supprimées les corporations d'artisans. En 1874, d'autres départs sont signalés après la mise sous séquestre des terres. Cette forme de résistance perdure jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, comme le montre le cas des Tlemçani en 1910, mais elle coexiste désormais avec d'autres formes plus politiques et plus organisées.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, tome 1, PUF, Paris, 1968.
Smaïl AOULI, Ramdane REDJALA et Philippe ZOUMEROFF, *Abd el-Kader*, Fayard, Paris, 1994.
Jacques FRÉMEAUX, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Economica, Paris, 2002.
Vincent JOLY, *Guerres d'Afrique. 130 ans de guerres coloniales. L'expérience française*, PUR, Rennes, 2009.

L’insurrection de 1871

Mohammed Brahim Salhi

L’insurrection de 1871 a mis aux prises les insurgés algériens et les troupes françaises dans trois cent cinquante combats, relayés par d’innombrables escarmouches. Au printemps 1871, le pays s’embrase, des portes d’Alger à la frontière algéro-tunisienne et du littoral à la ligne Biskra-Bousaâda, dans le Sud, alors que le Sud-Ouest est en insurrection depuis 1864. Du côté français, plus de 80 000 hommes sont engagés directement dans les combats, tandis que le nombre d’Algériens impliqués dans l’insurrection est de l’ordre de 800 000, plus du tiers de la population. Après la reddition des insurgés de la Kabylie, de la Medjana et des massifs de Collo, ceux du Sud-Est ont continué des combats sporadiques jusqu’en juillet 1871. Les tribus de la région de Cherchell se soulèvent le 13 juillet et ne sont vaincues que le 30 août.

Après la révolte initiale du bachaga El-Hadj Mohamed El-Mokrani, les combats ont été plus intenses et nettement mieux coordonnés en Kabylie, grâce à l’encadrement des responsables de la confrérie Rahmaniyya. Ainsi, on assistera à une guerre synchronisée et militairement bien maîtrisée : les centres de colonisation comme Fort-National, Draâ el-Mizan, Tizi Ouzou, Dellys ou Palestro sont pris d’assaut presque simultanément. Le rapport de forces, momentanément favorable aux insurgés en février, mars et avril 1871, a par la suite basculé au profit des troupes françaises, bien armées et épaulées par les milices d’autodéfense formées par les colons. Le dispositif militaire français en Algérie s’était en effet dégarni avec le départ sur le front de la guerre franco-prussienne de 37 769 hommes en 1870 ; mais, le 14 mars 1871, le ministère de la Guerre français décide, suite au désengagement sur le front en Europe, de l’envoi de 17 500 hommes pour réprimer l’insurrection, suivis de 4 000 hommes début avril, portant ainsi le total des soldats français en Algérie à 86 000. Six colonnes militaires ont été mobilisées contre les insurgés.

La montée en puissance de la Rahmaniyya (1860-1871)

La révolte de 1871 est bien un mouvement insurrectionnel, animé par une paysannerie laminée par la colonisation. Et c'est le dernier de cette ampleur avant l'avènement du mouvement national moderne, puis la guerre de libération nationale. Un bref retour en arrière est nécessaire pour en comprendre la genèse et l'importance.

Après la résistance et la défaite de 1857 en Kabylie et l'installation des Français dans ce territoire, la Rahmaniyya apparaît comme une confrérie bien implantée dans la société et disposant de capacités de mobilisation redoutables. Elle est mise sous surveillance, en plus de la répression dont sont l'objet ses principaux délégués (*moqaddim*) et son chef cheikh El-Hadj Amar, contraint à l'exil en Tunisie en 1857. Malgré cela, cette confrérie va non seulement conserver ses ressorts mais aussi, tout au long des années 1860, renforcer son audience. Au tournant des années 1860, les activités des moqaddim de la Rahmaniyya sont d'une densité remarquable, en particulier dans la zaouïa de Seddouk, dans la vallée de la Soummam. En 1861, une série de rapports militaires français expriment une forte appréhension devant la popularité de plus en plus marquée du cheikh Améziane El-Haddad, le nouveau chef de la confrérie depuis 1860 ; ce qui déclenche une mise sous surveillance de ses faits et gestes, comme de ses moqaddim.

En 1860 et 1861 circulent dans l'ensemble de la Kabylie des proclamations religieuses exhortant les musulmans à faire preuve de plus de ferveur religieuse. Cette ébullition est également constatée à travers une grande partie de l'Algérie, où les confréries recrutent de façon intensive. Ainsi, l'insurrection de 1864, encadrée par les Ouled Sidi Cheikh dans le Sud-Oranais, donne plus de force et d'exemplarité à l'ensemble de l'encadrement religieux et politique. Les autorités administratives et militaires françaises, inquiètes d'une expansion de la confrérie, multiplient les mises en garde et les plans visant à neutraliser ce pôle de commandement de la Rahmaniyya.

D'un autre côté, à Chellata, dans la région d'Akbou (Kabylie), la grande zaouïa d'Aziz Benali Chérif (engagé de longue date dans la collaboration avec les Français) n'a jamais caché son hostilité à la Rahmaniyya, qui menace sa zone d'influence politique et religieuse. À la veille de l'insurrection de 1871, les relations entre les zaouïas de Seddouk et de Chellata sont à l'acmé d'une tension qui a jalonné toute la décennie 1860. Si l'engagement de la première dans le mouvement insurrectionnel de 1871 n'est pas directement lié aux altercations récurrentes avec sa voisine, celles-ci ont indiscutablement contribué à nourrir la révolte. La lecture attentive de ce

conflit témoigne en effet à la fois des compétitions religieuses au sein de l'islam algérien au XIX^{e} siècle et des stratégies d'instrumentalisation tentées par les autorités coloniales pour réduire l'un des adversaires et compromettre l'autre aux yeux de ses compatriotes.

Les prémisses de la révolte

En octobre 1870, au lendemain de la défaite de Sedan face à la Prusse et de l'instauration de la III^{e} République (4 septembre), le ministre de l'Intérieur Adolphe Crémieux prend une série de décrets établissant un « régime civil » en Algérie, dans le but, dit-il, « de détruire le détestable régime militaire, fléau de cette riche colonie, et d'y substituer le gouvernement civil, d'assimiler en un mot complètement l'Algérie à la France ». En pratique, le colon devient désormais le maître et, pour lui, régime civil veut dire surtout satisfaction de son avidité à s'accaparer de nouvelles terres.

Les décrets Crémieux limitent notamment les attributions des bureaux arabes et précisent la constitution des jurys des quatre cours d'assises d'Algérie (établies depuis 1854), alignée sur les pratiques de la métropole. En outre, ils portent sur la naturalisation des Juifs algériens. Cette disposition, présentée par beaucoup d'auteurs comme l'une des causes fondamentales de l'insurrection, ne fut cependant pas déterminante. Bien d'autres facteurs ont contribué à créer le climat insurrectionnel, notamment la réduction du dispositif militaire français en Algérie pour faire face à la demande en hommes sur le front de la guerre contre la Prusse, puis l'annonce de la débâcle française à Sedan. Et, après la proclamation de la République, dans les grandes villes algériennes, les colons s'en prennent aux militaires et instituent leurs propres comités comme à Alger.

À la fin de 1870, çà et là, des préparatifs de guerre sont signalés dans la population « indigène ». Des refus de payer l'impôt sont aussi enregistrés par des officiers des bureaux arabes. Sur le plan économique et social, les raisons profondes de l'insurrection tiennent d'abord à la menace de nouvelles dépossessions que fait peser le régime civil sur les paysans algériens ; aux effets cumulés des différentes lois agraires ; et, enfin, aux effets de la situation catastrophique des années 1866 à 1869. Les dettes accumulées aussi bien par des fellahs que des notables comme El-Mokrani arrivent à échéance et, écrit André Nouschi, « chaque nouvelle sommation excite l'esprit des débiteurs et fin novembre chacun d'eux se promet de profiter le plus possible des circonstances pour ne rien payer ».

La tension est très vive dans les tribus dès la fin de l'année 1870. Pour le Constantinois, le colonel Joseph Nil Robin (officier supérieur des Affaires indigènes) écrit qu'à la fin 1870 les semences ont été vendues à vil prix pour faire face aux dépenses nécessaires à l'acquisition d'armes et de munitions. Dans les Hauts-Plateaux et dans le Sud, note Robin, « la cavalerie indigène s'organisait ». L'indice le plus significatif de ces préparatifs est la constitution des *chertya* (assemblées de dix à douze membres), qui ont pu jouer le rôle de canaux de diffusion pour l'élément confrérique. La première en date est celle des Sahari de Biskra, établie le

15 novembre. Les attributions de ces conventions élues sont la surveillance des caïds, la révision des jugements des cadis, la collecte d'armes et de munitions ; bref, elles ont toutes les caractéristiques de comités insurrectionnels. On note aussi une recrudescence des incendies de forêts. Mais cela se remarque déjà à la lecture des rapports des bureaux arabes de la fin de l'année 1869. Ils traduisaient un mécontentement latent, exprimé par des gestes individuels et violents contre la répression de l'autorité coloniale, qui appliquait la responsabilité collective.

En Kabylie, dans le courant de l'été 1870, un *moul-sa'a* (« maître de l'heure ») – que l'on nomme aussi le *mahdi*, prêcheur se donnant une légitimité religieuse mais sans attache organique –, Hadj Mohamed Abdesselem, prêche l'insurrection. Après avoir parcouru les provinces d'Alger et de Constantine, il s'installe dans la région kabyle de l'Assif el-Hammam et se présente comme un moqaddem de la confrérie des Chadouliya. Avec le concours de Si Ahmed Ouyahia, affilié à la Rahmaniyya, il recrute des khouan. Le « maître de l'heure » a une forte influence chez les spahis de Berrouaghia et de Moudjebeur – on a, au demeurant, suspecté son implication lors du soulèvement des spahis du 23 janvier 1871.

Du côté de la Rahmaniyya, les khouan et moqaddim manifestent une intense activité à la fin de 1870. Dans la région de Dellys, ce phénomène est signalé dès le début de l'été 1870. Dans la région de Fort-National, les moqaddim de la confrérie semblent avoir considérablement renforcé leurs rangs. La même agitation des khouan est signalée dans la région de Draâ el-Mizan. Les bureaux arabes souhaitent que leurs déplacements, déjà soumis à une autorisation préalable, soient contrôlés plus sévèrement.

La zaouïa mère de Seddouk devient un lieu de réunions importantes, où il n'est pas seulement question de religion au cours des *hadhras* (réunions d'adeptes). Quelque chose se préparait-il à Seddouk en cette fin 1870 ? Sur le marché de Boghni, circule à la même période (octobre 1870) une rumeur sur la préparation d'une insurrection chez les Aït-Irathen. De plus, on remarque que les *amins* (chefs de village) proches de l'administration française perdent leur fonction. Les populations leur retirent leur confiance lors des élections de la même année. L'activité du cheikh Aziz El-Haddad est signalée au début de l'été 1870 en différents points de la Kabylie. Les dons collectés par la confrérie sont évalués à près de 20 000 francs par l'administration coloniale. Les zaouïas les plus actives pendant cette période sont celles de Sidi Ahmed ou Driss (Illoula ou Malou), de Sidi Amar ou El Hadj (Aït-Idjeur) et de Tifrirt N'Aït-ou Malek (Aït-Idjeur). Le nombre de moqaddim pour la Grande Kabylie est évalué à soixante-dix-neuf. L'intense activité de la Rahmaniyya et la profondeur de son implantation dans la société kabyle montrent que, à la différence du passé, la résistance ne s'organise plus selon des cadres villageois et tribaux, mais selon les cadres religieux de la confrérie, comme l'analyse l'historien de la Kabylie Alain Mahé.

Embrasement général et répression

Sans le soulèvement de 15 000 Kabyles appelés au *djihad* par le cheikh El-Haddad de la Rahmaniyya, le 8 avril 1871, l'insurrection n'aurait pas eu cette force. Toutefois, l'histoire a davantage retenu le nom d'un grand notable, Mohamed El-Mokrani. Sans doute faut-il l'imputer à son revirement et aux combats qu'il livra aux Français pendant une année, tandis que la Rahmaniyya ne s'est battue que durant trois mois.

El-Mokrani était pourtant le plus fidèle allié de la France en Petite Kabylie. Il avait hérité de son père la charge de khalifa – devenue ensuite celle de bachaga, titre institué par les Français –, avait reçu la Légion d'honneur et avait été invité en 1862 aux fêtes données par Napoléon III à Compiègne. Il cumulait enfin de nombreuses prérogatives administratives, militaires et financières. Au cours de la terrible famine des années 1866-1868, qui fit quelque 500 000 morts et qui décima les Kabyles comme tous les Algériens, El-Mokrani paya sur ses fonds personnels l'achat de semences pour aider ses administrés à faire face au fléau des disettes qui s'enchaînaient d'une année sur l'autre. Il reçut alors du maréchal Mac-Mahon l'assurance que l'État le rembourserait de ses dépenses. Mais l'avènement du régime civil en Algérie à la suite de la défaite de 1870 et de l'établissement de la III^{e} République remit en cause les soutiens militaires dont il disposait. C'est ce qui l'aurait conduit à la dissidence et à la guerre contre un régime qui l'avait trahi et qui laissait libre cours aux appétits des colons pour les « terres indigènes ». C'est la raison principale qui explique la « volte-face » d'El-Mokrani et son entrée en guerre.

Dès le début 1871, des révoltes éclatent dans plusieurs localités. Les spahis d'Aïn-Guettar (Souk-Ahras), dans l'Est algérien, refusent d'obéir à l'ordre d'embarquement pour la France. Selon les rapports militaires, beaucoup d'entre eux sont affiliés à la Rahmaniyya – c'est au demeurant la zaouïa Rahmaniyya du Kef (Tunisie) qui leur servira de refuge une fois leur révolte réprimée. Le 14 février, les moqaddim de la Rahmaniyya de la région d'El Milia ordonnent à leurs khouan de bloquer le Fort d'El Milia. Le même jour, El-Hadj Mohamed El-Mokrani entre en insurrection dans la région de la Medjana. Dès lors, l'embrasement est général et il est amplifié par l'entrée en insurrection de la zaouïa de Seddouk (Kabylie).

L'insurrection, bien coordonnée par la Rahmaniyya, se répand des frontières algéro-tunisiennes jusqu'aux portes d'Alger et vers le sud sur une ligne allant de Bousaâda à Biskra. Ainsi, les 21 et 22 avril 1871, 20 000 insurgés arrivent près d'Alger. La ville de L'Alma (Boudouaou) est encerclée, puis incendiée. Le 8 mai, l'une des figures emblématiques de l'insurrection tombe au combat : au cours de la bataille d'Oued Souflat (région de Bouira), Mohamed El-Mokrani est atteint mortellement. Son frère Boumezrag reprend aussitôt le

commandement des insurgés. Mais déjà en cette fin mai, sous les coups des colonnes françaises mobilisées en grand nombre, les foyers insurrectionnels sont repris les uns après les autres après des batailles d'une rare violence.

Le 13 juillet 1871, le cheikh Améziane El-Haddad est arrêté. Condamné le 19 avril 1873 à cinq ans de prison par la cour d'assises de Constantine, il meurt en prison cinq jours après son jugement. Son fils Aziz est condamné et envoyé au bagne en Nouvelle-Calédonie. Boumezrag El-Mokrani, arrêté en janvier 1872, subira le même sort. Des centaines d'insurgés seront jugés et souvent condamnés à de lourdes peines, que beaucoup purgeront en Nouvelle-Calédonie – où certains d'entre eux participeront à la répression de l'insurrection kanak de 1878, ce qui leur vaudra d'être graciés. Beaucoup ne reviendront jamais, s'étant définitivement installés en Nouvelle-Calédonie. Les populations insurgées subiront elles aussi les séquestres de guerre et les amendes qui achèveront un processus de dépossession et de paupérisation. Les clercs de la Rahmaniyya seront également lourdement condamnés, si bien que la Kabylie, qui avait connu dans les années 1850 et 1860 une certaine unité religieuse grâce à l'action de la confrérie, verra l'éclatement de son paysage religieux et le retour au premier plan des marabouts.

La grande insurrection de 1871 a ainsi fortement ébranlé l'ordre colonial, sans toutefois parvenir à le réduire. Au début du XXe siècle, le mouvement national qui se dessine gardera en mémoire ces résistances, se consolidant et s'exprimant dans des modalités modernes qui mèneront les Algériens au recouvrement de leur souveraineté.

Pour en savoir plus

Alain MAHÉ, *Histoire de la Grande Kabylie, XIXe-XXe siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Bouchène, Saint-Denis, 2001.

André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales nord-constantinoises de la conquête à 1919*, Paris, PUF, 1961.

Melica OUENNOUGHI, *Les Déportés maghrébins en Nouvelle-Calédonie et la culture du palmier dattier (1864 à nos jours)*, L'Harmattan, Paris, 2005.

Louis RINN, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, Adolphe Jourdan, Alger, 1891.

Joseph Nil ROBIN, *L'Insurrection de la Grande Kabylie*, Lavauzelle, Paris, 1901.

Mohammed Brahim SALHI, *Étude d'une confrérie religieuse algérienne : la Rahmaniyya, à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle*, thèse de doctorat de troisième cycle, EHESS, Paris, 1979.

–, *Société et religion en Kabylie, 1850-2000*, thèse de doctorat d'État ès lettres et sciences humaines, université de la Sorbonne-Nouvelle-Paris III, juin 2004.

Djilani SARI, *L'Insurrection de 1871*, SNED, Alger, 1972.

Lieux et espaces

La longue histoire de la délimitation des frontières de l’Algérie

Hélène Blais

Les frontières de l’Algérie dans l’entre-deux-guerres, qui ne seront pratiquement pas modifiées par la suite, ont une histoire longue et heurtée : l’histoire de traités toujours révisés, comme ailleurs, mais aussi celle de l’invention d’un territoire colonial. Des frontières à l’est et à l’ouest, jusqu’à la latitude du Tell, existaient bien sûr depuis l’Antiquité. Mais le pouvoir colonial français voulut faire reconnaître sa souveraineté aux pays frontaliers et engagea rapidement des négociations qui mettaient en jeu la légitimation de ce pouvoir, ainsi que des luttes d’influences et des résistances. Plus au sud, au Sahara, la question de la délimitation se posa différemment, évoluant en fonction de l’occupation militaire et de l’avancée des troupes dans le désert. Comme l’a souligné l’historien français Daniel Nordman, sur les cartes anciennes, les lignes frontières en Afrique du Nord s’arrêtaient brutalement vers le sud et les États n’étaient pas ceinturés. Cela resta vrai pendant une bonne partie du XIX^{e} siècle. Pour le désert, l’avancée de l’Empire français en Afrique et les rivalités avec les autres puissances coloniales conduisirent à négocier des tracés octroyant à l’Algérie coloniale un immense hinterland saharien, regroupant des populations qui avaient certes des habitudes d’échange, mais pas celles de vivre ensemble.

Faire reconnaître des frontières anciennes

Dans l'espace de l'Empire ottoman, c'est l'impôt plutôt qu'une ligne imaginaire tracée sur une carte qui déterminait la souveraineté territoriale. L'idée généralement admise est que l'arrivée des Français en Algérie provoqua un changement profond. De zone d'influence, la frontière devint le tracé linéaire d'une séparation. Les beyliks (territoires placés sous l'autorité d'un bey) d'Oran et de Constantine avaient des frontières avec le royaume du Maroc d'une part, le beylik de Tunisie d'autre part. Ces frontières n'étaient pas tracées, pourtant ceux qui étaient chargés de lever l'impôt savaient quelles étaient les tribus qui leur étaient soumises et cet impératif fiscal dessinait des appartenances, qui pouvaient se modifier. Pour les officiers coloniaux, qui raisonnaient avec des catégories fixistes, ces appartenances fiscales étaient difficiles à saisir, d'autant plus qu'elles étaient fluctuantes. Il fut donc décidé de reprendre le tracé de ces frontières, en s'appuyant sur des repères topographiques : reliefs et cours d'eau, emplacement de puits et des cimetières, habitudes de pâturages, etc.

Le premier traité frontalier important, dit de Lalla Maghnia, fut signé entre le sultan du Maroc et les Français en 1845. Entre le littoral et le Tell, jusqu'à Teniet el-Sassi, à quelque 120 km de la mer, il consacrait une frontière topographique, pouvant être repérée très précisément dans le paysage ; mais, dans le Sahara, la non-délimitation apparut comme un choix volontaire. On considéra que le tracé n'y était pas une nécessité : « Dans le Sahara, il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays, puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux empires. » S'appuyant sur l'imaginaire colonial du désert et s'expliquant par l'incapacité des deux parties à trouver un compromis, ce texte annonçait une longue période de contestation permanente, qui servira la résistance à la domination française, mais aussi la répression. La zone frontière avec le Maroc sera longtemps considérée par les Français comme un foyer d'insoumission, peuplé de « dissidents ». Cette non-délimitation rendit surtout possible en 1900 la conquête par la France des oasis du Touat, présentée comme une affaire de police intérieure. La nouvelle convention signée en 1901 avec le Maroc entérina cette prise de possession et régla l'appartenance des populations frontalières, en leur proposant dans certains cas de choisir leur État.

La frontière algéro-tunisienne ne fut délimitée qu'à la fin du siècle. Tracée dès le XVII^{e} siècle, elle fut là encore reprise par les Français, malgré l'échec d'une entente avec le bey de Tunis avant l'instauration du protectorat, en 1881. Ils déploraient régulièrement la porosité de la ligne qui permettait à certains « sujets » algériens d'échapper à la domination française et, notamment,

au régime de l'indigénat. La Tunisie servait de refuge aux opposants politiques et aux chefs religieux qui fuyaient l'Algérie. Cette porosité de la frontière fut d'ailleurs l'une des raisons alléguées pour instaurer un protectorat en Tunisie.

Parce qu'elle traversait des zones habitées, ou fréquentées pour les pâturages, cette frontière, comme celle avec le Maroc, fut l'objet de longues négociations, même après 1881. Contrairement à une idée reçue voulant que les frontières en Afrique aient été tracées sans jamais tenir compte de la nature du terrain et des relations sociales préexistantes, il apparaît que la définition de la frontière algéro-tunisienne est le fruit d'enquêtes de terrain, de pourparlers, prenant en compte les habitudes des populations frontalières. L'intérêt du colonisateur était de faire des frontières respectées, surtout dans des zones où les migrations étaient anciennes et continues. Aussi fallut-il plusieurs décennies pour délimiter et borner la frontière. Des enquêtes, répétées, permirent d'établir des lignes sur des tronçons qui ne furent officiellement reconnus que dans les années 1901-1902.

Quelles limites pour l’hinterland saharien ?

Les questions frontalières les plus épineuses en Algérie concernèrent les zones méridionales. Au XIVe siècle, Ibn Khaldoun (1332-1406) rappelait que les géographes arabes considéraient le Maghreb comme une île dont trois côtés étaient entourés par la mer. Or le quatrième côté, la limite méridionale, n’apparaît pas dans ces descriptions. Le Sahara, décrit à la fois comme une limite et comme un espace de liaison, resta une étendue méconnue et dont le colonisateur français ne sut que faire. Si les géographes coloniaux définirent rapidement une « Algérie utile », qui allait jusqu’aux plateaux du Tell, les régions méridionales restent au XIXe siècle mal connues et la recherche d’une « limite naturelle » fluctua : en 1850, le capitaine du Génie Antoine-Michel Carette (1808-1890) la situa sur une première ligne d’oasis, mais force est de constater que les définitions géographiques se contredirent dans cette zone de transition sans rupture apparente. La dichotomie entre sédentaires et nomades était inadaptée au tracé d’une ligne séparatrice, tout comme l’idée d’un Louis Rinn, chef du service central des Affaires indigènes dans les années 1880, par exemple, qui expliquait en 1886 que la frontière devait passer entre les territoires des Chaambas, tribus soumises, et ceux des Touareg, ennemis de la France.

Dans la pratique, la limite méridionale fut repoussée vers le sud au fur et à mesure des avancées militaires. Au-delà du Tell, il y avait les hauts plateaux que les Français appelaient alors « petit-désert », séparant le Tell des montagnes de l’Atlas, et cette zone devait être occupée pour défendre le Nord. À l’échelle internationale, les conventions franco-britanniques du 5 août 1890 et du 14 juin 1898 déterminèrent des zones d’influence qui servirent de base à la délimitation de ces frontières. Le Sahara devint ainsi, dans une superficie non précisée, « algérien ». La continuité territoriale ne suffisait pourtant pas à expliquer l’adjonction à la colonie de peuplement d’immenses espaces désertiques répondant si peu au projet initial de colonisation.

Les territoires au sud du Tell furent donc organisés comme une ligne défensive et c’est dans cette logique du front pionnier que les postes du désert furent administrés militairement. Tout en s’inscrivant dans la continuité spatiale de la colonie algérienne, cet « Extrême-Sud de l’Algérie » était jugé « tout à fait distinct des autres régions algériennes, [et] n’était pas destiné à être colonisé et peuplé d’Européens ». Cette agrégation permit surtout d’établir une continuité avec d’autres territoires français, ceux de l’AOF, donnant ainsi une assise territoriale, au moins sur les cartes, à l’Empire français en Afrique. En traçant cette frontière si éloignée des centres de peuplement, il s’agissait moins de donner cohérence au territoire colonial que d’assurer la continuité impériale.

L’histoire du tracé des frontières interroge les processus de construction nationale en situation coloniale. Dans l’Algérie tellienne, le colonisateur n’a rien inventé, mais a fait mettre par écrit les textes qui lui assuraient l’exercice de la souveraineté. Au-delà, il a tenté de prendre en compte des pratiques d’échanges commerciaux et de transhumances quand elles correspondaient à son intérêt, c’est-à-dire quand la présence de populations « soumises » permettait d’assurer la cohérence territoriale d’un ensemble contenu. Mais la frontière a aussi, comme ailleurs, déterminé des barrières et des séparations. Et les États indépendants héritèrent de situations parfois toujours contestées aujourd’hui, de conflits frontaliers qui, s’ils ne sont pas propres aux situations coloniales, furent particulièrement difficiles à régler dans le temps postcolonial.

Pour en savoir plus

Hélène BLAIS, « An intra-imperial conflict : the mapping of the border between Algeria and Tunisia, 1881-1914 », *Journal of Historical Geography*, vol. 37, n° 2, avril 2011, p. 178-190.

Jacques FRÉMEAUX, « Pertinence et fonctions de la frontière Tell-Sahara (1830-1960) », *in* Abdeljelil TEMIMI (dir.), *Mélanges Charles-Robert Ageron*, tome 1, FTERSI, Zaghouan (Tunisie), 1996.

Daniel NORDMAN, « De quelques catégories de la science géographique. Frontière, région et hinterland en Afrique du Nord (XIXe et XXe siècles) », *Annales ESC*, vol. 52, n° 5, 1997, p. 969-986.

–, *La Notion de frontière en Afrique du Nord. Mythes et réalités (vers 1830-vers 1912)*, thèse dactylographiée, Montpellier, 1975, 2 vol.

La Kabylie entre 1839 et 1871 : construction identitaire et répression coloniale

Tassadit Yacine

La Kabylie se présente comme un ensemble homogène que constituent des groupes (tribus, fractions de tribus, confédération) historiquement soudés par des liens à la fois politiques et socio-ethnoculturels. Qu'en est-il dans la réalité ? Cette vision est-elle historiquement fondée ? Ou serait-elle le produit d'une simple construction historique ?

La Kabylie, des limites géographiques et historiques incertaines

D'emblée se pose la question épineuse de la dénomination. Qui est kabyle ? Depuis quand ce vocable est-il utilisé pour désigner des populations qui peuplent une partie des anciens départements d'Alger et de Constantine (sous la colonisation) et qui, aujourd'hui, se trouvent réparties sur plusieurs départements : Bordj-Bou-Arreridj, Sétif, Bouira, Bougie, Tizi Ouzou, Boumerdès ? Ce détour par la langue n'est pas fortuit : derrière ce vocable se cachent en effet des frontières mouvantes, reflétant les volontés politiques du moment, comme la grande division opérée pendant la colonisation entre Grande et Petite Kabylie (en réalité Kabylie du Djurdjura, des Bibans, des Babors, ou Kabylie orientale ou septentrionale). Cette distinction établie par l'administration coloniale n'est pas née par génération spontanée ; elle est sans doute le produit d'une vision politique ancienne pratiquée depuis le XV^e^ siècle par les deux royaumes kabyles : celui de Koukou (qui correspond au Djurdjura actuel jusqu'aux portes d'Alger) et celui des Aït-Abbès (qui comprend Bougie et sa région jusqu'au Hodna et aux portes du désert). Les frontières de la Kabylie ont visiblement régressé depuis avec l'exode rural au XX^e^ siècle et l'arabisation a pénétré de plus en plus les villages frontières (anciens centres de colonisation) en effaçant le souvenir de l'appartenance ethnolinguistique.

Nous mettons ici davantage l'accent sur l'histoire de la partie Est de la Kabylie, moins connue et, surtout, théâtre d'une âpre lutte qui commence en 1839, vingt ans avant celle de la Kabylie du Djurdjura (1857). En effet, depuis l'Antiquité, les populations de cette région contrôlaient l'axe Alger-Constantine et, durant toute la période ottomane, les Turcs devaient négocier leur passage par les Portes de fer (défilé des Bibans), seul accès à la capitale. À partir de 1840, la région vécut sous le régime de l'administration militaire, puis passa au régime civil, avec la création des communes mixtes en 1868 [***s*** p. 278]. Les villes ou villages frontières sont passés d'une région à une autre à la faveur de décisions administratives.

Il en est ainsi de Maillot (département d'Alger, M'Chedallah aujourd'hui), un véritable carrefour entre la montagne et les plaines environnantes se trouvant à la jointure des deux départements d'Alger et de Constantine. Maillot a une relation directe avec la vallée de la Soummam (appelée jadis Kabylie constantinoise), qui s'étendait jusqu'à la frontière tunisienne. Cette commune mixte se trouve au sud du Djurdjura et regarde vers les Hautes Plaines. Elle occupe donc une position stratégique évidente. Il en est de même pour Bouira (l'ancien Bordj Hamza, fief des tribus *makhzen* sous les Turcs) : au croisement de la Grande et Petite Kabylie, de l'Algérois et du Constantinois, elle constitue de surcroît une ouverture sur le Titteri, donc sur l'Ouest (plaines de Tiaret), mais surtout vers le Sud (Bousaâda). Des populations rattachées

aujourd'hui à la wilaya de Bouira faisaient partie jadis du cercle d'Aumale, comme une fraction des Aït-Yaâla (« pacifiée » par le colonel François de Canrobert), l'autre demeurant rattachée au département de Sétif à l'instar de la grande tribu des Aït-Ourtilane.

Ce vaste espace regroupant des populations provenant de diverses tribus recomposées n'est pas identifiable par les catégorisations opérées par la colonisation : il faut reconstituer l'histoire de chaque tribu pour comprendre la logique de cette identité fondée sur la résistance à l'altérité coloniale. Ce n'est donc pas seulement la langue qui sert de lien entre ces deux entités kabyles, dont les frontières ont souvent été le résultat de rapports de forces politiques, mais une forte cohésion sociale suscitée par des événements extérieurs.

La conquête de la Kabylie

Ainsi, la difficulté d'aborder dans sa globalité l'organisation de la Kabylie depuis la conquête jusqu'à 1871 réside dans le fait que la Kabylie orientale (depuis Sétif jusqu'à Bougie et tout le long de l'Oued Sahel) a été occupée tout de suite après la prise de Constantine en 1836. Les Français ont franchi le défilé des Portes de fer en 1839 et, peu après, le général Bugeaud a incendié villages et hameaux de la région de la grande tribu des Aït-Abbès, à l'exception de ceux que ses troupes ne pouvaient atteindre ou qui bénéficiaient de la protection du bachaga El-Mokrani, seigneur de la Medjana – ce grand notable fut d'abord un allié du pouvoir colonial avant de devenir le chef des insurgés en 1871. Pour simplifier, on peut dire que les vallées, plaines et territoires appartenant au beylik ottoman furent réquisitionnés par les troupes françaises, à l'exception des villages inaccessibles et de ceux de marabouts conciliants et de notables « amis de la France », comme ceux de la Medjana et d'autres (Titteri, Hodna).

On retrouve plus ou moins le même schéma dans la Kabylie du Djurdjura, où n'échappèrent à la conquête que les tribus de la montagne. Toutes les terres des tribus des plaines de l'Isser, ainsi que celles de la confédération des Iflissen Umlil, vivant dans les plaines et les collines, furent occupées dès l'instauration par les Turcs de la régence d'Alger et, jusqu'à sa chute, soumises à l'impôt. Là comme ailleurs, les tribus furent logées à la même enseigne que le reste du pays. Même stratégie : la chute de la régence en 1830 favorisa l'occupation des terres du beylik, celle des régions accessibles ; le reste se fit par l'intermédiaire des marabouts et des notables déjà en place (les Aït-Kaci de Tamda, les Aït-Ameur dans la région de Fort-National), eux-mêmes en relation avec les notables de la Medjana.

Malgré une histoire sensiblement différente, il serait faux de croire que, dans l'autre partie de la Kabylie, les frontières sont tranchées. Toute la région de Tizi Ouzou a été vite occupée et regroupa (en dehors des tribus *makhzen*, les Amraoua placées là par les Turcs) des gens de la montagne voisine, mais aussi d'autres régions (des Iflissen de la mer) et ceux provenant de l'autre côté, Iflissen Umlil (voisins de Draâ el-Mizan et donc tournés également vers Bouira et vers Akbou), qui entretenaient des relations politiques par le biais des alliances.

L'histoire l'a d'ailleurs mis en évidence à plusieurs reprises : en 1857, des tribus se trouvant de l'autre côté de la montagne ont également payé un impôt de guerre. Cela témoigne des relations qui existaient entre les deux régions. Elles entretenaient en effet des contacts réguliers et étaient liées par la politique des *soff* – des ligues « politiques » opposant deux groupes distincts dits du « haut » et du « bas », pouvant dépasser la tribu et s'étendre à la région –, ainsi que par la domination charismatique, le confrérisme n'ayant pas de frontières. Les villages des Aït-Mansour, par exemple, payèrent une amende de guerre, tout comme les populations du

Djurdjura, alors qu'ils étaient situés sur l'autre versant oriental. Contrairement au stéréotype de la seule résistance des tribus du Djurdjura, celles de la Petite Kabylie furent tout autant mises à l'amende par le colonisateur français.

En 1857, l'histoire contribua à les classer comme faisant partie de la Kabylie du Djurdjura, parce qu'elles n'étaient pas encore soumises : « Une colonne d'observation, rapporte l'auteur d'un rapport anonyme, se tint en permanence à Aït-Mansour, assurant le blocus dans toute la moyenne vallée du Sahel. »

Conquête, impôts, amendes et séquestres

Les opérations, conduites par le maréchal Jacques Louis Randon, aboutirent aux redditions successives de toutes ces tribus. Celles de l'annexe d'Aït-Mansour, qui avaient soutenu l'insurrection de 1857, furent frappées d'une contribution. Il en fut de même des Aït-Kani, soumis le 10 juillet, des Cheurfa, des Ouakour, des Aït-Mansour et des Aït-Mellikech, soumis le 12 juillet seulement, tous lourdement imposés.

Entre 1840 et 1870, cette région de l'Algérie affronta de surcroît une série de catastrophes : sécheresses, invasions de sauterelles, froid sibérien suivi d'inondations, épidémies de choléra et de variole décimèrent les troupeaux, les récoltes et les populations, dans l'indifférence totale des autorités coloniales. Les paysans, ruinés et dépossédés, vidaient les poubelles pour se nourrir ou commettaient à dessein des délits pour entrer en prison dans le but de trouver un morceau de pain.

Cette situation désastreuse n'empêcha ni les amendes, impôts ordinaires, ni l'impôt de guerre et les séquestres collectifs et individuels. Tel fut l'aboutissement logique de l'insurrection de 1871 dirigée par El-Mokrani et le cheikh Améziane El-Haddad de la confrérie Rahmaniyya, dont le rayonnement dépassait largement sa région natale pour atteindre le Djurdjura jusqu'aux portes du Sud [***s*** p. 103]. Pour les colons, l'insurrection légitimait la politique de dépossession déjà entamée avec le cantonnement. Cette confiscation concernait en premier lieu les terres *arch*, propriété collective des tribus, convoitées par le colonat. L'indivision, que celui-ci voyait comme un signe de primitivisme par opposition à la propriété privée – perçue comme signe de progrès du mode de vie et surtout comme moyen d'accès au capitalisme libérateur –, devait prendre fin.

En pratique, la démarche a consisté, de la part des colons, à s'emparer des terres supposées sans propriétaires : ce sont les prémisses de la loi Warnier (du nom du député d'Alger Auguste Warnier) du 26 juillet 1873 « relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie », deux ans après l'insurrection [***s*** p. 159]. Cette politique consistant à punir les Kabyles, au moyen du séquestre, du rachat et de la location des terres appartenant jadis à leurs propriétaires, était pain bénit pour les colons. Dix ans auparavant, un journaliste du bimensuel de Bône *La Seybouse* rapportait en termes limpides ce qui caractérisait la pensée coloniale : « Selon nous, il n'y a en Afrique qu'un seul intérêt respectable, c'est celui du colon, c'est le nôtre ; qu'un seul droit fondé et sérieux, c'est le nôtre ; tout ce qui ne vise pas là manque le but. » C'est d'ailleurs dans les mêmes termes que s'exprima Bugeaud, qui livra une guerre sanglante aux villageois et incendia villages, récoltes, bétail et champs cultivés [***s*** p. 58].

La politique d'alors n'était pas seulement militaire (soumettre et punir les populations), elle se donnait toutes les raisons pour affaiblir les tribus en les mettant littéralement à genoux au plan

économique par des impôts et amendes de toutes sortes. En effet, dans cette région comme dans la province de Constantine, on payait non seulement l'*achour*, correspondant au dixième de la récolte imposé par l'islam, l'*hokor*, mis en place par les Turcs, mais aussi les impôts introduits depuis la conquête française, appelés *leghrama* et *lezma*. « Dans la province de Constantine, 675 tribus ont acquitté l'impôt en 1845, à l'exception du cercle de Bougie, donc les tribus kabyles », écrit l'historien André Nouschi. Les tribus faisant partie du territoire du bachaga El-Mokrani lui versaient déjà leurs impôts sous les Turcs et certainement au cours des premières années de la conquête coloniale. Mais elles ne tardèrent pas à s'acquitter également de leurs redevances fiscales à l'administration française. Ces dernières étaient variables selon les groupes – les observateurs de l'époque reconnaissaient l'absence de rigueur en la matière. Les impôts étaient en tout cas bien plus lourds que sous les Turcs, l'administration française ayant ajouté aux impôts ottomans des taxes françaises : impôts indirects, droits de douane et réquisitions en nature qui pesaient sur les paysans.

En matière d'amendes, la règle établie fut une amende de guerre pour chaque village soumis et une amende générale pour les régions insoumises. En 1857, les amendes et les contributions levées par le maréchal Randon sur les tribus qui résistaient s'élevaient à 114 000 francs-or. Il en sera de même en 1871. L'amende de guerre pouvait représenter de huit à douze fois le montant de l'impôt. Quant au séquestre, il fut de deux sortes : individuel et collectif. Le séquestre collectif concernait les terres collectives de la région insurgée, tandis que le séquestre individuel concernait la personne suspectée.

À ce sujet, l'amiral Louis-Henri de Gueydon (1809-1890), premier gouverneur civil de l'Algérie (nommé le 29 mars 1871), fut très explicite dans sa réponse à un journal d'Alger. Ce dernier avait présenté l'application du séquestre en Kabylie comme une opération touchant tous les biens : les « indigènes » étaient dépouillés de leurs récoltes, de leurs ménages, de leurs bestiaux ; les femmes se seraient vu dérober les bijoux qu'elles portaient. Gueydon déclara : « Bien qu'en droit le séquestre individuel s'applique immédiatement à la totalité des biens meubles et immeubles, il est néanmoins nécessaire de respecter les moyens de subsistance, les instruments de travail. » Il n'en fut rien dans la réalité. En 1872, écrit l'historien André Nouschi, Gueydon « frappa les tribus kabyles ralliées au bachaga El-Mokrani, d'abord du séquestre collectif sur les terres, une novation dans le droit français que personne pourtant ne réprouva, puis d'une lourde contribution de guerre et enfin d'une soulte de rachat versée en or par ceux qui entendaient reprendre les terres séquestrées. Les Kabyles perdirent leurs terres et versèrent à l'administration française une contribution plus lourde, en proportion, que l'indemnité de 5 milliards de francs-or imposée par Bismarck [à la France] avec la paix de Francfort » de mai 1871. On saisit ici la genèse de la paupérisation en Kabylie, qui s'aggrava avec la colonisation. En effet, le séquestre était prévu sur le long terme, car il exigeait certains délais. Mais les populations devaient être châtiées immédiatement après la révolte ; le seul moyen fut la « contribution de guerre ».

Malgré les différences conjoncturelles, la répression coloniale en Petite et Grande Kabylie, en 1849, 1857 et 1871, a ainsi joué de la même façon, favorisant la construction d'une Kabylie homogène, créée davantage par la répression coloniale avec des divisions de toutes sortes, inventées à des fins politiques, que par le seul lien ethnolinguistique, même s'il n'est pas étranger à la constitution de cette réalité ethnoculturelle. D'après différents rapports, les populations de cette région furent combattues parce qu'elles étaient kabyles, ce qui consolida encore plus leur sentiment d'appartenance. La répression sanglante dont elles furent victimes les

poussa sur la pente de la prolétarisation et de la déchéance socioéconomique, préludes à une prise de conscience nationale exacerbée qui se manifesta au XX^{e} siècle par une forte participation au mouvement national et à la guerre d'indépendance.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine (1871-1954)*, PUF, Paris, 1979.
–, *Histoire de la France coloniale*, Armand Colin, Paris, 1990.
Émile CARREY, *Récits de Kabylie, Campagne de 1857*, Michel Lévy Frères, Paris, 1958.
Alain MAHÉ, *Histoire de la Grande Kabylie, XIX^{e}-XX^{e} siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Bouchène, Saint-Denis, 2001.
André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises*, PUF, Paris, 1961.
ANONYME, *Maillot 1950*, Tira, Bejaïa, à paraître.

Le Jardin d’essai du Hamma : histoire d’un jardin colonial

Ghanem Laribi et Sofiane Hadjadj

L’histoire du Jardin d’essai du Hamma à Alger, considéré comme un des plus importants jardins d’acclimatation au monde, célébré jusque dans les écrits de Karl Marx, André Gide, Albert Camus ou Jacques Derrida, se confond précisément avec celle de la colonisation.

La prise de possession du territoire

La conquête est affaire de sabres et de stratégie militaire. La prise de possession est un marquage, un façonnage du territoire. D'emblée, un nouveau schéma territorial est mis en place qui a pour artisan le Génie militaire : les ingénieurs militaires français vont tracer de nouvelles routes, élargir les chemins existants, construire des villages et transformer le centre des anciens. Les routes et chemins sont droits et bordés d'alignements d'arbres, les villages s'organisent autour d'une place publique rectangulaire et ombragée. Un nouveau paysage se superpose à l'ancien.

L'arbre matérialise territorialement toutes ces transformations. Il est là le long des routes et des chemins, à leurs croisements, sur les places publiques, aux alentours des fermes des nouveaux colons. Les essences d'arbres sont métropolitaines, tels le frêne, l'orme, le micocoulier, le peuplier blanc, le mûrier, le saule… et pour la plupart inconnues des Algériens. Les arbres publics sont plantés et entretenus par le Génie militaire, qui tient un registre spécifique à cet effet. Ainsi, au 31 décembre 1845 sur la route de Douera à Ouled Fayet, 135 ormes, 125 peupliers blancs et 130 Gleditsia (arbre épineux) veillent tels des soldats sur le territoire fraîchement conquis.

Le 30 décembre 1832, le général Antoine Avisard, gouverneur général par intérim, signe le décret portant création du Jardin d'essai sur une parcelle de cinq hectares au lieu-dit El Hamma à l'est d'Alger. Deux missions principales lui sont assignées : pourvoir aux plantations publiques et privées, expérimenter la culture d'arbres et de plantes convenant plus particulièrement au climat et au sol du pays nouvellement conquis. Un décret du 27 septembre 1836 impose même aux propriétaires de fermes domaniales, aux communes, au Génie militaire et aux Ponts-et-Chaussées de planter cinquante pieds d'arbres fruitiers ou forestiers par hectare.

Des essences métropolitaines sont importées, testées et mises en culture sous les ordres du lieutenant de vaisseau Barnier puis du commandant du Génie Bérard. Le Jardin d'essai fournit ainsi 25 000 plants en 1834, 40 000 en 1835, 87 000 en 1837. Des cinq hectares initiaux, il passa à dix-huit hectares en 1837 et connut par la suite divers travaux d'assainissement et de construction. Il servit de modèle à la création d'autres pépinières qui virent le jour au fur et à mesure de l'extension de la conquête. Chapeautant administrativement les quinze pépinières qui existaient déjà en 1851, le Jardin d'essai prend alors le nom de Pépinière centrale du gouvernement.

La mise en valeur des territoires

Sur un plan horticole et paysager, le fait colonial dans son ensemble a été un vaste fait d'acclimatation au sens métaphorique et scientifique du terme. Une fois la prise du territoire algérien assurée, la question s'est posée de savoir comment tirer au mieux profit de cette nouvelle colonie. Depuis la découverte du nouveau monde, les naturalistes qui ont voyagé et fait voyager avec eux animaux et végétaux, s'interrogent sur les possibilités de les acclimater sous de nouveaux cieux. Ainsi est née la théorie de l'acclimatation.

En Algérie, Louis-Auguste Hardy (1818-1882) matérialisera cette théorie. Entré au Muséum d'histoire naturelle de Paris à l'âge de dix-sept ans, Hardy se révèle un brillant élément. Il est nommé au poste de directeur de la Pépinière centrale du gouvernement par le ministre de la Guerre, le maréchal Soult, et prend ses fonctions à Alger le 2 avril 1842. Hardy entame des essais en testant d'abord les cultures ayant cours dans les premières colonies françaises : le coton, le thé, la canne à sucre, la vanille… Aidée par la création à Paris le 10 février 1854 de la Société zoologique d'acclimatation, présidée par le naturaliste Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1772-1844), la théorie de l'acclimatation connaît un engouement sans pareil. Les plus hautes instances de l'État (l'empereur, le ministre de la Guerre, le gouverneur général…) s'impliquent et font parvenir à la Pépinière centrale du gouvernement des végétaux sous toutes les formes (graines, boutures…), de toutes natures (arbres, arbrisseaux, plantes fourragères…) et de toutes les parties du monde (Afrique tropicale, Asie, Amériques, Australie).

Hardy tente l'acclimatation de ces plantes et enrichit les diverses collections. En 1867, il dénombre 8 214 espèces et variétés, près de la moitié d'origine tropicale et qui confèrent au jardin une dimension exotique. Pour ses besoins, le jardin s'agrandit successivement et atteint cinquante-sept hectares en 1867.

Le 13 avril 1861, un arrêté réorganise la Pépinière centrale du gouvernement et la renomme Jardin d'acclimatation, un nom plus en rapport avec ses activités. En 1867, un tremblement de terre et une épidémie de choléra ravagent la plaine du Hamma. Le Jardin d'acclimatation est un temps abandonné, puis repris en 1868 par la Société générale algérienne pour une concession de quarante-neuf ans. Auguste Rivière, qui exerçait comme chef jardinier au jardin du Luxembourg à Paris, est nommé directeur du jardin. Il y poursuivra les essais et expérimentations, en leur conférant un caractère plus industriel.

Mais la théorie de l'acclimatation trouva là ses limites. La possibilité de se livrer aux cultures tropicales dans l'Afrique du Nord se révéla être une illusion. On doit néanmoins au Jardin d'acclimatation du Hamma l'introduction en Algérie de nombreuses espèces comme le mandarinier, qui fera la prospérité des colons.

Mettre en scène la réussite coloniale

Soixante-dix ans après les débuts de la conquête, l'Algérie a acquis une relative autonomie par rapport à la métropole. Une nouvelle société s'est établie avec sa bourgeoisie, ses intellectuels, ses artistes… Alger entend alors se présenter comme une grande métropole et ne veut pas manquer son entrée dans le nouveau siècle.

En 1896, l'enceinte de la ville est supprimée et, en 1904, Alger et Mustapha sont réunis en une seule commune. Le Jardin d'acclimatation va intégrer la commune d'Alger et c'est assez naturellement que va s'exprimer le désir de voir la transformation complète du Hamma en un parc grandiose. De nombreux débats ont lieu au sein du conseil de la ville, mais aussi au sein de la Société horticole d'Algérie, portant principalement sur la nature à donner à ce parc et sur la capacité financière de la ville à assurer son entretien.

En 1914, le Hamma devient donc un jardin public destiné à la promenade, mais l'État en reste propriétaire. Un concours pour la transformation et l'embellissement du jardin est lancé, remporté par les architectes Régnier et Guillon. En 1930 enfin, à la date anniversaire du centenaire de la colonisation, la mise en scène paysagère s'achève. Le Jardin prend là sa forme définitive (qu'on lui connaît encore aujourd'hui). Adossée à une terrasse, une large perspective, encadrée par l'alignement de somptueux palmiers Washingtonia et ponctuée de miroirs d'eau, est réalisée et l'inauguration du musée des Beaux-Arts, qui domine le site et l'oriente sur les horizons marins, donne à l'ensemble un caractère classique, monumental et définitivement triomphant.

Pour en savoir plus

Paul CARRA et Maurice GUEIT, *Le Jardin d'essai du Hamma*, Gouvernement général de l'Algérie, direction de l'Agriculture, Alger, 1952.

Auguste RIVIÈRE, *Le Jardin du Hamma et la Société générale algérienne*, Imprimerie horticole E. Donnaud, Paris, 1872.

Maria SGROÏ-DUFRESNE, *Alger 1830-1984. Stratégie et enjeux urbains*, Éditions Recherche sur les civilisations, Paris, 1986.

Acteurs

Abd el-Kader, héros fondateur de la nation algérienne ?

François Pouillon

Le destin historiographique d'Abd el-Kader (1808-1883) s'est joué à la veille de l'insurrection algérienne de 1954, quand de jeunes nationalistes ont pensé pouvoir reprendre à leur compte ce personnage de la saga coloniale, traditionnellement associé à la figure alors très populaire du maréchal Bugeaud : face à la fameuse casquette, avec sa barbe et son burnous, il incarnait la part musulmane de l'Algérie. Un texte de jeunesse de l'écrivain Kateb Yacine résume bien ce jeu de réinterprétation. Ce processus rappelle à certains égards celui qui, dans la France de Napoléon III, a conduit à puiser dans la *Guerre des Gaules* de César de quoi constituer l'image d'un Vercingétorix comme héros vaincu et pourtant emblème d'une identité française. Faire d'Abd el-Kader un héros fondateur de la nation algérienne a induit, de la même manière, des distorsions considérables dans la récolte et l'interprétation des documents disponibles. C'est ce jeu incertain sur les documents historiques que nous retraçons ici.

Face à la France, la tentative avortée de construire un État musulman

De ses années de jeunesse, avant d'être propulsé au-devant de la scène par son père, cheikh de l'importante confrérie Qadiriyya, pour prendre la tête du *djihad* contre les Français, on ne sait à peu près rien de sûr. Une pieuse hagiographie nous apprend cependant que sa jeunesse fut tournée vers la mystique et qu'il n'avait pas vingt ans quand il accompagna son père pour un long pèlerinage à La Mecque. Le voyage, qui le conduisit en 1820 à séjourner en Égypte et en Irak, sera sans doute décisif pour sa formation.

Au cours des années qui suivent, faites à partir de 1832 de combats contre une armée coloniale toujours plus nombreuse, plus efficace et plus meurtrière, c'est la figure du combattant, du *moudjahid*, qui prend le dessus. Combat national ou combat pour la religion ? L'ambiguïté traverse le combat national lui-même. Mais on le voit alors guerroyer contre des musulmans dissidents autant que contre des chrétiens, avec lesquels il entretient, à l'occasion, un dialogue remarquablement ouvert.

Durant cette période, le jeune homme se révèle un tacticien remarquable, remportant sur le terrain quelques victoires face à l'occupant français, grâce à sa maîtrise de la guerre de guérilla. Au cours de périodes de paix armée, l'émir se montre aussi capable de mettre en place, dans l'Ouest algérien, les bases d'un État construit selon ses vœux. Plus d'un siècle plus tard, les Algériens colonisés verront là la préfiguration d'une Algérie indépendante. De fait, la mise en place d'une armée régulière, d'arsenaux et d'une administration fiscale évoque moins un État jacobin « à la française » qu'un gouvernement islamique modernisé, dont Abd el-Kader a pu trouver le modèle dans l'Égypte de Méhémet Ali (1769-1849). Même si l'émir était très attentif à ce qui faisait la force de l'adversaire, recrutant même un secrétaire français, Léon Roches, pour lui traduire la presse, il tente alors surtout de construire un État musulman.

La délicate élaboration d’un « héros national algérien »

Après sa reddition, fin 1847, pour les trente-cinq années qui lui restent à vivre, l’émir semble déployer un génie multiforme que l’on aurait du mal à enfermer dans les attentes d’une Algérie nationaliste : au cours de cinq années de détention au château de Pau, puis à Amboise, il ne se contente pas, pour obtenir la liberté, de se retirer en terre d’Islam, de multiplier les déclarations d’engagement à ne plus prendre les armes contre la France. Il noue des relations avec nombre de personnalités civiles et militaires, comme l’ancien évêque d’Alger Mgr Antoine-Adolphe Dupuch (1800-1856), le jeune Ferdinand de Lesseps (1805-1894), alors simple ambassadeur, ou même des officiers contre lesquels il avait lutté, notamment Eugène Daumas, le fondateur des bureaux arabes, avec lequel il élabore en 1851 un livre sur les chevaux.

Retiré à Damas en 1855 – où il recevra jusqu’à sa mort, en 1883, une pension du gouvernement français –, il se consacre à la recherche mystique, consultant et publiant sur ces thèmes, mais il refuse désormais de s’associer à des opérations politiques, y compris quand Napoléon III lui propose de prendre une sorte de direction d’un « royaume arabe » en Orient. Cela ne l’empêche pas de manifester une vive curiosité pour l’évolution politique du monde et de s’intéresser de près aux innovations technologiques, ce qu’il montre pendant ses voyages en France (1855, 1865, 1867), notamment lors de visites d’Expositions universelles. Il milite pour des opérations qui lui paraissent alors avoir une dimension humaniste – comme le creusement du canal de Suez – et adhère même un temps à la franc-maçonnerie. Mais c’est en prenant sous sa protection à Damas des chrétiens arabes menacés de terribles pogroms, en 1860, qu’il gagne la consécration générale, en France et dans le monde. Les décorations qu’il reçoit à la suite de cette action généreuse troublent son image : il n’est pas simple en effet d’admettre que le résistant héroïque ait été l’objet de tant d’honneurs de la part du colonisateur et qu’il ait condamné son propre fils quand celui-ci se trouva associé à la révolte de Kabylie, en 1871. Le condamner pour cela serait mal juger le fait qu’il avait pris la mesure du rapport des forces de ce temps. « Ceux qui le lui reprochent aujourd’hui, écrit justement l’islamologue Jacques Berque (1910-1995), oublient beaucoup de faits et confondent les époques. Ils perdent de vue ce qui, aux yeux de ces religieux comme aux yeux de tous, constituait leur service essentiel, à savoir l’entraînement spirituel des masses et la sauvegarde des potentialités de l’islam » (*L’Intérieur du Maghreb*, p. 419).

Mais la dimension la plus délicate pour les gestionnaires algériens de la mémoire nationale fut l’orientation mystique d’Abd el-Kader. Marqués par la pensée réformiste, les leaders de l’indépendance étaient très critiques vis-à-vis d’une tradition maraboutique pourtant ancienne et profondément ancrée dans le tissu social de l’Algérie. Il a suffi un temps de laisser de côté la

dernière période de vie de l'émir, pour se centrer sur son épopée guerrière. Le personnage était certes complexe, mais on disposait d'une imagerie importante et assez valorisante et, par rapport à d'autres prétendants à cette position de fondateur, il avait l'avantage d'être arabe, c'est-à-dire ni turc (comme les deys), ni berbère (comme Jugurtha), ni juif (comme la Kahena), et indiscutablement musulman.

Sur ce point, une évolution assez nette s'est fait jour suite à l'irruption d'une menace fondamentaliste en Algérie dans les années 1980. Il est apparu alors qu'une tradition indigène de la religion pouvait constituer une réponse politique à l'islam politique. Dès lors, la dimension spirituelle d'Abd el-Kader a été remise en avant, et certains de ses textes diffusés comme exemplaires. Entre-temps, la figure de l'émir avait pris une dimension nouvelle et la petite statue équestre qui avait remplacé celle de Bugeaud s'en vit substituer une plus grande, plus solennelle. Les Algériens avaient réussi à se réapproprier Abd el-Kader comme personnalité algérienne à part entière. Un symbole : lors de l'inauguration en 2006 d'une place Émir Abd el-Kader à Paris, à deux pas de la Grande Mosquée, la plaque apposée comportait sous son nom la simple mention « héros national algérien ».

Pour en savoir plus

Paul AZAN (général), *L'Émir Abd el-Kader (1808-1883). Du fanatisme musulman au patriotisme français*, Hachette, Paris, 1925.

Ahmed BOUYERDÈNE, *Abd el-Kader par ses contemporains. Fragments d'un portrait*, Ibis Press, Paris, 2008.

ABD EL-KADER et Eugène DAUMAS, *Dialogues sur l'hippologie arabe. Les chevaux du Sahara et les mœurs du désert*, Actes Sud, Arles, 2008.

Bruno ÉTIENNE et François POUILLON, *Abd el-Kader le magnanime*, Gallimard/Institut du monde arabe, Paris, 2003.

Yacine KATEB, *Abdelkader et l'indépendance algérienne*, En-Nahda, Alger, 1948 ; repris *in Écrits journalistiques*, Seuil, Paris, 1999, p. 11-40.

François POUILLON, « Images d'Abd el-Kader : pièces pour un bicentenaire », *L'Année du Maghreb*, CNRS éditions, Paris, 2008, p. 27-43.

Mohamed Chérif SAHLI, *L'Émir Abdelkader. Mythes français et réalités algériennes*, ENAP, Alger, 1988.

Les généraux d'Afrique et la répression des troubles révolutionnaires de 1848

Vincent Joly

Évoquant la barricade érigée rue du Faubourg-Saint-Antoine à Paris en juin 1848, Victor Hugo écrit que l'armée, pour la prendre, « fit comme à Zaâtcha et à Constantine, on perça les maisons, on vint par les toits ». Au-delà de l'anachronisme – la prise de Zaâtcha date de novembre 1849 –, l'auteur des *Misérables* assimile ici les méthodes qui avaient été utilisées en Algérie à celles qu'employèrent les troupes chargées de la répression de l'insurrection du peuple parisien. La conséquence la plus visible en a été un déchaînement de violence extraordinaire, mis sur le compte des pratiques de l'armée d'Afrique, et qu'aurait expliqué la présence à la tête des troupes des officiers tout droit débarqués d'Algérie.

L'armée s'est en effet profondément transformée avec la conquête. De 1830 à la guerre de Crimée en 1854, les militaires ne font la guerre qu'en Afrique. C'est un engagement massif : en 1837, il y a 42 000 hommes en Algérie ; ils sont 108 000 en 1846. Entre 1830 et 1854, 70 % des régiments d'infanterie ont servi en moyenne six ans en Algérie. Alors qu'en France la vie de garnison s'écoule dans l'ennui et l'inaction, les troupes qui sont envoyées de l'autre côté de la Méditerranée ne chôment pas. Entre le 1er décembre 1841 et le 31 décembre 1842, la division de Mascara est 312 jours en opération. La plupart des officiers n'ont jamais combattu en Europe, à l'image des généraux Cavaignac et Lamoricière. Ils multiplient les actions, souvent dans l'espoir d'obtenir décorations et promotions. L'expérience algérienne engendre un type particulier d'officier, qui se distingue de son camarade métropolitain. Les méthodes employées élargissent davantage le fossé. Elles dégénèrent en dévastation et s'accompagnent d'un déchaînement de violences inacceptable vu de France [***s*** p. 58].

Pourtant, le lien entre les pratiques de guerre coloniale et la répression des troubles révolutionnaires mérite d'être nuancé. L'expérience française n'est pas unique. La répression qui brise la révolution en Autriche en octobre 1848 est aussi brutale qu'en France, sans qu'on y décèle une quelconque influence coloniale. Par ailleurs, en France, l'armée avait été vaincue politiquement par la rue en février 1848. Or, elle avait déjà à sa tête le plus prestigieux des conquérants de l'Algérie, le maréchal Bugeaud. Ainsi, pour tenter de comprendre le comportement des troupes lors des troubles révolutionnaires de 1848, il faut sans doute s'attacher davantage à l'armée elle-même et à son expérience, mais aussi à sa place dans la société française.

En 1848, l'armée sur le pied de paix comprend environ 200 000 hommes. Les soldats sont issus du volontariat ou de la conscription. Celle-ci repose sur le tirage au sort des appelés et ceux qui ont tiré le « mauvais numéro » font sept ans de service. Ces « soldats malgré eux »

deviennent de fait des professionnels dans bien des cas peu aptes à une reconversion dans la vie civile. Une fois l'uniforme revêtu, ils se soumettent aux ordres et à la discipline quel que soit le régime. Cette véritable « passivité politique » consolide les particularismes de l'institution dans la société française. La dureté des châtiments infligés au moindre manquement entretient la docilité des hommes à l'égard de leurs cadres et fait régner un climat de violence au sein des unités. Ce climat n'est pas sans conséquence dans les relations avec les civils.

Par ailleurs, l'influence de l'expérience coloniale des généraux d'Afrique dans leur répression des troubles métropolitains doit être étudiée à l'aune des conceptions de l'époque en matière de maintien de l'ordre et du rôle que joue l'armée en la matière. En métropole, l'armée est en effet, avec la garde nationale, l'outil principal du maintien de l'ordre. En avril 1834, le soulèvement des canuts lyonnais avait été brisé après deux jours de combat qui avaient fait deux cents morts du côté des ouvriers. Cette année-là, à Paris, le 35e de ligne s'était rendu coupable du massacre de tous les habitants d'un immeuble de la rue Transnonain d'où étaient partis des coups de feu. Bugeaud avait assumé la responsabilité de cette affaire en expliquant qu'« il vaut mieux écraser des maisons que des soldats ». En cette première moitié des années 1830, rares étaient alors les hommes qui étaient passés par l'Algérie. Seul Bugeaud avait une expérience réelle de ce type de situation, du fait de sa participation à la répression du soulèvement de Madrid en mai 1808 et à la prise de Saragosse en février 1809.

En 1840, le gouvernement prit des dispositions en adoptant le plan du maréchal Maurice Gérard (1773-1852), commandant en chef de la garde nationale, lequel prévoyait dans le détail le déploiement et l'utilisation de chaque corps en cas d'émeute. Le 22 février 1848, les premières échauffourées tournent à l'avantage des forces de l'ordre, mais la plus grande confusion règne au sommet de l'État. Le même jour, la garde nationale fait défection. Louis-Philippe appelle alors Bugeaud au commandement des forces de l'ordre. L'homme est résolu et déclare : « Qu'on me laisse faire et tirer le canon. Il y aura du sang répandu, mais ce soir la force sera du côté de la loi et les fâcheux auront reçu leur compte. » Il réorganise le dispositif en formant des colonnes chargées de nettoyer les rues de leurs barricades. L'une d'entre elles est commandée par le général Marie-Alphonse Bedeau (1804-1863), qui rentre de douze ans en Algérie. Soucieux de ne pas verser le sang inutilement, il parlemente avec les émeutiers, compromettant l'ensemble de la manœuvre imaginée par Bugeaud. La retraite des troupes sonne le glas du régime.

Ces soldats étaient commandés par des anciens de l'armée d'Afrique et nombre d'entre eux avaient sans doute servi en Algérie. Or, ces hommes ne connaissaient pas la « guerre des rues », qu'ils n'avaient jamais pratiquée. À aucun moment, il n'est question de leur expérience coloniale ou même d'un comportement qui aurait pu rappeler les débordements habituels de l'autre côté de la Méditerranée. Ce sont les gardes municipaux qui sont les plus redoutés par les insurgés. Bugeaud lui-même, au moment où il reconnaît son échec, évoque la prise de Saragosse, mais pas l'Afrique. Il a tiré les leçons de ces journées de février 1809 en terre espagnole. Par la suite, il déclarera à Victor Hugo qu'il pensait écrire un opuscule sur les spécificités de la guerre en ville. Dans ce court texte intitulé *La Guerre des rues et des maisons*, il n'évoque jamais l'Algérie et s'appuie sur l'exemple de la prise de Saragosse. En outre, il fait clairement la différence entre les méthodes de guerre pratiquées en Afrique et celles qui doivent être employées en France.

Mais, entre février et juin 1848, l'attitude de l'armée change. En juin, elle participe sans état d'âme à l'écrasement du soulèvement ouvrier. Elle avait bien supporté l'épuration limitée qui avait suivi la proclamation de la IIe République. Cette épreuve avait été suivie par une reprise en

main, dont les principaux artisans étaient les généraux d'Afrique, notamment Louis-Eugène Cavaignac (qui avait combattu plusieurs années en Algérie, à partir de 1832). Son but : couper les relations entre les soldats et les ouvriers et isoler l'armée du reste de la société, ce qui se traduisit par un renforcement de la discipline et l'accélération de la rotation des garnisons. L'armée pouvait ainsi redevenir l'instrument de défense de l'ordre établi. Les officiers, quelles que soient leurs opinions politiques, adhéraient à cette manière de voir ; ce qui explique leurs ralliements massifs au nouveau régime. En mars, le gouvernement provisoire avait créé une garde nationale mobile permanente et soldée.

Lorsque l'insurrection éclate le 23 juin, Cavaignac, ministre de la Guerre, impose l'état de siège, ce qui lui permet non seulement de suspendre l'autorité civile mais aussi d'assurer seul le commandement. Il dispose de 60 000 hommes, dont 25 500 soldats. Les « Algériens » sont aux commandes de la répression. Ils font la guerre comme ils en ont l'habitude, mais ils doivent s'adapter à une forme de combat qu'ils ne maîtrisent pas. Aussi est-ce plus dans l'esprit que dans les méthodes que se manifeste une influence coloniale. La répression est féroce, faisant 3 000 à 6 000 tués du côté des émeutiers et 800 du côté des forces de l'ordre. Il faut cependant souligner que la garde mobile a été très présente dans les affrontements et que ses hommes ne sont pas des soldats de l'armée d'Afrique. Cavaignac n'a fait donner la troupe qu'avec prudence, sans jamais disperser les unités et en recourant systématiquement à l'artillerie, ce qui ne constituait pas une nouveauté dans les affrontements urbains. Ainsi l'armée a-t-elle joué un rôle essentiel dans la répression des émeutes populaires de 1848, mais elle l'a fait en tant qu'outil traditionnel du maintien de l'ordre aux côtés des gardes nationaux, mobiles et municipaux. Elle se présentait d'abord comme la garante d'une certaine conception de l'ordre.

Pour en savoir plus

Maurice AGULHON, *1848 ou l'apprentissage de la république*, Seuil, Paris, 1973.
Maurizio GRIBAUDI et Michèle RIOT-SARCEY, *1848, la révolution oubliée*, La Découverte, Paris, 2009.
Olivier LE COUR GRANDMAISON, *Coloniser, exterminer. Sur les guerres et l'État colonial*, Fayard, Paris, 2005.
William SERMAN et Jean-Paul BERTAUD, *Nouvelle Histoire militaire de la France, 1789-1919*, Fayard, Paris, 1998.

Ismaÿl Urbain, ou le combat perdu de l’apôtre d’une Algérie franco-musulmane

Michel Levallois

Ismaÿl Urbain (1812-1884), Français converti à l’islam, occupe une place singulière dans l’histoire coloniale de l’Algérie. Charles-Robert Ageron l’a vu comme le « premier et plus grand des indigénophiles », « ce petit groupe d’hommes dont la seule caractéristique commune fut leur libéralisme vis-à-vis des musulmans d’Algérie ».

« Homme de couleur », saint-simonien et musulman

Il est né en Guyane sous le nom de Thomas Appoline, d'un négociant marseillais et de la petite-fille d'une esclave noire. Il se fit connaître sous le nom d'usage d'Ismaÿl Urbain, son père lui ayant donné son prénom comme patronyme et lui-même ayant choisi le prénom d'Ismaÿl lors de sa conversion à l'islam. Sa chance fut de rencontrer les saint-simoniens qui l'accueillirent à Ménilmontant et l'adoptèrent comme membre de leur « famille » – celle des adeptes de l'influente doctrine idéaliste et scientiste du comte Claude Henri de Rouvroy de Saint-Simon (1760-1825). Il partit pour l'Orient avec eux et séjourna trois ans en Égypte. Il apprit l'arabe et se convertit à l'islam sans renier son baptême chrétien. C'est en apôtre de la réconciliation entre les chrétiens et les musulmans, entre les Noirs et les Blancs, qu'il se fit engager en 1837 comme interprète militaire et rejoignit Alger. Il épousa une jeune musulmane de Constantine, dont il eut une fille, et il se fit accorder une concession agricole pour assurer l'avenir de son « ménage arabe ». La mort de sa femme en 1864 et son remariage avec une Française d'Alger – que l'archevêque d'Alger, Mgr Charles Martial Lavigerie (1825-1892), célébra sans exiger de lui qu'il renie son appartenance à l'islam – n'altérèrent pas sa vive sympathie pour les Arabes et les musulmans d'Algérie, « ce pauvre peuple si misérable et si abandonné ».

Sa connaissance du pays et de ses populations dont il pratiquait la religion et parlait la langue, acquise pendant les dix premières années de ses fonctions d'interprète militaire sous les commandements des généraux Bugeaud, Bedeau, Changarnier, ainsi que la protection de ses « parents » saint-simoniens le firent remarquer de ses chefs et des fils de Louis-Philippe, le duc d'Orléans et son jeune frère le duc d'Aumale, qui se l'attacha pour remplir des fonctions politiques. Nommé en 1845 à la direction de l'Algérie du ministère de la Guerre à Paris, il fut chargé en 1847 de veiller aux conditions de détention de l'émir Abd el-Kader à Pau et à Amboise. Après la révolution de février 1848, il fut maintenu comme sous-chef, puis chef de bureau à la direction de l'Algérie. En 1860, il revint à Alger pour prendre les fonctions de conseiller-rapporteur au conseil du gouvernement général.

De 1850 à 1870, il exerça ainsi un véritable magistère sur la politique indigène, dont il suivit la mise en œuvre par les bureaux arabes. Cette politique consistait à traiter les indigènes d'Algérie comme de futurs citoyens dont la France s'était engagée à respecter les biens, les terres, la religion et les coutumes, ainsi qu'à leur faire partager les « bienfaits » de la civilisation et du progrès matériel. Il en avait exposé les principes en 1847 dans la *Revue de l'Orient* et il récidiva en publiant *L'Algérie pour les Algériens* en 1861 puis *L'Algérie française* en 1862 afin d'appuyer la politique impériale – celle du « royaume arabe » chère à Napoléon III –, que ses

ennemis qualifièrent d'« Algérie antifrançaise ». Il s'attacha également à défendre l'islam contre les accusations de fanatisme dans des articles donnés à la *Revue de Paris* sur « Le Koran et les femmes arabes » (15 mars 1854) ou « La tolérance dans l'islamisme » (1er avril 1856).

L'empereur fit sienne cette politique lorsque, dans ses lettres du 6 février 1863 au maréchal Aimable Pélissier et du 22 juin 1865 au maréchal Patrice de Mac-Mahon, au retour de son deuxième voyage algérien, il rappela que l'Algérie était aussi un « royaume arabe ».

L’apôtre et l’artisan d’une Algérie franco-musulmane

Avec la complicité d’un réseau amical d’officiers, les généraux Fleury et de La Ruë, le colonel Lapasset, les commandants Boissonnet et de Neveu, de personnalités et de publicistes « arabophiles » et saint-simoniens, Frédéric Lacroix, le docteur Auguste Vital, Louis Jourdan, Urbain fut l’artisan administratif et le défenseur politique de tous les grands textes législatifs et réglementaires de cette période qui, dans son esprit, devaient créer une Algérie franco-musulmane : protection des droits fonciers des Arabes en zone tribale contre le « cantonnement », création d’écoles arabes-françaises, de trois écoles supérieures *medersas* et de trois collèges arabes-français, justice musulmane, bureaux arabes départementaux pour les « indigènes » des zones de colonisation, naturalisation et accès des « indigènes musulmans » aux emplois publics civils et militaires et à des fonctions électives au sein des assemblées communales et provinciales, création des communes mixtes et subdivisionnaires à partir des *djemaa* des tribus. Dans son dernier rapport sur les élections aux conseils généraux, il proposa le collège unique des électeurs… Ses rapports sur la délimitation des tribus et la répartition de leur domaine entre leurs douars sont de riches monographies historiques, et ses propositions ont souvent visé à réparer certaines spoliations foncières opérées lors de la conquête ainsi que certains cantonnements abusifs. Ils ont aussi posé les bases d’une organisation foncière moderne.

Choisi par l’empereur pour être son interprète lors de son deuxième voyage de cinq semaines en 1865 et fait officier de la Légion d’honneur, il devint la « bête noire » de la presse coloniste à Alger et à Paris, en particulier de celui qui avait été son ami, le docteur Auguste Warnier, devenu un ardent défenseur de la colonisation de peuplement dans *L’Opinion nationale*, et de Jules Duval, de *L’Économiste français*, polémiste virulent contre l’administration militaire et les « arabophiles ».

Lorsque l’Empire s’effondra en septembre 1870, les colonistes prirent leur revanche contre les « professeurs de royaume arabe » et contraignirent Urbain à fuir Alger sous leurs menaces. Toutes les avancées de la politique arabophile, à l’exception des dispositions relatives à l’enseignement, furent annulées, notamment celles du sénatus-consulte foncier. Réduit à l’impuissance administrative par la retraite qu’il demanda en 1871, il reprit sa plume et, de son exil marseillais, dans le *Journal des débats* et *La Liberté* de son ami Isaac Pereire, il rappela les promesses faites et les engagements pris par la France en faveur de l’enseignement français-arabe, du culte musulman et de la participation des « indigènes » à la vie politique. Il se fit le porte-parole des Algériens qui souffraient d’être exclus d’une Algérie qui se faisait sans eux, au motif que, musulmans, ils ne pouvaient pas devenir citoyens français ; et il ne se retint pas de critiquer une colonisation de peuplement imposant aux colonisés une assimilation qui était pour

eux synonyme de leur absorption-disparition. C'est une « conception d'un autre âge, hostile aux indigènes, onéreuse pour la métropole, hérissée de difficultés pour les immigrants, en flagrante contradiction avec le génie propre de la civilisation », écrivit-il dans *La Liberté* du 29 juin 1876.

L'histoire et les Algériens ont condamné l'Algérie coloniale, mais pas le rêve d'hommes et de femmes de bonne volonté qui croyaient à une association franco-musulmane et franco-algérienne.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, PUF, Paris, 1968, tome 1, p. 397-414 ; réédition Bouchène, Saint-Denis, 2005.
Anne LEVALLOIS, *Les Écrits autobiographiques d'Ismaÿl Urbain (1812-1884)*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2005.
Michel LEVALLOIS, *Ismaÿl urbain. Une autre conquête de l'Algérie*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001.
Annie REY-GOLDZEIGUER, *Le Royaume arabe. La politique algérienne de Napoléon III*, SNED, Alger, 1977.
Ismaÿl URBAIN, *L'Algérie pour les Algériens*, 1861 (rééd. avec notes et préface de M. Levallois, Séguier, Paris, 2000).
–, *L'Algérie française, indigènes et immigrants*, 1862 (rééd. avec notes et préface de M. Levallois, Séguier, Paris, 2002).

La résistance d’Hadj Ahmed Bey, dernier bey de Constantine

Fatima Zohra Guechi

Dernier bey des quarante-huit que connut le beylik ottoman de l’Est algérien, né vers 1784 à Constantine, Hadj Ahmed, fidèle serviteur de la régence ottomane en Algérie, a été une grande figure de la résistance à l’occupation française de 1830 : pendant sept ans, il a réussi à maintenir l’est du pays hors de portée de la domination du colonisateur, espérant compter sur le soutien d’Istanbul pour résister à l’envahisseur. Un espoir qui se révélera vain.

L’ascension d’un *kouloughli*

Très jeune, il fait le pèlerinage à La Mecque. En route vers les Lieux saints, il séjourne quelque temps dans l’Égypte de Méhémet Ali. Ce voyage contribue à forger sa personnalité politique et ses goûts esthétiques. Petit-fils d’un Turc, il est un *kouloughli* (nom donné aux enfants des soldats turcs et des Algériennes) de la seconde génération : sa mère et sa grand-mère paternelle étaient du pays. Proche du sérail beylical, le jeune Hadj Ahmed devient fonctionnaire du *makhzen* et gravit l’échelle des responsabilités. À vingt-cinq ans, il est promu *qaïd al-Awasi*, charge très influente à la tête de la tribu des Haracta, localisée à l’est de Constantine. À ce titre, il dispose de trois cents cavaliers sous ses ordres et habite Constantine, où il tient une cour.

Désigné khalifa en 1821, ce nouveau poste le préparait – en temps de stabilité – à la succession du bey en cas de vacance du pouvoir. Mais il fallait bénéficier de solides soutiens auprès du dey à Alger, et il n’en manquait pas. Nommé bey en 1826, Hadj Ahmed devait commander la garnison de janissaires (ces soldats turcs qui constituaient un corps très influent au sein de l’Empire ottoman), assurer le contrôle et la sécurité de son territoire et superviser la collecte des impôts. Les rivalités tribales puis, à partir de 1830, la guerre d’occupation lui donnèrent l’occasion de mettre à l’épreuve ses grandes qualités guerrières.

En matière de fiscalité et de gestion de la ville et de la province, Ahmed Bey a essayé de renouer avec les réformes instituées par Salah Bey (1725-1792). La fiscalité n’était ni uniforme ni équitable, mais les multiples taxes et autres privilèges enrichissaient fonctionnaires et dignitaires et pesaient lourdement sur les contribuables. Il a limité les impôts à la *zakat* sur les productions et au *`uchur* (le dixième) sur le bétail des terres privées. Par ailleurs, il a encouragé l’extension des cultures, dont celle du blé, nécessaire à l’exportation et arbitra la répartition de l’eau. En ville, les taxes portant sur la production et les activités étaient réparties entre les corporations organisées par corps de métier ou par ethnie. Les contributions des Juifs et des chrétiens tenaient leur source dans la *jizia* imposée aux *dhimmi* (non-musulmans), protégés et exempts de service militaire.

Petit-fils de bey, Ahmed Bey a adopté l’alliance matrimoniale comme stratégie pour élargir son aire d’influence et consolider ses appuis politiques. Il devait composer avec les puissantes familles tribales et les notables de la ville, médiateurs reconnus avec Alger depuis le XVI^{e} siècle. Jouant des rivalités entre segments des familles influentes entre 1826 et 1836, il se fit alors bien des ennemis. Ces inimitiés et rivalités lui coûteront cher quand il affrontera l’armée coloniale.

La résistance d’Ahmed Bey aux Français

En juillet 1830, Ahmed Bey était de la bataille autour d’Alger. La capitulation d’Hussein Dey (1765-1838) le décida à défendre la régence à partir de Constantine. Investi pacha par son *diwan* (assemblée politico-religieuse), il demanda au sultan ottoman de lui confirmer le titre. Sans recevoir le firman (décret), il se comporta comme tel et continua la résistance entamée à Staoueli, commune située dans la wilaya d’Alger, au nom de la légitimité ottomane. Il réorganisa l’armée, créa un corps de zouaves et se libéra de la milice que lui imposait le dey d’Alger. Il se dota d’un drapeau orné d’un sabre bifide sur fond rouge. Entre 1830 et 1837, il frappa monnaie, de type ottoman et de bonne facture, en or, en argent, en bronze, billon et cuivre ; elle supporta la concurrence et resta sur les marchés bien après la prise de la ville de Constantine en 1837.

Dès 1830, le maréchal Clauzel signa un traité avec la régence de Tunis pour fragiliser Ahmed Bey. Ce dernier devait répliquer aux manœuvres de Paris, aux tractations de Tunis et aux atermoiements d’Istanbul en tissant des liens avec l’étranger et en réorganisant son *makhzen*. En août 1833, les notables du Constantinois adressaient une lettre au sultan lui demandant le soutien à Hadj Ahmed, en lui confirmant le titre de pacha qu’ils lui avaient accordé localement : pour un gouvernement effectif et stable, il fallait « que le seigneur gouverne avec l’aide des représentants de chaque pays ». En 1834, le bey contrôlait presque tout le beylik à l’exception d’Annaba, au nord-est de Constantine, occupée par les Français. La même année, 2 307 personnes, dont cinquante-deux cheikhs, signèrent une pétition adressée au Parlement britannique : les notables y expliquaient les données du problème colonial naissant en faisant appel à une puissance étrangère rivale de la France, pour lui demander de contrer les abus et massacres commis par une autre puissance.

Soutenu et conseillé par l’éminent émissaire interprète Hamdan Khodja (1773-1840 ?), Hadj Ahmed Bey négocia, chercha des appuis et attendit vainement un ultime secours du sultan. Il contourna l’émir Abd el-Kader, dont il se méfiait et dont il ne saisissait pas les ressorts de sa nouvelle légitimité. Ébranlé et fragilisé par le traité de la Tafna signé en juin 1836 entre la France et l’émir, il prépara la défense de Constantine contre les attaques françaises. Après une longue et dure expédition, la ville se révéla imprenable en octobre 1836. Cette éclatante victoire d’Hadj Ahmed sur le général Clauzel et ses troupes lui redonna de l’espoir. Mais, lucide, il savait que les Français allaient revenir, mieux préparés. Une seconde expédition, coûteuse et meurtrière, se termina en octobre 1837 par des combats de rue et des pillages. Elle mit fin au règne d’Ahmed Bey.

De 1837 à 1848, écrit Abdeljelil Temimi, « pendant onze années durant, Hadj Ahmed Bey à la tête d’un gouvernement itinérant combattit encore dans le sud du pays, harcelant l’ennemi,

engageant des combats contre tous : les Français, leurs ralliés constantinois et les tribus qui lui gardaient rancune ». Alliant la diplomatie à l'action, il fit face à la nouvelle conjoncture du pays avec résignation, courage et orgueil. Sa fidélité à l'égard de la Porte resta indéfectible. Sans pouvoir le soutenir, le sultan lui demandait de tenir… Il refusa tout compromis avec les Français, dont il ne reconnut jamais l'autorité, convaincu de son bon droit dans la défense de son sol natal. Contraint à la reddition le 5 juin 1848, en échange de la promesse d'un asile en pays musulman, il meurt en 1850 à Alger – où il avait en fait été placé en résidence surveillée par les Français. Il fut enterré dans la zaouïa de Sidi Abderrahmane à Alger. Hadj Ahmed Bey clôt l'histoire de la régence ottomane d'Alger par un dévouement sans faille à son pays et à sa religion et un attachement pathétique à l'égard d'un sultan neutralisé par le jeu des grandes puissances.

Pour en savoir plus

Hadj AHMED BEY, *Mémoires de Hadj Ahmed Bey*, présentation de Mohamed Larbi Zubairi (en arabe), SNED, Alger, 1982.

Bouazza BOUDARSAYA, *Al Haj Ahmed Bey, rajulu dawla wa muqâwim (1826-1848)*, mémoire de magister en histoire, université d'Alger, 1990-1991.

Mohamed Salah MZALI, *Les Beys de Tunis et le roi des Français*, MTE/SNED, Alger, 1976.

Abdeljelil TEMIMI, *Le Beylik de Constantine et Hadj Ahmed Bey, 1830-1837*, Presses de la Société tunisienne des arts graphiques, Tunis, 1978.

Fadhma N’Soumeur, une femme en guerre

Zineb Ali-Benali

« Les subalternes peuvent-elles parler ? » La question de Gayatri Chakravorty Spivak, titre d’un des textes fondateurs des études postcoloniales, *Can the Subaltern Speak ?*, peut être reprise à propos d’une femme algérienne, Fadhma N’Soumeur (1830-1863), qui participa à la résistance armée en Kabylie contre la conquête française pendant une dizaine d’années jusqu’à la défaite du mouvement en 1857. Née au cœur d’une Kabylie non encore occupée, mais qui était déjà touchée, de plus en plus directement, par ce qui depuis le début la débordait de tous côtés, elle participa à la lutte contre l’avancée de l’armée de conquête, aux côtés de son père, Si Tayeb, qui dirigeait la zaouïa d’Ourdja, et de ses frères, Si Ahmed, Si Tahar, Si Chérif et Si el-Hadi. De 1854 à 1857, c’est le cœur de la Kabylie qui a résisté, selon des modalités alors les seules possibles, déterminées par la féodalité et le maraboutisme (ce sera encore le cas en 1871).

Une figure disputée entre plusieurs représentations

La jeune femme participe alors à la lutte, mais en tant que femme, avec l'ambiguïté et les caractéristiques liées au genre. Fut-elle la combattante, armes à la main, comme on la présente ? C'est possible, quand on sait que, dans quelques familles de haut lignage, on pouvait permettre à quelques-unes de leurs femmes de monter à cheval et d'être initiées au maniement des armes. Elle ne quitte jamais sa « place » de femme, mais fait reculer les frontières qui séparent les espaces et les activités. On peut dire que la guerre, situation exceptionnelle, avait déjà perturbé les structures habituelles. Fadhma s'invente, mais selon une tradition de femmes exceptionnelles en temps exceptionnels, un rôle de femme en guerre. Combattante sûrement, mais surtout celle qui rappelle le devoir de se battre et de mourir. Voix de la conscience ? Plutôt écho d'une tradition méditerranéenne de femme-mémoire, comme Antigone, mais alors en armes.

Elle est prise le 11 juillet 1857. Au maréchal Jacques Louis Randon, le vainqueur de la campagne, elle dira : « Tes soldats ont quitté leurs rangs pour pénétrer dans mon village. Les miens se sont défendus. Je suis captive. Je ne te reproche rien ; tu ne dois rien me reprocher. C'était écrit. » Elle est enfermée dans une zaouïa avec les femmes qui la suivaient et meurt à trente-trois ans.

Ce que l'on a retenu d'elle tient plus de la légende et d'une fiction fantasmée que de l'histoire. Jean Déjeux (1921-1993), spécialiste de la littérature maghrébine de langue française, a présenté un panorama des récits, notamment dans la presse, qui dressent un personnage de fiction, véritable général de guerre et même stratège qui invente le corps des *moussebiline* (volontaires de la mort), par ailleurs héroïne d'un roman sentimental… Cela tiendrait-il au fait que les sources sont pour une part orales ? Pourtant, d'après le même auteur, on a une tentative d'enquête sérieuse, basée sur des témoignages rapportés selon une transmission orale plus rigoureuse : c'est le travail de Mohamed Seghir Feredj.

Héroïne devenue l'annonciatrice d'une modernité qui dépasse le moment historique, Fadhma prendra place dans l'imaginaire des Algériennes résistant à la violence aveugle de ce qu'on a appelé la « décennie noire », la guerre civile des années 1990. Son nom est alors scandé dans les marches des manifestations : « Les Algériennes sont "libres"/Elles n'acceptent pas l'humiliation/Et poursuivent la lutte/Jusqu'à la victoire/Ah Fadhma, Ah Fadhma N'Soumeur ! » Et en 1995 ses cendres ont été transférées au Carré des martyrs de la Révolution, le panthéon des héros nationaux.

Est-ce parce qu'elle entre dans une autre lutte, celle des Kabyles pour la reconnaissance de la langue et de la culture amazigh ? Elle est devenue ainsi le symbole pour certains de la résistance contemporaine de toute une Algérie refusant de se couler dans une identité nationale qui s'est

voulue une et uniforme. La tradition populaire avait déjà gardé l'image d'une femme refusant de céder, affirmant une irréductible liberté. Femme qui jamais n'accepte la soumission et toujours résiste à l'inacceptable, femme qui peut encore servir de repère dans une Algérie qui se cherche : on voit comment Fadhma est aujourd'hui déportée de l'histoire pour porter des significations complexes qui en font une figure disputée entre plusieurs représentations.

Symbole de résistance

Elle a traversé d'autres frontières entre champs sémantiques. En 1956, l'islamologue français Louis Massignon (1883-1962) en fait une sœur symbolique de Jeanne d'Arc. S'adressant à celle qu'il admire depuis toujours, il lui demande d'agir dans une Algérie où « on prêche une croisade de Saint-Barthélemy, contre un peuple d'arriérés sous-alimentés, gisant sous les coups de techniciens superbes ». L'auteur ajoute : « Ta sœur kabyle, Lella Fatma de Soumeur, il y a cent ans, avait pressenti cette épreuve, lorsque dans son manteau rouge, elle avait poussé les 157 *moussebiline* à Tichkert à s'enchaîner, volontaires de la mort sur le seuil de leur village envahi. Délivre-les du quadrillage par hélicoptères, sauterelles de l'Apocalypse. »

« Ta sœur »… Louis Massignon ne cherche pas à réduire Fadhma à une figure connue, comme ce fut le cas dans les mémoires et l'historiographie coloniales, où elle est une prophétesse berbère, une Velléda, etc. Fadhma est comparée, jamais assimilée. Son histoire assigne une double mémoire à la guerre de libération qui appelle le texte de Massignon : celle d'une résistance permanente dont la jeune femme est le symbole ; et celle d'une résistance universelle contre l'occupant, dans laquelle se retrouvent Fadhma et Jeanne.

Mais elle, où est-elle ? Point de légendes noires pour Fadhma : kabyle et amazigh, algérienne et nationaliste avant l'heure, digne d'estime, elle est tout cela, seules les deux premières représentations restant vivantes aujourd'hui. Mais elle ? On en a fait une maraboute, l'inscrivant dans un lignage religieux et traditionnel dont elle serait la version féminine. Mais elle, en tant que Fadhma, mariée à un homme chez qui elle ne reste pas, qu'elle quitte pour retourner dans la maison de son père, devenant ainsi une femme « suspendue », ni mariée ni répudiée ? Et son rapport au savoir qui passe par le Coran et la parole coranique ?

C'est du côté d'une mémoire au féminin que l'on peut rêver, sachant qu'il n'est peut-être plus possible d'arriver à la retrouver au terme d'un parcours à rebours des chemins de l'oubli. Fadhma est née dans une famille maraboutique dans laquelle la transmission du savoir (donc d'un pouvoir et d'une place dans la société) est de l'ordre du masculin. Les femmes peuvent avoir des bribes de ce savoir, quelques versets coraniques qu'elles apprennent, quelques commentaires. La légende veut que Fadhma ait appris le Coran en écoutant derrière la porte réciter les élèves de la zaouïa de son père. Ce récit, même erroné, signale l'usage qui peut s'inscrire dans le champ du religieux, comme c'était souvent le cas en Algérie.

Mais l'épisode le plus intéressant est celui de son retour chez son père. Elle n'a probablement pas pu refuser le mari auquel on la lie. Alors, c'est le corps qui refuse, qui se révulse, se tord et tremble. Corps hors de lui-même, hors des cadres dans lesquels l'inscrit la loi sociale : ceux de la décence et de l'honneur. Les corps, particulièrement ceux des femmes, sont ce lieu où s'inscrit la

loi, interdiction et obligation. Fadhma utilise les possibilités de refus que lui permet la société. Elle soustrait son corps de l'échange social, mais ne peut en disposer entièrement. Libérée mais non libre (ni libre ni liée par la loi du mariage), elle est, comme Nedjma en 1945, signe en suspens. Le personnage de Kateb Yacine ne peut parler, corps fuyant entre les identités et les espaces qui prétendent le contraindre et le contenir. Fadhma parle et coule sa parole dans un cadre préétabli, celui de la religion et de la résistance. Ce faisant, elle fait le deuil de son corps de femme.

Fadhma a parlé et ses paroles sont encore présentes dans l'historiographie coloniale, sinon dans la légende. Mais n'est-elle pas quand même une subalterne, plus exactement une subalternisée ? L'histoire n'a rien gardé de ses rêves, de ses élans de jeune femme, de ce qu'elle a voulu déplacer. Femme partielle, une part de son histoire est perdue.

Pour en savoir plus

Malha BENBRAHIM, « Documents sur Fadhma N'Soumeur (1830-1861) », *Clio*, n° 9, 1999, *Femmes du Maghreb*, <www.clio.revues.org>.

Émile CARREY, *Récits de Kabylie. Campagne de 1857*, Lévy, Paris, 1858.

Jean DÉJEUX, *Femmes d'Algérie. Légendes, traditions, histoire, littérature*, La Boîte à documents, Paris, 1987.

Mohamed Seghir FEREDJ, « Fatma N'Soumeur et la résistance à la conquête de l'Algérie », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 15-16, juillet 1979, Tunis.

Mouloud GAÏD, *Les Berbères dans l'histoire*, tome 3, *Lutte contre le colonialisme*, Mimouni, Alger, 2000.

Louis MASSIGNON, *Écrits mémorables*, Robert Laffont, Paris, 2002.

Gayatri C. SPIVAK, *Les Subalternes peuvent-elles parler ?*, Amsterdam, Paris, 2006.

Contexte

1830, une rencontre ?

Jocelyne Dakhlia

Comment penser 1830 ? L'historiographie de la décolonisation a tout logiquement réservé un traitement symbolique fort, éclatant, à cette date cruciale du débarquement des forces françaises en Algérie. Elle a ainsi fait écho à des chants de résistance, notamment, évoquant l'« arrivée de la fin des temps ». L'année 1830 demeure, sur le plan historiographique, celle de l'enclenchement d'un long processus de défaite et de subordination par la force de la société algérienne.

Or, l'historiographie récente des colonisations complique cette vision. Nombre d'études d'histoire culturelle ou encore de littérature mettent l'accent sur les processus féconds de la rencontre coloniale. La colonisation, en d'autres termes, est vue comme la mise en œuvre d'un processus de métissage et de co-invention de pratiques et de notions. L'usage de cette expression « rencontre », appliquée à des contextes coloniaux, est apparu dans les années 1980 et 1990, par exemple dans le titre de l'ouvrage remarqué de l'historienne américaine Julia Clancy-Smith sur la réaction de la confrérie des Rahmaniyya à la colonisation française, aux confins de l'Algérie et de la Tunisie.

La « rencontre », le « premier contact » : des notions délicates, voire inexactes

D'un sens proche de l'idée de confrontation, avec ce qu'elle suppose d'antagonisme, la notion de « rencontre » a peu à peu glissé vers des acceptions plus pacifiques et neutres, au sens de la simple découverte de l'autre. L'enjeu de cette évolution récente est une transition d'une vision de l'indigène comme acteur passif de la colonisation, subissant l'invasion de son pays, ou résistant, mais vaincu, à une vision plus équilibrée de l'indigène comme partenaire actif et agissant d'une « rencontre ». On peut établir une filiation entre cette idée et celle de la « vision des vaincus » évoquée par l'historien français Nathan Wachtel dans son étude sur la conquête du Pérou analysée du point de vue des Indiens, et de leurs formes de résistance par l'acculturation. La perspective de la rencontre impériale ou coloniale relève donc d'une intention pertinente, visant à restituer leur capacité d'action (*agency*) aux acteurs algériens, quitte à frôler parfois l'idée d'une co-invention dans l'analyse des dynamiques de la société coloniale. Mais la notion fait assurément problème, car elle risque de déboucher sur une vision passablement révisionniste de l'histoire. Il convient donc d'être attentif à ses emplois et à leurs résonances.

Cette lecture participe aussi, dans le cadre algérien, d'une réhabilitation de la créolisation coloniale mise en œuvre, de plus longue date, notamment par les spécialistes de littérature ou de langue. L'année 1830 apparaît à la fois, dans ce cadre, comme un moment destructeur et de déchirement et comme le moment d'impulsion, par résilience, d'une forme de « créolisation » culturelle : invention de formes linguistiques ou littéraires nouvelles et souffrance féconde. Toute l'idée d'une littérature algérienne ou plus largement maghrébine d'« expression française » repose sur ce paradoxe d'une souffrance coloniale transmuée en fécondité littéraire et inventivité linguistique, notamment, à laquelle on associe aussi, désormais, les parlers colons, les sabirs coloniaux. La colonisation française, en ce sens, aurait été une rencontre culturelle, l'expression euphémisant de fait les rapports de domination et conduisant trop aisément à une vision partenariale et apaisée de la société coloniale.

Comment penser alors 1830 ? Certes pas comme le choc de deux mondes qui s'ignoraient et comme l'engagement progressif d'une première « rencontre ». L'une comme l'autre de ces deux lectures reposent sur une illusion historique majeure, celle d'un « premier contact ». Toutes deux reproduisent le postulat erroné qu'il se serait agi d'une confrontation inédite. Or l'évidence d'un « premier contact » est infondée si l'on songe que la Méditerranée était de toute façon, depuis les périodes médiévales au moins, le lieu d'une interaction constante entre sociétés d'Europe occidentale et Occident islamique. Que cette interaction séculaire ait communément endossé des

formes violentes, celles d'une conflictualité ouverte entre chrétienté et islam, ne change au fond pas grand-chose à l'affaire. Cet univers méditerranéen était celui d'une interconnaissance étroite et, s'il n'y a pas lieu d'idéaliser celle-ci, il faut en prendre acte.

Ainsi que le montrent les études récentes sur le commerce des captifs, par exemple, les modalités les plus conflictuelles de l'échange, la guerre de course notamment, se sont accompagnées de part et d'autre d'échanges commerciaux et financiers, de même que la pratique de la captivité a tissé d'une rive à l'autre de la Méditerranée des formes de continuum culturel ou au moins d'apprentissage intime de la culture de l'autre (langue, usages et techniques, religion…). C'est de toute cette trame d'interactions que 1830, au fond, a provoqué l'oubli, avant que la domination coloniale n'impulse à son tour des processus de « métissage » et d'interaction, mais sur une tout autre base que par le passé.

Pour ne retenir, ainsi, qu'un exemple de ce qui devenait indicible ou disparaissait dans l'oubli, on pourrait citer le cas de ce « Méhémet d'Alger », catéchisé par l'ancien précepteur d'Henri IV, en France, dans les premières années du XVII^e^ siècle. Arraché à son pays par une longue captivité en Espagne, celui-ci évoquait que son père, marchand apothicaire à Alger, hébergeait tous les ans dans sa maison, pour les besoins de ses affaires, de grands négociants de Marseille, les fameux Lenche, avec lesquels il aurait discuté notamment de questions religieuses… Le choc de 1830 fut ainsi celui d'une colonisation brutale et destructrice, mais non pas celui d'une confrontation soudaine à l'autre.

Tant l'historiographie nationale de l'Algérie que celle de la France admettent donc une forme d'amnésie dans l'écriture de la colonisation, celle-ci ignorant la prise en compte pertinente de l'ensemble de ces liens tissés au fil de plusieurs siècles, jusqu'à faire du moment initial de la conquête et de lui seul le point de départ d'une « rencontre » et d'un processus d'interaction. Or, même sous l'angle de l'antagonisme, le débarquement des forces françaises à « Sidi-Ferruch » en 1830 est à la fois un événement unique, irréductible à tout autre, et un événement inscrit dans une longue tradition d'agressions territoriales, perpétrées par des puissances européennes sur des espaces sous domination islamique. Celles-ci s'inscrivaient d'ailleurs dans un rapport de symétrie, sinon toujours d'équivalence, avec la course barbaresque, notamment, qui s'exerçait aux dépens de l'Europe occidentale.

On rappellera ici la longue histoire des comptoirs européens au Maghreb, le cas le plus marquant pour l'histoire longue de l'Algérie étant celui d'Oran, finalement reprise aux Espagnols par Muhammad al-Kabir en 1790-1792. Mais on dénombre aussi divers épisodes de bombardement des côtes algériennes ou de débarquements qui relativisent quelque peu le caractère inédit de Sidi-Ferruch. Évoquons ainsi l'expédition française à Jijel en 1664 ou le bombardement d'Alger également par la France en 1684, ou encore le bombardement de la ville par les Danois en 1770… Quant aux affrontements avec les Espagnols, ils sont multiples. Dans cette série, il faudrait aussi inclure le bombardement anglo-hollandais d'Alger en 1816, sous le commandement de l'amiral Edward Pelley, vicomte d'Exmouth.

En quoi ces épisodes antérieurs d'affrontement sur le sol algérien se distinguent-ils de 1830 ? Nous manquons encore d'études comparant ces colonialités médiévales et modernes avec l'impérialisme européen du XIX^e^ siècle. Faut-il lire l'ensemble de ces événements comme une suite linéaire ? Le projet d'une conquête française de la régence ottomane d'Alger ne fut lui-

même pas inédit. Il fut explicitement formulé, par exemple, dans un obscur mémoire adressé en 1782 à Talleyrand par un ancien captif français, Thédenat, lequel avait été intendant du « bey de Mascara ».

1830 : une rupture de la parité

Une différence se fait jour entre ces diverses expéditions et la rupture de 1830 : elle tient au caractère relativement équilibré des relations géopolitiques qui ont longtemps prédominé en Méditerranée, par contraste avec la domination unilatérale qui prévaut ensuite. En dépit de déséquilibres ponctuels (défaite militaire de telle puissance ou alliance européenne ou islamique…), ces formes anciennes de l'adversité s'inscrivaient dans une forme de parité, avec une symétrie relative des forces des antagonistes. L'histoire même des présides ibériques ou des comptoirs français, par exemple, pris et repris tour à tour par l'une ou l'autre partie, atteste ce jeu de balance au long cours.

Dans la logique de la croisade médiévale puis de la course, tout comme dans un système d'échanges plus pacifié par le jeu diplomatique, tel qu'il s'impose notamment au XVIIIe siècle, l'adversité, même ouverte et débouchant sur l'affrontement, ne visait pas à un écrasement absolu de l'autre, ni à son institution radicale comme « Autre ». L'écart se lisait souvent comme une simple différence religieuse, laquelle aurait été idéalement réduite, de surcroît, par la dynamique des conversions, une dynamique réciproque. Pour être fréquemment qualifiées de « barbares », au sens littéral, les sociétés du Maghreb n'apparaissent pas plus barbares, en réalité, aux observateurs européens de l'époque moderne que ne l'étaient à leurs yeux les Bretons ou les Gallois, par exemple.

Mais, au cours du XVIIIe siècle, en particulier après la Révolution française, la France et l'Europe entendent incarner une position universaliste, en vertu de laquelle elles s'opposent de manière bien plus radicale et irréversible que par le passé à leurs partenaires et adversaires du monde islamique. Ce processus est consacré en 1798 avec l'expédition de Bonaparte, qui prétend à la fois porter le flambeau de la civilisation (universelle) en Égypte et rendre hommage à la civilisation égyptienne. Pour le cas de l'Algérie, la rupture est sans doute consacrée avec l'expédition de Lord Exmouth en août 1816, expédition anglo-hollandaise pour le compte de l'Europe tout entière, qui dénonce le scandale de l'esclavage « blanc » en Méditerranée et identifie les sociétés barbaresques à des sociétés esclavagistes, dans l'oubli complet de la réciprocité qui avait régi ces pratiques.

L'année 1830 apparaît ainsi comme un point d'inflexion d'une histoire séculaire, histoire non pas statique, mais balancée, et comme la fin d'un équilibre relativement paritaire en Méditerranée occidentale ; elle est le moment fondateur d'une relation qui a basculé. L'un des protagonistes a brutalement pris le pas sur l'autre, ayant, d'une certaine façon, changé unilatéralement les règles du jeu.

Pour autant, il faut y insister, le choc, bien effectif, de la conquête de 1830 ne fut pas celui de la découverte et de la confrontation soudaine à une altérité. C'est à parer une telle intrusion et destruction que la société algérienne n'était pas armée. Il y eut bien choc et traumatisme – et il ne conviendrait pas de minimiser cette réalité au regard, comme on l'a mentionné, d'une thématique plus neutre de la « rencontre ». Mieux encore, le choc fut d'autant plus violent et destructeur que l'on connaissait autrement l'adversaire. Le traumatisme lié à la brutalité des troupes françaises, la soudaine agression de l'ancien partenaire-adversaire d'hier, ce traumatisme n'est pas à lire comme celui d'une confrontation soudaine à l'Europe, mais plutôt comme la fin d'une histoire certes conflictuelle, mais commune.

L’« ensauvagement » de l’Algérie

Plusieurs explications peuvent être données à la restriction du regard qui s’est alors imposée dans l’écriture de l’histoire nationale tant algérienne que française. Une explication simple de cette ellipse est qu’un tel rappel aurait donné à voir une forme de continuité culturelle entre l’Algérie et la France, aisée à interpréter comme une acculturation précoce de la première à l’Europe et comme une forme de précolonisation. En effet, en l’absence d’études en nombre démontrant la symétrie des interactions et des circulations d’une rive à l’autre de la Méditerranée, c’est-à-dire la présence réciproque, libre ou forcée, de Maghrébins par milliers dans les sociétés, il s’est construit une historiographie passablement téléologique, dans laquelle les phénomènes d’acculturation ne sont guère conçus que comme une acculturation unilatérale à la France et à l’Europe (le terme même renvoyant d’ailleurs à un contexte principalement colonial). Du point de vue algérien, il était donc difficile de réhabiliter cette histoire commune des relations avec l’Europe sans entrer dans une logique de la dépendance et du déclin.

Il en était de même du point de vue de l’historiographie française du fait colonial. Alors que l’Antiquité romaine, notamment, constituait un pont historique avec l’implantation française en Algérie, un continuum avec les siècles sous domination musulmane aurait été difficile à justifier du point de vue de la puissance dominante. Le rapport colonial en lui-même ne s’autojustifie que dans et par une altérité forte, voire radicale, posée comme un préalable.

Un exemple le donnera à voir, celui de la langue franque méditerranéenne, couramment utilisée dans les échanges entre gens d’Europe et d’islam à différents niveaux de la société, et ce durant toute la période de la régence ottomane d’Alger – les sources documentaires concernant Alger étant même les plus abondantes qui nous soient parvenues. L’ouverture fonctionnelle des sociétés maghrébines à différents groupes d’étrangers, notamment d’origine européenne, banalisait le recours à cette langue métisse, langue mixte à dominante latine, sans exclure l’apprentissage, également, d’autres langues européennes. Mais ces pratiques ne s’inscrivaient pas dans le cadre d’une allégeance culturelle, et encore moins d’une dépendance culturelle. Les langues européennes, *a fortiori* la *lingua franca*, n’ont jamais été dans ce cadre des langues de prestige ni de culture. Dans les contextes politiques et sociaux de l’époque moderne, jusqu’au début du XIX^{e} siècle, la *lingua franca* figure un lieu neutre, sans acception territoriale ni connotation de souveraineté ou de culture, dont l’emploi permet de communiquer sans recourir à la langue de l’autre, sans concession à celui-ci. Il s’agit alors d’une langue de convention, et dont l’emploi est bilatéral, nul ne la tenant pour sa propre langue ni véritablement pour la langue de l’autre.

Significativement, en 1830, en prévision explicite du débarquement français, la Chambre de commerce de Marseille fait imprimer un *Dictionnaire de la langue franque ou Petit mauresque*. Cette langue commune est encore perçue dans ce moment comme la plus apte à autoriser la communication entre les soldats français et les indigènes. Or, très rapidement, la *lingua franca*, en tant que langue bilatérale et langue commune, mute ou disparaît pour laisser place au sabir. Une autre logique linguistique s'impose ainsi. Alors que la *lingua franca* était une langue de code, le sabir se définit comme une langue d'impuissance, unilatérale. Il est conçu par les contemporains comme le parler de l'indigène, s'essayant à la maîtrise du français et échouant à le parler véritablement. Il ne serait repris par le colon que pour se mettre à la portée de son interlocuteur, creusant le fossé d'un déséquilibre politique, social mais aussi culturel marqué.

Les logiques de la *lingua franca* et du sabir sont donc radicalement différentes et les rapports de pouvoir sont d'un tout autre ordre avant et après 1830. Ce qui est en jeu apparaît plus généralement comme un processus de primitivisation de l'indigène. L'« ensauvagement » de l'Algérie ressort ainsi très clairement du traitement historiographique du fameux coup donné au consul de France par le dey d'Alger en 1827, prétexte au débarquement de 1830. L'évocation du « chasse-mouches » du dey, lequel aurait frappé de cet instrument barbare le consul français, dénote confusément un monde arriéré et primitif. Le « coup d'éventail » est une variante plus orientalisante, mais l'objet, selon les codes sémantiques européens, évoquait un usage féminin et dénotait par là même un monde un peu trouble. Le processus sera le même lors de la conquête de la Tunisie en 1881, où les tribus khroumirs du nord-ouest du pays se verront abondamment ensauvagées dans la presse française et dans les ouvrages d'histoire, étant tenues pour la cause, par leurs incursions algériennes, d'une intervention militaire française.

Or, si l'on admet cette procédure symbolique d'une mise au loin de l'autre comme préalable à tout rapport colonial, on doit aussi prendre en compte d'autres facteurs récents, d'ordre historiographique, venus renforcer ce schème de la distance culturelle. Il faut ici souligner, dans les années de la décolonisation, l'écho remarquable de divers ouvrages consacrés à la conquête de l'Amérique et plus généralement à des exemples atlantiques ou océaniens de conquêtes européennes dans des sociétés lointaines. Au nombre de ces ouvrages, il faut mentionner, tout d'abord, celui de Tzvetan Todorov sur la conquête de l'Amérique, qui eut un fort impact général sur la problématique de l'adversité transmuée en altérité.

Cet accent porté par les sciences sociales sur des situations effectives de « première rencontre », de confrontation coloniale ou impériale à une altérité inédite, a exercé une influence directe ou indirecte sur la lecture que l'on pouvait faire d'un événement tel que le débarquement français de 1830 en Algérie. Des épisodes historiques plus tardifs, tels que les enfumades de 1845, notamment, ont pu aussi nourrir cette assimilation historiographique de tout autochtone ou indigène à cet indigène meurtri par excellence qu'était l'Indien. Dans un transfert quelque peu mimétique des problématiques et des approches, on a donc souvent appliqué à la Méditerranée une réflexion sur la colonisation et sur le métissage qui avait pour soubassement la confrontation de sociétés distantes, s'ignorant peu ou prou préalablement au choc colonial. Or, dans le cas de l'Algérie, c'est au contraire la trame d'une interconnaissance voire d'un d'interbrassage de fait comme terreau de 1830 qui est un préalable à redécouvrir, sans concession molle à la thématique de la « rencontre ».

Pour en savoir plus

Julia CLANCY-SMITH, *Muslim Notables, Populist Protest, Colonial Encounters. Algeria and Tunisia, 1800-1904*, University of California Press, Los Angeles, 1994.
Jocelyne DAKHLIA, *Lingua Franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Actes Sud, Arles, 2008.
Jocelyne DAKHLIA et Bernard VINCENT (dir.), *Les Musulmans dans l'histoire de l'Europe*, tome 1, *Une intégration invisible*, Albin Michel, Paris, 2011.
François MOUREAU, *Captifs en Méditerranée (XVI^{e}-XVIII^{e} siècles). Histoires, récits et légendes*, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, Paris, 2008.
Tzvetan TODOROV, *La Conquête de l'Amérique. La question de l'autre*, Seuil, Paris, 1982.
Nathan WACHTEL, *La Vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole, 1530-1570*, Gallimard, Paris, 1971.

Le monde arabe et l'Europe au XIX^e^ siècle

Daniel Rivet

Au début du XIX^e^ siècle, tout ne commence pas, en Méditerranée musulmane, avec l'expédition de Bonaparte en Égypte (1798-1801), qui aurait prétendument arraché l'Orient millénaire à son ankylose, pour le remettre dans le courant de l'histoire d'un coup de baguette magique. L'équipée des Français en Égypte accélère en réalité une tendance à l'« égyptianisation » latente de la région depuis le milieu du XVIII^e^ siècle, qui a vu l'émergence du wahhabisme : ce courant réformiste religieux d'inspiration fondamentaliste a alors un écho bien plus fort que la Révolution française, dont l'inspiration antireligieuse heurte de front l'opinion éclairée d'Istanbul au Caire. Mais l'intrusion croissante de l'Europe dans le bassin oriental de la Méditerranée ne tarde pas à remodeler de fond en comble l'Empire ottoman et l'Égypte, qui s'en détache irrésistiblement à partir de 1840. Pourtant, il serait prématuré de dissocier complètement les Turcs des Arabes, voire de les opposer trait pour trait. L'Égypte évolue à part à tout point de vue et les provinces arabes de l'Empire ne constituent pas une entité homogène. La Syrie s'auto-européanise bien plus vite que l'Irak, qui fait figure de colonie ottomane, comme le Soudan pour l'Égypte. Néanmoins, quatre tendances de fond parcourent l'ensemble des territoires appartenant à l'arabité.

La percée numérique des Arabes dans l'Empire ottoman

L'importance croissante de l'élément arabophone au sein de l'Empire ottoman résulte, d'une part, de son démembrement en Europe et au Caucase et, de l'autre, d'une reprise de l'essor démographique. En Europe, l'Empire perd la Serbie, qui accède à l'autonomie dès 1820, la Grèce en 1833, à la suite d'une guerre d'indépendance qui enflamme l'internationale de la gauche romantique, puis la Crète en 1898, sans compter la Roumanie en 1856 et la Bulgarie en 1877. Après la troisième guerre russo-ottomane, en 1913, la part européenne de l'Empire ottoman se limite à une tête de pont lancée à travers les détroits et Istanbul. Cocktail de populations si disparates au début du XIX^e^ siècle, il se réduit en 1914 à un face-à-face entre Turcs et Arabes, seulement troublé par la présence de deux minorités déviantes par rapport à l'idéal du panottomanisme, qui nourrit un patriotisme d'empire : les Arméniens et les Kurdes.

Globalement, le réveil démographique de la population arabe (au sens linguistique du terme) la fait passer, en tenant compte du Maghreb, de 18-20 millions de personnes en 1800 à 35-40 millions en 1900. Au début du XX^e^ siècle, dans l'Empire ottoman *stricto sensu*, les Arabes sont environ 10 millions soit, *grosso modo*, la moitié de sa population. La peste disparaît et le choléra est tenu à distance grâce à la formule des lazarets et des cordons sanitaires (la quarantaine). La population se nourrit mieux et les famines (avant leur retour à partir de 1915 du fait de la guerre mondiale) ne dévastent plus périodiquement les populations. Cette reprise démographique concerne surtout l'Égypte, dont la population passe de 4 à 12 millions de 1800 à 1914. De même, de 1870 à 1914, la population syrienne passe de 2,5 à 3,5 millions d'habitants ; au cours de la première moitié du siècle, la croissance démographique est le fait des Arabes chrétiens plus tôt alphabétisés et, pour nombre d'entre eux, protégés par leur localisation dans la montagne refuge. Mais les chrétiens émigrent en premier, en particulier les Maronites, qui sont 300 000 à avoir gagné les deux Amériques à la fin du XIX^e^ siècle. Si bien que les Arabes musulmans rattrapent leur retard initial dès la fin du siècle.

Un nombre croissant d'hommes et de femmes parlant arabe a pour corollaire leur poids accru dans l'Empire. Et tout d'abord, quand ils sont musulmans, dans l'armée. La conscription, une des premières réformes de structure initiée par Istanbul à partir de 1839 (les *tanzimat*, mesures de réorganisation), a pour effet de les réintroduire dans le circuit de la société militaire et de les faire s'acquitter d'un lourd tribut humain lors des guerres soutenues contre la Russie ou les provinces d'Europe insurgées contre la Sublime Porte (y compris l'armée du pacha d'Égypte en Grèce, de 1827 à 1830, et celle du bey de Tunis durant la guerre de Crimée, entre 1853 et 1855). Ce qu'on a appelé, au début du XX^e^ siècle, le « réveil de la nation arabe » doit donc être rapporté à cette

renaissance démographique et à ce mécanisme d'intégration et de promotion dans l'Empire ottoman par la conscription. Les provinces arabes deviennent une fabrique de soldats d'empire, phénomène qui retardera le passage à l'arabisme. Nombre de constructeurs de l'État-nation en Irak et en Syrie, après 1918, seront ainsi d'anciens officiers de l'armée turque, traînant derrière eux la nostalgie de l'ottomanisme.

L’émergence du Moyen-Orient arabe sur la scène géopolitique mondiale

Tout au long du XIX^e^ siècle, la volonté de la Russie de forcer les détroits et de pénétrer en Méditerranée, le dessein impérial britannique de construire une route des Indes passant par la Méditerranée et le golfe Persique, l’ambition de la France, puis de l’Italie et de l’Allemagne, de ne pas rester à la traîne, font de la Méditerranée un champ de compétition sans merci entre puissances européennes. Mais seuls les États latins passent à l’acte de coloniser, limitant toutefois leur entreprise au Maghreb : la France en Algérie (1830), puis en Tunisie (1881) et au Maroc, de concert avec l’Espagne (1912), l’Italie en Tripolitaine en 1911. Le Royaume-Uni se contente d’enserrer l’Égypte dans le filet de l’*indirect rule* en 1882. Et l’Allemagne, tard venue, s’érige à la fin du siècle en garante du maintien de l’intégrité territoriale de l’Empire ottoman et du Maroc.

Les parties arabes de l’Empire occupent une place de choix dans ce processus d’internationalisation de la donne politique en Méditerranée orientale. Ce qu’il est convenu d’appeler la « question d’Orient » (et qui, de fait, est une question d’Occident) surgit en 1839, lorsque les armées de Méhémet Ali, le pacha modernisateur de l’Égypte de 1805 à 1848, battent à plate couture les troupes du sultan d’Istanbul et foncent sur la capitale à travers l’Anatolie. De fait, Méhémet Ali avait déjà mis la main sur le Hedjaz (région ouest de l’actuelle Arabie saoudite) à partir de 1811, pris pied au Soudan en 1820 et occupé la Syrie en 1831, régentée d’une main de fer par son fils Ibrahim Pacha (1789-1848). Par le traité de Londres – signé le 15 juillet 1840 par le Royaume-Uni, la Prusse, la Russie et l’Autriche –, les Anglais contraignent Méhémet Ali à la rétrocéder contre la reconnaissance, à titre héréditaire, de son pachalik (terme turc désignant l’autorité du pacha) sur l’Égypte. La France soutenait l’entreprise d’Ibrahim Pacha, si bien qu’on est alors à deux doigts de la guerre en Europe. L’ouverture du canal de Suez, en 1869, relance l’intérêt des pays européens pour la Méditerranée orientale et le golfe Persique, où l’Angleterre, qui contrôle Aden depuis 1839, multiplie, au début du XX^e^ siècle, les traités de semi-protectorat avec les émirats de Bahreïn, Koweït, Abu-Dhabi, Dubaï et, à part, celui d’Oman.

À partir des années 1830, les objectifs de Paris et de Londres ne coïncident jamais. Le Royaume-Uni veut le maintien du *statu quo* territorial. La France, la première, esquisse une politique arabe qui aurait pour effet de dissocier l’Égypte et la Syrie de l’Empire ottoman. Ce projet doit beaucoup à l’éclosion d’un double mythe : celui, romantique, d’Arabes porteurs des lumières de l’Antiquité durant la nuit médiévale ; et celui, plus classique, du héros civilisateur

endossé par Bonaparte en Égypte et réemployé par Méhémet Ali, cet Albanais de grand format sur lequel compte Paris pour embarquer l'Égypte dans le courant de la civilisation telle que l'Europe la conçoit : un processus de développement et non un état fixe donné une fois pour toutes.

La politique de la France va consister à vouloir créer un royaume civilisateur en Orient, ayant pour agents les Arabes, à qui elle veut apporter les Lumières du XVIII^{e} siècle, comme ils avaient transmis les savoirs antiques en Europe à la fin du Moyen Âge. Il semble bien qu'Ibrahim Pacha se soit complu à endosser ce personnage en Syrie avant que les Anglais ne lui cassent les reins. Mais l'émir Abd el-Kader, sondé en ce sens après 1832 puis une deuxième fois en 1860, alors qu'il s'est fixé à Damas, refusera de se plier à ce rôle. Ce sont finalement les Anglais qui, du Caire, définiront, à partir de 1916, une politique arabe ayant pour point d'appui Hussein, le chérif de La Mecque, et pour cible les Turcs en péninsule Arabique, puis dans le Croissant fertile. Entre-temps, sous la III^{e} République, la politique arabe de la France s'effiloche, recouverte par son rôle traditionnel de protectrice des chrétiens d'Orient, réendossé en 1860 pour venir au secours des maronites massacrés par les Druzes et obtenir d'Istanbul la création d'un district de la Montagne libanaise quasi autonome.

La Nahda, ou la renaissance culturelle arabe

Dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, les élites arabes, surtout dans les pays du Machrek, engagent résolument un aggiornamento politique et intellectuel, qui sera qualifié de Nahda (renaissance). En nombre croissant et plus assurés d'avoir un rôle historique à recouvrer du fait de leur position géopolitique, ces intellectuels vont redécouvrir leur patrimoine historique et redonner du goût et du sens à leur arabité. Cette entreprise est alors favorisée par les orientalistes européens, contrairement aux dires d'Edward Saïd et de certains tenants des *postcolonial studies* américaines.

Au Liban, avant même que les jésuites ne créent la Faculté Saint-Joseph en 1875, prolongée plus tard par une faculté de médecine, les missionnaires protestants traduisent la Bible en langue vernaculaire, introduisent l'imprimerie avec caractères arabes et ouvrent le collège protestant syrien de Beyrouth en 1866. C'est dans leur sillage que Butrus Al-Bustani (1819-1883) lance son entreprise d'encyclopédie arabe et son œuvre de modernisation de la langue, avec l'introduction de néologismes tirés des parlers européens pour traduire le lexique de la civilisation moderne : le *tammadun*.

En Égypte, ce sont les missions d'étudiants envoyés en France, Italie et Allemagne tout au long du siècle qui acculturent à l'Europe des centaines d'ingénieurs et officiers autochtones. La première d'entre elles se déroule à Paris entre 1826 et 1831 et est l'objet d'une relation en arabe par son imam, Rifaah Al-Tahtawi (1801-1873), qui deviendra un best-seller dans le monde arabe en éveil et le manuel de base des occidentalistes, c'est-à-dire des Arabes férus de savoir pratique sur l'Europe et, en l'occurrence, travaillés par la question : comment peut-on être Français ? Si les vétérans de l'expédition d'Égypte encadrent ces premières missions, ce sont les saint-simoniens rescapés de l'exode en Égypte, inspiré par Prosper Enfantin en 1833, qui occupent une place de choix dans ce phénomène de prise de conscience mettant en branle une mince cohorte de jeunes Égyptiens : ingénieurs des irrigations sortis de l'École polytechnique de Boulaq, docteurs issus de l'école de médecine et officiers parachevant leur formation dans des écoles d'application en Europe. Deux hommes parfaitement biculturés jouent un rôle central dans cette opération de transfert de savoirs du français à l'arabe : le polytechnicien Charles Joseph Lambert-Bey (1804-1864) et le docteur Nicolas Perron (1798-1876). Si bien que le saint-simonisme avec son programme de civilisation industrielle est, avant le marxisme entre 1950 et 1980, la seule idéologie venue d'Europe qui ait été acclimatée en profondeur dans le monde arabe et repensée à partir de schèmes de pensée vernaculaires.

La régénération de la langue arabe la fait sortir des cercles de rhéteurs archaïsants et l'arrache à la tyrannie de la prose rimée. L'arabe, simplifié et enrichi de termes nouveaux, soutient les

disputes du siècle, qui s'expriment dans les journaux en Égypte, où les Anglais n'opposent aucune entrave à la liberté de la presse. C'est au Caire que la famille libanaise Taqla fonde *Al-Ahram* (Les Pyramides), le quotidien de référence d'Alep à Tunis. Des revues très prisées du Golfe à l'Atlantique contribuent également à créer un esprit public comme, par exemple, *Al-Hilal* (Le Croissant) piloté par le Libanais Gurgi Zaydan (1861-1914), romancier et essayiste qui condense l'esprit du temps et représente l'archétype des premiers intellectuels arabes. Soulignons que cette première Nahda est à l'école de l'Europe, comme en attestent les traductions des grands auteurs de l'époque, de Victor Hugo à Léon Tolstoï. Les feuilletons qui enrichissent les journaux posent les questions du couple, de l'instruction des filles, du conflit entre pères et fils, prennent à bras-le-corps les débats de société qui s'esquissent.

Le passage de l’arabité en gestation au politique

À n’en point douter, l’invention d’une langue qui épouse la modernité du siècle favorise la prise de conscience de l’arabité chez une mince élite européanisée peu ou prou. Deux courants se cristallisent, qui ne sont pas encore antagoniques.

Chez les Arabes chrétiens en particulier, le courant arabo-historiciste porte l’accent sur ce qui unit tous les Arabes : la langue, la culture, un passé en commun, voire, sous l’influence des théories racialisantes venues d’Europe, l’ethnie. Mais on ne peut pas parler d’un bloc chrétien unanime. Certains sont partisans de l’autonomie de la Syrie (*Sûrîâ* et non plus *bilâd al-shâm*) dans le cadre de l’Empire ottoman, d’autres prônent la création d’un grand Liban sous influence, sinon sous protectorat français. Mais des musulmans adhèrent également à cette tendance de l’esprit public, tel un Lutfi Al-Sayyid (1872-1963), la figure la plus accomplie d’intellectuel libéral critique : Benjamin Constant en version égyptienne.

Chez les experts en écritures islamiques (oulémas et *fuqaha’*) acquis aux idées du siècle, prévaut l’idée qu’il faut remonter en amont aux origines de l’islam pour l’émonder de toutes les branches mortes de la tradition (le *taqlîd*) et l’ajuster au siècle. Ce courant réformiste religieux ne revendique pas seulement le retour aux pieux ancêtres (*as-salaf as-salih*), mais l’adoption de tout ce qui, dans le monde moderne, est compatible avec l’esprit et non pas seulement la lettre de l’islam. Ce n’est pas par hasard si son chef de file, Mohammed Abduh (1849-1905), avant d’être recteur de la mosquée-université d’Al-Azhar, fréquente une loge franc-maçonne au Caire et séjourne en France en tant que réfugié politique au début des années 1880. Il déclarera rétrospectivement qu’à Paris il a trouvé non, certes, l’islam, mais des musulmans (des hommes éclairés par la *`aqliya* : la raison en action), alors qu’au Caire il y a peut-être l’islam, mais plus de musulmans, parce que y sévit l’ignorance des temps antéislamiques (la *jâhiliyya*).

De fait, avant 1914, les deux courants interfèrent. Le musulman alépin Abderrahmane Al-Kawakibi (1849-1902) préconise de restaurer un califat arabe au Hedjaz et de le confier à un descendant de la tribu du Prophète. Le chrétien Najib Azuri va plus loin et propose, dans le *Réveil de la nation arabe* (1906), de réunir tous les Arabes dans un seul État transconfessionnel avec un centre spirituel dans les Lieux saints confié à un calife lui aussi arabe, mais confiné dans un rôle purement spirituel.

Surtout, l’arabisme surgit là lorsque l’ottomanisme se défait, par suite de la déviation panturque opérée après la révolution de 1908 et de la montée du sionisme consécutive aux deux premières *alya* (montées à Jérusalem) en Palestine. Mais, en Égypte, l’éveil à la nationalité, patent, s’inscrit dans la recherche d’une égyptianité (*misriyya*), qui doit beaucoup aux conquêtes de l’égyptologie et à la conviction, inculquée par le khédive Ismaïl Pacha (qui régna de 1863 à

1878), que l'Égypte est à la fois la mère du monde (*umm ad-dunya*) et une sentinelle avancée de l'Europe, c'est-à-dire de la civilisation, en Afrique, ce qui lui donne droit à coloniser le Soudan. Il est vrai que le courant patriotique en Égypte se scinde en deux avec la création, en 1905, par Mustafa Kamil, du parti de la Patrie (*hizb al-watan*), qui continue à se tourner du côté d'Istanbul et, en 1907, du Parti de la nation (*hizb al-umma*) qui, à l'instigation de Lutfi Al-Sayyid et Saïd Zaghlul, pense une Égypte autocentrée et dégagée de toute définition ethno-confessionnelle.

En 1914, rien n'est joué. Le monde arabe est travaillé par le mouvement des nationalités, mais sans dégager encore une réponse unique dont le pouvoir d'attraction s'étendrait au-delà d'une élite citadine restreinte. Dans cet éveil à la nationalité, le rôle de la langue française est primordial : du moins en Méditerranée musulmane. Du Caire à Alep, le français s'est substitué à la *lingua franca* et à l'italien en tant que véhicule de médiation avec le monde moderne et instrument porteur de la revendication d'avoir accès à la grande histoire. Mais, de cela, les opérateurs de la république impériale sont-ils conscients ? La colonisation à outrance de l'Afrique du Nord y rejette ou y travestit les valeurs que la culture française véhicule au Proche-Orient et auxquelles souscrivent les Arabes biculturés pour se penser, se poser et peser contre les Anglais en Égypte et les Turcs dans le *bilâd al-shâm*.

Pour en savoir plus

Rifaah AL-TAHTAWI, *L'Or de Paris*, traduction française par Anouar Louca de *Takhlîs al-ibrîz fi talkhîs bârîz* (Le Raffinement de l'or : abrégé de Paris), Sindbad, Paris, 1988.

Mohammed ARKOUN, *La Pensée arabe*, PUF, Paris, 1975.

Henry LAURENS, *Le Royaume impossible. La France et la genèse du monde arabe*, Armand Colin, Paris, 1990.

André MIQUEL, *L'Islam et sa civilisation, VII^e^-XX^e^ siècle*, Armand Colin, Paris, 1968.

II

1881-1918 : deux Algérie ?

1881-1918 : l'« apogée » de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne

Sylvie Thénault

« Une autre cause donne en ce moment à l'Algérie un trait particulier. L'insaisissable Bou Amama conduisait cette campagne fantastique qui a fait dire, écrire et commettre tant de sottises. On affirmait aussi que les populations musulmanes préparaient une insurrection générale, qu'elles allaient tenter un dernier effort, et qu'aussitôt après le ramadan, la guerre éclaterait d'un seul coup par l'Algérie. Il devenait extrêmement curieux de voir l'Arabe à ce moment, de tenter de comprendre son âme, ce dont ne s'inquiétaient guère les colonisateurs[a]. » Ainsi Guy de Maupassant expliquait-il son départ pour l'Algérie le 6 juillet 1881, après avoir dit sa soif de goûter à cette « terre du soleil et du sable en plein été, sous la pensante chaleur, dans l'éblouissement furieux de la lumière ». Curieux désir, cinq mois après le massacre de la mission Flatters ? Partie en quête d'un tracé pour un chemin de fer transsaharien, reliant l'Algérie à l'Afrique de l'Ouest, où les Français prenaient pied, cette colonne forte de plusieurs dizaines d'hommes avait été attaquée par des Touareg, qui avaient tué la plupart de ses membres. Ce massacre interrompit momentanément la pénétration française du Sahara [***s*** p. 265]. Les Ouled Sidi Cheikh, de toute façon, la contrariaient dans le Sud-Oranais depuis leur insurrection de 1864. Bou Amama, l'« homme au turban » qui attisait tant la curiosité de Maupassant, n'avait fait que reprendre le flambeau d'une résistance soutenue depuis. La paix ne fut acquise dans la région qu'en 1883, par une transaction « que nous avons décorée du nom de soumission », de l'aveu même du gouverneur Jules Cambon[b].

C'est dire que, pour les contemporains, l'ère des insurrections ne prit pas fin avec celle d'El-Mokrani en 1871. Certes, aucun des soulèvements postérieurs – dans le Sud-Est en 1876 et 1879 puis dans le Sud-Ouest jusqu'en 1883 – ne s'étendit et leur portée resta locale. Mais ils entretenaient la crainte d'une révolte généralisée, qui ne s'apaisa qu'au fil du temps. La soumission de l'Algérie, guerre de conquête et répression des insurrections, prit un demi-siècle, des années 1830 au début des années 1880. Le découpage chronologique de la période coloniale peut ainsi être revu et émancipé des ruptures de l'histoire politique française : le début des années 1880, avec la fin de l'insoumission collective, constitue une césure plus pertinente, du point de vue de l'histoire de l'Algérie elle-même, que l'avènement de la III^{e} République en 1870. C'est au début des années 1880, en effet, que la domination française entra dans une phase de stabilité, permettant à la III^{e} République d'organiser la colonie sur tous les plans : économique, juridique, administratif et politique.

L’Algérie française : une construction coloniale

Au moment de l’avènement de la III[e] République, l’Algérie était sous contrôle militaire : non seulement son territoire était majoritairement placé sous l’administration de l’armée, mais la fonction de gouverneur général, créée en 1834, avait été continûment exercée par un officier supérieur. Certes, en 1848, la II[e] République avait doté l’Algérie de départements, mais ils ne formaient pas un espace continu. Ils se présentaient sous la forme de poches de peuplement européen, perdues au sein d’une immensité sous administration militaire. Les aspirations assimilationnistes des colons républicains, qui s’exprimèrent au début de la III[e] République, allaient changer la donne. Eux rêvaient d’une Algérie calquée sur la métropole : trois départements français, sans autre particularisme. Ils ne voulaient plus d’administration militaire, ni même de gouverneur général, cette fonction étant propre aux colonies. Les militaires devaient donc être évincés et, dans l’idéal, la fonction de gouverneur général aurait dû disparaître. Au contraire de ce que crurent les Métropolitains, l’assimilation n’était pas pensée pour les sujets coloniaux : elle l’était pour le territoire et ses colons venus d’Europe. Entre cette « conception coloniale » et la compréhension métropolitaine du terme, il y avait un « véritable quiproquo » qui « devait durer à travers toute l’histoire de l’Algérie française », souligne à juste titre Charles-Robert Ageron[c].

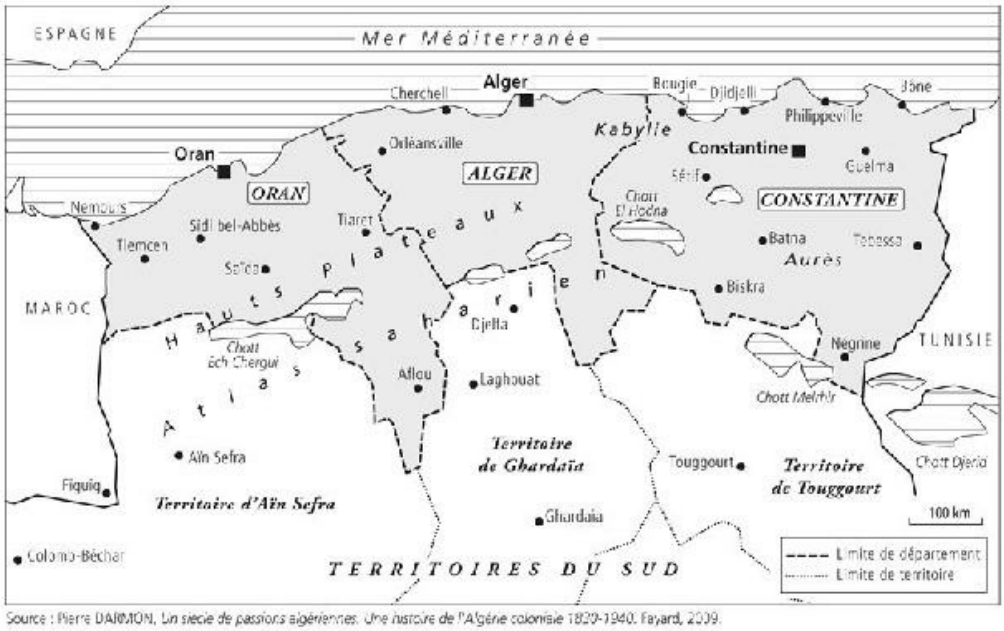

Source : Pierre DARMON, Un siècle de passions algériennes. Une histoire de l'Algérie coloniale 1830-1940, Fayard, 2009.

L’Algérie vers 1900

Quel que soit le malentendu, l’assimilation devint le maître-mot de la politique des gouvernements républicains. Cette politique consista d’abord en une réduction de

l'administration militaire au profit de l'administration civile. Celle-ci remplaçait celle-là. Les territoires civils étaient étendus, mordant sur les territoires militaires au fur et à mesure de leur agrandissement. Les deux types de territoires s'équilibrèrent en superficie en 1876, sans compter le Sahara qui n'était pas encore conquis. Leur ligne de partage fut fixée en 1902, une fois le Sahara acquis : le Tell, cet espace septentrional et utile de l'Algérie, composait trois départements sous administration civile tandis que le reste de la colonie formait les Territoires du Sud, confiés à l'armée. Celle-ci régna sur le Sahara jusqu'à l'indépendance – elle y resta même au-delà, en vertu des accords d'Évian de mars 1962.

Outre que la mainmise de l'armée était ainsi cantonnée au sud de la colonie, les militaires furent évincés du gouvernement général. Après les années 1870, pendant lesquelles l'amiral Louis-Henri de Gueydon et le général Alfred Chanzy se succédèrent à Alger, la nomination en 1879 d'Albert Grévy (1823-1899), frère du président de la République Jules Grévy, inaugura l'exercice de la fonction par des personnalités étrangères aux milieux militaires. Le recrutement puisait désormais dans la haute administration. Louis Tirman, successeur d'Albert Grévy, était conseiller d'État. Jules Cambon, ensuite, venait du corps préfectoral, de même que Louis Lépine, préfet de police de Paris. Quant à Alfred Laferrière, il était vice-président du Conseil d'État. Tous en poste dans les années 1880 et 1890, ils eurent pour tâche d'organiser l'administration et les institutions de l'Algérie française.

La fonction, considérée comme la plus élevée de la hiérarchie administrative, était prestigieuse : le gouverneur général faisait figure de « vice-roi » d'Alger[d], somptueusement logé à la villa Mustapha sur les hauteurs de la ville. Son exercice n'en était pas moins difficile. Louis Tirman quitta Alger désavoué, après l'échec de l'expérience des « rattachements » qu'il avait initiée : il avait imaginé de « rattacher » aux ministères métropolitains la gestion des domaines de leur compétence. Concrètement, le système désorganisa la marche de l'administration de la colonie. Il fut définitivement condamné en 1892, à l'issue d'une enquête menée en Algérie par une commission sénatoriale, que présidait Jules Ferry. Jules Cambon remplaça Louis Tirman avec la tâche de remettre de l'ordre. Louis Lépine, quant à lui, ne fut que de passage à Alger. Il y resta huit mois, en butte à l'agitation et l'hostilité des colons européens qu'il apprit à détester : « Le colon, oisif et aimant ses aises, voyait dans le budget colonial une vache à lait complaisante », écrivit-il dans ses Mémoires[e]. Alfred Laferrière, en proie aux mêmes difficultés, finit par concéder, selon ses propres mots, un « *self-government* économique et colonial[f] ». Il créa en effet, en 1898, des « Délégations financières », assemblées dont les membres étaient élus et faisant fonction de « Parlement colonial »[g], au sein duquel les élus européens avaient la prépondérance – les « sujets français » qu'étaient les Algériens colonisés comptaient à peine 5 000 électeurs et leurs représentants n'avaient que le tiers des mandats. Ces Délégations gérèrent, à partir de 1902, un budget propre à l'Algérie.

Ces péripéties de l'organisation administrative de l'Algérie française ont leur importance, à un double titre. Elles permettent, on l'a vu, de préciser la chronologie de la tutelle française sur l'Algérie : si celle-ci fut officiellement instaurée en 1830, avec la capitulation du dey Hussein, elle resta instable pendant près d'un demi-siècle, les insurrections relayant la résistance armée d'Abd el-Kader, et elle ne fut vraiment organisée que dans les années 1880 et 1890. L'Algérie française n'avait rien d'une évidence et sa construction nécessita des décennies. Par ailleurs,

deux traits saillants de la culture politique des Français d'Algérie apparaissent dans ce récit de l'organisation administrative de la colonie : leur antisémitisme et leur rapport à la métropole, fait de défiance et de pressions.

L'abrogation du décret Crémieux, qui, en 1870, avait fait des Juifs d'Algérie des citoyens français à part entière [***s*** p. 103 et 212], était l'une de leurs revendications récurrentes. Après une première existence éphémère au début des années 1880, des ligues « antijuives » furent reformées la décennie suivante, dans un contexte de crise économique et d'agitation autonomiste. L'antisémitisme prit des formes violentes, avec des manifestations de rue et des pillages de magasins dans les principales villes de la colonie. En 1898, Max Régis, leader de la ligue d'Alger, remporta les élections municipales et le Métropolitain Édouard Drumont accéda à la députation grâce aux électeurs de la circonscription algéroise. C'est ce contexte qui valut à Louis Lépine d'être rappelé, pour son incapacité à maintenir l'ordre. Cette flambée antisémite s'éteignit avec l'obtention du *self-government* que constituèrent les Délégations financières et leurs prérogatives budgétaires, établies de 1898 à 1902. Antisémitisme et autonomisme étaient étroitement liés dans une aspiration coloniale à gérer ses affaires entre soi.

La volonté d'une autonomie à forte « coloration raciale »

Des pressions pour l'assimilation lors de l'avènement de la III^e^ République, les Européens étaient en effet passés aux pressions pour l'autonomie. Ils se soudaient et s'organisaient. La formation du groupe passa par l'accès de tous à la nationalité et la pleine citoyenneté française. Alors que les migrants venus essentiellement d'Europe du Sud avaient surpassé les Français en nombre jusqu'en 1851 [***s*** p. 64], les étrangers représentaient encore un tiers de la population européenne en 1901. À cette date, cependant, l'augmentation de cette population commença à devoir plus à la croissance naturelle qu'aux migrations[h]. Dans ce contexte, la loi sur la nationalité française de 1889 valut « acte de naissance du peuple européen d'Algérie[i] ». Cette loi instaurait le droit du sol au bénéfice des enfants d'étrangers nés en territoire français. Elle concernait donc les enfants nés de parents européens en Algérie. Elle fut conçue, d'ailleurs, dans l'objectif de favoriser leur *melting-pot*. Les contemporains parlaient plus volontiers de la « fusion des races », résultant des mariages et des naissances sur place, dont certains espéraient l'avènement d'une « race supérieure à la race mère[j] ».

Le groupe des Français d'Algérie naquit ainsi dans un triple creuset à la charnière des XIX^e^ et XX^e^ siècles : aspirations autonomistes, accroissement par l'endogamie, accès à la nationalité française. Il se présentait d'emblée comme travaillé par de fortes tendances à l'homogénéisation. Certes, des différences culturelles – linguistiques, notamment – en distinguaient certains par rapport aux autres, les Espagnols en particulier. La suspicion régna même envers les « néo-Français » que fabriqua la loi de 1889. Au tournant du XX^e^ siècle, cependant, l'heure était au partage de repères d'identification soudant le groupe, dont le héros Cagayous était le symbole. Nées sous la plume d'un publiciste algérois et publiées pour la première fois en 1896, les aventures de ce « pied-nickelé pied-noir[k] » le figuraient en prison, à la mairie, à la caserne… Cagayous était évidemment « antijuif », voyait dans l'« Arabe » un « voleur » et apostrophait les « Français de France » pour leur ignorance des réalités du pays et de son peuplement. C'est au nom de cette méconnaissance que les Français d'Algérie se défiaient des autorités métropolitaines, soumises à la pression de leurs représentants. À Paris, six députés et trois sénateurs relayaient leurs desiderata.

Cagayous parlait en leur nom : les « Algériens ». Le terme était récupéré dans une geste coloniale consistant à se l'approprier, alors même que, de longue date, il avait servi à désigner, tant en arabe qu'en français, les habitants de la régence d'Alger[l]. La taxinomie coloniale effaça cet usage ancien, en renvoyant les « indigènes » à leur seule identité religieuse : sous la colonisation, les Algériens devinrent des « musulmans ». Ils l'étaient juridiquement, au titre de leur statut personnel, puisque le sénatus-consulte de juillet 1865 les avait déclarés « français » [***s*** p. 212] mais régis « par la loi personnelle musulmane » ; en d'autres termes, ils n'étaient pas soumis au code civil et conservaient leurs pratiques matrimoniales. Un glissement de sens s'opérait alors, « musulman » dépassant son sens strict : un fidèle de l'islam. L'administration

alla jusqu'à parler des convertis comme des « musulmans catholiques ». L'oxymore traduit bien ce que valait le terme « musulman ». Il fonctionnait comme la « définition implicite mais pratique de la catégorie d'indigène[m] ».

La définition des statuts juridico-politiques partageait donc les habitants de l'Algérie coloniale en deux groupes aux droits inégaux : les « sujets », les « indigènes », les « musulmans », d'une part ; les « citoyens », migrants d'Europe, Juifs assimilés, descendants des uns et des autres, d'autre part. D'évidence, les rapports sociaux nés de la cohabitation en divers espaces – dans les villes ou dans les institutions, comme dans les Délégations financières – transcendaient au quotidien, concrètement, cette frontière des statuts juridico-politiques. Il n'en demeure pas moins que la construction coloniale de l'Algérie se traduisit par l'institutionnalisation d'un rapport de domination. Comme toute autre, la situation coloniale algérienne mettait en présence une minorité démographique dotée de la prépondérance politique, économique et sociale, et une majorité réduite sur tous les plans. Comme ailleurs, cette césure était teintée d'une forte « coloration raciale », pour reprendre l'expression de Georges Balandier[n]. Dans le cas de l'Algérie, cependant, la position des Juifs perturbe cette analyse binaire : leur intégration, par le droit, à la minorité dominante restait précaire face à l'antisémitisme européen – elle finit même par être annulée sous Vichy [***s*** p. 381 et 408].

L’« assimilation », une violence institutionnalisée

Dans sa conception coloniale, l’assimilation tenait les Algériens à l’écart de l’administration et du droit commun. Deux types de communes existaient. Les centres urbains et les centres de colonisation, en milieu rural, à mesure qu’ils gagnaient en importance, étaient érigés en communes dites « de plein exercice », dotées d’un conseil municipal et d’un maire. Ces communes étaient organisées sur un modèle proche du modèle métropolitain. L’exportation de la commune métropolitaine avait d’ailleurs commencé dès les années 1840, avec la création des premières poches de territoires civils. En 1902, ces communes de plein exercice rassemblaient les trois quarts des citoyens français et des étrangers : « Français », « Israélites naturalisés », « étrangers de diverses nationalités », selon les catégories des recensements de l’époque, qui distinguaient en outre les « Marocains et Tunisiens ». Les Algériens, eux, vivaient majoritairement dans des « communes mixtes » [***s*** p. 278], gérées par un administrateur – ils étaient également 75 % dans ce cas en 1902. Les administrateurs avaient en responsabilité des espaces de vaste superficie, puisque les communes mixtes étaient équivalentes à un arrondissement métropolitain, voire à un département. En 1902, elles comptaient en moyenne 35 000 habitants[o]. Les douars étaient l’unité réelle d’organisation des collectivités rurales. Ils constituaient les circonscriptions de base des communes mixtes et existaient aussi en communes de plein exercice.

Portant l’uniforme, « le dolman [veste] bleu, le pantalon gris de fer à bandes bleues, le képi bleu enguirlandé de feuilles de chêne et d’olivier, le sabre au côté[p] », l’administrateur faisait figure de « petit satrape qui représente la France[q] ». Ce corps de fonctionnaires avait une très mauvaise réputation, liée aux conditions de son recrutement et de sa formation, ainsi qu’à l’exercice concret de leur pouvoir sur leurs administrés. Aucun concours, en effet, n’exista avant 1897. Les administrateurs étaient alors essentiellement recrutés parmi des employés de l’administration civile, gouvernement général et préfectures, ou parmi des gradés de l’armée. Sans formation, ils reproduisaient les pratiques de leurs expériences antérieures, souvent longues : sur soixante-quinze hommes en service en 1888, vingt-huit comptaient plus de vingt ans de service civil ou militaire et trente-huit plus de dix ans[r]. La dénonciation de leurs abus en tous genres nourrit le feuilleton des scandales du début du XX^{e} siècle. Les maires, cependant, n’étaient pas en reste. Localement, les Algériens pouvaient avoir à payer, par exemple, pour être exemptés de services de garde ou de patrouille. Il arrivait aussi qu’ils soient réquisitionnés pour des travaux gratuits ou sous-payés au bénéfice de la commune ou de son chef. Les mauvais traitements, même, étaient de l’ordre du possible[s].

Légalement, les administrateurs disposaient de pouvoirs étendus. Outre qu’ils possédaient toutes les attributions des maires, ils étaient officiers de police judiciaire. Surtout, la loi du 28 juin 1881 officialisa leur pratique des pouvoirs disciplinaires. Les administrateurs pouvaient ainsi infliger des amendes et des jours de prison, pour réprimer une infraction inscrite sur une

liste spéciale dressée à cet effet. Ce « code de l'indigénat » faisait figure, en métropole, de « monstre juridique »[t] et il devint le symbole de la discrimination qui frappait les Algériens en matière répressive [***s*** p. 200]. Les statistiques officielles décomptent de 22 000 à 25 000 peines de ce type par an, entre 1898 et 1910 ; 40 % de ces peines d'amendes et de prison furent en outre converties en journées de travail au profit de la commune. Les administrateurs sanctionnaient surtout les dérobades au prélèvement des impôts, les désordres à l'occasion des marchés, les circulations sans permis de voyage, les refus d'obtempérer aux obligations de garde ou de patrouille et l'absence de collaboration avec les agents de l'État, notamment en matière de police judiciaire.

Pièce maîtresse du régime pénal de l'indigénat, ce régime de sanctions réservé aux sujets coloniaux d'Algérie, les pouvoirs disciplinaires des administrateurs n'en étaient cependant qu'une composante, propre aux communes mixtes : lorsqu'ils vivaient en commune de plein exercice, les Algériens étaient passibles de sanctions disciplinaires infligées par les juges de paix. Le gouverneur général avait par ailleurs le pouvoir de leur infliger des amendes collectives, de prononcer le séquestre de leurs biens et de les soumettre à l'internement administratif. Ce dernier se concrétisait de trois façons. Jusqu'en 1903, les internés pouvaient être envoyés à Calvi (Corse), dans un dépôt installé dans l'un des forts de la ville. Ils pouvaient par ailleurs être placés en détention dans un pénitencier, où ils étaient soumis à des travaux agricoles ou assignés à résidence hors de leur commune de domiciliation[u].

La conception coloniale de l'assimilation frappait aussi les Algériens en matière judiciaire. L'Algérie était en effet dotée, comme la métropole, de tribunaux correctionnels et de cours d'assises pour le jugement des délits et des crimes. Or, en 1902, il fut décidé de les remplacer par des tribunaux répressifs et des cours criminelles, lorsque les coupables étaient « indigènes ». La création de ces juridictions spéciales était explicitement revendiquée comme une mesure propre à renforcer la répression, à un moment où l'insécurité était devenue un thème majeur du débat public français en Algérie. Les tribunaux répressifs étaient composés d'un juge de paix et de deux assesseurs, l'un citoyen, l'autre sujet, et les cours criminelles de trois magistrats assistés d'assesseurs recrutés de la même façon de part et d'autre de la frontière coloniale. Ces juridictions fonctionnèrent respectivement jusqu'en 1931 et 1942. Alors même que l'historiographie de la justice en Algérie est imprégnée de l'idée que l'organisation de cette institution fut placée sous le signe de l'assimilation, dans la mesure où elle reproduisit progressivement l'organisation métropolitaine, la discrimination régnait bien à l'endroit des Algériens[v].

Fiscalité, enseignement, état civil : discriminations coloniales

Celle-ci les touchait aussi particulièrement en matière fiscale, les Algériens devant verser des « impôts arabes » qui leur étaient spécifiques. Dans les premiers temps de la conquête, en effet, l'administration des territoires soumis resta sommaire. Les Français s'appuyaient alors largement sur ce qui préexistait à leur arrivée. La formation de l'État colonial passa ainsi par une étape de transition, pendant laquelle il fut graduellement substitué aux structures antérieures. À ce titre, les autorités françaises continuèrent de percevoir les impôts suivant le système de la régence ottomane. Elles trouvèrent une légitimation dans la convention du 5 juillet 1830 [***s*** p. 19] : « L'exercice de la religion mahométane restera libre », la « religion » des « habitants » ne recevra « aucune atteinte », disait le texte[w]. Or les impôts étaient réglés par le droit musulman. La conclusion était logique : « Le mieux était, au moins provisoirement, de régulariser à notre profit les impôts existants, et notamment ceux auxquels le Coran lui-même assujettit les fidèles[x]. » La manne était juteuse. Pendant la Première Guerre mondiale encore, les « impôts arabes » constituaient la principale ressource des budgets de l'Algérie, à tous les échelons : commune, département, colonie dans son ensemble. Il ne fut donc jamais question d'assimilation en la matière. L'instauration d'une fiscalité française – moins lourde, de toute façon, que celle de la métropole – ne s'accompagna pas de la réduction concomitante des « impôts arabes ». Les Algériens y étaient cependant aussi soumis. Ils supportaient ainsi la charge des recettes coloniales, alors même que les dépenses ne leur profitaient guère. L'aversion de Louis Lépine pour le « colon » voyant « dans le budget colonial une vache à lait complaisante » se comprend mieux dans ce contexte.

L'enseignement livre un exemple parfait de cette injustice financière. En effet, les lois Ferry furent déclarées intégralement applicables en Algérie, par décret, en 1883. Le système français, néanmoins, n'était pas simplement transposé. Dans une logique d'adéquation avec la réalité socioculturelle algérienne, la réforme prévoyait des « écoles indigènes » qui, si elles étaient gratuites, laïques et obligatoires, étaient dotées d'un personnel, de programmes et d'un certificat d'études spécifiques[y]. Ces écoles prenaient la suite d'autres expériences : celle des écoles « arabes-françaises », bilingues, qui existèrent dans les années 1870 ; celle des « écoles ministérielles », instaurées en Kabylie en 1881, directement financées par l'État, sur la foi du mythe kabyle, mais qui périclitaient. Or le développement des « écoles indigènes » se heurta à l'opposition franche et unanime des représentants européens, brandissant la menace d'un renversement du rapport de domination coloniale si jamais les Algériens accédaient à l'éducation scolaire. Tenant les cordons de la bourse, les Européens refusèrent de consentir les dépenses nécessaires à la scolarisation des « indigènes », alors même que les « impôts arabes » alimentaient les budgets concernés. L'institution des Délégations financières, en 1898, et l'octroi de l'autonomie en la matière, en 1902, renforcèrent leur capacité d'obstruction. En 1912, à peine 5 % des enfants algériens étaient scolarisés[z]. Ce faible pourcentage, cependant, n'est pas seulement dû à la discrimination coloniale. Les Algériens résistaient ouvertement à ce qu'ils

percevaient comme une entreprise de dépersonnalisation. Il existait ainsi un système d'enseignement coranique, accueillant les enfants en parallèle à l'école française. Au-delà du primaire, ce système offrait des débouchés alternatifs, vers les zaouïas rurales, les médersas officielles et les universités des pays arabes.

L'imposition d'un nom de famille toucha de même au cœur de l'identité personnelle des Algériens. Le système nominal arabe gênait les Français, qui ne s'y retrouvaient guère. Or l'organisation de l'Algérie coloniale rendait nécessaire non seulement l'identification des individus, mais leur dénomination suivant les normes françaises – une des caractéristiques du personnel administratif, administrateurs de communes mixtes compris, était précisément leur méconnaissance des langues locales. La dépossession foncière [***s*** p. 189], en particulier, impliquait la production de quantité d'actes officiels, pour lesquels les individus devaient être repérés sans risque de confusion. Après des premières mesures de faible portée dans les années 1870, une loi et un décret instaurèrent officiellement un état civil en 1882-1883. Concrètement, des commissaires furent chargés de recenser la population dans une circonscription donnée, d'en reconstituer les liens de parenté avant qu'un nom patronymique soit attribué aux familles ainsi établies. Une carte d'identité était alors délivrée.

Engagée en 1885, l'opération n'alla pas sans heurts : ralentie par des résistances locales, elle ne prit un rythme soutenu que dans les années 1890. À la veille de la Première Guerre mondiale, l'administration devait procéder à des régularisations et elle dut encore y œuvrer dans les années 1930[aa]. L'enregistrement des naissances et la possession d'un nom patronymique restèrent aléatoires jusqu'à la guerre d'indépendance – « SNP » (sans nom patronymique) se lit fréquemment dans les documents administratifs de cette période. Cette violence symbolique marqua durablement, comme le relèvera en 1965 un ancien militant nationaliste : « Je propose à notre gouvernement algérien dans l'avenir de vouloir prendre une mesure pour éviter à toutes les familles qui désirent reprendre leurs véritables noms de famille tout frais ou engagement de procédure. C'est légitime, parce que humain[ab]. » De fait, bien des familles algériennes conservèrent la mémoire d'une autre dénomination patronymique – dans celle de l'écrivain Mouloud Feraoun (1913-1962), on perpétuait par exemple le souvenir du nom d'Aït Chabane. Mais, dans tant d'autres, on imposa aux « indigènes » de nouveaux patronymes arabes aux consonances vulgaires ou obscènes.

Ainsi l'organisation de l'Algérie coloniale fut-elle synonyme de violence, quel que soit le sens donné au terme « assimilation ». Dans sa conception coloniale, l'assimilation, limitée au territoire et à ses habitants français, impliquait un traitement discriminatoire des Algériens. Mais lorsqu'elle se voulait complète, elle valait dépersonnalisation. Ces deux options ouvraient chacune la voie à des contestations divergentes du système colonial : soit la discrimination était dénoncée et l'assimilation revendiquée au nom de l'égalité ; soit l'accent était mis sur la dépersonnalisation et la perspective de l'assimilation rejetée. Les deux courants qui manifestèrent le « réveil »[ac] des Algériens avant la Première Guerre mondiale empruntèrent ces deux voies.

Algérie rurale, Algérie algérienne

Le premier courant, celui des « Jeunes Algériens », doit son nom à une analogie avec les Jeunes Turcs modernisateurs de l'Empire ottoman [***s*** p. 238]. Ses animateurs étaient caractérisés par leur niveau de diplôme qui en avait fait des familiers de la culture française. Leur action était focalisée sur l'amélioration de la condition des sujets coloniaux, dans le cadre d'une assimilation plus ou moins poussée. Ils se montraient ainsi favorables à tout projet constituant un progrès dans le sens d'une égalité de traitement. Leurs prises de position rejoignaient celles des réformateurs français qui entendaient faire progresser le sort des Algériens sans sortir du cadre colonial. Ces réformateurs plaçaient leur action sous le signe de la défense des droits de l'homme, des valeurs républicaines et du rayonnement de la France. Si l'assise sociale des Jeunes Algériens était particulièrement étroite, la jonction avec les réformateurs français leur donnait une audience dépassant leur représentativité. Après avoir été mis en avant par Jules Ferry, quand il présidait la commission d'enquête sénatoriale en 1892, ils furent introduits jusqu'à la présidence du Conseil, à Paris, en 1912. Il s'agissait de porter jusque-là leur position sur la conscription, que les autorités françaises entendaient rendre applicable en Algérie, dans la perspective d'un conflit armé. Pour les Jeunes Algériens, la conscription n'était admissible que dans les conditions d'une parfaite égalité entre ceux qui y seraient soumis. Ils demandaient donc, en compensation, la suppression de toutes les discriminations coloniales.

Le second courant était l'expression des notabilités locales, attachées à la défense des traditions linguistiques, religieuses et culturelles propres aux colonisés d'Algérie. Au contraire des Jeunes Algériens, perçus comme des « évolués » en rupture avec leur société, ils s'érigeaient en gardiens d'une authenticité mise en péril par la colonisation. En est révélateur leur surnom : les « vieux turbans ». Eux s'attiraient plutôt les faveurs des orientalistes et ethnographes qui avaient, par leurs travaux, tenté de mieux connaître les mœurs et coutumes locales. Prenant le relais d'une dénonciation ancienne de la présence française assimilée à une présence chrétienne source de dépersonnalisation, ces notables servaient la perpétuation de repères d'identification durables ; le mouvement des oulémas les formalisa en effet ensuite, dans l'entre-deux-guerres [***s*** p. 387]. Avant la Première Guerre mondiale, l'idée d'une rénovation de la société algérienne n'en était qu'à ses balbutiements. Elle faisait cependant son chemin, à Alger en particulier. L'ouverture de l'imprimerie des frères Rudusi, en 1896, servit à la reproduction d'ouvrages du Proche-Orient. En 1903, la visite du grand mufti égyptien Mohammed Abduh, prêchant la régénération sociale par la connaissance de l'arabe, de l'islam et de la civilisation arabe, encouragea des lettrés dans cette voie[ad].

L'appel du Machrek dépassait les notabilités urbaines et les lettrés tentés par le réformisme religieux. À une époque où aucune organisation n'appelait à l'indépendance par l'avènement d'un État souverain, les Algériens trouvaient dans l'appartenance au monde islamique un repère propre à se distinguer des Français. Les mouvements migratoires vers l'Orient, Syrie en particulier, en témoignent, surtout qu'il s'agissait de départs définitifs suivis d'une intégration

totale au sein des sociétés d'accueil [***s*** p. 244]. Les autorités coloniales repérèrent aussi la circulation de rumeurs liées aux nouvelles de l'Empire ottoman, dont les sursauts étaient salués, comme lors de la victoire sur les Grecs en 1897.

Le gouvernement général s'attachait à surveiller la pratique religieuse. Le pèlerinage était étroitement contrôlé : il fut interdit quatorze fois entre 1889 et 1912. Le reste du temps, une réglementation contraignante encadrait les départs à La Mecque[ae]. Dans le même esprit, les autorités françaises créèrent un clergé officiel, comprenant des imams assermentés, et prirent en charge les mosquées. À ce titre, un régime dérogatoire à la loi proclamant la séparation des Églises et de l'État, en 1905, fut instauré [***s*** p. 206]. Quant aux pratiques traditionnelles, liées au culte des marabouts, ces saints locaux, et à l'activité des confréries, elles étaient contrôlées par le régime de l'indigénat : l'ouverture d'établissements religieux et l'organisation de pèlerinages locaux, de fêtes, de réunions rassemblant plus de vingt-cinq personnes sans autorisation faisaient partie des infractions punissables par les pouvoirs disciplinaires. Les confréries, pour leur part, cessèrent d'incarner le danger qu'elles représentaient à l'ère des insurrections. En matière religieuse comme en matière d'enseignement, enfin, les autorités distinguèrent les Kabyles, auxquels étaient prêtées d'imaginaires origines celtes, germaniques ou romaines. À ce titre, Mgr Lavigerie, nommé évêque à Alger en 1867, mena en leur direction une active politique de conversion au catholicisme, avec l'installation en 1873 d'un premier poste missionnaire à Taguemount-Azouz, tenu par la Société des missionnaires d'Afrique (connus ensuite comme « Pères blancs »), qu'il avait créée en 1868. La carte des conversions suivra celle de leur implantation auprès de populations démunies, la mission offrant une assistance en tous genres : éducation, soins et secours matériel[af].

Ancrés dans les villes, les courants manifestant le « réveil » politique des Algériens témoignent de leur retour à l'urbanité. Les premiers temps de la conquête avaient en effet provoqué un exode urbain remarquable, consécutif à l'arrivée de l'armée française. Au début du XX^e^ siècle, les Algériens surpassaient la population coloniale dans les petites villes de l'intérieur, ainsi qu'à Bougie. Le mouvement restait toutefois fragile. En 1911, les Algériens n'étaient globalement que 7 % à vivre en ville. Le nombre des urbains connut même, dans la période 1885-1911, des phases de régression. L'exode rural ne joua qu'ensuite, le taux de population urbaine des Algériens s'élevant à 12 % en 1921[ag]. La société des colonisés d'Algérie était d'abord une société rurale, ruinée par la colonisation. L'impact de cette dernière fut aggravé par le fait que la population algérienne renouait avec la croissance. Selon les recensements officiels, elle aurait doublé entre 1876 et 1921, en passant de 2,4 à 4,8 millions. Ce résultat étant cependant lié au progrès des recensements eux-mêmes, la hausse réelle fut moindre et, selon Kamel Kateb, elle est à mettre sur le compte d'un recul de la mortalité. Les Algériens sortaient en effet de plusieurs décennies marquées par une surmortalité de crise. Outre les morts consécutifs aux opérations militaires de conquête et de répression des insurrections, famines et épidémies avaient frappé, en particulier à la fin des années 1860. La fin de cette surmortalité expliquerait principalement l'augmentation de la population, sachant que, par ailleurs, l'accès aux soins restait très marginal et que les conditions de vie ne s'amélioraient guère[ah].

Dépossession foncière et écrasement massif de la société rurale

La dépossession foncière est le phénomène majeur de cette période[aj] [***s*** p. 189]. Elle priva les Algériens du quart de la surface utile du pays, près de deux millions d'hectares sur huit. Colonisation officielle et colonisation libre coexistaient. La première reposait sur l'action de l'État, distribuant des concessions foncières et créant des centres de colonisation. Elle se ralentit après un très fort élan, volontariste, dans les années 1870-1880. La seconde résulta de l'organisation d'un marché foncier, sur lequel acquéreurs et vendeurs menaient leurs transactions. Votée en 1873, connue comme la « loi des colons » et renforcée en 1887, la loi Warnier en fut l'instrument principal. Elle prévoyait en effet l'établissement de titres de propriété pour les terres possédées individuellement ou en indivision. Juridiquement, la dépossession prit de multiples formes : saisie de biens déclarés vacants par l'administration du Domaine, par exemple, ou vente aux enchères de biens indivis, grâce à l'immixtion d'un Européen parmi les propriétaires, qui déclenchait ensuite la procédure de mise en vente. Le renforcement de la loi Warnier en 1887, en outre, décida la reprise de l'application du sénatus-consulte d'avril 1863 : celui-ci avait déclaré les tribus d'Algérie propriétaires des terres dont elles avaient la jouissance [***s*** p. 76]. Sa mise en œuvre impliquait de déterminer les droits existant sur les terres. Le processus avait mécaniquement pour effet de mettre à disposition de l'entreprise coloniale celles qui avaient été déclarées libres de droits. La dépossession, enfin, résulta d'un double processus de confiscation : la réunion au Domaine français des anciennes propriétés du dey d'Alger et des beys provinciaux, ainsi que l'expropriation de biens séquestrés, en particulier après la grande insurrection de 1871.

La dépossession foncière enferma les paysans algériens dans un cercle vicieux. Avec leur paupérisation générale, en effet, les ventes s'accéléraient. Les plus démunis d'entre eux en arrivaient, en dernière extrémité, à céder leurs parcelles. Le monde rural vit émerger une figure nouvelle : celle du journalier contraint de vendre sa force de travail pour survivre. En 1914, dans le Constantinois, ils représentaient 15 % des ruraux. Suivaient les *khammès* ou métayers, payant la location de la terre par une proportion de la récolte (30 %). Les propriétaires représentaient une courte majorité (51 %). Les fermiers ne comptaient que pour 4 %. Chaque catégorie était fragilisée. Les journaliers souffraient évidemment de la dépendance salariale, avec des faibles rémunérations, un fort taux de chômage et la précarité qu'implique le calendrier du travail agricole. Les moissons ouvraient ainsi des possibilités d'embauche provisoires, génératrices de migrations temporaires. La Kabylie, en particulier, était pourvoyeuse de saisonniers. La subsistance des *khammès*, pour leur part, était à peine assurée, une fois versée la part due au propriétaire et les impôts acquittés. Chez les propriétaires dominaient les petites parcelles : en 1914, dans le Constantinois, 87 % d'entre eux possédaient moins de 30 ha et en 1917 la superficie moyenne des propriétés était de 10,8 ha. À l'étroitesse des possessions s'ajoutait le refoulement des Algériens sur les terres les moins fertiles, la colonisation ayant sélectionné les meilleures. *Khammès* et propriétaires, en outre, conservaient des techniques peu productives.

Dans ces conditions, le monde rural algérien ne parvenait guère à s'affranchir des aléas climatiques et des calamités naturelles. Les sécheresses, orages de grêle, invasions de sauterelles, etc., multipliaient les années critiques[aj].

Celles-ci aggravaient la conjoncture en période de dépression globale – dans les années 1880 et 1890 – et contrariaient le relèvement des niveaux de production dans les moments de reprise, comme en 1901-1905 et 1909-1912. Dans la dernière décennie du XIX^e^ siècle, la famine et les épidémies réapparurent localement. Tandis que les usuriers tiraient profit de la situation, les autorités coloniales furent contraintes d'agir, notamment parce que l'insécurité devenait préoccupante dans les campagnes. En 1893, furent officialisées les « sociétés indigènes de prévoyance » (SIP), dont l'activité devait prendre une double direction : reconstitution des silos de réserve pour faire face en cas de mauvaise récolte – un but non atteint – et prêt en argent ou en nature. En 1897, une nouvelle loi foncière édicta des règles restrictives au démantèlement des propriétés. Bien que les colons aient alors dénoncé les rachats de terres par des Algériens, la portée de cette loi resta limitée.

Le mode de vie et les ressources paysannes étaient aussi largement affectés par l'application du code forestier français, suivie d'une législation hautement répressive – car les incendies répliquaient aux interdictions coloniales. La loi du 17 juillet 1874 permit de punir les incendies de forêt par le séquestre des biens et des amendes collectives. Celle du 9 décembre 1885 réduisait encore les droits d'usage des collectivités rurales et rendait quasi impossible le pâturage en forêt. Ainsi, les autorités françaises criminalisèrent les pratiques traditionnelles d'élevage et le ramassage du bois pour le quotidien. Il servait notamment à l'édification des « gourbis » faits de branches, de pierres et de pisé, qui, dans le contexte de la paupérisation, remplaçaient les habitations en dur ; leur existence résultait aussi de la sédentarisation des nomades[ak]. En raison de cette criminalisation, les forêts rapportaient plus en amendes que par leur exploitation. Les gardes champêtres devinrent les figures honnies du monde rural.

Le séquestre des biens, d'ampleur massive dans le Constantinois après une vague d'incendies en 1881, était lui aussi une manne financière. Le séquestre était en effet une mesure de confiscation qui n'était pas systématiquement suivie d'expropriation. Celle-ci n'intervenait que si les terres étaient de bonne qualité, dans le but de les livrer à la colonisation. Sinon, la victime était autorisée à garder la jouissance de la terre séquestrée mais elle devait payer pour retrouver ses droits de propriétaire. Dans le Constantinois, les sommes dues pour infractions à la législation forestière étaient tellement élevées au regard des revenus paysans qu'elles se révélèrent impossibles à payer. La commission d'enquête sénatoriale de 1892 souligna l'importance et l'injustice de la question forestière. La terrible conjoncture des années 1890 contraignit en outre les autorités à reculer. En 1903, une loi définit de nouveaux droits d'usage, de pâturage et de parcours de transhumance. Puis, en 1906, de nouvelles dispositions effacèrent les sommes restées impayées depuis 1890[al]. Quoi qu'il en soit, la société rurale algérienne vit l'ensemble de son cheptel régresser : moutons, bœufs, chèvres, mais aussi chevaux, dont la possession était une marque de distinction sociale.

Le rôle clé des « adjoints indigènes »

Cet écrasement massif de la société rurale ne doit toutefois pas masquer trois phénomènes : la permanence d'élites anciennes, l'existence d'une hiérarchie interne et la capacité d'initiative que gardaient les ruraux agissant par-devers eux. Longtemps l'historiographie considéra l'anéantissement des élites traditionnelles par la colonisation comme une évidence : les bouleversements de la colonisation les auraient englouties. L'application du sénatus-consulte de 1863, en particulier, conduisit à la délimitation des tribus, de leurs terres et de leurs douars de rattachement ; ainsi les tribus auraient-elles été désintégrées, au profit d'un découpage favorable à la colonisation. Des tribus furent en effet démantelées en sous-ensembles, tandis que des regroupements de populations isolées furent arbitraires. Étudiant la Grande Kabylie, cependant, Alain Mahé y repère une reproduction partielle du découpage antérieur. La plupart du temps, les douars y correspondaient aux tribus ou à des fractions de tribus existantes. Les commissaires chargés d'appliquer le sénatus-consulte prirent en compte les structures sociales anciennes, dans un objectif ordinaire en milieu colonial : il s'agissait d'ériger en relais de l'autorité les grandes familles et les notables issus de la société locale. La solution était pragmatique et prudente. Tout en fixant les tribus sur des terres resserrées et grignotées par l'entreprise coloniale, celle-ci se serait effectuée dans une relative continuité avec les divisions sociales antérieures[am]. Dans le même ordre d'idées, Peter von Sivers insiste sur les disparités régionales : la déstructuration sociale n'exista pas partout et elle ne prit pas partout la même ampleur[an].

Peter von Sivers souligne la permanence de l'exercice de fonctions au profit du colonisateur par des familles de l'élite locale qui trouvèrent ainsi à maintenir leur rang. S'intéressant aux « adjoints indigènes » en poste dans les Nememcha de 1872 à 1896, Colette Establet repère effectivement une tendance à l'hérédité dans l'accès aux fonctions[ao]. Ces « adjoints indigènes », caïds, cheikhs et autres, relayaient les administrateurs jusque dans les fractions des douars. Ces derniers étaient par ailleurs dotés d'une assemblée, la *djemaa*, dont les membres appelés *kebir* (« grands ») servaient aussi d'intermédiaires. Outre ces auxiliaires et relais locaux de l'administration française, les cadis, ces juges musulmans compétents en matière civile, les anciens militaires gradés, l'étroite minorité de paysans aisés, les petits fonctionnaires, comme les greffiers de juges de paix, par exemple, composaient l'élite de la société rurale. C'étaient ces milieux qui investissaient le système d'enseignement français[ap]. Or les stratégies scolaires auraient joué un rôle important dans la pérennisation de positions dominantes au sein de la société locale : se seraient maintenues les familles ayant joué le jeu d'une formation française[aq].

Concrètement, les « adjoints indigènes » assuraient véritablement l'interface avec l'autorité française. Outre qu'ils la relayaient, en particulier pour la perception des impôts et des amendes, ils assumaient une mission essentielle de surveillance des populations et d'information des administrateurs. Leurs appointements n'étaient pas élevés, mais ils s'enrichissaient de prélèvements abusifs en de multiples occasions, profitant du pouvoir que leur conférait leur

position. Il fallait, en effet, s'attirer leurs faveurs et, le cas échéant, acheter leur silence. Potentiellement responsables des désordres locaux, cependant, ces adjoints étaient particulièrement exposés à des mesures de représailles de la part des autorités supérieures, allant de la simple semonce au renvoi pur et simple. L'immense majorité des carrières suivies par Colette Establet dans les Nememcha pour les décennies 1870-1890 s'achevaient ainsi par une révocation ou par une démission permettant aux intéressés de sauver la face[ar]. La fragilité relative de ces positions ouvrait une compétition pour leur exercice, entre les familles pouvant y prétendre. Si certaines se maintenaient, d'autres se voyaient promues. La vie locale des campagnes regorgeait d'affaires de corruption des adjoints mais aussi d'intrigues nouées par ceux qui lorgnaient leur place.

Quoi qu'il en soit, les conditions locales d'administration ménageaient aux Algériens un espace d'autonomie à l'écart des Français. Le banditisme rural des années 1890 se prête ainsi à une double lecture. Pour les Français, les bandes armées hantant le *bled* étaient la manifestation d'une insécurité grandissante, prospérant sur le terreau de la paupérisation consécutive à la dépossession foncière et à la dépression économique des années 1880. Les évadés du bagne guyanais, où avaient été envoyés des Algériens condamnés à des peines de travaux forcés, défrayèrent la chronique à la fin du XIX^{e} siècle. La traque du « hors-la-loi » Arezki, ainsi, occupa les plus hautes autorités quatre années durant, aux confins des frontières départementales françaises, entre l'Algérois et le Constantinois. La force avec laquelle la presse dénonçait ses exploits augmenta d'autant l'enjeu de sa capture – il parvint à fêter la circoncision de son fils dans son village natal avec plus de mille invités. Tandis que les administrateurs des communes concernées en faisaient une question d'honneur personnel, Paris envoya un enquêteur de la Sûreté et des centaines d'hommes furent mobilisés[as].

Côté algérien, cependant, comme le démontre Alain Mahé dans le cas de la Grande Kabylie, ces bandits servaient la perpétuation d'une forme de justice vindicatoire[at]. Les Algériens recouraient à leurs services pour laver les affronts subis et solder leurs conflits sans passer par la justice coloniale française. Il se tramait dans la société locale maintes affaires que les administrateurs ignoraient ou dont ils ne parvenaient pas à dénouer les fils. La complainte était sempiternelle chez ces hommes démunis, en outre, au plan linguistique : ils butaient sur un mur du silence rendant impénétrables les douars qu'ils étaient censés contrôler. En dépit de sa soumission et de son appauvrissement général, la société des colonisés d'Algérie conserva donc une vie propre. Ainsi s'y manifesta, comme dans d'autres contextes coloniaux, une capacité d'initiative des « indigènes » faisant d'eux aussi, malgré leur domination, des acteurs de leur histoire ; une histoire qui pourrait être racontée autrement, de leur point de vue et non de celui du colonisateur[au].

Algérie urbaine, Algérie européenne

En 1886, 68 % des Français vivaient en ville. Au contraire des Algériens, ils se concentraient dans les plus grandes agglomérations, essentiellement sur le littoral. En 1906, six des onze villes de plus de 100 000 habitants comptaient plus de citoyens français que d'Algériens : Alger, Oran, Constantine, Bône, Mostaganem et Philippeville[av]. Par leurs tracés, la dénomination de leurs voies, leurs aménagements, leur architecture et leurs bâtiments, elles étaient les espaces français par excellence.

Première prise, en 1830, Alger avait été de tout temps surinvestie. Après les destructions et la réorganisation du tissu urbain par les militaires, qui n'avaient vu dans la ville ottomane qu'un labyrinthe inextricable, le Second Empire avait ouvert une phrase de modernisation. En est restée symbolique la pose de la première pierre du boulevard du front de mer par l'impératrice Eugénie lors de la visite de Napoléon III en 1860. Alors que la Casbah, la vieille ville arabe, était entamée par les destructions, la construction d'édifices publics manifestait la souveraineté française : lycée, mairie, palais de justice, bibliothèque. Notre-Dame d'Afrique était aussi achevée. La ville européenne s'étendait le long de la mer et surtout vers le sud, au point que le quartier de Mustapha finit par être érigé en commune. Elle gagnait aussi en hauteur avec des immeubles de cinq ou six étages. Au début du XX^{e} siècle, la ville entrait dans sa « Belle Époque » avec l'avènement du style néomauresque, qui se voulait respectueux de l'architecture locale. La Grande Poste et le siège voisin de *La Dépêche algérienne* en restent emblématiques. Dotée d'un tramway, Alger l'était aussi de deux gares et d'un port, agrandi en cette période. L'espace s'organisait sur un mode ségrégatif. Les Algériens, qui n'étaient que 30 000 sur un total de 130 000 habitants en 1906, restaient cantonnés dans la Casbah, avant de gagner Belcourt et le Hamma avec l'exode rural postérieur à la Première Guerre mondiale[aw].

Sans atteindre la même ampleur, les aménagements étaient de nature identique ailleurs. Bône, par exemple, ville portuaire desservie par un réseau ferré utile au transport des phosphates extraits des mines de la région, avait son cours Bertagna, du nom du maire de 1888 à 1903. S'y trouvaient l'église, la mairie, la poste, la justice de paix, le tribunal de commerce, une succursale de la Banque de l'Algérie, le siège d'une compagnie minière, des magasins de luxe, des hôtels, restaurants, cafés[ax]… Les Algériens en étaient absents.

À l'image des villes en cette période d'essor, l'Algérie était un vaste chantier, sous l'impulsion des pouvoirs publics et de leurs investissements. En 1913, la colonie comptait 4 500 km de routes nationales et 3 300 km de voies ferrées[av]. Leurs tracés maillaient le nord du territoire, décalquant la répartition de la population coloniale. Ainsi les lignes de chemin de fer débouchaient-elles sur les ports de la façade maritime de la colonie et ne s'enfonçaient dans l'intérieur du pays que pour répondre à des besoins spécifiques : transports des troupes depuis le poste reculé de Djenien-Bou-Rezg dans le Sud-Ouest, acheminement des minerais de l'Est, en bordure de la frontière tunisienne. Les tarifs du transport des voyageurs, souligne Didier

Guignard, étaient trop élevés pour que le désenclavement du territoire profite aux Algériens, lesquels étaient par ailleurs soumis à un contrôle draconien de leurs déplacements – la circulation sans permis de voyage régulièrement visé faisait partie des infractions majeures punies par l'exercice des pouvoirs disciplinaires[az]. Outre les transports, avec l'aménagement des voies et leurs corollaires – ponts, bornes, poteaux, gares –, les chantiers de travaux publics concernaient le secteur hydraulique (barrages et canaux). Localement, l'équipement des communes absorbait l'essentiel des dépenses et atteignait des niveaux supérieurs à ceux de leurs semblables métropolitaines : électrification, assainissement et adduction des eaux, chemins ruraux et vicinaux. Manifestation supplémentaire de l'injustice financière, les douars en restaient à l'écart. Les élus locaux d'Algérie étaient « généreux avec l'argent des autres », critiquait un député métropolitain en 1896[ba].

Ces chantiers de travaux publics avaient leur importance dans un contexte où l'économie reposait sur le secteur primaire : agriculture et exploitation des gisements de matières premières. Alors que les domaines agricoles et les mines recrutaient des ouvriers et des employés, les Français trouvaient en outre à s'embaucher sur ces chantiers. Pour l'essentiel, cependant, ces urbains travaillaient dans l'artisanat, le petit commerce et la fonction publique. Son accès n'était en effet que partiellement ouvert aux Algériens. Dans le domaine judiciaire, par exemple, ils n'étaient pas admissibles dans la magistrature mais pouvaient devenir greffiers – le duo formé par le juge de paix français et son greffier algérien incarnait localement la justice française. L'emploi public était par conséquent largement européen et cette caractéristique s'accentuait avec l'élévation dans la hiérarchie. Les services fiscaux et postaux, les douanes, l'enseignement, les administrations municipales et préfectorales, etc., offraient de précieux débouchés aux colons.

Il n'existait par ailleurs qu'une petite industrie de transformation, comme les conserveries, dont l'activité était le corollaire de la pêche dans les villes de la façade méditerranéenne. Dans ce secteur, l'entreprise de cigarettes Bastos faisait figure d'exception : la manufacture, fondée par un enfant d'immigrés espagnols arrivés au tout début de la conquête, dut son essor à la demande des militaires français ; à la veille de la Première Guerre mondiale, elle employait près de 2 000 personnes[bb]. Le profil de sa main-d'œuvre, féminine, la distingue aussi. Les ouvrières infligèrent d'ailleurs à la famille Bastos deux grands mouvements de grève, en 1899 et 1905, contre leurs conditions de travail et la faiblesse de leurs salaires[bc].

À leur image, le mouvement ouvrier commençait à s'organiser. Après l'ouverture de la Bourse du travail d'Alger en 1892, un premier congrès des Bourses d'Algérie eut lieu en 1900. Des socialistes se réclamaient d'un Parti socialiste algérien, une étiquette qui n'empêchait pas l'adhésion à l'antisémitisme – les habitants de Mustapha eurent un maire socialiste « antijuif » en 1895. La Fédération SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) d'Algérie, quant à elle, vit le jour en 1907, en même temps qu'éclatait la première grève de cheminots et de travailleurs sur les chantiers de la ligne Bône-Guelma[bd]. Au contraire des clichés métropolitains, la grande majorité des Français d'Algérie n'avaient pas le profil de gros colons faisant « suer le burnous » des Arabes. La condition ouvrière en Algérie était même moins favorable qu'en métropole, l'application de la législation du travail y demeurant plus aléatoire[be]. Il n'en demeure pas moins que, globalement, la situation coloniale réservait à ces « petits blancs » des positions supérieures à celles des Algériens dans la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles et dans l'échelle des revenus.

L’agriculture européenne peut se décrire à l’opposé de l’agriculture algérienne : tous les indicateurs en prennent l’exact contre-pied. La prise de possession du sol traversa une véritable période de « grande fièvre » dans les années 1870[bf], pendant lesquelles les pouvoirs publics prirent l’initiative de la colonisation « officielle ». Leur action resta déterminante jusqu’à la fin du siècle, avant que la colonisation « libre » prenne le relais et devienne le moyen essentiel de l’acquisition foncière. Avec la colonisation officielle, des centaines de centres de colonisation parsemèrent les campagnes de villages européens. L’évolution, toutefois, était contrastée : face aux difficultés, la plupart des nouveaux propriétaires renonçaient et prenaient le chemin des villes ; et des centres de colonisation périclitèrent. Ainsi, la propriété européenne connut-elle un mouvement de concentration, particulièrement accentué de 1900 à la fin de la Première Guerre mondiale. En 1917, dans le Constantinois, la superficie moyenne des propriétés européennes était pratiquement de 100 ha – quand celle des propriétaires algériens était, rappelons-le, de 10,8 ha[bg]. La culture des céréales dominait et son dynamisme reposait sur le libre accès au marché métropolitain. Les producteurs eurent en outre les moyens de réagir à la crise qui les toucha à la fin du XIX^{e} siècle par la modernisation : la mécanisation progressa et de nouvelles techniques de culture furent employées, notamment la sélection des semences. Puis la vigne, après des débuts difficiles et de multiples crises, triompha à l’approche de la Première Guerre mondiale. De 1900 à 1914, le vin représenta le tiers de la valeur des exportations. Dans un domaine où il fallait emprunter pour lancer la production, les petits propriétaires étaient particulièrement fragilisés, mais l’enrichissement attendait ceux qui avaient les moyens de faire face. En 1911, le vignoble aurait représenté 44 % de la fortune immobilière des Européens[bh].

Le tournant de la Grande Guerre

L'économie du vignoble résista à la Première Guerre mondiale, grâce au niveau élevé des cours qui enrichit producteurs et intermédiaires. Cette période aboutit aussi à une diversification des productions, celle du tabac répondant à une demande en essor, et au développement de nouvelles industries alimentaires. Chez les Algériens, cette guerre eut un effet ravageur : l'inflation accompagna la rareté du ravitaillement, tandis que les céréales étaient au contraire réquisitionnées à bas prix[bi]. En cette période, cependant, l'émigration et l'engagement dans les forces militaires offrirent aux Algériens de nouveaux exutoires à la misère [***s*** p. 229]. Du point de vue du recrutement militaire, celle-ci permit de limiter le recours à la conscription, dont l'application suscita des oppositions locales avant de provoquer l'insurrection des Aurès en 1916 – la *fatwa* lancée par Mehmet V contre les forces de l'Entente y joua cependant aussi un rôle [***s*** p. 225]. Le nombre des « volontaires », en tout cas, excéda quelque peu celui des conscrits : 86 500 environ contre 85 500 ; 25 000 d'entre eux périrent sur le front (14,5 %). Ce taux de pertes était identique à celui des Français d'Algérie : ces derniers comptèrent 22 000 morts sur un total de 155 000 mobilisés (14,2 %). Celui des Métropolitains était légèrement plus élevé : 16,5 %[bj]. Les Algériens découvraient alors l'émigration vers la métropole : en ajoutant les travailleurs aux soldats, ils furent près de 300 000 à gagner le sol métropolitain pendant le conflit[bk].

Au lendemain de la guerre, s'amorça un mouvement de reconquête foncière et les contemporains dénoncèrent les profits que des Algériens auraient tirés de la conjoncture passée : si la cherté des prix avait pénalisé le plus grand nombre, elle avait bien dû bénéficier à certains. Charles-Robert Ageron, cependant, met plutôt sur le compte des revenus engendrés par la guerre les capacités financières nouvelles qui apparaissaient chez les colonisés d'Algérie : ils auraient puisé dans la manne des soldes versées aux militaires et des salaires perçus par les émigrés[bl]. En 1919, en outre, les « impôts arabes » furent supprimés, au nom d'une politique de « bienveillance » envers les Algériens, visant à les récompenser pour leurs sacrifices au service de la France. Nul doute que l'allégement de ce fardeau contribua à redresser leurs finances.

Bien qu'elles aient paru insuffisantes aux tenants d'une parfaite égalité des droits, les réformes du statut juridico-politique des Algériens ne furent pas dénuées de portée concrète. Le 4 février 1919, la loi Jonnart, du nom du gouverneur général Charles Jonnart (1857-1927), créa un corps électoral élargi comprenant 400 000 hommes « indigènes », soit un peu plus de 40 % de la population adulte masculine. Ces électeurs désignaient des représentants dans toutes les institutions de l'Algérie, comme les *djemaa* de douars, les conseils municipaux des communes de plein exercice, les commissions municipales des communes mixtes, les Délégations financières, etc. Ce fut cette loi, aussi, qui supprima les « impôts arabes ». Elle exempta, en outre, les hommes devenus électeurs des pouvoirs disciplinaires exercés par les administrateurs dans les communes mixtes. Ces pouvoirs disparurent totalement en 1927. Une loi votée le 15 juillet 1914, par ailleurs, avait pratiquement supprimé l'internement administratif et le dernier

pénitencier agricole ferma en 1919. Le régime pénal de l'indigénat était sérieusement écorné. Pour les autorités coloniales, de toute façon, la menace allait désormais venir de mouvements politiques ou associatifs collectifs, dont la répression nécessitait d'autres moyens.

Notes

a. Guy de MAUPASSANT, *Au soleil*, Société d'éditions littéraires et artistiques, Paris, 1902, p. 6-7.

b. Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, PUF, Paris, 1968 (rééd. Bouchène, Saint-Denis, 2005, p. 65).

c. Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1830-1999*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 1999 (11e édition), p. 25.

d. Laurent VILLATE, *La République des diplomates. Paul et Jules Cambon 1843-1935*, Science infuse, Paris, 2002, p. 101.

e. Louis LÉPINE, *Mes souvenirs*, Payot, Paris, 1929, p. 209.

f. Pascale GONOD et Édouard LAFERRIÈRE, *Un juriste au service de la République*, LGDJ, Paris, 1997.

g. Jacques BOUVERESSE, *Un Parlement colonial ? Les délégations financières algériennes (1898-1945)*, 2 tomes, Presses universitaires de Rouen, Rouen, 2008-2010.

h. Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962). Représentations et réalités des populations*, *op. cit.*, p. 187 et p. 171-172.

i. Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *1871-1954*, *op. cit.*, p. 118.

j. Émile LARCHER et Jean OLIER, *Les Institutions pénitentiaires de l'Algérie*, Arthur Rousseau/Adolphe Jourdan, Paris/Alger, 1899, p. 65.

k. Paul SIBLOT, « "Cagayous antijuif". Un discours colonial en proie à la racisation », *Mots*, no 15, octobre 1987, p. 59-75.

l. Lemnouar MEROUCHE, *Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane*, *op. cit.*, tome 1, p. 9-13.

m. Laure BLÉVIS, *Sociologie d'un droit colonial. Citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947) : une exception républicaine ?*, université Aix/Marseille-III, 2004, p. 215.

n. Georges BALANDIER, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, p. 44-79.

o. Les données citées ici sont extraites du « Tableau général des communes de l'Algérie », en date du 1er novembre 1902.

p. Émile LARCHER et Jean OLIER, *Les Institutions pénitentiaires de l'Algérie*, *op. cit.*, p. 157.

q. *Ibid.*, p. 158. Émile Larcher et Jean Olier ne reprennent cependant pas cette expression critique à leur compte.

r. Kenneth VIGNES, *Le Gouverneur général Tirman et le système des rattachements. Échec d'une expérience tendant à l'assimilation administrative de l'Algérie*, Larose, Paris, 1958, p. 96. Sur les administrateurs en général : Claude COLLOT, *Les Institutions de l'Algérie à la période coloniale*, CNRS/OPU, Paris/Alger, 1987 ; Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France*, *op. cit.*

s. Didier GUIGNARD, *L'Abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914. Visibilité et singularité*, Éditions de l'université Paris-Ouest, Nanterre, 2010, p. 44-60.

t. Olivier LE COUR GRANDMAISON, *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Zones, Paris, 2010.

u. Sur les pouvoirs disciplinaires et l'internement, voir : Sylvie THÉNAULT, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internement, assignations à résidence*, *op. cit.*

v. Pour un exemple de l'interprétation en termes d'assimilation, voir : *La Justice en Algérie. 1830-1962*, La Documentation française, Paris, 2005.

w. Convention reproduite dans Robert ESTOUBLON et Adolphe LEFÉBURE, *Code de l'Algérie annoté*, *op. cit.*

x. Émile LARCHER, *Traité élémentaire de législation algérienne*, Arthur Rousseau/Adolphe Jourdan, Paris/Alger, 1923, p. 433.

y. Sur le système d'enseignement, voir : Fanny COLONNA, *Instituteurs algériens, 1883-1939*, Presses de la FNSP/OPU, Paris/Alger, 1975.

z. Voir aussi Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *op. cit*.

aa. Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, *op. cit.*, p. 109-115.

ab. Mohamed Arezki BERKANI, *Mémoire. Trois années de camp*, édité par l'auteur, Sétif, 1965, p. 8.

ac. Selon l'expression de Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *op. cit.*

ad. Rachid BENCHENEB, « Le mouvement intellectuel et littéraire algérien à la fin du XIXe et au début du XXe siècle », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. 52, no 258-259, 1er et 2e trimestre 1983, p. 11-24.

ae. Laurent ESCANDE, « Du sanitaire au politique : le gouvernement général de l'Algérie face au pèlerinage à La Mecque (1870-1940) », *Ultramarines*, no 7, juin 1993, p. 3-10 ; Luc CHANTRE, « Se rendre à La Mecque sous la IIIe République », *Cahiers de la Méditerranée*, no 78, 2009, p. 202-227.

af. Karima DIRÈCHE-SLIMANI, *Chrétiens de Kabylie, 1873-1954. Une action missionnaire dans l'Algérie coloniale*, Bouchène, Saint-Denis, 2004.

ag. Sur tous ces aspects : Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, *op. cit.*, en particulier p. 178-179.

ah. *Ibid.*, p. 119-137.

ai. Pour la dépossession, *ibid.*, ainsi que Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *op. cit.*

aj. Les données sont tirées d'André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises, de la conquête jusqu'en 1919*, *op. cit.*

ak. Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs en Algérie (1830-1962)*, *op. cit.*, p. 182-184.

al. La question forestière est particulièrement développée dans André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises*, *op. cit.*

am. Alain MAHÉ, *Histoire de la Grande Kabylie, XIX^{e}-XX^{e} siècles, Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Bouchène, Saint-Denis, 2001.

an. Peter VON SIVERS, « Indigenous administrators in Algeria, 1846-1914. Manipulation and manipulators », *The Maghreb Review*, vol. 7, n^{o} 5-6, 1982, p. 116-121.

ao. Colette ESTABLET, *Être caïd dans l'Algérie coloniale*, CNRS, Paris, 1991.

ap. Fanny COLONNA, *Instituteurs algériens, 1883-1939*, *op. cit.*

aq. D'après Charles-Robert AGERON dans *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op. cit.*

ar. Colette ESTABLET, *Être caïd dans l'Algérie coloniale*, *op. cit.*

as. Pierre BOYER, « Le maintien de l'ordre dans l'Algérie coloniale (1889-1893) », *in Les Armes et la Toge, mélanges offerts à André Martel*, CHMEDN, Montpellier, 1997, p. 655-662.

at. Alain MAHÉ, *Histoire de la Grande Kabylie*, *op. cit.*

au. Sur la notion d'*agency*, cette capacité d'initiative autonome, forgée dans le renouvellement des études de la colonisation par l'école des *subaltern studies*, voir Mamadou DIOUF, *L'Historiographie indienne en débats. Colonialisme, nationalisme et sociétés*, Karthala, Paris, 1999.

av. Kamel KATEB, *Européens, « indigènes » et Juifs*, *op. cit.*, p. 178-179.

aw. Jean-Jacques JORDI et Jean-Louis PLANCHE, *Alger, 1860-1939. Le modèle ambigu du triomphe colonial*, Autrement, Paris, 1999 ; Nabila OULEBSIR, *Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930)*, Éditions de la MSH, Paris, 2004.

ax. David PROCHASKA, *Making Algeria French. Colonialism in Bône*, Cambridge University Press/Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Cambridge/Paris, 1990, p. 132-133.

ay. D'après l'*Exposé de la situation générale de l'Algérie*, publié périodiquement de 1875 à 1936 par le gouverneur général.

az. Didier GUIGNARD, *L'Abus de pouvoir en Algérie coloniale*, *op. cit.*, p. 136-137.

ba. *Ibid.*, p. 143.

bb. Jean-Jacques JORDI, *Espagnols en Oranie. Histoire d'une migration*, Gandini, Nice, 1996, p. 230-234.

bc. Claudine ROBERT-GUIARD, *Des Européennes en situation coloniale, Algérie 1830-1939*, *op. cit.*, p. 287-291.

bd. René GALLISSOT (dir.), *Algérie : engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance de 1830 à 1962. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier. Maghreb*, L'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2006, p. 14-15.

be. Claudine ROBERT-GUIARD, *Des Européennes en situation coloniale*, *op. cit.*, p. 290.

bf. Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *op. cit.*, p. 83.

bg. André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises*, *op. cit.*

bh. Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *op. cit.*, p. 116.

bi. André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises*, *op. cit.*

bj. Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *op. cit.*, p. 261.

bk. Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^{e} siècle*, *op. cit.*

bl. Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *op. cit.*, p. 269.

Chronologie

1881-1918

1881

ıgue d’incendies de forêts dans le Constantinois. La répression frappe trente-huit douars ou fractions de douars, par des mesures de séquestre et d’amendes collectives.

février. – Massacre de la mission Flatters, partie en quête d’un tracé pour le Transsaharien, par des Touareg. Ce massacre, conjugué à l’insoumission des Ouled Sidi Cheikh, freinera l’expansion française dans la Sahara.

avril. – L’assassinat du lieutenant Weinbrenner, chef du bureau arabe de Géryville, donne le signal de l’insurrection de la tribu des Ouled Sidi Cheikh dans le Sud-Oranais, emmenée notamment par le chef religieux Bou Amama.

mai. – Bou Amama résiste au premier choc des troupes françaises, puis pénètre dans la région de Tiaret, Frenda et Saïda.

mai. – *Signature du protectorat français en Tunisie*.

juin. – Loi autorisant l’exercice par les administrateurs des communes mixtes de pouvoirs disciplinaires à l’encontre des « indigènes », officialisant en réalité une situation de fait.

novembre. – Louis Tirman, nouveau gouverneur général, inaugure un nouveau système administratif : les « rattachements ». Il s’ensuit une désorganisation de l’administration d’Algérie.

1882

mars. – Loi instaurant en Algérie l'état civil français, complétée par un décret le 13 mars 1883.
avril. – Dernier combat de Bou Amama contre le colonel Oscar de Négrier (1839-1913) ; Bou Amama finit par se réfugier au Maroc, où il fondera une zaouïa.
novembre. – Annexion du Mzab à la France.

1883

février. – Un décret étend à l'Algérie les lois scolaires de Jules Ferry des années 1881-1882.
février. – Jules Ferry devient président du Conseil et ministre de l'Instruction publique.
ars. – *Début de la conquête du Tonkin par l'armée française*.
ai. – Conclusion d'une paix transactionnelle avec le dernier des Ouled Sidi Cheikh insurgés.
-26 mai. – Mort d'Abd el-Kader à Damas.

1885

février. – *Fin de la conférence de Berlin, qui avait débuté le 15 novembre 1884 ; les puissances européennes se sont entendues sur la colonisation du continent africain, partagé entre elles*.
-30 juillet. – *Débat à la Chambre des députés : Jules Ferry défend le droit de colonisation des « races supérieures » sur les « races inférieures », tandis que Georges Clemenceau réfute cette distinction.*
décembre. – Loi sur les forêts qui redéfinit les droits d'usage et les conditions de la propriété, dans un sens restrictif. Elle criminalise, de fait, l'élevage dans les zones forestières, mettant fin à cette pratique ancienne.

1887

avril. – Adoption d'une loi renforçant la « loi Warnier » du 26 juillet 1873, qui avait créé en Algérie un marché foncier favorisant les acquisitions européennes.
octobre. – *Création de l'Union indochinoise*.

faire du bandit Arezki, ce « hors-la-loi » kabyle qui tient en échec plusieurs années les forces françaises chargées de le traquer.

1889

juin. – Vote d’une loi sur la nationalité française prévoyant le droit du sol : acquisition de la nationalité par des enfants nés de parents étrangers sur le sol français et y résidant.

1891

avril. – Après la formation, en mars, d’une commission sénatoriale d’étude des questions algériennes, sous la présidence de Jules Ferry, dite « commission des XVIII », Jules Cambon est nommé gouverneur général et reçoit pour mission de réorganiser l’administration de l’Algérie.

1892

avril-4 juin. – Visite en Algérie de la commission d'enquête présidée par Jules Ferry ; son rapport mettra à l'ordre du jour du Parlement une série de réformes, discutées de 1893 à 1896, mais sans grande portée. L'essentiel reste la fin du système des rattachements.

1893

avril. – Loi officialisant les sociétés indigènes de prévoyance (SIP) ; elles doivent œuvrer à la reconstitution des silos de réserve et concéder des prêts, en argent ou en nature, aux paysans en difficulté.

1895

juin. – *Création de l'Afrique occidentale française (AOF).*

octobre. – *Protectorat français sur Madagascar*.

rution du premier volume des aventures de Cagayous, sorte de petit poulbot algérois : *Cagayous, pochades algériennes*. Ouverture de l'imprimerie des frères Rudusi, dans la Casbah d'Alger ; en contact avec des libraires du Caire, d'Istanbul et de Beyrouth, ils contribuèrent à l'importation d'ouvrages orientaux.

décembre. – Décret supprimant les rattachements ; la suppression du système nécessitera d'autres textes, en 1897.

1897

février. – Nouvelle loi, destinée à protéger les paysans algériens en cette période critique au plan économique et social ; elle scandalise les colons.

mai. – *Traité de paix mettant fin à la « guerre de trente jours » déclenchée par des attaques grecques en territoire ottoman ; la victoire ottomane réjouit les Algériens, qui suivaient de près cette actualité.*

octobre. – Le préfet Louis Lépine est nommé gouverneur général ; il sera rappelé huit mois plus tard, en raison de son incapacité à contrôler la rue algéroise, face aux autonomistes et aux antisémites.

1898

nvier. – Violentes émeutes antisémites d'une fraction des colons européens, pour l'abrogation du décret Crémieux.

mai. – Le leader antisémite Édouard Drumont est élu député d'Alger ; avec Charles Marchal à Alger, Émile Morinaud à Constantine et Firmin Faure à Oran, les colons antisémites remportent quatre des six sièges de députés d'Algérie.

juillet. – Édouard Laferrière remplace Louis Lépine au gouvernement général ; il doit trouver une réponse aux revendications européennes.

août. – Création des Délégations financières, composant une sorte de Parlement colonial. Il comprend vingt-quatre délégués élus par les Français d'Algérie, quinze délégués « arabes », dont neuf élus et six nommés par le gouverneur, et six délégués « kabyles », tous élus. Le corps électoral des sujets coloniaux est cependant réduit à 5 000 membres.

oût-décembre. – *Crise de Fachoda, du nom du lieu où, au Soudan, deux missions, l'une française et l'autre britannique, se retrouvèrent face à face dans leur pénétration du territoire africain. Le retrait final des Français est largement commenté par les Algériens qui, ayant en mémoire les critiques anglaises à l'égard de la conquête française de l'Algérie, espéraient une défaite de leur colonisateur*.

ovembre. – Élection de Max Régis, leader de la Ligue antijuive d'Alger, à la mairie ; il sera suspendu deux mois plus tard, puis révoqué ; réélu en 1900, il démissionnera pour éviter une nouvelle suspension.

1900

octobre. – Charles Jonnart, ancien directeur de l'Algérie au ministère de l'Intérieur, remplace Édouard Laferrière, malade, au gouvernement général ; réputé pour son « indigénophilie », Jonnart sera ensuite appelé à nouveau deux fois à cette fonction, de 1903 à 1911, puis en 1918-1919.

décembre. – Une nouvelle loi reconnaît à l'Algérie la personnalité civile et l'autonomie budgétaire.

écembre. – Premier congrès des Bourses du travail en Algérie, signe de l'implantation d'un mouvement ouvrier, par transposition des organisations et institutions existant en métropole.

1901

avril. – Révolte de Margueritte, faisant cinq morts européens. Le soulèvement révélant la fragilité de l'ordre colonial, il fera l'objet d'une répression à la fois militaire, judiciaire et administrative à l'encontre des « indigènes ».

juin. – Le diplomate Paul Révoil est nommé gouverneur général ; il est connu pour son soutien aux demandes des colons.

1902

décembre. – Organisation des « Territoires du Sud », placés sous l'administration de l'armée ; en 1905, ils seront organisés en quatre entités : territoires de Ghardaïa, d'Aïn-Sefra, de Touggourt et des Oasis.

mars. – Création des tribunaux répressifs, à la demande des colons relayée par Paul Révoil : ils remplacent les tribunaux correctionnels pour le jugement des délits commis par les « musulmans » d'Algérie et « étrangers », c'est-à-dire les Marocains et les Tunisiens vivant en Algérie. Abondamment critiqués pour leur partialité, ils ne seront supprimés qu'en 1931.

décembre. – Création des cours criminelles, compétentes pour le jugement des crimes commis par les « musulmans » d'Algérie et « étrangers », c'est-à-dire les Marocains et les Tunisiens vivant en Algérie. Créés dans le même objectif que les tribunaux répressifs, ils s'attireront moins de critiques, dans la mesure où ils seront moins partiaux que les cours d'assises avec leurs jurés européens ; ils seront supprimés en 1942.

1903

janvier. – Une nouvelle loi forestière restaure des droits d'usage en faveur des ruraux algériens, en raison de leur situation critique.

mai. – Charles Jonnart est nommé gouverneur général ; il le restera jusqu'en 1911, son réformisme lui attirant les foudres des milieux colonialistes.

août-6 septembre. – Visite à Alger de Mohammed Abduh, grand mufti d'Égypte : il prêche la réforme de l'islam et l'enseignement de l'arabe, à la recherche d'une authenticité arabo-musulmane.

1907

vrier. – Premier congrès de la Fédération SFIO d’Algérie, en présence de Marcel Cachin.

1908

juillet. – *Dans l'Empire ottoman, la révolution « jeune turque » aboutit au rétablissement de la Constitution de 1876 et prévoit des élections : l'événement inquiète les responsables politiques français, qui craignent ses répercussions possibles en Algérie ; le courant réformateur « Jeunes Algériens » doit d'ailleurs son nom à l'analogie avec les « Jeunes Turcs ».*

1910

janvier. – *Organisation de l'Afrique équatoriale française (AEF).*

1911

mai. – Charles Lutaud remplace Charles Jonnart au gouvernement général ; invoquant des raisons de santé, ce dernier avait en réalité demandé à se retirer, face aux blocages auxquels il se heurtait du côté des colons.

1910-1911

:ode de Tlemcen : des centaines de familles de Tlemcen s’exilent vers des pays arabo-musulmans, face à la perspective de la conscription des jeunes Algériens dans l’armée française ; cet exode spectaculaire restera dans les mémoires comme un symbole du rejet du colonisateur français.

1912

février. – Un décret instaure la conscription obligatoire des sujets coloniaux algériens, dans la perspective d'un conflit armé en Europe.

mars. – *Protectorat français sur le Maroc.*

in. – Une délégation du mouvement « Jeunes Algériens », conduite par Ahmed Bouderba, est reçue à Paris : elle remet à Georges Clemenceau une pétition s'opposant à la conscription, sauf si l'ensemble des droits civils et politiques était reconnu aux Algériens.

1914

juin. – *Assassinat de François-Ferdinand, l'archiduc héritier d'Autriche, à Sarajevo. L'engrenage des alliances conduit à la Première Guerre mondiale*.

juillet. – Adoption d'une loi écornant le régime pénal de l'indigénat : elle renouvelle pour cinq ans les pouvoirs disciplinaires des administrateurs de communes mixtes, mais elle réduit très fortement l'internement administratif. C'est le résultat de cinq ans de débats intenses, déclenchés par le dépôt en janvier 1909 d'une proposition de loi par le député réformateur Albin Rozet (qui visait la suppression de l'internement et des pouvoirs disciplinaires).

août. – *L'Allemagne déclare la guerre à la France*.

1915

octobre. – *La conscription est instituée en AOF pour les indigènes âgés de dix-huit ans et plus : 51 000 Sénégalais et Soudanais sont mobilisés ; les Bambaras et les Sénégalais se révoltent et sont réprimés*.

1916

vrier-décembre. – *Bataille de Verdun : le 22 mai, les troupes coloniales du général Charles Mangin prennent aux Allemands le fort de Douaumont, avant de l'abandonner le 24.*
ovembre. – Début de l'insurrection des Aurès, déclenchée par l'application de la conscription, qui avait provoqué de nombreux incidents depuis le début de la guerre ; 15 000 soldats sont amenés dans la région pour la répression, féroce : razzias, exécutions sommaires, bombardements…

1917

vrier-octobre. – *Révolution russe*.
-19 avril. – *Échec de l'offensive française du Chemin des Dames : 147 000 hommes sont blessés ou tués, dont 8 000 Sénégalais*.

1918

nvier. – *Adoption des « Quatorze points » du président des États-Unis Woodrow Wilson, évoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le règlement « juste et équitable » des questions coloniales, allemande et ottomane*.

janvier. – Charles Jonnart revient au gouvernement général. Il incarne une politique nouvelle, dite de « bienveillance » en faveur des Algériens, en raison de leur participation à l'effort de guerre français.

novembre. – *Armistice. Fin de la Première Guerre mondiale*.

L’ordre colonial en Algérie française

La dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne

André Nouschi

Les « pieds-noirs » d'Algérie revenus en France ont voulu répandre l'image d'une colonisation respectueuse de la devise de la République. Les réalités vécues par les fellahs sont moins rassurantes. *Ense et aratro*, « par l'épée et par la charrue », affirmait brutalement le maréchal Bugeaud. En effet, la colonisation terrienne est fille de la conquête ; en 1962, au moment de l'indépendance, les Européens (Français et étrangers) laissent derrière eux 2,5 millions d'hectares de bonnes terres, alors qu'en 1830 ils n'en possédaient aucun. Pour justifier ce transfert, de bons apôtres ont prétendu que les terres n'étaient pas cultivées. La vérité apparue dans les documents d'archives est tout autre : les terres ont été enlevées, prises aux fellahs de différentes façons. L'Algérie a inauguré la première colonisation terrienne : dès juin 1834, un officier français servant en Algérie affirme : « Si nous le voulions, nous pourrions prendre vos terres, mais nous vous demandons de nous les donner ; bien que vous ne puissiez pas nous résister, notre gouvernement ne veut pas user de son pouvoir et désire obtenir de vous par la persuasion ce que vous seriez hors d'état de refuser à nos canons. […] Avec de tels raisonnements, il est à peu près certain qu'on obtiendrait du Bédouin l'abandon de tout le terrain dont nous avons besoin à des conditions fort peu onéreuses, si toutefois il était nécessaire de recourir à des transactions en argent. »

Les fondements de la spoliation

L'arrivée des Français en 1830 provoque des transformations amplifiées avec les décennies, qui convergent toutes vers la confiscation des terres les plus riches, la restriction d'espaces de parcours et les droits d'usage dans les forêts, pendant cinquante années. Ainsi, différentes mesures décidées par les Français – séquestre, ordonnances de 1844 et 1846 ; cantonnement de 1857 ; sénatus-consulte de 1863 ; loi Warnier de 1873 ; lois foncières de 1887 et 1897 ; loi de 1926 – repoussent systématiquement les fellahs vers les terres moins fertiles et les plus sèches. En 1880, loin de se limiter à quelques points du littoral, la conquête s'est étendue jusqu'à couvrir toute l'Algérie « utile », celle du Tell, donc les régions les plus arrosées.

Dès 1830, les Français imposent aussi le franc, nouvelle monnaie qui chasse celle des Turcs ; une fiscalité française nouvelle qui s'ajoute à celle des Turcs ; l'insertion d'une économie traditionnelle dans les circuits internationaux *via* la France et l'Europe : tout cela détruit tous les équilibres antérieurs. À partir du 8 septembre 1830, la France transfère au « Domaine de l'État » (créé par ordonnance du 21 août) tous les biens du dey, des beys et des Turcs sortis des territoires de la régence d'Alger ; sont rattachés aussi au domaine de l'État les biens habous des fondations pieuses de La Mecque et Médine d'Alger [***s*** p. 70].

Ainsi, la France transfère-t-elle au Domaine de l'État les terres déclarées sans titre de propriété, en particulier les *azel* du beylik, donc « terres du pouvoir », et les forêts où n'existaient que des droits d'usage, ce qui représente plusieurs centaines de milliers d'hectares destinés à satisfaire à bon compte les demandes des concessionnaires français et européens. Les Algériens ont donc, contre leur gré, alimenté la générosité de l'État français dans le domaine foncier et ont participé aux investissements français dans le domaine rural, sans avoir reçu de compensation. C'est bien une confiscation qui ne dit pas son nom et aussi un divorce total avec l'usage ancestral des paysans algériens qui ne possèdent qu'un droit d'usage sur les terres dites *arch* (terres collectives et inaliénables, appartenant à une tribu ou à un village).

La vague la plus forte de colonisation foncière au Maghreb se situe entre 1870 et 1930, même si, à partir de 1880, les paysans algériens s'efforcent de racheter au prix fort leurs anciennes propriétés. De ce point de vue, l'Algérie est un cas limite. En dehors des colons, des dizaines de milliers d'hectares de bonne terre ont été, entre 1845 et 1870, distribuées souvent gratuitement à de grandes sociétés (Société de la Macta et de l'Habra, Société genevoise, Société générale algérienne), qui contrastent avec les petites propriétés offertes aux « colonies agricoles » de 1848 ou aux Alsaciens et Lorrains qui émigrent en Algérie après 1871.

Après les ordonnances de 1844 et 1846, la première loi foncière de 1851 transfère au Domaine de l'État toutes les eaux et forêts, mais consolide les droits des occupants traditionnels, même si,

dans les années 1856-1860, on reparle du « cantonnement ». En février 1863, Napoléon III reconnaît dans sa lettre au gouverneur général, le maréchal Pélissier, que « le domaine exploitable de l'État est de 2 690 000 ha, dont 890 000 ha de terres propres à la culture et 1 800 000 ha de forêt ; enfin 420 000 ha ont été livrés à la colonisation européenne. Sur les 420 000 ha concédés aux colons, une grande partie a été soit revendue, soit louée aux Arabes par les concessionnaires et le reste est loin d'être mis en rapport ».

En quelques phrases, l'empereur dénonce l'une des dérives de la colonisation officielle, qui ne cultive pas les terres concédées. Cette lettre précède de peu le sénatus-consulte d'avril 1863 qui délimite le territoire des tribus et crée la propriété individuelle au sein des tribus [**s** p. 76]. Cette mesure est repoussée par les colons, qui pensent qu'elle arrête leur expansion en terre arabe ; en fait, elle disloque la solidarité au sein de la tribu et vise à garantir et faciliter les ventes de terres aux colons. Le Second Empire (1852-1870) n'a donc pas arrêté la colonisation amorcée dans les premières décennies, mais la dépossession de terres pour les fellahs a continué, plus lente.

Une fois cette politique engagée, elle continuera tout au long de l'Algérie coloniale. D'une décennie à l'autre, les lois foncières en 1873, 1887 et 1897 se succèdent, assorties de mesures exceptionnelles (séquestre après l'insurrection de Mokrani en 1871, contributions de guerre, séquestre et loi forestière après les incendies de 1881-1883). La loi Warnier de juillet 1873 aggrave plus particulièrement le processus enclenché après 1863. Ces mesures décidées avant 1880 ont transféré la part la plus riche des terres des fellahs à des concessionnaires français ou européens. Elles ont refoulé aussi les cultivateurs du Tell vers les steppes et le Sud moins arrosés, régions d'élevage. Dans le Constantinois, c'est une quasi-déportation que les fellahs refusent en revenant de plus en plus vers leurs terroirs antérieurs, comme ouvriers ou comme *khammès*.

Par ailleurs, la Banque de l'Algérie, créée en 1851, favorise les Européens et les commerçants les plus riches aux dépens de ceux qui ne peuvent accéder à ses guichets, et ne supprime pas l'usure, toujours plus forte. Enfin, l'Algérie insérée dans le commerce français et international subit de plein fouet d'abord les crises européennes, celle de 1847-1848 et surtout celle qui éclate à partir de 1873-1875, ensuite les crises locales liées à la conjoncture climatique. Ces crises cumulées incitent les agriculteurs, en cas de mauvaise récolte (elles sont nombreuses), à vendre à bas prix leur produit. La répétition de ce cycle dramatique entraîne une paupérisation des fellahs et l'apparition d'un nouveau venu dans le monde paysan algérien, l'ouvrier/prolétaire agricole, comme l'a observé en 1867 l'enquête du comte Léopold Le Hon, député au corps législatif.

Des millions d’hectares de terres confisqués

Quand les ruraux lèvent l’étendard de la révolte, en 1871 [***s*** p. 103], ou résistent, l’armée les écrase impitoyablement ; la terrible répression est assortie de confiscation de terres, le séquestre collectif (exorbitant au regard du droit français), et de « contributions de guerre » – à savoir 500 000 hectares plus 29 millions de francs-or à payer sur-le-champ. De même, les rebelles de l’Aurès en 1879 subissent, après la répression, le séquestre et la contribution de guerre.

En 1880, les Algériens ont perdu plusieurs millions d’hectares à cause de la guerre et des crises démographiques, la population a diminué d’un quart à un cinquième par rapport à son niveau de 1830. Leur niveau de vie se détériore de jour en jour. Entre 1877 et 1898, les fellahs vendent plus de 563 000 ha aux Européens, qui s’émeuvent pourtant des rachats « indigènes » de 131 000 ha – alors que les fellahs ont donc perdu 432 000 ha en vingt ans. C’est aussi la belle époque pour les créations de centres/villages de colonisation : 474 de 1871 à 1900, dont 210 de 1880 à 1900. À cette dépossession, les fellahs réagissent par des vols ou des atteintes aux propriétés des colons, englobés sous le nom de *bechara* : la « victime », si elle veut retrouver ses bêtes ou la tranquillité, se met en relation, clandestine certes, avec les auteurs inconnus et verse une quasi-rançon. Le nombre de délits dans les campagnes augmente durant ces décennies… Au point que la commission sénatoriale présidée par Jules Ferry qui visite le pays en 1892 intervient pour que la politique française en Algérie soit réformée. Les pétitions envoyées à plusieurs parlementaires français (Albin Rozet, Louis Pauliat) traduisent bien la misère des humbles. En février 1897, le Parlement français modifie la législation foncière, qui a toujours pour objectif la « francisation » de la propriété, tout en bloquant certaines dispositions des lois de 1873 et 1887.

Pourtant, entre 1900 et 1920, le nombre de nouveaux centres de colonisation est de 199, donc à peine moins que dans les deux décennies précédentes, et ils couvrent 200 000 ha (au lieu de 296 000 ha pour la période 1880-1900). Les fellahs ont continué de vendre plus de terres aux Européens entre 1898 et 1920 qu’ils ne leur en ont rachetées, en tout 455 800 ha. Entre 1880 et 1920, les fellahs ont perdu 888 000 ha par le jeu des ventes et rachats, qui s’ajoutent aux hectares transférés au Domaine par le séquestre ou la francisation. Celle-ci n’a bien eu comme objectif que de favoriser le transfert des terres des fellahs au profit de la colonisation ; d’ailleurs tous les rapports préalables au vote des lois l’affirment sans détour.

Au total, en 1917, la propriété foncière se répartit ainsi : Domaine public : 504 000 ha ; Domaine de l’État : 4 617 000 ha, dont 2 240 000 ha de forêts ; communaux : 4 152 000 ha, dont 3 263 000 ha de terres de parcours et 69 300 ha de forêts. Les propriétés privées se répartissent ainsi : 2 317 000 ha pour les Européens, dont 194 000 ha de forêts et le reste en terres cultivées ;

9 226 000 ha pour les « indigènes », dont 1 813 000 ha de terres francisées, 4 646 000 ha de terres *melk* (propriété familiale privative) et 2 767 000 ha de terres *arch/sabgha*. Les fellahs ont donc perdu depuis l'arrivée des Français 11 590 000 ha, dont plus de 2 503 000 ha de forêts.

Un signe non équivoque de l'appauvrissement provoqué par ces spoliations est la diminution des rentrées des « impôts arabes » à partir de 1880, flagrante dans le Constantinois. Or, ces impôts alimentent les recettes de la colonisation ; sans eux, celle-ci, qui ne perçoit que des impôts indirects (ils pèsent aussi sur les « indigènes »), risque de péricliter sauf si la « métropole » fournit des subventions pour compenser le déficit fiscal. Le second signe est la création en 1893 des « sociétés indigènes de prévoyance » (SIP), destinées à sauver les fellahs les plus riches. Faute de crédits importants, les SIP n'auront que des effets positifs très limités, si bien que la majorité des fellahs glisse vers la pauvreté et se prolétarise. Elle constitue ce que l'opinion appelle l'« armée roulante » : des errants qui n'ont plus les moyens de vivre.

À la veille de l'insurrection de 1954, les productions agricoles des fellahs sont avant tout céréalières et représentent 50 % de la valeur de la production « indigène » (24 sur 48 milliards d'anciens francs), alors que celles des Européens, en particulier le vin, représentent plus de 45 milliards sur 92. Le revenu annuel d'un Européen vivant de l'agriculture est alors de 1,8 million d'anciens francs ; celui d'un fellah de 17 691 francs, soit cent fois moins. Sur le plan technique, les fellahs n'ont jamais eu les moyens d'améliorer leur agriculture, sauf quelques rares grands propriétaires (moins de 2 % des propriétaires). Ils continuent donc de cultiver avec les araires (on en compte plus de 300 000 en 1954) sur des terroirs qui s'amenuisent (la moyenne des propriétés passe de 14,4 ha en 1940 à 11,6 ha en 1954), malgré les réformes entreprises.

La colonisation s'est ainsi nourrie du transfert des terres des fellahs grâce à une législation d'exception inventée souvent pour les besoins de la cause. Protégée par les armes, elle a déséquilibré et affaibli une société traditionnelle incapable de résister aux conséquences d'un capitalisme en pleine force.

Pour en savoir plus

Robert ESTOUBLON et Adolphe LEFÉBURE, *Code de l'Algérie annoté*, tome 1, *1830-1895*, Adolphe Jourdan, Alger, 1896.
André NOUSCHI, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919*, PUF, Paris, 1961.
LA VOIX INDIGÈNE, *Les Dix Commandements du colonisé*, 23 juillet 1933.

Les migrations françaises et européennes vers l'Algérie au début de la III^{e} République

Hugo Vermeren

« Après la colonisation d'occupation, œuvre heureuse de la monarchie de Juillet, après la colonisation économique où se cantonne l'Empire, voici la phase moderne, celle du peuplement national », jugeait *a posteriori* Paul de Peyerimhoff, directeur de l'agriculture, du commerce et de la colonisation auprès du gouverneur général Charles Jonnart, au sujet de la nouvelle ère qui s'ouvrait en 1871. L'instauration du régime civil en Algérie marqua effectivement la reprise d'une politique coloniale centrée sur le peuplement. Le bon déroulement de la colonisation passait nécessairement par l'implantation d'une population française, de préférence agricole, pour contrebalancer le poids numérique des « indigènes musulmans » et assurer la rentabilité économique des trois départements algériens. Des ministères métropolitains aux mairies des plus petites communes algériennes, une certitude régnait alors : coloniser, c'est avant tout peupler. Les efforts ponctuels consentis sous les régimes précédents pour attirer dans la colonie hommes et capitaux n'avaient été que partiellement récompensés. L'immigration métropolitaine patronnée par l'État, comme celle des colons parisiens de 1848, ne connut qu'un succès limité et les initiatives privées peinèrent à se développer.

Une émigration française patronnée par l'État ?

L'« échec relatif », selon l'expression de l'historien Claude Liauzu (1940-2007), des tentatives successives de colonisation des campagnes contraste néanmoins avec l'évolution soutenue des zones urbaines, gonflées par le flot continu de migrants originaires principalement des régions côtières d'Espagne et d'Italie, et de Malte [***s*** p. 64]. En 1866, le gouvernement général recense 217 099 Européens, dont 56 % de Français. En 1872, ils sont 245 117, dont un peu moins de 53 % de Français. Plus de 60 % d'entre eux résident en ville. Les études de cas montrent l'enracinement de ces « Euro-étrangers » dans les grandes villes du littoral dès les années 1860 : les Espagnols à Oran et Alger, les Italiens et les Maltais à Alger, Bône et Philippeville. Une immigration, aux accents méditerranéens, d'ouvriers et de petits artisans qui a dépassé en nombre celle des Anglais, des Allemands et des Suisses, et où les femmes occupent une place croissante, selon Claudine Robert-Guiard.

La répression qui suivit la révolte d'El-Mokrani en 1871 fut l'occasion, en plus des lourdes amendes imposées aux tribus insurgées, de confisquer et de mettre sous séquestre près de 450 000 hectares de terres [***s*** p. 103]. L'attribution des terres spoliées, la création et l'agrandissement de centres de colonisation permirent d'installer de nombreuses familles de colons venues de métropole. De 1871 à 1895, plus de 5 655 familles furent installées dans les campagnes algériennes. Comme le rappelle Julien Franc, des Alsaciens-Lorrains – pour qui fut votée la loi du 21 juin 1871 – aux ouvriers mineurs de l'Aveyron en 1889, plus de treize projets d'émigration régionale furent entrepris par l'administration coloniale. Si, selon Bernard Droz, la première décennie de la III^{e} République constitue l'« âge d'or de l'immigration métropolitaine », la seconde est celle de son installation dans la durée. À la fin du XIX^{e} siècle, la majorité des Français installés sont des Méridionaux : ils viennent de Corse, des Pyrénées-Orientales et des Hautes-Alpes. Faire venir ces « volontaires de la colonisation », qui bien souvent n'avaient jamais mis le pied en Algérie, nécessita de mener une active propagande en métropole.

Pour s'informer de l'« offre coloniale », l'ouvrier ou le petit paysan français devait initialement, démarche peu évidente, se rendre à la préfecture de son département, auprès de laquelle il pouvait soumettre une demande de concession gratuite. Les archives départementales dévoilent le profil type du demandeur : Français, chef de famille, ne possédant pas toujours les connaissances agricoles exigées et peinant à posséder le solde exigé, même réduit à 5 000 francs en 1878. À partir des années 1870, le gouvernement général de l'Algérie (GGA) s'efforça de diffuser plus largement ses « appels aux colons » par le biais des administrations métropolitaines et de la presse, notamment la presse locale. Les brochures d'informations, les guides pour

émigrants, les affiches étaient utilisés pour cibler les communes susceptibles de fournir des émigrants, comme ce fut le cas dans les régions viticoles de Corse et du Midi lors de la crise du phylloxéra des années 1880.

Cependant, la propagande pour l'émigration en Algérie était faible comparativement à celle déployée par les États-Unis ou l'Argentine, grands pays d'immigration. Les renseignements destinés aux acquéreurs potentiels étaient peu et mal diffusés. *L'Émigrant*, « journal de l'émigration et de la colonisation » paraissant au Havre à la fin de l'année 1890, critiquait systématiquement ce déficit d'information. Comme le constatait l'historien Xavier Yacono, on ne trouve « rien ou presque sur les immigrants dont l'installation ne fut pas patronnée par l'État et qui vinrent comme agriculteurs, ouvriers ou commerçants ». Au cours des années 1880 et 1890, de nombreux projets gouvernementaux de colonisation rurale et maritime ont vu le jour, mais c'est bien « hors programme » qu'une proportion importante de Français, certes plus faible que les Italiens ou les Espagnols, a choisi de s'installer en Algérie. Ce courant migratoire, moins visible, apparaît surtout lorsque l'on s'intéresse aux régions de départ.

L’isolement du migrant colonial

Comme le montre bien Philippe Bouchardeau, au-delà des sources officielles, les lettres envoyées d’Algérie et les informations rapportées par ceux qui l’avaient visitée, ou qui s’y étaient installés temporairement, ont joué un grand rôle dans la diffusion des informations et le choix de la destination par les émigrants. En France, comme en Italie ou en Espagne, c’est autour de la communauté villageoise et de la famille que se structuraient les filières migratoires. « Tout paysan français venu en Afrique y attirait un ou deux compatriotes », reconnaissait en 1911 Jules Saurin, grand artisan de la colonisation rurale, père fondateur de l’Association des fermes françaises d’Afrique du Nord. Les aides étatiques, comme les réductions sur les chemins de fer menant à Marseille ou la prise en charge de la traversée, appelée « passage gratuit », ne suffisaient pas toujours pour financer le voyage. Les candidats à l’émigration s’en remettaient donc aux autorités locales, religieuses ou municipales. Bien souvent, l’émigration des plus pauvres était d’ailleurs perçue comme un soulagement pour le village. En 1890, le Comité protestant de Lyon fonda par exemple la société Coligny, destinée à collecter des fonds et à assurer un rôle d’intermédiaire entre l’administration et les partants de la commune de Freissinières, petite localité des Hautes-Alpes. C’est donc aussi dans la communauté de départ que se préparait et s’organisait la migration.

D’un point de vue administratif, le Métropolitain se rendant en Algérie franchissait simplement une frontière départementale. Il pénétrait pourtant un univers bien différent du sien, celui du monde colonial, et découvrait un continent nouveau, l’Afrique. À partir des années 1870, les circulations transméditerranéennes furent plus nombreuses, grâce notamment au développement du « tourisme colonial », qui bénéficiait de l’extension du réseau maritime. En 1890, Philippeville n’était plus, par le bateau à vapeur, qu’à 24 heures de Marseille. Le pied posé en Algérie, le migrant se retrouvait, le plus souvent, confronté à lui-même. Contrairement aux régions de très forte immigration, comme l’Amérique du Nord, l’Algérie ne disposait pas d’un ensemble de structures et de lois destinées à la protection et à la prise en charge des immigrants. Les structures d’accueil se limitaient à quelques initiatives privées, subventionnées éventuellement par les municipalités – comme l’association « La bouchée de pain », fondée à Alger en septembre 1890 par l’administrateur du journal *L’Algérie agricole* et destinée à offrir un simple repas à « cette armée roulante de misère, […] pauvres ouvriers venus imprudemment sur notre sol, à la recherche de travail ».

C’était d’abord la solidarité entre individus d’une même corporation et surtout d’une même région qui permettait d’accompagner les nouveaux arrivants, comme les sociétés de secours mutuel, très nombreuses dans les grandes villes dites « européennes ». Pour trouver du travail,

l’immigrant pouvait s’en remettre aux organismes de placement, comme le Comité de colonisation d’Alger, créé en 1885 et chargé d’assurer le placement des ouvriers agricoles de France et d’Algérie dans les grandes fermes capitalistes, finalement plus répandues que la petite propriété voulue par les républicains. En réalité, le recrutement se faisait principalement sur place, où la main-d’œuvre « indigène » et surtout étrangère ne manquait pas.

Les étrangers, une main-d'œuvre mobile et à bas coût

À la fin du XIX^e siècle, l'Algérie ne jouissait pas d'une bonne réputation en Europe. Dès 1873, avec la circulaire du ministre de l'Intérieur Giovanni Lanza, la jeune République italienne interdisait les départs vers l'Algérie, indiquant que ce courant migratoire était couramment « victime d'enrôlements sans scrupule et de mensonges ». Malgré les restrictions épisodiques et bien souvent inefficaces des gouvernements italien et espagnol, le courant migratoire s'amplifia au moins jusqu'en 1914. Côté français, aucune politique durable visant à freiner l'installation des émigrants étrangers ne fut entreprise. Comme l'écrivait Paul de Peyerimhoff en 1906, bloquer, même partiellement, cette émigration n'était conforme « ni aux traditions nationales ni aux intérêts de la colonisation ». Les autorités consulaires de la III^e République délivraient des passeports aux migrants souhaitant se rendre en Algérie, poussant parfois à l'émigration comme en 1905 pour les mineurs sardes de l'Iglesiente, mais n'organisant pas, à l'instar des régimes précédents, l'installation d'étrangers.

Pour les émigrants espagnols ou italiens, le départ pour l'Algérie constituait un projet migratoire moins coûteux que la grande traversée de l'Atlantique et sans risque de refoulement une fois le littoral algérien atteint. La proximité des côtes induisait que, bien souvent, les migrants évitaient de s'embarquer sur les courriers réguliers de Marseille et de Port-Vendres, de Naples ou d'Alicante, pour lesquels les contrôles étaient aussi plus rigoureux. Ils prenaient place sur les balancelles des pêcheurs habitués du voyage ou transitaient par voie de terre depuis le Maroc et la Tunisie. Exclus de la colonisation agricole depuis 1871, ils fournirent une main-d'œuvre précieuse, mouvante et peu onéreuse, sur les grands domaines et les innombrables chantiers de travaux publics (chemins de fer, routes, assainissement, terrassement). À côté du petit propriétaire français cultivateur, trônait l'ouvrier étranger, dévoué et robuste, dont la littérature coloniale loua les capacités de travail et de résistance au « rude » climat algérien. Les « hiverneurs » formaient le gros de cette population d'« euro-étrangers ». Un rapport du vice-consul italien de Bône daté de 1881 décrit ainsi les saisonniers italiens : « Chaque année, quand l'hiver approchait, une population entièrement flottante d'ouvriers sans travail voyageait d'Italie vers Bône, où ils se dispersaient à la recherche d'un emploi. […] Lorsque arrivait l'été, la moisson à peine terminée et le travail dans les mines s'arrêtant à cause de l'excessive chaleur, tous ces travailleurs retournaient dans leur pays natal, […] bientôt remplacés par de nouvelles recrues. »

Jusqu'en 1890, la législation à l'égard des étrangers européens en termes de conditions d'entrée et de séjour sur le territoire algérien n'évolua guère. La supposée politique du « laisser-

faire », étudiée par l'historien Émile Temime (1926-2008), se manifesta par un faible contrôle dans les ports et une application parcellaire des restrictions à l'égard des indigents. Le décret du 21 juin 1890, relatif aux conditions de séjour des étrangers, permit d'instituer un contrôle plus systématique, en obligeant tout étranger venu pour travailler à se soumettre à une déclaration de résidence. Le GGA se dota d'un service spécial dénommé « Surveillance des étrangers », qui se consacra moins à contrôler l'entrée des immigrants dans la colonie qu'à surveiller les agissements des consulats italiens et espagnols. À la suite de l'établissement de quotas dans certains secteurs, comme l'industrie du liège ou le secteur minier, le permis de travail, délivré par les mairies algériennes, devint bientôt obligatoire.

De fait, l'administration coloniale se préoccupa d'abord de l'activité exercée par les étrangers plutôt que de leur statut. Avec le concours des administrateurs coloniaux, les professions exercées par les saisonniers, comme les métiers de la pêche, furent nationalisées, contraignant une large partie d'entre eux à demander la naturalisation et à se fixer, par conséquent, sur le sol algérien. Puis le gouvernement français prescrivit, non sans critiques, la nationalité aux enfants d'étrangers nés dans la colonie en appliquant la loi sur la nationalité de 1889. Au cours des années 1890, la politique de protectionnisme économique et l'instabilité du marché du travail eurent pour conséquence d'affaiblir temporairement le courant migratoire, qui se détourna vers les protectorats voisins, la Tunisie et, plus tard, le Maroc. À l'aube du XX^{e} siècle, l'immigration reprit, en raison notamment des crises économiques qui secouaient l'Espagne et l'Italie. Entre 1901 et 1914, selon l'État italien, plus de 2 500 émigrants se rendaient annuellement en Algérie.

L'intégration de générations successives d'étrangers à la communauté française qui se construit alors outre-mer, celle des Français d'Algérie se dénommant eux-mêmes « Algériens », ne doit donc pas faire oublier que subsiste encore, tout au long de la période coloniale, une importante population étrangère. Ces « parias » de la colonisation entretiennent des liens étroits avec la large frange des naturalisés qui contribue à l'entretien des réseaux migratoires existant parfois depuis plusieurs générations. Ils rappellent l'importance des circulations dans cet « espace mouvement », selon l'expression de Fernand Braudel, qu'est la Méditerranée. Après 1870, l'immigration française et européenne contribue, avec l'accroissement naturel, au développement de la population européenne d'Algérie. En 1911, 137 746 Espagnols et 36 795 Italiens résident sur le territoire de la colonie aux côtés des 492 660 citoyens français. Ce *melting-pot* européen forme un bloc poreux et très minoritaire face aux 4 740 000 « indigènes musulmans ». Longtemps au cœur des préoccupations coloniales de la France, la question du peuplement s'éclipsera après 1918 pour laisser place à l'émergence du « problème arabe » et du nationalisme algérien.

Pour en savoir plus

Philippe BOUCHARDEAU, « Les émigrations drômoises en Algérie de la conquête aux débuts de la III^{e} République », *in* Jean-Claude DUCLOS (dir.), *Français d'Isère et d'Algérie*, Musée dauphinois, Grenoble, 2003, p. 35-62.
Jean-Jacques JORDI, *Les Espagnols en Oranie, 1830-1914*, Africa Nostra, Montpellier, 1986.
Claude LIAUZU, *Histoire des migrations en Méditerranée occidentale*, Complexe, Bruxelles, 1996.
Claudine ROBERT-GUIARD, *Des Européennes en situation coloniale. Algérie 1830-1939*, Publications de l'université de Provence, Aix-en-Provence, 2009.

Émile TEMIME, « La migration européenne en Algérie au XIX^{e} siècle : migration organisée ou migration tolérée ? », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n^{o} 43, 1987, p. 31-45.
Xavier YACONO, *La Colonisation des plaines du Chélif (de Lavigerie au confluent de la Mina)*, thèse pour le doctorat ès lettres, 2 tomes, Imbert, Alger, 1955.

Le « code de l’indigénat »

Sylvie Thénault

Le « code de l’indigénat » représenta l’abomination coloniale dans tout l’Empire français. En Algérie, tous les courants politiques qui se développèrent après la Première Guerre mondiale – nationalistes, réformistes musulmans, assimilationnistes – en demandaient l’abolition. Ce « code » dérogeait aux principes républicains, en soumettant les sujets coloniaux à une répression particulière échappant aux garanties du droit commun. L’acception de « code de l’indigénat », cependant, reste floue. Elle symbolisait toute discrimination des sujets coloniaux en matière répressive.

À l’origine, en Algérie, « code indigène » et « code de police indigène » désignaient seulement une liste d’infractions spéciales, punissables sans aucune forme d’instruction équitable, de défense ni de procès. Les sanctions étaient tout bonnement prononcées par des militaires ou des administrateurs civils, représentant localement l’autorité française. Ils jouissaient ainsi de « pouvoirs disciplinaires », dans la mesure où il s’agissait d’exercer une simple discipline, sans procédure. Ces pouvoirs disciplinaires n’étaient cependant qu’une des composantes du régime répressif applicable aux sujets coloniaux. Appelé « régime pénal de l’indigénat », « régime de l’indigénat » ou encore « indigénat », ce régime de sanctions spécifiques comprenait également les amendes collectives, le séquestre des biens et l’internement administratif. Sa réglementation resta fragile dans les trois départements français d’Afrique du Nord. Aucun texte, en effet, ne rassemblait toutes les sanctions visant les « indigènes » d’Algérie pour leur donner une base légale incontestable. La législation y était même d’une telle complexité que les juristes s’y perdaient et y trouvaient matière à controverse – la question de savoir si l’internement administratif était légal, par exemple, les opposa dans les années précédant la Première Guerre mondiale.

Un héritage de la formation de l'État colonial

« Monstre juridique » : ainsi cette répression spéciale fut-elle qualifiée dès les années 1890, dans le contexte des discussions sur l'indigénat algérien. Si ce dernier était mal réglementé, en effet, il l'était tout de même en partie par la loi. Le 28 juin 1881, une loi dota des pouvoirs disciplinaires les administrateurs de communes mixtes, ces vastes communes gérées par un administrateur et des « adjoints indigènes », où vivaient l'immense majorité des Algériens – 75 % en 1902 [***s*** p. 278]. La liste des infractions que les administrateurs pouvaient sanctionner par des amendes et des jours de prison, absente de la loi du 1881, fut précisée par le gouverneur général. Étaient notamment sanctionnés l'irrespect envers les agents de l'administration, la désobéissance à leurs décisions, les dérobades à l'obligation fiscale, l'insoumission à la réglementation de la circulation des hommes, fortement contrôlée…

Ainsi les résistances rurales inscrites dans le quotidien étaient-elles visées. Un homme s'obstinant à labourer une parcelle de terre que les lois foncières lui avaient retirée, par exemple, écopa, entre 1889 et 1894, de sept peines, notamment pour « inexécution des ordres donnés à propos des opérations relatives à l'application des lois du 26 juillet 1873 et du 28 avril 1887 », mais aussi pour « tapage et scandale ». Au total, il s'acquitta de 125 francs d'amende et fut emprisonné trente-neuf jours, avant d'être interné par le gouverneur général pour sa persévérance. Des villageois protégeant un de ces bandits d'honneur qui peuplaient les maquis dans les années 1890, quant à eux, tombaient sous le coup de l'« asile donné, sans en aviser immédiatement le chef du douar, à des vagabonds ainsi qu'à tout étranger à la commune mixte non porteur d'un permis régulier ».

Bien que votée sous la III^{e} République, la genèse de cette loi est étroitement liée à la formation de l'État colonial en Algérie. Lors de la guerre de conquête, en effet, au fur et à mesure de la soumission du territoire, l'armée française installait des postes militaires dans les territoires soumis. Leurs chefs devaient administrer la population locale, dans une circonscription donnée. Ainsi naquirent les bureaux arabes, officialisés en 1844. Les pratiques des chefs de bureaux arabes variaient évidemment et prenaient les formes les plus extrêmes – l'exécution sommaire faisait partie de leur panoplie ordinaire. Il n'en demeure pas moins que l'administration supérieure se préoccupa précocement de réglementer l'exercice du pouvoir de punir. Dès 1844, le général Bugeaud signa une instruction fixant une liste d'infractions spéciales, punissables par des amendes. Ce texte, connu pour être à l'origine de la loi de 1881, comportait des infractions qui voyagèrent dans le temps et constituèrent des interdits durables : « refus de comparaître devant la justice », « désordres sur les marchés », « refus d'obéissance aux ordres donnés pour les corvées, transports et convois », « refus de contributions ou lenteur à les payer », par

exemple. Au début du XX^e siècle, le retard dans le paiement de l'impôt, la dissimulation de matière imposable, les désordres sur les marchés, le refus d'obtempérer aux services de garde ou de patrouille, le refus de répondre aux convocations de l'officier de police judiciaire ou de fournir à l'autorité les renseignements qu'elle demandait, figuraient encore en tête des infractions invoquées par les administrateurs usant de leurs pouvoirs disciplinaires.

La trajectoire de l'instruction de 1844 à la loi de 1881 semble simple. Ces pouvoirs disciplinaires passèrent en effet aux mains des agents civils de l'État colonial, à mesure que le territoire de l'Algérie était retiré aux militaires. Ce retrait fut lent. Il faut attendre la III^e République pour que le territoire sous administration civile supplante celui sous administration militaire. Quoi qu'il en soit, l'administration civile prit trois formes successives, au gré des tâtonnements des années 1850-1870 : des « bureaux arabes départementaux », sorte de bureaux arabes civils ; des cantons ; des communes mixtes. Le transfert des pouvoirs disciplinaires des militaires vers les civils advint, sur le papier, en 1854 : les chefs des « bureaux arabes départementaux » se virent attribuer des pouvoirs de répression identiques à ceux des chefs de bureaux arabes militaires. Cette première étape s'accompagnait cependant d'une extension : outre des amendes, ces chefs de bureaux civils pouvaient infliger des jours de prison. Par la suite, les chefs de canton et les administrateurs de communes mixtes héritèrent de ces pouvoirs. La loi de 1881 fut conçue pour régulariser une situation de fait, préexistante.

Outre que les peines de prison étaient apparues, l'instruction de 1844 et la loi de 1881 diffèrent sur un point fondamental : le rôle des « adjoints indigènes » et des cadis, les juges locaux. L'instruction de 1844 prévoyait en effet quatre niveaux d'amendes, qui pouvaient être infligées par les « caïds » au premier échelon, les « aghas » au deuxième, les « khalifas » et les « bachagas » au troisième. Le chef de bureau arabe n'intervenait qu'au dernier degré et en cas d'assassinat, il devait tenir compte de la sanction prévue par le cadi – cette sanction étant, de toute façon, une amende. En 1881, il n'était plus question, dans la loi, de la participation des « adjoints indigènes » à l'exercice des pouvoirs disciplinaires. Leur mise à l'écart avait été progressive et c'est en 1872 qu'ils avaient perdu tout droit d'infliger des amendes. Quant aux cadis, ils avaient été écartés de la répression dès 1854, alors que l'implantation de la justice française avait été renforcée. En fait, la compétence des cadis et des « adjoints indigènes » fut transitoire, elle n'avait été admise que dans l'attente de l'implantation d'une administration coloniale française. Elle dura toutefois suffisamment pour que leur participation au régime de punition du colonisateur soit soulignée. Concrètement, les « adjoints indigènes » conservèrent un rôle majeur, même après la loi de 1881, puisque c'étaient eux qui signalaient à l'administrateur les faits susceptibles d'être punis.

La genèse de la loi de 1881 distend le lien entre l'indigénat algérien et le régime républicain, dans la mesure où ce dernier n'en est pas le créateur. La III^e République hérite d'une situation née des circonstances de la conquête et des premiers temps de l'administration du pays par les militaires. Il n'en demeure pas moins que les républicains auraient pu choisir de mettre un terme à l'exercice des pouvoirs disciplinaires, au lieu de les entériner et de les graver dans le marbre du droit. La question de savoir s'il était légitime de soumettre les « indigènes » à une répression spéciale, différente du droit commun, fut du reste posée à l'époque.

Une répression spéciale de tout temps mise en débat

Votée pour une durée de sept ans, la loi de 1881 fut maintes fois renouvelée par la suite, pour des durées variables, jusqu'en 1927. L'existence de cette loi, qui ne concernait que les pouvoirs disciplinaires des administrateurs, est une spécificité de l'Algérie. Placée au cœur des critiques visant la République aux colonies, elle témoigne de la façon dont celle-ci bafouait ses valeurs et principes outre-mer, dès lors qu'il s'agissait du traitement des « indigènes ». Cet argument émaillait les débats à chaque renouvellement de la loi de 1881 et la contestation de celle-ci prit de l'ampleur à partir de 1909. Cette année-là, le député Albin Rozet proposa de supprimer les pouvoirs disciplinaires des administrateurs ainsi que l'internement administratif. Autrefois acquis à la légitimité d'une répression spéciale, le juriste Émile Larcher, éminent spécialiste en poste à Alger [***s*** p. 289], approuvait la proposition : « On a compris qu'elle était conforme aux aspirations du génie français, épris de régularité et de justice, et qu'elle était d'une sage politique vis-à-vis de nos sujets musulmans. » Albin Rozet invoquait également « notre drapeau » et le « bon renom de la France ». C'était moins l'anticolonialisme qu'une forme de colonialisme éclairé qui animait les deux hommes. Le gouvernement général ferraillant cependant contre l'audacieux projet, la proposition d'Albin Rozet aboutit, en 1914, à une réduction des pouvoirs disciplinaires et de l'internement, mais non à leur suppression.

Ancrée dans un argumentaire républicain dans ces années précédant la Première Guerre mondiale, la contestation de la légitimité d'une répression spéciale envers les « indigènes » n'en était pas moins ancienne. Cette légitimité avait d'abord été discutée sous le Second Empire, à un moment où le rêve napoléonien d'un « royaume arabe » en Algérie prenait forme. En 1858, ainsi, alors que l'armée assurait encore l'administration de l'essentiel du territoire de la colonie, il avait été décidé, à Paris, que « l'autorité militaire ne pouvait plus prononcer directement des condamnations contre les indigènes présumés coupables de crimes ou de délits ». Le commandement d'Algérie s'était soulevé au nom de la sous-administration. À cette date, en effet, des tribunaux semblables à ceux de métropole avaient été implantés en territoire civil, tandis que les conseils de guerre œuvraient en territoire militaire. Mais ils étaient trop peu nombreux, arguait le commandement, pour prendre en charge les infractions commises et il fallait pallier cette carence. Surtout, les militaires invoquaient le degré inférieur de civilisation des « indigènes » : « En France, pays où la civilisation et l'organisation de la société marchent depuis des siècles, de malheureuses circonstances politiques forcent encore notre souverain à des mesures exceptionnelles. Et ces mesures exceptionnelles seraient précisément repoussées à l'égard des Arabes, de véritables sauvages ! » écrivait le général Ferdinand Lapasset,

commandant supérieur de Philippeville, emporté par sa fureur contre la décision parisienne ; laquelle fut d'ailleurs très rapidement annulée. Ces deux arguments – la sous-administration et l'état des « indigènes » – restèrent les piliers de la défense d'une répression spéciale.

Le débat avait ensuite rebondi au moment de l'installation de la III^e^ République. Opposé aux pouvoirs disciplinaires, l'amiral de Gueydon, gouverneur général de 1871 à 1873, chercha à aménager un dispositif de répression qui lui semblait conforme aux normes répressives républicaines : il pensait annexer au code pénal français des infractions spéciales pour les « indigènes » d'Algérie. De la sorte, ces infractions auraient été punies de la même façon que toutes les autres, par des magistrats agissant dans le cadre ordinaire de la justice et respectant les procédures. Bien que cette solution n'ait finalement pas abouti, elle eut une conséquence majeure. En 1874, en effet, deux décrets dotèrent les juges de paix d'Algérie des pouvoirs disciplinaires. Certes, il s'agissait d'infliger des punitions sans instruction ni défense, ni procès, mais au moins, pensaient les partisans de ces décrets, c'étaient des magistrats, des professionnels du droit habitués au respect d'un minimum de garanties, qui en décidaient. La participation des juges de paix d'Algérie à l'exercice des pouvoirs disciplinaires est un pan totalement oublié de cette histoire, alors même qu'elle perdura. En effet, par la suite, la loi de 1881 accorda les pouvoirs disciplinaires aux administrateurs de communes mixtes. Mais dans les communes de plein exercice, ces communes qui étaient gérées par un conseil municipal et un maire, comme en métropole, ce furent les juges de paix qui continuèrent de punir les Algériens pour des infractions spéciales, par des peines d'amendes et de prison. Or, si les Algériens vivaient en grande majorité dans les communes mixtes, ils étaient tout de même 25 % à vivre dans des communes de plein exercice en 1902 et même 33 % dans le département d'Alger.

L'ampleur des peines infligées par les juges de paix usant de leurs pouvoirs disciplinaires reste inconnue, tant la loi de 1881 et celles qui la renouvelèrent focalisèrent par la suite l'attention des contemporains comme des chercheurs. Les administrateurs, eux, usèrent massivement de leurs pouvoirs : dans les années 1898-1910, ils n'infligeaient pas moins de 20 000 punitions par an. En 1897, en outre, ils furent autorisés à convertir les amendes et jours de prison en journées de travail. Les Algériens, à ce titre, se virent imposer près de 600 000 jours de travail par les administrateurs, entre 1898 et 1910. À l'identique d'autres colonies, l'Algérie connut la punition par le travail forcé, sans que celui-ci, cependant, prenne des formes extrêmes : les Algériens étaient employés sur des chantiers communaux, destinés au travail agricole, à l'adduction des eaux, à l'aménagement des voies de communication locales, etc.

Après la Première Guerre mondiale, l'ampleur des peines prononcées par les administrateurs diminua drastiquement pour tomber en désuétude et la loi cessa d'être renouvelée en 1927. Cette évolution est en partie liée à la volonté d'alléger le joug colonial alors que les Algériens avaient contribué, par leurs sacrifices, à la victoire française. La loi Jonnart, du nom du gouverneur général en 1919, exempta ainsi près d'un demi-million d'Algériens des pouvoirs disciplinaires. Dans l'entre-deux-guerres, en outre, l'opposition à la colonisation prit une forme nouvelle, loin des résistances quotidiennes en milieu rural qui avaient caractérisé le début du XX^e^ siècle : les Algériens s'organisaient désormais en associations, mouvements et partis politiques. Leur répression nécessitait de nouveaux moyens : interdiction des organisations, de leur presse, de leurs activités ; arrestation de leurs cadres et dirigeants, procès, emprisonnement… Les juges de

paix, cependant, continuèrent d'exercer les pouvoirs disciplinaires dans les communes de plein exercice jusqu'en 1944. Cette année-là, le 7 mars, une ordonnance abolit définitivement toutes les mesures d'exception en vigueur en Algérie à l'égard des sujets coloniaux.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France 1871-1919*, PUF, Paris, 1968 (rééd. Bouchène, Saint-Denis, 2005).

Didier GUIGNARD, *L'Abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Presses universitaires de Paris-Ouest, Nanterre, 2010.

Olivier LE COUR GRANDMAISON, *De l'Indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Zones, Paris, 2010.

Isabelle MERLE, « De la "légalisation" de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question », *Politix*, vol. 17, n^{o} 66, 2004, p. 137-162.

Sylvie THÉNAULT, *Violence ordinaire en Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, Paris, 2012.

L’Algérie coloniale ou la confrontation inaugurale de la laïcité avec l’islam

Raberh Achi

Dans l’esprit de ses promoteurs, la promulgation, le 9 décembre 1905, de la loi de séparation des Églises et de l’État fut présentée comme le couronnement d’une laïcisation amorcée aux débuts de la III^e^ République. Or, non seulement la loi a subi des modifications destinées notamment à rallier l’Église catholique, mais elle a de surcroît exclu des territoires de son champ d’application. Pourtant, plus d’un siècle après, l’idée d’une loi qui n’aurait que très peu varié et se serait appliquée uniformément demeure ancrée. L’examen de la situation coloniale bat en brèche cette croyance. De ce point de vue, l’Algérie coloniale présente une triple singularité : elle fut le premier territoire de l’Empire colonial à se voir appliquer la loi sur la séparation des Églises et de l’État ; le seul majoritairement peuplé de musulmans visé par ce dispositif législatif ; et, par conséquent, celui où l’écart entre les principes laïcs et le droit des cultes mis en œuvre fut le plus grand.

Genèse d’une exception coloniale à la laïcité

À la suite de la conquête de l’Algérie, les autorités militaires puis civiles héritèrent des prérogatives cultuelles du pouvoir ottoman et s’empressèrent de les adapter à la situation coloniale, tout en cherchant à rassurer au sujet de l’administration des affaires religieuses. Ainsi, la convention de capitulation signée entre le général de Bourmont, ministre de la Guerre de Charles X à la tête de l’expédition militaire, et le dey d’Alger comportait dans son cinquième article l’engagement de la puissance coloniale de respecter le libre exercice de la religion musulmane. Mais l’incorporation au domaine public des fondations pieuses (habous) qui servaient à financer les activités cultuelles engagea le colonisateur dans l’administration du culte musulman. Surtout, la nécessité de contrôler le principal mode d’expression collective des colonisés accéléra la réforme des conditions d’exercice du culte musulman. La crainte d’une importante et durable résistance collective sous la bannière de l’islam était largement partagée.

Entre 1830 et 1851, par conséquent, des décisions administratives ciblèrent l’exercice du culte musulman. Un arrêté du 7 décembre 1830 frappa de séquestre des catégories de biens affectés aux mosquées. En mai 1851, plusieurs circulaires du gouvernement général de l’Algérie reprirent, s’agissant du personnel religieux, la classification ottomane : les muftis, imams et responsables de l’appel à la prière (muezzins) étaient rangés dans un personnel supérieur et une série d’emplois chargés de les assister dans un personnel secondaire. Pour contrôler la formation de ces imams, mais également des juges (cadis) et des interprètes (*khodja*), trois médersas furent même créées en 1850. Et, pour l’ensemble des clercs adoubés et rémunérés par le pouvoir colonial, la catégorie de « fonctionnaires du culte » s’imposa au sein de l’administration. Une loi du 23 décembre 1875 rationalisa ce système en centralisant les dépenses départementales dédiées au culte musulman (rémunérations, entretien des lieux de culte…) dans le budget du gouvernement général de l’Algérie. Une sorte de culte reconnu, semblable en de nombreux points à ceux du régime concordataire, vit donc le jour.

Outre le contrôle exercé sur les lieux de culte et le personnel religieux, toutes les manifestations collectives du culte musulman (célébration des fêtes religieuses, pèlerinage à La Mecque…) furent encadrées. Adossés aux services de renseignements coloniaux, les pouvoirs disciplinaires, réglementés en 1881 [***s*** p. 200], légalisèrent les interdits qui restreignaient l’expression religieuse extérieure aux lieux de culte, afin de consolider l’existence d’un « islam officiel ». Alors qu’elles étaient à l’origine de révoltes jusqu’à la fin du XIX^{e} siècle, les activités des confréries musulmanes étaient ainsi limitées grâce aux autorisations nécessaires pour la tenue de rassemblements religieux. De sorte que, à la veille de l’adoption de la loi de séparation des

Églises et de l'État, un islam légitimiste, créé de toutes pièces par l'État colonial, faisait bel et bien partie du paysage religieux français, si l'on admet que l'Algérie, comme le clamaient les discours officiels, était la continuation du territoire métropolitain.

Malgré la particularité de ce contexte religieux, les débats parlementaires à l'origine de la loi de séparation se sont peu focalisés sur le sort de l'empire colonial. Le principe de son application à l'Algérie ne suscita aucune réelle opposition. Car, bien plus qu'une nouvelle législation des cultes, ce dispositif incarnait un combat républicain de premier ordre qui parachevait l'arsenal juridique de la III^{e} République poursuivant la laïcisation de la société française. La continuité juridique et politique entre les trois départements algériens et la métropole, effective depuis 1848, contraignait les parlementaires à les intégrer dans le champ d'application de la loi. Cette contrainte fut d'ailleurs pointée par le sénateur d'Alger Paul Gérente, qui estima lors des débats qu'« une loi d'un caractère si large, comportant des principes aussi graves, si elle est bonne pour la métropole, est bonne également [pour l'Algérie] ». Or, si elles avaient été débattues au Parlement, ses conditions d'application à l'Algérie auraient sans nul doute mis au jour une contradiction de taille dans le projet gouvernemental : la nécessité d'aménager les principes au cœur de la loi au contexte religieux algérien.

Finalement, la version finale de la loi de 1905 ne fit que mentionner son application à l'Algérie et aux colonies, préférant réserver à des décrets sa mise en œuvre. En effet, l'article 43 disposait que « des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la loi sera applicable en Algérie et aux colonies ». Hormis l'Algérie, dont le décret du 27 septembre 1907 constitua un modèle d'écriture pour les autres territoires coloniaux, la loi s'appliqua à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion en vertu d'un décret du 6 février 1911 et, deux ans plus tard, à Madagascar à la faveur du décret du 11 mars 1913. La technique du règlement d'administration publique – autrement dit un décret pris après l'avis du Conseil d'État – permettait, s'agissant de l'Algérie, de confier l'écriture de la loi au gouvernement général de l'Algérie et au ministère de l'Intérieur. Elle écartait donc définitivement le Parlement.

La fabrique du droit algérien des cultes et la préservation de la domination coloniale

C’est donc dans le secret des échanges entre l’administration algérienne, le ministère de l’Intérieur et le Conseil d’État que se définit la transposition de la loi de séparation à Algérie. Ils révèlent les obstacles à son application intégrale. Rédigé et présenté à Alger le 18 janvier 1907 par André Maginot, alors conseiller du gouverneur général de l’Algérie Charles Jonnart, le rapport à l’origine de la première mouture du décret illustre l’hésitation entre son impérieuse conformité à la loi de 1905 et d’inévitables aménagements. Comme le précise le rapporteur du projet de décret, ces amendements avaient pour principal objectif « d’approprier la nouvelle législation à la situation spéciale de l’Algérie et de permettre au gouverneur général, à qui incombe la responsabilité des intérêts de notre domination, de prendre […] les mesures nécessaires à la préservation de ces intérêts ». Autrement dit, il s’agissait de prévenir les conséquences d’une sphère religieuse libérée du contrôle de l’État. Le rapporteur ciblait avant tout le contrôle du culte musulman et, dans une moindre mesure, la préservation d’un clergé catholique national.

Le statut particulier de l’islam était en effet le principal obstacle à une pleine application de la loi en Algérie. Même si la présumée incapacité de l’islam à séparer le politique et le religieux fut invoquée à Alger pour justifier des adaptations, c’est davantage l’intérêt à conserver le « clergé officiel » et les mosquées dans le giron de l’administration qui fut déterminant. En conformité avec la lettre et l’esprit de la loi, les dépenses en faveur du personnel religieux musulman devaient être supprimées et les mosquées qui avaient été intégrées au domaine public de l’État depuis la conquête rétrocédées. Mais de telles mesures auraient privé le gouverneur d’importants intermédiaires auprès de la population musulmane.

Or, les travaux de l’administration coloniale portèrent plutôt sur le choix des religieux en faveur desquels un financement exceptionnel devait être maintenu : fallait-il s’appuyer sur les puissantes confréries religieuses, dont l’audience était importante auprès de la population, ou tenter de les supplanter définitivement par le « clergé officiel » que sa dépendance à l’égard de l’État colonial avait en partie discrédité ? Sans renoncer à la surveillance des confréries, l’administration s’attacha à consolider ce « clergé » composé en moyenne de quatre cents imams. D’ailleurs, dans *L’Islam algérien en l’an 1900*, le spécialiste des questions religieuses et coloniales Edmond Doutté n’hésita pas à le présenter comme l’une des œuvres les plus éminentes de la France en Algérie. Il pointa que « dans aucun État musulman, il n’y [avait] de clergé aussi régulièrement constitué que le nôtre […], entièrement dans notre main ».

Par ailleurs, si l'influence de l'Église catholique se trouvait réduite en métropole à la suite de l'adoption de la loi de séparation, il n'était pas dans l'intérêt du gouvernement qu'il en soit ainsi en Algérie. La mission de l'Église auprès des musulmans, fût-elle extrêmement limitée, et son action intégrative envers les « néo-Français » – ces citoyens d'origine italienne ou espagnole naturalisés à la faveur de la loi de 1889 sur la nationalité – risquaient d'être freinées. Privée de financement public, l'Église d'Algérie aurait vu son influence se réduire au profit d'un clergé composé d'étrangers, principalement des Italiens et des Espagnols, dont on pensait, contrairement aux clercs catholiques français, qu'ils continueraient à recevoir des subsides de leurs pays d'origine. La crainte que le culte catholique ne soit la principale cible du décret d'application fut ainsi largement diffusée.

Un régime cultuel unique en son genre

De manière générale, en matière de législation algérienne, le gouvernement avait le pouvoir de transposer, telles quelles, les règles métropolitaines, en principe applicables en Algérie du seul fait de son statut juridique particulier ; ou bien de leur faire subir une adaptation préalable aux circonstances locales. En l'occurrence, pour la loi de séparation des Églises et de l'État, c'est la seconde solution qui fut choisie. Certes, la neutralité politique et financière de l'État en matière religieuse, la liberté de conscience ainsi que le libre exercice du culte, trois principes au cœur de la loi de 1905, furent bien repris dans les premiers articles du décret du 27 septembre 1907. Mais ce dernier contenait une exception, dans son article 11, qui énonçait que « le gouverneur général pourra[it], dans un intérêt public et national, accorder des indemnités temporaires de fonction aux ministres désignés par lui et qui exercent le culte public en se conformant aux prescriptions réglementaires ». Afin de ne pas contrevenir au principe d'égalité, l'exception visait l'ensemble des cultes, mais l'islam et le catholicisme en furent les principaux bénéficiaires.

La portée de cette exception fut dévoilée par la pratique administrative. Bien que le rapporteur du projet de décret ait pris le soin de préciser que « le texte s'applique à tous les cultes, au culte musulman comme aux autres », les mosquées furent, non sans débats, exclues de la procédure des inventaires. Il fallut attendre une circulaire du 13 juillet 1909, signée par le président du Conseil Georges Clemenceau (1841-1929), pour avoir une position gouvernementale sur l'islam algérien. Elle encourageait la constitution d'associations cultuelles musulmanes afin qu'elles puissent jouir gratuitement des mosquées restées propriétés de l'État. Pour le personnel religieux, l'octroi d'indemnités devait être soumis à l'agrément du gouverneur. De cette façon, selon les termes de la circulaire, « l'action directe que l'autorité supérieure doit conserver sur le recrutement du personnel du culte musulman pourra s'exercer ainsi d'une manière aussi efficace qu'à l'aide d'un véritable droit de nomination et sans qu'aucune atteinte soit portée aux principes de la législation nouvelle ». Les gouverneurs généraux interprétèrent très largement cet « intérêt public et national » mentionné dans le décret. Il renvoyait à toutes les situations où était en jeu la domination française en Algérie, c'est-à-dire les lieux où il était impérieux de contrôler les mosquées. D'autant que, en l'absence de création d'associations cultuelles, la loi du 2 janvier 1907, modifiant la loi de 1905, autorisait la célébration du culte dans le cadre moins contraignant des associations de la loi de 1901. Des acteurs religieux exclus de cet « islam officiel » – ce fut le cas de l'Association des oulémas d'Algérie à partir du milieu des années 1930 – ne se privèrent pas de s'engouffrer dans cette brèche pour mettre en place une organisation cultuelle concurrente.

Dans l'édition de 1911 de son *Traité élémentaire de législation algérienne*, le juriste Émile Larcher [***s*** p. 289] estima que le décret du 27 septembre 1907 fut conçu comme une « mesure transitoire dans l'objectif d'une séparation sans troubles ». Les autorités durent en effet composer avec une loi qui, appliquée intégralement, aurait fait disparaître le système religieux mis en place depuis la conquête. Or, prévu pour être supprimé dans un délai de dix ans, le financement exceptionnel fut sans cesse reconduit, avec l'aval du ministère de l'Intérieur et du Conseil d'État, et ce jusqu'à l'indépendance de l'Algérie. L'exception fut prorogée en 1917, 1922, 1932 et, sans limite de durée, par le régime de Vichy en 1941. L'intérêt politique à maintenir ce régime juridique fut avancé par tous les gouverneurs successifs. Loin d'être synonyme de liberté religieuse et de neutralité de l'État, l'exception algérienne à la loi de séparation fut pour l'État un moyen de perpétuer la domination coloniale. Mais, par un retournement, le mouvement national algérien en fit une cible de choix lui permettant de pointer le fossé entre la laïcité que le colonisateur affirmait promouvoir en Algérie et la réalité des pratiques administratives du culte musulman.

Pour en savoir plus

Raberh ACHI, « Les apories d'une projection républicaine en situation coloniale : la dépolitisation de la séparation du culte musulman et de l'État en Algérie », *in* Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Le Choc colonial et l'islam. Les politiques religieuses des puissances coloniales en terre d'islam*, La Découverte, Paris, 2006.

–, « L'islam authentique appartient à Dieu, l'"islam algérien" à César. La mobilisation de l'Association des oulémas d'Algérie pour la séparation du culte musulman et de l'État (1931-1956) », *Genèses*, n° 69, décembre 2007.

–, « Laïcité d'empire. Les débats sur l'application du régime de séparation à l'islam impérial », *in* Patrick WEIL (dir.), *Politiques de la laïcité au XX^e siècle*, Presses universitaires de France, Paris, 2007.

–, « Conquête des âmes et consolidation de l'ordre colonial. La fabrique d'un "islam algérien" », *in* Dominique BORNE et Benoît FALAIZE (dir.), *Religions et colonisation. Afrique-Asie-Océanie-Amériques (XVI^e-XX^e siècles)*, L'Atelier, Paris, 2009.

Anna BOZZO, « Islam et citoyenneté en Algérie sous la III^e République : logiques d'émancipation et contradictions coloniales (exemple des lois de 1901 et 1905) », *in* Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Le Choc colonial et l'islam*, La Découverte, Paris, 2006.

Edmond DOUTTÉ, *L'Islam algérien en l'an 1900*, Giralt, Alger, 1900.

L’invention de l’« indigène », Français non citoyen

Laure Blévis

Dans les années 1880, l’Algérie se distingue au sein de l’empire colonial français non seulement en raison de son statut administratif (elle est constituée de trois départements français depuis 1848), mais également par la diversité et l’importance de sa population européenne. De fait, en 1886, outre les Algériens – « indigènes » musulmans ou juifs (respectivement environ 3 300 000 et 50 000) –, coexistent sur le territoire des Français émigrés de métropole (environ 220 000), mais également des Européens étrangers (Espagnols et Italiens pour leur grande majorité, 203 000), ainsi que des immigrés d’autres pays du Maghreb (17 500 Tunisiens et 4 000 Marocains).

Dès le début de la conquête, s’est posée la question du statut juridique de ces différentes populations. Derrière cette question technique, l’enjeu premier est celui du statut de la puissance occupante française dans sa colonie. En annexant l’Algérie, la France met fin à la sujétion ottomane. Mais cela revient-il à faire des habitants de l’Algérie des Français avec les droits afférents à cette nationalité ? Une telle option rendrait impossible le projet de domination politique. Pour autant, les habitants colonisés jouissent-ils d’une autre nationalité, et donc dépendent-ils d’un autre État souverain ? Cela reviendrait à nier toute l’idée de l’annexion. La catégorie d’« indigène », ni Français ni étranger, a donc été forgée pour résoudre cette contradiction.

Une situation longtemps ambiguë

Entre le début de la conquête de l'Algérie en 1830 et 1865, le statut des populations algériennes, ainsi que le lien les unissant à la nation colonisatrice, demeurent bien incertains. Bien plus, cette ambiguïté est entretenue par les autorités françaises, en Algérie comme en métropole. Deux logiques s'affrontent. Tout d'abord, dès le début de l'occupation, c'est-à-dire dès l'ordonnance du 22 juillet 1834 qui déclare l'annexion à la France du territoire conquis, la sujétion ottomane est abolie. L'Algérie devient une terre française. Dès lors, en toute logique, ses habitants, quels qu'ils soient, ne peuvent se prévaloir d'autre chose que de la « qualité de Français », toute autre nationalité étant supprimée par l'acte d'annexion. Or aucun texte ne vient le leur confirmer.

En revanche l'acte de capitulation du 5 juillet 1830 reconnaît aux « habitants de l'Algérie » (qu'ils soient musulmans ou juifs) le libre culte et le respect de leurs traditions religieuses. Cette clause n'est pas que théorique. Elle signifie en pratique le maintien sur le sol algérien désormais français de droits et de justices discordants auxquels sont soumises les populations selon leur confession. Les musulmans restent sous la juridiction des cadis, suivant les préceptes du droit musulman (ou des « coutumes kabyles » pour les Kabyles), tandis que les Juifs conservent leur droit mosaïque sous les juridictions rabbiniques. Les habitants d'origine européenne sont, quant à eux, justiciables de la justice « française », c'est-à-dire de juridictions qui suivent le modèle des juridictions de métropole et appliquent le code civil français. Le droit et la justice deviennent ainsi le fondement de la logique de catégorisation des populations dans la société coloniale.

L'indétermination du statut des « indigènes » au regard de la nationalité a des conséquences pratiques sur la vie des habitants d'Algérie. En particulier, la nationalité donne accès à la participation civique, mais également, point trop souvent négligé, à un certain nombre de droits spécifiques, notamment l'accession aux emplois publics ou aux professions protégées.

Or c'est précisément à l'occasion d'une affaire touchant au privilège accordé aux seuls Français d'exercer la profession d'avocat que la cour d'appel d'Alger a pris une décision remarquable. Un Juif d'Alger nommé Énos (l'orthographe de son nom varie selon les sources), ancien étudiant de droit à la faculté de Paris et inscrit une première fois au barreau de Paris, demande en 1861 son inscription au conseil de l'ordre des avocats d'Alger. Celui-ci rejette sa demande dans son arrêté du 28 novembre 1861, au motif qu'il n'est pas français car « n'étant pas né sur le sol de la France ou de parents français ». L'avocat refusé fait appel de l'arrêté et obtient satisfaction par un arrêt du 24 février 1862, confirmé par la Cour de cassation le 15 février 1864. La cour d'appel d'Alger reconnaît que les « indigènes » d'Algérie sont français, mais, ajoute-t-

elle immédiatement, cette qualité de Français n’entraîne pas jouissance de tous les droits du citoyen français. En d’autres termes, le statut d’« indigène » implique bien la possession de la nationalité française, non celle de la citoyenneté.

Le sénatus-consulte de 1865, matrice du droit colonial

Aussi décisive que fût la jurisprudence de 1862, elle n'a ni la portée ni la force d'un texte législatif d'envergure. Ce texte, c'est celui du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, véritable matrice de toute la réglementation sur la nationalité en Algérie (et en fait dans tout l'empire). Il deviendra la référence majeure des études sur le droit colonial algérien. Ce sénatus-consulte affirme en effet que les « indigènes » sont français, mais ne sont pas citoyens, au motif qu'ils ont conservé leur statut personnel confessionnel. Dans le droit français, entre le national citoyen français et l'étranger non national, s'intercale désormais l'« indigène », Français non citoyen, suivant un statut personnel distinct du code civil.

La grande innovation du sénatus-consulte par rapport au jugement de 1862 repose sur la création d'un mode spécifique d'accession aux droits du citoyen, telle une espèce de naturalisation coloniale. En créant une procédure d'accession à la citoyenneté française, le statut d'« indigène » semble se rapprocher de celui des étrangers qui disposent également du moyen de la naturalisation pour intégrer la communauté nationale. Or l'« indigène » n'est pas un simple étranger. Bien au contraire, par de nombreux aspects, les « indigènes » algériens sont soumis à un régime bien plus défavorable que celui des étrangers. Tout d'abord, sous prétexte qu'il a conservé un statut personnel spécifique, l'« indigène » est un justiciable particulier, avec un droit civil et un droit pénal spécifique, soumis au régime répressif de l'indigénat. Il ne peut profiter également de la protection d'un pays étranger dont il serait originaire. Aussi, un certain nombre d'Algériens ont cherché à se mettre sous la protection d'autres États, notamment en émigrant dans des pays musulmans (Tunisie, Syrie ou Empire ottoman), pour échapper à leur statut d'« indigènes ».

En revanche, cette nationalité française qui a été accordée aux « indigènes » algériens n'est pas entièrement vide de contenu. Elle leur a ouvert quelques droits qui demeurent fermés aux étrangers. En particulier, grâce au sénatus-consulte de 1865, ils ont accès à certains emplois publics de l'administration générale et municipale, de la télégraphie, de l'instruction publique, des travaux publics, des services financiers, des postes ou des ports et de la santé, cependant exclusivement dans des postes subalternes ou d'importance politique limitée.

Le sénatus-consulte de 1865 constitue le premier texte qui définit aussi précisément le statut d'« indigène » quant à ses conséquences en matière de nationalité et droits politiques. Il fait de ce statut un pilier de l'organisation juridique de la colonisation. Ni pleinement français ni étranger, l'« indigène » est un sujet national sans la citoyenneté associée, en rupture en tout cas avec le modèle du national citoyen qui s'impose au même moment en métropole.

Décret Crémieux de 1870 : les Juifs algériens deviennent citoyens français

Le texte impérial est également central à un autre titre : à travers ses trois premiers articles, il traite de la condition juridique des trois « minorités » de la domination coloniale : les musulmans, les Juifs et les étrangers. En effet, les deux premiers articles, rédigés de façon identique, concernent d'abord les « indigènes musulmans », puis les « indigènes israélites », pour mieux signifier leur commune condition d'indigènes. Le troisième article traite quant à lui du cas des étrangers, en instituant une procédure de naturalisation facilitée par rapport à la norme métropolitaine (il suffit de justifier « de trois années de résidence en Algérie »).

Ces trois catégories seront disjointes par la III^e^ République, qui les traitera séparément. Elle accordera en particulier des droits aux deux derniers (Juifs et étrangers) dont sont exclus les musulmans. Pour ce qui est des Juifs algériens, le décret Crémieux du 24 octobre 1870 leur accorde en bloc la citoyenneté française, moyennant une soumission automatique et obligatoire au code civil. En effet, après la publication du sénatus-consulte, libéraux et Juifs de France avaient escompté un mouvement massif de demandes d'accession à la citoyenneté française au sein de la communauté juive algérienne. Il n'en a rien été : à peine trois cents demandes en cinq ans, dont une grande proportion de Juifs marocains ou tunisiens. Devant cet échec, s'élèvent plusieurs voix, en France essentiellement – où les Juifs entendent protéger leur égalité et assimilation juridique récemment et difficilement acquise –, pour demander l'attribution collective de la citoyenneté aux Juifs algériens.

Reprenant un projet préparé dans les dernières années du Second Empire, Adolphe Crémieux, ancien avocat et ancien ministre de la II^e^ République mais également président de l'Alliance israélite universelle, promulgue en octobre 1870, en tant que ministre de la Justice du gouvernement de la Défense nationale, le décret qui porte son nom. Le texte déclare donc citoyens français les « israélites indigènes » des départements de l'Algérie et les soumet juridiquement au code civil. L'importance du décret réside dans le caractère massif et obligatoire du changement de statut.

Le décret Crémieux, qui sera plus tard souvent présenté comme le symbole de l'œuvre émancipatrice et républicaine française, a pourtant rencontré la résistance des milieux juifs algériens hostiles à l'abandon du droit mosaïque. Il a suscité également l'opposition virulente des militaires et des administrateurs de la colonie dès sa promulgation. Sous le gouvernement d'Adolphe Thiers, une campagne continue à la Chambre incite le gouvernement à prononcer son abrogation, campagne relayée en Algérie par le nouveau gouverneur général, l'amiral de

Gueydon, et par la presse. Le décret est cependant conservé, mais sa portée est limitée par un autre décret promulgué le 7 octobre 1871 sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur Félix Lambrecht. Le décret Lambrecht définit, en droit, ce qu'est un « indigène israélite » : c'est un israélite (rien n'est dit sur la définition explicite de cette catégorie, contrairement à ce qui adviendra sous Vichy) qui est né en Algérie avant la conquête ou dont les parents sont nés en Algérie avant 1830.

On insiste peu sur la portée de ce décret. Pourtant il s'est révélé fondamental pour définir ce qu'est un « indigène algérien » et donc le distinguer des autres ressortissants de l'empire vivant en Algérie, en particulier des Tunisiens et des Marocains : un « indigène algérien » est un individu né en Algérie avant la conquête ou descendant de natifs d'Algérie avant 1830. Par ailleurs, c'est ce décret qui est invoqué pour exclure du bénéfice du décret Crémieux les Juifs résidant dans les territoires du M'Zab, dont l'annexion est prononcée en 1882, au motif qu'ils ne sont pas nés, ni leurs parents, dans les frontières de l'Algérie conquise en 1830. C'est également en s'appuyant sur une application littérale du décret Lambrecht que des maires élus sur des programmes « antijuifs » ont cherché ensuite à exclure de l'électorat les Juifs de leurs communes, à la fin du XIX^{e} siècle ou dans les années 1930. Ces maires leur ont demandé de prouver qu'ils étaient nés en Algérie avant 1830 ou que leurs ascendants l'étaient. S'ils ne pouvaient pas le faire, ils échouaient à prouver qu'ils avaient bénéficié du décret Crémieux et donc qu'ils étaient citoyens français. Or, une telle preuve était impossible, puisque l'Algérie était dépourvue d'état civil au moment de la conquête.

1889 : le droit du sol pour les étrangers européens

Les étrangers européens attirent aussi l'attention. Le problème soulevé par leur présence est singulièrement différent, voire l'opposé de celui des « indigènes » : il tient à l'importance relative de la population étrangère européenne au regard de la population d'origine française. Les résultats du recensement de l'Algérie de 1886 dénombrent 219 071 Français d'origine ou naturalisés pour 203 154 Européens étrangers. Pour les colons et l'administration coloniale, l'enjeu est double : il est nécessaire tout autant de contenir un risque autonomiste latent, voire irrédentiste, au sein des importantes communautés espagnoles ou italiennes, que de renforcer numériquement la population (civilement) française vis-à-vis des 3 264 900 « indigènes musulmans ». De sorte que, très vite, le sénatus-consulte de 1865, qui facilite les naturalisations, se révèle insuffisant. Il faut que les Européens deviennent français par leur naissance sur le sol algérien. Or, depuis le code Napoléon, le droit du sol a été supprimé au profit du droit du sang. La naissance sur le sol de la France (et *a fortiori* algérien) n'entraîne plus accès à la nationalité française. Dès 1884, le gouverneur général Louis Tirman envoie donc au gouvernement français un projet de loi visant à accorder la nationalité française aux enfants d'étrangers nés sur le sol algérien. Lorsque est discutée et votée la grande loi sur la nationalité de 1889, qui réintroduit le droit du sol dans le droit français, l'Algérie est incluse dans le bénéfice de la loi : l'enfant d'étranger né en Algérie devient français (et citoyen) s'il réside encore en Algérie à sa majorité. Grâce à la loi de 1889, la minorité européenne se trouve intégrée dans le groupe des citoyens français dès la seconde génération. L'« algérianisation » de la population européenne est en cours, d'autant qu'à partir de 1896 le nombre des Européens nés en Algérie est devenu supérieur à celui des immigrés.

Bien entendu, les « indigènes algériens » ne peuvent réclamer le bénéfice de la loi du fait de leur naissance sur le sol algérien, puisque, indigènes, ils sont français et non étrangers. Leur exclusion de l'application de la loi ne fait donc jamais l'objet de discussions. La situation demeure cependant plus ambiguë pour les Marocains et Tunisiens, qui, appartenant à des protectorats, conservent leur nationalité et donc sont étrangers. En droit, ils bénéficient des bienfaits du droit du sol, mais bien souvent, en pratique, l'administration coloniale française continue de leur en refuser le bénéfice, au mépris de nombreux arrêts du Conseil d'État.

Dans l'Algérie coloniale a été inventé et mis en pratique le statut d'indigène, ni citoyen français ni étranger, sujet de nationalité française sans droits du citoyen associés. Pour les juristes coloniaux, ce statut, pourtant contraire au modèle de la nationalité/citoyenneté promu par la République en métropole (mais dont sont exclues également les Françaises), n'est pas contraire aux principes égalitaristes du droit français. Les colonisés, plus précisément les musulmans après

le décret Crémieux, conservent des droits particuliers, un statut personnel fondé sur leur foi. Ce « privilège » justifierait leur exclusion civique. Cependant, ce statut exceptionnel n'a pas été sans susciter des critiques : en métropole d'abord, dans les milieux politiques proches des socialistes qui déposent de nombreuses propositions de loi pendant toute la III^{e} République visant à accorder, sous condition ou non, la « citoyenneté dans le statut » aux Algériens ; puis en Algérie même avec les revendications d'une « élite » algérienne, les Jeunes Algériens, qui dénonce le double discours de la République.

Pour en savoir plus

Laure BLÉVIS, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des "sujets français" en Algérie coloniale », *Genèses*, dossier *Sujets d'Empire*, n^{o} 53, 2003.
–, *Sociologie d'un droit colonial. Citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947), une exception républicaine ?*, thèse de science politique, IEP Aix-en-Provence, 2004.
Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, Paris, 2002.

Les crises en trompe l’œil de l’Algérie française des années 1890

Didier Guignard

Si l’on entend par « crise » une rupture grave et temporaire dans une évolution historique, ou seulement un tel ressenti partagé, alors plusieurs crises concomitantes frappèrent la colonie dans les années 1890. Elles eurent d’autant plus d’écho à l’époque que la minorité française semblait être la seule concernée. Un flot ininterrompu de récriminations fut même échangé entre commentateurs, de part et d’autre de la Méditerranée, lesquels se renvoyaient la responsabilité d’une situation critique en lui donnant davantage de relief. C’était là, pourtant, les seuls liens évidents entre les crises qu’une nature différente empêchait de confondre tout à fait.

Il était tantôt question de marasme économique chez les colons, criblés de dettes, confrontés à la mévente de leurs produits et au ralentissement des concessions de terre par l’État. Un vif sentiment d’insécurité prenait souvent le relais et la presse française d’Algérie ne traitait plus que des « attentats » indigènes contre les personnes ou les biens européens, en exigeant le renforcement des pouvoirs disciplinaires. Puis le débat déviait sur la question des Juifs d’Algérie, faits citoyens français en 1870, à qui étaient reprochés des pratiques usurières, la concurrence sur le petit commerce et un vote communautaire empêchant tout changement de majorité. De 1896 à 1902, cet antisémitisme a débouché sur des violences de rue bien réelles à Constantine, Oran, Alger… Mais le racisme au sein de la minorité française s’exprimait encore d’une autre manière : quand le « péril étranger » était évoqué, étaient visés les Européens étrangers ou les Français d’origine espagnole, italienne ou maltaise, leur nombre croissant sous l’effet de la loi de naturalisation de 1889, ou le danger d’un moindre attachement à la France par la « fusion des races latines ». Enfin, la revendication d’une plus grande autonomie administrative vis-à-vis de la métropole a été constante pendant la décennie. Le rattachement des différents services aux ministères parisiens était unanimement condamné par les élus locaux. Certains revendiquaient une assemblée coloniale compétente pour voter un budget et des lois propres à l’Algérie. La crainte d’un mouvement séparatiste européen n’était alors pas loin, trente ans avant les premières revendications indépendantistes des nationalistes algériens.

Quel était donc le fil conducteur entre toutes ces crises : économique, sécuritaire, antisémite, identitaire, autonomiste ? À l’historien qui souhaite les relier les unes aux autres, il manque un ou plusieurs chaînons. Ces moments de tensions s’accumulèrent sans jamais correspondre parfaitement, ni mobiliser exactement les mêmes acteurs, selon les mêmes clivages. Mais la juxtaposition de crises sans lien direct entre elles ne convainc pas davantage, étant donné l’unité de lieu et de temps. Saisir les ressorts communs à une décennie de crises suppose alors de serrer au plus près les discours de l’époque et de s’en affranchir ensuite, pour mieux y revenir.

Des discours trompeurs sur les crises

Une constante se dégageait en effet de ces divers moments : le ressenti exprimé par les porte-voix de la minorité française ne correspondait pas vraiment à des ruptures effectives. Celles-ci étaient soit grossies, soit inventées. Les propriétaires européens furent-ils atteints par la crise économique au point de voir reculer la colonisation foncière ? Céréaliers et éleveurs subirent certes la baisse des cours mondiaux entre 1890 et 1894 ; les viticulteurs endettés connurent aussi des difficultés en 1893-1894, provoquées par la conjonction d'une mauvaise récolte en Algérie et d'une très bonne en métropole, suivie d'un effondrement général des cours. Mais la part occupée par la propriété européenne ne cessa de croître pendant la même période, à partir des ventes de terres indigènes, plus ou moins libres, et de la poursuite des concessions publiques. Les mesures protectionnistes permirent aux colons de mieux résister à la concurrence étrangère sur le marché métropolitain ; les facilités de crédit et l'extension du vignoble, malgré quelques faillites retentissantes, en sauvèrent le plus grand nombre.

La sécurité des colons fut-elle davantage compromise dans les campagnes ? Au-delà des défauts et des manipulations de la statistique, il y eut bien un pic pour les atteintes aux biens des Européens en 1893. Mais ce fut le seul à imputer aux « indigènes » sur la décennie, en relation avec une récolte désastreuse qui jeta une foule squelettique sur les routes de l'ouest de la colonie. Les bandes organisées qui sévissaient en Kabylie furent également détruites par des expéditions militaires entre 1893 et 1895. Comme le notait en 1897 l'économiste Paul Leroy-Beaulieu (1843-1916), l'un des rares observateurs objectifs sur cette question : « Les indigènes qui forment dans le Tell les quatre cinquièmes de la population ne figurent pas pour les trois quarts dans les attentats contre les personnes. » Il n'empêche que leurs « crimes » quittèrent rarement la première page de la presse locale.

L'explosion de violences antisémites s'appuyait-elle au moins sur des signes avant-coureurs ? Chez les Européens d'Algérie, la haine du Juif se nourrissait des mêmes préjugés religieux, économiques et « raciaux » qu'en métropole. S'y ajoutait une dimension politique, après 1870, du fait de l'étroitesse du corps électoral français et de la force consécutive des votes communautaires. Dès les années 1870-1880, des électeurs juifs furent agressés et leurs boutiques saccagées les jours de scrutin. Mais, à partir de 1896, l'intensité nouvelle et la durée de telles violences surprirent tous les témoins. Le retour de la croissance économique dans les milieux européens aurait pourtant dû affaiblir l'un des principaux ressorts de la haine. De même, si les casseurs opérèrent en tentacules à partir des trois chefs-lieux départementaux, la carte de leurs

méfaits se superposait très imparfaitement aux pôles de concentration juive, aux régions de colonisation en crise, aux foyers d'immigrés espagnols ou italiens (à l'antisémitisme religieux souvent plus prononcé).

Le risque d'un séparatisme européen reposait-il enfin sur des bases plus solides ? En réalité, les projets d'autonomie administrative ou financière circulaient depuis les années 1870. Certains reçurent l'appui officiel de gouverneurs généraux (Louis Tirman, Jules Cambon). L'élu local partisan un jour d'« assimiler » l'Algérie à la France, pour bénéficier des mêmes droits politiques ou des mêmes avantages économiques, se disait volontiers « autonomiste » le lendemain, pour s'exonérer d'un impôt ou décider d'un équipement. Certes, l'amour de la patrie française fut contrarié dans les années 1890. L'émancipation des colonies espagnoles et des dominions britanniques, réalisée au profit de peuples blancs ou métis, invitait aux parallèles. Les publicistes soulignaient sans cesse un esprit « algérien », distinct de la métropole, qui grandissait en même temps que la part des étrangers naturalisés et des Français nés en Algérie. Les projets d'assemblée coloniale se firent plus précis et plus audacieux, par exemple dans *L'Algérie libre, étude économique sur l'Algérie* du professeur de droit Félix Dessoliers (1895). La Sûreté constitua même un épais dossier sur Max Régis, le bouillant maire d'Alger d'origine italienne (de 1898 à 1901), dont les propos « en faveur de l'indépendance de l'Algérie » inquiétèrent jusqu'à ses partenaires antisémites. Mais, précisément, les services de police ne firent jamais mention d'un quelconque projet ou de la moindre organisation séparatistes. « On évoque la pensée du séparatisme […] ; c'est là matière à des articles de journaux, […] à un livre qui se vendra, résumait le démographe algérois Victor Demontès en 1906. […] Il semble à les voir si nombreux […] que l'Algérie ne s'occupe plus que de cette question. Leur ensemble fait illusion. »

Les crises ressenties ou exprimées si bruyamment par la minorité française, à la fin du XIX^{e} siècle, se dérobaient donc systématiquement à la réalité. Pourquoi ?

À toutes ces crises, un ressort politique masqué, puis oublié

Notons d'abord qu'elles empruntaient toutes le même canal déformant : la presse (ou l'édition) française d'Algérie. Ses lecteurs étaient peu nombreux mais, dispersés sur l'ensemble du territoire, ils étaient l'enjeu des luttes électorales. Aussi la colonie se caractérisait par une multitude de titres qui ne se vendaient qu'à quelques centaines ou milliers d'exemplaires. Pour survivre, ils devaient obligatoirement s'attacher à une clientèle politique et faire dans la surenchère. C'est là une première clé pour saisir le décalage entre l'expression et la réalité des crises.

De l'autre côté de la Méditerranée, l'Algérie restait un sujet secondaire dans les années 1870 et 1880. La plupart des institutions coloniales facilitant les abus de pouvoir furent entérinées par le régime républicain sans soulever beaucoup de débats : le droit foncier facilitant les dépossessions indigènes, le code forestier restreignant davantage les usages, le régime de l'indigénat, la décentralisation municipale et départementale au profit d'une minorité française, etc. 1891 marqua assurément une rupture et le début de la crise véritable. Six ans après avoir été évincé du pouvoir, Jules Ferry faisait sa rentrée politique. Ce héraut de la « mission civilisatrice » pronostiqua une « crise de la colonisation » en Algérie et poussa à la nomination d'une commission d'enquête sénatoriale. Parlementaires et journalistes métropolitains lui emboîtèrent le pas. En effet, la dénonciation des « scandales algériens » permettait de satisfaire des intérêts moraux et politiques souvent fort éloignés de l'Algérie, au moment où le public hexagonal s'indignait facilement contre la « République corrompue ». Un nouveau gouverneur, Jules Cambon (de 1891 à 1897), contribua aussi à l'ouverture d'enquêtes administratives contre des fonctionnaires et des élus locaux coupables de fraude électorale, de détournement d'argent public et de violence sur les « indigènes ». Les sanctions disciplinaires commencèrent à pleuvoir, dopant à leur tour les plaintes d'opposants et de victimes, menaçant les clientèles en place. Le point d'orgue de ce grand déballage fut, en 1895, le scandale des phosphates de Tébessa, pour la concession desquels plusieurs conseillers généraux vendirent chèrement leur influence.

Ce fut aussi le moment où les antisémites de France et d'Algérie comprirent tout le bénéfice à tirer d'une campagne de presse concertée pour s'emparer du pouvoir. Des opposants locaux pouvaient arborer l'étiquette « antijuive » et télégraphier au siège parisien de *La Libre Parole* toutes les dénonciations d'abus, imputés communément aux « Juifs » ou aux « judaïsants ». Le quotidien antisémite d'Édouard Drumont leur offrait une caisse de résonance, susceptible de provoquer des remous au Parlement et de faire aboutir les enquêtes. En vue des élections municipales (1896), départementales et législatives (1898), les troubles antisémites furent également préparés de concert, dirigés à distance par ces mêmes prétendants au pouvoir. Ceux-ci

n'hésitèrent pas à embaucher des casseurs européens ou « indigènes », prêts à défoncer une vitrine en échange de quelques francs. L'abstention d'une communauté juive terrorisée et l'adhésion d'une partie de l'électorat français à la propagande antisémite suffirent alors à déboulonner les patrons de la colonie. Entre 1896 et 1898, les « antijuifs » conquirent les grandes villes (Constantine, Oran, Alger…), une majorité aux conseils généraux, quatre sièges sur six aux législatives (dont celui de Drumont, élu député d'Alger).

Déjà fragilisé en métropole par l'affaire Dreyfus, le gouvernement de Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904) inclut un volet algérien à sa politique de « défense républicaine » (1899-1902) : à condition de renoncer au désordre et de proclamer haut et fort leur attachement au régime, l'impunité et de nouvelles largesses budgétaires (fondées sur les subventions métropolitaines et les « impôts arabes ») étaient promises aux élus locaux. La distribution eut lieu au sein des Délégations financières (1898), une assemblée assurant la surreprésentation des colons, bientôt compétente pour voter un budget spécial à l'Algérie (1901). Les rares élus s'entêtant dans l'agitation antisémite furent poursuivis pour « sédition », accusés d'être des « séparatistes à la solde de l'étranger », entretenant les divisions de la minorité française face aux masses indigènes « hostiles ». L'entreprise réussit pleinement, grâce au concours des anciennes clientèles ou d'« antijuifs » ralliés au pouvoir. Leurs organes de presse pouvaient ainsi continuer à dramatiser sur le thème de l'insécurité, du « péril étranger » et des dangers du séparatisme, puis, une fois les malentendus avec la métropole dissipés, célébrer la concession d'une autonomie financière permettant la relance de la colonisation foncière et des grands équipements.

Ainsi était refermée une crise essentiellement politique, née de la volonté métropolitaine de réprimer les abus coloniaux les plus voyants. Elle ne réussit qu'à armer les adversaires de la République en conduisant les autorités à renoncer puis à imposer le silence, de gré ou de force. Les véritables victimes de la crise étaient donc bien les Juifs et les Algériens musulmans. Par exemple, le bilan des troubles antisémites dans la seule ville d'Alger en janvier 1898 fut de deux morts, quatre-vingt-sept magasins ou ateliers saccagés, la synagogue et douze villas détruites. Pour la majorité « indigène », le rideau était rabaissé sur les abus et des mesures prises contre ceux qui commençaient à les dénoncer : non-relais des plaintes par l'administration, instauration des tribunaux répressifs en 1902.

En 1903, le président de la République, Émile Loubet (1838-1929), venait inaugurer une « ère nouvelle » en Algérie. Les reporters métropolitains n'eurent guère l'occasion de s'extraire du cortège officiel, se contentant d'admirer l'« œuvre accomplie » et les spectacles offerts. La mémoire des années 1890 fut même progressivement effacée : les historiens de l'époque coloniale décrivirent au mieux une « crise de croissance », morcelée entre les divers épisodes évoqués précédemment… Après 1962, les conditions de fabrique de l'histoire ne facilitèrent pas plus le retour sur ce passé, pour rendre compte des liens étroits unissant les deux côtés de la Méditerranée : la discipline resta longtemps cloisonnée aux échelles nationales ou entre spécialistes du XIX^{e} siècle européen et du fait colonial.

Pour en savoir plus

Jacques BOUVERESSE, *Un Parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes, 1898-1945*, 2 tomes, Publications des universités de Rouen et du Havre, Mont-Saint-Aignan, 2008-2010.
Geneviève DERMENJIAN, *La Crise antijuive oranaise (1895-1905). L'antisémitisme dans l'Algérie coloniale*, L'Harmattan, Paris, 1996.

Didier GUIGNARD, *L'Abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale (1880-1914). Visibilité et singularité*, Presses universitaires de Paris-Ouest, Paris, 2010.

La construction coloniale du savoir ethnographique sur l'islam algérien dans les années 1880[a]

George R. Trumbull IV

L'imposition du contrôle colonial en Algérie, processus constamment révisé mais jamais achevé, nécessitait la production d'un savoir *sur* l'Algérie. Au XIX^e^ siècle, le colonialisme français s'efforça donc de produire un corpus de connaissances sur les Algériens et sur l'islam – et plus largement sur les univers sociaux et culturels des peuples colonisés. Ce corpus pouvait aussi servir de documentation de surveillance. De leur côté, les Algériens cherchaient à cacher des informations aux administrateurs français, à égarer les chercheurs et à préserver des espaces d'autonomie, si incomplets fussent-ils, échappant au contrôle colonial. Les innombrables monographies, études ethnographiques, rapports administratifs et travaux universitaires qui composent les archives de surveillance constituent ainsi autant un témoignage de la vie algérienne sous le colonialisme que de la pensée coloniale française. Les intérêts de l'empire sont en effet omniprésents dans ces représentations.

L’ethnographie gouvernementale des pratiques soufies dans les années 1880

Les confréries soufies, en particulier, en tant que structures organisées de sociabilité religieuse, ont beaucoup préoccupé les administrateurs coloniaux, les savants et les voyageurs. Au début de la III^{e} République, les réseaux religieux musulmans semblaient constituer une menace particulière, à la fois religieuse et secrète. Aussi l’administration coloniale en Algérie donna-t-elle naissance à une ethnographie et une littérature culturelle fondées sur l’observation participative, qui reflétait cet intérêt pour la politique religieuse. Les connaissances sur le soufisme maghrébin de l’époque, en particulier algérien, sont ainsi directement issues de l’imposition du contrôle colonial.

Deux grands textes dominent les nombreuses études administratives françaises sur les pratiques soufies locales. En 1884, à la demande du gouvernement général, Louis Rinn, chef du service central des Affaires indigènes, publiait *Marabouts et khouan*. Le titre faisait explicitement référence aux deux corps de religieux qui intéressaient le plus les administrateurs coloniaux : les « marabouts » (en arabe, *m’rabet*) ou chefs religieux locaux, et les adeptes des confréries soufies, appelés « khouan » (en arabe moderne standard, *ikhwan*, littéralement « frères »). Cette tentative de codification des conceptions coloniales du soufisme visait à fournir des définitions des différents ordres religieux, une évaluation de leur nature politique, une recension de leurs principaux préceptes et pratiques, ainsi que des éléments permettant l’identification de leurs membres. *Marabouts et khouan* ne fut donc pas seulement un ouvrage de référence, mais également un outil bureaucratique de savoir, un recueil général d’informations pour les rapports administratifs. On le trouvait dans tous les services de l’administration coloniale, et les travaux sur les « marabouts et khouan » constituaient une part importante des missions imparties aux fonctionnaires locaux. Pièce fondatrice des études en langue française sur le soufisme, l’ouvrage de Rinn en faisait ainsi à la fois un objet d’intérêt colonial et un lieu d’intervention politique : le « soufisme » de *Marabouts et khouan* dépeignait autant l’imaginaire colonial que le mysticisme local.

De même, en 1897, deux administrateurs coloniaux, Octave Depont et Xavier Coppolani, entendant treize ans plus tard actualiser et corriger l’ouvrage de Rinn, publiaient *Les Confréries religieuses musulmanes*. S’inspirant du schéma élaboré par Rinn, qui avait recueilli ses informations dans la littérature existante et auprès de nombreux informateurs algériens et fonctionnaires coloniaux, Depont et Coppolani bénéficièrent d’un projet de recherche gouvernemental, mis en place dans toute l’Algérie, dans le cadre duquel les administrateurs

locaux menèrent des entretiens et consignèrent leurs observations sur les ordres soufis de leur circonscription. L'ensemble de ces informations fournit l'essentiel des données empiriques de leur livre : les auteurs des rapports sur lesquels ils fondèrent leurs généralisations s'étaient efforcés, conformément aux instructions de leur hiérarchie, de reproduire les méthodes de *Marabouts et khouan*, visant à encourager les fonctionnaires à contrôler et observer les organisations religieuses locales.

Les conditions de production de ces deux grands ouvrages posent donc de nombreuses questions concernant l'interprétation de l'histoire du soufisme algérien. D'un côté, *Marabouts et khouan* et *Les Confréries religieuses musulmanes* collationnaient une quantité formidable d'informations sur les pratiques mystiques locales – informations qui n'existaient nulle part ailleurs. De l'autre, ces textes, loin de constituer un rapport désintéressé, produisaient des représentations de la politique soufie expressément destinées à servir le projet de domination coloniale. Ces témoignages textuels des inquiétudes des Français vis-à-vis de la menace ou de la coopération politiques soufies ne peuvent donc certainement pas être considérés comme des études scientifiques, même si aucune de ces deux tendances concomitantes, descriptives et utilitaires, ne dominait à l'exclusion de l'autre. Reste que c'est bien dans cette ethnographie coloniale qu'une bonne partie de la littérature ultérieure sur les pratiques soufies trouve sa source, à laquelle viendront s'ajouter les analyses souvent contradictoires de comportements religieux, toujours jugés fondamentalement – et souvent secrètement – politiques.

La confrérie Taïbiyya : une étude de cas de la production coloniale de savoir sur l'islam algérien

L'étude d'un ordre soufi particulier, la confrérie Taïbiyya, produite dans les années 1890 par l'administration, montre bien les contradictions de l'ethnographie coloniale de la religion. Cet ordre important par le nombre de ses adeptes dans l'Ouest algérien, fondé au Maroc et fortement lié à ce pays, n'a pas joué un grand rôle dans les insurrections de l'Algérie coloniale. Peu actif au plan politique, il était moins susceptible d'attirer – peut-être à dessein – l'attention des militaires, des savants et des fonctionnaires. La littérature coloniale sur les Taïbiyya n'en montre pas moins que son intérêt porté à la production de connaissances sur l'islam était inséparable de la traque de toute subversion politique potentielle.

Les travaux français de l'époque sur les Taïbiyya s'inscrivent ainsi clairement dans le contexte politique plus large des conceptions coloniales en matière d'ordres religieux. Oscillant entre une vision de la confrérie comme instrument utile pour la domination et une interrogation méfiante quant à son caractère potentiellement subversif, les fonctionnaires et les observateurs préposés à l'examen scientifique des réseaux de sociabilité religieuse n'échappaient pas au préjugé qu'ils ne pouvaient que conspirer à l'instabilité politique. Les Taïbiyya étaient ainsi représentés à la fois comme des collaborateurs et des rebelles, voire comme occupant l'espace situé entre ces deux extrêmes. Dans le contexte tendu d'un régime colonial toujours fragile, les administrateurs et les chercheurs français n'ont en effet jamais considéré les allégeances et les motivations politiques des confréries comme étant uniformes et univoques : tout acte de coopération de leur part, tout accord avec le régime colonial, pouvait constituer, soupçonnaient (à juste titre) les administrateurs, un simple faux-semblant ou un subterfuge. Julia Clancy-Smith et d'autres historiens de l'Algérie ont ainsi montré que la logique coloniale, opposant dans les discours officiels collaboration et résistance, n'a pas empêché les Algériens de manipuler ou de subvertir ces catégories à leurs propres fins, se créant des espaces de relative liberté par rapport aux formes les plus prégnantes d'intervention coloniale. La littérature ethnographique sur les Taïbiyya révèle ainsi une compréhension plus subtile de la dynamique de la politique coloniale que celle d'une simple réduction à la binarité collaboration/résistance.

À la fin du XIX^{e} siècle, les connaissances des administrateurs coloniaux sur les pratiques culturelles et religieuses des Taïbiyya étaient fort détaillées, jusqu'à inclure des précisions sur les *dhikr* (pratiques soufistes d'évocation du nom de Dieu) de l'ordre. En 1895, le service des Affaires indigènes recevait par exemple du chef du bureau arabe de Laghouat un document en arabe intitulé « Dhikr du tarîqa des Taïbiyya pour le matin et pour le soir ». Ce *dhikr* consistait à

répéter cent fois chacune de ces phrases : « Dieu, pardonne-moi ; Dieu est miséricordieux et clément ; Louange à Dieu ; Dieu, donne de la joie à notre maître Mohammed le fidèle, à sa famille, à ses compagnons et à la religion de l'islam ; il n'y a de Dieu que Dieu. » Les *dhikr*, ensemble de prières propres à chaque confrérie, servaient à identifier ses membres et leurs adeptes les diffusaient très rapidement dans les diverses zaouïas (*zâwiya*) ; élément fondamental de l'identité de chaque ordre, on ne les partageait pas à la légère. Le constat de cette spécificité indiquait un degré relativement élevé de familiarité des administrateurs et des ethnographes avec les membres de la confrérie, du moins à Laghouat.

Paradoxalement, c'est peut-être pour cette raison que la littérature coloniale a parfois minimisé la menace que représentaient les Taïbiyya. Solidement implantée dans le Sahara et dans l'Oranais, la confrérie semblait bien placée pour aider les Français, précisément là où le contrôle colonial était le plus fragile. Dans une monographie sur la population de Ouargla, un administrateur anonyme précisait que les Taïbiyya, dans les années 1890, non seulement avaient été d'une rare utilité pour le contrôle colonial, mais qu'ils avaient tant fait à cet égard que les ordres religieux rivaux – dont « les inspirations venaient de l'extérieur » – se montraient en conséquence « forcément hostiles » aux Français. Les Taïbiyya, dans les textes ethnographiques, apparaissent ainsi comme un ordre paisible, serviable, incapable de provoquer des désordres, facile à gérer. Du point de vue de la domination coloniale, leurs membres semblaient des collaborateurs idéals.

Mais le « discours colonial », comme le rappelle l'anthropologue Abdellah Hammoudi, « ne tient cependant pas toujours sa parole ». Et ce sont justement ces moments schizophrènes de l'empire qui révèlent le mieux la politique complexe du savoir colonial relatif au mysticisme islamique : c'est précisément à cause de la supposée collaboration de la confrérie que la littérature ethnographique et administrative coloniale voyait dans les Taïbiyya une menace politique. Leur étroite proximité avec les Français et leur prédominance dans certaines régions du sud et de l'ouest de l'Algérie leur offraient un accès relativement privilégié au pouvoir colonial. Or, en vertu de la logique politique de l'État colonial, toute prétention indigène à participer au pouvoir représentait un danger ; et le fait que les Français dépendaient des Taïbiyya dans ces régions nécessitait qu'une surveillance étroite fût maintenue sur la menace potentielle qu'ils constituaient.

Les débats de l'époque sur la politique des Taïbiyya font enfin apparaître des thèmes plus larges dans la production du savoir ethnographique sur l'islam de l'Algérie coloniale. Les membres de la Taïbiyya avaient pour raison d'être la poursuite d'objectifs spirituels et la politique demeurait pour eux, du moins en principe, la servante de l'union plus étroite avec Dieu. Si les ethnographes coloniaux ne pouvaient se mettre d'accord sur le point de savoir si les Taïbiyya (comme les autres confréries soufies) dissimulaient une menace ou proposaient une véritable coopération, aucun ne contestait néanmoins leur nature politique. L'ethnographie coloniale, qui se fondait sur l'observation des interactions avec les Algériens, se faisait ainsi également l'écho des intérêts politiques de la domination.

Pour en savoir plus

Jamil ABUN-NASR, *A History of the Maghrib in the Islamic Period*, Cambridge University Press, Cambridge, 1987.
Julia CLANCY-SMITH, *Rebel and Saint. Muslim Notables, Populist Protest, Colonial Encounters (Algeria and Tunisia, 1800-1904*), University of California Press, Berkeley, 1997.

Octave DEPONT et Xavier COPPOLANI, *Les Confréries religieuses musulmanes. Publié sous le patronage de M. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie*, Adolphe Jourdan, Alger, 1897.
Abdellah HAMMOUDI, *Master and Disciple. The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, University of Chicago Press, Chicago, 1997.
Louis RINN, *Marabouts et Khouan. Étude sur l'islam en Algérie*, Adolphe Jourdan, Alger, 1884.
George R. TRUMBULL IV, *An Empire of Facts. Colonial Power, Cultural Knowledge, and Islam in Algeria, 1870-1914*, Cambridge University Press, Cambridge, 2009.

Les Algériens et la guerre de 1914-1918

Gilbert Meynier

De toutes les colonies françaises, l'Algérie fut, avec l'AOF, celle qui fournit le plus de ressources matérielles et humaines à la France engagée dans la « Grande Guerre ». Au Maghreb, c'est à l'Algérie que fut demandé l'effort le plus important ; elle qui fournit la majeure partie des capitaux, la plus grande partie des denrées importées (vin, tabac, blés…), près des deux tiers des hommes pour le front, et 80 % des travailleurs d'usine.

Ravitaillement de la France en guerre, famines en Algérie

De 1914 à 1918, les commissions d'achat de l'intendance militaire recoururent aux réquisitions ou eurent le quasi-monopole de l'achat des denrées – céréales, vin, tabac, moutons – à des conditions avantageuses : l'Algérie contribua à nourrir la France à bon compte. Du fait de la guerre, les produits miniers et autres pondéreux eurent la portion congrue : la crise des transports maritimes en entrava l'exportation.

Les prélèvements raréfièrent la main-d'œuvre, la production baissa en raison des sécheresses de printemps. La récolte catastrophique de 1917, au paroxysme des réquisitions des denrées vivrières, entraîna la famine de 1917-1918 dans le centre-est du pays. Celle de 1920, plus effroyable encore, fit plusieurs dizaines de milliers de victimes. La céréaliculture fut irrémédiablement touchée, l'élevage se dégrada rapidement. Seuls le tabac et, surtout, le vin, dont les prix augmentèrent substantiellement, s'en tirèrent bien. La guerre de 1914-1918 vit le boom du vin, désormais moteur dans la vie économique de l'Algérie.

Dans le contexte de crise des relations maritimes qui raréfia les produits fabriqués importés, il se trouva à la Chambre de commerce d'Alger des responsables économiques pour préconiser l'industrialisation de l'Algérie – un vaste programme fut élaboré dans ce sens par le rapport Laboubée de 1917. Les rares créations, entreprises par quelques capitalistes français, sombrèrent toutefois dès la fin du contexte exceptionnel de guerre, notamment des hauts fourneaux édifiés à Bône (Annaba) qui furent démontés dès la fin du conflit. La bourgeoisie coloniale choya derechef l'agriculture, le foncier et le commerce. Pour l'économie algérienne, une fois dégrippés les grincements conjoncturels du système, le salut ne provint que de la dépendance, après comme avant la guerre.

172 000 jeunes Algériens engagés dans la guerre

La conscription fut instituée en Algérie par décret en février 1912. La masse des Algériens y fut hostile, il y eut plusieurs mouvements de protestation. L'élite des Jeunes Algériens « évolués », elle, s'y déclara favorable : elle tentait d'arracher des droits politiques en échange de cet « impôt du sang », jusque-là apanage du citoyen. Des promesses furent prodiguées en ce sens en 1914 par maints officiels français, parfois sincères comme Adolphe Messimy, le ministre de la Guerre du gouvernement de René Viviani, ou Abel Ferry, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur et neveu de Jules. Cependant, à une exception près – la révolte des Beni Chougran, près de Perrégaux (Mohammedia), en octobre 1914 –, les premiers départs des conscrits eurent lieu sans difficultés majeures ; mais les familles les accompagnaient en gémissant et en récitant la prière des morts.

Se fit pourtant jour une manière d'« union sacrée » à l'algérienne, exaltée par le pouvoir colonial, mais aussi espérée par des « évolués » aspirant à un desserrage de l'oppression et de la discrimination : tous les « civilisés » étaient appelés à barrer le chemin à la « barbarie » teutonne. Par prudence, le pouvoir français n'avait appelé, depuis 1912, qu'une minime fraction du contingent. Les choses changèrent avec les décrets des 7 et 14 septembre 1916, qui décidèrent l'incorporation intégrale des conscrits de la classe 1917 : l'émotion fut alors à son comble en Algérie. De 1914 à 1918, le pouvoir colonial recruta 85 500 appelés et 86 519 engagés « volontaires » (en fait désignés par leurs caïds), soit un total de 172 019 recrues algériennes. Sur ce total, la classe 1918 n'ayant guère combattu sur le front, le nombre des combattants effectifs fut d'environ 150 000 hommes. Leurs pertes furent de 25 711 tués et 72 035 blessés, dont 8 779 invalides à 100 %. Ce prix du sang payé par les Algériens fut relativement peu différent de celui payé par les autres soldats.

Cette mobilisation n'alla toutefois pas sans quelques heurts, en Algérie même. Dès novembre 1914, le commandeur des croyants, le sultan-khalife d'Istanbul, appela les musulmans au *djihad*, en osmose avec certains espoirs algériens. La propagande française, dénonçant dans les Turcs les « Boches de l'Islam », légitima leur combat. De là à ce que les Algériens s'engagent sous la bannière ottomane… Si la sympathie pour la Turquie fut rituellement invoquée, elle ne déboucha sur aucun engagement : il n'y eut jamais de débarquement turc à Collo, à l'ouest de Phillippeville (Skikda), la France resta maîtresse de l'Algérie. Mais, la guerre se prolongeant, des nouvelles effroyables parvenant du front, des espoirs millénaristes travaillèrent les Algériens, en lien avec la propagande turco-allemande annonçant la libération des musulmans du joug des infidèles. Il y eut des protestations et des manifestations contre le recrutement, des conscrits gagnèrent le maquis. Une insurrection secoua le nord-est de l'Aurès (Belezma, Metlili) ; les

conjurés y proclamèrent *al-bublik* (république : nous aussi voulons être libres, libres de commander à notre tour) [***s*** p. 393]. Outre les troupes de terrain, d'octobre 1916 au printemps 1917, la répression mobilisa deux divisions prélevées sur le front.

Reste que la majorité des Algériens se réfugièrent dans un attentisme prudent, officiellement baptisé « loyalisme », qui se manifesta sous diverses formes : celui de notables ou d'agents de l'administration escomptant des récompenses pour leur conduite et leur efficacité dans les campagnes de recrutement ; celui de jeunes « évolués », sensibles au discours républicain sur la citoyenneté et l'impôt du sang ; celui répondant aux appels français à l'union sacrée de la civilisation contre la barbarie – le code de l'indigénat fut suspendu par la Chambre en juillet 1914. Se trouver à l'improviste dans le camp des « civilisés », après avoir été tenus si longtemps pour barbares, peut expliquer des attitudes inaccoutumées : c'était la première fois que les Algériens étaient autant sollicités par le pouvoir colonial.

Une fois transplantées en France, les jeunes recrues algériennes de 1914 souffrirent, il y eut des hécatombes. Les morts, les mutilés pour gelures de pieds, les catarrheux et phtisiques éclaircirent les rangs des survivants. Paniques, abandons du champ de bataille et refus de marcher furent légion. Des décimations, attestées par les archives militaires, furent exécutées au moins à trois reprises, d'août à décembre 1914.

Cantonnés à l'arrière après les hécatombes de 1914, ces hommes furent repris en main à partir du printemps 1915 et mieux instruits. Si, en 1914, les rapports militaires décrivaient les Algériens comme une troupe exsangue terrorisée, ils furent de plus en plus encensés, sur l'Artois, la Somme, à Verdun, au Chemin des Dames. Le moral et l'esprit offensif furent au zénith en 1918, avec l'engagement en Champagne des recrues de la classe 17, qui s'étaient révoltées dans le Belezma en 1916-1917. Les régiments de tirailleurs algériens furent parmi les plus cités et décorés de la guerre. Leur intégration à l'armée française ne fut pas due à une mythique fidélité à une France patrie d'adoption, mais à un ordre militaire somme toute moins oppressif, moins discriminatoire que l'ordre colonial. Même si la discrimination exista par exemple dans la réglementation des permissions, le commandement craignant de lâcher librement les tirailleurs dans des familles françaises. Mais le général Hubert Lyautey (1854-1934), ministre de la Guerre de décembre 1916 à mars 1917 dans le gouvernement d'Aristide Briand, en égalisa les régimes. Le temps passant, au milieu de la boucherie qui broyait les hommes, une peau en valut une autre. L'accueil favorable, voire chaleureux, de familles françaises pour ces exotiques venus épauler la France, la reconnaissance des blessés pour les soins prodigués dans les hôpitaux militaires à égalité avec les Français, l'admiration pour les religieuses et infirmières, les draps blancs, sans compter les attentions paternalistes du commandement : tout cela ne fut pas sans effets.

La guerre de 1914-1918 fut ainsi l'occasion, pour quelque 292 000 jeunes Algériens, de humer pour la première fois les vents de l'extérieur. Parmi eux, outre les conscrits, les travailleurs des « usines de la défense nationale ».

Un creuset du mouvement nationaliste

En 1914, on comptait moins de 15 000 ouvriers algériens en France. De 1914 à 1918, environ 120 000 furent recrutés dans un encadrement militarisé évoquant l'ambiance des communes mixtes. La misère de ces ouvriers recrutés administrativement, souvent des adolescents désignés par leur caïd comme « volontaires », transparaît sobrement dans le rapport du sénateur lyonnais Paul Cazeneuve de 1917. Ces Algériens connurent et fréquentèrent des Français et Françaises, s'initièrent à la vie ouvrière, à la revendication, à la grève : ils contractèrent alors des habitudes peu compatibles avec l'ordre colonial. Au lendemain du conflit, le syndrome du « tirailleur libéré » et la hantise de l'« ouvrier de France » obsédaient ainsi les rapports de police sur le « nouvel état d'esprit des indigènes » – lequel sera de fait à l'origine de la création en 1926 du premier mouvement politique nationaliste structuré, l'Étoile nord-africaine [***s*** p. 393].

Début 1919, le président du Conseil Georges Clemenceau, confronté aux notables créoles et autres élus français d'Algérie, fit voter par la Chambre l'égalité entre les pensions de guerre des engagés « indigènes » et celles des Français – elle perdurera jusqu'en 1962. D'après des sources orales, Clemenceau aurait alors congédié une délégation de notables français d'Algérie venus protester en leur lançant : « Messieurs, je vous emmerde ! » Les Algériens ne cessèrent pas pour autant d'être des « indigènes ». Ceux d'entre eux qui avaient découvert la force française furent donc fortement tentés par la transposition chez eux de ce qu'ils avaient vu en « métropole ».

Et cela d'autant plus que rien ou presque ne fut tenu des promesses gouvernementales de 1914. Furent seulement distribués aux anciens combattants algériens, à titre de récompense, quelques emplois réservés et de menues prébendes : licences de cafés maures, postes de gardiens d'immeubles ou d'employés de communes mixtes… La loi Jonnart de février 1919 [***s*** p. 200] rabota bien quelques aspérités de la discrimination coloniale, notamment en matière fiscale. Mais la promesse d'accorder aux « indigènes » des droits de citoyens en échange de l'impôt du sang se réduisit à une réformette. Apparut ainsi une catégorie de sous-citoyens (environ 50 % des adultes mâles en âge de voter), habilités à voter à l'échelon le plus bas, celui des *djemaa*, assemblées dépourvues de tout pouvoir réel. Les communes mixtes restèrent régies par les caïds et les communes de plein exercice augmentèrent de deux tiers leur nombre de conseillers « indigènes », sans que leur proportion ne puisse jamais excéder le tiers des effectifs français et le quart de l'effectif total. Quant aux conseils généraux et aux Délégations financières, leur corps électoral fut bien multiplié par vingt, ce qui représenta dès lors environ 10 % des adultes de plus de vingt et un ans. Donc davantage de votants, mais au total un nombre d'élus resté bien peu menaçant pour la pérennité de l'ordre colonial. Et les Algériens étaient toujours décrétés inaptes à élire des représentants au Parlement français.

Le lobby colonial n’eut guère besoin de beaucoup s’ébrouer à Paris pour maintenir ce qui était à peine plus qu’un *statu quo* : en août 1920, la Chambre « bleu horizon », élue en novembre 1919, reconduisit le code de l’indigénat [***s*** p. 200]. Aux Algériens, on avait tant promis que les accents protestataires de l’émir Khaled, petit-fils d’Abd el-Kader et chef de file des Jeunes Algériens, les séduisirent [***s*** p. 238 et 443]. Mais la famine de 1920, qui vit les affamés venir camper en bordure des villes, aida à refermer la parenthèse. Le pouvoir colonial sentit alors passer le vent du boulet : il se raidit, referma vite le chapitre entrouvert des « réformes indigènes » et s’arrangea pour éloigner l’émir Khaled, exilé en Égypte, à l’été 1923.

La célébration ambiguë des « Turcos »

Une autre dimension importante de la participation des « Turcos » (les tirailleurs algériens) à la Grande Guerre fut l'action de propagande gouvernementale qui l'a accompagnée, visant à leur donner – dans le flot médiatique qui caractérisa la première guerre d'images, nourrie de journaux, de revues, d'affiches et de dizaines de millions de cartes postales – une image plutôt sympathique : s'y ancra le stéréotype de l'Algérien guerrier, dont il fallait toutefois canaliser l'énergie. Malgré les célébrations en chaîne et la réputation de virile pugnacité des « Turcos », le stéréotype de l'Algérien des magazines populaires resta en effet durablement celui du sous-prolétaire loqueteux, désorienté, avide de femmes françaises, dangereux porteur de la tuberculose et de la vérole.

Après 1918, les panégyriques officiels flattant l'image du « Turco » continuèrent pourtant dans les discours au Parlement et lors des cérémonies commémoratives, dans les manuels d'histoire… Furent alors érigés des monuments aux morts où ils étaient bien mentionnés ; furent également implantés des cimetières où, mélangés certes aux autres soldats, ils avaient leur place reconnaissable aux stèles à cachet musulman des pierres tombales. Et la censure veillait à ce que les images fabriquées ne soient pas contredites par celles qui pourraient démoraliser l'opinion. Cela n'empêcha pas quelques images vulgaires, qui furent pourtant plus marquées pour les « Sénégalais ». La publicité « Y a bon Banania », apparue en 1915, qui allait avoir une longue carrière, n'eut pas d'équivalent algérien : les Maghrébins furent relativement mieux traités, même si le sabir fut aussi à l'honneur dans certaines gravures et cartes postales trivialement racistes (« Y en a pas bezef »).

Conscients d'avoir aidé la France à l'heure du danger, les Algériens s'étaient sentis valorisés, aussi les frustrations furent-elles immenses. L'idée selon laquelle, sans le matériel américain et sans les valeureux tirailleurs algériens, les Français n'auraient jamais gagné la guerre de 1914-1918, s'ancra profondément. Elle contribua à révéler l'Algérie aux maturations et aux résolutions politiques.

Pour en savoir plus

Augustin BERNARD, *L'Afrique du Nord pendant la guerre*, PUF/Yale University Press, Paris/New Haven, 1926.
Abdallah EL HAJ (lieutenant indigène Bouykabouya Rabah), *L'Islam dans l'armée française*, Constantine, 1916.
–, *Les Soldats musulmans au service de la France*, Librairie nouvelle, Lausanne, 1917.
Ahmed KOULAKSSIS et Gilbert MEYNIER, *L'Émir Khaled, premier* zaïm *? Identité algérienne et colonialisme français*, L'Harmattan, Paris, 1987.
Jean MELIA, *L'Algérie et la guerre (1914-1918)*, Plon, Paris, 1918.

Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^{e} siècle*, Droz, Genève, 1981 (rééd. : El Maarifa, Alger, 2010).
Jean-Jacques RAGER, *Les Musulmans algériens en France et dans les pays islamiques*, Imprimerie E. Imbert, Alger, 1950.
Ulrich TRUMPENER, *Germany and the Ottoman Empire, 1914-1918*, Princeton University Press, Princeton, 1968.

Notes

a. Traduit de l'anglais par Christophe Jacquet.

L’Algérie algérienne

Constantine, 1887 : des notables contre la « naturalisation »

Ouanassa Siari Tengour

En 1887, quelque 1 700 notables de Constantine ont eu recours à la pétition pour exprimer leur opposition à un projet de naturalisation. Si le recours à la pétition n'est pas nouveau en Algérie au cours du XIX^{e} siècle, la démarche retient l'attention par la somme des signatures apposées à la fin du texte et le contenu des revendications exprimées.

Aux origines de la pétition des notables du Constantinois

C’est à l’occasion de la publication d’un projet de naturalisation collective de tous les « indigènes », présenté le 16 juin 1887 par deux députés, Henri-Joseph Michelin et Alfred Gaulier, que quelques personnalités de la ville de Constantine ont pris l’initiative de s’adresser au Parlement français, en rédigeant un long texte où elles ont exposé leur point de vue. Le projet de loi prévoyait une naturalisation française de tous les Algériens, assortie de la possibilité du maintien du statut personnel musulman ou de son abandon au profit des lois civiles françaises.

Contrairement aux dispositions du sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui soumettait l’octroi de la citoyenneté à l’« indigène musulman » à sa demande exclusive et à l’abandon de son statut personnel, la proposition de Michelin et Gaulier, députés de la gauche radicale, innovait en voulant accorder une naturalisation de plein droit à tous les « indigènes musulmans » indépendamment de leur statut personnel. En d’autres termes, la citoyenneté française n’était plus considérée comme incompatible avec le statut personnel et ouvrait la voie à l’entrée des sujets algériens dans la cité française. Une telle mesure abondait dans le sens d’une politique d’assimilation et entraînait logiquement le partage par les musulmans des mêmes droits et des mêmes devoirs que les citoyens français. Les défenseurs de ce projet invoquèrent le décret Crémieux du 24 octobre 1870, qui avait déclaré citoyens français les Israélites indigènes de l’Algérie [***s*** p. 103 et 212], et ne demandèrent que la réciprocité de la mesure en faveur des musulmans. Ils ne cachaient pas, par ailleurs, que l’assimilation en masse des « indigènes musulmans » était dictée par des préoccupations liées à la situation démographique de la France, en diminution sensible. Le manque d’hommes dont souffrait l’armée serait ainsi largement compensé par la présence de « 200 000 soldats arabes ». Tel était le véritable enjeu de la proposition de Michelin et Gaulier.

Ce projet, qui ne sera même pas débattu à l’Assemblée nationale, va occuper pendant longtemps l’opinion publique. En Algérie, la presse européenne, à quelques exceptions près, dénonça le projet, jugé prématuré, quand elle ne le rejeta pas systématiquement. La seule perspective de partager les principes d’égalité et de liberté avec les « indigènes » n’était même pas envisageable. Un sujet français ne pouvait prétendre être l’égal d’un citoyen français. On aurait pu penser que la fin de non-recevoir du projet allait mettre fin aux polémiques. Ce fut tout le contraire : la question des droits politiques des Algériens ou, plus prosaïquement, la question algérienne ne faisait que commencer.

Les raisons d’un refus

La crainte d’une quelconque modification apportée au statut personnel est à l’origine du rejet de la naturalisation par les notables constantinois, affirmé dès le préambule : « Cette proposition ne nous convient pas et ne peut combler nos vœux. » Le problème posé, les pétitionnaires tentent d’expliquer pour quelles raisons ils ne peuvent être d’accord avec le contenu du projet : « L’entrée dans la nationalité française aurait pour conséquence à notre égard la suppression complète de notre loi et de notre code, tant au point de vue des questions matérielles (mobilières et propriété) qu’au point de vue du statut personnel. » Même si le projet s’est bien gardé de lier la nationalité à l’abandon du statut personnel, son renvoi est caractéristique de cette attitude de refus qui fut à la base de la résistance à la colonisation française.

Les rédacteurs de la pétition s’évertuent ensuite à démontrer la contradiction entre les droits à la représentation électorale et leur condition de sujets qui ne jouissaient « ni de la liberté ni de l’indépendance ». Les termes employés ne doivent pas être interprétés autrement que comme une dénonciation du mode de représentation discriminatoire des « indigènes musulmans » et des pratiques qui l’entourent. Le renoncement à la naturalisation ne fait toutefois pas perdre de vue le sens des réalités et des besoins du moment aux pétitionnaires, qui émettent un certain nombre de vœux concernant la question scolaire et l’enseignement de la langue arabe, l’égalité absolue entre tous les membres des corps élus sans distinction, la réorganisation de la justice musulmane amputée d’une partie de ses prérogatives depuis 1886.

Ces premières revendications révèlent le malaise des élites de Constantine devant les dysfonctionnements des institutions mises en place dans l’Algérie colonisée. Formulées maladroitement, elles traduisent pourtant un renversement de tendance, une démarche collective sans précédent dans la société colonisée. L’interpellation des députés est en soi un dialogue, une volonté de participer au débat qui engage l’avenir. Parmi les signataires, figurent des membres des assemblées locales, mais également de nombreux lettrés tels Abdelkader Medjaoui ou le cheikh Hamdan Lounissi, que Mostefa Lacheraf considère comme les « représentants du dernier carré d’intellectuels » et qui sont probablement les auteurs de la pétition. D’ailleurs les premiers, c’est-à-dire les « membres indigènes du conseil général du département de Constantine », se ravisèrent rapidement : le 17 octobre 1888, ils adressèrent à leur tour une protestation à la Chambre des députés où ils dénonçaient le rôle « consultatif » que leur assignaient leurs collègues, revendiquant les mêmes droits, et ne manquèrent pas d’apprécier l’initiative de Michelin et Gaulier. En se démarquant, ils traduisirent déjà de nouvelles aspirations, annonciatrices de l’émergence d’un esprit inédit, plus enclin à mobiliser d’autres ressources que le refus, à investir des modes de communication qui relèvent de la modernité politique.

La proposition exposée le 17 juillet 1888 n'eut aucune suite. Le débat sera relancé en vain par Henri-Joseph Michelin et Gustave Cluseret, le 16 janvier 1889. Quant à la pétition, inscrite sous le titre « Un grand nombre de musulmans habitant l'Algérie prient la Chambre de n'apporter aucune modification aux statuts qui les régissent », elle fut écartée par la 17e commission de la Chambre, au motif que les signatures n'étaient point légalisées !

Au cours de la session du 21 juillet 1890, le député Alfred Martineau fit une nouvelle proposition largement inspirée du projet précédent et, pour éviter que les colons ne se retrouvent « à la merci du nombre et de l'inexpérience des indigènes », la naturalisation ne serait accordée que progressivement et sous certaines conditions, dont le service militaire. Dès qu'elle fut connue, elle suscita une fois de plus une vive émotion dans les milieux musulmans. Cette fois, c'est de Tlemcen que parvint la protestation signée par 1 971 habitants de la ville, comprenant les édiles, le personnel du culte musulman, les commerçants, les propriétaires : « De l'adoption de ces deux mesures (naturalisation et service militaire), résultera nécessairement la ruine des bases de notre culte, elle détruira les principes mêmes de notre loi. » La démarche aurait été pratiquement dictée par l'administration coloniale. L'hypothèse est vraisemblable, mais l'essentiel est ailleurs : l'usage de la pétition est révélateur du changement en cours qui se noue dans un contexte des plus complexes, il informe sur les nouveaux rapports que la société algérienne entretient avec les institutions coloniales. L'usage de l'écrit ou la « raison graphique » paraît alors ouvrir un nouveau champ d'expériences aux Algériens à la veille du XXe siècle.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France*, PUF, Paris, 1968 (rééd. Bouchène, Saint-Denis, 2005).
Mostefa LACHERAF, *L'Algérie, nation et société*, Maspero, Paris, 1965.

L’expérience des « Jeunes Algériens » et l’émergence du militantisme moderne en Algérie (1880-1919)

Julien Fromage

Les mobilisations et protestations algériennes, de l’avènement de la III^e^ République à la fin de la Première Guerre mondiale, n’ont guère retenu l’attention des historiens. À la lumière de cette historiographie lacunaire et de nos travaux sur la séquence de l’entre-deux-guerres, comment aborder l’entrée des Algériens dans la « modernité politique » ? Quelles frontières chronologiques donner à cette période durant laquelle la « sinusoïde lutte armée/*hijra* (exil) » finit de s’étioler et où l’unitarisme anticolonialiste puis nationaliste n’en est qu’à ses balbutiements ? Comment caractériser le mouvement (selon le terme de Charles-Robert Ageron) ou parti (pour Gilbert Meynier) des « Jeunes Algériens » ? Derrière cette appellation convenue, quels hommes, quelles pensées et quel répertoire d’action peut-on identifier ?

« Jeunes Algériens » : genèse, limites et portée d'une appellation incertaine

La première formulation approchante, le « parti des Jeunes », paraît due à la plume de Jules Ferry. Commissionné en Algérie en 1892, il associa les « intellectuels » algériens vêtus à l'européenne venus lui présenter leurs doléances aux Jeunes Turcs en exil à Paris, qui se revendiquaient de l'exemple révolutionnaire et républicain français. Durant la crise antisémite et autonomiste de la fin du XIX^e^ siècle, l'expression « Jeunes Algériens » désigna d'abord les Juifs « évolués » et « francisés », par opposition aux traditionalistes. En 1901, les arabisants William Marçais et Edmond Doutté qualifièrent, à des fins dépréciatives, le groupe naissant des Algériens issus de l'école française de « parti Jeune Turc ». L'expression s'inséra donc d'abord dans une logique disqualifiante.

Parallèlement, ceux que l'on n'appelait pas encore « Jeunes Algériens » commencèrent à revendiquer pour le peuple « indigène » l'appellation d'Algériens jusque-là réservée aux seuls Européens d'Algérie. Les décrets du 27 septembre 1907 (portant sur l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 [***s*** p. 206]), puis ceux du 17 juillet 1908 et du 3 février 1912 (organisant la conscription des Algériens) amenèrent au premier plan la question du statut politique des Algériens et de la définition de leur personnalité morale et juridique. La révolution des Jeunes Turcs de 1908 et les mouvements Jeunes Tunisiens et Jeunes Égyptiens favorisèrent l'appropriation du qualificatif de « Jeunes Algériens » par les groupes militants qui émergeaient en Algérie. Confondant tous ces groupes « Jeunes », des libéraux français du centre et de gauche (Abel Ferry, Georges Clemenceau, Albin Rozet, Jean Jaurès, Marius Moutet, etc.) valorisèrent en France l'expression Jeune Algérien, tout en en restreignant l'acception. C'est dans ce contexte historique spécifique qu'apparurent les premiers emplois de ce « titre » par les acteurs ainsi qualifiés, avec la fondation d'un « Cercle Jeune Algérien » à Tlemcen en 1907 et la publication des premiers programmes de revendications en 1911 et 1912. Il y eut donc glissement progressif du sens donné à l'expression par les observateurs français. Chez les Algériens, l'appropriation ne fut d'ailleurs ni unanime ni univoque, mêlant des motivations diverses : volonté de s'inscrire dans un cadre référentiel admis par les colonisateurs, continuité avec les mouvements politiques existant dans le monde musulman, quête de reconnaissance auprès du public colonisé.

À l'encontre d'une définition restrictive bornant les « Jeunes Algériens » aux individus formés dans la culture française, se revendiquant Français et défendant la politique d'assimilation, ce courant s'apprécie davantage comme la combinaison dans un continuum revendicatif de

positions politiques à la fois proches et distinctes : acceptation d'un dialogue avec la culture et le pouvoir français ; adoption de la voie réformiste contre celle de l'insurrection ; émancipation progressive des populations colonisées. Elle correspondrait plus, avant 1914, à une coalescence d'individus et de petits groupes qu'à un réel mouvement social et *a fortiori* à un parti : à une extrémité de ce continuum, certains incarnaient la volonté de fusion de la personnalité algérienne dans la personnalité française, tels les docteurs Taïeb Ould Morsly et Belkacem Benthami ou l'instituteur Hadj Hamou ; à l'autre extrémité, se situaient les défenseurs de la langue arabe, de l'héritage des ancêtres, de la foi musulmane et du statut juridique musulman. Inspirés par l'Islah (réformisme islamique) venu d'Orient, leurs porte-parole avant guerre furent le Nédromi M'hamed Ben Rahal [***s*** p. 299], le cheikh Miloud Ben Mouhoub de Constantine ou encore le peintre et journaliste algérois Omar Racim (1884-1959). L'homme-synthèse de ces courants modernisateurs fut Khaled El-Hassani Ben El-Hachemi, dit l'« émir Khaled » (1875-1936), petit-fils d'Abd el-Kader, saint-cyrien ayant refusé la « naturalisation » pour préserver son arabité et pourtant homme de haute double culture [***s*** p. 443]. Porteuse d'un idéal de revivification de la société colonisée et d'une prétention à parler au nom du peuple algérien, la coalescence « Jeune Algérienne » tendit à acquérir l'épaisseur d'un mouvement social.

Le rapprochement de ces hommes aux horizons de pensée longtemps posés comme divergents tient à la malléabilité de leurs positions, évoluant au gré des débats sur la définition de l'identité algérienne et des opportunités stratégiques de réforme du système colonial. Ces premiers militants algériens donnèrent sens à certaines sociabilités, celles des premières associations franco-algériennes et des associations cultuelles musulmanes, de la presse ou du café. Le mouvement associatif fut ainsi un terrain d'observation privilégié de l'indifférenciation concrète entre traditionalistes et modernistes, le lieu d'une reconversion de sociabilités anciennes – celles de la confrérie ou de la corporation – et d'échanges féconds entre militants européens et algériens. Un espace relativement pacifié, où les oppositions entre communautés et horizons de pensée divers se marquaient moins nettement. Il n'était toutefois pas le support d'une action politique organisée qu'il devint à compter des années 1930.

L'entrée en association des Algériens démarra dans les années 1880, avec l'adhésion de militaires et d'écoliers aux premières associations sportives et l'initiation de certains membres de la rachitique élite universitaire à la franc-maçonnerie, à l'instar du docteur Morsly en 1883. À la fin des années 1890, apparurent les premières associations sportives franco-musulmanes, puis les premiers « cercles algériens », dans l'élan consécutif à la loi de 1901. Souvent à l'initiative des mêmes hommes, une presse algérienne, francophone ou bilingue, soutenue par des Français « indigénophiles », se développa dans des villes qui devenaient ainsi de véritables foyers « Jeunes Algériens ». *El-Hack* parut à Bône en 1893, *El-Misbah* à Oran en 1904. Les décrets de 1907 et 1908 furent à l'origine de l'apparition des premiers titres « Jeunes Algériens » se saisissant véritablement de la question politique « indigène ». En 1909, Sadek Denden lança *L'Islam* à Bône. En 1911, Si Hacène Benkhellaf créait le *Rachidi* à Jijel. Presse et associations souffrirent néanmoins des mêmes maux : auditoires réduits, insuffisances des forces militantes et de moyens financiers, difficultés à s'inscrire dans la durée. *L'Ikdam*, lancé à Alger en 1919, dota toutefois le courant « Jeune Algérien » d'un organe militant relativement pérenne, parrainé par une figure tutélaire, l'émir Khaled, emportant l'adhésion de la majorité des sympathisants.

La conjonction croissante des diverses tendances était cependant visible dès 1912, avec le ralliement de la délégation conduite à Paris par Ben Rahal au programme de revendications dit « Manifeste Jeune Algérien » défendu par le docteur Belkacem Benthami et remis en juin par des

élus « indigènes » au président du Conseil Raymond Poincaré (1860-1934). Ce programme réclamait la suppression de tous les régimes d'exception appliqués aux Algériens, dont l'indigénat, l'égalité et la justice fiscales, l'augmentation du corps électoral « indigène » et l'octroi des deux cinquièmes des mandats dans les assemblées algériennes, la représentation des Algériens au Parlement, la possibilité d'une « naturalisation » dans le maintien du statut personnel musulman. Des mesures scolaires et économiques volontaristes complétaient ces doléances.

Succès et répertoire d'action des « Jeunes Algériens »

L'émergence des « Jeunes Algériens » intervint dans un contexte de profondes évolutions. Les élites algériennes donnèrent, à partir des années 1880, le la d'une acceptation des opportunités offertes par l'école française, prélude à un engouement scolaire global après la Grande Guerre. Réduits à la portion congrue dans les assemblées, frustrés par l'intégration dans le corps civique des Israélites (1870) et de la majorité des Européens (1889), les Algériens revendiquèrent une plus large participation au jeu politique dès 1881 par la voix de Mohamed Ben Badis. Les contacts pris avec la classe politique métropolitaine et le mouvement de mobilisation orchestré dans la presse et les cercles « Jeunes Algériens » amenèrent les autorités coloniales à transiger. En 1914, en échange de la conscription, la proportion d'élus algériens fut portée au tiers dans les assemblées locales. Pour prix de l'impôt du sang, le gouverneur Jonnart obtint le vote de la loi du 4 février 1919 [***s*** p. 352]. Sans remettre en cause la logique ségrégative séparant corps électoral « indigène » et corps civique « français », cette loi eut un impact majeur sur la politisation des populations colonisées. Plus de 50 % des hommes algériens de plus de vingt-cinq ans participaient désormais aux élections locales. Pour la première fois, les populations rurales – l'immense majorité des Algériens – furent appelées aux urnes. Cette loi résonna comme le succès de la stratégie de dialogue des Jeunes Algériens, mais restait en deçà de leurs revendications.

Outre la presse et les associations, l'activisme « Jeune Algérien » se déploya progressivement, fixant un répertoire d'action dominant jusqu'en 1936. Dès 1887, les notables constantinois se lançaient dans une action pétitionnaire [***s*** p. 235]. Les premiers cahiers de doléances furent rédigés en 1892. En 1908, la délégation conduite par Ahmed Bouderba auprès du gouvernement introduisit une pièce majeure de ce répertoire, même s'il ne s'agissait pas encore de jouer Paris contre Alger. Les deux délégations de 1912 furent suivies, fin 1913, par les conférences données par Khaled à Paris. Les « Jeunes Algériens » tentèrent d'initier les populations colonisées au militantisme moderne. Le 28 décembre 1909, un meeting musulman fut organisé à Bône devant 3 000 personnes. L'invasion de la Tripolitaine par l'Italie en 1912 fut l'occasion d'une grande souscription orchestrée par un Croissant rouge créé pour l'occasion. Toutefois, les « Jeunes Algériens » échouèrent à mettre sur pied une organisation militante durable.

Impuissants face au dernier grand exode de 1911 [***s*** p. 244], ils tentèrent d'encadrer les violences populaires. À Nédroma en 1912, puis lors du soulèvement anticonscription dans le Nord-Aurès en 1916 [***s*** p. 255], les « Jeunes Algériens » prirent contact avec les meneurs, firent pression sur les autorités pour obtenir des réformes et essayèrent de juguler les protestations. Sociologiquement, dans l'immédiat avant-guerre, le groupe ne se limitait plus à une mince élite

du diplôme. Si la socialisation politique « Jeune Algérienne » toucha d'abord les Algériens en situation d'interface avec la culture et le système administratif et économique colonial, elle emprunta aussi volontiers les voies du sang et de l'amicalité pour élargir son auditoire et son recrutement jusqu'à la « notabilité de village ». Pour l'émergence d'un véritable mouvement social, incluant les espaces ruraux, il fallut attendre l'avènement des Fédérations d'élus et des oulémas au début des années 1930 [***s*** p. 398].

Les « Jeunes Algériens » dans la longue durée du phénomène politique algérien

La lettre-pétition transmise le 23 mai 1919 par les « Jeunes Algériens » au président américain Wilson, au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que seul l'émir Khaled osa signer, a alimenté la polémique historienne sur le fait national algérien – et cela dès avant sa révélation par Mahfoud Kaddache à la fin des années 1970. Elle souleva la question des intentions finales des « Jeunes Algériens » et du degré de cohérence réel de leur mouvement. Sans entrer dans le long débat sur la genèse du nationalisme algérien et sur la question de ses « pères fondateurs », l'appel au président Wilson ne devrait pas être dissocié du reste de l'action militante – essentiellement réformiste – de Khaled et des « Jeunes Algériens » unis derrière lui en 1919. Par ailleurs, ce courrier fut sans doute davantage un moyen de pression sur le pouvoir français qu'un véritable appel à l'indépendance.

La coalescence « Jeune Algérienne », évoluant vers une posture de « résistance-dialogue », participa à la définition d'une spécificité identitaire algérienne. « Nationalitaires » plus que nationalistes, les premières générations militantes le furent sans doute inconsciemment, en raison de l'optique stratégique de négociation avec le pouvoir colonial qui fut la leur. Après 1925, les nouveaux courants nationalistes (messalistes, oulémas et élus fédérés) se revendiquèrent de Khaled. Ils opérèrent un tri dans les héritages des « Jeunes Algériens », dans le cadre de projets visant de moins en moins à l'intégration dans la cité française. Dès 1931, dans un ouvrage dont le titre (*Le Jeune Algérien*) se référait davantage à une éthique qu'à la croyance en un mouvement ou un parti, Ferhat Abbas [***s*** p. 439] se reconnaissait davantage dans un traditionaliste comme Ben Rahal que dans un apôtre de la naturalisation des élites francisées comme le docteur Benthami. L'héritage « Jeune Algérien » tint sans doute plus au projet « démopédique » d'éducation populaire initié avant 1914, qu'à la défense d'un projet assimilateur dont l'opportunité stratégique prit fin avec le désaveu du Centenaire en 1930 et l'évanouissement rapide des espoirs engendrés par l'avènement du Front populaire.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, « Le mouvement Jeune Algérien, 1900-1923 », *in Études maghrébines. Mélanges Charles-André Julien*, PUF, Paris, 1964.
Jacky BÉNA, *Orients disparus. Histoire des francs-maçons en Algérie*, Privat, Toulouse, 2011.
Djamel BOULEBIER, « Constantine, sportsmen musulmans et nouvelles figures sociales de l'émancipation à la veille de la Première Guerre mondiale », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*,

20-22 juin 2006, ENS LSH, Lyon.
Abdelkader DJEGHLOUL, « La formation des intellectuels algériens modernes (1880-1930) », *in* Omar CARLIER *et alii*, *Lettrés, intellectuels et militants en Algérie 1880-1950*, PUA, Alger, 1985.
Julien FROMAGE, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ?*, thèse sous la direction de Omar Carlier, EHESS, Paris, 2012.
Ahmed KOULAKSSIS et Gilbert MEYNIER, *L'Émir Khaled, premier* zaïm *? Identité algérienne et colonialisme français*, L'Harmattan, Paris, 1987.
Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^{e} siècle*, Droz, Genève, 1981 (rééd. : El-Maarifa, Alger, 2010).
Louis-Pierre MONTOY, *La Presse dans le département de Constantine (1870-1918)*, thèse université Aix-Marseille-I, 1982.

L’exode algérien en terres d’islam

Kamel Kateb

La conquête de l’Algérie provoqua des départs, vers les pays musulmans, d’Algériens qui refusaient la domination d’un gouvernement d’une religion différente. Le gouvernement français, d’abord favorable à cet exode de tribus hostiles, fut vite embarrassé par le caractère politico-religieux d’un tel mouvement d’émigration. Ces flux vers les pays voisins et le Moyen-Orient, la Syrie en particulier, perdurèrent tout au long du XIX^{e} et au début du XX^{e} siècle.

Le Maroc et la Tunisie, des destinations précoces

L'émigration vers le Maroc commença avec la prise d'Alger. Elle se poursuivit et s'accentua avec l'insurrection d'Abd el-Kader. Deux tribus fuirent au Maroc, les Hachems et les Béni Amer. Elles furent rapatriées dans les années qui suivirent la reddition d'Abd el-Kader. À celles-ci, il faudrait ajouter, selon Édouard Michaux-Bellaire, un grand nombre de familles originaires des villes de Tlemcen, Mascara, Mostaganem et Alger, qui s'installèrent à Oujda, Taza, Tétouan et Tanger, Rabat et Salé. La tribu des Ouled Sidi Cheikh, en rébellion dans les années 1860 et 1870, eut aussi, jusqu'à sa défaite, un pied en Algérie et un autre au Maroc. Dans les archives, il subsiste peu de traces de demandes d'émigration, contrairement aux demandes de rapatriement qui abondent. En 1850, par exemple, le consulat général de France à Tanger signalait que 1 500 personnes avaient sollicité leur rapatriement. L'ampleur de ces migrations suscita l'inquiétude du gouvernement général. En 1846, un arrêté fut élaboré pour « mettre fin, par la crainte d'une répression efficace, aux mouvements d'émigration des tribus arabes »… Il prononçait la dépossession territoriale de toute tribu ou fraction de tribu qui émigreraient.

La frontière orientale connut une situation similaire. L'occupation de la ville de Bône entraîna l'installation de plusieurs familles de cette localité dans la région de Bizerte. Des tribus amorcèrent des mouvements d'aller et retour pendant toute la période marquée par les combats et les mouvements insurrectionnels. La régence de Tunis était intéressée par l'accueil de ces tribus qui, selon Jean-Jacques Rager, cultivaient des terres et payaient des « sommes considérables d'impôts ». L'administration française suivit ces mouvements avec une grande attention : 300 familles représentant plus de 1 500 personnes, en 1855 ; 200 tentes de Mascara, soit plus de 1 000 personnes, en 1856 ; plus de 300 tentes, soit environ 1 500 personnes, en 1860. Ces données reflètent la nature de cet exode : il s'agissait de tribus, ou fractions de tribu, qui émigraient en emportant leur cheptel et leurs effets personnels. En 1874, les autorités françaises accusèrent, à tort ou à raison, les Tunisiens d'une propagande « habile et malveillante » pour inciter les Algériens à émigrer.

Les départs, pourtant, eurent d'abord lieu avec l'assentiment et parfois l'accord des autorités françaises. Mais, comme celles-ci finirent par s'y opposer, ces mouvements devinrent clandestins. Ces flux sont par conséquent difficiles à cerner. Quand ils existent, les chiffres diffèrent selon qu'ils proviennent d'Algérie ou des services consulaires en Tunisie : en 1876, ces derniers évaluaient à 16 600 le nombre total des Algériens, alors que le gouvernement général à Alger n'en comptait que 6 973. L'existence de naturalisations et de mouvements de retour compliquait considérablement le dénombrement. Après 1881, s'ajoutèrent des migrants qui transitaient par la Tunisie sur la route de Tripoli, de l'Égypte et du Moyen-Orient. Pour le

gouvernement général d'Alger, la cause de ces départs était économique. Les émigrés algériens auraient trouvé à l'Est des conditions de vie plus avantageuses qu'en Algérie. L'abondance des terres de cultures y attirait les *khammès* et l'imposition y était moins lourde.

Les émigrés vers la Tunisie ne provenaient pas que des régions frontalières. En 1874, le consulat de France indiquait l'origine géographique des Algériens domiciliés en Tunisie : 800 venaient de l'Oasis de Ouargla, 2 000 des Oued Souf, Oued R'hir et de Touggourt, 5 000 à 6 000 de la province d'Alger – originaires majoritairement de la Grande Kabylie –, 1 200 du M'Zab. D'autres données font état de familles originaires de Mascara, de Sétif et de Mostaganem.

La Syrie, destination privilégiée

Parmi les Algériens qui se dirigèrent vers le Moyen-Orient en 1830, certains s'arrêtèrent en Égypte et prirent du service dans l'armée égyptienne qui, en 1832, conquit la Syrie. Après la prise d'Alep, certains d'entre eux s'établirent dans ce pays. Mais ce ne fut qu'après l'installation à Damas de l'émir Abd el-Kader en 1855 que les services consulaires français immatriculèrent les Algériens [***s*** p. 124]. Il faut dire que cette installation donna une nouvelle impulsion aux migrations vers la Syrie. Les autorités françaises repérèrent cinq grandes vagues de migrations entre 1850 et 1914 : 1854, 1860, 1870, 1880, 1911.

La Syrie semble avoir été la destination privilégiée des migrants quittant l'Algérie à la fin du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^ siècle. Les autorités françaises insistaient sur l'existence d'une propagande donnant à cette émigration une dimension politique d'opposition à la colonisation. En 1911, le rapport de Maurice Varnier, secrétaire général du gouvernement général, faisait ainsi état d'une campagne, menée par la confrérie des Rahmaniyya depuis deux ans, ainsi que d'une série de lettres d'émigrés appelant leurs compatriotes à les imiter. Ce même rapport, tout en insistant sur le « fanatisme » des migrants et leur espoir de trouver en Syrie des terres et des avantages de toutes sortes, mit en outre l'accent sur le rôle joué par les autorités ottomanes, qui faisaient bon accueil aux émigrés. Le rapport, enfin, n'exclut pas le fait que certains colons aient eux-mêmes poussé à l'émigration pour acquérir à bon compte les terres des émigrants. Au-delà de ces facteurs, la cause fondamentale était l'aggravation générale des conditions de vie de la population, résultant de la diminution de la propriété agricole indigène et du niveau d'imposition auquel elle était soumise. Il faudrait ajouter le désarroi suscité par la mise en œuvre des diverses lois et dispositions administratives qui étaient interprétées par les indigènes comme des atteintes à leur religion.

Les statistiques sont partielles. De 1856 à 1858, selon Rager, soixante-dix-neuf familles furent immatriculées au consulat français à Damas, soit 480 individus. Ce total est nettement inférieur à celui de la population d'origine algérienne en Syrie. D'après le ministre de la Guerre, l'émir Abd el-Kader arma un millier d'Algériens pour protéger la population chrétienne des massacres de 1860. L'immatriculation consulaire, quant à elle, progressa légèrement. Selon le rapport Varnier, elle passa à soixante-dix-huit familles immatriculées dans la seule circonscription de Beyrouth en 1888, puis 100 en 1891, 237 en 1896 et 250 en 1898.

Si l'émigration des Algériens vers le Moyen-Orient ne se limita pas à la Syrie, elle fut moins spectaculaire vers les autres destinations et fit couler moins d'encre. Elle concerna aussi la Turquie, où le ministère des Affaires étrangères, en 1914, notait une « recrudescence du courant d'émigration algérienne ». Les archives signalent aussi une présence algérienne en Égypte et en

Libye. Entre 1870 et 1891, 436 familles algériennes, chrétiennes et israélites, furent ainsi immatriculées au consulat de France du Caire. De nombreuses demandes de commerçants de Tlemcen et de Mostaganem pour émigrer à Tripoli sont également consignées. Par ailleurs, le vice-consul de France à Benghazi rapporta la présence d'une soixantaine d'Algériens originaires de Chélia (Aurès), débarqués par un navire ottoman et mendiant en ville. L'ensemble des missives indique une grande mobilité de ces émigrés, sans que l'on puisse faire une évaluation globale de leur nombre : non seulement ils étaient partis clandestinement, mais ils ne se faisaient pas enregistrer auprès des consulats français. Bon nombre de ces migrants d'origine algérienne finirent par se fondre dans la population des pays où ils s'étaient installés.

Comme pour la Tunisie, les migrants vers le Moyen-Orient provenaient de toutes les régions d'Algérie. En 1899, par exemple, un rapport du gouvernement général d'Alger faisait état de 436 demandes de passeport, qui concernaient toute la famille du demandeur : 374 dans le département d'Alger – dont 314 pour le seul arrondissement d'Orléansville ; 60 dans le département d'Oran ; 2 seulement pour le département de Constantine. Par ailleurs, les demandes de « naturalisation ottomane » (en réalité de sujétion) de 829 familles, transmises aux services consulaires français de mai 1911 à septembre 1912, se répartissaient entre 422 demandes d'originaires du Constantinois, 83 du département d'Alger et 290 d'Oranie, dont 250 pour les seuls Tlemcéniens.

Ces migrants ne sont perçus qu'à travers les écrits des administrations françaises, souvent sommées de rendre des comptes à leur hiérarchie. On ne dispose d'aucun document des intéressés eux-mêmes. Seules sont connues les caractéristiques de ceux qui sollicitèrent une autorisation de départ définitif, recueillies par les services administratifs. Des listes nominatives furent parfois établies, indiquant le nombre d'enfants et de femmes accompagnant le demandeur, ainsi que le bétail. Parmi ceux qui partirent clandestinement et qui furent arrêtés, la majorité déclarait vouloir se rendre à La Mecque, tandis qu'un petit nombre disait chercher du travail et fuir la misère. Mais, lorsque ces migrants arrivaient à destination, la justification principale rapportée par les services consulaires était l'hostilité à la France et une volonté de vivre sous un « gouvernement musulman ».

Le contrôle colonial des migrations

L'administration française redoutait la signification politique des migrations d'Algériens en terre d'islam, dans la mesure où, selon elle, ces mouvements indiquaient une opposition à la colonisation. Elle surveilla en particulier la préparation à l'émigration de Tlemcéniens qui mirent en vente plus de deux cents immeubles et qui embarquèrent vers l'étranger à partir du Maroc ou de la Tunisie. L'épisode est resté connu sous le nom d'« exode de Tlemcen », causé, en 1910-1911, par l'opposition à la conscription que les Français s'apprêtaient à instaurer. Malgré les mesures répressives l'administration coloniale n'eut jamais les moyens d'empêcher les départs.

Elle tenta alors d'en limiter les conséquences. Les autorités françaises, en effet, craignaient la contagion politique d'un tel exemple dans le reste de l'Algérie, par l'importation notamment de la presse du Moyen-Orient. Ainsi, en 1911, le gouvernement général préconisa, outre le refus des demandes d'émigration traitées dans les préfectures, l'interdiction de la diffusion des journaux *El-Maaloumat* et *Thamarat El-Founoun*. Par ailleurs, la mise sous protectorat de la Tunisie étendit les possibilités de surveillance et de répression de ces migrants clandestins. Le résident général de France à Tunis informa à plusieurs reprises le ministère des Affaires étrangères de la présence et de l'arrestation d'Algériens ayant quitté leur pays sans autorisation et séjournant irrégulièrement en Tunisie. Il désigna aussi les bateaux britanniques ayant transporté les Algériens vers la Syrie : le *Prince Line*, le *Merchant Prince*, l'*Irridish Prince* et le *Crown Prince*.

Le choix des Algériens émigrés d'opter pour la nationalité du pays d'accueil permit aussi aux autorités françaises d'intervenir. Il s'agissait de limiter ces naturalisations afin de sauvegarder le prestige français. Il exista ainsi des échanges et des accords sur l'octroi de la nationalité des pays d'accueil aux émigrés algériens avec les autorités tunisiennes, avant le protectorat en 1881, ainsi qu'avec les autorités ottomanes. Avec ces dernières, les démarches aboutirent en 1911. Signé le 2 février, l'arrangement prévoyait que les émigrés algériens ne pourraient plus perdre la nationalité française sans consultation préalable du consul de France, qui avait 75 jours pour faire objection. À la suite de cet accord, l'administration eut l'impression de pouvoir cerner l'ampleur du mouvement d'émigration vers l'Empire ottoman : des listes commencèrent à être élaborées. Entre mai 1911 et septembre 1912, par exemple, 829 familles sollicitèrent leur naturalisation. Mais très vite il apparut qu'une comptabilité précise des flux était illusoire.

L'émigration vers la France, qui prit le relais au lendemain de la Première Guerre mondiale, était le fait de chefs de famille ou de célibataires, qui contribuaient à la survie des leurs restés en Algérie. Ces « migrants économiques » espéraient soutenir financièrement leurs familles et pensaient retourner en Algérie une fois les difficultés surmontées. L'émigration vers le Moyen-Orient était au contraire le fait de familles, tribus ou fractions tribales dont certaines avaient des

biens et de quoi vivre en Algérie, surtout dans les premières décennies après la conquête. Cette migration se voulait définitive et manifestait, pour certains, une volonté de rupture avec le pays d'origine désormais sous domination de non-musulmans. Par la suite, les bouleversements socioéconomiques induits par les lois foncières s'ajoutèrent. L'administration coloniale, pourtant, continua d'y voir une manifestation d'« hostilité à la France », selon l'expression en usage.

Pour en savoir plus

Jean-Noël BIRABEN, « Essai d'estimation de la population algérienne depuis 1891 », *Population*, vol. 2, n^{o} 4, 1969.
Kamel KATEB, « La gestion administrative de l'émigration algérienne vers les pays musulmans au lendemain de la conquête de l'Algérie (1830 à 1914) », *Population*, n^{o} 2, avril 1997.
Édouard MICHAUX-BELLAIRE, « Les musulmans d'Algérie au Maroc », *Archives marocaines*, vol. 11, 1907.
Jean-Jacques RAGER, *Les Musulmans algériens en France et dans les pays islamiques*, Les Belles Lettres, Paris, 1950.

La révolte de Margueritte : résistance à la colonisation dans une Algérie « pacifiée » (1901-1903)

Christian Phéline

« **P**arquet Blida télégraphie soulèvement indigènes commune de Margueritte. Cinq colons, un garde champêtre et un tirailleur tués, plusieurs blessés, troupes sont parties et ont refoulé indigènes dans la montagne… » Alors qu'en Algérie la période des grandes insurrections semblait close depuis vingt ans, cette surprenante dépêche arrivait à Paris aux premières heures du 27 avril 1901. Margueritte (aujourd'hui Aïn-Torki) était un village viticole de colonisation établi au flanc du massif du Zaccar, à une centaine de kilomètres à l'ouest d'Alger.

Cinq Européens tués, une répression immédiate

Tout y avait commencé le matin précédent, lorsqu'une dizaine de paysans de la tribu des Righa avaient pris en chasse le caïd du douar d'Adélia. Celui-ci venait en effet de dénoncer à ses supérieurs leur projet d'organiser un pèlerinage, en avançant que leur intention réelle était de rejoindre Bou Amama, le mythique dirigeant du soulèvement du Sud-Oranais de 1881. Le caïd s'étant réfugié dans la maison forestière, un garde avait été tué. Contraint à une fuite en avant, le groupe, bientôt grossi de plusieurs dizaines de journaliers rencontrés en chemin, avait rejoint le village, visité maisons et boutiques, mis la main sur des montures, des victuailles, des munitions. S'engageant sur la route de Miliana, il ne tardait pas à être brutalement dispersé par un détachement de troupe qui avait été alerté par télégraphe. La révolte n'avait duré que huit heures. Elle avait fait, du côté européen, cinq morts, dont quatre civils, la plupart de condition modeste.

Les premiers constats l'établissaient clairement : née d'un enchaînement incontrôlé de violence, la prise du village n'était en rien préméditée et s'inscrivait encore moins dans un projet plus large d'insurrection. Les participants ayant agi à visage découvert, la justice coloniale aurait pu s'en tenir à sanctionner ceux qui avaient joué le rôle principal. Impuissant à apaiser la panique entretenue dans les centres européens voisins, le gouvernement général finira pourtant par accepter d'y distribuer des armes aux colons. Dès le soir du 26 avril, une rafle militaire avait été lancée à travers le Zaccar avec pour consigne d'arraisonner tous les hommes entre quinze et soixante ans. Cent vingt-cinq suspects que des colons avaient désignés en place publique comme ayant participé à la prise du village furent emprisonnés à Blida, puis transférés quelques mois plus tard à la prison Barberousse (Serkadji) à Alger. Ils y restèrent dix-huit mois, dans des conditions où dix-neuf d'entre eux trouvèrent la mort. Entre-temps, leurs biens et leurs troupeaux avaient été saisis et vendus, laissant les familles dans une totale misère.

Fin 1902, alors que n'avait été officiellement reconnu que le décès par balle de trois indigènes, l'administration coloniale n'opposa en outre qu'un démenti de pure forme à des révélations parues notamment dans *L'Akhbar* sous la plume de Victor Barrucand – journaliste démocrate venu de *La Revue blanche* [***s*** p. 296] –, faisant état des graves représailles auxquelles gendarmes et tirailleurs s'étaient livrés lors de la rafle d'avril 1901 : saccage de gourbis, violences, viols, exécutions sommaires.

Choses du ciel, choses de la terre

D’emblée, le gouverneur général Charles Jonnart voulut réduire l’alerte du 26 avril à un accès isolé de « fanatisme » n’exprimant en rien un mécontentement tenant aux méthodes de la colonisation. Il soulignait que quatre des Européens avaient été tués, non pas pour des griefs économiques personnels, mais pour avoir refusé de réciter la *chahada*, la formule de conversion à l’islam, ou que les deux principaux insurgés, Yacoub Mohamed Bel-Hadj Ahmed, un jeune journalier, et Taalbi El-Hadj Ben Aïcha, paysan plus aisé, ne cachaient pas leur appartenance respective aux confréries Rahmaniyya et Taïbiyya. Si le second apparaissait plutôt comme l’organisateur matériel du projet de pèlerinage, c’était bien la piété exacerbée du premier qui avait pu, le 26 avril, le désigner comme le « maître de l’heure » (*moul-sa’a*).

Pourtant, selon la jolie formule du *Figaro* de l’époque, les rapports sur la situation des « indigènes » dans le douar, établis par l’administration pour étayer cette thèse, convaincraient plutôt que, « à côté des choses du ciel, [les] choses de la terre entraient pour quelque part dans l’exaspération des fanatiques de Margueritte ». Déjà la mission sénatoriale conduite par Jules Ferry en 1892 avait relevé le mécontentement que causaient les redevances de pacage et les amendes forestières parmi une population montagnarde tirant une partie importante de ses ressources de l’élevage et du charbon de bois. De plus, depuis le sénatus-consulte de 1863, les Righa du douar Adélia avaient perdu la moitié de leurs terres alors que leur effectif était passé de 2 200 à 3 200. Marc Jenoudet, le principal colon du village, s’était en particulier approprié les 1 200 hectares de son vignoble par la voie expéditive de « licitations » (c’est-à-dire en faisant dissoudre par voie judiciaire des propriétés indigènes indivises) ; depuis un an, il tentait en outre d’obtenir un nouvel agrandissement des terres de colonisation, offensive qui avait suscité une pétition au président de la République des quatorze familles menacées. La chose ne pouvait être absente des esprits au printemps 1901, même si Jenoudet sut, lors du 26 avril, garder la vie sauve en feignant d’accepter la *chahada* et en s’empressant de revêtir un burnous.

Par-delà l’alternative entre l’exacerbation du sentiment religieux et l’exaspération économique, le rite presque « carnavalesque » par lequel les insurgés avaient imposé aux principales figures de la propriété et du pouvoir colonial de se déshabiller en public et de revêtir le costume musulman confère au 26 avril la dimension symbolique d’une sorte de Saturnales où les dominés auraient brièvement échangé leur rôle avec celui de leurs oppresseurs. Sans s’attarder à un rapport des forces global qui les condamnait à un rapide échec, ces rebelles d’un jour surent au moins mettre le fait colonial au défi dans l’ensemble de ses composantes : « Plus besoin de vignes ; plus besoin d’argent ; les femmes épouseront des musulmans ; la loi des Français finie ; finis les Français », proclamaient-ils lors de leur conquête du village. Pour autant,

il serait abusif de leur prêter rétroactivement des formes de conscience idéologique et d'action organisée qui ne sont apparues qu'à un stade ultérieur de développement du mouvement national. Mais l'épisode prend bien toute la valeur qu'Albert Camus, dans *L'Homme révolté* (1951), prêtait à une *révolte* : si celle-ci n'est généralement « pas réaliste » dans l'immédiat, elle est déjà et une « négation absolue » et une « affirmation absolue » s'étendant en puissance « à tout ce qui, auparavant, était accepté ».

La colonisation en procès ?

Dans l'Algérie réputée « pacifiée » de ce début de siècle, l'alerte de Margueritte sonna comme un coup de tonnerre tout en réactivant les dissensions traversant la classe politique coloniale. Le clan « antijuif » se saisit du 26 avril pour relancer sa campagne contre une administration selon lui trop préoccupée de politique algéroise pour s'opposer à la montée de l'agitation musulmane. Eugène Étienne et Gaston Thomson, les grands élus du « parti colonial », s'inquiétèrent plutôt de l'affaiblissement des pouvoirs publics créé aux yeux des masses indigènes par les désordres et du risque d'une remise en cause de l'autonomie budgétaire récemment conquise par la colonie.

Alors que les colons agitaient le spectre de l'insurrection générale pour exiger des exécutions massives en cour martiale, l'administration voulut s'en tenir à la procédure de droit commun. Les inculpés obtinrent cependant de la Cour de cassation que le procès d'assises soit délocalisé afin d'échapper à la pression de l'opinion algéroise. Entre-temps, en mars 1902, un nouveau gouverneur général, Paul Révoil (1856-1914), s'était empressé de concéder à cette dernière l'instauration de « tribunaux répressifs indigènes », où l'administration gardait la main et où le droit d'appel était supprimé.

Le soulèvement avait également suscité un grand émoi en métropole où, à l'opposé, les articles du *Temps* et du *Matin*, *La Dépêche* de Toulouse, *L'Autorité* de Paul de Cassagnac ou *La Petite République* socialiste mobilisèrent largement l'opinion contre les excès de la colonisation. Dès mai 1901, une interpellation parlementaire ouvrit un débat où les députés « antijuifs », Charles Marchal et Émile Morinaud en tête, exigèrent des moyens de guerre civile en défense des colons. En réponse, le député modéré Albin Rozet put nourrir son habituel plaidoyer « indigénophile » de la dénonciation des exactions forestières et foncières révélées par le 26 avril. En décembre 1902, lorsque s'ouvrit enfin à Montpellier le procès d'assises, Yacoub revêtit aux yeux du public la figure presque christique d'un Guevara avant la lettre. Sa déposition sut décrire en des termes aussi simples que parlants la dépossession subie par sa famille et par ses semblables. La défense, derrière M^{e} Maurice L'Admiral, un avocat guadeloupéen venu d'Alger, fit de cette centaine de miséreux qui avaient déjà subi une longue incarcération préventive les symboles du nouveau « prolétariat indigène » né des expropriations coloniales. Alors que, réduisant le mouvement à des faits de pillage et d'assassinat, l'accusation avait demandé une condamnation générale et dix peines capitales, le jury refusa toute peine de mort et prononça plus de quatre-vingts acquittements.

Condamnés aux travaux forcés, les neufs principaux inculpés furent envoyés au bagne de Cayenne, cette « guillotine sèche » où la plupart, dont Yacoub, ne tardèrent pas à succomber. Quant aux acquittés, bien qu'innocentés par la justice, ils découvrirent à leur retour qu'ils avaient

perdu leurs troupeaux, que les colons refusaient de les réembaucher et réclamaient même à leur encontre des mesures administratives d'éloignement ou d'internement… Resté fidèle au vieil anticolonialisme des radicaux, le sénateur Georges Clemenceau dénonça violemment dans *La Dépêche* de Toulouse les méthodes de Révoil et le pouvoir répressif exorbitant que le régime de l'indigénat conférait à l'administration coloniale au mépris de toute séparation des pouvoirs [***s*** p. 200]. Comme l'écrivait lucidement ce même quotidien : « Si la France laisse subsister ce régime, elle perdra l'Algérie ou elle aura fatalement à réprimer des insurrections encore plus terribles que celle de Margueritte. »

Un marché de dupes

À l'issue du débat parlementaire de 1901, la plupart des élus qui s'étaient élevés contre les abus de la colonisation s'en remirent finalement au gouvernement de « défense républicaine » dirigé par Waldeck-Rousseau pour concilier la sécurité renforcée des colons et un meilleur respect des « indigènes ». Un nouveau débat sur l'Algérie s'ouvrit à la fin du mois de mars 1903, cette fois-ci sur une interpellation de Rozet dirigée contre les tribunaux répressifs. Entre-temps, aux élections de 1902, l'onde de choc du 26 avril avait eu raison des députés « antijuifs » ; de nouveaux élus comme Maurice Colin à Alger durent accepter que soient corrigés les défauts les plus criants des juridictions d'exception, qui survivront cependant jusqu'en 1931. Révoil fut prié de démissionner à la veille de la tournée algérienne faite en avril par le président de la République Émile Loubet, qui s'employa à prêcher les vertus de la colonisation et la concorde entre Européens et « indigènes ». « Les nuages sombres se sont dissipés, le malentendu n'existe plus », se félicita alors Eugène Étienne, député d'Oran et principal porte-parole des intérêts coloniaux, tandis que les « indigénophiles » de tous bords voulaient croire que le retour de Jonnart au gouvernement général suffirait à instaurer une colonisation plus humaine. Pour ces derniers, le vaste débat qu'avait ouvert l'affaire de Margueritte se concluait toutefois sur un marché de dupes.

Le coup de semonce de 1901 aurait-il pu donner le signal de réformes sincères mettant fin aux agressions économiques les plus graves subies par la majorité musulmane et lui ouvrant une véritable citoyenneté ? De fait, il n'inspira qu'un regain des désastreuses pratiques répressives expérimentées face aux grandes insurrections du siècle précédent : dépossessions de masse, représailles collectives, incarcérations de simples comparses, « double peine » judiciaire et administrative… S'appuyant sur un statut tenant la grande majorité de la population musulmane à l'écart du droit républicain, une telle riposte marque la continuité de méthodes qui, avec des conséquences irréversibles, se développeront à grande échelle à partir des événements de Guelma et de Sétif en 1945 [***s*** p. 502]. Du côté européen, le 26 avril manifeste le fossé qui se creuse déjà entre les « Français d'Algérie » et l'opinion métropolitaine, et combien le chemin à parcourir pour que s'exprime un « anticolonialisme » conséquent restait long. Du côté « indigène », avant même que se renforce une conscience proprement nationale, la flambée de 1901 suggère toute la complexité du rapport entre l'oppression politique, la résistance économique et la manifestation d'identité religieuse. À l'exact mi-parcours entre la grande révolte de la Kabylie en 1871 et l'essor du mouvement national à partir des années 1930, elle reste ainsi comme un jalon annonciateur dans l'histoire de la France coloniale aussi bien que dans celle d'une Algérie à la recherche d'elle-même.

Pour en savoir plus

Ahmed BENCHERIF, *Margueritte*, tome 1, Publibook, Paris, 2008 ; tome 2, Édilivre, Paris, 2009.
Camille BRUNEL, *La Question indigène en Algérie. L'Affaire de Margueritte devant la cour d'assises de l'Hérault*, A. Challamel, Paris, 1906.
Ferdinand DUCHÈNE, *France nouvelle*, Calmann-Lévy, Paris, 1903.
–, *Les Nords-Africains. Sirocco*, Baconnier, Alger, 1946.
Amalia ESCRIVA, *Avec tout mon amour*, long métrage de fiction, Paris, 2001.
Laadi FLICI, *Qui se souvient de Margueritte ? Chroniques du temps qui passe*, ENAL, Alger, 1984.
Raymond MARIVAL, *Le Çof. Mœurs kabyles*, Mercure de France, Paris, 1902.
Lamine MERBAH, *Beni Hendel* (titre français : *Les Déracinés*), long métrage de fiction, Alger, 1976.
Christian PHÉLINE, *L'Aube d'une révolution. Margueritte, Algérie, 26 avril 1901*, Privat, Toulouse, 2012 ; paru aussi sous le titre *Les Insurgés de l'an 1. La Révolte de Margueritte (Aïn-Torki), 26 avril 1901*, Casbah, Alger, 2012.

La révolte de 1916 dans l’Aurès

Ouanassa Siari Tengour

Dans un volumineux rapport, Octave Depont, inspecteur général des communes mixtes, attribue les « troubles insurrectionnels de l’arrondissement de Batna en 1916 à l’aversion des gens du Belezma pour le service militaire ». Mais il devait ajouter : « Il faut se demander si cette aversion eût suffi, à elle seule, pour allumer un foyer virtuellement aussi étendu que celui auquel nous avons eu affaire. » Indéniablement, la première cause a joué un rôle de catalyseur dans le déclenchement de la révolte. Il reste à s’interroger sur les causes qui relèvent de la longue durée.

Insoumis et déserteurs : l’insurrection de novembre

Avant de devenir une révolte à l’échelle de l’Aurès, les signes de l’agitation se résument à des actes de désertion et d’insoumission liés au recensement anticipé de la classe 1915 et à la réquisition de travailleurs. C’est ainsi que, « le 18 septembre 1914 à Seggana (commune mixte de Barika), des engagés volontaires (trente-quatre selon Ageron, vingt-sept selon Depont) sont contraints de descendre des voitures qui les conduisaient à Mac-Mahon ». Durant la même période, tous les conscrits des Ouled Aouf (commune mixte d’Aïn-Touta) ne répondent pas à l’appel. L’avertissement qu’un ancien cheikh avait donné à l’officier chargé du recrutement – « on peut augmenter les impôts et nous prendre nos biens, mais nous ne donnerons pas nos enfants » – ne semble pas avoir été pris au sérieux.

La tension augmente dès l’annonce de l’appel de la classe 1917, au mois d’août 1916 [***s*** p. 229]. Cette fois-ci, ce sont les Ouled Sahnoun du douar Mtekaouak (Azil Abdelkader) qui s’opposent au départ de leurs enfants pour l’incorporation et ils le font savoir à l’administrateur Zannetacci, venu pour la revue des conscrits. On relève la même attitude chez les notables de plusieurs douars de la commune mixte de Khenchela. La multiplication des actes d’insoumission et de désertion doublée d’actes de sabotage et de pillage finit par alarmer les autorités publiques, qui préfèrent temporiser en réduisant les effectifs des contingents à incorporer et des travailleurs réquisitionnés. De fait, sur un total de 967 appelés pour l’ensemble des cinq communes mixtes de l’Aurès, les défections s’élevaient à plus de la moitié.

L’esprit de révolte est donc réel et il prend de l’ampleur à l’échelle de tout le pays chaouia. La résistance à la conscription se précise quand le mouvement entame un début d’organisation avec la jonction entre insurgés des douars de la commune mixte de Barika et de celle d’Aïn-Touta, sous la houlette du cheikh du douar de Seggana. Le système de surveillance, relayé par les adjoints indigènes, n’a pas fonctionné comme à l’accoutumée, la plupart adoptant une attitude de réserve, si bien que rien ne filtre des différentes concertations entre insoumis, déserteurs, bandits d’honneur. Gilbert Meynier signale à juste titre la démission du cheikh Beloudini de son poste d’adjoint indigène pour participer à la réunion décisive qui déclare, dans le courant du mois de novembre 1916, la proclamation de la « république (*al-bublik*) à Boumegueur près de N’gaous », mais c’est le seul cas. En même temps que la nouvelle se répand, les actes d’insubordination se multiplient.

Le point culminant est atteint lors du passage du sous-préfet de Batna Cassinelli au siège de la commune mixte d’Aïn-Touta, le 11 novembre 1916. Il est venu pour présider, avec l’administrateur Henri Marseille, aux opérations du conseil de révision. C’est alors, dans la nuit du 11 au 12 novembre, qu’un millier d’insurgés, originaires des Ouled Aouf (Barika), attaquent

le siège de la commune mixte d'Aïn-Touta, situé à Mac-Mahon. Le sous-préfet et l'administrateur sont les premières victimes et le feu est mis aux archives de l'état civil du bordj et à la gare. Puis les assauts s'étendent aux fermes des alentours, à la maison forestière des Tamarins (douar Tilatou/Aïn-Touta). Le 30 novembre, les premiers détachements de zouaves essuient des coups de feu, provoquant la libération de vingt-huit recrues… Jusqu'à la fin décembre, les insurgés gardent l'avantage grâce au concours de bandits d'honneur comme les frères Ali et Messaoud Benzelmat, Salah Ben Mohamed Ameziane (plus connu sous le nom de Boumesrane), les quatre frères Agoun, Mohammed Ben Noui (dit « Zerguini »). L'accrochage du 5 décembre 1916 dans le djebel Mestaoua est un succès pour les insurgés, qui ont la maîtrise du terrain : ils tuent vingt soldats et en blessent vingt et un autres. Ailleurs, les défections des nouvelles recrues se multiplient, comme dans la commune mixte d'Aïn-M'lila. La crainte d'une extension des foyers de la sédition décide le gouverneur général Charles Lutaud (1853-1921), qui avait remplacé Charles Jonnart en 1911, à sévir en faisant appel à d'importants renforts et à l'aviation.

« Une répression sévère, sans excès mais sans faiblesse »

Le détachement de deux cents zouaves et deux cent cinquante Sénégalais dépêché aussitôt de Batna ne parvient pas à arrêter les attaques, qui se propagent dans d'autres régions. Le 21 novembre, l'arrondissement de Batna est placé sous le régime de commandement militaire et treize bataillons (Sénégalais, zouaves et Alsaciens-Lorrains) regroupant 6 142 soldats et 106 officiers sont mobilisés pour assurer la protection des centres de colonisation et ramener l'ordre dans le massif de l'Aurès. Début 1917, les effectifs engagés dans la répression atteignent quelque 13 892 hommes et 217 officiers. Elle est menée sans ménagement. Afin de procéder à l'arrestation des conscrits déserteurs, les militaires bouclent le Belezma, ratissent les djebels Mestaoua, Bou Arif, Fedjoudj et les grottes de Metlili, débordent sur les flancs Est (Hodna) et Ouest (Nememcha) du massif de l'Aurès. À la moindre résistance, l'armée a reçu l'ordre de tirer, de saisir les troupeaux et de prendre en otage les mechtas insoumises « jusqu'à complète exécution des conditions de soumission », de raser les mechtas, de vider les silos. De l'avis du préfet Seignouret, les « opérations de nettoyage » effectuées par les colonnes expéditionnaires ont été efficaces parce qu'on a fusillé, brûlé et razzié de manière excessive.

L'aviation est mise à contribution et des « bombardements de démonstration » sont effectués pour mieux « terrifier les populations ». Viols, pillages, massacres et incendies des mechtas ont finalement raison de la résistance des insurgés, qui manquaient de tout. Mal armés et peu organisés, ceux qui échappent au feu des soldats sont arrêtés et traduits devant les conseils de guerre de Constantine et de Batna. Des condamnations à mort sont prononcées et Mohammed Ben Noui « Zerguini », considéré comme le chef de la révolte, est exécuté sur la place publique de Mac-Mahon, pour l'exemple. D'après le rapport Depont, il y aurait eu 805 condamnations, totalisant 715 ans de prison et 22 000 francs d'amende. Ces chiffres doivent toutefois être revus à la hausse, car ils ne tiennent pas compte des condamnations prononcées par les commissions disciplinaires, que Seignouret estime à 1 200 selon toute vraisemblance.

Le nombre des victimes parmi les « 2 614 rebelles » n'apparaît que dans un rapport du général Léon Deshayes de Bonneval, commandant des troupes du Sud-Constantinois et chargé de la répression : il l'estime à une centaine de morts. Mais l'on sait, d'après les recherches de Gilbert Meynier, que les représailles ont été très dures du côté des Aurésiens et que la mémoire collective a conservé le souvenir des terribles violences subies, des centaines de morts et des disparus. Quant aux pertes matérielles, elles comprennent d'abord la saisie des troupeaux livrés à la consommation des troupes, soit « 165 bovins, 2 563 moutons et 1 238 chèvres ». Le reste est vendu aux enchères et la recette de 58 428 francs versée au Trésor. À ces chiffres, il convient d'ajouter les sommes versées par les populations de l'Aurès au titre des amendes individuelles ou

collectives, qui s’élèvent à 726 835 francs. La rigueur de ces punitions ravive le souvenir des injustices ayant accompagné la répression des révoltes précédentes et entretient l’esprit de résistance, même si les conditions générales ont beaucoup changé.

Le contrecoup des dépossessions foncières

À la lecture des travaux consacrés à cette révolte, on peut regrouper sous deux rubriques les principaux facteurs qui l'ont provoquée. Dans l'immédiat, c'est la décision de supprimer les dispenses de conscription annoncée dans les décrets des 7 et 14 septembre 1916 qui semble avoir semé le trouble. D'autant plus que, très rapidement, les autorités françaises, par le truchement du gouverneur général, révisent leur position en optant, explique Charles-Robert Ageron, pour le « maintien de ce système injuste qui exemptait les seules familles riches et aboutissait à de honteux trafics ». Un tel commerce est alors pratiqué au vu et au su de tout le monde dans le Sud-Constantinois, où les familles aisées peuvent « acheter » un remplaçant afin d'éviter l'appel de leur enfant devant le conseil de révision. Ce trafic se prolonge pour les inscriptions sur les listes de réquisitions de travailleurs : pour être rayé, il faut pouvoir payer le notable. Dans l'impossibilité de le faire, les jeunes gens pauvres n'ont d'autre solution que l'insoumission.

Il est certain que cette volte-face de l'administration coloniale concernant la conscription est directement liée au déroulement des deux premières années de la Grande Guerre. Les nouvelles du front, la propagande germano-turque, le soulèvement des Senoussis en Tripolitaine (1914), relayé par celui du Sud tunisien (1915), la résistance d'Abd el-Malek, un des fils de l'émir Abd el-Kader au Maroc, alimentent alors des rumeurs qui entretiennent chez les Algériens une sensibilité à la révolte. Mais sans nier les effets de cette propagande, dont on connaît le contenu grâce à la saisie de tracts et de brochures, en particulier dans le Sud-Constantinois du fait des routes commerciales qui relient l'Algérie à la Tripolitaine, il convient de ne pas lui accorder plus d'importance qu'elle n'en a eu réellement. Dans l'Aurès de ces années-là, les facteurs internes ont en effet pesé certainement plus lourd dans le déclenchement de la révolte que les « menées antifrançaises venues de l'extérieur » (*dixit* Octave Depont).

Si les grands traits de l'évolution économique de l'Algérie durant la Première Guerre mondiale sont connus grâce à l'étude de Gilbert Meynier, les réalités quotidiennes de la société rurale de l'Aurès nous échappent encore largement. Mais il est certain que l'économie de subsistance, propre à cette région, supporte difficilement les effets de la crise générale : la hausse du prix des céréales et les aléas des conditions climatiques (sécheresse et sauterelles) ont aggravé la dégradation du niveau de vie des populations locales. Ce n'est pas un hasard si les rapports de gendarmerie signalent la recrudescence des attentats visant des représentants de l'ordre colonial (dix-sept entre 1912 et 1916) et des vols de bêtes et de charges de céréales bien antérieurs à la guerre. Ces statistiques ne s'attardent pas sur les causes du malaise, elles révèlent seulement l'existence d'un climat d'insécurité et la nécessité de veiller au maintien de l'ordre.

Or la lecture des diaires (rapports journaliers) des Pères blancs (missionnaires d'Afrique) installés à Arris, que Jean Morizot (qui fut administrateur des services civils de l'Algérie) a étudiés, donne une autre tonalité au banditisme qui se développe à l'époque dans l'Aurès. On y apprend que « la situation s'est dégradée dès 1905, alors que les colons et les gardes forestiers s'installent ». Effectivement, la commune mixte du Belezma date de 1904 et, pour la création de nouveaux centres de colonisation à Bernelle (Oued El Ma), Corneille (Merouana) et Pasteur (Seriana), on a procédé à l'expropriation de 5 500 hectares (terres et forêts), enlevés aux paysans refoulés sur des terres moins fertiles. Par ailleurs, les paysans avaient coutume d'ensemencer de nombreuses enclaves dans les belles forêts du Belezma et de Metlili et d'y faire paître leurs troupeaux. Or, du jour au lendemain, ils se retrouvaient privés de terres, de culture et de parcours, à la merci de l'application du code forestier pour cause d'empiétement sur des espaces désormais dévolus au Domaine. À la fin 1914, la revendication paysanne se fait insistante à Bernelle et la récupération des terres séquestrées en 1871 est ouvertement réclamée aux colons. C'est pourquoi Charles-Robert Ageron n'hésite pas à faire le lien entre la prise d'armes en novembre 1916 chez les Ouled Soltane (Aïn-Touta) et les Ouled Bou Aoun (Belezma), et les conséquences de la dépossession foncière du séquestre de 1871, puis de celle de 1890.

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'intensité de la crise et le mécontentement sont tels que nombre de familles des régions de Barika et de Belezma désirent prendre le chemin de l'exil, vers la Syrie. L'administration, qui a vent de ce projet, s'empresse d'interdire tout départ, voulant éviter la reproduction de l'exode de Tlemcen de 1911 [***s*** p. 244]. On devine la complexité des réalités d'un monde rural bouleversé par l'entreprise coloniale. Les résistances opposées ne sont pas à la hauteur des attentes, mais elles reflètent la profondeur des chocs qui n'ont cessé de bouleverser les fondements de la société algérienne.

Les troubles insurrectionnels de l'Aurès en 1916 bouclent ainsi d'étrange manière le cycle des grands soulèvements armés du XIX^{e} siècle. À la différence de l'insurrection de 1871 [***s*** p. 103] portée par le réseau confrérique, ce mouvement est resté sans chef marquant et livré à l'initiative des bandes armées. La fragmentation sociale a eu raison des solidarités de groupe : les résistances à l'ordre colonial sont encore à la recherche de nouvelles configurations pour s'exprimer. Si le soulèvement armé reste le recours ultime à opposer au système colonial, la référence à la proclamation d'une vague république est un indice probant des nouvelles procédures qui travaillent lentement l'imaginaire de la société rurale.

La brutalité de la répression disproportionnée a vite fait d'écraser la révolte, en deux mois seulement, même si les expéditions punitives n'ont pris fin qu'en avril 1917. Une fois de plus, la terreur coloniale a redoublé de férocité, pour l'exemple et pour assurer sa domination. La mémoire collective en gardera le souvenir et, en 1954, des « maquisards de 1916 » reprendront les armes.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, PUF, Paris, 1968, 2 tomes (rééd. Bouchène, Saint-Denis, 2005).
Jean DEJEUX, « Un bandit d'honneur dans l'Aurès de 1917 à 1921 », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n^{o} 26, 1978.
Octave DEPONT, *Les Troubles insurrectionnels de l'arrondissement de Batna en 1916*, rapport, Alger, 1917.

Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^{e} siècle*, Droz, Genève, 1981 (rééd. : El-Maarifa, Alger, 2010).
Jean MORIZOT, *L'Aurès ou le mythe de la montagne rebelle*, L'Harmattan, Paris, 1992.
Abdelhamid ZOUZOU, *L'Aurès au temps de la France coloniale. Évolution politique, économique et sociale (1873-1939)*, Dar Houma, Alger, 2001.

Lieux et espaces

1880-1914 : une « statuomanie » à l’algérienne

Jan C. Jansen

Les célébrations françaises en 1930 du centenaire de la conquête de l’Algérie ont souvent été considérées comme le point culminant – son « faux apogée », disait Jacques Berque – de la culture commémorative militariste de l’Algérie coloniale. Envisagées dans un contexte plus large, elles apparaissent plutôt comme un essai désespéré pour réactiver des pratiques commémoratives issues d’une réalité politique et sociale révolue. Ce sont surtout les trois décennies précédant la Première Guerre mondiale qui virent en Algérie une intensification inédite d’activités commémoratives locales, véritable « statuomanie » qui marqua profondément l’espace public des villes algériennes.

La construction d’une scène commémorative dans l’Algérie coloniale

Ce phénomène n’est pas le simple reflet ou l’extension outre-mer de la « statuomanie », alors à son sommet en métropole. Quand le « culte des grands hommes » de la III^{e} République s’y portait vers les représentants de la France républicaine et de sa culture, en Algérie les places publiques célébrèrent surtout des généraux et soldats de la conquête. Liée par de multiples transferts aux évolutions métropolitaines, la « statuomanie » algérienne était cependant mue essentiellement par des dynamiques locales. L’établissement et la consolidation du régime colonial allèrent en effet de pair avec la naissance d’un régime commémoratif dans lequel les pratiques symboliques devenaient un outil important de l’appropriation du pays et de la constitution de la société coloniale – avec ses rapports de forces et, à plus long terme, sa contestation.

Après quatre décennies de conquête et d’administration militaire, le territoire algérien en 1870 était encore largement dépourvu de monuments commémoratifs français. Hormis Alger, « laboratoire commémoratif » de la colonie dès les années 1840, seuls cinq lieux avaient vu l’érection d’importants monuments à la conquête. Curieusement, à part ceux de Sidi-Fredj et de Constantine, ils se référaient à des faits d’armes sans grande importance historique ou stratégique, mais censés porter une valeur « héroïque », comme la bataille de Béni-Méred en avril 1842. Selon le récit officiel, elle aurait vu un détachement de vingt et un soldats, le sergent Jean Blandan à sa tête, se défendre en plein champ contre trois cents cavaliers algériens, au prix de sept morts et neuf blessés. Il en est de même pour les faits d’armes de Mazagran et de Sidi-Brahim/Ghazaouet.

La violence de la conquête et la quasi-absence de grandes batailles décisives n’expliquent pas à elles seules cette retenue commémorative, car elles n’empêchèrent pas le développement d’une statuomanie autour de la conquête à la fin du siècle. On vit ainsi en 1897 le conseil municipal d’Oran débattre des atrocités perpétrées sous le commandement de Pélissier, pour savoir si elles interdisaient ou non qu’on lui érige une statue. Le maire répliqua laconiquement qu’« un homme, quel qu’il soit, ne saurait plaire à tout le monde », et le conseil accepta le projet. Le phénomène peut s’expliquer par les acteurs. Jusqu’en 1870, l’armée, l’administration militaire et le ministère de la Guerre s’employaient davantage à influencer l’opinion publique en métropole par le récit, souvent fantaisiste, de leurs exploits. Les quelques monuments élevés en Algérie l’étaient alors sur les champs de bataille, aux endroits « authentiques », souvent loin des agglomérations urbaines. Ils étaient presque exclusivement de formes abstraites, surtout l’obélisque, la pyramide ou la tombe monumentale. De caractère funéraire, centrés autour de traditions militaires et de soldats morts, ils relevaient d’une culture commémorative militaire et servaient aussi à l’armée à

se distinguer de la communauté croissante des colons. Certains présentaient des inscriptions en arabe, reflets d'une prise en compte du caractère propre du pays, comme la pyramide érigée aux portes de Constantine au début des années 1840, à l'endroit où le gouverneur général Charles-Marie de Damrémont était mort la veille de la prise de la ville, le 21 octobre 1837. Une inscription arabe l'honorait comme étant le « sultan d'Alger et de sa région » et qualifiait d'« entrée » la prise de la ville, désignation plutôt neutre pour une des plus violentes campagnes de la conquête.

Après le passage au régime civil et surtout à partir des années 1880, on assista à une véritable explosion commémorative en Algérie. De 1884 à 1914, au moins trente-quatre importants monuments dédiés à la conquête et aux militaires furent inaugurés ou quasiment réalisés. Outre ceux-ci, un nombre important de projets furent initiés et discutés par la presse et les autorités locales. Cette période d'inflation commémorative se caractérisa par deux changements fondamentaux. En premier lieu, au niveau des acteurs : la population civile européenne se mit à dominer les souscriptions et à prendre le contrôle des activités commémoratives. La grande majorité des projets émanaient alors d'initiatives d'acteurs civils locaux, avant tout de l'institution qui depuis les années 1880 était devenue la colonne vertébrale de la domination et de l'exploitation coloniale locale : les conseils municipaux des « communes de plein exercice », organisées sur le modèle métropolitain. Autour d'eux, toute une panoplie d'acteurs civils se lancèrent dans les commémorations : presse locale et régionale, associations savantes, institutions comme les conseils généraux et, à partir de 1900, les Délégations financières, élus d'Algérie à l'échelon national… Le plus souvent, l'administration centrale et les ministères parisiens n'entraient en scène qu'une fois les initiatives et décisions prises sur place.

Second changement notable : le déplacement des projets de monuments des champs de bataille vers les agglomérations urbaines. La plupart des monuments furent désormais érigés sur les places publiques de grandes et petites villes, en général la place principale du quartier majoritairement peuplé d'Européens, au cœur de la nouvelle vie coloniale. Dès lors, la monumentalisation de la conquête fit partie intégrante, quoique souvent négligée, de l'urbanisme colonial de l'époque. Sur le plan stylistique, les communes se servaient de toute la gamme du « décor urbain » en France – analysé par l'historien Maurice Agulhon –, préférant les représentations figuratives, bustes et sculptures des « héros », souvent accompagnés d'allégories et de symboles nationaux, tranchant ainsi avec les monuments abstraits des champs de bataille. Après l'inauguration, en 1887, de la statue de bronze du général Jean-Auguste Margueritte (1823-1870) devant la mairie de Kouba – en pied, une main sur son sabre, l'autre tenant une liste de ses différents postes –, ces monuments ne portèrent plus d'inscriptions en arabe, s'adressant à un pays que leurs initiateurs comptaient désormais assimiler.

L’histoire locale en jeu

Cette multiplication des projets de monuments, accompagnée d’une vague de redénomination d’espaces publics et de toponymes, le tout flanqué de nombreuses célébrations, marqua l’émergence d’une scène commémorative et contribua à créer un espace public colonial en Algérie. À sa naissance, la conquête et ses acteurs dominèrent largement cette scène, ce thème pouvant surprendre au vu de l’histoire longue de rivalité, voire d’hostilité ouverte, qui opposa l’armée aux colons. Or, déplacée dans un cadre civil, la commémoration de la conquête et de ses acteurs revêtit une signification nouvelle. Autrefois culte de distinction militaire, elle servit de plus en plus à mettre en scène l’« œuvre » des colons eux-mêmes. Les fêtes autour des monuments donnaient une image harmonieuse de l’histoire récente de l’Algérie, dans laquelle fusionnaient conquête et colonisation. L’attrait particulier pour la conquête découlait du fait qu’il ne s’agissait pas d’une histoire métropolitaine, importée de la « mère patrie », mais d’une histoire à la fois irréductiblement locale et française. Ainsi, la conquête fonctionnait comme point de départ et « origine » d’une histoire locale franco-algérienne (légitime) qui débouchait nécessairement sur la colonisation civile. Les monuments ne furent qu’une modalité, particulièrement tangible et coûteuse, de l’inscription de cette histoire franco-algérienne dans l’espace des villes et des centres de colonisation en expansion. Les objets des traditions militaires furent désormais transformés en mythes fondateurs par une population européenne en train de s’approprier l’espace algérien et de s’y enraciner.

L’ancrage symbolique de la conquête comme « origine » d’une histoire locale franco-algérienne dans l’espace public fut un processus transrégional qui saisit un nombre croissant de localités algériennes avant 1914. Il ne se déroula toutefois pas de façon linéaire : il s’agit plutôt d’un processus complexe, décentralisé et étalé sur plusieurs décennies. Dominé par des élites coloniales locales, il impliquait divers acteurs, issus de la population européenne comme algérienne, et était marqué par des interactions et des conflits à différents niveaux : entre la colonie et la métropole, entre des Européens de nationalités différentes, entre les différentes régions et entre colonisateurs et colonisés.

À la veille de la Grande Guerre, la statuomanie autour de la conquête prit fin. Cela n’entraîna cependant pas le démembrement de la scène commémorative née à cette époque. L’histoire locale publique, toujours au cœur des activités commémoratives, fut rapidement dynamisée sous l’impulsion des évolutions et des mouvements politiques et sociaux de l’entre-deux-guerres et constitua une ressource importante dans les combats menés autour de la domination coloniale. Largement marginalisés de la scène commémorative jusqu’en 1900, mais jamais totalement absents, des acteurs algériens y jouèrent un rôle plus actif. Ainsi, les pratiques commémoratives

censées symboliser l'appropriation coloniale du pays devinrent-elles le point de départ de la contestation algérienne. Tous les courants importants du mouvement contestataire s'en servirent, chacun à sa manière, afin de renégocier la domination coloniale et d'investir l'espace public.

Pour en savoir plus

Maurice AGULHON, « La "statuomanie" et l'histoire », *Ethnologie française*, n° 8, 1978.
Jacques BERQUE, *Le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, Paris, 1962.
Jan C. JANSEN, « Un monument pour le "Royaume arabe" ? Politiques symboliques et enjeux de pouvoir à Alger, dans les années 1860 », *in* Emmanuelle SIBEUD (dir.), *Cultures d'empires ? Circulations, échanges et affrontements culturels en situations coloniales et impériales*, Karthala, Paris, 2012.
–, « Celebrating the "Nation" in a colonial context : "Bastille Day" and the contested public space in Algeria (1880s-1930s) », *The Journal of Modern History*, vol. 85, n° 1, 2013.
Jennifer SESSIONS, « Ambiguous glory : the Algerian conquest and the politics of colonial commemoration in Post-revolutionary France », *Outre-mers. Revue d'histoire*, n° 94, 2006.

La conquête du Sahara algérien

Marc Côte

Schématiquement, la conquête du Sahara a été le prolongement de la conquête coloniale de l'Algérie. Et pourtant, le processus fut aussi complexe, aussi hésitant, aussi tâtonnant que l'avait été la conquête de l'Algérie du Nord. Le géographe Émile-Félix Gautier écrivait en 1925 : « Sans que la France, qui a d'autres soucis, en ait pris nettement conscience, elle vient de faire une nouvelle conquête coloniale. Ses troupes ont occupé dans ces dernières années un immense territoire, fraction importante de continent. »

Quelle était la problématique de l'espace saharien durant la phase précoloniale ? Entre les deux mondes si différents du Maghreb et du Sahara, existaient des relations étroites, fondées sur les complémentarités territoriales : transhumance des semi-nomades, échanges de dattes contre céréales, liens sociaux étroits entre sédentaires ksouriens et nomades éleveurs. Les territoires de certains groupes humains se situaient de part et d'autre de la barrière apparente que constitue l'Atlas saharien. Et l'histoire avait tissé des liens entre le Touat et le Maroc, entre les Ouled Sidi Cheikh et l'Oranie, entre les Sait Otba et le Sersou. Le Sahara oriental comptait des cités urbaines (Biskra, Touggourt) et des entités politiques (sultanat de l'Oued Righ). Point de frontières, donc, point de rattachement politique strict, mais des confins, des relations souples et changeantes, un gradient de décroissance des relations du nord vers le sud. Au-delà du Touat et du Tidikelt, le Grand Sud était le domaine des Touareg, espace autonome qui établissait des relations (ténues) aussi bien avec le Nord qu'avec le Sud soudanais.

Les précurseurs : explorateurs et grands négociants

C’est ce vaste territoire, étendu sur 2 000 km du nord au sud, qui va passer en un demi-siècle sous domination coloniale. Derrière le processus de colonisation, il n’y a guère d’unité autour d’une grande visée politique ; plutôt des entreprises diverses, aux objectifs parfois contradictoires, dont les résultats finirent par converger au début du XXe siècle. On peut résumer ces étapes à travers quatre groupes d’acteurs principaux.

Jusqu’au milieu du XIXe siècle, l’imaginaire des Européens sur ce territoire mystérieux était largement nourri par les récits de voyages des premiers explorateurs du Sahara – comme le Français René Caillé (1799-1838) ou l’Allemand Heinrich Barth (1821-1865) –, partis à la découverte de l’« ailleurs » et fascinés par les mythes du désert. Ils étaient souvent linguistes, géographes ou anthropologues, et leurs expéditions se voulaient scientifiques. Mais progressivement, à partir de la moitié du siècle, des préoccupations politiques et économiques se greffèrent sur les objectifs scientifiques. L’African Association de Londres ou la Société de géographie de Paris financèrent ainsi des explorations, afin d’établir des voies commerciales nouvelles ou de signer des contrats avec les souverains locaux. Tentatives qui ne furent pas toujours couronnées de succès.

Survivait alors dans les esprits le souvenir du grand commerce caravanier qui, pendant des siècles et sur de longues distances, avait relié le Maghreb et le Soudan et fait la fortune des villes commanditaires, les « portes du désert ». Si les XVIIe et XVIIIe siècles avaient vu décliner ce trafic au profit des échanges transocéaniques, il assurait encore des revenus importants au XIXe siècle. Or, la conquête coloniale avait changé la donne : présence militaire et règlements douaniers avaient provoqué un détournement des flux, qui abandonnaient le Sahara algérien pour des tracés plus à l’ouest (vers le Maroc, par la Saoura), ou plus à l’est (vers Tripoli, par Ghat et Ghadamès).

Bugeaud voulait reconquérir ce trafic au profit du négoce français et contrôler à nouveau le commerce saharien. On envoya des missions, on supprima les décrets douaniers ; Henri Duveyrier (1840-1892), l’explorateur aux allures de diplomate, fut chargé de signer un traité avec les autorités touarègues ; on établit une zone franche au-delà d’une ligne Géryville-Biskra. Les résultats furent médiocres et les efforts français souvent contrecarrés par les diplomates et commerçants britanniques, qui encourageaient en sous-main le négoce par Ghadamès et Tripoli. Le massacre de la mission Flatters en 1881 anéantit bien des espoirs – son but était d’établir le tracé d’un futur chemin de fer transsaharien, reliant l’Algérie au futur Soudan français, correspondant au Mali actuel, conquis en 1891. Il fallait donc appuyer le commerce français sur

un support militaire et diplomatique plus large : ce sera le rôle de la conférence de Berlin en 1885, où les puissances européennes définiront leurs futures zones d'influence respective en Afrique, dans la perspective d'une conquête généralisée du continent.

Le temps des visionnaires et celui des militaires

Le Sahara excitait l'imagination des négociants, mais aussi celle des visionnaires. La seconde moitié du XIX^e^ siècle a vu se développer le mouvement des saint-simoniens, qui liaient science et géopolitique [***s*** p. 131], et trouvaient dans le Sahara un terrain d'élection pour de grands projets. Ils soutinrent ainsi le projet de « mer intérieure » qui relierait le golfe de Gabès aux Grands Chotts. Ils créèrent la Compagnie de l'Oued Righ, pour y encourager la grande hydraulique (forages) et y installer des colons – ce sera le seul cas de colonisation agraire au Sahara. Mais, surtout, ils furent à l'origine des projets de chemin de fer transsaharien.

La conférence de Berlin de 1885, ainsi que les conquêtes coloniales françaises au Sénégal et au Soudan français, élargissaient les horizons : ces échanges caravaniers, qu'il apparaissait difficile de ressusciter, seront remplacés par une voie ferrée qui unifierait les possessions françaises du Nord et du Sud, le Tell actif et la Boucle du Niger riche de son agriculture. Un rapport de l'ingénieur Alphonse Duponchel en définit les principes dès 1878 et trois missions de reconnaissance furent envoyées, de 1879 à 1881. Au total, une vingtaine de projets de chemin de fer transsaharien furent avancés, sur des itinéraires différents, appuyés par les milieux d'affaires des grands ports algériens, désireux chacun que le grand axe débouche chez lui. Mais aucun d'entre eux n'aboutira, malgré les diverses tentatives jusqu'en 1930 (et même sous Vichy). Ce rêve d'ingénieurs entraîna toutefois des missions d'études, des travaux partiels (comme la voie ferrée Béchar-Abadla), des réalisations routières, des postes militaires, qui tous contribueront à la mainmise française sur le territoire saharien. Car derrière toutes ces tentatives se trouvaient les militaires, encourageant négociants et visionnaires, ou prenant leurs propres initiatives. On peut schématiquement distinguer deux phases dans la conquête militaire.

« La sécurité de l'Algérie est dans la conquête du Sahara », disait Bugeaud. Ainsi, la première phase, qui court sur la période 1840-1870, a concerné les territoires sahariens directement en interrelation avec le Tell algérien. La logique était celle du contrôle territorial, afin d'asseoir la conquête initiale. Au gré des événements locaux, l'armée française fut amenée à intervenir dans telle ou telle oasis, à élargir progressivement son terrain d'assiette, sans plan préconçu. Biskra est occupée en 1844, Laghouat en 1852, Ouargla en 1854, El Goléa en 1873. Le Mzab, qui avait en 1853 bénéficié d'une convention d'autonomie, est annexé purement et simplement en 1882. L'armée se heurte à des résistances souvent opiniâtres (Zaâtcha en 1849, Ouled Sidi Cheikh de 1864 à 1882, Chérif Bou Choucha de 1868 à 1874), mais mobilisant des effectifs limités et mal équipés en armes. À partir des années 1850, l'Atlas saharien est partout franchi. Mais en 1881 le

massacre de la mission Flatters sonne le glas de toute occupation nouvelle : pendant deux décennies, la colonisation se repliera sur elle-même ; les militaires, en position défensive, construiront des forts.

Une seconde phase militaire s'ouvre au tournant du siècle, de façon aussi imprévisible que les étapes précédentes : la défaite des Ksouriens à In Salah en 1899, suivie de celle des Touareg à Tit en 1902 face à l'armée française, offre d'un coup le grand Sud au pouvoir colonial. Les Ksouriens sont démobilisés, la société touarègue épuisée pour des décennies. Le verrou sud a sauté. Tout le vaste territoire du Hoggar-Tassili, indépendant jusque-là, bascule au nord, c'est-à-dire dans l'orbite algérienne. Il faudra cependant attendre 1913 pour la reddition de Djanet, et 1934 pour l'occupation de Tindouf (voir carte C1 p. 21).

Reste qu'au début du XX^{e} siècle les actions des différents acteurs de l'entreprise coloniale convergent : la mainmise française sur le Sahara est pour l'essentiel achevée. En quelques années, la superficie du territoire saharien algérien a plus que doublé ; il faut désormais organiser, structurer. Cette tâche incombera à quelques hommes, fins connaisseurs des spécificités de ce territoire, comme le général François-Henry Laperrine (1860-1920), nommé en 1901 « commandant supérieur des oasis sahariennes ».

En 1902, plusieurs décisions importantes sont prises. D'abord, le découpage administratif du Sahara en « Territoires du Sud », avec fonctionnement autonome, siège à Laghouat et quatre circonscriptions. Le principe est celui de l'administration indirecte, appuyée sur les chefs traditionnels – méthode qui sera reprise par la suite dans les protectorats. Les officiers des Affaires indigènes jouent le rôle des bureaux arabes de la période antérieure à 1870. Pour appuyer cette administration, une nouvelle police du désert est créée : les « pelotons méharistes ». Renouant avec le principe de la mobilité, après des décennies de retrait sur le réseau de forts, elle recrute des nomades Chaamba pour les équiper de dromadaires et assurer un contrôle mobile. C'est à la même époque que sont établies des frontières dans ce territoire immense. En 1904, une rencontre entre militaires français de l'Algérie et du Soudan a lieu dans l'Adrar des Ifoghas et définit la frontière entre l'Algérie et le futur Mali. Les frontières avec les autres territoires seront ensuite progressivement définies.

Pour en savoir plus

Louis BLIN, *L'Algérie du Sahara au Sahel*, L'Harmattan, Paris, 1990.
Robert CAPOT-REY, *Le Sahara français*, PUF, Paris, 1953.
Jean-Marc DUROU, *L'Exploration du Sahara*, Actes Sud, Arles, 1993.
Jacques FRÉMEAUX, *La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962*, Economica, Paris, 2002.
–, *De quoi fut fait l'empire. Les guerres coloniales au XIX^{e} siècle*, CNRS Éditions, Paris, 2010.
Émile-Félix GAUTIER, *La Conquête du Sahara. Essai de psychologie politique*, Colin, Paris, 1925.
Yves LACOSTE, André NOUSCHI et André PRENANT, *L'Algérie, passé et présent*, Éditions sociales, Paris, 1960.
Jacques VALETTE, « Quelques aspects nouveaux de l'expédition Flatters », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n^{o} 15-16, 1973, p. 375-390.

L’exploitation de la Mitidja, vitrine de l’entreprise coloniale ?

Marc Côte

La Mitidja, grande plaine de l’Algérois encastrée entre les collines du Sahel au nord et les contreforts de l’Atlas blidéen au sud, couvrant 120 000 hectares d’un seul tenant, disposant de sols fertiles et d’une richesse en eau, a souvent été présentée comme une vitrine de l’entreprise coloniale, symbole de la réussite de la mise en valeur par les colons de terres auparavant délaissées. Mais étonnamment, près de deux siècles après la conquête, leur rôle dans ce résultat est encore l’objet de vifs débats. D’où l’intérêt de tenter une évaluation historique de la question, aussi rigoureuse que possible.

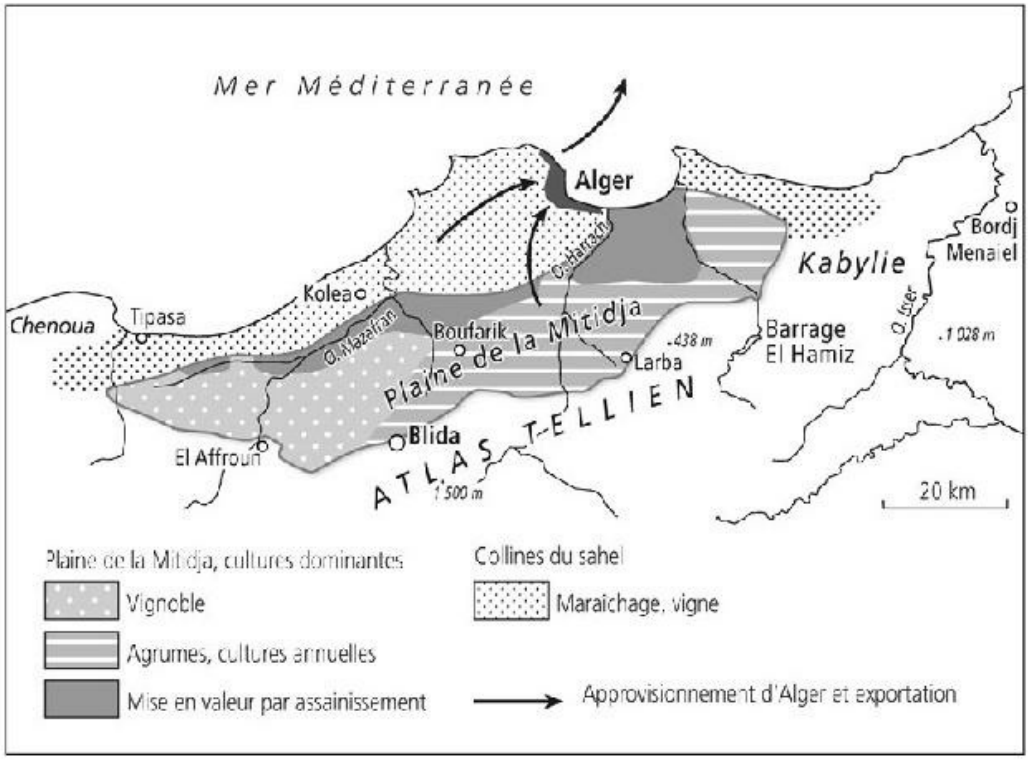

La Mitidja au XIX^e^ siècle

Un terroir hostile, difficile à mettre en valeur

À la veille de la colonisation, cette plaine avait pour elle un atout fondamental et une faiblesse indéniable. L'atout était sa localisation, près du littoral méditerranéen et aux portes d'Alger, capitale du pays depuis plus de trois siècles. Un bassin agricole aux portes d'une grande ville, le premier nourrissant la seconde, la seconde organisant le premier, c'était là une complémentarité bénéfique dans tout le bassin méditerranéen. Les autorités ottomanes l'avaient bien compris, qui avaient structuré le territoire algérien en trois beylik (Ouest, Centre, Est), mais avaient créé pour Alger et la Mitidja une circonscription particulière, gérée directement par le pouvoir central, le *Dar es-Soltane*.

Cette plaine avait toutefois une faiblesse : c'était un terroir difficile à mettre en valeur, constitué de terres lourdes, souvent marécageuses. Cet ancien bras de mer, en arrière des collines du Sahel, avait été progressivement remblayé par les alluvions des cours d'eau descendant de l'Atlas blidéen. Cependant, ce processus de remblaiement était contrarié par un phénomène de subsidence, c'est-à-dire d'enfoncement progressif sous le poids des sédiments. Ainsi, les différents oueds (Nador, Djer, Chiffa, El Harrach, Hamiz) découpaient la plaine en cinq ou six bassins mal exondés et séparés par des seuils imperceptibles. De ce fait persistait, jalonnant le pied des collines du Sahel, un axe de marécages, étirés sur 70 km d'ouest en est. Seules les collines du Sahel (et leurs jardins maraîchers) et la partie méridionale de la plaine, constituée en piémonts bien égouttés, étaient mises en valeur depuis longtemps, tel le piémont de Blida et ses célèbres orangeraies. On comprend donc les différences de jugements portés sur la Mitidja, selon que l'observateur regardait les paysages de Blida ou les bas-fonds de la plaine centrale.

Les autorités ottomanes avaient d'abord tenté d'améliorer cette mise en valeur en creusant des canaux. Mais, au cours du XVIII^e^ siècle, il semble que l'insécurité récurrente et le poids très lourd des impôts aient souvent découragé les agriculteurs de la région. La plaine était occupée par quatre tribus *rayas* (sujettes), astreintes à impôts, et par la grande tribu des Hadjoute, représentante de l'autorité et chargée de faire rentrer ces impôts. Du point de vue foncier, la plaine était organisée, hormis les ceintures périurbaines, en *haouch*, grands domaines agricoles acquis par la classe dominante ottomane et exploités en latifundia par les populations locales, avec l'appui des travailleurs saisonniers montagnards. Au XVIII^e^ siècle, la Mitidja suffisait à l'approvisionnement de la capitale.

La prise d'Alger par les Français les poussa tout naturellement à occuper la Mitidja, militairement d'abord, agrairement ensuite. La pression des milieux coloniaux rejoignait en cela l'idéologie du général Bugeaud (lequel avait été aussi un agriculteur émérite, ce qui lui vaudra

plus tard d'être qualifié de « soldat laboureur »). Mais les réalités ne répondirent pas aux attentes, la prise de contact avec la plaine révélant des aléas inattendus. D'une part, la région – contrairement aux apparences – était déjà peuplée et exploitée (pour l'élevage). Il fallut mener une dure expropriation foncière, séquestrer les « biens turcs » et expulser leurs propriétaires entre 1830 et 1847, pour permettre à l'État de prendre en main la majorité des terres de la plaine et les allotir aux colons. En 1846, après la loi sur les *haouch*, 95 000 ha étaient rattachés au Domaine de l'État.

D'autre part, le milieu se révéla souvent répulsif. Le paludisme sévissait fortement, provoquant des hécatombes chez les militaires et chez les colons. Dès 1831, le général Pierre Berthezène, gouverneur général, parle de « 14 000 à 15 000 malades, somme égale, sinon supérieure, à l'effectif des troupes d'occupation ». Face au paludisme, il faut alors faire effectuer par les militaires des rotations d'une dizaine de jours. Le même Berthezène s'oppose au parti des colonisateurs : « La Mitidja n'est qu'un immense cloaque, elle sera le tombeau de tous ceux qui oseront l'exploiter. » Et le colonel Corneille Trumelet (1817-1892), historien militaire, ajoutera en 1892 : « Après la guerre avec le fusil, ce sera douze années de lutte avec le sol, et cette seconde période sera plus meurtrière encore que la première. »

Aussi, la mise en valeur de la Mitidja fut-elle une opération de longue durée, avec des tâtonnements, des débats politiques acerbes, des élans et des arrêts. Les « années terribles » 1839-1840 et 1867-1871 (catastrophes naturelles, insurrections guerrières) marquèrent des coups d'arrêt dans une longue phase ascendante. La vision initiale de ses concepteurs ne sera pas achevée à l'aube de la Première Guerre mondiale. Schématiquement, l'opération revêtit au cours du XIX^{e} siècle trois facettes différentes et complémentaires : l'assainissement du milieu, la mise en valeur agricole et la création de villages de colonisation.

Un laboratoire brutal de l’entreprise coloniale

Les premières années s’étant révélées meurtrières, l’accent fut rapidement mis sur la nécessité de lutter contre le paludisme : par précaution, sans connaître encore le rôle des moustiques qui y prospéraient dans la propagation de la maladie, l’occupant militaire entreprit d’assainir les marais en les drainant par des canaux. Les premiers travaux d’assèchement eurent lieu dès 1833 et continuèrent tout au long du siècle. Les drains permirent de gagner 730 ha sur les marais de Beni Khelil, 600 sur celui d’Oued Tleta. Les marais de Boufarik furent drainés par un réseau de canaux, le lac d’Halloula fut partiellement asséché par un drain superficiel. Deux cents kilomètres de canaux d’assèchement furent réalisés.

Ces travaux furent réalisés sur fonds d’État. L’acteur initial en fut le Génie militaire (auquel se substituera à partir de 1939 le Service des ponts et chaussées). En 1843, un service spécial des dessèchements permit un travail plus systématique ; les canaux tertiaires et quaternaires étaient réalisés par les colons sur leurs propres terres. Tous ces travaux furent complétés par la plantation de milliers d’eucalyptus. Et la lutte contre le paludisme devint plus efficace après la découverte en 1880 du processus de la maladie par le médecin militaire Charles Laveran (1845-1922), alors en poste en Algérie, puis avec la reconnaissance officielle du rôle curatif de la quinine, lors du congrès sur le paludisme tenu à Alger en 1881.

Les systèmes de culture préexistants dans la plaine étaient diversifiés, mais à dominante extensive (parcours pour bovins). La colonisation fit progressivement basculer l’agriculture vers des formes plus intensives. Là aussi, les tâtonnements furent nombreux : on essaya la culture du coton, du lin, du riz ou du ver à soie (sériciculture). Outre les céréales et les fourrages, les productions qui s’affirmèrent finalement furent le tabac, les agrumes, les cultures florales (géranium) et, plus encore, la vigne. Celle-ci, étendue à partir de 1870, occupait à la fin du XIX^{e} siècle la moitié de la surface agricole utile de la Mitidja. Hormis quelques exceptions, la colonisation agraire initiale ne fut pas capitaliste, mais le fait de paysans pauvres, attirés de France par la propagande d’État. Les échecs étaient aussi nombreux que les réussites. Au long du siècle, les progrès de l’outillage et, plus encore, le boom de la viticulture entraînèrent une concentration progressive du foncier entre les mains des grands possédants, par création *ex nihilo* ou par regroupement de petits lots. En 1900, la plaine comptait trois cents exploitations coloniales de plus de 100 hectares. À cette date, la mise en valeur de la Mitidja avait pris une dimension capitaliste.

Une logistique appuyait les deux éléments précédents : les « villages de colonisation ». L’objectif était d’installer des colons. Pour cela, il fallait les grouper, les équiper, les encadrer. D’où la conception de villages de colonisation, qui faisaient référence à la fois au modèle romain

et au camp militaire. On essaya tour à tour la formule de la colonie militaire (Beni Mered), des colonies libres (Saint-Jules), des colonies agricoles (El Affroun), des colonies maritimes (Jean-Bart). Celle qui s'imposa finalement, à partir des années 1840, fut le village de colonisation, conçu et créé par l'État, alloti à des agriculteurs privés recrutés sur place ou à l'étranger. Chaque exploitant recevait un lot urbain et un lot agricole, à charge pour lui de mettre sa terre en valeur. Son périmètre était conçu sur une trame orthogonale, affirmant la volonté de contrôle territorial. La première création (outre les villages du Sahel près d'Alger) fut celle de Boufarik, en position symbolique au centre de la plaine, qui débuta laborieusement en 1837, puis fut progressivement agrandie. Le dernier créé fut le village maritime de Lapérouse, en 1897. Un réseau de villages encadrait dès lors la plaine agricole.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la Mitidja était considérée comme le fleuron de la colonisation en Algérie, comme l'écrira le géographe colonial Julien Franc en 1928 : « Cette plaine était, il y a un siècle, couverte de grandes étendues marécageuses, très insalubres, peu peuplées, à peine cultivées, sans ponts, sans routes ; elle est maintenant la plus fertile, la plus peuplée et la plus riche de toute l'Algérie. […] La Mitidja est en effet la région d'Algérie qui a coûté le plus de sang et d'or à la Mère Patrie. » Si on lit les réalisations à la lumière de la visée coloniale, le bilan est en effet conséquent : assainissement de 20 000 hectares de zones marécageuses, création de trente-huit villages de colonisation et de centaines de grandes fermes ; croît démographique de 32 000 habitants en 1856 à 102 000 en 1911 (dont 44 000 Européens et 58 000 musulmans). En 1862, une voie ferrée reliait Alger à Blida.

Mais l'on ne peut oublier que cette fameuse « mise en valeur » n'a été possible que par un profond bouleversement de la société « indigène » préexistante : la dépossession foncière a enlevé 80 % de leurs terres aux autochtones, citadins ou ruraux ; l'exode rural a été brutal ; et les populations locales résiduelles ont été cantonnées dans des « gourbis » et des « villages nègres ». Nulle part ailleurs au Maghreb la dépossession des populations locales n'a atteint à l'époque cette ampleur. Et c'est dans la Mitidja, premier territoire exploité avec méthode par les colons français, que ces derniers ont fait leurs premières armes en Algérie : ils y ont découvert la réalité algérienne et y ont mis au point les procédures législatives, foncières et administratives qui prévaudront ensuite largement dans la colonisation agraire du reste du pays. Même si certains sauront ensuite tirer les leçons de ces excès et limiter les effets d'une politique qui ignorait tout des réalités algériennes.

Pour en savoir plus

Julien FRANC, *La Colonisation de la Mitidja*, Librairie Champion, Paris, 1928.
Yves LACOSTE, André NOUSCHI et André PRENANT, *L'Algérie, passé et présent*, Éditions sociales, Paris, 1960.
Monique MONTOUCHET, *L'Assainissement de la Mitidja*, XIX^{e} Congrès géologique international, Alger, 1952.
Georges MUTIN, *La Mitidja, décolonisation et espace géographique*, OPU, Alger, 1977.
Edmond et Étienne SERGENT, *Histoire d'un marais algérien*, Institut Pasteur d'Algérie, Alger, 1947.

La géographie, ça sert à coloniser ? Des géographes en situation coloniale

Florence Deprest

En 1950, dans son *Discours sur le colonialisme*, Aimé Césaire avait placé les géographes parmi les « chiens de garde du colonialisme ». Saisis par cette accusation, certains géographes français – au premier rang desquels Yves Lacoste, fondateur en 1976 de la revue *Hérodote* – entreprirent, à partir des années 1970, de décoloniser leur discipline, en mettant au jour les liens entre son développement et le fait colonial. Influencés par la théorie postcoloniale, leurs collègues anglophones analysèrent aussi les savoirs et les imaginaires géographiques comme des instruments d'oppression symbolique et de contrôle social en contexte colonial. Tous insistèrent sur l'adhésion idéologique des géographes aux entreprises de domination impériale françaises ou britanniques, et sur leur participation aux projets de colonisation, en qualité d'experts. Ils analysèrent comment les géographes avaient contribué aux processus de catégorisation des populations et des territoires, et comment le déterminisme environnemental, alors au cœur de l'explication géographique, avait été mobilisé pour légitimer la domination européenne.

Au tournant des années 2000, la question fut reprise dans le cadre d'un profond renouvellement historiographique. Il s'est alors agi d'écrire une histoire des sciences en contexte, qui prenne en compte la variabilité des situations coloniales dans le temps et dans l'espace, et qui interroge la production et la circulation des savoirs à travers la multiplicité des acteurs qui y avaient pris part. Au-delà de la focalisation sur un « pacte colonial » qui aurait permis aux géographes d'asseoir leur pouvoir institutionnel en contrepartie de services rendus à l'État, de nouvelles questions ont alors été posées sur la situation de la géographie parmi les autres sciences « coloniales » (histoire, psychologie…) ; sur les pratiques professionnelles et politiques des acteurs (militaires, ingénieurs, savants…) ; sur le rôle des informateurs locaux et la place des savoirs non européens ; sur la circulation des modes de connaissance entre métropole et colonies ou entre empires ; sur la supposée unité de la géographie coloniale. Les historiens examinent dès lors comment la construction des savoirs géographiques a répondu à des enjeux locaux, impériaux ou internationaux qui furent fort différents de l'Algérie à l'Australie, du Cap à Dakar ou Hanoï, tout autant que de l'Algérie au Maroc. Ils tentent de cartographier des réseaux associant mondes savant et politique pris dans des interactions complexes, mobiles et parfois contradictoires.

La domination de la géographie historique dans les années 1880

Lors de la réforme de l'enseignement supérieur sous la III^{e} République, l'Algérie fut le seul territoire de l'empire à avoir été doté d'une infrastructure comparable aux universités de métropole, caractérisée par la double fonction de recherche et d'enseignement. En 1880, quatre écoles supérieures (médecine, droit, sciences et lettres) furent ainsi créées dans le but d'intensifier et de professionnaliser la production scientifique dans la colonie. L'École supérieure des lettres d'Alger fut alors envisagée comme l'équivalent pour les études africaines de l'École française d'Athènes ou de Rome. Certes, les savoirs produits devaient être utiles à la colonisation, mais ils devaient se constituer à l'égal des autres sciences. Sous l'égide d'Albert Dumont et Alfred Rambaud, artisans de la réforme en métropole, le directeur de l'École supérieure des lettres, l'historien et linguiste Émile Masqueray (1843-1894), a défendu ce projet en Algérie en concevant une place de choix pour la géographie. Alors qu'en métropole il existait seulement cinq chaires de géographie en 1880, Alger en obtint immédiatement une, doublée d'un poste de maître de conférences.

Dans son discours du 3 mai 1880, Masqueray exposa une conception très moderne du rôle de cette discipline et du lien qu'elle tissait entre les sciences humaines et naturelles pour expliquer les territoires contemporains. Cependant, cette façon de faire de la géographie était encore minoritaire dans les universités et ne s'institutionnalisa en métropole que dans les années 1890, sous le magistère de Paul Vidal de la Blache et avec comme organe de publication la revue des *Annales de géographie*. En 1880, régnait toujours la géographie historique, qui se limitait à la reconstitution des territoires administratifs du passé. Jusqu'en 1895, le personnel nommé à Alger se révéla ainsi inapte au développement d'une géographie en prise avec les questions coloniales : Joseph de Crozals, René de la Blanchère, Édouard Cat poursuivirent tous des recherches dans le domaine de la géographie historique, restant parfaitement indifférents aux injonctions et plaintes de leur hiérarchie locale.

Dans la période 1880-1895, les demandes d'expertise du gouvernement général en matière de savoirs géographiques furent alors assurées par les géologues, minéralogistes, hydrologues et botanistes de l'École supérieure des sciences, dont les résultats d'enquête furent publiés dans les *Annales de géographie*. Le minéralogiste Georges-Barthélemy-Médéric Flamand s'illustra ainsi dans de nombreuses missions scientifiques. Celle qui se termina par la prise militaire d'In Salah, en 1899, lui permit d'obtenir la création de sa chaire de géographie physique du Sahara. L'École des lettres dut attendre 1895 pour voir nommer un géographe formé au nouveau paradigme : Augustin Bernard (1865-1947). Mais ce défenseur de la politique du gouverneur Jules Cambon

négocia habilement son retour en métropole dès la révocation de ce dernier en 1898. Venu de Madagascar, Émile-Félix Gautier (1864-1940) occupa alors la chaire de géographie d'Alger, de 1900 jusqu'à sa retraite en 1935.

Des géographies coloniales contradictoires

Aux plus hautes fonctions universitaires, Bernard et Gautier s'affrontèrent pendant plus de trente ans, à la fois sur les plans institutionnel et idéologique. Jouissant du prestige de la Sorbonne dans sa chaire financée par le gouvernement général et la résidence de Tunis, Bernard fut un expert attitré. Intimement lié au Parti radical et partisan de sa « politique indigène » privilégiant l'association, il critiquait le « rouleau compresseur » que la colonisation avait fait passer sur la société locale en Algérie. Suite aux révoltes de Margueritte (1901) [***s*** p. 249] et de Kasserine en Tunisie (1906), il se vit confier de grandes enquêtes afin de mesurer la dégradation des conditions de subsistance des populations indigènes. Ces recherches, dont les *Annales de géographie* reconnaissaient l'importance théorique, donnaient aux gouvernements radicaux des arguments scientifiques pour limiter au Tell l'extension de la colonisation agricole européenne et préconiser une amélioration des conditions de vie des populations musulmanes.

À l'opposé, E.-F. Gautier fut un chantre de la réussite des colons en Algérie et prit fait et cause contre l'accès des musulmans aux droits politiques. Son succès fut grand, tant auprès d'une partie de l'opinion publique qui goûtait ses récits d'aventure dans le Sahara que d'universitaires métropolitains qui partageaient ses idées politiques (Lucien Gallois, Lucien Febvre, Fernand Braudel). Mais la hiérarchie administrative tançait l'incapacité de ce professeur à organiser à Alger une géographie universitaire utile à la colonisation. Alors que Gautier s'évertuait à défendre un Transsaharien dont le projet était abandonné depuis longtemps, toutes les recherches stratégiques sur le domaine saharien, notamment sur l'eau, furent confiées aux spécialistes de la Faculté des sciences d'Alger.

La géographie, ça sert à coloniser ? La question n'est donc pas aussi simple. Dans l'Algérie colonisée, de 1880 aux années 1930, les logiques institutionnelles de la production du savoir géographique et celles de l'action politique ne se sont pas toujours combinées avec harmonie. Les géographes n'ont ainsi pas toujours produit des savoirs spatiaux « utiles ». Par ailleurs, des géographies coloniales contradictoires ont vu le jour dans des réseaux d'intérêts scientifiques et politiques transméditerranéens différents, clivés par la « question indigène ».

Pour en savoir plus

Florence DEPREST, *Géographes en Algérie (1880-1950). Savoirs universitaires en situation coloniale*, Belin, Paris, 2009.

Pierre SINGARAVÉLOU (dir.), *L'Empire des géographes. Géographie, exploration et colonisation (XIX^{e}-XX^{e} siècles)*, Belin, Paris, 2008.

La commune mixte, espace d’une rencontre ?

Christine Mussard

L’Algérie coloniale a connu diverses formes d’organisations communales, empruntées au modèle métropolitain et accommodées au contexte colonial algérien, parmi lesquelles la commune mixte. « Mixte », quel était le sens de cet adjectif ? L’arrêté du 20 mai 1868 a fixé l’organisation de cette circonscription ; par opposition à la commune de plein exercice organisée sur le modèle français, il l’a définie comme une organisation administrative intermédiaire, dont la nécessité était justifiée par l’impossibilité des populations « indigènes » de s’administrer seules. Elles étaient donc associées aux colons dans une même entité, en attendant, si l’on peut dire, que cette vie commune favorise ce que les concepteurs appelaient leur éducation civique et permette l’autonomie des « indigènes ». Regroupées dans des douars et représentées par des assemblées, les *djemaa*, les populations « indigènes » formaient le peuplement largement majoritaire de la commune, alors que les villages européens ne rassemblaient le plus souvent qu’une centaine de colons. « Mixte » était également la commission municipale, organe d’administration de ce type de circonscription, présidée par un administrateur français et composée de colons et d’adjoints indigènes. « Mixte » enfin était le maillage territorial, qui rassemblait dans une même limite des sections de natures diverses : des centres de colonisation pour les Européens et des douars pour les « indigènes ».

Cette organisation était pensée pour être temporaire, dans la mesure où elle devait conduire les centres et les douars à évoluer vers des communes de plein exercice, considérées comme les formes administratives les plus abouties. Ce caractère transitoire associé à un maillage spécifique faisait de la commune mixte une structure inédite. Les communes mixtes se sont multipliées dans les années 1880, en particulier à l’intérieur du pays, devenant ainsi la priorité majeure des programmes de colonisation, alors que les communes de plein exercice occupaient plutôt le littoral. Particulièrement vastes, les communes mixtes s’étendaient en moyenne sur 1 400 km^2. Dans leur expansion maximale, elles ont couvert plus de 80 % du territoire algérien. En 1901, le département de Constantine en comptait trente-quatre. La Calle, par exemple, érigée en 1884, y occupait la position la plus orientale ; dans sa forme la plus étendue, elle a couvert une superficie de 1 600 km^2.

L’administration des « indigènes » des douars de la commune mixte

L’étendue de ces communes, la mixité de leur peuplement, mais aussi le poids démographique des tribus ont conduit à des formes d’administration particulières. Ainsi, la commission municipale associait à l’administrateur un personnel français et des adjoints indigènes ou « caïds ». La fonction d’administrateur a été créée en 1875. Ce fonctionnaire, nommé par le gouverneur général, avait en charge la gestion de cette organisation municipale. Il cumulait les pouvoirs et sanctionnait les infractions au code de l’indigénat [***s*** p. 200]. Il jouait également un rôle majeur dans la mise en œuvre de la colonisation : le choix des sites des futurs villages, ainsi que les modalités des transactions à mener avec la *djemaa* du douar qui devait céder les terres nécessaires, relevaient de sa compétence. L’administrateur était relayé dans les villages par des adjoints spéciaux, tandis que les adjoints indigènes assuraient la gestion des douars au quotidien. Tous ces personnels formaient un ensemble bien réduit pour des communes vastes et peu aménagées en voies de transport. Elles étaient donc particulièrement sous-administrées.

Cette carence concernait surtout les douars, ces sections étendues, au peuplement épars regroupant une ou plusieurs tribus selon les modalités définies par l’application du sénatus-consulte de 1863. Leur contrôle constituait un enjeu majeur pour la stabilité de l’ensemble de la commune mixte. C’est cette préoccupation sécuritaire qui a conduit à confier leur administration directe à des adjoints indigènes. Nommés par le préfet sur proposition de l’administrateur, ces adjoints indigènes cumulaient jusqu’en 1918 les fonctions de président de *djemaa* et de représentant de l’autorité siégeant à la commission municipale. Choisis parmi les notables et originaires du douar dans lequel ils exerçaient leurs fonctions, ils étaient appelés à gérer ces sections, afin qu’elles ne deviennent pas des enclaves échappant à la gouvernance de l’administrateur.

Une double exigence caractérisait donc la fonction de l’adjoint indigène : asseoir sa légitimité auprès des habitants de par sa position sociale et contenir ainsi toute atteinte à la sécurité du douar et de la commune mixte tout entière ; représenter l’administration coloniale au travers notamment de la surveillance des populations et de la perception de l’impôt. Cette posture intermédiaire et contradictoire lui valait d’être régulièrement remis en cause, aussi bien par sa hiérarchie que par les habitants. Dans la commune mixte de La Calle, les années 1896 à 1912 ont vu ainsi se multiplier une série d’attaques contre des adjoints indigènes, allant de la dénonciation collective à l’assassinat. Quatorze douars composaient cette commune et seuls quatre d’entre eux ne semblent pas avoir été concernés par ces actes. La plupart des délits évoqués étaient corrélés à des pratiques de concussion, dénoncées par les habitants et vérifiées par un administrateur adjoint, qui pouvaient s’expliquer dans les douars les plus pauvres par une rétribution

insuffisante des caïds, car proportionnelle à l'impôt prélevé. Mais les populations « indigènes » avaient aussi recours à des démarches collectives visant à la répudiation des adjoints, sans que l'authenticité de leurs accusations ne puisse être attestée. Ces pratiques à caractère apparemment calomnieux témoignaient du rejet dont étaient victimes les adjoints indigènes, perçus comme les serviteurs de la puissance coloniale ou enviés pour leur charge ; elles montraient également la fragilité d'une organisation administrative qui s'appuyait sur des cadres locaux mal rémunérés et éloignés de leur hiérarchie, donc plus enclins aux exactions.

L’administration des Européens de la commune mixte : les centres de colonisation

La gestion des centres de colonisation confiée aux adjoints spéciaux relevait d’enjeux bien différents, dans la mesure où leur population, alors majoritairement européenne, était acquise à la colonisation. Il était plutôt question de retenir les colons, de pérenniser leur installation. Pour cela, il fallait d’abord la rendre attractive. La construction de lieux de vie à la française contribuait à cet objectif et, avant même l’arrivée des Européens, divers aménagements façonnaient de nouveaux paysages dont les rues empierrées et les formes d’habitats constituaient les premiers marqueurs de la domination coloniale. Huit centres de colonisation ont été ainsi érigés dans la commune mixte de La Calle. Leur peuplement s’est effectué selon les principes de la colonisation officielle qui prévoyait l’installation de quarante-cinq à cinquante familles issues de la métropole : les « immigrés », ou déjà présentes sur le territoire de la colonie : les « Algériens ».

La volonté de maintenir le peuplement européen dans les centres justifiait des pratiques de surveillance et de contraintes. L’acquisition d’un titre définitif de propriété était conditionnelle : résider dans le village pendant cinq ans sous peine de déchéance, bâtir, exploiter directement les terres, telles étaient les astreintes imposées aux arrivants, que le soutien de politiques locaux pouvait certes assouplir. L’autorité de l’État a néanmoins trouvé l’une de ses limites dans la fin de l’obligation de résidence. Le départ de nombreux colons vers les centres urbains ou d’autres colonies et la vente ou la location des lots aux populations « indigènes » qui vinrent alors peupler les centres ont recomposé l’organisation du territoire de la commune mixte. Certains centres de La Calle situés à la frontière tunisienne ont été particulièrement concernés par ce phénomène, ce qui conduisit l’administration à envisager des stratégies de reconquête de ces villages.

À l’aube des années 1920, la sous-administration et l’évolution du rapport à la terre ont ainsi amorcé la remise en question du projet initial de la commune mixte. Elle est restée un espace administratif qui a échoué à créer un espace social.

Acteurs

Deux savants orientalistes dans l'Algérie coloniale : William et Georges Marçais

Alain Messaoudi

Les deux frères Marçais ont été des figures centrales de l'orientalisme savant en Algérie. William (1872-1957), juriste avant de déployer ses talents de linguiste, et Georges (1876-1962), artiste devenu historien et archéologue, ont publié leurs premiers travaux à l'orée du XX^{e} siècle, en un temps où les élites savantes françaises étaient quasi unanimement convaincues de la nécessité d'une politique coloniale en Afrique du Nord. Marqués par cette perspective, leurs travaux ont été sévèrement relus avec la décolonisation. Ils restent pourtant toujours réédités, y compris en Algérie.

Une rare maîtrise de la culture littéraire arabe et musulmane

Ce ne sont pas des enfants de « colons », mais les fils d'une bourgeoisie de province qui restent fidèles à leur ville natale, Rennes, où William fait son droit. L'Algérie a beau être présente dans leur histoire familiale (leur mère, fille d'officier, est née à Oran), ils ne s'y rendent qu'après avoir achevé leurs études supérieures à Paris. Georges y est admis aux Beaux-Arts après que William, marqué par la lecture de l'*Histoire des langues sémitiques* d'Ernest Renan et de la *Linguistique* d'Abel Hovelacque, est parti y étudier les langues orientales. La thèse que ce dernier, pensionnaire de la fondation Thiers, consacre aux *Parents et alliés successibles en droit musulman* est suffisamment importante pour attirer l'attention de Durkheim. Bien que William soit allé approfondir sa connaissance de l'arabe à l'École supérieure des lettres d'Alger, c'est en Orient qu'il cherche d'abord à être affecté. Faute d'un poste à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, il accepte en 1898 sa nomination à la tête de la médersa de Tlemcen, dont l'enseignement a été réorganisé trois ans plus tôt. C'est donc un jeune homme sans attaches algériennes et fort de la formation supérieure reçue à Paris que ses fonctions amènent à fréquenter quotidiennement les savants musulmans d'une ville dont la modeste bourgeoisie conserverait un « idéal de vie un peu raffinée et de culture traditionnelle », selon William Marçais lui-même, six ans à peine après l'arrivée du chemin de fer.

Au contact des *fuqahâ* qui professent le droit musulman, la théologie, la langue classique et la littérature, William parvient à une rare maîtrise de la culture littéraire arabe et musulmane. Il publie successivement des traductions du *Taqrîb* d'An-Nawawî sur les règles qui permettent de déterminer la valeur des *hadîth*s (1900-1901), puis, avec Octave Houdas, du fameux recueil d'Al-Bukhârî, le *Sahîh* (*Les Traditions islamiques*, 4 vol., 1903-1914). Mais il s'intéresse aussi aux parlers arabes, pour la culture dont ils sont les vecteurs et en vue de contribuer aux progrès de la linguistique : il en fixe ainsi un état à Tlemcen (*Le Dialecte arabe parlé à Tlemcen*, 1902) et chez les Ouled Brahim de Saïda (1905), avant de publier en 1910 avec Marcel Cohen une traduction française du *Précis de linguistique sémitique* du linguiste allemand Carl Brockelmann. Avec son frère Georges, qu'il a fait venir auprès de lui, il met en évidence la valeur du patrimoine ancien de la ville (*Les Monuments arabes de Tlemcen*, 1903), s'inscrivant ainsi dans une politique de promotion de la culture arabe et islamique voulue par le gouverneur général Charles Jonnart et le recteur Charles Jeanmaire.

En 1904, l'année de son mariage avec Marie-Anne Wolff, nièce du compositeur Ambroise Thomas et belle-sœur d'Édouard Michelin, William est promu à la direction de la médersa

d’Alger et chargé de l’inspection de l’enseignement musulman, tandis que Georges retourne à Rennes préparer une licence d’histoire, qui lui permet d’être nommé en 1907 professeur à la médersa de Constantine.

« Former des sujets, non des citoyens »

L'acuité de l'oreille, la finesse psychologique et l'élégance de l'écriture de William Marçais en font le maître d'une génération d'arabisants pourtant fournie. A-t-il eu pour autant une vision clairvoyante des perspectives d'avenir d'un pays où le souvenir de la résistance à la conquête française restait encore vif chez les « indigènes » comme chez les « colons » ? Son conservatisme et son attachement sensible aux vaincus de l'histoire – un de ses grands-oncles a combattu dans les rangs de l'armée vendéenne – lui font préférer les médersiens qui portent l'habit traditionnel et la chéchia, fidèles à leurs traditions en même temps qu'ouverts aux sciences modernes, aux instituteurs musulmans « déracinés » qui, formés à l'École normale, ont adopté le costume trois-pièces. Il défend une politique de promotion du réformisme musulman plutôt que d'appui aux marabouts « arriérés ».

Sans se prononcer explicitement sur l'élargissement de leurs droits politiques, il est favorable au maintien du statut personnel des musulmans. Il se défie d'une politique assimilationniste : l'enseignement des indigènes doit, « jusqu'à nouvel ordre […] former des sujets, non des citoyens », s'adressant « à des populations politiquement françaises, mais étrangères au point de vue de l'histoire et de l'ethnographie », affirme-t-il en 1908 au congrès colonial de l'Afrique du Nord à Paris. Il défend une politique musulmane inscrite dans un cadre impérial, permettant la coexistence de traditions culturelles différentes, tout en considérant que la colonisation de l'Algérie est un processus durable, convaincu que la langue française est mieux adaptée que l'arabe au processus inéluctable de modernisation.

Plutôt que de répondre à l'offre du général Lyautey qui, à peine nommé résident général au Maroc en mars 1912, aurait voulu l'intégrer à son équipe, William prend en janvier 1913 la direction de la nouvelle École supérieure de langue et de littérature arabe à Tunis. Mais, avant de quitter l'Algérie, il rédige un rapport sur les raisons qui ont provoqué l'exode d'une partie des notables musulmans de Tlemcen l'automne précédent [***s*** p. 244]. Il accuse l'absence de sympathie des autorités locales françaises, à l'origine d'une politique imprévoyante qui a heurté les valeurs sociales d'une urbanité provinciale encore peu bousculée par la modernité : plus encore qu'à la loi de séparation des Églises et de l'État qui avait pu sembler annoncer la fin du financement public du personnel religieux (imams, cadis…) ou qu'aux opérations de recensement accompagnant l'extension de la conscription aux musulmans, c'est à un sentiment général d'humiliation et de déchéance qu'il rapporte ces départs vers le Maroc ou la Syrie. La conclusion du rapport – les autorités locales « n'ont pas du tout prévu parce qu'elles n'ont pas aimé » – suscite des applaudissements à la Chambre où elle est lue en 1913 par Abel Ferry, porte-parole du courant libéral indigénophile.

Sans qu'il intervienne directement dans l'arène politique, l'opinion du président de la Société de linguistique de Paris (1924), depuis 1926 professeur au Collège de France, continue à peser dans la définition d'une politique linguistique en Algérie : son rapport sur l'enseignement de la langue arabe entérine et confirme à la fin des années 1920 son reflux dans les établissements secondaires français d'Algérie : les programmes n'ont pas à s'adapter à son « incurable diglossie ».

Georges, historien et archéologue

Georges, qui a épousé en 1908 une sœur de l'homme de lettres André Bellessort, proche de l'Action française, poursuit quant à lui sa carrière en Algérie. Préfacier de *L'Algérie française vue par un indigène* de Chérif Benhabylès (1914), il est nommé en 1919 à la nouvelle chaire d'archéologie musulmane de la faculté des lettres d'Alger, où il fonde et dirige un Institut d'études orientales. L'année suivante, il devient directeur du Musée des antiquités algériennes et d'art musulman. Il y poursuit son travail de renouvellement de traditions atteintes par la modernisation, encourageant par exemple Mohammed Racim (1896-1975) à s'affirmer comme un maître algérien de la miniature, tout en réduisant pourtant l'art de l'islam à un art de la parure (*L'Architecture musulmane d'Occident : Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile*, 1955).

Sa franche adhésion à la politique menée par le nouveau recteur d'Alger, Georges Hardy, dans le cadre de la Révolution nationale lui vaut d'être en 1944 mis à la retraite d'office. L'historien de *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Âge* (1946) conserve cependant la direction du musée et obtient en 1951 le prix littéraire de l'Algérie pour l'ensemble de son œuvre. Alors que William reconnaissait l'existence au Maghreb d'une « opposition déclarée ou sourde ou simplement virtuelle à la domination étrangère », opposition que pouvaient réveiller des « purs, de conscience plus claire et de sensibilité plus forte, qui […] opposent à la domination des non-musulmans un *non possumus* », comme par exemple un Ben Badis, Georges semble avoir refusé la perspective d'une indépendance algérienne. Le fils cadet de William, l'arabisant Philippe Marçais (1910-1984), disciple de son père et professeur à l'université d'Alger (1953), défendra jusqu'au bout la cause de l'Algérie française.

Pour en savoir plus

François POUILLON (dir.), *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, IISMM/Karthala, Paris, 2008.
Alain MESSAOUDI, « Associer l'islam à la France par la ville d'art ? La science des arabisants et la politique touristique à Tlemcen, Kairouan et dans les villes impériales du Maroc (v. 1890-v. 1920) », *in* Colette ZYTNICKI et Habib KAZDAGHLI (dir.), *Le Tourisme dans l'empire français. Politiques, pratiques et imaginaires (XIX^{e}-XX^{e} siècles). Un outil de la domination coloniale ?*, Publications de la SFHOM, Paris, 2009, p. 165-179.

L’organisation du monde médical en Algérie de 1830 à 1914

Claire Fredj

La médecine en contexte colonial a d’abord pour but de conserver la santé des Européens. Elle affirme également les effets bénéfiques de la « mission civilisatrice », devenant un élément fort de légitimation de la loi coloniale. Pour les Européens, leur médecine devient un outil de progrès vers un ordre social et environnemental plus civilisé. Comme ailleurs dans leur empire, les Français en Algérie mettent en place, à partir de 1830, une organisation médicale se superposant à une tradition médicale antérieure qui reste vivace encore en 1914. La spécificité du monde médical algérien tient cependant au fait qu’il s’agit d’une colonie de peuplement en partie assimilée administrativement à la métropole.

Le rôle fondateur des médecins militaires

Les médecins militaires constituent dans les premières décennies de la conquête une part essentielle du milieu médical européen de la colonie, lieu de formation d'une proportion importante d'officiers de santé de l'armée. Ils participent pleinement au processus de colonisation, leur mission étant de protéger le soldat et le colon contre l'insalubrité du lieu. Avec trente-trois établissements en 1850 (cinquante-cinq en 1912), les hôpitaux militaires constituent longtemps la charpente de l'assistance hospitalière. L'arrivée de colons provoque cependant des demandes toujours plus insistantes d'ouverture d'hôpitaux civils. Mais les établissements militaires continuent d'accueillir les malades civils des deux sexes, Européens comme « indigènes ». Les dispensaires pour filles publiques s'intègrent également à ce dispositif sanitaire. Les hôpitaux français sont ouverts aux « indigènes » en 1847. Mais ce n'est qu'à la fin du XIX^{e} siècle que le gouverneur général Jules Cambon, constatant la répugnance des populations locales à se rendre dans les hôpitaux français, préconise la création d'« hôpitaux indigènes » en Kabylie, dans le Mzab et dans l'Aurès, dont s'occupe la Société des missionnaires d'Afrique, sur le modèle de celui de Sainte-Élisabeth inauguré à Saint-Cyprien-des-Attafs (Sidi Bou Adida) en 1876 par Mgr Lavigerie.

Les médecins civils s'établissent à leur tour dans les villes d'Algérie. Le décret du 12 juillet 1851 rend exécutoires les lois de 1803 sur l'exercice des professions médicales. Le milieu se pérennise également avec l'ouverture en 1857 de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger, qui devient une faculté en 1909. Se constitue ainsi progressivement un monde médical civil : officiers de santé, médecins, pharmaciens, sages-femmes. Les religieuses commencent aussi à arriver à partir des années 1830, notamment pour servir dans les hôpitaux, comme en France, ou pour s'occuper de dispensaires et des soins à domicile. Les soignants manquent cependant à l'échelle du territoire. C'est pourquoi l'arrêté ministériel du 21 janvier 1853 décrète la création d'un corps de « médecins de colonisation », médecins civils fonctionnaires employés pour un service médical rural. Ils soignent gratuitement les indigents, s'occupent des accouchements s'il n'y a pas de sages-femmes, effectuent des tournées dans leur circonscription, sont chargés de la lutte contre les épidémies et de la vaccination.

Du côté des « indigènes », plusieurs catégories de médecins (*toubibs*, *hakems*, *mdaouïs*) sont repérées par les médecins français. Dès les premières années de la conquête en effet, les médecins recueillent de nombreuses informations sur les pratiques de santé traditionnelles des populations locales. Certains Français admettent un acquis empirique susceptible d'être pris en considération, mais on retrouve la plupart du temps sous leur plume le jugement d'Émile-Louis Bertherand sur la médecine qu'il observe en 1855 : « La médecine des populations musulmanes

de l’Algérie ne mérite pas le nom de science. » Il s’agit dès lors de faire entrer les « indigènes » dans la « modernité » médicale, une volonté entraînant des résistances concernant notamment la vaccination, mais servie par des moyens humains limités. La formation d’un personnel soignant indigène qualifié est donc envisagée depuis le milieu du XIX^{e} siècle.

Pour les « indigènes », une médecine aux moyens très insuffisants

Dès sa création, l'École de médecine d'Alger cherche à créer des « médecins indigènes spéciaux ». Malgré des appels réitérés et l'octroi de bourses, moins d'une trentaine d'étudiants musulmans passent par l'établissement entre 1857 et 1890. Au début du XX^{e} siècle, quelques dizaines à peine d'entre eux deviennent médecins, exerçant souvent difficilement leur métier, face notamment à des colons hostiles. Cette cohorte reste donc notoirement insuffisante en regard de la population indigène et, face à la pénurie globale de médecins, les médecins traditionnels continuent d'exercer : le décret de juillet 1851 sur l'exercice de la médecine précise que les conditions d'exercice exigées des praticiens européens ne sont pas applicables à leurs homologues « indigènes » qui pratiquent la médecine ou l'art des accouchements au bénéfice de leurs coreligionnaires. Cette tolérance demeure, malgré le décret du 7 avril 1896, application à l'Algérie de la loi de 1892 sur l'exercice de la médecine. Mais, entre ces « toubibs » et les docteurs en médecine, la colonie cherche de plus en plus à former des catégories intermédiaires de soignants indigènes, infirmiers et « auxiliaires médicaux », notamment après le développement de l'Assistance médicale aux indigènes (AMI) en 1902, dont l'une des conséquences est la multiplication des infirmeries indigènes.

Plusieurs tentatives dans ce sens sont envisagées à partir des années 1860, mais toutes échouent. C'est finalement le gouverneur général Jonnart qui organise, à partir d'octobre 1904, un cadre de médecins auxiliaires « indigènes ». Un concours est organisé au chef-lieu de chaque département pour l'admission de jeunes gens munis du certificat d'étude à des études de médecine et de pharmacie d'une durée de deux ans. Centrée autour d'un enseignement surtout pratique, la formation – encadrée par la médersa d'Alger – privilégie certaines cliniques considérées comme plus utiles pour leurs futures fonctions : clinique chirurgicale et des yeux, ainsi que des maladies syphilitiques cutanées et des pays chauds. Placés dans les infirmeries indigènes ou au milieu des douars, le rôle des auxiliaires doit être celui d'un d'un « interne suivant la visite du docteur », aux termes de l'arrêté du gouverneur général du 29 juin 1906. Malgré des critiques nombreuses, leurs attributions sont étendues en 1907. Placés sous la surveillance des médecins de colonisation, ils accompagnent le médecin dans ses tournées, aident aux vaccinations, concourent à la lutte contre les épidémies. Ils sont cent quatre en 1931.

La réflexion porte également de plus en plus sur la nécessité de former des auxiliaires féminines « indigènes », capables de jouer le rôle de vulgarisatrices des idées courantes de médecine, d'hygiène, de puériculture, de prophylaxie des maladies. La première femme médecin d'Algérie, Dorothée Chellier, tente, en vain, d'installer des sages-femmes françaises dans les douars pour former les matrones ou instruire des sages-femmes musulmanes dans le cadre d'un

dispensaire-école-maternité, s'inspirant notamment des écoles de sages-femmes qui fonctionnent dans certaines colonies britanniques (Inde) ou françaises (Pondichéry, Madagascar, Indochine). À partir de 1902, pour assurer les soins médicaux aux femmes indigènes qui ne s'adressent pas au médecin, le gouvernement général cherche à organiser dans certaines villes de la colonie un service de consultations gratuites, confié à des femmes docteurs en médecine, sur le modèle d'une clinique pour femmes fondée à Alger par Françoise Legey. Cette première expérience rencontre un succès suffisant pour que le gouverneur général Jonnart accepte la création d'une douzaine de cliniques, tenues par des doctoresses.

La volonté de diffuser la médecine européenne parmi les populations indigènes de l'Algérie coloniale va croissant. La faiblesse des moyens mis en œuvre ainsi que les obstacles sociaux et politiques limitent cependant la portée d'un discours régulièrement réaffirmé dans l'entre-deux-guerres, dans un contexte métropolitain et algérien en pleine évolution.

Pour en savoir plus

Larbi ABID, *La Pratique médicale en Algérie, depuis la période coloniale à nos jours*, ANEP, Alger, 2008.
Émile-Louis BERTHERAND, *Médecine et hygiène des Arabes. Études sur l'exercice de la médecine et de la chirurgie chez les musulmans de l'Algérie*, G. Baillière, Paris, 1855.
Gaston BRANTHOMME, *De l'exercice de la médecine en Algérie*, thèse de médecine, Lyon, 1892.
Benjamin MILLIOT, *La Médecine de colonisation en Algérie*, Impr. du *Courrier de Bône*, Bône, 1893.
Yvonne TURIN, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Écoles, médecine, religion, 1830-1880*, Maspero, Paris, 1971.

Des juristes au service de la colonisation

Florence Renucci

Les juristes « coloniaux » sont les professionnels du droit issus d'institutions et de cadres français, ce qui conduit à écarter ici les juristes dits « indigènes », comme les cadis. L'historiographie s'est, à leur sujet, essentiellement préoccupée de la justice, même si les travaux de grande ampleur sur les magistrats sont encore rares aujourd'hui. Des tentatives ont été menées dans les années 1980, mais leur vocation était surtout d'ouvrir une voie qui n'a été poursuivie et discutée que depuis les années 2010 par Jean-Claude Farcy. Quant aux contributions sur les enseignants du supérieur, elles s'interrogent davantage sur les structures (écoles spécialisées et universités) que sur les hommes et leur action. Enfin, l'étude des avocats, des notaires ou des greffiers dans les colonies demeure extrêmement parcellaire. Bien qu'encore en devenir, ces recherches permettent d'esquisser un portrait des juristes coloniaux et de leur rôle en Algérie.

Qui étaient les juristes coloniaux ?

Les plus connus d'entre eux exercent aussi bien en métropole qu'en Algérie. Dans le premier cas, il s'agit majoritairement de professeurs spécialistes de l'Afrique noire et/ou de l'Asie, comme Arthur Girault (1865-1931) ou Henry Solus (1892-1981). Dans le second cas, se côtoient des interprètes judiciaires, des notaires, des avocats, des magistrats et des enseignants dont les études portent sur le Maghreb et qui constituent un véritable « univers social du droit ». La diversité de ces acteurs s'explique par une proximité avec leur terrain d'étude et par le faible nombre d'experts en matière de législation algérienne, de droit musulman, de droit hébraïque ou de coutumes kabyles.

Les juristes sont relativement nombreux dans l'Algérie coloniale, en raison de sa place prééminente dans l'Empire français. Le dépouillement de leurs dossiers personnels montre que leur présence répond à de multiples motivations : progression plus rapide ou moyen de faire carrière ; attractivité du salaire (même si l'avantage du supplément de rémunération dit « quart colonial » doit parfois être nuancé au regard des frais liés aux déplacements à l'intérieur et hors de l'Algérie) ; blocage dans l'accès à leur profession en métropole ; raisons médicales ; désir d'exotisme ou changement de vie à la suite, par exemple, d'un décès ; implantation familiale et naissance en Algérie ; et, dans de rares cas, départ de la métropole pour des affaires d'argent ou de mœurs. Quelques enseignants ou magistrats, enfin, n'ont pas eu le choix de leur affectation – on le constate notamment pour les agrégés des universités de droit. Leurs origines sociales et géographiques sont assez hétérogènes. La présence de « sujets indigènes » dans ces professions est exceptionnelle, voire nulle, du fait des conditions d'accès restrictives imposées à plusieurs d'entre elles. Des exemples de ce recrutement se rencontrent toutefois parmi les interprètes judiciaires, les greffiers et les avocats.

Ces juristes ont une connaissance ou une expérience juridique non négligeables, en particulier les magistrats et les professeurs de l'enseignement supérieur français en Algérie. Les premiers doivent posséder au minimum une licence en droit. Les seconds sont principalement issus du concours national d'agrégation de droit. L'originalité du système réside dans le fait qu'il existe des professeurs « au titre algérien », enseignants nommés au regard de leur dossier. Ce sont, dans la plupart des cas, de fins connaisseurs des droits locaux. La vision de colonies « dépotoirs » du monde juridique ne paraît donc pas devoir être retenue dans le cas algérien, avec néanmoins quelques nuances pour les premières années de l'installation.

Enfin, leur statut est ambigu. En principe, les magistrats français en Algérie sont assimilables à leurs confrères métropolitains. Il n'est d'ailleurs pas inhabituel que certains d'entre eux fassent leur carrière successivement sur l'une et l'autre rives de la Méditerranée. Mais ils sont aussi

marqués du sceau colonial. Ainsi, avant la loi du 26 décembre 1921, ils ne bénéficient pas de l'inamovibilité, ce qui offre au pouvoir la possibilité d'exercer de réelles pressions à leur encontre. Ces exceptions par rapport au droit commun ne concernent pas uniquement les magistrats. Les notaires, par exemple, ne connaissent pas le même système de charges qu'en métropole. Sans doute faut-il chercher dans cette caractéristique la réponse à un manque de personnel dans la colonie, qui a incité les gouvernements à faciliter l'entrée dans la profession.

Le rôle des juristes dans le processus colonial

Les juristes coloniaux ont eu un effet réel sur la colonisation, car ils ont influencé à divers niveaux le droit appliqué en Algérie. Dès la conquête, ils ont participé à sa création. Et ils ont concouru ensuite à l'élaboration de projets de lois, voire les ont présentés eux-mêmes dans le cadre d'un éventuel mandat politique. Plus spécifiquement, les magistrats possédaient outre-mer un important pouvoir prétorien, contribuant aussi largement à la connaissance et à l'interprétation du droit. Sur ce plan, l'École de droit d'Alger, créée en 1879 et transformée en faculté en 1909, a exercé une véritable mainmise intellectuelle par le biais de son enseignement et des travaux qui y étaient développés, qu'il s'agisse de législation algérienne ou de droit musulman.

L'un de ses doyens les plus célèbres, Marcel Morand (1863-1932), dirigea ainsi un projet de code de droit musulman qui ne fut jamais promulgué, mais qui servit de modèle aux magistrats. Sous couvert de rationalisation juridique, il a, en utilisant des outils propres au droit musulman, modifié plusieurs de ses règles pour les rapprocher du droit commun français. La diffusion des travaux des enseignants et, par conséquent, de la vision du droit qu'ils véhiculaient, était assurée par la *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence*, intimement liée à la faculté. Elle a été créée en 1885 par le premier directeur de l'établissement, le professeur Robert Estoublon (1844-1905). Cette revue a été au cœur de la circulation des savoirs juridiques au Maghreb français et elle rayonnait même jusqu'à la Tripolitaine et la Cyrénaïque italiennes.

Finalement, les juristes implantés en Algérie ont eu un rôle notable dans le processus colonial. Leur pouvoir n'était pas étranger aux réseaux intellectuels et d'intérêts qu'ils formaient. Ces réseaux s'étendaient parfois au-delà du milieu du droit, comme le montrent les relations scientifiques, économiques, familiales et politiques qu'ils entretenaient avec leurs collègues des facultés de lettres et de médecine. Ces juristes ont donc servi la colonisation française, non sans paradoxes. Il y avait en effet parmi eux des hommes qui, fervents partisans de l'égalité devant la loi pour les citoyens comme pour les « sujets indigènes », ne remettaient pas pour autant en cause la présence française. Émile Larcher (1869-1918), avocat et professeur à la faculté de droit d'Alger, offre un exemple frappant de cette conception strictement assimilationniste et on peut se demander si elle n'était pas particulièrement prégnante chez certains acteurs du droit, comme les avocats. Cette piste, comme beaucoup d'autres, reste à explorer.

Pour en savoir plus

Bernard DURAND et Martine FABRE (dir.), *Le Juge et l'Outre-Mer*, 6 tomes, CHJ éditeur, Lille, 2004-2011.

Jean-Claude FARCY, « Quelques données statistiques sur la magistrature coloniale », *in* Florence RENUCCI (dir.), *Les Chantiers de l'histoire du droit colonial*, *Clio@Thémis*, n° 4, mars 2011.
Arthur GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Larose, Paris, 1895.
Florence RENUCCI, « La doctrine coloniale en République. L'exemple de deux jurisconsultes algériens : Marcel Morand et Émile Larcher », *in* Jean-Louis HALPÉRIN et Annie STORA-LAMARRE (dir.), *La République et son droit (1870-1930)*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2011.

Étienne Nasreddine Dinet et la peinture orientaliste en Algérie

François Pouillon

Quand, en 1884, le jeune peintre Étienne Dinet (1861-1929) effectue son premier séjour en Algérie, il n'arrive pas véritablement en terre inconnue. Cela fait déjà un demi-siècle qu'Eugène Delacroix (1798-1863), retour d'un voyage au Maroc, a fait ici une escale dont il devait tirer un tableau emblématique : *Les Femmes d'Alger* (1835, Louvre). Depuis, la « Ville blanche », l'Al Djezaïr des Turcs que devait célébrer le miniaturiste Mohammed Racim (1896-1975), a profondément changé d'aspect.

En faisant construire en 1860 dans ce repère des Barbaresques un port moderne et, sur le front de mer, un « boulevard de l'Impératrice » qui rappelle à s'y méprendre la rue de Rivoli, Napoléon III lui a retiré son cachet oriental. Les écrivains en quête de spectacles exotiques qui se succèdent ensuite à Alger – comme Théophile Gautier (1811-1872), Eugène Fromentin (1820-1876), Alphonse Daudet (1840-1897) ou Georges Feydeau (1862-1921) – disent tous, un peu dans les mêmes termes, leur déception. Daudet en tirera même, avec *Tartarin de Tarascon* (1872), ce qui est déjà une parodie du voyage exotique.

Si l'Algérie reste une source d'inspiration pour des peintres, c'est que le pays est divisé en deux : d'une part, les villes de la côte et les terres de colonisation, qui ressemblent à celles de l'Europe méditerranéenne ; d'autre part, l'intérieur du Maghreb, le vrai pays, le *bled*, objectif des peintres-voyageurs et bientôt des touristes. Eugène Fromentin, le premier, célèbre ce monde qui semble fait de cavaliers arabes occupés à chasser la gazelle. Avec *Un été dans le Sahara* (1856), il désigne donc le centre de gravité d'une Algérie « authentique » qui va trouver ses meilleurs illustrateurs avec Gustave Guillaumet (1840-1887) et Étienne Dinet.

L’illustrateur d’une Algérie « authentique »

Enfant de Fontainebleau, sensible aux innovations qui traversent la peinture en cette fin du XIXe, Dinet aurait pu s’inscrire dans l’école de Barbizon. À vingt-trois ans, une bourse de voyage lui donne l’occasion de faire, dès sa sortie de l’École des beaux-arts, un voyage en Algérie. En 1884, après tant d’autres, il arrive donc dans un pays pacifié et déjà familier ; et, comme tant d’autres, il délaisse l’Algérie méditerranéenne pour se rendre, désormais chaque année, vers le Sud. Un jeune Mozabite, Sliman Ben Ibrahim, qui devient son collaborateur régulier, va bientôt l’accompagner dans son effort de se fondre dans la société musulmane.

Dans une première période, de 1885 à 1904, il sillonne le Sahara où, à l’opposé des touristes, il passe les mois d’été à travailler sur le motif. Mais son point d’attache reste Paris, où il compose ses toiles en atelier. Il milite alors activement pour la création, en 1893, d’une « Société des peintres orientalistes », où il rejoint Léonce Bénédite (1856-1925), le directeur du musée du Luxembourg, qui est alors un musée d’art contemporain – ce dernier fera acquérir par le musée quelques toiles importantes de Dinet, comme les fameux *Amoureux* (1898, aujourd’hui au Musée d’Orsay). En 1905, Dinet s’installe à demeure à Bou-Saâda, une oasis saharienne, dans une maison de terre qu’il occupe avec la famille de son collaborateur. Dans les jardins de l’oued il se construit un atelier et, bientôt, un mausolée où il demandera à être enterré. Deuxième étape : il se convertit à l’islam, geste audacieux dans une France qui vient de se déclarer laïque ; geste décisif cependant, assez largement salué dans les milieux musulmans.

C’est dans ce cadre que le peintre s’attache à réaliser une sorte d’inventaire des scènes et des types sociaux d’une société dont il donne une image restaurée, quasi ethnographique et, en même temps, chargée d’émotion : enfants qui jouent, danseuses et « baigneuses » dénudées dans l’oued, manifestations religieuses et évocations des activités sociales traditionnelles, tels sont les sujets que Dinet s’assigne, au grand bonheur de son public qui apprécie cette peinture traditionnelle aux coloris chaleureux. Avec Sliman encore, dont il transcrit les textes, il élabore pour les Éditions Piazza une série de livres luxueux, illustrés de lithographies du peintre : le poème de *Antar*, des *Tableaux de la vie arabe*, *Le Désert* et *Khadra, danseuse Ouled Naïl*.

Dinet « anticolonialiste » ?

Après sa conversion, rendue officielle en 1913, il accentue son activité civique, notamment pendant la Grande Guerre, où il milite pour la condition des combattants musulmans enrôlés. La *Vie de Mohammed* (1918), inspirée par la *sira* du Prophète mais écrite à l'intention d'un public francophone, est dédiée « aux combattants musulmans morts pour la France » – l'ouvrage connaît un large succès et sera constamment réédité, jusqu'à aujourd'hui. Est-ce à cause de cette conversion, ou plutôt en raison de ses orientations esthétiques, jugées désormais un peu surannées ? Il connaît en tout cas une certaine désaffection du public, sauf dans les milieux des Français d'Algérie « indigénophiles » ou de la bourgeoisie musulmane. L'entre-deux-guerres le laisse donc assez isolé dans l'oasis où, depuis la mort de sa mère en 1922, il vit le plus clair de son temps. Il réussit cependant une sortie spectaculaire avec le pèlerinage à La Mecque qu'il réalise en 1929, toujours avec Sliman, quelques mois avant sa mort. Son enterrement se construit comme une spectaculaire procession qui le conduit de la Mosquée de Paris jusqu'à Alger, puis à Bou-Saâda, recevant les hommages conjoints de la France coloniale, à travers deux gouverneurs généraux de l'Algérie, mais aussi d'une cohorte de musulmans, parmi lesquels d'importants leaders réformistes venus saluer son exemple.

Classera-t-on Dinet comme un anticolonialiste ? Ce serait un anachronisme pour un homme qui meurt à la veille des célébrations du centenaire de la conquête. Pourtant, sa conversion à l'islam le rend plus sensible aux mouvements d'opinion des musulmans et aux mesures discriminatoires qui les frappent. Il est lucide sur la politique obtuse que le parti colonial s'entête à tenir face à la montée d'aspirations à la reconnaissance dans le cadre d'une réforme du système de gouvernement. Isolé, il l'est aussi dans son œuvre, assistant à la désaffection puis au discrédit qui frappe progressivement le genre « orientaliste ». Les tentatives lancées après sa mort par sa sœur Jeanne Dinet-Rollince – qui publie sur lui en 1938 une utile biographie – et ses amis collectionneurs, pour créer un musée autour de sa peinture, échouent. La mort de Sliman en 1953, qui entretenait à Bou-Saâda une sorte de culte local, conclut cette désaffection.

Définitivement ? C'est après l'indépendance de l'Algérie en 1962 qu'Ahmed Taleb Ibrahimi, fils d'un important leader musulman réformiste, longtemps en charge de la Culture sous Boumediene (1965-1978), décide de célébrer la mémoire de Dinet comme celle d'un « maître de la peinture algérienne ». Sa conversion à l'islam confère alors un statut à part à une peinture qui s'inscrit pourtant dans une tradition par ailleurs décriée. Mais on lui sait gré d'avoir donné une image édifiante du passé social du pays, et d'incarner aussi une esthétique du « métier » aux antipodes de la modernité provocante que prônent les jeunes peintres algériens de ce temps. Des admirateurs privés disposant de quelque fortune se muent en collectionneurs avisés – cette

peinture va retrouver en effet en France même les faveurs du marché. Un industriel franco-algérien, mais aussi un médecin libéral qui réalise le premier catalogue raisonné de l'œuvre, contribuent à faire de lui un artiste quasi officiel dont l'État algérien va s'attacher à racheter méthodiquement les œuvres. Dans les années 2000, avec la demande émanant des musées du Golfe, leur cours s'envole à des sommets inégalés. Bien que l'on ne réussisse toujours pas à lui organiser un musée digne de ce nom, à Bou-Saâda ni à Alger, cette œuvre est devenue un repère indiscuté pour le public algérien et une pléiade de jeunes peintres qui en réalisent, pour le marché intérieur, d'innombrables copies.

Pour en savoir plus

Koudir BENCHIKOU et Denise BRAHIMI, *Étienne Dinet*, ACR, Paris, 1984.
Jeanne DINET-ROLLINCE, *La Vie de É. Dinet*, Maisonneuve, Paris, 1938.
Barkahoum FERHATI, *Le Musée national Nasr Eddine Étienne Dinet de Bou-Saâda*, INAS, Alger, 2004.
François POUILLON, *Les Deux Vies d'Étienne Dinet, peintre en Islam. L'Algérie et l'héritage colonial*, Balland, Paris, 1997.

Victor Barrucand, défenseur des « indigènes » après Margueritte

Céline Keller

Victor Barrucand (Poitiers, 1864-El Biar, 1934), militant politique, écrivain et critique, fut avant tout un grand journaliste. Il intéresse les spécialistes du Paris « fin de siècle », celui de la bohème littéraire et anarchiste (puis dreyfusarde) qui composa le petit monde de la *Revue blanche*, mais aussi les historiens de l'« algérianisme », car il a passé plus de trente ans de sa vie en Algérie, à défendre des idéaux esthétiques et politiques élevés.

Un écrivain social « arabophile »

Fils de chausseurs poitevins, Barrucand a quitté très jeune le foyer familial pour aller étudier la flûte et l'harmonie au Conservatoire de musique à Paris. Il gagnait sa vie comme musicien d'orchestre et se fit connaître comme poète. Ses *Rythmes et rimes* (1886) et quatre recueils mensuels intitulés *Le Poème* (1889) lui ouvrirent les portes des cénacles. Il fut reçu chez Stéphane Mallarmé, Catulle Mendès et Théodore de Banville, où il rencontra un futur grand ami, le peintre Georges Rochegrosse. Il embrassa l'idéal libertaire dans les années 1890, collaborant activement à *L'En dehors* de Zo d'Axa, où il se fit polémiste et écrivain social, militant contre les misères de la société. Puis il devint jusqu'en 1900 l'un des piliers de la *Revue blanche* aux côtés de Félix Fénéon, rédacteur et critique d'art discret, futur vendeur génial de la galerie parisienne Bernheim.

Mais, plus que le journalisme, c'est l'action qui l'attira dans les années 1895-1900. Barrucand s'engagea ; il lança – sans succès – un projet de distribution gratuite du pain, se présenta aux élections législatives d'Aix-en-Provence avec un programme fédéraliste, avant de se jeter à corps perdu dans la bataille dreyfusarde (Rennes, 1899).

Ses talents de journaliste étaient appréciés et c'est avec l'appui discret de la Ligue des droits de l'homme qu'il partit à Alger en 1900 comme rédacteur en chef du quotidien *Les Nouvelles* pour combattre les menées antijuives. Mais Paul Gérente, propriétaire du journal, avait de graves divergences d'opinion avec Barrucand, dont l'« arabophilie » risquait de compromettre sa réélection au poste de sénateur : Barrucand se faisait en effet l'avocat des révoltés de Margueritte, village où les indigènes s'étaient violemment insurgés en avril 1901 contre les autorités coloniales [***s*** p. 249]. Il rapportait les faits avec objectivité dans *Les Nouvelles*, mais commençait à s'émouvoir de la façon dont on considérait les 4 millions d'« indigènes » algériens. Il dénonçait l'obscurantisme des mentalités coloniales et prenait la défense des musulmans, ce qui deviendra par la suite le grand combat de sa vie.

Sous la pression, Barrucand fonda son propre journal en 1902 à partir d'un vieux titre de la colonie, *L'Akhbar*. Il en fit un journal bilingue attaché à la défense des « indigènes ». C'est dans cet esprit qu'il engagea Isabelle Eberhardt comme reporter. Quand elle mourut, en 1904, il rassembla l'essentiel de ses écrits dans quatre volumes publiés chez Fasquelle. De son œuvre en Algérie, on a trop parlé de cette « collaboration », car il accola son nom à celui de la défunte, et cela en a éclipsé tous les autres aspects. Si le procédé reste condamnable, on note que ses détracteurs les plus hargneux sont les antisémites qu'il était venu combattre en Algérie en 1900.

Mais les difficultés de gestion commencèrent pour *L'Akhbar*, malgré l'appui du général Lyautey, fidèle ami pendant trente ans. Barrucand ne baissa pas les bras et continua d'adopter

des positions courageuses et innovantes en Algérie : il cherchait à mettre en valeur les intérêts communs des musulmans et des « Français » et envisageait une politique coloniale alternative ; il refusait l'exploitation et l'assimilation forcée des « indigènes », et réclamait pour eux l'extension progressive des droits politiques et sociaux ; il prônait une véritable politique d'association, dans le respect mutuel des différences culturelles et religieuses des deux peuples.

Soutien aux « Jeunes Algériens »

Dans le domaine artistique, Barrucand participa à la fondation de la Villa Abd el-Tif, sorte de Villa Médicis algérienne fondée en 1907. Pendant plus de trente ans, il fut une figure du monde artistique algérien, en donnant à *La Dépêche algérienne* des milliers d'articles de critique. En 1930, à l'occasion des fêtes du centenaire de l'Algérie française, Arthaud publia les deux volumes de *L'Algérie et les peintres orientalistes*. L'album présentait des œuvres de vingt-six peintres, avec une présentation très personnelle du mouvement par Barrucand. Cet ouvrage, connu comme « le Barrucand », fait toujours référence aujourd'hui.

Sur le plan politique, son engagement le poussa, dès 1905, à réclamer l'extension du droit électoral aux « indigènes musulmans ». Il souscrivit aux revendications d'un groupe d'intellectuels musulmans militant pour le « réveil de la race arabe » et leur ouvrit les colonnes de *L'Akhbar*. En 1908, il conduisit une liste pour les élections municipales d'Alger grâce à laquelle deux candidats issus du mouvement « Jeune Algérien » [***s*** p. 238] furent élus conseillers.

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'engagement de Barrucand pour la cause indigène atteignit son apogée : il aurait ainsi prêté sa plume à l'émir Khaled [***s*** p. 443], le petit-fils d'Abd el-Kader, pour ses *Réflexions sur le rapprochement franco-arabe en Algérie*. Il n'était pas question d'indépendance, ni même d'autonomie, une formule jugée alors absurde, mais d'une association loyale et égalitaire entre les peuples dans le respect des identités culturelles. Leur programme était près d'aboutir et des assouplissements du statut indigène furent votés quand survint la guerre avec l'Allemagne.

Délaissant l'antimilitarisme de sa jeunesse, Barrucand soutint alors l'effort de guerre, même si de nombreux « blancs » témoignaient du passage de la censure à son journal. Il concédait : « C'est en nous appuyant sur les sacrifices consentis par la population indigène, sur son loyalisme et son dévouement, que nous pourrons entraîner la métropole dans la voie des réformes coloniales qui conviennent. »

L'année 1919 vit l'aboutissement de ses batailles. La loi du 4 février créa un corps électoral indigène, Barrucand fut élu conseiller municipal d'Alger en 1921. Mais *L'Akhbar* ne paraissait plus que tous les mois. C'est à cette période que Barrucand devint rédacteur attitré de *La Dépêche algérienne*, où il tenait notamment la rubrique économique et financière. Il resta impliqué dans les combats politiques de ses amis musulmans et soutint en particulier l'émir Khaled, mais la corruption et les complots rendirent la lutte difficile, en même temps que le mouvement se divisait. Des dispositions du code de l'indigénat furent finalement abrogées par le gouverneur Pierre Bordes, en 1927. Dans l'élan, Barrucand soutint une délégation qui se rendit à Paris en 1928 pour réclamer, sans résultat, l'accès à la députation des « indigènes ».

Dans les dernières années de sa vie, Barrucand affirmait des positions très nettement antisocialistes dans ses éditoriaux de *La Dépêche algérienne*. Même s'il prévoyait la victoire du Front populaire sur l'Action française et les Camelots du roi, il écrivait par exemple : « Entre la dictature de Moscou et celle de Rome, nous préférons la solution latine, plus conforme à notre tempérament et à nos aspirations » (11 janvier 1934). Le dernier numéro de *L'Akhbar* fut publié le 13 février 1934. Barrucand s'éteignit à El Biar le 13 mars. Près de 2 000 personnes suivirent le cortège funèbre, parmi lesquelles les plus hauts dignitaires de la colonie.

Depuis lors, les nuances de la pensée de Barrucand ont rarement réussi à convaincre et il n'est pas reconnu comme une figure algérienne. Taxé d'« indigénophile » par les défenseurs de l'Algérie française, il a le défaut, pour l'autre bord, de n'être pas un anticolonialiste, un défenseur de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. En tout cas, s'il ne faut pas céder à la tentation de l'anachronisme en faisant de lui un précurseur de l'anticolonialisme, voire de l'indépendantisme, Barrucand porte sans doute une part de responsabilité dans la prise d'autonomie des intellectuels musulmans au début du XX^{e} siècle.

Pour en savoir plus

Victor BARRUCAND, *L'Algérie et les peintres orientalistes*, Arthaud, Grenoble, 1930, 2 vol., *in-folio* avec vingt-quatre reproductions hors texte (rééd. Éditions du Tell, Blida, 2003).
Céline KELLER, *Victor Barrucand (1864-1934), écrivain, esthète et militant en Algérie*, thèse de doctorat sous la direction de François Pouillon, EHESS, 2010.

M’hamed Ben Rahal, entre modernité et tradition

Gilbert Grandguillaume

M’hamed Ben Rahal (1858-1928) appartient à une famille qui traverse l’histoire de l’Algérie coloniale : son père Hamza a été nommé cadi de Nédroma, médina historique de l’Ouest algérien [***s*** p. 428], par l’émir Abd el-Kader et agha de Nédroma et des Traras par les autorités coloniales. En 1962, le fils de son neveu Tahar, Abdellatif Rahal, est le premier ambassadeur à Paris de l’Algérie indépendante et son représentant à l’ONU en 1971.

Engagement politique et soufisme

Né à Nédroma le 16 mai 1858, M'hamed Ben Rahal suit les cours de l'école franco-arabe ouverte dans la ville depuis 1865 et poursuit ses études au collège impérial d'Alger jusqu'en 1874. Il commence une carrière militaire, mais dès 1876 il est nommé khalifa d'agha (« vice-agha ») et, en 1878, il succède à son père comme caïd de Nédroma. Cette même année, il se rend à Paris avec une délégation de personnalités algériennes invitées à visiter l'Exposition universelle. Sa démission de la charge de caïd en 1884 est certainement liée à la dévalorisation de cette charge, à la suite de l'arrivée en 1880 du premier administrateur de la commune mixte de Nédroma. En 1894, il lance une pétition pour la réorganisation des médersas. En 1896, on le voit polémiquer avec le secrétaire du groupe colonial à la Chambre. Il fait un voyage à Gibraltar, Tanger et Melilla. L'année suivante, il participe à Paris au congrès des orientalistes et y prononce une conférence remarquée sur l'« avenir de l'islam ».

L'année 1900 inaugure un tournant dans sa vie : sans doute déçu par le peu d'écho que trouvent ses propositions auprès des autorités françaises, voire de ses pairs de l'élite algérienne, il se retire dans sa ville natale et s'adonne au mysticisme (soufisme) pratiqué dans les confréries. Il choisit la confrérie des Darqawa, la relance et tente probablement d'unifier les autres confréries, tentative qui ne réussira pas. Il n'est pourtant pas oublié : en avril 1903, lors de la visite en Algérie du président Émile Loubet, c'est lui qui est chargé à Tlemcen du discours de réception et il lui expose avec sa franchise habituelle les revendications des musulmans : refus de l'assimilation et demande d'une représentation politique. En 1908, il rédige un mémoire contre la conscription prévue par le décret du député Adolphe Messimy et il se rend à Paris pour défendre – sans succès – cette position à la tête d'une délégation qui sera reçue par le président de la République.

En 1913, il est élu conseiller général de Nédroma, mais c'est en 1919 qu'il reprend une activité politique intensive en étant élu délégué financier. Il lutte en vain contre le rétablissement du régime de l'indigénat et fait dans ce but un nouveau voyage à Paris en 1920 avec l'émir Khaled. En 1923, il est invité au Maroc par Lyautey, désireux de montrer aux Marocains une « réalisation française », et il donne une conférence à l'université Qarawiyine de Fès. En 1925, il est réélu conseiller général, mais battu aux élections des Délégations financières. Il en ressent une grande amertume, dont témoigne sa lettre d'adieu à ses coreligionnaires du 14 décembre 1925. Le 6 octobre 1928, à soixante-dix ans, il meurt à Nédroma.

Son combat pour l’éducation

À l’instar de son contemporain Mohamed Ben Mouhoub à Constantine, M’hamed Ben Rahal pense que l’ignorance est la cause principale de la décadence de l’Algérie. Il a sans doute à cette époque en mémoire la situation d’avant 1830, une époque où les fondations habous permettaient l’existence de nombreuses écoles coraniques et d’instituts. Il pense en priorité à l’enseignement de la langue arabe. Certes, il existe des écoles coraniques, mais leur niveau lui fait dire : « Pauvre enseignement ! Pauvres moyens ! Pitoyable spectacle ! » Dans le mémoire qu’il lit devant la « commission des XVIII » (constituée en mars 1891 par le Sénat français pour enquêter sur la situation en Algérie), il demande que l’on triple le nombre des élèves, qu’on double celui des professeurs musulmans, qu’on assure cinq ans de scolarité, suivis d’un enseignement supérieur. Il veut faire de l’université d’Alger la rivale d’Al-Azhar du Caire ou de la Zitouna de Tunis, lui donner une place parmi les grandes universités islamiques.

En même temps, il revendique pour les Algériens, comme ouverture à la « civilisation », cet accès à l’école française dont il avait bénéficié lui-même à l’école franco-arabe de Nédroma et au collège impérial d’Alger ; or cet accès leur était massivement refusé par les colons et les autorités coloniales. Étant lui-même ce qu’on nomme aujourd’hui un « parfait bilingue », il en apprécie les avantages. On ne trouve donc pas dans ses écrits de critique contre l’enseignement français, alors qu’il est conscient des craintes que celui-ci peut inspirer aux musulmans : « L’Arabe peut subir l’instruction mais ne la demande pas, car il y voit une sorte de piège en vue de lui ravir sa nationalité et sa religion », précisant par ailleurs que « rien ne tient plus au cœur du musulman que la langue qu’il suce avec le lait, celle dans laquelle il lit le Livre Saint et invoque Dieu ».

Dans sa lutte pour le développement de l’instruction, M’hamed vise un double objectif. À travers la langue française, il veut que des Algériens puissent prendre pied dans le système moderne introduit par la colonisation, comme il avait pu le faire lui-même. À travers la langue arabe, il vise la consolidation de la personnalité algérienne, mais aussi, comme le feront plus tard les réformistes à la suite du cheikh Abduh, une lutte contre les superstitions au bénéfice d’une religion reposant sur des fondements rationnels.

Reconnaître l’islam en Algérie

M’hamed Ben Rahal est persuadé que le renouveau de sa société passe par la renaissance de l’islam. Dans une première phase de sa carrière, il semble espérer faire comprendre, sinon aux colons, du moins aux milieux éclairés de Paris, que l’intérêt bien compris de la France serait de favoriser l’islam et non de le combattre. Il parle du « libéralisme un peu vague et surtout platonique du Français de France, suffisant cependant pour entretenir l’espérance des musulmans et leur permettre de garder foi en des jours meilleurs ». En 1897, il déclare : « Quand on rêve de s’annexer la moitié d’un continent, réduire l’indigène à la misère, même par la voie légale, n’est pas une politique ; le charger de tous les crimes n’est ni une justification ni une solution. Nous sommes de ceux qui croient qu’il n’est pas difficile de faire mieux. Mais il faut se hâter si l’on ne veut pas que toute réconciliation devienne impossible. Le XX^{e} siècle verra nécessairement une politique franco-musulmane mieux appropriée ou une catastrophe. Si l’islam occidental africain ne se civilise pas par la France et pour la France, il se civilisera malgré elle et contre elle. » Il ajoute ce constat : « La note dominante de sentiments du monde civilisé envers l’islam est l’hostilité… Mais ces menées ténébreuses n’auront pas l’effet qu’il en attend et c’est sous le canon de la chrétienté que se fera la renaissance de l’islam », déclare-t-il à Paris en 1897, dans une communication sur l’avenir de l’islam au congrès des orientalistes.

M’hamed Ben Rahal n’était ni nationaliste ni panislamiste. Il avait pris pied dans la culture française tout en restant profondément enraciné dans sa culture arabe et musulmane. Son ambition était de reconstruire une société algérienne blessée sur la base des apports symbolisés par les langues arabe et française : l’islam comme enracinement identitaire, le savoir comme ouverture à la modernité. Deux apports qu’il jugeait indissociables. Sa position se heurta à la fois au mépris colonial et au traditionalisme religieux. La synthèse qu’il réussit à titre personnel, comme d’autres Algériens, demeure une référence dont l’actualité continue de s’imposer.

Pour en savoir plus

M’hamed BEN RAHAL, « L’avenir de l’islam, conférence au congrès des orientalistes », *Revue des questions diplomatiques et coloniales*, Paris, 1er novembre 1901.
Gilbert GRANDGUILLAUME, *Nédroma, l’évolution d’une médina*, Brill, Leiden, 1976.

Contexte

La situation en Tunisie et au Maroc au tournant du XX^{e} siècle

Daniel Rivet

Au XIX^{e} siècle, la régence de Tunis et l'Empire chérifien correspondent à deux entités étatiques qui charrient derrière elles un très long passé. L'Ifrîqiyya (correspondant à la Tunisie actuelle, l'Algérie orientale et la Tripolitaine) et le Maghreb al-Aqsâ (actuel Maroc) remontent aux premiers temps de l'islam. Pourtant la Tunisie, comme le Maghreb médian, a été marquée par l'empreinte ottomane à partir du XVI^{e} siècle et le Maroc se caractérise par le retranchement dans une insularité irréductible depuis le XVII^{e} siècle. Ce qui rapproche les deux États et les deux sociétés, c'est d'avoir tenté d'échapper à la colonisation par l'entreprise réformiste. Vers 1880, celle-ci fait eau de toute part. Mais la conjoncture européenne retardera jusqu'à 1912 la mise en dépendance du Maroc par la France, qui, en Tunisie, s'effectue dès 1881. Malgré le décalage des temporalités, le comparatisme s'impose, tant le régime commun du protectorat fait ressortir, par opposition à l'Algérie contiguë, les modalités d'une colonisation spécifique.

L’impossible réforme par l’État précolonial

La raison d’être des deux protectorats, leur alibi, ce fut de remettre en état de marche deux États grippés, bloqués par l’échec des réformes qui avaient été entreprises sur le modèle des *tanzîmât* (réformes de structure) ottomanes pour entreprendre une modernisation défensive, afin de déjouer la mise en dépendance coloniale.

En Tunisie, Ahmed Bey tente, dans les années 1840, d’instituer une armée « nationale » (dynastique de fait) et on assiste à l’éclosion d’un état d’esprit patriotique au sein du monde des lettrés. Enfin, au seuil des années 1870, c’est l’expérience réformatrice de Khayreddine, un homme d’État de facture ottomane, que concrétisent en 1875 la fondation du collège Sâdiqî, ayant pour objet la formation d’une élite modernisatrice, et la refonte du système fiscal.

Au Maroc, la réforme est lancée dans les années 1860 par le sultan Sidi Mohammed (envoi de missions à l’étranger et modernisation de l’armée) et poursuivie par son successeur Moulay Hassan de 1873 à 1894. Mais la substitution des tabors (unités de soldats professionnels levées sur le pays) aux *abîd* (milices d’esclaves soldats noirs) ne réduit pas le clivage entre État et société. Moulay Hassan passe encore un tiers de son règne à l’exercice de la *mahalla* (expédition armée pour lever l’impôt et ranimer des réseaux d’allégeance). Sous Moulay Abdelaziz (son successeur jusqu’en 1908), l’instauration du *tartîb* (un impôt sur les récoltes), appliqué à tous sans exemption, provoque une fronde de tous les privilégiés en 1902. Dorénavant, le pays passe à l’état d’apesanteur fiscale. Les réformes restent illisibles pour le peuple. Les gens de peu aspirent à la promotion par le prince du *adl* (justice-équité) et non pas à l’égalisation des conditions civiles inspirée par la manière française de concevoir la réforme.

En Tunisie, l’obtention d’une Constitution (*dustûr*) par l’élite du pouvoir en 1861 crée une référence aux nationalistes ultérieurs (qui fonderont le parti du Destour en 1919). Mais, à cette époque, elle n’a aucun écho dans les profondeurs de la société. Et au Maroc, en 1908, la même tentative de rédaction d’un projet de Constitution restera une initiative sans lendemain, inspirée par un cercle étroit de Syro-libanais sans attaches avec le pays. De plus, les réformes sont irrecevables pour les oulémas, qui y dénoncent la main de l’étranger, c’est-à-dire du chrétien. D’où la flambée de révoltes qui interdit leur application. En 1864, c’est l’énorme jacquerie contre la *majba*, un nouveau mode de taxation des fellahs, qui soulève tout le Sahel oléicole et paralyse la régence de Tunis. En 1902-1903, c’est la grève du *tartîb*, qui défiscalise durablement le Maroc atlantique, terre forte du Makhzen contre la montagne berbère à l’état de *sîba* (insoumission au pouvoir central). Et puis ce sont aussi les émotions urbaines contre toute innovation, telle la double révolte des tanneurs à Fès en 1873-1874, lorsque Moulay Hassan rétablit les droits d’octroi (*mukûs*).

Le protectorat : le sens d’une formule

Protectorat : ce mode de sujétion coloniale, déjà expérimenté par la France en 1843 à Tahiti, se rapproche de l’*indirect rule* britannique, telle que Lord Cromer la pratiquera en Égypte à partir de 1882 en qualité de simple consul. La formule est conçue d’abord comme un expédient pour mettre furtivement la main sur les États voisins de l’Algérie à la barbe des puissances européennes. En Tunisie, le traité du Bardo conclu avec le bey Mohammed Es-Sadok le 12 mai 1881 ne souffle mot du protectorat. Le terme est glissé à l’article premier de la convention de La Marsa du 8 juin 1883 : « Afin de faciliter au gouvernement français l’accomplissement de son protectorat, S.A. le bey de Tunis s’engage à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles. » Le traité de 1881 a pour fin de rassurer les Anglais et les Italiens en n’algérianisant pas la régence. Au Maroc, le traité arraché à Moulay Hafid à Fès le 30 mars 1912, et qui s’inspire mot pour mot du traité de 1881 et de la convention de 1883 avec Tunis, a pour objet de s’ajuster à la nouvelle donne internationale créée par l’Entente cordiale conclue entre la France et l’Angleterre en 1904 (le troc Égypte contre Maroc) et de satisfaire à la double exigence d’égalité économique et de retenue dans le mode de colonisation de l’Empire chérifien émise par l’Allemagne. Celle-ci intervient à deux reprises pour détourner la France d’occuper le Maroc en provoquant deux crises européennes qui préfigurent août 1914. Elles sont mises en images par le discours de Guillaume II à Tanger le 31 mars 1905 et le mouillage surprise du *Panther* à Agadir le 1er juillet 1911.

« Protéger » un État minoré et son souverain, c’est aussi un biais pour s’infiltrer avec le minimum de visibilité dans la société colonisée, donner l’illusion du maintien de la fiction d’un beylik ou d’un Makhzen autonome et de la préservation des symboles de l’indépendance (drapeau, hymne, timbres et monnaie propres). Ainsi donc, on affecte de régenter le pays protégé seulement de haut. Le résident général français cumule les charges de ministre des Affaires étrangères et de la Guerre du bey et du sultan, même s’il n’a théoriquement rien d’un gouverneur général à la manière d’Alger. Les officiers des Affaires indigènes et contrôleurs civils n’administrent pas directement les sujets du bey et du sultan, ils supervisent pachas et caïds autochtones. En creux, s’inscrit la référence négative du précédent algérien, qui fournit un contre-modèle. C’est aussi un moyen de coloniser au rabais. Pachas, caïds, mokhaznis : tout l’appareil de pouvoir local est rémunéré grâce aux ressources financières des sujets protégés. On veut *a priori* éviter de coloniser pour offrir un débouché à la pléthore de fonctionnaires en métropole et satisfaire des clientèles électorales.

L’expédient du protectorat est en phase avec l’esprit du temps. Vers 1880, on s’est extrait en Europe de la grande illusion assimilatrice qui avait inspiré l’expérience de colonisation en

Algérie jusqu'à Napoléon III. On s'accorde pour laisser les indigènes évoluer dans le pan de leur civilisation. On escompte ainsi retarder la déstructuration de leur société et freiner le phénomène de leur déculturation, pour traduire dans un langage contemporain les constats désabusés des techniciens de la colonisation sur l'évolution des sujets colonisés. À l'assimilation, on prétend substituer l'association pratiquée à la manière anglaise ou néerlandaise, avec pour idée motrice de favoriser le « développement séparé des races » (peuples, selon l'acception du terme au XIX^{e} siècle).

Deux styles de lancement, deux ambiances historiques

Le protectorat est lancé par deux hommes très contrastés, presque aux antipodes. Paul Cambon (1843-1924), ministre résidant de France en Tunisie de 1881 à 1886, est un grand commis d'État venu de la préfectorale et un catholique libéral. Il appartient à la génération des fondateurs de la III^{e} République. Il va s'illustrer par son sens du possible, son art de la conciliation et sa conception utilitariste du protectorat. Il s'attache à y effacer toute trace d'éventuel régime du sabre. C'est pourquoi il débarque *presto* le général Georges Boulanger (1837-1891), chef du corps expéditionnaire en Tunisie. Le général Hubert Lyautey (1854-1934), résident général à Rabat entre 1912 et 1925, est un officier de cavalerie, un homme en tension plutôt qu'en phase avec son temps, monarchiste fasciné par l'« Empire chérifien », mais regardant du côté des Anglais en Inde et révulsé par les colons d'Algérie, dont il ira jusqu'à dire, en 1919, qu'ils sont « pires que les Boches avec leurs théories sur les races inférieures destinées à être exploitées ». Pour Cambon, le protectorat est un maximum et par conséquent un terminus. Pour Lyautey, témoin lucide du commencement de la fin des empires, il est un commencement amené à être dépassé pour évoluer à la façon d'un dominion musulman.

Chaque protectorat acquiert une tonalité spécifique. En Tunisie, il se légitime par Rome, avec laquelle il se propose de renouer. Et il cultive un style grande préfecture du midi de la France. Au Maroc, il se légitimise par Lyautey, qui lègue la figure iconique d'un vieux connétable d'Empire (versant colonial) et d'un maréchal d'islam (du côté des Marocains). Et il s'exerce sur un mode épique (l'armée d'Afrique) et pionnier (la « petite Californie » de la France, Casablanca « notre Chicago »). En somme, en Tunisie, le protectorat se drape dans une vêture civile et républicaine. Au Maroc, il chausse les bottes de la monarchie sans complexe et a pour métier à tisser l'armée, ce refuge de l'Ancien Régime en France, qui trouve là un dernier exutoire et un incomparable terrain de manœuvre, puisque la conquête du pays perdurera jusqu'en 1934.

Opposants au protectorat et résistances à la mainmise coloniale

Dans les deux cas de figure, le protectorat a ses supporters et ses détracteurs. En sont les plus fervents partisans les indigénophiles, qui traînent l'Algérie comme « notre Pologne musulmane ». Au Parlement, ils gravitent au centre droit et influencent les hauts agents de l'État, les dirigeants des grandes firmes industrielles et des groupes financiers, qui jouent un rôle central dans la satellisation des deux États précoloniaux et dans leur mise en valeur ferroviaire, minière et immobilière. Les deux protectorats (le marocain surtout) vont faire office de laboratoires pour la modernisation de l'État métropolitain et de l'aménagement urbain.

Y sont allergiques les « Algéristes », sur place et à Paris, une branche très influente du « parti colonial ». Au mieux s'accommodent-ils de cette formule de domination d'un peuple par un autre comme d'un stratagème pour tromper les puissances : à terme, il s'agira de profiter d'une occasion favorable (la victoire en 1918 ou une insurrection indigène) pour décréter l'annexion. Quant aux ultracoloniaux, ils considèrent qu'en Algérie on est « chez nous » et que, au contraire, en Tunisie et au Maroc on reste en l'air, parce qu'on n'y tient pas en main les « indigènes ». Ils allèguent qu'on y maintient deux rois fainéants et qu'au Maroc, en réduisant la *sîba* (l'autonomie plus ou moins batailleuse de la société contre l'État), on fabrique une monarchie centralisée, qui se retournera contre la France.

La gauche républicaine et nombre d'intellectuels partagent cette répugnance pour d'autres raisons : les protectorats sont accusés de donner un second souffle à deux monarchies anachroniques, d'engraisser des classes dirigeantes corrompues, de pactiser avec un islam rétrograde. Sans parler de l'extrême gauche anticolonialiste qui, au Maroc, avec Jaurès pour porte-parole inspiré à la Chambre des députés, dénonce une aventure précipitant la marche à la guerre en Europe.

Les résistances émanent des peuples mis en dépendance. Le débarquement du corps d'occupation en Tunisie suscite dans les villes le même phénomène de rejet silencieux et d'abstention hautaine que dans l'Algérie de la conquête : qu'on se reporte à Eugène Fromentin dans *Une année dans le Sahel*. Pourtant, seuls les Bédouins du Sud opposent une résistance armée et émigrent en masse en Tripolitaine : entre 300 000 et 400 000 hommes, femmes et enfants qui ne plieront sous le joug français qu'en 1883.

Au Maroc, la résistance revêt une autre dimension et s'étend sur une bien plus longue durée. C'est d'abord une résistance au nom du Makhzen lorsque Moulay Hafid est proclamé sultan du *djihad* à Marrakech en août 1908 et la *hafîdhiyya* revêt les proportions d'une guerre patriotique jusqu'à ce que le souverain se résigne, début 1909, à entériner l'acte de la conférence d'Algésiras (qui avait réuni en avril 1906 les représentants de douze États européens, avec Theodore

Roosevelt en médiateur, pour arbitrer les intérêts des puissances européennes au Maroc), puis en 1910 à souscrire un nouvel emprunt de 101 millions de francs auprès d'un consortium de banques françaises emmené par Paribas. C'est ensuite une résistance sans le Makhzen à partir d'avril 1912, lorsqu'il s'agit de reprendre à Eugène Regnault, le ministre plénipotentiaire de la France sur place, l'acte de vente du pays, puis de s'affranchir du « sultan des Français », Moulay Youssef, qui règne de 1912 à 1927. Et la lutte contre l'occupant étranger prend une dimension antialaouite avec la proclamation à Marrakech, le 15 août 1912, d'Ahmed El-Hiba, un Sahraoui de grande lignée confrérique, comme sultan.

Parallélisme et décalage entre Tunisie et Maroc

Dans les deux cas d'espèce, la formule des protectorats prend et fonctionne une vingtaine d'années, puis elle se détraque et se disjoint de la conjoncture nouvelle qu'elle engendre. En résumé, à partir d'un moment (vers 1908 en Tunisie, 1934 au Maroc), le protectorat ne fait plus suite à lui-même. On peut donc distinguer deux époques.

La première est celle où le protectorat se légitimise en appliquant les réformes voulues par la fraction éclairée, européanisée des classes dirigeantes et parce qu'il rétablit l'ordre (il empêche la *fitna*, ou sédition, condamnée par l'islam, de s'installer durablement) et maintient la suprématie des privilégiés sur le peuple. La réforme procède du *tanzîm* (rationalisation de l'État), mais non de l'*islâh* (la réforme morale agissant sur la société). C'est marquer ses limites. Il n'empêche : la justice est moins corrompue, la sécurité des routes et des biens rétablie (c'est la fin de la *sîba* avec le désarmement des milices tribales), l'impôt est plus équitablement réparti, une certaine sécurité alimentaire est instaurée, les épidémies sont éradiquées sous l'effet de l'hygiénisme pasteurien très contraignant pour les gens de peu, vaccinés autoritairement. Une sorte d'accalmie s'établit fugitivement après le temps des troubles contemporains, des tentatives de réforme endogène et de l'établissement des protectorats. Une certaine intimité entre Européens et indigènes se noue, là où opèrent des groupes charnières et se cristallise une société du contact.

Puis vient le temps de la stagnation, en attendant celui de la déliquescence postérieur à 1945. Au bout d'une génération, le protectorat cesse de se prouver par le mouvement et de répondre à la demande de modernisation émise par l'élite du pouvoir. Il tourne à vide, il n'ouvre plus aucune perspective. Quelle est sa finalité : l'annexion déguisée ? Un peu d'autonomie (le *self-government*) ? L'indépendance par étapes comme un Lyautey l'envisage carrément à partir de 1920 ? Le point d'équilibre trouvé par ses initiateurs entre ordre et mouvement, entre colons et indigènes, vacille. Les colons prennent le pouvoir et imposent leur point de vue à Paris. Or l'élite autochtone s'est renouvelée, rajeunie et elle commence à revendiquer, comme en témoigne l'apparition du mouvement des « Jeunes Tunisiens » vers 1906-1908 et des « Jeunes Marocains » à la fin des années 1920, deux mouvements construits sémantiquement en référence aux Jeunes Turcs. Et c'est le point de départ commun des mouvements nationalistes en Méditerranée musulmane.

Mais, si la courbe des deux protectorats obéit à la même logique inhérente au phénomène colonial, la discordance des temps reste flagrante : le parti du Destour surgit en 1919, celui de l'Istiqlal en 1944. La Tunisie est en avance d'une génération, dès le lendemain de la Première Guerre mondiale. Faut-il invoquer, pour rendre compte de ce décalage, le fait que la Tunisie a été colonisée trente ans plus tôt que le Maroc ? Il paraît tout autant probant de faire ressortir que la

régence de Tunis, déjà largement européanisée par les Juifs *grana* et les Italiens depuis le milieu du XIX^e^ siècle, avait acquis une longueur d'avance sur le Maroc, vers 1880, dans l'accès à la modernité et la maîtrise de ses outils. C'est le passé immédiatement précolonial bien plus que le mode d'application du protectorat par la France qui rend compte de ce que le Maroc et la Tunisie, vers 1920, n'évoluent pas en synchronie et se réfèrent à des échelles de temporalité distinctes.

Pour en savoir plus

Jean GANIAGE, *Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours*, Fayard, Paris, 1994.
Abdallah LAROUI, *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain*, Maspero, Paris, 1976.
Daniel RIVET, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette Littératures, Paris, 2002.

L’Algérie dans l’empire colonial français en 1918

Emmanuelle Sibeud

À la veille de la Première Guerre mondiale, alors que le Parlement discute de la définition de la « politique indigène » et des réformes à introduire en Algérie, la question récurrente des attributions du ministère des Colonies réapparaît. Les réformistes réclament un grand ministère regroupant les colonies, les protectorats et l’Algérie, leurs adversaires plaident au contraire pour un ministère séparé de l’Afrique du Nord. En résulte une réorganisation superficielle du ministère des Colonies, qui n’entame ni les prérogatives du ministère des Affaires étrangères ni l’insularité de l’Algérie rattachée au ministère de l’Intérieur. La question de sa place dans l’empire colonial est néanmoins explicitement posée et elle est encore en suspens en 1918.

La prépondérance algérienne

Bien qu'elle soit composée de trois départements « assimilés » au territoire métropolitain, l'Algérie est dirigée par un gouverneur général dont les pouvoirs, depuis 1898, sont équivalents à ceux de ses collègues à la tête des fédérations coloniales qui se sont progressivement constituées, de l'Indochine en 1891 à l'Afrique équatoriale française en 1910. Son étendue (seule la fédération d'Afrique occidentale est plus vaste), la taille de sa population coloniale (plus de 500 000 des 700 000 colons français sont installés en Algérie), la densité de ses échanges économiques avec la métropole et le niveau inégalé d'investissements dont elle bénéficie, assurent la prééminence de l'Algérie dans l'ensemble impérial français jusqu'en 1914. En outre, depuis 1900, elle participe activement à l'expansion coloniale et impériale et joue un rôle moteur dans la conquête du Sahara, puis du Maroc.

La guerre met en exergue cette prépondérance impériale. L'Algérie fournit plus d'un tiers des soldats coloniaux [***s*** p. 229] et près de la moitié des travailleurs coloniaux, dont une partie de travailleurs « libres » qui étaient déjà en France avant le conflit ou qui choisissent la migration vers la métropole. Elle participe également à l'effort financier, contribuant pour deux tiers aux fonds levés dans l'empire par emprunt et, si son économie est atteinte par la contraction des échanges avec la métropole, celle-ci permet une amorce d'industrialisation, vite annulée cependant par le retour dès 1920 au pacte colonial antérieur qui repose sur l'extraction de produits agricoles et miniers et sur des importations massives et quasi exclusives de produits métropolitains.

Le repli n'est pas seulement économique. La conquête puis le partage des colonies allemandes en Afrique tropicale et dans le Pacifique et des territoires ottomans au Proche-Orient ont relancé l'expansion impériale pendant la guerre. Pour des raisons géographiques, l'Algérie n'y est pas associée et elle n'est pas même représentée dans les commissions interministérielles passant en revue, dès 1916, les questions coloniales et impériales soulevées par les ajustements interimpériaux liés aux négociations de paix. En 1919-1920, la création de la Société des nations (SDN) pose d'une autre façon la question de la place de l'Algérie dans l'ensemble impérial français. Alors que les colonies de peuplement britanniques – dont le statut de dominions a été précisé et renforcé pendant la guerre – entrent à la SDN, de même que l'Inde – à laquelle le privilège est étendu sans le statut de dominion –, l'Algérie est la seule grande colonie de peuplement qui manque à l'appel et qui ne profite pas de cette forme ambivalente de reconnaissance internationale.

La conquête de l’Algérie, une matrice impériale ?

À trop insister sur cette involution impériale, on risquerait cependant de sous-estimer le poids de la dure réaction interimpériale qui conclut la Première Guerre mondiale et, à l’inverse, de surévaluer l’influence de l’Algérie dans la constitution de l’ensemble impérial français. Le siège attribué à l’Inde à la SDN est une maigre compensation au regard de l’incapacité britannique à la faire évoluer vers le statut de dominion, et de la perte de son statut de centre impérial secondaire, le Commonwealth creusant le fossé entre les dominions associés à la métropole et toutes les « colonies d’exploitation ». L’Algérie est confrontée à la même évolution globale, à partir de bases plus incertaines : si elle fait figure de matrice impériale, au moins dans la rhétorique colonialiste française, les pratiques contredisent en partie cette représentation.

À partir de 1830, l’Algérie est de toute évidence un laboratoire important pour les pratiques coloniales de la France et une matrice possible pour ses projets impériaux. Sa très longue conquête met à l’épreuve une vocation coloniale déboussolée par la perte de la majeure partie de ses colonies au début du XIX^{e} siècle, puis par l’abolition de l’esclavage en 1848. Et ce sont en grande partie les projets formés pour l’Algérie qui rejettent les possessions coloniales les plus anciennes dans la catégorie manifestement discriminante des « vieilles colonies ». Au milieu du XIX^{e} siècle, lorsque l’expansion redémarre au Sénégal sous l’égide du colonel Louis Faidherbe (1818-1889) – qui avait servi en Algérie dans les années 1840 –, la continuité est évidente entre la nouvelle politique coloniale et le modèle algérien, auquel elle emprunte des hommes et des pratiques. Le clivage raciste opposant Afrique « noire » et Afrique « blanche » et le projet de définir une Afrique « française », de la côte méditerranéenne aux rivages du golfe de Guinée, naissent de ces échanges.

En revanche, les expériences algériennes pèsent bien peu dans la politique française de conquête coloniale qui se dessine au même moment (les années 1850) dans la péninsule indochinoise. Les pratiques et la politique coloniale y sont façonnées avant tout par leurs interactions complexes avec les structures étatiques et les populations locales. Il faut donc nuancer l’hypothèse d’une construction impériale procédant par transferts successifs et poser plutôt la question des conditions de possibilité de tels transferts. Ainsi, le fameux modèle du « bureau arabe » est doublement limité aux espaces et aux moments où la colonisation militaire terrestre s’impose durablement. Il fait sens dans le Sénégal de Faidherbe ou dans tous les confins sahéliens et sahariens jusqu’au début du XX^{e} siècle, mais pas en Indochine ni en Nouvelle-Calédonie, où la logique de refoulement des populations colonisées va jusqu’à leur enfermement dans des réserves. Que reste-t-il, en outre, de ce modèle en 1918 ? Le général Joseph Gallieni

(1849-1916) et l'administrateur colonial William Merlaud-Ponty (1866-1915), respectivement gouverneurs généraux de Madagascar (de 1895 à 1905) et de l'Afrique occidentale française (de 1908 à 1915), rejoints par Lyautey, résident général au Maroc à partir de 1912 [***s*** p. 303], ont inventé une « politique des races » qui se veut nouvelle et d'application impériale. La protection des « tribus » a cédé la place à la protection des « indigènes », dûment consignés dans leur « race » ou dans leur « ethnie », en contournant le terrain algérien et ses logiques de confrontation ouverte.

La formation et la gestion du personnel colonial soulignent aussi les limites des expériences algériennes dans la construction d'une praxis qui peine d'ailleurs à devenir impériale. Avant 1914, le népotisme et les compétences improbables des bureaucrates absentéistes du ministère des Colonies sont le plus sûr verrou apposé à sa transformation et à son essor. Ce qui laisse le champ libre aux logiques locales dans la constitution des bureaucraties coloniales insérées *a posteriori* dans un ensemble impérial qui reste très hétérogène. Et ce qui maintient la concentration et la confusion des pouvoirs à tous les échelons, faisant de tout administrateur colonial un chef de l'empire au petit pied – et cela jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Si l'Algérie a bien été un laboratoire, la continuité entre les pratiques coloniales et les pratiques administratives d'Ancien Régime suggère donc que les influences sont au minimum multiples. En outre, la divergence se creuse entre une emprise administrative croissante, sur les populations africaines notamment, et le reflux relatif des pouvoirs disciplinaires en Algérie. Ce qui pose la question complexe des formes de régulation découlant de modes de relations différents avec la métropole : ainsi le code de l'indigénat, prorogé – et contrôlé ? – par le Parlement en ce qui concerne l'Algérie [***s*** p. 200], est géré par décrets dans les autres fédérations coloniales. Sur le plan pratique, les corps d'administrateurs en Algérie et dans les colonies restent distincts et les circulations entre eux sont minimes, même avant que l'École coloniale devienne, en 1912, le lieu de formation obligatoire de tous les administrateurs, inspecteurs et magistrats coloniaux. Créée comme « École annamite » en 1885, l'École coloniale élargit sa mission dès 1889, mais il faut attendre 1914 pour que s'ouvre une section d'Afrique du Nord, répondant avant tout aux besoins du protectorat au Maroc.

Composante significative de l'édifice impérial en 1918, la matrice algérienne est donc une référence symboliquement importante, mais menacée par une normalisation tendant à fondre l'Algérie dans un ensemble qui serait étendu à l'Afrique du Nord sous domination française et dont le Maroc deviendrait le fleuron. Cette évolution est cependant brutalement infléchie au sortir de la Première Guerre mondiale : l'Algérie redevient un théâtre impérial, dont les arbitrages verrouillent pour longtemps la « politique indigène » en exacerbant les affrontements entre citoyens et sujets et entre impérialisme français et nationalismes coloniaux.

« Politique indigène » *versus nationalisme*

La loi Jonnart du 4 février 1919 [***s*** p. 352] solde chichement les comptes de la mobilisation de plus de 120 000 combattants indigènes algériens lors de la guerre [***s*** p. 229] et clôt une décennie de débats sur la « politique indigène ». L'instauration de la conscription indigène en Algérie, évoquée dès 1908 et graduellement introduite à partir de 1911, a ouvert ces débats : elle a redonné sens à une assimilation restreinte et permis aux Jeunes Algériens [***s*** p. 238], comme à leurs soutiens métropolitains, de réclamer des droits politiques en compensation des devoirs militaires. La question n'est pourtant pas limitée à l'Algérie. Dans tout l'empire, les administrations sont interpellées par des groupes de colonisés qui s'interrogent sur leur place et leur part dans la colonisation. Les Jeunes Algériens, dont une fraction a pris le risque de rompre avec le statut personnel musulman pour obtenir la citoyenneté, sont sans doute plus isolés dans la société algérienne et plus démunis dans un Maghreb presque intégralement colonisé, que les intellectuels modernistes vietnamiens qui, dès 1908, fuient au Japon la persécution politique française. Par ailleurs, la conscription est également étendue à l'Afrique occidentale française, dans l'espoir assez fumeux de constituer une « force noire » capable de pallier la dénatalité métropolitaine, mais incapable de réclamer des contreparties politiques.

Là encore, il faut mettre en perspective la cristallisation algérienne des débats : elle traduit tout à la fois la centralité de l'Algérie dans les représentations des acteurs métropolitains – notamment des députés et des sénateurs qui sont appelés à se prononcer sur la prorogation ou non de l'indigénat, sur la conscription (finalement imposée par décret en 1911) et sur l'élargissement de l'accès des sujets coloniaux à la citoyenneté – et une certaine faiblesse des Jeunes Algériens et de leurs partisans, qui ne peuvent miser que sur l'arbitrage impérial pour infléchir la situation coloniale de leur pays. Le recours à la métropole est donc à la fois un levier et le symptôme d'un profond blocage, qui apparaît crûment à la fin de la guerre.

Le contraste est à cet égard flagrant entre les maigres additifs de la loi Jonnart et la consolidation de la citoyenneté des ressortissants de couleur des Antilles et des quatre communes du Sénégal obtenue pendant la guerre, leur incorporation levant l'hypothèque longuement maintenue sur leur capacité de citoyens. Si la loi Jonnart élargit considérablement le corps électoral algérien pour les élections locales (de moins de 60 000 à plus de 400 000), elle retouche à peine le nombre des représentants et elle reconduit des répartitions léonines et mathématiquement aberrantes (moins du tiers des conseillers généraux et municipaux). De même, si cette loi exempte de nombreux « indigènes » des pouvoirs disciplinaires frappant les sujets coloniaux, elle ne leur garantit pas pour autant l'accès à une pleine citoyenneté : celle-ci reste incompatible avec la conservation du statut personnel.

Entre 1908 et 1914, l'Algérie française est happée dans tous ces débats, au grand dam de ses élus et au bénéfice des Jeunes Algériens, dont les délégations sont chaleureusement accueillies en métropole par les autorités en 1908 et en 1912. Alors que la gestion de l'Afrique occidentale et la conquête du Maroc, mais aussi la révolution des Jeunes Turcs dans l'Empire ottoman, posent la question d'une « politique musulmane » française, les clivages et le refoulement algériens ne font plus recette. L'échec de la manipulation allemande du panislamisme au début de la guerre, puis la victoire de novembre 1918, renversent la situation. Si la Ligue des droits de l'homme peut encore espérer, lors de son congrès d'octobre 1918, que les « droits politiques des indigènes en Algérie » seront un banc d'essai, le malthusianisme patriotique fondé sur une vision mêlant racisme et paranoïa l'emporte rapidement.

L'Algérie devient alors la vitrine d'une réaction impériale qui refuse tout accommodement et qui enferme *a priori* les colonisés dans le « fanatisme » nationaliste ou religieux. La très brève suspension de l'indigénat – de juillet 1919, lorsque le Parlement se sépare sans avoir voté la prorogation, à août 1920, où une prorogation pour deux ans est adoptée – sert opportunément cette mise en scène, dont la victime emblématique est le capitaine puis « émir » Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader, ancien combattant décoré et vainqueur populaire mais néanmoins contesté des élections de 1919 et de 1920 [***s*** p. 443]. Figure de proue de l'« alliance franco-indigène » dont rêvaient les libéraux en 1914, il est transformé en dangereux aventurier d'un nationalisme dont on redoute la contagion dans toutes les colonies. Dès 1921, il démissionne de ses mandats, avant d'être contraint à l'exil en 1923.

En 1918, l'Algérie a donc renoué avec une forme bien négative de centralité impériale. Elle est le théâtre d'un jeu de dupes : la confiance mutuelle que les « indigénophiles » considèrent comme un prérequis est inconciliable avec la hantise coloniale du nationalisme. Cette contradiction obère la possibilité même de penser une politique impériale et l'empire manque singulièrement de consistance, jusqu'à ce que les projets du Front populaire ouvrent en 1936 de nouveaux horizons, sinon de nouvelles voies. Cette anomie pèse aussi sur l'évolution de l'Algérie : à la porte de la Société des nations, l'Algérie coloniale s'enferme dans la fiction de la continuité avec la métropole et, de façon révélatrice, dès 1919, l'émir Khaled en appelle à la tutelle internationale pour libérer son peuple de sa situation de « paria ».

Pour en savoir plus

Jacques THOBIE *et alii*, *Histoire de la France coloniale*, 2 volumes, Armand Colin, Paris, 1990 et 1991.
Martin THOMAS, *The French Empire between the Wars. Imperialism, Politics and Society*, Manchester University Press, Manchester, 2005.

III

1919-1944 : à l’heure des initiatives algériennes

1919-1944 : l'essor de l'Algérie algérienne

Jean-Pierre Peyroulou

D'une guerre mondiale à l'autre, l'histoire de l'Algérie a été comprise par les anticolonialistes réformistes de la gauche française et par les Algériens qui n'entendaient pas rompre brutalement avec la France comme une série d'« occasions perdues » par la République française[a]. Celle-ci, d'abord, n'aurait pas su assimiler les Algériens, par l'octroi de la pleine citoyenneté française. Elle aurait également manqué de développer la colonie au plan économique, social et culturel. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, enfin, elle aurait été incapable d'entamer une décolonisation en douceur. Cette vision rétrospective n'est certainement pas fausse. Elle ne peut toutefois pas rendre à elle seule cette histoire intelligible, car elle néglige deux données fondamentales.

La première est que de plus en plus d'Algériens ne désiraient pas être français, mais algériens. Le problème n'était pas une question d'opportunité qui tardait à venir : ils refusaient simplement l'assimilation. Ce n'était d'ailleurs pas particulier à l'Algérie. C'était un mouvement mondial, consécutif à la Grande Guerre, correspondant à la fin potentielle des empires et à l'affirmation des nations en Asie et en Afrique. Mais le développement de l'esprit national s'y produisait selon des modalités différentes qu'en Europe au XIX^{e} siècle. Il émergea en Algérie dans un double contexte : d'une part, le mouvement de renaissance religieuse et culturelle qui se développait dans le monde arabe depuis la fin du XIX^{e} siècle (la Nahda) ; d'autre part, en rapport avec la politique française, dont il prenait le contre-pied. La vie politique algérienne s'éloigna progressivement des mirages assimilationnistes, puis de toute perspective de décolonisation pacifique et progressive. Le nationalisme prit un caractère révolutionnaire.

Seconde donnée fondamentale : si l'Algérie était la seule véritable colonie de peuplement de l'Empire français et si la société européenne d'Algérie était partagée par tous les clivages sociaux et politiques de classes, elle était établie sur une économie très inégalitaire reposant sur un capitalisme colonial privilégiant les exportations agricoles vers la métropole, protégé par l'État et employant une main-d'œuvre algérienne bon marché. Ce capitalisme était aux mains d'une oligarchie de latifundistes et d'entrepreneurs disposant d'étroites relations avec l'administration et le monde politique, quand ils n'étaient pas eux-mêmes des élus, hostiles à tout changement qui aurait remis en cause leurs positions dans la colonie.

La nouveauté par rapport à la période antérieure était que l'évolution de la conjoncture internationale imprimait, d'une façon prépondérante, son rythme à une Algérie qui ne dépendait plus seulement de la France et permettait aux Algériens de s'imaginer un avenir indépendamment de la France au sein du Maghreb et du monde arabe.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale : l'Algérie à l'heure du monde

La Première Guerre mondiale révéla au monde l'existence d'une Algérie que la colonisation occultait depuis 1830 et le monde en retour révéla aux Algériens leur condition historique et politique[b]. Ils n'étaient pas seulement les objets d'un ordre qui s'était imposé à eux par la force et les avait enfermés dans l'indigénat. Ils pouvaient s'écrire un destin collectif. L'histoire s'ouvrait de nouveau. L'écran que formait le fait colonial et qui séparait l'Algérie du monde se levait. L'Algérie cessait d'être seulement une affaire française, elle devenait mondiale. Le paradoxe fut que cela commença dans les tranchées de l'Yser ou de la Sambre, dans les combats de Verdun ou dans les usines de métropole, où 300 000 Algériens environ avaient contribué en tant que soldats ou civils à la victoire contre l'Allemagne [***s*** p. 219]. Sur les champs de bataille, les tirailleurs algériens avaient fait – comme les tirailleurs sénégalais – l'expérience d'une certaine fraternité d'armes et d'une très relative égalité avec les Français de métropole qui tranchait avec leur statut d'indigènes en Algérie. La métropole, en dépit du racisme qui y existait, représenta pour les migrants coloniaux un espace de liberté : les mesures d'exception touchant les sujets aux colonies ne s'y appliquaient pas. Les ouvriers des usines se familiarisaient après la guerre avec l'action politique et syndicale. Ils rencontraient d'autres hommes venant des différentes colonies de l'empire. Ces expériences humaines et politiques nouvelles modifiaient l'état d'esprit de ces Algériens et leur rapport au monde.

Mais ce furent les bouleversements internationaux provoqués par la guerre qui transformèrent en profondeur la situation politique. Les empires européens disparaissaient. La proclamation du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », le 22 janvier 1918, par le président des États-Unis Woodrow Wilson (1856-1924), principe qui ne se limitait pas aux Européens, eut une influence considérable auprès du mouvement naissant des Jeunes Algériens [***s*** p. 238]. Leur chef de file, l'émir Khaled [***s*** p. 443], saisit l'occasion pour adresser lors de la Conférence de la paix qui s'ouvrait à Paris en janvier 1919 une demande d'admission de l'Algérie à la Société des nations (SDN).

Pour les Algériens, la Révolution russe de 1917 n'apparut pas immédiatement comme un événement saillant. En revanche, après la fondation de l'Internationale communiste (IC) en 1919, le bolchevisme mit au premier plan sa dimension anti-impérialiste et anticoloniale. Comme partout, le mouvement communiste international effraya le patronat et les colons algériens, qui associèrent rapidement le nationalisme et l'arabisme à la « subversion » communiste. Identification évidemment infondée, tant l'esprit insurrectionnel n'avait pas manqué aux Algériens jusqu'au début des années 1880, sans nulle référence au communisme. Mais la puissance du mouvement, en URSS et en Europe, commença à distiller l'esprit d'organisation révolutionnaire chez une partie des immigrés qui étaient au contact des militants communistes métropolitains. Et elle séduisit également une fraction des Jeunes Algériens, au premier chef

l'émir Khaled, moins pour l'idéologie léniniste en elle-même qu'en raison de l'engagement anticolonial du Parti communiste français (PCF) : à partir de 1924-1925, celui-ci a en effet soutenu avec force Abdelkrim et les Rifains en guerre au Maroc pour obtenir l'indépendance du Rif contre les Espagnols, les Français et le sultan[c] [***s*** p. 451]. La guerre du Rif passionna également les oulémas algériens : le premier journal créé par le réformiste algérien Abdelhamid Ben Badis [***s*** p. 387] fut ainsi interdit en 1925 pour ses articles favorables à Abdelkrim.

Mais, après la disparition de l'Empire ottoman et l'établissement en 1919 des mandats de la France sur la Syrie et le Liban, ce fut l'émergence de la Turquie moderne, avec la victoire de Mustapha Kemal contre les Grecs en 1922 et l'évacuation de Constantinople en 1923 par les Alliés, qui eut le plus d'influence en Algérie. Les Algériens puisaient dans l'ancienneté de leur référence à l'Empire ottoman une partie de leur opposition à la colonisation française. Leur turcophilie exprimait un sentiment de fierté musulmane et de solidarité pour ce peuple qui tenait tête aux deux grandes puissances coloniales et battait leur allié grec : les Algériens vivaient une guerre de libération par substitution. Toutefois, l'arabisme à peine naissant et inorganisé n'avait pas encore la force potentielle anticoloniale dont disposait le mouvement communiste, qui influençait beaucoup plus les ouvriers algériens travaillant en métropole au début des années 1920.

Consciente des transformations entraînées par la guerre, la Chambre bleu horizon, sous la conduite de Georges Clemenceau, seul chef de gouvernement à avoir fait légiférer contre l'avis les colons d'Algérie, adopta en février 1919 les premières réformes en faveur des Algériens depuis les débuts de la colonisation. Un corps et un collège électoral « indigène », le second collège, distinct de celui des citoyens français de plein droit, le premier collège, rassemblait un peu moins de la moitié des Algériens. Ils étaient représentés à hauteur d'un tiers des élus dans les assemblées locales algériennes. En revanche, la France refusa de donner une représentation aux Algériens à l'Assemblée nationale, comme le demandaient les Jeunes Algériens et l'émir Khaled. Elle n'élargit pas l'accès à la pleine citoyenneté, fermant de la sorte les portes d'accès à la citoyenneté française. Cette réforme fut capitale dans l'histoire de l'Algérie coloniale. Elle créait une vie politique musulmane, certes pour l'heure liée à la vie politique française, mais qui préparait à une vie politique autonome, par ses débats d'idées, par ses formations partisanes, par son personnel politique. En créant des électeurs algériens, la loi de 1919 préparait à une citoyenneté algérienne, comme le soulignait Charles-Robert Ageron[d], et donnait naissance à un personnel politique qui resta longtemps soumis à des positions subalternes locales, mais qui aspirerait un jour à des responsabilités étatiques.

Pour l'heure, cette réforme aboutit à la scission en deux ensembles du mouvement des Jeunes Algériens. Ces hommes venant de la petite bourgeoisie citadine [***s*** p. 238], élus depuis 1920, disposaient d'une solide instruction, exerçaient des professions libérales (avocats, médecins…) ou travaillaient dans l'enseignement ou la presse. Ils étaient séduits et attachés à la France. La majorité d'entre eux, sous la conduite de l'un de leurs chefs de file, le docteur Belkacem Benthami, constituèrent un personnel politique algérien. Ces élus devinrent les interlocuteurs des pouvoirs publics français. Ils défendirent une politique assimilationniste revendiquant l'accès de la citoyenneté française dans le respect du statut personnel musulman : abrogation du code de l'indigénat, égalité devant l'emploi, extension de la citoyenneté française, application de la laïcité de façon à donner davantage de libertés à l'exercice du culte musulman (très contrôlé par l'administration au nom de l'ordre public), liberté de circulation des Algériens entre l'Algérie et

la France ainsi que les autres pays. Leur programme social était à peu près inexistant, hormis le soulagement de la misère et l'amélioration de l'agriculture « indigène ». Ces élus s'adressaient bien davantage à la petite bourgeoisie urbaine algérienne qui émergeait depuis la fin du XIXe siècle qu'aux paysans des douars – lesquels, quand ils votaient depuis 1920, élisaient, sous le contrôle des administrateurs coloniaux, les candidats patronnés par les dignitaires de l'administration « indigène » et française. Ces positions ralliaient la majorité des Jeunes Algériens et ceux-ci s'éloignèrent rapidement d'un second courant, celui de l'émir Khaled, qui se situait sur des thèmes franchement indépendantistes.

Le khalédisme fut au lendemain de la Grande Guerre la première formule du nationalisme algérien, un mélange politique et social assez original. Au plan politique, il représentait une synthèse entre l'influence du communisme anticolonial, qui portait le nationalisme par le biais de l'anti-impérialisme, et l'arabisme naissant, exprimant un désir politique mais encore dépourvu d'organisation. Au plan social, il était un pont entre des paysans algériens déracinés et misérables auprès desquels il était populaire et une partie de la petite élite algérienne naissante et instruite qui vivait à l'heure du monde.

Mais ce fut surtout dans l'immigration, au contact du bolchevisme, que le nationalisme se développa[e]. En effet, pour les communistes, la question nationale dans les colonies n'était pas séparée de la révolution prolétarienne mondiale. Après avoir traîné les pieds jusqu'en 1924, le PCF et la CGTU (Confédération générale du travail unitaire) appliquèrent la politique de l'Internationale communiste à la lettre. Ils soutinrent avec force, en 1925, les Rifains et les Druzes en lutte contre l'impérialisme français. Pour l'Internationale communiste, la révolution mondiale passait par l'alliance du prolétariat européen et de la paysannerie des colonies. C'est pourquoi il fallait avoir une politique sans réserve en faveur du droit des nations colonisées à l'indépendance, de façon à lever la méfiance des peuples coloniaux envers les prolétariats des pays impérialistes, pour construire un véritable internationalisme. C'est donc le mouvement communiste qui a porté la question nationale dans les colonies à ses débuts. Les communistes d'Algérie, qui recrutaient presque exclusivement parmi les Européens, mais dont les fédérations algériennes avaient voté l'adhésion à l'Internationale communiste lors du Congrès de Tours, mirent en œuvre cette politique. Elle resta sans effet pour attirer les Algériens.

Ce fut dans l'immigration et au sein du mouvement ouvrier en France que se fit la jonction entre le communisme internationaliste et les Algériens. Rien ne s'opposait plus à ce que, dans le giron du PCF, les nationalistes créent à Paris en 1926 une organisation spécifique, l'Étoile nord-africaine, dont le secrétaire général était un jeune étudiant, Messali [***s*** p. 393]. Elle fut suivie en 1933 de l'adoption d'un programme indépendantiste de type révolutionnaire. En effet, en Algérie comme dans la plupart des pays dominés, la question nationale et la question sociale se surimposaient, en raison de la profondeur de la pénétration du capitalisme colonial qui avait bouleversé l'économie et la société et continuait dans les années 1920 à les remodeler.

Capitalisme colonial oligarchique…

L'économie coloniale qui s'était installée en Algérie au cours du XIX^e^ siècle s'est affirmée dans les années 1920 comme essentiellement agricole et dualiste : une économie capitaliste d'exportation très productive, une agriculture indigène peu productive.

L'État colonial pourvut initialement aux conditions d'établissement du capitalisme entrepreneurial : un marché foncier « ouvert » après l'établissement de la propriété privée et l'allocation des terres ; un marché du travail « libre » après la destruction des tribus ; le financement des infrastructures de transports (chemins de fer, ports) et de l'outillage jusqu'à la couverture financière par l'État des pertes d'exploitation éventuelles pour attirer l'épargne française ; enfin, un accès préférentiel des productions algériennes au marché métropolitain. À ces conditions, s'ajouta l'autonomie financière de l'Algérie en 1900. Ces facteurs ont donné au capitalisme colonial en Algérie des traits spécifiques dans les années 1920 et 1930[f].

Ce capitalisme était d'abord agricole, de type latifundiaire, fondé sur la concentration des terres et des exploitations dans de très grandes propriétés. Celles-ci se développèrent dans les années 1920 grâce à l'essor du crédit hypothécaire – inconnu dans les mêmes proportions en métropole –, à l'usage des machines agricoles et à l'irrigation financée par un grand emprunt en 1920. En 1930, 25 975 propriétés agricoles européennes couvraient 2 334 000 ha. La superficie moyenne était de 90 ha, mais cette moyenne n'était guère significative. En effet, 20 % des propriétés représentaient 73,4 % de la propriété foncière européenne. En 1940, 900 exploitations dépassaient 500 ha. La famille Germain, plus gros propriétaire viticole algérien, possédait 1 420 ha en Oranie et 4 500 ha en Mitidja. L'Algérie était donc bien éloignée de la colonisation démocratique voulue par la III^e^ République. La grande colonisation progressait, mais la petite propriété européenne régressait : entre 1926 et 1936, la population rurale européenne perdit 6 000 personnes, alors que la population européenne totale augmentait de 111 000. Sa tendance à s'installer en ville, caractéristique déjà ancienne, s'accusait. L'essor de la grande colonisation eut de plus en plus pour double effet de vider les campagnes de l'intérieur de leur peuplement européen au profit des Algériens – à l'exception des régions agricoles les plus riches – et de constituer un prolétariat agricole « indigène », estimé à 462 467 journaliers en 1936.

Ensuite, ce capitalisme colonial prospéra dans le giron de l'État et dans la dépendance de la métropole, d'où était importée une grande partie des biens d'équipement. Tandis que les productions de la grande colonisation, qui ne trouvaient pas preneur sur le marché mondial, à l'exception des phosphates, étaient exportées vers la métropole grâce à la franchise douanière dont elles bénéficiaient. Les produits agricoles représentaient 86 % du total des exportations algériennes – dont 33 % à 39 % pour le vin dans les années 1920 et 1930. La France avait donc créé en Algérie, selon l'expression de Daniel Rivet, une « économie de succursale » complètement dépendante de la métropole pour ses débouchés et de l'existence d'une main-d'œuvre « indigène » très bon marché, qui n'était pas protégée par les premières lois sociales s'appliquant aux Français. Si encore les profits tirés par l'accès privilégié au marché français

avaient pu être réinvestis localement dans un développement économique diversifié, dans l'industrie en particulier de façon à limiter le chômage de la population algérienne, cette économie de rente agricole aurait pu assurer un développement économique, mais ces profits servaient à importer des biens industriels de métropole ou étaient placés en emprunts d'État.

Quand, en 1930, l'Assemblée nationale vota la somme de 100 millions de francs pour l'amélioration de la situation sociale et scolaire des « indigènes », les Délégations financières refusèrent, au prétexte que c'était une ingérence intolérable de la métropole dans l'autonomie budgétaire de l'Algérie[g]. En réalité, les grands colons craignaient qu'un développement économique et social des « indigènes » ne les prive un jour d'une main-d'œuvre aussi bon marché. Cette bourgeoisie latifundiaire n'était pas algérienne, elle savait que le fondement de sa richesse était politique : il ne résidait pas dans la terre d'Algérie, mais d'abord dans l'adhésion des Français et de leurs dirigeants au maintien du projet colonial et dans le consensus des classes dirigeantes des deux côtés de la Méditerranée sur la validité du couple jardin colonial/usine métropolitaine[h]. D'où le faste mis à célébrer le centenaire de l'Algérie en 1930 [***s*** p. 369] et les arbitrages politiques des gouvernements André Tardieu et Pierre Laval, en 1930-1931, en faveur des grands viticulteurs algériens et au détriment de petits viticulteurs du Midi qui demandaient le contingentement des vins algériens pour limiter leur concurrence.

Enfin, la concentration de la propriété coloniale a fini par former une oligarchie contrôlant l'économie d'exportation dans les années 1920 et 1930 : le vignoble oranais [***s*** p. 425], le liège des massifs montagneux, l'alfa des terres du Sud, le blé des hautes plaines, les fruits de la Mitidja, les productions des minoteries, des moulins à huile, des fabriques de pâtes et de semoule, et le transport maritime entre la métropole et l'Algérie. Nulle part mieux qu'en Algérie n'aurait été justifiée la dénonciation par la gauche française des deux cents familles qui tenaient la France. L'Algérie était bien tenue par des *big men* disposant d'une influence considérable dans la politique locale, à droite comme chez les radicaux : larges et stables clientèles électorales quand ils étaient élus ; positions d'influence dans les organismes professionnels agricoles (Fédération des agriculteurs d'Algérie, caisses régionales de crédit agricole…) ; relations étroites avec les élus européens, rassemblés dans la Fédération des maires d'Algérie qui défendait avec acharnement les intérêts de la colonisation ; représentants aux Délégations financières à Alger dominées par le collège colon et à l'Assemblée nationale à Paris. La plupart des journaux, enfin, défendaient les positions de cette oligarchie.

La presse, les élus, les organismes professionnels constituaient donc autant de relais de leurs intérêts dans l'opinion et dans la politique métropolitaine pour s'opposer à toute réforme sociale et politique en faveur des Algériens. Cette oligarchie s'était constituée en parti colonial, défendant au nom de tous ses intérêts propres. Jacques Duroux, l'homme le plus riche d'Algérie dans l'entre-deux-guerres, est un bon exemple de ces *big men* sudistes, hostiles à toute réforme venant du Nord métropolitain, et de cette conjonction d'intérêts et d'influences. Il était le plus grand minotier d'Algérie (Compagnie algérienne de meunerie), le plus grand céréaliculteur du Constantinois, disposait de grands domaines viticoles, d'une société de transport maritime (les Cargos algériens), possédait deux des plus grands journaux, *L'Écho d'Alger* et *L'Algérie*, et fut sénateur radical jusqu'en 1938. Jacques Duroux affirmait avoir obtenu du président du Conseil le départ, en 1925, du gouverneur général Maurice Viollette, trop libéral et assimilationniste.

… et sous-développement algérien

À côté de ce secteur agricole moderne tourné vers l'exportation, l'Algérie, en particulier celle des fellahs, était sous-développée. Les contemporains en avaient bien conscience : ils ne désignaient pas encore le sous-développement de l'Algérie algérienne en ces termes, mais on parlait de « malaise » ou de « problème » algérien. M. Viollette posait lui-même la question : « L'Algérie vivra-t-elle ? »

Le domaine cultivable ne progressait pas. En 1930, 2,3 millions de paysans vivaient sur 7,6 millions d'ha de terres, généralement les moins bonnes. Les Européens possédaient les meilleures terres, 50 % de la Mitidja et 30 % de la vallée du Chélif, tandis que les Algériens étaient très largement majoritaires (92 % des terres) dans les hautes plaines du Tell, beaucoup plus arides, où la céréaliculture sèche (*dry-farming*) aux bas rendements refoulait plus au Sud les pasteurs nomades ou semi-nomades. Alors que la population algérienne musulmane augmentait de 5 à 6,2 millions d'habitants entre 1921 et 1936, l'indice de disponibilité alimentaire baissa de façon dramatique, passant de 3,8 quintaux de céréales par habitant au début du siècle à moins de 2 cinquante ans plus tard. Tous les signes attestaient d'une dégradation de l'économie de subsistance, d'ailleurs plus marquée en Algérie qu'en Tunisie et au Maroc. Aussi, de nombreuses campagnes étaient misérables et tombaient dans la disette au moindre déficit des précipitations.

En 1920, outre la grippe espagnole et le typhus, la famine frappa, à la suite de mauvaises récoltes, en particulier l'Oranais où les meilleures terres étaient occupées par la vigne et non par le blé. En 1937, année de récolte ordinaire, on estimait que la moitié de la population rurale algérienne des douars vivait au bord de la disette. Les descriptions des contemporains sur l'état des populations dans les campagnes de l'intérieur sont terrifiantes[i]. On se nourrissait de farine de gland et de tiges de chardon en Kabylie, rapporta Albert Camus de son enquête en 1939. L'élu Cadi Abdelkader évoqua, en 1933, le sort des enfants affamés dans les Aurès, errant toute la journée à la recherche de nourriture. Si la faim ne fauchait plus comme en 1866-1867 et n'empêchait pas la population d'augmenter fortement, 64 % des conscrits algériens étaient inaptes au service militaire en 1928, en raison de la faiblesse de leur constitution. La variole et le typhus étaient endémiques dans certaines régions ; la tuberculose progressait.

L'improductivité de l'agriculture indigène, la croissance démographique, les besoins de main-d'œuvre de l'agriculture coloniale des plaines littorales, l'établissement d'une population européenne de plus en plus urbaine entraînèrent de grands mouvements intérieurs de population qui étaient des expédients au sous-développement de l'Algérie musulmane. On assista au début des migrations du Sud vers le Nord, des montagnes vers les plaines, des hautes terres de l'intérieur où la colonisation les avait refoulées au XIX^{e} siècle vers le littoral, des campagnes vers les villes. La population algérienne fut multipliée par quatre dans la Mitidja entre 1921 et 1948, pour répondre à l'appel en main-d'œuvre des fermes coloniales. Des ruraux pauvres et souvent exclusivement arabophones s'installèrent dans les villes aux côtés des anciens citadins qui s'étaient intégrés par l'école, la profession, la politique à la société coloniale. Cet exode rural

provoqua le surpeuplement de ce qui restait des anciennes médinas, comme la Casbah, et la formation d'embryons de bidonvilles à Alger. Les villes, peuplées d'une majorité d'Européens, virent la population « indigène » augmenter fortement – en 1931, elle formait 31 % de la population d'Oran, 33 % de celle d'Alger, 51 % de celle de Constantine – et modifier les rapports politiques, faisant craindre aux Européens d'être submergés par la masse des Algériens.

Le sous-développement de l'Algérie coïncida avec les besoins de main-d'œuvre de l'économie métropolitaine. L'émigration commencée pendant la Première Guerre mondiale s'accéléra entre 1920 et 1924 : 213 000 Algériens partirent travailler en France, venant généralement des campagnes, en particulier kabyles, avant qu'en 1928 le décret Chautemps ne durcisse les conditions de départ[j]. Faute de développement économique suffisant de l'Algérie, cette émigration était déjà nécessaire pour que des régions puissent survivre. L'émigration fournissait en 1939 la moitié des revenus de Kabylie, au prix d'une très grande épargne[k], et constituait, dès les années 1920, le laboratoire du nationalisme algérien radical.

L’apothéose en trompe l’œil de l’Algérie française au début des années 1930

L’existence d’une Algérie dualiste n’empêcha pas de considérer que la conquête et la colonisation étaient un succès qu’il fallait fêter, un an avant l’Exposition coloniale de 1931[l], à l’occasion du centenaire en 1930 du débarquement des Français en Algérie. La France se présentait au monde et à elle-même comme une grande puissance coloniale, impériale et mondiale, dont la vitrine était l’Algérie : elle aurait soumis ses habitants pour les intégrer ensuite, les bras ouverts, à la République, et les élever à la civilisation, par son œuvre scolaire, médicale et sociale. Dans cette Algérie prospère, heureuse et en paix, Alger la blanche, naguère bourgade accrochée aux collines et à sa citadelle ottomane, était devenue la grande métropole française de la Méditerranée, exprimant le génie urbain et architectural haussmanno-mauresque français ; et la Mitidja, autrefois infestée par la malaria [***s*** p. 269], le jardin enchanté de la colonisation française. Tel était le message délivré au cours des festivités du centenaire, à travers congrès et expositions en tout genre, publications à profusion, articles de presse en métropole et, en point d’orgue, les érections de monuments (à la gloire de la colonisation à Boufarik dans la Mitidja, en présence du président de la République Gaston Doumergue ; et à celle de l’armée de conquête, à Sidi-Ferruch), les défilés des soldats, vêtus en uniformes d’époque, à Alger puis à Paris le 14 juillet, et enfin la parade de la flotte dans la baie d’Alger.

À cette occasion, la France proposa une double représentation de l’histoire. L’une dépeignait celle de la France comme un processus cumulatif et continu de la civilisation en son sein, grâce à la stabilité et au renforcement de l’État. L’autre voyait celle du Maghreb avant la colonisation française comme un processus discontinu et chaotique, une anarchie due aux luttes incessantes entre tribus. Cette vision prétendait s’approprier très sommairement le modèle d’interprétation de l’histoire et de la société proposé par le penseur maghrébin du XIVe siècle Ibn Khaldoun, lequel n’opposait pourtant nullement la tribu et l’État[m]. Elle fut brillamment synthétisée par le géographe et historien de l’université d’Alger Émile-Félix Gautier [***s*** p. 274]. Dans son livre *Le Passé de l’Afrique du Nord*, publié en 1937[n], il opposait l’« équilibre » français, la capacité de la France « à se suffire à elle-même », qu’il tirait du géographe Paul Vidal de la Blache, à la prétendue anarchie du Maghreb depuis la fin de l’Empire romain. Selon lui, l’absence d’État et de nation, les guerres intestines entre tribus sur fond de pauvreté de la vie matérielle et de l’esprit condamnaient jusqu’en 1830 le Maghreb central à un éternel recommencement et justifiaient la colonisation française, laquelle faisait entrer l’Algérie dans un processus cumulatif de civilisation.

Ainsi, l’espace et le temps de l’année 1930 furent saturés par la France coloniale qui célébrait son apothéose, sans se préoccuper de l’effet produit sur les Algériens. Pour l’heure, ces derniers se soumettaient. C’était le prix à payer, espéraient-ils, pour obtenir les réformes modérées que proposait l’ancien gouverneur général Maurice Viollette en 1928 – suppression de l’indigénat,

représentation à l'Assemblée nationale – et qu'espéraient les élus musulmans et l'association des instituteurs indigènes de la revue *La Voix des humbles*, créée en 1922, qui espérait tant l'assimilation. Les oulémas participèrent également aux cérémonies du centenaire, en dépit des contradictions entre leurs positions réformistes et la glorification de l'œuvre coloniale. Mais ce profil bas des Algériens ne servit à rien : il n'y eut aucune réforme, à l'exception de la suppression des cours répressives de l'indigénat. Le PCF et l'Étoile nord-africaine furent les seules organisations à condamner le centenaire.

Si de nombreux Algériens ressentirent cet événement comme une humiliation, il ne leur était pourtant pas destiné. Car ils n'étaient que des figurants dans cette opération de propagande de l'Algérie française à destination des Métropolitains. Autant le gouvernement français eut l'initiative de l'Exposition coloniale de 1931, autant il ne fit que s'associer en 1928 à une entreprise que le parti colonial et le gouvernement général avaient préparée depuis 1923 à Alger, la lui ficelant toute prête pourvu qu'il y contribuât. La métropole finança ainsi 40 des 93 millions de francs que coûta le centenaire – à peu près autant que le plan social et scolaire à l'intention des Algériens adopté en 1930 par l'Assemblée nationale et refusé par les Délégations financières ! C'est dire combien, pour le parti colonial, la priorité était à la propagande pour continuer de convaincre les Français des bienfaits de la colonisation, pérenniser le *statu quo* et consolider le rapport de forces entre l'Algérie et la métropole sur la base d'une transaction : l'absence de réformes contre la grandeur de la France, la première étant présentée comme la garantie de la seconde. *Le Bled* de Jean Renoir fut le film de propagande du centenaire : de façon grotesque, le spectateur métropolitain y voyait le colon trinquer au vin rouge avec ses ouvriers algériens. Autant de clichés qui n'allaient pas faciliter une bonne appréhension des problèmes politiques algériens en ces années de crise.

La présence de l'empire colonial fut d'ailleurs l'un des facteurs qui évitèrent à la France de connaître l'effondrement économique et social consécutif à la contraction des échanges lors la crise de 1929, si bien que l'on a pu parler de « repli impérial » de l'économie française[o]. De fait, l'Algérie contribua à limiter les manifestations de la Grande Dépression, grâce à l'accès privilégié de ses productions à la métropole. Aussi ne fut-elle touchée qu'à partir de 1932-1933 par la baisse des prix agricoles. Jusque-là, la crise ne frappa que certaines cultures. La valeur de la production de coton, d'agrumes et d'huile d'olive tomba en 1932 aux deux cinquièmes de celle d'après guerre. À partir de 1933, la crise affecta le cœur de l'économie coloniale, malgré les protections de ces productions de la concurrence étrangère. Le blé, protégé par les droits de douanes des importations étrangères, ne trouvait plus preneur hors d'Algérie, en raison de la surproduction mondiale. La viticulture, également frappée de surproduction, et le tabac, protégé par le fisc, résistèrent plus longtemps, avant d'être affectés à leur tour par la baisse des prix mondiaux à partir de 1934-1935.

Dans les campagnes, la crise aggrava la pauvreté des fellahs et les contraignit à recourir à l'usure, trappe à misère et à dépossession foncière. Dans les années 1930, le transfert des terres s'effectua de ce fait au profit des Européens, à l'inverse de ce qu'on constatait depuis le début des années 1920. La crise interrompit ainsi pendant une décennie le mouvement de reconquête foncière qui précéda celui de la reconquête politique. Elle accentua l'exode rural vers les villes algériennes, frappées par le chômage, et réduisit l'émigration vers la métropole. Elle renforça aussi le mouvement de concentration de la propriété coloniale : quand les Européens ne vendaient pas leurs petites ou moyennes propriétés à de plus gros colons, ils en abandonnaient

souvent l’exploitation à des métayers algériens, accélérant du coup le dépeuplement des campagnes par les Européens et le mouvement de reconquête démographique des campagnes par les Algériens.

La naissance du réformisme musulman algérien

Toutes ces mutations provoquées par la crise des années 1930 renforcèrent les tensions politiques entre les communautés (dont les Juifs furent les principales victimes). Au sein même des communautés, elles hâtèrent les recompositions politiques et sociales. Les colons rendirent ainsi la métropole responsable de tous leurs maux, économiques (baisse des prix et chômage) et politiques (manque de fermeté et de répression). Chez les Algériens, les vieilles familles cessaient d'avoir le monopole de la représentation politique : des hommes nouveaux, rassemblés depuis 1927 dans la Fédération des élus musulmans algériens du docteur Mohammed Bendjelloul [***s*** p. 398], formaient un personnel politique « indigène » sorti des urnes françaises, tentant de défendre les intérêts des Algériens. Parmi eux se distinguait Ferhat Abbas, un jeune pharmacien, publiciste et élu de Sétif [***s*** p. 439].

Ces élus, dont les nationalistes radicaux dénonçaient la perspective assimilationniste, jouèrent toutefois un rôle essentiel dans la formation du nationalisme algérien : ils assurèrent la médiation entre les formes de la politique moderne (élections, mandats, partis, syndicats, idéologies, journaux, revendications) et les populations algériennes ayant le droit de vote. Les clubs sportifs, les associations culturelles et artistiques, les mouvements de jeunesse – en particulier les troupes scoutes [***s*** p. 446] –, les journaux en français et en arabe se multiplièrent : dans les métropoles, mais aussi dans les villes petites et moyennes, qui diffusèrent à leur tour dans les campagnes les idées et les pratiques politiques nouvelles[p]. La campagne allait à la ville et la ville allait en retour à la campagne, dans une dynamique qui contribuait à la formation d'un espace public essentiellement citadin, mais irriguant aussi les campagnes proches. Ces structures nouvelles attestaient l'essor rapide de nouveaux rapports au politique, d'une opinion publique algérienne attentive aux affaires du monde[q].

En effet, le double mouvement de réforme religieuse et d'unité arabe, né au XIX^e^ siècle, se développa aux lendemains de la Première Guerre mondiale, quand, après la défaite des Ottomans, furent établis les mandats français et britanniques au Proche-Orient, quand commença le sionisme en Palestine et quand l'épreuve de la colonisation apparut comme un abaissement de l'islam. Dans ce contexte, des lettrés et des religieux se représentèrent le monde arabe et musulman, par opposition à l'Europe coloniale et chrétienne sous la domination de laquelle ils vivaient, comme un espace ayant une certaine unité sur le plan de la langue, du peuplement et de la religion. C'était pour une part une réalité, pour une autre le fruit d'une représentation[r], mais qui répondait au besoin profond de se défaire de la colonisation et de s'inventer un avenir.

En effet, de l'avis des réformistes, c'était dans un islam régénéré par une foi établie sur l'étude du Coran et sur la tradition (la Sunna), dans une vie fondée sur le respect scrupuleux de la loi coranique, dans des pratiques débarrassées des superstitions, du culte des saints, des confréries, de l'influence des zaouïas maraboutiques et du mysticisme soufi, que les musulmans trouveraient les ressources religieuses, culturelles et politiques pour s'opposer à la colonisation. Cette réforme

(Islah) ou cette renaissance (Nahda) entrèrent au Maghreb à la fin du XIX[e] siècle. Plusieurs oulémas algériens étudièrent à l'université Zitouna de Tunis, en particulier le Constantinois Abdelhamid Ben Badis, qui publia le journal réformiste *Al-Chihab* en 1925, puis fonda en 1931 l'Association des oulémas réformistes d'Algérie [***s*** p. 387]. D'autres étudièrent et firent le pèlerinage au Hedjaz, comme Tayeb El-Okbi (qui s'établit à Alger en 1929) ou Bachir El-Ibrahimi (qui développa son influence depuis Tlemcen dans toute l'Oranie et collabora au journal *Al-Chihab* dès 1925).

Le mouvement dépassa rapidement la sphère culturaliste et religieuse et acquit une portée politique. Contre les marabouts, réputés liés à la colonisation, les oulémas menèrent un dur combat. Pour l'enseignement de la langue arabe, ils développèrent un réseau d'une soixantaine de médersas en 1935, situées en particulier dans les villes du Constantinois, destinées à apprendre l'arabe et la religion[s]. Ces établissements se posaient en concurrents, sur le plan de la légitimité, de l'école française qui ne scolarisait à peu près que les enfants algériens des villes – 17,2 % des garçons et 1,3 % des filles en 1936. Pour ce qui est de la naturalisation française, elle impliquait l'abandon du statut musulman, donc de la loi coranique ; c'est pourquoi les oulémas la condamnèrent avec force, la considérant comme une trahison de l'islam. Enfin, sur la question de l'histoire, les oulémas revendiquaient pour l'Algérie une histoire nationale distincte de la France. En 1931, l'historien réformiste Ahmed Taoufik El-Madani (1898-1983) publia ainsi *Le Livre de l'Algérie*, ouvrage qui jouera le rôle d'un Lavisse algérien dans l'édification de la nation. La devise des réformistes figurait d'ailleurs sur la couverture : « L'islam est notre religion, l'Algérie notre patrie, l'arabe notre langue » (suivie d'une mention qui avait toute son importance : « Imprimé aux frais de la nation »). À partir de 1933, les autorités françaises s'opposèrent à l'influence grandissante des oulémas en les interdisant de prêche dans les mosquées, qui devaient rester aux mains des muftis et imams agréés par l'administration.

Le nationalisme réformiste ne se situa pas jusqu'en 1936 sur le terrain de la revendication politique ; mais, en étant culturaliste et identitaire, il l'inspirait. L'islam offrait en effet au nationalisme un langage signifiant pour l'Algérien qui vivait la religion comme une foi et une loi, mais aussi comme un refuge contre la colonisation auquel il s'accrochait pour que son être ne disparaisse pas, comme l'analyseront Albert Memmi[t] et Abdallah Laroui[u]. Il s'agissait d'une matrice bien plus profonde que le bolchevisme dans lequel le nationalisme algérien avait émergé dans l'émigration, mais dont l'idéologie était difficilement recevable dans une société structurée par la loi coranique. Pour autant, cette dimension religieuse du nationalisme ne lui faisait pas perdre sa dimension sociale, comme le montrait le programme de l'Étoile nord-africaine de 1933. Au fondement du nationalisme algérien et, au-delà, de tout le nationalisme arabe, se trouvait bien en tout cas un patriotisme religieux[v]. En Algérie comme dans tout le monde arabe, le fait colonial déterminait la nature et les modalités du nationalisme.

L'essor du réformisme était en relation avec celui de l'arabisme, même si les oulémas algériens ne s'en revendiquaient pas directement au début et étaient davantage panislamistes. Les congrès islamiques tenus par les nationalistes arabes à Jérusalem en 1930 et 1931 eurent une grande influence au Maghreb. Les autorités françaises interdirent d'ailleurs l'envoi de délégations algériennes – les Algériens furent représentés par des compatriotes vivant en Orient. Ces congrès prirent position contre le colonialisme, du Levant au Maghreb, dénoncèrent la politique religieuse de la France, présentée comme antimusulmane. Le congrès islamique créa à Genève un comité permanent dirigé par Chekib Arslan, le champion de l'arabisme naissant. Cet

ancien député de Beyrouth au Parlement ottoman de Constantinople, chef du comité syro-palestinien du Caire, militait pour l'indépendance des mandats et pour la création d'une fédération d'États arabes.

Pris dans ce mouvement, le leader nationaliste algérien Messali Hadj s'affranchit en 1933 de la tutelle communiste au profit de l'arabisme [***s*** p. 393]. D'autant que, sous les ordres de Staline, l'Internationale communiste poussait alors le PCF à mettre en sourdine son anticolonialisme, de façon à nouer une alliance contre le fascisme avec la SFIO, qui prônait des réformes mais dans le cadre colonial, et avec les radicaux, conservateurs sur ce plan. Cela aboutit à la formation du Front populaire. Messali se rapprocha alors de Chekib Arslan, qu'il rencontra en 1935 à Genève, et embrassa jusqu'à un certain point l'arabisme. Après avoir inclus le combat pour l'indépendance de l'Algérie dans celui pour l'émancipation de l'Afrique du Nord, il l'intégra dans le cadre plus large de l'Oumma. Il abandonna alors le costume occidental au profit du burnous, ou porta le premier sous le second, et ne se sépara plus de son fez, dans une mise en scène signifiante de son nouveau corps politique.

1934-1939 : le Maghreb des masses

Recherchant les moments de « seuil » ou de « nouaison » de la temporalité maghrébine, l'anthropologue Jacques Berque écrivait en 1962 : « L'être collectif de l'Afrique du Nord […] se répartissait autour d'un noyau : les années 1934-1935[w]. » On peut en effet considérer, en y incluant la période du Front populaire jusqu'en 1938, que l'Algérie entrait dans ces années-là dans l'ère des masses, aussi bien « musulmanes » qu'« européennes ». Les masses, c'est-à-dire les paysans et les ouvriers algériens, mais aussi les classes populaires et moyennes françaises, restées jusque-là plus ou moins en retrait de la politique, s'organisaient, manifestaient, s'insurgeaient. La politique n'était plus seulement l'affaire des élus et des notables, elle devenait l'affaire de tous et descendait dans la rue – une évolution plus remarquable chez les Algériens que chez les Européens, qui avaient déjà connu des moments d'effervescence populaire.

Cette transformation atteignait d'ailleurs tout le Maghreb, qui devenait synchrone ou « simultané »[x] : les Maghrébins commençaient à se « décompartimenter » au plan géographique, politique et psychique[y]. La région n'avait plus seulement une orientation politique et économique Sud-Nord, mais aussi Est-Ouest. En 1934, le chemin de fer reliait Marrakech à Gabès ; et les différentes populations maghrébines entraient en communication. Partout régnait le même désir, souvent brouillon, de changements, d'émancipation, d'indépendance.

En Tunisie, en 1934, le Néo-Destour d'Habib Bourguiba détrôna le Vieux-Destour influencé par le réformisme. Il donna au nationalisme tunisien une inflexion laïque, juridique et constitutionnelle différente du populisme du PPA algérien, et les caractères d'un parti de masse, grâce au mouvement ouvrier tunisien, très actif et très syndiqué au sein de la centrale tunisienne confessionnelle, la Confédération générale des travailleurs tunisiens (CGTT). Au Maroc, le nationalisme était plus pénétré par le réformisme musulman et plus aristocratique. En 1934, le Comité d'action marocaine (CAM), dirigé par de jeunes intellectuels comme Ahmed Balafredj et Allal Al-Fassi, présenta à la résidence un catalogue de réformes politiques et économiques. Les nationalistes n'entendaient pas rompre avec le protectorat, seulement avec l'administration directe, pour revenir aux méthodes de Lyautey. Le jeune parti pénétra la société par ses médersas. Les transformations à l'œuvre en Algérie doivent être comprises dans ce contexte.

Dans le contexte de crise économique et sociale des années 1930, d'absence de réformes depuis 1919 et d'aggravation des tensions politiques, la politique envahissait la rue en Algérie, comme en métropole avec les mouvements des ligues d'extrême droite en 1934, puis lors des grèves de mai-juin 1936. Mais ce sont les émeutes antijuives spontanées qui éclatèrent en août 1934 à Constantine – ville par laquelle l'Islah se diffusait en Algérie et la seule où les « musulmans » étaient majoritaires (52 299 y vivaient aux côtés de 34 493 « Européens » et 13 110 Juifs, citoyens français) – qui furent spécifiques de la situation coloniale algérienne. Elles ne furent d'ailleurs pas le fait des vieux citadins constantinois, mais des ruraux des campagnes proches.

À la suite d'une provocation religieuse assez grossière d'un Juif ivre mais somme toute assez anecdotique, des paysans et journaliers musulmans, armés de couteaux, de haches et de gourdins, se rendirent maîtres du centre de Constantine, le 5 août 1934. Ils pillèrent les magasins appartenant à des Juifs, tuèrent vingt-trois d'entre eux et firent un grand nombre de blessés ; trois musulmans furent tués en retour. Ces violences effrayèrent les 120 000 Juifs d'Algérie et suscitèrent beaucoup de troubles et de théories du complot. L'administration algérienne, l'armée, les représentants du Consistoire, les élus européens et musulmans se rejetèrent la responsabilité. L'irruption de la violence dans une Algérie que l'on pensait pacifiée marqua un tournant politique. Dès lors, l'antijudaïsme musulman et l'antisémitisme européen s'alimentèrent l'un l'autre de leurs manifestations, de leurs écrits, de leurs violences.

Bien sûr, l'antijudaïsme musulman n'était pas uniquement excité par les antisémites européens : il disposait aussi de ses propres ressorts. Le premier, lié à la détérioration de l'économie agricole, était celui qui condamnait les Algériens à recourir au crédit pour subvenir à leurs besoins. Pour expliquer l'essor de la propriété coloniale au détriment de la propriété musulmane dans les années 1930, l'image du Juif « usurier », détroussant le musulman endetté au profit du colon, était encore en 1965 un cliché entretenu par l'intellectuel réformiste algérien Malek Bennabi : « Les boutiques juives devinrent un organe de transmission pour transférer les droits afférents à cette propriété des mains algériennes aux mains du colon[z]. » Le second ressort est relatif à l'essor de l'activité sioniste en Afrique du Nord (davantage développée en Tunisie et au Maroc qu'en Algérie). À ces ressorts, il faut ajouter la déception chez certains élus assimilationnistes que les Juifs algériens ne soutenaient pas les revendications des « musulmans » en faveur de leur pleine citoyenneté.

L'historien Michel Abitbol a expliqué comment la colonisation avait rompu les équilibres juridiques et socioéconomiques qui assuraient une certaine complémentarité entre Juifs et musulmans[aa] : avec le décret Crémieux de 1870, elle avait fait passer les Juifs algériens d'une situation de minorité dominée en terre d'islam à celle de dominants aux côtés des conquérants européens. C'est pourquoi la question juive restait au cœur de la situation coloniale. Mais, pour l'heure, c'était l'arrivée au pouvoir de partis réformateurs – et même anticolonialistes comme le PCF – au sein du Front populaire qui suscitait les plus grands espoirs d'une évolution politique en Algérie.

Le projet de loi dit « Blum-Viollette » de juin 1936 – finalement inabouti –, consistant à accorder la citoyenneté française sans abandon du statut musulman à une « élite » algérienne composée de 20 000 à 25 000 « musulmans », suscita de grands espoirs chez les Algériens, à l'exception des nationalistes. Sentant qu'une opportunité s'ouvrait, les chefs de différentes formations se rassemblèrent à Alger en juin 1936, puis en 1937, dans un « Congrès musulman » sur le modèle du Congrès indien et du Front populaire.

Un mouvement nationaliste encore divisé

Ce Congrès rassembla des formations très différentes. Assez logiquement, on y trouvait la Fédération des élus [***s*** p. 398], qui situait son action dans le cadre français, et le Parti communiste algérien, qui contournait la question de l'indépendance par la thèse de la « nation en formation ». De façon plus ambiguë, les oulémas participaient également au Congrès, tout en ne voulant pourtant pas entendre parler du projet Blum-Viollette, mais ils étaient sensibles à certains points de la charte revendicative du Congrès musulman portant sur la suppression de l'indigénat, le maintien du statut personnel, l'établissement d'un collège électoral unique, l'égalité des salaires, la liberté d'enseignement en français et en arabe. Aucune de ces revendications n'aboutit. Le gouvernement Blum, confronté à des questions plus fondamentales que l'Algérie – l'absence de reprise économique après les grandes réformes de juin 1936, la question monétaire avec l'abandon de l'étalon-or, la situation internationale – et qui fragilisaient la coalition à la Chambre à partir de 1937, ne résista pas à l'opposition de nombreux élus et colons d'Algérie. Le projet Blum-Viollette ne fut même pas discuté au Parlement. Pour les socialistes métropolitains, l'anticolonialisme se résumait désormais à quelques motions de fin de congrès de la SFIO. Quant à ceux d'Algérie, les rapports raciaux de la colonisation coloraient des nombreux aspects de leur socialisme, jusqu'à dénaturer parfois son universalité – si bien que l'historien René Gallissot a qualifié ce socialisme altéré par le colonialisme de « socialisme colonial[ab] ». Aussi, l'abandon du projet Blum-Viollette fut parfois vécu comme un soulagement.

Cela conforta Messali, qui avait condamné la charte et refusé le projet gouvernemental, dans sa stratégie indépendantiste. Le 11 mars 1937, peu après son retour en Algérie, il transforma l'ENA en Parti du peuple algérien (PPA) et modéra les thèmes sociaux et révolutionnaires hérités de la phase bolchevique de l'ENA – même si le recrutement du PPA restait très populaire –, au profit des thèmes plus en concordance avec l'islam et l'arabisme. Il obtint un septième des voix aux élections municipales d'Alger de 1937 et rassembla, sous le drapeau vert du PPA, plusieurs milliers d'Algériens lors du défilé du 14 juillet 1937. Il fut arrêté le 27 août, « pour excitation à des actes de désordre contre la souveraineté française », en application du décret du ministre de l'Intérieur Marcel Régnier du 5 avril 1935, seule réponse trouvée par la France pour s'opposer à l'essor du nationalisme et du mouvement ouvrier. La justice condamna Messali à deux ans de prison et à la privation de ses droits civils, civiques et politiques. Les nationalistes avaient un chef, ils avaient maintenant un martyr. Le PPA fut dissous le 29 septembre 1939. La répression toucha durement ses militants jusqu'au débarquement des Américains à Alger, le 8 novembre 1942.

Lors de l'entrée en guerre en septembre 1939, l'Algérie française pouvait sembler plus forte que jamais aux colons qui n'avaient rien cédé depuis 1919 aux revendications des élus algériens, aux réformistes tièdes de la SFIO et aux timides projets gouvernementaux. L'absence de mouvements séditieux lors de la mobilisation de 1939 et au début de la guerre semblait leur donner raison : la politique d'autorité et de répression payait. Dans l'Algérie algérienne, les

nationalistes du PPA étaient certainement minoritaires. Mais, les Algériens s'étaient dotés, au cours des deux dernières décennies, d'organisations, de journaux ; ils disposaient d'élus et de programmes politiques. Il y avait une vie politique « musulmane ». L'islam et l'arabité étaient des éléments unificateurs en Algérie et au-delà. Une nation se constituait dans la lutte contre la colonisation et, en même temps, au contact des Français.

Le mouvement national algérien était plus puissant qu'au Maroc, mais moins mature qu'en Tunisie. Il avait aussi plusieurs faiblesses qui tenaient à la fois à la segmentation de la société algérienne et à la profondeur de la colonisation française. Il était éclaté en quatre tendances (élus modérés, PCA, oulémas, PPA) poursuivant des buts différents. La division était sa maladie infantile, pour reprendre l'expression de Lénine. Le Congrès musulman fut la première tentative de rassemblement, de type frontiste, des mouvements algériens, même si le PPA n'y participa pas. Le mouvement national ne reposait pas sur une bourgeoisie un peu conséquente comme en Égypte, prenant en main le destin national, mais sur la combativité d'une partie des classes populaires urbaines. Il commençait à se diffuser dans les campagnes où était entretenu un patriotisme de terroir. Enfin, à la différence de la plupart des autres colonies, sauf peut-être en Tunisie, des partis politiques français, comme la SFIO et surtout le PCA, s'adressaient aux Algériens, du moins ceux de la petite bourgeoisie et du monde ouvrier, et convoitaient les militants. C'était l'un des signes de la complexité de la situation coloniale algérienne à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Aussi n'y avait-il pas en 1939 d'union nationale de tous les partis algériens contre la politique coloniale pour opposer à la France une seule plateforme revendicative, ni même une convergence des points de vue sur le devenir de l'Algérie.

La Seconde Guerre mondiale : rupture de l'Algérie française et échec de la poussée nationaliste

La Seconde Guerre mondiale créa les conditions historiques de cette union nationale et par conséquent d'une poussée très forte du nationalisme. Pour en rechercher les causes, on a souvent évoqué la perte de prestige de la France après la défaite de 1940. Cela joua d'autant plus que sur les 125 000 soldats algériens mobilisés, 90 000 furent prisonniers en Allemagne. Plus rarement, on a désigné la responsabilité de l'Allemagne qui aurait, à l'instar du Japon en Asie, cherché à exciter le nationalisme algérien contre la France. Il y eut certes des contacts avec les nazis de la part de quelques nationalistes algériens, rassemblés dans un Comité d'action révolutionnaire nord-africain (CARNA), qui pensaient que l'Allemagne pourrait les aider à s'insurger contre la France. Mais ces contacts n'eurent aucune influence sur le cours des événements, car Messali y était très hostile et parce que les Allemands y coupèrent rapidement court, se satisfaisant à partir de 1940 de l'attitude de Vichy en Afrique du Nord, comme l'a montré Gilbert Meynier[ac]. Toutefois, comme le remarque l'historien Guy Pervillé, la guerre fit lever un « projet insurrectionnel […] conçu par une minorité agissante et organisée[ad] » au sein du PPA, dont les partisans étaient rassemblés autour du docteur Mohamed Lamine Debaghine (1917-2003) et qui représentait une nette inflexion par rapport à la période antérieure. C'est dans les bouleversements des rapports de forces internationaux, à la suite de la diffusion de la guerre dans le monde entier, qu'il faut en rechercher les causes. Encore faut-il attendre 1942 pour en voir les effets politiques directs en Algérie.

En effet, à l'exception de la destruction de la flotte française à Mers el-Kébir, qui déclencha une forte anglophobie, l'Algérie française suivit son cours, comme jamais peut-être les partisans de la colonisation ne l'avaient espéré. Si la défaite de 1940 fut un aussi grand traumatisme pour les Français d'Algérie que pour les Métropolitains – même s'ils ne connurent pas les rigueurs de l'occupation –, l'avènement de Pétain et de Vichy pendant l'été 1940 fut une « divine surprise » pour une partie importante des colons [***s*** p. 381]. Ils n'approuvaient pas forcément la collaboration avec l'Allemagne, mais ils espéraient que Vichy allait régler définitivement leur compte aux idées assimilationnistes, aux velléités de réformes et au nationalisme algérien. En effet, ceux qui n'avaient jamais supporté à la fin du XIX^e^ siècle et dans les années 1930 que la République émancipât les Juifs et que les Algériens obtinssent quelques droits, trouvèrent dans la politique antisémite et dans la restauration des « hiérarchies naturelles », de l'autorité et de l'ordre – la Révolution nationale –, dans les mesures adoptées dès octobre 1940 – l'abrogation du décret Crémieux et l'adoption du statut des Juifs – des réponses à des attentes profondes. Tous leurs espoirs triomphèrent sous Vichy.

Comme dans le reste de l'empire[ae], loin de l'occupant, séparé de la métropole, l'adhésion au Maréchal et à Vichy n'était pas le simple fruit des circonstances, elle correspondait à des aspirations que partagèrent parfois les colonisés. Les 220 000 membres – mêlant colons et

musulmans anciens combattants des deux guerres – en Algérie du mouvement de masse de Vichy, la Légion française des combattants, une proportion plus élevée qu'en métropole, le prouvent amplement. L'État français, représenté sur place par le général Maxime Weygand puis par Yves Chatel, était en concordance avec la domination coloniale des « Européens » sur les « indigènes » juifs et musulmans. Le respect des hiérarchies naturelles qu'entendait promouvoir Vichy, signifiait, en Algérie, le retour des Juifs dans l'indigénat et la répression des nationalistes et des communistes, tous rassemblés dans l'anti-France coloniale. Les persécutions antisémites, à l'exception notable des déportations bien sûr, ne furent pas moins dures qu'en métropole : des enfants juifs expulsés des écoles dans une proportion supérieure à celle de la métropole, des Juifs exclus de toutes les professions visées par le statut, l'aryanisation des biens juifs sans ménagement. Envers les Algériens, l'exploitation des plus pauvres redoubla d'intensité, le racisme s'exprima encore plus ouvertement. La répression devint impitoyable. Vichy enferma dans des conditions très dures les nationalistes du PPA, les communistes, les gaullistes et ceux qui étaient en relation avec les Anglais dans des camps d'internement[af]. Le 28 mars 1941, Vichy condamna Messali à seize ans de travaux forcés. La répression de Vichy a certainement étouffé entre 1940 et 1942 l'expression du nationalisme. Mais, en diffusant les thèmes de la renaissance nationale et de la régénération de la France en Algérie comme dans tout l'empire, Vichy contribua à son insu au déclic qui accéléra le nationalisme et l'anticolonialisme à partir de la fin 1942. Ferhat Abbas est l'exemple de cette mise en mouvement : il passa en quelques mois de la Légion, flambeau de la renaissance française autour du Maréchal, dont il fut membre davantage par opportunisme que par conviction, à la rédaction du principal document en faveur de l'indépendance de l'Algérie.

Le débarquement anglo-américain au Maroc et en Algérie, le 8 novembre 1942, changea bien sûr complètement la donne[ag]. Il provoqua l'invasion, depuis la Libye, de la Tunisie par les Allemands. Le Maghreb devenait désormais l'un des enjeux et des théâtres de la guerre pour le contrôle de la Méditerranée. C'était à Alger que se jouait, pour le moment, l'avenir de la France. Serait-elle, une fois libérée, un protectorat américain, avec Henri Giraud qui commandait l'armée d'Afrique, ou bien un État souverain, traitant à égalité avec les Alliés, comme le voulaient Charles de Gaulle, la France libre et la Résistance intérieure ? L'installation du Comité français de libération nationale (CFLN), le gouvernement de la France, présidé par de Gaulle, en juin 1943 à Alger, capitale de la France libre, et le cantonnement de Giraud à des fonctions strictement militaires le 31 juillet 1943 levèrent l'équivoque. Le CFLN abrogea la législation de Vichy, rétablit la République, les libertés, le décret Crémieux et mit fin à la répression politique. Si l'on en juge par l'accueil que de Gaulle reçut quand il arriva à Alger, les Français d'Algérie devinrent gaullistes en 1943 avec autant de passion qu'ils avaient été maréchalistes. L'Algérie devenait la base de la reconstruction de la puissance française. Ce fut du Maghreb que partaient pour les Français la reconquête politique de la métropole et la libération de l'Europe du Sud, à la suite des campagnes de Tunisie et d'Italie en 1943, puis du débarquement en Provence au mois d'août 1944. Or, ce fut au moment où, en 1942-1943, le patriotisme français retrouvait avec la France libre une valeur positive que le nationalisme algérien acquit une énergie nouvelle et partit à la rencontre des Algériens. Le premier stimulait le second. Le rétablissement des libertés politiques permettait aux nationalistes de militer et d'exprimer les idées que la répression sous Vichy avait étouffées.

Enfin, l'enchaînement des événements mondiaux alimenta en passion et en énergie la dynamique nationaliste. La Charte de l'Atlantique faisait du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes un principe fondamental, condamnant à terme le colonialisme. Sous la pression du Congrès, les Anglais se rangeaient à l'idée de l'indépendance des Indes en échange de sa participation à la guerre. L'entrevue de Winston Churchill et de Franklin Delano Roosevelt en présence du sultan du Maroc, à Anfa, le quartier privilégié de Casablanca, en janvier 1943, eut une énorme influence auprès des Algériens. Ils en conclurent d'autant plus vite que la France était hors jeu au Maghreb que les armées anglaises et américaines y étaient installées. L'Algérie allait-elle passer dans le camp des États-Unis ? Ferhat Abbas installa une photographie de Roosevelt dans sa pharmacie de Sétif. L'inexpérience des chefs nationalistes dans le domaine de la politique internationale allait les conduire à mal évaluer les rapports de forces. Le but des Alliés était la victoire contre l'Allemagne, pas l'indépendance du Maghreb français ; aussi, en dépit de l'anticolonialisme professé par les Américains, les Alliés avaient beaucoup plus besoin de la France et de son empire que des Algériens. Mais au même moment, avec l'aide des Anglais qui espéraient voir la France quitter le Moyen-Orient, l'arabisme se dotait en mars 1945 d'une organisation, la Ligue arabe, résolument tournée contre la colonisation française. La perspective après Yalta, en février 1945, d'une nouvelle communauté internationale cristallisait les espoirs d'indépendance des nationalistes algériens. En somme, un nouvel horizon se présentait aux nationalistes algériens dans la confusion des événements mondiaux.

La force de Ferhat Abbas fut de saisir le premier la portée des changements en cours, en surestimant toutefois les conséquences politiques pour les Algériens. Il proposa, avec le concours de nombreux élus musulmans, dans le *Manifeste du peuple algérien* et son additif présentés aux autorités françaises en mars et en juin 1943, une formule politique qui penchait davantage vers l'indépendantisme du PPA et les revendications des oulémas que vers les positions assimilationnistes qu'il avait défendues avec les élus musulmans jusqu'au début de la guerre : une République algérienne disposant de sa citoyenneté et de sa nationalité, d'une Constitution démocratique, d'une langue officielle arabe aux côtés du français, et entretenant des liens étroits avec la France.

De Gaulle et le CFLN repoussèrent cette formule. Ils proposèrent le 7 mars 1944 de mettre en pratique ce qui avait déjà été abandonné : l'octroi de la citoyenneté sans abandon du statut coranique à 65 000 « Français musulmans » environ puis, en juillet 1945, une représentation des Algériens du second collège au Parlement. Jamais la France n'avait disposé d'un gouvernement aussi réformateur sur le plan colonial. Le paradoxe était que ce n'était pas pour mettre en marche la décolonisation, mais pour consolider l'empire, fondement de la puissance française. De Gaulle, qui en était le restaurateur depuis le 18 juin 1940, pouvait-il au moment de la victoire en être le liquidateur ? C'est pourquoi, dans le contexte des rapports de forces entre les Alliés et sachant que l'Algérie était la clef de voûte de l'empire et la carte principale de De Gaulle jusqu'en juin 1944, il n'y avait guère d'alternative à la politique du CFLN puis du gouvernement provisoire, même si elle était dépassée.

L’ouverture d’une nouvelle séquence historique, celle d’une Algérie algérienne

Les Algériens n’aspiraient en effet plus à la citoyenneté française, mais à la citoyenneté algérienne. D’ailleurs, la France ne trouva qu’une partie des 65 000 « Français musulmans » pour devenir citoyens et électeurs dans le premier collège. Il est vrai que l’administration ne mit certainement pas beaucoup de zèle à accomplir cette réforme. Le refus français du *Manifeste* provoqua pour la première fois l’unité du mouvement national – élus et partisans d’Abbas, oulémas, PPA – au sein des Amis du Manifeste et de la liberté (AML), association créée en mars 1944 qui popularisa les idées du *Manifeste*. Le PPA y joua un rôle moteur. Il diffusa les idées nationalistes, au-delà des villes où le nationalisme était jusque-là seulement implanté, mais aussi auprès d’une partie des fellahs algériens. En ne répondant pas présents à la politique d’octroi de la citoyenneté du gouvernement français et en adhérant au contraire en masse, dans tout le pays, aux sections des AML, les Algériens avaient conscience qu’une nouvelle séquence historique s’ouvrait, celle d’une Algérie algérienne.

Les conditions politiques d’avènement de cette dernière n’étaient pas pour autant réunies en 1943-1945. D’abord, l’influence française était suffisamment ancienne pour avoir pénétré l’Algérie algérienne par l’éducation, l’armée, les emplois publics et le personnel politique. En 1943, 40 000 Algériens disposaient du certificat d’études et 12 000 étaient au moins bacheliers et formaient dans les professions libérales et l’enseignement une petite élite. 175 000 Algériens mobilisés avaient touché une solde égale à celle des soldats français en 1944. En 1943, 124 000 « Français musulmans » occupaient des emplois publics ou parapublics. 24 000 « musulmans » disposaient de mandats électifs. L’État colonial était donc loin d’être une structure plaquée sur la société algérienne, du moins dans les villes. Il l’innervait au contraire profondément et assurait la vie quotidienne de centaines de milliers de familles algériennes.

Ensuite, les nationalistes algériens ne disposaient pas encore d’un véritable soutien extérieur, malgré les illusions qu’ils entretenaient sur les États-Unis. Or, ce fut une constante de la décolonisation dont la seule exception est l’Empire des Indes : sans soutien extérieur, pas de perspective d’indépendance. Enfin, l’unité des AML n’était que de façade. Autant Messali avait plus ou moins rompu avec la France, autant les élus modérés, rassemblés autour de Ferhat Abbas, restaient profondément liés à elle, malgré le *Manifeste*, par leurs mandats électifs, leurs positions sociales et culturelles, leurs liens personnels. D’ailleurs, ils tentèrent de se recentrer vers la gauche française à partir de mars 1945. Mais l’emballement des événements, l’essor du nationalisme sous l’effet de la poussée du PPA, le refus de la France de changer de politique, firent augmenter la pression dans le chaudron algérien ; si bien que, faute de pouvoir la relâcher, l’explosion qui se produisit en mai 1945 était assez conforme à la dynamique révolutionnaire nationaliste. Les partisans d’Abbas envisageaient l’action politique avec des méthodes pacifiques, mais n’avaient pas de véritables interlocuteurs. Le PPA avait un langage

révolutionnaire, mais ne disposait pas d'une véritable organisation. Quant aux oulémas, ils comptaient avant tout sur une islamisation de la société par le bas, au moyen de la prédication et de l'enseignement. Le mouvement national algérien manquait de maturité en 1945. Il ne pouvait donc pas présenter un ensemble uni et cohérent à la France, un chef incontesté, à la différence du Maroc et de la Tunisie où le nationalisme procédait davantage du principe dynastique, de la bourgeoisie ou du mouvement ouvrier.

Au printemps 1945, les conditions d'une radicalisation étaient réunies. Plutôt que d'examiner la question nationale algérienne, la France rompit soudainement sa politique libérale qui avait laissé s'exprimer pleinement les nationalistes. À partir d'avril 1945, elle fit le choix maladroit d'une répression soudaine, dont elle n'avait pas les moyens policiers, pour contenir la dynamique nationaliste. Elle arrêta Messali et l'expédia à Brazzaville le 30 avril. Le PPA avait un *zaïm*, il avait désormais un martyr. Ce revirement soudain de la stratégie du maintien de l'ordre fait l'objet de discussions entre les historiens. Annie Rey-Goldzeiguer considère qu'une partie de la haute administration française en Algérie, en particulier Pierre-René Gazagne, le secrétaire général du gouvernement général, et Lucien Perillier, le préfet d'Alger, a délibérément choisi, en accord avec le parti colonial, l'épreuve de force en provoquant le PPA par l'arrestation de plusieurs chefs et de Messali en avril 1945[ah]. Il est vrai que cette décision coïncida avec l'absence d'Alger du gouverneur libéral Yves Chataigneau – celui-ci était à Paris et s'employait à faire revenir Ferhat Abbas sur des positions plus modérées, à retisser les liens avec la gauche française. Aussi, Annie Rey-Goldzeiguer considère-t-elle que Gazagne et ses amis visaient à faire échec à cette politique de conciliation.

À notre sens, ce revirement soudain doit être plutôt attribué, d'une part, aux hésitations de la politique française sur la manière d'endiguer l'essor du nationalisme et, d'autre part, à la confusion des attributions entre deux ministères dont relevait l'Algérie, celui de l'Intérieur d'Adrien Tixier (1893-1946) et celui des Affaires musulmanes et de l'Afrique du Nord du général Georges Catroux (1877-1969), le grand maître de la politique musulmane de la France depuis 1943 du Levant au Maroc[ai]. Or, ce fut en mars 1945 que Tixier obtint de De Gaulle que l'Algérie relève entièrement du seul ministère de l'Intérieur. D'où la présence de Chataigneau à Paris en avril et l'inflexion de la politique française : la répression contre le PPA et l'ouverture envers les modérés autour d'Abbas. Mais, cette politique fut trop tardive. Le raidissement de la France, d'un côté, et l'échec des AML à structurer l'essor du nationalisme auprès de la paysannerie, de l'autre, aboutirent dans le contexte d'euphorie suscité par la victoire contre l'Allemagne et la naissance des Nations unies, mais aussi du fait de la disette, au choc fatal. Les manifestations nationalistes le 1er mai furent réprimées dans l'Algérois et l'Oranie, puis le 8 mai 1945 dans le Nord-Constantinois, à Sétif et Guelma, dégénérèrent en massacres de 102 Européens et de quelque 17 000 Algériens par l'armée et des civils, selon l'armée américaine qui était présente en Algérie [***s*** p. 502].

Cet événement polymorphe fut à la fois la dernière jacquerie paysanne de l'Algérie musulmane, un massacre colonial destiné à terroriser et une réaction subversive d'une partie des Européens du Constantinois qui entendaient purger leur région des nationalistes et s'opposer à la politique de réformes menée par la métropole. Dans cette région, le peuplement européen, à l'exception des grandes villes, était en sursis ; le nationalisme y était le plus implanté en Algérie. Aussi, la réaction des civils européens, organisés en milices, doit être comprise comme une

tentative désespérée et meurtrière de desserrer l'étau démographique et politique qui se refermait sur eux depuis plusieurs années. Les massacres ne réglaient rien. Ils repoussaient l'échéance de l'indépendance.

À court et moyen terme, ces massacres du Constantinois de 1945 achevaient la rupture politique de l'Algérie française entamée le 8 novembre 1942, sans qu'encore n'émergeât sous une forme ou une autre la perspective d'une Algérie algérienne, malgré la force de la dynamique nationaliste. Les nationalistes en tirèrent la conclusion que la violence politique était la seule solution pour arracher l'indépendance. Elle ne pouvait produire ses effets qu'à la condition d'obtenir le soutien d'autres pays devenus indépendants. La décolonisation est en effet un tout. Après les trois années d'espoir d'un nouvel avenir pour l'Algérie, la fenêtre qui s'était ouverte entre 1942 et 1945 se refermait soudainement et brutalement, mais de façon provisoire, après le 8 mai 1945.

À plus long terme, cet événement qui passa longtemps au second plan derrière la guerre d'indépendance devint à partir du milieu des années 1990 le marqueur historique de la colonisation française et du basculement de la période coloniale vers celle de la décolonisation. Ce déplacement mémoriel d'un événement héroïque comme la « guerre de libération » vers un événement victimaire comme le 8 mai 1945 a plusieurs sens. En Algérie, il exprime le repli du nationalisme au moment où il perd sa capacité de légitimation du pouvoir, dans le contexte de la guerre civile des années 1990. Dans la société française, il traduit le sentiment assez fort que la perte de l'empire au début des années 1960 n'a pas réglé pour autant toutes les questions héritées du passé colonial. Enfin, à la dimension habituelle du 8 mai 1945, la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, s'est ajoutée une seconde : la difficulté des contemporains – celle des Français en particulier – à prendre conscience de la nouvelle séquence historique qui s'ouvrait. La décolonisation commença ainsi dans le jardin colonial français par un massacre de populations civiles, le jour même de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au moment où le colonialisme perdait sa légitimité internationale.

Notes

a. Charles-André JULIEN, *L'Afrique du Nord en marche. Algérie, Tunisie, Maroc 1880-1952*, Omnibus, Paris, 2002 (1re éd. 1952), conclusion : « La politique des occasions perdues », p. 343-353.

b. Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Droz, Genève, 1981.

c. Vincent COURCELLE-LABROUSSE et Nicolas MARMIÉ, *La Guerre du Rif. Maroc 1921-1926*, Tallandier, Paris, 2008, chapitre 8 : « La guerre du cartel », p. 139-160.

d. Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France*, tome 2, *op. cit.*, p. 1225-1227.

e. Mahfoud KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien*, tome 1, *1919-1939*, Paris-Méditerranée/EDIF, Paris/Alger, 2000, 2003 (1re éd. 1980), chapitres 4 (« Les marxistes français et la question algérienne ») et 5 (« Les émigrants algériens, l'avant-garde révolutionnaire »), p. 119-188.

f. Daniel RIVET, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, *op. cit.*, chapitre 7 : « Le capitalisme colonial : une entreprise de destruction créatrice », p. 253-292.

g. Charles-Robert AGERON, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, *1871-1954*, *op. cit.*, p. 400.

h. Expression empruntée à Daniel RIVET, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, *op. cit.*

i. Pierre DARMON, *Un siècle de passions algériennes. Une histoire de l'Algérie coloniale 1830-1940*, Fayard, Paris, 2009, troisième partie : « Le déclin (1914-1940) », chapitre 30 : « Des campagnes en haillons », p. 695-724.

j. Nombre calculé à partir du tableau « Mouvements migratoires », *in* Benjamin STORA, *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, *op. cit.*, p. 52 ; et du même auteur, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1992*, Fayard, Paris, 1992, p. 16-20.

k. Abdelmalek SAYAD, *La Double Absence*, Seuil, Paris, 1999, p. 60 *sq.*

l. Charles-Robert AGERON, « L'exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial », *in* Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Gallimard, coll. « Quarto », Paris, 1997 (première éd. 1984), p. 560-591.

m. Abdesselam CHEDDADI, *Ibn Khaldûn. L'homme et le théoricien de la civilisation*, Gallimard, Paris, 2006, p. 297-362.

n. Émile-Félix GAUTIER, *Le Passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs de l'histoire du Maghreb*, Payot, Paris, 1952 (1re éd. 1937), p. 16.

o. Jacques MARSEILLE, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Seuil, coll. « Points », Paris, 1989 (1re éd. 1984), p. 187 et *sq.*

p. Omar CARLIER, *Entre nation et Jihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Presses de Science Po, Paris, 1995, première partie : « Socialisation et mobilisation, la conquête d'un espace politique », p. 29-201.

q. Anna BOZZO, « Société civile et citoyenneté en Algérie : essor et déclin d'un mouvement associatif indépendant (XIXe-XXe siècle) », *in* Anna BOZZO et Pierre-Jean LUIZARD (dir.), *Les Sociétés civiles dans le monde musulman*, La Découverte, Paris, 2011, p. 93-114.

r. Ce que Benedict Anderson a nommé le « pouvoir imaginaire du nationalisme » (Benedict ANDERSON, *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte/Poches, Paris, 2006).

s. « Tableau des sections, associations et écoles sous obédience des oulémas », *in* Amar HELLAL, *Le Mouvement réformiste algérien. Les hommes et l'histoire, 1831-1957*, OPU, Alger, 2002, p. 149-153.

t. Albert MEMMI, « Portrait du colonisé », *Esprit*, mai 1957.

u. Abdallah LAROUI, *L'Histoire du Maghreb. Un essai de synthèse*, Maspero, Paris, 1970, p. 351.

v. Mahfoud KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien*, tome 1, *1919-1939*, *op. cit.*, p. 201-208.

w. Jacques BERQUE, *Le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, Paris, 1962, p. 274 ; et Daniel RIVET, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, *op. cit.*, chapitre 9 (« Le commencement de la fin : des années 1930 à 1945 »), p. 338-374.

x. Jacques BERQUE, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 273.

y. En réaction au monde colonial « compartimenté […] coupé en deux » (Frantz FANON, *Les Damnés de la terre*, Maspero, Paris, 1961, p. 7-9).

z. Malek BENNABI, *Mémoires d'un témoin du siècle*, ENAL, Alger, 1965, p. 136.

aa. Michel ABITBOL, *Le Passé d'une discorde. Juifs et Arabes depuis le VIIe siècle*, Perrin, coll. « Tempus », Paris, 1999, p. 332-345.

ab. René GALLISSOT, « Le socialisme dans le monde arabe », *in* Jacques DROZ (dir.), *Histoire générale du socialisme*, tome 3, PUF, Paris, 1977, p. 548.

ac. Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, Fayard, Paris, 2002, p. 59-60 ; et Mahfoud KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien*, *op. cit.*, tome 2, *1939-1951*, p. 577-581.

ad. Guy PERVILLÉ, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Picard, Paris, 2002, p. 108.

ae. Eric JENNINGS, *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine*, Grasset, Paris, 2001.

af. Sylvie THÉNAULT, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, Paris, 2012, troisième partie, chapitre 11 : « Les camps de la Seconde Guerre mondiale : une ère nouvelle ».

ag. Bernard DROZ, *Histoire de la décolonisation*, Seuil, Paris, 2006, p. 201.

ah. Annie REY-GOLDZEIGUER, *Aux origines de la guerre d'Algérie 1940-1945. De Mers el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, La Découverte, Paris, 2002, p. 324-330.

ai. Jean-Pierre PEYROULOU, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, La Découverte, Paris, 2009, p. 56-59.

Chronologie

1919-1944

1919

février. – Vote de la « loi Jonnart » réformant le statut des Algériens musulmans : plus de 400 000 d'entre eux forment un corps électoral nouveau, appelé à désigner des représentants dans toutes les institutions délibératives de la colonie ; ces derniers sont en outre exonérés des pouvoirs disciplinaires. Bien que décevante pour les partisans de l'égalité des droits, cette loi ouvre aux Algériens un nouvel espace de vie politique.

ai. – L'émir Khaled, chef de file des Jeunes Algériens, adresse une pétition au président Wilson demandant l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes à l'Algérie.

ovembre. – Première participation des Algériens musulmans aux élections municipales. Victoire de l'émir Khaled à Alger.

ève générale et attaques des postes britanniques en Égypte ; le parti nationaliste Wafd réclame la fin du protectorat britannique.

SDN donne mandat à la France sur la Syrie et le Liban et au Royaume-Uni sur la Transjordanie, la Palestine et l'Irak.

mine en Algérie.
uin. – *Création du parti libéral constitutionnel, le Destour, en Tunisie.*
Juillet. – *II^e Congrès de l'Internationale communiste (IC) : la huitième condition (sur les vingt et une) porte sur la lutte anticoloniale des partis communistes adhérant à l'IC.*
ptembre. – *Congrès des peuples d'Orient à Bakou : stratégie de front unique anti-impérialiste.*

1921

juillet. – *Début de la guerre du Rif au Maroc espagnol. Défaite des Espagnols à Anoual*.
ıverture de la ligne de chemin de fer Tébessa-Bône : transport des phosphates de Tébessa et du minerai de fer de l'Ouenza vers le port de Bône.

1922

février. – *Au Maroc, Abdelkrim El-Khattabi proclame la République du Rif : une confédération des tribus rifaines en guerre contre les Espagnols*.

ril. – Premier numéro du *Paria*, créé par le PCF en faveur de l'indépendance des colonies.

avril. – L'émir Khaled reçoit le président de la République Alexandre Millerand à la mosquée Sidi Abd er-Rahman d'Alger et demande une représentation des Algériens musulmans au Parlement.

n du protectorat britannique en Égypte.

rquie : victoire de Mustapha Kemal contre les Grecs. Turcophilie en Algérie : des portraits de M. Kemal sont vendus sur les marchés.

1923

épart forcé de l’émir Khaled pour la Syrie, sous mandat français.

1924

éation de la revue *El-Chihab* par Abdelhamid Ben Badis.

mai. – Victoire du Cartel des gauches.

illet. – Meeting de l'émir Khaled à Paris : il défend l'égalité politique et sociale des Algériens musulmans avec les Français et se rapproche du PCF.

lécembre. – I^{er} Congrès des travailleurs nord-africains réuni à Paris par le PCF.

1925

vril. – *Abdelkrim attaque le Maroc français et menace la monarchie alaouite. Alliance franco-espagnole contre Abdelkrim : le maréchal Philippe Pétain dirige l'armée française dans le Rif et Franco le* tercio *espagnol*.

mai. – Maurice Viollette, radical-socialiste, est nommé gouverneur général. Il propose d'accorder la pleine citoyenneté française sans renoncer au statut musulman à 100 000 Algériens musulmans. Fureur des Français d'Algérie : « Viollette l'arbi ! » Rappel à Paris.

juillet. – *Le PCF crée un Comité d'action contre la guerre du Rif ; la SFIO refuse de s'y associer*.

illet. – Parution du journal réformiste musulman, *Al-Mountaquid* (La Critique), fondé par Abdelhamid Ben Badis.

1926

censement : Alger (215 000 habitants, dont 170 000 « Européens »), Oran (150 000), Constantine (94 000), Bône (55 000).

mai. – *Défaite d'Abdelkrim et des Rifains*.

juin. – Création de l'Étoile nord-africaine (ENA) à Paris. Son secrétaire général, Messali Hadj, demande l'« indépendance de l'Afrique du Nord ».

ulèvement de la montagne druze au Liban contre la France.
-14 février. – L'ENA participe au Congrès anticolonialiste de Bruxelles organisé par la Ligue contre l'oppression coloniale.
ptembre. – Création à Alger de la Fédération des élus musulmans algériens, qui sera présidée par le docteur Mohammed Salah Bendjelloul.

1928

réation du Parti communiste indochinois dont le chef est Ho-Chi-Minh : lutte anti-impérialiste et lutte des classes.

avril. – Promulgation du décret Chautemps : pour freiner l'émigration des Algériens musulmans les plus pauvres en métropole, il impose aux émigrants des mesures restrictives (dépôt d'une caution, certificats médicaux et de vaccination, extrait de casier judiciaire).

1929

port d’Oran devient le premier port de marchandises d’Algérie.
octobre. – *Le « Jeudi noir » à la Bourse de New York marque le début de la grande dépression économique mondiale*.
novembre. – Dissolution de l’Étoile nord-africaine (ENA).

1930

mai. – *Promulgation du « dahir berbère » au Maroc, faisant passer le pays berbère sous juridiction française*.
ai. – Fête du Centenaire de l'Algérie française. Érection du monument célébrant le débarquement français à Sidi-Ferruch en 1830. Jean Renoir réalise *Le Bled*, film colonialiste. Création de la station de ski de Chréa.
gravation des tensions entre Juifs et Arabes palestiniens en Palestine mandataire.

1931

crise économique et sociale s'étend à l'Algérie : effondrement des productions agricoles et des prix. Maurice Viollette publie *L'Algérie vivra-t-elle ?* Ferhat Abbas, pharmacien et conseiller municipal de Sétif, crée un journal favorable à l'assimilation des Algériens par la France, *Le Jeune Algérien*.

nai. – Abdelhamid Ben Badis fonde l'Association des oulémas réformistes d'Algérie : « L'arabe est ma langue, l'Algérie est mon pays, l'islam est ma religion. »

nai-15 novembre. – Exposition coloniale à Paris : 6 millions de visiteurs ; une contre-exposition est organisée par le PCF et la CGTU à la Maison des syndicats.

1932

historien réformiste Ahmed Taoufik El-Madani publie *Le Livre de l'Algérie*, dans lequel il réfute la présentation de l'Algérie donnée lors du Centenaire.

1933

janvier. – *Adolf Hitler devient chancelier en Allemagne*.
mai. – L'Étoile nord-africaine est reconstituée.

1934

ı compte rendu de l’Académie d’agriculture révèle l’inégalité foncière et le mythe de la colonisation agraire de peuplement : sur 9,5 millions d’ha tenus en propriété privée en Algérie, 417 000 propriétaires « indigènes » disposent de 7 300 000 ha (superficie moyenne : 17,5 ha) et 25 795 Européens disposent de 2 334 000 ha (superficie moyenne : 90 ha).

évrier. – Manifestations et émeutes des ligues d’extrême droite à Paris.

nars. – *Habib Bourguiba fonde le Néo-Destour et revendique l’indépendance de la Tunisie*.

ise en service du *El-Djezaïr*, le plus gros paquebot (5 800 tonnes) assurant la liaison Marseille-Alger.

juin. – Première liaison aérienne bihebdomadaire Marseille-Alger, suivie par celle Paris-Alger (huit heures).

août. – Émeutes antijuives à Constantine : vingt-deux Juifs sont tués par des Algériens musulmans ; vingt et un Algériens musulmans sont tués lors de la répression.

décembre. – *Le Comité d’action marocaine (CAM) dirigé par Allal El-Fassi est créé. Il demande au gouvernement français la fin de l’administration directe du Maroc*.

1935

mars. – Le décret Régnier (ministre de l'Intérieur) renforce la répression contre les manifestations antifrançaises.
in. – Imposantes manifestations des Croix de feu du colonel François de la Rocque en Algérie.

1936

vrier. – Création du Parti communiste algérien (PCA).
ai-Juin. – Victoire électorale du Front populaire, formation du gouvernement de Léon Blum ; M. Viollette est nommé ministre d'État chargé de la politique algérienne. En Algérie, le Front populaire n'emporte que trois sièges sur les onze ; manifestations et grèves, mais aussi forte poussée antisémite.
juin. – Fondation du Congrès musulman algérien par la Fédération des élus, les oulémas et le PCA, pour discuter de réformes avec le nouveau gouvernement Blum.
août. – Messali réaffirme à Alger le but poursuivi, l'indépendance de l'Algérie, et refuse de participer au Congrès musulman.
décembre. – M. Viollette propose au Parlement un projet de loi octroyant la pleine citoyenneté à 21 000 « Français musulmans » sans renoncer à leur statut.
pé le Moko, film de Julien Duvivier, inverse les rôles assignés et la triangulation habituelle (l'Algérien musulman, le Français d'Algérie et la métropole). L'inspecteur de police Slimane (Lucas Gridoux) doit faire sortir le truand Pépé (Jean Gabin) de la Casbah où il s'est réfugié. Il utilise un appât auquel Pépé ne peut résister : l'amour pour une belle Métropolitaine.

ıquête sur la pauvreté des paysans algériens dans soixante-treize communes mixtes peuplées de 3,5 millions d'Algériens musulmans par la commission Guernut : 14 % seulement de cette population disposent du nécessaire pour vivre convenablement, 50 % vivent menacés par la faim.

janvier. – Nouvelle dissolution de l'Étoile nord-africaine (ENA) par le gouvernement.

mars. – Création du Parti du peuple algérien (PPA) par Messali.

ptembre. – *Répression des manifestations nationalistes au Maroc ; Allal El-Fassi est arrêté en octobre*.

1938

février. – Plus de quatre cents maires et conseillers généraux protestent contre le projet Blum-Viollette en menaçant de démissionner si l'Assemblée votait le projet ; le projet est abandonné, sans même avoir été discuté à la Chambre.
avril. – *Arrestations des militants du Néo-Destour, dont Bourguiba ; manifestations puis émeutes en Tunisie : la répression fait entre dix et quatre-vingts morts et l'état de siège est proclamé.*

1939

février. – Discours de Maurice Thorez, secrétaire général du PCF, sur la « nation en formation » en Algérie.

mai. – Le roman *Noces* d'Albert Camus est publié à Alger par l'éditeur Edmond Charlot.

septembre. – *Invasion de la Pologne par l'Allemagne. Début de la Seconde Guerre mondiale*.

septembre. – Interdiction des partis nationalistes en Algérie et du PCF en métropole ; arrestations des dirigeants nationalistes, dont Messali.

1940

ai-juin. – La France est envahie par l’armée de l’Allemagne nazie.
juin. – Le maréchal Philippe Pétain devient président du Conseil.
juin. – Appel du général de Gaulle depuis Londres, qui considère que l’empire est un atout de la France pour continuer la guerre contre l’Allemagne.
juin. – Défaite et armistice avec l’Allemagne.
juillet. – À Mers el-Kébir (Algérie), la flotte française est détruite par les Anglais de crainte qu’elle ne tombe aux mains de l’Allemagne.
ɔctobre. – Abolition du décret Crémieux, application du statut des Juifs en Algérie.

1941

mars-septembre. – De Gaulle quitte Londres pour un voyage dans les colonies ralliées à la France libre.

mars. – Messali est condamné par le tribunal militaire d'Alger à seize ans de travaux forcés.

août. – *Adoption de la Charte de l'Atlantique par Roosevelt et Churchill. Parmi les huit points pour la paix à venir, elle stipule le droit des peuples à choisir leur forme de gouvernement ; grand écho chez les Algériens musulmans*.

juin. – *Le général Georges Catroux est délégué général de la France libre au Levant ; il s'engage à donner son indépendance au Liban*.

Libye et l'Égypte sont des théâtres majeurs de la guerre.

ɔncey Bey, le souverain de Tunisie, revendique la restauration de la souveraineté tunisienne.

novembre. – Débarquement anglo-américain en Algérie et Maroc : les armées alliées seront présentes en Algérie jusqu'à la fin de la guerre ; c'est un tournant majeur de l'histoire de l'Algérie.

novembre. – L'amiral François Darlan exerce le pouvoir en Afrique du Nord avec l'accord des États-Unis (accord qualifié par Roosevelt d'« expédient provisoire ») ; le général Henri Giraud est commandant en chef de l'armée en Afrique du Nord.

décembre. – Exécution de Darlan par le jeune résistant Fernand Bonnier de la Chapelle.

décembre. – Giraud succède à Darlan à la tête du Comité impérial français et conserve les structures de Vichy.

1943

janvier. – *Roosevelt et Churchill rencontrent le sultan du Maroc à Anfa et rappellent le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Retentissement considérable en Algérie*.

vrier. – L'Algérie devant le conflit mondial : rédaction du *Manifeste du peuple algérien* par Ferhat Abbas, signé par les personnalités algériennes, en faveur d'une Algérie fédérée à la France après la victoire contre l'Allemagne.

mars. – Abolition de la législation antisémite.

mai. – Le *Manifeste* est présenté aux autorités françaises.

juin. – Arrivée du général de Gaulle à Alger.

7 juin. – Établissement du Comité français de libération nationale (CFLN) placé sous la présidence de Giraud et de De Gaulle ; ce dernier éclipse rapidement Giraud. Alger devient la capitale de la France libre. Le général Catroux est nommé gouverneur général de l'Algérie. Le général de Gaulle repousse le *Manifeste*.

mpagne de Tunisie.

octobre. – Rétablissement du décret Crémieux.

décembre. – Discours du général de Gaulle à Constantine en faveur de l'extension de la citoyenneté à certaines catégories de « Français musulmans ».

cembre. – *Fondation du parti nationaliste Istiqlal au Maroc*.

cembre 1943-janvier 1944. – Commission des réformes musulmanes présidée par le général Catroux.

1944

janvier. – *Discours et conférence de Brazzaville : de Gaulle écarte l'idée d'autonomie des colonies et parle de la « gestion de leurs propres affaires » par les populations colonisées*.

janvier. – *Le Manifeste de l'Istiqlal demande l'indépendance du Maroc sous l'autorité du sultan Sidi Mohamed Ben Youssef. Refus de la France*.

vrier. – *Manifestations réprimées à Rabat, Fès, Casablanca*.

mars. – Ordonnance du CFLN étendant la citoyenneté française à 65 000 « Français musulmans » environ sans abandon du statut musulman, mettant fin aux mesures d'exception frappant des Algériens musulmans et étendant le second collège électoral à tous les « musulmans d'Algérie » de plus de vingt et un ans.

mars. – Création par Ferhat Abbas et ses partisans de l'association des Amis du Manifeste et de la liberté (AML), chargée de populariser les idées du *Manifeste* de février 1943 ; immense succès en Algérie, où se multiplient les sections des AML.

juin. – À Alger, le CFLN devient le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF).

uin. – Débarquement des troupes alliées en Normandie.

août. – Débarquement en Provence de l'armée d'Afrique.

-29 août. – Installation du GPRF à Paris.

9 septembre. – L'Algérie dépend du ministre de l'Intérieur Adrien Tixier et du général Catroux, ministre d'État et de l'Afrique du Nord.

Que faire de l’Algérie et des Algériens ?

Quelle citoyenneté pour les Algériens ?

Laure Blévis

Avec le sénatus-consulte du 14 juillet 1865, le statut juridique et politique des Algériens a été clarifié et fixé de façon définitive [***s*** p. 212]. Les Algériens sont des « indigènes », c'est-à-dire des sujets de nationalité française mais privés de citoyenneté, au motif qu'ils ont conservé leur statut personnel religieux. Ce lien entre citoyenneté et code civil français, propre aux colonies, organise toute la rhétorique justifiant cette exclusion civique développée à la fois par les juristes et les hommes du gouvernement général de l'Algérie. Rien ne vient véritablement le remettre en question jusqu'en 1944. Le décret Crémieux de 1870, qui attribue collectivement la citoyenneté française aux Juifs d'Algérie [***s*** p. 103 et 212], constitue certes une brèche dans l'édifice colonial en ce qu'il montre la possibilité d'une égalité juridique sur décision politique (c'est précisément pour cette raison qu'il a été critiqué et présenté comme un contre-exemple par l'administration coloniale d'Alger pendant toute la colonisation). Mais les Juifs algériens deviennent citoyens en perdant leur statut personnel mosaïque au profit du code civil. L'incompatibilité posée entre citoyenneté française et statut personnel religieux est donc confirmée.

Les premières discussions sur la citoyenneté des Algériens

Cependant cette remarquable stabilité ne doit pas masquer les contradictions de ce statut discriminatoire, perceptibles dès le XIX^e^ siècle, ni les contestations et les critiques qu'il n'a cessé de susciter, en particulier en métropole. Tout d'abord, il faut garder en mémoire que si le statut d'indigène, sujet français non citoyen, s'est diffusé au fur et à mesure de l'expansion coloniale, il existait des exceptions à son principe au sein même de l'empire. Dans les « anciennes colonies » issues du premier empire français du XVI^e^ siècle (Antilles, île de la Réunion, etc.), l'abolition de l'esclavage en 1848 a reconnu aux anciens esclaves, hommes de couleur, le statut de citoyens avec tous les droits associés. Plus encore, il existe des territoires au sein desquels la citoyenneté française, comprise ici comme l'exercice des droits politiques, a été reconnue aux habitants sans que ceux-ci ne soient contraints d'abandonner la jouissance de leur statut personnel. Il s'agit des cinq établissements français de l'Inde (Pondichéry, Karikal, Mahé, Chandernagor et Yanaon) et des quatre communes du Sénégal (Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque). Ces précédents dissonants au sein de l'empire français sont intéressants non seulement parce qu'ils démontrent la possibilité pratique et concrète d'une « citoyenneté dans le statut », mais également parce qu'ils ont hanté, en Algérie comme en métropole, les débats portant sur la colonie algérienne.

C'est d'abord en métropole que s'engage la discussion. Dès les années 1880, même si la grande majorité de la presse républicaine soutient la politique française en Algérie, première terre républicaine, certains journalistes, tel Paul Bourde au journal *Le Temps*, publient de nombreux articles dénonçant les discriminations coloniales algériennes et appelant aux réformes. Dans cette nébuleuse « indigénophile » naissante, quelques figures intellectuelles se détachent par la vigueur et la finesse de leurs attaques contre le régime algérien, comme le directeur de l'École des lettres d'Alger Émile Masqueray et surtout Paul Leroy-Beaulieu, dont l'influence est majeure dans les milieux politiques et journalistiques français, que ce soit grâce à son ouvrage *De la colonisation chez les peuples modernes* (1874) ou à ses articles parus dans le *Journal des débats*, *Le Temps* ou la *Revue des deux mondes*.

Pour donner corps à ce mouvement disparate, est fondée à Paris le 23 juillet 1881 la Société française pour la protection des indigènes des colonies, présidée par Leroy-Beaulieu (Victor Schœlcher en est le président d'honneur). Si la portée de son action demeure modeste (elle est d'ailleurs dissoute après quatre années d'existence), elle fait l'objet de vives attaques dans la presse coloniale. À Constantine est même créée une Société protectrice des colons visant à contrer la propagande de l'association indigénophile dans les milieux métropolitains.

Dans ce contexte, entre 1880 et 1900, plusieurs propositions de lois sont déposées, le plus souvent par des députés siégeant à l'extrême gauche, pour « conférer les droits de citoyens français aux musulmans indigènes des départements algériens » – ainsi s'intitulait la proposition de loi déposée par les députés H.-J. Michelin et M. Gaulier en juin 1887 [***s*** p. 235]. Si le champ des bénéficiaires varie suivant les propositions (tous les « indigènes » ou seulement certains d'entre eux), plusieurs d'entre elles, dont la proposition Michelin et Gaulier, demandent l'attribution de la citoyenneté sans renoncement au statut personnel musulman. En apparence, ces différentes propositions n'ont guère d'écho et ne sont pas discutées dans les chambres parlementaires. Cependant, témoignant de l'émergence de voix discordantes en métropole, elles suscitent de violentes campagnes de presse en Algérie. Surtout, ces propositions de lois ont accompagné d'autres propositions visant à instaurer le service militaire en Algérie, la citoyenneté étant vue comme une conséquence civique du devoir militaire. C'est donc la Première Guerre mondiale, et la participation des sujets coloniaux à l'effort de guerre [***s*** p. 229], qui remet sur le devant de la scène la question de l'attribution de la citoyenneté aux « indigènes » algériens.

La loi du 4 février 1919 : une tentative avortée de réformer le statut civique des Algériens

À la veille de la Première Guerre mondiale, la question de la citoyenneté des sujets coloniaux est reposée en Algérie par l'émergence d'une parole publique algérienne, celle des « Jeunes Algériens » qui regroupent, sur le modèle du parti « Jeune Turc », un certain nombre de lettrés organisés en associations (telles le « Cercle Jeune Algérien » à Tlemcen ou la *Toufikiya* – La Concorde – à Alger) et dotés de journaux spécifiques [***s*** p. 238]. Bien loin de parler d'une seule voix, ils expriment des opinions hétérogènes, certains étant avant tout des « assimilationnistes » revendiquant la citoyenneté française avec l'abandon du statut personnel. D'autres, au contraire, se contentent de dénoncer les injustices coloniales, tel le régime de l'indigénat, et prônent l'élargissement des droits politiques, sans revendiquer de « naturalisations en bloc ». Quelques personnalités se détachent, comme le docteur Benthami ou le capitaine Khaled, petit-neveu d'Abd el-Kader [***s*** p. 443], qui, bien introduits dans la franc-maçonnerie ou au sein de la Ligue des droits de l'homme, peuvent mobiliser des réseaux politiques et journalistiques métropolitains de façon à diffuser leur cause. Une délégation menée par Benthami est ainsi reçue à Paris par le président du Conseil Raymond Poincaré et par le ministre de l'Intérieur Théodore Steeg (1868-1950) en juin 1912 pour lui remettre le « Manifeste Jeune Algérien » demandant des réformes politiques (en particulier l'élargissement de l'électorat « indigène » et la représentation au Parlement) en compensation de l'effort militaire – la conscription imposée à tous les Algériens en 1911. Malgré l'hostilité de l'administration française en Algérie, le gouvernement, sous la pression des relais des Jeunes Algériens à la Chambre, annonce la préparation d'un projet visant à l'extension de l'électorat ; et, en guise de preuve de bonne volonté, il promulgue le 13 janvier 1914 un décret qui accroît le corps électoral municipal et porte au tiers des conseils municipaux le nombre de conseillers indigènes.

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale reporte la préparation de ces réformes annoncées mais a, en retour, un effet d'accélérateur du changement politique, en ce sens que l'engagement sans faille des Algériens, que ce soit sur les champs de bataille ou dans l'effort de guerre, réveille le courant réformateur. À la Chambre des députés, les parlementaires indigénophiles reprennent l'initiative. Pas moins de sept propositions de lois sont déposées entre 1915 et 1916. Ces nouveaux textes entendent « faciliter » l'application de la procédure de naturalisation prévue par le sénatus-consulte de 1865 pour certaines catégories d'Algériens (en premier lieu les militaires), à savoir l'acquisition de la citoyenneté moyennant la perte du statut

personnel. L'idée implicite est que, jusque-là, la naturalisation n'a pas rencontré un grand succès (à peine 2 000 naturalisations entre 1865 et 1919) en raison des freins mis par l'administration coloniale.

Ces propositions de lois parlementaires suscitent l'ire du gouverneur général Charles Lutaud, qui, par de nombreuses notes au ministère de l'Intérieur, s'oppose à la remise en cause des prérogatives de son administration. Cependant, la multiplication des initiatives parlementaires a comme effet d'imposer, en métropole, l'idée qu'un changement de politique en Algérie est nécessaire. Le gouvernement général de l'Algérie doit s'y plier. Il tâche dès lors de contrôler la réforme et d'en limiter l'ampleur. Le député Marius Moutet, avocat et ancien conseil de la Ligue des droits de l'homme, est chargé de rédiger un rapport sur les différentes propositions de lois, en liaison avec le service des Affaires indigènes du gouvernement général. S'il est personnellement favorable à l'attribution de la citoyenneté dans le statut à certaines catégories d'Algériens, Moutet soumet une proposition très modérée, le 1er mars 1918, conforme aux attentes de l'administration coloniale d'Alger. Cette proposition a servi de mouture à celle du gouvernement général de l'Algérie, déposée à la Chambre des députés le 18 mai 1918, votée et promulguée le 4 février 1919. Cette « loi Jonnart », du nom du nouveau gouverneur général, s'organise en deux parties. La première met en place une procédure spéciale de naturalisation, en sus du sénatus-consulte de 1865, traitée directement par l'autorité judiciaire (le juge de paix), mais avec l'accord de l'administration coloniale. Cette procédure concerne certaines catégories d'« indigènes musulmans » qui, soit ont fait la preuve de leur loyauté envers la mère patrie (les militaires), soit ont manifesté leur proximité avec la « civilisation française » (« justifier qu'il sait lire et écrire le français », « être titulaire d'une fonction publique », « être titulaire d'une décoration française »). Sont inclus également dans cette procédure les notables (propriétaires d'un bien rural, investis d'un mandat électif) ou encore ceux qui sont liés familialement (comme enfants ou épouse) à des indigènes devenus citoyens français.

La seconde partie du projet de loi porte sur les droits électoraux, à l'échelon local, des indigènes non citoyens. Sur ce point, le projet comporte deux innovations majeures : l'électorat indigène est élargi et exempté de l'indigénat ; et les conseillers municipaux musulmans participent à l'élection des maires. Ce dernier point suscite la très forte opposition des élus européens en Algérie, relayée par la presse et les différentes assemblées locales.

Les années 1930 : l’impossible citoyenneté dans le statut

Les journaux libéraux métropolitains ont présenté comme une victoire la loi du 4 février 1919, dans la mesure où c’est la première réforme du droit de la citoyenneté en Algérie depuis l’avènement de la III^{e} République. Pourtant, le bénéfice par rapport au sénatus-consulte de 1865 n’est pas évident. La loi a certes établi une procédure judiciaire pour accéder au statut de citoyen. Mais rien n’assure que cette procédure soit plus ouverte que l’ancienne voie administrative. En outre, le gouverneur général ayant conservé son veto, l’attribution de la qualité de citoyen demeure discrétionnaire. L’innovation la plus visible du texte est sans conteste l’extension du corps électoral qui compte, la presse s’en fait amplement l’écho, plus de 400 000 électeurs, soit plus de 40 % de la population indigène masculine de plus de vingt-cinq ans.

La loi Jonnart est donc bien en retrait par rapport aux aspirations réformistes qui se sont exprimées, en métropole comme en Algérie, avant guerre. Le décalage est d’autant plus frappant que dans l’entre-deux-guerres la scène politique algérienne se développe et se diversifie. Les Jeunes Algériens investissent le nouveau terrain électoral en créant une Fédération des élus musulmans algériens en 1927 [***s*** p. 398], non sans susciter l’opposition virulente de la puissante Fédération des maires d’Algérie. Mais la voix politique des Algériens est désormais également portée sur la place publique par l’Association des oulémas d’Algérie, créée à Alger en 1931 et regroupant des théologiens réformistes autour du cheikh Abdelhamid Ben Badis [***s*** p. 387], et par le premier parti nationaliste, fondé dans l’immigration en 1926 à Paris, l’Étoile nord-africaine [***s*** p. 393].

La relégation et les discriminations coloniales sont désormais dénoncées et remises en cause dans l’espace public et dans la presse, en métropole mais également, bien que fortement encadrés, en Algérie. Dans ce contexte, la question de la citoyenneté des Algériens est reposée à l’occasion de campagnes soutenues par la Ligue des droits de l’homme ou par des propositions de lois visant à accorder une citoyenneté dans le statut à certaines catégories d’Algériens. La proposition de loi la plus détaillée est l’œuvre du sénateur Maurice Viollette, ancien gouverneur de l’Algérie, déposée en 1931 et présentée par le gouvernement du Front populaire en 1936. Si ce projet dit « Blum-Viollette » innove en proposant d’intégrer dans le collège électoral des citoyens français un petit contingent d’« indigènes » qui conservent leur statut personnel, il reste néanmoins extrêmement restreint et prudent, puisque seuls les militaires, les diplômés du secondaire et les élus sont concernés : à peine 24 000 Algériens peuvent escompter bénéficier de la nouvelle législation.

La principale conséquence du projet Blum-Viollette (et de son échec) est la radicalisation de la société coloniale, tant du côté des colons, représentés par la Fédération des maires d’Algérie, que

de celui des mouvements politiques algériens. La première n'hésite pas à annoncer la démission collective de tous les maires et adjoints spéciaux le 6 mars 1938, lorsque la commission du suffrage électoral, à la Chambre des députés, vote en faveur du projet. Quant aux mouvements politiques algériens, ils se sont amplement mobilisés en faveur des réformes. Si, pour sa part, Messali Hadj, pour l'ENA, rejette le projet Blum-Viollette dès décembre 1936 au nom de l'indépendance algérienne, les principales autres formations, la Fédération des élus ou l'Association des oulémas, se réunissent en Congrès musulman avec le Parti communiste algérien en juin 1936, pour soutenir le Front populaire et le projet Blum-Viollette en insistant sur l'importance du maintien du statut personnel. Devant la paralysie du projet en France, cependant, les organisations algériennes durcissent leur position : le deuxième Congrès musulman en juillet 1937 menace d'appeler à la démission collective de tous les élus indigènes et finit par y procéder le 29 août 1937. Le rejet du projet Blum-Viollette au Sénat en 1938 met un coup d'arrêt définitif à la tentation réformiste.

L'arrivée du régime de Vichy ne modifie pas réellement l'état des forces dans la colonie, ni l'équilibre de plus en plus précaire du compromis colonial et de sa politique, à l'exception notable de la nouvelle composante politique antisémite qui rencontre de larges échos parmi les colons. La loi du 7 octobre 1940 répond ainsi à une vieille aspiration des députés antijuifs en abrogeant le décret Crémieux. Pour autant, les « indigènes israélites » ne recouvrent pas leur ancien statut personnel mosaïque, le texte précisant qu'ils restent sous l'empire du code civil. D'une certaine manière, la loi du 7 octobre 1940 a pour la première fois séparé le bénéfice de la citoyenneté de la jouissance des droits civils (et donc du statut personnel), mais pas dans le sens espéré par les réformateurs de 1936.

En s'engageant en faveur du projet Blum-Viollette, que ce soit par conviction ou par tactique (comme l'ont affirmé ultérieurement les dirigeants oulémas), les mouvements algériens non indépendantistes ont joué le jeu des institutions françaises, de la réforme et du changement par les voies politiques traditionnelles. L'abandon définitif du projet en 1938 accentue leur radicalisation et conforte la cause indépendantiste. Ferhat Abbas incarne la figure emblématique de cette évolution [***s*** p. 439]. C'est pourquoi les réformes engagées par le Comité français de libération nationale, constitué après l'arrivée du général de Gaulle à Alger le 30 mai 1943, ne peuvent plus rencontrer de soutien dans les organisations politiques algériennes, la seule cause désormais à défendre étant celle de la citoyenneté algérienne.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, PUF, Paris, 1968 (rééd. Bouchène, Saint-Denis, 2005).
Laure BLÉVIS, « De la cause du droit à la cause anticoloniale. Les interventions de la Ligue des droits de l'homme en faveur des "indigènes" algériens pendant l'entre-deux-guerres », *Politix*, dossier « La cause du droit », n° 62, octobre 2003.
–, *Sociologie d'un droit colonial. Citoyenneté et nationalité en Algérie (1865-1947), une exception républicaine ?*, thèse de science politique, IEP Aix-en-Provence, 2004.

La politique coloniale à l’égard des femmes « musulmanes »

Ryme Seferdjeli

Depuis le début des années 2000, l’historiographie sur la situation des femmes algériennes pendant la colonisation progresse, mais, sauf rares exceptions, elle concerne surtout la période de la guerre d’indépendance. Il est vrai que, pendant cette dernière, les autorités coloniales s’intéressèrent tout particulièrement aux femmes algériennes, qu’elles percevaient comme un enjeu dans la guerre, et les sources sur le sujet sont abondantes. Mais qu’en est-il de la période avant 1945 ? Les autorités coloniales avaient-elles formulé et développé une politique précise vis-à-vis des femmes algériennes ?

Une instrumentalisation politique du statut de la femme

Si, faute de sources, les historiens disposent de peu d'informations sur la situation des femmes algériennes avant la colonisation, on sait toutefois que le statut de la femme – même si celui-ci varia considérablement dans l'espace et selon les périodes envisagées et les classes sociales – fut inférieur à celui des hommes, et que sa condition, dans une société où les rapports sociaux étaient régis par des valeurs patriarcales, fut particulièrement précaire, notamment dans les domaines touchant à son statut personnel. Or, dès l'arrivée des Français en Algérie, la question de la femme arabe, mauresque ou berbère, fascina. La production littéraire et artistique orientaliste de l'époque – dont un des exemples les plus connus reste le tableau *Femmes d'Alger dans leurs appartements* d'Eugène Delacroix (1834) – témoigne de la centralité de la représentation coloniale de la femme nord-africaine dans ce corpus et dans le projet impérialiste français en Algérie. À travers les récits de voyage, la peinture et la photographie, les études ethnologiques, sociologiques et les rapports officiels, la femme algérienne – symbolisée et réduite le plus souvent au harem, à la polygamie et au port du voile – fut représentée soit comme opprimée, analphabète et passive, soit comme objet de fantasmes sexuels des hommes européens. Son statut et sa représentation coloniale se trouvèrent rapidement au centre de débats politiques sur l'identité algérienne et musulmane et sur le degré de civilisation de la société algérienne.

Sauf quelques exceptions, cette vaste production insistant sur le statut dégradant de la femme algérienne fut utilisée à des fins politiques afin de valider l'idée que les Algériens musulmans étaient culturellement si différents – donc inférieurs – qu'ils ne pourraient jamais être assimilés à la civilisation française. Cette question est importante, puisque l'argument de la pratique de la polygamie et de la répudiation devint un instrument politique afin de dénier aux Algériens l'accès aux droits civiques et politiques.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les autorités coloniales n'initièrent que peu de changements en faveur des femmes algériennes. Deux raisons furent invoquées : la première fut la promesse de la France, dans le traité de capitulation du 5 juillet 1830, de « ne pas porter atteinte à la liberté des habitants de toutes classes et à leur religion », donc de ne pas intervenir dans les questions de statut personnel, pourtant cruciales pour la condition féminine puisqu'elles concernaient le mariage, le divorce et les successions. La seconde raison, largement utilisée tout au long de la colonisation, fut l'opposition des musulmans à l'ingérence française sur la question de la femme.

Il y eut certes quelques tentatives de codification du statut personnel, notamment en 1916 avec l'« Avant-projet de code présenté à la commission de codification du droit musulman algérien par Marcel Morand » – mais le projet n'aboutit pas. En Kabylie toutefois, les autorités

intervinrent directement en mettant sur pied dès les années 1920 une commission de réformes du statut des femmes kabyles. Plusieurs lois apportèrent des modifications à son statut : en 1922, elles eurent le droit à un divorce judiciaire ; en 1923, une circulaire leur donna la garde légale des enfants en bas âge ; la loi du 2 mai 1930 sur la déclaration des fiançailles des Kabyles obligea les futurs époux à déclarer les fiançailles à l'état civil et fixa l'âge minimum au mariage pour les jeunes filles kabyles à quinze ans ; enfin, le décret du 19 mai 1931 codifia la condition des femmes kabyles et régla le mariage et le divorce en Kabylie. Ces réformes restèrent cependant modestes et, surtout, elles ne furent guère appliquées. Enfin, elles doivent être comprises dans un contexte plus large, celui d'un programme d'assimilation des Kabyles engagé dès le XIX^{e} siècle [***s*** p. 114], et non pas nécessairement comme ayant pour objectif l'émancipation de la femme musulmane. Mais, dans le discours officiel, leur adoption devait symboliser le développement et le progrès apportés par la France.

1938 : moins de 5 % des filles algériennes scolarisées

L'instruction des filles « indigènes » est un autre domaine laissé largement vacant par les autorités coloniales. Au début de la colonisation, quelques rares écoles furent créées – dont la fameuse école-ouvroir de Mme Allix, fondée en 1845 à Alger. En 1883, les lois françaises sur l'instruction publique et gratuite furent étendues à l'Algérie, mais l'obligation scolaire ne concernait que les enfants d'origine européenne. Lorsque le décret du 18 octobre 1892 rendit l'enseignement obligatoire aux indigènes, il ne concernait que les garçons. Des écoles « pour filles indigènes » furent créées, mais elles ne dispensaient qu'un enseignement ménager. Avant 1958, l'enseignement ne fut pas obligatoire pour les filles, ce qui démontre la relative indifférence des autorités coloniales, doublée de l'hostilité des colons à l'extension de l'instruction aux enfants algériens musulmans. Dans ses mémoires, Aldjia Benallègue-Noureddine – la première femme algérienne médecin – explique les difficultés rencontrées par son père en 1924 pour l'inscrire dans une école communale : devant son échec, il n'eut d'autre choix que de l'inscrire dans une « école-ouvroir » réservée aux filles « indigènes seulement ».

De fait, un siècle après la conquête, les chiffres révèlent un taux de scolarisation de ces dernières particulièrement alarmant. En 1921-1922, seules 4 455 d'entre elles étaient inscrites à l'école primaire (contre 38 813 filles d'origine européenne). En 1931-1932, 7 260 filles « indigènes » fréquentaient les écoles primaires (contre 49 781 filles d'origine européenne). En 1937-1938, elles étaient 17 286 « indigènes » contre 58 667 « Européennes ». À la veille de la Seconde Guerre mondiale, moins de 5 % des filles algériennes de six à quinze ans étaient scolarisées.

Ce très faible taux de scolarisation fut le plus souvent attribué au refus de la population musulmane d'envoyer ses filles à l'école, en particulier dans des écoles françaises, en tout cas jusque dans les années 1930. Pourtant, un changement est perceptible dès le début du XX^{e} siècle, au moment même où la question de l'éducation des femmes et de leur place dans la société était largement débattue au Moyen-Orient : certains notables et instituteurs algériens commencèrent alors à se préoccuper de l'instruction des filles et demandèrent expressément l'ouverture d'écoles pour les accueillir. En 1907, alors qu'il n'existait en Algérie que neuf écoles pour filles, un groupe de notables de Bône sollicita ainsi dans une pétition la création d'une telle école « à caractère domestique ». En 1923, l'Association des instituteurs d'origine indigène réclama l'ouverture d'écoles pour filles partout où il existait des écoles pour garçons, en invoquant le Coran qui « recommande l'instruction pour les femmes ».

De 1922 à 1939, à travers la revue *La Voix des humbles*, des instituteurs algériens réclamèrent une expansion de la scolarisation des filles. Et, à partir des années 1930, les demandes

d'ouverture d'écoles pour filles se multiplièrent, à l'initiative notamment de l'Association des oulémas. En 1931, la Fédération des élus musulmans algériens interpella le gouverneur général Maurice Viollette sur l'extension de l'instruction aux deux sexes. Mais, même si les mentalités commençaient effectivement à changer – en tout cas dans les milieux urbains –, le processus fut très lent et la majorité des Algériens restaient réticents à l'idée d'envoyer leurs filles à l'école française. Conjuguée à cette réticence et à d'autres facteurs (âge précoce de mariage des filles, opposition des colons, pauvreté de nombreuses familles), la politique discriminatoire de l'administration par rapport à l'instruction des filles explique qu'elles furent très peu nombreuses à pouvoir fréquenter les bancs des écoles. De fait, les travaux de nombreux historiens – notamment ceux de Julia Clancy-Smith – ont démontré la façon dont les femmes algériennes sous la colonisation se trouvèrent soumises à un double système patriarcal, à savoir le système « indigène » et le système colonial.

Plus globalement, il ne fait pas de doute que l'impact indirect de la colonisation sur la condition féminine et en particulier sur le travail des femmes en Algérie fut particulièrement négatif. Les travaux de l'historienne américaine Julia Clancy-Smith ont notamment révélé l'importance de leur rôle économique avant le début de la colonisation, en particulier dans les domaines du textile, de la poterie et de l'artisanat, et l'effet délétère de la colonisation pour ces activités. L'historienne a montré ainsi comment l'expropriation des terres, l'urbanisation et l'intégration de l'économie algérienne à l'économie globale, le tourisme et les migrations ont engendré une dislocation des économies locales, une paupérisation de la paysannerie, de nouvelles préférences et donc un déclin rapide de l'artisanat produit par les femmes. Le cas de l'industrie artisanale traditionnelle de Tlemcen, pratiquement détruite à partir de 1936, est à cet égard particulièrement éclairant.

L'autre secteur durement affecté par le système colonial français en Algérie fut celui de la prostitution : comme l'a montré Christelle Taraud, la réglementation et le contrôle colonial de la prostitution – qui menèrent graduellement à une uniformisation des pratiques et qui firent des prostituées « indigènes » des filles publiques et soumises – rendirent les prostituées clairement identifiables et plus vulnérables.

En conclusion, avant 1945, les autorités coloniales débattirent largement de la question féminine et l'utilisèrent à des fins politiques. Mais, en pratique, elles sont très peu intervenues afin d'améliorer la position vulnérable des femmes algériennes musulmanes.

Pour en savoir plus

Fadhma Aïth Mansour AMROUCHE, *Histoire de ma vie*, Maspero, Paris, 1972 (La Découverte, Paris, 2000).
Aldjia BENALLÈGUE-NOUREDDINE, *Le Devoir d'espérance*, Casbah, Alger, 2007.
Julia CLANCY-SMITH, « A woman without her distaff : gender, work, and handicraft production in colonial North Africa », *in* Margaret L. MERIWETHER et Judith TUCKER (dir.), *Women and Gender in the Modern Middle East*, Westview Press, Boulder, 1999.
–, « Islam, gender, and identities in the making of French Algeria, 1830-1962 », *in* Julia CLANCY-SMITH et Frances GOUDA (dir.), *Domesticating the Empire. Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, University Press of Virginia, 1998, Charlottesville/Londres, 1998.
Diane SAMBRON, *Les Femmes algériennes pendant la colonisation*, Riveneuve, Paris, 2009.
Christelle TARAUD, *La Prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Payot, Paris, 2003.
Germaine TILLION, *Le Harem et les Cousins*, Seuil, Paris, 1966.

L’économie coloniale dans l’entre-deux-guerres

René Gallissot

La contribution financière de la colonie à la guerre de 1914-1918 fut modeste. La véritable contribution fut celle en hommes, en soldats et en travailleurs. Plus de 200 000 jeunes Algériens sont passés par la métropole : de l’ordre de 120 000 hommes de troupe [***s*** p. 229] ; l’armée avait aussi ses propres compagnies auxiliaires de main-d’œuvre, et sont venus sur les chantiers de l’arrière, dans les arsenaux et les usines, quelque 78 000 travailleurs coloniaux. Le prélèvement global plus ou moins forcé par la commande des autorités, dont la pratique du « remplacement » pour obtenir le contingent décidé, fut celui d’hommes jeunes et de plus en plus jeunes : un tiers de la population masculine d’âge actif – et on mourait jeune – fut extrait de ses bases locales. Se mettait en place la chaîne migratoire qui, après la Seconde Guerre mondiale, nouera le véritable lien ombilical entre les deux sociétés, métropolitaine et colonisée, fondant un espace algéro-français de relations familiales et de générations francophones.

Les années de guerre confirmaient le fondement inégalitaire de l’économie coloniale. Pour la société rurale colonisée, la paupérisation des campagnes faisait son œuvre ; le départ des jeunes hommes ne soulageait guère les besoins familiaux. La sortie des années de guerre fut très dure : les mauvaises récoltes de 1919 et, plus encore, de 1920 firent tomber le cheptel de plus de moitié. Cette économie était bien double. L’économie coloniale était fondée sur l’exportation ; économie de capitalisme dépendant qui allait pousser encore plus loin les effets de cette extraversion.

L’isolationnisme de l’économie coloniale renforcé à travers la crise de 1930

Le comble fut atteint par l’« hystérie de la vigne » : 98 % de la production de vin allaient vers la France dans les années 1930. De l’ordre de 180 400 hectares à près de 400 000 en 1935, la superficie du vignoble a plus que doublé. Et la production a presque triplé : de 6,8 millions d’hectolitres en moyenne annuelle pour 1916-1920 jusqu’à près de 18 millions d’hectolitres pour 1931-1935. Les colons se dressèrent contre les volontés du Parlement français de contingenter les entrées. Certes, des plafonds furent fixés, mais très élevés. Les « seigneurs de la vigne » s’employèrent à tourner la loi du 4 juillet 1931 qui interdisait les nouvelles plantations pour les propriétaires de plus de 10 hectares. On multiplia les prête-noms pour faire croire à la petite propriété voire à la division, quand les grands domaines se couvraient par le statut de société anonyme associant des cadres actionnaires ou s’adossant à des coopératives vinicoles pour moderniser les caves. Cette complicité associait les différents degrés du colonat, si bien que le journal *La Voix des colons* pouvait écrire dès 1929 : « L’Algérie ne veut plus être une terre de parias. » Ce terme de parias, depuis 1848 au moins, était un terme fort du populisme colonial et il le restera.

La colonisation viticole ne fut donc guère affectée par la crise ; ce qui changea, ce fut l’origine de la main-d’œuvre. Les ouvriers espagnols, saisonniers plus encore que permanents, arrivant en masse pour les vendanges sur la côte oranaise, laissaient la place aux travailleurs algériens. Pour étendre le vignoble et tenir les coûts au plus bas, les viticulteurs, les caves et les distilleries se mettaient à embaucher des ouvriers algériens, très mal payés. Les Espagnols allaient alors grossir le mouvement de repli des « petits blancs » vers la ville. Les travailleurs algériens restaient dans le vignoble, même si le travail était saisonnier et précaire ; le chiffre de 450 000 ouvriers agricoles était dépassé dans les années 1930, dix fois plus important que le chiffre stagnant des ouvriers du secteur industriel, en dehors de l’artisanat. Cependant, la plainte des colons était celle de la dette, impossible à rembourser.

Il est vrai que la dette hypothécaire montait, ce qui n’empêchait pas les achats de terres dans les années 1933-1935, car l’hypothèque est une méthode d’achat à crédit ; et le grand colonat se tournait alors vers l’État, faisant appel au budget métropolitain. Il fut procédé à l’aménagement de la dette des colons ; des prêts de consolidation s’élevant à 400 millions de francs, portés à 600 millions en décembre 1935, évitèrent les poursuites judiciaires. En 1931, le gouverneur général instituait l’Ofalac, Office algérien d’action économique, pour soutenir les exportations.

La poussée du vignoble empiétait sur la surface consacrée aux céréales et ralentissait même la culture du tabac, fleuron de l'économie coloniale qui exploitait ensuite dans ses fabriques une main-d'œuvre féminine, largement espagnole, faisant place aux premières cohortes d'ouvrières algériennes. Si les exportations de céréales stagnèrent dans les années 1930, les revenus se maintenaient tant bien que mal, car les prix étaient soutenus sur le marché français. En revanche, avec la crise économique, deux cultures n'ont pu échapper aux effets de la chute mondiale des prix : celle du coton, relancée une nouvelle fois depuis 1923 et finalement abandonnée, et celle de l'alfa, destinée au marché hors de France, mise en attente ; il ne s'agissait pas à proprement parler d'une culture, mais d'une économie de cueillette commandée par un groupe quasi monopolistique (le groupe Blachette, défendu par le sénateur radical-socialiste Jacques Duroux, propriétaire de *L'Écho d'Alger*).

Mais, comme au Maroc, ce furent surtout les minerais qui subirent le choc de la crise, y compris le charbon de Kenadsa qui fournissait la consommation interne. L'effondrement fut brutal pour le fer et les phosphates ; si, pour le fer, l'exportation repartait après 1936, les phosphates ne remontèrent qu'à moitié. En réalité, les vicissitudes étaient aussi les conséquences des déséquilibres de l'économie coloniale.

Le poids cumulé de la vigne et des céréales, productions protégées, entravait l'expansion de cultures nouvelles. La culture ancienne des agrumes ne se renouvelait guère et les cultures maraîchères connaissaient un développement moindre qu'au Maroc ; l'exploitation des palmiers dattiers n'eut pas l'élan modernisateur des plantations de Tunisie. L'isolationnisme le plus grand est dans cette conjonction de productions à contresens de l'économie mondiale, inscrites dans l'espace clos constitué entre métropole et Algérie française : il n'y a plus deux partenaires de pacte colonial, mais un seul champ d'enfermement qui n'interdit pas, tout au contraire, les gesticulations et profits corporatistes.

L’inversion du pacte colonial et l’aboutissement de la marchandisation des terres

Depuis que la crise d’autonomisme de la colonie française d’Algérie avait été suspendue par la concession de l’autonomie financière en 1900, seuls les exercices budgétaires de 1914 et de 1918 avaient connu un déficit ; le budget était ensuite redevenu excédentaire. Comme le souligne Daniel Lefeuvre : « Avec 20 millions de déficit, 1932 ouvre, pour la première fois, une série d’années déficitaires (1933, 26 millions ; 1934, 75 millions ; 1935, 190 millions, et 1936, 170 millions). En 1936, le déficit cumulé atteint 481 millions. L’équilibre est apparemment rétabli en 1937. » Apparemment – car la contribution aux dépenses militaires a été diminuée de moitié –, les dépenses de personnel étaient traitées à part et le déficit des chemins de fer n’était pas encore incorporé au budget général. Cette fois, le pacte colonial, si l’on peut dire, se trouvait inversé. *Chère Algérie* sera le titre donné par Daniel Lefeuvre à l’édition de sa thèse. Pour suivre à la trace le raisonnement de l’historien Jacques Marseille, pour qui les seules bonnes raisons étaient celles de la comptabilité de l’État métropolitain, mieux valait le divorce.

La crise n’a pas changé les structures de la propriété coloniale, tandis qu’à partir de 1936 les exportations retrouvaient le succès. Ce retour de fortune aidait le gouvernement de Front populaire à faire passer quelques mesures économiques, renforçant le rôle de l’État : hausse des impôts en 1937 et notamment des droits de douanes, ce qui permettait de rétablir un semblant d’équilibre budgétaire. L’Office du blé servait à harmoniser les prix agricoles, avec une certaine concertation, tandis que les grands travaux hydrauliques reprenaient. Ce qui demeurait, c’était le partage inégal d’appropriation des terres cultivables, alors que la population européenne abandonnait les campagnes ; le repli colonial opérait plus vite que la montée des Algériens en ville. La ségrégation coloniale s’accomplissait dans l’espace urbain.

Après une amorce d’achats de terres par des propriétaires algériens au moment de la Première Guerre mondiale, les acquisitions coloniales arrondissaient le domaine rentable au-delà de 2 500 000 ha. La concentration reprenait son cours ; finalement, il restait 25 000 exploitations en 1940, dont un quart de plus de 100 ha détenant 80 % du domaine colonial ; 900 propriétés dépassaient les 500 ha, pour près du million d’ha.

Le fait fondamental était l’aboutissement de la transformation marchande de la propriété de la terre. En effet, la loi foncière du 4 août 1926, comme exprès, avait mis fin à la propriété collective *arch*. L’application avait commencé en 1928 et accélérait la division et les ventes après « enquête d’ensemble », mettant fin aux enquêtes parcellaires qui donnaient lieu à des chicaneries familiales et à des plaintes en justice. Selon la formule de Charles-Robert Ageron,

« la mobilité de la terre était désormais totale ». Outre la relance des acquisitions coloniales, la loi multipliait les ventes entre Algériens. La division des propriétés collectives faisait que, vers 1940, de l'ordre de 400 000 petits propriétaires algériens détenant moins de 10 ha constituaient les trois quarts des propriétaires nationaux ; environ 6 500 grands propriétaires possédant plus de 100 ha détenaient un peu plus du cinquième des terres – pour un domaine algérien global de l'ordre de 7 500 000 ha.

La creuse apothéose du centenaire fut celle du populisme petit-blanc et celle du triomphe colonial en ville, du moins dans les villes de la côte de Bône (Annaba) à Alger, entourée par les villes de la Mitidja, et plus encore dans l'Oranais. L'intérieur du Constantinois redevenait algérien. La carte de l'Algérie était en mutation.

Une autre carte se dessine, celle des projets industriels

Dès 1937, le Comité permanent de la défense nationale multipliait les pressions sur les ministres et le Parlement : face à l'Italie et à l'Espagne, l'Afrique du Nord française devait être transformée en base d'opérations militaires en Méditerranée.

Ressources alimentaires d'abord pour servir l'effort de défense, et les colons approuvaient l'attention portée aux productions agricoles, la relance des grands travaux hydrauliques et même la reprise de prospections souterraines au Sahara. Parce qu'il était question de faire appel aux groupes industriels métropolitains, ils étaient déjà moins chauds pour pousser la transformation des productions agricoles. Méfiance donc dans l'offre faite au trust Lesieur, opérant déjà au Maroc, pour développer en grand la fabrication des huiles ; faveur aux sucreries, aux moulins, aux brasseries (la bière contribue comme le vin à la défense nationale) et aux cimenteries, à la modernisation des transports, à la fabrication de matériel pour les chemins de fer et l'automobile. Les demandes stratégiques allaient plus loin, en appelant à la « préparation de la mobilisation économique et industrielle ».

D'abord, en 1939, s'installaient les bases de fournitures industrielles et de réparation de l'armée de l'air, près de l'aéroport de Maison-Blanche ; après guerre, ces Ateliers industriels de l'armée de l'air (AIA) joueront le rôle de bases d'instruction ouvrière et syndicale pour les travailleurs algériens ; tout comme, autour d'Oran/Mers el-Kébir, le Groupement des établissements de la marine (GETMAN). Deux extensions industrielles s'esquissaient à l'est d'Alger et d'Oran, vers l'estuaire de l'oued El Harrach, et en direction d'Arzew. Un projet de grandes verreries était prévu pour Arzew. Mieux encore, pensant à l'utilisation des mines de fer de l'Ouenza, l'arrière-pays du port de Bône était retenu pour être le siège de la Société des forges et laminoirs d'Algérie, seul pôle d'industrie sidérurgique industrialisante, mais pour des raisons strictement stratégiques : fabriquer des obus, des bombes et des tanks.

Cette carte en pointillé fut précisée dans le Programme général d'industrialisation rationnelle de l'Afrique du Nord, approuvé le 2 juillet 1941 sous le régime de Vichy par le maréchal Maxime Weygand, appuyé par l'amiral François Darlan et le ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu, l'homme de gouvernement le plus acquis à la planification économique, combinant l'apport des groupes privés et le soutien de l'État. L'Algérie était en effet devenue la base militaire française de réserve, alors que les relations maritimes avec la métropole étaient distendues et aléatoires. La rationalité s'étageait sur trois plans. En premier lieu, la consolidation des industries « élémentaires » : sucreries, huileries, cimenteries, briqueteries… En deuxième lieu : traitement des minerais, du liège et de l'alfa, tout en réservant la destination et la valorisation finale à la métropole. La nouveauté résidait dans le troisième degré : raffineries de

pétrole, usines de carburants synthétiques, construction navale. Il était prévu d'ouvrir des lotissements industriels d'Hussein-Dey à Maison-Carrée, satellites d'Alger, et une sorte de décentralisation proche, sur une zone industrielle à Baba-Ali, près des bases de Boufarik et Blida. Mais le débarquement allié de novembre 1942 mettra un terme à ce programme économique de Vichy ; en 1942-1943, seul le chantier hydroélectrique d'Oued-Fodda sur le Chélif restait ouvert. La carte industrielle qui se superposera à la vieille carte coloniale du Tell et des Territoires du Sud n'en était pas moins tracée, reprise dans les plans du rapport de Roland Maspétiol en 1955 puis par les Perspectives décennales, ramenées à cinq ans dans le Plan de Constantine sous Charles de Gaulle en 1958 [***s*** p. 465].

L'industrialisation projetée ne rompait pas l'extraversion de l'économie foncière établie par la colonisation ; elle s'y ajoutait, et dans la dépendance étatique. Quand elle se réalisera, ce sera par l'exportation pétrolière et gazière constituant la rente en devises des maîtres de l'État indépendant. Une économie coloniale liant l'Algérie française à la métropole impériale, hors impérialisme mondial, avait fermé l'avenir, conduisant à près de huit ans de guerre de sécession qui sera aussi guerre de libération. Lui succédera un mode national étatique fort de capitalisme dépendant. En dehors de toute parité, il ne s'agissait pas de divorce, mais de désaccouplement.

Pour en savoir plus

Hildebert ISNARD, *La Vigne en Algérie*, Ophrys, Gap, 1952.
Daniel LEFEUVRE, *L'Industrialisation de l'Algérie*, thèse de l'université de Paris-I, 1994 ; publication réduite : *Chère Algérie*, Société française d'histoire d'Outre-Mer, Paris, 1997.
Jacques MARSEILLE, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Albin Michel, Paris, 1984.

Le centenaire de l’Algérie, triomphe éphémère de la pensée algérianiste

Jean-Robert Henry

Le « centenaire de l’Algérie », fêté en 1930, occupe une place à part dans les célébrations de la colonisation française. Certes, il fait partie de toute une série de manifestations symboliques du triomphe colonial qui ont marqué le tournant des années 1930. Mais, à la différence des grandes expositions coloniales, comme celles de 1929 à Marseille et de 1931 à Paris, la commémoration du « centenaire de l’Algérie » en 1930 est moins une entreprise métropolitaine qu’une opération de communication menée par des acteurs majeurs du colonat européen pour défendre et illustrer leur vision du rapport colonial.

En Algérie, la célébration du centenaire de la conquête française a été l’événement politique et culturel le plus notable de l’entre-deux-guerres, une période clé pour l’évolution du pays. Mais cette démonstration de force idéologique est contradictoire : c’est à la fois le triomphe du colonat, l’aveu de ses faiblesses et un accélérateur du « malaise algérien ». Le centenaire est un aboutissement dans les deux sens du terme : il consacre et accomplit un discours politico-culturel, celui de l’« algérianisme », tout en épuisant jusqu’à la lie sa portée. Dès l’époque, il est ressenti comme un point de basculement vers d’autres horizons et comme une « occasion ratée » de faire évoluer le destin colonial.

Une célébration spécifiquement « algérienne »

L'idée de célébrer le « centenaire de la prise d'Alger par les Français » remonte à fin 1923, sous le gouverneur Théodore Steeg, qui prend plusieurs arrêtés pour créer une commission composée de fonctionnaires et hommes politiques « algériens ». Mais celle-ci ne se réunit pas. C'est sous le gouverneur général Maurice Viollette, nommé en 1925 par le Cartel des gauches, que le projet prend corps. Une commission des publications, composée de fonctionnaires et d'universitaires, est instituée en juillet 1925 pour dresser un « état de nos connaissances » sur le pays, près d'un siècle après la publication, dans les années 1840, de *L'Exploration scientifique de l'Algérie*. Viollette voudrait saisir l'occasion du centenaire pour promouvoir des réformes politiques en faveur des musulmans algériens, dans le prolongement des quelques gestes faits par la métropole après la Grande Guerre. Ce n'est pas la position des Délégations financières – où le colonat est surreprésenté –, qui devancent les initiatives du gouverneur général en créant en avril 1927 une « commission interdélégataire pour le centenaire », composée de « six colons, six non-colons, trois Arabes et deux Kabyles » et présidée par Gustave Mercier (ce fils et petit-fils de conseiller général dans le canton de Constantine, linguiste et ethnologue, est un farouche défenseur de l'Algérie française).

À son tour, Maurice Viollette institue un Conseil supérieur du centenaire et un Commissariat général, confié à Charles Brunel, maire d'Alger. Mais, sous la pression du lobby colonial algérien, Viollette est remplacé en décembre 1927 par un nouveau gouverneur général, Pierre Bordes, qui nomme Gustave Mercier commissaire général et assure lui-même la présidence du Conseil supérieur du centenaire. À celui-ci sont rattachées diverses commissions spécialisées. Une loi de mars 1928 crée une « Caisse de célébration du centenaire » gérée depuis Alger. Au total, la célébration qui se prépare est donc une opération massivement « algérienne », même si elle est relayée à Paris par un Comité métropolitain très actif.

Les hommes qui administrent ces instances appartiennent à la haute administration coloniale, à la classe politique locale, à l'université d'Alger ou aux pouvoirs économiques. Même si Mercier affirme qu'ils ne sont pas oubliés, les musulmans algériens sont extrêmement minoritaires : on n'en compte que quatre sur vingt-deux dans le Conseil supérieur du centenaire, et beaucoup de commissions n'en comprennent aucun.

Le centenaire n'est pas une manifestation unique, mais un ensemble de cérémonies, de festivités et défilés, de colloques et congrès qui s'étalent sur six mois, de janvier à juin 1930, dans toute l'Algérie. De nombreux équipements culturels sont créés ou modernisés pour accueillir ces activités ; s'ajoute enfin le programme de publications scientifiques. Malgré ces volets culturel et scientifique, la célébration est lourdement chargée de sens politique : c'est

avant tout une opération de propagande, comme le confirme le rôle majeur donné à la commission du même nom. Il s'agit, d'une part, de frapper les esprits en Algérie, ceux des « indigènes » mais aussi ceux des colons, d'où l'importance des monuments commémoratifs et le style à l'antique des « Maisons du colon » ou autres bâtiments publics construits à l'occasion ; et, d'autre part, d'adresser un message à la France et au monde sur la réussite algérienne, c'est-à-dire celle des Français d'Algérie.

L'exposé d'ensemble du commissaire général Gustave Mercier, qui débute par les « raisons morales de la célébration du centenaire de l'Afrique française », souligne la volonté de « montrer l'effort intelligent et continu de nos nationaux en Afrique du Nord ». Ce message politique est plus fortement appuyé que dans les expositions coloniales de métropole, lesquelles sont évidemment des instruments de propagande pour les pays représentés (pas seulement la France), mais aussi des manifestations populaires dont la vocation (commerciale) est de répondre à la soif d'exotisme et de distractions de leurs millions de visiteurs. Dans la célébration du centenaire, l'exotisme est relativement marginal, même si on cherche à attirer les touristes. La place des « indigènes musulmans » est réduite à un rôle de faire-valoir de l'œuvre française, ils ne reçoivent que des miettes des investissements réalisés pour le centenaire et on oublie les projets de réforme envisagés plus tôt en leur faveur.

En revanche, le triomphalisme colonial s'affirme jusqu'à la caricature. La formule même de « centenaire de l'Algérie » est, comme on l'a maintes fois souligné, un raccourci choquant, qui fait partir l'histoire du pays de la conquête française et gomme le passé musulman précolonial. La *Cantate du centenaire*, chantée en juin 1930 par une cantatrice de l'Opéra de Paris devant le président de la République Gaston Doumergue, en rajoute sur cette exclusion : c'est une longue saga de l'Algérie coloniale qui rapproche la conquête française de la conquête romaine, en réduisant treize siècles d'histoire musulmane à quelques couplets rejetés du sens de l'histoire (« Fuyez, siècles obscurs »).

Paradoxalement, cette démonstration idéologique pilotée depuis Alger survient à un moment où les « orages » commencent à gronder sur l'Afrique du Nord : d'une part, les ambitions coloniales italiennes se précisent aux dépens des territoires français ; d'autre part, les revendications nationalistes se disent de plus en plus fort, sur fond d'une guerre du Rif (1921-1926) dont la victoire a été chèrement payée quelques années auparavant au Maroc [***s*** p. 451]. Le message politique du centenaire est à resituer dans ce contexte : ses accents triomphalistes sont une façon à la fois d'exorciser les menaces pesant sur le colonat et d'alerter la métropole sur leur réalité. Ce message paradoxal prolonge en réalité l'idéologie algérianiste, celle d'une domination locale dépendante du soutien de la métropole. On y retrouve les mêmes ingrédients : affirmation identitaire du « peuple neuf » des Européens d'Algérie, exaltation de l'œuvre du colonat, légitimation de sa présence au nom de cette œuvre et de l'héritage romain, minoration et dénigrement des « indigènes musulmans », négation et appropriation de leur identité d'« Algériens » par les « Européens » et, enfin, appel à la métropole, qui est le véritable allocutaire de ce discours.

Un aboutissement de la pensée « algérianiste »

À l'époque du centenaire, la pensée algérianiste s'affiche déjà depuis une trentaine d'années à travers une littérature étroitement dépendante du contexte politique. Les premiers grands romans « algérianistes » de Louis Bertrand, Robert Randau, Ferdinand Duchêne ou Robert de Vandelbourg datent du début du siècle et sont contemporains de la revendication du « peuple neuf » des Européens d'Algérie à obtenir son autonomie culturelle, économique et politique par rapport à la métropole. Dans ces œuvres, qui récusent l'exotisme comme un produit frelaté et importé, les intertextualités sont fortes avec les expressions politiques de l'aspiration autonomiste, formulées notamment lors de la crise antijuive de 1898. Néanmoins, la logique littéraire l'emporte dans des romans comme *Le Sang des races* de Louis Bertrand (1898).

Après la Première Guerre mondiale, une sourdine est mise à la revendication d'autonomie, car le colonat n'est pas en situation de dominer seul la « question algérienne ». La littérature algérianiste des années 1920 accompagne cette évolution : elle entend convaincre la France de l'effort réalisé en Algérie par le colonat et de la nécessité d'aider celui-ci à construire la « nouvelle France » algérienne, où les indigènes n'occuperaient qu'une place politique mineure. Le rapport littérature/politique se fait plus explicite : des auteurs invitent à considérer « la plume comme une épée » et la littérature coloniale comme un « instrument de propagande » au service de « la plus belle Algérie » (Randau) ; des préfaces envahissantes insistent sur le caractère véridique des romans en disant au lecteur ce qu'il doit en retenir ; en 1921, un Grand prix littéraire de l'Algérie est créé sur des critères plus politiques que littéraires. Enfin, dans le corps même des œuvres, la confusion s'accroît entre discours politiques, scientifiques et littéraires.

Cette soumission au politique ne profite guère à la littérature. Au moment de la célébration du centenaire, le roman « algérien » est déjà fortement installé dans la décadence, comme l'observe Pierre Martino, doyen (métropolitain) de la Faculté des lettres d'Alger : « Pas de public indigène pour une littérature "algérienne" : les très rares indigènes qui, à l'heure actuelle, accèdent jusqu'à notre haute culture préfèrent entrer de plain-pied dans les beaux jardins de la littérature française. Le public des Français cultivés se tient en relations étroites avec Paris… Les livres qui se vendent le moins sont ceux où l'on parle de l'Algérie. » Il ne pouvait anticiper le succès quelques années plus tard de Gabriel Audisio ou Albert Camus.

En 1930, la faible place accordée à la littérature par le centenaire reflète l'épuisement des ressorts d'une littérature engagée, qui perd sa raison d'être dès lors que la doctrine algérianiste a conquis le champ politique. Elle s'impose dans les discours des hommes politiques, dans les ouvrages et dans les brochures, comme les *Cahiers du Centenaire*, largement diffusés : un thème majeur du message délivré est l'opposition entre l'Algérie « moderne » des années 1930 et celle,

archaïque et misérable, que les Français auraient trouvée en 1830. En un siècle, affirme-t-on, la colonisation a fait refluer la barbarie et apporté au pays la civilisation. C'est pourquoi la métropole doit poursuivre son soutien au colonat, instrument de l'œuvre française dans ce pays. Les colonisés sont mentionnés de façon parcimonieuse et lénifiante ; ils ne sont plus dangereux comme au moment de la conquête, mais apparaissent effacés, soumis et loyaux. Le message du centenaire est donc sensiblement différent du discours métropolitain de l'époque, qui valorise davantage l'œuvre civilisatrice de la France que celle des Français d'Algérie, et qui affirme vouloir honorer la dette de sang contractée par la République, autoproclamée « grande puissance musulmane », envers ses sujets qui se sont sacrifiés pour elle lors de la Grande Guerre. C'est à cette fin qu'a été créée la Mosquée de Paris en 1924, à une époque où il est question de refonder la « politique musulmane » sur des bases plus équitables.

Le discours politique algérianiste du centenaire est aux antipodes de cette posture paternaliste mais relativement libérale et islamophile, qui avait été incarnée en Algérie par Étienne Dinet, mort à la veille des commémorations [***s*** p. 293]. L'algérianisme politique est soutenu par un algérianisme scientifique qui reçoit l'aide massive des universitaires d'Alger. La prestigieuse collection des « Publications du Centenaire », divisée en cinq séries, accueille une quarantaine d'ouvrages. C'est une entreprise de longue haleine, qui perdurera après 1930. Sous une apparence de neutralité scientifique, les ouvrages contribuent à conforter et légitimer l'idéologie coloniste. La série consacrée à la « politique indigène » ayant été supprimée après le départ de Maurice Viollette, on parle fort peu des Algériens musulmans, mais beaucoup de l'« œuvre française » réalisée par le « peuple algérien » (A. Bernard), ce « peuple neuf » des romans algérianistes. Malgré la qualité des travaux, c'est une science « algérienne », écrite par des « Algériens », pour l'Algérie française.

Un point de basculement idéologique

Tout n'est évidemment pas uniforme dans le discours du centenaire. Il y a des nuances dans les postures d'écriture, notamment chez les scientifiques. Ainsi, les contributions du juriste Marcel Morand sur le droit musulman restent empreintes d'empathie. Le même auteur préface un ouvrage posthume d'Émile Larcher, pourfendeur des inégalités juridiques en Algérie, sur les juridictions répressives musulmanes. Mais, globalement, le triomphalisme du centenaire est tellement exhibé qu'il ne peut qu'engendrer des réactions qui marqueront durablement le paysage politique et culturel algérien.

Sur le moment, l'idéologie du centenaire suscite des critiques plus ou moins radicales. Victor Spielmann (1866-1938), grand défenseur des Algériens musulmans, la dénonce vigoureusement dans ses brochures. Jean Mélia, sur un ton plus modéré et humaniste, continue à plaider pour les droits des musulmans algériens, qui ont démontré pendant la guerre leur vocation à devenir français. C'est aussi la position défendue par Maurice Viollette dans *L'Algérie vivra-t-elle ?*, ouvrage publié en 1931 en métropole. L'ancien gouverneur propose des réformes politiques modestes, mais condamne avec force la posture régressive et bornée du grand colonat.

Un effet majeur du centenaire est d'avoir provoqué un « retour de parole » des colonisés. Le colonisateur avait beau dissimuler le coût de sa conquête dans des discours incantatoires, restait le spolié, ignorant des discours et des festivités et les transformant en spectacle grotesque. Les élites musulmanes ont été profondément humiliées par la symbolique du centenaire. Leurs mouvements revendicatifs, toutes tendances confondues, ont dénoncé cette opération qui a, au total, contribué à stimuler la mobilisation politique des colonisés, y compris les plus modérés. C'est dans ce contexte que Ferhat Abbas publie en 1931 à Paris, aux Éditions de la Jeune Parque, *Le Jeune Algérien*. Un responsable de l'Association des oulémas estimera plus tard que le centenaire a fait gagner dix ans au mouvement national. En tout état de cause, le « malaise algérien » enflera fortement dans les années 1930, sous l'effet de divers facteurs dont le rejet du centenaire est un des plus déterminants.

Plus qu'une « occasion ratée », le centenaire fut donc une erreur politique majeure, car il est passé à côté de réalités, d'acteurs et d'enjeux plus importants que la vaine commémoration d'une conquête. L'écrivain Robert Randau lui-même ressentira la nécessité de s'intéresser davantage aux nouvelles élites musulmanes oubliées par le centenaire : il tentera d'établir avec elles un dialogue imaginaire dans *Les Compagnons du jardin* (1933), un ouvrage atypique écrit avec Abdelkader Fikri et René Maunier, avec l'aide du géographe orientaliste Augustin Berque. Le

dépassement du centenaire se jouera aussi en littérature. Avec Albert Camus et l'École d'Alger, émerge une nouvelle vision du monde, où l'inquiétude coloniale ne se gère plus à l'exorcisme, mais s'énonce sur un mode tragique. C'est ce qui donnera à *L'Étranger* sa portée universelle.

Pour en savoir plus

Octave DEPONT, *L'Algérie du Centenaire*, Bordeaux, 1928.
Hubert GOURDON, Jean-Robert HENRY et Françoise LORCERIE, *Roman colonial et idéologie coloniale en Algérie*, numéro spécial de la *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 1974.
Jean-Robert HENRY et Françoise LORCERIE, « Le Centenaire de la conquête de l'Algérie, achèvement d'une littérature de combat », *in* Anne ROCHE et Christian TARTING (dir.), *Des années trente. Groupes et ruptures*, Éditions du CNRS, Paris, 1985.
Jean MÉLIA, *Le Centenaire de la conquête de l'Algérie et les réformes indigènes*, Ligue française en faveur des indigènes musulmans d'Algérie, 1929.
Gustave MERCIER, *Le Centenaire de l'Algérie, exposé d'ensemble*, Soubiron, Alger, 1931.
Franck WAILLE, *Écrit et commémoration : le centenaire de l'Algérie française en 1930 et ses publications*, mémoire de maîtrise sous la direction de Robert Ilbert, université de Provence, 1991-1992.

La politique musulmane en métropole dans l’entre-deux-guerres[a]

Clifford Rosenberg

La politique de la France vis-à-vis des Algériens vivant en métropole dans l’entre-deux-guerres se distingue par ses contradictions. Depuis 1865, les musulmans algériens bénéficiaient de la nationalité française, même s’il s’agissait d’une nationalité « dénaturée » qui leur refusait la pleine citoyenneté. Une loi du 15 juillet 1914 avait assoupli les restrictions du régime pénal de l’indigénat et garanti aux Algériens de toutes confessions la liberté d’aller et venir entre l’Algérie et la métropole.

Le contrôle de l’immigration

Après la Première Guerre mondiale, durant laquelle des dizaines de milliers d’Algériens servirent sur le continent et travaillèrent dans les usines françaises – selon Charles-Robert Ageron, plus d’un tiers des Algériens de sexe masculin âgés de vingt à quarante ans se trouvaient en métropole quand la guerre prit fin –, le gouvernement français fit tout ce qui était en son pouvoir pour les renvoyer en Algérie. Malgré les considérables pressions du lobby des colons, les autorités républicaines refusèrent toutefois de fermer la frontière méridionale après l’armistice et beaucoup revinrent. Le gouvernement français recourut pour ce faire à des mesures administratives et adopta toute une série de programmes, d’abord à Paris puis dans plusieurs villes de province, qui mêlaient une aide paternaliste et des mesures policières plus traditionnelles.

Si le gouvernement, après la guerre, renvoya expressément les soldats et les travailleurs algériens pour les remplacer par des Européens, une minorité influente de décideurs et d’intellectuels trouvait un avantage à s’appuyer sur des travailleurs issus des colonies, en particulier des Algériens. Le juriste Norbert Gomar écrivait ainsi, dans ce qui reste peut-être l’une des affirmations les plus notables de la valeur de l’immigration algérienne, que les indigènes algériens offraient à la France une opportunité unique. Il appartenait aux autorités, soulignait-il, d’adopter de généreux programmes visant à élever et assimiler complètement cette population. À ses yeux, l’immigration algérienne était plus importante que toute autre, et ce, malgré sa relative modestie numérique. Un pays comme la France, qui souffrait d’une natalité chancelante, ne pouvait se permettre d’être trop difficile et se trouvait dans l’obligation de tirer parti de ses ressources démographiques quelles qu’elles fussent. Les immigrés algériens, au moins, étaient français ; contrairement aux étrangers, ils contribueraient à augmenter le taux de natalité de la France sans que celle-ci risquât de voir apparaître sur son sol des minorités nationales. Quant à Octave Depont, un des principaux experts des questions algériennes auprès du gouvernement, il estimait que si les Algériens ne pensaient ni ne rêvaient pas en français d’ici cinquante ans, le pays ferait face à un grave danger.

Aucune mesure concrète ne fut cependant prise jusqu’à ce qu’un fait divers sanglant, qui secoua l’opinion publique, n’obligeât les politiques à agir. Le 7 novembre 1923, Khemili Mohamed Sulimane, immigré algérien sans abri et sans travail, tuait deux femmes et en blessait deux autres, en plein jour, dans une rue très fréquentée du XV^{e} arrondissement de Paris, la rue Fondary. Peu après ce double meurtre, en mars 1924, le ministre radical de l’Intérieur, Camille Chautemps, créait une commission spéciale pour éviter à l’avenir ce type d’incidents. Redoutant qu’un arrêt total de l’immigration nord-africaine ne suscitât des rébellions dans les colonies

françaises et ne poussât les immigrés dans les bras de l'opposition communiste ou nationaliste en métropole, la commission Chautemps utilisa l'autorité coloniale de la France pour imposer une série d'obstacles administratifs qui limitaient sérieusement les libertés alors garanties par la législation existante. Ses membres, aux orientations idéologiques diverses, décidèrent à l'unanimité d'exiger trois formalités de tout passager venant d'Algérie en troisième ou quatrième classe : il devait obtenir un contrat visé par le ministère du Travail, passer, avant le départ, un examen devant un médecin agréé par l'administration afin d'éviter tout risque de tuberculose, et prouver son identité en présentant une carte, créée pour l'occasion, munie d'une photographie. Malgré l'existence d'une commission interministérielle aux « Affaires musulmanes », il n'y avait pas, en effet, de politique gouvernementale concertée vis-à-vis des Algériens ni, plus largement, des Nord-Africains.

La surveillance policière des Algériens

C’est à quelques-uns des responsables de la Ville de Paris que l’on doit la principale initiative de l’entre-deux-guerres. À la suite des meurtres de la rue Fondary, trois conseillers municipaux proposèrent en effet la création d’un bureau spécial pour la « surveillance et assistance » des Nord-Africains dans la capitale. Il s’agissait, pour Pierre Godin, Auguste Besombes et Émile Massard, d’une organisation spéciale, placée sous la direction de la préfecture de police, chargée à la fois de contrôler et d’aider les Algériens, et de tirer parti des ressources offertes par une « race jeune » tout en minimisant les risques. On soulignait que les immigrés algériens, à condition que les pouvoirs publics réussissent à les gagner à leur cause, à les contrôler et, discrètement, à les encadrer, seraient une aide précieuse non seulement pour l’économie, mais encore pour la nation dans son ensemble.

La Brigade nord-africaine, basée dans une ancienne école d’un quartier est du XVII^{e} arrondissement, au 6, rue Lecomte, entra en fonction durant l’été 1925. La brigade commença par s’efforcer d’identifier ses sujets, passant au peigne fin les quartiers nord-africains et leurs cafés. Comme pour les étrangers, la police exigeait de leurs « clients » qu’ils signalent leur identité et tiennent les autorités informées de leurs mouvements ; des descentes de police servaient d’exemple à ceux qui ne s’y conformaient pas. Peu expérimentés et souvent incompétents, les inspecteurs de la Brigade nord-africaine ne tardèrent pas à se tailler une solide réputation de corruption et de brutalité. Les nationalistes algériens, les communistes et la presse en général ne tarissaient pas de critiques à l’encontre des hommes de Godin. En 1926, *L’Humanité* dénonçait une équipe de provocateurs et d’espions indigènes, parlant arabe et kabyle, qui parcouraient les banlieues et les quartiers nord-africains, se présentaient comme des indicateurs de la police et terrorisaient les travailleurs immigrés pauvres. Elle accusait plusieurs proxénètes et maîtres chanteurs bien connus, et observait que deux d’entre eux avaient été récemment arrêtés à Gennevilliers « en flagrant délit d’extorsion de fonds ».

Les Nord-Africains pauvres qui erraient dans les rues étaient traités comme des délinquants et la plupart furent renvoyés chez eux. Il ne reste pas trace du nombre de rapatriements qui eurent lieu dans ces années-là, mais le gouvernement algérien a conservé les formulaires de la police parisienne qui étaient destinés aux administrateurs des « communes mixtes » : « ____, né dans le douar de ____, fils de ____, a été rapatrié pour : chômage/maladie. Assurez-vous s’il vous plaît qu’il ne reçoive pas les papiers lui permettant à nouveau de venir en France. » Le préfet de police a souvent souligné que les chômeurs devaient être expulsés. Les Algériens n’ont jamais représenté une menace sérieuse pour l’ordre public, mais cela n’empêcha pas la police parisienne de les prendre pour cibles.

Outre les formes traditionnelles de surveillance, la préfecture de police collabora avec le département de la Seine pour créer plusieurs programmes d'hygiène sociale. Les socialistes de la Chambre des députés et le conseil municipal convinrent ensemble de ne prendre de mesures coercitives qu'à condition que le gouvernement adoptât d'ambitieux programmes d'assistance. La Ville de Paris créa ainsi, en plus de la brigade policière de la rue Lecomte, des cours de langue, des dispensaires, des logements, un centre de placement et même un hôpital, qui ouvrit à Bobigny au plus fort de la dépression, en 1935, à une époque où les centres médicaux surpeuplés fermaient quotidiennement leurs portes aux patients français de la métropole. L'hôpital franco-musulman, aujourd'hui hôpital Avicenne, constitue l'effort le plus coûteux et le plus ambitieux que fit la France pour se gagner les travailleurs algériens et les empêcher d'être la proie des recruteurs communistes ou nationalistes.

La police utilisa ces programmes sociaux pour apaiser l'opposition politique et obtenir des informations sur la population musulmane de la capitale. Les programmes d'assistance permirent aux hommes de Godin de contrôler les immigrés nord-africains encore plus étroitement, mais avec moins de violence, que ne l'étaient leurs congénères dans les colonies. En 1931, Émile Massard, éminent conseiller municipal parisien, observait que les indigènes algériens avaient l'impression que les services nord-africains de la ville n'avaient pas tant été créés pour les surveiller que pour les aider et les protéger ; les programmes d'assistance, affirmait-il, rendaient les services de police bien plus efficaces qu'ils ne l'auraient jamais pu être. Il expliquait non sans fierté, en une autre occasion, que leur méthode consistait « à protéger et à assister pour mieux surveiller » : grâce aux programmes d'assistance, les autorités locales recueillaient des informations et les transmettaient à la police. Elles créèrent ainsi un énorme fichier, qui servit à l'ensemble des services nord-africains et que ceux-ci consultaient quand ils désiraient avoir des informations sur les Nord-Africains de la capitale.

Le système de surveillance n'eut ainsi de cesse de contrôler ces travailleurs et de centraliser toutes les informations à leur sujet. Les dossiers sur l'activité politique, l'emploi et la situation de santé étaient conservés en un même lieu. Interrogé à l'époque du Front populaire dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, Jacques Simon, le directeur des Renseignements généraux à Paris, soulignait que l'efficacité de la police nécessitait un ensemble complet de services, informés de chaque aspect de la vie quotidienne de ces immigrés pauvres. Poussé dans ses retranchements, il reconnut que la surveillance et l'assistance allaient de pair. La sécurité publique, affirmait-il, l'exigeait. Tout en concédant que des erreurs avaient été faites, lui et le préfet de police, Roger Langeron, demandaient que l'assistance demeurât sous le contrôle de la police. La commission d'enquête, finalement, y consentit.

Les programmes d’assistance aux Algériens

Les efforts pour contenir le nationalisme algérien restaient plus modestes en dehors de la capitale. Impressionné par les services parisiens, le ministre de l’Intérieur tourna rapidement son attention vers les autres villes où vivait une population nord-africaine nombreuse et les pressa d’imiter Paris. Si des bureaux ouvrirent bien à Saint-Étienne, Bordeaux et Marseille à la fin des années 1920, leur action demeura limitée jusqu’à la crise de 1929. Les autorités de province étaient, il est vrai, inquiètes du chômage et du radicalisme politique, mais elles n’avaient ni la volonté ni la capacité de financer des programmes d’assistance ayant l’ampleur des programmes parisiens.

Dans le Rhône, par exemple, les autorités laissèrent au début des organisations privées prendre l’initiative. Au milieu des années 1920, l’entreprenant et arabophone Julien Azaro, né en Algérie, employé de police dans le VII^{e} arrondissement de Lyon, prit la direction d’une commission privée pour la « protection » des Nord-Africains qui y vivaient. En 1926, il déclara à un groupe de travailleurs algériens qu’il leur avait trouvé des emplois bien payés en Corse et les envoya par bateau à… Bône. En 1934, le préfet du Rhône prit enfin le contrôle du bureau d’Azaro, après que les attaques de celui-ci contre des organisations syndicales eurent créé un grave scandale public. Cependant, même après le licenciement d’Azaro, les repas gratuits et les offres d’emploi de la préfecture faisaient pâle figure à côté des expulsions. À Marseille, les services nord-africains n’eurent jamais plus de trois employés et n’offrirent jamais ni soupe populaire, ni tickets repas, ni autres formes d’assistance. Toutes ces organisations de police, bien plus modestes qu’à Paris, cherchaient surtout à contenir les militants syndicaux et l’agitation nationaliste anticoloniale.

En province comme à Paris, les Nord-Africains souffraient en effet d’un même handicap politique, l’absence d’une représentation reconnue. L’apparition, au sein du Parti communiste français, d’un militantisme anti-impérialiste et la création à Paris en 1926 de l’organisation nationaliste de Messali Hadj, l’Étoile nord-africaine, convainquirent les politiques, depuis l’aile gauche de la SFIO jusqu’aux ligues d’extrême droite, de travailler ensemble et de créer de nouveaux programmes pour gagner les cœurs et les esprits des travailleurs immigrés pauvres algériens et les tenir éloignés de ce qu’ils considéraient comme une influence négative. À leurs yeux, l’intérêt national justifiait une intervention dans la vie des immigrés algériens bien plus importante que dans celle de tous les autres groupes étrangers, intervention qui devait être bénéfique pour tous. C’est dans la capitale que la combinaison réfléchie de surveillance et d’assistance se développa le plus pleinement mais, dans les grandes villes de province, c’est

surtout la dimension coercitive de ce programme qui prévalut. Ainsi s'établit un modèle de traitement de la population algérienne qui dura tout au long de la période coloniale, et même au-delà.

Pour en savoir plus

Mary DEWHURST LEWIS, *The Boundaries of the Republic. Migrant Rights and the Limits of Universalism in France, 1918-1940*, Stanford University Press, Stanford et Londres, 2007.

Pascal LE PAUTREMAT, *La Politique musulmane de la France au XX^{e} siècle*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003.

Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Des Algériens à Lyon, de la Grande Guerre au Front populaire*, L'Harmattan, Paris, 1995.

Clifford ROSENBERG, *Policing Paris. The Origins of Modern Immigration Control between the World Wars*, Cornell University Press, Ithaca et Londres, 2006.

Benjamin STORA, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*, Fayard, Paris, 1992.

Vichy et l’Algérie, 1940-1942

Jacques Cantier

Lors des journées fiévreuses de juin 1940 en France, l’Algérie a pu apparaître aux partisans de la poursuite de la lutte contre l’Allemagne nazie comme un refuge pour la souveraineté française. L’hypothèse d’un repli des pouvoirs publics à Alger ou d’une dissidence des autorités locales restera pourtant lettre morte. La journée de deuil national célébrée le 25 juin 1940 en Algérie consacre le ralliement des colons au gouvernement du maréchal Pétain. Le devoir de résistance à l’ennemi, explique *La Dépêche algérienne*, est subordonné à celui d’obéissance à l’« homme providentiel », qui seul possède les éléments d’appréciation de la situation. L’armistice n’entraînant pas de modification immédiate du statut de l’Afrique du Nord, l’enterrement de la III^{e} République et l’instauration de l’État français ne remettront pas en cause cette allégeance, le bombardement britannique de la flotte française en rade de Mers el-Kébir ayant écarté définitivement la tentation de la dissidence. Prolongement de la métropole, l’Algérie a dès lors vocation à participer à l’« ordre nouveau » annoncé par Pétain.

Les fondements de l'ordre nouveau : la Révolution nationale et ses relais en Algérie

Le changement de régime entraîne d'abord une relève du personnel dirigeant. Si l'État français doit composer avec l'appareil administratif hérité de la III^{e} République, la partie supérieure de l'armature est remaniée afin d'impulser l'esprit nouveau. Le 21 juillet 1940 est nommé un nouveau gouverneur général, l'amiral Jean-Charles Abrial. Son équipe est composée de conseillers métropolitains gagnés aux idées de la Révolution nationale et de hauts fonctionnaires locaux comme Augustin Berque, promu au terme d'une longue carrière algérienne comme directeur des Affaires musulmanes. Oran conserve son préfet, Louis Boujard, mais les préfectures d'Alger et de Constantine changent de titulaire. La première échoit à un colonial, ancien résident supérieur au Tonkin, Pierre Pagès ; la seconde à un agrégé de philosophie, Max Bonnafous, proche du néosocialiste Adrien Marquet. En octobre 1940, Alger devient enfin le siège de la Délégation générale du gouvernement en Afrique française, nouvelle structure de coordination politique, économique et militaire confiée au général Weygand. Soucieux de maintenir dans la fidélité au maréchal Pétain le bloc africain, celui-ci reprend en main une armée d'Afrique encore ébranlée par l'armistice. Cherchant à cacher aux populations locales les effets d'une politique de collaboration qui risque d'amoindrir le prestige du colonisateur, il tolère les livraisons discrètes de matériel et de ravitaillement à l'Afrika Korps *via* la Tunisie, comme l'ont établi les travaux de Christine Levisse-Touzé.

La relève des hommes s'accompagne d'une refonte des institutions inspirée par une volonté de rupture avec la démocratie libérale. À tous les niveaux, les conseils élus cèdent la place à des commissions consultatives nommées. La mise sous tutelle des institutions représentatives rend nécessaire l'émergence de nouveaux relais auprès de l'opinion publique. Créée à la fin de l'été 1940 afin de regrouper les combattants européens et musulmans des deux guerres, la Légion française des combattants s'impose comme le principal mouvement de masse du nouveau régime. En 1941, elle étend son recrutement au-delà du milieu combattant, avec la création des Volontaires de la Révolution nationale et des Cadets et cadettes de la Légion. Dotée d'un important appareil de propagande, autorisée à former des cellules au sein des administrations et des entreprises, elle marque la période par son omniprésence. D'autres institutions visent à un encadrement plus spécifique des mouvements de jeunesse ou des fédérations sportives, tandis qu'un stage dans les « chantiers de jeunesse » du général de La Porte du Theil remplace la conscription pour les jeunes Européens – la création d'un « chantier musulman » est expérimentée en 1942.

En Algérie, tous ne sont pas appelés toutefois à la refondation de la communauté nationale, car les logiques de l'exclusion sont à l'œuvre. Le décret Crémieux, qui avait accordé soixante-dix ans plus tôt la citoyenneté aux Juifs « indigènes » d'Afrique du Nord, est abrogé. À la perte de la citoyenneté, s'ajoutent les effets du statut du 3 octobre 1940, qui exclut les Juifs de métropole et d'Algérie de la fonction publique, de l'armée et des métiers de l'information ou du spectacle. La législation antisémite est appliquée avec zèle par les autorités locales, qui pratiquent même la surenchère. Le recteur Georges Hardy instaure un *numerus clausus* limitant l'accès des écoliers et lycéens juifs à l'enseignement public pour la rentrée 1941. Au bout des logiques de l'exclusion se trouvent les camps d'internement du Sud algérien : Bossuet, Bedeau, Mecheria, Djenien Bou Rezg, Géryville, Hadjerat M'Guil, Djelfa… Reléguées aux confins de l'Algérie visible, dans des centres construits dans la plus grande improvisation, près de 10 000 personnes – nationalistes algériens, communistes locaux ou transférés de métropole, républicains espagnols ou réfugiés intégrés dans les Compagnies de travailleurs étrangers… – connaissent les rigueurs d'un éprouvant régime disciplinaire, aggravé par la dureté du climat. Messali Hadj, condamné en mars 1941 par le tribunal militaire d'Alger à seize ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour, rejoint le bagne de Lambèse.

Une partie notable de la population européenne semble s'être accommodée d'un régime autoritaire qui a mis fin aux débats de l'avant-guerre. Le recrutement de la Légion française des combattants en témoigne. Au sommet de son influence, début 1942, elle regroupe près de 38 % de la population masculine adulte européenne dans le département d'Alger, 42 % dans celui d'Oran. En métropole, seules la Haute-Savoie, la Savoie et les Hautes-Alpes affichent des chiffres comparables. Si le changement de régime a pu susciter des attentes auprès de la population musulmane, la déception est rapide. La Révolution nationale, fondée selon le chef de l'État sur le rejet de l'« idée fausse de l'égalité entre les hommes », n'a pas pour objet de revoir les bases du système colonial. Au sein de la Légion française des combattants, seuls quelques notables musulmans occupent des positions honorifiques. En décembre 1940, au lendemain de la nomination des membres de la Commission financière de l'Algérie – ersatz des anciennes Délégations financières –, Ferhat Abbas proteste : les délégués musulmans sont des « marabouts illettrés, inconscients et fanatiques, aux conceptions médiévales » ; les délégués européens « sont connus pour leur opposition à toute évolution ». Son mémoire au maréchal Pétain restera sans réponse.

L’heure de Weygand : l’Algérie laboratoire du vichysme colonial ?

Au printemps 1941, la cohabitation entre l’équipe Weygand, qui affiche ses ambitions réformatrices, et de l’administration Abrial, plus prudente, devient de plus en plus conflictuelle. En juillet 1941, le pouvoir central arbitre en faveur de Weygand qui, tout en conservant la Délégation générale en Afrique française, devient gouverneur général de l’Algérie. Un plan de réformes est élaboré par ses équipes. Un volet administratif est annoncé en septembre 1941. Il reprend les propositions du recteur Hardy pour accélérer la scolarisation des jeunes musulmans. Des centres ruraux d’éducation (CRE), tournés vers les savoirs élémentaires et les travaux pratiques, seraient confiés à des moniteurs recrutés au niveau du brevet élémentaire. En créant 400 centres par an, Georges Hardy estimait que, « en une cinquantaine d’années, le problème serait résolu ». En septembre 1942, seuls quatre-vingt-treize CRE ont vu le jour…

Le versant social se double d’un versant répressif. Le maillage policier de l’Algérie doit être ainsi complété par la création de sept nouveaux commissariats, le recrutement d’une centaine de cadres et d’un millier d’agents. Des initiatives sont également proposées en matière économique. S’éloignant de la tradition du pacte colonial, elles prennent acte de la nécessité d’un « développement patient des forces propres de l’Afrique française » et se traduisent par un programme général d’industrialisation rationnelle de l’Algérie [***s*** p. 363]. Pour inciter des firmes à passer la Méditerranée, les autorités publiques s’efforcent de leur proposer des conditions d’implantation favorables. Des discussions s’ouvrent avec de grandes entreprises, mais le débarquement allié de novembre 1942, qui provoque la rupture avec la métropole, brise cet élan. Les difficultés du secteur agricole, occupant 85 % des actifs algériens tout en se révélant incapable de subvenir aux besoins des populations locales, sont également abordées.

Un projet original est élaboré par René Martin, directeur du service de l’hydraulique au gouvernement général : il propose de mettre à profit l’achèvement prochain du programme hydraulique conçu en 1920. La mise en eau des grands barrages entraînant une forte valorisation des périmètres irrigués, il semble légitime que l’administration demande aux propriétaires de ces terres une contribution spéciale. Celle-ci prendrait la forme d’une expropriation partielle, correspondant à 15 % environ de la superficie des périmètres irrigués. Le projet doit permettre de favoriser les petits agriculteurs, sans modifier toutefois la répartition foncière entre Européens et musulmans : 5 000 hectares expropriés en terres musulmanes seraient utilisés en faveur de 1 500 fellahs, tandis que 15 000 hectares de terres européennes serviraient à l’installation d’un millier d’agriculteurs français. Techniquement opérationnel dès l’été 1941, ce dispositif n’est publié au *Journal officiel* qu’en mars 1942 et n’ira pas au-delà. Au bilan, le projet ainsi dévoilé a sans doute le mérite de pointer un certain nombre de déséquilibres locaux : sous-administration,

absence de développement économique, crise agricole… Les solutions proposées procèdent à la fois du paternalisme propre à Weygand et de l'approche technocratique de hauts fonctionnaires soucieux de mettre à profit l'installation d'un régime autoritaire pour prouver les vertus de méthodes planificatrices en vogue depuis les années 1930. Faute de moyens véritables et de suivi à long terme, le dispositif relève toutefois avant tout de l'effet d'annonce.

Le mûrissement d’un malaise local : des inquiétudes de 1941 à la crise latente de 1942

L’année 1941 est marquée par la multiplication des grandes manifestations vichystes : tournée sportive du champion de tennis Jean Borotra (1898-1994) en avril, célébration du premier anniversaire de la Légion qui fait figure de fête nationale en août, fêtes des jeunes des chantiers et centenaire des tirailleurs à l’automne… Le 16 novembre 1941, le rappel de Weygand par un Darlan soucieux de donner satisfaction aux autorités militaires allemandes et d’écarter un rival peu apprécié sonne le glas de la période conquérante de la Révolution nationale en Algérie.

Le voyage du ministre de l’Intérieur Pierre Pucheu, venu en février-mars 1942 recueillir le serment de fidélité au Maréchal des fonctionnaires et des militaires, révèle la volonté d’enrôler les élites locales. L’usage de la répression se durcit : en mars 1942, le procès de soixante et un responsables du PCA se solde par six condamnations à mort et plusieurs peines de perpétuité. La mise en place d’un Service d’ordre légionnaire, rassemblant le noyau dur des activistes pour lutter contre les ennemis du régime, est un signe de cette radicalisation. Ce durcissement tient aussi à la dégradation de la situation locale.

En janvier 1941, la mutinerie du régiment de marche du Levant, composé de troupes indigènes en garnison, à Maison-Carrée, qui se solde par une vingtaine de décès et une centaine de blessés, a fortement marqué les esprits. Les files d’attente du ravitaillement et l’entassement dans les transports en commun, moins nombreux pour cause d’économies d’énergie, multiplient les occasions de frictions. La pression démographique persiste, accentuée par le rapatriement des travailleurs partis en métropole. En 1940 et 1942, l’agriculture locale connaît de surcroît deux récoltes catastrophiques ; et le lourd appareil de direction de l’économie mis en place pour gérer la pénurie est accusé de manquer d’efficacité et d’impartialité. Le cycle pénurie, inflation, marché noir s’accélère, faisant réapparaître le spectre de la disette. Le typhus s’ajoute aux malheurs du temps, avec plus de 30 473 cas comptabilisés par l’administration en 1942 auprès de la population musulmane et 2 782 cas chez les Européens. L’annuaire statistique de l’Algérie témoigne de la très forte surmortalité de guerre. Celle-ci est perceptible chez les Européens : 11 486 décès en 1939, 17 143 en 1942. Elle est effrayante chez les musulmans : 111 580 décès en 1939, 153 512 en 1941, 233 388 en 1942.

En août 1942, le drame de Zéralda cristallise toutes ces tensions. Le maire de cette commune balnéaire de l’Algérois a interdit l’accès de la plage aux « Arabes ». À l’issue d’une rafle organisée pour punir les contrevenants, quarante personnes sont entassées dans une cellule située dans les caves de la mairie : vingt-six meurent par asphyxie au cours de la nuit. La nouvelle

traverse le pays comme une traînée de poudre, provoquant émotion et colère chez les musulmans. À l'automne 1942, les rapports des centres d'information et d'études chargés de mesurer l'évolution de l'opinion sont très alarmistes, notamment dans le département de Constantine. Beaucoup d'observateurs craignent que la soudure agricole du printemps 1943, qui s'annonce particulièrement difficile, ne soit l'occasion d'un basculement de la crise latente à la crise ouverte.

Le débarquement à Alger des troupes alliées le 8 novembre 1942 vient donc interrompre un face-à-face de plus en plus tendu entre les deux communautés. Le retour de l'Afrique du Nord dans la guerre contribue à renouveler la donne locale. La mobilisation est proclamée : 120 000 Européens et 130 000 musulmans seront progressivement appelés dans la lutte armée contre l'Allemagne nazie, un effort comparable à celui fourni lors de la Grande Guerre. La Révolution nationale survit encore quelques mois en Algérie, sous l'autorité de l'amiral Darlan puis du général Giraud, avant que celui-ci accepte en mars 1943 de rompre officiellement avec Vichy. Dans le même temps, le nationalisme algérien resurgit alors au grand jour, radicalisé par l'épreuve. Le *Manifeste du peuple algérien* de Ferhat Abbas tourne le dos à une assimilation qu'il revendiquait encore en 1941. Les masses musulmanes, agitées par les rancœurs accumulées au cours de la période précédente, s'apprêtent à faire irruption dans la vie publique. Une nouvelle page de l'histoire du Maghreb est en train de s'ouvrir.

Pour en savoir plus

Jacques CANTIER, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, Paris, 2002.
Jacques CANTIER et Eric JENNINGS, *L'Empire colonial sous Vichy*, Odile Jacob, Paris, 2004.
Jean-Jacques JORDI et Guy PERVILLÉ (dir.), *Alger 1940-1962*, Autrement, Paris, 1999.
Christine LEVISSE-TOUZÉ, *L'Afrique du Nord dans la guerre, 1939-1945*, Albin Michel, Paris, 1988.
Annie REY-GOLDZEIGUER, *Aux origines de la Guerre d'Algérie, 1940-1945. De Mers el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, La Découverte, Paris, 2002.

Notes

a. Traduit de l'anglais par Christophe Jacquet.

L’entrée en politique

Abdelhamid Ben Badis et l'Association des oulémas

James McDougall

Parmi les différents mouvements, courants d'idées et lignes de clivage qui émergèrent dans la société algérienne de l'entre-deux-guerres, l'un des plus difficiles à caractériser reste le mouvement de la réforme islamique (Islah) porté par l'Association des oulémas (en arabe *`ulama*, au singulier *`alim* ; docteur de la loi). Groupés à partir des années 1920 autour du cheikh Abdelhamid Ben Badis (1889-1940) et son successeur à la tête de l'Association Bachir El-Ibrahimi (1889-1965), les oulémas réformistes (*muslihin*) formèrent à la fois une association intellectuelle de lettrés religieux, un mouvement social de renouveau moral et de prosélytisme doctrinal, un réseau d'écoles, d'éducateurs et d'étudiants, un lieu de sociabilité et de socialisation. L'association fut aussi un groupement politique porteur de revendications liées tout d'abord aux questions de culte, mais aussi à celles de langue, de droit et, en fin de compte, à celle de l'indépendance nationale.

L’islam maghrébin, la Nahda arabe et l’Algérie « française »

Comme partout ailleurs à travers l’Afrique et l’Asie, l’islam au Maghreb était modelé depuis des siècles par la relation dynamique entre foi universaliste (avec sa loi et ses écrits canoniques) et particularismes locaux. La culture et les structures sociales de la région furent marquées par la place des saints, *awliya allah* (« amis de Dieu ») ou *mrabtin* (marabouts), dont le savoir et la sagesse en faisaient les fondateurs d’une présence du sacré et de lignages « maraboutiques » dans les villes et les campagnes. Enracinées dans la culture locale et régionale, affiliées aux confréries (*tariqa*s) soufies dont les réseaux liaient maîtres et disciples à travers le monde musulman, les zaouïas étaient des sortes de sanctuaires construits la plupart du temps autour du tombeau d’un wali, gardé par ses descendants. Ces zaouïas furent d’abord, au XIX^e^ siècle, des lieux d’ancrage pour les insurrections anticoloniales. Elles durent ensuite négocier la survie de leur patrimoine, face à la répression et à la confiscation, souvent au prix d’une alliance pour le moins tactique avec l’État colonial.

Dans le même temps (années 1880 et 1890), émergeait au sein du monde arabe un mouvement de « renaissance » (Nahda) culturelle – linguistique, littéraire, religieuse –, dont l’une des composantes était le programme de réforme – ou rectification (*islah* implique aussi correction, purification) – islamique qui prenait pour cibles nombre des pratiques de mysticisme et de religion quotidienne, populaire, souvent liées aux zaouïas. En Algérie, ces idées ne pouvaient échapper au contexte d’une société coloniale où le discours français liait domination politique et « évolution » sociale et culturelle. À l’aspiration de renouveau et de modernité en matière culturelle – en littérature et dans les formes de la langue –, s’ajoutait donc une querelle autour de la légitimité de formes de pratique et de savoir religieux tenues désormais non seulement pour illicites du point de vue doctrinal mais pour « arriérées » : ainsi, les prières d’intercession auprès des marabouts ou la visite des tombeaux (surtout pratiquée par les femmes) étaient à présent perçues comme des gestes « irrationnels », des comportements « indisciplinés » qui donneraient aux colonisateurs le spectacle d’une société toujours inapte à assumer ses pleins droits. La situation coloniale influait ainsi sur le sens de la réforme, où les questions de pure orthodoxie étaient mêlées à l’anxiété induite par une image de soi modelée sous le regard dominant de l’autre.

Si l’Islah algérienne est souvent attribuée au cheikh Ben Badis et à l’Association des oulémas musulmans algériens fondée sous sa présidence à Alger le 5 mai 1931, il y eut pourtant des précurseurs ; à la fin du XIX^e^ siècle, un « *islah* local », selon l’historien Allan Christelow, émergeait dans le Constantinois avec le cheikh d’origine tlemcénienne Abd al-Qadir al-Majjawi.

D’autres personnages pensaient et écrivaient dans le sens de la réforme, notamment les cheikhs Attfiyash au Mzab et Ibnou Zekri, d’origine kabyle, qui devint mufti de la grande mosquée à Alger. À Constantine même, le mufti Mouloud Ben Mawhub proclamait dans ses conférences au « cercle Salah Bey » (qui réunissait des gens issus d’une élite citadine, français et algériens confondus) d’avant 1914 une « guerre à l’ignorance » fustigeant superstitions et archaïsmes chez ses coreligionnaires.

Ce fut néanmoins dans l’ébullition sociale et politique qui suivit la Première Guerre mondiale que prit forme une mouvance qui se donnait les moyens d’agir à plus grande échelle. Fils d’une grande famille notable de Constantine – son père était membre du Conseil supérieur de l’Algérie, l’un de ses frères avocat et conseiller général –, Abdelhamid Ben Badis incarnait le capital culturel arabe et musulman. De retour du pèlerinage et d’études au Hedjaz et au Caire, il s’établit en 1914 comme professeur libre à la Mosquée verte de Constantine, refusant – là était l’originalité de sa démarche – de s’inscrire pour un poste « officiel ». Plus tard, il établit une école libre, l’Association d’éducation et d’instruction. Son premier journal, *Al-Muntaqid* (Le Censeur), parut à Constantine en 1925 et, en 1931, il fonda à Alger une « Association des oulémas », forme résolument moderne d’organisation destinée à répandre les idées et pratiques de la Nahda et de l’Islah à travers l’Algérie. La matrice de la mission réformiste s’organisait donc en trois volets : enseignement, journalisme et cercle associatif.

Les relais de la mission réformiste : presse, cercles, mosquées et écoles

À partir des années 1920, une nouvelle génération de lettrés activistes dynamisa le mouvement réformiste en Algérie et dans l'émigration. Nés, comme Ben Badis, au tournant des années 1880-1890, Bachir El-Ibrahimi (directeur de la madrasa réformiste Dar al-Hadith à Tlemcen) et Tayeb El-Okbi (1889-1960, brillant prédicateur qui dirigeait à Alger le Cercle du progrès, créé en 1927, et l'école La Jeunesse musulmane) devinrent les chefs de file d'un mouvement de grande envergure. À *Al-Muntaqid*, fermé par l'administration après quatre mois et dix-huit numéros, succédèrent *Al-Chihab* (Le Météore) – revue dans laquelle Ben Badis publia ses études d'exégèse coranique à côté d'articles de journalisme social et politique – puis une série de titres éphémères, qui cédèrent enfin le pas à *Al-Basa'ir* (La Clarté de vue) et *La Défense*, organes officiels de l'Association en arabe et en français ; *Le Jeune Musulman*, animé par une équipe francophone de la génération montante empreinte de la mission réformiste, fut créé en 1952.

Dans les années 1930, mosquées et écoles libres se multiplièrent, établies par des groupements locaux affiliés ou sympathisants de l'Association des oulémas et souvent animés par des membres la petite bourgeoisie algérienne, laquelle fut en même temps la base sociale des mouvements plus explicitement politiques des élus, voire, à partir de 1936, du Parti du peuple algérien. S'exerçant surtout au niveau primaire, l'enseignement réformiste aspira toutefois au relèvement des études islamiques supérieures et envoya ses meilleurs étudiants dans les universités arabes de Fès et Tunis, mais aussi du Caire et de Damas. Parallèlement, le « relèvement moral » des travailleurs algériens émigrés en France a donné lieu à la fondation en 1936 du *nadi al-tahdhib* (Cercle de l'éducation), mission des réformistes à Paris. Avec les médersas libres, les « cercles » (*nawadi*, pluriel de *nadi*) ou associations locales furent les principaux centres de pédagogie et de diffusion de l'influence réformiste. Aux conférences de prédicateurs en tournée et aux cours de lecture en arabe, s'y ajoutaient études coraniques ou discussions de l'actualité, célébrations du ramadan et de l'aïd, de la naissance du Prophète ou du retour de pèlerinage. Comme lieu de socialisation, le *nadi* créait un espace public élémentaire ; il disputait en même temps l'espace symbolique et l'observance rituelle à d'autres lieux et à d'autres acteurs, surtout à la mosquée « officielle » et à la zaouïa…

À ses débuts, le mouvement réformiste avait l'ambition de fédérer tous les acteurs du champ religieux algérien ; d'ailleurs, les représentants des différentes confréries furent présents lors de la création de l'Association des oulémas et on compta des partisans de l'Islah aussi bien parmi les cheikhs des mosquées « officielles » (c'est-à-dire sous tutelle de l'administration coloniale)

que parmi les tenants du mysticisme. Bon nombre de familles « maraboutiques » prirent aussi parti pour la réforme. Mais, dès le début des années 1930, des lignes de fracture se dessinèrent entre l'association de Ben Badis et les confréries, qui se propagèrent dans les espaces urbains et entre générations. Dans les vieilles villes de province comme Mila (à l'est) ou dans les pôles religieux comme Constantine ou Tlemcen, apparut ce que l'administration coloniale qualifia de « guerre des idées », conflit qui, selon Lakhdar Ben Tobbal, futur chef du FLN, divisa « jusqu'aux membres d'une même famille ». La campagne « antimaraboutique » des réformistes fut pour eux une « révolution, […] non pas contre le pouvoir colonial, mais contre l'ignorance », selon la formule recueillie dans les Aurès par la sociologue Fanny Colonna.

C'est sans doute par ses prises de parole et son refus des compromissions – affirmation des droits dans le champ religieux hors tutelle de l'administration, opposition juridique à la « naturalisation » individuelle pour les musulmans – que le mouvement réformiste se démarquait. Mais, en même temps, l'Association des oulémas a pris part aux tentatives de réforme politique dans le cadre français. Lors du Congrès musulman algérien de 1936, les réformistes ont ainsi partagé les objectifs des élus et des communistes, qui voyaient dans le Front populaire un moment possible d'amélioration du sort des Algériens [***s*** p. 401]. L'Association fournissait aussi des lieux partagés entre ces différentes tendances politiques : à Oran, par exemple, les cercles des oulémas furent des lieux où se rencontraient adhérents des partis plus explicitement politiques, des élus « modérés » aux communistes révolutionnaires. Et, à Paris, les dirigeants du *nadi al-tahdhib* essayaient – sans grand succès d'ailleurs – de minimiser l'influence jugée « démagogique » de Messali et du PPA.

Aux yeux de l'administration, les oulémas étaient en tout cas perçus comme de dangereux nationalistes. Pour contrecarrer leur avancée, le gouvernement général a eu recours à de multiples tracasseries. À la fausse accusation d'incitation au meurtre portée contre Tayeb El-Okbi dans l'affaire de l'assassinat du mufti d'Alger Mahfoud Ben Dali, dit « Kahoul », en août 1936, s'est ajoutée la circulaire Michel de mars 1933, qui fermait les mosquées « officielles » à toute prédication non autorisée. Dès 1933 et surtout à partir de 1938, les fermetures d'écoles se sont multipliées. À la mort de Ben Badis en avril 1940, la rupture semblait donc consommée entre administration et réformistes. Les tentatives de détente après le débarquement allié de novembre 1942 (avec notamment l'abrogation de la circulaire Michel) tournèrent court. Puis, dans le sillage des insurrections et de la grande répression de mai 1945 [***s*** p. 502], perquisitions, fermetures d'écoles et répressions ont repris de plus belle. Sous la présidence de Bachir El-Ibrahimi puis de Larbi Tebessi (1891-1957), l'Association essaya de garder son autonomie de manœuvre et sa position d'interlocuteur éventuel tout en soutenant les débuts de l'action armée ; elle devait rallier enfin le FLN, en même temps que les formations politiques, au printemps 1956.

Le bilan de la réforme au temps de la révolution

Il n'y a pas de ligne directe entre les revendications de la réforme et la révolution déclenchée en 1954 par le FLN ; ce n'est donc pas en termes de sa contribution à un mouvement national unifié qu'il faut comprendre la signification historique du mouvement des oulémas. L'histoire des réformistes serait plutôt celle d'une longue quête pour une transformation de l'intérieur de la société algérienne en matière de croyances et de pratiques religieuses, dans la distribution du pouvoir symbolique entre tenants d'un islam jugé illégitime (celui des confréries et des marabouts) et d'un islam entendu comme plus éclairé et plus universel, à la fois plus moderne et plus « authentique ». Selon les réformistes, ce serait par une « libération » morale et spirituelle – de la superstition, de l'innovation blâmable (*bid`a*) en religion et de la « corruption » morale induites par la colonisation – que l'Algérie deviendrait véritablement libre. Un programme qui à la fois dépassait et restait en deçà d'une lutte politique pour la restitution d'une souveraineté d'État.

Un tel projet ne pouvait que heurter l'administration française et sa « politique musulmane », au demeurant assez peu cohérente. L'entrée en politique des oulémas, malgré son interdiction formelle dans les statuts de l'Association – conformément à la loi française de 1901 sur les associations –, se faisait à partir de luttes pour la prise de parole, pour la représentation des intérêts de la religion dans les espaces des mosquées et des journaux, pour l'influence enfin sur la communauté des fidèles. Laquelle fut aussi une communauté politique, les « Français musulmans » algériens étant très majoritairement des non-citoyens ou au mieux, dans l'après-1945, des citoyens de seconde zone et, par là même, de simples Algériens en devenir.

À partir de 1956, pris comme tant d'autres dans le courant d'événements politiques qu'ils ne maîtrisaient pas, les réformistes ont dû subordonner leur mission à l'effort plus pressant de la guerre et à l'hégémonie du FLN. L'Algérie allait se libérer dans le domaine profane (*dunya*) de la politique. Mais le projet plus lointain de moralisation et de fondation d'une société culturellement « décolonisée », restaurée dans son « authenticité », demeurait. Il sera légué, d'une part, aux institutions d'un État autoritaire et, d'autre part, aux courants d'un islam tourné en idéologie politique et autrement revendicatif – ceux qui allaient, dès les années 1960, contester à l'ordre établi par le pouvoir FLN le parrainage et l'héritage de la révolution.

Pour en savoir plus

Kamel CHACHOUA, *L'Islam kabyle. Religion, État et société en Algérie*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001.

Allan CHRISTELOW, *Muslim Law Courts and the French Colonial State in Algeria*, Princeton University Press, Princeton, 1985.
Fanny COLONNA, *Les Versets de l'invincibilité. Permanence et changements religieux dans l'Algérie contemporaine*, FSNP, Paris, 1995.
James MCDOUGALL, *History and the Culture of Nationalism in Algeria*, Cambridge University Press, Cambridge, 2006.
Ali MERAD, *Le Réformisme musulman en Algérie, 1925-1940. Essai d'histoire sociale et religieuse*, Mouton, Paris/La Haye, 1967.
–, *Ibn Badis, commentateur du Coran*, Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1971.

Messali Hadj et la création de l’Étoile nord-africaine en 1926

Benjamin Stora

Sur des photos des années 1950, on voit le leader algérien Messali Hadj (1898-1974) prendre la parole devant ses fidèles partisans, les fixant avec une attention et une gravité qui surprennent. L’homme, dont le bas du visage est masqué par une barbe fournie, a la charpente d’un homme d’action. Et il fut d’abord cela. « L’histoire retiendra que tu as été le père du nationalisme algérien », écrit le leader tunisien Habib Bourguiba dans une lettre qu’il adresse à Messali Hadj en 1959. Cette prévision mettra toutefois du temps à se réaliser.

Messali Hadj est longtemps resté un nom oublié et méconnu dans l’histoire de l’Algérie indépendante. Après une période très violente d’affrontements, pendant la guerre d’indépendance, entre son organisation, le Mouvement national algérien (MNA), et le Front de libération nationale (FLN), Messali Hadj sera définitivement écarté de la scène politique. Son nom se confond pourtant avec l’histoire des premières organisations indépendantistes algériennes, comme l’Étoile nord-africaine ou le Parti du peuple algérien.

Les premiers enthousiasmes

Né le 16 mai 1898 à Tlemcen, Messali Hadj est le fils d'un artisan adepte de la confrérie religieuse des Derkaouas. Il appartient à une famille de six enfants, dont quatre filles, tirant quelques ressources de parcelles de terre en copropriété. Son père, à la fin de sa vie, est gardien du mausolée de Sidi Boumediene, le saint vénéré de la ville ; sa mère est fille de cadi, un juge de droit musulman. Messali grandit ainsi, très logiquement, dans un milieu arabo-musulman très fervent. Il fréquente l'école de la confrérie religieuse des Derkaouas, école de zaouïa, jusqu'en 1916 et l'école française, mais il ne passe pas son certificat d'études.

À l'occasion de son service militaire effectué à Bordeaux en 1918, il fréquente l'université comme auditeur libre pour apprendre l'arabe. Il est nommé caporal en août 1919, puis devient sergent à titre indigène. Cette participation à la Première Guerre mondiale, en France, le marque fortement : apprentissage des armes, découverte du socialisme français, visions d'une société occidentale avec la forte participation des femmes à la vie publique. Démobilisé au début de l'année 1921, il rentre à Tlemcen et travaille chez divers patrons musulmans. Il s'enthousiasme pour la révolution kémaliste en Turquie, suit le mouvement politique de l'émir Khaled, le petit-fils de l'émir Abd el-Kader qui se bat pour la défense des droits des « indigènes » [***s*** p. 443]. En octobre 1923, à vingt-cinq ans, il émigre à Paris pour chercher du travail. Il y fera la connaissance de sa femme, Émilie Busquant, fille d'un ouvrier révolutionnaire et dont il aura deux enfants : Ali, né à Paris en 1930, Djanina, né à Alger en 1938.

Travaillant comme vendeur ambulant sur des marchés de la région parisienne, Messali Hadj entre en contact avec différentes organisations politiques. Par fidélité à l'émir Khaled, il suit les réunions de l'Union intercoloniale, une structure née dans le giron de l'Internationale communiste, du syndicat CGTU, prend en 1925 sa carte au Parti communiste français au moment où ce dernier organise ses campagnes contre la guerre du Rif. En 1926, il adhère avec ses amis à l'Étoile nord-africaine (ENA), qui apparaît alors comme une association humanitaire (en fait, secrètement impulsée par le PCF). Il veut la transformer en organisation nationaliste algérienne de type moderne, solidement structurée, centre d'éducation et d'action. Messali en est élu secrétaire général à vingt-huit ans. En février 1927, au Congrès anti-impérialiste de Bruxelles, il prononce un discours retentissant où, pour la première fois, est évoquée l'indépendance de l'Algérie. Dans son intervention, il réclame « le retrait des troupes françaises d'occupation, la constitution d'une armée nationale, le remplacement des Délégations financières élues au suffrage restreint par un Parlement algérien élu au suffrage universel ».

Lorsque l'Étoile est dissoute en 1929 par le gouvernement français, Messali Hadj est brouillé avec les communistes qui, selon lui, « ont voulu nous imposer leur système sans tenir compte

nullement du nôtre ». L’ENA rassemblait alors quelque 3 000 adhérents, en région parisienne principalement. Le PCF tente de réorganiser l’ENA à son profit, sans succès. Messali se rapproche alors de la gauche du Parti socialiste SFIO, emmenée par Marceau Pivert.

Naissance d’un nationalisme populaire

Sous l’impulsion de Messali et de ses lieutenants originaires de Kabylie, Amar Imache et Radjef Belkacem, l’ENA renaît de ses cendres en 1933. L’organisation se dote d’un programme d’inspiration démocratique et socialiste, dont la réforme agraire, l’unité nord-africaine et la lutte pour l’indépendance sont les principes directeurs. La nouvelle Étoile se prononce pour un gouvernement issu de l’élection d’une Assemblée constituante. Mais un tournant d’inspiration religieuse est nettement perceptible. Le journal a pour titre *El-Oumma* (La Communauté des croyants) et porte en manchette une citation du prédicateur égyptien Cheikh Abdu : « Le vrai patriotisme dans l’islam est celui qui se manifeste dans l’action. » Les références à l’islam, à l’arabisme apparaissent également dans les rapports avec l’émir Chekib Arslan, propagandiste qui publie à Genève *La Nation arabe*, et avec qui Messali entretient une correspondance suivie. Les premiers indépendantistes algériens fonctionnent au plan organisationnel sur le modèle communiste (mises en place de « cellules » et d’un « comité central », fonctionnement du « centralisme démocratique » et interdiction des tendances), tout en entrant en rivalité avec les communistes. Messali Hadj fait ainsi voter l’interdiction de la double appartenance entre PCF et ENA. Il devient le chef d’un nationalisme à base ouvrière, mais aussi arabo-musulman. Menacée de poursuites, l’ENA prend en juillet 1934 le nom de Glorieuse Étoile nord-africaine, sans modifier le bureau que préside Messali Hadj.

Implantée à Paris, Lyon, Poitiers, Limoges et Saint-Étienne, l’organisation mène campagne contre l’occupation de l’Éthiopie par l’Italie mussolinienne, participe au rassemblement de la gauche française pour le Front populaire. Messali se réfugie à Genève en 1935 pour échapper à des poursuites judiciaires. Il rentre à Paris le 10 juin 1936, quand la victoire électorale du Front populaire lui vaut l’amnistie. Le leader algérien maintient l’objectif de l’indépendance, et se prononce contre le projet Blum-Viollette qui préconisait l’accès à la citoyenneté française pour quelque 20 000 Algériens musulmans. Il se rend à Alger le 2 août 1936 au moment de la tenue du Congrès musulman algérien et y déclare : « Cette terre est à nous, nous ne la vendrons à personne ! » Ce discours lance le mouvement indépendantiste sur la terre algérienne. L’Étoile est dissoute par le Front populaire en janvier 1937.

En mars 1937, Messali annonce la fondation du Parti du peuple algérien (PPA). Le programme affirme défendre « le petit commerce, l’artisanat, les ouvriers, les petits fellahs, les étudiants, les professions libérales ». Le PPA se montre interclassiste et plébéien, en se référent au « peuple » comme valeur suprême. Messali Hadj devient le responsable d’un nouveau parti politique

révolutionnaire, à base d'islam et de socialisme. Il entend se distinguer du républicanisme assimilationniste porté par le leader Ferhat Abbas, et du culturalisme religieux véhiculé par les oulémas du cheikh Ben Badis.

Les organisations algériennes se développent au moment de l'arrivée de la première grande vague de l'immigration algérienne en France dans l'entre-deux-guerres. Les Algériens viennent un peu de l'Oranie et du Constantinois, surtout de la Kabylie, endroit où l'émigration a été la plus ancienne et la mieux organisée : « En 1938, parmi les 80 000 Nord-Africains travaillant en France, on comptait à peu près trois quarts de Kabyles », note le démographe Louis Chevalier. Les Algériens se concentrent surtout à Paris et en région parisienne, où vivent environ la moitié d'entre eux vers 1930. La force d'attraction du marché parisien est bien réelle et supplante les circuits traditionnels du midi de la France. Elle s'exerce sur les campagnes algériennes, où un émigrant tire l'autre. Cette immigration algérienne est composée presque exclusivement d'hommes jeunes. Retranché dans son logement-hôtel qui donne quelquefois sur une cour peuplée de gens du même douar que lui, l'immigré algérien ne quittera pas ce quartier qu'il considère comme son nouveau village.

« Les conditions très rudes dans lesquelles ces hommes subsistaient, voués, d'une part, par leur désir d'épargne aux plus sévères privations, largement exploités de l'autre par un mercantilisme impitoyable, en avaient fait un prolétariat particulièrement misérable. » C'est en ces termes qu'un rapport policier, établi en 1934, décrit les conditions de vie et de travail des immigrés algériens à Paris. La situation du logement à Paris est très précaire (entassement dans des cafés-hôtels, naissance des bidonvilles à la périphérie parisienne dès cette époque), les maladies se développent. La tuberculose est la cause de la moitié des décès des Algériens de vingt à trente-neuf ans. En butte à toutes sortes de tracasseries administratives et policières, projeté dans un paysage social inconnu, chacun des immigrés se retrouve progressivement de plus en plus seul. C'est dans cette situation que les cafés se multiplient, indispensables, bureaux de placement parfois, refuge pour des hommes qui aiment à se retrouver entre eux en parlant du pays, à écouter de la musique orientale. Ils seront aussi les seuls lieux de réunions politiques possibles pour ces travailleurs déracinés, noyaux de solidarité et lieux de prière.

Le choc de la Seconde Guerre mondiale

En juin 1937, Messali Hadj retourne en Algérie, où il est arrêté le 27 août et interné à la prison Barberousse d'Alger. Le PPA gagne en audience, surtout dans la jeunesse, comme le prouvent ses résultats électoraux (élections cantonales de 1938 et 1939 à Alger). Messali sort de prison le 27 août 1939, mais il y retourne très vite. Il refuse les propositions de collaboration du régime de Vichy. Un nouveau procès le condamne, le 17 mars 1941, à seize ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour. Il est interné au camp de Lambèse jusqu'en avril 1943, puis assigné à résidence à Boghari, Aïn-Salah, Reibell, dans le Sud algérien. En avril 1945, à la suite de la découverte de préparatifs visant à le faire évader, Messali Hadj est transféré à El Goléa (Sahara), puis à Brazzaville (Afrique équatoriale).

Le leader du PPA, agissant par l'intermédiaire de messagers, approuve le *Manifeste du peuple algérien* rédigé par Ferhat Abbas, mais lui ajoute un additif pour l'élection d'une « Constituante souveraine », qui sera rejeté par les autorités françaises. À partir de mars 1944, le mouvement messaliste se déploie dans la structure unitaire des Amis du Manifeste et de la liberté (AML). Ce sont les AML qui appellent aux manifestations du 8 mai 1945. À Sétif et à Guelma, les manifestations tournent en révoltes, puis en affrontements violents. Des dizaines d'Européens sont massacrés. Une terrible répression s'abat sur les Algériens, qui fera des milliers de victimes [***s*** p. 502]. Une nouvelle génération entre en scène, notamment à l'intérieur du PPA, érigeant la lutte armée en principe politique central.

Le nom de Messali Hadj est immensément populaire en 1945 parmi les masses algériennes musulmanes (les massacres de Sétif et de Guelma se sont produits à l'issue de manifestations demandant sa libération). Mais de dures épreuves attendent l'homme qui est devenu le père du nationalisme algérien. Isolé de son parti à la suite de nouvelles arrestations, contesté par les hommes du comité central de son parti qui lui reprochent de trop appuyer sur la fibre révolutionnaire et populiste, progressivement critiqué par des jeunes radicaux qui veulent passer à la lutte armée, Messali Hadj ne sera pas à l'origine du déclenchement de l'insurrection contre la France le 1er novembre 1954, organisé par le FLN. Ses partisans seront décimés dans la « guerre dans la guerre » entre le Mouvement national algérien (MNA), le mouvement qu'il a fondé en décembre 1954, et le FLN [***s*** p. 547 et 576]. Il rejette les propositions du gouvernement français au moment où s'ouvrent les négociations conduisant à l'indépendance de l'Algérie, refusant de diviser le mouvement nationaliste. Il meurt en exil à Paris en 1974. Des milliers de personnes suivront ses funérailles à Tlemcen.

Pour en savoir plus

Benjamin STORA, *Messali Hadj*, Le Sycomore, Paris, 1982 ; Casbah Éditions, Alger, 2000.
–, *Les Immigrés algériens en France. Une histoire politique*, Hachette, Paris, 2009.

Le docteur Bendjelloul et la Fédération des élus musulmans

Julien Fromage

Dans la longue gestation du mouvement nationaliste algérien au cours du XX^e^ siècle, les fédérations d'élus musulmans algériens, créées à partir de 1927 dans la perspective d'un simple assouplissement du carcan colonial, occupent une place singulière, assez largement méconnue du fait des ambiguïtés initiales de leurs positions. Et pourtant, sa branche la plus active, la Fédération des élus musulmans du Constantinois (FEMDC), dirigée par le docteur Mohammed Salah Bendjelloul (1893-1985), sera bien l'un des creusets du nationalisme. Réunissant 150 000 à 200 000 manifestants dans une trentaine de localités du Constantinois en avril 1939, comptant autour de 4 400 adhérents en 1937 et plusieurs dizaines de milliers d'électeurs, la FEMDC est loin de l'image d'un mouvement élitiste coupé des masses qui lui sera plus tard souvent accolée. Le reflet brouillé qu'elle renvoie au miroir de l'histoire tient à l'échec final de ses revendications, à l'opération de nettoyage des mémoires militantes postérieure à l'indépendance et à la difficulté réelle à classer ce groupement politique dans les cadres de l'analyse des mouvements politiques modernes.

De l’« assimilationnisme » à l’anticolonialisme

Créée en juin 1927 sous l’impulsion de Maurice Viollette, gouverneur général de l’Algérie entre 1925 et 1927, la première Fédération des élus musulmans algériens devait faire pièce à la puissante Fédération des maires d’Algérie, défendant les intérêts des colons. En 1930, elle implosa et se subdivisa en trois fédérations départementales. La FEMDC se distingua par la montée en puissance d’une nouvelle génération militante, celle du docteur Bendjelloul. Ayant fait ses classes politiques auprès des Jeunes Algériens [***s*** p. 238], elle prit son autonomie en 1932-1933 en en chassant ses mentors. Ferment d’un mouvement social qu’elle coordonna en 1934-1935, la FEMDC se rapprocha, de 1936 à 1938, de la forme d’un parti, redéfinissant ses structures et valorisant une éthique véritablement militante.

Familles et amitiés furent alors des vecteurs majeurs de la politisation des populations algériennes, de leur inclusion dans l’aspiration fédérale. L’efflorescence associative procéda ainsi dans une large mesure du mouvement impulsé par la fédération : des 295 associations recensées dans l’Est algérien en lien avec le mouvement, la cinquantaine de cercles-sections sont la preuve que le pouvoir politique s’appuya sur une emprise sociale d’un genre nouveau. Sur le terrain, il y eut souvent indifférenciation des allégeances au mouvement des élus et aux oulémas (ou à d’autres groupes). La dynamique fédérale fut un effort de mise en réseau, du local vers le global. Le mouvement fut le premier à être entendu « jusqu’au fond du bled », en avance d’une décennie sur les autres mouvements algériens. Si le groupe de tête était issu dans une forte proportion du cursus scolaire français, la composition sociologique fédérale, amplement dominée par les petits commerçants et les agriculteurs, dément l’élitisme supposé de la FEMDC.

Du point de vue des revendications, le mouvement fédéral s’inscrivit d’abord dans une filiation Jeune Algérienne sans ambiguïté. Dominaient les mots d’ordre d’égalité, de justice, de respect pour les populations colonisées. Le répertoire militant des générations antérieures fut réinvesti et les discours positionnés dans les cadres admis par le pouvoir colonial : discours de flatterie/soumission, négation publique de toute revendication « nationaliste », « panarabe » ou « néowahhabite » – catégories de pensée coloniales de l’époque – furent autant d’assauts de loyalisme visant à assurer le succès de la stratégie rationnelle-légale des élus fédérés jusqu’en 1935. Par-delà cette facette connue de l’« assimilationnisme » des élus, on observe des jeux de langage plus ou moins codés, l’existence d’un discours fédéral « en coulisse ». À compter de 1937, leurs discours publics donnèrent leur pleine mesure anticoloniale, ne différant guère, dans leur tonalité et leur contenu, de ceux des messalistes ou des oulémas. La francisation entendue comme une négation des spécificités culturelles algériennes ne fit en tout cas jamais partie de la pensée fédérale. L’hypothèque des intentions émancipatrices de la France définitivement levée,

le *coming out* autonomiste puis nationaliste d'une part importante des leaders de la FEMDC – Ferhat Abbas, Chérif Ahmed Saadane, El-Hadi Mostefaï, Mohamed El-Aziz Kessous dès 1945, Mohammed Salah Bendjelloul en 1956 – paracheva la transition idéologique d'une génération militante qui se définissait comme « intermédiaire » et « sacrifiée » à la cause « indigène », puis à la cause « nationale et algérienne ».

Le docteur Bendjelloul : notable, « homme révolté », *zaïm algérien ?*

Si Ferhat Abbas ou Messali Hadj bénéficient aujourd'hui d'une certaine réhabilitation en Algérie, tel n'est pas le cas du docteur Mohammed Salah Bendjelloul. Issu d'une vieille famille de Constantine, le docteur Bendjelloul possédait une parfaite double culture. Il fut avant tout un homme politique de terrain, peut-être le premier professionnel de la politique en Algérie. Batailleur doté d'un fort caractère et de talents oratoires, plus qu'un Cyrano algérien il figurait dans la pleine acception du terme un « homme révolté » à la Camus.

Militant sous le patronage du docteur Moussa Benchenouf dès 1912, il fut un médecin de colonisation frustré par les réprimandes administratives. Apparenté à Abdelhamid Ben Badis, il se fit un nom en politique à Constantine en 1931 en délogeant le père de ce dernier du conseil général. En 1932, il prit la tête de la FEMDC. Son aura atteignit des sommets dès 1933, lorsqu'il osa la démission générale après avoir vu la délégation qu'il avait mise sur pied renvoyée sans ménagement par le gouvernement parisien. À partir de là, son action devint bouillonnante.

Constamment en tournées, fondant des associations, parrainant des élus d'un nouveau genre dans toute l'Algérie, il mit surtout la FEMDC en ordre de bataille pour convaincre Paris d'imposer des réformes à Alger. Il devint aussi l'homme des coups, des mises en scène. Ses procès pour « atteinte à la souveraineté française » (1934, 1937), sa hardiesse face aux administrateurs ou aux élus européens alimentèrent une aura à son apogée au milieu de la décennie. L'écho populaire de ses exploits était chanté jusque dans le Mzab, la FEMDC veillant aussi à alimenter son leadership. Il fut indéniablement le *zaïm* (leader) de l'Est algérien et, de 1935 à 1937-1938, celui de l'Algérie. Porté à la présidence du Congrès musulman [***s*** p. 401], il faillit faire craquer le gouvernement parisien par un nouveau mouvement démissionnaire en 1937. Usant volontiers de la violence symbolique, il demeura néanmoins un adepte de la voie légale, retournant à compter de 1944 à une posture notabiliaire, en retrait du feu de l'action politique. Aux côtés des leaders de la FEMDC, du PPA et des oulémas, il cosigna le *Manifeste du peuple algérien* remis par Ferhat Abbas aux autorités françaises en 1943. Ce texte, symbole de l'entrée du militantisme algérien dans une nouvelle ère, rappelle aussi que, dès les années 1930, les élus fédérés participèrent au profond renouvellement du répertoire militant en Algérie. Ils recyclèrent ainsi la figure islamique du *chahid* (martyr) à l'occasion de l'assassinat de deux de leurs militants en février 1938 à Biskra, inscrivant le cimetière au premier rang des espaces conservatoires de la résistance algérienne.

Le « versant décisif » des années 1930 évoqué par Jacques Berque correspondit, en Algérie, au cycle de mobilisation né des promesses non tenues du centenaire de 1930, achevé avec l'enterrement du projet Blum-Viollette au printemps 1938. L'émergence progressive d'un marché politique pluraliste a souvent été réduite aux disputes intestines agitant les divers groupements qui se cristallisèrent alors. Ces oppositions avaient pourtant un caractère souvent stratégique dans un champ politique devenant plus concurrentiel. L'*ittihad* (union) comme idéal fut prêché par tous, sans être atteint. Il faut dire que l'accélération du processus de politisation et les stratégies clivantes des pouvoirs coloniaux poussaient au morcellement du mouvement social. S'imposa malgré tout au cours de cette période une définition commune d'une « algérianité » fondée sur les piliers de la langue arabe, de la religion musulmane et de la « race » commune. De cette sociogenèse de l'Algérie moderne, le mouvement des élus fédérés fut un élément moteur.

Pour en savoir plus

Jacques BERQUE, *Le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, Paris, 1970.
Julien FROMAGE, *Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ?*, thèse sous la direction d'Omar Carlier, EHESS, Paris, 2012.

1936. Le Front populaire en Algérie et le Congrès musulman algérien

Claire Marynower

Aux élections législatives de 1936, les départements algériens envoyèrent au Palais-Bourbon quatre députés de Front populaire sur dix : sous l'étiquette socialiste pour Marius Dubois et Marcel Régis, radicale pour Jean-Marie Gustavino et USR (Union socialiste et républicaine) pour Henri Fiori. Le corps électoral qui se choisit de tels représentants au Parlement ne constituait qu'une minorité de la population d'Algérie, celle des citoyens français. Mais l'expérience du Front populaire dépassa largement, dans son impact, les frontières de ce groupe. À travers le Congrès musulman algérien en particulier, elle engageait la population dite « indigène ».

Le Congrès musulman, un Front populaire algérien ?

À l'été 1936, des projets de réforme de la colonisation furent simultanément formulés dans le cadre du Front populaire et du Congrès musulman algérien. L'idée d'un surgissement soudain de cette dynamique ignorerait la longue mise en place de convergences à partir de la fin des années 1920, à travers une évolution des partis, syndicats et associations de la gauche « européenne » sur les principaux thèmes portés par les mouvements organisés de la population colonisée – la Fédération des élus musulmans algériens et l'Association des oulémas musulmans d'Algérie en particulier –, comme l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État et la représentation parlementaire de la population « indigène ». Au milieu des années 1930, c'est au sein de la mouvance antifasciste, impulsée en particulier par le Parti communiste, que s'approfondirent et se confortèrent ces liens.

1936 en Algérie donna donc lieu à une double dynamique, interconnectée : après la victoire du Front populaire, le premier Congrès musulman rassembla le peuple politique « musulman ». Ses délégués, venus des trois départements, étaient issus de la Fédération des élus, de l'Association des oulémas et des partis de gauche, en particulier le PCA (Parti communiste d'Algérie, qui prit ce nom au mois d'octobre de cette année) et le Parti socialiste SFIO. Si l'idée d'une telle assemblée existait depuis quelque temps déjà sous la plume notamment du cheikh Ben Badis, l'avènement du Front populaire entraîna sa réalisation et garantit sa popularité. Le 16 mai 1936, un « Appel aux musulmans algériens » était lancé depuis Constantine pour lancer un Congrès musulman algérien. Un véritable espoir était né. Pourtant les propositions du Front populaire quant à l'Algérie étaient extrêmement réduites. Elles ne prévoyaient que l'envoi d'une commission d'enquête et ne se prononçaient en aucune façon sur les principales revendications des « indigènes musulmans algériens ».

Par défaut, le texte voté lors du congrès de la SFIO début juin 1936 tenait lieu de programme algérien du Front populaire. Or celui-ci, préparé par les délégués des fédérations algériennes, contenait des propositions qui recoupaient largement celles des mouvements de la population colonisée : abolition du code de l'indigénat et des tribunaux d'exception, suppression du gouvernement général de l'Algérie, représentation parlementaire dans un collège unique. Par ailleurs, la dynamique de Front populaire se concrétisa sur le terrain à travers des comités très actifs, qui traduisirent en termes algériens la signification de la victoire du Front populaire.

Le 7 juin 1936, le premier Congrès musulman algérien rassemblait 6 000 personnes à Alger. Sa charte revendicative fut approuvée par l'ensemble des mouvements à l'exception de l'Étoile nord-africaine, qui rejetait le « rattachement pur et simple à la France » et la représentation parlementaire. Elle mentionnait aussi le suffrage universel, le collège unique, l'application des

lois scolaires, l'adoption de la langue arabe comme langue officielle à côté du français. Un mois plus tard, au stade municipal d'Alger, Messali Hadj se fit remarquer, lors du meeting qui marqua le retour en Algérie de la délégation du Congrès envoyée à Paris, en déclarant que « cette terre n'était pas à vendre ». À partir de l'été 1936, les comités du Congrès et du Front populaire essaimèrent dans tout le territoire, se confondirent parfois, organisèrent des manifestations conjointes et comptèrent des membres communs jusque dans leurs directions.

C'est en particulier à travers les défilés que l'entrée en scène politique du peuple algérien s'illustra, aux côtés du peuple « européen » de gauche. Le 14 juin 1936, des milliers de personnes manifestèrent ainsi dans les rues d'Alger, Oran, Constantine, mais aussi des villes secondaires, pour célébrer la victoire du Front populaire. Çà et là, des femmes voilées se joignirent aux cortèges, le poing levé, provoquant la stupéfaction des colons. Les membres de la population colonisée participèrent également en nombre aux grèves et défilés syndicaux de l'été 1936, sous la bannière de la CGT réunifiée. Contre-manifestations et échauffourées eurent lieu dans plusieurs villes, traduisant la force des adversaires du Front populaire et le climat de violence politique exacerbée à l'œuvre dans certaines régions, comme à Bougie ou Sidi Bel Abbès.

1937-1938, des lendemains algériens qui déchantent

Couronnée par le dépôt au Parlement, en décembre 1936, de la proposition de loi Blum-Viollette, proposant d'accorder la citoyenneté à environ 25 000 « musulmans » maintenus dans leur statut personnel, l'association des forces du Congrès musulman et du Front populaire continua, tant bien que mal, jusqu'en 1938. Des divergences entre élus et oulémas aboutirent au remplacement du docteur Mohammed Salah Bendjelloul par le docteur Abdelwahab Bachir à la tête du Congrès, tandis que, dans certaines villes comme Oran, les rivalités entre socialistes et communistes donnèrent lieu à des scissions. Face aux adversaires acharnés de la réforme, en tête desquels se distinguait la Fédération des maires d'Algérie, le Congrès trouva encore, pendant plusieurs mois, des hommes pour animer ses comités et diffuser ses mots d'ordre. Dans l'Oranie en particulier, son action se confondait avec celle des comités de Front populaire, souvent dominés par les communistes. La création d'un Comité de coordination du Congrès musulman et du Front populaire dans le département, en janvier 1938, échoua cependant à faire vraiment renaître le Congrès.

On insista souvent sur l'échec du Front populaire à mener à bien sa politique algérienne. Tout comme le droit de vote des femmes, celui des « indigènes » ne fut pas considéré comme une priorité gouvernementale. Les liens mis en place en amont, cristallisés dans ce « moment Front populaire », élargis à cette occasion à des couches bien plus importantes de la société, furent mis à mal par cet échec. Mais la proposition de loi Blum-Viollette venait couronner des efforts menés sur le terrain algérien, qui ne s'y résumaient pas. On vit, dans les années 1936-1938, émerger des initiatives qui dépassaient largement le cadre de la citoyenneté élitiste. Elles portaient sur la liberté de prêche et d'enseignement de la religion musulmane, ou la non-immixtion de l'administration dans son organisation. Appuyé par les gauches françaises, le mouvement congressiste prit des formes multiples, et si dans certaines de ses incarnations il reproduisait une pratique notabiliaire du pouvoir, à travers les délégations ou les démissions d'élus, il associa aussi dans ses pratiques une partie non négligeable de la population « indigène », à travers les réunions publiques, les grèves et les défilés, et pénétra le tissu rural dans certaines régions, telles que celle de Tlemcen.

L'échec de ce « moment réformiste » a modifié en profondeur le *statu quo* colonial. Mais la configuration unique de ce front, ouvert aux partis et associations de la gauche « européenne », explique qu'il soit resté sans lendemain, en particulier dans la genèse du nationalisme algérien. Ce large front ouvert, abritant des revendications communes mais aussi d'importantes divergences, se révéla impraticable. Plus qu'il n'ouvrait de nouvelles perspectives, il clôturait en fait un cycle. Par la suite, le mouvement national ne s'incarnera plus que dans des partis

politiques et se tiendra en dehors de toute mouvance assimilationniste. Le Front populaire en Algérie constitua ainsi un moment partisan inédit et jamais reproduit de rencontre autour de l'horizon de la réforme coloniale.

Pour en savoir plus

Claude COLLOT, « Le Congrès musulman algérien », *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, vol. 11, n° 4, décembre 1974, p. 71-161.
Abderrahim TALEB-BENDIAB, *Le Congrès musulman algérien (1935-1938) : première expérience d'un front algérien anticolonialiste*, DES de sciences politiques, université d'Alger, 1973.

L’enseignement de la langue arabe dans l’entre-deux-guerres

Gilbert Grandguillaume

Dans l’opinion musulmane traditionnelle, la langue arabe est intimement liée à l’islam, en ce sens qu’elle est la langue du Coran. Ce constat général était encore plus vrai en Algérie, où la colonisation n’avait laissé à la population « indigène » aucun repaire identitaire tel que les Tunisiens pouvaient en trouver en la personne d’un dey à Tunis et les Marocains d’un sultan à Rabat. La langue arabe dont il est question ici est la langue dite « classique », distincte des langues arabes parlées (et non écrites) utilisées dans tous les pays arabes, une langue qu’on ne connaît pas si on ne l’a pas apprise. Son enseignement, florissant en Algérie avant 1830, comportait trois niveaux. À l’école coranique (dite *kutâb* ou *msîd*), les enfants, sous la direction d’un maître (*taleb*), apprenaient par cœur le Coran, en tout ou partie, sans qu’on se soucie de le leur expliquer : il s’agissait d’une sorte de rituel de transmission, d’un dépôt (au sens du mot arabe *hafdh*, signifiant aussi mémorisation) appelé à porter ses fruits plus tard. Un niveau moyen nommé *madrasa* (médersa) comportait une initiation à la grammaire, au droit, au commentaire (*tafsîr*). Le niveau supérieur se situait dans les grandes universités où des savants (*`ulama*) transmettaient leur savoir à des étudiants à qui ils donnaient à la fin licence (*ijâza*) de l’enseigner. Ces structures d’enseignement étaient financées par les revenus de donations pieuses (biens habous) gérées par une administration spécifique.

Langue arabe et colonisation

Dans les années 1846-1848, la France confisqua les biens habous, sous le prétexte que le domaine public assumerait les charges qu'ils finançaient : il n'en fut quasiment rien et ce fut le début de la décadence de l'enseignement algérien. Jusqu'en 1870, les autorités coloniales firent preuve d'une certaine ouverture : écoles et collèges franco-arabes, médersas à Médéa, Constantine, Tlemcen, Collège impérial à Alger. À la chute du Second Empire, l'enseignement des « indigènes » devint un objet de conflit entre Paris et les colons, résolument opposés à la promotion de la population algérienne et considérant l'enseignement de l'arabe comme un encouragement au « fanatisme ». En 1871, l'arrêté du gouverneur Louis-Henri de Gueydon mit fin à l'expérience des collèges franco-arabes. En 1876, les médersas devinrent des « écoles supérieures de droit musulman » ; et, en 1883, le décret appliquant à l'Algérie les lois Ferry – rendant l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque – marqua la fin des écoles franco-arabes : la présence à l'école française d'un *taleb*, revendiquée par les notables algériens, fut généralement refusée tant par le gouvernement général que par les colons. Face à l'opposition du colonat, Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dénonça devant le Sénat « cette secrète malveillance, cette habitude invétérée de scepticisme quand il s'agit de l'école arabe ». Plus tard, un arrêté du Conseil d'État du 8 août 1935 assimilait la langue arabe à une langue étrangère.

À cette hostilité s'ajoutait la réserve de la population musulmane, qui voyait dans l'école française un danger pour son identité et sa religion, comme l'exprima M'hamed Ben Rahal, qui pourtant revendiqua à maintes reprises l'accès des « indigènes » à l'enseignement. Des écoles coraniques, soutenues par des ressources privées plus ou moins tolérées par les autorités coloniales, étaient évaluées à un millier en 1896 : elles étaient en progression et concurrençaient l'enseignement officiel, de toute façon peu ouvert aux musulmans. À un niveau supérieur, seules trois médersas (nommées plus tard lycées d'enseignement franco-musulman) à Tlemcen, Alger et Constantine assuraient un enseignement bilingue dans le but de former des fonctionnaires pour l'administration judiciaire du statut personnel.

Le mouvement pour la renaissance de la langue arabe

En 1919, le refus des colons et du gouvernement d'accorder aux Algériens les réformes promises pour leur participation à la Grande Guerre, notamment la suppression du code de l'indigénat, provoqua en Algérie une exaspération que la célébration arrogante du centenaire de la conquête en 1930 ne fit qu'attiser. Un mouvement de renaissance arabe initié en Orient au XIX^e^ siècle par Jamal Ad-Din Al-Afghani (1838-1897) et poursuivi par son disciple Mohammed Abduh, grand mufti du Caire, prônait la rénovation de l'islam par la réflexion et l'ouverture au monde moderne. C'est dans ce contexte que se développa le mouvement de la réforme (Islah) animé par le cheikh Abdelhamid Ben Badis [***s*** p. 387]. Né à Constantine en 1889, il poursuivit ses études d'arabe, initiées dans sa ville, à l'université Zitouna de Tunis. Puis, de nombreux voyages en Syrie et en Égypte le mirent en contact avec les grands courants réformistes qui traversaient l'Orient. Il rencontra d'abord, lors d'un pèlerinage à La Mecque, Bachir El-Ibrahimi, puis, au Caire, le cheikh Mohammed Abduh.

De retour à Constantine, il se consacra à l'enseignement et fut l'un des fondateurs, en 1931, de l'Association des oulémas musulmans algériens. Son action se développa autour de deux axes : la lutte contre les confréries, et l'éducation à travers le développement des écoles pour enseigner la langue arabe. L'Association créa un réseau d'écoles privées (médersas), mixtes, dont l'enseignement, pris en charge par le biais d'« associations éducatives et pédagogiques » régionales, était axé sur l'apprentissage de la langue arabe et, à travers elle, de l'histoire et de la civilisation arabes. Le programme était différent de celui des écoles coraniques, qui se bornaient à la mémorisation du Coran. Pour les enfants qui fréquentaient l'école française, les cours étaient assurés en dehors de ses horaires. Pour les autres, ces médersas fonctionnaient à temps plein, mais elles ajoutaient à leur programme propre une initiation au calcul, à la géographie et à la langue française. Outre ce niveau, l'Association en avait défini deux autres : une section religieuse basée sur le traité arabe d'Ibn Abi Zayd al-Qayrawani, la *Risâla* (Épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'islam selon le rite malékite), et une section linguistique se référant au traité grammatical d'Ibn Ajurrum, à des éléments de morphologie et à des morceaux choisis de poésie et de prose. Les maîtres étaient d'anciens élèves de la Zitouna, mais en 1947 un institut fut fondé à Constantine pour en former de nouveaux. Cette initiative trouva un accueil très favorable dans la population musulmane. En 1935, 70 écoles scolarisaient en arabe 3 000 élèves. En 1950, il y avait 124 écoles, avec 274 maîtres et 40 000 élèves.

Les responsables de ces médersas étaient aussi des prédicateurs qui, outre leur enseignement, donnaient des conférences auxquelles venait assister une grande partie de la population. Si l'enseignement de l'arabe fut massivement bien accueilli, il n'en fut pas de même de la critique

des pratiques maraboutiques, qui rencontra souvent une vive opposition de la population. Sous cet aspect, l'idéologie des réformistes était élitiste. De même que Ben Badis témoignait d'un certain mépris pour la langue arabe populaire (« langue de la rue et du marché »), lui-même et encore plus ses disciples combattirent avec une certaine violence des pratiques populaires qui, dans la destruction des structures religieuses, représentaient leur islam vécu. Cet aspect élitiste de l'action des oulémas se retrouvera ensuite dans les pratiques du FLN et, plus tard, dans la politique suivie par les gouvernements de l'Algérie indépendante, notamment dans la politique d'arabisation, son hostilité aux langues parlées (arabe et berbère) et sa conception d'une identité algérienne focalisée sur l'islam et le Moyen-Orient.

Pour en savoir plus

Ibn ABI ZAYD AL-QAYRAWANI, *La Risâla ou Épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islâm selon le rite mâlikite*, traduit par Léon Bercher, Carbonel, Alger, 1960.
Ali MERAD, *Le Réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940. Essai d'histoire religieuse et sociale*, Mouton, Paris/La Haye, 1960.

1940-1943, les Juifs rejetés dans l’indigénat

André Brochier

À la suite de l’armistice de juin 1940, le maréchal Philippe Pétain obtient les pleins pouvoirs pour former un nouveau régime autoritaire, le régime de Vichy, mettant fin à la III^{e} République. L’Empire colonial, qui reste sous la souveraineté de ce nouveau gouvernement, est donc touché comme la métropole par la série de mesures édictées contre les Juifs. Parmi elles, la loi du 7 octobre 1940, qui porte abrogation du décret Crémieux du 24 octobre 1870 et fixe le statut des Juifs indigènes des départements de l’Algérie, s’est sans doute voulue emblématique de la politique antisémite de Vichy dans ce pays.

Abrogation du décret Crémieux, professions interdites et aryanisation économique

Le puissant courant antisémite régnant chez les Européens d'Algérie reposa en grande partie sur le rejet du décret Crémieux. Particulièrement virulent à la fin du XIX^e^ siècle, ce courant a perduré jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, marqué par une forte adhésion au Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot – un parti d'abord anticommuniste, avant de se révéler clairement antisémite – et au Parti social français (PSF) du colonel François de La Rocque (1885-1946), ancien président des Croix de feu, la ligue d'anciens combattants nationalistes français dissoute en 1936. L'abrogation du décret retirant – sauf exceptions – la nationalité française aux Juifs d'Algérie a donc été en général bien accueillie par la population européenne. En revanche, la propagande de Vichy à destination de la population musulmane, qui présentait la mesure comme la réparation d'une injustice faite aux musulmans en 1870, n'a rencontré que peu d'écho, à l'exception de « cercles maraboutiques en perte de vitesse » selon l'historien Jacques Cantier ; et elle a été critiquée par les principaux leaders algériens (Mohammed Bendjelloul, Ferhat Abbas, Messali Hadj), qui se sont déclarés hostiles à cette « égalité par le bas ».

L'article 4 de la loi du 7 octobre 1940 prescrivait certaines exceptions : « Les Juifs indigènes des départements de l'Algérie qui, ayant appartenu à une unité combattante pendant les guerres de 1914-1918 ou 1939-1940, auront obtenu la Légion d'honneur à titre militaire, la médaille militaire ou la Croix de guerre, conserveront le statut politique des citoyens français. » Un décret du 20 novembre 1940 en a fixé les modalités : délai d'un mois pour déposer sa demande auprès du juge de paix et de trois jours pour faire appel de sa décision, suivi d'un parcours administratif complexe aboutissant auprès d'une commission du ministère de l'Intérieur chargée de l'examen des dossiers et de la préparation de l'éventuel décret de maintien. À peine plus de 1 % des Juifs d'Algérie ont pu bénéficier de cette dérogation.

Si les Juifs d'Algérie n'ont pas été tenus de porter l'étoile jaune, leur recensement a été prescrit par décret du 18 juillet 1941 étendant à l'Algérie la loi du 2 juin 1941 qui rendait obligatoire la déclaration de l'« état de Juif » au préfet ou au sous-préfet, en indiquant état civil, profession, état de leurs biens. En l'absence d'une telle déclaration dans un délai d'un mois, les personnes concernées étaient passibles de sanctions allant jusqu'à l'internement dans un camp spécial, même si l'intéressé était français. 117 646 juifs furent ainsi recensés en Algérie.

Dès la loi du 7 octobre 1940, de nombreuses professions furent interdites aux Juifs, notamment dans la fonction publique dont plus de 3 000 fonctionnaires algériens ont été

rapidement exclus. En 1941-1942, plusieurs décrets ont « réglementé » nombre de professions libérales en fixant un quota maximal de 2 % de Juifs : avocats, médecins, sages-femmes, officiers ministériels, architectes, etc. « En vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie algérienne », un décret du 21 novembre 1941 donnait par ailleurs pouvoir au gouverneur général de nommer un administrateur provisoire de toute entreprise, immeuble ou bien meuble appartenant à un Juif jusqu'à sa liquidation. Ce liquidateur devait être citoyen français, avoir un casier judiciaire vierge et, sous-entendu, être favorable à Vichy. Du 23 décembre 1941 au 4 novembre 1942, 267 arrêtés de nomination d'administrateurs provisoires (hors rectificatifs) ont été publiés au *Journal officiel de l'Algérie*. Pour gérer cet ensemble, un service de l'aryanisation économique a été mis en place par arrêté du gouverneur général du 15 décembre 1941. Peu de ces biens administrés ont été réellement vendus, le système de rémunération des administrateurs les poussant à les conserver le plus longtemps possible.

C'est en matière d'enseignement que la politique antisémite de Vichy en Algérie s'est le plus distinguée de la métropole par son caractère outrancier. Ainsi, la loi du 21 juin 1941 instaurant un *numerus clausus* de 3 % d'étudiants juifs dans l'enseignement supérieur fut-elle aggravée spécifiquement pour l'Algérie par un décret du 5 novembre 1941, qui l'étendait aux auditeurs libres. Et, dans l'enseignement primaire et secondaire, les autorités algériennes ont fait preuve d'un zèle inconnu en France : sous l'impulsion de Georges Hardy, recteur de l'académie d'Alger et ardent propagandiste de Vichy, un *numerus clausus* a été également imposé aux élèves et lycéens. Passant dans un premier temps par la voie réglementaire, il a été fixé à 14 % à compter du 1er janvier 1942, puis à 7 % pour la rentrée scolaire de 1942. La loi du 19 octobre 1942 n'a donc fait qu'officialiser une pratique déjà mise en œuvre.

Pour accueillir les enfants exclus, la loi du 31 décembre 1941 a permis la création d'un enseignement privé juif en Algérie, à l'exclusion de l'enseignement supérieur. L'ouverture d'un établissement scolaire était subordonnée à l'autorisation préalable du gouverneur général, ainsi que le choix des enseignants, obligatoirement français ; et les programmes et les livres devaient être soumis à l'agrément du recteur de l'académie. Malgré les difficultés, selon l'historien Michel Abitbol, « à la rentrée de 1942, soixante-dix écoles primaires et cinq écoles secondaires ont été ouvertes ; elles accueillent près de 20 000 élèves ».

Le difficile retour à la normalité

Si le débarquement anglo-américain du 8 novembre 1942 sur les côtes du Maroc et de l'Algérie a changé la donne, notamment du fait de la présence importante de Juifs dans la résistance – et en particulier du rôle du réseau de José Aboulker dans la neutralisation d'Alger ce jour-là –, il faudra attendre encore de longs mois pour que les Juifs retrouvent leur situation antérieure. D'après Henri Msellati, auteur de *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy*, si l'amiral François Darlan, dauphin du Maréchal, a préconisé sous la pression des Anglo-Américains, dans une circulaire confidentielle datant du 5 décembre 1942, l'abandon du *numerus clausus*, il a tenu à préciser : « Ces directives devant être mises en œuvre avec la discrétion et le sens des nuances qui s'imposent. » De fait, il a été abandonné en février 1943 et, en avril 1943, les fonctionnaires ont été réintégrés et les biens placés sous administration provisoire restitués à leurs propriétaires.

Mais c'est sur la question du rétablissement du décret Crémieux que les partisans de Vichy, le général Henri Giraud en tête, ont opposé la plus grande résistance. Sous le prétexte, fallacieux, que celui-ci heurterait les musulmans et risquerait de provoquer de graves troubles, ils ont multiplié les manœuvres dilatoires, allant même jusqu'à envisager, en mars 1943, une ordonnance confirmant son abrogation. Ce n'est que le 20 octobre 1943 que le Comité français de la libération nationale a déclaré que « le décret Crémieux se trouvait maintenu ».

Si la législation raciale de Vichy a profondément marqué, à juste titre, les Juifs d'Algérie, même s'ils ont échappé à la déportation et aux camps d'extermination, elle a également porté un discrédit certain sur l'engagement de la France, comme l'a exprimé le docteur Mohammed Bendjelloul : « Les musulmans, en raison du précédent ainsi créé, s'interrogent sur l'opportunité désormais de demander cette citoyenneté qu'on peut enlever après de si nombreuses années d'exercice. »

Pour en savoir plus

Michel ABITBOL, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1983.
Jacques CANTIER, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, Paris, 2002.
Henri MSELLATI, *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy, 10 juillet 1940-3 novembre 1943*, L'Harmattan, Paris, 1999.
Benjamin STORA, *Les Trois Exils juifs d'Algérie*, Stock, Paris, 2006.

Lieux et espaces

Le café maure, lieu de sociabilité et instance politique

Omar Carlier

À l'inverse du hammam, réinvention musulmane millénaire des thermes romains, le café est une invention de la modernité ottomane. C'est comme telle qu'elle arrive au Maghreb après que le sort de la boisson et du lieu a été réglé à Istanbul, au temps de Soliman, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, bien avant la popularisation du « divin nectar » à Paris, Vienne et Venise. À l'ombre du Grand Seigneur, le conflit de normes théologiques entre oulémas, relatif à la licéité de la boisson, s'est redoublé d'un conflit d'appréciation politique relatif au lieu, en termes d'ordre public et de menace pour le trône. Les firmans prohibitifs ayant été finalement levés, le café s'est répandu dans les nouvelles provinces arabes de l'Empire ottoman. Seuls les Saadiens de Marrakech échappent alors à la provincialisation dans l'Empire, dont raïs et janissaires sont les relais à Alger, Tunis et Tripoli – ce qui contribue à expliquer la préférence ultérieure marocaine pour le thé, commercialisé cette fois par les Hollandais puis les Anglais, au temps des Alaouites.

De l’héritage ottoman à l’acculturation à la modernité

Le café maure est d’emblée un espace fondamentalement masculin, qui ne tolère la présence féminine que dans les rôles contrôlés de la dérogeance festive accordée aux danseuses et autres courtisanes, ou dans le registre du chant religieux des soirées du ramadan – et il le reste jusqu’à ce jour. C’est que le café appartient en propre à l’espace public, réservé aux hommes, plus encore que la mosquée et bien plus que le souk. Le café restera aussi fort longtemps un lieu exclusivement citadin. C’est une petite unité économique, qui procure emplois et ressources, s’acquiert, se gère et se transmet comme telle. Mais, surtout, le *qahwa* (ou « kiosque ») est un lieu de sociabilité, propice à la rencontre sociale, à la conversation et à la convivialité, même si ces traits caractéristiques se déclinent sur une large gamme de formes et d’usages. C’est à ce titre un établissement profane, faisant contraste avec la mosquée ou l’oratoire, où l’on joue aux échecs ou aux dominos. Pour autant, on n’y boit pas d’alcool, lequel est réservé à la taverne du bagne ou au fondouk des chrétiens, où quelques janissaires ne dédaignent pas d’aller. Les soufis et les poètes, quant à eux, ont leurs propres lieux d’évasion, aux marges de la ville, où ils viennent « boire » le kif. Au-delà de cette sociabilité commune, l’écart est sensible, par exemple à Alger, entre les beaux cafés à colonnades où l’on déguste le moka dans la ville basse, à la rencontre de la grande mosquée et du souk principal, et les sortes de boîtes à cinq places situées dans la ville haute, où l’on peut consommer un breuvage moins noble pour un sou, lors de la halte biquotidienne qui rythme la vie de quartier, en partage avec l’oratoire. Le café enfin est politique, surveillé à ce titre par les agents du dey, qui craint non sans raison de voir s’y préparer de « noirs complots ».

Les choses changent en profondeur à partir de l’époque coloniale, amorcée au Maghreb avec la prise d’Alger en 1830. Tout d’abord, le café se ruralise. Certes, il connaissait déjà les formes rustiques du café à feuillage, dans la périphérie des capitales, ou au contraire l’élégance raffinée du portique et de la fontaine de marbre dans les stations bucoliques servant de villégiature à l’« aristocratie » urbaine de Tunis ou d’Alger. Mais la boisson restait un produit rare et cher pour les ruraux. En Algérie, le lieu lui-même ne vient jusqu’à eux que par l’engagement provisoire dans l’armée coloniale, qui trace les routes et crée des caravansérails, ou par les échanges ultérieurs avec les nouveaux centres européens.

Sauf dans les villes du contact saharien, comme Biskra et Bou Saada, où il est présent depuis des lustres, le « café maure » accompagne ainsi l’avancée des voies de communication et des villages de colonisation, se fixe aux étapes routières puis ferroviaires du nouveau quadrillage territorial, et fournit aux autochtones l’un des appuis de la mobilité sociale et spatiale. Aux allogènes l’auberge et l’hôtel, aux indigènes le café maure. L’avancée du lieu en plaine et en

montagne se fait donc sur un trend séculaire, à des rythmes divers suivant les régions, et se poursuivra bien au-delà des indépendances. Par ailleurs, la dualité de l'établissement, tant en ville qu'à la campagne, entre le bar et le café, le pastis et la « gazouze », est maintenue tout au long de la période coloniale dans sa relation asymétrique, les Algériens musulmans allant plus souvent dans les bars européens que les Européens ne vont dans les « cafés maures », sans oublier la présence des Juifs dans le cadre de la convivialité mélomane.

Au XX^{e} siècle, s'il reste une petite unité économique et un lieu de sociabilité, le café maure se diversifie dans ses fonctions et favorise une nouvelle créativité collective. Sa renaissance a partie liée avec l'accélération sociale que suscitent les deux guerres mondiales, l'aggravation de l'exode rural que provoquent la crise de 1929 et l'amorce de la transition démographique, l'essor de la migration vers la France, sur un long *trend* de dépossession foncière et de déstructuration tribale. Le lieu induit l'acculturation à la modernité, favorise l'appropriation de ses pratiques et de ses normes. Prolongement du village à la ville, où l'on se retrouve entre « pays », il sert de gazette et de Bourse du travail. Sans remplacer la gargote immémoriale, il fait office de dortoir pour les sans-logis et les ruraux de passage, prenant ainsi le relais du hammam, qui continue la nuit de faire fonction d'« hôtel », et du fondouk, sorte d'auberge, où depuis toujours dorment les hommes de passage venus vendre leurs denrées et leurs bêtes.

Une métamorphose au temps du Front populaire

À Alger, le lieu est en phase avec la venue de nouveaux métiers, de nouvelles pratiques culturelles, de nouvelles formes de solidarité. Jouxtant le port, voici le café des dockers. Auprès des nœuds de communications, s'autonomise le café des cheminots et des traminots. Lié à tout le salariat moderne, voici le café du syndicat, qui fait office de local, quand ce n'est pas le contraire. Dès avant 1914, mais surtout dans l'entre-deux-guerres, le café des sports accompagne le cyclisme, la boxe et le football. Le gramophone et le disque sonorisent l'établissement, sinon la rue et le quartier. La musique savante andalouse amorce sa mue et relance une vieille complicité judéo-musulmane. En 1926, le premier théâtre populaire en arabe dialectal fait ses premiers pas avec succès, bientôt suivi par un genre musical populaire (*chaabi*), qui installe son quartier général au café Malakoff, à deux pas de la place du Gouvernement. À la veille du Front populaire, le cinéma égyptien fait sa percée et impose de nouveaux standards. Dans tous les cas, le café est un relais et un adjuvant. De Tlemcen à Tunis, il favorise le réajustement des activités et des sociabilités. Une société civile autochtone s'esquisse, à la conjonction de la dynamique associative et de la politique moderne, prenant appui sur ce lieu profane qui sert à présent de local et de tribune, de base matérielle à l'action légale comme au conciliabule clandestin, de borne logistique contribuant à baliser les itinéraires et à minuter les cortèges.

Mais peut-on encore parler de « café maure » ? Au temps du Front populaire, l'endroit s'est transformé de l'intérieur, par l'effervescence qu'il a contribué à faire advenir. Les objets, la gestuelle, les usages et le tempo qui exprimaient en lui l'art de vivre propre à la médina d'autrefois sont renouvelés au point de provoquer une vraie métamorphose. On passe de la natte et de la banquette induisant la posture accroupie ou allongée aux chaises réunies autour d'une table, puis à la station debout et au café pris sur le pouce au comptoir. Sur un autre plan, l'arrivée d'une jeunesse scolaire soutenant en ville les pratiques sociales et culturelles nouvelles, et se formant avec elles, fait apparaître le café des jeunes, moins comme lieu séparé des autres que comme nouvelle présence en ce lieu. Entre l'exclusion de l'école à quatorze ans et l'appel au service militaire à vingt ans, ce groupe social inédit prend conscience de lui-même, et bouscule les anciens rapports entre père et fils, aîné et cadet. Si un adolescent ne rentre toujours pas au café où est assis son père, il peut désormais rencontrer les amis de son groupe d'âge quand son géniteur n'y est pas, deviser sur la terrasse et commenter le journal, ou profiter de l'arrière-salle pour travailler avec eux à l'action collective.

Ce modernisme incorporé, il est vrai, ne transforme pas l'ancien *cahvé* turc en bar ou en brasserie. Il reste distinctif, repérable à la seconde au parfum du thé à la menthe, au son du dernier disque d'El-Anka, aux vocalises d'Oum Kalsoum. Mais il ne suffit pas à garantir la

pérennité d'une activité créatrice. Agent actif du changement social, culturel et politique dans l'entre-deux-guerres, instrument de la nationalisation du lien social, sa créativité survivra difficilement aux multiples formes de conflictualité liée au passage de l'ordre colonial à l'État national. Et ce malgré la résurgence de son rôle politique durant la guerre d'indépendance, les moments forts du mouvement estudiantin des années 1960, les relances culturelles venant des théâtres et cinémathèques dans la décennie suivante, et un ultime *revival* sous la forme spécifique du cybercafé dans les années 1990. Aussi bien, le café maure semble-t-il avoir connu son *momentum* au temps du Front populaire. Après quoi, il retombera lentement et progressivement, non sans retours de flamme, à l'étiage d'une sociabilité minimale ordinaire.

La réglementation de la prostitution, instrument de domination raciale

Christelle Taraud

Dans l'Algérie coloniale, la réglementation de la prostitution prend dès 1830 une forme singulière, liée autant à la question de l'implantation outre-méditerranée – il faut réguler le flux de prostituées européennes qui s'installent dans la foulée de la conquête – qu'à celle de la domination, à travers les femmes autochtones, des populations algériennes. Pour les militaires français, le problème est d'autant plus vital qu'ils considèrent la prostitution « indigène » comme pléthorique. Le discours officiel des Français, militaires ou civils, soutient que presque toutes les femmes algériennes seraient des prostituées, réelles ou potentielles. Elles seraient, en outre, massivement « syphilitiques ». La peur de la « contamination » raciale et sexuelle s'installe alors, accompagnée de l'obsession récurrente du « péril vénérien ». Cette vision de l'altérité sexuelle est, on s'en doute, orientée et instrumentalisée, mais elle conduit les militaires – seuls maîtres en Algérie jusqu'aux années 1870 – à mettre en place, très rapidement, une réglementation coercitive. À Alger, seulement une semaine après la prise de la ville, le 13 juillet 1830, est ainsi créé le premier service sanitaire de la prostitution, sur le modèle de ce que l'on pouvait trouver dans certaines villes métropolitaines à la même époque. Le contrôle permet dans ce cadre d'instituer des lieux précis de prostitution, d'organiser les visites prophylactiques et de mettre en place la perception d'une taxe sanitaire.

Les maisons de tolérance, implantées dans la foulée de la conquête dans les villes françaises, sont d'ailleurs plutôt réservées, au départ, aux prostituées européennes. Pour les femmes « indigènes », l'administration coloniale tente d'instituer, sans grande réussite du fait de l'inadéquation de cette mesure avec le capitalisme sexuel alors développé, une véritable ségrégation raciale des populations prostitutionnelles. C'est pourquoi elle met en place des « quartiers réservés ». L'innovation, lourde de conséquences, est logique dans le contexte colonial de l'époque. En métropole, l'administration avait plutôt fait le choix de la dissémination du « vice », les « maisons de quartier » étant réparties sur l'ensemble du territoire urbain pour éviter les désordres liés à la présence d'une telle activité dans des espaces définis comme « honnêtes ». Au contraire, l'Algérie est marquée par un extraordinaire phénomène de concentration de la prostitution. Partout où cela a été possible, l'administration coloniale a facilité l'implantation de quartiers réservés : dans certaines villes de garnison comme Sidi Bel Abbès, ou dans des villes moyennes comme Bou Saada, Djelfa et Biskra. Dans ces dernières, où se développe, avec la colonisation, un fort tourisme sexuel autour des « prostituées Ouled Naïl », la nomenclature réglementariste évolue souvent, passant de la « rue réservée » au « quartier

réservé ». Dans d'autres endroits, le quartier réservé prend le nom de « village nègre », du fait que l'on a simplement regroupé les activités prostitutionnelles dans les quartiers les plus pauvres et les plus stigmatisés.

Véritables « harems du capitalisme », ces quartiers réservés – qui sont souvent des entreprises commerciales très rentables – ont la particularité d'être entièrement clos de murs. « Protégés » par des enceintes plus ou moins étanches selon les cas, ces derniers ne disposent théoriquement que d'une seule entrée gardée, jour et nuit, par un poste militaire et/ou policier. Les filles ne pouvant sortir que rarement – et leurs sorties étant assujetties à une permission donnée par le policier des mœurs et par le médecin du dispensaire –, le quartier a été « aménagé », notamment avec des commerces et des lieux de loisirs.

Cependant, en Algérie, du fait sans doute de la précocité de la conquête, les quartiers réservés ont été moins nombreux qu'ailleurs – au Maroc notamment, où le quartier de Bousbir, par exemple, regroupe entre 1920 et 1956, en plein cœur de la nouvelle médina de Casablanca, de 600 à 900 femmes. Plus souvent, ce sont donc des « rues réservées » qui constituent, dans l'Algérie colonisée, le paysage prostitutionnel « indigène » : rue de l'Échelle à Constantine, rues Monthador et des Jardins à Oran, rues Barberousse ou Kataroudggil à Alger. Des rues réservées, comme celles d'Alger, qui seront ensuite immortalisées par la littérature, la peinture, la photographie et le cinéma, comme dans le célèbre film de Julien Duvivier *Pépé le Moko*, sorti sur les écrans français en 1936.

À partir des années 1920, se développe pourtant en Algérie, bien loin de cette image d'Épinal de la prostitution, un type de commerce sexuel particulier qui représente le mieux – à l'exception peut-être des bordels militaires de campagne (BMC) – l'exploitation et la domination du système réglementariste colonial. Ce nouveau type de commerce – nommé fort symboliquement « abattage » – rappelle les liens symbiotiques entre colonialisme, capitalisme et réglementarisme. Dans le commerce d'abattage, ce qui compte, en effet, c'est le débit : les coûts étant abaissés, il faut, pour que l'établissement soit rentable, augmenter la « production ». En somme, on se trouve confronté à une sorte de taylorisme sexuel où la prostituée est réduite au nombre de ses passes. Ce que recouvre alors l'idée de la « bonne gagneuse », dans ces maisons d'abattage, ce sont bien les quarante à soixante clients que peuvent parfois faire les filles dans une journée. Dans son livre *Les Chambres closes* (2007), Germaine Aziz raconte justement son histoire : celle d'une prostituée algérienne de confession juive ayant vécu à la fois le système de l'indigénat et celui du réglementarisme colonial. Commençant sa « carrière » dans une maison d'abattage de Bône au début des années 1950, *Le Chat noir*, elle gravit toutes les étapes de la hiérarchie des maisons pour se retrouver, finalement, dans la plus grande maison de tolérance d'Afrique du Nord, *Le Sphinx* d'Alger. Remarquable témoignage sur le système prostitutionnel en Algérie, le récit de Germaine Aziz permet d'en mieux comprendre toute l'implacable mécanique, exercée le plus souvent contre des femmes « indigènes ».

Le réglementarisme colonial, jusque dans ses institutions les plus violentes – maisons d'abattage et BMC –, perdurera pourtant jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962. La loi dite Marthe Richard, promulguée en 1946 en France métropolitaine, n'y a donc jamais été appliquée. La raison invoquée par l'administration : l'état de civilisation « inférieur » de la population algérienne. Dès lors, on comprend pourquoi l'une des premières mesures de l'Algérie indépendante sera d'abolir le réglementarisme. Pour de nombreux Algériens du début des années 1960, en effet, mettre fin au système réglementariste, c'était donner une portée symbolique à la fin de la domination coloniale elle-même.

Pour en savoir plus

Germaine AZIZ, *Les Chambres closes. Histoire d'une prostituée juive d'Algérie*, Nouveau Monde, Paris, 2007.

Alain CORBIN, *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution au XIX^{e} siècle*, Flammarion, Paris, 2010.

Christelle TARAUD, *La Prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962*, Payot, Paris, 2003 et 2009.

Le chant arabo-andalou dans l'Algérie de l'entre-deux-guerres

Nadir Marouf

En Algérie et au Maghreb, le patrimoine musical arabo-andalou a traversé les siècles grâce à la mémoire collective et il a remarquablement résisté à la colonisation, constituant même un notable marqueur de résistance culturelle, même s'il a été également renouvelé par ce processus. Ce patrimoine puise ses racines dans la grande période d'expansion méditerranéenne de l'islam du VII^e^ au X^e^ siècle et il a hérité des traditions musicales à la fois catholique de la péninsule Ibérique, afro-berbère du Maghreb et arabes. Le mot composé « arabo-andalou » reflète toutefois une conception européocentrique de ce patrimoine, celle des orientalistes du début du XX^e^ siècle. Localement, cette musique est traditionnellement appelée *çan'a* (ou malouf), attestant de l'origine sociale des acteurs qui l'ont portée tout au long de l'histoire médiévale et qui se prolonge jusqu'à l'entre-deux-guerres, notamment dans des villes comme Fès, Tlemcen et Tunis.

En effet, à Tlemcen, les acteurs qui ont incarné cette musique se recrutaient dans la petite production marchande de la médina profonde, où la corporation artisanale se déclinait en trois registres : celui de l'ouvrage au sein de l'atelier de fabrication, celui de la production musicale et celui de la communion confrérique. Dans ce triptyque, les deux premiers éléments partagent alors une terminologie commune : ainsi le *târ* désigne-t-il aussi bien l'instrument de percussion que la navette du tisserand devant son métier à tisser. De même, les hiérarchies dans l'ordre de compétence se superposent : le *m'allem* se dit à la fois du maître d'œuvre de l'ouvroir et du maître de musique. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'un et l'autre se confondent : de jour, le *m'allem* tient l'atelier de fabrication et, après le travail, il dirige le petit orchestre formé par ses apprentis. Cette double sémantique des compétences se reproduit dans le registre des appellations de l'œuvre même : la *çan'a* est à la fois le terme pour désigner l'ouvrage, la couverture par exemple, et l'opéra constitutif de l'œuvre musicale. Les maîtres sont, dans les deux cas, des *ç'nay'i* (maîtres d'œuvre) qui dirigent l'orchestre lors de rituels ou cérémonies ou à l'occasion de simples répétitions qui ont lieu dans l'échoppe elle-même après le travail, quelquefois dans la *masryya*, local accessible par une chicane ou un escalier donnant sur l'étage supérieur de la maison d'un mécène. Ces espaces de rassemblement musical ont pu servir de lieux de rassemblement confrérique ou, dans les années 1930, de lieux de rencontre pour les membres d'un « cercle » (*nadi*) de l'Association des oulémas [***s*** p. 387].

La puissance et la complexité, à la fois artistiques, culturelles et sociales, de ce patrimoine expliquent sans doute que ses acteurs, soucieux de le défendre face à la colonisation, aient fait preuve d'une sorte de « conservatisme militant » – qui s'est d'ailleurs poursuivi au-delà de l'indépendance. Ainsi, le milieu associatif, à Tlemcen particulièrement, mais aussi à Alger et à Constantine, à Blida comme à Nedroma, a-t-il manifesté une obsession face à l'intrusion

coloniale, au prix d'un refus « intégriste » de toute innovation, fût-elle justifiée. Les gardiens du temple entendent ainsi garder intact le patrimoine andalou, même si celui-ci comporte des apories dans la structure rythmique héritée d'un maître connu et sanctifié. Les recherches musicologiques qui se font jour ici et là depuis l'indépendance se heurtent souvent à la même résistance, comme par réflexe. La transcription d'une pièce chantée ou d'une ouverture instrumentale (*tûchia*) est souvent considérée comme sacrilège.

C'est pourquoi les orientalistes européens qui s'intéressaient à cette musique n'ont pas eu l'audience ni la postérité qu'ils méritaient. Jules Rouanet avait, dans les années 1920, entrepris de solfier une partie du patrimoine de l'école d'Alger avec la collaboration d'un musicien juif, Edmond Yafil. Le même travail avait été amorcé au Maroc par Alexis Chottin en 1904. Même des orientalistes « indigènes » gagnés à la langue et à la culture françaises, comme Mustapha Aboura (premier instituteur algérien ayant enseigné à l'école Décieux à Tlemcen) et Ghaouti Bouali (qui a laissé un traité de musicologie écrit en arabe, mais s'inspirant de méthodes d'exposition occidentales), n'ont eu qu'une faible postérité – ces travaux, aujourd'hui déterrés, commencent à peine à être étudiés par quelques chercheurs algériens.

Ce trop long oubli est d'autant plus paradoxal que le milieu orientaliste n'était pas particulièrement soucieux de réformer le système musical arabe. Il y avait place, somme toute, pour une curiosité d'entomologiste pour les uns, pour un intérêt sincère pour d'autres. Rappelons à cet égard Camille Saint-Saëns (1835-1921) qui, ayant passé les dernières années sa vie à Alger où il mourut, composa les *Suites*, s'inspirant du mode *zidân* (mixolydien dans la table de Pythagore). Plus encore, le centenaire de la colonisation de l'Algérie en 1930 ne manqua pas d'inclure dans son agenda des concerts dédiés à la musique arabe. Évoquons également Cheikh Larbi Ben Sari, qui vécut centenaire (1857-1964) et qui, survivant à d'autres maîtres n'ayant guère laissé d'héritiers, restera depuis le début du XX^e^ siècle le seul à incarner l'école de Tlemcen : à ce titre, il fut invité avec sa troupe à l'Exposition universelle de 1900 à Paris ; et il s'y produisit de nouveau en 1927 pour l'inauguration de la Mosquée de Paris.

Enfin, n'oublions pas le Congrès de musique arabe du Caire en mars 1932, dont le baron musicologue Rodolphe d'Erlanger (1872-1932) fut l'artisan, et qui permettra aux « frères d'Orient » de connaître la musique du Maghreb. Le jeune cheikh Ahmed Ben Sari, dit « Rédouane » (1914-2002), fils prodige de Cheikh Larbi Ben Sari, était alors à dix-huit ans une coqueluche en herbe. Il fut invité à cette occasion au Conservatoire du Caire pour chanter devant Oum Kalsoum (1904 ?-1975), qualifiée par certains de « Maria Callas d'Orient ». Ce fut un moment d'émotion extrême, d'autant plus que les Arabes du Machrek ignoraient que les auditoires du Maghreb étaient sensibles à la microtonalité orientale, c'est-à-dire aux échelles où figure le quart de ton. L'épopée de la conscription en 1911 et 1912 avait en effet poussé beaucoup de familles tlemcéniennes, mais aussi d'ailleurs, à s'exiler en Turquie, au Liban, en Syrie ou en Égypte [***s*** p. 244] ; tous ces migrants ne firent pas souche et nombre d'entre eux retournèrent au pays à l'issue de la Grande Guerre, ce qui contribuera à populariser la musique d'Orient dans les milieux citadins algériens.

À partir des années 1930, il était ainsi coutumier de voir, à l'occasion d'un mariage par exemple, un chanteur choisi parmi l'orchestre ou parmi les auditeurs monter sur scène pour exécuter un solo puisé dans le répertoire d'Oum Kalsoum ou de Mohammed Abdelwahab (1907-1991). Ce chanteur égyptien fut l'un des premiers à réhabiliter dans ses chants un *ars nova* inauguré au milieu du XVIII^e^ siècle dans le même esprit que le réformisme de la Nahda [***s*** p. 149].

Par ailleurs, des chansons populaires libano-syriennes étaient venues nourrir, moyennant quelques adaptations mélodiques, le répertoire populaire dérivé de l'andalou. Lors de ces fêtes intimes, de telles dérogations à la musique canonique étaient là comme des coquetteries plaisantes, qui n'entamaient nullement le patrimoine local, chaque chant occupant sa place et son temps propres. Il faut dire que même le patrimoine canonique a pu connaître des transgressions qui, loin d'être rejetées par un public pourtant conservateur, ont été saluées avec bonheur quand elles étaient portées par ce même cheikh Rédouane – qu'Henry de Montherlant avait entendu chanter en 1928 à Tlemcen, événement qu'il a retracé dans ses *Nouvelles littéraires*. En effet, Rédouane a su retenir l'esprit plutôt que la lettre d'un patrimoine dont il a extrait la substance profonde, sans avoir à aucun moment fréquenté les académies musicales.

Pour en savoir plus

Nadya BOUZAR-KASBADJI, *L'Émergence artistique au XX^{e} siècle*, OPU, Alger, 1988.
Achour CHEURFI, *Dictionnaire des musiciens et interprètes algériens*, ANEP, Alger, 1997.
Ahmed et Mohammed Elhabib HACHLEF, *Anthologie de la musique arabe (1906-1960)*, Publisud, Paris, 1993.
Nadir MAROUF, *Le Chant arabo-andalou*, L'Harmattan, Paris, 1995.
Abdelmadjid MERDACI, *Dictionnaire des musiques citadines de Constantine*, Éditions du Champ libre, Constantine, 2008.

Les Aurès, 1916-1945 : état des savoirs, de l'archéologie à la photographie

Fanny Colonna

En 1916, on ne savait presque rien du massif montagneux des Aurès, dans l'Est algérien, qui deviendra redoutablement célèbre plus tard, sauf qu'une insurrection contre la conscription s'y était déclarée cette année-là, dont la répression avait fait plusieurs centaines de morts [***s*** p. 255]. Certes, dans le dernier quart du XIX^e^ siècle, Émile Masqueray, historien de l'Afrique romaine, créateur en 1880 de l'École d'Alger et auteur d'une thèse tardivement reconnue comme fondatrice, y avait séjourné de longs mois, partageant son temps entre fouilles archéologiques et relevés d'histoires tribales orales, sur le point de fonder une discipline nouvelle associant vestiges du passé et connaissance du peuplement au présent. Entreprise qui n'eut ni héritiers ni reconnaissance jusqu'en 1930, comme l'a relevé Jacques Berque, et fut réhabilitée dans le domaine de l'anthropologie berbère seulement en 1987, par Ernest Gellner. Car Masqueray mourut prématurément en 1894 à cinquante et un ans. De plus, « indigénophile » avéré, il fut diversement accepté par sa communauté universitaire du moment.

Ce n'est donc pas cet illustre précédent qui incita l'ancien gouverneur des colonies Henri Labouret à choisir, en accord avec Paul Rivet et Georges-Henri Rivière, inventeurs du Musée de l'homme de Paris en voie de création, ce site d'accès difficile pour y envoyer en 1934, grâce à un financement de l'Institut international des langues et des civilisations africaines (IILCA) basé à Londres, une mission ethnographique composée à dessein de deux jeunes femmes, Thérèse Rivière (1901-1970) et Germaine Tillion (1907-2008). Mais plutôt, probablement, les conseils d'un jeune géomorphologue de vingt-cinq ans, Robert Laffitte (1911-2003), qui parcourait alors la région en short et à pied pour en dresser la carte géologique au 1/200 000.

Le plus difficile à documenter pendant longtemps fut le produit d'années d'ascèse et de courage, soit la riche documentation anthropologique, photographique, filmique qu'elles avaient su réunir. Car un double destin négatif s'acharna à la fois sur les archives de Rivière et sur celles de Tillion : cette dernière fut arrêtée en 1942 puis envoyée à Ravensbrück pour faits de résistance en 1944, tandis que Thérèse Rivière, après un bref retour au Musée en 1940, dut abandonner son poste pour des raisons de santé vers 1945 et termina sa vie en 1970 dans un lieu d'internement de province.

C'est grâce à l'implication de Germaine Tillion en 1955 dans la guerre d'Algérie, aux côtés de Jacques Soustelle (1912-1990), qu'une lumière parcimonieuse commença à filtrer sur ces missions novatrices. Certes, auparavant, en 1943, en pleine occupation allemande, Thérèse Rivière avait organisé au Musée de l'homme, Palais de Chaillot, une *Exposition des collections de l'Aurès* dotée d'un catalogue et d'une affiche remarquable, signée par l'un des plus grands

noms du graphisme de l'époque, Falck. Mais c'est seulement en 1980 que la découverte des positifs des photographies destinées à l'exposition permit de renouer entre eux les fils des diverses collections rapportées par Thérèse Rivière et surtout de rendre visible son talent exceptionnel de photographe, par une publication en 1987. Le Musée de l'homme décidait alors de rendre consultables les archives concernant les missions aurasiennes. Ce dévoilement progressif n'en était qu'à ses débuts. En effet, en 2000, Germaine Tillion publiait une intéressante reconstitution, plus ou moins de mémoire, de ses premières missions, puisque, semble-t-il, l'essentiel de sa documentation écrite avait été perdu.

Enfin, en 2005, la médiathèque du Musée du Quai Branly recevait un don important des héritiers de Jacques Faublée, spécialiste de Madagascar ayant participé directement aux missions de l'Aurès : tout ce qui avait pu être sauvé des archives de Thérèse Rivière. Cette fois, l'ampleur du don et, surtout, les qualités intrinsèques des documents bouleversent complètement l'image qu'on aurait pu se faire jusque-là d'une chercheuse discrète jusqu'au mutisme, et en font sans doute la collection ethnographique la plus nourrie et la plus parlante sur l'Afrique du Nord.

Il reste désormais à explorer la mine que constitue le fonds Rivière du Quai Branly. Il faut noter cependant l'absence de continuité entre le questionnement de la mission de 1934 et celui, antérieur de cinquante ans, de Masqueray : nous sommes là dans deux univers cognitifs distincts et, comme Tillion l'écrira plus tard, c'est à des « sociétés archaïques » qu'elles croient s'adresser. Ce que prouve le « présent ethnographique » utilisé dans leurs premières publications ; et cela en dépit de l'effervescence sociale et politique que signale le politologue Lahcène Zeghdar pour 1936 et 1937, due à la diffusion locale des idées du Congrès musulman et des nouveaux partis politiques algériens, mais surtout de celles du réformiste Ben Badis.

Dans un rapport de mars 1937 à l'IILCA, Thérèse Rivière rappelle comment elle et sa compagne s'étaient réparti les tâches, entre l'étude des techniques et celle de l'organisation sociale, chez trois tribus du versant Sud, Ouled Abderrahmane, Béni Melkem et Nwacer. Ainsi un précieux agenda bleu de la main de Thérèse, daté de 1935, livre le cheminement quotidien, les fatigues, les noms des gens rencontrés, tandis que des « Notes de terrain » distinctes, consignées aux mêmes dates, témoignent, grâce à son aisance prodigieuse dans le dessin, de sa découverte émerveillée du génie technique des gens chez qui elle vit. On y peut lire toujours les noms des informateurs, tandis que certains thèmes plus construits prennent déjà progressivement forme : des rituels saisonniers, des fêtes familiales (mariages et circoncisions), des greniers collectifs et surtout, très impressionnant, un ensemble sur l'art du dessin des indigènes eux-mêmes. Il faut souligner aussi l'intérêt soutenu que Thérèse manifesta par ailleurs pour la dimension archéologique de la mission, concrétisée par d'autres chercheuses et dont la trace demeure au Musée de l'homme, mais qui était si fort qu'elle en avait inscrit un projet de thèse à l'École du Louvre, signalé dans son rapport de mars 1937.

Dès 1987, un grand intérêt s'est manifesté en Algérie pour cet ensemble de travaux si rares. Et il s'est concrétisé en 2012 par un projet de convention entre le Quai Branly et le Centre de recherches anthropologiques d'Oran, lequel permettra à des chercheurs des deux rives de faire fructifier ensemble ce trésor. Si une certitude domine enfin cette grande aventure et ses avatars, c'est la conviction de l'immense talent de l'écriture photographique de Thérèse, dont témoignent les 3 500 clichés consultables à Branly, encore peu explorés.

Pour en savoir plus

Jacques BERQUE, « Cent vingt-cinq ans de sociologie maghrébine », *Annales ESC*, vol. 11, n^{o} 3, 1956, p. 296-324.
Jacques FAUBLÉE, « À propos de Thérèse Rivière (1901-1970) et de ses missions dans l'Aurès », *Études et documents berbères*, n^{o} 41, 988, p. 94-102.
Ernest GELLNER, « The routes of cohesion », *Cultures, Identity and Politics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1987.
Émile MASQUERAY, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie. Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aurès, Beni Mezab*, 1886 (rééd., avec présentation et bibliographie des travaux d'E. M. par Fanny Colonna : Édisud, Aix-en-Provence, 1983).
Thérèse RIVIÈRE, *Aurès/Algérie 1935-1936, Photographies*, suivi de *Elle a passé tant d'heures*, par Fanny Colonna, Éditions de la MSH/OPU, Paris/Alger, 1987.
Germaine TILLION, *Il était une fois l'ethnographie*, Seuil, Paris, 2000.
Lahcène ZEGHDAR, « L'implantation des partis politiques dans les Aurès de 1930 à 1950 », Oran, colloque AIMS, non publié, 2010.
Fonds Thérèse Rivière, Musée du Quai Branly, <www.quaibranly.fr>.

La viticulture oranaise, au cœur de l’économie coloniale

Omar Bessaoud

Plus que toute autre région de l’Algérie, l’Oranie a été profondément marquée par la vigne dans ses paysages naturels, son peuplement, ses structures sociales, son système urbain et dans ses modes d’expression politique et culturelle. Attestée de très longue date dans la région, cette culture a connu sous la colonisation une très notable expansion, au point de lui donner, selon les mots du géographe Hildebert Isnard (1904-1983), l’allure d’une « province française ». La commune d’Aïn Témouchent, principal bassin viticole de l’Algérie coloniale, présentait dans les années 1950 l’une des densités européennes les plus fortes du pays, attirant des ouvriers issus des régions pauvres d’Espagne, des migrants marocains, des fellahs et pasteurs algériens déracinés.

Des origines à la construction du vignoble colonial oranais

Les vestiges archéologiques et les textes historiques livrent peu de connaissances sur la culture de la vigne dans l'Oranie des temps anciens. On sait que la variété « Ahmar bou Amar » était connue par les Berbères et que la culture de la vigne était pratiquée dans les comptoirs phéniciens de Siga et Rachgoun, sur la côte témouchentoise. Des traces de la culture de la vigne par les Romains ont également été découvertes à Portus Magnus (aujourd'hui Béthioua) et Ghazaouet. Les géographes arabes des Xe et XIe siècles ont signalé en leur temps sa culture dans des régions de Tlemcen et dans la vallée du Chélif. Au XVIIIe siècle, le rapport de l'Espagnol Aramburu mentionne la présence des vignes à Mostaganem.

En 1830, les vignes ne couvraient en Algérie que quelque 2 000 ha, concentrés essentiellement dans l'Oranie, dans les jardins des villes, leur périphérie et dans les montagnes de Mascara, de Mostaganem et du Dahra. La population « musulmane » ne s'y intéressait que pour la production de raisins frais, accessoirement pour la transformation en raisins secs et en vin commercialisé par les Juifs. Les agronomes français du XIXe siècle ont recensé dix-sept variétés de vigne indigènes à Tlemcen – l'émir Abd el-Kader possédait dans cette région un vignoble complanté d'un cépage dit le « chaouch ».

L'attachement à la théorie du « pacte colonial », chère à Montesquieu, selon laquelle les colonies étaient établies pour fournir des denrées complémentaires à la métropole, freina les projets de plantation de vigne. Les premiers colons, outre les céréales, se spécialisèrent d'abord dans la culture du tabac, du coton ou du lin. De 1844 à 1848, les petits concessionnaires des premiers centres de colonisation planteront des vignes pour leur seule consommation, utilisant des cépages indigènes ou importés de leur pays d'origine. En 1846, la vigne européenne dans la « province » d'Oran dépassait à peine les 300 ha.

La première phase de développement colonial du vignoble oranais est intervenue dans les années 1860, avec comme objectif initial de s'affranchir des importations de vin. L'effort de plantation s'est alors porté dans les zones littorales et sublittorales du Nord, dans les plaines et collines de plus grande fertilité – reléguant ainsi la viticulture « indigène » dans les montagnes. La crise du phylloxéra, qui affecta le vignoble français à partir de 1869, a donné ensuite une nouvelle impulsion à l'expansion du vignoble colonial, qui est passé, de 1864 à 1875 dans le département d'Oran, de 6 567 à 12 182 ha. En 1897, le vignoble oranais assurait sa suprématie avec ses 60 914 ha, soit 47 % du vignoble colonial. Le cantonnement et le séquestre, les lois foncières et les annexions administratives de douars ont ouvert de nouveaux horizons à la viticulture coloniale.

À la veille de l’indépendance, l’Oranie concentrait 69 % du vignoble algérien – la commune d’Aïn Témouchent assurant à elle seule, avec 60 000 ha, 20 % à 25 % de cette production. De gros négociants (Établissements Sauvignon, Francivin, Sénéclauze, les frères Gay…) contrôlaient le commerce entre les ports locaux d’Oran, d’Arzew, de Mostaganem, de Ghazaouet et ceux de la métropole. Si les vins de coupage formaient près de la moitié des exportations oranaises, d’autres bénéficiaient de signes de qualité (comme ceux de Mascara, de Tlemcen ou du Dahra).

L’expansion de la viticulture et la colonisation en Oranie

Le rôle de l’État colonial sera décisif dans l’expansion du vignoble oranais. Celui-ci progressera au rythme des progrès enregistrés dans le choix des cépages, des techniques de défrichement et de travaux du sol, de taille, de fertilisation, de traitement phytosanitaire. La descente de la vigne vers la plaine n’a été rendue possible que parce que les procédés de vinification avaient trouvé des solutions aux problèmes de fermentation et de conservation qui se posaient dans les régions chaudes. Le réseau des écoles et collèges agricoles fournissait les techniciens ; les stations d’expérimentation et de pépinières, les services techniques du gouvernement général de l’Algérie et les syndicats de défense contre le phylloxéra fournissaient les appuis et conseils aux viticulteurs coloniaux.

Des contraintes économiques furent progressivement levées. La loi qui unifia dès 1867 les marchés algériens et français offrait les débouchés indispensables à la production. La Banque d’Algérie, les Comptoirs d’escompte, les agences du Crédit agricole mutuel, du Crédit foncier d’Algérie et du Crédit lyonnais ouvriront généreusement leurs guichets aux colons. Les caves coopératives émaillaient l’espace viticole oranais dès les années 1930. Les « Maisons du colon », où dominaient les syndicats viticoles et la puissante Confédération des vignerons, organisaient la défense des intérêts viticoles, aux côtés des maires, des membres des Délégations financières ou des députés. Les viticulteurs disposaient de leurs organes de presse et publications spécialisés (*Terre algérienne*, puis *La Voix des colons*, *Paysans d’Oranie*, *Terre africaine*, *Gazette d’Aïn Témouchent*…). Un réseau d’infrastructures (routes, voies ferrées, installations portuaires), des sociétés de négoce, des usines de transformation des sous-produits du vin et des entreprises de matériel et d’intrants complétaient le système productif.

Les défenseurs de la viticulture ont souvent évoqué sa puissance de peuplement par rapport aux autres cultures. Dès les années 1860, elle a accueilli une vague de populations en provenance d’Espagne, affectées aux défrichements et à l’entretien du vignoble – cette main-d’œuvre cédera la place, dans les années 1920, aux migrants marocains venus du Rif. Si les premières exploitations viticoles étaient de petites structures (9 ha en moyenne en 1900), les fluctuations des cours du vin et les dettes hypothécaires conjuguées au caractère plus extensif de la viticulture oranaise favorisèrent la constitution de grandes propriétés. Les vignobles de plus de 100 ha n’étaient pas rares, et c’est à Sidi Bel Abbès qu’était localisé le domaine de Kéroulis, qui fut le plus grand domaine viticole d’Algérie (1 400 ha d’un seul tenant).

Ces exploitations participèrent à la formation d’un immense prolétariat agricole. Les villages « opulents » de Saint-Cloud-Béthioua, de Rio-Salado-El Mellah ou d’Aïn Témouchent, aux constructions cossues, avec leur kiosque à musique, leur église et leurs rues droites, avaient tous

leurs quartiers dits « nègres », réservés aux populations prolétarisées. C'est dans les *grabas*, tentes de fortune installées à proximité des fermes coloniales, que l'on retrouve, comme le note Michel Launay, « le fellah qui n'arrive pas à joindre les deux bouts sur son petit terrain rocailleux » ou « celui qui descend de la montagne pour tenter d'être embauché comme journalier ». Ces ouvriers agricoles, dont les luttes avaient été encadrées par les militants du Parti communiste algérien, et la conscience politique travaillée par le mouvement islahiste, formeront au cours de la lutte de libération nationale la base du FLN/ALN.

La condition des ouvriers de la viticulture et leurs luttes trouveront un écho dans la littérature classique maghrébine : celle de l'écrivain Mohamed Dib (*La Grande Maison*, *L'Incendie*) ou du Marocain Mohamed Choukri (*Le Pain nu*) et celle, plus proche de nous, de Yasmina Khadra (*Ce que le jour doit à la nuit*). La musique *raï*, universelle de nos jours, y puisera aussi ses origines historiques.

Pour en savoir plus

Hildebert ISNARD, *La Vigne en Algérie. Étude géographique*, Ophrys, Gap, 1954.
Michel LAUNAY, *Paysans algériens. La terre, la vigne et les hommes*, Seuil, Paris, 1963.

Les médinas, lieux d'inscription de la culture musulmane : l'exemple de Nédroma

Gilbert Grandguillaume

Dans le paysage urbain de l'Algérie, il est important de distinguer les villes qui existaient avant la colonisation (les « médinas », francisation de leur nom arabe *madîna*) de celles que le pouvoir colonial créa de toutes pièces, comme Sidi Bel Abbès. Nédroma, fondée au XI^{e} siècle dans l'extrême ouest de l'Algérie d'aujourd'hui, fait ainsi partie de la grande famille des médinas caractéristiques du monde musulman – comme Tlemcen et Constantine en Algérie, Fès au Maroc ou Kairouan en Tunisie. Alors qu'au Maroc les villes européennes furent établies à côté des médinas pour préserver celles-ci, en Algérie un tel souci n'exista pas et beaucoup de traces de ce passé précolonial ont été effacées. Ce ne fut pas le cas de Nédroma (32 500 habitants en 2008) qui, à part ses remparts, a conservé l'essentiel de sa structure jusque dans l'entre-deux-guerres et même au-delà, représentant encore aujourd'hui l'un des lieux de mémoire de l'Algérie.

Le modèle de la ville musulmane

La médina est, par rapport à son environnement tribal ou rural, un lieu d'excellence de l'islam, dont le modèle sophistiqué, au Maghreb, remonte aux premiers siècles de son expansion (VII^e^-X^e^ siècles). Ses activités sont classiquement, selon l'expression de Jacques Berque, l'artisanat, le commerce et l'étude. Elle est aussi le lieu d'un pouvoir qui se légitime de l'allégeance des savants (oulémas).

Dès l'origine, le centre de la ville était la mosquée cathédrale (*al-djâma' al-kebir*), où avaient lieu la prière du vendredi et la prédication (*khotba*), pour la distinguer des mosquées de quartier ; son annexe était le hammam, nécessaire pour les purifications liées à la prière. Dans certains cas était adjointe une *madrasa*, lieu d'enseignement pour les étudiants. La mosquée était entourée du quartier commercial, le « souk » (*sûq*), avec ses différentes spécialités de métiers. Au-delà du souk, se tenaient les quartiers d'habitation eux-mêmes, structurés selon des liens familiaux, voire ethniques. Ces quartiers préservaient une certaine privauté, dans la mesure où ils étaient articulés sur des impasses : aucun étranger au quartier n'était censé s'y rendre sans raison particulière. Souvent une mosquée locale permettait à ses habitants d'y faire la prière et de s'y réunir. La plupart de ces villes étaient entourées de remparts (*sûr*). Généralement s'y adjoignait une citadelle (*qasbah*), dont la position dominante devait assurer la protection de la ville et qui abritait la résidence du prince.

Ces villes étaient le lieu d'une activité économique intense. L'artisanat (du textile, du cuir, du bois, etc.) produisait des biens qui alimentaient le marché. Le commerce, autre activité majeure, s'alimentait de biens produits localement et dans les campagnes environnantes ou importés d'autres régions. Lorsqu'elle était assez importante, la médina était aussi un lieu d'étude et d'enseignement des sciences religieuses, portant à un premier niveau sur le texte du Coran, qu'il fallait retenir par cœur, et à un niveau supérieur sur le commentaire (*tafsîr*), la grammaire (*nahwu*) et les sciences annexes ; les étudiants étaient originaires de la cité ou des régions voisines. D'autres caractéristiques culturelles marquaient la médina : la pratique de la musique y constituait une tradition ancienne, inspirée au Maghreb par la production andalouse [***s*** p. 419] ; souvent aussi la médina utilisait un parler citadin, différent de celui pratiqué par son environnement rural – c'était le cas à Tlemcen et à Nédroma dans l'Oranie.

Sans être l'égale des grandes métropoles telles que Fès, Meknès, Tunis, Kairouan, Constantine ou Tlemcen, sa proche « rivale », Nédroma faisait partie de la famille en ce qu'elle en présente les caractéristiques. La grande mosquée existait dès le XI^e^ siècle, puisqu'un fragment de sa chaire (*minbar*), découvert en 1900, est daté approximativement de 1090. Le minaret actuel fut

construit en 1348 (749 de l'hégire), comme l'indique l'inscription arabe qui peut être lue à l'intérieur de la mosquée. Le hammam (*el-hammâm el-bâli*) qui jouxte la grande mosquée témoigne par son nom de son ancienneté. Sur la grande place (*Tarbi'a*) donnait aussi le tribunal traditionnel (*mahakma*). La division en quatre quartiers – Beni-Affâne, Beni-Zid, Kherba et Souq – fut longtemps l'articulation urbaine essentielle. Citons aussi les remparts dont quelques vestiges subsistent, notamment à Sidi-Abderrahmane, ainsi que la Casbah dont la porte domine toujours la ville.

La médina dans la colonisation

Dans l'Algérie coloniale, les médinas ont joué un rôle important dans la protection d'une identité algérienne. Témoins d'une civilisation musulmane par leur architecture, leurs mosquées et leur langage, elles offraient un point de référence concrète et symbolique à une population réduite à l'indigénat. Le système colonial, ayant bien compris que l'islam était au cœur de cette structure, ne fit rien pour la préserver, à la différence de la politique suivie par Lyautey au Maroc.

Le cas de Nédroma en fournit un exemple éclairant sous divers aspects. La colonisation n'a pas modifié le cadre général de la cité : aucun colon européen ne s'y installa, la ville resserrée entre ses remparts demeura telle qu'elle avait été dans le passé jusque vers 1940, avec la même population – seule une partie de ses remparts fut démantelée pour faire passer une route. La mosquée centrale historique, les mosquées de quartier, les lieux de réunion des confréries ont donc continué à fournir à la population un cadre solide pour la pratique religieuse et pour la cohésion sociale. L'importance des confréries et leur conservatisme s'y manifestèrent en plusieurs occasions, notamment face à la tentative moderniste de M'hamed Rahal dans les années 1920 [***s*** p. 299] ou face à l'action engagée en 1945 avec l'ouverture d'une médersa réformiste sous l'impulsion du cheikh Bachir El-Ibrahimi.

La médina s'ouvrit toutefois à la culture française (école franco-arabe, école de filles). Les enfants suivaient les cours de l'école communale et allaient apprendre le Coran avant et après ses horaires. Ce type d'enseignement forma des cadres bilingues, qui trouvèrent plus tard des emplois en Algérie et au Maroc, dans l'administration et l'enseignement. L'enracinement dans une culture musulmane algérienne a donc plutôt favorisé l'ouverture à la culture européenne et permis d'affronter celle-ci avec l'assurance que confère la conscience d'avoir conservé ses racines. Cette double ouverture de la médina a ainsi produit de nombreuses personnalités remarquables, comme le délégué financier M'hamed Ben Rahal ou Mohamed Nekkach (1856-1942), le premier médecin algérien.

À Nédroma, cet équilibre lié à une certaine autonomie de la médina fut mis en cause lors de la guerre de libération, quand une grande partie de l'élite citadine trouva refuge au Maroc ; sous la pression des combats dans les campagnes, la population rurale des environs vint alors s'installer en ville. À la fin de la guerre, la population qui avait immigré au Maroc ne revint pas s'installer dans la médina, mais occupa en ville les emplois laissés vacants par le départ de la population européenne. Un équilibre séculaire ville-campagne fut ainsi rompu sous la double pression démographique et économique. À partir de 1965, la vieille médina, qui pouvait être un lieu de mémoire, s'est vue englobée dans une grande ville neuve.

L’Algérie indépendante n’a pas su tirer profit de ce modèle de la médina, ni pour en conserver des lieux de mémoire – comme l’atteste le délabrement de la Casbah d’Alger –, ni pour réaliser une synthèse entre traditionalisme et modernité, dans la langue, la culture et la religion. Cependant, même dépassée comme structure, la médina demeure pour l’Algérie un repère identitaire toujours disponible.

Pour en savoir plus

Jacques BERQUE, « Médinas, villes neuves et bidonvilles », *Cahiers de Tunisie*, n° 21-22, 1958, p. 5-42.
Gilbert GRANDGUILLAUME, *Nédroma, l’évolution d’une médina*, Brill, Leiden, 1976.
Djilali SARI, *Les Villes précoloniales de l’Algérie occidentale. Nédroma, Mazouna, Kalâa*, SNED, Alger, 1960.

Acteurs

1919-1939 : le mouvement ouvrier et ses modèles d’organisation

René Gallissot

En écho aux luttes ouvrières d’Europe et des États-Unis, sous impulsion anarcho-syndicaliste, c’est en 1892 qu’ont été fondées la Bourse du travail d’Alger (doublée par celle de Mustapha), puis celles de Constantine et d’Oran (en 1895) et de Bône (en 1907). En 1895, la fondation de la Bourse d’Oran correspondait à la formation en métropole et en Algérie de la Confédération générale du travail (CGT). Ces Bourses du travail offraient aux travailleurs « européens » – ouvriers d’ateliers, cordonniers, tailleurs, employés de la restauration, coiffeurs, cochers et chauffeurs, tonneliers, typographes… – leur premier lieu d’organisation, matrice unique du mouvement ouvrier pour des rassemblements, meetings et manifestations de soutien aux premières grèves du capitalisme de l’Algérie coloniale. En 1907, se tenait à Alger le premier congrès de la Fédération socialiste SFIO d’Algérie ; l’action politique s’autonomisait en trois fédérations départementales, se donnant en 1912 un périodique, *La Lutte sociale*. Le mouvement ouvrier, en sa forme organique de moteur des mouvements sociaux, précédait ainsi la formation d’une vraie classe ouvrière en Algérie, encore à l’état de segments dans les établissements industriels et les mines.

Lutte sociale, lutte révolutionnaire : un premier activisme

Après la Révolution russe et les soulèvements des mouvements « Jeunes » d'Orient voulant reproduire la révolution de Kemal Atatürk, les années 1919 et 1920 furent, partout dans le monde, de fortes années de luttes sociales et de grèves se déclarant révolutionnaires. En Algérie également, pour les manifestations du 1er Mai, des travailleurs algériens se joignaient aux défilés, brandissant des drapeaux verts avec croissant rouge et étoile. À la fin de 1920, oubliant le mot d'ordre d'indépendance des colonies, les fédérations socialistes d'Algérie étaient passées au Parti communiste, à la quasi-unanimité. Il faudra le rappel de l'Internationale communiste condamnant le racisme de la motion de la section de Sidi Bel Abbès du 7 mai 1921, rédigée par l'instituteur Maxime Guillon – Léon Trotski les qualifiera d'« esclavagistes » –, pour provoquer un reflux.

En 1921, lorsque la CGTU (Confédération générale du travail unitaire), minoritaire mais radicale révolutionnaire, fit scission de la CGT de mouvance socialiste, les Bourses du travail restèrent tenues par la CGT – celle-ci rassemblait des fonctionnaires syndiqués, des instituteurs citoyens français, des employés municipaux, des agents de services publics –, tandis que les militants jeunes adhéraient à la CGTU et aux Jeunesses communistes, plus ouvertes aux luttes anti-impérialistes. Dans *La Lutte sociale*, un article du 19 mars 1921 reconnaissait ainsi la validité des « aspirations à la libération nationale », en parfaite argumentation anarcho-syndicaliste : « La libération nationale est vraie par rapport à l'asservissement colonial, comme le socialisme est vrai par rapport à la division des hommes en États et en classes, comme l'anarchisme est vrai par rapport au socialisme. » Un jeune activisme reprenait les mots d'ordre de lutte anti-impérialiste, notamment lors de la campagne communiste et de la CGTU contre la guerre du Rif et de Syrie en 1925-1926.

Parallèlement à cette école d'action de masse, le terme d'« Algérien » était repris aux « Européens » pour acquérir une signification nationale sous l'impulsion des communistes et des intellectuels, élèves de l'École normale de La Bouzaréah et médersiens bilingues, et des amis du journal *L'Ikdam*. En 1922, la tournée de meetings et de discours de l'émir Khaled, se réclamant du mouvement Jeune Algérien [***s*** p. 238], était ainsi portée par l'association La Fraternité algérienne (et non pas Fraternité musulmane). Dans son journal *Le Trait d'union*, parlant de l'avenir de l'Algérie, le compagnon de Khaled et du Parti communiste, Victor Spielmann, donnait le sens de cette Algérie mixte et socialiste : « Qu'on ne pose pas de question naïve ! En 1950, l'Algérie ne sera ni arabe ni française, elle sera une république de travailleurs fraternellement unis sans distinction de races. Elle sera partie intégrante de la conférence mondiale des Républiques soviétiques. »

L’idéal le plus fort était celui de la république sociale de la Révolution française, ce que préconisaient en France le journal *Le Paria* et la section nord-africaine de l’Union intercoloniale animée par Abdelkader Hadj Ali, qui organisait en 1924 les « congrès nord-africains » avec la CGTU, inscrivant en tête du programme l’élection d’une Assemblée constituante ; ce sera, à sa création en 1926, le programme de l’Étoile nord-africaine. Messali, son leader, le présentait en 1927 à Bruxelles au Congrès de la Ligue anticolonialiste, suscitée par l’Internationale communiste [***s*** p. 393]. La revendication restera celle d’un Parlement algérien. En Algérie, la CGTU était renforcée par l’entrée de travailleurs algériens des dépôts et des ports, et plusieurs grèves furent menées dans les années 1920 (éboueurs à Alger, espadrilleurs à Oran, premières luttes de femmes dans les usines de tabac). La CGTU rassemblait encore près de 10 000 syndiqués en 1930, avec une minorité algérienne importante, face à la CGT redevenue plus nombreuse, qui se vouait aux négociations avec les représentants de l’État. Il y a bien deux modèles dans ce mouvement ouvrier.

Les deux écoles : socialisme colonial et activisme partisan communiste

En 1930, pour le centenaire de la conquête de l'Algérie, le SNI voulait mériter son nom de Syndicat national des instituteurs de France et des colonies. Ces syndicalistes enseignants dénonçaient les abus et les scandales de la colonisation, mais celle-ci n'en restait pas moins légitime à leurs yeux, par mission patriotique et intérêt national français, en faisant œuvre de civilisation. Simplement en étant anticolons, ces syndicalistes se croyaient anticolonialistes. Ils adhéraient le plus souvent à la SFIO, animaient la Ligue française des droits de l'homme, encadraient les mouvements de jeunesse laïques, s'activaient dans les œuvres laïques liées à l'école et l'assistance mutualiste.

Pour ce « socialisme colonial », l'action militante consistait d'abord à faire avancer les réformes, en intervenant auprès de l'administration et des services du gouvernement général et en faisant appel à Paris, au Parlement et aux ministres. Comme la franc-maçonnerie était très présente dans l'administration coloniale, les contacts se faisaient souvent entre « frères » dans les couloirs des assemblées et des instances élues, mairies comprises. Cette école de formation était celle de la négociation, reposant déjà sur un syndicalisme d'encadrement avec ses délégués et ses permanents, agissant à l'intérieur de l'espace étatique par le biais des fonctionnaires et des employés. La Ligue française des droits de l'homme, qui partageait la hantise coloniale du panislamisme, eut à cœur de tenir son congrès à Alger pour célébrer elle aussi le centenaire, cette « avancée » des Lumières contre le Croissant. Le secrétaire général de la CGT, Edmond Jouhaux, présida à Alger le banquet du rassemblement des syndicats d'Afrique du Nord ; il appela lui aussi à la « grande tâche de civilisation et du travail » qui se réaliserait par l'assimilation. Le plus grand rassemblement colonial se tint à Sidi Ferruch le 14 juin 1930.

Le 15 juin, chassé de la Bourse du travail d'Alger, se réfugiant dans un entrepôt de menuiserie à Bab-el-Oued, s'ouvrait le Congrès ouvrier arabe. Selon le rapporteur, le secrétaire de la région communiste Si Larbi, dit « Boualem », sur soixante-quinze délégués venant de quatorze villes on ne comptait que six « Européens », et aucune femme. Le congrès approuva la transformation de la CGTU en CGTA (Confédération générale des travailleurs algériens) et lança un *Manifeste aux ouvriers et paysans d'Algérie*. Celui-ci reprenait le programme communiste et des syndicats nord-africains de la CGTU, devenu en France le programme de l'ENA : élection au suffrage universel d'une Assemblée populaire algérienne et réforme agraire. Ce congrès répondit également à la campagne de l'Internationale syndicale rouge, organe de l'Internationale communiste, pour créer une fédération des syndicats arabes. Un seul autre congrès ouvrier arabe

s'était tenu en janvier 1930 à Haïfa, en Palestine, sous mandat britannique depuis une décennie. En cette période, l'Internationale communiste soutenait la formation de gouvernement ouvrier et paysan à Jérusalem comme à Alger, au nom du « front d'action » ou « bloc ouvrier et paysan ». L'irréalisme de ces slogans renforçait le caractère d'attaque frontale de ces appels à la mobilisation de la base : la seule position possible était celle du nationalisme sur le front de la révolution anti-impérialiste.

Si en Algérie la région communiste perdait ses adhérents jusqu'à descendre en dessous de deux cents militants – ce « parti fondu », ironisaient les socialistes de fédérations SFIO qui avaient retrouvé quelques centaines d'adhérents –, les luttes ouvrières entretenaient un syndicalisme de combat qui devenait le lieu de formation de militants. Les grèves de métiers anciens (tonneau, ateliers d'espadrilles, restauration) étaient relayées par celles des bases de concentration de main-d'œuvre : dépôts de transports et ports, bâtiment et nettoiement. Les travailleurs algériens venus du bled et du Sud s'entassaient dans des fondouks proches ou ne quittaient pas les chantiers ; comme au Maroc et en Tunisie, en 1934, apparaissaient les mots de « gadoueville » et de « bidonville ».

Ce modèle de lutte s'indurait en 1934 avec les manifestations de rues antifascistes face à la montée du « fascisme colonial ». L'Internationale communiste préconisait la formation de partis nationalistes révolutionnaires (PNR). À l'initiative de Boualem (Si Larbi), des noyaux d'un tel PNR s'implantèrent à Alger, au bas de la Casbah et à Belcourt, avec des points d'accrochage jusqu'à Constantine ; la police relevait la superposition des anciens abonnés au journal *Le Paria* et celle des jeunes syndicalistes qui se réclamaient de la CGTU et de l'ENA. Mais le PNR ne dura pas ; les identifications se portèrent vers l'ENA, pour relayer en Algérie l'activisme de Messali en France, et vers le vœu de création en Algérie d'un PCA sortant de la région communiste du PCF.

Front populaire et Congrès musulman

Jusqu'en 1935, les partis de l'Internationale communiste, dont le PCF, s'étaient voués à l'action « anti » : anti-impérialiste, antimilitariste, anticolonialiste (et anticléricale). En passant à la formule de « front populaire anti-impérialiste », ces partis acceptaient l'idéologie nationale et notamment la mythologie des histoires nationales, en mettant en avant le terme de peuple. Néanmoins, formé à l'école de la pratique anticoloniale, le nouvel envoyé du PCF à Alger en 1935, Jean Chaintron – qui, sous le nom de Barthel, était chargé de transformer la région communiste en Parti communiste algérien –, traçait les objectifs de lutte en prenant prioritairement en compte la ligne de partage colonial qui fondait la supériorité de la société dite « européenne » sur l'infériorité des « indigènes ». Aussi préconisait-il deux fronts : un front européen antifasciste et un front national algérien anti-impérialiste. « La nation française n'est pas la nation du peuple d'Algérie, c'est une nation étrangère au peuple d'Algérie, c'est la nation oppresseuse, c'est la nation de l'impérialisme qui, par le fer et par le feu, s'est annexé l'Algérie et qui courbe sous l'esclavage la nation algérienne. » La presse et l'opinion coloniale crièrent au scandale quand, le 16 octobre 1935, *La Dépêche algérienne* publia la « circulaire Barthel ».

Le front antifasciste se développa en Algérie pour culminer dans la campagne électorale au Parlement français de mai 1936. Il faisait ainsi valoir l'engagement dans les luttes électorales. L'électoralisme se trouvait confirmé dans un champ politique défini par la puissance des mairies et des élus, d'autant que le nombre des électeurs citoyens français n'atteignait pas 200 000. Certes, le droit de vote était restreint pour les électeurs « musulmans » aux législatives, conseils généraux et municipaux ; si on ajoute les électeurs pour les élections locales (*djemaa*), le nombre des votants approchait les 500 000. La passion électorale soulevait la société coloniale et gagnait la société algérienne ; comme l'administration coloniale « faisait » les élections, l'électoralisme se doublait de la fureur contre le truquage.

Le Front populaire ne s'ouvrait qu'avec réticence aux « musulmans » ; les manifestations antifascistes étaient certes plus amples et entraînaient des Algériens sensibles à la lutte contre la colonisation ; en témoigne la création d'une presse « républicaine » – *Oran républicain* puis *Alger républicain* à défaut de *Constantine républicain.* L'animation culturelle gagnait en audience en milieu européen, à l'exemple de la Maison de la culture d'Alger face aux foyers d'éducation ouverts par les oulémas. Seul le PCA, officialisé en 1936, s'ouvrait à l'Association des oulémas qui avait à ses yeux l'avantage, sans être un parti, de contrebalancer le succès du parti de Messali, le PPA, créé en 1937 pour répondre à la dissolution de l'ENA par le gouvernement de Front populaire.

Surtout, sous l'influence des oulémas, la tentative fut de conduire parallèlement au Front populaire un Front musulman par une alliance allant de la Fédération des élus musulmans au Parti communiste algérien. Le Congrès musulman tint ses assises à Alger le 7 juin 1936 ; il y aura une seconde réunion en juillet 1937 [***s*** p. 401]. Secrétaire général de l'Association des oulémas de 1931 à 1935, puis rédacteur en chef de *La Défense* jusqu'en 1939, Lamine Lamoudi et son journal exprimaient la conjonction active du Front populaire et du Congrès musulman, tant dans l'orientation antifasciste en ces moments de guerre d'Espagne que dans le soutien aux luttes sociales, en compagnonnage avec le Parti communiste et la CGT réunifiée. Ce qui restait indécis, c'était la conception de la nation algérienne, « en formation dans le mélange de vingt races » pour les communistes, ou définie par l'héritage culturel de l'islamisation et l'arabisation du Maghreb pour les oulémas opposés à la version enseignée à l'École normale de La Bouzaréah (plaidant la continuité ancestrale berbère et célébrant Jugurtha).

Le débat idéologique ne saurait faire oublier la profondeur sociale de l'expérience du mouvement ouvrier dans les grèves et la syndicalisation. Les grèves suivirent le mouvement de juin 1936 en France, demandant l'application des lois sociales de Front populaire ; mais les oppositions entre travailleurs français et espagnols d'une part, marocains et algériens d'autre part, notamment dans les mines, les transports, les ports et les services publics, en limitèrent l'ampleur et la durée. Les luttes reprenaient par saccades, particulièrement dans l'Oranais, parmi les dockers à majorité européenne. Par contraste, les grèves à majorité algérienne furent très vives dans trois domaines. Celles du bâtiment furent étonnantes par leur durée, tout l'été, et leur renouvellement successif. Plus dures encore furent les grèves du liège dans l'Est algérien, de la région de Bône (Annaba) au massif de Djijelli. Dans les fermes et dans le vignoble, on assistait à une explosion de grèves sur place (vallée de la Soummam et, plus encore, Mitidja et région d'Aïn Témouchent et Tlemcen). Comme ces soulèvements se produisaient au moment d'urgence des récoltes, les ouvriers agricoles gagnèrent souvent de fortes augmentations de salaire, ce qui restait la première revendication face à un capitalisme sans règle et sans frein.

On perçoit le caractère double de la CGT, réunifiée en 1936, dans l'action de masse syndicalo-communiste en Algérie. D'un côté, elle portait l'aspiration à l'État social, impliquant l'application de la législation du travail et pratiquant le recours à des négociations tripartites ; les autorités publiques devaient soutenir les accords, ce qu'elles firent, dans les transports et par commissions prévues par l'Office du blé. De l'autre, sur les chantiers, dans les fermes, sur les exploitations concentrant la main-d'œuvre manuelle, les manœuvres algériens faisaient leurs classes de lutte directe, d'assemblées, de cahiers de revendications, de délégations, école pour l'action de base et l'émergence d'une intelligentsia prolétarienne.

Le résultat fut ainsi l'apprentissage syndical par les Algériens, dont la syndicalisation fut rapide. À la différence des « petits blancs » qui décrochaient souvent, quand les Algériens, ces prolétaires de base, entraient en syndicalisme, ils ne quittaient plus l'organisation. Première dignité, celle de devenir camarades de luttes. Certes, cette camaraderie ne concernait que le travail et ne s'exerçait guère que sur les lieux de travail ; la séparation coloniale continuait, souvent dès la cantine, et plus encore dans l'habitat, entre le fondouk et le gourbi de chantier, et, pour les Européens, le logement urbain. La CGT n'en devenait pas moins la maison commune ; elle le restera jusque pendant la guerre d'indépendance – expliquant le caractère tardif de la fondation d'un syndicalisme national, en 1956 seulement.

Durant les années 1920 et 1930, à l'exemple français et particulièrement de l'action du Front populaire, l'aspiration à l'État social a ainsi gagné les Algériens et la jeune intelligentsia s'est

initiée à l'école du syndicalisme d'encadrement et de négociation. Plus encore, en nombre, les travailleurs algériens sont entrés dans l'action de masse de l'activisme syndical et communiste par cette CGT exemplaire – la « cigiti », comme le rappelle Jacques Berque dans *Le Maghreb entre deux guerres*. Par-delà les écarts stratégiques, le mouvement communiste a alors dressé le schéma politique et le modèle d'organisation : parti, syndicat, organisations de masse. Le couple parti-syndicat triomphera après 1945, offrant à l'État national le modèle soviétique de l'État-parti. En même temps, la stratégie était de former des fronts : le dernier front politique sera le Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL) en 1951 ; et le FLN reprendra le modèle de lutte armée de la Résistance, front politique doublé par l'ALN. Le mouvement ouvrier a donc bien modélisé le mouvement national.

Ce qui est plus difficile à sonder, ce sont les effets sociaux et psychologiques, cette transformation intime de la collectivité algérienne et des Algériens en leurs motivations personnelles. La nouveauté du contact avec le militantisme ouvrier fait aussi la nouveauté des moments et des lieux de fraternité, ces modes d'échange et de mixité, par-delà l'inégalité établie par la colonisation. La contradiction demeurait, et la discrimination nationale la fixait sur le statut musulman, en en faisant une pierre de touche. L'oscillation traverse tout un chacun ; elle donne sa réversibilité au mixte franco-algérien en sa disparité même.

Pour en savoir plus

Omar CARLIER, *Entre nation et djihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1995.

René GALLISSOT (dir.), *Algérie, engagements sociaux et question nationale. De la colonisation à l'indépendance, 1830-1962. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier : Maghreb*, L'Atelier, Paris, 2006.

–, *La République française et les indigènes*, L'Atelier, Paris, 2007.

Ahmed KOULAKSSIS, *Le Parti socialiste et l'Afrique du Nord de Jaurès à Blum*, Armand Colin, Paris, 1991.

Emmanuel SIVAN, *Communisme et nationalisme en Algérie*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1976.

Benjamin STORA, *Dictionnaire biographique des militants nationalistes algériens*, L'Harmattan, Paris, 1985.

Houari TOUATI, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de l'Oranie. Les militants syndicalistes*, Cahiers du CDSH, Oran, 1981.

L’émir Khaled, « premier nationaliste algérien » ?

Gilbert Meynier

Khaled El-Hassani Ben El-Hachemi, dit l’« émir Khaled » (1875-1936), vécut sa jeunesse à Damas, dans une dépendance française où son grand-père, l’émir Abd el-Kader (1808-1883), le leader vaincu de la résistance algérienne à la colonisation française, avait été exilé en 1855 [***s*** p. 124]. À sa mort en 1883, ses fils, dont El-Hachemi (1847-1900), s’étaient partagé la pension qui lui était allouée depuis Napoléon III. El-Hachemi, chef du parti profrançais, refusant ardemment la banalisation ottomane de sa famille, la tension monta avec les autorités turques au point que les Français acceptèrent qu’elle s’installât à Alger fin 1892. Si le jeune Khaled reçut l’enseignement d’érudits musulmans, il fréquenta également, de 1881 à 1892, le collège catholique lazariste franco-arabe de Bab Touma à Damas, où il s’épanouit. Il se sentit bien, aussi, au lycée Louis-le-Grand à Paris, où il fit sa terminale (1892-1893), puis à l’école militaire de Saint-Cyr, où il fut admis comme élève officier en novembre 1893. Parfait biculturé arabe-français, il donna des cours d’arabe aux militaires français et des cours de français aux soldats algériens.

Officier français et chef arabe

Dans son combat politique ultérieur, il fut un illustre chérif (*sharîf*, descendant du Prophète) pour la masse algérienne et un chef politique pour l'élite francisée. Il parla d'égal à égal aussi bien avec le maître colonial qu'avec les sommités algériennes. Aristocrate désargenté, il sponsorisa une compagnie maritime pour pèlerins à La Mecque et une marque de papier à cigarettes – le papier L'Émir ! À Paris, il fréquentait bons hôtels et restaurants réputés. Malgré maintes frictions avec des supérieurs, sa fougue de baroudeur lui valut aussi des éloges, plusieurs citations et une promotion d'officier de la Légion d'honneur. Grâce à son supérieur au Maroc en 1907 et 1908, le général Albert d'Amade (1856-1941), il obtint le grade exceptionnel de capitaine indigène – les « officiers indigènes » ne dépassaient pas le grade de lieutenant.

Pour réussir une carrière autrement brillante, il aurait dû se « naturaliser » français, mais moyennant l'abandon du statut personnel musulman, ce qu'il refusa toujours ; et il se heurta en continu à la discrimination. En Algérie, l'appareil français surveillait sa famille et la traitait en pion politique quand elle se voyait en dynastie princière. D'où des conflits, une scolarité chaotique à Saint-Cyr, le déménagement de la famille à Bou Saada… Sorti de Saint-Cyr fin 1897, il resta en butte à la ségrégation coloniale. Des rapports le disaient « entiché de ses origines » et se choquaient qu'il continue de « vivre à l'arabe ». Mais, s'il honnit la France de bas étage, il se réclama d'une France idéale : celle de la Ligue des droits de l'homme, des socialistes Viollette et Moutet, à Alger de ses amis Barrucand et Cherfils et de son camarade de lutte Victor Spielmann ; celle aussi des lazaristes de Bab Touma, de nombreux généraux, de ses protecteurs militaires à Saint-Cyr – outre ses directeurs, le colonel Driant, qui y fut son instructeur, et son camarade de promotion, le futur général Octave Meynier, bras droit militaire de Viollette.

Ne parvenant pas à récupérer les fiefs du grand-père à Mascara, il réclama des terres de colonisation, puis le titre d'agha ou de bachaga ; en vain. Visant un grade dans l'armée égyptienne, il traita avec les Anglais ; sans succès. En 1903, il échoua à être officier dans la « gendarmerie macédonienne » créée par les puissances européennes. Puis il s'aboucha avec son oncle Abd al-Malek, protégé du sultan Moulay Abdelaziz, pour se tailler un fief au Maroc ; mais Abdelaziz fut évincé par Moulay Hafid. Au total, Khaled fit dans la précipitation flèche de trop de bois.

Dans l'armée française, son *look* d'officier français ne contredit jamais celui de chef arabe. Mais, dès lors que la rupture avec l'armée fut précipitée par un violent conflit l'opposant à

Lyautey en 1907-1908, l'imberbe moustachu de 1900 se mua en chérif barbu. Il obtint en 1913 un congé de trois ans et entra en politique aux côtés des Jeunes Algériens [***s*** p. 238]. Il devint vite leur *zaïm* (dirigeant, leader).

Khaled en politique : *zaïm et pédagogue de l'identité*

À partir de 1913, il dirigea le journal Jeune Algérien *L'Islam*, où le ton changea : furent multipliées les références à l'arabo-islamisme, disparurent les publicités pour boissons alcoolisées. En 1919, sa mise à la retraite de l'armée précipita sa reconversion en prestigieux « naturalisé algérien », produit de la logique des blocages coloniaux. Mais, résolu à jouer aussi d'autres cartes que les françaises, il adressa en mai au président Wilson une pétition demandant la représentation des Algériens à la conférence de Versailles. Maîtres des assemblées algériennes, égratignés par les succès électoraux que les khalédiens y remportèrent en 1919-1920, les notables coloniaux menèrent campagne contre l'intempestif gêneur.

L'émir Khaled s'adressa aux Algériens en pédagogue de l'identité : utilisation spectacle de l'arabe classique ou recours familier au dialecte, invocations religieuses, prières dirigées en public, identification avec le grand-père émir… Pendant la guerre, le commandement français avait demandé à Khaled de venir au front diriger la prière pour remonter le moral des tirailleurs algériens. Ces tournées à succès dans les tranchées réussirent *a fortiori* en Algérie. Fut accueilli avec ferveur le « livre vert » de la Fraternité algérienne – l'esquisse de parti qu'il créa. Parsemé de citations coraniques, il étalait en couverture le portrait de l'émir Khaled en burnous et *qannûr* (son couvre-chef en étoffe) ; mais sans ses décorations françaises dont il pouvait se prévaloir par ailleurs. Khaled plaida pour la création d'écoles libres arabes et d'une université franco-arabe ; il voulait, au lieu du modeste *Ikdam* qui avait succédé à *L'Islam* d'avant-guerre, un quotidien bilingue franco-arabe à Alger, mais l'argent manqua malgré les efforts du fidèle Spielmann, porte-plume en français de Khaled. Il milita pour l'entretien des mosquées et des cimetières, demanda une chéchia pour les pompiers musulmans, s'indigna de l'illumination des mosquées les 11 novembre.

Mais il parla aussi français en public : le *zaïm* pouvait jouer sur plusieurs tableaux. Il plaida pour la citoyenneté française dans le statut musulman et l'élection de députés algériens. Il relativisa la puissance française, comparée à celle des Américains, il démonta le discours sur l'infériorité des Arabes : abrutis et barbares se rencontrant chez tous les peuples, la barrière coloniale était une ignominie infondée.

Au vu de sa popularité et de ses succès électoraux, le gouvernement général manœuvra pour éliminer Khaled. Pourtant peu porté à la lutte des classes, il s'aboucha avec le PCF à partir de son départ pour l'Égypte à l'été 1923. En 1924, lors d'un bref retour en France, il rencontra Vaillant-Couturier et Doriot – il tint en juillet deux meetings, un à la musulmane, l'autre à la

communiste. Le PCF, aux idées alors anticolonialistes, fut le parti qui le soutint le plus, mais ne resta guère qu'un allié conjoncturel. Et ce fut bien sous l'égide de l'Union intercoloniale communiste que fut fondée l'Étoile nord-africaine, et non de Khaled.

Prince arabe, officier français, premier *zaïm* politique algérien avant son exil à Alexandrie, puis à Damas en 1923, il fut le phare de l'élite francisée. Passeur gardien-chef du patrimoine, il incarna le pays réel pour les Algériens. Au lendemain de sa mort à Damas le 9 janvier 1936, le cheikh Ben Badis lui rendit hommage dans *Al-Chihab*. Si nationalisme équivaut à résistance anticoloniale, il ne fut pas, pour sûr, le « premier nationaliste », car il y en eut bien d'autres avant lui. Mais nationaliste, il le fut si l'on entend par là loyauté à une communauté historique aux mythes reconstruits ; mais sans toutefois exprimer de vrai séparatisme : fut jouée la partition de l'amour déçu avec la France. Dépassant son dialogue altier avec le pouvoir français, la revendication indépendantiste fut, après lui, lancée en France par des gens proches de la classe populaire de l'émigration, avant de l'être par la notabilité frustrée du terroir algérien.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, « L'émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader, fut-il le premier nationaliste algérien ? », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 2, 1966, p. 9-49 (repris in *Politiques coloniales au Maghreb*, PUF, Paris, 1973).

–, « La pétition de l'émir Khaled au président Wilson (mai 1919) », suivi de « Réponses à quelques objections », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 19-20, 1980, p. 199-210.

Bassam AL-ASSALI, *Al amîr Khâlid al-Hâshimî al-Jaza'iriy*, Dâr al-Nafâ'is, Alger, 1986.

Mahfoud KADDACHE, *L'Émir Khaled. Documents et témoignages pour servir à l'étude du nationalisme algérien*, OFUP, Alger, 1987.

Émir KHALED, *La Situation des musulmans d'Algérie. Conférence faite à Paris les 12 et 19 juillet 1924 devant plus de 12 000 auditeurs*, Éditions du Trait d'union, Alger, 1924.

Ahmed KOULAKSSIS et Gilbert MEYNIER, *L'Émir Khaled, premier zaïm ? Identité algérienne et colonialisme français*, L'Harmattan, Paris, 1987.

Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle*, Droz, Genève, 1981.

Ferhat Abbas, de l’assimilationnisme au nationalisme

Malika Rahal

En février 1943, en rédigeant le *Manifeste du peuple algérien*, Ferhat Abbas – futur président du premier Gouvernement provisoire de la République algérienne – passait avec éclat au nationalisme. Faisant le procès de la colonisation française, Abbas y rejetait définitivement l’assimilation dont il avait été le fervent défenseur. « L’heure est passée, écrivait-il, où un musulman algérien demandera autre chose que d’être un Algérien musulman. » Emprisonné en mai 1945, il rédigea de sa prison un « testament politique », qui clôturait apparemment sa vie publique. Mais Abbas eut au fond plusieurs vies en politique, et l’exceptionnelle durée de son engagement le conduisit à côtoyer plusieurs générations militantes. Ses adversaires, au premier rang desquels les militants du Parti du peuple algérien (PPA) de Messali Hadj, lui reprochèrent souvent ses engagements passés pour nier l’authenticité de son nationalisme.

Revenir sur le Ferhat Abbas d’avant 1945, c’est replacer le *Manifeste* de 1943 dans l’évolution d’engagement du côté de la république et de l’égalité des droits pour montrer – loin des palinodies dont on l’accuse – la cohérence d’un parcours politique. L’assimilationnisme défendu par Abbas dans les années 1920 et 1930 révèle les changements politiques et intellectuels d’une Algérie colonisée où n’ont pas encore cours les catégories binaires qui seront l’apanage du nationalisme plus tardif : les termes arabophone/francophone ou laïc/musulman ne sont pas perçus comme exclusifs l’un de l’autre.

Un bourgeois libéral entré par effraction dans la République

Né en 1899 à Taher, Ferhat Abbas était un élève de l'école française. Ce fils d'une famille paysanne dépossédée par les expropriations fut certes un fils d'agha, mais on oublie parfois la modestie des revenus attachés à certains de ces postes administratifs. Étudiant à l'université d'Alger, il devint pharmacien. Il faisait donc partie de la petite minorité de la population colonisée ayant eu accès aux études et s'inscrivit ensuite dans une bourgeoisie constantinoise ainsi renforcée par ces nouvelles professions libérales. Entré en politique comme cadre de l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord (AEMAN), il fut élu local avant de devenir le lieutenant du docteur Mohammed Bendjelloul à la tête de la Fédération des élus musulmans algériens, fondée en 1927 [***s*** p. 398].

Son engagement le conduisit à se faire polémiste et la liste des titres auxquels il collabora est en soi un programme : *Le Trait d'union*, puis *Attakadoum* (Le Développement, le Progrès), *Ettelmidh* (L'Élève), puis *L'Entente franco-musulmane*. Sa volonté de sortir la population de la pauvreté par l'éducation, ainsi que sa fidélité aux principes républicains, plaçaient Abbas au cœur du courant Jeune Algérien [***s*** p. 238]. Il défendit donc le projet Blum-Viollette qui proposait d'élargir la citoyenneté française à près de 20 000 personnes supplémentaires, le jugeant toutefois très insuffisant au regard de l'égalité républicaine à laquelle il aspirait.

Libéral en politique, Abbas – et c'est ce qui le distingue d'autres hommes de sa génération – avait une préoccupation constante pour la paysannerie et pour les conditions sociales d'une population soumise au féodalisme colonial. Toutefois, son inquiétude face à la fureur populaire et à la perspective du passage à la violence est confortée par le drame du 8 mai 1945, dont il tiendra toujours rigueur aux messalistes – « L'emploi de la violence est un crime contre le peuple », écrivait-il dans son « testament ». Pour autant, sa préoccupation sociale et son désir de mobiliser largement l'avaient conduit à fonder en 1938 un éphémère parti de masse, l'Union populaire algérienne. Les notables comme Mohammed Bendjelloul jugèrent difficile à suivre cette rupture avec la politique de salon, et Abbas s'entoura alors d'hommes plus jeunes et plus militants.

À l'encontre des Jeunes Algériens qui continuaient à défendre une assimilation individuelle (c'est-à-dire une lente assimilation à la citoyenneté française par les élites), Abbas avait tôt fait le choix d'une assimilation collective de la population à la citoyenneté française, au risque du renoncement au statut personnel. Pourtant son attachement à l'islam était authentique et profond. Sa francophonie et sa manière d'être font souvent oublier qu'il fut le contemporain et ami

d’Abdelhamid Ben Badis, fondateur de l’Association des oulémas. « L’islam est resté notre foi sûre, la croyance qui donne sens à notre vie, notre patrie spirituelle, le statut personnel musulman est notre pays réel », écrivait-il en 1926.

Jusqu’à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il s’agissait donc pour Abbas de combattre à l’intérieur même du cadre de la République française pour l’égalité par la pleine citoyenneté : il est possible, affirmait-il, d’être français tout en étant musulman. Dans ce contexte, sa phrase célèbre de 1936, « La France, c’est moi ! », prend une autre résonance : elle devient éclatante effraction dans une citoyenneté française obstinément fermée aux musulmans d’Algérie dans leur ensemble. Les milieux de la grande colonisation ne s’y trompèrent pas et la violence de leur réaction révélait son caractère subversif.

De la citoyenneté française à la citoyenneté algérienne

Et c'est sur la base des mêmes principes républicains, égalitaristes et anticolonialistes qu'Abbas évolua durant la guerre vers la revendication d'une citoyenneté désormais algérienne. À ses côtés, des hommes issus des couches nouvelles passées par l'université rajeunissaient son état-major : ses lieutenants Ahmed Boumendjel et Ahmed Francis ; et, plus jeunes encore, Kaddour Sator ou Ali Boumendjel. Grâce à eux, le contact était possible avec les nationalistes du PPA de Messali lors d'intenses discussions qui animèrent tous les courants politiques durant la guerre. Elles aboutirent à la production de ce document fondamental qu'est le *Manifeste* de février 1943, adressé dans plusieurs versions aux autorités françaises et alliées.

Parce qu'il est central, on a beaucoup glosé sur la rédaction de ce texte, certains affirmant même que la main de Ferhat Abbas aurait été guidée par l'administration française. Mais Charles-Robert Ageron a rejeté cette assertion, indiquant d'ailleurs que la première version, celle proposée par Abbas lui-même, était de toutes la plus radicale : elle défendait l'idée – qui demeurera au cœur de son combat dans l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA, parti qu'il créera en mai 1946 [***s*** p. 465]) – d'une République algérienne démocratique et sociale, sans qu'il y soit alors question de fédéralisme. Les autorités françaises prenaient très au sérieux son influence grandissante et le succès des sections des Amis du Manifeste et de la liberté (AML), association politique créée par Ferhat Abbas en mars 1944 : pour la première fois, une organisation de masse exigeait l'indépendance et mobilisait avec succès aussi bien les élites sociales et intellectuelles que les couches populaires. Alors que le gouverneur général vichyste Marcel Peyrouton (1887-1983) avait semblé favorable à la discussion, l'arrivée des gaullistes à Alger en 1943 marqua paradoxalement un net retour au dogme de l'assimilation et de l'évolution de l'Algérie dans un cadre strictement français. C'est sous leur autorité que furent réprimées de façon sanglante les émeutes du Constantinois en mai 1945 [***s*** p. 502] et qu'Abbas fut emprisonné au même titre que les autres responsables des AML.

On aurait donc tort de sous-estimer la puissance des attaques d'Abbas contre la colonisation, fondée sur le retournement des valeurs mêmes de la République contre la domination coloniale qu'elle exerçait. Ses profondes convictions républicaines et libérales, comme son exigence d'une solution collective à la question coloniale, le conduisirent, logiquement et sans rupture, vers le nationalisme. Mais, au-delà de l'évolution des idées, c'est la conviction que la politique, c'est le nombre – et que ce nombre devait désormais s'organiser en parti – qui faisait de lui, selon d'expression de Charles-André Julien, l'« homme montant de l'après-guerre ». Les succès de la campagne de l'UDMA aux élections législatives de juin 1946 montreront à la fois l'engouement

populaire qu'Abbas, le *Manifeste* et le nationalisme étaient en mesure de susciter, et l'inquiétude des autorités face à l'appropriation par la population colonisée de cette nouvelle forme d'organisation politique.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, « Ferhat Abbas et l'évolution politique de l'Algérie musulmane pendant la Seconde Guerre mondiale », *Revue d'histoire maghrébine*, n° 4, juillet 1975, p. 125-144.
Guy PERVILLÉ, *Les Étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, CNRS Éditions, Paris, 1999.
Benjamin STORA et Zakya DAOUD, *Ferhat Abbas. Une utopie algérienne*, Denoël, Paris, 1995.

Les scouts musulmans algériens, creuset du nationalisme[a]

Mahfoud Kaddache

Les premiers groupes de scouts musulmans algériens (SMA) datent des années 1930. Ils s'inscrivent dans le mouvement d'intense activité littéraire, artistique, religieuse et sociale qui marque alors la renaissance culturelle et politique algérienne. Ces groupes étaient fondés par des militants de l'*islah* (la réforme), dont des enseignants de l'Association des oulémas et des jeunes ayant pratiqué le scoutisme dans des associations françaises. Outre les objectifs communs à tous les mouvements scouts (éducation physique et morale, formation du caractère, sens de la responsabilité…), le mouvement avait une dimension clairement politique, car la promesse scoute impliquait l'observation des principes de l'islam et la « fidélité à la patrie », donc au nationalisme et aux couleurs algériennes. Mais de quelle patrie s'agissait-t-il ? Et comment pouvait se traduire cette fidélité ? Répondre à ces questions implique de revenir sur les rapports entre l'histoire propre des SMA et la vie politique algérienne. La référence à l'islam, à la patrie algérienne, les rapports étroits avec le mouvement nationaliste ont été à l'origine des difficultés du scoutisme musulman avec les autorités coloniales et de l'engagement d'un grand nombre de chefs et de routiers dans la guerre de libération.

La naissance du scoutisme musulman

Aux fêtes du centenaire, en 1930, on avait ignoré les musulmans et leurs revendications [***s*** p. 369]. Ces derniers en tirèrent une leçon : ne compter que sur soi-même, s'instruire et s'appuyer sur l'islam et les valeurs traditionnelles. C'est dans ce contexte que se créèrent de nombreux *nadis* (cercles politico-littéraires) et plusieurs journaux et que fut fondée l'Association des oulémas [***s*** p. 387]. Ce renouveau politique et culturel favorisa le développement du scoutisme. À Alger, un des premiers groupes fut fondé en 1930 par Mohamed Bouras (1908-1941), un sportif enthousiaste des méthodes éducatives scoutes. À Constantine, c'est le cheikh Ben Badis qui encouragea la fondation du groupe Erradja.

Quelques rares Algériens, ayant pratiqué le scoutisme dans les associations françaises, rêvaient de voir des groupes de jeunes scouts dirigés par des Algériens. Des instituteurs voulant utiliser la pédagogie scoute pour améliorer et renforcer leur enseignement créèrent des groupes. Des jeunes, attirés par la tenue scoute enjolivée par le vert et le rouge des foulards et par le côté paramilitaire des activités – n'a-t-on pas appelé les scouts *djounoud el-mostaqbel* (« soldats de l'avenir ») ? –, étaient prêts à encadrer des groupes scouts.

La loi libérale de 1901 sur les associations en facilitait la multiplication : il suffisait de constituer un comité directeur – en général composé de notables, d'élus ou de membres de l'Association des oulémas –, d'avoir un local et d'accueillir des jeunes, la plupart issus de milieux populaires. On puisait dans le livre de Baden-Powell ou dans les manuels des associations françaises les principes de la pédagogie scoute et les techniques de camping, on confectionnait des fanions aux couleurs vert et rouge ressemblant au futur drapeau national, on chantait les *qacidates* (poésies) de l'*islah* louant l'islam et appelant au *djihad*.

De multiples activités renforçaient l'implantation locale des groupes scouts : participation des jeunes aux cérémonies religieuses (veillées de ramadan, célébrations du Mouloud, défilés de l'Aïd el-Kébir…), organisation de baptêmes collectifs (circoncisions de jeunes garçons de familles démunies à qui on offrait à cette occasion gâteaux et vêtements), défilés en tenue, fête annuelle, camp d'été… Et les comités d'« amis des scouts » aidaient financièrement les groupes : achat de tenues et de matériel de camping, prise en charge des camps importants.

Les groupes créés ayant peu de relations entre eux, la nécessité de l'union se fit sentir et se concrétisa en 1939, grâce à l'initiative de Mohamed Bouras. Natif de Miliana, celui-ci était venu à Alger en 1926, à l'âge de dix-huit ans ; il y fréquenta le Cercle du progrès des oulémas et le populaire club sportif du Mouloudia. Attiré par le scoutisme, il créa en 1935 la première section des SMA, baptisée « El-Fallah », et comprit rapidement la nécessité de fédérer toutes les associations scoutes. Il entra en contact avec les autres responsables de groupes et les

convainquit de s’unir. En juillet 1939, les représentants de plusieurs groupes se réunirent à Maison-Carrée : ce fut le premier congrès du mouvement, lors duquel près de cent cinquante chefs fondèrent la Fédération des scouts musulmans algériens (FSMA). On uniformisa les règlements, les tenues, la loi, on adopta un chant national scout (*Kachafouhiya*) et un drapeau semblable au drapeau algérien actuel, avec au milieu une main faisant le salut scout ; enfin on traça un programme d’activités de formation et de rencontres.

Les SMA durant la Seconde Guerre mondiale

À peine deux mois après ce congrès, le 3 septembre 1939, la France déclare la guerre à l'Allemagne ; de nombreux chefs et routiers seront mobilisés dans l'armée française. Le PPA (Parti du peuple algérien) est dissous le 26 septembre et ses responsables arrêtés, ce qui n'empêchera pas la propagande nationaliste clandestine de s'amplifier et de gagner plusieurs régions. Nombre de jeunes, en particulier des chefs scouts de la FSMA, se rallient au mouvement nationaliste. C'est pourquoi l'administration coloniale voit le mouvement d'un mauvais œil.

Bouras bataille alors pour faire reconnaître la fédération algérienne par la Fédération du scoutisme français. Celle-ci propose aux groupes SMA d'adhérer soit aux Scouts de France catholiques, soit aux Éclaireurs de France laïcs, mais la FSMA refuse ces solutions. Et l'administration coloniale, ralliée dès le début de la guerre au régime de Vichy, va vainement tenter de s'aliéner le mouvement en organisant à El Riad (Alger) des stages de formation pour les cadres SMA : son but principal est de faire ressortir les aspects éducatifs du scoutisme, d'éloigner les cadres musulmans d'un scoutisme paramilitaire jugé – à juste titre – dangereux pour l'ordre français et de les rapprocher des chefs français. Des groupes SMA autonomes naissent pourtant dans des villages éloignés, dans le Sud, dans les montagnes kabyles. Les manifestations scoutes deviennent de plus en plus nombreuses, les chants de plus en plus révolutionnaires.

Lors de l'été 1944, un grand rassemblement regroupe plus de 450 chefs scouts dans un camp établi dans les hauteurs boisées de Tlemcen. Grande animation, défilés dans la ville, feu de camp au stade offert à la population, visites des leaders politiques algériens Ferhat Abbas, El-Ibrahimi et Messali Hadj, invitations des campeurs par les familles tlemcéniennes : tels sont les faits marquants de ce rassemblement. De fait, la plupart des chefs et routiers des groupes scouts et des membres des comités des « amis des scouts » étaient membres ou sympathisants du PPA. Ce que le gouvernement général reprocha au représentant de la FSMA, lui faisant remarquer par exemple que les scouts de Kabylie allaient, à chaque occasion, rencontrer Messali en tournée dans cette région pour le saluer et lui présenter leurs rapports d'activités, le considérant comme leur « grand chef ».

En mai 1945, surviennent les événements tragiques du Nord-Constantinois, provoqués par la répression brutale des défilés nationalistes du 1er Mai à Alger puis, surtout, à Sétif, Guelma et dans les autres villes de la région [***s*** p. 502]. Partout les scouts y participent : près de deux cents d'entre eux étaient par exemple en tête du défilé de Sétif. La répression fut terrible et les SMA du Constantinois furent très durement frappés, en particulier la troupe En Noudjoum de Guelma. Le scoutisme fut ensuite interdit dans le Constantinois et en Kabylie.

Mais, outre la FSMA, le PPA avait d'autres organisations satellites, comme l'Association des étudiants, l'Association des femmes musulmanes, des groupes sportifs, des médersas ou des groupes de syndicalistes. L'administration ne put donc qu'enregistrer les rapports étroits entre les SMA et le parti nationaliste, tentant toutefois de faire condamner par le scoutisme français le mouvement insurrectionnel de mai 1945. Ce que refusa le représentant de la FSMA. On chercha alors à faire préciser à ses dirigeants ce qu'ils entendaient par « patrie » et on exigea que les couleurs françaises soient levées lors des camps. Après leur refus, l'administration réduisit les subventions accordées aux SMA en tant que mouvement de jeunesse et multiplia les difficultés aux groupes du Constantinois et de Kabylie.

Après la guerre, les SMA participèrent à de grandes manifestations internationales, comme le fameux « Jamboree de la paix » des scouts à Moisson en France en août 1947 – qui réunit plus de 25 000 jeunes du monde entier –, ou le Festival mondial de la jeunesse à Prague en 1949. Ils organisèrent également une grande fête à Paris à la salle Wagram, à l'intention des émigrés algériens (la recette de cette manifestation fut partagée entre les SMA et le PPA de Paris). À Prague, la délégation du SMA rencontra une jeunesse politisée et sensible à la libération des peuples colonisés, et réaffirma les engagements nationalistes du PPA. C'est pourquoi, à cette époque, les services du gouvernement général donnèrent un ferme avertissement à la FSMA, lui demandant d'exclure de ses instances dirigeantes les chefs scouts membres du PPA. Au printemps 1948, la majorité du bureau exécutif refusa d'obéir à cette injonction et convoqua une assemblée générale extraordinaire à Sidi-Ferruch. La majorité des participants durcirent alors l'engagement nationaliste de la FSMA, élisant un comité directeur de quinze membres, dont douze militants au PPA. L'assemblée générale tenue en juillet 1948 confirmera ce durcissement, la direction administrative et technique de l'association passant alors entièrement entre les mains des membres du PPA. La grande majorité des groupes resteront fidèles à la nouvelle direction et les SMA connaîtront de 1949 à 1954 leur plus grande période.

Durant la période coloniale, les SMA ont ainsi indiscutablement été le principal mouvement de jeunesse algérien. Les mesures répressives de l'administration coloniale n'ont point affaibli le mouvement, dont le nationalisme s'est identifié à celui du PPA-MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques) [***s*** p. 465]. Ce qui n'a pas empêché les SMA de respecter l'idéal humanitaire du scoutisme, de rechercher des formules d'entente avec les associations scoutes françaises et d'œuvrer en vue de la constitution d'un « conseil du scoutisme algérien ». La fidélité à la promesse scoute conçue comme une double exigence – éducation religieuse et patriotique – a ainsi amené une grande partie des SMA à être des militants nationalistes et à participer à la guerre de libération, où nombre d'entre eux joueront un rôle majeur.

Pour en savoir plus

Mohammed Tayeb ILLOUL et Ali AROUA, *Le Groupe Émir Khaled de Belcourt. Un maillon des Scouts musulmans algériens (1946-1962)*, Dahlab, Alger, 1991.
Mahfoud KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien. Question nationale et politique algérienne, 1919-1951*, 2 tomes, SNED, Alger, 1980.
ARCHIVES DES SMA, « Le scoutisme musulman algérien et le colonialisme raciste », Mémorandum, 1949.

Notes

a. Le présent article est un extrait de celui publié par Mahfoud KADDACHE, « Les “soldats de l’avenir” : les scouts musulmans algériens (1930-1962) », *in* Nicolas BANCEL, Daniel DENIS et Youssef FATES (dir.), *De l’Indochine à l’Algérie. La jeunesse en mouvements des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962*, La Découverte, Paris, 2003.

Contexte

La guerre du Rif (1921-1926)

Vincent Courcelle-Labrousse

Au tournant du XX^e^ siècle, le Maroc est en état de faiblesse. La fin de la souveraineté approche et son premier acte marquant s'écrit dans l'Entente cordiale sur laquelle s'accordent en 1904 la France et le Royaume-Uni. Contre l'abandon des prétentions françaises sur l'Égypte et le Soudan, le gouvernement britannique concède à la France la liberté d'entreprendre au Maroc. Avec cependant une réserve territoriale en faveur de l'Espagne : le Rif. Le Maroc et l'Espagne ont une longue histoire commune, faite des souvenirs d'Al-Andalous puis de l'occupation ibérique, après la Reconquista, de places militaires sur la côte méditerranéenne du royaume chérifien, dont les deux plus importantes sont Ceuta et Melilla.

« Maroc utile » pour les Français contre montagne rifaine pour les Espagnols

Signé le 30 mars 1912 avec le sultan Moulay Hafid [***s*** p. 303], le traité de protectorat installe la France et l'Espagne dans des positions très différentes au Maroc. Si la France devient la protectrice du sultan, l'Espagne, qui n'est pas partie à la convention, n'est évoquée que par la nécessité qu'aura le souverain de se concerter avec elle au sujet des intérêts et des possessions géographiques qu'elle y possède. Sa situation de « sous-locataire » de la France sera bientôt le motif de toutes les animosités entre la résidence générale à Rabat et le haut commissariat de Tétouan.

Alors que la France s'est octroyé le « Maroc utile », le territoire confié en sous-location au royaume d'Espagne est pour l'essentiel un grand massif montagneux qui se jette dans la Méditerranée, la chaîne du Rif, sans accès militaire possible par la côte, hormis l'anse d'Al Hoceima. La population de la zone est constituée d'une myriade de tribus berbères qui pratiquent une agriculture de survie et la culture de la guerre. Depuis toujours, même si le sultan y nomme ses représentants et y perçoit l'impôt, le pouvoir de Fès est resté dans ce Nord montagnard plus nominatif que contraignant.

Déjà avantagé par la géographie, le général Lyautey, résident général du Maroc, a pu remplacer le sultan Moulay Hafid, peu sûr et décrédibilisé auprès de son peuple, par son très pieux frère, Moulay Youssef, sa « plus belle réussite ». En redonnant de son lustre au souverain tout en s'appuyant sur son primat religieux, l'occupation française s'associe au Makhzen, quand, pour sa part, l'Espagne souffre d'un déficit de légitimité dû à l'éloignement du sultan bientôt représenté à Tétouan par un calife, créature insignifiante des Affaires indigènes espagnoles.

Au Maroc, la politique espagnole est velléitaire et n'a pas les moyens de ses ambitions. C'est avant tout une occupation militaire assistée d'une administration civile peu nombreuse, indigente quand elle n'est pas corrompue. Du traité de protectorat à la fin de la Première Guerre mondiale, l'Espagne n'a pratiquement pas avancé dans l'intérieur du pays. Pour Lyautey, la fin de la Première Guerre mondiale sonnerait bien l'heure des comptes avec ce sous-locataire espagnol. La complicité de l'armée espagnole avec les menées allemandes et les progrès insignifiants de son installation dans sa zone d'influence justifieraient pour le résident qu'on en finisse avec ce Maroc espagnol de fiction. Voyant que l'immobilisme n'est plus tenable, l'Espagne nomme en 1919 un nouveau haut commissaire, avec l'obligation d'avancer.

Abdelkrim, chef de la révolte contre les Espagnols

Le succès militaire, d'abord au rendez-vous, se transforme en désastre. Le 22 juillet 1921, le général Fernández Silvestre, commandant de la place de Melilla, décide d'évacuer le poste avancé d'Anoual où il se trouve assiégé par des tribus rifaines. La retraite est un massacre : en quelques jours, 10 000 à 15 000 soldats espagnols se font tuer au milieu du soulèvement des tribus. Le fils d'un notable de la région d'Al Hoceima, Berbère de la tribu des Béni Ouriaghel, après avoir joué un temps la carte espagnole, va mettre son génie au service de la révolte pour l'indépendance du Rif : Abdelkrim El-Khattabi (1882-1963).

Devant l'effondrement espagnol, Lyautey résume en quelques mots sa ligne de conduite : « Si le mouvement qui vient de se déchaîner dans le Rif prenait un caractère national et se généralisait, il est illusoire de penser qu'on triompherait par un effort militaire. Notre meilleure chance contre cette éventualité, c'est que les Marocains ne nous solidarisent en rien avec les Espagnols et que nous ne subissions pas le contrecoup de rancunes soulevées contre eux et que nous bénéficiions au contraire des méthodes employées et de l'avantage d'avoir avec nous le sultan. » C'est ainsi que, de 1921 à 1924, la résidence générale évite tout ce qui pourrait froisser les Rifains. Malgré les protestations de Madrid, une délégation rifaine fait même route en 1922 par le protectorat pour rejoindre la France où, à défaut d'y rencontrer le personnel politique, elle contracte avec plusieurs intermédiaires. Il est vrai que durant cette période Abdelkrim El-Khattabi n'est pas encore une menace pour les Français, car il est occupé sur un double front dans le Rif : il doit faire campagne pour unifier ou soumettre les tribus qui lui sont hostiles, tout en combattant les Espagnols pour les maintenir sur la défensive.

Début 1924, les équilibres vont commencer à se modifier. De gré ou de force, Abdelkrim a rallié à sa cause la plupart des tribus du Rif. Parti de Melilla, il est presque aux portes de Tétouan. Le général Miguel Primo de Rivera (1870-1930), au pouvoir à Madrid depuis le 13 septembre 1923, va opérer un bouleversement stratégique dans le dispositif militaire espagnol : il décide en 1924 d'évacuer la plupart des postes avancés pour se retrancher derrière une ligne infranchissable, sur laquelle viendront buter les troupes d'Abdelkrim. Pour Lyautey, enfin, la situation est aussi en train d'évoluer : Abdelkrim commence à s'installer sur la rive nord de l'Ouergha, territoire que le résident considère comme partie du protectorat et dangereusement près de Fès. Préventivement, les troupes françaises s'installent dans la zone.

En 1925, au faîte de sa puissance, fédérateur des tribus du Rif, Abdelkrim a puissamment organisé ce que Lyautey appelle l'« État rifain », qu'il a doté d'une force militaire permanente et d'un embryon d'administration centralisée. Il se trouve désormais en situation de concurrence directe avec le sultan Moulay Youssef, qu'il qualifie de « fantoche des Français ».

L’affrontement que Lyautey prévoyait inévitable est déclenché par l’offensive de troupes d’Abdelkrim, le 13 avril 1925. Très vite, de nombreuses tribus de la zone française rejoignent le rebelle. Et c’est au tour des militaires français de se trouver presque noyés au milieu de l’insurrection.

Par leurs qualités exceptionnelles au combat et, facteur tout à fait nouveau, par l’usage réglé de l’artillerie, les Rifains sont à plusieurs reprises sur le point d’enfoncer le dispositif militaire français. Symboliquement, Abdelkrim a promis d’entrer dans Fès pour l’Aïd el-Kébir. En France, Paul Painlevé (1863-1933) est alors président du Conseil et son ministre des Affaires étrangères est Aristide Briand (1862-1932). Alors que le jeune Parti communiste français dénonce à l’Assemblée nationale la guerre marocaine, le gouvernement du Cartel des gauches doit répondre aux demandes de renforts massifs de Lyautey, tout en composant avec la SFIO qui peine à voter les crédits militaires.

Très vite, la question des rapports avec Madrid se pose. En juillet 1925, le gouvernement envoie le député Louis Malvy sonder Primo de Rivera. Réagissant en fonction de la situation sur le terrain, Lyautey oscille : il exclut d’abord tout rapprochement avec ces Espagnols qui sont pour les Marocains l’« ennemi héréditaire », pour ensuite envisager une action commune. Malgré les régiments acheminés à flux continu de métropole ou d’Algérie, le pire semble à craindre en juillet 1925, lorsque Abdelkrim, par une nouvelle offensive, s’approche de Taza au risque de couper les communications avec l’Algérie. Le retentissement local de la lutte rifaine ne laisse d’ailleurs pas d’inquiéter la colonie algérienne : le commandant de la division d’Oran craint des troubles ; et le préfet envisage de regrouper dans des camps de concentration les saisonniers rifains qui refusent de travailler.

Arme politique et allié de Lyautey contre Abdelkrim, le sultan se déplace dans le Nord. Lors de l’Aïd, il se montre à Fès, où celui qu’il nomme l’« agitateur venu du Rif » dans une lettre lue dans toutes les mosquées, n’a pu encore pénétrer. À l’aventure du Rifain, il oppose l’ordre restauré depuis son avènement. Lyautey envisage également d’utiliser une arme ultime contre les Rifains, l’ypérite (ou « gaz moutarde », une terrible arme chimique), dont lui-même et Moulay Youssef avaient pourtant condamné l’utilisation par les Espagnols.

France et Espagne unies contre le rebelle

Face à une situation militaire qui lui semble dans l'impasse, sous une pression forte du Parlement, le gouvernement français multiplie les initiatives. Il impose à Lyautey le général Stanislas Naulin pour commander les opérations et négocie avec Madrid une série d'accords qui rapprochent les deux pays d'une vraie coopération militaire. Mais, surtout, les deux gouvernements s'accordent pour faire des propositions conjointes aux tribus rifaines, auxquelles « serait accordé un régime d'administration autonome ». On est certes loin de l'indépendance du Rif réclamée par Abdelkrim, mais il est remarquable qu'en 1925 il ait pu militairement imposer ce premier pas à deux puissances européennes.

Si l'intrusion rifaine dans le protectorat a d'abord forcé un rapprochement entre la France et l'Espagne au Maroc, l'alliance militaire des deux pays va hâter le départ de Lyautey et la fin d'une époque. Le maréchal Philippe Pétain, envoyé inspecter le maréchal Lyautey, rapporte de son voyage, et d'une rencontre avec Primo de Rivera à Ceuta, la conviction qu'il faut aller chercher Abdelkrim au cœur du Rif par une offensive commune avec les Espagnols. Le plan de Pétain évince celui de Lyautey, qui voulait faire sans Madrid. La fixation des troupes rifaines sur le front du protectorat va permettre à l'Espagne de réaliser son grand dessein : débarquer en septembre 1925 ses troupes à l'épicentre de la résistance, chez les Beni Ouriaghel, la tribu d'Abdelkrim. Les effectifs militaires sont à cette période au plus haut des deux côtés de la montagne. Près de 100 000 militaires en zone française, les Espagnols faisant débarquer près de 20 000 hommes à Al Hoceima.

Pourtant, lorsque Pétain lance en octobre 1925 sa grande offensive pour s'installer au balcon du Rif, l'alliance militaire avec l'Espagne est encore timide. Primo de Rivera, avant tout soucieux de consolider sa position nouvelle dans le Rif, n'engage que quelques troupes aux côtés des Français. À son tour, Pétain connaît la critique à Paris : « Maximum de moyens, minimum de résultats », écrira-t-on. De son côté, le Parti communiste français, qui avait voulu mobiliser la classe ouvrière dans une grande grève générale contre la guerre du Rif, manque également son objectif.

Le gouvernement français veut en finir. Mais, alors qu'Abdelkrim ne pèse plus grand-chose militairement face à la mobilisation franco-espagnole, il réussit à jouer une ultime carte politique. Il est aidé en cela par le Britannique Robert Gordon Canning (1888-1967), président du Riff Committee, qui se fait l'écho d'une offre de paix du chef rifain. Sommés par une partie de leurs alliés au Parlement de répondre à la proposition rifaine de pourparlers, Painlevé et Briand sont

contraints de se montrer ouverts à cette éventualité. De manière inattendue, le nouveau résident général, Théodore Steeg, se fait le partisan d'une solution politico-militaire sur un mode que n'aurait pas renié Lyautey.

Rentré en métropole, Pétain veille toutefois en coulisse et milite pour une solution militaire « définitive ». L'arbitrage tourne d'abord en sa faveur. En février 1926, il est à Madrid pour élaborer un plan d'offensive commune avec les Espagnols au printemps. Mais en mars, pris de vitesse par Steeg, le gouvernement français accepte la tenue d'une conférence où Français, Espagnols et Rifains discuteront des conditions de paix que les deux puissances imposeront à Abdelkrim, à commencer par sa soumission au sultan. Le 26 avril 1926, s'ouvre ainsi la conférence d'Oujda : « Abdelkrim doit son autorité à l'état de guerre. Il la perd dès que la paix sera rétablie », analyse Moulay Youssef, qui tient à rappeler que, « de tout temps, le Makhzen a négocié avec les rebelles ». Mais l'impossible conciliation du rêve rifain avec la puissance des exigences des colonisateurs conduit de manière inéluctable à la reprise de la guerre.

Prisonnier des Français

Déjà affaibli par la double offensive de l'automne 1925, sous l'effet d'un vrai blocus, Abdelkrim est le chef d'un Rif en pleine disette lorsque, le 7 mai 1926, les armées française et espagnole déclenchent une offensive en tenaille. Il ne leur faut pas trois semaines pour défaire l'armée régulière d'Abdelkrim et surtout disloquer l'alliance des tribus. Conscient du mauvais sort qui lui sera fait s'il est pris par les Espagnols, Abdelkrim demande l'*aman* aux Français, auxquels il se rend le 27 mai 1926.

Son sort est discuté à Paris en juin 1926, lors d'une conférence réunissant Français et Espagnols. Madrid plaide pour qu'Abdelkrim lui soit livré, notamment sous le chef de non-assistance aux prisonniers. Les Français observent qu'avant Abdelkrim il n'y avait pas de prisonniers dans les guerres au Maroc. La discussion tourne court. Le protectorat ne pourrait politiquement livrer Abdelkrim, pas plus qu'il ne pourrait le garder au Maroc. Ce sera donc pour lui un exil de vingt ans sur l'île de la Réunion. Le 14 juillet 1926, le sultan Moulay Youssef, le général Primo de Rivera et le maréchal Pétain, vainqueurs du rebelle rifain, assistent sous l'Arc de triomphe au défilé de la victoire. Le même jour, le sultan inaugure la Grande Mosquée de Paris. Il ira ensuite visiter Lyautey dans sa retraite de Thorey.

Abdelkrim leur survivra tous. En 1947, pressé par les leaders nationalistes maghrébins (le Marocain Allal El-Fassi, le Tunisien Habib Bourguiba et l'Algérien Chadli El-Mekki), il quitte à Port-Saïd le bateau qui le ramenait en France. Il reprend la lutte, cette fois-ci à la présidence du Comité de libération du Maghreb, créé en 1948 [***s*** p. 644]. À l'indépendance du Maroc, il restera au Caire, déclarant en 1958 qu'il ne « mettra pas les pieds sur le sol marocain avant le départ du dernier soldat français du Maghreb ». Mort en 1963, enterré après des funérailles nationales organisées par Nasser, le grand précurseur des luttes pour l'indépendance n'est jamais rentré au Maroc. Sa dépouille repose toujours en Égypte. Héros d'une guerre de transition située entre les révoltes tribales du XIX^{e} siècle et les futures luttes nationales, Abdelkrim avait compris ce qui lui manquait encore pour mener une guerre d'indépendance, le terreau. Il le dira lui-même : « Je suis venu trop tôt. »

Pour en savoir plus

Germain AYACHE, *Les Origines de la guerre du Rif*, Smer/Publications de la Sorbonne, Rabat/Paris, 1981.
Sebastian BALFOUR, *Deadly Embrace. Morocco and the Road to the Spanish Civil War*, Oxford University Press, Oxford, 2002.

Vincent COURCELLE-LABROUSSE et Nicolas MARMIÉ, *La Guerre du Rif. Maroc, 1921-1926*, Tallandier, Paris, 2008 (rééd. Seuil, Paris, 2010).
Daniel RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc (1912-1925)*, 3 tomes, L'Harmattan, Paris, 1988.
Abdelkrim et la République du Rif, Maspero, Paris, 1973.

La participation des Maghrébins à la Seconde Guerre mondiale

Belkacem Recham

À peine une vingtaine d'années après ce qui devait être la « Der des ders », les musulmans de l'empire français furent de nouveau jetés dans la tourmente. La nouvelle guerre leur fut alors présentée comme le combat de la justice contre la barbarie. Dès l'annonce de la mobilisation, le 1er septembre 1939, des appels à l'engagement furent lancés à la population des colonies par voie d'affiches ou de messages radiodiffusés. Des mesures de soutien aux familles des mobilisés et des rappelés furent prises. Mais l'administration coloniale n'était pas sans inquiétude quant au déroulement de la mobilisation. Car les partis nationalistes algériens, notamment le PPA (Parti du peuple algérien) de Messali Hadj, avaient recommandé l'insoumission. Et le gouvernement allemand avait engagé un important effort de propagande en milieu musulman dans le but de susciter des révoltes contre la France.

De la mobilisation de 1939-1940 à celle de 1942-1945

Le loyalisme des « fidèles indigènes » fut pourtant, comme en 1914-1918, le thème principal des autorités françaises et des porte-parole officiels de la population musulmane. Nombreuses furent les allocutions radiodiffusées « remerciant leurs compatriotes de répondre avec cette ferveur et avec cette gravité à la voix de la patrie ». Mais plus significative fut l'adhésion des « évolués » qui rallièrent derrière eux les classes moyennes. La masse, poussée par les grands chefs musulmans et l'élite intellectuelle, se rangea aux côtés d'une France encore parée d'un grand prestige et de l'auréole de sa victoire de 1918. L'administration se félicita du « magnifique élan des musulmans dans tout le Maghreb ». Les incidents furent très rares et sans gravité. Il est cependant certain que le PPA, interdit, affaibli par de nombreuses arrestations et divisé sur la conduite à suivre vis-à-vis de l'Allemagne, ne put le moment décisif donner des consignes précises aux mobilisés.

De septembre 1939 à juin 1940, la mobilisation permit de constituer pour le corps de bataille quatorze divisions regroupant 340 000 hommes, dont plus de 75 % de musulmans, la moitié de cet effectif provenant d'Algérie. Huit divisions étaient sur le front français le 10 mai 1940. Sur les six divisions françaises qui tenaient entre la Dyle en Belgique et la Meuse en France, trois étaient nord-africaines. La débâcle de juin 1940 se solda, selon le gouverneur général Yves Chatel, par 90 000 prisonniers musulmans : 60 000 Algériens, 18 000 Marocains et 12 000 Tunisiens. Ils furent internés dans les « Frontstalags » (camps de prisonniers situés en France réservés aux prisonniers originaires des colonies françaises) éparpillés sur l'ensemble de la zone occupée, avec quelques Français pour servir d'encadrement. Excepté une dizaine de milliers de libérations et autant d'évasions, le reste des prisonniers connut la captivité jusqu'à la Libération, quand ils n'étaient pas décimés par les maladies, notamment la tuberculose. Durant cette captivité, ils furent soumis à une intense propagande de la part des Allemands, qui voulaient en faire des agents de renseignement ou des soldats du Reich. Une partie des prisonniers connut la captivité dans les camps d'Outre-Rhin. Les Allemands y renvoyaient par mesure de discipline tous les évadés repris.

Après la période d'armistice durant laquelle l'armée française fut réduite à quelque 120 000 hommes en Algérie, les combats contre l'Axe reprirent avec le débarquement anglo-américain sur les côtes du Maghreb en novembre 1942. Pour la France libre, il était important que l'armée française participe aux combats aux côtés des Alliés, afin de lui redonner le prestige dont elle jouissait aux yeux de la population maghrébine avant la défaite de 1940. Mais le commandement redoutait une situation difficile, du fait de la propagande allemande qui avait

cherché à attiser les insoumissions d'une part, et fort de l'expérience de la Grande Guerre et du mouvement insurrectionnel dans les Aurès en 1916, créé par l'intensification de la conscription pour les besoins de la guerre, d'autre part.

Si la mobilisation ne donna lieu à aucun incident notoire, certaines régions connurent un fort taux d'absences, jusqu'à 50 % lors du rappel des réservistes en 1942-1943. Ce fut le cas dans certaines communes mixtes de Grande Kabylie, où le PPA était solidement implanté. La police opéra de nombreuses arrestations pour insoumission – dont celle d'un certain Benyoucef Benkhedda, le futur chef du Gouvernement provisoire de la République algérienne. La mobilisation permit la mise sur pied en Algérie, Tunisie et Maroc de huit divisions pour le corps de bataille. Armées par les Américains, ces unités – cinq divisions d'infanterie et trois blindées – furent immédiatement incorporées au dispositif allié après leur instruction.

En Italie, de novembre 1943 à juillet 1944, sous les ordres du général Alphonse Juin (1888-1967), le Corps expéditionnaire français (CEF) comprenait quatre divisions d'infanterie, auxquelles s'ajoutaient les tabors marocains ; en Afrique du Nord, sous le commandement du général Jean de Lattre de Tassigny (1889-1952), une division d'infanterie et deux blindées. Les besoins en cadres et en personnel qualifiés poussèrent le commandement à mobiliser fortement les Français d'Afrique du Nord, 14 % selon le général de Gaulle, contre 1,6 % de la population musulmane. Le chiffre le plus souvent avancé concernant l'effectif des Maghrébins dans l'armée française de 1944 est celui de 233 000 hommes, sur les 560 000 que comptait l'armée régulière. Un document du Comité français de libération nationale précisait que l'armée régulière de 1944 comprenait 23,2 % de musulmans algériens, ce qui représentait 129 920 hommes.

Les évaluations des pertes de l'armée française depuis la campagne de Tunisie jusqu'à la capitulation allemande le 8 mai 1945 varient entre 97 000 et 110 000 tués, blessés et disparus. Si on se fonde sur les chiffres communiqués par le Service historique de l'armée de terre (SHAT), qui font apparaître un total de 97 715 tués et blessés pour l'ensemble de l'armée française, dont 11 193 tués et 39 645 blessés pour les musulmans, la proportion est de 52 %. À ces pertes, il faut ajouter celles de 1939-1940, estimées à 85 310 tués, dont 5 400 musulmans, et 120 000 blessés.

Le combattant musulman : discrimination, méfiance et suspicion

Au-delà de la débâcle de l'ensemble de l'armée française en 1940, le comportement des tirailleurs algériens durant la Seconde Guerre mondiale fut totalement différent de celui de 1914. Même si on enregistra quelques désertions liées à l'action de la propagande allemande sur le front du Nord-Est durant la « drôle de guerre », on n'entendit que très peu parler des débandades et des refus d'obéissance. Alors même que, à partir de 1943, le commandement ne ménagea pas ses troupes. Il s'agissait de « laver la honte de 1940 » et, partout où les Alliés rencontraient des difficultés de progression sur un terrain solidement défendu et très accidenté, on faisait appel aux formations maghrébines plus expérimentées dans les combats en montagne. « Nous étions pour ainsi dire – confessait à Robert Merle le sergent Ahmed Ben Bella – l'élément permanent du front et, je ne crains pas de le dire, l'élément le plus mordant et le plus expérimenté. Notre utilité étant ainsi démontrée avec éclat sur le terrain, les Alliés voulurent bien nous admettre à nous faire tuer en plus grand nombre à leurs côtés. »

Les rapports émanant des divisions nord-africaines engagées en Italie soulignaient le bon moral des cadres et de la troupe. « Le contrôle de la correspondance ne décela aucun indice défavorable », soulignait-on. Le CFLN édita même des journaux en langue arabe largement illustrés, destinés à soutenir le moral des combattants musulmans. Les journaux *Il-El-Amam* (« En avant ») et *En-Naceur* (« Le Victorieux ») étaient, semble-t-il, très appréciés des tirailleurs.

Ce fut au cours de la libération de la France que le moral du soldat musulman connut un fléchissement, affecté par l'âpreté des combats, la fatigue et les conditions climatiques. Les rapports du commandement, jusque-là très satisfait, se montrèrent beaucoup plus inquiets, notamment après la bataille de Belfort en novembre 1944. Les pertes très élevées, le manque de renforts que l'outre-mer ne pouvait plus fournir et que les FFI (Forces françaises de l'intérieur) ne fournissaient pas encore, eurent raison des tirailleurs. Le général de Lattre lui-même s'en inquiétait en novembre 1944 auprès du commissaire à la Guerre André Diethelm, relevant que « ces hommes ont l'impression naissante qu'ils sont abusivement exploités par la métropole, sentiment terriblement dangereux ». Les tirailleurs musulmans étaient particulièrement choqués de voir des Français métropolitains vaquer tranquillement à leurs occupations alors qu'eux étaient astreints à faire la guerre.

Les principaux griefs faits à l'institution militaire par les musulmans concernaient leur statut, qui réduisait à peu de chose leurs possibilités de commandement et leur avancement, en plus des soldes inégales. De nombreux projets de réformes sur les questions militaires, notamment le libre accès des musulmans à tous les grades, avaient été déposés pendant et après la Grande Guerre, mais aucun n'avait abouti. L'avancement était fondé sur des critères éminemment subjectifs et

leur « bâton de maréchal » s'arrêtait au grade de capitaine, à titre de récompense exceptionnelle à la veille de la retraite. Le passage du grade de sous-lieutenant à celui de lieutenant était particulièrement lent : les Français, méritants ou non, étaient automatiquement nommés lieutenants au terme de deux ans de grade de sous-lieutenant, alors que les musulmans pouvaient y stagner jusqu'à dix ans.

Ces discriminations et la méfiance du commandement étaient amèrement ressenties et dénoncées dès 1915 par le lieutenant Abdallah Boukabouya dans un livre intitulé *L'Islam dans l'armée française*. Près d'un demi-siècle après, paraissait au Seuil celui du lieutenant Abdelkader Rahmani, *L'Affaire des officiers algériens* (1959). Il dénonçait à son tour avec la même sévérité ces injustices : « Les anciens officiers algériens sortaient du rang. Leur statut était spécial, tout comme leur utilisation dans les corps de troupe, où ils se bornaient généralement à "rendre compte"… En campagne, nul ne les valait pour faire le coup de feu et offrir "fidèlement" sa poitrine. » Il reprochait aux autorités d'exclure les musulmans des armes techniques : aviation, marine, transmissions, artillerie, blindés et Génie, sous prétexte de l'« inaptitude des Algériens à assimiler la technique des armes dites savantes. On se méfiait de nous et il convenait de nous convaincre de notre infériorité ». En ce qui concerne les soldes, ce n'est qu'en août 1943 – soit plus d'un siècle après la création des régiments de tirailleurs et de spahis – qu'une série de mesures instaura la parité des soldes entre militaires musulmans et militaires français.

Faut-il voir dans certaines révoltes de tirailleurs la conséquence de ces discriminations et de cette suspicion ? Incontestablement, le malaise créé par cette situation fut à l'origine de certaines mutineries pendant ce conflit, en particulier celle des tirailleurs algériens du régiment de marche du Levant en formation (ex-5^{e} RTA) à Maison-Carrée en janvier 1941 et celle de tirailleurs maghrébins, algériens en majorité, en instance de rapatriement le 15 décembre à Versailles. Dans les deux rébellions, les mutins revendiquaient les mêmes droits que les Français.

L’encadrement paternaliste : compensation ou action psychologique

À défaut de réformes pour ramener l’égalité entre militaires musulmans et européens, les chefs de corps et beaucoup d’officiers « indigénophiles » prônaient et cultivaient le paternalisme, à condition qu’il n’y ait pas de menace pour le pouvoir colonial. L’encadrement paternaliste, apparu au lendemain de l’instauration de la conscription pour les musulmans algériens, se généralisa pendant la Grande Guerre. Il consistait à apporter un soutien moral et matériel aux soldats musulmans de l’armée française en vue d’une meilleure intégration dans l’institution militaire, mais aussi de les préserver des propagandes antifrançaises.

Les cafés maures et les foyers du soldat indigène « Diar el-askri » furent aménagés dans les villes de garnison de métropole et d’Afrique du Nord. L’ouverture de salles de prière dans les corps recevant des indigènes devint une pratique de plus en plus courante. Le commandement veillait tant bien que mal aux « menus musulmans » ainsi qu’au respect des fêtes religieuses musulmanes. Les instructions du ministère de la Guerre recommandaient de veiller attentivement aux rites d’inhumation. Des imams furent recrutés et des exemplaires du Coran distribués. Les circulaires prescrivaient de modérer le prosélytisme des religieuses et des aumôniers, d’éviter les inhumations non rituelles ou de surmonter d’une croix les tombes de soldats musulmans. L’archevêque de Bordeaux fut ainsi rappelé à l’ordre pour avoir béni les troupes de la division marocaine. Les salles de prière se multipliaient dans les cantonnements. Seules les intendances continuaient d’essuyer la vindicte des commandants d’unités indigènes pour avoir distribué de la nourriture contenant du porc. Ce problème a été particulièrement récurrent pendant la Seconde Guerre mondiale, où les rations étaient souvent fournies par les Américains.

Mais les tirailleurs se montraient plutôt sceptiques vis-à-vis de cet « islam officiel », vécu comme surjoué. Et les non-pratiquants protestaient contre certaines mesures. En décembre 1944, un commandant d’unité relevait par exemple que les musulmans, pour des fins d’économie, n’étaient pas prévus dans la distribution de vin : « Les indigènes nord-africains s’inspirant plus d’une logique personnelle que de l’esprit du Coran ne comprennent pas que les nécessités de la guerre les obligent à manger du porc, mais ne les prévoient pas dans les distributions de vin. »

De 1943 à 1945, le paternalisme des chefs de corps créa, incontestablement, un élan de solidarité entre musulmans et Européens : il s’agissait pour beaucoup de montrer à l’« indigène » la « vraie » France, libératrice et juste. Si cet encadrement permit une relative intégration des musulmans, elle n’en demeura pas moins teintée de beaucoup d’ambiguïtés. Et l’image d’une France différente ne tarda pas à se fissurer. Au lendemain de la répression qui s’abattit sur les Algériens sortis fêter la victoire des Alliés le 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kerrata, une partie des musulmans de l’armée cessa de se bercer d’illusions sur la réalité du régime colonial et

bascula définitivement dans le camp nationaliste. Le discours français sur la liberté et la justice fut repris par les Algériens et retourné contre la puissance coloniale. Durant la guerre de libération, les anciens de l'armée française fournirent d'ailleurs la plupart des cadres de l'ALN (Armée de libération nationale).

Pour en savoir plus

Belkacem RECHAM, *Les Musulmans algériens dans l'armée française*, L'Harmattan, Paris, 1996.

IV

1945-1962 : vers l’indépendance de l’Algérie

1945-1962 : vers l’indépendance

Ouanassa Siari Tengour

> « 21 avril… 27 novembre [1960]. Oui, je pense que ce sera la victoire. Incontestablement la victoire de la population qui a accepté la souffrance et surtout la victoire du fellagha qui n’a jamais cessé de se manifester peu ou prou, malgré les sacrifices les plus lourds et l’inimaginable disproportion entre la force dont il peut faire preuve et celle dont dispose son adversaire. L’indépendance est désormais acquise. Grâce aux patriotes, grâce au patriotisme. Vive l’Algérie ! Que vienne à s’instaurer n’importe quel régime, il sera le bienvenu pourvu qu’il émane des Algériens eux-mêmes. C’est tout. »
>
> Mouloud FERAOUN [a]

En Algérie, la fin de la Seconde Guerre mondiale signifia la fin des illusions. Les manifestations de mai 1945 ont connu un dénouement tragique dont le souvenir marqua durablement les deux sociétés qui se côtoyaient sur le même sol. Pour les uns, la répression était justifiée par la force des choses : le port de l’emblème algérien et les slogans nationalistes furent considérés comme des pratiques subversives qui remettaient en cause l’ordre colonial. Pour les Algériens, les mots d’ordre exprimés à l’occasion des 1er et 8 mai 1945 étaient la réponse à la question nationale qu’une politique d’évitement refusait d’examiner.

Les manifestations de mai 1945, moment fondateur de l'« esprit d'indépendance »

Or, depuis le débarquement des forces anglo-saxonnes, les Algériens étaient plus attentifs aux principes affichés dans la Charte de l'Atlantique – signée en août 1941 par le président des États-Unis Franklin Roosevelt et le Premier ministre britannique Winston Churchill, elle condamnait toute annexion territoriale et réaffirmait le principe de l'autodétermination de chaque peuple – et à l'idée d'un État algérien tel que le *Manifeste du peuple algérien* l'avait revendiqué en février 1943. Quand, le 22 mars 1945, la nouvelle de la création de la Ligue arabe au Caire parvint en Algérie, elle fut largement relayée par les leaders nationalistes. Il en fut de même quand se tint la conférence de San Francisco, qui donna naissance à l'Organisation des nations unies, l'ONU (avril-juin 1945). Comme l'écrivit justement Charles-André Julien, « le printemps 1945 fut pour les musulmans du monde entier l'annonce d'une ère triomphale[b] ». Mais, en guise de réveil, les Algériens ont vécu les affres de la répression, des arrestations et des condamnations.

Dans le Nord-Constantinois, en particulier à Sétif, Guelma et Kerrata, la répression des manifestations du 1er mai, jour de la fête du travail, et du 8 mai, jour de l'armistice et donc du retour à la paix, a provoqué de violentes émeutes (102 colons furent tués) qui ont donné lieu en représailles, en mai et juin, à des massacres coloniaux marqués par des violences inouïes de la part des forces de l'ordre secondées par les milices de colons[c] [***s*** p. 502]. La seule présence des foules algériennes dans les rues des différentes villes suffit pour déclencher une répression qui mobilisa des moyens disproportionnés. Les massacres qui en résultèrent vinrent s'ajouter à ceux que la mémoire avait ensevelis mais point oubliés. Mais au-delà des pertes humaines, évaluées à plusieurs milliers de morts, il convient de souligner la signification réelle de ces manifestations portées par un esprit nouveau, nourri des espoirs que la conjoncture internationale avait fait naître.

Un souffle nouveau parcourait les villes comme les campagnes. Ce fut l'œuvre des Amis du Manifeste et de la liberté (AML), parrainés depuis mars 1944 par les leaders nationalistes qui avaient fait leur entrée en politique dans l'entre-deux-guerres. Il faut rappeler la profonde attraction exercée par les discours des acteurs de ce vaste mouvement politique. La réception des écrits publiés dans la presse autorisée (*L'Égalité*) ou clandestine (*El-Watan*), les slogans émis ont vite dépassé les cercles habituels. Ce fut cette lente mais inéluctable pénétration de quelques idées fortes comme la patrie (*el-Watan*) et l'indépendance (*istiqlal*) qui contribua à élargir l'horizon d'attente et à faire sortir de leur résignation des masses paupérisées et fragilisées à l'extrême. L'adhésion populaire au projet des AML fut réelle et le mérite en revint aux militants appartenant à la tendance modérée de Ferhat Abbas, au PPA clandestin et à l'Association des oulémas.

Dans ce rassemblement, où ne figura pas le PCA, les militants du PPA furent les plus actifs sur le terrain. Ils surent manier le vocabulaire qui sied aux masses et qui assura leur ralliement à la cause nationale. Forts de leur savoir-faire, de la sémantique propre à la politique moderne, ils offrirent, à la jeunesse essentiellement, les possibilités de contester l'ordre établi et de se soustraire à son emprise. La lente socialisation politique conforta l'idée d'émancipation de l'Algérie en gestation. La multiplication des signes de désobéissance, des inscriptions murales, de gestes symboliques et provocateurs en fut la preuve, telle l'affaire dite des « drapeaux français » que des jeunes d'Aïn Beïda (wilaya d'Oum El Bouaghi, à l'est de Constantine) enlevèrent avant de les jeter dans les caniveaux, la veille du 14 juillet 1944[d]. Ces attitudes concoururent doublement à élargir l'assise sociale du mouvement de politisation, auquel les ruraux adhérèrent massivement, et à remodeler le champ culturel travaillé par l'imaginaire millénariste, offrant ainsi des ressources inédites à la résistance.

Contrairement aux explications fondées sur une causalité linéaire unique, l'événement qui s'est joué en mai 1945 renvoyait donc à une pluralité de catégories d'explication où s'entremêlaient plusieurs héritages et plusieurs espaces-temps. L'une des caractéristiques du changement perçu en cette année 1945 fut sans doute l'affirmation d'une identité collective qui remit en question la légitimité coloniale. La participation des Algériens aux manifestations de mai, avec l'organisation de cortèges à part, traduisit bien cette volonté de s'approprier l'espace public, d'en faire le lieu de l'expression politique, défiant toutes les interdictions.

Par ailleurs, les difficultés socioéconomiques, la rigueur des opérations de guerre menées par l'armée dans le Nord-Constantinois, les cérémonies de pardon (*aman*) qui tournèrent à des scènes d'humiliation grotesque, provoquèrent de profonds traumatismes, durablement inscrits dans la mémoire collective, et creusèrent un peu plus le fossé séparant les vaincus des vainqueurs. Comme l'a écrit Mohammed Harbi, « la guerre d'Algérie a bel et bien commencé à Sétif le 8 mai 1945[e] ».

Une ouverture politique en trompe l’œil

Ce fut donc sur fond d’une paix retrouvée par l’usage de la force armée que la vie politique reprit en Algérie. À partir de juillet 1945, l’administration fut préoccupée par l’organisation des diverses élections et par les mouvements d’opinion qui agitaient les milieux algériens. De fait, la mise en place des nouvelles institutions de la République française donna lieu à une série de consultations électorales auxquelles les Algériens – les hommes uniquement – purent participer, puisqu’ils n’étaient plus soumis aux restrictions de l’inscription sur liste électorale qui prévalaient jusque-là (loi du 4 février 1919) et qu’ils venaient d’acquérir la nationalité française selon les dispositions de la loi Lamine Gueye du 7 mai 1946.

Le nouveau processus électoral eut comme conséquence principale d’introduire des élus du second collège au sein de l’Assemblée nationale française (élections de la deuxième Constituante, 2 juin 1946). Malgré une représentation limitée à quinze députés, la même que celle dévolue à la population européenne, cette élection législative – « attendue depuis cent seize ans », selon l’expression alors employée par Ferhat Abbas[f] – ouvrit une brèche dans le paysage politique. Les partis nationalistes investirent le terrain de la légalité et participèrent aux discussions sur le statut organique de l’Algérie en août 1947. Le projet du gouvernement français, fort conservateur, fut vivement critiqué par les députés du PCA et de l’UDMA, qui penchaient pour un État associé, tandis que le MTLD se prononçait pour une Constituante algérienne souveraine et déniait à l’Assemblée française le « droit de décider du sort de l’Algérie, considérant qu’il appartient au peuple algérien de discuter de son avenir[g] ». L’opposition des députés colons mena campagne contre tout changement. Aux termes de discussions passionnées, le « statut de l’Algérie » fut adopté le 20 septembre 1947, en l’absence des douze députés musulmans. Ce « statut octroyé » créa une Assemblée algérienne de cent vingt membres, faussement paritaire puisqu’elle maintenait le système du double collège à l’avantage de la minorité européenne. En refusant ainsi le principe d’égalité à l’ensemble des citoyens français d’Algérie au niveau de la représentation dans les conseils locaux, le statut déçut, mais ne découragea pas les partisans du changement par la voie démocratique.

Cependant, l’année 1948 imprima un tour nouveau à l’exercice du vote des Français musulmans. À l’occasion des élections des membres de la future Assemblée algérienne en avril, l’administration afficha ouvertement son immixtion dans le choix des urnes : lors de ce qui restera dans l’histoire comme les « élections Naegelen », du nom du gouverneur général Marcel-Edmond Naegelen (1892-1978), elle organisa une « gigantesque opération de trucage » en peuplant « de candidats purement administratifs la représentation du deuxième collège »[h]. Cette pratique officielle de la fraude laissa un goût amer aux bonnes volontés algériennes qui avaient cru au respect de la règle démocratique en situation coloniale. Ses conséquences se firent sentir sur les décisions à prendre au sein des différents partis de la mouvance nationaliste pour infléchir les rapports de forces. On chercha vainement l’union sur une base minimale. Les recompositions politiques peinèrent à se profiler dans un contexte marqué par les rivalités partisanes, les luttes

pour le leadership, un contexte chargé de tensions sociales aiguisées par les inégalités de plus en plus flagrantes et l'absence de volonté de les réduire. Quant à la société coloniale, elle était comme bloquée, repliée sur elle-même. Seuls comptaient les intérêts des grosses fortunes (Henri Borgeaud, Georges Blachette, Laurent Schiaffino…).

Croissance démographique et généralisation de la misère

Dans ces années d'après-guerre, la majeure partie de la population algérienne est plus que jamais affectée par la dépossession foncière et la paupérisation. D'une enquête à l'autre, l'ensemble des indicateurs traduisent la précarité de la paysannerie algérienne – et les citadins ne vivent guère mieux. La pression démographique accentue la généralisation de la misère. La plupart des responsables français, y compris au sein du patronat colonial, font le lien entre cette augmentation de la population et les progrès des revendications nationalistes. Aussi vont-ils miser sur un plan de modernisation, en encourageant l'industrialisation pour tenter de faire barrage aux nationalistes.

Depuis les années 1930, la croissance de la population algérienne est prise au sérieux par la plupart des observateurs, qui la considèrent même souvent comme une menace, car « les Européens pouvaient perdre pied et être submergés par la vague musulmane[i] ». En 1954, la population algérienne est estimée à plus de 8 millions de personnes. La croissance démographique incombe d'abord au recul sensible de la mortalité infantile, en dépit de conditions sanitaires déplorables, de la malnutrition et des logements insalubres. À l'inverse, la natalité est en pleine croissance. La majeure partie de la population (80 %) est rurale et s'adonne à des activités agropastorales sur des superficies devenues insuffisantes pour assurer les productions nécessaires à sa reproduction.

Le recensement de l'agriculture de 1951 dénombre 630 732 exploitations algériennes[j]. Rapporté aux résultats des recensements précédents, ce chiffre révèle une relative stabilité, mais masque des disparités croissantes. D'un côté, la propriété parcellaire des petits paysans algériens : 438 483 exploitations de moins de 10 hectares, qui s'étendent sur 1 378 464 hectares (dans cet ensemble, 105 954 exploitants ne possèdent que 37 207 hectares, soit un lopin de terre inférieur à un hectare, loin du seuil des 10-12 hectares nécessaires pour la subsistance d'une famille). De l'autre côté, 8 499 grandes exploitations de plus de 100 hectares, principalement aux mains des grands colons, se partagent 1 688 756 hectares. Ces structures foncières portent la trace des bouleversements dus aux spoliations du siècle précédent [***s*** p. 189] et qui s'aggravent par le biais du marché foncier.

Les disparités entre les deux secteurs agricoles se traduisent par des différences considérables de rendements. Autant la production agricole européenne est moderne, réussit à dégager des surplus et donc des bénéfices grâce à l'exportation des céréales et des vins, autant la production algérienne est médiocre et suffit à peine à subvenir aux besoins de la consommation quotidienne. L'outillage étant rudimentaire, on laboure encore à l'araire et la mécanisation est limitée à quelques grands propriétaires algériens (277 tracteurs sur un total de 19 509). Quant aux différentes formes de crédit, leur répartition entre adhérents algériens et européens se fait sur une base inégalitaire.

L'un des fléaux qui guettent en permanence la population rurale est la faim. Les observations d'Albert Camus en 1939 sont toujours valables après 1945 : « À Bordj-Menaïl [en Kabylie], je

crois pouvoir affirmer que 50 % au moins de la population se nourrit d'herbes et de racines et attend pour le reste la charité administrative sous forme de distributions de grains. Dans la région de Tizi Ouzou, […] le blé est devenu un produit de luxe. […] On paye le gland jusqu'à 20 francs le quintal[k]. »

La croissance démographique et l'insuffisance des terres ont abouti à la libération d'un immense réservoir de main-d'œuvre, constitué par des paysans sans terres ou possédant des microparcelles, dont une partie seulement trouve à s'employer dans les fermes coloniales moyennant le versement d'un salaire. Le reste n'a d'autre solution que l'exode vers les centres urbains. En l'absence d'une véritable politique d'industrialisation, cette masse de chômeurs trouve difficilement du travail, l'émigration reste alors la solution ultime.

L’échec des plans de développement

Pourtant, la relative embellie industrielle née des contraintes de la Seconde Guerre mondiale et qui a entraîné un début d’installation d’usines, à l’exemple des verreries Saint-Gobain à Oran ou de la société Lesieur à Alger, semble se poursuivre dans l’immédiat après-guerre. En 1946, le gouverneur général socialiste Yves Chataigneau apporte son soutien au plan de développement élaboré par la direction générale des Affaires économiques, au prix de nombreuses garanties consenties par l’État aux entreprises[l]. Mais ces avantages ne suffiront pas à encourager les capitaux privés à s’investir localement, les grosses fortunes d’Algérie préférant placer leur argent en France ou ailleurs. D’autres facteurs accentuent la frilosité des industriels, comme l’absence d’une main-d’œuvre qualifiée, le coût élevé de l’énergie ou encore le monopole de pavillon qui se répercute sur les tarifs élevés des frets français. Enfin l’édifice économique supporte mal le poids des charges fiscales qui pèsent sur les investissements. En juin 1955, le rapport du conseiller d’État Roland Maspétiol reviendra sur cet aspect qui semblait freiner la croissance économique[m].

Ce n’est que quatre ans après le début de la guerre d’indépendance que le gouvernement français décidera, en octobre 1958, d’engager une initiative plus ambitieuse, le « Plan de Constantine », visant à favoriser une politique de développement industriel et à susciter l’intérêt des entrepreneurs français pour l’Algérie. Il est vrai que la découverte en 1956 de gisements de pétrole et de gaz dans le Sahara [***s*** p. 553] avait créé une dynamique pour de nombreuses firmes de travaux publics (infrastructures routières, gazoducs et oléoducs, construction de logements). Annoncé par de Gaulle alors que la guerre faisait rage, le Plan de Constantine avait comme objectif de moderniser l’économie algérienne, ses retombées devant améliorer les conditions de vie de la population et la soustraire à l’emprise du FLN. Mais le contexte de la guerre n’encourageait guère le patronat de la métropole à engager ses capitaux dans le moindre investissement en Algérie. L’expérience du développement suivant les orientations du Plan de Constantine ne tentait que les industriels qui étaient largement soutenus par l’État, tandis que les fortunes algériennes s’abstenaient.

L’étude du politologue allemand Hartmut Elsenhans, l’une des plus fouillées sur cette question[n], a démontré que l’échec du Plan de Constantine revenait essentiellement au déséquilibre provoqué par l’exportation/évasion constante des capitaux privés d’Algérie, que ne purent compenser les investissements publics et surtout les investissements consentis dans le secteur pétrolier. Si la production de pétrole, en hausse à partir de 1957, rapporte beaucoup de bénéfices aux sociétés concernées, elle ne parvient pas à peser sur les mécanismes de la croissance générale. Les effets sur l’emploi demeurent limités et ne règlent pas la question du chômage endémique qui touche les Algériens. Bien au contraire, les capitaux accumulés grâce à l’activité pétrolière sont transférés hors d’Algérie, suivant ainsi la même tendance que le reste de l’épargne détenue par la bourgeoisie coloniale.

Sur la longue durée, l’économie algérienne n’a cessé de tirer ses profits de l’exportation tour à tour des céréales, du vin, des agrumes, des produits miniers et enfin des hydrocarbures. Cette dépendance vis-à-vis des marchés français et mondiaux pèsera lourdement sur les futurs choix de l’Algérie indépendante.

Le jeu ambigu de l'UDMA de Ferhat Abbas

De 1945 à 1954, les principales tendances du mouvement national s'ouvrent à l'exercice politique dans le cadre de la légalité. Cette courte période est placée sous le double sceau du renouvellement des principales organisations politiques et des institutions prévues par le Statut de 1947. Mais le verrouillage légal, avec en prime le truquage autorisé des élections, a vite fait de démystifier les esprits les plus enclins à composer avec le pouvoir colonial. Les conséquences de ce contrôle excessif des assemblées élues, couvert par les plus hautes instances de la République dont le Conseil d'État, précipitent alors la quasi-exclusion de la représentation nationaliste de la scène politique, confortant ainsi les partisans du passage à la clandestinité et à la lutte armée.

En mai 1946, Ferhat Abbas créa l'UDMA, l'Union démocratique du Manifeste algérien, dont le programme reproduisait le projet de République algérienne en gestation dans le *Manifeste du peuple algérien* de 1943 [***s*** p. 443]. La philosophie de l'UDMA reposait sur quelques idées fortes, comme l'adhésion à la citoyenneté et aux modalités démocratiques qui la fondent. Attentif à l'évolution internationale, Ferhat Abbas avait foi dans la proclamation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cependant, les obstacles opposés à une vie politique respectueuse des règles démocratiques ont fini très rapidement par créer un malaise que Malika Rahal a bien montré dans ses travaux[º]. Déçus par les manœuvres de l'administration coloniale, impuissants à contrer le conservatisme de la minorité dominante, les militants de l'UDMA s'interrogeaient et ne partageaient pas toujours la ligne de conduite adoptée par la direction, critiquant ses alliances avec les notabilités et son dialogue permanent avec l'administration. Parallèlement, les rapports ne furent jamais interrompus avec les autres formations nationalistes. La volonté de réaliser l'union fut sans cesse mise sur le tapis sans jamais pouvoir se concrétiser, à l'exception de la constitution du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL), né en août 1951 ; mais celui-ci ne dura que quelques mois, à cause du refus de l'UDMA de participer à la grève générale décidée en mai 1952 par le MTLD – et soutenue par le Parti communiste algérien – pour protester contre la déportation de Messali Hadj à Niort. L'alliance éphémère obéissait essentiellement à une stratégie électorale et son échec accéléra la dispersion des militants. Nombreux furent ceux que séduisaient la radicalité du MTLD ou l'organisation du PCA.

L'histoire de l'UDMA, mouvement singulier, a souvent été confondue avec une histoire-récit de son principal leader, Ferhat Abbas, tiraillé par sa double culture, proche de son peuple, sensible à la fois aux inégalités secrétées par la domination coloniale et à l'idéal républicain. À la veille de novembre 1954, l'UDMA, dont les rangs s'étiolaient, était aux prises avec une grave crise intérieure. Les jeunes militants manifestaient des signes d'impatience, ne se reconnaissaient plus dans les prises de position de la direction. Les signes d'usure étaient réels et son projet d'une République algérienne fédérée à la France ne résista pas au déclenchement de la lutte armée.

Le PPA-MTLD entre action légale et action clandestine

Du côté du Parti du peuple algérien de Messali, toujours clandestin depuis son interdiction en 1939 [***s*** p. 393], le retour à la légalité ne fit pas l'unanimité lors d'une réunion de son comité central, qui se tint trois jours durant à Alger, en octobre 1946, comme l'a relaté l'un de ses dirigeants, Benyoucef Benkhedda[p]. Les événements tragiques de mai-juin 1945 furent mis en avant par plusieurs militants qui ne se faisaient plus d'illusions. La présence de Messali a pesé sur la décision d'entrer en campagne pour les élections législatives de novembre 1946, faisant taire temporairement les voix opposées à la voie électoraliste. C'est dans ce climat d'ambiguïté qu'est né le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Son premier congrès, tenu clandestinement le 15 février 1947 à Alger, aboutit à un compromis qui entérina une organisation tricéphale où se côtoyaient le MTLD comme parti légal, le PPA clandestin et l'aile paramilitaire, l'Organisation spéciale (OS). Cet arrangement traduisit les premières fissures du parti dominé par la figure charismatique de Messali Hadj.

En octobre 1947, le succès remporté par le MTLD aux élections municipales accapara toute l'attention des instances dirigeantes, reléguant au second plan les objectifs de l'OS. Du côté de l'administration coloniale, cette percée remarquable du MTLD fut prise au sérieux et suscita la mise en place d'un plan de trucage des futures élections. Mais la victoire du MTLD offrait aussi de nouvelles opportunités aux militants du parti pour parfaire leur expérience au sein des diverses assemblées élues. Le refus des représentants du premier collège de composer avec cette élite naissante a toutefois mis un frein à ce « rite d'institution ». Du coup, les adversaires de l'action légale furent confortés dans leur rejet d'un règlement pacifique de la question nationale.

L'autre événement qui ébranla le parti à l'époque est connu sous le nom de « crise berbériste », qui éclata au grand jour en avril 1949 – et dont les travaux de Mohammed Harbi ont fourni les premiers éléments d'appréciation[q]. En novembre 1948, plusieurs militants du PPA-MTLD (Rachid Ali Yahia, Bennaï Ouali, Amar Ould Hamouda) préparaient la constitution d'un mouvement populaire berbère. Leur désaccord avec la direction du parti portait principalement sur la définition d'une Algérie arabe et musulmane qui heurtait la sensibilité berbère de ces jeunes militants kabyles, manifestement mieux armés intellectuellement et plus critiques que d'autres sur le fonctionnement de leur organisation. Face à leurs prises de position, la direction du parti réagit sans discernement : au printemps 1949, en l'absence de toute concertation, elle décida la dissolution de la Fédération de France du MTLD et engagea un affrontement en règle avec les partisans de la mouvance berbériste. Cette crise entraîna l'élimination des principaux animateurs du courant berbériste et leur remplacement par des militants cooptés, la mise au pas de la Fédération de France et l'exclusion du docteur Mohamed Lamine Debaghine. Enfin, Hocine Aït-Ahmed, responsable de l'OS, fut écarté sans raison et remplacé par Ahmed Ben Bella. En se débarrassant ainsi de son aile radicale, la direction du PPA-MTLD a sans doute joué à terme contre sa cause. Car, comme l'a souligné Mohammed Harbi, la seule région du pays (la

Kabylie) où « la fusion entre le courant plébéien et les intellectuels est réalisée, perd [alors] ses meilleurs éléments. Il en résultera une baisse du niveau politique qui fera cruellement sentir ses effets au cours de la guerre de libération ».

Le rôle méconnu (et complexe) du Parti communiste algérien

Une troisième tendance a eu une importance notable dans la gestation du mouvement national : c'est celle représentée par le Parti communiste algérien (PCA) [***s*** p. 432], même si le souvenir de ses prises de position contestables en 1944 et 1945 a longtemps occulté les transformations profondes qui affectèrent ensuite ses structures et l'importance de son implantation au sein des masses algériennes. Ainsi, au moment où les Algériens s'enthousiasmaient pour l'idée d'indépendance, le PCA n'a pas rejoint le rassemblement des AML et a préféré faire cavalier seul, en créant en septembre 1944 « Les Amis de la démocratie ». Surtout, au lendemain des émeutes meurtrières provoquées par la brutale répression des manifestations nationalistes de mai 1945 dans le Nord-Constantinois, le PCA les dénonça comme le fruit d'un complot « fasciste » assorti de « provocations hitlériennes ». Cette thèse évidemment sans le moindre fondement heurta fortement les milieux nationalistes proches du PPA-MTLD. Mais, devant la terrible répression qui frappa ensuite les Algériens, ces accusations furent abandonnées et le PCA opta pour l'apaisement en lançant, à la mi-juillet, une campagne en faveur de l'amnistie de tous les détenus. Ce changement de cap permit à l'Assemblée nationale française de voter en mars 1946 une loi d'amnistie qui entraîna la libération de tous les leaders nationalistes détenus. Et, lors du 4^{e} congrès du PCA en avril 1947, son secrétaire général Larbi Bouhali fit son autocritique en reconnaissant que « le parti s'était aperçu de son erreur et cherchait à la corriger ».

L'appréciation du nationalisme et de son rôle libérateur en situation coloniale n'allait pas jusqu'à envisager la question de l'indépendance. Ce n'est qu'après l'échec des élections pour la deuxième Constituante du 2 juin 1946 que le PCA, comme l'a souligné Emmanuel Sivan, amorça un « tournant anticolonialiste foncièrement incompatible avec les préjugés racistes et les intérêts socioéconomiques [de ses] adhérents pieds-noirs[r] », en appelant à la constitution d'un Front national démocratique algérien. Les tentatives de rapprochement avec l'UDMA et le PPA-MTLD n'aboutirent pas, mais le parti entama une transformation structurelle par l'ouverture aux militants algériens, à tous les échelons, assortie d'un programme d'implantation dans les campagnes. En 1947, l'entrée au comité central de Tahar Ghomri, paysan de la région de Sebdou (Tlemcen), comme celle de Mohammed Guerrouf d'Oulach (Aurès) en 1949, symbolisaient l'important travail militant accompli auprès de la paysannerie pauvre[s].

Peu à peu, au prix d'un redéploiement de son implantation à l'intérieur du pays et non plus seulement dans ses points traditionnels d'ancrage qu'étaient les ports, les gares ou les centres miniers, le parti commença à disputer sérieusement aux autres formations nationalistes la même clientèle populaire ; et ses journaux *Liberté* et *El-Djezaïr* se vendaient bien – quand ils n'étaient pas saisis. Il se produisit même un mouvement de transfert des militants du PCA au MTLD et vice versa – à la faveur de difficultés internes, comme lors de la crise berbère –, et des défections dans les rangs des communistes européens, particulièrement visibles au début des années 1950,

comme l'a bien montré Emmanuel Sivan[t]. Question nationale et question sociale se recoupaient et dictaient des recompositions politiques à une nouvelle génération algérienne plus sensible à l'une et à l'autre.

Aussi l'évolution générale du mouvement nationaliste fut-elle marquée dans cette période à la fois par de fortes divergences entre ses différentes composantes – régulièrement alimentées par l'actualité, comme lors de la création d'un comité d'aide à la Palestine en juin 1948 – et par des moments d'union, comme ce fut le cas en 1951 lors de la constitution du Front algérien pour la défense et le respect des libertés. Même si cette expérience de collaboration entre toutes les tendances nationalistes fut de courte durée, elle témoignait que l'union s'imposait comme une alternative possible pour l'avenir.

Sur le terrain, le PCA représentait une exception de taille dans l'Algérie coloniale, en offrant un lieu de contact où se côtoyaient militants européens et « musulmans ». Son action syndicale constitua une véritable école de formation politique pour des milliers de dockers, mineurs ou ouvriers agricoles algériens : dans le creuset des luttes syndicales, souvent durement réprimées, se forgea un esprit de combativité et une identité politique, des formes de solidarité se tissèrent, transcendant les appartenances familiales ou locales, de nouveaux codes de conduite furent acquis et mobilisés. La grève des dockers du port d'Oran, déclenchée le 15 février 1950[u], était par exemple une réponse aux dispositifs répressifs décidés par le préfet d'Oran pour assurer à tout prix l'activité portuaire et empêcher une manifestation de solidarité avec la lutte du peuple vietnamien. Le refus de charger les bateaux en partance pour l'Indochine témoignait du degré de conscience politique qui prévalait dans les milieux algériens les plus touchés par la paupérisation. Ce mouvement de grève finit par s'étendre à d'autres secteurs de la ville d'Oran ainsi qu'aux autres ports algériens. Une telle radicalisation du mouvement social agissait comme un levain pour les colonisés algériens.

Néanmoins, ce glissement vers le nationalisme patriotique ne se fit pas sans frictions ni heurts entre les deux populations. Manifestement, les instances dirigeantes du PCA en étaient conscientes. À l'heure de vérité, la question de l'émancipation de l'Algérie colonisée s'imposera aux dirigeants du parti, non sans défection d'une partie de leurs adhérents européens.

La dynamique sociale de l'Association des oulémas

Quatrième composante essentielle du mouvement national, l'Association des oulémas [***s*** p. 387] n'avait pas vocation, selon ses statuts, à s'immiscer dans le jeu politique. Mais, en mobilisant tous ses efforts en vue de la régénération de l'islam et de la défense de la langue arabe, elle s'engageait inévitablement sur le terrain politique. Son évolution fut ralentie avec les débuts de la Seconde Guerre mondiale, au même titre que les autres tendances du mouvement national, malgré les déclarations de loyalisme exprimées par le cheikh Mohamed Bachir El-Ibrahimi, vice-président de l'Association. Dès avril 1940, il fut assigné à résidence à Aflou et la médersa Dar el-Hadith qu'il dirigeait à Tlemcen fut fermée. Il ne retrouva sa liberté qu'en janvier 1943. Agissant en tant que président de l'Association depuis la mort de son compagnon de lutte Abdelhamid Ben Badis en 1940, le cheikh El-Ibrahimi approuva la démarche de Ferhat Abbas qui présenta le *Manifeste du peuple algérien* aux puissances alliées et au gouvernement général français. De Gaulle, alors chef du Comité français de libération nationale, rejeta les revendications des nationalistes algériens lors du discours qu'il prononça à Constantine le 12 décembre 1943 et qui aboutit à l'ordonnance du 7 mars 1944 ; les dispositions de cette dernière ne tenaient pas compte des vœux exprimés devant la commission « chargée d'établir un programme de réformes politiques, sociales et économiques en faveur des musulmans français d'Algérie ».

À cette occasion, après avoir réitéré la triple devise « science, islam, personnalité algérienne » qui résumait la ligne de conduite de l'Association, le cheikh El-Ibrahimi critiqua sévèrement la reconduction du projet Blum-Viollette de 1936 relatif à l'accession à la citoyenneté française pour une minorité d'Algériens musulmans, projet « déjà vomi » qui « constitu[ait] un pas vers l'assimilation ». Il posa clairement la nécessité de « créer la citoyenneté algérienne, dont bénéficieraient les différents éléments de la population de ce pays, sans discrimination raciale ou religieuse, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs[v] ». L'accent mis sur la citoyenneté algérienne reflétait le changement de perception des rapports politiques entre dominants et dominés. Dès lors, les membres de l'Association furent partie prenante de l'expérience des Amis du Manifeste et de la liberté (AML).

Cette période fut également marquée par la reprise de leur action culturelle, dont le fer de lance était constitué par la défense de l'islam et de la langue arabe. L'ouverture des écoles coraniques, écoles dites libres, l'animation des cercles culturels et l'encadrement du scoutisme furent les foyers de diffusion de leurs idées auprès de la jeunesse. Le développement de ces réseaux s'amplifia et constitua un puissant vecteur de la politisation à l'échelle locale, touchant directement de larges couches sociales privées d'instruction. Ce fut dans ce cadre que l'apprentissage du Coran et de la langue arabe enregistra des progrès, en particulier dans le pays profond. La densité des écoles coraniques était alors remarquable dans toute la vallée de la Soummam, la région des Babors, dans l'Aurès, la vallée du Chélif, la région de Tlemcen et de Mascara. Ces écoles ont connu un énorme succès auprès des familles, qui avaient à cœur

d’assurer au moins une instruction élémentaire à leurs enfants. Elles accueillirent également des filles, qui ont pu apprendre à lire et à écrire l’arabe. Même si l’Association n’a pas réussi à vaincre les réticences de nombreuses familles à scolariser les filles, personne n’osait s’y opposer ouvertement. De ce point de vue, l’Association a eu une attitude avant-gardiste concernant la jeunesse.

Beaucoup d’élèves furent envoyés aux médersas, palier supérieur de l’enseignement réformiste, ouvertes essentiellement dans les villes. En 1947, l’Association inaugura l’institut Ben Badis à Constantine, qui dispensait un enseignement de niveau secondaire de qualité, englobant les disciplines modernes et ne négligeant pas l’apprentissage de la langue française. Des bourses furent enfin accordées aux étudiants désireux de vouloir parfaire leur formation dans les universités de la Zitouna à Tunis et Al-Azhar au Caire. La même année, l’hebdomadaire *Al-Baçaïr* parut à nouveau, affichant la devise « l’arabisme et l’islam » et confirmant la bonne santé de l’Association, dont les membres arpentaient tout le pays pour collecter de l’argent. Son influence au sein de la société algérienne fut réelle : ses mots d’ordre firent consensus et ses leaders se distinguèrent par une détermination inébranlable mise au service de l’éveil culturel de toute la population musulmane. Fidèle à la défense de l’identité nationale, l’Association s’érigea en gardienne de ce que Ben Badis appelait la « nationalité ethnique, *el-jinsiya el-qawmiya* », au détriment de la « nationalité politique, *el-jinsiya al-siyassiya* ». Mais ces subtilités de l’analyse historique connurent une autre traduction dans les esprits et l’accent fut mis sur des formules telles que « Le peuple algérien est musulman » (poème de Ben Badis) ou « De nos montagnes s’élève la voix des hommes libres » (poème de Mohamed Laïd El-Khalifa), qui devinrent le chant de ralliement des scouts et des nationalistes en général.

En conséquence, l’action réformiste de l’Association, au-delà des déclarations modérées de ses leaders, fut indiscutablement à l’origine d’une dynamique sociale qui participa au renforcement de la revendication identitaire en lui donnant ses points de repère. Et c’est précisément la pression populaire qui, à chaque fois, pèsera sur les positions politiques de l’Association et qui la devancera en répondant à l’appel du FLN, sans attendre son ralliement officiel au début de 1956.

1954-1955 : l’entrée dans la guerre

La guerre d’indépendance débuta le 1er novembre 1954, à l’initiative de militants du PPA-MTLD de longue date engagés dans le combat nationaliste, qui avaient rompu début 1954 avec le parti de Messali Hadj, jugé trop sclérosé et incapable d’en finir avec le régime colonial. En mars 1954, ils avaient créé dans la clandestinité le Comité révolutionnaire d’unité et d’action (CRUA) ; et, en juin 1954, une réunion – dite des « vingt-deux » – de ses fondateurs avait décidé le principe du passage à l’insurrection [***s*** p. 508 et 547]. Encouragés par « le mouvement d’affranchissement qui secoue l’Asie, le monde arabe et commence à se manifester en Afrique du Nord[w] », galvanisés par la défaite de l’armée française à Diên Biên Phu le 7 mai 1954, qui avait sonné le glas de l’empire colonial, ces militants étaient issus pour la plupart de l’Organisation secrète (OS), en rupture de ban avec un PPA-MTLD plongé dans une grave crise interne qui aboutira à son éclatement.

À la direction du Front de libération nationale (FLN) et de son bras armé, l’Armée de libération nationale (ALN), créés le 23 octobre 1954, assurée initialement par Mostefa Ben Boulaïd (1917-1956), Larbi Ben M’hidi (1923-1957), Rabah Bitat (1925-2000), Mohammed Boudiaf (1919-1992), Mourad Didouche (1927-1955) et Belkacem Krim (1922-1970), vont se joindre trois autres militants réfugiés au Caire : Hocine Aït-Ahmed (né en 1926), Ahmed Ben Bella (1916-2012) et Mohammed Khider (1912-1967). Ces neuf fondateurs du FLN/ALN – le plus jeune a alors vingt-sept ans, le plus âgé quarante-deux ans – ont organisé et armé sommairement le millier d’hommes qui passeront à l’action dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, avec plus ou moins de succès. Outre les actes de sabotage, il fut enregistré dix victimes européennes, dont sept pour l’Aurès, deux en Kabylie et une à Oran. La simultanéité des « événements » survenus en plusieurs points de l’Algérie du Nord a largement compensé la faiblesse des moyens matériels et humains du FLN/ALN. Mais la portée de l’événement est ailleurs : en s’armant pour mettre fin à la domination coloniale, le FLN créa une situation inédite, une situation révolutionnaire.

La réaction des autorités françaises ne se fit pas attendre pour rétablir l’ordre en mobilisant des forces armées en grand nombre dans les zones insurrectionnelles, en particulier dans l’Aurès. Parallèlement, les voix de François Mitterrand, ministre de l’Intérieur, et Roger Léonard, gouverneur général de l’Algérie, se relayèrent pour réaffirmer le rattachement du territoire algérien à la France. Dès le 2 novembre 1954, opérations militaires et arrestations de nationalistes furent lancées. Le 8 novembre, *L’Humanité* dénonçait la pratique de « tortures dignes de la Gestapo » à Batna (Aurès)[x]. Les 10 et 11 novembre, l’aviation bombarda le village de Tighezza Ferradj en bordure de la forêt des Beni Melloul, obligeant les survivants à chercher refuge ailleurs. Ce fut le prélude à des déplacements de populations de nombreux villages de l’Aurès. À la veille de l’année 1955, l’Algérie s’installa donc dans la guerre, qui opposait à un millier de maquisards une armée française forte de quelque 80 000 hommes.

Rapidement, le FLN réussit à rassembler autour de lui les principales forces politiques du mouvement nationaliste. Comme l'explique Mohammed Harbi, le « succès du projet insurrectionnel » incomba autant au « long travail de préparation dans lequel le PPA-MTLD a tenu le premier rôle » qu'au déclic provoqué par la lutte armée, qui fut loin de laisser indifférente la société algérienne. Les maquis exercèrent un réel attrait sur les hommes : « Tous les jours, des hommes partaient, on s'en apercevait bien », note l'écrivain Mohammed Dib dans *L'Incendie* [y]. Peu à peu, le temps des hésitations céda le pas à la multiplication des foyers de la « rébellion ».

Les publications récentes apportent de nouveaux éclairages sur les premiers réseaux de la résistance. Ainsi l'Oranie, souvent présentée comme une zone demeurée en marge de la révolution, se distingua en réalité par une intense activité, d'abord à Oran, avant de s'étendre à l'arrière-pays dès la fin 1954[z]. À Alger, Ramdane Abbane, membre de l'OS qui avait été condamné à six ans de prison, fut libéré en janvier 1955 et s'attacha à doter le FLN d'une solide assise politique [***s*** p. 606]. Il rédigea le tract du 1er avril 1955 appelant « les Algériens à l'unité dans le FLN » et que Gilbert Meynier considère comme le « vrai acte de naissance politique du front[aa] ».

Le soulèvement du 20 août 1955 préparé par Youssef Zighout, le responsable du FLN du Nord-Constantinois (zone 2), donna une impulsion radicale à l'action du FLN/ALN[ab]. En mobilisant la population, le FLN apporta alors la preuve du soutien populaire et acquit une légitimité qui lui faisait encore défaut, ce qu'a souligné à juste titre Sylvie Thénault[ac]. Comme en 1945, les représailles furent terribles pour venger la mort de vingt-six militaires français et quatre-vingt-douze civils, dont soixante et onze étaient des Européens. Le « point de non-retour » fut alors atteint, selon l'expression de Frantz Fanon, avec les 12 000 victimes de Philippeville (Skikda) en août 1955[ad]. Les mois suivants, une série de déclarations ont fait connaître les nouveaux positionnements des différents acteurs du mouvement national. En septembre 1955, après des mois de tergiversations, la « motion des 61 » annonçait le retrait de la plupart des élus algériens des différents conseils, bientôt rejoints par les élus communistes le 17 décembre. Entre-temps, Abbane avait entamé des pourparlers avec l'UDMA, le PCA et les oulémas : leur ralliement sera effectif au début 1956. Seul le Mouvement national algérien (MNA), créé en décembre 1954 par Messali Hadj, échappa à l'emprise du FLN, malgré les tentatives de rapprochement esquissées au Caire. Sur place en Algérie et en France dans les rangs de l'émigration, la guerre des tracts sévit ; elle fut le prélude à des affrontements sanglants entre partisans intransigeants et intraitables [***s*** p. 533].

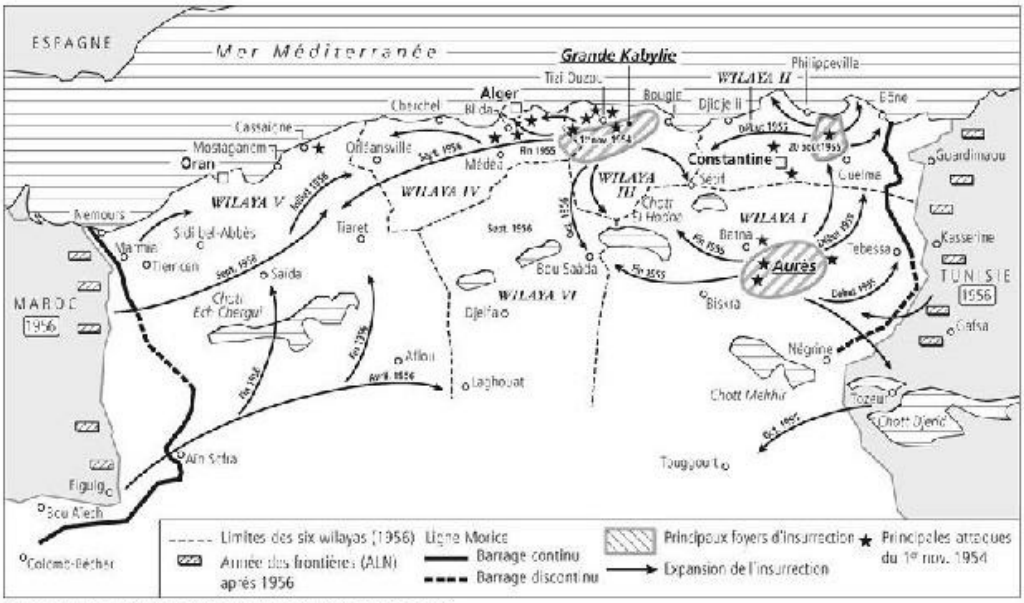

Source : Guy Pervillé, *Atlas de la Guerre d'Algérie*, Autrement, Paris, 2003.

Le FLN/ALN dans la guerre d'indépendance (1954-1959)

Le 20 août 1956, à l'instigation d'Abbane, se tint le premier congrès du FLN dans la vallée de la Soummam, en l'absence du chef de l'Aurès et de la délégation extérieure du FLN, basée au Caire. Y participèrent donc Zighout Youssef, Krim Belkacem, Amar Ouamrane, Larbi Ben M'hidi, chefs respectifs des zones 2, 3, 4 et 5. Ils approuvèrent la plate-forme qui jeta les bases des nouvelles structures dirigeantes du FLN. Le territoire fut divisé en six wilayas (régions). Furent alors créés un Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) et un Comité de coordination et d'exécution (CCE), instances dirigeantes du FLN/ALN qui devaient œuvrer dans le respect de deux principes : primauté de l'intérieur sur l'extérieur et primauté du politique sur le militaire (principes vivement critiqués par Ahmed Ben Bella et Mohammed Boudiaf). L'unité des rangs fut toutefois de courte durée, au moment où les autorités françaises, déniant le fait national algérien, s'engageaient plus radicalement dans la guerre.

1956-1957 : des « pouvoirs spéciaux » à la « bataille d'Alger »

Pour rétablir l'ordre et la sécurité en Algérie, l'Assemblée nationale avait voté l'état d'urgence le 3 avril 1955. Son application fut accompagnée de restrictions des libertés publiques (couvre-feu, perquisitions et contrôles d'identité, assignations à résidence) et de la substitution des tribunaux militaires aux juridictions civiles. Parallèlement, les effectifs des forces de sécurité furent augmentés pour répondre aux nécessités des opérations militaires menées dans les zones de troubles. L'insurrection du Nord-Constantinois conforta les partisans du tout répressif – auquel se rallia Jacques Soustelle (1912-1990), gouverneur général de l'Algérie de janvier 1955 à janvier 1956.

En décembre 1955, le président du Conseil Edgar Faure (1908-1988) suggère au président de la République René Coty (1882-1962) de dissoudre l'Assemblée et provoque des élections législatives anticipées. Mais, devant la recrudescence des assassinats, les autorités d'Alger continuent à réclamer des mesures d'exception. Il échoit au gouvernement du socialiste Guy Mollet (1905-1975), nommé en janvier 1956, de désigner un successeur au gouverneur général Jacques Soustelle et de faire voter à l'Assemblée, le 16 mars 1956, une nouvelle loi dite des « pouvoirs spéciaux » pour rétablir la paix. Après le rejet du général Georges Catroux par la foule européenne d'Alger, Robert Lacoste (1898-1989) est désigné comme ministre résidant. Son « règne » sera caractérisé par un engagement plus systématique dans la guerre[ae], qui prendra le dessus sur les réformes qu'il initiera.

Lors de ces années 1956 et 1957, les opérations de « pacification » de l'armée française ne se limitèrent pas, loin de là, aux affrontements avec les *djounoud* (soldats) de l'ALN : elles touchèrent très largement les populations civiles. Le quadrillage du territoire et la mise en place des « sections administratives spécialisées » (SAS[af]) dans la campagne et des « sections administratives urbaines » (SAU) en ville, la délimitation de « zones interdites », les déplacements de populations parquées dans des camps de regroupement et la levée de supplétifs algériens, les « harkis » [***s*** p. 519], ouvrirent alors la voie à une militarisation généralisée de l'Algérie, renouant d'une certaine manière avec certaines méthodes des premières décennies de la conquête française. D'où des dérives de toutes sortes et des pratiques inhumaines, comme le recours systématique à la torture (la « gégène » en particulier, ou torture à l'électricité[ag]) – que des militants et intellectuels français ont alors dénoncé en métropole, sans être vraiment entendus, du fait de la censure systématique des journaux et des livres relayant ces dénonciations [***s*** p. 613].

A-t-on songé à la paix ? Les derniers responsables de la IV^{e} République, dont Pierre Mendès France (1907-1982) puis Guy Mollet, entamèrent secrètement des contacts avec des représentants du FLN par l'intermédiaire de nombreuses personnalités, comme les avocats Pierre et Renée Stibbe, les journalistes Robert Barrat et Jean Daniel, ou le professeur André Mandouze. Plusieurs rencontres eurent ainsi lieu d'avril 1956 à mai 1957, au Caire, à Belgrade et à Rome ; les émissaires des deux parties semblaient avoir abouti à un accord relatif de cessez-le-feu,

condition préalable à l'ouverture de négociations[ah]. Mais l'arrestation de cinq des chefs historiques du FLN, suite au détournement par l'armée française, le 22 octobre 1956, de leur avion qui les amenait à Tunis pour une conférence maghrébine, contribua à enterrer pour de nombreuses années toute possibilité de négociation. D'autant plus que, dans les deux camps, les partisans d'un compromis furent alors écartés, pour des raisons bien différentes, par leurs adversaires. Du côté français, l'armée, hantée par la défaite de Diên Biên Phu, et les milieux colonialistes nourrissaient l'espoir de remporter rapidement une victoire militaire sur les « séparatistes » ; et, surtout, la découverte de très importants gisements de pétrole et de gaz dans le Sahara en 1956 a incité Paris à poursuivre la guerre dans la perspective d'une issue où la France pourrait conserver le contrôle du Sahara et de ses ressources en hydrocarbures [***s*** p. 553]. Du côté algérien, l'idée de la négociation n'était pas partagée par tous les dirigeants du FLN, divisés entre les représentants de la délégation extérieure et les dirigeants demeurés à l'intérieur (groupe d'Abbane à Alger et chefs des maquis), lesquels suspendaient l'ouverture du dialogue à l'acceptation du préalable de l'indépendance[ai].

Quand les dirigeants du tout nouveau Comité de coordination et d'exécution (CCE) décidèrent à l'été 1956 de porter la lutte dans les centres urbains, ils espéraient atteindre deux objectifs : internationaliser la question algérienne inscrite à l'agenda de l'ONU en démontrant l'adhésion du peuple algérien au FLN, et soulager la lutte de l'ALN dans les campagnes. Mais, en pratique, divers facteurs ont aggravé la situation. Le cycle infernal des attentats, des bombes et des opérations de police entretenait un climat de tension, entraînant les dirigeants des deux camps à prendre des décisions extrêmes. Le spectre de la loi du talion s'imposa aux uns et aux autres. Ce fut notamment le cas après l'attentat de la rue de Thèbes dans la Casbah, perpétré le 10 août 1956 par les activistes de l'Organisation de résistance de l'Algérie française (Oraf) et ayant fait officiellement seize morts et cinquante-sept blessés (en réalité plusieurs dizaines, tous algériens). La réponse des réseaux de Yacef Saâdi, chef de la Zone autonome d'Alger (ZAA) de l'ALN, se traduisit le 30 septembre par les bombes déposées au Milk Bar et à La Cafétéria, deux lieux de réunion de la jeunesse européenne au centre d'Alger, par des Algériennes (Zohra Drif, Samia Lakhdari et Djamila Bouhired) – attentats ayant fait huit morts et cinquante-deux blessés.

Abbane et Ben M'hidi crurent alors proche l'heure de la victoire. Sur quoi étaient fondés de tels espoirs quand le FLN appela la population algérienne à la fameuse « grève des huit jours », du 28 janvier au 4 février 1957 ? Selon Benyoucef Benkhedda, cette grève fut pensée comme la « première et véritable répétition de la nécessaire expérience pour l'insurrection générale[aj] ». Mais, le 7 janvier 1957, les militaires français s'étaient vu confier la responsabilité du maintien de l'ordre à Alger. Le général Jacques Massu (1908-2002), commandant de la 10e division de parachutistes, n'hésita pas à assumer ce nouveau rôle, « déniant toute compétence aux autorités civiles[ak] ». Sa mission était de venir à bout de l'organisation du FLN. Le quadrillage de la ville d'Alger – en particulier de la Casbah –, renforcé par les « dispositifs de protection urbaine » (DPU) du colonel Roger Trinquier [***s*** p. 526], se révéla un redoutable moyen pour atteindre cet objectif. Ces mesures de sécurité furent ensuite étendues à l'ensemble des zones urbaines.

En appelant à la grève générale, le FLN offrit à l'armée française une bonne occasion d'intervenir brutalement. Si la grève fut observée par la population algérienne dans la plupart des grandes villes, les arrestations opérées par l'armée ont rapidement démantelé les réseaux du FLN, qui tombèrent les uns après les autres. Larbi Ben M'hidi, membre du CCE, fut arrêté fin février et exécuté. Sa disparition sonna le glas pour le reste des membres du CCE, qui quittèrent

précipitamment la capitale pour le Maroc et la Tunisie. Le 24 septembre, Yacef Saâdi fut capturé avec Zohra Drif. La mort d'Ali Ammar, dit « Ali la Pointe », un des hommes clés de la ZAA tué le 8 octobre dans son refuge de la Casbah, marqua la fin de la « bataille d'Alger », appellation immortalisée par le film éponyme de Gillo Pontecorvo (1966) – qui a illustré le recours systématique à la torture des parachutistes français. Les arrestations se comptèrent par milliers, de même que les disparitions forcées dans la plupart des grandes villes[al].

Benyoucef Benkhedda, l'un des membres du CCE, reconnaîtra plus tard que, « stratégiquement parlant, la grève des huit jours a été l'erreur majeure du CCE[am] ». L'une des conséquences de l'exil de ses membres fut la remise en cause des principes adoptés lors du congrès de la Soummam, revirement dont Krim Belkacem portait la responsabilité principale. Les quatre membres restants du CCE se retrouvèrent d'abord à Tunis au début de l'été 1957, avant de rejoindre Le Caire où le CNRA se réunit du 20 au 27 août. Cette rencontre se termina par l'abandon des thèses adoptées une année auparavant au congrès de la Soummam. Abbane dut se rendre à l'évidence : cinq des neuf membres du nouveau CCE étaient désormais des militaires[an] ; et le CNRA fut élargi à cinquante-quatre membres. En pratique, le groupe dit « des trois B » – Krim Belkacem, Lakhdar Ben Tobbal et Abdelhafid Boussouf – tenait seul les rênes du pouvoir et décidait, sans concertation, de la nomination des nouveaux colonels de wilaya. Ce renversement laissa Abbane isolé, à la merci des ambitions des chefs militaires qui occupaient les postes clés : Krim fut chargé des forces armées, Boussouf des liaisons et communications, Ben Tobbal de l'Intérieur, Amar Ouamrane de l'armement et du ravitaillement et Mahmoud Chérif des finances. Abbane paya de sa vie son opposition et son intransigeance : le 27 décembre 1957, il fut éliminé au Maroc par les hommes de Boussouf[ao].

Lors de la réunion du CCE en avril 1958, il ne fut question que de la création d'un « comité d'organisation militaire » (COM) avec deux responsables installés aux frontières de l'Est et de l'Ouest. Chargés de poursuivre la lutte armée et d'acheminer les armes pour les maquis de l'intérieur, les chefs du COM ne parvinrent pas à remplir leur mission, d'autant que l'armée française avait bouclé les frontières en construisant la ligne Morice[ap]. Aussi, le 9 septembre 1958, le CCE décida-t-il de mettre fin à l'expérience du COM en sanctionnant plusieurs responsables[aq]. C'est au cours de cette réunion et en l'absence du CNRA que le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) fut créé, avec Ferhat Abbas comme président, pour répondre aux changements survenus sur la scène politique française [***s*** p. 387].

Du 13 mai 1958 à la V^{e} République

L'instabilité politique, si caractéristique de la IV^{e} République, fut aggravée par la guerre en Algérie. Quand, le 8 février 1958, le village tunisien de Sakiet Sidi Youssef fut bombardé par l'aviation française, le président du Conseil Félix Gaillard (1919-1970) n'eut d'autre choix que d'en assumer les conséquences. L'intervention militaire dans l'espace aérien de la Tunisie faisait suite aux nombreuses incursions de l'Armée de libération nationale pour franchir le barrage. L'embuscade dressée par l'ALN le 11 janvier 1958 contre une patrouille française fut le prétexte attendu pour attaquer les camps algériens installés à Sakiet Sidi Youssef, faisant des dizaines de victimes civiles, dont des enfants. En répondant à la demande de l'armée, le gouvernement français mit à mal sa diplomatie. Craignant l'extension du conflit, les États-Unis et le Royaume-Uni perçurent l'intervention française au-delà de « ses frontières » comme une menace à l'équilibre des forces et à la paix internationale et s'empressèrent d'offrir leurs « bons offices ».

Suite à cette crise, le gouvernement de Félix Gaillard fut renversé. La désignation de Pierre Pflimlin, considéré comme un libéral, suscita une vive opposition des Français d'Alger, qui manifestèrent le 13 mai, jour de son investiture. En l'absence de Robert Lacoste, rappelé *in extremis*, « la place fut laissée à l'émeute, relate l'historien Michel Winock, d'autant plus facilement que, depuis deux ans, les ultras de l'Algérie française occupaient le haut du pavé avec la bénédiction des autorités républicaines[ar] ». L'occupation du palais du gouvernement général fut suivie de la création d'un Comité de salut public présidé par le général Massu. Le 15 mai, le général Raoul Salan lança à la foule amassée au Forum un « Vive de Gaulle ». La dissidence d'Alger prit fin avec le rappel adressé par le président de la République René Coty « au plus illustre des Français », le 29 mai 1958. Le 1er juin, de Gaulle obtenait la confiance de 329 voix de députés et devint président du Conseil, le dernier de la IV^{e} République. Il fut investi des pouvoirs spéciaux pour l'Algérie. Le 4 juin, de Gaulle arriva à Alger et prononça à l'adresse des pieds-noirs un discours dont la postérité n'a retenu que le « Je vous ai compris »[as].

Dans l'immédiat, la crise de mai 1958 a mis en avant le rôle prépondérant de l'armée française d'Algérie, qui prenait de plus en plus de libertés par rapport au pouvoir politique, comme en témoigne la formule du général Salan, le 21 mai, devant une foule algéroise en délire : « Nous marcherons ensemble dans les Champs-Élysées. » La naissance de la V^{e} République – dont la Constitution fut adoptée par référendum le 28 septembre 1958 –, principal tournant de la vie politique française depuis 1945, porta ainsi la marque d'une guerre dont les pouvoirs publics continuaient de nier l'existence.

À la fin de l'année, les destinées de l'Algérie furent confiées au délégué général Paul Delouvrier (1914-1995), secondé par le général Maurice Challe (1905-1979), commandant en chef des forces armées, avec pour tâche d'assurer le développement économique de l'Algérie

selon les directives du Plan de Constantine (octobre 1958) et de poursuivre la pacification en intensifiant la lutte contre l'ALN (Plan Challe). Mais de Gaulle garda la haute main sur la politique algérienne qui évolua au rythme de ses déclarations.

Les débuts de la V^{e} République répondirent aux attentes des partisans de l'Algérie française. « Le nationalisme algérien ? Ça n'existe plus. L'intégration, mais ça y est. Tu es Français, mon vieux », écrivait ironiquement l'écrivain Mouloud Feraoun (1913-1962) à la veille du référendum sur la nouvelle Constitution que le FLN appela à boycotter[at]. Pourtant ni de Gaulle ni l'opinion publique ne pouvaient ignorer les « sondages de l'IFOP selon lesquels 52 % des Français souhaitent l'intégration alors que 41 % préconisent l'indépendance[au] ». Le 23 octobre 1958, de Gaulle proposa aux combattants algériens la « paix des braves », offre à laquelle le GPRA opposa une fin de non-recevoir. Puis, le 16 septembre 1959, il énonça dans un discours radiodiffusé la possibilité de l'« autodétermination ». Cette dernière allocution amorça un tournant dans le traitement de la question algérienne et fut accueillie favorablement par un FLN alors en proie à une grave crise interne.

L’indépendance, enfin

L’offre tant attendue survint en effet dans un contexte de profondes divisions opposant les membres de la direction du FLN. Sitôt créé, le GPRA dut d’abord affronter le « complot des colonels » mené par Mohammed Lamouri[av], dont l’arrestation le 12 novembre 1958 et la condamnation ne firent qu’exacerber les tensions au sein d’une direction fragilisée par des pratiques clientélistes. Tandis que les maquis étaient eux-mêmes affaiblis par les terribles conséquences d’une opération d’intoxication conduite par les services de renseignements français et connue sous le nom de la « bleuite » : en wilaya 3 (Kabylie), le colonel Aït-Hamouda, dit « Amirouche », tomba dans le piège, faisant exécuter 2 000 de ses cadres, soupçonnés à tort de trahison. Pratiquées également dans les autres wilayas, ces purges au sein de l’ALN de 1958 à 1961 ont fait quelque 7 000 victimes, privant ainsi la révolution algérienne d’une bonne partie de ses cadres[aw] [***s*** p. 533].

Dans ce contexte, Amirouche invita ses pairs à une réunion qui se tint dans le Nord-Constantinois du 6 au 12 décembre 1958. Quatre colonels sur six firent le déplacement et déplorèrent l’incapacité du GPRA à soutenir l’effort de guerre des maquis[ax]. C’est à la réception du procès-verbal de cette rencontre que le GPRA convoqua à Tunis les colonels des six wilayas. Mais la réunion n’eut pas lieu, du fait de la mort au combat des colonels Amirouche et Si El-Haouès (dirigeant de la wilaya 6), le 29 mars 1959, suivie de celle du colonel Si M’hamed Bougara, dirigeant de la wilaya 4, le 5 mai. En revanche, ces disparitions précipitèrent la crise du GPRA, en proie aux ambitions des « trois B ». Plusieurs conciliabules regroupèrent les différents acteurs de la direction du FLN avant de déboucher sur une mise en congé forcé du GPRA, qui fut remplacé par les colonels en exercice de l’ALN.

Au nombre de dix, réunis du 11 août au 16 décembre 1959, soit pendant cent dix jours, ces colonels tentèrent vainement d’aboutir à un consensus. Finalement, un nouveau CNRA fut désigné, concédant à la représentation militaire la majeure partie des sièges. Ce troisième CNRA tint ses assises à Tripoli, en Libye, du 16 décembre 1959 au 18 janvier 1960 et tenta de dépasser les règlements de comptes en procédant au remaniement du GPRA. Outre le maintien d’Abbas comme président, le principal changement affecta le ministère des Forces armées (détenu jusque-là par Krim Belkacem), qui fut remplacé par le Comité interministériel de la guerre (CIG), confié à Krim, Ben Tobbal et Boussouf non sans être doublé d’un « État-major général » (EMG) dirigé par le colonel Houari Boumediene (1932-1978), « promu au nom de l’efficacité militaire[ay] ». La nouvelle répartition des tâches imposa à l’EMG la réorganisation de l’ALN et au GPRA de faire avancer la question algérienne à l’échelle internationale et éventuellement d’ouvrir les négociations avec la France, d’autant que la conjoncture s’y prêtait.

Celle-ci était d’une façon générale plus favorable au FLN. La montée en puissance du mouvement des pays non alignés, la conférence d’Abidjan (réunissant en octobre 1960 la plupart des États africains issus de l’Empire français), la reconnaissance du GPRA par de nombreux pays, les contacts des milieux d’affaires avec le FLN et enfin le travail inlassable mené par

l'équipe de M'hamed Yazid dans les coulisses de l'ONU avaient élargi l'audience de la révolution algérienne et rendu plus plausibles les perspectives de paix. C'est dans ce contexte que, le 16 septembre 1959, de Gaulle proposa le choix entre trois solutions : la « sécession », la francisation ou l'association avec la France. Seule l'idée de l'autodétermination convergeait avec les objectifs du FLN.

Le 10 novembre 1959, de Gaulle s'adressa de nouveau à l'ALN : « Si les chefs de l'insurrection veulent discuter avec les autorités des conditions de la fin des combats, ils peuvent le faire. » Mais, empêtré dans l'interminable réunion des dix colonels, le GPRA tergiversa avant de proposer comme interlocuteurs le nom des cinq chefs historiques du FLN détenus en France. En réalité, chacune des parties essayait de gagner du temps. De Gaulle devait compter avec l'opposition des activistes algérois, qui se manifesta ouvertement lors de la « semaine des barricades » (24 janvier-1er février 1960). Sur le terrain de la guerre, les opérations Challe furent si meurtrières que l'armée était convaincue de remporter la victoire sur l'ALN. Elle le crut quand eut lieu l'initiative des chefs de la wilaya 4 (Oranais) tentés par la « paix des braves » et qui aboutit à une entrevue secrète avec de Gaulle, à l'Élysée le 10 juin 1960, du commandant Si Salah (chef par intérim de la wilaya 4) et de ses adjoints ; mais l'opération, menée à l'insu du GPRA, échouera[az]. Quinze jours plus tard, les premiers pourparlers officiels entre délégation du FLN et délégation française furent amorcés à Melun sur fond de dialogue de sourds.

Les principaux désaccords concernaient le préalable du cessez-le-feu, avant toute discussion autour de l'autodétermination, exigé par la partie française et l'éventualité d'associer d'autres interlocuteurs algériens (en l'occurrence le MNA). Ces pourparlers furent interrompus sur ordre du général de Gaulle, ce qui offrit l'occasion au GPRA de durcir le ton. Mais, le 4 novembre, de Gaulle évoqua l'idée d'une « Algérie algérienne », en en précisant le sens ; et les manifestations urbaines des Algériens qui se multiplièrent en décembre 1960 dans plusieurs villes apportèrent au GPRA le soutien populaire qui lui manquait. Le 19 décembre, l'ONU reconnut le droit à l'autodétermination de l'Algérie. La diplomatie devait prendre le pas sur les opérations militaires. Il fallut toutefois plus d'une rencontre avant d'aboutir à l'accord final de cessez-le-feu, scellé le 18 mars 1962 à Évian.

Les garanties à accorder aux Français d'Algérie, le maintien des intérêts français à la base navale de Mers el-Kébir et dans le Sahara furent quelques-uns des problèmes abordés aux rencontres de Lucerne le 20 février et de Neuchâtel le 5 mars 1961. Dans un esprit de conciliation, la condition du préalable du cessez-le-feu fut levée au profit d'une « confrontation de vues », ce qui permit d'envisager l'ouverture de négociations officielles. Le 21 avril 1961, le putsch des généraux Challe, Zeller, Jouhaud et Salan fut une tentative vaine de sauvegarder l'Algérie française. Le coup d'État échoua à entraîner les soldats du contingent, laissant la voie libre à l'action de l'Organisation armée secrète (OAS) pour contrer, par la violence [***s*** p. 640], la politique de De Gaulle, considérée comme un abandon des promesses du 13 mai 1958.

À Évian, le 20 mai 1961, les deux délégations algérienne et française, dirigées respectivement par Krim Belkacem (1923-1970) et Louis Joxe (1901-1991), entamèrent donc les premières discussions en vue de l'indépendance de l'Algérie. Elles furent interrompues de nouveau le 13 juin, faute d'accord sur l'avenir de la « minorité européenne » et du Sahara. La menace de la partition du territoire algérien fut mal reçue par le FLN, qui appela la population algérienne à manifester le 5 juillet. De Gaulle finit par céder sur le Sahara, ce qui relança le dialogue au

château de Lugrin en juillet, puis aux Rousses en février 1962, avant l'ultime négociation d'Évian qui se déroula du 7 au 18 mars[ba]. De part et d'autre, on fit des concessions afin d'aboutir à la signature des accords. Le cessez-le-feu fut effectif en Algérie le 19 mars 1962.

La paix fut réelle dans les maquis. Mais, dans les villes, l'OAS, dirigée par Raoul Salan, se lança dans une guerre sans merci visant aussi bien les forces de l'ordre que la population algérienne. Le choix de la politique de la terre brûlée anéantit l'esprit des accords d'Évian qui faisait une place aux Français d'Algérie. La trêve signée en juin entre Jean-Jacques Susini et Chawki Mostefaï, le représentant du FLN, ne put empêcher le départ massif de la population française. L'Exécutif provisoire qui assura la transition entre le cessez-le-feu et le référendum n'eut pas la tâche facile pour préserver une paix si attendue, mais encore bien fragile. Dans une totale anarchie, des Européens furent enlevés, des harkis furent massacrés [***s*** p. 633]. Plus de sept années de guerre avaient approfondi les rancœurs et les humiliations.

Du côté de la direction du FLN, le GPRA et les cinq chefs historiques prisonniers du gouvernement français depuis octobre 1956 se réunirent à Rabat au Maroc les 22 et 23 mars 1962. La joie des retrouvailles fut rapidement ternie par les désaccords entre partisans et opposants de la convocation du CNRA. Pour le GPRA, la priorité allait à la tenue d'une Assemblée constituante qui devait trancher la question des institutions de la future république algérienne indépendante. Ben Bella et l'EMG ne partageaient pas cet avis. Au final, le CNRA fut convoqué pour le 27 mai à Tripoli en Libye. Les travaux ont duré jusqu'au 7 juin. Si le programme d'ensemble (la « charte de Tripoli ») fut adopté sans problème, les divergences sur la composition du bureau politique provoquèrent une crise qui atteignit son comble le 6 juin, avec le départ de Benkhedda. Au-delà des rivalités personnelles, l'échec du dernier CNRA mettait à nu la gravité du conflit qui opposait désormais le GPRA et l'EMG. Le 24 juin, la réunion interwilayas de Zemmorah en wilaya 3 manifesta la détermination des maquis de l'intérieur à s'imposer dans l'échiquier politique[bb].

C'est dans ce contexte de déchirements internes qu'eut lieu le référendum du 1er juillet 1962, lors duquel 99,72 % des électeurs algériens votèrent « oui » pour l'indépendance. De Gaulle en fit l'annonce officielle le 3 juillet et le GPRA choisit la date symbolique du 5 juillet – date anniversaire de la prise d'Alger par les troupes du général de Bourmont en 1830 – pour sa célébration, qui fut ternie à Oran par le massacre de centaines d'Algériens et d'Européens[bc]. Tandis que, aboutissement d'une longue crise au sommet, les troupes de l'« armée des frontières » du colonel Boumediene allaient prendre le pouvoir à Alger, écartant le GPRA et imposant Ahmed Ben Bella à la tête du nouvel État [***s*** p. 558].

Notes

a. Mouloud FERAOUN, *Journal 1955-1962*, Seuil, Paris, 1962, p. 304.

b. Charles-André JULIEN, *L'Afrique du Nord en marche*, Julliard, Paris, 1972, 3e édition, p. 265.

c. Sur la question, les travaux les plus novateurs sont ceux d'Annie REY-GOLDZEIGUER, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945, de Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, *op. cit.* ; Jean-Louis PLANCHE, *Sétif 1945. Histoire d'un massacre annoncé*, Perrin, Paris, 2006 ; et Jean-Pierre PEYROULOU, *Guelma, 1945. Une subversion européenne dans le département de Constantine*, La Découverte, Paris, 2009.

d. Amor GHEZALI, *Fragments de mémoire*, Palais du livre, Alger, 2003.

e. Mohammed HARBI, « La guerre d'Algérie a commencé à Sétif », *Le Monde diplomatique*, mai 2005.

f. Débat de la deuxième Constituante, 23 août 1946.

g. Mahfoud KADDACHE, *Histoire du nationalisme algérien*, tome 2, *1939-1951*, SNED, Alger, 1980, p. 762.

h. Selon les termes de la biographie officielle de Naegelen figurant aujourd'hui sur le site de l'Assemblée nationale française.

i. Xavier YACONO, *Histoire de la colonisation française*, PUF, Paris, 1993, p. 303.

j. Hildebert ISNARD, « Structure de l'agriculture musulmane en Algérie à la veille de l'insurrection », *Méditerranée*, n° 2-3, 1960, p. 49-60 ; et n° 4, p. 43-58.

k. Albert CAMUS, « Misère de la Kabylie », *Alger républicain*, 5-15 juin 1939.

l. *Documents algériens. Série économique*, n° 27, juillet 1947 (cité par Abdelatif BENACHENHOU, *La Formation du développement en Algérie*, ENIC, Alger, 1978).

m. Roland MASPÉTIOL, *Rapport du groupe d'études des relations financières entre la métropole et l'Algérie*, 1955.

n. Hartmut ELSENHANS, *La Guerre d'Algérie, 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IVe à la Ve République*, Publisud, Paris, 1999.

o. Malika RAHAL, *L'Union démocratique du Manifeste algérien (1946-1956). Histoire d'un parti politique. L'autre nationalisme algérien*, thèse soutenue en 2007 à l'INALCO.

p. Benyoucef BENKHEDDA, *Les Origines du 1er novembre 1954*, Dahlab, Alger, 1989, p. 126-128.

q. Mohammed HARBI, *Le FLN, mirage et réalités*, Jeune Afrique, Paris, 1980, p. 59-67.

r. Emmanuel SIVAN, *Communisme et nationalisme en Algérie, 1920-1962*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1976, p. 160.

s. Voir René GALLISSOT (dir.), *Engagements sociaux et question nationale ; de la colonisation à l'indépendance 1830-1962, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, Maghreb*, *op. cit.*

t. Emmanuel SIVAN, *Communisme et nationalisme en Algérie, 1920-1962*, *op. cit.*

u. Nora BENALLÈGUE, *Algérie, mouvement ouvrier et question nationale, 1919-1954*, OPU, Alger, 2004, p. 360-362.

v. Mémoire déposé au début de l'année 1944 par le cheikh Bachir El-Ibrahimi auprès de la commission des réformes musulmanes (cité *in* Claude COLLOT et Jean-Robert HENRY, *Le Mouvement national algérien, textes 1912-1954*, OPU, Alger, 1978).

w. Mohammed HARBI, *Le FLN, mirage et réalités*, *op. cit.*, p. 125-126.

x. Marie PERROT, « Des tortures dignes de la Gestapo […] sont infligées à des Algériens détenus à Batna par la police », *L'Humanité*, 8 novembre 1954.

y. Mohammed DIB, *L'Incendie*, Seuil, Paris, 1956, p. 143.

z. Mohamed FREHA, *Oran, du mouvement national à la guerre de libération, 1945-1962*, El-Alfiya El-Talila, Oran, 2010, 2 tomes.

aa. Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 176.

ab. Voir Claire MAUSS-COPEAUX, *Algérie, 20 août 1955. Insurrection, répression, massacres*, Payot, Paris, 2011.

ac. Sylvie THÉNAULT, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, Paris, 2005, p. 49.

ad. Selon Mohammed Harbi, ce chiffre est avancé d'après des archives de la mairie de Skikda.

ae. Cet engagement se traduisit notamment dès le mois de mai par le rappel du contingent de 1952, la rotation des classes de 1953 et 1954, l'allongement du service militaire à vingt-sept mois (voir Bernard DROZ et Évelyne LEVER, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Seuil, Paris, 1982).

af. Créées à l'initiative de Jacques Soustelle en 1955 pour « pacifier » le territoire et promouvoir l'Algérie française, on en comptait plus de six cents en mai 1958.

ag. Raphaëlle BRANCHE, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Gallimard, Paris, 2001.

ah. Voir le témoignage de Benyoucef BENKHEDDA, *Abbane, Ben M'hidi et leur apport à la révolution*, Dahlab, Alger, 2000, p. 57.

ai. Sur les premières tractations entre le FLN et le gouvernement français, voir Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 615-620.

aj. Benyoucef BENKHEDDA, *Alger, capitale de la résistance, 1956-1957*, Houma, Alger, 2002.

ak. Arlette HEYMANN, *Les Libertés publiques et la guerre d'Algérie*, LGDJ, Paris, 1972, p. 74-75.

al. Les mêmes mesures de déploiement des forces de l'ordre ont alors été appliquées à Oran, Constantine et Bône, où l'appel à la grève de janvier 1957 a été distribué par les « éléments de la branche politique du FLN, à visage découvert » (Mohamed FREHA, *Oran, du mouvement national à la guerre de libération, 1945-1962*, *op. cit.*).

am. Benyoucef BENKHEDDA, *Alger, capitale de la résistance, 1956-1957*, *op. cit.*

an. Il s'agit de Krim Belkacem, Lakhdar Bentobbal, Abdelhafid Boussouf, Amar Ouamrane et Mahmoud Chérif.

ao. La principale relation de l'assassinat d'Abbane Ramdane figure dans Mohamed LEBJAOUI, *Vérités sur la révolution algérienne*, Gallimard, Paris, 1970, p. 151-162.

ap. La ligne Morice, du nom du ministre de la Défense André Morice (1900-1990), était un barrage de lignes de barbelés électrifiés, entrecoupées de bandes de terres minées, qui fut terminé en septembre 1957. Les premiers essais avaient été effectués à la frontière algéro-marocaine (ligne Pédron) avant d'être généralisés. L'armée française dut mobiliser 80 000 hommes pour en assurer la défense et bloquer les infiltrations des soldats de l'ALN. Cette ligne sera renforcée par la ligne Challe en 1959 (voir Guy PERVILLÉ, « La ligne Morice en Algérie, 1956-1962 », *Panoramiques*, n° 4, 2004).

aq. On retrouvera une partie de ces cadres impliqués dans le « complot des colonels » (voir Mohammed HARBI, « Le complot Lamouri », *in* Charles-Robert AGERON (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, Armand Colin, Paris, 1997).

ar. Michel WINOCK, *La République se meurt, 1956-1958*, Seuil, Paris, 1978.

as. Dans la suite du discours, de Gaulle précisait : « À partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. »

at. Mouloud FERAOUN, *Journal 1955-1962*, *op. cit.*, p. 304.

au. Cité par Bernard DROZ et Évelyne LEVER, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, *op. cit.*, p. 194.

av. Mohammed HARBI, « Le complot Lamouri », *loc. cit.*

aw. Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 430-445.

ax. Sur cette réunion, voir les développements de Mohammed HARBI, *Le FLN, mirage et réalités*, *op. cit.*, p. 236-237 ; et Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 423-425.

ay. Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 364.

az. Cet épisode est connu comme l'« affaire Si Salah » (de son vrai nom Mohammed Zaâmoum), ou opération « Tilsit ». Selon Alistair Horne, l'opération fut l'« une des plus graves erreurs de calcul de toute la guerre » (Alistair HORNE, *Histoire de la guerre d'Algérie*, Albin Michel, Paris, 1980, p. 410).

ba. Sur les négociations algéro-françaises, voir Redha MALEK, *L'Algérie à Évian. Histoire des négociations secrètes, 1956-1962*, Seuil, Paris, 1995 ; et René GALLISSOT (dir.), *Les Accords d'Évian en conjoncture et en longue durée*, Karthala, Paris, 1997.

bb. Participent à cette rencontre les représentants des wilayas 2, 3 et 4, de la ZAA et de la Fédération de France.

bc. Fouad SOUFI, « Oran, 28 février 1962, 5 juillet 1962 », *La Guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, Société d'histoire d'outre-mer, Paris, 2000, p. 635-676.

Chronologie

1945-1962

1945

mars. – La Charte de la Ligue arabe est signée au Caire.

mars. – *Départ de Bourguiba pour Le Caire.*

avril. – Congrès des Amis du Manifeste et de la liberté.

avril. – Arrestation de Messali et transfert à El Goléa puis Brazzaville. Grande émotion en Algérie : Messali devient un martyr du colonialisme.

avril. *– Ouverture de la conférence de San Francisco, qui aboutit en mai et juin à la création de l'Organisation des Nations unies (ONU), dont l'un des principes fondamentaux de la Charte est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.* Immense retentissement en Algérie.

mai. – Manifestations nationalistes demandant la libération de Messali, réprimées violemment dans les départements d'Alger et d'Oran.

mai. *– Capitulation de l'Allemagne, fin de la guerre en Europe.* Manifestations nationalistes réprimées dans le Nord-Constantinois, à Sétif et à Guelma : 102 morts européens et massacre des populations algériennes de la région par l'armée et des civils pendant les mois de mai et de juin (15 000 à 20 000 morts). Arrestation de Ferhat Abbas.

-29 août. *– Capitulation du Japon.*

août. – Une ordonnance fixe à égalité la représentation élue des premier et second collèges.

août. *– Hô Chi Minh proclame l'indépendance du Viêt-Nam.*

octobre. – Élections des députés à l'Assemblée constituante.

1946

janvier. *– Démission du général de Gaulle de la présidence du GPRF. Fondation de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) par Farhat Hached (1914-1952).*

nars. – Loi d'amnistie pour les condamnés algériens suite à la répression des émeutes du Nord-Constantinois en mai-juin 1945.

ril. – Création de l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA) par Ferhat Abbas.

mai. – La loi dite « Lamine Gueye » (du nom de ce député sénégalais socialiste) accorde la citoyenneté française aux « indigènes » des colonies françaises, dont les Algériens.

septembre. *– Adoption par l'Assemblée nationale du texte constituant l'Union française, constituée de la France et des peuples d'Outre-mer : la France « entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ».*

octobre. *– Adoption par référendum de la Constitution de la IV^e^ République.*

octobre. – Retour de Messali Hadj à Alger, suivi de la fondation du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), en remplacement du Parti du peuple algérien (PPA) interdit depuis 1939.

novembre. – Élections législatives françaises : le MTLD obtient cinq sièges, le Parti communiste algérien (PCA) deux.

-23 novembre. *– Après l'échec des pourparlers de paix entre Français et Vietnamiens du 14 septembre, la ville d'Haiphong aux mains du Vietminh est bombardée par l'armée française : début de la guerre d'Indochine.*

1947

ébut de la guerre froide.

février. – Congrès du MTLD, création de l'Organisation spéciale (OS), maintien du PPA clandestin.

mars. *– Insurrection à Madagascar, qui sera réprimée par les forces coloniales françaises, au prix de dizaines de milliers de morts ; c'est l'un des pires « massacres coloniaux » de l'après-guerre*.

août. *– Reconnaissance de l'indépendance de l'Inde par le Royaume-Uni.*

septembre. – Adoption par l'Assemblée nationale du « Statut de l'Algérie », rejeté par les partis politiques nationalistes.

et 26 octobre. – Élections municipales, succès des listes MTLD.

1948

anvier. *– Formation du Comité de libération du Maghreb arabe par l'émir Abdelkrim au Caire.*

février. – Départ du gouverneur général d'Algérie Yves Chataigneau, remplacé par Marcel-Edmond Naegelen.

avril. – Élections de l'Assemblée algérienne : fraude électorale organisée.

mai. *– Création de l'État Israël.*

oût 1948 à janvier 1950. – « Crise berbériste » au sein de la Fédération de France du MTLD ; Ahmed Ben Bella remplacera Hocine Aït-Ahmed à la tête de l'OS.

1949

avril. – Attaque de la poste d'Oran par des éléments de l'OS.

mars au 27 mai. – Démantèlement de l'OS et nombreuses arrestations ; ceux qui y échappent entrent en clandestinité.

octobre. *– Mao Zedong proclame à Pékin la République populaire de Chine.*

27 novembre. *– Indépendance de l'Indonésie.*

1951

février. – Procès de quarante-sept militants de l’OS à Oran ; arrêt de travail des dockers et ouvriers de la ville en signe de solidarité et manifestations devant le tribunal.
avril. – Roger Léonard remplace Marcel-Edmond Naegelen au poste de gouverneur général.
juin. – Procès de cent vingt-deux militants de l’OS à Bône (Annaba).
juin. – Élections législatives, truquage dénoncé par les nationalistes.
juillet. – Constitution du Front algérien pour la défense et le respect des libertés (FADRL).
ptembre. – Tournée de Messali Hadj au Proche-Orient.
octobre. – Refus des dockers algériens de décharger les bateaux à destination des forces anglaises d’Égypte.

1952

Début d'une guerre opposant les paysans Mau-Mau et les Britanniques au Kenya ; elle se développera jusqu'en 1956.

***janvier.** – Arrestation des dirigeants du Néo-Destour et des communistes en Tunisie, début de la lutte armée.*

février. – Grèves et manifestations de solidarité avec le peuple tunisien.

mars. – Évasion d'Ahmed Ben Bella et d'Ahmed Mahsas de la prison de Blida.

mai. – Expulsion de Messali Hadj d'Algérie, assigné à résidence à Niort.

***décembre.** – Assassinat du syndicaliste tunisien Farhat Hached par un commando de la « Main rouge », groupe colonialiste clandestin créé par les services secrets français (SDECE).*

1953

au 6 avril. – Congrès du MTLD, reconduction de l'OS.

avril au 3 mai. – Élections municipales, la liste MTLD triomphe à Alger.

uillet. *– Inauguration au Caire de la station de radio « La Voix des Arabes ».*

juillet. – Cinq Algériens sont tués par la police lors d'une manifestation organisée par le MTLD à Paris.

juillet. *– Déposition du roi Farouk I^{er} d'Égypte par le Mouvement des officiers libres, proclamation de la République.*

août. *– Déposition du sultan Sidi Mohamed du Maroc.*

au 15 septembre. – Session du comité central du MTLD : Messali envoie un mémoire où il critique la direction et demande les pleins pouvoirs.

1954

mars. – Création du Comité révolutionnaire pour l'unité d'action (CRUA), qui prépare l'insurrection. Il publie *Le Patriote*.

avril au 2 mai. *– Conférence de Colombo au Sri Lanka, réunissant les dirigeants de la Birmanie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan et du Sri Lanka.*

nai. *– Défaite de l'armée française à Diên Biên Phu au Viêt-Nam.*

n juin. – Réunion à Clos Salembier/El-Madania (Alger) du groupe des « vingt-deux » (la plupart sont des anciens de l'OS), qui décide de passer à la lutte armée.

au 15 juillet. – Congrès scissionniste des messalistes du PPA-MTLD à Hornu en Belgique, qui se séparent des partisans du comité central du parti (les « centralistes »).

-21 juillet. *– Accords de Genève : le Viêt-Nam sera partagé en deux ; la limite est fixée au 17^{e} parallèle.*

juillet. *– Pierre Mendès France annonce à Carthage l'autonomie interne de la Tunisie.*

au 16 août. – Congrès clandestin des « centralistes » à Belcourt (Alger).

octobre. – Création dans la clandestinité, à Alger, du Front de libération nationale (FLN) et de sa branche armée, l'Armée de libération nationale (ALN).

octobre au 1er novembre. – Série d'attentats en Algérie et distribution de l'appel du FLN à la lutte armée pour l'indépendance.

ıovembre. – Dissolution du MTLD par le gouvernement français, pour « atteinte à l'intégrité du territoire national et à la République » ; arrestations et perquisitions dans les locaux du parti en Algérie et en France.

novembre. – Discours du président du Conseil Pierre Mendès France à l'Assemblée nationale : « Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. »

au 30 novembre. – Voyage de François Mitterrand, ministre de l'Intérieur, dans l'Aurès.

lécembre. – Création en France du Mouvement national algérien (MNA) par Messali Hadj.

décembre. – Opération « Orange amère » : la police française arrête en Algérie les militants du MTLD, dont des élus municipaux.

1955

janvier. – Le journaliste Claude Bourdet dénonce la torture dans *France Observateur* (article intitulé « Votre Gestapo d'Algérie ») ; le 15 janvier, l'écrivain François Mauriac fait de même dans *L'Express*, sous le titre « La question ».

janvier. – Mort au combat de Mourad Didouche (vingt-huit ans), un des fondateurs du FLN, chef de la zone 2 (Nord-Constantinois).

janvier. – Jacques Soustelle succède à Roger Léonard comme gouverneur général de l'Algérie.

février. – Chute du gouvernement Mendès France.

février. – Arrestation à la frontière algéro-libyenne de Mostefa Ben Boulaïd, chef de la zone 1 (Aurès).

mars. – Arrestation à Alger de Rabah Bitat, chef de la zone 4 (Algérois).

avril. – Loi sur l'état d'urgence en Algérie.

au 24 avril. *– Lors de la « conférence des nations afro-asiatiques » à Bandoeng en Indonésie, vote d'une résolution en faveur de l'indépendance des pays maghrébins. C'est la première fois que les pays indépendants qui composent ce que l'on commence à appeler le « tiers monde » parlent d'une seule voix dans les relations internationales.*

mai. *– Accords entre la France et la Tunisie sur l'autonomie interne.*

juin. – Réunion de la Fédération des maires d'Algérie, sous la présidence d'Amédée Froger (1882-1956), maire de Boufarik ; elle signe une motion retirant sa confiance au gouvernement et au gouverneur général.

juillet 1955. *– Au Cameroun, dissolution par les autorités françaises de l'Union des populations du Cameroun (UPC), suite aux émeutes nationalistes de mai, sévèrement réprimées ; c'est le début d'une terrible guerre (largement occultée) conduite par l'armée française contre le mouvement nationaliste, qui fera des centaines de milliers de morts jusqu'à la fin des années 1960.*

juillet. – À l'initiative de quatorze pays afro-asiatiques, inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU : c'est une victoire pour le FLN, qui réussit à internationaliser la question algérienne.

août. – Soulèvement général dans le Nord-Constantinois, à l'initiative de Zighout Youssef, chef FLN de la zone 2 du Nord-Constantinois.

août. – L'état d'urgence est étendu à tout le territoire algérien.

septembre. – Dissolution du PCA et interdiction du journal *Alger républicain.*

septembre. – « Motion des 61 » élus du second collège (dont le docteur Mohammed Salah Bendjelloul), rejetant la politique d'intégration du gouverneur général Jacques Soustelle.

septembre. – Création des sections administratives spécialisées (SAS) par Jacques Soustelle.

novembre. – Évasion de Mostefa Ben Boulaïd (chef de la zone 1, Aurès) de la prison de Constantine.

décembre. – Démission des élus UDMA des conseils locaux.

écembre. – Publication au Seuil du livre de Colette et Francis Jeanson, *L'Algérie hors la loi*.

1956

janvier. – À Alger, meeting au « Cercle du progrès » (lié à l'Association des oulémas) et « appel à la trêve civile » d'Albert Camus.

janvier. – À Paris, meeting pour la paix en Algérie organisé à la salle Wagram par le Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre.

janvier. – Nouveau gouvernement de Guy Mollet (SFIO).

évrier. – Robert Lacoste est nommé ministre résidant à Alger.

février. – L'Association des oulémas rallie le FLN.

nars. *– Proclamation de l'indépendance du Maroc.*

nars. – Manifestation de protestation du MNA contre les « pouvoirs spéciaux » en débat à Paris ; *Paris Match* titre : « Le drapeau fellagha au cœur de Paris ».

mars. – Vote par l'Assemblée nationale française de la loi nº 56-258, dite des « pouvoirs spéciaux », « autorisant le gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre des mesures exceptionnelles ».

mars. – Mort de Ben Boulaïd (chef de la zone 1, Aurès) à la suite de l'explosion d'un poste piégé.

avril. – Dissolution de l'Assemblée algérienne.

avril. – Ferhat Abbas dissout l'UDMA et rallie le FLN.

nai. – Robert Lacoste confie la responsabilité du maintien de l'ordre à l'armée.

mars. – Embuscade de Palestro : un lieutenant et dix-huit soldats français sont tués, deux sont faits prisonniers.

mars. *– Indépendance de la Tunisie.*

mai. – Ordre de grève des étudiants lancé par le FLN.

in. – Parution du premier numéro d'*El Moudjahid*, organe du FLN ; découverte de puits de pétrole à Tinguentourine (Hassi-Messaoud) ; réforme administrative : le nombre de départements algériens passe de trois à douze ; fin des négociations FLN-PCA par acceptation du ralliement individuel à l'ALN.

juin. – Exécution d'Ahmed Zabana et Mohammed Ferradj à la prison de Barberousse (Alger).

juin. – Les commandos du FLN multiplient les attentats à Alger.

juillet. *– Nationalisation par l'Égypte du canal de Suez.*

août. – Attentat de la rue de Thèbes, dans la Casbah d'Alger, perpétré par l'ORAF (Organisation de résistance de l'Algérie française) : officiellement seize morts (en réalité plusieurs dizaines) et cinquante-sept blessés, tous algériens.

août. – Congrès de la Soummam du FLN.

septembre. – Mort de Zighout Youssef, chef de la wilaya 2 (Nord-Constantinois).

septembre. – Attentats à la bombe du FLN au Milk Bar et à La Cafétéria à Alger (quatre morts et cinquante-deux blessés).

octobre. *– Habib Bourguiba propose la création d'un ensemble nord-africain.*

octobre. – Arraisonnement au large des côtes oranaises de l'*Athos II*, navire égyptien chargé d'armes destinées au FLN.

octobre. – Détournement par l'aviation française de l'avion des dirigeants du FLN (Ahmed Ben Bella, Hocine Aït-Ahmed, Mohammed Boudiaf, Mohammed Khider et Mostefa Lacheraf) se rendant du Maroc à Tunis pour la Conférence maghrébine. Tous sont incarcérés.

octobre-3 décembre. *– À la suite de la nationalisation du canal de Suez, la France, le Royaume-Uni et Israël attaquent l'Égypte ; l'URSS se solidarise avec Nasser et obtient l'arrêt des opérations militaires.*

novembre. – Grève générale en Algérie, appuyée par l'UGTA et l'UGCA ; reddition d'Adjel Adjoul, membre dirigeant de la zone 1 (Aurès).

novembre. – Le général Raoul Salan est nommé commandant en chef de l'Algérie.

novembre. – La question algérienne est à nouveau mise à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'ONU.

novembre. – Condamnation à mort de Fernand Iveton, vingt ans, militant communiste ayant adhéré au FLN.

décembre. – Dissolution des conseils généraux et des municipalités d'Algérie.

décembre. – Assassinat d'Amédée Froger, président de la Fédération des maires d'Algérie, par le FLN (ses obsèques donnèrent lieu à de véritables pogromes d'Algériens).

1957

janvier. – Le général Jacques Massu reçoit les pouvoirs de police sur le Grand Alger : il organisera lors des mois suivants la « bataille d'Alger », qui détruira, au prix de terribles exactions, la Zone autonome d'Alger de l'ALN.

janvier. – Le FLN lance un ordre de grève générale pour huit jours à partir du 28 janvier.

février. – Pendant les débats sur la question algérienne à l'ONU, vague d'exécutions de condamnés à mort en Algérie ; arrestation à Alger de Larbi Ben M'hidi, l'un des fondateurs du FLN, assassiné peu après par les militaires français.

nars. *– Indépendance du Ghana*.

mars. *– Incidents franco-tunisiens aux fêtes de l'indépendance en raison de la présence de Ferhat Abbas*.

mars. *– Adoption par l'Assemblée nationale de la loi-cadre présentée par le ministre des Territoires d'outre-mer Gaston Defferre (1910-1986). Elle institue dans les territoires africains et malgaches le suffrage universel direct, un collège électoral unique, des assemblées territoriales et des conseils de gouvernement dans chaque territoire. Cette loi d'autonomie est un premier pas vers l'indépendance de l'Afrique subsaharienne française (AOF et AEF).*

mars. *– Signature par six pays européens, dont la France, du traité de Rome établissant la Communauté économique européenne (CEE).*

mars. – Le général Jacques Pâris de Bollardière (1907-1986) rend publique sa volonté d'être relevé de ses fonctions en raison de l'emploi de la torture par l'armée française.

vril. – La revue *Esprit* publie « La paix des Nememcha », témoignage de Robert Bonnaud ; publication par Albert Memmi du *Portrait du colonisé, précédé du Portrait du colonisateur* (Buchet-Chastel).

avril. – Arrestation de la militante du FLN Djamila Bouhired.

mai. – Démission du cabinet Guy Mollet.

mai. – Massacre du village de Melouza, réputé acquis au MNA, sur ordre du colonel Mohammedi Saïd, de la wilaya 3 (Kabylie) : plus de trois cents morts ; le colonel Ali Mellah, dit « Si Chérif », chef de la wilaya 4 (Algérois), est assassiné par l'un de ses hommes.

juin. – Arrestation par l'armée française à Alger du mathématicien et militant communiste Maurice Audin (« disparu » par la suite, mort sous la torture ou exécuté) ; en France, développement des premiers groupes d'aide au FLN autour du philosophe Francis Jeanson (1922-2009) et du militant communiste Henri Curiel (1914-1978).

juin. – Nouveau gouvernement de Maurice Bourgès-Maunoury (1914-1993).

uillet. – Déclaration du FLN : « La reconnaissance de l'indépendance est la condition préalable à toute négociation. »

juillet. – Vote de confiance au gouvernement français sur les pouvoirs spéciaux étendus au territoire métropolitain.

août. *– Le sultan Mohammed Ben Youssef (Mohammed V) prend le titre de roi du Maroc.*

août. – Début de la construction d'un barrage électrifié à la frontière Est de l'Algérie.

au 28 août. – Premier congrès du CNRA au Caire : un deuxième CCE est constitué.

septembre. – Messali Hadj lance un appel pour l'arrêt des attentats entre le FLN et le MNA.

septembre. – Nouvelle inscription de la question algérienne à l'ONU.

septembre. – Démission du cabinet Maurice Bourgès-Maunoury, Félix Gaillard lui succède.

octobre. – Ali la Pointe est tué à Alger, avec Hassiba Ben Bouali et « Petit Omar », par les parachutistes du colonel Yves Godard.

décembre. – Assassinat au Maroc de Ramdane Abbane sur ordre des colonels du CCE, par les hommes d'Abdelhafid Boussouf (responsable des « services » de l'ALN, le MALG).

1958

janvier. – Dissolution de l'Ugema (Union générale des étudiants musulmans algériens) par les autorités françaises.

vrier. – Les Éditions de Minuit publient le livre de témoignage du militant communiste Henri Alleg, *La Question*, immédiatement interdit.

février. – Loi-cadre de l'Algérie présentée par Robert Lacoste : ce projet de réformes qui devait instituer le collège unique, procéder à une nouvelle organisation départementale et créer un Parlement chargé des questions économiques et sociales, sera rejeté par l'Assemblée nationale le 17 septembre.

février. – L'aviation française bombarde le village de Sakiet Sidi Youssef en Tunisie.

ars. – Début de la « bleuite », opération d'intoxication montée par le capitaine Paul-Alain Léger, suivie de purges en wilaya 3 (Kabylie).

mars. – Maurice Papon (1910-2007) est nommé préfet de Paris.

avril. – Démission de Félix Gaillard.

au 22 avril. *– Conférence des États africains à Accra (Ghana).*

au 30 avril. *– Conférence de Tanger : appui du Maroc et de la Tunisie à la constitution d'un gouvernement algérien.*

mai. – Manifestation pro-« Algérie française » à Alger, prise du gouvernement général avec le soutien de l'armée et proclamation d'un Comité de salut public avec le général Salan.

mai. – Manifestations de « fraternisation franco-musulmane » organisées par l'armée au Forum d'Alger ; scènes de dévoilement de femmes musulmanes.

juin. – Investiture du gouvernement de Gaulle.

uin. – Discours de De Gaulle à Alger : « Je vous ai compris. »

-26 août. – *Voyage du général de Gaulle en Afrique, au cours duquel il présente son projet de « communauté » entre la France et l'AOF-AEF, ainsi que Madagascar.*

septembre. – Création du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne), présidé par Ferhat Abbas.

septembre. – La Constitution de la V^{e} République est approuvée par référendum.

ctobre. – Plan de Constantine.

octobre. – De Gaulle propose au FLN la « paix des braves ».

novembre. – Un « complot des colonels » de l'ALN contre le GPRA est déjoué.

12 décembre. – Réunion interwilayas en l'absence des colonels Lotfi (wilaya 5) et Ali Kafi (wilaya 2), à l'initiative du colonel Amirouche (wilaya 3).

décembre. – Paul Delouvrier est nommé délégué général du gouvernement en Algérie, chargé de la « pacification » et de la « mise en application du Plan de Constantine » ; le général Maurice Challe est nommé commandant en chef en Algérie.

décembre. – Charles de Gaulle devient le premier président de la V^{e} République.

1959

février. – Lancement du Plan Challe en Oranie.

avril. – Publication du rapport de Michel Rocard sur les camps de regroupement dans *Le Monde* ; la fuite a été réalisée, à son insu, par des membres du cabinet d'Edmond Michelet, ministre de la Justice.

avril. – Mort au combat des chefs de la wilaya 3 (le colonel Amirouche) et de la wilaya 6 (le colonel Si El-Haouès) ; le 5 mai, c'est le chef de la wilaya 4, le colonel Si M'hamed Bougara, qui est tué à son tour.

juillet au 18 août. – Opération « Jumelles » en Grande Kabylie.

août. *– À la conférence de Monrovia, qui réunit huit jeunes États africains indépendants, le drapeau algérien figure parmi ceux de ces pays.*

août-16 décembre. – Réunion de cent dix jours des dix chefs militaires de l'ALN, désignation d'un nouveau CNRA.

septembre. – Le droit des Algériens à l'autodétermination est reconnu par de Gaulle.

novembre. – Franz Fanon publie *L'An V de la Révolution algérienne* aux Éditions François Maspero.

novembre. – De Gaulle renouvelle son appel au cessez-le-feu.

novembre. – Mise en service de l'oléoduc Hassi-Messaoud/Bougie.

novembre. – Le GPRA désigne Ben Bella et ses compagnons détenus en France comme négociateurs ; refus de De Gaulle. *L'ONU demande à la France de renoncer aux essais nucléaires.*

décembre au 18 janvier 1960. – Réunion du CNRA à Tripoli en Libye ; le ministère des Forces armées, remplacé par le Comité interministériel de la guerre (CIG), est confié à Houari Boumediene.

1960

s États de l'Afrique française, à l'exception de Djibouti, accèdent à l'indépendance et signent, hormis la Guinée, des accords de coopération avec la France.

janvier au 1er février. – « Semaine des barricades » organisée près des Facultés d'Alger à l'initiative des activistes qui entendent maintenir l'Algérie française.

février. – Première explosion d'une bombe atomique française à Reggane (Sahara).

février. – Démantèlement en France du « réseau Jeanson » d'aide au FLN ; le réseau Curiel prend le relais sous la houlette de Georges Mathieu Mattéi (1933-2000).

avril. *– Conférence des peuples africains à Conakry (Guinée).*

juin. – Trois chefs de la wilaya 4, Mohammed « Salah » Zaâmoum, Mohammed Bounaâma et Lakhdar Bouchama, rencontrent secrètement de Gaulle à l'Élysée pour envisager une paix séparée.

au 29 juin. – Pourparlers de Melun entre le FLN et le gouvernement français.

juin. *– Indépendance du Congo belge.*

septembre. *– Conférence interafricaine à Léopoldville initiée par le Premier ministre congolais Patrice Lumumba.*

eptembre. – Parution à Paris du « Manifeste des 121 » sur l'insoumission.

novembre. – Jean Morin remplace Paul Delouvrier comme délégué général du gouvernement en Algérie.

au 14 décembre. – De Gaulle en Algérie : manifestations européennes et contre-manifestations algériennes avec drapeaux déployés.

décembre. – *L'ONU reconnaît à l'Algérie le droit à l'indépendance.*

1961

nvier. – Création de l'OAS (Organisation armée secrète) à Madrid.

janvier. – Référendum sur l'autodétermination en Algérie : 75 % des votants (54 % des inscrits) pour le « oui ».

au 20 février. – Entretiens secrets de Georges Pompidou (1911-1974), membre du Conseil constitutionnel, avec Ahmed Boumendjel à Lucerne et Neuchâtel.

au 24 avril. – À Alger, putsch des généraux partisans de l'Algérie française, qui échoue rapidement.

juillet. *– Manifestations algériennes contre la partition ; l'armée ouvre le feu, faisant des dizaines de morts et des centaines de blessés dans les villes.*

uillet. *– Début de l'affaire de Bizerte : de fortes tensions entre la France et la Tunisie autour de l'avenir de la base navale militaire française de Bizerte conduisent, du 20 au 23 juillet, à de violents combats entre les deux armées, qui font plusieurs centaines de morts du côté tunisien et une vingtaine du côté français.*

au 28 juillet. – Négociations France/FLN à Lugrin.

27 août. – Réunion du CNRA à Tripoli, Benyoucef Benkhedda remplace Ferhat Abbas à la tête du GPRA.

-6 septembre. – *Conférence des pays non alignés à Belgrade.*

eptembre. – De Gaulle reconnaît la souveraineté algérienne sur le Sahara.

octobre. – Couvre-feu imposé aux Algériens à Paris.

octobre. – À Paris, manifestation des Algériens contre le couvre-feu, réprimée par la police avec une extrême violence : plusieurs dizaines de morts.

écembre. – Parution aux Éditions François Maspero du livre *Les Damnés de la terre* de Franz Fanon, qui décède le 6 décembre à Washington.

1962

février. – À l'appel du PCF et d'autres organisations de gauche, manifestation contre l'OAS à Paris : la répression fait neuf morts au métro Charonne.

au 19 février. – Négociations aux Rousses.

au 28 février. – Réunion du CNRA à Tripoli, le GPRA est mandaté pour négocier avec la France.

février. – Attentat de l'OAS à la voiture piégée à Oran : trente-cinq morts et cinquante blessés.

18 mars. – Négociations d'Évian, qui débouchent le 18 mars sur la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le gouvernement français et le FLN, entrant en vigueur le lendemain.

mars. – Assassinat à Alger, par l'OAS, de l'écrivain Mouloud Feraoun et de cinq de ses collègues des centres sociaux (Ali Hamoutène, Salah Ould Aoudia, Étienne Basset, Robert Eymard et Max Marchand).

au 28 mars. – Réunion du GPRA avec les chefs FLN libérés au Maroc.

mars. – Fusillade de la rue d'Isly à Alger : l'armée française tire sur une manifestation de Français d'Algérie, faisant des dizaines de morts et de blessés ; cet événement précipite l'exode des Français d'Algérie.

mars. – L'Exécutif provisoire algérien, dirigé par Abderrahmane Farès, s'installe à Rocher noir (Boumerdès).

avril. – Référendum sur les accords d'Évian, approuvés massivement par les Français (90,81 % de « oui »).

avril. – Arrestation à Alger de Raoul Salan, chef de l'OAS ; condamné à la prison à perpétuité le 23 mai 1962, il sera amnistié en juin 1968 par de Gaulle et réhabilité en 1982 par Mitterrand.

mai au 7 juin. – Réunion du CNRA à Tripoli ; crise ouverte entre le GPRA et l'État-major général (EMG) de l'ALN.

juin. – Accords OAS/FLN, qui marquent la fin des violences à Alger ; ils ne sont pas reconnus par l'OAS d'Oran.

au 25 juin. – Réunion à Zemmorah des représentants des wilayas 2, 3 et 4, de la Zone autonome d'Alger et de la Fédération de France du FLN ; ils proclament l'état d'urgence pour « faire face aux menées de l'EMG ».

juin. – Le GPRA destitue l'EMG ; mais ce dernier s'imposera finalement, par la force (et au prix de centaines de morts), au cours de l'été 1962.

juillet. – Référendum en Algérie pour l'autodétermination du pays ; 99,72 % des votants répondent « oui » à la question : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? »

juillet. – Le général de Gaulle reconnaît l'indépendance de l'Algérie ; arrivée du GPRA à Alger.

juillet. – Les Algériens fêtent l'indépendance ; à Oran, les manifestations populaires débouchent sur des affrontements meurtriers entre Européens et Algériens, faisant des centaines de morts.

Les violences de la guerre d’indépendance

Les massacres du Nord-Constantinois de 1945, un événement polymorphe

Jean-Pierre Peyroulou

Les événements du Nord-Constantinois survenus en mai et juin 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, marquent une rupture majeure dans l'histoire de l'Algérie coloniale. Si les historiens s'accordent aujourd'hui pour les qualifier de « massacres coloniaux », leur interprétation est encore en débat. En dépit du pluriel usité pour les désigner, ils font en effet trop souvent encore l'objet d'une lecture monolithique qui tend à réduire leur sens et leur portée. Le pluriel doit conduire à bien distinguer les faits qui se produisirent en mai 1945 dans les deux régions de Sétif-Kerrata et de Guelma, pour construire une juste représentation de ces événements, au cours desquels des logiques différentes furent à l'œuvre, même si le contexte général était commun.

En plein essor depuis la diffusion, en février 1943, du *Manifeste du peuple algérien* par les Amis du Manifeste et de la liberté de Ferhat Abbas, le mouvement nationaliste trouva, d'une part, les raisons d'une colère dans l'arrestation de Messali en avril 1944 et la répression des manifestations nationalistes du 1er mai à Alger et à Oran et, d'autre part, celles d'espérer une indépendance proche dans l'ouverture de la conférence de San Francisco. Le choc se produisit dans le Nord-Constantinois, où le nationalisme avait le plus de force et où le peuplement était le plus déséquilibré en faveur des Algériens, mais de façon différente à Sétif-Kerrata et à Guelma.

Sétif-Kherrata, Guelma : un même massacre colonial, deux modalités différentes

Le 8 mai 1945, à Sétif, alors que les autorités françaises s'apprêtaient à fêter la fin de la guerre, la manifestation organisée par le PPA se transforma en émeutes quand la police chercha à enlever les drapeaux algériens et les pancartes nationalistes qui demandaient la libération de Messali et l'indépendance de l'Algérie. Des civils européens furent tués alors que refluaient les émeutiers algériens, dont certains moururent aussi au cours de la répression. Au nord et à l'est de Sétif, en particulier à Kherrata en Petite Kabylie, où la population était très pauvre et comptait très peu d'« Européens », la révolte des paysans naquit de façon spontanée dans l'après-midi quand les nouvelles affluèrent de la ville. L'insurrection dura jusqu'au 12 mai. Des bandes d'hommes armés d'outils agricoles, d'armes blanches et de quelques fusils de chasse tuèrent sans distinction des « Européens », sur les routes ou dans les villages pour venger le meurtre de leurs « frères » à Sétif. Le 12 mai, l'insurrection refluait et le bilan affichait quatre-vingt-dix Européens tués. En vertu de l'état de siège, l'armée commandée par les généraux Henry Martin et Raymond Duval fut chargée de la répression des 40 000 insurgés – chiffre estimé par le général Martin. Quatre régiments coloniaux, deux de goums marocains et deux de tirailleurs sénégalais furent engagés jusqu'au 24 mai. L'aviation lâcha 41 tonnes de bombes sur les villages insurgés ; le croiseur *Duguay-Trouin* tira à dix reprises dans la région du Cap Aokas et l'artillerie, 858 obus.

Les opérations militaires dépassèrent la simple activité de répression. Il y eut donc dans cette région une véritable guerre contre des civils très faiblement armés qui dura jusqu'au 24 mai, soit dix jours après que les assassinats d'Européens eurent cessé. Des milices composées de colons européens se formèrent à Chevreul et Saint-Arnaud et jouèrent un rôle d'appoint de l'armée. Le gouvernement, inquiet des proportions que prenaient les massacres, nomma un ancien résistant, le général Paul Tubert, à la tête d'une commission d'enquête, le 19 mai, dont l'annonce contribua à ce que l'armée relevât son glaive. Le 24, il était à Sétif, où la guerre contre les populations algériennes était terminée. La commission devait se rendre à Guelma ; or elle fut suspendue, certainement sur l'ordre du général de Gaulle. À Guelma, ville située plus à l'est, entre Constantine et Bône, les massacres continuaient, mais selon un scénario différent, et échappaient au contrôle des pouvoirs civils d'Alger et de Paris.

À Guelma, une manifestation pacifique et nationaliste organisée par le PPA rassembla le 8 mai dans l'après-midi quelque 1 500 Algériens, des jeunes gens pour la plupart, avec les mêmes revendications qu'à Sétif. La police, sous les ordres du sous-préfet André Achiary, réprima la

manifestation. Un Algérien fut tué, mais aucun Français ne fut même blessé. Les deux jours suivants, douze Européens furent tués dans les campagnes par des bandes d'hommes qui se vengèrent, mais il n'y eut aucune insurrection comparable à celle de Sétif. Il y eut des rassemblements près de la cité. Jamais elle ne fut assiégée comme on l'a dit à l'époque ; d'ailleurs, l'armée ne joua qu'un rôle secondaire dans cette région. En revanche, la police et la gendarmerie devinrent les auxiliaires d'une milice composée d'Européens, organisée par le sous-préfet André Achiary et armée par les militaires. Elle rassemblait deux cent quatre-vingts « Européens » de toutes opinions politiques et de toutes professions. Un tiers des 35-50 ans de la ville s'y enrôlèrent. La grande majorité des miliciens rentrèrent chez eux lorsqu'ils constatèrent que la ville n'était pas attaquée et seuls soixante-dix-huit d'entre eux demeurèrent armés aux côtés des forces de l'ordre – chiffre auquel il faut ajouter des colons armés des villages des alentours constitués en milice à Millésimo, Héliopolis et Petit.

Ces miliciens, policiers et gendarmes massacrèrent des Algériens du 9 mai au 26 juin 1945, alors que les meurtres d'Européens avaient cessé le 11 mai. Le pic fut atteint vers le milieu du mois de mai, après la venue à Guelma le 13 mai du préfet de Constantine, André Lestrade Carbonnel, qui délivra aux miliciens et aux forces de l'ordre de la région un permis de tuer en toute impunité et de faire régner la terreur. La ville fut bouclée et soumise à un couvre-feu. Les Algériens arrêtés furent envoyés à la mort par un tribunal illégal portant le nom de cour martiale. Les miliciens et les forces de l'ordre tuèrent les Algériens arrêtés, dans différents endroits, en particulier au nord de Guelma, à Kef el-Boumba, au cours du mois de mai. Puis, en juin, ils brûlèrent les corps retirés du charnier – plus de six cents personnes – dans un four à chaux situé à Héliopolis appartenant à l'un des principaux colons de la région, Marcel Lavie, par ailleurs conseiller général et délégué financier, pour cacher les illégalités commises et le massacre au ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier – et, au-delà, au pouvoir politique. Les élus de la région et du département, rassemblés respectivement dans un comité de vigilance et dans la Fédération des maires, apportèrent leur soutien aux autorités préfectorales et à la milice de Guelma. Ils couvrirent et légitimèrent au plan politique les illégalités commises, puis firent pression sur le gouverneur général et le gouvernement pour justifier les violences et assurer l'impunité des miliciens.

Un enjeu politique et historique : les morts algériens de mai 1945

Combien y eut-il de victimes au cours de ces événements ? Du côté français : cent deux morts, dont quatre-vingt-dix dans la région de Sétif. Côté algérien, le bilan est plus difficile à établir. Les autorités françaises n'avaient aucune raison de vouloir s'y plier, d'autant que cela les aurait conduites à reconnaître leurs responsabilités au moment où elles signaient la Charte des Nations unies et où la légitimité du colonialisme n'était plus assurée. Elles préférèrent diffuser un bilan très éloigné de la réalité : 1 165 morts. Après l'indépendance, les autorités algériennes reprirent le chiffre donné par le PPA à l'époque, 45 000 morts algériens, l'amplifièrent même à 80 000 ; et, dans les années 1990, alors que le pays était en pleine guerre civile, elles développèrent le thème du « génocide » qu'avait déjà employé le PPA pour qualifier ce massacre dans le nouveau contexte juridique de l'après-guerre.

L'appréciation historique d'un tel événement dépend en grande partie de la capacité à proposer un bilan assez fiable. Les historiens ont exhumé des archives des estimations assez variables. Le 4 juin 1945, l'état-major britannique en Afrique du Nord estima le nombre de morts à 6 000 et de blessés à 14 000, des ordres de grandeur à rapprocher de celui fourni en 1952 par un officier de renseignement, le capitaine Terce, qui parle alors de 10 000 morts. L'armée américaine avança celui de 17 000 morts, un chiffre comparable à celui évoqué en 1948 par le journal de Ferhat Abbas, *Égalité* : 15 000 à 20 000 morts. C'est dans ces fourchettes qu'il faut estimer le nombre des victimes. Il ne se rapporte pas à une répression violente, propre aux usages coloniaux, mais à un massacre de populations civiles.

Au cours des opérations militaires dans les montagnes au nord de Sétif, l'armée liquida des paysans qui appartenaient aux villages insurgés, sans établir de distinction particulière puisqu'elle livrait une guerre à l'arme lourde à des populations désarmées, laissant les cadavres dans les villages ou sur les routes. Les décès ne furent d'ailleurs pas déclarés aux autorités françaises, tant elles semblaient des ennemies aux yeux des Algériens de la région. Dans la région de Guelma, 79 % des morts étaient des hommes de 15 à 45 ans, nationalistes, exécutés sur la base de leur appartenance politique, à partir des listes d'adhérents aux Scouts musulmans d'Algérie, de cotisants des Amis du Manifeste et de la liberté ou de syndiqués musulmans de la CGT. La purge représenta 13 % de la population adulte masculine de la ville. Elle atteignit le quart des effectifs des 25-45 ans et concerna des citadins intégrés, exerçant les métiers du commerce, de l'artisanat et de la petite fonction publique (cheminots, infirmiers, employés communaux). Dans les campagnes, les morts furent le plus souvent des métayers de moyens propriétaires européens. Ce fut seulement parmi les familles de ces derniers que l'on trouva des assassinats de femmes et d'enfants et des pillages. Dans la ville de Guelma, aucun enfant ne

perdit la vie ; une seule femme fut assassinée. On se trouve donc bien en présence d'un « politicide », pour reprendre la terminologie forgée par les sciences politiques anglo-saxonnes. Comment faut-il interpréter ces violences ?

Insurrection spontanée algérienne et subversion française

Le gouvernement français estima que la cause en revenait à une insurrection fomentée par le PPA. Lors de sa libération de prison en mars 1946, Ferhat Abbas fit lui-même porter sur le PPA la responsabilité des événements. Aux temps du nationalisme triomphant du début de l'Algérie indépendante, il était entendu que le 8 mai était une insurrection préfigurant le 1er novembre 1954, même si, pour des raisons liées à la nécessité de faire disparaître jusqu'au souvenir du PPA, on ne mentionnait pas son nom. Dans les années 1990, plusieurs acteurs ont parlé d'un ordre insurrectionnel lancé par le PPA pour soulager les populations victimes du massacre, puis d'un contre-ordre insurrectionnel qui ne serait pas arrivé à temps, sans pouvoir fournir davantage de preuves que les archives françaises. Le PPA avait assurément depuis 1940 la conviction que l'indépendance passait par une insurrection. Des militants songèrent certainement à donner un coup de main aux populations massacrées. Mais le PPA n'avait aucun moyen de susciter une insurrection, faute d'une organisation militaire, d'une direction politique – décapitée à la suite de l'arrestation de nombreux militants –, de toute préparation, d'armes et de munitions. S'il fut bien l'instigateur des manifestations nationalistes du 8 mai, il ne fut pour rien dans la révolte des campagnes de Sétif. Celle-ci s'explique beaucoup moins par la revendication nationaliste, du moins formulée comme telle, que par le sentiment de solidarité musulmane qui a conduit les paysans de Petite Kabylie à se soulever de façon spontanée. De ce point de vue, l'insurrection de Sétif prolonge l'ère des insurrections algériennes contre la colonisation commencée au XIXe siècle [***s*** p. 95], avant que ne commence la préparation de la guerre révolutionnaire par l'OS, puis le FLN.

À Guelma, le (relativement) faible nombre de victimes européennes et le récit des événements montrent qu'il n'y eut pas d'insurrection comme à Sétif. D'ailleurs, il n'y eut pas dans la région de grande cérémonie de soumission comme celle organisée par l'armée le 22 mai au Cap Aokas, dans le golfe de Bougie. Et pour cause : il n'y avait pas d'insurgés algériens à Guelma. Que se passa-t-il donc ? Le directeur de la police judiciaire algérienne qualifia dès le mois de juin les violences de « révolte des Européens contre les musulmans » – et, ajouterons-nous, contre les pouvoirs civils algérois et parisiens, occupés à mettre en œuvre depuis 1944 des réformes réprouvées par une partie de l'opinion française en Algérie. C'est pourquoi on peut qualifier cette « révolte » de « subversion française ». Elle fut en effet préparée dès le mois d'avril, dans un climat de très fortes tensions politiques, démographiques et foncières, par la création d'une milice, certes légale mais plus utilisée depuis le XIXe siècle. L'ordre légal, celui de la municipalité, du tribunal et de la police, fut suspendu le 9 mai au profit d'un ordre illégal. Les

services de police se confondirent avec la milice. Un tribunal illégal prononça des sentences de mort à la place de la justice. Un comité dirigea la ville pendant un mois et demi et organisa les massacres ; il en détruisit ensuite les traces pour les dérober au gouvernement, lequel ne montra d'ailleurs pas une volonté ferme de sanctionner les crimes commis. Enfin, ces institutions parallèles s'opposèrent aux directives venant d'Alger et de Paris.

En refusant d'établir la vérité et en n'obligeant pas les tribunaux à rendre la justice, pour ne pas s'aliéner trop fortement les Français d'Algérie dans l'espoir de ne pas compromettre la politique de réforme amorcée en 1944, les gouvernements français successifs se mirent dans la position d'accepter à peu près toutes les volontés de l'Algérie française et de fermer la porte à toutes les revendications algériennes. Ils perdirent ainsi sur les deux fronts, celui de la vérité et celui des réformes, tandis qu'une partie des nationalistes algériens conclurent de ces événements que la lutte armée était légitime et constituait la seule option pour conquérir l'indépendance.

Pour en savoir plus

Jean-Charles JAUFFRET (dir.), *La Guerre d'Algérie par les documents*, tome 1, *L'Avertissement, 1943-1946*, Service historique de l'armée de terre, Vincennes, 1990.

Boucif MEKHALED, *Chronique d'un massacre. Sétif-Kherrata-Guelma, le 8 mai 1945*, Syros, Paris, 1995.

Jean-Pierre PEYROULOU, *Guelma 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, La Découverte, Paris, 2009.

Jean-Louis PLANCHE, *Sétif 1945. Histoire d'un massacre annoncé*, Perrin, Paris, 2006.

Annie REY-GOLDZEIGUER, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945. De Mers el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, La Découverte, Paris, 2002.

Aurès, 1er novembre 1954

Ouanassa Siari Tengour

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, l'Aurès entre en guerre sous la direction de Mostefa Ben Boulaïd, au nom du Front de libération nationale, un groupement politique fraîchement créé par des militants du PPA-MTLD et dont le premier texte appelait le peuple algérien à prendre les armes pour mettre fin au système colonial français. Les attaques et actes de sabotage qui ont visé des casernes à Batna et Khenchela, le poste de police de Biskra, des installations électriques, des ponts ont provoqué la mort de trois soldats. Dans la matinée du 1er novembre, l'attaque du car qui assurait la liaison entre Arris et Biskra par un groupe de maquisards dirigé par Mohamed Sbaïhi dans les gorges de Tighnimine fait deux morts : le caïd Hadj Sadok et l'instituteur Guy Monnerot, dont l'épouse est blessée. Ce drame, que Mostefa Ben Boulaïd a condamné, a longtemps plané sur la compréhension de la « guerre qui commence en Algérie » ce 1er novembre.

Dans ce pays du bout du monde, coutumier des actions des bandits d'honneur, il ne pouvait y avoir pour l'occupant français d'autre explication à la nouvelle flambée de violence que celle du mythe de la montagne rebelle et de ses « montagnards durs, farouches et imperméables aux influences extérieures ». Paradoxalement, l'historiographie de l'Algérie officielle fabriquera elle aussi son mythe, celui de la table rase, occultant la longue gestation nourrie à l'action plurielle des différentes formations du mouvement national.

L’Aurès au tournant de la Seconde Guerre mondiale

Sans la connaissance des processus de politisation et des formes de socialisation qui les ont accompagnés, il est pour le moins difficile d’expliquer l’embrasement qu’a connu l’Aurès à partir de novembre 1954. Au cœur de la Seconde Guerre mondiale, l’action des Amis du Manifeste et de la liberté (AML) accomplit un énorme travail de pénétration des idées politiques ancrées à des thèmes annonciateurs d’horizons nouveaux. Plus que la revendication de l’égalité, ce fut l’idée d’indépendance qui acquit une résonance toute particulière dans l’Algérie profonde. En écho aux dispositions proclamées par la Charte de l’Atlantique, le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes a constitué le ferment des mobilisations populaires, qui ne se limitent plus aux seules grandes villes mais atteignent les centres urbains entourant le massif de l’Aurès et leurs ramifications de l’arrière-pays. La plupart des administrateurs de communes mixtes n’ont pas manqué de manifester leur inquiétude face à l’augmentation des signes de désobéissance, telles les inscriptions murales qui défient ouvertement l’autorité publique et portent atteinte à la « discipline coloniale » – selon l’expression de l’historien Achille Mbembe.

À Biskra, on a relevé par exemple : « Frères musulmans, préparez-vous ! » « À quoi ? », a écrit un inconnu. « À faire la révolution », lui a-t-on répondu. Cet engouement des populations rurales pour la politique est attesté par leur adhésion massive aux AML. Pour la seule commune mixte de Khenchela, l’administrateur avance le chiffre de 18 000 adhérents représentant tous les douars. Si ce chiffre est, bien sûr, exagéré par rapport aux 2 133 inscrits réellement sur les listes d’adhésion conservées aux archives, il permet d’apprécier la crainte des administrateurs devant la dynamique créée par les AML et la construction d’un imaginaire national auquel les manifestations de mai 1945 ont donné une visibilité. En ce sens, dès cette date, le tournant est pris en faveur d’un horizon d’attente articulé à l’idée d’indépendance et bien déterminé à rompre avec la condition coloniale. Mais les traumatismes nés de la répression des manifestations de Guelma et Sétif ont rompu le rassemblement esquissé sous la bannière des AML.

Les militants sont alors partagés entre deux options, celle qui est favorable à la lutte armée et celle qui est prête à participer au jeu institutionnel. Mais, chez les partisans de l’une comme de l’autre, le consensus est loin d’être atteint sur les lignes de conduite à adopter « pour réduire à néant la dialectique coloniale ». Dans ce paysage politique fragmenté, les élites restent bien fragiles, du fait notamment de la diversité des rapports qu’elles entretiennent avec le système colonial. Aussi ne peuvent-elles mobiliser toutes les forces sociales sur une plateforme unitaire.

Mais paradoxalement, de 1945 à 1954, la multiplication des consultations électorales a contribué au renforcement de la socialisation politique à l’échelle de l’Aurès. La compétition électorale entre les différents courants politiques a donné lieu à une course aux voix où les

prétendants ont mis tout leur talent, moyennant récompenses en tout genre. La portée des campagnes électorales agit sur la structuration des espaces politiques à l'échelle locale. Les notables apparus dans l'entre-deux-guerres doivent compter avec l'émergence de nouveaux acteurs, issus des recompositions sociales. La candidature de Mostefa Ben Boulaïd à l'Assemblée algérienne en avril 1948 en est un exemple. Son adhésion au MTLD remonte à l'année 1946 et il en a gravi les échelons rapidement. Sa position sociale dans l'échiquier aurésien est une ressource qu'il mettra au service de son engagement politique. Il sera privé de sa victoire au scrutin de

ballottage au profit du docteur Abdesselam Benkhellil, candidat de l'UDMA. Comme ailleurs, l'administration coloniale avait tenté de faire pression sur l'électorat en procédant à l'arrestation de plusieurs militants du MTLD la veille de la consultation électorale. La leçon fut retenue par la suite. Aussi, lors du renouvellement triennal de l'Assemblée algérienne en février 1951, le bureau de vote de la commune mixte d'Arris fut occupé par des « bandes armées », qui détruisirent les urnes. « Les militants de l'OS reçurent l'ordre de veiller au déroulement des élections et de brûler les urnes en cas d'irrégularité de la part de l'administration », selon Mahfoud Kaddache.

Au cours de l'affrontement qui les opposa aux forces de l'ordre, un agent français fut abattu. Aussitôt, une vaste opération de police renforcée de soixante-cinq goums fut déclenchée dans la forêt de Sidi Ali, autour de Kimmel et Tadjin, sans succès hormis la crainte semée parmi la population. Lors des élections législatives de juin 1951, le scénario se reproduisit dans plusieurs bureaux de vote. La récurrence de ces troubles fut mise sur le compte du banditisme habituel et trois détachements de gendarmerie secondés de gardes mobiles furent dépêchés dès août 1951dans les douars sur lesquels pesaient les soupçons, T'kout, Medina et Louestia. Entre-temps, les véritables auteurs des incidents – les membres de l'OS – avaient pris le large. Parmi eux, Adjel Adjoul, l'un des futurs insurgés de novembre 1954, avait trouvé refuge durant deux mois au siège du MTLD à Constantine.

Le mythe de la montagne rebelle peuplée de bandits fut de nouveau invoqué au début de l'été 1952 et une énième opération fut décidée. Elle commença en août 1952 sous le nom d'opération « Aiguille » et ne s'acheva qu'en avril 1953, avec l'élimination de quelques brigands. Pendant cinq mois, la troupe eut vis-à-vis de la population un comportement des plus violents, que seul le journal *L'Algérie libre* dénonça dans un article intitulé « Que se passe-t-il dans l'Aurès ? ». Mais, pour les autorités coloniales, seule comptait la « sécurité des pistes et des routes […] rétablie ». Pourtant, lors de l'opération « Aiguille », l'audition d'un « bandit » arrêté ne laissait aucun doute sur l'existence de groupes armés dont l'organisation n'avait plus rien à voir avec le phénomène du banditisme habituel.

Été 1954 : la création du *Hizb el-thawra, le « parti de la révolution »*

Dès la Seconde Guerre mondiale, l'Aurès a accueilli des militants nationalistes placés en résidence surveillée ou, surtout après mai 1945, venus de Kabylie et de l'Algérois pour échapper à la répression. Ils ont séjourné longuement dans plusieurs douars de la vallée de l'oued Labiod et y ont accompli un travail considérable pour promouvoir les objectifs politiques du PPA-MTLD auprès de la population. Leur rôle fut notamment décisif dans le ralliement des bandits d'honneur à la cause nationaliste. En juillet 1945, deux militants clandestins du comité central du PPA, Mohammed Belouizdad et Lamine Debaghine, ont parcouru la région, y tenant de multiples réunions. Selon le témoignage de Mohammed Assami, responsable de la wilaya de l'Aurès-Biskra qui les accompagna dans leur périple, l'ordre donné était de se préparer à la lutte armée. Par ailleurs, Mahieddine Bekkouche, le militant qui a recruté Mostefa Ben Boulaïd, était interdit de séjour dans sa ville natale Bône (Annaba) et assigné à résidence à Arris depuis avril 1945.

Lors de sa conférence nationale des cadres en décembre 1946, le PPA optait pour une direction à trois têtes : une devanture légale avec le MTLD, le maintien dans la clandestinité du PPA et la création d'une Organisation spéciale, dont la direction échut à Mohammed Belouizdad (décision formalisée lors du premier congrès du MTLD, tenu clandestinement le 15 février 1947 à Alger). Dans l'Aurès comme dans le reste de l'Algérie, la mise en place des nouvelles structures fondées sur une « organisation pyramidale et très fortement cloisonnée » (selon l'historien Mahfoud Kaddache) fut facilitée par l'environnement géographique montagneux et la présence de nombreux militants kabyles. La discipline fut telle que, après la découverte au printemps 1950 de l'OS par la police coloniale, l'Aurès a été l'une des rares régions à échapper aux arrestations et à garder ses structures intactes. Mieux encore, elle offrit un refuge à ceux qui étaient recherchés par la police (comme Rabah Bitat, Lakhdar Ben Tobbal ou Zighout Youssef) et qui sauront maintenir la mobilisation des groupes armés, mise en veilleuse par la direction du parti.

Quand le congrès du MTLD d'avril 1953 prit la décision de redonner vie à l'OS, Mostefa Ben Boulaïd, qui faisait partie de la commission chargée de sa reconduction, n'eut donc aucune peine à réactiver ses cellules. Dans le sillage de la création en mars 1954 du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA), par quatre cadres du comité central du MTLD désormais en rupture avec Messali Hadj [***s*** p. 547], et de la « réunion des vingt-deux » en juin, Ben Boulaïd et Bachir Chihani, chef de la *daïra* de Batna, se fixèrent comme objectif la préparation de l'insurrection. D'après un rapport de la police des Renseignements généraux (PRG) de Batna de décembre 1954, ils ont alors déclaré à tous les chefs de *kasma* (section) de l'Aurès la dissolution

du MTLD et son remplacement par le *Hizb el-thawra* (parti de la Révolution). L'appellation fera son chemin, relayée jusqu'en France parmi les travailleurs émigrés originaires de l'Aurès. À la veille de novembre 1954, les groupes armés d'Aïn-Yagout, Arris, Barika, Biskra, Chemora, El Kantara, Foum Toub, Mac-Mahon/Aïn-Touta, Ichmoul, Khenchela, Kimmel et Khroub, sont fin prêts. Leur armement provient des stocks de la Seconde Guerre mondiale que la contrebande avait acquis dans le sud de la Tunisie ou en Libye.

La veille du 1er novembre, Mostefa Ben Boulaïd, chef de la zone 1 (Aurès) du FLN/ALN, a tenu à rencontrer dans la maison d'Ali Benchaïba à Ouled Moussa les principaux chefs de l'Aurès et leurs hommes, au nombre de 349 (selon les carnets de Ben Boulaïd, récupérés lors de son arrestation en février 1955). Les « hommes de novembre » se dispersèrent en fin de soirée. Tous les objectifs fixés pour Batna, Khenchela, Biskra, la mine d'Ichmoul ou le poste de gendarmerie de T'kout n'ont pas été atteints, pour au moins deux raisons. La première est l'alerte donnée par le commissaire de Biskra au sous-préfet de Batna Jean Deleplanque, un peu avant l'heure où les groupes de Hadj Lakhdar devaient attaquer la sous-préfecture, la caserne et le commissariat. La seconde incombe à la préparation insuffisante des hommes, dont quelques-uns ont d'ailleurs fait défection. Mais les premiers coups de feu tirés ont atteint deux soldats qui montaient la garde à Batna, un sous-lieutenant à Khenchela. Dans les gorges de Tighanimine, Guy Monnerot et Hadj Sadok étaient tués le matin du 1er novembre 1954, tandis que les villes d'Arris et T'kout étaient « assiégées ». L'Armée de libération nationale venait de signer son acte de naissance.

Pendant longtemps, l'historiographie n'a retenu que l'inventaire des actes de sabotage et des assassinats ayant marqué le début de la guerre d'indépendance, sans se préoccuper du contenu de l'appel du Front de libération nationale qui fut au même moment distribué aux autorités publiques et aux personnalités politiques. Cet appel, adressé au peuple algérien, précisait l'objectif à atteindre, à savoir l'indépendance au moyen de la lutte armée. En rupture avec la lutte politique menée dans le cadre légal, il créait une situation révolutionnaire, dont l'embrasement de l'Aurès était un signe majeur.

L’Aurès à l’épreuve de la guerre totale

Dans l’immédiat, l’urgence pour les autorités locales, civiles et militaires était de briser l’isolement d’Arris et T’kout. Ce fut chose faite dès la matinée du 2 novembre 1954, grâce à l’arrivée des renforts venus de Batna. Le même jour, en présence du sous-préfet Jean Deleplanque, eut lieu à Batna une réunion à laquelle participèrent Jacques Chevalier, secrétaire d’État à la Guerre (de juin 1954 à janvier 1955), René Mayer, député de Constantine, le général Paul Cherrière, commandant en chef de la 10e région militaire (Algérie), le général Georges Spillmann, commandant de l’Est algérien, Pierre Dupuch, préfet de Constantine, et le colonel Blanche, commandant du secteur de Batna. Ils décidèrent de mobiliser tous les moyens humains et matériels pour mettre fin aux troubles et de lancer un « plan offensif et défensif ». « Tout pour l’Aurès » devint dès lors le leitmotiv des différents états-majors. Les arrestations touchèrent immédiatement les militants du MTLD. Puis l’arrivée sur place du 18e régiment d’infanterie du colonel Paul Ducourneau dès les premiers jours de novembre a ouvert le cycle infernal de la répression, marqué par les opérations de ratissage et les représailles de toutes sortes contre les populations civiles.

Le 19 novembre 1954, l’aviation arrosa les deux principales vallées de l’oued Abdi et de l’oued Labiod de tracts invitant leurs habitants à évacuer leurs douars avant le 21 novembre à 18 heures et à gagner des « zones de sécurité ». De fait, le repli des populations débuta le 26 novembre, quand le « feu du ciel » des bombardements s’abattit sur les zones « contaminées » en guise de représailles, au nom du principe de la responsabilité collective ; la presse algérienne du 27 novembre annonça alors que « la moitié de la population des quatorze douars du nord de l’Aurès a[vait] quitté sa résidence ». Mais il n’y eut aucun article pour relater le mitraillage à bout portant de quatre femmes des hameaux de Hambla, Akriche et Boucetta (T’kout), qui avaient refusé de mettre le feu à leurs demeures.

Le ministre de l’Intérieur François Mitterrand était alors en visite dans l’Aurès. À la question, posée par des journalistes, du devenir de « ces populations repliées […] et de l’impossibilité de subvenir aux besoins de leurs familles », Mitterrand rassura en affirmant : « tout ce qui sera humainement possible de faire sera fait ; […] la France n’abandonne jamais ses enfants dans le besoin ». Mais, à la fin de l’année 1954, l’Aurès vivait en réalité au rythme d’opérations de ratissage spectaculaires : « Verveine » dans l’Ouenza (19 décembre), « Orange amère » pour arrêter les responsables du MTLD (22 décembre), « Violette » dans le versant sud de l’Aurès (23 décembre), avec blocus alimentaire. Si quelques succès furent engrangés, comme

l'élimination du célèbre bandit d'honneur Grine Belkacem le 29 novembre ou celle de Mohamed Sbaïhi le 5 décembre, le retour au calme ne put être rétabli. Bien au contraire, ce fut la logique de la guerre qui s'imposa et pour de longues années.

Ce fut le début de l'exode forcé des « populations loyales », qui inaugura – comme l'a montré Michel Cornaton – la politique des camps de regroupement et des « zones interdites » dans l'Aurès (avant d'être étendue à d'autres régions), initiée par le général Georges Parlange, nommé en mai 1955 au poste de préfet des Aurès-Nememcha avec des pouvoirs civils et militaires exceptionnels.

Pour en savoir plus

Michel CORNATON, « Les camps de regroupement de la guerre d'Algérie », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007 (<http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie>).

Daho DJERBAL, « Dissonances et discordances mémorielles. Le cas des Aurès (1930-1962) », *L'Année du Maghreb*, n° 4, 2008.

Mohammed HARBI, *Le FLN, mirage et réalités*, Jeune Afrique, Paris, 1980.

Gilbert MEYNIER, *L'Histoire intérieure du FLN*, Fayard, Paris, 2001.

Ouanassa SIARI TENGOUR, « Adjel Adjoul (1922-1993), un combat inachevé », *Insaniyat*, n° 25-26, 2004, p. 37-63.

–, « Les dirigeants de l'Aurès-Nememcha 1954-1956 », colloque « Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne », 20-22 juin 2006, Lyon, ENS-LSH, 2007, <http://ens-web3.ens-lsh.fr>.

–, *Histoire contemporaine de l'Algérie, nouveaux objets*, CRASC, Oran, 2010.

18 mai 1956 : l’embuscade de Palestro/Djerrah

Raphaëlle Branche

Le 18 mai 1956 au matin, vingt et un militaires du 9e régiment d’infanterie coloniale stationnés dans les gorges de Palestro, à quatre-vingts kilomètres au sud-est d’Alger, partirent reconnaître les villages de la montagne surplombante. Quelques heures plus tard, à proximité du village de Djerrah, ils étaient pris sous un feu nourri et rapidement anéantis.

Une embuscade dans des opérations de maintien de l’ordre

Ce même jour, les Français pouvaient constater que le mouvement contre l’envoi du contingent en Algérie ne faiblissait pas. Depuis quelques mois, l’Algérie était sur toutes les lèvres en France : le gouvernement avait décidé le rappel du contingent et chacun savait que son fils, son frère ou son cousin partiraient un jour, si la guerre durait. Bien sûr, l’appel au contingent devait permettre d’écraser de manière définitive ceux que l’on n’appelait que les « rebelles ». Néanmoins, les jeunes Français se montraient peu enthousiastes à repartir sous les drapeaux et des manifestations ponctuaient les premiers départs en train pour Marseille où des bateaux attendaient ces renforts militaires [***s*** p. 595]. Le 18 mai, un sommet fut atteint à Grenoble : pour bloquer la circulation des trains de conscrits, on fit tomber une grue sur la voie et on coula du béton dans les aiguillages ; les blessés furent nombreux, y compris chez les forces de l’ordre. Lancée dans la foulée du vote des pouvoirs spéciaux en mars 1956, la décision de recourir massivement au contingent pour écraser la révolte qui ne cessait de gonfler en Algérie n’était pas populaire en France. Le gouvernement Guy Mollet avait été élu sur un programme de « paix en Algérie » et cette militarisation de la situation déplaisait.

Or, le lendemain des événements de Grenoble, la nouvelle qui parvint en métropole fit l’effet d’une bombe : une section de « rappelés », tout juste débarquée de la région parisienne, était tombée dans une embuscade, près de Palestro. Sur les vingt et un soldats, au moins dix-sept étaient morts. L’événement apportait brutalement la confirmation que l’on pouvait mourir en Algérie.

La presse, qui ne détenait que des informations parcellaires, se fit l’écho du « massacre » et des « atroces mutilations ». Il était affirmé sans nuance que les habitants du village auprès duquel l’embuscade avait eu lieu, Djerrah, étaient à l’origine de ces mutilations. Cet événement marqua durablement les Métropolitains. Il resta associé à la violence cruelle qui s’était abattue sur une troupe dont l’engagement guerrier était limité. Il contribua à alimenter la peur des appelés pendant les six années que dura encore la guerre et l’image qu’ils se firent de leurs adversaires. Enfin, plus largement, il semblait donner raison à ceux qui qualifiaient de barbares ou de sauvages les Algériens et plus précisément les membres du FLN. Pourtant, jusqu’à aujourd’hui, le détail des mutilations reste un mystère, tandis que leur ampleur fut bien inférieure à ce qui s’écrivait alors et s’écrit toujours : si le sous-lieutenant Artur a bien été égorgé et si ses hommes furent marqués au couteau, il est impossible d’affirmer que les autres mutilations évoquées ont bien été accomplies. Les gendarmes, en tout cas, n’ont relevé ni émasculation ni ventre ouvert.

En revanche, les yeux de certains militaires ont bien été crevés – sans que l'on puisse dire qui, précisément, des humains ou des bêtes, a attenté à des cadavres restés près de vingt-quatre heures en plein air.

L'image de la sauvagerie était cependant bien là et elle allait rester, tenace. Et sans aucune photo, si ce n'est celle des soldats souriants lors de leur incorporation et celle de leurs cercueils recouverts du drapeau tricolore, elle était peut-être plus prégnante encore. Enfin, pendant une semaine, la presse quotidienne, en France et en Algérie, rendit compte comme un véritable feuilleton de l'opération des unités parachutistes envoyées à la recherche des soldats portés disparus. Elle s'acheva par l'assaut d'une grotte dans laquelle on retrouva l'un des disparus, mort d'une balle française malheureuse, et un autre, Pierre Dumas, finalement unique survivant. Des deux autres soldats portés disparus le 18 mai, on n'aura plus jamais de nouvelles.

Le choc fut important en France : il donna aux officielles « opérations de maintien de l'ordre » le visage d'une guerre cruelle et obligea le gouvernement à réagir.

Embuscade, pacification et guérilla

La responsabilité du drame fut rapidement attribuée au sous-lieutenant dirigeant la patrouille, Hervé Artur, à qui l'on reprocha son « intrépidité » et son « imprudence manifeste ». Lui croyait en la pacification et, à trente ans, avait volontairement souhaité son rappel pour servir en Algérie. À peine arrivé dans la région de Palestro, il avait accompli une première reconnaissance des villages dépendants de sa section et avait multiplié discours et gestes de bienveillance. C'est au cours d'une seconde sortie, visant à aller un peu plus loin sur les hauteurs des gorges, qu'il fut tué avec ses hommes.

Mais, si l'imprudence et la naïveté du sous-lieutenant ont pu sembler évidentes *a posteriori*, elles n'expliquent pas tout. L'ensemble de sa section n'était pas préparé à la guerre de guérilla, l'instruction militaire reçue juste avant de partir avait été réduite à quatre jours et n'avait comporté aucun exercice de tir adapté à la situation. En effet, la nature de la guerre que les soldats auraient à mener ne leur avait pas été présentée : si la perception du danger était réelle chez ceux qui s'installèrent dans les gorges de Palestro début mai 1956, elle restait aussi diffuse et lointaine. En aucun cas les soldats ne savaient comment réagir précisément s'ils étaient soumis à un feu nourri. L'urgence avait été de mobiliser rapidement des troupes et de rendre au maximum visible la présence française en fractionnant les unités militaires : le gouvernement tenait à marquer qu'il reprenait l'initiative, alors qu'il était perpétuellement poussé à agir sous la contrainte des initiatives adverses.

Insister sur la responsabilité personnelle du sous-lieutenant avait en réalité deux avantages pour le gouvernement : tout d'abord éviter de remettre en cause les modalités d'engagement du contingent et, ensuite, justifier une aggravation de la dimension répressive du plan d'action mené en Algérie par Robert Lacoste. Celui-ci avait deux cibles essentielles : la population civile algérienne, qu'il s'agissait de convaincre de ne pas soutenir le FLN, d'une part, et les maquisards de l'ALN qui menaient attentats et embuscades en un nombre croissant de points du territoire algérien, d'autre part.

En ce sens, l'embuscade du 18 mai 1956 illustrait très précisément ces deux enjeux, militaire et politique, pour les deux camps en présence. Militaire d'abord, car l'opération répondait à un besoin criant d'armes et d'uniformes dans les maquis nationalistes ; elle était aussi le seul type d'opération militaire qu'une guérilla pouvait envisager contre des forces de l'ordre beaucoup plus nombreuses et dotées, qui plus est, du soutien de l'aviation. À la tête du groupe qui tendit l'embuscade se trouvait Mustapha Khodja, dit « Ali » Khodja. Jeune homme de vingt-deux ans, ayant déserté l'armée française en emportant des armes à l'automne précédent, il avait la

confiance d'Amar Ouamrane, qui commandait alors la région. Doté d'un sens militaire certain et d'une dose indéniable d'audace et de chance, Ali Khodja s'était déjà fait une réputation que le succès de l'embuscade de Djerrah confirma et renforça.

Il soumettait ses troupes au régime sévère d'un groupe révolutionnaire, voué à la clandestinité et au respect absolu de la discipline. Il savait aussi être économe de la vie de ses hommes et se concentrait sur la dimension militaire des opérations. Dans ces premiers stades de la lutte pour l'indépendance, la priorité était, pour lui, de récupérer des armes et des munitions. Située au cœur de l'Algérie, loin des frontières marocaine et tunisienne, la région de Palestro, comme l'ensemble de la Kabylie, souffrait particulièrement. La réussite militaire de l'embuscade du 18 mai 1956 tenait essentiellement à ce point : toutes les armes françaises avaient été récupérées, notamment un fusil-mitrailleur. Cependant, comme les uniformes pris aux militaires français, toutes les armes n'étaient pas emportées par les maquisards dans leur fuite. Elles étaient stockées dans des caches non loin du village.

Le rôle des civils était ici essentiel : ils aidaient à dépouiller les cadavres puis à cacher ce qu'on leur confiait. À Djerrah, ils ont sans doute aussi déplacé les corps dans l'espoir d'éloigner de leur village les représailles françaises. À cette occasion, ils ont pu mutiler certains des cadavres dont les gendarmes français ont pu constater, par la suite, qu'ils portaient « des traces de couteau, un peu partout sur le corps ». La complicité de la population fut, à l'époque, considérée comme une évidence par les militaires français qui, sur le terrain, menèrent des opérations de représailles sans merci, aboutissant à des dizaines de morts parmi les civils. Elle fut d'ailleurs, dans un premier temps, affirmée par les journaux puis confirmée par Pierre Dumas, qui témoigna de l'arrivée de la population sur les lieux du combat.

Les temps de l'événement : pour une lecture politique de l'embuscade

Or c'était bien cette population qui était le second enjeu de l'embuscade et, plus largement, de la guerre en Algérie. Pour les pouvoirs français comme pour les militants du FLN, convaincre la population d'agir en leur faveur était crucial pour la réussite de leurs opérations. Dans la région de Palestro, les maquisards étaient présents depuis longtemps. Avant même novembre 1954, des hommes en armes étaient cachés dans les montagnes et fuyaient la police, attendant que s'organise enfin le soulèvement armé contre le colonisateur. Leur travail dans la population algérienne prenait diverses formes : coups d'éclat, assassinats de personnes jugées trop proches des Français, attentats contre des biens publics, voire contre des colons. Toutes ces actions étaient accompagnées de discours expliquant le bien-fondé d'une lutte d'abord encore embryonnaire, avant de connaître un fort développement à partir de la fin de l'année 1955. Pour le FLN/ALN, l'embuscade de Djerrah fut un formidable succès : il avait pu s'en prendre à l'armée française et sortir vainqueur. Cette nouvelle portait en elle la promesse d'un avenir différent.

Pour les populations de la montagne sur laquelle se trouvait Djerrah, elle résonnait aussi comme la vengeance tant attendue d'une blessure ancienne. En 1871, en effet, la grande insurrection kabyle avait atteint la région [***s*** p. 103]. À l'appel de la confrérie de la Rahmaniyya, tous s'étaient unis pour s'opposer aux Français et, localement, massacrer les colons du petit bourg nouvellement construit à l'entrée des gorges, Palestro. L'écrasement de l'insurrection fut particulièrement sévère. Le caïd de la tribu où furent retrouvés les vases de l'église du village colonial fut condamné à mort et exécuté en 1873. Nombreux furent les individus condamnés à la déportation ou à la prison. À cette répression judiciaire s'ajouta une répression économique d'ampleur : l'ensemble des terres fertiles de la vallée fut confisqué. Leurs anciens propriétaires en furent réduits à cultiver exclusivement leurs terres les plus élevées ou à s'embaucher chez les nouveaux colons, chargés de relancer la colonisation française de la région où l'on créa trois centres en plus de Palestro.

La mémoire de ces événements était restée présente. À Palestro, un monument commémoratif évoquait la défense héroïque des colons de 1871, tandis que, chez les Algériens, on se racontait des histoires d'un temps ancien où les terres étaient différemment habitées. La différence de dénomination, selon les acteurs, de l'embuscade du 18 mai 1956 témoigne à sa manière de cette mémoire ancrée dans des souffrances distinctes. Rapidement, elle fut évoquée, en France, sous le nom d'embuscade de Palestro. Les Algériens, eux, ne l'appelèrent pas autrement que

l’embuscade de Djerrah, village de la montagne, lieu de repli et de résistance. Ainsi, chacun la rattachait à un passé plus ancien et douloureux, où la cohabitation avait cédé la place à la violence. En ce sens aussi, cette histoire, qui pourrait sembler strictement locale, avait bien une dimension exemplaire.

Pour en savoir plus

Raphaëlle BRANCHE, *L’Embuscade de Palestro, Algérie 1956*, Armand Colin, Paris, 2010.
Raphaëlle BRANCHE et Rémi LAINÉ, *Palestro, Algérie. Histoires d’une embuscade*, film documentaire, production Les Poissons volants, 2011.

L’usage des harkis et auxiliaires algériens par l’armée française

François-Xavier Hautreux

De 1956 à 1962, les harkis étaient des combattants algériens, auxiliaires de l’armée française. Recrutés localement dans les campagnes et les petits centres urbains, ils étaient associés au quadrillage du territoire ainsi qu’aux opérations de maintien de l’ordre autour de leur lieu de recrutement – en théorie, leur région d’origine. Dans une acception plus large, le terme « harkis » était parfois utilisé pour désigner l’ensemble des auxiliaires algériens recrutés pendant la guerre. L’armée française forma jusqu’à cinq catégories différentes d’auxiliaires, correspondant à des unités spécifiques : les harkis proprement dits ; les GMPR (groupes mobiles de police rurale) devenus GMS (groupes mobiles de sécurité) en 1958 ; les *makhzens* associés aux SAS (sections administratives spécialisées) ; les GAD (groupes d’autodéfense) ; les *aassès* enfin. De quelques milliers en 1957, entre 100 000 et 150 000 hommes participaient à ces unités en 1960, l’acmé de leur engagement. Sans registres précis, il est impossible de connaître le nombre total d’Algériens ayant ainsi servi du côté français. On peut seulement avancer une estimation comprise entre 200 000 et 400 000 hommes, soit 10 % à 20 % de la population algérienne susceptible d’être recrutée. L’ordre de grandeur témoigne d’un phénomène massif, qui a concerné avec plus ou moins d’intensité la société rurale algérienne dans son ensemble.

Les unités auxiliaires se différenciaient des unités régulières par la composition de leurs membres (« Français musulmans ») et par l’attachement à leur territoire. Ce type de recrutement n’était pas nouveau. Il avait aussi existé au Maroc, en Malaisie et en Indochine, par exemple. La guerre d’indépendance algérienne apparaît pourtant comme le lieu de réflexions et de tentatives inédites. Ce recrutement répondait en effet à une véritable stratégie, militaire et politique.

Le recrutement des auxiliaires : un choix stratégique

Le 24 janvier 1955, Jacques Soustelle, gouverneur général, créa trente-quatre « groupes mobiles de police rurale », pour remplir des missions de surveillance et d'intervention. Leur recrutement s'effectuait surtout parmi les anciens combattants, en majorité parmi les populations locales. Dans chaque commune, des listes de candidats potentiels avaient été dressées dès décembre 1954. À ces premiers auxiliaires s'ajoutèrent en septembre 1955 les *mokhaznis*, police attachée à la garde des nouvelles sections administratives spécialisées (SAS). Alors que les GMPR intervenaient par groupes de cent hommes sur le modèle des compagnies républicaines de sécurité (CRS), les *mokhaznis* formaient des *makhzens* d'une trentaine d'hommes. Ils étaient employés suivant les besoins de l'officier SAS.

Le 7 août 1956, Robert Lacoste, ministre résidant, annonça la « création des GAD et des harkas ». Cette circulaire fut l'acte de naissance officiel de ces unités. Si leur recrutement et leur organisation relevaient de l'autorité militaire, harkas et GAD demeuraient des unités auxiliaires de police rurale, sous le contrôle des préfets et entretenus sur le budget civil. Les groupes d'autodéfense étaient formés par des habitants de villages dits « ralliés ». Lorsque ces hommes participaient à une opération autour de leur village, ils étaient indemnisés pour leurs journées de travail perdues. Le contrat des harkis était un contrat journalier permettant cette indemnisation. La circulaire Lacoste ne constitua cependant qu'une reconnaissance d'initiatives locales préexistantes. En 1955 et 1956, différentes expériences avaient été menées pour armer des villages contre le FLN. En novembre 1955, les harkis étaient désignés par les services français comme des « forces auxiliaires mobiles de caractère tribal ».

En janvier 1957, l'armée dénombrait quelque 2 200 harkis. Accompagnant la croissance des responsabilités de l'armée française, ces unités passèrent sous commandement militaire le 1er juillet 1957. Leur nombre connut à partir de cette date une augmentation continue, atteignant jusqu'à 60 000 hommes environ entre 1960 et 1961. 20 000 hommes étaient alors en service dans les *makhzens* et 12 000 dans les GMPR, devenus groupes mobiles de sécurité en 1958. Dans les groupes d'autodéfense, 28 000 mauvais fusils avaient été distribués à quelque 62 000 gardes officiellement recensés en décembre 1960 – si l'équipement des auxiliaires fut régulièrement amélioré, les GAD durent toujours se contenter d'armes de surplus qui s'enrayaient facilement. Ces chiffres, cependant, ne correspondent pas au nombre de contrats d'auxiliaires effectivement signés, mais au budget pour l'entretien des auxiliaires. Il s'agit donc de données théoriques, qu'il faut comprendre comme des maximums pouvant être atteints.

Dans une société rurale dévastée par la misère et les déplacements de population, objet de mouvements violents et contradictoires, où la tradition militaire demeure prestigieuse, l'armée

française ne sembla jamais rencontrer de difficultés de recrutement. Sur le terrain, aucun contrôle précis ne pouvait être réalisé, faute de contrat dans la plupart des cas : même si de nombreux harkis servirent plusieurs années dans leurs unités, les contrats prévus pour leur recrutement demeurèrent journaliers jusqu'à la fin de l'année 1961. Harkas et GAD étaient directement administrées par les unités de l'armée régulière dans le secteur où elles étaient recrutées.

Quel rôle pour les auxiliaires dans la guerre ?

Le rôle opérationnel des différentes unités supplétives reste difficile à apprécier. Les missions remplies par les *mokhaznis*, par exemple, étaient essentiellement fonction de l'officier de SAS qui les commandait. Les chantiers, patrouilles et opérations du secteur – ratissages, fouilles, plus rarement embuscades – rythmaient la vie quotidienne de la plupart d'entre eux. Certains chefs de SAS purent orienter leur action vers des tâches plus répressives : le contrôle, la surveillance des populations et le renseignement demeurèrent les fonctions premières des officiers qui dirigeaient 690 *bordjs* administratifs dans les campagnes algériennes. Après avoir placé de grands espoirs dans la multiplication du nombre de GAD, le général Challe, commandant en chef, dut admettre que leur impact militaire demeurait « modeste ». Ils furent progressivement désarmés à partir de l'été 1961.

La situation des harkis fut encore plus ambiguë. Ils étaient susceptibles de servir de cuisiniers ou de mécaniciens, mais ils pouvaient aussi appartenir à des commandos dans des unités de contre-guérilla comme les « commandos de chasse » – environ 10 % d'entre eux étaient associés à ces unités en 1960. Ils n'étaient associés aux unités d'élite de l'armée française – les unités parachutistes de la réserve générale – que de façon exceptionnelle. Attachés aux troupes régulières des « secteurs de pacification », les harkis partagèrent leur quotidien, fait de gardes, de patrouilles, d'embuscades. Ils pouvaient servir de guides, d'éclaireurs, d'interprètes… Ils complétaient les effectifs lors des opérations en servant par petits groupes à l'intérieur des sections, ou en remplacement de l'une d'elles.

À partir de 1957, ils furent plus étroitement associés à la recherche du renseignement, venant de différentes sources, dont les rumeurs circulant dans les villages où ils vivaient en dehors des opérations. Certains harkis servirent aussi d'interprètes lors des interrogatoires. D'autres, enfin, étaient engagés par leurs officiers dans des opérations clandestines visant à démasquer des Algériens suspectés de sympathie pour le FLN. Le plus souvent, quelques harkis arrivaient de nuit dans un village en se faisant passer pour des maquisards, avant d'arrêter ceux qui venaient leur apporter de l'aide. Les « ralliés » (anciens membres du FLN recrutés comme auxiliaires) étaient présentés comme d'excellentes recrues pour ces missions. Mais les registres de l'état-major font apparaître qu'ils ne représentèrent jamais plus de 5 % de l'ensemble des harkis – une minorité très surveillée par la Sécurité militaire. Les harkis n'agissaient jamais seuls, d'initiative. Ils étaient toujours sous le commandement direct d'un officier de l'armée régulière. Seule exception à cette règle : les « contre-maquis », ces groupes de maquisards assimilés à des harkis, comme les « Forces auxiliaires franco-musulmanes » (FAFM) de Larbi Si Chérif, au Sahara.

À l’opposé, dans certaines unités, le contrat de harki permettait de fournir une faible rente à d’anciens combattants démunis de ressources. Cette pratique semble avoir été suffisamment courante pour qu’en septembre 1960 le général Jean Crépin (1908-1996), commandant en chef, demande à ses subordonnés d’y mettre fin.

Constitué au début de vieux fusils de chasse, l’armement des harkis fut progressivement amélioré, jusqu’à comprendre des armes automatiques modernes. Par crainte des vols, plusieurs directives vinrent régulièrement rappeler la nécessité de conserver ces armes enchaînées, sous la garde d’une sentinelle « Français de souche européenne » (FSE). Nombre d’officiers semblaient faire peu de cas de ces recommandations. Les harkis étaient également l’objet d’une attention et d’une vigilance particulière de la part du Service de sécurité de la Défense nationale en Algérie (SSDNA).

Malgré les budgets dégagés pour augmenter leur nombre et leur fournir un équipement militaire moderne, le recrutement et la gestion des harkis restèrent journaliers. Ces hommes demeurèrent, au moins jusqu’à la fin 1961, des « vacataires de la guerre » corvéables et licenciables avec grande discrétion, considérés comme des combattants de second rang, auxquels la mention de « mort pour la France » était refusée. Selon l’historien Charles-Robert Ageron, 2 500 auxiliaires algériens environ moururent pendant la guerre, dont 1 100 harkis.

Les auxiliaires : un engagement politique ?

L'engagement des supplétifs a donc fait l'objet d'une planification, d'une stratégie raisonnée répondant largement aux principes d'action de la « doctrine de la guerre révolutionnaire » appliquée par l'armée française dans les premières années de la guerre [***s*** p. 526]. Si les qualités au combat des auxiliaires sont fréquemment rappelées – dans les archives comme dans les mémoires des témoins –, les motifs purement opérationnels ne permettent pas à eux seuls de comprendre l'intérêt grandissant de l'armée pour les auxiliaires. D'autres arguments furent toujours avancés pour justifier l'association des paysans algériens aux opérations. Dès avril 1955, le général Pierre Koenig (1898-1970), ministre de la Défense, avouait son souci d'éviter de « donner prise à une facile propagande de l'adversaire qui ne manquerait pas de souligner […] notre impuissance à trouver sur place des volontaires » grâce aux engagements d'auxiliaires algériens. La terminologie employée lors de la formation d'un groupe d'autodéfense révélait une même logique : la population d'un village acceptant de recevoir quelques fusils de la France était dite « ralliée ».

Au-delà du symbolique, l'armée tenta plusieurs fois de donner un contenu politique à l'engagement des auxiliaires. En octobre 1957, un projet en ce sens fut présenté au général Salan, commandant en chef. Il s'agissait de créer une double hiérarchie dans les harkas, militaire et politique (instituant des « commissaires à la pacification »), sur le modèle des unités de guérilla communistes. Le général Salan avait alors refusé une telle évolution qui risquait de mener, selon ses termes, à une « armée algérienne, symbole de l'unité algérienne ».

En 1959, les groupes d'autodéfense retinrent l'attention de l'état-major. Le général Challe souhaitait alors que l'autodéfense devînt la traduction tangible d'un engagement « moral et physique de tous les hommes de la collectivité ». Il proposait de créer dans chaque village une « infrastructure politico-administrative autochtone ayant la confiance des populations et favorable à la France » – des sortes d'assemblées de village profrançaises et choisies par l'armée. Plusieurs dizaines de « centres de formation civique et militaire » destinés aux responsables de GAD ouvrirent leurs portes en 1959 et 1960. En mai 1960, 7 500 hommes avaient suivi un stage de trente à quarante-cinq jours dans ces centres, proposant activités sportives, entraînement au maniement des armes et propagande. Les directives recommandaient de choisir les chefs des GAD parmi les membres des conseils municipaux élus en avril 1959. Une « Fédération des unités territoriales et des autodéfenses » fut également créée, destinée à devenir le cadre d'un rapprochement entre Français d'Algérie et « Français musulmans ». La dissolution des unités territoriales à la suite des « barricades » d'Alger de janvier 1960 et le départ du général Challe en avril 1960 précipitèrent l'abandon de ces projets.

Par l'intermédiaire des harkis, puis des GAD, l'armée française tenta donc d'engager massivement la population algérienne à ses côtés – dans les opérations, mais aussi de façon symbolique et, par extension, idéologique. Cette dernière tentative se solda par un échec : jamais l'engagement des auxiliaires algériens ne donna naissance à un « parti de l'Algérie française ». L'engagement des auxiliaires s'inscrivait dans un territoire et des logiques à l'échelle desquels ce type de discours était largement privé de sens.

Les massacres de l’indépendance

Le nombre d’auxiliaires algériens a progressivement diminué à partir de 1961. Durant l’été, les autodéfenses furent rapidement désarmées. Le nombre de harkis s’élevait à 42 000 au moment du cessez-le-feu, le 19 mars 1962. Une partie des supplétifs fut alors transférée dans la « Force locale », chargée de maintenir l’ordre pendant la période transitoire entre le cessez-le-feu et le scrutin d’autodétermination à venir. Entre fin mars et début mai, 80 % des harkis furent renvoyés à la vie civile avec une prime de licenciement. Environ 20 % des harkis en service choisirent de rester engagés au côté de l’armée. À Paris, des députés opposés à la politique gaulliste en Algérie commençaient à mettre en garde leurs confrères contre les risques qu’encouraient ces hommes.

Le gouvernement avait élaboré dès 1961 un plan visant à déplacer en métropole les Algériens « les plus menacés » en cas de retrait français. Il était toutefois prévu de limiter au maximum ces installations. En avril 1962, Christian Fouchet, haut commissaire, comptait 3 500 Algériens protégés par l’armée, dont un tiers d’anciens harkis et leurs familles ; 10 000 personnes furent finalement transférées en France avant le 5 juillet. En dehors de ce plan officiel, tout « Français musulman d’Algérie » – fût-il un ancien supplétif – était traité comme un migrant et susceptible d’être renvoyé en Algérie en cas d’irrégularité. Différentes notes ministérielles adressées aux préfets le rappelèrent au mois de mai.

Pendant les premiers mois de l’indépendance, le mot « harki » devint synonyme d’opprobre et de relégation, servant à couvrir de véritables massacres. Les anciens auxiliaires ne furent en effet pas les seules cibles de ces représailles, qui touchèrent également d’anciens notables ou des élus, tous désignés comme des « traîtres ». Les violences allèrent de l’emprisonnement à la mise à mort (par lynchage ou exécution sommaire), en passant par des confiscations de biens. Le bilan de ces massacres reste impossible à déterminer de façon précise, mais plusieurs dizaines de milliers d’Algériens furent tués ou emprisonnés durant les premiers mois. L’ambassadeur de France, Jean-Marcel Jeanneney (1910-2010), tenta d’alerter plusieurs fois ses interlocuteurs algériens sur le sort des « harkis », au sens de tout Algérien menacé par le nouveau pouvoir. Pour le gouvernement français, cependant, leur sort relevait dorénavant d’une question intérieure au nouvel État.

S’il est impossible aujourd’hui de dresser un bilan précis des violences, les sources disponibles témoignent de leur caractère généralisé selon une chronologie, une géographie et des intensités fortement différenciées. L’est du pays apparaît le plus touché. En juillet 1962, des rapports militaires français faisaient état de la découverte de charniers dans la région de Miliana (ouest d’Alger). Les massacres semblaient avoir pratiquement cessé en septembre dans l’ouest et la région d’Alger, mais ils furent encore signalés en Kabylie et dans l’Aurès en novembre 1962.

Des violences accompagnaient alors la progression des troupes fidèles à Ahmed Ben Bella et Houari Boumediene dans les régions où les Algériens s'opposaient entre eux – dans la vallée de la Soummam et dans l'Aurès, en particulier.

Aucune faction algérienne n'a explicitement revendiqué l'élimination des harkis. Aux protestations officielles françaises, Ahmed Ben Bella et son ministre de la Justice, Amar Bentoumi, répondirent qu'ils regrettaient les « dépassements », tout en invoquant un désir de vengeance « spontané » de la part de la population. Afin d'asseoir son autorité, le pouvoir indépendant a davantage accompagné et instrumentalisé les massacres qu'il n'en fut l'initiateur : des mesures d'épuration au sein de l'administration (une commission fut créée à cet effet en novembre) vinrent en quelque sorte cautionner les violences, dont l'ampleur ne peut être comprise qu'en supposant l'approbation tacite d'un pouvoir central alors en construction.

Durant cette même période, plusieurs dizaines de milliers d'Algériens et leurs familles s'installèrent en France en raison des risques qu'ils couraient en Algérie. Au total, l'armée prit en charge le déplacement de 30 000 d'entre eux – la plupart anciens auxiliaires –, un nombre sensiblement équivalent gagnant l'autre rive de la Méditerranée par leurs propres moyens. Malgré les massacres et cette migration forcée, la plupart des anciens auxiliaires algériens de l'armée française ont donc continué de vivre dans l'Algérie indépendante.

Pour en savoir plus

Charles-Robert AGERON, « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième Siècle*, n° 48, octobre 1995.

Fatima BESNACI-LANCOU et Gilles MANCERON, *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, L'Atelier, Paris, 2008.

Tom CHARBIT, *Les Harkis*, La Découverte, Paris, 2006.

Jacques FRÉMEAUX, *L'Afrique à l'ombre des épées*, 2 volumes, SHAT, Vincennes, 1993 et 1995.

François-Xavier HAUTREUX, *La Guerre d'Algérie des harkis*, à paraître.

Jean-Charles JAUFFRET et Maurice VAÏSSE, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Complexe, Bruxelles, 2001.

La « doctrine de la guerre révolutionnaire » : théories et pratiques

Denis Leroux

La publication en français de *La Stratégie de la guerre révolutionnaire en Chine* de Mao Zedong, en 1951, réintroduisit dans le vocabulaire d'une génération d'officiers de l'armée française l'usage du terme de « guerre révolutionnaire », qui s'appliquait principalement jusque-là aux guerres de la Révolution française. Dès lors, pour une partie de ces hommes, les combats qu'ils menaient dans les colonies, en Indochine puis en Algérie, furent perçus comme des « guerres révolutionnaires ». L'objectif de l'adversaire n'était plus la conquête du territoire, comme dans les guerres conventionnelles, mais le contrôle de la population. Ces officiers construisirent peu à peu l'instrument de leur riposte : un répertoire de techniques de persuasion politique, d'ingénierie et de coercition sociale s'appuyant sur la vision d'une lutte irréductible opposant l'Occident et le communisme. C'est cet ensemble théorico-pratique qui est aujourd'hui désigné comme la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (DGR).

Pourtant, il n'y eut jamais de reconnaissance officielle de cette DGR de la part des autorités politiques. Le terme était alors utilisé pour attribuer à l'ennemi communiste la paternité des techniques élaborées par les officiers français. Édité par le ministère de la Défense en 1957, le « Texte toutes armes 117 » (TTA 117), « Instruction provisoire pour l'emploi de l'arme psychologique », une des expressions institutionnelles les plus abouties, affirmait : « La guerre révolutionnaire est une doctrine de guerre élaborée par les théoriciens marxistes-léninistes et exploitée par des mouvements révolutionnaires de diverses obédiences pour s'emparer du pouvoir en s'assurant progressivement le contrôle physique et psychologique des populations, suivant des mots d'ordre, des techniques et des actions déterminés. »

L'Algérie fut l'espace où ce répertoire théorico-pratique s'expérimenta pleinement et trouva ses applications les plus poussées. Dans les dernières années de la guerre, les revirements de la politique gaullienne diminuèrent grandement l'influence de cette doctrine. Quelques-uns de ses plus ardents promoteurs épousèrent alors la cause du putsch d'avril 1961, puis de l'Organisation armée secrète (OAS). La DGR devint alors une voix minoritaire et censurée au sein du monde militaire. Elle continua néanmoins à trouver des applications dans le pré-carré français en Afrique et devint ensuite un savoir-faire prisé et largement exporté.

Une doctrine élaborée par une génération marquée par les défaites

L'expérience accumulée par l'armée française dans la guerre d'Indochine (1946-1954) fut ultérieurement théorisée en métropole et nourrit, en partie, l'élaboration de cette doctrine. Parallèlement, dès 1945, une profonde remise en question de la doctrine militaire française s'opéra au sein des institutions chargées de penser les normes d'action de l'armée. À l'École supérieure de guerre (ESG) et dans des revues militaires, des officiers commencèrent à s'intéresser à la guerre psychologique. Pour eux, l'URSS ne pouvant se permettre un assaut frontal du fait de la menace atomique, elle utilisait la propagande et l'action politique pour déstabiliser les États occidentaux. Le terme « action psychologique », né dans les milieux gouvernementaux, fut rapidement repris par les militaires. Cette expression permettait d'éviter l'usage du mot « propagande », trop associé au nazisme. En 1954, la doctrine de la guerre révolutionnaire se présentait comme la synthèse de la réflexion menée sur la guerre psychologique et de l'expérience politico-militaire acquise depuis 1940. Les revers de l'armée française lors des premières années du conflit algérien et le refus d'une solution négociée conduisirent les autorités à avaliser progressivement les options de cette nouvelle doctrine.

Les hommes qui l'élaborèrent étaient surtout des officiers subalternes. Leur génération était née dans le souvenir de la Grande Guerre, à l'apogée de l'empire colonial. Ces officiers, marqués par la défaite de 1940, connurent des expériences contrastées pendant la Seconde Guerre mondiale : armée d'armistice, armée d'Afrique, Forces françaises libres, Résistance intérieure… Ces expériences donnèrent à leur engagement une tournure politique et les éloignèrent des conceptions traditionnelles de la condition militaire, faite d'obéissance au gouvernement civil et de neutralité politique. Ces tensions se prolongèrent dans la guerre d'Indochine, menée au nom de la défense de l'empire et de la lutte contre le communisme. Pour nombre de ces hommes, la défaite de Diên Biên Phu en mai 1954 fut vécue comme un coup de poignard dans le dos. Ceux qui connurent et réchappèrent à la détention et aux tentatives d'endoctrinement dans les camps de prisonniers du Vietminh vinrent nourrir de leurs témoignages la radicalisation politique du monde militaire.

Le colonel Charles Lacheroy (1906-2005) fut un des penseurs militaires les plus influents de cette génération. Dès la fin 1953, de retour d'Indochine, cet officier d'infanterie coloniale, avec l'appui de l'état-major de l'armée et du ministère de la Défense, donna de nombreuses conférences devant des publics militaires et civils, en France et en Algérie. Il y décrivait les « hiérarchies parallèles » communistes chargées d'encadrer et d'endoctriner la population et y présentait une modélisation des phases de la guerre révolutionnaire : l'ennemi frappait d'abord les esprits par des actions terroristes puis il constituait des maquis, conquérait une portion de

territoire pour finalement attaquer les forces de l'ordre adverses dans une bataille conventionnelle. Sans ambiguïté, il concluait ses conférences par cette affirmation : « On ne fait pas une guerre révolutionnaire avec le code Napoléon. » En 1956, devenu chef du Service d'action psychologique et d'information de la Défense nationale, Charles Lacheroy était à la tête d'une véritable école dont l'ascendant sur les milieux militaires et politiques était indéniable.

Autre figure importante, le colonel Roger Trinquier (1908-1986). Ancien instituteur devenu officier d'infanterie coloniale et parachutiste, il passa les années de la Seconde Guerre mondiale en Chine. En Indochine, il fut impliqué dans l'organisation de contre-maquis recrutés parmi les peuples montagnards hostiles au Vietminh. Lors de la répression dont l'armée fut en charge à Alger en 1957, il mit en place ce qu'il appela un « dispositif de protection urbaine » (DPU) : un système de contrôle des populations associant quadrillage, recensement de la population et désignation d'une pyramide de responsables. Assumant pleinement l'usage de la torture, il est l'auteur de *La Guerre moderne* (1960), un des ouvrages de référence de la doctrine de la guerre révolutionnaire [***s*** p. 613].

1957 : quand la théorie s’impose dans les pratiques

L’année 1957 vit le triomphe des partisans de cette doctrine en Algérie. Dès janvier, commencèrent les premières expérimentations : à Alger, d’une part ; dans l’ouest de l’Algérois avec les opérations « pilotes », d’autre part. Les officiers du « bureau d’action psychologique », créé à la fin 1955, et ceux des troupes parachutistes, ayant obtenu les pouvoirs de police à Alger à 1957, jouèrent un rôle déterminant dans la mise en pratique et la diffusion de ces nouvelles méthodes au sein de l’armée. Des officiers itinérants d’action psychologique, anciens prisonniers du Vietminh, avaient pour mission de convaincre les cadres de la nature révolutionnaire du combat mené : « À la guerre révolutionnaire, nous ne pouvons concevoir qu’une riposte révolutionnaire ! », comme l’écrivait Charles Lacheroy. À partir d’octobre 1957, tous les officiers arrivant en Algérie assistaient à un stage de deux semaines au Centre d’instruction pacification et contre-guérilla d’Arzew. Des milliers de stagiaires y suivirent des conférences sur la « guerre révolutionnaire », la « guerre psychologique » ou la « sociologie musulmane ».

En mai 1957, un commandant d’infanterie coloniale, impliqué dans les opérations « pilotes », exposa les méthodes qu’il utilisait dans une note qui fut largement diffusée. Il y détailla son action en quatre points, résumant bien les grandes orientations de l’armée en Algérie, entre 1957 et 1960, période d’apogée de la doctrine. La « destruction des bandes » (les maquis nationalistes) impliquait le quadrillage du territoire. De vastes zones devaient être déclarées interdites et parcourues par des patrouilles appuyées par l’aviation. Leurs populations civiles étaient déplacées et regroupées. Des troupes supplétives, les harkis, participaient à la lutte contre ces maquis [***s*** p. 519]. La « propagande » par tracts, radio, affiches et allocutions publiques, doublée de campagnes d’action sociale, visait à « reprendre en main la population ». La « destruction par tous les moyens des infrastructures politiques rebelles » supposait enfin le recours systématique à un droit d’exception et aux interrogatoires pouvant aller jusqu’à la torture.

Dans ce cadre, un service embryonnaire comme celui des « détachements opérationnels de protection » (DOP), spécialisé dans les interrogatoires les plus violents, vit son développement encouragé. Rattachés à un organisme qui prit en 1957 le nom de Centre de coordination interarmées, les DOP furent d’emblée présentés comme une réponse à une situation nouvelle, face à laquelle les services de renseignement traditionnels, civils comme militaires, étaient jugés dépassés. Il s’agissait, grâce à eux, de fournir aux « commandements militaires [des] organismes susceptibles de mener la guerre non orthodoxe avec les moyens non conventionnels », comme le précisait une note du ministère des Forces armées. Tant à Alger début 1957 que lors des opérations « pilotes » du printemps, les DOP furent utilisés. Leur discrétion, tout autant que leur violence, servait les opérations en cours, alors que l’opinion publique métropolitaine s’alarmait

des méthodes employées. À l'automne 1957, ils sont devenus des instruments indispensables d'une guerre qui s'ancrait résolument en marge de la légalité au nom de la nature spécifique des ennemis et de la lutte à mener. De fait, derrière la recherche du renseignement, tortures, disparitions forcées, détentions arbitraires et retournements de militants nationalistes avaient aussi pour but de provoquer un « choc psychologique » parmi les adversaires et la population. Il fallait s'imposer par la force et convaincre la population, par la terreur si nécessaire, que soutenir le FLN était vain.

Pour finir, la « mise en place d'une infrastructure politique amie » devait aboutir à l'« organisation des populations » dans des « hiérarchies parallèles » acquises à la cause française. Des agents profrançais, des responsables de l'autodéfense, des auxiliaires sanitaires et des moniteurs de jeunesse, recrutés localement et formés par des officiers d'action psychologique, devaient encadrer la population algérienne progressivement mise en autodéfense et insérée dans des systèmes inspirés du DPU de Roger Trinquier.

En septembre 1957, le bureau d'action psychologique fut transformé en 5e bureau. Tous les états-majors d'Algérie comportèrent dorénavant des officiers d'action psychologique. Les 5e bureaux et les officiers les plus investis dans la défense de l'Algérie française construisirent un programme politique en s'appropriant un mot d'ordre : l'intégration. Ils entendaient faire des musulmans algériens des citoyens français à part entière, afin de « gagner la masse algérienne ». La militarisation de la société par l'« organisation des populations » préfigurait, pour ces officiers, les fondements de l'« Algérie nouvelle et française » qu'ils entendaient construire. Cette option politique s'exprima pleinement lors des événements de mai 1958, en particulier avec la création des comités de salut public et des manifestations de fraternisation franco-musulmane encadrées par l'armée, *via* les responsables du DPU. Les officiers acquis à la doctrine de la guerre révolutionnaire aspiraient à un régime fort, capable de garantir l'avenir de l'Algérie française. Ils crurent l'obtenir quand le général Raoul Salan fut chargé des pouvoirs civils et militaires en Algérie, devenant ainsi un véritable proconsul, et quand le général de Gaulle accéda au pouvoir. Le référendum constitutionnel de septembre 1958 fut ensuite l'occasion d'une intense activité de propagande en faveur du « oui » de la part des 5e bureaux.

Liquidation et persistances

Cette politisation des cadres de l'armée explique, en partie, le comportement de l'institution militaire en mai 1958 et sa prise de position en faveur de Charles de Gaulle. Celui-ci se montra pourtant rapidement méfiant vis-à-vis de ces officiers politiques. Son administration les éloigna progressivement du théâtre d'opérations algérien. Après la semaine des barricades, en janvier 1960, le 5e bureau fut dissous et ses chefs sanctionnés du fait de leur participation au soulèvement. L'action psychologique continua toutefois sous l'égide de sections « problèmes humains » des 3e bureaux. La même année, les DOP firent l'objet d'une reprise en main de la part des autorités politiques. Devenus « unités opérationnelles de recherches », ils conservèrent cependant l'essentiel de leurs missions et restèrent, jusqu'à la fin du conflit, des organismes échappant à la légalité. En 1961, Roger Trinquier, considéré comme politiquement dangereux, fut invité par le ministre des Armées Pierre Messmer (1916-2007) à démissionner de l'armée et à s'engager comme mercenaire au Katanga. Quant à Charles Lacheroy, il joua un rôle important dans la préparation du putsch de 1961 et devint ensuite un des chefs de l'OAS [***s*** p. 640]. De fait, les premiers essais nucléaires en 1960, puis le putsch raté d'avril 1961 et la crise de l'OAS achevèrent de marginaliser au sein de l'armée les partisans de l'action psychologique et de la DGR, trop favorables à l'Algérie française.

Néanmoins, certains secteurs de l'armée, comme l'infanterie de marine, restèrent des conservatoires de cette doctrine, laquelle trouva des champs d'application dans les anciennes colonies d'Afrique noire devenues indépendantes. Ainsi le Cameroun a-t-il été le théâtre, tout au long des années 1960, de l'intervention d'officiers et de soldats français dans la guerre opposant l'Union des populations camerounaises à la dictature d'Ahmadou Ahidjo, soutenue par la France. Ce conflit vit l'application systématique des principes de la DGR, alors privée de crédit dans l'ancienne métropole. Plus récemment, le génocide rwandais de 1994 a aussi été interprété comme un des tragiques avatars de cette doctrine.

Dès les années 1950, des officiers étrangers – belges, anglais, américains, portugais, israéliens et sud-américains, entre autres – furent formés à la nouvelle doctrine, en particulier à l'École supérieure de guerre et lors de stages en Algérie. Jusque dans les années 1970, la France envoya à l'étranger des conseillers militaires chargés d'enseigner les techniques de la guerre révolutionnaire. Ces enseignements furent intégrés aux doctrines militaires américaines. Ils inspirèrent l'opération « Phoenix », menée par la CIA à Saigon entre 1967 et 1972, et les interventions américaines en Amérique centrale, en particulier au Nicaragua et au Salvador, au début des années 1980. En Argentine, les militaires qui prirent le pouvoir en 1976 appliquèrent

les méthodes qui leur avaient été enseignées dans le cadre d'importants échanges franco-argentins entre les années 1950 et 1970. Une sanglante ironie a vu resurgir, dans la guerre civile algérienne des années 1990, des pratiques militaires très semblables à la doctrine française. En effet, les généraux à la tête de la lutte antiterroriste étaient, pour certains d'entre eux, d'anciens officiers déserteurs de l'armée française.

Cette doctrine conserve d'ailleurs toujours un certain attrait. Ainsi, la doctrine de la « *counter-insurgency* » des forces américaines engagées en Irak et en Afghanistan dans les années 2000 fait explicitement référence à l'expérience française en Indochine et en Algérie.

Pour en savoir plus

Raphaëlle BRANCHE, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Gallimard, Paris, 2001.
Thomas DELTOMBE, Manuel DOMERGUE et Jacob TATSITSA, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique (1948-1971)*, La Découverte, Paris, 2011.
David GALULA, *Contre-insurrection. Théorie et pratique*, Economica, 2008.
Gabriel PÉRIÈS, *De l'action militaire à l'action politique. Impulsion, codification, application de la doctrine de la « guerre révolutionnaire » au sein de l'armée française (1944-1960)*, université Paris-I, 1999.
Marie-Monique ROBIN, *Escadrons de la mort, l'école française*, La Découverte, Paris, 2004.
Pierre VIDAL-NAQUET, *La Torture dans la République*, Minuit, Paris, 1972.
–, *Les Crimes de l'armée française*, Maspero, Paris, 1975 (rééd. La Découverte, Paris, 2001).
Marie-Catherine et Paul VILLATOUX, *La République et son armée face au péril subversif*, Les Indes savantes, Paris, 2005.

Le FLN/ALN dans la guerre d’indépendance : un monopole de la violence ?

Gilbert Meynier

Le FLN et l’ALN ne se sont-ils imposés que par la contrainte et la violence ? Ou bien ont-ils rencontré les aspirations d’Algériens mobilisés pour leur délivrance de la sujétion coloniale ? Au vrai, ces deux propositions prennent l’une et l’autre ancrage dans l’histoire sédimentée de 1830 à 1954, dans la conjoncture de 1954-1962 et dans le socle de la société.

Autoritarisme, violence et affrontements

Dans une société où prévalaient des liens personnels de subordination et d'obéissance, donner des ordres était plus spontané que le dialogue : l'objectif des premiers cadres du FLN était d'abord de s'imposer à la société algérienne pour s'en assurer la maîtrise, garantie première de leur rôle dirigeant à venir espéré. Sur ce substrat, s'est embrasé le 1er novembre suivant la désintégration du MTLD à l'été 1954 qui, sur fond des blocages coloniaux, ferma toute issue politique. Le FLN se présentait comme un front de lutte armée, rejetant les compromis, prétendant représenter seul le peuple algérien. Déconsidérées, les formations politiques furent pressées de se dissoudre, leurs adhérents de rejoindre le FLN. Face au pouvoir colonial, les neuf chefs historiques du FLN, pour une part des notables déclassés de l'Algérie profonde, souffraient d'un dépit de dépossession qui explique pour une part leur résolution de passer à la lutte armée.

Pour fonctionner, le FLN préleva la cotisation (*ishtirâk*) sur des Algériens régis par un *nidham* (organisation) à l'ordre musclé. L'intangibilité de facture religieuse immergea les colonels de la wilaya 3 (Kabylie), le bigot ordinaire Mohammedi Saïd (1912-1994) et, plus encore, son successeur Amirouche (1926-1959), qui avait été formaté à Paris par un clerc musulman à l'étrécissement abyssal, Abdelhafid Amokrane : Amirouche nomma ce dernier capitaine et fit de lui le *murshid* (guide spirituel) de la wilaya 3. La sacralité « musulmane » fut le vecteur de projection paranoïaque de la culpabilité du célèbre colonel : il tomba en 1958 dans le piège de la « bleuite » tendu par les services français, lequel aboutit à une sanglante vague de purges qui s'étendirent à la wilaya 4 (Algérois), puis au-delà. Accusant de trahison son entourage, présidant de violents procès publics, il liquida une partie des cadres de la wilaya 3 ; d'après le rapport établi en 1960 par le lieutenant Hocine Zehouane, les purges y firent 2 000 morts et, sur l'ensemble de l'Algérie, plusieurs milliers.

Or, au congrès de la Soummam d'août 1956, avait prévalu l'ordre jacobin autoritaire centralisé d'Abbane Ramdane, le dirigeant du Comité de coordination et d'exécution (CCE) [***s*** p. 606]. Mais il fut remis en cause, suite aux coups de la grande répression d'Alger et au départ du CCE pour la Tunisie à la fin février 1957 : sous la férule d'Abdelhafid Boussouf, colonel de la wilaya 5 (Oranie), dirigée depuis le Maroc, un appareil policier implacable fut forgé au sein de l'ALN. Abbane fut politiquement éliminé, puis assassiné fin 1957. Début 1960, Houari Boumediene, successeur de Boussouf à la wilaya 5, fut porté à la tête d'un État-major général extérieur. Sous le fusible politique Ben Bella, cet appareil prétorien écrasa à l'été 1962 les maquis de l'Algérois [***s*** p. 558].

Mais le FLN fut aussi confronté à une société parcourue d'antagonismes chroniques. Des régions comme l'Aurès/Belezma, périodiquement dressées contre le pouvoir colonial (comme en

1916-1917 [***s*** p. 255]), s'étaient auparavant affrontées à tout pouvoir extérieur prétendant s'y imposer aux tribus, clans et villages. Si le FLN y fut vu au départ comme un élément extérieur à contenir, des affrontements claniques prévalurent jusqu'en 1960 entre communautés et chefs rivaux, et avec le FLN. Ici et là, de grandes familles faisaient la loi contre l'ordre, colonial ou national, en gestation ; dans l'Ouarsenis septentrional, le fief du bachaga Boualam fut ainsi un pôle majeur d'enrôlements de harkis [***s*** p. 633]. En Kabylie, Amirouche scella son nationalisme en exaltant l'islam et en refoulant sa berbérité – il lui serait même arrivé de feindre de ne pas comprendre le berbère, sa langue maternelle.

Il y eut enfin, selon la formule de Mohammed Harbi, une « guerre dans la guerre », celle entre le MNA (Mouvement national algérien) et le FLN. Pourtant, l'objectif de l'historique Messali Hadj était celui-là même du Front : l'indépendance de l'Algérie. Mais il n'accepta jamais de reconnaître le FLN et il créa en décembre 1954 un contre-front, le MNA. Se déchaînèrent alors, entre les hommes des deux organisations, de sanglants affrontements qui firent des milliers de morts en France comme en Algérie. Des bastions messalistes eurent la vie dure en Petite Kabylie, sur les pourtours du Hodna, dans le Sud. Fut entreprise par l'ALN une sanglante conquête militaire. Dans la nuit du 13 au 14 avril 1956 (la « Nuit rouge »), sous la férule d'Amirouche – alors responsable de la région de la Soummam où il avait été nommé par le colonel Krim (wilaya 3) –, cinq cents hommes, femmes et enfants furent égorgés au village de Tifraten, près d'Oued Amizour. Le 28 mai 1957, à Melouza (Hodna occidental), tenu par les messalistes depuis six mois, quelque trois cents hommes adultes furent massacrés sur l'ordre du colonel de la wilaya 3, Mohammedi Saïd. La région passa sous le contrôle du FLN, mais le messaliste Mohammed Bellounis (1912-1958) rallia l'armée française – il y commanda une unité armée recrutée de conserve avec les Français, jusqu'à sa liquidation en juillet 1958, vraisemblablement par des militaires français.

Mais les responsabilités de tels massacres ne furent pas que locales : dès 1956, Abbane avait ordonné d'exécuter sans jugement les « messalistes conscients » ; puis, en juin 1957, d'« abattre tous les dirigeants messalistes ». Le FLN dut aussi lutter contre les harkis, recrutés selon l'antienne coloniale du « diviser pour régner », souvent acculés par la misère, ou engagés pour échapper aux représailles du FLN/ALN. Et il y eut également des régions où l'indécision conduisit à des directives inouïes, comme dans les Nememcha, où des *djemaa* (assemblées de notables) répartirent équitablement les jeunes gens entre l'ALN et les harkis…

FLN : pouvoir militaire, ancrages idéologiques et politiques

Les centralistes, anciens partisans du comité central du PPA-MTLD, se rallièrent au FLN au printemps 1955. Parmi ces politiques, Benkhedda, membre du CCE en 1956-1957, devint président du 3e GPRA à l'été 1961 (avec d'autres ex-centralistes – Saâd Dahlab, M'hamed Yazid –, il fit engager les négociations qui aboutirent aux accords d'Évian du 18 mars 1962 ; en privé, Boumediene disait la négociation inéluctable, mais son état-major multiplia les communiqués représentant ces négociateurs comme des bradeurs compromis avec le colonialisme). Les modérés de l'ex-UDMA intégrèrent le FLN fin 1955/début 1956. Le 20 août 1955, l'assassinat à Constantine d'Allaoua Abbas, neveu du fondateur de l'UDMA Ferhat Abbas, fut un avertissement à devoir rallier le FLN, ce qu'il fit en novembre avant de rejoindre Le Caire en avril 1956 – des tractations avaient, aussi, préparé ce ralliement sous l'égide d'Abbane. Ferhat Abbas, président des deux premiers GPRA (septembre 1958-août 1961), fut une tête d'affiche sans véritable pouvoir face au directoire militaire qui régentait le FLN.

De leur côté, les communistes du PCA, après avoir voulu organiser leurs propres maquis (CDL : Combattants de la libération), durent, après l'accord du 1er juillet 1956, se rallier, à titre individuel, au FLN. Ils y furent considérés comme des ralliés tardifs et douteux. Quant à la Fédération de France du FLN, elle fut dirigée par des responsables parachutés, jamais par des militants de l'émigration ; à partir de l'hiver 1957, Omar Boudaoud y déploya la normalisation bureaucratique. Le FLN y régna par l'impôt (*ishtirâk*), par ses ordres indiscutables et par l'assassinat des militants du MNA.

En 1949, lors de la « crise berbériste », Messali avait étouffé au MTLD le débat sur le pluralisme algérien ; par la suite, l'idée d'une identité berbère resta un sujet tabou. Le français était, aux échelons supérieurs du FLN/ALN, une langue communément usitée ; c'était moins le cas aux échelons inférieurs. Fut finalement imposée sans débats la norme identitaire d'une langue de bois islamo-arabe, à distance du pluralisme linguistique et culturel de l'Algérie profonde et même, en non-dit, du FLN. Alors, l'obéissance aux consignes du FLN fut-elle le fait de la peur, de la violence et du respect anxieux de normes sacralisées ?

La résistance à la conquête de l'Algérie était à l'ordre du jour depuis 1830. Après la défaite d'Abd el-Kader, les multiples tentatives d'insurrection, de 1857 à 1945, furent noyées dans le sang. L'esprit de *thawra* (insurrection, communément traduit par révolution) marqua le pas quand le relais fut pris par le politique au XXe siècle. L'échec final du politique imposa derechef le recours aux armes. Novembre 1954 correspondit ainsi à une volonté diffuse de prendre les armes pour chasser l'envahisseur. Nombreux sont alors les observateurs français à constater la

désaffection croissante des Algériens pour le système colonial. S'ils s'engagèrent dans le boycottage des impôts français et de la justice française, ce ne fut donc pas contraints et forcés : ils voyaient dans le FLN l'incarnation du refus des treize décennies de domination, de dépossession et de discrimination coloniales.

La guerre de 1954-1962 fut la *thawra*, le *harb tahrîr* (guerre de libération), le *jihad* (combat sacré), parfois le *nidâl* (combat militant) : l'islam, « bastion de repli » (Jacques Berque), tenait, au civique, lieu de morale provisoire. La sortie de la « nuit coloniale » (Abbas) passait par une rupture cathartique violente. Dans le Constantinois, vieil espace numide de l'irrédentisme algérien, Youssef Zighout déchaîna le 20 août 1955 la *thawra*. Fut alors révélée l'adhésion au Front d'une région jusque-là messaliste : on y passa sans états d'âme de l'obédience messaliste à celle du Front. En Oranie, il y eut sans discussion reconnaissance de trois chefs extérieurs à la région, les Constantinois Ben M'hidi, Boussouf et Boumediene, qui, pourtant, dirigèrent successivement la wilaya 5 (1954-1958). Différente du Constantinois, l'Oranie, où les luttes sociales restaient importantes, était aussi à l'unisson du national. Et, quand les masses ne répondirent pas d'emblée à l'appel du FLN, ce ne fut pas forcément par refus de le suivre, ce put être par incrédulité devant une entreprise tenue pour aventureuse : même si on l'espérait, on n'osait pas toujours y croire.

Un peuple à l’unisson d’un FLN pluriel ?

Les désirs du peuple furent en harmonie avec les chefs des maquis. En témoigne leur refus de toute formule de compromis : Ben Tobbal, alors colonel de la wilaya 2 (Constantinois), rapporte que, le 22 octobre 1956, les cadres dirigeants de sa wilaya écoutèrent fiévreusement les informations à la radio. Dès qu’il fut avéré que, suite à l’arraisonnement de l’avion conduisant du Maroc à Tunis les quatre historiques de l’extérieur (Aït-Ahmed, Ben Bella, Boudiaf et Khider), ces derniers ne seraient pas libérés et qu’était enterré le règlement négocié conçu avec les Tunisiens et les Marocains par le secrétaire d’État français Alain Savary, on fit la fête au PC de la wilaya 2 : une solution négociée ne verrait pas le jour, prévalait la solution par les armes, à laquelle des Ben Tobbal s’étaient identifiés, et avec elle le pouvoir qu’ils se construisaient sur l’option du tout militaire. Mais ce maximalisme fut aussi partagé par un politique comme Abbane, qui refusait d’envisager l’engagement de négociations avec la France sans la reconnaissance préalable de l’indépendance.

Enfin, la répression française ne cessa de renforcer l’arrimage au FLN du peuple algérien. De 1954 à 1962, la torture fut organisée en système et il y eut, d’après les chiffres militaires français, 21 132 exécutions sommaires – les « corvées de bois ». Les camps de regroupement et le déracinement des Algériens firent peut-être autant que les directives du Front pour les solidariser avec lui. Et le mot d’ordre de « grève des huit jours » de janvier-février 1957 fut massivement suivi, malgré les gros risques encourus par la population civile. L’escalade militaire aidant, les Algériens perçurent de plus en plus le FLN comme leur État. En popularisant son combat dans le monde, il donna à un peuple avide de dignité la reconnaissance internationale requise pour devenir un partenaire incontournable de la négociation finale.

Au FLN, malgré le poids de l’autoritarisme, œuvrèrent également des démocrates. Au congrès de la Soummam, Ben M’hidi insista pour que des « assemblées du peuple » fussent élues – la réalité ultérieure correspondit assez peu à ses attentes. Ben M’hidi était un croyant à l’esprit ouvert, à distance de la fossilisation obscurantiste. Et l’islam populaire ne se confondait pas avec les délires paranoïaques de certains. La justice du FLN fut certes souvent expéditive, mais son exercice dépendit de la personnalité des juges. Un Benkhedda, s’il était un musulman croyant, était un dévot moderne. Abbane, lui, authentique jacobin, fut sans doute au moins agnostique. Dans les maquis, prévalurent à la fois les normes usuelles de supériorité masculine et de ségrégation sexuelle, mais il y eut aussi des évolutions.

La marche rapide de l’histoire de 1954 à 1962 fit que rien ne fut plus comme avant. Œuvrèrent aussi maints esprits épris de justice et révulsés par la manière forte, comme le grand bourgeois Mohamed Lebjaoui, le colonel Lotfi, jeune cultivé bilingue tlemcénien qui dirigea la wilaya 5

(Oranie) de 1958 à 1960, ou le lieutenant Hocine Zehouane de la wilaya 3 (Kabylie)… Au GPRA, il y eut des ministres et cadres civils cultivés, hommes de dossiers et vrais politiques, à qui on doit d'avoir fait triompher la cause algérienne sur la scène internationale : M'hamed Yazid (1923-2003), Mohammed Harbi (né en 1933), Mohamed Seddik Benyahia (1932-1982), Redha Malek (né en 1931)… Le FLN a été accusé de n'avoir pas appliqué les accords d'Évian. Mais, outre les lourdes responsabilités de l'OAS dans les premiers mois de 1962, il faut rappeler que les responsables algériens qui les avaient négociés ne furent pas ceux qui les appliquèrent : les politiques du dernier GPRA – ils envisageaient sans défaveur le maintien des Français d'Algérie – furent, à l'été 1962, éliminés du pouvoir par l'appareil militaire de Boumediene qui, lui, l'excluait fondamentalement [***s*** p. 558]. La masse, laissée dans l'ignorance, ne put guère comprendre les raisons de ces affrontements. Mais elle apprécia le FLN au diapason de ses désirs et de ses ressentiments.

Le dénouement de 1962 vit l'affrontement entre les hommes d'État du GPRA et les hommes des casernes de l'EMG. L'EMG était le fer de lance de l'« armée des frontières » – appellation désignant les troupes de l'ALN stationnées en Tunisie et au Maroc, par opposition aux unités des wilayas de l'intérieur –, surarmée par les pays communistes, surtout par la Chine. Mais elle n'avait jamais combattu sur le terrain des maquis. L'aboutissement fut la campagne militaire de l'été 1962 contre les maquis de la wilaya 4 (Algérois), le triomphe d'un appareil militaire professionnel et l'exclusion des politiques, mais aussi des maquisards. Fut installé un régime autoritaire à soubassements militaires. Le peuple algérien, commotionné par la guerre d'indépendance, avait payé le prix fort pour se libérer d'une domination coloniale à la violence plus que séculaire. Mais les nouveaux maîtres de l'Algérie n'étaient pas non plus des tendres. Le 29 août 1962, excédés par la brutalité de la conquête militaire de Boumediene qui, en quelques jours, avait fait au moins 1 500 morts, les Algéroi(se)s manifestèrent aux cris de « *sab`a sanîn barakat !* » (« sept ans, ça suffit ! ») : venant à peine de se libérer des étrangers, les Algériens réalisaient qu'il leur faudrait aussi, désormais, apprendre à se délivrer d'eux-mêmes.

Pour en savoir plus

Hamou AMIROUCHE, *Akfadou, un an avec le colonel Amirouche*, Casbah, Alger, 2009.
Djamel-Eddine BENSALEM, *Voyez nos armes, voyez nos médecins*, ENAL, Alger, 1985.
Fanny COLONNA, *Aurès. Algérie 1954 : les fruits verts d'une révolution*, Autrement, Paris, 1994.
Alain MAHÉ, *Histoire de la Grande Kabylie, XIX^{e}-XX^{e} siècles. Anthologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Bouchène, Saint-Denis, 2001.
Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Fayard, Paris, 2002.
Jacques VALETTE, *La Guerre d'Algérie des messalistes, 1954-1962*, L'Harmattan, Paris, 2001.
Ali ZAMOUM, *Le Pays des hommes libres. Tamurt Imazighen. Mémoires d'un combattant algérien (1940-1962)*, La Pensée sauvage, Grenoble, 1998.

L’enjeu des femmes dans la guerre[a]

Neil MacMaster

À la veille de la guerre d’indépendance, les femmes algériennes, qui comptaient 96 % d’analphabètes, formaient le groupe le plus marginalisé et victimisé de la société coloniale : elles étaient les triples victimes des discriminations de classe, d’ethnie et de genre. Avant 1954, malgré l’apparition après la Seconde Guerre mondiale d’organisations comme l’Union des femmes d’Algérie (à l’initiative du PCA) et l’Association des femmes musulmanes algériennes (à l’initiative du PPA-MTLD), ni l’État colonial ni le mouvement nationaliste n’avaient considéré la position des femmes dans la société comme une question politique importante.

L’importance stratégique des femmes algériennes pour le régime colonial

Depuis le XIX^e^ siècle, le régime colonial n’avait cessé de critiquer les coutumes « barbares » du mariage infantile et arrangé, du voile, de la répudiation et de la polygamie, tout en maintenant la loi familiale musulmane (le statut personnel) sur laquelle reposaient ces coutumes : il trouvait là un argument de poids pour refuser d’intégrer les Algériens en tant que citoyens à part entière. Les pratiques islamiques, affirmait-on, étaient incompatibles avec les valeurs démocratiques et civilisées de la République.

Par une logique perverse et pour des raisons tout autres, les courants islamiques conservateurs, qui comptaient de nombreux nationalistes, se battaient avec ténacité pour défendre le statut personnel : ils considéraient la sphère privée de la famille musulmane comme le dernier bastion de résistance face à la pénétration des valeurs occidentales et à une « dés-islamisation » qui ciblait prioritairement les femmes, gardiennes de la culture populaire et de l’identité algérienne. Ce pacte durable, qualifié au début des années 1950 par la minorité des féministes algériennes de « double impérialisme », celui du colonialisme et celui du patriarcat, enfermait les femmes algériennes dans une situation d’infériorité et les excluait totalement de l’enseignement, du monde du travail et de la vie politique. À partir de 1955, cette situation fut profondément remise en cause : les forces armées en conflit comprirent tout à coup l’importance stratégique des femmes et le besoin urgent qu’il y avait de se gagner cette moitié de la population en se présentant comme le héraut de ses droits et de ses intérêts.

La conversion des militaires français à l’« émancipation » des femmes, entre 1955 et 1957, s’explique par plusieurs raisons. La révélation que des Algériennes participaient aux maquis de l’ALN, comme infirmières et combattantes armées (*moudjahidate*) ou comme terroristes urbaines (*fidayate*), frappa de stupeur le pouvoir militaire et l’opinion française. Contredisant le stéréotype orientaliste de la femme musulmane obéissante, soumise et spectatrice silencieuse de la guerre, ce constat provoqua une véritable course pour se gagner les Algériennes avant que le FLN eût consolidé son emprise sur elles. Cette prise de conscience fut renforcée par la pénétration rapide dans l’armée française de la doctrine de la guerre révolutionnaire [***s*** p. 526], à savoir l’idée que la clef de la victoire ne résidait pas dans la guerre conventionnelle, mais dans la conquête morale et politique de la population, qui cesserait alors de soutenir la guérilla et les réseaux « terroristes ».

Pour obtenir le soutien des Algériennes, en particulier dans les masses paysannes de l’intérieur, qui vivaient dans la misère, les Français s’appuyèrent sur un programme de réformes

et d’aide au développement, prévoyant la fourniture de médecins, d’écoles, de prestations sociales et familiales, d’emplois et de nourriture. Cette campagne « humaine », diffusée dans les médias du monde entier par les journalistes, les photographes et les cinéastes de l’armée, poursuivait un objectif, tout aussi important, de propagande : il s’agissait de convaincre l’opinion internationale et, en particulier, les Nations unies que la France avait, d’un point de vue moral, le droit de conserver le contrôle de la colonie. Les spécialistes de la guerre psychologique du 5e bureau en vinrent eux aussi à considérer les femmes algériennes, enfermées dans leurs foyers, impénétrables au regard policier colonial, comme une source potentielle de renseignements et comme un levier d’action contre leurs maris, leurs frères et leurs fils actifs au FLN.

1958 : la campagne de « dévoilage » des femmes musulmanes

À partir de 1956, l'armée et l'administration françaises expérimentèrent une série de mesures en vue d'assurer l'« émancipation » des femmes musulmanes. On retiendra, en particulier, la création d'équipes d'infirmières et d'assistantes sociales franco-algériennes (les équipes médico-sociales itinérantes ou EMSI), d'associations locales européo-musulmanes organisées par les épouses des généraux Massu et Salan (le Mouvement de solidarité féminine), une radio spécialisée, des campagnes audiovisuelles et l'octroi du droit de vote aux femmes pour le référendum du 28 septembre 1958. La mesure la plus radicale fut la réforme du statut personnel (ordonnance du 4 février 1959), qui fixa l'âge minimum pour le mariage à quinze ans, prohiba les mariages arrangés en exigeant le consentement des deux époux, mit fin à la répudiation masculine et accrut les droits des femmes en matière de divorce, d'héritage et de garde des enfants.

Comme l'a notamment relevé Edward Saïd, l'orientalisme occidental a nourri pendant des siècles le stéréotype de sociétés musulmanes essentiellement rétives à la modernité, à la démocratie et au progrès, à travers un discours constamment centré sur le corps des femmes, l'image du voile dont elles se couvrent, le harem, la réclusion et le sadisme racialisé de l'homme arabe. Le voile, en particulier, n'a cessé d'être utilisé comme le symbole le plus visible et le plus fort de l'ordre sociopolitique, religieux et culturel musulman dans son ensemble – préjugé toujours vigoureux dans l'Europe du début du XXIe siècle.

Le 26 avril 1958, le général Massu écrivait en ces termes au général Salan, commandant en chef en Algérie, que le moment d'agir était venu : « Il me paraît indispensable que l'ordre du "dévoilage" soit dès maintenant donné avec clarté et fermeté », faute de quoi, expliquait-il bizarrement – révélant une totale incompréhension de la société algérienne –, le risque existerait « de nous voir devancer en la matière par le FLN ». Trois semaines plus tard, le coup d'État du 13 mai en fournit l'opportunité : les 17 et 18 mai, les spécialistes de la guerre psychologique organisèrent à Alger de grandioses cérémonies lors desquelles des femmes musulmanes enlevèrent et brûlèrent leurs voiles devant des foules rassemblées sur le Forum et « fraternisèrent » avec leurs « sœurs » européennes en leur donnant la main. Ces mises en scène eurent tant de succès que le rituel du « dévoilage » fut rapidement organisé dans toute l'Algérie, les foules étant acheminées vers les centres urbains dans les camions de l'armée.

Le but de ces manifestations était de montrer que la masse des femmes musulmanes, jusqu'à présent opprimée par les terroristes du FLN, aspirait à se débarrasser des coutumes islamiques archaïques et à intégrer pleinement la modernité en partageant les libertés et le mode de vie des femmes européennes, qui ne pouvaient être garantis que par le régime colonial. Il était

évidemment essentiel pour cette campagne de propagande que la main de l'armée demeurât cachée : les médias du monde entier devaient pouvoir rapporter la joie et la spontanéité des femmes algériennes, afin de convaincre l'opinion internationale d'une adhésion populaire à l'« Algérie française » et de persuader de Gaulle, qui hésitait à prendre les commandes, qu'il avait le soutien entier du peuple algérien et qu'il n'avait pas été porté au pouvoir par un coup d'État militaire antidémocratique.

Les archives de l'armée montrent cependant de façon détaillée que ce sont les responsables de la guerre psychologique qui orchestrèrent les rituels, obligeant même les femmes à y participer. Ainsi, Monique Améziane, une lycéenne de dix-huit ans, fut contrainte, sous la menace de voir tuer son père, de se présenter devant une foule immense au balcon du théâtre de Constantine, le 26 mai, où elle lut un texte d'« émancipation » que l'on avait préparé pour elle, avant d'ôter son voile et de le lancer dans la rue aux femmes qui y étaient rassemblées. Le général Salan envoya force télégrammes aux autorités à Paris pour assurer l'authenticité des cérémonies et louer l'« exceptionnel élan patriotique des foules, qui révèle une extraordinaire révolution des esprits dans le sens d'une totale fusion spirituelle des deux communautés… Des groupes de femmes musulmanes ont hier soir brûlé, d'elles-mêmes, leur voile en disant : "Aujourd'hui, nous sommes françaises !" ».

Le mythe FLN de la « nouvelle femme » algérienne

Le FLN connaissait parfaitement les objectifs implicites de la politique française d'« émancipation » en matière de contre-insurrection. Dans *L'An V de la révolution algérienne* (1959), Frantz Fanon, l'un des intellectuels majeurs de la révolution en cours, a résumé en ces termes la doctrine de l'administration coloniale : « Si nous voulons frapper la société algérienne dans sa contexture, dans ses facultés de résistance, il nous faut d'abord conquérir les femmes… » Les nationalistes ont donc contré directement la stratégie française avec leur propre propagande, en particulier par des émissions de radio, par des attaques contre les équipes médico-sociales ou les sections administratives spécialisées (SAS) et par une campagne en matière d'aide sociale, d'éducation et d'instruction politique au sein de la paysannerie.

Les jeunes femmes nationalistes qui étaient allées à l'école et qui ne portaient pas le voile s'attachèrent à le défendre comme un symbole patriotique et se mirent à le porter, bien qu'il fût interdit pendant les examens du baccalauréat. Et ce sont des combattantes héroïques dans les maquis ou dans la guérilla urbaine, comme Djamila Bouhired (née en 1935), Zohra Drif (née en 1934) et Djamila Boupacha (née en 1938), qui offrirent à la société algérienne l'image de la femme algérienne « libérée ». Elles servirent alors pour le FLN de modèles de patriotisme et de martyre, nourrissant le mythe de la « nouvelle femme » algérienne, plus tard célébré par le fameux film de Gillo Pontecorvo *La Bataille d'Alger* (1965). Après l'indépendance, ce mythe de la combattante ne sera cependant qu'un écran de fumée – c'est hélas encore vrai cinquante ans plus tard –, servant à masquer l'échec du FLN à mettre en œuvre une politique progressiste pour les femmes.

Il faut dire que la majorité des nationalistes, comme la société algérienne en général, étaient en réalité très religieux et restaient profondément attachés aux rôles sexuels traditionnels et à la subordination des femmes au patriarcat. Ainsi, dans les maquis, nombreux étaient les combattants pénétrés des valeurs misogynes de la société rurale que choqua profondément l'arrivée de jeunes femmes célibataires et indépendantes, qui transgressaient le code de soumission et de ségrégation sexuelle. Le FLN ne pouvait donc pousser trop loin le changement de la place des femmes sans s'aliéner sa propre base ou révéler ses divisions internes ; et, à l'inverse, un rejet trop visible de tout progressisme aurait pu le présenter à l'opinion internationale comme une force réactionnaire. L'administration coloniale joua de ce dilemme en introduisant plusieurs réformes progressistes, concernant en particulier le droit de vote et la loi sur la famille, que le FLN ne pouvait aisément rejeter.

En pratique, le FLN réussit toutefois à créer l'illusion d'une libération de la femme. Du fait des conditions terribles et exceptionnelles de la guerre, nombre d'Algériens admettaient en effet

que les femmes pouvaient briser les anciennes conventions sociales en matière d'enfermement et occuper les fonctions traditionnellement réservées aux hommes ; mais il était aussi largement convenu que, une fois la victoire acquise, les femmes reprendraient leurs fonctions traditionnelles, domestiques et maternelles. La tradition de la combattante, sauveuse de la nation, face à l'incapacité des hommes à défendre l'islam et le peuple – paradoxalement incarnée par la figure de la Kahina, la reine berbère qui résista à l'invasion islamiste au VII^{e} siècle – était un mythe antique qui ne présentait aucune menace pour les normes établies en matière de genre. Le FLN ne réussit pas non plus à élaborer une politique d'émancipation pour l'après-indépendance, au prétexte que cela distrairait l'attention de la lutte immédiate et que les difficultés auxquelles les femmes devaient faire face seraient automatiquement surmontées avec la défaite de leur principal oppresseur, le colonialisme.

Enfin, en adoptant par un calcul cynique visant à asseoir sa domination des réformes porteuses d'incontestables éléments de progrès (l'émancipation, la réforme du mariage et de la loi familiale), le régime colonial rendit en réalité aux femmes algériennes un très mauvais service : il permit en effet aux courants nationalistes et conservateurs d'associer le principe même du féminisme à une idéologie étrangère destinée à corrompre la famille et la nation algérienne. La direction masculine du FLN, marginalisant sa minorité laïciste et socialiste, choisit de poursuivre l'idéal religieux et mythique d'une communauté précoloniale, ce qui lui permit d'occulter son incapacité à élaborer un programme politique progressiste et clair. Cette vision idéalisait les femmes, mais en les cantonnant aux rôles de mère et d'épouse, limitées à la sphère domestique, privée et ségréguée.

Les effets pervers de la politique d'« émancipation »

En 1960, malgré l'effort intense d'« émancipation » effectué par les Français entre 1957 et 1959, il apparaissait de plus en plus clairement que les Algériens rejetaient en masse l'occupation coloniale et que les réformes avaient peu d'impact. Après plus d'un siècle de négligence totale de la société rurale, les actions des Français n'avaient pas l'ampleur suffisante pour mettre fin aux immenses privations socioéconomiques de la paysannerie. Le temps ne jouait pas, en outre, en leur faveur. Les équipes médico-sociales et de propagande étaient trop peu nombreuses sur le terrain et disposaient de ressources et de moyens financiers insuffisants pour que leur impact fût significatif. L'optimisme des débuts quant à la conversion des femmes algériennes à la cause française à travers des rassemblements, des réunions ou des « ouvroirs » ne tarda pas à être balayé à mesure que les équipes médico-sociales réalisaient que les paysans pauvres ne faisaient que prétendre être sensibles à la propagande coloniale afin de bénéficier de la fourniture de médicaments, de vêtements et de nourriture.

La principale contradiction de la politique de « pacification » menée par l'armée française, composante majeure de la « doctrine de la guerre révolutionnaire » [***s*** p. 526], était que la violence inévitable de la guerre aliénait précisément à la cause de ses zélateurs les masses que ceux-ci espéraient convaincre de leur humanité. L'effort difficile et même pénible pour construire des ponts avec la société algérienne était systématiquement sapé par l'étendue de la répression, notamment dans l'intérieur, là où les femmes paysannes étaient particulièrement touchées par la destruction de leurs maisons, par les bombardements aveugles, par les viols et par la politique de regroupement, qui força la moitié de la population rurale à vivre dans des camps ou des bidonvilles. Enfin, malgré cette violente dislocation de la société algérienne, les structures sous-jacentes de la famille patriarcale et des rôles des deux sexes étaient trop monolithiques et trop solides pour être manipulées ou altérées par l'ingénierie sociale très superficielle d'une armée d'occupation.

C'est bien la profonde continuité de la structure sociale qui permit à l'État-parti unique, après l'indépendance, d'ignorer les réformes d'« émancipation » françaises – alors même qu'elles restèrent théoriquement à l'ordre du jour jusqu'en 1975 – et de freiner tout programme de modernisation en faveur des femmes au nom de la restauration des valeurs arabo-islamiques. Les valeurs conservatrices triomphèrent et toutes les tentatives pour adopter un code de la famille progressiste furent bloquées jusqu'à la loi de 1984, qui codifia, comme l'explique la sociologue Lucie Pruvost, une « famille de type patriarcal, basée sur le respect des solidarités agnatiques et des hiérarchies où la femme est traitée comme une mineure permanente ».

Dans la décennie 1945-1955, un mouvement des femmes algériennes naissant avait commencé de s'organiser, mais cette dynamique fut brisée lorsque ce mouvement décida de se dissoudre dans les rangs suprêmement masculins du FLN. Avec l'indépendance, la plupart des militantes, désillusionnées par le contrôle de l'État-parti unique et par les limitations imposées par la très officielle Union nationale des femmes algériennes, se retirèrent de la vie politique et de l'espace public pour se replier sur la sphère privée. Ce dont témoignera la fédayine Baya Hocine (1940-2000) : « Pour nous, c'était pire qu'avant, parce que nous avions rompu avec tout, nous avions brisé les digues et c'était très difficile pour nous de faire marche arrière. En 1962, les digues se sont remises en place, mais d'une manière terrible pour nous. »

Pour en savoir plus

Djamila AMRANE, *Les Femmes dans la guerre d'Algérie*, Plon, Paris, 1991.
Frantz FANON, *L'An V de la révolution algérienne*, Maspero, Paris, 1959 (rééd. La Découverte, Paris, 2001).
Neil MACMASTER, *Burning the Veil. The Algerian War and the « Emancipation » of Muslim Women, 1954-1962*, Manchester University Press, Manchester, 2009.
Lucie PRUVOST, *Femmes d'Algérie. Société, famille et citoyenneté*, Casbah, Alger, 2002.
Diane SAMBRON, *Femmes musulmanes. Guerre d'Algérie 1954-1962*, Autrement, Paris, 2007.
Ryme SEFERDJELI, « French "reforms" and muslim women's emancipation during the Algerian war », *Journal of North African Studies*, vol. 9, n° 4, hiver 2004, p. 19-61.
Natalya VINCE, « Transgressing boundaries : gender, race, religion and "Françaises musulmanes" during the Algerian war of independence », *French Historical Studies*, vol. 33, n° 3, 2010, p. 445-474.

Notes

a. Traduit de l'anglais par Christophe Jacquet.

Les voies de l’indépendance

Du PPA-MTLD au FLN ?

Malika Rahal

Le 1er novembre 1954 a marqué le début de l'insurrection qui aboutira à l'indépendance de l'Algérie. C'était aussi l'irruption d'une organisation nouvelle, le Front de libération nationale (FLN), alors inconnue. Dans les mois et les années qui suivirent, tous les acteurs politiques eurent à s'ajuster à cette donnée nouvelle : l'adversaire colonialiste bien sûr, mais également les concurrents et/ou futurs partenaires en nationalisme. Il s'agissait pour eux de comprendre ce qui se cachait derrière le sigle FLN. Comment se positionner vis-à-vis de lui ? Comment prendre langue ? Fallait-il le combattre ? S'agissait-il d'un front auquel les partis pouvaient adhérer ? Ou d'un parti recrutant des individus ? Le temps a donné au FLN un caractère d'évidence qui efface les hésitations et les tâtonnements de l'époque, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'organisation. Car le Front fut finalement victorieux, dans sa guerre militaire et diplomatique contre le colonialisme comme dans sa rivalité avec les autres courants algériens nationalistes.

Qu’est-ce que le FLN ?

Le FLN fit son apparition à la suite d’une scission du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) de Messali Hadj. Depuis 1946, plusieurs partis avaient pris part à l’animation politique du nationalisme, participant aux élections, s’alliant ou se confrontant : le MTLD, l’UDMA de Ferhat Abbas et le PCA avaient en commun de mettre au cœur de leur programme la fin de la colonisation [***s*** p. 465]. Le rejet par les autorités de toute modification significative du statut de l’Algérie, le truquage massif des élections à partir de 1948 et le durcissement de la répression – surtout à partir de 1950 – minèrent ces partis et les réduisirent à l’impuissance.

Au début de 1954, la crise qui couvait depuis plusieurs mois au sein du MTLD éclata : Messali Hadj s’opposa au comité central du parti, dénonçant immobilisme et bureaucratie. En retour, les membres du comité central (les « centralistes ») s’élevèrent contre le culte de la personnalité entretenu autour de Messali. Entre centralistes et messalistes, le conflit fut âpre et la faille s’approfondit rapidement pour diviser l’organisation jusqu’à la base : conflit politique mais également conflit de légitimité, il entraîna les militants à user de violence physique fratricide pour contrôler les ressources du parti.

En mars 1954, Mohammed Boudiaf proposa de dépasser le conflit par la création d’un Comité révolutionnaire pour l’unité et l’action (CRUA). Le CRUA se réunit dès juin 1954 dans le but d’organiser l’action armée, car la question fondamentale pour les militants de base était celle du passage ou non à l’action pour sortir de l’immobilisme imposé à la fois par le blocage colonial et par la sclérose du parti.

Le FLN fut créé le 23 octobre 1954 au cours de la réunion du « comité des six » à la Pointe-Pescade, dans la banlieue d’Alger. Il était composé des membres du CRUA les plus favorables à l’insurrection immédiate (Ben Boulaïd, Ben M’hidi et Boudiaf), auxquels s’ajoutait la délégation extérieure du MTLD (Aït-Ahmed, Ben Bella et Khider). Leur façon de penser, forgée au sein de l’Organisation spéciale (OS), était marquée par la conviction que la lutte armée permettrait seule d’aboutir à l’indépendance et par l’hostilité à l’égard des partis politiques créés dans le cadre colonial, même si ces derniers (PPA, UDMA et PCA) le contestaient. Développant une vision messianique et un discours volontiers religieux pour mobiliser les classes populaires, le FLN était le porteur d’une idéologie nationaliste populiste.

Dès le début de la guerre, la question se posa de savoir qui avait été à l’origine du passage à la lutte armée : dans les premiers mois, une thèse consensuelle l’attribuait au seul CRUA, thèse que le FLN a pu laisser se développer pour faciliter la mobilisation des militants du PPA-MTLD. Ce récit escamotait toutefois les débats politiques qui avaient précédé et accompagné la scission du

parti. Par la suite, les messalistes accusèrent les fondateurs du CRUA de leur avoir coupé l'herbe sous le pied pour récupérer un potentiel révolutionnaire auquel ils étaient étrangers. Le FLN, quant à lui, communiqua en direction de l'émigration en se présentant comme une organisation nouvelle et non comme un sous-produit de la scission. Les versions qui s'affrontèrent alors avaient toutes un point commun, celui d'occulter le contenu politique des débats et oppositions en sanctifiant le passage à la lutte armée du 1er novembre, lequel offrait un aboutissement à la mystique unitaire développée depuis 1943. Que les messalistes aient fini par célébrer le 1er novembre dans leur propagande révèle la puissance acquise par le symbole.

Les partis politiques algériens face à l'insurrection

Quelle fut la réaction des responsables des partis nationalistes face au déclenchement de l'insurrection ? La réponse à cette question, *a posteriori*, est piégée par la nécessité d'« en avoir été » pour être légitime. Dans les partis encore légaux (UDMA et PCA), la répression coloniale provoquait un hiatus croissant entre positions officielles publiques et discussions internes secrètes. Il est donc difficile d'évaluer à quel moment les états-majors prirent la mesure de l'événement. Le temps était nécessaire aussi au FLN pour prouver (et se prouver) qu'il existait au-delà du coup d'éclat du 1er novembre. Or le temps, c'est ce qui éloignait les partis politiques algériens du 1er novembre, leur faisant faire perdre en légitimité, tout en donnant sens à cette date.

La question du ralliement des nationalistes est en fait double : ralliement des militants et sympathisants à la base, d'une part, ralliement des appareils et des dirigeants, de l'autre. Le premier est le plus mal connu. On sait par exemple que, localement, de jeunes militants de l'UDMA firent dès 1955 le choix de monter au maquis sans attendre les consignes du parti. D'autres se rendirent en délégation auprès de leur direction pour exiger de recevoir des instructions en ce sens. Mais il reste difficile d'avoir une vision d'ensemble de ces adhésions spontanées, comme de comprendre comment les militants combinaient leur identité partisane avec l'appartenance nouvelle au FLN. On sait néanmoins que les tenants d'une vision militaire du FLN furent souvent hostiles à ces ralliés de fraîche date, accusés d'être favorables à un compromis.

Plusieurs dirigeants centralistes avaient été arrêtés immédiatement après le 1er novembre dans le cadre de la répression contre le MTLD. La détention leur donna le temps d'évaluer la situation, la question de leur ralliement ne se posant qu'à leur sortie de prison en 1955. L'arrivée de Ramdane Abbane à la direction du FLN à Alger en 1955 facilita considérablement les ralliements ultérieurs [***s*** p. 606]. Abbane n'envisageait pas une organisation militaire sans tête politique. Les discussions qu'il mena alors n'avaient pas pour unique but d'éliminer la concurrence, mais également de donner à la révolution un contenu politique en préparation du Congrès de la Soummam d'août 1956. C'est avec lui que les centralistes Benyoucef Benkhedda et Ahmed Bouda négocièrent leur ralliement – et le premier devint son lieutenant à Alger.

Du côté de l'UDMA, les discussions furent menées par Ali Boumendjel et Kaddour Sator, puis se prolongèrent plus directement avec Ferhat Abbas. Après les élections cantonales d'avril 1955, celui-ci avait proposé son aide au FLN. L'impossibilité de faire connaître publiquement ces discussions clandestines et leur caractère progressif introduisaient une certaine confusion : alors

même que les contacts algérois étaient bien engagés, la direction de la zone de Constantine du FLN s'en prit aux dirigeants locaux de l'UDMA et de l'Association des oulémas le 20 août 1955 (le neveu de Ferhat Abbas fut assassiné) – selon toute vraisemblance, il s'agissait de forcer un ralliement par ailleurs déjà en cours.

Les cadres de l'UDMA recevaient alors des consignes du FLN : ils poussèrent ainsi les élus proches de l'administration coloniale à signer en septembre 1955 une « motion des soixante et un », prenant fait et cause pour l'idée nationale et dénonçant la répression. En décembre, les cent trente élus locaux de l'UDMA démissionnèrent avec éclat : ils vidaient dès lors les assemblées de leur substance et les rendaient illégitimes comme lieu de décision politique. Mais c'est finalement avec le départ de Ferhat Abbas pour Le Caire, et sa conférence de presse du 25 avril 1956, que les choses devinrent claires : il y prononçait devant les médias internationaux la dissolution de son parti et invitait ceux qui ne l'avaient pas encore fait à rejoindre individuellement le Front.

Le rapport de forces était très différent entre le FLN et le PCA, du fait de la meilleure résistance de la structure partisane de ce dernier et du maintien de sa large base populaire [***s*** p. 432]. Au printemps 1955, dans l'attente de contacts formels qu'ils disent avoir recherchés, les dirigeants communistes mirent sur pied leur propre groupe combattant, les Combattants de la libération (CDL). Selon Sadek Hadjerès (né en 1928), ancien militant du PPA ayant rejoint en 1951 le PCA, dont il deviendra l'un des dirigeants, ce qui précipita les négociations fut l'opération Maillot d'avril 1956 : militant du PCA, l'aspirant Henri Maillot déserta alors de l'armée française en s'emparant pour le compte de son parti d'un camion d'armes et de munitions dont l'ALN avait cruellement besoin. Sadek Hadjerès et Bachir Hadj Ali (1920-1991), secrétaire général du PCA depuis 1954, rencontrèrent ensuite à plusieurs reprises Benkhedda et Abbane pour aboutir à l'accord PCA-FLN de juin 1956.

Comme les représentants de l'UDMA, ceux du PCA s'étaient opposés à l'impératif de dissolution en vue d'adhésions individuelles, mais ils étaient plus à même de résister à la volonté hégémonique du FLN. L'accord était complexe : il prévoyait l'intégration complète des CDL dans l'ALN, la rupture des relations organiques entre le PCA et ses combattants, mais le maintien du Parti communiste désormais clandestin. Là où la victoire du FLN sur l'UDMA avait été totale, le PCA résistait donc. Pour autant, son intégration dans l'ALN fut problématique : les dirigeants communistes, à l'instar d'Henri Alleg (né en 1921), insistèrent sur l'hostilité dont furent victimes certains d'entre eux, laquelle aurait conduit au mieux à les priver d'action, au pire à les éliminer physiquement – comme ce fut le cas pour le groupe de Laïd Lamrani et Georges Raffini, exécutés à une date inconnue dans le maquis des Aurès sous la responsabilité d'Adjel Adjoul.

Les oulémas étant quant à eux unis en association – et non en parti –, la question de leur ralliement ne se posait pas en termes organiques [***s*** p. 387]. Alors que leur journal avait exprimé des réserves vis-à-vis du FLN, ce n'est qu'en janvier 1956 que les contacts du cheikh Larbi Tebessi, le président de l'Association, aboutirent à la publication d'un manifeste constatant l'impossibilité de toute solution pacifique et reconnaissant le FLN comme « représentant authentique » du peuple algérien.

La guerre civile FLN-MNA

Il en alla différemment avec les messalistes. Suite à la scission du MTLD survenue en juillet 1954 au congrès d'Hornu (Belgique), puis à la création du Mouvement national algérien (MNA) par Messali Hadj en décembre 1954, les messalistes passèrent eux aussi rapidement à la lutte armée. Pour faire pièce au FLN, le MNA lança diverses actions en Algérie : attentats, boycottage du tabac et de l'alcool. Il se dota même d'une armée en germe et il avait la prééminence dans plusieurs régions, notamment dans l'Algérois, et en France, dans l'émigration.

Les deux organisations partageaient le même but et leurs différences politiques étaient marginales : le conflit qui les opposait était donc surtout une lutte pour l'hégémonie. Durant les premiers mois de la guerre, le MNA a cherché à absorber le FLN dans ses rangs. Mais les relations se détériorèrent et le FLN a progressivement gagné du terrain. En Kabylie, l'affrontement entre les deux organisations a pris une forme militaire, à Alger celle de règlements de comptes ; à partir de juillet 1956, il y eut des prolongements en France. Le bilan global de cette guerre fratricide a été évalué par l'historien Mohammed Harbi pour la France à 12 000 agressions, 4 000 morts et 9 000 blessés – il reste méconnu en Algérie même.

Les modalités par lesquelles le FLN s'affirma face aux formations politiques concurrentes eurent des conséquences importantes sur leur rôle dans la nouvelle organisation puis dans l'Algérie indépendante. Les « ralliés », principalement les « centralistes » du PPA, eurent leur place dans le Conseil national de la révolution algérienne (CNRA, créé par le Congrès de la Soummam d'août 1956), où ils représentaient le courant « politique » voulu par Abbane, au grand dam des « militaires ». Pour autant, selon Gilbert Meynier, les thèses de la Soummam furent impuissantes à enrayer le pouvoir de ces derniers sur le FLN. Toutefois, ex-centralistes du PPA et ex-dirigeants de l'UDMA conféraient au FLN un crédit international dans les rôles de ministres du premier GPRA – Abbas en personne lui donnant un visage reconnu –, propagandistes, ambassadeurs et négociateurs. Loin d'être seulement des têtes d'affiche, ils menèrent l'autre grand combat du FLN, celui que l'historien américain Matthew Connelly a appelé sa « révolution diplomatique », et qui pesa dans la victoire autant que l'action militaire de terrain.

Les dirigeants communistes, eux, demeurèrent à la tête de leur propre organisation clandestine et ne participèrent donc pas aux luttes de pouvoir à l'intérieur du FLN. De fait, le PCA fut la seule force politique préexistante à 1954 à pouvoir se reformer en concurrence avec le FLN après l'indépendance. Quant aux messalistes, ils furent les grands perdants : vaincus dans la guerre civile, interdits de se reformer en parti à l'indépendance, ils firent l'objet d'une rhétorique virulente de la part du régime installé en 1962, qui ne tarda pas à instaurer – notamment dans les

manuels scolaires – une histoire officielle dont ils étaient exclus. Alors que l'apport des autres partis était occulté, les messalistes furent l'objet d'accusations de « traîtrise », qui perdurent largement cinquante ans plus tard. Dans tous les cas, on a assisté à une déperdition du politique au fil de ces intégrations au FLN, négociées ou forcées. L'exception notable à ce phénomène demeure l'Association des oulémas, pourtant la dernière ralliée, dont l'œuvre éducative centrée sur l'éducation religieuse et la langue arabe fut transformée, après l'indépendance, en un sommaire programme politique.

Malgré la volonté d'Abbane de doter le FLN d'un contenu politique nourri par l'intégration des partis indépendantistes préexistants, sa vision hégémonique a tendu à leur dissolution et à l'effacement de leur capital politique. Cette hostilité vis-à-vis des partis, conçus comme une division du mouvement nationaliste – et donc son affaiblissement –, a conduit dans le récit dominant de l'après-indépendance à gommer dix années d'expérience partisane. Les débats entre les différentes organisations nationalistes sur la participation ou non aux élections, sur le statut de l'Algérie, la liberté du culte et sa séparation de l'État, sur la conception de l'Algérie indépendante furent frappés d'infamie – et considérés comme « discussion oiseuse et temporisation », selon l'expression de Mohammed Harbi. Dès lors, c'est le débat politique lui-même qui était décrédibilisé au profit de l'action militaire, non seulement dans le présent de la guerre, mais également dans le passé de la lutte nationaliste et dans l'avenir de l'Algérie indépendante.

Pour en savoir plus

Matthew CONNELLY, *L'Arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot, Paris, 2011.
Mohammed HARBI, *Le FLN, mirage et réalités*, Jeune Afrique, Paris, 1980.
Hafid KHATIB, *1er juillet 1956 : l'accord FLN-PCA*, OPU, Alger, sans date.
Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Fayard, Paris, 2002.
Benjamin STORA, *Messali Hadj, pionnier du nationalisme algérien, 1898-1974*, L'Harmattan, Paris, 1986.

Le pétrole saharien et son rôle dans la guerre de libération (1956-1962)

Hocine Malti

5 janvier, 15 juin, 17 novembre 1956 : ces trois dates fatidiques ont vu la mise au jour de trois énormes gisements de pétrole et de gaz au Sahara. C'était l'euphorie dans les milieux pétroliers français, dans les cercles gouvernementaux et dans l'opinion publique : 1956 a été en effet l'année qui a vu la France, puissance occupante de l'Algérie, passer du statut de pays importateur à celui de grand producteur d'hydrocarbures.

Du côté français comme du côté algérien, ces découvertes ont eu un impact considérable sur le cours de la guerre de libération, contribuant à la prolonger de plusieurs années, avec de graves conséquences à la clé : à court terme, plus de morts, plus de drames, plus de destructions, du fait de la volonté de la France de tout faire pour conserver le contrôle des hydrocarbures sahariens, malgré le caractère inéluctable de l'indépendance de sa colonie ; mais aussi une prise en main de la révolution algérienne par les chefs militaires, dont les effets se feront sentir à bien plus long terme. Le règlement politique qui a tardé à venir a fait que les leaders civils de l'insurrection ont été peu à peu marginalisés – voire éliminés physiquement pour certains –, avant de céder la place en 1958 au trio constitué par les chefs militaires Lakhdar Ben Tobbal, Abdelhafid Boussouf et Krim Belkacem, ceux que l'on a appelés les « 3 B ». Plus jamais après cela les chefs de l'armée algérienne ne céderont le pouvoir aux civils – et ils continueront jusqu'à ce jour à choisir (et destituer si nécessaire) le président de la République d'une démocratie de façade.

1956 : au cœur de la guerre, le miracle pétrolier

Ce sont des filiales du BRP (Bureau de recherches pétrolières) – la CREPS (Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara) et la Société nationale de recherches et d'exploitation des pétroles en Algérie (SN Repal, créée en 1946) – qui furent à l'origine des premières découvertes, ce qui souligne le rôle qu'ont joué et que continueront à jouer pendant longtemps encore cet organisme et son dirigeant historique Pierre Guillaumat, le « Monsieur pétrole » du général de Gaulle, dans la saga du pétrole algérien. La CREPS a d'abord découvert en janvier 1956 l'important gisement pétrolier d'Edjeleh, dans la région d'In-Amenas (Fort Polignac à l'époque), non loin de la frontière libyenne. La SN Repal, associée à la CFP(A) (Compagnie française des pétroles Algérie), a ensuite mis au jour en juin le gisement géant d'Hassi-Messaoud, l'un des plus grands au monde, dont on estimait alors les réserves en place à un milliard de tonnes de pétrole, sept milliards de barils ! Enfin, en novembre, ce fut à nouveau la SN Repal qui découvrait, toujours pour le compte de l'association avec la CFP(A), un gisement de gaz super-géant, celui d'Hassi R'Mel, le plus grand sur le continent africain : 2 000 km^2 de superficie et des réserves estimées à 2 400 milliards de m^3 de gaz et 325 millions de tonnes de liquide associé – du pétrole léger que l'on appelle condensat. D'autres découvertes suivirent, dont celles de Gassi Touil et de Zarzaïtine.

Dans l'immédiat, le mot d'ordre était de faire parvenir ce pétrole en France, dans les meilleurs délais. L'on vit des centaines de camions sillonner l'Algérie depuis les ports d'Oran, d'Alger et de Bône (Annaba) jusqu'aux sites sur lesquels allaient être érigés les centres de traitement du pétrole et les bases de vie du personnel, ceux d'Hassi-Messaoud notamment. On démarra immédiatement la pose de deux oléoducs qui transporteraient, l'un, le pétrole d'Hassi-Messaoud et des gisements avoisinants depuis le centre de collecte principal d'Haoud el-Hamra jusqu'au port de Bougie (Bejaïa), et l'autre, celui de la région d'In-Amenas jusqu'au port tunisien de La Skhira. Malgré l'inconvénient de distances plus longues et des difficultés inhérentes à la traversée de la chaîne de l'Atlas, on opta pour des trajets situés en territoire « français » – puisque l'Algérie, c'était la France –, ou à la rigueur en Tunisie plutôt qu'en Libye ; ce sont donc des raisons politiques et non économiques qui ont présidé à ces choix. Dans l'attente de la mise en exploitation de ces deux oléoducs, les responsables français optèrent pour une solution technique transitoire qui permit aux premiers barils de pétrole saharien d'arriver en France dès décembre 1957.

En dehors des trois grandes sociétés déjà citées, une vingtaine d'autres étaient présentes, françaises dans leur très grande majorité, éventuellement associées à des sociétés anglo-saxonnes toujours minoritaires. Une exception cependant à cette règle, la CPA (Compagnie des pétroles

d’Algérie), au sein de laquelle la Royal Dutch Shell détenait 65 % des actions. Toutes confondues, ces sociétés ont produit une vingtaine de millions de tonnes en 1962. Telle était, très brièvement résumée, la physionomie de la scène pétrolière algérienne durant la période 1956-1962.

Poursuivre la guerre pour priver de son pétrole la future Algérie indépendante

Les découvertes de 1956 ont confirmé les hypothèses sur l'existence de pétrole au Sahara émises par des géologues de renom qui s'y étaient intéressés dès les années 1920. Elles sont venues couronner une activité de recherches intensives menées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'initiative du BRP. Ce dernier voyait ses efforts ainsi récompensés par des découvertes prolifiques, avec cependant un immense point d'interrogation : comment garder ce pétrole « français », alors que la guerre de libération déclenchée par les nationalistes algériens le 1er novembre 1954 risquait de voir l'Algérie devenir indépendante à plus ou moins long terme ?

Effet du hasard, un mois jour pour jour après que le pétrole eut jailli à Edjeleh, le chef du gouvernement socialiste Guy Mollet se rendait à Alger, notamment pour y installer le nouveau gouverneur, le général Georges Catroux. Considéré comme une « colombe », la mission de ce dernier consistait à engager des discussions avec les représentants des deux communautés, musulmane et pied-noir, afin de ramener la paix. C'est, a-t-on dit, parce que Guy Mollet a été ce 6 février 1956 bombardé de tomates par les représentants de l'« Algérie française » lors d'une cérémonie officielle qu'il aurait ensuite opéré un virage à 180 degrés par rapport à ses convictions initiales, en décidant de nommer, à la place de Georges Catroux, le socialiste Robert Lacoste, un « faucon » dont la politique fut de mener une guerre à outrance aux « rebelles » algériens.

Derrière cette affaire de tomates, une raison plus sérieuse du revirement de Guy Mollet pourrait bien avoir été la première découverte du pétrole algérien. Ce que l'on sait à coup sûr, c'est que la dépendance de la France par rapport à l'étranger – l'Irak notamment – pour sa consommation pétrolière, totale jusque-là, ne sera plus que de 90 % en 1960 et de 60 % en 1962. Ce que l'on sait également, c'est que la politique de guerre totale décidée par Guy Mollet fut suivie aussi bien par les gouvernements ultérieurs de la IVe République que par celui du général de Gaulle à partir de 1958. Les uns et l'autre firent néanmoins des propositions de négociations au FLN, puis au Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) après sa création en 1958. Les négociations échouèrent cependant, tant que le Sahara n'était pas reconnu par la France comme partie intégrante du territoire algérien, ce qui était un préalable non négociable pour le GPRA.

L'amputation de l'Algérie de sa partie saharienne était une notion de longue date diffuse dans les esprits des politiques et des militaires français [***s*** p. 265], que les découvertes de 1956 étaient venues cristalliser. En nommant en 1945 Pierre Guillaumat président du BRP et directeur des

carburants, le général de Gaulle en avait fait le véritable maître de la politique pétrolière française. Cet homme connaissait parfaitement les déboires passés de la France en la matière, notamment lors de ses conflits avec le Royaume-Uni pour le contrôle des richesses pétrolières de l'Irak après la Première Guerre mondiale. Aussi, en prenant en charge l'industrie pétrolière française, Pierre Guillaumat n'avait qu'une idée en tête : assurer coûte que coûte l'indépendance énergétique de son pays. À ses yeux, le pétrole découvert en Algérie en 1956 était là pour garantir cette indépendance.

C'est en s'inspirant d'idées qui étaient donc dans l'air depuis une cinquantaine d'années qu'il amena les technocrates du BRP, puis les dirigeants politiques à mettre au point le schéma directeur qui érigerait le Sahara en territoire distinct du reste de l'Algérie, le maintenant ainsi dans le giron de la France quelle que soit l'issue du conflit en cours. On aurait dit que cet homme cherchait à prendre une revanche sur l'Histoire, car il fallait, selon lui, non seulement que le Sahara et les hydrocarbures qu'il recélait demeurent français, même en cas de « perte » de l'Algérie, mais encore que le droit à l'exploitation soit réservé aux seules entreprises françaises. Cette orientation sera à l'origine de nombreuses tensions dans les relations algéro-françaises après l'indépendance algérienne.

La création de l’Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)

La réflexion commune des politiciens et des pétroliers français les avait conduits, dans une première étape, à envisager de déclarer le Sahara partie du territoire national. Mais ils se rendirent très vite compte de l’absurdité de cette solution qui en faisait une simple excroissance de l’Hexagone en Afrique. Dans une seconde étape, on pensa faire de l’« Afrique saharienne française » un département d’outre-mer. Mais comment, alors, concilier ce schéma avec le fait que certaines portions de ce vaste territoire étaient incluses à l’intérieur des frontières d’États riverains qui étaient en voie d’acquérir leur indépendance ? La solution retenue fut un compromis aboutissant quand même à ériger le Sahara en territoire autonome, camouflé sous la forme d’une organisation économique et sociale dénommée Organisation commune des régions sahariennes (OCRS). C’est le 29 décembre 1956 que l’Assemblée nationale française entérina le projet présenté par le futur président de la République de Côte-d’Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, alors ministre d’État du gouvernement Guy Mollet. Le 10 janvier 1957, un an après la découverte d’Edjeleh, fut promulguée la loi portant création de cette organisation, dont l’article premier affichait clairement le but recherché : « Il est créé une Organisation commune des régions sahariennes, dont l’objet est la mise en valeur, l’expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française et à la gestion de laquelle participent l’Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Soudan [le Mali actuel] et le Tchad. »

Malgré l’ambiguïté de la formule utilisée, l’Algérie se voyait bien amputée de sa partie saharienne, qui constituait le cœur de ce nouvel ensemble sur lequel était confirmée voire renforcée la souveraineté française. Afin de lever tout doute quant à la dimension politique que l’on avait voulu attribuer à cette nouvelle entité, il fut confirmé dès juin 1957 que le Sahara ne relèverait plus administrativement du gouverneur général de l’Algérie. Il passait sous la tutelle d’un nouveau ministère créé à cet effet, le ministère du Sahara, dont le titulaire était également délégué général de l’OCRS. Le socialiste Max Lejeune fut le premier à occuper ces deux postes. Toujours dans le même esprit de consacrer définitivement la rupture juridique du Sahara avec l’Algérie, le gouvernement décidait d’en changer la dénomination officielle. Par décret du 7 août 1957, les « quatre territoires du Sud algérien » créés par la loi du 24 décembre 1902 étaient transformés en deux départements sahariens, les Oasis et la Saoura, intégrés au sein des « zones sahariennes de la République française » visées par la loi du 10 janvier. Ces dispositions, conséquences directes des découvertes de 1956, ont constitué le point d’achoppement de toutes les tentatives de négociations entre Français et Algériens, qui ne disparaîtra que le 5 septembre

1961. Le général de Gaulle mettait fin, à cette date, à la situation de blocage en annonçant officiellement, lors d'une conférence de presse, que le Sahara était partie intégrante de l'Algérie. À la suite de quoi, les choses allèrent très vite ; moins de six mois après étaient signés, le 18 mars 1962, les accords d'Évian qui mirent fin à sept années et demie de guerre et qui scellèrent l'indépendance de l'Algérie.

La solution retenue à Évian, pour ce qui est de l'exploitation des hydrocarbures sahariens, ne fut que la poursuite, sous une autre forme, de la ligne politique suivie jusque-là. L'OCRS fut remplacée par l'Organisme saharien (OS), une structure technico-administrative qui en reprit toutes les prérogatives. Cet organisme, au sein duquel l'Algérie et la France étaient représentées à parts égales, avait pour mission essentielle d'assumer la tutelle des opérations d'exploitation du pétrole et du gaz ; il constituait de ce fait un écran entre les compagnies pétrolières et l'administration algérienne. C'est en réalité une véritable cosouveraineté qui fut instaurée par les accords d'Évian, puisque toute décision concernant les richesses pétrolières de l'Algérie devait être prise à la majorité des voix au sein du conseil de direction de l'Organisme et, par conséquent, recueillir l'assentiment du gouvernement français. Cette énorme concession de la part des négociateurs algériens était le prix à payer pour mettre fin à une guerre qui n'avait que trop duré, entre quatre et six années supplémentaires selon les uns ou les autres.

Pour en savoir plus

André BOURGEOT, « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger) », *Autrepart*, n° 16, 2000, p. 21-48.

Roger FALIGOT et Jean GUISNEL (dir.), *Histoire secrète de la V^e^ République*, La Découverte, Paris, 2007.

Naffet KEITA, « De l'identitaire au problème de la territorialité. L'OCRS et les sociétés Kel Tamachek du Mali », *in* GEMDEV et UNIVERSITÉ DU MALI (dir.), *Mali-France. Regards sur une histoire partagée*, Donniya/Karthala, Bamako/Paris, 2005.

Hocine MALTI, *Histoire secrète du pétrole algérien*, La Découverte, Paris, 2010.

Les déchirements du Front de libération nationale à l'été 1962

Amar Mohand-Amer

Le 3 juillet 1962, l'Algérie accède officiellement à l'indépendance. L'événement historique est fêté dans une grande liesse populaire. À Alger, le président du Gouvernement provisoire de la Révolution algérienne (GPRA) Benyoucef Benkhedda et la grande majorité de ses ministres sont accueillis comme des libérateurs. Manquent à ces retrouvailles populaires Ahmed Ben Bella et Mohammed Benyoucef Khider. Ces absences ne sont pas circonstancielles, elles sont révélatrices de la grave crise politique à laquelle est confronté le Front de libération nationale (FLN) depuis le 18 mars 1962, date de la libération des prisons françaises d'Ahmed Ben Bella, Mohammed Boudiaf, Mohammed Khider, Hocine Aït-Ahmed et Rabah Bitat. Le retour des cinq cofondateurs du FLN va complètement bouleverser les rapports de forces au sein des instances politiques et militaires du FLN : le GPRA, le Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA), l'Armée de libération nationale (ALN), les Fédérations (du FLN) en France et au Maroc, l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA)…

Aux origines de la crise

Si la crise de l'été 1962 s'inscrit dans un processus de (re)prise de pouvoir et d'une « guerre de succession » – selon la formule de Mohammed Harbi –, d'autres facteurs jouent un rôle considérable dans l'implosion du FLN historique à l'indépendance. Né de la scission du PPA-MTLD en 1954 [***s*** p. 547], le FLN déclenche la guerre avec de lourds handicaps. Ce passif va déterminer sa nature politique, influer sur ses pratiques et modeler son idéologie. À l'indépendance, d'autres facteurs accentuent ces antagonismes : enjeux partisans, jeux des alliances (et des dés-alliances) conjoncturelles, ambitions personnelles, revanches sociales, intérêts stratégiques des pays voisins ainsi que ceux de l'ancienne puissance coloniale, réactivation des anciens clivages (intérieur/extérieur et politique/militaire), marginalisation politique des wilayas, conflit GPRA/État-major général (EMG), résurgence de la figure du leader charismatique, du *zaïm*, en l'occurrence celle de Ben Bella…

La crise du FLN de l'été 1962, c'est aussi l'intervention d'un nombre considérable d'acteurs (dirigeants politiques, chefs militaires, puissances étrangères, organisations civiles, population…). Cette profusion d'intervenants complexifie la crise et favorise l'émergence de nombreux pôles de pouvoirs : le groupe de Tlemcen constitué autour de Ben Bella, celui de Tizi Ouzou (dont les leaders sont Boudiaf et Belkacem Krim) et celui de la wilaya 4 (l'Algérois), qui revendiquent un rôle politique. L'autorité est ainsi morcelée, d'où un danger réel pour l'unité nationale. La crainte de la répétition en Algérie du scénario de l'indépendance du Congo belge en 1960 (on parlera de « congolisation ») devient un facteur majeur et détermine les stratégies des différents acteurs. Isolé, le président du GPRA, Benkhedda, exclut tout recours à la solution militaire pour résoudre la crise. C'est le même choix que prône Ben Bella dans le conflit qui l'oppose à ses adversaires : GPRA et groupe de Tizi Ouzou, puis les wilayas 3 (Kabylie) et 4, mais pas pour les mêmes raisons. Il n'usera de la force qu'en septembre 1962 et ce ne sera pas en qualité de chef du groupe de Tlemcen, mais en tant que leader d'un bureau politique reconnu par la quasi-totalité des dirigeants du FLN et de l'ALN.

Pourtant, les prises de position de Benkhedda et de Ben Bella sont fondamentalement opposées. Le premier est dans une logique d'apaisement. En 1962, les perspectives de sa survie politique sont des plus précaires. Ses principaux appuis au sein du FLN sont exclusivement issus de sa famille politique (les anciens « centralistes » du PPA-MTLD). Quant au second, à la tête d'une importante coalition constituée des wilayas 1 (l'Aurès-Nememcha), 5 (l'Oranie) et 6 (le Sahara) et de l'armée des frontières, bénéficiant de l'aide militaire et politique de l'Égypte, son premier objectif est d'imposer son autorité sur l'ensemble du pays, condition *sine qua non* pour

lui et ses partisans d’obtenir une reconnaissance nationale et internationale, notamment de la part du gouvernement français, soucieux de la sécurité de ses nombreux ressortissants restés en Algérie et de ses intérêts militaires et économiques stratégiques.

Conflit des légitimités et rôle des influences extérieures

Les événements survenus au cours de cette période sont nombreux : échecs de la session du CNRA de mai-juin 1962 à Tripoli et de la réunion des chefs de l'ALN de l'intérieur à Orléansville (17 au 18 juillet 1962), affaiblissement du GPRA, propension de chaque wilaya à considérer son fief comme un territoire privatif (wilayisme), ingérences politiques (Égypte, France et Tunisie), violence fratricide… Leurs conséquences immédiates sont fondamentales, la configuration politique de l'Algérie indépendante est radicalement bouleversée.

Le personnel politique du FLN, de l'ALN et de l'UGTA subit d'abord des remaniements considérables. La redistribution des cartes politiques devient dès lors subordonnée à la troublante conjonction de facteurs objectifs et de considérations subjectives. La fulgurance des promotions, la brutalité des marginalisations et l'émergence de nouveaux acteurs témoignent de l'importance de ces changements dans une période aussi courte. L'accession aux hautes fonctions devenues vacantes aiguise les ambitions et bouleverse les anciennes règles de subordination politique ou militaire.

L'implosion du FLN provoque également des bouleversements au sein des institutions mises en place dans le cadre des accords d'Évian et constituant les seules autorités officielles pendant la période transitoire (du cessez-le-feu à l'élection de l'Assemblée nationale constituante). Ainsi, l'Exécutif provisoire installé en avril 1962 (véritable gouvernement de fait) et son armée (la « Force locale », composée d'environ 40 000 soldats, la plupart des appelés algériens, et les « auxiliaires temporaires de l'ordre », ATO) sont, à l'instar du GPRA et du CNRA, contestés et se révèlent incapables d'exercer leurs missions. Les nominations d'Algériens aux hautes fonctions de l'État (notamment les préfets) sont remises en cause par les nouveaux détenteurs des pouvoirs politiques locaux, les chefs de wilayas. En effet, le principe de l'indépendance acquis, les différentes forces politiques et militaires au sein du FLN revendiquent chacune tout ou partie du pouvoir. En juillet 1962, les Algériens découvrent que l'homogénéité du FLN n'est qu'un leurre – que seules les impérieuses obligations de la guerre avaient permis de maintenir. La conquête du pouvoir devient dès lors un projet politique immédiat, aux règles à la fois mouvantes et complexes. La brièveté et la densité de la crise commandent plus le recours à la tactique qu'à la stratégie.

Dans le contexte de l'indépendance, la légitimité devient l'imperium politique et militaire dans les mains de ceux qui peuvent s'en prévaloir. Mais il s'agit d'une multiplicité de légitimités. La plus incontestable *a priori* est celle des maquis de l'intérieur (les wilayas). Avec l'armée des frontières, c'est une légitimité de force organisée et constituée dont il est question. La légitimité légale est quant à elle représentée par le GPRA et son président Benkhedda. Les accords d'Évian

signés entre le gouvernement français et le FLN reconnaissent à l'Exécutif provisoire et à la Force locale une légalité officielle. Enfin, il faut compter avec la légitimité politique dont les principaux récipiendaires sont les cinq chefs historiques libérés le 18 mars 1962.

Paradoxalement, ce n'est pas la légitimité de l'ALN – avec sa martyrologie, le prestige de ses maquis et la puissance de son armée des frontières – qui s'impose d'abord au cours de cette crise. La légitimité effective est alors l'apanage des politiques, Ben Bella et ses compagnons de détention. Le processus d'indépendance crée en effet ses propres règles : à l'aura des djebels et des champs de bataille se substituent le prestige du leadership politique national (Ben Bella et Boudiaf) et la force du politique. C'est une légitimité étroitement liée au moment historique du 1er novembre 1954 et primant sur tous les statuts et les revendications. Aussi, la légitimité légale incarnée par le GPRA et son président Benkhedda se trouve-t-elle également récusée. Il faut toutefois préciser que, dans cette situation inédite dans l'histoire du FLN, le principe de la primauté du politique sur le militaire constitue le dénominateur commun des politiques du GPRA, du bureau politique et du CNRA, en dépit de leurs dissensions. Face aux pressions d'une ALN elle-même divisée (entre wilayas et armée des frontières), ils semblent faire front uni.

En conséquence, le bureau politique du FLN formé le 22 juillet 1962 à Tlemcen ne comprend aucun dirigeant des wilayas et de l'armée des frontières – la crise de l'été 1962 ayant démonté le double mythe de la solidarité entre les wilayas et de l'unité de l'ALN, les alliances se nouant autour de nouveaux enjeux plus politiques que militaires. La légitimité officielle, celle de l'Exécutif provisoire, est quant à elle niée dès le départ et se trouve rapidement confrontée aux contradictions d'un FLN désuni et d'une ALN éclatée en « baronnies » locales.

Dans cette crise, les stratégies régionales sont également au cœur des événements. L'Égypte nassérienne mise sur Ben Bella et Khider. Le soutien du président Gamal Abdel Nasser s'inscrit dans sa politique de promotion du panarabisme que les deux dirigeants FLN revendiquent totalement. Le fameux « Nous sommes Arabes, Arabes » de Ben Bella à Tunis le 14 avril 1962 ne laisse aucune équivoque sur son adhésion au projet de son mentor politique. L'appui de Nasser à Ben Bella et ses partisans est à la fois politique, idéologique et logistique : bien avant la proclamation de l'indépendance, des tonnes d'armes et de matériel moderne sont livrées par l'Égypte à la coalition menée par Ben Bella – cet armement fera la différence quand la crise entrera dans sa phase décisive, celle où le règlement politique se subordonne à une victoire militaire.

Hostile à Nasser et à son projet d'imposer le leadership égyptien sur le Maghreb, le président tunisien Habib Bourguiba, par le jeu des alliances et des oppositions, apporte quant à lui au GPRA (notamment à Benkhedda et Krim) un appui politique déclaré. Le Maroc, de son côté, fait du règlement du contentieux frontalier la base de ses futures relations avec l'Algérie. Par conséquent, la posture qu'adopte son monarque, le roi Hassan II, est prudente et pragmatique : sans s'engager directement dans la crise, le Maroc, à l'instar du gouvernement français, considère que la situation politique et militaire est plus favorable à la coalition formée autour de Ben Bella. À cet effet, la neutralité du royaume marocain dans cette crise reste relative.

Le dénouement : la violence militaire aux origines de l'Algérie indépendante

Bien qu'unanimes sur le projet politique et sociétal de l'Algérie indépendante (le programme de Tripoli pour la réalisation de la révolution démocratique populaire est adopté à l'unanimité par le CNRA en juin 1962), les protagonistes de la crise prennent le risque de provoquer une guerre civile. L'instabilité politique créée par la grande difficulté des dirigeants du FLN à trouver entre eux un *modus vivendi* fait de juillet 1962, mois de l'indépendance enfin obtenue, celui des affrontements par communiqués et meetings populaires interposés, chaque partie cherchant à impliquer à son profit une population meurtrie par la guerre et refusant de s'engager dans une nouvelle.

En août, l'accord de sortie de crise signé le 2 du mois entre le groupe de Tlemcen et celui de Tizi Ouzou suscite un espoir. Fragile et conclu sur des bases biaisées, il est vite vidé de sa substance au moment où on établit la liste des futurs membres de l'Assemblée constituante, ce qui provoque la démission du bureau politique de Boudiaf. La situation se radicalise avec l'intervention d'un nouvel acteur majeur, la wilaya 4, dont les chefs ne tolèrent à Alger aucune autorité autre que la leur. Le temps n'est plus au compromis. Le 29 août, une fusillade éclate dans la Casbah. C'est le temps de la violence fratricide. Passive et perplexe jusque-là, la population prend conscience du danger qui guette le pays. Brandissant comme un étendard le fameux slogan « *sab'a s'nîn barakat !* » (« sept ans, ça suffit ! »), elle appelle les parties en conflit à ne pas continuer une guerre qui a été longue et dure. Sa doléance n'est pas entendue.

La marche sur Alger est alors lancée par Ben Bella aux premiers jours de septembre : l'objectif est d'imposer l'autorité du bureau politique par la force des armes. Les affrontements entre les hommes de la wilaya 4 et ceux de la puissante armée des frontières sont violents. Le bilan n'est pas connu, mais il peut être estimé à des centaines de morts et autant de blessés. Ces victimes sont les témoins d'une indépendance dangereusement hypothéquée. Dès lors, les institutions politiques nouvellement constituées (le bureau politique, l'Assemblée nationale constituante, l'Armée nationale populaire…) portent le sceau de pratiques autoritaires. À l'indépendance, Ben Bella et ses partisans n'ont pas accédé au pouvoir par un pronunciamiento militaire, mais par la conjonction de plusieurs facteurs, dont l'affaiblissement d'un GPRA contesté à la fois par sa base (l'ALN) et par les dirigeants fondateurs du FLN. Cependant, leur responsabilité dans l'exacerbation des tensions internes est totale.

En portant atteinte au processus normal de transition institué par ses textes fondamentaux (adoptés au congrès de la Soummam en août 1956 et au CNRA de janvier 1960), ils ont créé les

conditions objectives d'une confrontation larvée au sommet pour l'accaparement du pouvoir. Celle-ci marquera les premières années de l'Algérie indépendante jusqu'au coup d'État du colonel Houari Boumediene du 19 juin 1965 et ses soubresauts ultérieurs – dont la tentative de putsch avortée, le 14 décembre 1967, de l'ancien chef de la wilaya 1, le colonel Tahar Zbiri, appuyé par un groupe d'officiers supérieurs de l'ANP, tous issus de l'ALN de l'intérieur. Cinquante ans après, l'Algérie indépendante reste profondément affectée par les circonstances tragiques de sa naissance [***s*** p. 665]. Le principe de la « primauté du politique sur le militaire » dont Ben Bella avait en théorie permis le retour en 1962 n'a été, en fait, qu'une expérience chaotique et de courte durée. Le pouvoir est revenu finalement au segment le plus solide et le plus homogène du groupe de Tlemcen, celui de l'armée des frontières.

Pour en savoir plus

Benyoucef BENKHEDDA, *L'Algérie à l'indépendance. La crise de l'été 1962*, Dahlab, Alger, 1997.
Lakhdar BOUREGAÂ, *Châhid `alâ'ightiyâl al-thawra* [Témoin de l'assassinat de la révolution], Dâr al-Hikma, Alger, 2000.
Daho DJERBAL, *Mémoires de Lakhdar Ben Tobbal* (non encore publiés).
Belaïd HADJEM, *La Crise politique algérienne de l'été 1962. La lutte pour le pouvoir*, mémoire de maîtrise, université Paris-VIII, 2003.
Ali HAROUN, *L'Été de la discorde. Algérie 1962*, Casbah, Alger, 2000.
Djelloul HAYA, *Évian 62. Le dernier combat. Vérités sur le processus des Accords d'Évian* (préface de Mohammed Harbi), Casbah, Alger, 2008.
Amar MOHAND-AMER, *La Crise du Front de libération nationale de l'été 1962. Indépendance et enjeux de pouvoirs*, thèse de doctorat d'histoire, université Denis-Diderot-Paris-VII, 2010.

La loi du 26 décembre 1961 : une anticipation du rapatriement des Français d'Algérie

Yann Scioldo-Zürcher

Longtemps restée inaperçue dans la succession des événements de la guerre d'Algérie finissante, la loi votée le 26 décembre 1961 « relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer » n'en impulsa pas moins un profond tournant politique. Elle témoigne de la façon dont le gouvernement de Michel Debré, après sept années d'une guerre délétère, a initié un nouvel outil de gouvernance capable d'apaiser les très vives tensions au sein de la société française. Composée de quatre courts articles de portée générale, elle réformait profondément le droit des « rapatriés » en mobilisant les dispositifs de protection des populations et d'intervention administrative propres à l'État social : elle assurait le versement d'allocations inédites, organisait le retour à l'emploi et le relogement, sans omettre de garantir une indemnisation à venir des biens perdus outre-mer.

Il ne s'agissait cependant pas là seulement d'une volonté de « dompter » les Français coloniaux et les partisans de l'Algérie française, sensibles aux discours séditieux de l'OAS, par l'octroi de considérables enveloppes budgétaires. Avec cette loi, le gouvernement avait désormais les moyens d'anticiper juridiquement les situations les plus imprévisibles concernant les Français d'Algérie. Il avait aussi réussi, en orientant le débat politique sur la future place des rapatriés coloniaux en métropole, à évoquer plus sereinement l'indépendance algérienne, perspective jusqu'alors largement refusée par les parlementaires. Enfin, les débats qui ont encadré le vote de cette loi ont permis un retour aux interactions politiques dans un Parlement encore marqué par l'usage de l'article 16 de la Constitution et les pouvoirs exceptionnels qu'il conférait à la présidence de la République. La loi du 26 décembre 1961 a ainsi été une importante loi de régulation qui pacifiait les relations sociales et politiques sur la question algérienne et qui, avant même l'indépendance de l'Algérie, orientait la politique intérieure et extérieure française vers une nouvelle ère postcoloniale.

La « solidarité nationale », facteur de coercition politique

Le recensement de la population en Algérie évaluait, au 1er juin 1960, à 1 024 000 le nombre de « Français ». Un an et demi plus tard, le 31 décembre 1961, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères n'en dénombrait plus que 860 000. S'il est impossible de déduire de cette diminution qu'il y eut simple transfert d'individus de l'Algérie vers la France, les préfectures signalaient avec inquiétude que les installations définitives de Français d'Algérie en métropole croissaient exponentiellement. Conscient des dangers pour le maintien de l'ordre que le désarroi politique et social de cette population pouvait entraîner, le gouvernement mobilisa le savoir-faire de ses administrations afin de protéger la cohésion nationale.

Un secrétariat d'État aux rapatriés, sous autorité du ministère de l'Intérieur, fut créé le 6 mai 1961. Confié à Robert Boulin (1920-1979), il avait pour principal objectif d'étudier l'éventualité d'un départ massif des Français d'Algérie et de réformer le statut de rapatrié, insuffisamment protecteur pour les Français coloniaux précédemment contraints au départ des territoires où ils étaient jusqu'alors installés. Un mois plus tard, le 28 juin 1961, le président de la République assurait aux députés qu'une politique de rapatriement et de réinstallation était en cours d'élaboration. Le 30 septembre enfin, Robert Boulin et Roger Frey (1913-1997), ministre de l'Intérieur, présentaient au Sénat un projet de loi. Préférés par le gouvernement aux députés, les sénateurs étaient considérés comme plus prompts au débat sans s'égarer dans un vain affrontement entre partisans de l'Algérie française et de l'indépendance. Une fois les discussions sénatoriales tenues et le processus d'élaboration d'un texte de loi sur les rapatriés engagé, les députés s'associèrent plus sereinement à l'idée du rapatriement.

En amenant le débat politique sur les indispensables liens de solidarité existant entre les membres d'un même État-nation, Robert Boulin put aborder concrètement l'avenir des Français d'Algérie. Les partisans de l'Algérie française virent dans la notion de « solidarité nationale » un moyen de « réparer », du moins partiellement, l'indépendance algérienne. Le député gaulliste René Hostache, élu des Bouches-du-Rhône et membre du groupe parlementaire majoritaire UNR (Union pour la nouvelle République), assurait qu'elle était une « reconnaissance fraternelle » envers des Français d'outre-mer qui avaient activement participé à la libération de la France au cours de la Seconde Guerre mondiale. André Lacaze, élu de Charente-Maritime et membre du groupe des Indépendants et paysans d'action sociale, préférait entendre sous ce vocable un « devoir de la nation pour ses enfants […] frappés par l'adversité ».

De même, les plus farouches opposants à la colonisation pouvaient, par son usage, admettre les difficultés sociales des rapatriés sans risquer de passer pour de fervents colonisateurs. Robert Ballanger, élu communiste de Seine-et-Oise, donnait à la solidarité nationale une définition

conditionnelle qui devait « s'exprimer seulement mais pleinement à l'égard des petites gens, fonctionnaires, employés, petits commerçants et artisans, […] soit des travailleurs en activité ou en retraite » et laisser de côté « les profiteurs de l'exploitation colonialiste, les gros colons propriétaires de centaines ou de milliers d'hectares […] [et] les activistes ultras, qui par leurs activités criminelles continuent à prolonger la guerre ». Les débats furent rudes, souvent emportés. André Mignot, député colonialiste de Seine-et-Oise, affirmera avec conviction, mais depuis Paris, que les Français d'Algérie voudront « coûte que coûte, malgré de sérieux aléas, rester où ils ont vécu depuis plusieurs générations […] et que la grande majorité préférera se faire tuer sur place ».

Au-delà de cette rhétorique souvent caricaturale, en exprimant les sentiments de reconnaissance nationale propres à chacune des familles politiques et en prenant garde à conserver une définition suffisamment polysémique de ce qu'était la solidarité de la nation, les parlementaires construisirent un droit des rapatriés innovant qui, de surcroît, organisait concrètement la « sortie de guerre d'Algérie ».

La loi du 26 décembre 1961, facette d'un État protecteur et anticipateur

La loi ne nomma jamais les Français d'Algérie. Elle élargissait, au contraire, la définition de rapatriés à tous les Français d'outre-mer « ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France ». La qualité de rapatrié était donc désormais conditionnée par l'expérience coloniale. Plus encore – et c'était là une avancée juridique majeure –, la subjectivité des candidats au retour était reconnue : ils pouvaient demander à bénéficier de ce statut à tout moment, en fonction des événements de leur quotidien et non des seules circonstances politiques internationales. Les étrangers présents sur les sols coloniaux français n'étaient cependant pas bénéficiaires des mesures mises en place, à moins d'avoir participé à l'effort de guerre de la France et d'avoir pris part à la libération du territoire durant la Seconde Guerre mondiale.

La loi mettait aussi en place des aides transitionnelles, censées faciliter les installations immédiates. Les rapatriés bénéficiaient de « mesures de nature à les intégrer […] dans les structures économiques et sociales de la nation ». Dans la continuité de la politique de rapatriement existante, ils bénéficiaient de « prestations forfaitaires de retour » afin de rembourser leurs frais de voyage et de déménagement. La grande nouveauté de la loi résidait dans la création de « prestations temporaires de subsistance ». Pour faciliter l'installation des rapatriés du secteur privé, l'État verserait une allocation mensuelle, afin qu'aucun d'eux ne tombât dans le cercle vicieux de la paupérisation et de l'endettement.

Le 24 octobre 1961, Robert Boulin en exposait le fondement aux sénateurs : « L'expérience a montré que lorsqu'un rapatrié arrivait […] et que, malgré les quelques indemnités provisoires qui pouvaient lui être données, il était contraint dans l'immédiat de chercher du travail pour assurer sa subsistance quotidienne, il effectuait ses recherches dans des conditions déplorables. Il est donc apparu nécessaire que pendant un délai assez long, le rapatrié soit assuré d'une indemnité journalière, […] qui lui permettra en toute sérénité, et avec du temps devant lui, de chercher un emploi conforme à sa spécialisation ou un emploi vers lequel nous l'aurons personnellement orienté. » Toujours selon le même principe consistant à aider la transition d'un pays à l'autre, les inscriptions dans les établissements scolaires et le versement des prestations sociales seraient immédiats. Les installations étaient enfin facilitées par la mise à disposition de contingents dans les offices publics de logements.

La loi organisait l'intégration des rapatriés par le travail ; ce qu'Edgar Faure appelait depuis la tribune du Sénat l'« indemnisation des situations », principe selon lequel le rapatrié devait recouvrer sa situation professionnelle laissée outre-mer. La commission des Finances du Sénat fit de ce principe le noyau essentiel de la politique d'intégration, en créant des subventions d'installation pour les rapatriés issus du secteur privé. Enfin, si les difficultés devaient persister, la loi prévoyait le versement de secours exceptionnels.

Le gouvernement avait réussi à convaincre les parlementaires, attachés au principe de propriété, qu'il était d'abord préférable d'intégrer à la métropole l'ensemble des rapatriés, plutôt que d'engager une indemnisation immédiate des biens immobiliers abandonnés qui aiderait les plus riches à s'installer en laissant pour compte ceux en étant démunis. L'opposition resta néanmoins vive entre les « partisans de la solidarité », option soutenue par le gouvernement, et les « partisans de la réparation » ; et le principe d'indemnisation fut inscrit dans la loi.

Précédant de quelques jours les accords d'Évian, le décret du 10 mars 1962 a fixé enfin les différentes modalités d'aides prévues par la loi du 26 décembre 1961 et en a ouvert le bénéfice aux Français d'Algérie. L'allocation mensuelle de subsistance, dont on a vu l'importance, fut fixée à 350 francs. D'un montant légèrement supérieur au SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), elle était versée à tous les rapatriés du secteur privé pendant une durée maximale d'une année. De même, des « facilités d'installation » étaient prévues pour les rapatriés non salariés en quête de locaux d'exploitation. En fonction de pourcentages qu'il restait à établir, le décret prévoyait la priorité des candidatures des rapatriés sur celles des Métropolitains pour les achats de gérances, de locaux professionnels, commerciaux et de lots de culture. En parallèle, des « prêts de reclassement » conventionnés permettaient le financement de ces opérations d'installation. Des « subventions complémentaires » pouvaient remplacer les apports personnels des rapatriés.

Le gouvernement avait aussi conscience que les emplois tenus outre-mer, dont les innombrables petits métiers de l'artisanat, n'avaient plus forcément leur place dans l'économie métropolitaine. Ainsi, lorsque les rapatriés renonçaient, « volontairement ou non », à leur réinstallation pour occuper un emploi salarié, ils recevaient un « capital de reconversion ». De même, des formations rémunérées dans des centres de formation pour adultes furent organisées. Enfin, les rapatriés salariés arrivés en métropole qui ne touchaient pas des revenus plus de quatre fois supérieurs au SMIG, qui appartenaient au secteur privé et qui avaient retrouvé un emploi permanent percevaient des « subventions d'installation ». Équivalentes aux « indemnités d'installation » des fonctionnaires, elles servaient à l'équipement d'un logement personnel non meublé. Des « secours exceptionnels » pouvaient être versés pour répondre aux situations « de gravité ou d'urgence » qui n'avaient pas été prévues par le législateur. Enfin, les rapatriés âgés au moins de 45 ans et les invalides, s'ils étaient propriétaires de biens outre-mer dont ils n'avaient plus la jouissance, pouvaient prétendre à des « indemnités particulières », dans l'attente de leur indemnisation.

Il revenait désormais à l'administration de mettre en place ces mesures, tandis que le gouvernement restait vigilant à constamment adapter son droit aux situations qui se présentaient à lui. En ce sens, l'arrivée de quelque 600 000 Français d'Algérie durant l'année 1962 fut certes particulièrement désordonnée et brutale, mais l'encadrement de l'État fut aussi permanent et réactif.

Une note de Louis Joxe, ministre d'État en charge des Affaires algériennes, datée du 28 mars 1961, anticipait bien tout ce qu'allait être l'action de l'État concernant les Français d'Algérie :

« Le problème du rapatriement est difficile à aborder par le gouvernement en raison des répercussions de sens contraires que les diverses mesures qu'il exige peuvent avoir sur l'opinion française et algérienne. Il n'est pas souhaitable d'en dresser brutalement l'éventualité devant l'opinion publique. […] Cependant, la certitude donnée aux Français qui se sentent menacés en Algérie de trouver en métropole un accueil efficace, un logement disponible et surtout la possibilité d'une réinstallation professionnelle serait de nature à calmer l'inquiétude de la plupart d'entre eux et à supprimer des motifs d'agitation politique. » Le gouvernement suivit scrupuleusement ce mot d'ordre. Et sans jamais en faire la publicité, il mit en place une politique de régulation inédite, construite autour du triptyque réunissant les sentiments d'appartenance nationale, le fonctionnement de l'État social et la capacité d'intervention de l'État. C'est aussi parce qu'ils n'étaient pas pensés comme des membres à part entière de la nation que les soldats supplétifs de l'armée française et leurs familles [***s*** p. 519] furent écartés de ce dispositif d'intervention et formèrent des rapatriés aux trajectoires sociales très à part.

Pour en savoir plus

Jean-Marie FECTEAU et Janice HARVEY, *La Régulation sociale, entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction*, Presses de l'université du Québec, Sainte-Foy, 2005.
Yann SCIOLDO-ZÜRCHER, *Devenir métropolitain. Politique d'accueil et d'intégration des rapatriés d'Algérie en métropole, 1954-2005*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2011.

La transition administrative de l'Algérie coloniale à l'Algérie indépendante : le cas des PTT

Annick Lacroix

En 1962, la constitution d'une fonction publique autonome s'imposa comme l'un des tout premiers défis du jeune État algérien. Il avait fallu attendre la Seconde Guerre mondiale pour que l'accès des « Français musulmans d'Algérie » à la fonction publique française soit effectivement facilité mais, malgré les tentatives de réformes, ils occupaient encore dans les années 1950 des emplois subalternes. Le 5 juillet 1962, ils furent généralement rayés des cadres de l'administration française et transférés dans la fonction publique algérienne. Ils étaient toutefois trop peu nombreux pour assurer seuls la relève. Les Algériens en fonction dans l'administration métropolitaine dans les années 1950 et rentrés se placer au service de la nouvelle République algérienne ne permirent pas non plus de combler le vide des administrations.

Les accords d'Évian avaient déjà soulevé le problème, mais les départs désordonnés des fonctionnaires « français de souche européenne » compliquèrent encore la donne. Les autorités algériennes peinaient à pourvoir les postes qualifiés, si bien que, le 6 novembre 1962, le président Ben Bella rappela, lors de la visite de Jean-Marcel Jeanneney, haut représentant de la France en Algérie, que la coopération entre l'Algérie et la France constituait une « nécessité impérieuse qu'il serait vain de nier ». Ce dernier le rassura : « Qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, des grands services publics ou de la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, des conventions et des protocoles ont été signés qui ont permis à des professeurs, des médecins, des ingénieurs ou des administrateurs de répondre déjà nombreux aux appels qui leur ont été adressés. » La venue en nombre de ces Français en Algérie témoignait, selon lui, de la fidélité de la France aux engagements souscrits.

La « coopération », un cadre pour la transition

Lors des accords d'Évian, en mars 1962, les représentants français espéraient obtenir, en échange de l'implication de la France dans la coopération économique, financière, culturelle et technique, à la fois la préservation d'intérêts économiques et stratégiques et des garanties pour les ressortissants français qui choisiraient de rester en Algérie. Le départ était en principe interdit dans l'immédiat aux fonctionnaires, qui devaient attendre le feu vert de leur ministère pour être rapatriés et reclassés en France métropolitaine. Certes, les agents français ne pouvaient être maintenus en service en Algérie contre leur gré ; mais l'ordonnance du 30 mai 1962 stipulait que les administrations disposaient d'un délai de six mois maximum pour réintégrer en métropole les fonctionnaires qui en formuleraient la demande.

Dans l'administration des PTT (Postes, télégraphes et téléphones, nouvellement appelée, depuis 1960, administration des Postes et Télécommunications), près de 3 500 fonctionnaires restèrent ainsi en poste quelques mois après le 5 juillet 1962. Ce délai suscita chez eux frustrations et impatience, car nombre de leurs collègues ne s'étaient guère embarrassés de ces scrupules, partant sans autorisation dès le printemps. Souvent, ils avaient été reclassés dans le sud de la France ou dans la localité de leur choix ; ceux qui étaient restés fidèlement à leur poste risquaient en revanche d'être moins bien servis. Ces derniers touchèrent néanmoins une indemnité compensatrice de 10 % du traitement de base pour ces quelques mois de coopération « subie » et furent, en général, remis à la disposition de l'administration française au cours de l'automne 1962. De même, Kamel Kateb estime que « 19 000 environ des 22 000 instituteurs qui exerçaient en Algérie émigr[èrent] en France ».

On ne saurait pour autant réduire les premières heures de l'indépendance à un simple passage de relais entre les anciens fonctionnaires de l'Algérie française et des coopérants fraîchement détachés. La réalité fut plus complexe, les individus passant parfois d'une catégorie à l'autre. Certains Français d'Algérie rentrés irrégulièrement en métropole furent rappelés quelques mois en Algérie par leur administration. D'autres hésitèrent à franchir le pas, trop attachés au pays dans lequel ils avaient toujours vécu ; ils y restèrent parfois une ou deux années supplémentaires dans le cadre offert par la coopération technique, misant peut-être aussi sur des conditions de reclassement en métropole plus favorables, une fois les rapatriements de 1962 passés. Enfin, nombre de « Métropolitains » souscrivirent un contrat de coopération, par engagement militant ou pour bénéficier des conditions financières attractives.

Au début, la coopération fut sans doute pensée comme un moyen pour la France de maintenir son rayonnement en Algérie et d'y conserver ses intérêts. Elle devait aussi servir à stabiliser la population européenne en Algérie. Cet objectif étant prioritaire pour les dirigeants français, les

autorités algériennes furent priées de rétablir la sécurité des biens et des personnes. Il fallut cependant vite déchanter face aux départs massifs et désordonnés de la majorité des Français d'Algérie. Dans l'urgence, on proposa aux fonctionnaires français des contrats de coopération, afin d'échelonner au maximum leurs retours – sur quelques mois pour les plus pressés ou quelques années. Des campagnes furent aussi menées pour susciter les vocations parmi les fonctionnaires de métropole. Sans grand succès. La pénurie de candidats, qui s'esquissa dès les mois de juin et juillet, explique dans une large mesure la négociation de statuts de coopération extrêmement favorables. Dans les PTT, le protocole du 28 août 1962 garantissait au fonctionnaire détaché au titre de la coopération technique de demeurer fonctionnaire français et d'être réintégré dans son corps d'origine à l'issue de son contrat, en principe fixé à deux ans. Il jouissait en outre d'une rémunération très attractive puisque, une fois additionnés le traitement de base, les prestations familiales, les diverses indemnités (versés par l'État algérien) et les primes de 10 % à 20 % dues par l'administration française, le coopérant pouvait espérer doubler le salaire qu'il aurait reçu s'il était resté – ou rentré – travailler en France.

Ces mesures ne paraissent cependant pas avoir suscité suffisamment de candidatures pour répondre aux immenses besoins en main-d'œuvre qualifiée de la fonction publique algérienne. Dans les PTT, une circulaire de la direction du personnel constatait, en octobre 1962, que trois candidats seulement s'étaient présentés pour les grades d'inspecteur principal, d'inspecteur principal adjoint et d'ingénieur, alors que les besoins s'élevaient à près de cent personnes. L'UGTA (Union générale des travailleurs algériens) entra directement en contact avec les syndicats français pour encourager la venue de militants en Algérie. Le 14 septembre 1962, la fédération des PTT de la CGT (Confédération générale du travail) appelait ainsi à « rechercher, dès maintenant, les camarades susceptibles de partir en Algérie soit pour des périodes de trois mois renouvelables, […] soit au titre des accords de coopération technique ».

Profils de coopérants : « pieds-rouges » et fonctionnaires

Les représentants algériens signèrent des accords de coopération technique avec la Bulgarie, la Chine, l'URSS ou Cuba et de nombreux témoignages ont par exemple décrit l'arrivée de ces ressortissants du « bloc de l'Est », dans le secteur de la santé. Reste que, en janvier 1964, 87 % des coopérants des administrations et établissements publics d'Algérie étaient de nationalité française. La fonction publique algérienne accueillait en effet à cette date près de 13 500 coopérants français dans ses services, dont la plupart – soit plus de 10 000 – travaillaient dans l'enseignement. Il est difficile d'établir un portrait type du coopérant, tant les motivations qui conduisirent ces milliers de Français à se mettre au service de l'État algérien dans les années 1960 furent hétérogènes, voire contradictoires : attachement au pays, idéaux anticolonialistes ou appât du gain, opportunisme pour les uns et enthousiasme révolutionnaire pour les autres, ils formaient une « nébuleuse hétéroclite », selon l'expression de Sylvie Thénault pour qualifier en particulier le groupe des « pieds-rouges ».

Dans l'administration algérienne des PTT, de 1 000 à 1 250 fonctionnaires français avaient, en mars 1963, été détachés au titre de la coopération technique ; deux ans plus tard, ils étaient encore 480. Ils ne formaient nullement un groupe uniforme, hormis si l'on considère leur lieu d'affectation : 60 % d'entre eux travaillaient à Alger, où se trouvaient le ministère, l'unique centre des chèques postaux du pays et le principal centre de formation. On peut toutefois esquisser une première ligne de partage entre un tiers d'agents composé de Français arrivés de métropole peu après l'indépendance et les deux tiers restants sans doute déjà en fonction du temps de l'Algérie française.

Les premières prévisions avaient tablé sur un remplacement rapide des agents d'exécution des catégories C et D par de nouvelles recrues algériennes, les difficultés étant surtout attendues pour les emplois d'encadrement. De fait, tous ministères confondus, 58 % des postes de catégorie A prévus au budget algérien de 1964 étaient restés vacants. Il fallut donc y affecter des coopérants. Ce fut en partie le cas dans l'administration des PTT puisque, en janvier 1964, près d'un fonctionnaire sur trois de catégorie A était un coopérant français. Mais, dans le même temps, la moitié des fonctionnaires français détachés à la coopération appartenaient aux catégories C et D. Une majorité de femmes peuplait ces « petits » emplois, assurant la transition dans des secteurs dominés par les « Européennes » pendant la période coloniale et qui souffraient désormais de l'absence d'Algériennes pour les remplacer. En 1969 cependant, le ministère algérien se félicitait d'avoir recruté 350 agents féminins au centre des chèques postaux d'Alger sur un total de six cents employés.

Former les Algériens

Dans un contexte de dépendance par rapport à la coopération étrangère, française en particulier, tout l'enjeu des premiers mois de l'indépendance fut pour le gouvernement algérien de mener à bien le recrutement massif et la formation accélérée de nouveaux arrivants. On comptait, en avril 1963, 55 000 Algériens employés dans les différents services de l'administration ; en janvier 1964, ces effectifs dépassaient les 76 000. Entre ces deux dates, le personnel algérien des PTT avait largement doublé.

Pour « algérianiser » la fonction publique, la Charte d'Alger préconisa, en avril 1964, d'établir un programme de formation professionnelle et technique de caractère prioritaire. Certains magistrats français formèrent ainsi à la hâte d'anciens greffiers qui accédèrent à la magistrature. Nombre de coopérants assurèrent des enseignements dans les centres d'instruction nationaux et régionaux des PTT. Dans les dix-huit mois qui suivirent l'indépendance, environ trois cents Algériens vinrent en France assister à des cours professionnels. L'École nationale supérieure des PTT et l'École nationale des télécommunications accueillirent aussi quelques fonctionnaires-élèves algériens.

Ainsi, si l'assistance étrangère devait permettre de « faire la soudure » pendant les premières années, le gouvernement algérien ne souhaitait pas pérenniser sa dépendance à l'égard de cette aide extérieure. Dès le second semestre 1962, des désaccords opposèrent les services algériens et français des PTT. Ils touchaient essentiellement à des questions financières et notamment au refus de l'État algérien de payer une partie des traitements des fonctionnaires français qui s'étaient placés en marge de la réglementation en quittant leur poste sans autorisation au printemps et à l'été 1962. Après plusieurs mois, ce contentieux fut finalement apuré. Dans la seconde moitié des années 1960 cependant, les missions de coopération devinrent plus ponctuelles : les contrats duraient alors souvent de quelques semaines à trois mois pour assurer un cycle de formation ou régler un problème technique précis. Pour les enseignants, l'essoufflement de la coopération fut un peu plus tardif ; mais, au-delà de la politique d'arabisation qui toucha spécifiquement ce secteur, nul doute que la nationalisation des ressources pétrolières en 1971 raidit davantage les relations entre les deux États. Paris répliqua en menaçant de suspendre la coopération avec l'Algérie.

Si l'on suit le rapport de J.-M. Jeanneney sur la « politique de coopération avec les pays en voie de développement », l'Algérie accueillait au printemps 1963 près de 43 % du personnel français d'assistance technique présent dans le monde. Quête d'indépendance d'un côté, ingérence de l'autre, ces premières années de transition en Algérie ne sauraient pour autant se réduire à cette opposition. Au-delà des enjeux diplomatiques, l'étude de la présence française

dans l'administration algérienne des années 1960 révèle également la complexité des catégories : « pieds-rouges » et « pieds-noirs », fonctionnaires en instance de rapatriement et coopérants, hommes et femmes, employés de tous grades, choisirent ainsi, pour diverses raisons, de vivre dans l'Algérie indépendante. Ils côtoyèrent dans leur travail quotidien les nouveaux fonctionnaires algériens et participèrent bien souvent à leur formation, la relève des agents français par des agents algériens restant l'objectif explicite. Assez vite cependant, des divergences et des contentieux compliquèrent la situation de ces Français qui avaient souhaité s'installer ou demeurer un temps dans la nouvelle République algérienne.

Véritable rupture politique, l'indépendance ne bouleversa donc pas la donne dans tous les domaines. À l'été 1962, il avait fallu d'abord parer au plus pressé. Ainsi Kamel Kateb décrit-il un système d'enseignement largement hérité de la colonisation française et qui fut reconduit jusqu'au milieu des années 1970. Dans les PTT, le pouvoir s'appuya largement sur les infrastructures de l'époque coloniale, même si la nouvelle administration entendait combler les inégalités les plus choquantes, comme par exemple l'isolement des campagnes. Les contraintes qui pesaient alors sur le nouvel État algérien et le recours à des coopérants français pour de nombreux postes d'encadrement peuvent expliquer le faible renouvellement des pratiques administratives. D'autant que les Algériens déjà employés par l'administration française devinrent des acteurs clés de cette transition administrative.

Pour en savoir plus

Séverine BENZIMRA, *L'Accès à la fonction publique en Afrique du Nord de 1918 aux indépendances. L'exemple des PTT*, thèse de doctorat, université de Montpellier-I, juin 2008.

Kamel KATEB, *École, population et société en Algérie*, L'Harmattan, Paris, 2005.

Annick LACROIX, « Amortir le choc de la transition ? Des coopérants français dans l'administration algérienne des Postes et Télécommunications (1962-1971) » [actes de la journée d'études « Les hommes de la transition », à paraître].

Yann SCIOLDO-ZÜRCHER, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2010.

Catherine SIMON, *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, La Découverte, Paris, 2009.

Sylvie THÉNAULT, « Les pieds-rouges, "gogos" de l'indépendance de l'Algérie ? », *La Revue internationale des livres et des idées*, <www.revuedeslivres.net>, 6 mai 2010.

La métropole, un espace de la guerre

La Fédération de France du FLN, acteur majeur de la guerre d'indépendance

Linda Amiri

La nation algérienne fut imaginée dans l'exil par une génération de pionniers entrée en politique à l'issue de la scission de la SFIO lors du Congrès de Tours de 1920, qui donna lieu à la formation du Parti communiste français (PCF), affilié à l'Internationale communiste. Dans le contexte particulier de la guerre du Rif au Maroc [***s*** p. 451], où la question coloniale était portée par la gauche française, et particulièrement par l'extrême gauche, l'immigration algérienne était courtisée par les anarchistes et les communistes. Ainsi, le PCF finit-il par se doter d'une organisation capable de répondre aux exigences de la huitième condition d'admission à l'Internationale communiste (soutenir les mouvements d'émancipation dans les colonies et dénoncer l'impérialisme) : l'Étoile nord-africaine (ENA), née à Paris en 1926 [***s*** p. 393]. On ne peut comprendre le rôle joué pendant la guerre d'indépendance par la Fédération de France du FLN sans revenir sur cette histoire des premières décennies « françaises » du mouvement nationaliste.

Le rôle clé de l’immigration algérienne en France dans la genèse du mouvement nationaliste

Les premiers dirigeants de l’ENA, Abdelkader Hadj Ali et Abdelaziz Menouar, réussirent là où échoua l’anarchiste Mohamed Saïl – cofondateur en 1923 du Comité de défense des indigènes algériens –, peut-être parce qu’ils eurent la prudence de limiter leur discours à la question politique et de ne pas s’aventurer sur le terrain religieux en s’abstenant de dénoncer, comme le fit Saïl, les « marabouts qui bernent les populations ». Car, en ce début des années 1920, l’immigration algérienne était composée essentiellement de ruraux originaires de Kabylie, dont les parents avaient connu la grande révolte des Mokrani en 1871 [***s*** p. 103]. Leur enfance avait été bercée par les prophéties du *moul-sa’a* (le maître de l’heure), l’homme providentiel qui délivrerait le pays des chrétiens.

Les immigrés algériens entrevoyaient dans le communisme la possibilité d’une émancipation politique, même si l’idéologie communiste restait abstraite pour la plupart d’entre eux. L’indépendance était pour eux l’ultime but à atteindre, tandis que, pour les chefs communistes de l’ENA, elle ne devait être qu’une étape avant le « grand soir ». De tous les membres fondateurs de l’ENA, Messali Hadj fut le seul à saisir cette réalité. En moins de dix ans, il réussit à transformer ce qui n’était qu’une petite association satellite du PCF en un parti politique indépendant. Sa radicalité effrayait la bourgeoisie algérienne et séduisait les classes populaires. Faute de pouvoir s’appuyer sur l’intelligentsia algérienne, il se concentra sur l’organisation de son parti et usa des ressorts populistes pour élargir la base de ses militants. Messali Hadj n’était pas un idéologue, mais un autodidacte. Sa confusion permanente entre *nation* et *oumma* – communauté des croyants, donc fondée sur une identité arabo-musulmane – ne fut remise en cause qu’en 1948, lors de la crise dite « berbériste » à laquelle prit part la Fédération de France du PPA-MTLD, le parti nationaliste qu’il dirigeait à cette date. L’affaire marqua une première fêlure, car la majorité de la direction de la Fédération défendit alors le principe de l’incorporation de l’identité culturelle berbère au sein du mouvement nationaliste.

Messali n’était pas encore tombé de son piédestal, mais déjà des voix s’élevaient pour dénoncer son omniprésence et l’absence de réelle démocratie au sein du parti. En raison de l’implication de ses dirigeants dans le « complot berbériste », la Fédération de France du PPA-MTLD fut muselée dès 1949, puis placée sous contrôle étroit de la direction du parti. Cette décision lui fit perdre de nombreux militants et sympathisants. Ancienne avant-garde révolutionnaire, la Fédération fut réduite à un rôle strictement financier, bien qu’elle conservât un certain dynamisme (organisation de manifestations, publication du journal du parti, etc.).

Brebis galeuse du PPA-MTLD, l'immigration algérienne devait désormais prouver sa loyauté envers Messali Hadj. Celui-ci put compter sur son soutien dans la querelle interne qui l'opposa aux « centralistes » puis, à l'automne 1954, au FLN nouvellement créé en Algérie [***s*** p. 547]. Lorsque les premiers émissaires du FLN arrivèrent en métropole au début 1955, ils durent donc faire face à une vive hostilité de la part de l'ensemble de l'immigration. Comment, dès lors, a pu se constituer la Fédération de France du FLN ?

Le siège de la forteresse messaliste

Au début de la guerre, le FLN n'était qu'une organisation embryonnaire contrainte de prouver sa légitimité. Messali savait que la conduite de la guerre était sa seule chance de préserver son statut de *zaïm*. Alors que le 1er novembre était l'initiative de militants en rupture avec le PPA-MTLD, il en revendiqua donc la paternité et créa en décembre le Mouvement national algérien (MNA). Mais, très vite, la réalité du terrain remit en cause sa stratégie : le FLN parvint non seulement à sortir de l'anonymat, mais aussi à prouver sa capacité à diriger la guerre d'indépendance. Dans ce contexte, l'ex-Fédération de France du PPA-MTLD était un véritable trésor pour Messali, avec son potentiel financier et ses réseaux d'influence.

Pour l'avoir supervisée entre 1953 et 1954, le dirigeant du FLN Mohammed Boudiaf savait quel danger il y avait à délaisser l'émigration algérienne. Aussi, dès janvier 1955, s'empressa-t-il d'envoyer en France des émissaires frontistes. L'immense majorité des Algériens installés en métropole conservaient un profond respect pour l'homme qui, depuis 1927, appelait à l'indépendance du pays et entretenait avec eux des liens affectifs teintés de religiosité, rappelant, pour Mohammed Harbi, un « phénomène profondément enraciné dans les structures algériennes, celui du chef charismatique (marabout ou notable) menant à l'action des confréries religieuses et des tribus ». Il était donc imprudent, pour les cadres du FLN, de critiquer frontalement Messali. Ils décidèrent alors d'accepter les règles du débat démocratique en participant à des « réunions de confrontation » avec les messalistes. L'ambiance y était électrique : aux yeux de la plupart des immigrés, l'usurpateur avait le visage du FLN, non celui du MNA. Car l'adhésion à ce dernier n'impliquait évidemment pas une opposition à la guerre d'indépendance, mais simplement le refus de la faire sans Messali. Outre une allégeance quasi mystique à son égard, ses partisans ne comprenaient pas ce qu'était le FLN. Pour eux, l'hégémonie sur la *thawra* (signifiant à la fois colère, insurrection et révolution) ne pouvait rejeter l'héritage du PPA-MTLD et, à travers lui, de l'ENA : il ne pouvait y avoir de front révolutionnaire sans Messali à sa tête.

La bataille pour l'implantation dans l'immigration algérienne en France n'était donc pas seulement une lutte de pouvoir visant à s'accaparer un « butin de guerre », ni même une lutte pour un héritage historique. Elle avait Messali pour nœud gordien, lequel ne pouvait être rompu par de simples « réunions de confrontation ». Car la difficulté pour les Algériens de l'immigration n'était pas de faire un choix raisonné, elle était de faire le même choix que leurs proches restés au pays. Dans la confusion générale, certains choisirent de s'en remettre à leurs familles en leur adressant directement leur cotisation, à charge pour elles de la donner à l'organisation majoritaire dans leurs villages ou villes. Quant aux *kasma* (cellules) de la Fédération de France du PPA-MTLD, elles décidèrent d'appliquer la même attitude que lors de

la crise de leadership qui avait opposé Messali Hadj aux centralistes, à savoir le gel des cotisations. Puis les événements de la guerre en cours rapportés par la presse française et les radios arabes, ainsi que les écrits du philosophe et militant Francis Jeanson – c'est notamment son livre *L'Algérie hors la loi* (Seuil, 1955) qui fit connaître le FLN dans le débat politique français, en s'attaquant avec virulence à la figure de Messali – jetèrent le discrédit sur le MNA et contribuèrent à l'isoler des milieux anticolonialistes.

Le rôle décisif de la « 7e wilaya »

Le conflit entre le MNA et le FLN a été une guerre psychologique où l'image et les médias ont tenu une place importante, mais les chefs du MNA ne semblent pas en avoir eu conscience. Assigné à résidence (dès le 1er novembre aux Sables-d'Olonne, puis à Angoulême à partir de mars 1955, jusqu'en janvier 1959), Messali Hadj était de surcroît coupé de son réseau et devait se résoudre à déléguer son pouvoir à ses lieutenants. Ayant fait la preuve qu'il dirigeait bien les maquis, le FLN finit par s'assurer la reconnaissance des *kasma* indécises de l'ex-PPA-MTLD. En moins d'un an, la Fédération de France du FLN parvint à s'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain, sans pour autant rallier l'immigration dans son ensemble, car la fidélité à Messali Hadj restait très forte. Le bras de fer ne pouvait qu'évoluer vers une escalade de la violence.

En 1956, les armes remplacèrent les joutes verbales clandestines. D'assassinat en assassinat, la bataille pour l'implantation en France prit la forme d'une vendetta sanglante. Plus aguerri et mieux armé, le FLN parvint à prendre l'avantage sur le MNA et élimina physiquement ses cadres les plus influents – mais aussi des milliers de simples militants. De cette « guerre dans la guerre », comme l'a appelée Mohammed Harbi, l'organisation messaliste sortit affaiblie et désorganisée. Du côté du FLN, la répression entraîna l'arrestation de nombreux cadres, y compris à l'échelon central. Dans un tel contexte, Mohamed Lebjaoui (1926-1992), responsable de la Fédération de France du FLN de la fin de l'année 1956 jusqu'en février 1957, décida de concentrer ses efforts sur l'organisation. Il en chargea Amar Ladlani (dit « Kaddour », « Salah » ou « Pedro »). Lebjaoui mit en place l'Amicale générale des travailleurs algériens (AGTA), le Comité des Juifs algériens pour l'indépendance, ainsi qu'une Organisation des intellectuels algériens. Il organisa aussi la « grève des huit jours » (28 janvier-4 février 1957), qui imposa définitivement le FLN en France [***s*** p. 533].

Revers de ce succès, la surveillance policière des réunions préparatoires aboutit à l'arrestation de la quasi-totalité des cadres fédéraux, dont Mohamed Lebjaoui, Salah Louanchi et Ahmed Taleb Ibrahimi. C'était la troisième fois, depuis sa création, que la Fédération de France du FLN était amputée de sa direction. Le FLN, en outre, devait faire face au même moment à la « grande répression d'Alger » – pour reprendre l'expression de Gilbert Meynier désignant la « bataille d'Alger » [***s*** p. 526]. Le 10 juin 1957, les organes dirigeants du FLN nommèrent Omar Boudaoud, après l'intérim de Tayeb Boulahrouf. Il fut aidé par un officier de l'ALN de la wilaya 4, recruté par Abbane Ramdane : Rabah Bouaziz, dit « Saïd », qui fut chargé de mettre en place en France une organisation militaire calquée sur l'Organisation spéciale (OS) que le PPA-

MTLD avait créée en février 1947 [***s*** p. 508]. Au printemps 1958, Ali Haroun, dit « Thami », le rejoignit sur ordre de la direction du FLN et remplaça Mohammed Harbi à la commission presse-information.

Ces nominations étaient le prélude à la mise au pas de la Fédération de France du FLN. Omar Boudaoud maintint à son poste Amar Ladlani et rappela Abdelkrim Souici, récemment libéré de prison. Avec eux, Rabah Bouaziz et Ali Haroun formèrent le quatrième et dernier comité fédéral de la « wilaya 7 » (de février 1958 au 5 juillet 1962), dit « comité des cinq ». Afin d'éviter toute nouvelle arrestation, le comité s'installa en Allemagne au printemps 1958. Il prépara ainsi l'ouverture d'un second front, avec une nuit d'attentats en France, le 25 août 1958. Cette initiative, entraînant une violente réaction de la part des forces de police françaises, se révéla coûteuse en arrestations. Imposés par la direction du FLN, les membres du comité des cinq mirent à profit leur expérience et leurs connaissances de l'immigration pour appliquer ses directives et consolider les efforts de leurs prédécesseurs en matière d'organisation.

De fait, en 1958, la Fédération de France du FLN s'imposa définitivement au sein de l'immigration, sans pour autant éradiquer le MNA : aux quatre coins de France, des poches messalistes refusèrent la tutelle frontiste. C'est pourquoi, en janvier 1959, la levée de l'assignation à résidence de Messali Hadj suscita de nombreuses craintes au sein du FLN : par le passé, le *zaïm* n'avait-il pas montré sa capacité à reformer son organisation malgré la répression ? Le tuer ferait-il de lui un martyr ? Sa tentative d'assassinat du 17 septembre 1959, près de son domicile situé au hameau de Toutevoie dans l'Oise, fut pour la Fédération de France du FLN une erreur politique qui suscita la désapprobation du GPRA (créé par le FLN en 1958). Car au fond, même pour les militants frontistes, Messali Hadj restait le père du nationalisme algérien. Toutefois, si la levée de l'assignation lui permit de reprendre en main son organisation, elle arrivait trop tard.

Sous la direction d'Omar Boudaoud, le comité fédéral se pensait comme un gouvernement en exil, dépositaire des ordres du FLN. Dans l'optique d'un « second front », il a renforcé le maillage de la Fédération afin de mieux contrôler, encadrer et régir la vie quotidienne de ceux qu'il considérait être ses citoyens, y compris ceux qui résidaient hors des frontières algériennes. L'organisation politico-administrative du FLN en France était la même que celle qui prévalait en Algérie : une organisation pyramidale nécessitant un cloisonnement minutieux et un strict respect des règles de la clandestinité. Le contrôle de la Fédération de France du FLN sur les Algériens immigrés reposait également sur un maillage administratif et un contrôle social coercitif, au travers de ses « comités de justice » et de ses « comités d'hygiène ». Cette volonté hégémonique s'appliqua aussi à l'univers carcéral : le comité des cinq mit en place un Comité de soutien aux détenus (CSD), deux collectifs d'avocats (français et belge), ainsi que des réseaux de soutien internationaux et une école des cadres. Il restructura par ailleurs l'Organisation spéciale ainsi que les groupes de choc. La Fédération de France du FLN se mua ainsi en véritable wilaya aux ressources financières suffisamment conséquentes pour permettre un autofinancement du GPRA, puisqu'elle a participé à hauteur de 80 % au budget de ses bureaux extérieurs, particulièrement en 1961.

Prétendant concurrencer directement l'administration française, cette « 7^{e} wilaya » est parvenue *de facto* à étendre ses prérogatives à l'ensemble des Algériens installés en Europe et à rassembler sous sa bannière étudiants, ouvriers, professions libérales et commerçants – jusqu'aux « spéciaux », comme on appelait les artistes et les voyous. Tous cotisaient et aidaient à des

degrés divers l'organisation frontiste. À Paris comme ailleurs, la répression ne faisait que renforcer leur foi en l'indépendance. Si le « pogrom officiel du 17 octobre 1961 » à Paris, selon l'expression de l'historien Pierre Vidal-Naquet (1930-2006), étouffa leur voix et provoqua la mort de plusieurs centaines d'innocents, il ne mit pas un terme à leur combat [***s*** p. 602]. À l'image des manifestations de décembre 1960 à Alger, celles d'octobre 1961 en France permirent au FLN de montrer sa capacité de mobilisation. La Fédération de France fut en outre une wilaya de dimension européenne, qui aida à internationaliser le conflit tout en assurant la viabilité financière des institutions du GPRA.

Pour en savoir plus

Linda AMIRI, *La Bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Robert Laffont, Paris, 2004.
–, « La connaissance de l'immigration, clé du remaniement réussi du Comité fédéral de la Fédération de France (1957-1958) », *in* Sylvie THÉNAULT et Raphaëlle BRANCHE (dir.), *La France en guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Autrement, Paris, 2008, p. 270-285.
Omar BOUDAOUD, *Du PPA au FLN, mémoires d'un combattant*, Casbah, Alger, 2007.
Omar CARLIER, « Messali et son look. Du "Jeune Turc" citadin au *zaïm* rural, un corps physique et politique construit à rebours ? », *in* Omar CARLIER et Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH (dir.), *Le Corps du leader. Construction et représentation dans les pays du Sud*, L'Harmattan, Paris, p. 263-300.
Mohammed HARBI, *1954, la guerre d'Algérie commence*, Complexe, Bruxelles, 1999.
–, *Une vie debout. Mémoires politiques*, tome 1, *1945-1973*, La Découverte, Paris, 2001.
Ali HAROUN, *La 7e wilaya. La guerre du FLN en France (1954-1962)*, Seuil, Paris, 1986.
Mohamed MÉCHATI, *Parcours d'un militant*, Chihab, Alger, 2009.
Gilbert MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN (1954-1962)*, Fayard, Paris, 2002.

La guerre dans les bidonvilles de Nanterre

Muriel Cohen

Le caractère industriel de la ville de Nanterre, communiste depuis 1935, explique l'affluence de migrants algériens dans cette commune dès les années 1930. Le Parti du peuple algérien y fut d'ailleurs fondé en 1937. Lorsque les hôtels meublés du centre-ville peuplés d'Algériens originaires de Grande Kabylie furent saturés au milieu des années 1950, les nouveaux venus, originaires d'Oranie, du Constantinois, des Territoires du Sud, mais aussi du Maroc, s'installèrent dans les baraques édifiées par des hôteliers sur des terrains vagues à proximité des industries. En 1959, environ 6 000 « isolés » et 200 familles qui avaient fui la guerre et les camps de regroupement algériens habitaient la dizaine de bidonvilles que comptait la commune : « Les Pâquerettes », « Tartarin », « Dequéant » au Petit-Nanterre, « La Folie », « Les Bels-Ébats », « Rue de Valenciennes » aux Groues, « Rue des Prés » dans le quartier du Chemin de l'Île, etc. En 1961, après les relogements en foyer, il restait 2 000 « isolés », mais le nombre des familles s'élevait désormais à 800. Cette forte proportion des familles fait la spécificité des bidonvilles de Nanterre.

Des « bastions » du FLN

L'importance de la population concernée, le caractère labyrinthique de cet urbanisme, la faible emprise des pouvoirs publics, expliquent que ces territoires aient particulièrement attiré l'attention des services de police à l'époque de la guerre d'indépendance algérienne. La préfecture de police les considérait en 1961 comme un bastion du Front de libération nationale : un rapport parle ainsi d'une « circonscription qui compte beaucoup [d'éléments frontistes] et souvent parmi les plus virulents ».

Les Algériens de Nanterre arrivés avant 1955 s'étaient politisés dans les rangs du MTLD et une partie d'entre eux rejoignirent ensuite le Mouvement national algérien (MNA). Les militants nationalistes arrivés à Nanterre par la suite étaient proches du FLN. Le conflit entre les deux organisations perdura jusqu'à la victoire du FLN, qui supprima une soixantaine de messalistes à Nanterre en 1957 (sur 670 en France la même année) [***s*** p. 533]. L'ensemble de la population cotisa dès lors sans résistance à l'impôt imposé par le FLN. De façon générale, celui-ci avait une forte emprise sur la société du bidonville, à travers ses commissions d'hygiène et de justice. Au journaliste Jean Cau qui s'étonnait de la propreté des baraques, un jeune homme répondit : « Les frères nous disent qu'il faut être propres. » Il fallait d'ailleurs une autorisation du FLN pour déménager. L'homogénéité du peuplement des bidonvilles et l'incapacité de la police à les contrôler totalement permettaient au Front d'avoir pignon sur rue, au lieu de la clandestinité qui prévalait partout ailleurs. Femmes, enfants, vieillards étaient utilisés pour des tâches pour lesquelles ils n'éveillaient pas les soupçons. Fin 1960, la collecte des cotisations nanterriennes était ainsi déposée chez une vieille femme, rue des Pâquerettes. Les cadres habitaient cependant plutôt le centre-ville ou les HLM, moins surveillés.

Dès le milieu des années 1950, une pluralité d'acteurs animés par des préoccupations différentes s'étaient intéressés à la population des bidonvilles : les assistantes sociales municipales, des religieuses, des « associations auxiliaires de l'État », selon l'expression de l'historienne Marie-Claude Blanc-Chaléard, comme l'Amitié nord-africaine de Nanterre (ANAN). Certains travailleurs sociaux s'étaient même installés au cœur des bidonvilles. Monique Hervo, arrivée au bidonville de La Folie en 1959 comme salariée du Service civil international pour appuyer l'action de l'ANAN, prit rapidement fait et cause pour l'indépendance. L'administration se consacrait surtout à la résorption des bidonvilles, afin de soustraire leurs habitants à l'influence du FLN. Pour lutter contre les militants nationalistes, la surveillance et la répression prirent cependant rapidement le pas sur l'action sociale.

En janvier 1959, un bureau du Service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie (SAT-FMA), l'équivalent des sections administratives spécialisées (SAS) algériennes,

fut installé en face des Pâquerettes. Ce service, dont le personnel était constitué d'officiers des Affaires algériennes, était dirigé par le capitaine Raymond Montaner, lui-même ancien chef de la section administrative urbaine du Clos Salembier à Alger. Selon Monique Hervo, il aurait déclaré à son arrivée : « J'ai pacifié un bidonville à Alger, je sais m'y prendre. Je vais installer des haut-parleurs partout, les gens vont savoir qu'on les protège. Le FLN va cesser de les terroriser. » Désormais, c'est à cet organisme, qui fichait chaque visiteur, que les Algériens de l'ouest de la région parisienne furent incités à s'adresser pour toute démarche administrative. Cette confusion entre action sociale et surveillance policière suscita la méfiance des habitants vis-à-vis de l'ensemble des représentants de l'administration.

Terreur d’État et harcèlement policier

Outre un encadrement policier renforcé, la population des bidonvilles de Nanterre fut particulièrement frappée par des « formes de terreur d’État » (selon les mots des historiens britanniques Jim House et Neil MacMaster) semblables à celles qui se déroulaient en Algérie, importées par des militaires. La Force de police auxiliaire (FPA), créée le 1er décembre 1959, était composée d’Algériens encadrés par des officiers de l’armée française détachés à la préfecture de police. Le capitaine Montaner, jusque-là chef du 1er secteur SAT-FMA de Nanterre, en prit la tête. La FPA joua un rôle décisif dans les opérations menées dans les quartiers algériens, à la recherche de militants et d’armes.

La première opération à Nanterre eut lieu en mai 1960 aux Tartarins et aux Pâquerettes. Les suivantes s’inscrivirent dans le contexte de montée des tensions entre police et FLN à partir de l’été 1961. L’opération « Jeannine et Barnabé » fut menée en juin 1961 à La Folie, en réponse à une attaque de l’Organisation spéciale du FLN contre la FPA organisée dans les bidonvilles de Nanterre. Voici ce que rapportent les habitants marocains de La Folie, dans une lettre de protestation adressée à de Gaulle : « Les harkis, enfonçant nos portes sans la moindre sommation préalable, ont fait irruption dans nos baraques : forçant les enfants à se lever, ils renversèrent les lits, fouillant et jetant pêle-mêle literie, vêtements, papiers personnels. » Dans la nuit du 18 au 19 septembre 1961, la FPA s’installa en face du bidonville du Pont de Rouen. Elle resta trois jours dans la commune, suscitant les protestations du maire Raymond Barbet ainsi que d’autres édiles communistes du département. Selon les rapports du capitaine Montaner, « la présence des policiers auxiliaires a fait l’effet du pavé dans la mare et les responsables intéressants du FLN qui avaient échappé à la police ont, de source sûre, évacué momentanément leur terrain de chasse habituel, notamment en direction de la Seine-et-Oise ». La lettre adressée à de Gaulle le raconte évidemment d’un autre point de vue : « Ces hommes [les harkis] ne viennent pas pour vérifier nos identités et ne tiennent d’ailleurs aucun compte de notre qualité de ressortissants étrangers. Ils viennent pour nous humilier, voler à l’occasion. Combien de fois nous ont-ils fait sortir de nos habitations, nous les hommes, les bras en l’air, tandis qu’ils pénétraient à l’intérieur, se moquant de nos femmes ? » Chaque fois, de puissants projecteurs éclairaient le bidonville, fouillé de fond en comble par les harkis tandis que policiers et gendarmes mobiles encerclaient les lieux. Monique Hervo signale la présence d’hélicoptères, qui survolaient les lieux.

Ce harcèlement policier est l’un des facteurs de la mobilisation du 17 octobre 1961 [***s*** p. 602]. Selon les rapports de la police, la consigne de boycottage du couvre-feu avait d’ailleurs été diffusée le dimanche 15 octobre 1961 lors d’une réunion rassemblant soixante responsables FLN

de la région parisienne dans les bidonvilles de Nanterre. Le mot d'ordre aurait ensuite été répandu par le bouche à oreille. La plupart des habitants des bidonvilles de Nanterre n'atteignirent pourtant pas l'Arc de triomphe, qui était le point de rassemblement fixé. Ils furent arrêtés au Pont de Neuilly par soixante policiers. Il est impossible de dire combien d'Algériens furent alors tués par balle ou jetés dans la Seine.

Pour en savoir plus

Muriel COHEN, « Les bidonvilles de Nanterre, entre "trop-plein" de mémoire et silence », *Diasporas*, n° 16, 2011.
Monique HERVO, *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d'Algérie*, Seuil, Paris, 2001.
Jim HOUSE et Neil MACMASTER, *Paris 1961. Les Algériens, la République et la terreur d'État*, Taillandier, Paris, 2008.

La création des foyers Sonacotra en 1956

Choukri Hmed

Dès l'avènement de la Toussaint rouge, l'afflux massif des « Français musulmans d'Algérie » en métropole – déjà très important depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – a suscité l'inquiétude aux plus hauts sommets de l'État. En 1954, plus de 200 000 « FMA » étaient ainsi recensés en France, soit dix fois plus qu'en 1946 ; leur écrasante majorité était composée d'hommes seuls. Rapidement, la présence même de ces citoyens « pas comme les autres », aux abords des grandes agglomérations ou parfois en leur cœur, a été érigée en problème social, nécessitant l'intervention volontariste de la puissance publique. Leur caractère supposé dangereux ou subversif justifia la prise en charge de leur encadrement par les services de différents ministères, en particulier ceux qui étaient déjà spécialisés dans le contrôle, la surveillance et la gestion des populations dites à risques comme les nomades, les asociaux ou les personnes isolées.

Loger les « FMA » pour les contrôler et les éduquer

Dans un contexte où, dès 1955, se multipliaient les risques d'attentats et où la lutte acharnée entre les militants du MNA et du FLN s'était exportée sur le sol métropolitain, il était devenu urgent de contrôler rigoureusement cette population et de contenir la diffusion des idées indépendantistes et « rebelles ». Le logement paraissait de ce point de vue un moyen efficace, sur lequel une expertise a été progressivement accumulée. Les conditions d'habitat des « FMA » étaient en effet parmi les plus déplorables : ils peuplaient le plus souvent les hôtels meublés, garnis, cafés-hôtels mais aussi les premiers bidonvilles autour de Paris. Il s'agissait donc de démontrer publiquement l'effort de la métropole pour assurer l'« intégration des musulmans » et de permettre un surcroît d'efficacité en agissant directement sur les lieux de leur concentration.

C'est dans ce contexte particulier qu'un projet de création d'un « organisme d'impulsion et de financement » du logement à destination des « FMA » vivant en célibataires ou en famille fut formulé une première fois par le ministère de l'Intérieur au début de l'année 1955, avant de donner lieu à un projet de loi déposé en novembre de la même année. L'exposé des motifs de ce projet mettait en avant l'importance et le « caractère continu » du flux migratoire en provenance d'Algérie. S'appuyant sur une enquête administrative de 1953, il soulignait les « conditions de logement particulièrement pénibles de cette population » et évaluait à 35 000 lits les « besoins urgents et immédiats » en la matière. La « solution » ne pouvait dès lors être trouvée que dans la constitution d'une société d'économie mixte (SEM) qui puisse assurer la coordination des études, des programmes et des ressources, tout en garantissant la « simplification des procédures » et en assurant une souplesse décentralisée.

La fondation de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs originaires d'Algérie et leurs familles (Sonacotral, devenue Sonacotra en 1963, puis Adoma en 2007) articulait ainsi deux logiques apparemment contradictoires : celle de contrôle et celle d'éducation. Son institutionnalisation, au cours des années 1960, se fera en partie par la reconversion de pratiques et de personnels issus de l'administration coloniale en Algérie.

La création de la Sonacotral fut officiellement prononcée par la loi du 4 août 1956. Elle fut rebaptisée « Sonacotra » après l'indépendance de l'Algérie, son action s'adressant désormais à l'ensemble des « travailleurs » (en réalité étrangers). La loi de 1956 entérinait le projet porté par les agents du ministère de l'Intérieur contre celui du ministère du Travail et de la Sécurité sociale, consistant – contre l'idée d'une SEM – à impulser la mise en place d'une simple fédération d'associations gestionnaires de foyers. Ce succès tenait d'une part au fait que le ministère de l'Intérieur possédait une solide expérience dans la gestion du logement des populations nomades et nécessiteuses, notamment des « isolés » – depuis la fin de la Seconde

Guerre mondiale, il impulsait ou accompagnait l'action d'associations spécialisées dans le logement des « migrants », notamment ceux originaires d'Algérie, qui géraient ce qu'on appelait alors des « foyers » ou des « centres ». D'autre part, le projet du ministère de l'Intérieur avait le considérable avantage de proposer une centralisation de la décision, de l'organisation et de la gestion, qui pouvait rendre le contrôle public beaucoup plus effectif que dans le cas d'une structure plus lâche telle qu'une fédération d'associations.

Le ministère des Affaires sociales n'était pas pour autant totalement absent du projet. Plus encore, la nomination à la tête de la Sonacotral d'Eugène Claudius-Petit (1907-1989), ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1953, fortement empreint de catholicisme social, renforçait la dimension « éducative » de l'organisme. Le projet était de contribuer à la « civilisation » des musulmans en agissant sur leurs conditions de logement : au sein de « foyers-hôtels » ou de « cités de transit », encadrés et dirigés par un personnel spécialement sélectionné pour ses compétences en affaires musulmanes, ceux-ci devaient apprendre les normes et les valeurs de la société française et renoncer ce faisant au poids de leur appartenance « communautaire ».

L’importation de pratiques et de catégories coloniales à la Sonacotral

La mise en place de la Sonacotral avait partie liée avec la guerre d’Algérie et plus largement avec l’administration coloniale, à des degrés divers. Non seulement un représentant du gouvernement général siégeait au conseil d’administration, mais tant l’équipe dirigeante que le personnel recruté pour gérer les nouveaux « foyers-hôtels », construits dès 1959 dans la région parisienne puis dans la France entière, furent choisis parmi d’anciens cadres coloniaux ou agents ayant séjourné dans les colonies.

À la tête de la nouvelle SEM, d’abord, Eugène Claudius-Petit a constitué l’essentiel de ses relations et de son savoir-faire architectural en Algérie en tant que délégué à la Résistance intérieure entre 1943 et 1944. Surtout, son directeur général, le préfet Jean Vaujour, lequel représentait l’« aile droite » de la Sonacotral, fut le directeur général de la Sécurité générale en Algérie de 1953 à 1955. Il était chargé, à ce titre, de coordonner les actions de la police dans les trois départements algériens, mais aussi de diriger les activités de renseignement, du suivi des nationalistes et de la répression de l’insurrection. Son action en Algérie l’a amené à ouvrir en 1954 une École de police à Hussein-Dey et à penser le recrutement de forces supplétives. Sa présence à la Sonacotral, pensée comme un pendant nécessaire à l’« humanisme » représenté par Eugène Claudius-Petit, instilla de ce fait un mode de gestion inspiré de l’administration préfectorale et légitima le recours aux pratiques sécuritaires héritées des débuts de la guerre d’Algérie. Il œuvra notamment au recrutement d’anciens conseillers techniques aux Affaires musulmanes à la tête de plusieurs directions de la nouvelle société, qui trouvaient dans cette structure un moyen de reconvertir des compétences acquises en Algérie dans l’administration des « musulmans ».

Aussi bien, il faut considérer la naissance et la gestation de la Sonacotral entre 1957 et 1962 comme des moments particulièrement propices à la production et à l’importation de représentations, de pratiques et de savoir-faire composites issus du terrain colonial et notamment du conflit algérien. Son institutionnalisation, quelques années plus tard, confirma ce mouvement, avec la généralisation du recrutement d’anciens sous-officiers français ayant fait leurs armes durant les guerres d’Indochine et/ou de Corée, qui diffusèrent au sein de la Sonacotral un mode de gestion paternaliste et autoritaire, directement contesté la décennie suivante au cours du mouvement de la « grève des loyers ».

Pour en savoir plus

Choukri HMED, « “Tenir ses hommes”. La gestion des étrangers “isolés” dans les foyers Sonacotra après la guerre d’Algérie », *Politix*, vol. 76, n^{o} 19, 2006, p. 11-30.
Choukri HMED et Sylvain LAURENS (dir.), Dossier « L’invention de l’immigration », *Agone*, n^{o} 40, 2008.

Un « deuxième âge » de l’émigration en France ?

Emmanuel Blanchard

Ancré dans la situation coloniale, le cas des émigrés d’Algérie différait largement (en matière de statut juridique, de quasi-absence de contrôles des circulations…) de celui d’autres migrants présents en métropole. Ils ont pourtant souvent été analysés comme une « immigration exemplaire », selon les termes du sociologue Abdelmalek Sayad. Cette fonction paradigmatique jouée par une population scrutée depuis les années 1920 par les observateurs sociaux les plus divers (journalistes, policiers, administrateurs coloniaux et travailleurs sociaux, mais aussi experts, historiens, sociologues…) a cependant pu faire écran aux vécus quotidiens des émigrés. Leurs expériences étaient certes en partie partagées, mais elles étaient aussi diverses et irréductibles à toute figure idéaltypique. Ainsi, les prismes de la « pensée d’État », de la prolétarisation inachevée de paysans déracinés ou d’une militance nationaliste dont la forme parti (avec l’Étoile nord-africaine fondée en 1926) est née en métropole, ne peuvent suffire à rendre compte d’une émigration-immigration aux ressorts multiples et évolutifs. L’ancienneté de l’installation en métropole d’immigrés, souvent perçus comme participants d’une *noria* entre les deux rives de la Méditerranée, fut ainsi périodiquement redécouverte, alors même que les premières naissances d’enfants d’Algériens durablement installés en métropole remontent à l’entre-deux-guerres.

Guerre et émigration

Les « “trois âges” de l’émigration algérienne en France » théorisés en 1977 par Abdelmalek Sayad peuvent être lus comme un essai d’historicisation des circulations entre les deux rives de la Méditerranée. Le « premier “âge” », du début du XX^e^ siècle aux années 1940, aurait été marqué par une émigration « sur ordre » des communautés paysannes, immigration ordonnée vers la reproduction et la sauvegarde de ces dernières [***s*** p. 375]. À compter des années 1950, les départs auraient de plus en plus été une entreprise individuelle tournée vers la satisfaction d’objectifs personnels, en particulier professionnels. Cette émancipation par rapport au groupe d’origine aurait conduit à une stabilisation en France et à la recherche de nouvelles formes d’attachements, notamment familiaux : ces dernières privilégiaient toujours l’entre-soi algérien, mais selon des affinités construites dans l’émigration et non dans les communautés d’origine.

Cette chronologie, dans laquelle Sayad ne voit aucun évolutionnisme strict, renvoie à des caractéristiques et à des changements bien connus : la diversification des régions d’origine (au-delà d’un noyau originel kabyle ancré de longue date dans certaines zones où l’agriculture n’offrait pas de moyens de subsistance suffisants) ; la stabilisation et l’allongement des séjours ; la féminisation progressive ; le caractère de plus en plus familial d’une émigration progressivement tournée vers la perpétuation de la cellule domestique installée en métropole. La mise en évidence de ces dimensions contribua à la formation d’une véritable *doxa* sur l’immigration algérienne diffusée dès les années 1950.

Bien qu’elle s’en affranchisse notamment par la place laissée aux propos des intéressés eux-mêmes et par une connaissance intime des situations d’exil, l’analyse d’Abdelmalek Sayad demeure incomplète à trois niveaux : par le flou volontaire de ses bornes chronologiques, elle ne relève pas certaines des ruptures fondatrices pour les migrations algériennes ; l’accent mis sur les communautés d’origine et l’« émigration de la faim » (selon une expression utilisée des années 1920 aux années 1950) minore la place de motivations plus individuelles et non strictement économiques ; les femmes, certes très minoritaires jusqu’aux années 1970, sont invisibilisées et associées aux débuts supposés d’une immigration familiale, vers la fin des années 1950.

Gilbert Meynier a magistralement montré comment les débuts d’une émigration algérienne de masse devaient être pensés en fonction de liens structurels avec l’institution militaire française et en particulier avec la conscription et les mobilisations organisées au cours de la Première Guerre mondiale [***s*** p. 229]. Certes, les pionniers de l’émigration kabyle traversaient déjà la Méditerranée au tournant du XX^e^ siècle et il y avait avant 1914 plusieurs milliers d’émigrés

d'Afrique du Nord (presque exclusivement originaires de Kabylie) en métropole, en particulier autour de Marseille (huileries, savonneries…), de Paris (industrie chimique, usines de gaz, dépôts de taxis…) et dans les bassins miniers du Pas-de-Calais. Il s'agissait déjà, pour partie, d'anciens engagés de l'armée française qui, par ce geste, avaient souvent rompu avec leur communauté d'origine. Pour ceux versés dans des unités « mixtes » ou ayant accompli des séjours en métropole, les nouvelles dispositions (en termes de langue, de rapports au temps ou à l'autorité…) et affinités (territoriales ou humaines – par exemple, la camaraderie avec des « Européens ») acquises dans l'institution militaire étaient autant de ressources favorables à un projet migratoire. Ce dernier était d'ailleurs souvent rendu nécessaire par l'impossibilité de reprendre place dans leur communauté d'origine.

Une partie des 300 000 Algériens qui participèrent à l'effort de guerre au cours de la Première Guerre mondiale, comme soldats (conscrits ou engagés) ou comme « main-d'œuvre coloniale », cherchèrent aussi à prolonger leur séjour en métropole ou y revinrent forts de cette première expérience. Alors que les autorités publiques souhaitaient que le modèle militaire de mobilisation des colonisés s'impose aussi en temps de paix, l'armée fonctionna comme un véritable sas migratoire. Mais les ex-soldats et nouveaux migrants cherchaient à échapper au cantonnement résidentiel et professionnel et à faire fructifier une liberté de mouvements durement acquise. C'est cette « émigration libre » qui inquiétait les autorités ainsi qu'une partie des habitants des quartiers où les Algériens se regroupaient autour de cafés-hôtels bientôt placés au centre de l'attention policière. La création à Paris, en 1925, d'un Service d'assistance des indigènes nord-africains (SAINA) fut le symbole d'une politique visant à recréer un contrôle colonial en métropole sous couvert de sollicitude paternaliste.

Après la Seconde Guerre mondiale, pendant laquelle la participation accrue et décisive des « tirailleurs nord-africains » fut un des ressorts des mobilisations et insurrections anticoloniales, les années 1944-1947 sont un autre tournant pour la présence algérienne en métropole. Alors que la politique migratoire mise en place à cette époque visait à attirer des Européens (Italiens notamment, faute de réservoirs de main-d'œuvre plus au nord), les « Français musulmans d'Algérie », dotés de la pleine citoyenneté en métropole, bénéficiaient de la liberté de passage entre les deux rives de la Méditerranée. Ils pouvaient donc s'installer en France métropolitaine sans contrôles ni formalités. Ils n'en restaient pas moins « indésirables » et nulle politique d'accueil ne fut mise en place. Les centaines de milliers de personnes qui s'installèrent plus ou moins durablement le firent donc dans une grande précarité, symbolisée par la surpopulation dans les hôtels et garnis, la forte visibilité d'une minorité « clochardisée » (selon une expression de Germaine Tillion qui faisait alors florès) et l'émergence de bidonvilles dès la fin des années 1940.

Émigration libre et aspirations individuelles

Ces migrations, qui, pour l'essentiel, échappaient à tout contrôle étatique ou patronal (les recrutements « sur place » furent extrêmement minoritaires), étaient loin d'être véritablement organisées par les communautés d'origine. Certes, beaucoup d'Algériens transféraient une part significative (souvent près de 25 %) de leurs maigres revenus « au pays ». Ce soutien financier était interrompu quand ils étaient privés d'emploi, dans un contexte fortement marqué par le chômage et la précarité des « travailleurs nord-africains ». Ces flux monétaires jouèrent cependant un rôle important dans la « dépaysannisation » progressive de certaines régions. L'incorporation de nouvelles manières d'agir et de penser, notamment en termes de rapports au temps et de rationalité calculatoire, joua de ce point de vue un rôle clé. Hormis dans quelques bastions migratoires, ces apports financiers ne suffirent pas pour organiser la perpétuation, même largement amendée, des communautés d'origine des migrants.

Il est vrai qu'une part significative de ces derniers était composée d'« aventuriers » ou d'« isolés », selon les termes d'observateurs de l'époque, qui, après une première expérience urbaine dans les villes du nord de l'Algérie, tentaient leur chance en métropole. Cette composante de l'immigration a constamment été minorée, sauf par certains policiers des deux rives de la Méditerranée focalisant sur les « milieux criminels nord-africains », auxquels elle était pourtant loin de se réduire.

Beaucoup d'Algériens ne partaient en effet pas seulement poussés par des nécessités économiques : le cas de nombreux militants du PPA-MTLD cherchant à échapper à la surveillance policière est ainsi bien connu. Plus généralement, beaucoup de jeunes cherchaient à s'affranchir des pesanteurs de la domination coloniale et décrivaient une métropole où les relations avec les « Français » étaient moins marquées par le racisme. Il était ainsi possible d'y concrétiser certaines des opportunités et des libertés ouvertes par le statut de « Français musulmans d'Algérie ». Mais la situation coloniale n'était pas le seul carcan fui par les migrants. De nombreux entretiens effectués à l'époque ou *a posteriori*, des rapports de surveillance mais aussi des courriers émanant de parents inquiets de l'absence de nouvelles et de mandats, montrent que beaucoup d'émigrés cherchaient à échapper au contrôle et au destin social dans lesquels les enfermaient les normes d'une société segmentaire étouffant les aspirations individuelles.

Dès ses origines, l'émigration vers la métropole ne fut donc pas seulement une opération désespérée (car irrémédiablement vouée à l'échec) de consolidation des communautés familiales. Elle fut aussi un coin enfoncé dans des rapports d'autorité et de dépendance considérés comme archaïques par une partie des Algériens, notamment les plus touchés par les « affrontements

culturels » suscités par l’extension de certaines institutions coloniales, en particulier l’enseignement primaire. Et ce bien que les écoles publiques en langue française n’aient accueilli qu’une petite minorité des enfants algériens (environ 15 % en 1954).

Des reconfigurations familiales précoces

L'importance, dès les années 1920, des unions dites « mixtes » entre émigrés d'Algérie et Françaises de métropole est sans doute la marque la plus frappante de l'individualisation précoce des trajectoires et des projets migratoires. Il est bien connu que les principaux leaders de l'Étoile nord-africaine (Hadj Ali, Messali Hadj…) vivaient avec des compagnes françaises rencontrées en métropole. Jusqu'à Omar Boudaoud (à la tête de la Fédération de France du FLN entre 1958 et 1962), ce fut le cas de nombre de leurs successeurs dans les instances dirigeantes des partis nationalistes. Ces unions renvoyaient certes à une socialisation et à des sociabilités politiques qui, jusqu'aux années 1950, s'étaient nouées dans une relative proximité avec certaines fractions du mouvement ouvrier. Elles plongeaient aussi dans les spécificités (maîtrise du français, scolarisation primaire voire secondaire, capital familial…) de ce groupe social dont le profil était irréductible à celui de la masse des émigrés. Les alliances matrimoniales et les unions libres avec des Métropolitaines débordaient de ce cadre : ainsi les commerçants (massivement tenanciers d'hôtels ou de cafés et qui représentaient près de 10 % des Algériens présents en France au début des années 1950) travaillaient très souvent avec une compagne française avec laquelle ils avaient des enfants. Pour certains d'entre eux, le « double foyer » (un sur chaque rive de la Méditerranée) était une réalité avec laquelle ils devaient composer. Dans la littérature maghrébine des années 1950 (Kateb Yacine, Mouloud Feraoun, Driss Chraïbi…), la place de ces compagnes françaises et d'une sexualité ébranlant les frontières coloniales n'est donc pas seulement un *topos* romanesque.

Elle renvoie au vécu de milliers d'émigrés qui ne se résignèrent jamais à rester cantonnés dans les espaces prostitutionnels que les autorités organisaient ou toléraient afin que la sexualité ne brouille pas les hiérarchies de populations inscrites dans la domination coloniale. Pendant la guerre d'indépendance algérienne, en dépit des mises en garde récurrentes sur la sexualité des Algériens et sur l'impossible pérennisation des relations entre « Européennes » et « Nord-Africains », plus de deux cents de ces mariages dits « mixtes » étaient célébrés chaque année dans le seul département de la Seine. Le nombre d'unions libres était manifestement largement supérieur (elles attiraient en tout cas plus l'attention des autorités administratives et policières, mais sans qu'elles soient dénombrées). Si l'on s'en tient aux seules statistiques matrimoniales officielles, qui assimilaient les Algériens aux étrangers, ces derniers étaient, après les Italiens, ceux qui convolaient le plus avec des Françaises.

La guerre d'indépendance avait pourtant freiné ce mouvement engagé de longue date. Il est vrai que, dans l'intervalle, la présence algérienne avait explosé : alors qu'ils étaient moins de 50 000 en 1947, les Algériens étaient 300 000 au milieu des années 1950 et environ 350 000 fin

1962 (soit environ 15 % des étrangers, catégorie dont ils relevaient depuis l'indépendance). Les femmes (sans doute 10 % de la population au tournant des années 1960) et les enfants occupaient alors une place croissante dans une émigration dont la durée moyenne de séjour ne cessait de s'allonger, afin notamment d'échapper aux camps de regroupement et autres actions de l'armée française.

Considérés comme « indésirables », les Algériens formèrent, avec les Italiens, les bataillons les plus nombreux d'une population immigrée que les autorités souhaitaient brider dans ses seules fonctions économiques. Leur visibilité politique, des meetings du PPA-MTLD, dès la Libération, à la démonstration de masse du 17 octobre 1961 réprimée dans le sang [***s*** p. 602], montre qu'ils s'affrontèrent de multiples manières aux prescriptions normatives et aux institutions répressives, que ce soient celles de l'État colonial ou des employeurs de la « main-d'œuvre immigrée ». Le fait que les porte-parole des descendants, directs ou non, de cette immigration aient pu déclarer au début des années 1980 qu'ils voulaient rompre avec l'attitude de pères ayant « toujours courbé l'échine », est un des éléments qui doivent inciter à redécouvrir, par-delà les lieux communs ou les difficultés de transmission générationnelle, ce que fut la réalité quotidienne de cette immigration. Elle fut en effet loin de se réduire à celle d'hommes isolés, ployant sous le poids de la précarité économique et des conditions de travail, objectivement aussi dégradées que discriminatoires. Seules de nouvelles approches, attentives aux générations, classes d'âges et rapports sociaux, notamment de sexe, peuvent contribuer à redonner toute son épaisseur sociale à cette présence algérienne.

Pour en savoir plus

Emmanuel BLANCHARD, *La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Nouveau Monde, Paris, 2011.
Jacqueline COSTA-LASCOUX et Émile TEMIME (dir.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Publisud, Paris, 1985 (en particulier les textes d'Omar Carlier, René Gallissot et Tayeb Chentouf).
Geneviève MASSARD-GUILBAUD, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front populaire*, L'Harmattan, Paris, 1995.
Gilbert MEYNIER, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^{e} siècle*, Droz, Genève, 1981.
Andrée MICHEL, *Les Travailleurs algériens en France*, Éditions du CNRS, Paris, 1956.
Abdelmalek SAYAD, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, Paris, 1999.

Les oppositions françaises à la guerre d’indépendance

Tramor Quemeneur

Lorsque la guerre d’Algérie débuta, la société française était déjà marquée par la longue guerre d’Indochine (1946-1954), ayant fait l’objet d’une forte opposition de la part du Parti communiste. On pouvait penser qu’il en serait de même pour l’Algérie, mais ce ne fut pas le cas. À l’issue de cette guerre, deux militantes des réseaux d’aide au FLN, Janine Cahen et Micheline Pouteau, considérèrent d’ailleurs que la « résistance » avait été « incomplète ». Ce constat, non dénué de fondement, passait cependant par une comparaison avec la résistance à l’occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale, dont l’importance était surévaluée par les opposants à la guerre d’Algérie. De ce fait, ils avaient tendance à minorer les résistances à cette dernière. Quelles furent les différentes phases de cette opposition ? Quelle fut la variété des engagements ? Que porta-t-elle en germe pour la période postérieure ?

La faillite de l’opposition politique traditionnelle

Les anticolonialistes – très minoritaires – qui soutenaient depuis longtemps le combat de Messali Hadj en faveur de l’indépendance algérienne comprirent immédiatement l’importance du déclenchement de l’insurrection. Ainsi, le journal de la Fédération communiste libertaire (FCL), *Le Libertaire*, fut saisi dès le 11 novembre pour son soutien à l’« Algérie libre ». De même, le Parti communiste internationaliste (PCI) titra dans *La Vérité* du 12 novembre : « Pas de nouvelle sale guerre ! » Et, dans la presse, Claude Bourdet et François Mauriac – certes eux aussi minoritaires – publièrent au début de l’année 1955, dans *France Observateur* et *L’Express*, les premiers articles retentissants contre les conditions de la répression en Algérie, respectivement intitulés « Votre Gestapo d’Algérie » et « La question ». Dès le début du conflit furent donc posées les bases de l’opposition à la guerre, tant sur ses formes (la torture et la répression) que sur le fond (l’objectif de l’indépendance).

L’opposition prit une nouvelle ampleur en août 1955, avec le maintien sous les drapeaux des appelés du contingent et le rappel des disponibles (les « rappelés »), qui avaient déjà terminé leur service militaire. La manifestation de la gare de Lyon à Paris, le 11 septembre, fit éclater aux yeux de l’opinion publique le rejet des mesures gouvernementales. Dès lors, les incidents se multiplièrent. Le 29 septembre, une messe à laquelle assistèrent des rappelés opposés à la guerre fut ainsi célébrée en l’église Saint-Séverin à Paris. Des rappelés se révoltèrent également à Rouen les 6 et 7 octobre. Des soldats manifestèrent encore sur les Champs-Élysées le 23 novembre. Les nombreux incidents qui émaillèrent l’automne 1955 fragilisèrent le gouvernement, qui finit par chuter, ce qui amena la victoire du Front républicain (radicaux et SFIO) le 2 janvier 1956.

Par ailleurs, les opposants à la guerre apprirent progressivement que les responsables de l’insurrection n’étaient pas les partisans de Messali Hadj, mais le FLN. Le journaliste catholique Robert Barrat (1919-1976) publia ainsi un reportage dans *France Observateur*, favorable à ce dernier. Il fut arrêté fin septembre 1955 et brièvement incarcéré, ce qui le renforça dans sa volonté de témoigner contre la guerre. Peu après, Francis Jeanson – philosophe existentialiste et secrétaire de la revue *Les Temps modernes* – et son épouse Colette, qui connaissaient des nationalistes algériens depuis plusieurs années, prirent fait et cause pour le FLN dans leur livre *L’Algérie hors la loi* (Seuil, décembre 1955).

À partir du début 1956, les opposants français à la guerre d’Algérie se scindèrent en deux groupes : ceux qui restaient fidèles à Messali Hadj – comme l’historien militant Daniel Guérin (1904-1988), le sociologue Edgar Morin (né en 1921) ou l’avocat Yves Dechezelles (1912-2007) – et ceux qui basculèrent en faveur du FLN. L’opposition à la guerre se fissura aussi du

fait de la politique menée par le socialiste Guy Mollet, élu en promettant la « paix en Algérie », mais qui fit voter les « pouvoirs spéciaux » afin que le gouvernement disposât des pouvoirs les plus larges pour « rétablir l'ordre ». Les communistes, recherchant notamment une alliance avec les socialistes, votèrent en faveur de cette loi et restèrent donc en retrait par rapport aux mouvements contestataires.

Or, en avril 1956, de nouvelles mesures de rappel et de maintien sous les drapeaux entraînèrent des manifestations encore plus nombreuses et plus violentes qu'en 1955 : les « rappelés » avaient quitté la vie militaire depuis plus longtemps et ressentaient comme une trahison le revirement de la politique de Guy Mollet. De véritables révoltes eurent lieu, comme à Grenoble, au camp de La Fontaine du Berger (près de Clermont-Ferrand), ou encore au camp de Mourmelon (Marne). Mais les rappelés restèrent isolés et se résignèrent à leur départ en Algérie. Plus largement, la modification de la donne politique déstabilisa l'opposition à la guerre, qui dut trouver de nouvelles bases, en dehors des partis traditionnels.

Une opposition politique et morale marginale, souvent clandestine

L'aggravation du conflit et l'accentuation de la répression isolèrent les opposants à la guerre. Ainsi, la FCL créa une structure clandestine – La Volonté du peuple – dont l'action se termina en 1957. Il en fut de même pour le PCI, dont le journal *La Vérité* fut saisi à plusieurs reprises et dont des militants furent arrêtés en 1956.

L'esprit de révolte animant certains rappelés perdura toutefois sous les drapeaux. Des figures d'opposants émergèrent progressivement parmi les soldats réfractaires. Ainsi, Henri Maillot, un communiste algérien, déserta en avril 1956, avant de trouver la mort dans le maquis en juin. En juillet 1956, le jardinier communiste Alban Liechti refusa de participer à la guerre et passa quatre années en prison. Il fut suivi par une quarantaine d'autres « soldats du refus » communistes. Le rappelé parachutiste Noël Favrelière déserta en août 1956 afin de sauver un prisonnier algérien promis à une exécution sommaire. Au cours de l'année 1957, la dénonciation de la torture entraîna également le refus du général Jacques Pâris de Bollardière, puni de soixante jours de forteresse, et la démission du secrétaire général de la police d'Alger, Paul Teitgen.

Les textes dénonçant la torture se multiplièrent aussi en 1957. L'hebdomadaire *Témoignage chrétien* fit paraître une brochure, *Le Dossier Jean Muller*, du nom d'un rappelé scout opposé à la guerre, mort en Algérie. En mars, un Comité de résistance spirituelle, créé à l'initiative du journaliste Robert Barrat, publia la brochure *Des rappelés témoignent…* D'autres, comme les rappelés Robert Bonnaud et Georges Mathieu Mattéi, exposèrent leurs parcours dans *Esprit* et *Les Temps modernes*. Des maisons d'édition s'impliquèrent également dans la lutte contre la guerre, à l'instar des Éditions de Minuit de Jérôme Lindon (1925-2001) et de celle de François Maspero (né en 1932), fondée en 1959 [***s*** p. 613]. Les éditions suisses La Cité, de Nils Andersson (né en 1933), et la revue belge *Routes de la paix* (qui a pris plusieurs autres noms) publièrent des textes interdits en France ou d'opposants à la guerre. Enfin, des films de René Vautier, Yann et Olga Le Masson, Pierre Clément ou encore Jacques Panijel furent tournés dans la clandestinité et interdits. La multiplication des saisies entraîna aussi la volonté de faire connaître les textes. Ainsi le journal *Témoignages et documents*, créé en octobre 1957 par Maurice Pagat (1928-2009) et Robert Barrat, publia les livres et articles saisis. Le journal *Vérité-Liberté*, dirigé par le philosophe Paul Thibaud (né en 1933) et auquel participa l'historien Pierre Vidal-Naquet, fit de même à partir de mai 1960.

Face à l'absence d'un mouvement politique structuré et aux poursuites encourues, des réseaux clandestins se développèrent, en particulier dans les milieux catholiques. Le prêtre de la Mission de France Jean Urvoas (né en 1923) aida le FLN dès 1955. En avril 1956, trois prêtres de cette même communauté, accusés d'aider le FLN et de dénoncer la répression, furent expulsés de

Souk-Ahras. L'un d'entre eux, Pierre Mamet, revint en France et aida le FLN avec Jean Urvoas. Dans la région lyonnaise, des militants libertaires, trotskistes ou encore chrétiens fondèrent un réseau dès 1955. À Marseille, Lucien Jubelin, éducateur proche de l'existentialisme et militant de l'Union de la gauche socialiste (UGS), puis Robert Bonnaud structurèrent un réseau d'aide au FLN à partir de 1956.

Le réseau clandestin le plus important fut créé par Francis Jeanson, qui aida à partir de 1956 des militants de la Fédération de France du FLN [***s*** p. 576]. Il fit rapidement appel à des amis ou à des proches du monde de l'édition. Le 2 octobre 1957, une réunion à son domicile, à laquelle participèrent aussi des prêtres de la Mission de France, formalisa la création de son réseau. Dès lors, les activités se multiplièrent, notamment les transports de fonds, voire d'armes, mais aussi les infiltrations et les exfiltrations de militants du FLN avec les pays frontaliers.

Enfin, une autre structure clandestine est née en octobre 1958 : il s'agit de Jeune Résistance, regroupant des insoumis et déserteurs en exil en Suisse. Le communiste juif égyptien Henri Curiel, impliqué dans le soutien au FLN, eut l'idée de ce réseau en poussant des jeunes déserteurs et insoumis à s'organiser. Le déserteur Jean-Louis Hurst et l'abbé Robert Davezies (1923-2007) contribuèrent à l'essor de Jeune Résistance au cours de l'année 1959.

Vers une recomposition politique ?

En février 1960, plusieurs membres du réseau Jeanson, de Jeune Résistance et de la Fédération de France du FLN furent arrêtés presque simultanément. Ces arrestations firent grand bruit et un débat public s'engagea sur la désobéissance, civile et militaire, dans la guerre d'Algérie. Une ligne de clivage apparut clairement alors entre une « gauche respectueuse » (selon le journaliste Marcel Péju dans *Les Temps modernes*) et une autre, davantage marquée par le tiers-mondisme de Frantz Fanon. Les partis et syndicats de gauche furent ainsi amenés à débattre de cette question au printemps 1960.

Le Parti communiste dénonça l'« aventurisme » de l'insoumission et condamna l'aide au FLN. Le parti avait pourtant mené une action illégale, en particulier avec une propagande clandestine à destination des appelés du contingent. Des contacts entre Laurent Casanova, membre du bureau politique du PCF, et Francis Jeanson avaient eu lieu en mai 1958, mais ils n'avaient pas abouti. Au nom des valeurs communistes, une minorité des militants du parti s'engagèrent contre la guerre d'Algérie – ce fut le cas de *La Voie communiste* à partir de 1958. Mais la direction du parti tint toujours à l'écart cette minorité et exclut les militants qui, sur la question, n'étaient pas dans sa ligne.

Un autre courant de la gauche radicale de l'époque, le Parti socialiste unifié (PSU), créé en avril 1960, se mobilisa dès sa naissance contre la politique algérienne de la SFIO. Mais des lignes de clivage apparurent très rapidement à l'intérieur du parti, certains jeunes militants des Étudiants socialistes unifiés (ESU) étant favorables à la désobéissance, face à une direction plus timide. De même, l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) s'est radicalisée après la restriction en août 1959 du régime des sursis aux étudiants susceptibles d'être appelés par l'armée pour combattre en Algérie, renouant en juin 1960 des relations avec l'Union générale des étudiants musulmans algériens (Ugema).

L'opposition à la guerre d'Algérie s'amplifia avec la création, le 2 juin 1960, du Groupe d'études et de rencontres des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (GEROJEP), regroupant cinquante-trois organisations réclamant la fin de la guerre. À la fin du même mois, quatre grandes organisations syndicales – la Confédération générale du travail (CGT), la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) et l'UNEF – rendirent publique une déclaration commune enjoignant le gouvernement à négocier avec le GPRA.

En septembre 1960, le procès du réseau Jeanson et surtout la publication du « Manifeste des 121 » donnèrent un spectaculaire écho public aux positions des partisans de l'action illégale contre la guerre. La « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie »,

véritable titre du Manifeste, fut préparée par Dionys Mascolo, Jean Schuster et Maurice Blanchot au printemps 1960 [***s*** p. 613]. Au cours de l'été, 121 intellectuels signèrent la pétition, dont Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Simone Signoret, Marguerite Duras et André Breton. Au fur et à mesure, les signataires, rejoints ensuite par 125 autres, furent inculpés et firent l'objet de plusieurs mesures administratives de répression.

Ce droit à la désobéissance proclamé par les 121 et les inculpés du « procès Jeanson », lourdement condamnés, provoqua une nouvelle fois un débat virulent, obligeant les opposants à la guerre à se positionner. Il suscita notamment l'« Appel à l'opinion pour une paix négociée en Algérie », à l'initiative de la FEN, du Syndicat national des instituteurs (SNI), de l'UNEF et de la Ligue des droits de l'homme. Cet appel, regroupant plus de 16 000 signataires, constitua à la fois un soutien et une réponse aux signataires du « Manifeste des 121 ». Dans le même ordre d'idée, l'Action civique non-violente (ACNV) soutint des objecteurs refusant la guerre d'Algérie, tout en critiquant les appels à la désertion et à l'insoumission qui menaient les jeunes à une situation personnelle difficile. Le succès de l'« Appel à l'opinion » se conjugua avec la réussite d'une manifestation à l'initiative de l'UNEF, le 27 octobre, qui fut la première mobilisation notable de la gauche depuis la manifestation de « vigilance républicaine » du 28 mai 1958.

À l'automne 1960, la mobilisation de l'opinion se fit donc notamment sous la pression des partisans de la désobéissance. Mais cette pression conduisit aussi à déstabiliser les organisations syndicales et politiques, en particulier le PSU, qui sorti « meurtri » – selon l'ancien dirigeant du PSU et historien Marc Heurgon – de son débat interne consacré à l'insoumission en octobre 1960. La fin de la guerre fut marquée par la réduction des divergences dans le camp des opposants à la guerre d'Algérie, essentiellement du fait de la menace de l'OAS. Plusieurs organisations antifascistes se créèrent ainsi en 1961 et les manifestations se multiplièrent contre l'OAS, jusqu'à celle 8 février 1962, endeuillée par la mort au métro Charonne de neuf militants communistes, victimes de la répression policière.

Après la fin de la guerre, plusieurs centaines de militants français anticolonialistes partiront en Algérie aider à la construction du nouveau régime et poursuivre la lutte – ils seront qualifiés de « pieds-rouges ». Ceux qui avaient été emprisonnés ou qui se trouvaient dans la clandestinité durent attendre juin 1966 pour être amnistiés. Nombre de ces militants radicaux se mobiliseront ensuite contre la guerre du Viêt-Nam. Plus largement, l'opposition à la guerre d'Algérie a travaillé en profondeur les organisations politiques et syndicales, a permis la politisation d'une jeune génération et a constitué les soubassements culturels de Mai 68.

Pour en savoir plus

Janine CAHEN et Micheline POUTEAU, *Una resistenza incompiuta. La guerra d'Algeria e gli anticolonialisti francesi 1954-1962*, Il Saggiatore, Milan, 1964.

Jacques CHARBY, *Les Porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : les acteurs parlent*, La Découverte, Paris, 2004.

Hervé HAMON et Patrick ROTMAN, *Les Porteurs de valises. La résistance française à la guerre d'Algérie*, Seuil, Paris, 1982.

Marc HEURGON, *Histoire du PSU. 1. La fondation et la guerre d'Algérie (1958-1962)*, La Découverte, Paris, 1994.

Catherine SIMON, *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, La Découverte, Paris, 2009.

Pierre VIDAL-NAQUET, *Face à la raison d'État. Un historien dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, Paris, 1989.

La sanglante répression de la manifestation algérienne du 17 octobre 1961 à Paris[a]

Jim House

La violente répression des manifestations pacifiques pour l'indépendance organisées à Paris par les Algériens le 17 octobre 1961 est aujourd'hui considérée comme un des événements clés de la guerre d'Algérie en France métropolitaine. Elle est en effet un révélateur du rôle décisif joué par les immigrés algériens durant le conflit, mais aussi du cynisme d'une raison d'État qui a occulté, sur le moment puis durant des décennies, l'ampleur du massacre auquel elle a donné lieu : des dizaines d'hommes sans armes – probablement bien plus – furent alors froidement tués dans la capitale par les « forces de l'ordre ».

Une violence policière systématique, couverte par les autorités

Après avoir triomphé en 1957 de son principal rival, le Mouvement national algérien (MNA), la Fédération de France du FLN mit sur pied une structure organisationnelle complexe, qui permit à l'argent collecté auprès de la communauté algérienne immigrée de financer la lutte armée [***s*** p. 576]. En réaction, la préfecture de police de Paris a élaboré un système répressif destiné, à travers la détention de militants nationalistes considérés comme imposant leur volonté à une communauté immigrée principalement « passive », à démanteler les structures du FLN. Quand Maurice Papon, ex-super-préfet (IGAME) à Constantine, fut nommé chef de la police parisienne en mars 1958, ce système se montra de plus en plus efficace en matière de tactique répressive – tactique qui avait été en partie élaborée en Algérie et qui cherchait délibérément à s'affranchir des limites déjà très relâchées de la répression légale forgées depuis 1954. Papon et ses collaborateurs purent ainsi opérer en bénéficiant d'une large marge de manœuvre, garantie par le gouvernement gaulliste. De nouvelles unités de répression furent constituées, comme la Force de police auxiliaire (FPA) [***s*** p. 586], créée en décembre 1959 et composée de supplétifs algériens (les « harkis ») déjà mobilisés en Algérie [***s*** p. 519], dont la mission était de patrouiller dans les principales zones immigrées de Paris et de sa banlieue.

La répression visait à la fois à punir les Algériens vivant en France déjà impliqués dans les activités du FLN et à dissuader les autres de les rejoindre. La vie devint bientôt insupportable pour tous : loin de cibler simplement les militants nationalistes, le système de répression s'en prit en effet à l'ensemble de la communauté algérienne, pratiquant fouilles, arrestations et détentions arbitraires – qui pouvaient provoquer la perte d'une partie du salaire ou même de l'emploi – et faisant usage d'une violence punitive, parfois mortelle, contre des individus souvent choisis au hasard. Cette violence, quand elle n'était pas encouragée, fut toujours couverte par les autorités. Ce qui s'est passé en octobre 1961 fut ainsi le sommet d'une violence policière systématique qui s'était développée au cours des années précédentes.

Les motivations de la manifestation du FLN à Paris décidée pour le 17 octobre 1961 étaient à la fois locales, nationales et internationales. Son premier objectif était de boycotter le couvre-feu discriminatoire imposé aux Algériens par la préfecture de police le 5 octobre, officiellement pour protéger la police des assassinats perpétrés par les militants du FLN en France. Leurs responsables, en étroit contact avec la direction de la Fédération de France du FLN installée à Cologne, cherchèrent à répondre à la pression en demandant aux Algériens de réagir au couvre-feu et à la répression dans son ensemble. Pour la Fédération de France, cependant, l'objectif était aussi de montrer sa popularité, dans un contexte de négociations entre le Gouvernement

provisoire de la République algérienne et l'État français, de fournir une plateforme symbolique à ses revendications dans les rues mêmes de la capitale et d'interpeller directement la gauche française pour obtenir de sa part un soutien plus franc.

Un massacre triplement occulté

Pour que la démonstration fût un succès, il était vital pour les nationalistes de faire en sorte qu'aucun manifestant ne fût armé et qu'un maximum d'Algériens y participât : la manifestation fut simultanément un boycottage du couvre-feu, une revendication d'indépendance et un refus de l'oppression. Pour les autorités policières parisiennes, au contraire, il s'agissait de stopper l'« invasion » de la capitale. Pour un grand nombre d'agents de police, le spectacle de quelque 30 000 Algériens tentant de converger, à l'appel du FLN, au centre de Paris était une opportunité, que beaucoup attendaient, d'assouvir leur haine antialgérienne.

En quelques points clés, où se formèrent de larges groupes de milliers de manifestants pacifiques, comme au Pont de Neuilly, sur les Grands Boulevards ou à Saint-Michel, la police chargea, frappant les manifestants avec d'énormes bâtons (les « bidules ») ; et elle n'hésita pas à tirer sur eux, jetant ensuite dans la Seine les victimes de cette tuerie. Plus d'un millier d'Algériens furent blessés et des dizaines d'autres tués – au moins. Les manifestants s'enfuirent souvent à la recherche d'un abri, d'autres se cachèrent dans des cafés ou dans des parcs. À la fin de la soirée du 17 octobre, 11 518 Algériens ont été détenus ; ils le restèrent souvent pendant une semaine dans divers stades où les violences se poursuivirent. De nombreux hommes furent internés en France ou envoyés dans des camps en Algérie. Les jours suivants, malgré la répression, il y eut d'autres manifestations – d'ampleur toutefois plus modeste –, car le 17 octobre ne fut que la première phase d'une série de mobilisations : les femmes algériennes manifestèrent ainsi à Paris le 20 octobre.

Les autorités françaises réussirent alors efficacement à dissimuler les violences de leurs policiers aux yeux de l'opinion publique. Elles n'admirent jamais plus de cinq morts côté algérien, et invoquèrent la légitime défense ou des rivalités entre le FLN et le MNA pour absoudre la police. Papon esquiva avec habileté les protestations de quelques syndicalistes policiers et de quelques parlementaires de gauche. Mais les contre-enquêtes menées à gauche réussirent malgré tout à montrer que les manifestants avaient été pacifiques et que les chiffres officiels étaient grossièrement sous-estimés. Il fut cependant impossible d'établir un bilan précis du nombre de victimes – et cette incertitude perdure un demi-siècle plus tard, d'autant plus que l'État français ne s'est jamais prononcé officiellement à ce sujet.

À l'époque, l'opposition aux violences a été encore altérée par les tensions liées à la période de la guerre froide entre communistes et non-communistes, ce qui explique que les manifestations de rue de la gauche française furent faibles et dispersées. En outre, à partir de novembre 1961 et de la montée en puissance des ultras de l'Algérie française (qui avaient créé en février l'OAS, Organisation armée secrète), les priorités de la gauche se déplacèrent et la peur

d’un glissement vers le fascisme obscurcit la visibilité des violences d’octobre. L’unité antifasciste fut scellée après l’assassinat de neuf manifestants communistes par la police au métro Charonne, le 8 février 1962 : cet événement précipita dans l’ombre, et pour longtemps, celui du 17 octobre 1961.

Outre l’attitude – décisive – de l’État français et de la gauche, un troisième facteur doit être pris en considération : les dirigeants du GPRA, soucieux d’assurer une issue favorable à leurs négociations en cours avec la France, n’ont montré aucun empressement pour dénoncer le massacre. Et, à partir de l’indépendance, la marginalisation de la Fédération de France du FLN dans la lutte pour le pouvoir en Algérie précipitera la disparition dans les discours officiels, pendant plusieurs décennies, du souvenir des violences parisiennes d’octobre 1961. Il faudra que le contexte politique change en Algérie et en France pour qu’apparaisse enfin, à partir des années 1990, une histoire plus critique et que la mémoire du 17 octobre commence à resurgir, principalement à l’initiative des enfants de l’immigration algérienne.

Pour en savoir plus

Emmanuel BLANCHARD, *La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Nouveau monde, Paris, 2011.
Jean-Luc EINAUDI, *Octobre 1961. Un massacre à Paris*, Fayard, coll. « Pluriel », Paris, 2011.
Jim HOUSE et Neil MACMASTER, *Paris 1961. Les Algériens, la terreur d’État et la mémoire*, Taillandier, Paris, 2008.
Marcel et Paulette PÉJU, *Le 17 octobre des Algériens*, suivi de *La Triple Occultation d’un massacre*, par Gilles MANCERON, La Découverte, Paris, 2011.
Anne TRISTAN, *Le Silence du fleuve. Octobre 1961*, Syros, Paris, 1991.
Collectif « 17 octobre 1961 », <www.17octobre61.org>.

Notes

a. Traduit de l’anglais par Christophe Jacquet.

Acteurs

Ramdane Abbane, un nationaliste jacobin

Gilbert Meynier

Ramdane Abbane (1920-1957) est né en Kabylie dans une famille de négociants appauvris par la Seconde Guerre mondiale. Adolescent râblé, d'un tempérament vigoureux, doué en maths, il fut condisciple des futurs centralistes Benkhedda, Dahlab et Yazid au collège de Blida, où existait une section du PPA. Bachelier en 1942, il ne put accéder à des études supérieures. Mobilisé en 1943 et libéré au printemps 1946, il rencontra Omar Oussedik (1923-1992) – qui fera partie du noyau originel de l'Organisation spéciale du PPA en 1947. Recruté à l'automne comme secrétaire adjoint de la commune mixte de Chelghoum al-Laïd (Chateaudun du Rhumel), Abbane y milita au PPA et il démissionna en octobre 1947. Voué à l'action politique, il dirigea notamment la wilaya de Sétif. Au printemps 1950, membre du comité central du MTLD, il fut arrêté lors de la répression de l'OS. Condamné à cinq ans de prison, traîné de geôle en geôle, ses grèves de la faim précipitèrent un ulcère. Mais il lut en prison nombre de classiques politiques.

Le mentor de l’unification nationaliste

Libéré début 1955, il rejoignit le FLN. Il voulut y rassembler un maximum de politiques de toutes provenances. Il côtoya notamment Benyoucef Benkhedda, détenu de novembre 1954 au printemps 1955. Des tractations furent menées avec l’UDMA, qui aboutirent au ralliement au FLN de Ferhat Abbas. Abbane l’agnostique fut présenté par Benkhedda au croyant Larbi Ben M’hidi, premier dirigeant FLN de l’Oranie. Admirateur des « cultivés », il venait de violemment rompre avec Ben Bella. Cela valut à Abbane et à ses amis l’animosité des chefs historiques de l’extérieur, non d’Aït-Ahmed, mais de Mohammed Boudiaf et surtout d’Ahmed Ben Bella. En septembre 1955, il dépêcha au Caire un émissaire pour tenter de les circonvenir ; puis il en envoya un autre auprès de la Fédération de France du FLN, qui accepta son rattachement à la direction d’Alger. Abbane œuvra pour constituer des organisations syndicales rattachées au FLN. En avril 1955, Zakariya Mufdi composa l’hymne national algérien, *Kassaman*, à la demande d’Abbane, qui impulsa aussi la sortie d’*El-Moudjahid*.

Il s’imposa à la direction du FLN contre les militaires, qu’il traitait sans ménagement. Il prépara le congrès de la Soummam (20 août 1956), dont Ben M’hidi assura la présidence et où les deux représentants de la délégation extérieure du FLN (basée au Caire) ne vinrent pas. Selon eux, ils n’y auraient pas été conviés ou n’auraient pu s’y rendre, quand Abbane affirma les avoir invités et vit leur absence comme un désaveu. Prévalut la vision sécularisée d’un imaginaire national sans exclusives. Furent créés l’exécutif du FLN, le CCE (Comité de coordination et d’exécution) et son Parlement, le CNRA (Conseil national de la Révolution algérienne), où furent désignées des personnalités politiques diverses. Credo politique du congrès : primauté de l’intérieur sur l’extérieur, du politique sur le militaire. Les unités de l’ALN furent harmonisées et six wilayas délimitées. Dans la foulée, fin septembre, Abbane inspira la « motion des 61 » – élus algériens du second collège, des modérés à la traîne qui proclamèrent leur adhésion au Front.

Au congrès, il y eut des heurts entre Ben M’hidi et Abbane, d’un côté, et, de l’autre, des militaires s’estimant marginalisés. Les résolutions de la Soummam furent par eux acceptées, mais à contrecœur, sous l’égide des « trois B » (Belkacem Krim, Ben Tobbal, Boussouf). Leur ralliement résulta d’un ressentiment partagé contre les « extérieurs », accusés de mal alimenter en armes les maquis. Boussouf faisait siennes des dispositions militaires lui laissant les mains libres au Maroc, où il avait succédé à Ben M’hidi à la tête de la wilaya 5. Quant à Krim et Ben Tobbal, bien que rivaux, ils formèrent une alliance de conjoncture face aux politiques.

La Soummam créa, en plus des six wilayas, la ZAA (Zone autonome d’Alger), *de facto* dirigée par Abbane, avec Ben M’hidi, Krim et deux ex-centralistes, Benkhedda et Dahlab. Impulsée par Ben M’hidi, la « grève de huit jours » (janvier-février 1957) déclencha la grande répression

d’Alger. Après l’arrestation de Ben M’hidi, arrêté fin février, longuement torturé, puis abattu, les survivants du CCE quittèrent l’Algérie. Au Maroc, Abbane découvrit avec effroi le sanglant système policier agencé par Boussouf – ce dernier, cédant son commandement à Boumediene, rejoignit en Tunisie les deux autres B. De retour à Tunis, Abbane dressa au CCE un réquisitoire contre la « militarisation » et l’« esprit féodal », tandis que les trois B et d’autres chefs militaires de l’ALN « des frontières » manœuvraient de leur côté.

Abbane face aux « trois B »

Le CNRA du Caire du 27 août 1957 fut préparé par eux malgré les violentes protestations d'Abbane. Sur les vingt-deux présents, il y avait dix colonels – seul le colonel Sadek, de la wilaya 4, soutint Abbane. Les civils, tétanisés face aux militaires, entérinèrent sans renâcler leurs propositions, à la seule exception du syndicaliste Mouloud Gaïd. Le CNRA inversa la plateforme de la Soummam : plus de primauté du politique sur le militaire, ni de l'intérieur sur l'extérieur, mais une insistance sur les « principes de l'islam ». L'hostilité calculée d'Abbane à un compromis avec la France – il ne voulait pas se mettre mal avec sa base dirigeante des maquis – put indisposer les ex-centralistes, qui ne le soutinrent pas : il fut relégué à la direction du *Moudjahid*. Le CNRA compta dès lors près de deux tiers d'officiers, le CCE fut élargi à des militaires flanqués de comparses civils. Au comité directeur, cohabitaient avec Abbane les trois B et deux autres colonels, Amar Ouamrane et Mahmoud Chérif.

Isolé, Abbane subit de plein fouet les assauts de ses collègues du CCE, il fut accusé de tous les maux. Les colonels le convoquèrent pour le tancer, des notabilités modérées furent chargées de l'admonester. Lui, inflexible, engagea de maladroites et vaines tentatives de division entre militaires. Au prétexte de différends avec le Maroc dont le règlement requérait la venue d'une tête politique, Abbane, non sans hésitation, partit de Tunis pour le Maroc. Imagina-t-il ces militaires incapables de se débrouiller seuls ou courut-il au suicide ? Le 27 décembre 1957, dans une ferme isolée proche de Tétouan, il fut étranglé par un commis de Boussouf. D'après le biographe d'Abbane, Khalfa Mameri, Boussouf assista au meurtre, non loin de Krim et de Mahmoud Chérif qui se restauraient. Boussouf entendit faire avaliser solidairement par les colonels du CCE la responsabilité de l'assassinat. Ben Tobbal se désolidarisa *de facto* de ses comparses militaires – il refusa de faire le voyage de Tétouan.

Mis au courant par Krim de l'assassinat d'Abbane, Ferhat Abbas, anéanti, resta une tête d'affiche terrorisable à merci : la logique de l'appareil de pouvoir algérien était de rechercher l'inclusion de tous les comparses possibles, pour autant qu'il n'y ait pas de menace sur le système. Le 29 mai 1958, photo du « martyr » en exergue encadrée de noir, *El-Moudjahid* livra la vérité officielle : Abbane était « mort au champ d'honneur ». Des historiques détenus, seul Aït-Ahmed se refusa à délivrer un permis d'inhumer. Ben Bella, lui, se félicita bruyamment de cet « assainissement ».

Abbane ne fut certes pas un doux patron national : à plusieurs reprises, il ordonna d'abattre militants et dirigeants messalistes. Et ses responsabilités furent indubitables dans le bain de sang conduit par Ouamrane en 1957 pour venir à bout de la tentative d'un proche de Ben Bella, Ahmed Mahsas, commanditée en Tunisie afin d'éliminer l'équipe de direction du FLN/ALN

issue de la Soummam. Fin 1956, Mahsas avait été chargé, depuis l'Égypte, de venir théoriquement aider les maquis, en fait d'appuyer les dissidents de l'ALN proches de la frontière tunisienne afin de déstabiliser le CCE – début avril 1957, il fut arrêté à Tunis par le colonel Amar Ouamrane, délégué par le CCE, avant de s'évader en Europe. Abbane sera plus tard accusé par Ali Kafi, colonel de la wilaya 2 (Nord-Constantinois) de 1957 à 1959, d'avoir entretenu des « liaisons secrètes avec l'ennemi ». Ces réquisitoires, rapportés dans ses mémoires (parus en arabe en 1999, en traduction française en 2002), qui ont en leur temps soulevé le tollé qu'on imagine, rapportent surtout, sans fournir aucune preuve tangible, des propos d'ennemis d'Abbane (voir sur ce point, notamment, l'article du président Benyoucef Benkhedda, paru dans *La Tribune* du 18 août 1999). S'il s'est prêté à l'occasion – mais rarement – à des tentatives de négociations avec les Français, il tenait en réalité un discours maximaliste pour montrer aux chefs militaires et aux dirigeants de l'extérieur qu'il n'était pas l'homme des compromis hâtifs. Pourtant, ce partisan de la lutte armée rassembla des personnalités à même d'envisager une indépendance progressive. Enfin, sans répudier son identité berbère, Abbane ne fut pas un berbériste : il mettait l'Algérie unifiée au pinacle ; et, principalement francophone, il n'était pas ignare en arabe.

Abbane incarna ainsi un despotisme éclairé, appuyé par des citadins et des politiques. Avec sa disparition, l'Algérie passa pour des lustres sous la coupe d'un appareil militaire. Au vrai, malgré les élites politiques du GPRA, le FLN n'eut guère d'existence en dehors de l'ALN.

Pour en savoir plus

Belaïd ABBANE, *L'Algérie en guerre. Abbane Ramdane et les fusils de la rébellion*, L'Harmattan, Paris, 2008.

Abd al-Hafiz al-Husni AMOKRANE, *Mudhakkirât min masîrat al-nidâl wa l-jihâd* (Mémoires d'un parcours de combat militant et de guerre sacrée), Sharika Dâr al-Umma, Alger, 1997.

Benyoucef BENKHEDDA, *Abbane-Ben M'hidi : leur apport à la révolution algérienne*, Dahlab, Alger, 2000.

Mohamed Arab BESSAOUD, *Heureux les martyrs qui n'ont rien vu. La vérité sur la mort du colonel Amirouche et de Abbane Ramdane*, 1963 ; rééd. : Éditions berbères, Paris, 1991.

Ali KAFI, *Mudhakkrât al-shaykh `Alî Kâfî, min al-munadil al-siyyâsî ilâ l-qâ'id al-`askariyy, 1946-1962*, Casbah, Alger, 1999 ; trad. française : *Du militant politique au dirigeant militaire. Mémoires (1946-1962)*, Casbah, Alger, 2002.

Khalfa MAMERI, *Abbane Ramdane, héros de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, Paris, 1988 (2e édit. : Rahma, Alger, 1992 ; 3e édit. : Karim Mameri, Alger, 1994 ; 4e édit. : Thala, Alger, 2007).

–, *Abbane Ramdane. Le faux procès*, Salon du Livre Slimane Azem, Nouvelle Ville-Tizi Ouzou, 2007.

1956-1957 : l’ALN sous l’objectif de deux reporters américains

Marie Chominot

En septembre 1955, Robert Barrat fut le premier journaliste à se rendre dans un maquis de l’Armée de libération nationale. *France Observateur* et *L’Express* furent saisis pour en avoir rendu compte et Barrat arrêté. Alors que l’armée française cherchait à maîtriser le récit de la guerre, passer dans l’autre camp était unanimement considéré comme une trahison. Un an plus tard, deux reporters américains, Herb Greer et Peter Throckmorton, passèrent cinq mois avec l’ALN : leurs images, prises de l’« autre côté », firent le tour du monde, tentant de « déchirer le voile de la propagande française », comme l’écrivit l’hebdomadaire allemand *Stern* en avril 1957. Soudain, ces combattants de l’ombre que la France ne souhaitait pas voir désigner autrement que comme des « bandits », des « hors-la-loi » ou des « terroristes », apparaissaient en pleine lumière, membres d’une armée régulière, organisée et efficace dans sa lutte pour l’indépendance du peuple algérien.

Des reporters incorporés dans l’ALN

Accrédité par les autorités françaises, Throckmorton avait séjourné plusieurs mois en Algérie au printemps 1956, couvrant la guerre dans le sillage de l’armée. En juillet, arrêté dans une maison de la Casbah alors qu’il filmait clandestinement une descente de police, il passa quelques heures dans un commissariat et, sous le coup d’une menace d’expulsion, quitta le territoire algérien sans espoir d’y revenir officiellement. Retiré à Tanger, il fut contacté par des militants du FLN, qui lui proposèrent de passer clandestinement la frontière et de l’incorporer dans l’ALN. Après une enquête de sécurité, Throckmorton et son collègue *free lance* Herb Greer furent accrédités. De septembre 1956 à janvier 1957, l’ALN prit totalement en charge leur sécurité, leur subsistance et leurs déplacements en wilaya 5, dans la région de Nédroma et dans l’Atlas saharien.

L’expérience relevait d’un partage d’intérêts. Les reporters américains emmagasinaient ainsi des clichés sensationnels et inédits : un *scoop* facile à monnayer dans le monde entier, dans la mesure où les correspondants installés à Alger ne pouvaient travailler que du côté français. En recrutant ces professionnels, l’ALN se donnait quant à elle les moyens de construire pour l’opinion étrangère une image de l’armée de libération qui démente les thèses françaises, avec des images de qualité qu’elle n’était pas en mesure de produire en interne.

Les reporters photographièrent et filmèrent, dans des campements de l’ALN, la vie quotidienne des maquisards et des séances d’entraînement. Deux prises d’armes furent même spécialement organisées à leur intention. Alors que la plupart des médias occidentaux parlaient encore de « bandes », ces quelques dizaines de combattants de l’ALN étaient photographiés comme n’importe quel détachement d’une armée régulière, bien équipée et disciplinée. Afin de démontrer la capacité offensive et la puissance de feu de l’ALN, les reporters furent intégrés à de petits groupes de combat pour filmer trois embuscades, les véhicules incendiés, les cadavres des soldats français et même deux prisonniers. On les invita enfin à suivre la tournée d’une équipe médicale du Croissant-Rouge algérien auprès des populations civiles et à témoigner des ravages de la répression sur les biens et les personnes.

Après cinq mois de vie clandestine sur le sol algérien, Greer et Throckmorton rentrèrent au Maroc, où certaines de leurs bobines avaient déjà été rapportées par un agent de liaison de l’ALN en octobre 1956 pour une exploitation immédiate par les services d’information du FLN. Avant de rejoindre les États-Unis au début de l’année 1957, et conformément à leur engagement, ils laissèrent un jeu complet de leurs images au service d’information basé à Tétouan.

Des canaux de diffusion multiples

La guerre pour l'indépendance de l'Algérie se menait aussi à l'échelle internationale et particulièrement à l'ONU [***s*** p. 651]. Très tôt, les Algériens ont intégré l'image dans la gamme de leurs outils de communication, au service de leur diplomatie. Dans cette perspective, le reportage de Greer et Throckmorton était une aubaine et il a constitué pendant près d'une année une sorte de fonds de roulement iconographique pour les services d'information du FLN.

À l'occasion du deuxième anniversaire du début de l'insurrection et alors que la 11e session de l'Assemblée générale de l'ONU était ouverte depuis deux semaines, deux brochures illustrées furent publiées en langue anglaise (*Fighters for Freedom* et *What is Algeria ?*), tandis que le bureau du FLN à New York parvenait à faire diffuser sur la chaîne de télévision américaine NBC, le 28 octobre 1956, les premières images tournées au maquis par Greer et Throckmorton. Le journal *Résistance algérienne*, publié par le FLN à Tétouan, en reproduisait le commentaire le 20 novembre : « Le monde, à l'étranger, n'a visuellement rien vu des hommes résolus qui s'opposent à la loi française. Le film que nous avons en est une rare exception (film réellement tourné derrière les lignes rebelles quelque part dans le Nord-Ouest algérien). »

Selon l'expression de l'historien américain Matthew Connelly, 1957 ne fut pas seulement l'année de la « bataille d'Alger », mais aussi celle de la « bataille de New York ». En février, les images des deux Américains permirent de composer un numéro spécial de *Résistance algérienne*, sorte de tiré à part photographique de quatre pages, légendé en arabe, français, anglais et espagnol. En vue de la 12e session de l'Assemblée générale de l'ONU, qui s'ouvrait en septembre, les nationalistes publièrent en juillet une épaisse brochure de plus de quatre-vingt-dix pages et un dépliant qui en reprenait l'essentiel, en plusieurs langues : *Aspects de la Révolution algérienne*. En septembre, le Croissant-Rouge algérien utilisa à son tour les images américaines pour produire plusieurs affiches.

Affolée par cette offensive médiatique, la diplomatie française abreuva les chaînes de télévision américaines de nouvelles bandes filmées défendant la position de la France et distribua des milliers de photographies produites par le service photographique de l'armée. En août, pour riposter à la brochure algérienne, un *Livre blanc* sur les « atrocités commises par les terroristes » fut rebaptisé *Aspects véritables de la rébellion algérienne*. Fin octobre, le gouvernement général publia même un livret dénonçant le trucage de ces photographies prises au maquis, afin de délégitimer le reportage qui circulait à travers le monde depuis le printemps 1957.

En effet, dès leur retour du Maroc, Greer et Throckmorton diffusèrent leurs images dans la presse internationale. Ils placèrent notamment des reportages dans des magazines illustrés

allemand (*Stern*, 13 avril 1957) et suisse (*Die Woche*, 20 avril 1957), puis américains (*Cavalier*, juillet 1957, et *Brave*, novembre 1957), sans pour autant atteindre des journaux à très forte audience. Peter Throckmorton frappa cependant un grand coup en obtenant la diffusion de son film de trente minutes *La Vie derrière les lignes rebelles* sur la chaîne américaine NBC, dans l'émission-phare du journaliste Chet Huntley (*Outlook*, 9 juin 1957).

En parallèle, au moins deux agences de presse américaines – INP (International News Photo) et UP (United Press) – distribuèrent dans le monde quelques images tirées du film de Throckmorton sur les maquis, relançant leur diffusion à grande échelle. Ainsi insérés dans le système médiatique international, les clichés gagnèrent une crédibilité et une audience que n'auraient pu leur donner à eux seuls les services d'information du FLN.

Cette expérience de reportage en sous-traitance fut une grande réussite pour le FLN, engagé dans une guerre inégalitaire. Cette initiative pionnière a tendu à devenir système à partir de la fin 1957, alors que les services d'information du FLN, regroupés à Tunis, puis le ministère de l'Information du GPRA, accueillaient de nombreux journalistes étrangers. Ces derniers restèrent cependant cantonnés aux bases de l'ALN en Tunisie et au *no man's land* entre la Tunisie et l'Algérie, zone née de l'édification, par les Français, d'un barrage électrifié sur la frontière, connu sous le nom de ligne Morice. Les maquis de l'intérieur n'étaient plus accessibles.

Pour en savoir plus

Marie CHOMINOT, « Quand la photographie vint à la Révolution », *in* Omar CARLIER (dir.), *Images du Maghreb, images au Maghreb (XIX^{e}-XX^{e} siècles). Une révolution du visuel ?*, L'Harmattan, Paris, 2010.

Matthew CONNELLY, *L'Arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot, Paris, 2011.

Herb GREER, *A Scattering of Dust*, Hutchinson & Co., Londres, 1962.

Philippe KNIGHTLEY, *Le Correspondant de guerre de la Crimée au Viêt-nam. Héros ou propagandiste ?*, Flammarion, Paris, 1976.

La guerre des éditeurs

Nicolas Hubert

Saisies, censure, diffusion clandestine des livres interdits, plasticage des librairies Charlot à Alger et Maspero à Paris : l'image d'une « guerre du livre » livrée aux éditeurs anticolonialistes pendant la guerre d'Algérie recoupe une réalité dont pâtirent ceux qui la vécurent comme ceux qui, alors, lisaient les bons livres. Mais cette geste héroïque apparaît trompeuse pour l'historien du livre qui considère la production globale de l'époque. Sur l'Algérie, près de 1 000 livres furent publiés entre 1954 et 1962. La littérature militante – au sein de laquelle les livres d'extrême droite ont été négligés par l'historiographie – fut en effet très minoritaire dans cet ensemble. La production dominante exerça, elle, un monopole puissant sur la représentation de la guerre, s'efforçant de dépolitiser son objet et côtoyant, sur les rayonnages des librairies, des livres sans rapport avec l'histoire en train de se faire, qui constituaient les meilleures ventes de l'après-1945 : le *Don Camillo* de Giovanni Guareschi (800 000 exemplaires vendus entre 1951 et 1956) ou *Bonjour tristesse* de Françoise Sagan, pour ne citer que ces exemples.

L'histoire des éditeurs les plus engagés dans la guerre peut s'envisager selon trois moments ayant correspondu à des radicalisations du champ intellectuel : à une phase durant laquelle furent publiés 15 % des titres consacrés à la guerre (1954-1956) succédèrent deux périodes d'intenses débats, la première essentiellement portée par la production relative à la torture (1957-1959), la suivante abordant l'insoumission, la naissance du tiers monde et le renouveau du nationalisme français (1960-1962).

La première guerre des éditeurs (1954-1956)

À Paris, le combat anticolonialiste du Comité d'action des intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, créé le 5 novembre 1955, manifesta l'engagement précoce de quelques éditeurs, mobilisés sur le mot d'ordre consensuel de la « paix en Algérie » : quatre collaborateurs de Gallimard – Michel et Robert Gallimard, Dionys Mascolo, Jacques Lemarchand – associèrent leur nom au manifeste marquant la naissance de ce comité, de même que Jean-Marie Domenach, Jean Cayrol et Francis Jeanson (Le Seuil), Alioune Diop (Présence africaine), Pierre de Lescure (Minuit), Léon-Pierre Quint (Le Sagittaire), Pierre Seghers et René Julliard. Les éditeurs qui s'engagèrent alors en inscrivant à leur catalogue des livres militants furent toutefois assez rares. En 1952, Francis Jeanson, membre du comité de lecture du Seuil, fit publier *Peau noire, masques blancs* de Frantz Fanon. Mais, lorsqu'il voulut publier trois ans plus tard *L'Algérie hors la loi*, rédigé avec son épouse, Jeanson dut mettre sa démission dans la balance. Le livre, refusé par le directeur de la collection « Esprit », Jean-Marie Domenach, qui le jugea « antifrançais », fut finalement revêtu d'une couverture jaune qui tranchait avec les autres ouvrages de cet éditeur. Il se vendit à 16 500 exemplaires entre l'automne 1955 et la fin de la guerre.

Si le sartrien Francis Jeanson prit fait et cause pour le FLN, encore mal implanté en métropole, le livre *Au service des colonisés* du trotskiste Daniel Guérin, publié en 1954 chez Minuit, était favorable à Messali Hadj et à la légitimité du MNA pour la représentation du nationalisme algérien. Jérôme Lindon publia ce livre sans le diffuser – Guérin ayant souhaité le vendre lui-même, ce qu'il fit difficilement dans les milieux militants et en Afrique du Nord. D'autres auteurs, comme Charles-André Julien (*L'Afrique du Nord en marche*, Julliard, 1952), Jean Rous (*Tunisie : attention !*, Deux rives, 1952) ou le plus radical André Mandouze, directeur de la revue *Consciences algériennes* (créée à Alger en décembre 1950) puis de *Consciences maghrébines* (créée en mars 1954), parvinrent à imposer l'Algérie comme un thème digne d'entrer dans le catalogue des éditeurs généralistes. Ces intellectuels engagés avaient une audience plus qualitative que quantitative, comme les romanciers algériens de la première moitié des années 1950, publiés pour la plupart par Emmanuel Roblès dans la collection « Méditerranée » du Seuil : regroupés de façon artificielle dans une « école » maghrébine d'expression française par la critique littéraire de Saint-Germain-des-Prés qui survolait leurs livres, ils s'attirèrent les foudres de certains nationalistes algériens qui avaient investi les arts et les lettres d'une attente politique militante. En 1953, le roman *La Colline oubliée* du grand écrivain Mouloud Mammeri (1917-1989) fut ainsi dénoncé par Chérif Sahli comme une « colline du reniement » dans l'organe des oulémas *Le Jeune Musulman*.

Dans un premier temps, à l'initiative de l'administration française, des ouvrages visant à défendre la colonisation furent publiés avec des tirages considérables. C'est ainsi qu'en 1956 une petite brochure illustrée, *Notions essentielles sur l'Algérie*, donna de la colonie l'image d'un territoire en plein essor économique, social et touristique, avec un chiffre de tirage astronomique : 2 010 000 exemplaires, dont 1 500 000 exemplaires diffusés en métropole, 200 000 dans l'armée, 150 000 en Algérie et 160 000 à l'étranger (elle fut traduite en anglais, en allemand et en espagnol). D'autres brochures suivirent : *Algérie d'aujourd'hui* (800 000 exemplaires), *Algérie, le problème crucial* (1 200 000), *Algérie* (1 800 000), ou encore *Algérie médicale*, dont les planches en couleur montraient des mutilations « infligées par les fellaghas ». Cette production de propagande (12 millions d'exemplaires au total) peina cependant à toucher son public. Distribuée gratuitement, elle se situait à la limite du champ éditorial. Par ailleurs, le style faussement naïf ou au contraire véhément, voire violent (dont témoignaient d'autres photographies de mutilations, comme dans *Documents sur les crimes et attentats commis par le FLN*, publié en 1956), démentait la volonté, affirmée par l'administration française, d'élaborer une propagande intelligente.

1957, la guerre commence en librairie

Quelques jours après le Congrès des artistes et écrivains noirs organisé à Paris du 19 au 21 septembre 1956, les attentats du Milk Bar et de La Cafétéria portèrent la guerre au cœur d'Alger [***s*** p. 465]. La torture pratiquée du côté français, qui avait été dénoncée par la journaliste communiste Marie Perrot dès le 8 novembre 1954 à la une de *L'Humanité* et par une série d'articles d'intellectuels anticolonialistes, fit un nombre accru de victimes. Pour la dénoncer, le 18 mars 1957, le Seuil mit en vente *Contre la torture* de l'écrivain Pierre Henri-Simon (1903-1972). Face à son succès, un maître des requêtes au Conseil d'État, Michel Massenet, publia deux mois plus tard *Contrepoison ou la morale en Algérie*. L'historien Pierre Vidal-Naquet a raconté comment ce livre nauséabond avait été proposé – avec de l'argent provenant des fonds secrets de l'État – à Jérôme Lindon, qui s'était empressé de le refuser. Grasset accepta ce livre, qui ne détonna pas avec les quelques romans que son catalogue accueillit ensuite, tel *L'Algérie à vingt ans* d'Alain Manevy (1960), que des commentateurs dénoncèrent comme une récupération littéraire (si l'on peut parler de littérature) et politique du drame des appelés du contingent.

Le 15 février 1957, les *Cahiers du Témoignage chrétien* publièrent *Le Dossier Jean Muller*, correspondance d'un chef des Scouts de France mort en Algérie. Un mois plus tard, paraissait une autre brochure, regroupant près de vingt-cinq témoignages de rappelés, assortie d'une pétition dénonçant les crimes dont ils avaient été témoins. Intitulée *Des rappelés témoignent*, elle avait été composée par un groupe de chrétiens mendésistes, prêtres-ouvriers, membres de la communauté de l'Arche de Lanza del Vasto (1901-1981), routiers, lecteurs de *L'Express*, fédérés au sein d'un Comité de résistance spirituelle. Au sein de ce groupement, le journaliste Robert Barrat militait pour l'aide directe aux nationalistes algériens. En janvier 1958, il fonda avec Maurice Pagat le journal *Témoignages et documents*, qui fut systématiquement saisi.

La dénonciation de la torture prit une nouvelle ampleur à l'automne 1957, lorsque Minuit, qui venait de publier *L'Algérie en 1957* de l'ethnologue Germaine Tillion, mit en vente, le 20 octobre, *Pour Djamila Bouhired*. Récit des sévices endurés par une combattante du FLN, condamnée à mort, ce livre fit entrer la maison d'édition de Jérôme Lindon dans la guerre d'Algérie. Le point culminant de la dénonciation éditoriale de la torture fut atteint lorsque Minuit publia *La Question* d'Henri Alleg et *L'Affaire Audin* de Pierre Vidal-Naquet. Le premier livre, mis en vente le 18 février 1958 (reproduit et commenté dans *L'Humanité*, *L'Express*, *Le Monde* et *France Observateur*), se vendit à 30 000 exemplaires en vingt jours, jusqu'à sa tardive saisie le 27 mars, et fut traduit dans le monde entier dès 1959. Le second, enquête sur l'assassinat à Alger par les parachutistes du jeune mathématicien Maurice Audin (1932-1957), fut un échec

commercial, car il était paru en mai 1958, en pleine crise de régime. La brochure *Nous accusons*, du Comité Audin, le compléta en septembre 1958, en se proposant d'identifier les militaires qui avaient tué Audin, mais elle fut saisie.

Au printemps 1958, le renouveau du nationalisme français s'incarna dans *Algérie, l'oiseau aux ailes coupées*, que Georges Bidault confia aux éditions de La Table ronde, dirigées par Roland Laudenbach (1921-1991). À la même période, *La Révolution d'Alger* d'Henri Pajaud (Les Quatre Fils Aymon), *La Colère du 13 mai*, de Léon Delbecque (Plon), *Les Treize Complots du 13 mai* des frères Merry et Serge Bromberger (Fayard), *Les Ides de mai* de Jean Ferniot (Plon), *De Gaulle dans la République* de Léo Hamon (Plon), *L'Algérie du 13 mai* de Paul Guérin (Gallimard) ou encore *La Corse, atout décisif* de Pascal Arrighi (Plon) livraient une version journalistique et « Algérie française » de la crise de régime, avec le soutien de *L'Écho d'Alger*. Des maisons d'édition rendirent un hommage prononcé à l'armée française : les Presses de la Cité, qui publièrent la trilogie à succès de Jean Lartéguy (*Les Centurions*, *Les Mercenaires*, *Les Prétoriens*), La Pensée moderne (*Sans fin* de Marcel Bigeard), France Empire (*Un sergent para* de Roger Bruge) ou encore Robert Laffont (*Nous avons pacifié Tazalt* de Jean-Yves Alquier). En janvier et mai 1959, Plon publia *La Révolution algérienne* du journaliste suisse Charles-Henri Favrod, à l'orientation libérale, et *L'Armée d'Algérie et la pacification* de l'écrivain nationaliste Michel Déon.

Dépassant le cadre des débats sur la torture, un nouvel éditeur fit alors une entrée retentissante dans la guerre : François Maspero, lequel s'engagea rapidement en publiant en octobre 1959 *L'An V de la révolution algérienne* de Frantz Fanon, livre qui se classa parmi les meilleures ventes de l'hiver, entre *Le Labyrinthe* d'Alain Robbe-Grillet et le deuxième roman de Françoise Sagan, *Aimez-vous Brahms ?*.

L’échec des « prétoriens », ou la troisième radicalisation du champ éditorial

De l’automne 1959 à juillet 1962, la plupart des plaintes visant les livres opposés à la guerre aboutirent à des saisies, mais pas à des condamnations des éditeurs et de leurs auteurs, car d’autres affaires attendaient d’être mises en audience : on ne poursuivit pas Maurice Maschino, auteur du *Refus* (François Maspero, 1960), car Jean-Paul Sartre en avait publié dans *Les Temps modernes* un extrait, déjà attaqué en justice. Ce contournement de la censure par la multiplication des textes et de leurs reproductions était pratiqué par plusieurs organes de presse (*L’Humanité*, *Témoignage chrétien*, *L’Express*, *France Observateur* et *Le Monde*), des revues comme *Esprit* et *Les Temps modernes*, mais surtout par des publications militantes : *Témoignages et documents*, les bulletins *Vérité Pour* (créés par Francis Jeanson en septembre 1958) et *Vérité-Liberté* (apparu en mai 1960). Et également par un éditeur, Nils Andersson, dont les éditions de La Cité, installées à Lausanne, reproduisirent *La Gangrène* – livre de témoignages sur la torture en Algérie publié chez Minuit en 1959, aussitôt saisi –, ainsi que *La Question*, en publiant par ailleurs plusieurs livres proalgériens.

Les débats sur l’insoumission et l’aide directe au FLN occupèrent dès lors le devant de l’actualité éditoriale. Une série d’arrestations avait abouti, à compter du 19 février 1960, au démantèlement du réseau Jeanson [***s*** p. 595]. Le 15 avril, son chef (toujours libre) organisa en plein Paris une conférence de presse clandestine. Le journaliste Georges Arnaud, de son vrai nom Henri Girard, y assista et rédigea pour en rendre compte un article dans *Paris Presse*. Lui-même inquiété car il avait refusé de renseigner la police sur cet événement, il publia chez Minuit *Mon procès*, qui relatait le déroulement des audiences à l’issue desquelles il fut condamné à deux années d’emprisonnement avec sursis. Le 22 juin, Francis Jeanson publia, toujours chez Minuit, *Notre guerre*, afin d’expliquer l’action de son réseau. Le 5 septembre 1960, s’ouvrit le procès des membres du réseau Jeanson.

À l’initiative de Marcel Péju, Maurice Blanchot, Dionys Mascolo et Claude Lanzmann – aidés de Jérôme Lindon, auquel revint l’idée d’arrêter une première liste de signataires à 121 –, une « Déclaration sur le droit à l’insoumission dans la guerre d’Algérie » fut publiée le jour suivant. Le Conseil des ministres adopta le 22 septembre une ordonnance renforçant les peines sanctionnant la provocation à l’insoumission et le recel d’insoumis, tandis qu’un contre-manifeste fut publié le 12 octobre dans l’hebdomadaire *Carrefour*. Mais rien n’y fit, les insoumis conservèrent la maîtrise de l’agenda : le 30 janvier 1961, Maspero mit en vente *Le Droit à l’insoumission*, recueil de témoignages de signataires et de non-signataires de la « Déclaration

sur le droit à l'insoumission ». Et lorsque Jérôme Lindon, à partir du 6 décembre 1961, comparut devant le tribunal de Paris pour avoir publié *Le Déserteur* de Maurienne (pseudonyme de Jean-Louis Hurst, dont le livre, mis en vente le 7 avril 1960, avait été saisi), de nombreux éditeurs, comme Roland Laudenbach ou Claude Gallimard, vinrent soutenir, par principe, leur confrère.

Après avoir à nouveau dénoncé les crimes de l'armée de la « pacification » (*Les Égorgeurs* de Benoist Rey, avril 1961), Jérôme Lindon, finalement acquitté, poussa l'insolence jusqu'à éditer, en février 1962, *Provocation à la désobéissance. Le procès du « Déserteur »*. Pour sa part, François Maspero publia *Le Refus* de Maurice Maschino et *Le Procès du réseau Jeanson* (15 avril 1961). L'opinion publique avait désormais bien conscience du fait que la France était en guerre, selon le titre du roman à succès de Jules Roy (1907-2000), *La Guerre d'Algérie*, publié en septembre 1960 à l'initiative de Christian Bourgois (1933-2007). Ce texte fut le plus vendu du catalogue Julliard sur l'Algérie, avec le *Lieutenant en Algérie* de Jean-Jacques Servan-Schreiber (mai 1957), récit de guerre enjoué du directeur de *L'Express* rappelé sous les drapeaux.

L'édition nationaliste s'efforça de répondre à l'offensive éditoriale des anticolonialistes. En décembre 1960, les éditions de La Table ronde publièrent *Au lieutenant des Taglaït*, histoire d'un officier français tombé en Algérie à la tête de son commando, dont l'auteur, Philippe Héduy, ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Elle*, s'engagea bientôt dans l'OAS. Après avoir défendu les inculpés du « procès des barricades » en publiant en janvier 1961 l'interrogatoire de Pierre Lagaillarde et la plaidoirie de son avocat, *On a triché avec l'honneur*, Roland Laudenbach publia en juin 1961 *La Guerre moderne* du lieutenant-colonel Roger Trinquier. Ce manuel de contre-insurrection fut traduit dès 1964 en anglais, en espagnol, en portugais et en hébreu – et lu attentivement, dès les années 1970, par les tortionnaires des dictatures du Cône sud de l'Amérique latine, avant de devenir une référence pour bien d'autres armées adeptes de la « doctrine de la guerre révolutionnaire » [***s*** p. 526].

Alors que se dessinait l'indépendance de l'Algérie et que les auteurs les plus radicaux des éditions de La Table ronde se regroupaient autour de la revue *L'Esprit public*, Roland Laudenbach se sépara de Roger Trinquier en refusant six de ses manuscrits. La marge de manœuvre de cet éditeur au capital contrôlé par Gallimard était du reste réduite. Le capitaine Pierre Sergent (1926-1992), l'un des chefs de l'OAS, arrivé à Paris le 3 juin 1961 dans le but de structurer une branche métropolitaine de l'organisation subversive, avait nommé Roland Laudenbach responsable de sa branche Action psychologique et propagande (APP). Mais rien n'en résulta sur le plan éditorial : en avril 1961, Claude Gallimard empêcha que soit distribué *De Carthage à Évian* du diplomate Geoffroy de La Tour du Pin (1914-1971), comme il interdit à La Table ronde de publier *L'Espérance trahie, 1958-1961* de Jacques Soustelle (1955-1956), ancien gouverneur général de l'Algérie et ministre de l'Information du gouvernement de Gaulle en 1958, l'un des rares témoignages à prendre ouvertement parti pour l'organisation terroriste – qui parut en mars 1962 à l'enseigne des Éditions de l'Alma, prête-nom de La Table ronde créé pour l'occasion.

Pour en savoir plus

Julien HAGE, *Feltrinelli, Maspero, Wagenbach, une nouvelle génération d'éditeurs politiques d'extrême gauche en Europe occidentale. Histoire comparée, histoire croisée, 1955-1982*, thèse de doctorat en histoire, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2010.

Julien HAGE, Bruno GUICHARD et Alain LÉGER, *François Maspero et les paysages humains*, La Fosse aux ours/ À plus d'un titre, Lyon, 2009.
Nicolas HUBERT, *De l'encre sur la plaie. Éditeurs et éditions en France pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, thèse de doctorat, université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2008 (à paraître aux Éditions Bouchène, Saint-Denis).
Anne SIMONIN, *Les Éditions de Minuit, le devoir d'insoumission, 1942-1955*, IMEC, Paris, 2002.
François VALLOTTON (dir.), *Livre et militantisme. La Cité éditeur, 1958-1967*, Éditions d'En bas, Lausanne, 2007.
Pierre VIDAL-NAQUET, *L'Affaire Audin*, Minuit, Paris, 1958 (nouvelle édition augmentée, 1989).

La littérature algérienne de langue arabe, lieu de résistance à la déculturation coloniale

Yassin Temlali

On peut situer la naissance de la littérature algérienne moderne d'expression arabe dans les années 1920, décennie pendant laquelle l'Étoile nord-africaine (1926) a été fondée et le courant réformiste s'est constitué autour des journaux *Al-Mountaqid* et *Al-Chihab* (1925), avant de s'organiser, en 1931, au sein de l'Association des oulémas musulmans [***s*** p. 319]. Les auteurs qui ont commencé à écrire pendant cette période ont été les premiers, de toute l'histoire du pays, à se revendiquer d'une patrie algérienne qui, jusque-là, se fondait dans le grand ensemble islamique. C'est par rapport à eux que se définiront les orientations artistiques de la génération suivante. L'esthétique des poètes qui ont investi la scène littéraire dans les années 1950 s'est élaborée en rupture, plus ou moins radicale, avec celle, néoclassique pour ainsi dire, de Mohamed Laïd Al-Khalifa (1904-1979) et Moufdi Zakaria (1908-1877). Et c'est en continuant l'adaptation de la langue arabe à l'écriture fictionnelle qu'avait entamée, en Algérie, Ahmed Réda Houhou (1910-1956) que Tahar Ouettar (1936-2011) et Abdelhamid Benhadouga (1925-1996) ont forgé leur identité de romanciers et de nouvellistes.

Échec de la francisation et appartenance au champ littéraire panarabe

En reproduisant le parcours de la renaissance littéraire arabe par des retours, parfois strictement mimétiques, aux modèles tutélaires antéislamiques, omeyyades et abbassides, la littérature algérienne moderne de langue arabe affirmait son appartenance au champ panarabe. Indirectement, elle soulignait l'échec de la francisation culturelle, un des objectifs de l'occupation française depuis qu'elle s'était muée en colonisation de peuplement.

La langue arabe classique (*fushâ*), langue savante de l'Algérie islamisée, subissait depuis le début de l'occupation française une oppression continue qui a culminé, en 1933, dans un arrêté du Conseil d'État français la déclarant « langue étrangère ». Cette oppression explique que, pour toute une génération d'auteurs, l'issue du combat anticolonial était conditionnée par l'apurement des comptes linguistiques et identitaires avec la France.

La défense de l'identité algérienne « originelle » et/ou la célébration des splendeurs de la civilisation arabo-musulmane se retrouvent dans des pièces de Mohamed Réda El-Mensali (1899-1943), comme *fi sabīl al-watan* (*Pour la patrie*, 1922), de Mohamed Taher Foudala (1918-2005) comme *al-sahra'* (*Le Désert*, 1951) et d'Ahmed Taoufik El-Madani (1898-1983) comme *hannabal* (*Hannibal*, 1950). Elles se retrouvent aussi dans le théâtre à vocation « éducative » de Mohamed Salah Ramdane (1913-2008) et Mohamed Laïd Al-Khalifa, ainsi que dans de nombreuses œuvres théâtrales en arabe dialectal – telles celles de Rachid Ksentini (1887-1944) ou de Mehieddine Bachtarzi (1897-1986) – dénonçant les fléaux associés à la modernité coloniale (alcoolisme, etc.). Elles dominent les « récits didactiques » (Abdallah Rekibi) de Mohamed Saïd El-Zahiri (1899-1956) et marquent ceux, plus respectueux de la poétique de la nouvelle comme *maa himâr al-hakîm* (*Avec l'âne d'Al-Hakim*, 1953), *sāhibat al-wahy* (*L'Inspiratrice*, 1954) et *namādij bašariyya* (*Types humains*, 1955), *gâdat umm al-qurâ* (*La Belle de La Mecque*, 1947), d'Ahmed Réda Houhou (1911-1956), impitoyable pourfendeur de la dégradation morale due à la colonisation.

Cependant, les expressions les plus significatives de cette affirmation identitaire anticoloniale ont été poétiques. La plus célèbre d'entre elles est cette assertion d'Abdelhamid Ben Badis (1889-1940), premier président de l'Association des oulémas : « Le peuple algérien est musulman et aux Arabes il appartient. » La poésie, qui se confondait alors souvent avec la simple versification, pouvait même être le lieu de retentissantes polémiques avec les colonialistes, comme le montre le poème de Mohamed Laïd Al-Khalifa composé en 1940 pour répondre à un article de *La Dépêche de Constantine* accusé d'avoir tourné en dérision le Coran.

Bien que leur œuvre ne s'y réduise pas, cet attachement à l'« arabité de l'Algérie » et à l'islam en tant que ciment identitaire caractérise les productions d'une génération d'auteurs plus jeunes,

issus du courant des oulémas, à l'exemple de Rabiê Bouchama (1916-1959) et d'Abdelkrim El-Aggoune (1918-1959). L'exaltation de l'« identité arabo-musulmane authentique » ne s'adressait pas toujours aux Algériens pour les rassurer sur la justesse de leur cause ou aux colonialistes pour leur signifier la défaite de leur projet de « déculturation ». Depuis que le poète égyptien Ahmed Chawki avait écrit, suite à une visite à Alger en 1905, que l'Algérie avait été si « dénaturée que le cireur de chaussures […] ne vous répond, si vous vous adressez à lui, qu'en français », les intellectuels algériens soupçonnaient leurs pairs proche-orientaux d'avoir de leur pays la même piètre image. À leur intention, Mohamed Saleh Ramdane proclame solennellement, dans un poème qui fait remonter l'origine des Algériens à Âad et Djorhom, deux peuples arabes préislamiques, ainsi qu'à Mazigh, ancêtre présumé des Berbères selon la généalogie khaldounienne : « Nous sommes les descendants des Arabo-Amazighs, tous orientaux de cœur et de sang. »

L'histoire de la littérature algérienne moderne d'expression arabe est ainsi indissociable de celle du mouvement national, plus particulièrement son aile réformiste. Certains de ses représentants, comme Ahmed Taoufik El-Madani et Abderrahmane Ben El-Aggoune (1908-1995), ont occupé de plus ou moins hautes fonctions au sein du FLN. D'autres, comme Rabiê Bouchama et Abdelkrim El-Aggoune, ont payé leur engagement patriotique de leur vie. Il y a un précédent, souvent oublié, au martyre de Mouloud Feraoun, tombé sous les balles de l'OAS le 15 mars 1962. Il s'agit de celui d'Ahmed Réda Houhou, exécuté le 29 mars 1956 à Constantine par La Main rouge, une organisation terroriste créée par les services secrets français.

Moufdi Zakaria domine ce panthéon d'auteurs-militants. À la différence des écrivains réformistes, il avait appartenu, avant de rejoindre le FLN, au PPA-MTLD, mais, en accord avec une opinion courante à l'époque, il considérait les oulémas comme l'affluent culturel du grand fleuve nationaliste. Il était moins un poète rêvant au recouvrement de l'identité perdue qu'un agitateur composant des chants de guerre et rendant aux martyrs d'émouvants hommages, dont le plus célèbre est *al-dabī ? al-sā ? id* (*L'Ascension du condamné*), qui a immortalisé la figure d'Ahmed Zabana, guillotiné le 19 juin 1956.

Œuvres poétiques et romanesques

La colonisation française a limité l'extension vers l'Algérie du mouvement de renouveau intellectuel et littéraire arabe qui a suivi la Nahda. L'élan arabo-musulman des écrivains algériens a pris la forme d'un attachement jaloux à la tradition. Dans les années 1950, seules les métriques canoniques étaient en usage, à quelques exceptions près, notamment celle d'Aboul Kassem Saâdallah, né en 1930, dont le poème *Tarîqî* (« Ma voie »), publié en mars 1955 dans *Al-Baçaïr*, journal de l'Association des oulémas, est généralement considéré comme le premier texte arabe algérien en vers libres.

La poésie reproduisait la langue et les motifs de l'âge d'or de la littérature arabe, alors que le théâtre en *fushâ* était principalement didactique et/ou militant. La nouvelle et le roman demeuraient, quant à eux, des genres mineurs, ce que souligne Jean Déjeux : « En 1937, dans *Al-Baçaïr*, on pouvait lire une page sur la "littérature algérienne" qui était uniquement consacrée à la poésie. Dans le même journal en 1955, il n'est toujours question que de la poésie quand on parle de "littérature". » Les journaux réformistes constituant de 1925 à l'indépendance les principales publications en langue arabe, la nouvelle et le roman ne disposaient pas d'espaces éditoriaux où éclore, ce qui explique partiellement leur développement tardif en Algérie.

Avant les années 1960, on ne pouvait évoquer, à proprement parler, d'œuvre romanesque algérienne en langue arabe, les récits d'Abdelmadjid El-Chafeî, *al-tālib al-mankūb* (*L'Étudiant sinistré*, 1951), et de Noureddine Boudjedra, *al-harīq* (*Le Brasier*, 1957) étant marqués d'une grande naïveté formelle. Si l'on excepte les textes d'Ahmed Réda Houhou, on ne peut non plus évoquer de « nouvelle algérienne », les fictions de Mohamed Saïd El-Zahiri n'étant que des histoires à thèse moralisantes.

Dans ce champ fictionnel plutôt aride, les récits d'Ahmed Réda Houhou font figure d'exceptions majeures. Ils ont ouvert la voie à des auteurs plus accomplis. Abdelhamid Benhadouga faisait paraître son premier recueil de nouvelles à Beyrouth en 1960 (*gdilāl jazā'iriyya, Ombres algériennes). Tahar Ouettar publiait en 1961, à Tunis, un recueil Dukhān min qalbi (Fumée dans mon cœur). C'est moins pour leur perfection formelle que pour leur rénovation du langage narratif de la littérature algérienne arabophone qu'ils sont considérés comme des écrits précurseurs. Un des fruits de cette rénovation a été l'émancipation de l'arabe classique en Algérie du carcan religieux dans lequel l'avait enfermé la littérature réformiste.*

Pour en savoir plus

Amar BEN KINA, *al-adāb al-qawmi fi al-taqā fa al-jazā'iriyya (Le Discours nationaliste dans la culture algérienne)*, Éditions de l'Union des écrivains arabes, Damas, 1999.
Jean DÉJEUX, *La Littérature algérienne contemporaine*, PUF, Paris, 1975.
Abdallah REKIBI, *al-qissa al-jazā'iriyya al-qasīra* (*La Nouvelle algérienne*), Al-Dar al-Arabiya lil Kitab, Tunis, 1977.

Les artistes algériens pendant la guerre de libération

Anissa Bouayed

Dans l'Algérie des années 1950, s'insurger et revendiquer le statut d'artiste fut l'affaire d'une génération de rupture. Rupture avec l'ordre colonial, avec leurs aînés jugés trop timorés, avec l'orientalisme. Leurs créations fondent alors une esthétique nouvelle, toujours puissante source d'inspiration longtemps après.

Un nouveau groupe socioculturel

Leur ton critique ne doit pas cacher toutefois un autre fait culturel majeur bien antérieur, celui de l'émergence, à l'orée du XX^e^ siècle, de peintres algériens qui s'étaient déjà saisis d'un art moderne et exogène [***s*** p. 238 et 282]. L'œuvre des jeunes artistes des années 1950 doit ainsi être mise en perspective, en rappelant l'obstination silencieuse des anciens, comme le miniaturiste Mohammed Racim (1896-1975). Son frère Omar Racim (1884-1959), peintre révolté, fit de la prison après son appel à refuser la conscription lors de la Première Guerre mondiale. Son école d'enluminure de la Casbah fut un foyer de nationalisme, de refus de l'acculturation. Après 1945, ses élèves côtoient les premiers Algériens reçus à l'École des Beaux-Arts d'Alger. Ils profitent alors d'une atmosphère culturelle propice au sentiment nationaliste, notamment dans les milieux de la musique et du théâtre, tout en investissant les hauts lieux de la culture occidentale.

Algérois de souche ou venus d'ailleurs, les jeunes admis aux Beaux-Arts formèrent une minorité remarquable, surmontant les clivages coloniaux et le peu d'enthousiasme de leurs familles. Mohammed Louaïl (1930-2011) est algérois, M'hamed Issiakhem (1928-1985) vient de Rélizane, Choukri Mesli est né en 1931 à Tlemcen. Ils bénéficient de la formation de professeurs attentifs, tels que le peintre et graveur Jean-Eugène Bersier (1895-1978) ou Mohammed Racim, qui enseigne la ronde-bosse (la miniature n'a pas droit de cité). À l'extérieur de l'école, ils affichent la volonté de faire corps. Au sein du « Groupe 51 », ils côtoient des libéraux d'Alger, comme le peintre Sauveur Galliero (1914-1963), fascinant aîné, et de jeunes écrivains comme Kateb Yacine (1929-1989) et le poète Jean Sénac (1926-1973). Leurs points d'ancrage : le café d'Amar Ouzegane, foyer d'agitation politique, le journal anticolonial *Alger républicain*, ou encore le lieu culte du Môle. La présence des artistes de la Villa Abd-el-Tif, les collections d'art européen du Musée des Beaux-Arts élargissent leur horizon. Les expositions organisées par Edmond Charlot (1915-2004), éditeur de Camus, dans sa librairie « Les Vraies Richesses » leur donnent de la visibilité. Loin de la capitale, deux jeunes de Mostaganem de la même génération, Abdallah Benanteur (né en 1931) et Mohammed Khadda (1930-1991), se destinent à la peinture. À Oran, Benanteur est admis aux Beaux-Arts tandis que Khadda se forme en autodidacte en fréquentant le musée. Ils investissent la galerie « Colline », orientée vers l'art moderne, et y rencontrent Abdelkader Guermaz (1919-1996), précurseur atypique. Ils s'imprègnent de l'attraction pour l'Orient de Dinet [***s*** p. 293] ou de Klee.

Tous ces jeunes peintres arrivent dans un même élan à Paris, alors capitale de l'art moderne. La synchronie n'est pas le seul indice du phénomène générationnel. Sur le plan artistique, ils cherchent des réponses pour sortir de l'orientalisme et son trop-plein de folklore. Ils veulent

jouer aussi un rôle historique, comme l'affirme Khadda : « Il fallut attendre les années 1950, époque d'intenses échanges d'idées, de remous politiques annonciateurs de notre guerre de libération, pour qu'apparaisse une nouvelle génération d'artistes qui, dans sa majorité, était en rupture avec la précédente. »

Le paroxysme de l’exil et de la guerre

Ils sont dans la métropole coloniale avant 1954. Issiakhem puis Mesli sont reçus aux Beaux-Arts de Paris. Khadda et Benanteur s’inscrivent à la prestigieuse Académie de la Grande-Chaumière (dans le VI^{e} arrondissement), où ils croisent Jean-Michel Atlan (1913-1960) – venu de Constantine dès 1930 pour faire sa philosophie, ce dernier ne vit plus que pour la peinture. S’ils ne s’inspirent pas directement d’Atlan, les jeunes Algériens savent qu’il a déjà atteint la notoriété dans le courant de l’abstraction lyrique et qu’il affirme haut et fort ses origines berbères. La brèche par où peut s’introduire une peinture contemporaine revisitant l’héritage maghrébin a ainsi été ouverte par Atlan et par Baya (1931-1998, de son vrai nom Fatma Addad). Avec le Marocain Ahmed Cherkaoui (1934-1967) et le Tunisien Edgar Naccache (1917-2006), ces peintres annoncent depuis Paris la fameuse « école du signe », qui noue abstraction de la lettre et modernité picturale.

Chacun porte doublement l’Algérie en soi, comme univers symbolique offrant un répertoire de formes à revivifier et comme projet politique. Tous poursuivent leur formation avec exigence, commencent à exposer dans les salons qui comptent (« Réalités nouvelles », « Jeune peinture », « Salon de mai »), ce qui vaut reconnaissance. Issiakhem privilégie la figure féminine ou plutôt maternelle dans un traitement expressionniste proche de Chaïm Soutine (1893-1943). La violence de l’histoire s’incorpore dans ses représentations de femmes arrachées à la néantisation, tableau après tableau. La prédilection pour ce thème s’est affirmée dès la fin de ses études à Paris, couronnée par le prix de la Casa Velasquez en 1958. Il s’active dans les réseaux FLN, cache des militants à la clinique Laborde où il est ergothérapeute. En 1957, il participe à la campagne pour Djamila Bouhired, dessine son portrait et dit, tant cette période est fondatrice : « Depuis, je peins toujours Djamila. » Le tableau *Algérie 1960* représente une femme émaciée protégeant ses enfants en une vision doloriste et métaphorique de la lutte contre l’anéantissement. Des fragments d’articles de journaux, comme ceux rendant compte du « Manifeste des 121 » [***s*** p. 595], sont incrustés, impacts explicites de la guerre.

Choukri Mesli eut un parcours nationaliste similaire : étudiant le jour, activiste le soir. Recherché par la police, il s’enfuit au Maroc dans les derniers temps de la guerre. Admiratif de Matisse, il produisit par la suite une œuvre sensualiste et très colorée. Mais, dans sa jeunesse tourmentée par la guerre, ses premières œuvres ont un ton tragique. Figuratives, elles évoquent la répression qui suit le soulèvement du 20 août 1955 dans le Nord-Constantinois [***s*** p. 465]. Puis ses toiles vont vers l’abstraction, influencées par Nicolas de Staël (1914-1955), qui vient de

disparaître. Dans *Algérie en flammes*, œuvre emblématique, de grands aplats rouges donnent, par le monochromatisme violent, la vibration de la couleur et le rythme des lignes diffractées, la sensation d'un incendie inextinguible.

Khadda et Benanteur évoluent de concert sur le plan esthétique, privilégiant la non-figuration, mais ils se distinguent face à la guerre. Pour le second, être peintre est une vocation exclusive. S'il est sensible au sort du pays et des siens (son frère Charef était dans les maquis et y trouva la mort), il sépare l'art de tout engagement. La toile *Selon Charef*, vaste étendue ocre sans bornes, est surtout une évocation de l'absence du frère disparu. Pourtant, Benanteur intervient aussi en composant avec le poète Jean Sénac, actif militant de la cause algérienne, une ode à l'Algérie renaissante : *Matinales de mon peuple* (1961) et *Le Diwan du môle* (1962). Khadda, quant à lui, travaille et expose régulièrement. Ses maîtres sont les tenants de l'abstraction lyrique : Roger Bissière, Alfred Manessier, Jean Bazaine. Mais ses recherches, tout en s'en inspirant, le conduisent à évoquer le signe comme trait d'union entre culture ancestrale et création contemporaine. Certaines de ses œuvres sont marquées par l'évocation tragique du pays, transfigurée par la médiation artistique. La toile *Hommage à Maurice Audin*, le mathématicien torturé et disparu en 1957 après son interrogatoire par les paras français [***s*** p. 613], est une composition serrée, aux violents contrastes entre ombre et lumière. Il peint aussi *Les Qasbahs ne s'assiègent pas* lors des manifestations de décembre 1960 à Alger. Métaphore de la résistance, la toile montre, enserré dans un bleu strident, un étagement de cubes enchevêtrés, arc-boutés, inexpugnables.

En pleine guerre en Algérie, deux jeunes se révèlent peintres, dans des conditions extrêmes : Farès Boukhatem, né en 1941, encadre les ateliers d'enfants du camp de réfugiés du Kef à la frontière tunisienne ; et Abdelkader Houamel, né en 1936, monté jeune au maquis, peint des portraits de combattants. Autodidactes militants, ils mirent leur habileté au service d'une cause et ne reçurent de formation qu'après l'indépendance, quand se nouèrent rivalités et questions de légitimité.

Au travers de la subjectivité des artistes, de l'arbitraire de leurs créations et de leurs itinéraires, des phénomènes symboliques se sont ainsi constitués comme autant de médiations vers la conscience historique de ce conflit. À ce titre, ces représentations ne donnent-elles pas à voir ce moment décisif dans sa vérité ?

Pour en savoir plus

Mansour ABROUS, *Les Artistes algériens, dictionnaire biographique*, Casbah, Alger, 2002.
Anissa BOUAYED, *L'Art et l'Algérie insurgée*, ENAG, Alger, 2005.

Fernand Pouillon et le logement social en Algérie

Danièle Voldman

Au début des années 1950, l'architecte français Fernand Pouillon (1912-1986) s'était fait connaître lors de la reconstruction du Vieux-Port de Marseille, démoli sur ordre des Allemands en 1943, et par la construction de logements sociaux à Aix-en-Provence, près du centre-ville. Dans ces chantiers, il avait montré sa volonté d'abaisser les coûts de construction, de limiter la durée des travaux et de loger les classes populaires dans des habitations de qualité. Cette attitude attira sur lui l'attention des pouvoirs publics confrontés à une forte crise du logement, due à un déficit ancien de la construction renforcé par l'explosion démographique de l'après-guerre. La situation en Algérie ne faisait pas exception par rapport aux villes métropolitaines.

La crise du logement à Alger

Depuis les années 1930, l'agglomération s'était étendue sous les effets de l'exode rural et du dynamisme de la natalité. Taudis et bidonvilles avaient envahi la Ville blanche. Pour enrayer leur développement, la municipalité avait, en 1921, créé l'Office public municipal d'habitations à bon marché (HBM) ainsi que la Régie foncière de la ville d'Alger. Ces organismes avaient entrepris la construction de plusieurs ensembles de logements sociaux, la cité Altairac en 1931, celles de Scala en 1935 et Sainte Corinne-Ouchaya (Oued Koriche) en 1937. Près de 10 000 logements furent ainsi construits entre les deux guerres, principalement à Bab-el-Oued et à Sidi-M'hamed. Mais ils étaient trop peu nombreux pour répondre à la demande des mal-logés, à l'instar de la situation en métropole. De plus, leurs loyers, pourtant limités, étaient hors de portée de la majorité de la population musulmane. Insuffisants pour supprimer villages de tôles et gourbis, ces immeubles algérois faisaient néanmoins figure de vitrine pour les réformateurs, soucieux du logement des classes populaires solvables, c'est-à-dire principalement européennes.

La situation s'aggrava pendant la Seconde Guerre mondiale, Alger devenue capitale de la France libre attirant de nouveaux habitants. Une quinzaine de bidonvilles y proliférèrent au mépris des principes hygiénistes et urbanistiques, abritant tant bien que mal des milliers de familles. Le manque de logements était si grand que s'y côtoyaient chômeurs, migrants venus des campagnes ainsi que dockers et employés du port qui ne trouvaient pas de toit ailleurs.

Avec les révoltes du Constantinois de 1945 et le climat de mécontentement qui régnait dans la population algérienne, l'aspect social de la crise du logement devint plus préoccupant pour les pouvoirs publics. Un Comité de lutte contre les taudis fut constitué à l'initiative de la ville et du département, mais sans moyens pour développer son action. Ce relatif immobilisme n'empêcha pas les architectes et les urbanistes algérois de s'occuper de la question. Outre les anciens architectes des HBM comme Marcel Lathuillière (1903-1984), nombre d'entre eux étaient adeptes du mouvement moderne en architecture. Ils formèrent, avec Léon Claro (1899-1991), architecte des Monuments historiques et professeur à l'École des Beaux-Arts d'Alger, un groupe d'adhérents aux Congrès d'architecture moderne (CIAM) qui, sous la houlette de Le Corbusier (1887-1965), pensaient l'urbanisme de l'avenir. Connu sous le nom de « groupe d'Alger », il choisit la cité Mahieddine comme cas d'application de sa réflexion sur les moyens d'éradiquer les bidonvilles. La métropole s'intéressait aussi au cas algérien. En 1952, la Fédération des organismes d'habitations à loyer modéré tint son congrès annuel à Alger. De même, le Congrès national d'habitation et d'urbanisme y consacra sa première séance à l'habitat musulman. Si toutes ces initiatives montraient une préoccupation pour le logement, leurs effets concrets restaient limités.

Vinrent les élections municipales de mai 1953. À Alger, le candidat Jacques Chevallier (1911-1971), élu député en 1946 puis membre de l'Assemblée algérienne, était partisan d'une politique de développement en faveur des Algériens. Persuadé qu'il fallait barrer la route au nationalisme, notamment par des mesures sociales, il fit de la lutte pour l'amélioration de l'habitat populaire un argument de sa campagne électorale. Dès sa victoire, il s'employa à apporter rapidement des solutions à la question de l'habitat, faisant comme si ses prédécesseurs ne s'en étaient jamais préoccupés. Dédaignant les praticiens qui travaillaient depuis longtemps pour la ville, il fit appel à Fernand Pouillon, nouveau venu en terre algérienne. On ne sait pas précisément dans quelles conditions les deux hommes s'étaient rencontrés. Aux dires de l'architecte, Chevallier avait admiré la cité des « Deux cents logements » d'Aix-en-Provence, tant pour leur rapidité d'exécution que pour la qualité de leur réalisation. C'était exactement ce que le nouveau maire recherchait, lui qui avait fustigé les lenteurs de l'office municipal d'HLM – le sigle HBM avait été remplacé en 1950 par celui d'HLM, habitations à loyer modéré – et les conditions précaires dans lesquelles habitaient la majorité des Algérois.

Construire pour les Algérois

Pouillon, nommé par le maire architecte en chef de l'office municipal d'HLM, avec des pouvoirs et des moyens étendus, reçut commande pour construire des logements à Kouba, sur les hauteurs de la ville, où la population s'était fortement accrue. Soignant son image de maire bâtisseur, Chevallier organisa la pose de la première pierre de la cité de Diar es-Saada. Durant la cérémonie, il s'engagea à offrir en un temps record des logements modernes, confortables et à loyers abordables. Pouillon, comme il l'avait fait auparavant sur ses chantiers métropolitains, montra lui aussi son souci de soulager rapidement les mal-logés d'Alger. Il fit dresser à l'entrée du chantier un panneau affichant le programme (732 logements de deux à quatre pièces, une école, un bureau de poste, trente-deux boutiques et un terrain de sport), ainsi qu'un calendrier mobile. Chaque jour, était placardé le compte à rebours du temps restant avant la fin officielle du chantier, manière de proclamer que les délais étaient respectés. Le pari de livrer les premiers appartements à l'automne 1954 fut tenu au prix d'acrobaties techniques, financières et humaines. Assuré du soutien de son commanditaire, l'architecte n'hésita pas à embaucher les ouvriers les plus qualifiés et à leur payer des heures supplémentaires pour augmenter les cadences. Malgré cela, le chantier fut ralenti par la décision du maire de lancer, durant l'été 1954, un deuxième ensemble dans la même zone, Diar el-Mahçoul. Cette cité de 1 550 logements est caractéristique du mode d'action des Français en Algérie.

Adossés à la pente surplombant la baie, dix-neuf immeubles de deux à cinq étages étaient répartis de part et d'autre de la corniche, en deux catégories distinctes. Pour des raisons de coûts de construction et de niveau de revenu des futurs locataires, les ensembles d'HLM comportaient habituellement diverses catégories de bâtiments, plus ou moins spacieux ou équipés. Les logements étaient ensuite attribués après une enquête qui laissait au bailleur le choix des critères d'attribution. Ainsi, sur la crête tournée vers la mer et le Hamma, furent construits les appartements dits « de confort normal ». Destinés aux Européens, ils avaient jusqu'à six pièces, surface exceptionnelle dans le parc social. Ils possédaient une cuisine indépendante, un hall d'entrée, un patio, une salle de bains avec baignoire sabot, toilettes et bidet qui correspondaient aux normes en vigueur dans les HLM. À l'ouest, le quartier « de simple confort » était réservé aux Algériens. Les appartements étaient plus petits, le patio intérieur sans vue, une cuisinette s'encastrait dans un angle du séjour, des toilettes à la turque et un petit lavabo composaient la salle d'eau. L'architecte aurait voulu y mettre une douche. Il dut y renoncer devant le coût. Sa volonté de mettre le confort à la portée des plus pauvres se heurtait à l'incapacité de ses commanditaires à imaginer un traitement égalitaire entre Européens et Algériens.

Néanmoins, malgré cette partition représentative de l'idéologie coloniale, Pouillon voulait que ses cités ne soient pas de simples dortoirs pour la population industrieuse de la ville. Pour créer une urbanité oubliée, selon lui, dans l'architecture fonctionnaliste, il refusa de bâtir les immeubles au milieu de vagues espaces verts, sans rues ni îlots, dépourvus des équipements des villes traditionnelles. Ses cités étaient conçues comme des quartiers, avec des placettes bordées de commerces, des cheminements piétonniers, des passages, des portiques et des escaliers. Diar el-Mahçoul eut aussi son école et son église, Saint-Jean-Baptiste. En dépit de la modicité des financements, l'architecte fit, selon son habitude, appel à ses amis artistes pour les embellir. Philippe Sourdive reçut commande pour les céramiques ; Jean Amado construisit une grande sculpture de terre cuite émaillée sur la façade de l'immeuble de vingt étages à Diar es-Saada ; Louis Arnaud conçut les fontaines sculptées, dont les chevaux du bassin de Diar el-Mahçoul et les dauphins de celui de Diar es-Saada. Bien que difficiles à acclimater sur les hauteurs de la ville, il fit planter des palmiers, tandis que Chevallier demandait au jardinier du chantier d'y faire pousser des fleurs.

Fort du succès des deux ensembles terminés et habités en un temps record, le tandem Chevallier-Pouillon réitéra l'expérience. Il choisit un terrain en centre-ville, en bordure du quartier populaire de Bab-el-Oued. Sa valeur était limitée à cause des risques de glissement de terrain qu'il comportait. Contre l'avis des géologues, une énorme opération de logements sociaux, appelée Climat de France, fut entreprise en 1954. Prévue pour au moins 3 000 logements, cette construction s'étageait au flanc de la colline. À mi-pente, ce qui nécessita de longs terrassements, une grande place rectangulaire était bordée par une colonnade, qui lui valut le nom familier des « Deux cents colonnes ». L'opération allait vers son achèvement en 1958. Sans doute Pouillon aurait-il eu une nouvelle commande, car le maire espérait construire d'autres logements sociaux pour détruire le bidonville de Mahieddine. Mais l'évolution politique et la guerre balayèrent ces espoirs. Pouillon resta l'architecte de ces trois cités, témoignage des illusions de la puissance coloniale sur une paix sociale obtenue en logeant les « indigènes ».

Du logement social au « tourisme de masse »

L'œuvre de Pouillon en Algérie ne se limite pas à ces trois cités. Avant l'indépendance, il fut associé un temps à la construction d'autres ensembles de logements sociaux algérois, notamment l'opération du plateau des Annassers, conçue en 1954 par les services d'urbanisme de la ville, en liaison avec la Caisse des dépôts et consignations. La construction de cet immense ensemble de 12 000 logements lui sembla trop tributaire des lourdeurs administratives du financement du logement social, qu'il s'était lui-même ingénié à contourner grâce à l'appui du maire. Sa collaboration au projet fut de courte durée.

Après l'indépendance, le gouvernement algérien fit, à son tour, appel à lui. Tout d'abord, il transforma l'église Saint-Jean-Baptiste de Diar el-Mahçoul. Devenue la mosquée Bachir El-Ibrahimi, la décoration de son minaret fut confiée par l'architecte au céramiste Mohamed Boumehdi (1924-2007), dont il admirait l'œuvre. Surtout, il eut la tâche de développer le tourisme « de masse », sur lequel misait le nouveau pouvoir. La commande se fit par l'intermédiaire de Jacques Chevallier qui, retiré de la vie politique après les accords d'Évian, avait choisi la nationalité algérienne. En 1965, Pouillon fut officiellement engagé par le ministère du Tourisme pour construire une infrastructure d'hôtels et de résidences de vacances sur le littoral, ainsi qu'aux portes du désert. Il s'agissait d'aménager la côte en créant 20 000 lits dans des complexes hôteliers.

Le premier sortit de terre à Moretti, à côté d'Alger, suivi de Sidi-Fredj autour d'un port de plaisance, de Tipasa et de Zéralda. Pour ce dernier site, Pouillon se servit de son expérience du logement social. Entre les bungalows individuels, il construisit des restaurants collectifs, des cheminements arborés et un théâtre ouvert sur la mer. Partout, il mêla les ressources de l'architecture traditionnelle algérienne aux techniques industrielles. Il fit de même dans les oasis du Sud. À Timimoune, les ossatures en béton banché (moulé) voisinaient avec des maçonneries en *toub*, une terre séchée pouvant servir de revêtement pour les toitures. Dans les hôtels sahariens, à Ghardaïa près des vestiges d'un ancien fort et à El-Oued, il fit dialoguer l'architecture ancienne et les techniques contemporaines.

À partir de 1978, l'équipement touristique de masse marqua le pas, tandis qu'augmentaient les besoins en logements. Pouillon fut encore sollicité par le ministère de l'Habitat et du Tourisme pour construire des logements sociaux sous la direction de l'Office national de logement familial. Si l'évolution du pays n'avait pas pris ensuite un cours moins centré sur les politiques sociales, l'architecte aurait sans doute encore œuvré pour les classes populaires. Malgré son attachement au pays, Fernand Pouillon restait, pour beaucoup, un Français appartenant à l'époque coloniale.

S’il avait été protégé aux débuts de l’indépendance par l’équipe de Houari Boumediene (1932-1978), ses relations avec celle de Chadli Bendjedid (président de la République de 1979 à 1992) se dégradèrent peu à peu. En 1984, il quitta définitivement le pays.

Son œuvre, pourtant, constitue un symbole contrasté de l’importance de l’habitat populaire avant et après l’indépendance. La construction des cités algéroises avait montré que l’accession à un logement confortable était possible. La Banque centrale de l’Algérie indépendante ne s’y trompa pas : elle choisit pour effigie de son premier billet de cent dinars une vue de Diar es-Saada, tant les nouvelles autorités avaient conscience que cet ensemble avait bien été conçu au service du peuple, même si la partition entre Européens et Algériens avait été fermement inscrite dans la pierre. Mais, à partir des années 1990, le logement populaire ne fut plus une priorité. Par manque de moyens et d’entretien, à cause surtout d’un surpeuplement dû au manque de logements dans toute la ville, les trois cités commencèrent à se dégrader. La monumentale fontaine aux chevaux de Diar el-Mahçoul fut sans doute estimée trop belle pour des quartiers délaissés. Restaurée, elle a été transportée dans le quartier de la Marine. De fleurons de l’habitat social, les cités se sont peu à peu transformées en nouveaux taudis, où une situation tendue risque à tout moment d’exploser.

Pour en savoir plus

Naïma CHABBI-CHEMROUK, Nadia DJELAL-ASSARI, Madani SAFAR ZEITOUN et Rachid SIDI BOUMEDIENE, *Alger, lumières sur la ville*, Dalimen, Alger, 2004.
Fernand POUILLON, *Mémoires d’un architecte*, Seuil, Paris, 1968.
Danièle VOLDMAN, *Fernand Pouillon, architecte*, Payot, Paris, 2006.

Les harkis du bachaga Boualam

Giulia Fabbiano

« Intimement mêlé à tout ce qui a touché de près ou de loin l'histoire de l'Algérie », ainsi qu'il aimait à se définir, Saïd Benaisse Boualam, dit le « bachaga Boualam » (1906-1982), n'en évoque pas moins l'expérience coloniale et postcoloniale française. Figure hautement médiatisée après l'indépendance, personnalité charismatique, toujours prête à rappeler sa loyauté, Saïd Boualam incarne le projet, les aspirations et le devenir de l'Algérie française. Bien qu'engagé dans le système colonial depuis son plus jeune âge en tant que militaire de carrière, puis administrateur indigène, la visibilité politique de ce notable ne s'affirme véritablement que pendant la guerre d'Algérie. Plus exactement à partir de 1956, lorsqu'il lève une « petite armée », selon l'expression du journaliste Yves Courrière, en recourant aux hommes des Béni-Boudouane – douar auquel il a été affecté en 1948.

La formation de la « petite armée » des Béni-Boudouane

Cette petite armée, dite « goum boualam » dans la terminologie des premières années de la guerre, est sans doute une des expériences d'engagement supplétif les plus cotées et, de ce fait, souvent mythifiée par le récit commémoratif de la fidélité indigène. Ses multiples facettes – humaine, sociale et militaire – s'effacent dans l'usage réitéré de formules telles que les « harkis » ou la « harka *du* bachaga Boualam » ou encore « *mes* hommes, *mes* harkis, *mes* braves, *mes* fidèles soldats ». La confusion règne : de qui est-il question ? S'agit-il des hommes sous les ordres du bachaga, de ceux à son service, de ceux recrutés par lui, ou encore de la population béni-boudouanaise dans son ensemble ? Poser ces questions revient à inscrire le « goum boualam » dans le contexte géographique et historique, national et local dans lequel il vit le jour : la région montagneuse et accidentée de l'Ouarsenis du XX^{e} siècle.

Plus précisément : les Béni-Boudouane, douar enclavé, au territoire stérile, démuni de ressources et dépourvu de moyens de communication. À la veille de la guerre, y vivait repliée une population analphabète et fortement paupérisée d'environ 15 000 personnes, clairsemée en vingt-quatre fractions sur un territoire de 30 000 hectares. Ce que l'histoire couronnera sous le nom de « goum de la fidélité » est dès lors moins l'expression de la loyauté indigène à l'idéologie coloniale que l'incarnation de la prégnance des allégeances et des liens tribaux. La défense des terres et des siens, d'une part, l'obédience dévouée et inconditionnelle au chef traditionnel, d'autre part, sont les deux principales raisons à l'origine de ce phénomène de recrutement massif, ralliant au camp français un douar presque entier. Les engagements dans les rangs indépendantistes ont cependant aussi existé ; bien que marginaux, des civils et des supplétifs se sont employés au ravitaillement du FLN en se dissimulant, sous couvert du ralliement du douar, dans les plis des relations sociales et familiales.

En juin 1956, le démantèlement du « maquis rouge » de l'Ouarsenis (créé par des militants du Parti communiste algérien), auquel ont participé le bachaga, le garde champêtre et des hommes des Béni-Boudouane, peut être considéré comme l'acte de naissance du « goum boualam ». En effet, un mois plus tard, cent fusils de chasse sont remis par l'armée française au bachaga, qui à son tour les distribue « en fonction de la situation géographique […] et de la population » à des anciens combattants ou militaires à la retraite. Le soin d'organiser l'autodéfense revient néanmoins à chaque chef de fraction, qui se charge de constituer des équipes et de veiller à la surveillance de son territoire. En l'absence de concertation préalable, l'autorisation de lever une harka de trois cents hommes sera donnée ensuite, en septembre, par le général Michel de Brebisson (1905-1991, commandant supérieur des forces armées françaises en Algérie). L'ethnologue Jean Servier (1918-2000), l'initiateur des troupes supplétives comme outil de

pacification [***s*** p. 519], est aussitôt envoyé auprès du bachaga pour le « contrôler ». Occupé davantage par les aspects civils, il remet à son ami le capitaine Pierre Hentic, nommé en février 1957 au quartier de Lamartine (El-Karimia), la mission de « tester, organiser, engager la harka Boualam », en tant que conseiller technique.

Engagement ou enrôlement ? Le goum dans la guerre

Le sort de la harka Boualam, « une des meilleures cartes que nous puissions avoir pour garder l'Algérie », selon le capitaine Hentic, ne saurait être dissocié de celui des autres formations supplétives. Au terme d'une première période marquée par le manque de confiance et l'hésitation à armer des musulmans, le nombre de supplétifs ne cesse de croître. Le « goum boualam » passe ainsi de deux compagnies légères d'environ deux cents hommes et d'un groupe d'autodéfense de cent cinquante hommes en 1958, à six compagnies légères, pour un total d'environ un millier de personnes, sinon plus, l'année suivante. Le recrutement est censé reposer sur le volontariat, un principe vague étant donné les conditions de l'engagement : emprise du bachaga, épuration des premiers noyaux indépendantistes, situation sociale du douar, modalité clanique du recrutement et parfois jeune âge des supplétifs.

Les hommes du goum peuvent participer aux opérations des troupes régulières dans le secteur, mais ils sont principalement chargés de la sécurité et de la surveillance. Des unités restreintes doivent protéger le bachaga et le garde champêtre, ainsi que deux postes militaires et des lieux stratégiques du quartier (grand barrage, usine électrique, camp des ralliés) ; tandis que la majorité du goum, dont un nombre important de civils, doit battre le territoire et veiller à repousser d'éventuelles incursions ou embuscades ennemies. Ils sont très rarement employés à d'autres missions, à l'exception d'environ cent cinquante d'entre eux, sollicités pour renforcer les rangs et encadrer les nouvelles recrues du contre-maquis d'Abdelkader Belhadj Djillali, dit « Kobus » (un ancien cadre de l'OS), créé par les services français en octobre 1956. La constitution de ce groupe armé, appelé « Force K », prétendument nationaliste et opposé au FLN, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de contre-insurrection, avec son lot de manipulations, préconisée par la « doctrine de la guerre révolutionnaire », alors appliquée en Algérie par l'armée française [***s*** p. 526].

Pour autant, l'instrumentalisation du bachaga Boualam et de ses hommes ne répond pas vraiment aux objectifs poursuivis par l'armée française, dont certains responsables, négligeant la « bonne volonté des Béni-Boudouane », voient d'un mauvais œil le traitement préférentiel que ces derniers reçoivent par rapport à d'autres unités levées dans la région, malgré le bilan enthousiaste mais inquiet sur l'avenir dressé par le bachaga Boualam et par le capitaine Hentic. Dans ce climat de méfiance, l'armée n'apporte guère de réponses concrètes au manque de moyens et souhaite surtout soustraire le groupe au pouvoir de son chef. Les réserves les plus fermes sont émises par le général Massu, rappelle François-Xavier Hautreux. Pour Massu,

l'efficacité opérationnelle de la harka serait mise à mal par la logique « féodale » dont elle relève, qui se concrétise par d'importants privilèges et par l'absence d'une quelconque surveillance hiérarchique.

Alors, de qui parle-t-on lorsqu'on se réfère aux « harkis du bachaga » ? Le « goum boualam » constitue le noyau dur de la formation supplétive levée par le notable. Son trait principal consiste moins dans le fait que cette « petite armée » ait été sous ses ordres, que dans les conditions de son recrutement. Autrement dit : dans l'équilibre anthropologique qui a rendu possible, au-delà de toute adhésion idéologique au conflit, le ralliement d'une part importante de la population locale, ainsi que le maintien dans la clandestinité des opposants. Des mémoires d'anciens militaires français font d'ailleurs état de « harkis *du* bachaga » dans d'autres régions d'Algérie, notamment en Kabylie, en soulignant là aussi l'aspect d'asservissement clanique qui caractérise cette réalité coloniale.

Pour en savoir plus

Bachaga BOUALAM, *Mon pays la France*, France-Empire, Paris, 1962.
–, *Les Harkis au service de la France*, France-Empire, Paris, 1963.
Mohammed BOUDIBA, *L'Ouarsenis : la guerre au pays des cèdres*, L'Harmattan, Paris, 2003.
Yves COURRIÈRE, *La Guerre d'Algérie*, tome 3, *L'Heure des colonels*, Robert Laffont, Paris, 1970.
François-Xavier HAUTREUX, *L'Armée française et les supplétifs « Français musulmans » pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) : expérience et enjeux*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris-X-Nanterre, 2010.
Giulia FABBIANO, « Les harkis du bachaga Boualam. Des Béni-Boudouane à Mas Thibert », *in* Fatima BESNACI-LANCOU et Gilles MANCERON (dir.), *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, L'Atelier, Paris, 2008, p. 113-124.
–, « "Pour moi l'Algérie, c'est Béni-Boudouane, le reste j'en sais rien." Construction, narrations et représentations coloniales de l'Algérie française », *Le Mouvement social*, n° 236, 2011, p. 47-60.
Yves SUDRY, *Guerre d'Algérie : les oueds rouges de l'Ouarsenis*, L'Harmattan, Paris, 2008.

Les « libéraux » européens d’Algérie face à la guerre de libération

Lahcène Zeghdar

Alors que la guerre en Algérie semble s’orienter vers le dénouement, le journaliste Jean Lacouture résume en juin 1962 ce qu’ont été les actions et les ambitions d’un courant apparu au sein de la colonie de peuplement entre 1954 et 1962 : les libéraux européens d’Algérie. C’est un « libéralisme avec ses ambiguïtés et ses limites, mais aussi ses risques et sa noblesse ». Au vu de la situation de l’Algérie de l’époque, cette assertion met l’accent sur un projet politique fondé sur l’idéologie libérale dont se revendiquent un ensemble de groupes, hétéroclites en apparence, qui prennent l’initiative de défendre de façon iconoclaste un projet caractérisé par un effort constant de pédagogie en ces temps de violence.

La détermination d’une minorité « dialoguiste »

Les libéraux mettent l’accent sur la nécessité d’un dialogue entre des adversaires que tout sépare. Aussi, lorsque éclate la guerre et que les forces antagonistes s’affrontent, peu pensaient à l’émergence parmi les Européens vivant en Algérie d’un courant libéral qui projette d’être un pont entre les deux communautés. La raison de ce scepticisme est simple : les libéraux doivent à la fois dissiper les soupçons de « trahison » toujours prompts chez les Européens et gagner la confiance des musulmans. Au fond, cette attitude, qui apparaît comme une « aventure » isolée, inscrite dans un conflit dominé par deux blocs aux visions et aux intérêts diamétralement opposés, ne pouvait avoir objectivement comme issue que l’échec. Or, c’est dans cette situation que les libéraux trouvent assez de raisons pour faire converger leurs efforts sous l’égide de la Fédération des libéraux d’Algérie (FLA) en 1956.

Historiquement, elle puise son origine dans les protestations morales contre les conditions faites aux autochtones. Elle résulte de plusieurs trajectoires dans la période 1946-1954. La première vient des « Français de France » : gouverneurs généraux connus pour leurs « velléités » réformatrices, tels Maurice Viollette et Yves Chataigneau, et enseignants à l’université ou dans les lycées, par exemple. La figure de proue en est le professeur André Mandouze, dont les premiers écrits hostiles au système colonial datent de 1947. D’autres découvrent la colonisation par le service militaire : « Une réalité qui révolte, mais qui est dans l’ordre des choses pour les colons », selon le témoignage de Charles-Robert Ageron. Diverses associations naissent, comme l’Association des étudiants d’Algérie, où Mandouze encourage les étudiants libéraux à intégrer les étudiants musulmans. Au sein de l’Association de la jeunesse pour l’action sociale (AJAS), des rencontres sont initiées par des universitaires, de tendance sociale et chrétienne, avec les Scouts musulmans algériens. Pierre Chaulet et Mahfoud Kaddache se côtoient. Un dialogue se noue aussi à la mairie d’Alger entre le maire libéral Jacques Chevallier et les élus du MTLD. Le maire d’Alger publie ainsi dans *L’Écho d’Alger*, entre le 19 et le 26 décembre 1950, une série d’articles mettant en valeur l’idée du dialogue. Le déchaînement de la violence propulse au-devant de la scène des intellectuels comme Albert Camus, qui propose une trêve civile. Emmanuel Roblès va plus loin, en prenant part à la fondation de la Fédération des libéraux d’Algérie (FLA) et en participant à la création du journal *L’Espoir-Algérie*. La guerre ne laisse pas insensibles les hommes d’Église, à leur tête Mgr Léon-Etienne Duval (1903-1996), devenu archevêque d’Alger en 1954.

Les libéraux réalisent la nécessité de s’organiser après les événements du 6 février 1956, provoqués par les « ultras » de l’Algérie française qui conspuèrent le président du Conseil Guy Mollet. À l’appel du groupe dit « des deux cents », le 27 mars 1956, les représentants des

différents groupements se réclamant d'une tendance libérale donnent donc naissance à la FLA. Elle se présente comme le seul espace où Européens et musulmans peuvent se rencontrer et fédère alors onze groupes, comités, associations, clubs ou sections, affiliés à des organisations métropolitaines. Très active en 1956 et 1957, la FLA se voit acculée par les poursuites et les menaces des ultras. Au cours de la bataille d'Alger, trente-deux de ses membres sont arrêtés et traduits en justice en juillet 1957 pour soutien au FLN (c'est l'affaire dite « des libéraux d'Alger »). Leur procès lézarde quelque peu l'unanimisme de la presse coloniale d'Alger, qui crie « à la trahison et au complot ». André Mandouze anticipe en répondant aux accusations dans *Consciences maghrébines* : « Ce que l'on appelle aujourd'hui complot ou trahison et qu'on impute aux libéraux s'appellera demain négociation. »

L’affrontement avec les « ultras » de l’Algérie française

Ainsi, tant que les libéraux pouvaient croire aux vertus de la légalité républicaine, leur attitude se cantonnait à la modération et à la prudence, mais le recul du gouvernement devant les pressions des ultras les libère de l’attentisme. Ils s’opposent ainsi à toutes les actions du gouvernement de Guy Mollet et du ministre résidant Robert Lacoste en 1956 et 1957 : contre la « pacification », contre l’expédition de Suez, contre l’arraisonnement de l’avion transportant les chefs du FLN, contre la torture. Pour eux, la « pacification » et la répression ne débouchent que sur la « liquidation définitive de toute communauté franco-musulmane ». Aussi la FLA propose-t-elle un statut fédéral, puis un statut d’association entre les deux pays. Certains sont expulsés d’Algérie et ceux qui y restent, entre 1958 et 1960, sont réduits au silence. D’autres s’engagent au côté du FLN.

Les prises de position des libéraux connaissent ainsi une gradation et elles sont nuancées au point de paraître parfois contradictoires. Leur objectif reste la cohabitation des deux « communautés », dans la paix, par un moyen : « Le dialogue ouvert avec les responsables des mouvements insurrectionnels et politiques algériens en vue d’un cessez-le-feu. » Pour les libéraux, ce dialogue suppose la libre expression et la violence est née de l’absence de liberté. *L’Espoir-Algérie* énonce un principe fondamental : « Nous sommes engagés dans un combat : celui qui tend à faire admettre les légitimes aspirations du peuple algérien. » Cela ne signifie pas un engagement en faveur d’un camp aux dépens de l’autre, mais permet de nuancer la position libérale par rapport à des revendications légitimes ayant une dimension universelle.

Ces positions ne peuvent laisser insensibles ni le FLN ni les ultras. Le FLN se présentant comme l’unique représentant du peuple algérien dénonce dans la plateforme de la Soummam l’« erreur impardonnable de mettre dans le même sac tous les Algériens d’origine européenne ou juive » et exhorte les intellectuels et les professions libérales à prendre contact avec les libéraux. Les ultras, en revanche, dénient toute légitimité aux libéraux, considérés comme une simple émanation de la presse métropolitaine. Ce sont plutôt des « progressistes » qui « vont chercher leurs mots d’ordre à Moscou ou au Caire et qu’obnubile un certain idéalisme anglo-saxon ». Après le discours de De Gaulle sur l’autodétermination, le 16 septembre 1959, les ultras les dénoncent comme un danger réel, comme « gaullistes et traîtres ». Une fois les négociations engagées, les libéraux développent à l’égard des Européens un discours prônant le jeu de l’intégration, malgré la stratégie de l’OAS qui vise à détruire tous ceux qui servent de pont entre les deux communautés. Les hommes de cette dernière assassinent les avocats Auguste Thuveny, Pierre Popie et Maurice Perrin (responsable de l’antenne du Club Jean Moulin).

À l’indépendance, l’ambition du mouvement des libéraux d’aller vers une intégration se traduit par leur participation à la mise en place des nouvelles institutions de l’Algérie indépendante. Ainsi seize Européens seront élus à la première Assemblée constituante.

Pour en savoir plus

Olivier AURENCHE et Martine SÉVEGRAND, *André Mandouze. Un chrétien dans son siècle, de résistance en résistances*, Karthala, Paris, 2007.

Georges CATROUX, *Dans la bataille de la Méditerranée. Égypte, Levant, Afrique du Nord, 1940-1944*, Julliard, Paris, 1949.

Jacques CHEVALLIER, *Nous Algériens*, Calmann-Lévy, Paris, 1958.

Jean-Robert HENRY, « Consciences algériennes et consciences maghrébines : de l’anticolonialisme à l’engagement national », *RASJEP*, vol. 12, n^{o} 4, Alger, décembre 1978, p. 745-765.

André MANDOUZE, « Prévenons la guerre d’Afrique du Nord. Impossibilités algériennes ou le mythe des trois départements », *Esprit*, juillet 1947, p. 10-30.

–, *Ce que fut la Fédération des libéraux d’Algérie*, document non daté.

Jean SPRECHER, *À contre-courant. Étudiants libéraux et progressistes à Alger, 1954-1962*, Bouchène, Saint-Denis, 2000.

Qui ont été les membres de l’OAS ?

Olivier Dard

Il est quasi impossible de proposer une estimation chiffrée précise des effectifs d’une organisation clandestine comme l’Organisation armée secrète (OAS) – fondée au début de l’année 1961 à Madrid –, sachant qu’elle ne réunissait pas l’ensemble des combattants armés luttant en Algérie pour sa défense dans le giron français et qu’elle a dû composer avec des réseaux qui lui étaient plus ou moins étroitement liés. On estime ordinairement à près de 1 000 pour l’ensemble de l’Algérie les clandestins pleinement engagés dans cette dernière phase de la lutte pour l’Algérie française.

Militants civils et militaires anticommunistes

Qui ont été les membres de l'OAS et peut-on sans réserve les qualifier de « militants » ? On remarquera d'abord que la notion d'adhérents, inséparable de celle de militants, n'a guère de sens ici : personne n'a été « encarté » à l'OAS. Le terme de militants est en revanche applicable à une partie des membres de l'organisation, les civils. Pour nombre de ceux qui l'ont rejointe au cours de ses premiers mois d'existence, ce choix intervient après un premier engagement dans des organisations politiques ou contre-terroristes antérieures (les deux n'étant pas exclusives l'une de l'autre). Chez bien des civils, l'engagement dans l'OAS doit se lire comme un point d'aboutissement pour des figures (de Jean-Claude Pérez à Jean-Jacques Susini) passées par l'Organisation de résistance de l'Afrique française, le Front national français, le Front pour l'Algérie française. Ce constat, valable pour les militants impliqués précocement, est bien différent pour les jeunes hommes « anonymes » qui s'engagent au printemps 1962 sur Alger : pour eux, le « passage par l'OAS » est un « baroud d'honneur » et un moyen de marquer leur attachement à l'Algérie française. Si l'engagement dans l'OAS doit se comprendre comme une forme de radicalisation de leur action marquée par une violence donnée et assumée, la question se pose aussi de sa professionnalisation.

La chronologie est ici importante. À l'origine, les civils recrutés dans les commandos, notamment dans les « Deltas » organisés sous la houlette du lieutenant Roger Degueldre (1925-1962, déserteur après le putsch du 23 avril 1961), étaient dotés d'un savoir-faire et d'une expérience en matière d'armes jugés indispensables pour mener à bien les « opérations ponctuelles » de l'organisation : cette expérience, ils avaient pu l'acquérir dans les groupements contre-terroristes fondés dès 1954-1955. Par la suite, tout particulièrement à partir du printemps 1962, ce souci disparaît et la violence qui était jusqu'alors le plus souvent ciblée devient « débridée ». La compétence armée ne renvoie pas seulement à une partie des actions menées (attentats, exécutions), mais aussi à la dénomination d'une organisation dont l'appellation, Armée secrète, renvoie au vocabulaire militaire et est issue en droite ligne de la Résistance et du second conflit mondial. Il faut y voir un marqueur qui n'est pas seulement un effet d'affichage : certains de ses dirigeants, d'Yves Godard (1911-1975) à Pierre Château-Jobert (1912-2005), sans oublier l'ancien FTP Roger Degueldre, peuvent arguer d'un véritable passé résistant. Ces officiers sont aussi des professionnels qui entendent bien que l'OAS soit dirigée avec la rigueur d'une armée, aussi « révolutionnaire » et « contre-subversive » soit-elle. La dénomination de militants est peu adaptée ici, sauf à considérer que les soldats engagés dans l'OAS sont des soldats politiques.

On peut considérer qu'une partie des militaires, notamment parmi les cadres de l'OAS, sont politisés, à la condition de souligner que l'anticommunisme et la défense de l'Algérie française sont d'abord le produit d'une expérience militaire (l'Indochine) et de la découverte de la guerre subversive. Mais nombre d'entre eux n'ont aucun projet politique d'ensemble. C'est d'ailleurs une des graves lacunes de l'OAS que d'avoir été dans l'impossibilité de proposer une plateforme politique cohérente et tournée vers l'avenir. Une des raisons majeures de cette carence tient aux divisions profondes qui existent sur ce point entre militaires eux-mêmes (certains des dirigeants de l'organisation, comme le colonel Joseph Broizat, refusent toute référence politique) et entre militaires et civils. Ces derniers sont largement divisés entre les différentes sensibilités des droites nationalistes. On compte parmi eux des catholiques traditionalistes marqués par la Cité catholique ou la Défense du Christ-Roi. Soulignons aussi l'importance des nationalistes révolutionnaires issus notamment du mouvement néofasciste français Jeune Nation, qui mettent sur pied à Alger en 1961 un Front nationaliste ; celui-ci se tient aux côtés de l'OAS, mais sans s'y fondre véritablement (ce qui entraîne en janvier 1962 l'élimination par l'OAS de Michel Leroy et de René Villard). Ajoutons encore la part de l'héritage poujadiste, même si Joseph Ortiz ou Bernard Lefèvre sont passés en Espagne. Soulignons enfin, même s'il a été peu étudié, le passage pour certains par le syndicalisme (notamment CFTC).

Des modes d’organisation disparates

Malgré sa dénomination et sa propagande toujours présentée à la troisième personne du singulier (« L’OAS frappe où elle veut et quand elle veut »), l’OAS se conjugue au pluriel. La diversité de ses adhérents est à cet égard emblématique et dépasse la distinction entre militaires et civils comme les divisions politiques. La sociologie de l’OAS est en effet fonction de ses lieux d’implantation et cette nébuleuse territorialisée se présente bien différemment selon que l’on se trouve à Alger, Oran, Constantine ou Bône.

L’OAS est d’abord une organisation citadine, rarement implantée en zone rurale (l’échec des maquis OAS de 1962 est un révélateur de cette déficience). Ce n’est pas non plus une organisation centralisée, même si Alger donne le ton. Cela s’explique par les divergences d’appréciation et les difficultés de liaison, mais aussi par les socles bien différenciés sur lesquels s’appuie l’organisation locale de l’OAS, en particulier à Alger et à Oran. Dans la « Ville blanche », l’équilibre fragile entre civils et militaires au sein de l’état-major ne se retrouve pas complètement au sein des commandos, surtout à l’origine, puisque Degueldre a privilégié, pour les opérations jugées les plus importantes – telle l’exécution du commissaire Roger Gavoury, premier fonctionnaire assassiné par l’organisation –, des légionnaires de confiance avec lesquels il a créé le premier commando Delta. Par la suite, certains commandos civils prennent du poids, de même que certaines unités à dominante étudiante. La situation est bien différente à Oran. La mémoire collective a retenu à son sujet les noms de militaires emblématiques (les généraux Edmond Jouhaud, l’un des quatre putschistes d’Alger et adjoint du général Salan, ou Paul Gardy, chef d’état-major de l’Organisation secrète). Force est pourtant de constater que l’OAS oranaise, qui s’est constituée à l’été 1961 autour des « collines », est d’abord l’affaire de civils regroupés autour notamment de Charles Micheletti ou de Georges Gonzalez. Ce sont principalement eux (auxquels il faut ajouter différents réseaux) qui ont quadrillé l’espace urbain et pris en charge la lutte armée et la propagande.

On estime au final que 294 prévenus ont été jugés par défaut et que 3 240 ont été condamnés contradictoirement pour des « faits en relation avec les événements d’Algérie ». Ce chiffre ne rend qu’imparfaitement compte de l’importance numérique des défenseurs de l’Algérie française en Algérie, en particulier dans la population européenne. D’abord, parce qu’il mêle Algérie et métropole. Ensuite et surtout parce que bien des « anonymes » de l’OAS en Algérie n’ont jamais été identifiés et ne le seront sans doute jamais.

Pour en savoir plus

Olivier DARD, *Voyage au cœur de l'OAS*, Perrin, Paris, 2005 (rééd. coll. « Tempus », Paris, 2011).
Arnaud DÉROULÈDE, *OAS. Étude d'une organisation clandestine*, Éditions Jean Curutchet, Hélette, 1997.
Georges FLEURY, *Histoire secrète de l'OAS*, Grasset, Paris, 2002.
Alexander HARRISON, *Challenging de Gaulle. The OAS and the Counterrevolution in Algeria, 1954-1962*, Wesport Connecticut/Praeger, New York/Londres, 1989.
Rémi KAUFFER, *OAS. Histoire d'une guerre franco-française*, Seuil, Paris, 2002.
Sylvie THÉNAULT, « L'OAS à Alger en 1962. Histoire d'une violence terroriste et de ses agents », *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 63, n° 5, 2008, p. 977-1001.

Contexte

Les pays arabes et l’indépendance algérienne, 1945-1962

Samya El-Mechat

L’affluence entre 1945 et 1954 des nationalistes nord-africains au Caire ne devait rien au hasard. Tous voyaient dans la Ligue arabe, créée en mars 1945, le symbole de l’unité arabe en marche et le moyen de mobiliser les forces du panarabisme contre le colonialisme. La rhétorique panarabe de la Ligue et des dirigeants arabes, notamment de Gamal Abdel Nasser après 1954, exaltant le sentiment unitaire, en avait révélé la puissance et servi de catalyseur. L’engagement de leurs pays, en faveur notamment de l’indépendance de l’Algérie, la solidarité active manifestée par l’Égypte, la Tunisie et le Maroc avaient nourri de grandes espérances.

Pourtant, le soutien arabe à l’Algérie de 1945 à 1962, quoique essentiel, ne fut ni total ni inconditionnel. La prééminence des intérêts nationaux et l’évolution des relations interarabes et maghrébines avaient largement pesé sur les choix et la nature du soutien accordé au FLN. Ainsi, pour Habib Bourguiba, d’abord président du Conseil et ensuite président de la République tunisienne à partir de juillet 1957, l’enjeu algérien s’analysait à la lumière des questions de souveraineté et des relations avec la France ou avec l’Égypte. Pour comprendre la politique algérienne des États arabes ainsi que les évolutions et les changements intervenus à partir de 1955-1956, il est utile de rappeler en premier lieu ce que la Ligue arabe représentait pour les nationalistes du Maghreb, notamment algériens, et ce que fut son attitude de 1945 à 1954.

La Ligue des États arabes : des promesses, un bilan décevant

L'espoir suscité par la fondation de la Ligue arabe s'enracinait dans un élan unitaire. Le thème de l'unité arabe dominait les interventions de tous les nationalistes du Maghreb, comme Chadli El-Mekki du PPA, arrivé au Caire en 1945, où il fut rejoint en 1951 par Hocine Aït-Ahmed, Mohamed Khider et Ahmed Ben Bella, et en 1954 par Mohammed Boudiaf. On évoquait ici et là le soutien de la Ligue arabe à la « nation maghrébine », son devoir d'intégrer les « Arabes d'Afrique du Nord à la grande Oumma arabe ». Il apparaît toutefois que le mythe de l'unité de la nation arabe avait suscité des représentations fausses et illusoires et que les nationalistes disposaient d'une marge de manœuvre limitée. Écartelée entre arabisme et intérêts des États arabes, la Ligue ne parvint pas à définir une ligne politique cohérente à l'égard de la question nord-africaine.

Les déclarations ou les démarches de son secrétaire général, Abderrahman Azzam Pacha (1893-1975), illustrent cette incohérence. Lorsque, le 8 mai 1945, éclatait l'insurrection dans l'Est algérien et qu'une brutale répression lui répondait [***s*** p. 502], Azzam Pacha en appela en vain au secrétaire d'État américain Dean Acheson. Ce nouvel intérêt pour l'Algérie s'exprimait également dans une déclaration du secrétaire général : en janvier 1946, il réclama le retrait des troupes françaises et l'indépendance de l'Afrique du Nord. Mais, à peine prononcée, cette déclaration se voyait immédiatement banalisée par Azzam Pacha lui-même. « En déclarant hier, expliquait-il, que la Ligue arabe demandait l'évacuation complète de l'Afrique du Nord par les troupes françaises, […] je n'ai nullement entendu adopter une attitude hostile à la France et je tiens à préciser qu'il ne saurait être question pour la Ligue arabe d'entreprendre une action immédiate. »

Comment interpréter cette politique en zigzags ? Sous ces différentes perceptions de l'urgence des questions nord-africaines, on retrouve les priorités et les préoccupations différentes des États membres : l'Égypte était absorbée par la révision du traité avec le Royaume-Uni, l'Irak était intéressé par le pacte de sécurité. Il y avait également une lutte d'influence entre les grandes capitales arabes, toutes désireuses de diriger et de modeler la Ligue qui, prise entre deux pôles, conservait un cap modéré. D'un côté, les intérêts nationaux des États membres ; de l'autre, les nationalistes maghrébins qui s'efforçaient de poursuivre leurs activités sans se laisser détourner de leurs deux grands objectifs : inciter les pays arabes à inscrire « dès que possible la question d'Afrique du Nord à l'ordre du jour des travaux des Nations unies » et réaliser l'objectif de l'indépendance.

Peu à peu, l'enthousiasme pour la Ligue arabe avait cédé la place au désenchantement. Ni l'action menée par le Bureau du Maghreb arabe, créé en février 1947 et regroupant les différents

partis nationalistes (Néo-Destour pour la Tunisie, PPA-MTLD pour l'Algérie, Istiqlal pour le Maroc…), ni celle du Comité de libération du Maghreb fondé en 1948 et dirigé par l'émir Abdelkrim El-Khattabi, n'avaient incité la Ligue arabe à défendre avec ardeur l'indépendance. Pour calmer l'impatience des nationalistes, la Ligue et les dirigeants arabes se contentaient d'adopter une rhétorique panarabe, parfois assortie de mesures symboliques. De surcroît, le Bureau du Maghreb arabe et le Comité de libération du Maghreb, qui avaient fonctionné comme des structures de regroupement des nationalistes, sans réelle coordination entre les différents mouvements, souffraient de profondes divisions. Les mises en garde de la France et la défaite des pays arabes en Palestine en 1948 avaient fini par anéantir tous les efforts.

Après la guerre de 1948, toutes les sessions de la Ligue furent consacrées à la Palestine. En 1949, la Ligue n'aborda même pas l'avenir des questions nationales en Afrique du Nord. Une note du Quai d'Orsay de janvier 1949 confirmait : « la France n'a plus à craindre d'ingérence étrangère en Afrique du Nord. […] Nouri Saïd, président du Conseil irakien, est d'avis qu'il faut porter le principal effort non pas contre la France, mais contre le danger communiste. L'Égypte très affaiblie désire une amélioration des rapports franco-égyptiens ». Livrée aux jeux de plus en plus contradictoires des États arabes, la Ligue ne pouvait plus accorder qu'un soutien dérisoire aux mouvements d'indépendance.

Cependant, le coup d'État des « Officiers libres » mené par Nasser en Égypte en juillet 1952 redonna espoir aux nationalistes nord-africains : à leurs yeux, le nouveau pouvoir semblait porteur d'un message de libération nationale. Les bureaux du Néo-Destour, de l'Istiqlal et du MTLD appelèrent alors à la rupture des « relations politiques, économiques et culturelles avec la France ». En réponse, le nouveau secrétaire général de la Ligue arabe, Abdelkhalek Hassouna, réunissait, en décembre 1952 au Caire, une conférence sur l'Afrique du Nord, durant laquelle on se contenta de promettre la convocation d'une nouvelle réunion arabo-asiatique « pour examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre si la politique de la France ne change[ait] pas ». La révolution de juillet 1952 marquait ainsi un malentendu : il n'y avait pas un réel changement. Le Conseil de la Ligue, réuni en février 1953, laissait au groupe arabo-asiatique aux Nations unies le soin de décider d'un recours à l'ONU. Pour sa part, A. Hassouna s'attachait à expliquer en décembre 1954 à Henry Cabot Lodge, représentant des États-Unis auprès des Nations unies, la nécessité d'un accord sur le Canal de Suez et sur les frontières avec Israël pour stabiliser les relations entre les Arabes et le monde occidental. Il indiquait ainsi les priorités et les intentions du gouvernement égyptien. Une évolution se fit cependant sentir en 1955.

Les pays arabes et l’indépendance de l’Algérie, entre solidarité et suspicions

À partir de 1955, pour la plupart des pays arabes, le problème algérien était le plus brûlant. En janvier, l’Arabie saoudite adressa une note au Conseil de sécurité des Nations unies, exprimant une « vive anxiété » devant les tentatives françaises de destruction des valeurs morales, religieuses et culturelles de l’Algérie. Cette première initiative n’a pas abouti ; pas plus que la démarche du groupe arabo-asiatique de septembre 1955. La vive réaction française bloqua la poursuite du débat sur l’inscription de la question algérienne, mais l’Assemblée générale n’avait pas reconnu son incompétence. Ce qui permit au groupe arabo-asiatique d’engager de nouvelles démarches en 1956, alors que la France devait faire face à de sérieuses difficultés aux Nations unies, liées en particulier au détournement de l’avion marocain et à l’arrestation des principaux chefs de l’insurrection algérienne, le 22 octobre 1956. Bernard Cornut-Gentille, le représentant de la France à l’ONU, voyait dans cette opération le risque de « ressouder le Moyen-Orient, qui n’aurait pas soutenu avec unanimité les Égyptiens dans l’affaire de l’*Athos* » – le 16 octobre, la marine française avait intercepté ce bateau égyptien, qui transportait des armes destinées aux combattants algériens. En novembre de la même année, le groupe arabo-asiatique obtenait en effet l’inscription de la question algérienne à l’ordre du jour de l’Assemblée générale alors que Nasser dominait de plus en plus la scène politique arabe et que la Ligue arabe apparaissait comme l’instrument de sa politique extérieure. Mais, contrairement aux affirmations de Fathi Al-Dib, l’ancien chef des services secrets égyptiens, l’aide égyptienne à l’Algérie ne fut ni constante ni inconditionnelle. Une dialectique complexe s’était instaurée dans les rapports entre Nasser et le FLN.

Hostile au pacte de Bagdad, Nasser avait amorcé un revirement dans ses rapports avec l’Occident, un rapprochement avec les forces de gauche égyptiennes et s’était découvert un destin arabe. Ce pacte, signé en février 1955 par le Royaume-Uni, la Turquie, l’Irak, l’Iran et le Pakistan, relevait directement des stratégies antisoviétiques de l’Occident, qui avait enrôlé ses clientèles régionales dans un traité de défense dirigé contre l’URSS. Le dirigeant égyptien estimait que la colonisation était une agression et qu’elle entravait la construction de la grande nation arabe, dont il serait naturellement le leader. Le soutien matériel (armes, argent…) du « grand frère » égyptien s’articulait avec un appui diplomatique. Mais derrière le soutien actif, dicté par l’obligation de soutenir les « frères arabes et musulmans » d’Algérie, se profilait une tendance à la domination du FLN. Lors des épisodes de crise, celle-ci fut d’ailleurs critiquée à Alger même. À quoi s’ajoutait, chez les dirigeants du FLN, le doute sur l’engagement

« inconditionnel » de Nasser. Larbi Ben M'hidi, un des chefs du FLN, qui se rendit au Caire en février 1956 pour s'enquérir d'une cargaison d'armes qui n'arrivait pas, remarquait avec lucidité que l'aide de Nasser était « subordonnée à sa diplomatie ». D'ailleurs, en mars 1956, les entretiens entre Nasser et le ministre français des Affaires étrangères Christian Pineau avaient abouti à la suspension des livraisons d'armes et à l'arrêt des émissions de radio à destination de l'Algérie. Pourtant, quelques mois plus tard, la situation avait complètement changé.

Tandis que la Ligue arabe assurait : « tous les États membres apporteront leur assistance au peuple algérien par tous les moyens dont ils disposent », *La Voix des Arabes* reprenait ses émissions. Et contrairement à ses interventions à la conférence afro-asiatique de Bandung en avril 1955, où il avait abordé avec prudence la question coloniale en Afrique du Nord, Nasser se montrait désormais plus offensif sur le plan international en faisant de la question algérienne une cause arabe et musulmane. Cette référence à la Nation arabe unie et solidaire avait radicalisé la lutte et permis d'accroître l'audience du FLN. Dès lors, dans l'esprit des dirigeants français, le lien entre la guerre d'indépendance en Algérie et Nasser s'établissait de manière définitive. Abattre le régime de Nasser pour mettre fin à la guerre, tel était l'objectif de la France lorsqu'elle se lança dans l'expédition de Suez, à l'automne 1956. L'échec pour la France fut retentissant.

Les difficultés entre Nasser et le FLN réapparurent toutefois au printemps 1958. Le projet de réunir une conférence maghrébine à Tanger en avril 1958 et celui de former un gouvernement provisoire à l'insu du Caire avaient mécontenté Nasser. Le soutien de l'Égypte au complot projeté à l'automne 1958 par le colonel Mohamed Amouri et le commandant Mostefa Lakhal contre le GPRA avait provoqué une nouvelle dégradation des relations avec la République arabe unie (RAU). Le « refroidissement » se poursuivit jusqu'au début des années 1960. Au lendemain des accords d'Évian, l'identification de la cause algérienne à celle du monde arabe eut cependant des répercussions importantes jusque dans les rangs des dirigeants du FLN. Ben Bella, qui privilégiait l'alliance avec l'Égypte aux dépens de la Tunisie, rappelait ainsi au Caire : « l'Algérie est un pays arabe et musulman. On ne le dissociera pas du reste du monde arabe ». À Tunis, le 14 avril 1962, il répéta devant un Bourguiba hostile au panarabisme de Nasser : « nous sommes des Arabes ». Après l'échec de l'union syro-égyptienne, les espoirs placés par Nasser dans l'Algérie de Ben Bella offraient une compensation à la rupture avec la Syrie et aux difficultés avec la Tunisie.

Pourtant, l'appui de la Tunisie et du Maroc à la lutte pour l'indépendance de l'Algérie fut essentiel. Dès 1956, les deux pays firent campagne en faveur de l'internationalisation de la question algérienne et de l'indépendance de l'Algérie, multipliant les démarches auprès de Washington pour faire infléchir la position française. Ce soutien ne s'est pas limité au champ diplomatique. Leur aide aux Algériens fut importante et diversifiée : accueil des réfugiés, transfert des armes et des munitions, établissement de camps de recrutement et d'entraînement d'où étaient lancés des raids en territoire algérien. De cette aide active découlait l'implication des deux pays dans le conflit algérien et une dégradation très nette des relations avec la France. Celle-ci a suspendu son aide financière à la Tunisie en 1957 et rejeté en novembre 1957 l'initiative d'une médiation de Bourguiba et du roi Mohamed V pour mettre fin au conflit. Les conséquences furent particulièrement graves pour la Tunisie et la tension culmina avec le raid sur le village frontalier de Sakiet Sidi Youssef, le 8 février 1958 [***s*** p. 465]. Le bombardement eut des incidences sur le plan international comme sur le plan national, l'affaire contribuant en

France à accélérer la chute de la IV^{e} République et confirmant en Tunisie le revirement opéré par Bourguiba dès 1956. Excédé par les empiétements sur la souveraineté tunisienne, il n'hésita pas à engager l'épreuve de force avec le FLN et l'ALN.

La crainte d'une déstabilisation de leurs régimes due à la poursuite de la guerre en Algérie avait incité Bourguiba et le roi Mohamed V à se donner les moyens d'intervenir et de contrôler de manière stricte les activités du FLN ou de l'ALN, et à rechercher des solutions de paix. Il s'agissait aussi de « couper » le FLN de l'Égypte et de clarifier les relations intermaghrébines. Organisée à Tanger du 27 au 30 avril 1958, la conférence sur l'unité maghrébine répondait à ces deux objectifs. Les résolutions adoptées indiquaient à première vue un durcissement à l'égard de la France. Il fut ainsi question de la création du GPRA, de l'évacuation des troupes françaises et d'une menace de « guerre totale ». En réalité, Mohamed V et Bourguiba, redoutant une extension du conflit à leur territoire, poussaient la France à prendre l'initiative d'un règlement.

La recherche de la paix fut à l'origine de la conférence de Tunis organisée du 18 au 20 juin 1958. Officiellement, il s'agissait d'harmoniser les positions du Maroc, de la Tunisie et du FLN à la suite du retour du général de Gaulle au pouvoir. En fait, Tunisiens et Marocains avaient tenté de « modérer » le FLN en exerçant des pressions politiques et militaires. Mais la condamnation par le FLN, le 11 juillet 1958, de l'accord franco-tunisien sur le pipeline d'Edjeleh provoqua une nouvelle crispation. Les autorités tunisiennes ont aussitôt multiplié les mesures vexatoires, comme les arrestations aux frontières, la limitation de la liberté de circulation et de manœuvre de l'ALN. En Tunisie et au Maroc, l'acheminement des armes fut interrompu. Mais, en septembre 1958, les Tunisiens et les Marocains reconnaissaient le GPRA. Sur fond de tensions, parfois graves, avec le FLN, la Tunisie et le Maroc n'ont jamais cessé de soutenir la cause de l'indépendance de l'Algérie.

Le discours du général de Gaulle de septembre 1959 sur l'autodétermination permit toutefois d'apaiser les rancœurs. Désormais, la marge de manœuvre du GPRA était plus grande à l'égard de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie. Les contacts directs de Krim Belkacem, ministre des Forces armées du GPRA, avec les présidents Nasser, Kassem d'Irak, le maréchal Ibrahim Abboud du Soudan, les rois Ibn Saoud d'Arabie saoudite et Abdallah Senoussi de Libye ont alors consolidé les positions du GPRA, qui a obtenu un soutien politique et une aide matérielle plus substantiels que par le passé. L'Algérie pouvait désormais participer aux réunions de la Ligue arabe, tandis que ses relations avec le Maroc et la Tunisie s'amélioraient. De février 1960 à mai 1961, cette dernière autorisa le passage des convois d'armes et le transit des soldats de l'ALN. Il en fut de même au Maroc, où Mohamed V a reçu, en mars 1960, une délégation gouvernementale algérienne. En 1961, toutefois, nouvelle friction avec la Tunisie, lorsque celle-ci tenta d'obtenir une rectification de la frontière sud, geste interprété par le FLN comme un acte de trahison. L'opération tunisienne fut un fiasco, alors que l'audience internationale du GPRA s'était considérablement accrue. À la conférence préparatoire des pays non-alignés au printemps 1961, l'opposition de l'Inde, la tiédeur de l'Égypte et de la Yougoslavie de Tito n'ont pas empêché une majorité de se prononcer en faveur de la participation du GPRA. La perspective d'une « Algérie algérienne » se précisait.

Derrière l'alternance complexe de comportements tour à tour solidaires et réservés, une même logique a donc été à l'œuvre : les pays arabes ont soutenu la revendication d'indépendance de l'Algérie, mais ils ont subordonné cette cause à la défense de leurs intérêts propres. Leur stratégie visait à pousser la France à mettre fin à la guerre et à négocier l'indépendance de

l’Algérie, sans aller jusqu’au point de rupture avec elle. Les dirigeants politiques français l’ont pourtant perçue comme bien plus menaçante qu’elle n’était. Reste que l’action internationale des pays arabes, le soutien actif de la Tunisie, du Maroc et de l’Égypte, s’ils n’ont pas été déterminants, ont facilité l’avènement de l’indépendance algérienne.

Pour en savoir plus

Fathi AL-DIB, *Abdel Nasser et la révolution algérienne*, L’Harmattan, Paris, 1985.
Samya EL-MECHAT, *Tunisie, les chemins de l’indépendance 1945-1956*, L’Harmattan, Paris, 1992.
–, *Les États-Unis et l’Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance, 1945-1962*, L’Harmattan, Paris, 1997.
–, « Les relations franco-tunisiennes dans la tourmente algérienne, 1957-1961 », Actes du colloque *Histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962*, université de Tunis-I, Publications de l’université de Tunis, 1998.
–, « L’improbable “Nation arabe”. La Ligue des États arabes et l’indépendance du Maghreb », *Vingtième Siècle*, n° 82, 2004, p. 57-68.
Mohammed HARBI, *Les Archives de la Révolution algérienne*, Jeune Afrique, Paris, 1981.

L’action internationale du FLN[a]

Jeffrey James Byrne

Les années 2000 ont connu une reconnaissance nouvelle du rôle de la diplomatie dans la victoire finale du FLN en 1962. Dès le début du défi lancé à l’ordre colonial en novembre 1954, ses dirigeants n’ont cessé d’espérer que le contexte international assure leur succès, voire leur survie. Après tout, plusieurs d’entre eux venaient tout juste d’échapper à l’élimination de l’Organisation spéciale (OS) décidée par l’appareil de sécurité colonial et ils ne se faisaient aucune illusion sur le sort d’une nouvelle rébellion armée si celle-ci devait se faire dans l’isolement et dépendre de ses seules ressources. Des hommes comme Hocine Aït-Ahmed, sans doute l’un des plus intuitifs et des plus influents stratèges internationaux du FLN dans ces premières années, étaient profondément conscients de l’évolution de la société internationale et des implications d’événements se produisant loin du Maghreb. Tandis que la guerre froide offrait de nouveaux moyens de pression sur la France, le triomphe des mouvements révolutionnaires anticoloniaux en Indonésie et en Indochine convainquit les jeunes fondateurs du FLN que le temps était venu de l’action et que l’Algérie risquait de manquer cette « fenêtre d’opportunité » s’ils ne saisissaient pas l’occasion.

Même si les exploits des moudjahidines ont dominé – et on peut le comprendre – les mémoires de la guerre d’indépendance algérienne, on ne peut que reconnaître l’efficacité de la campagne diplomatique du FLN si l’on veut rendre compte de la victoire finale du mouvement face à un sort profondément contraire et à la supériorité apparemment insurmontable de la force militaire française. Mais la diplomatie du FLN eut une importance déterminante pour deux autres raisons, qui ont eu d’ailleurs des conséquences durables pour l’Algérie. Elle permit d’abord au FLN de l’emporter non seulement sur la France mais également sur ses rivaux en Algérie même, et elle fut ainsi un facteur essentiel dans la mise à l’écart de Messali Hadj et d’autres acteurs anticoloniaux concurrents. En outre, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, la campagne internationale du FLN a progressivement immergé ses cadres dans le courant tiers-mondiste plus radical, ce qui entraîna le nationalisme algérien dans une direction plus révolutionnaire.

Inspirations internationales et premières stratégies

Au début, c'est vers l'Est que les rebelles se tournèrent pour prendre des leçons en matière d'organisation subversive, tout en espérant que l'Occident finirait par devenir l'arbitre de leur libération. Les principales caractéristiques de ce qui deviendra la stratégie internationale du FLN apparaissent clairement lors de la fondation de l'OS, en 1947-1948. Pour Aït-Ahmed, les exemples révolutionnaires étrangers – en Irlande, à Moscou en 1917 et surtout en Indochine – poussèrent les jeunes militants vers une forme plus radicale de résistance au colonialisme français et les encouragèrent à placer leur cause dans un contexte plus global. Les fondateurs de l'OS s'accordaient sur la nécessité de tirer les leçons de ces précédents, de porter la question algérienne devant l'opinion publique internationale et de s'allier étroitement aux mouvements et aux gouvernements d'Afrique du Nord et du monde allié. Il revint ainsi au docteur Lamine Debaghine – le futur ministre des Affaires étrangères du GPRA – de populariser l'idée que le sort de l'Algérie dépendait de la confluence de facteurs internes et externes. Il espérait, en particulier, que les États-Unis finiraient par garantir à l'Algérie son indépendance, pour des raisons à la fois de principe et d'intérêt. Et, si l'on en croit Aït-Ahmed, la « doctrine Truman » annonçant la guerre froide, que le président Harry S. Truman (1884-1972) exposa dans son discours de mars 1947 s'adressant aux pays décidés à s'opposer au communisme, contribua à précipiter la formation de l'OS.

Cette stratégie semble avoir trouvé une justification supplémentaire dans la conférence de Genève d'avril-juillet 1954, où les grandes puissances reconnurent la suprématie du Vietminh en Indochine du Nord et partagèrent le territoire en deux pays indépendants. Si la retentissante défaite de l'armée française à Diên Biên Phu encouragea les révolutionnaires algériens à l'insurrection armée, cette décision de Genève leur servit également de motivation aux premiers mois sombres et décourageants de la lutte.

Alors que la révolution rassemblait ses forces dans le « bled » algérien, le soutien des gouvernements arabes permit aux représentants du FLN de défendre leur cause aux Nations unies, à New York. Les motions répétées visant à mettre la question algérienne sur l'agenda de l'Assemblée générale furent un échec, mais l'intensité dramatique entourant ces votes la mit encore davantage sous les feux des projecteurs et eut pour effet de mettre la pression sur Paris et sur Washington, où le gouvernement de Dwight D. Eisenhower (1890-1969) se sentit obligé de soutenir la position de son allié de l'Otan. Dans le même temps, une petite équipe de militants globe-trotters cherchait le soutien des gouvernements arabes, africains et asiatiques et remportait un premier succès en participant à la conférence afro-asiatique de Bandung, en avril 1955 en Indonésie.

C’est dans le but de souder le peuple algérien autour des actions du FLN et d’élargir son audience à l’international qu’Abbane Ramdane, fin 1956, poussa sa stratégie d’« accélération voulue de la répression », en étendant les combats dans les agglomérations. « Est-il préférable pour notre cause, demandait-il à titre rhétorique, de tuer dix ennemis dans un oued de Telergma, ce dont nul ne parlera, ou bien un seul à Alger, ce que notera le lendemain la presse américaine ? Si nous prenons des risques, il faut que notre combat soit connu. » Ce coup diplomatique conduira à la « bataille d’Alger » [***s*** p. 526].

Dans cette première période, la campagne internationale du FLN connut un succès remarquable. En 1958, comme le notait un rapport interne, la question algérienne était devenue un sujet de préoccupation internationale ; et les délégations des pays sympathisants avaient essayé d’introduire une motion sur l’Algérie lors de chacune des trois sessions précédentes de l’Assemblée générale de l’ONU. Des crises successives avaient mis à mal la position de la France – en particulier le détournement par l’armée, en octobre 1956, d’un avion marocain à bord duquel se trouvaient cinq des principaux chefs du FLN et le bombardement d’un village tunisien proche de la frontière, soupçonné d’abriter des rebelles, en février 1958. Le rapport concluait, non sans optimisme : « Aujourd’hui, la France est acculée, elle risque de se trouver isolée si elle prend une attitude extrême [en Algérie]. »

1958 : un ajustement stratégique

Mais il y eut aussi de terribles revers. À bien des égards, la bataille d'Alger a été une catastrophe pour le FLN, dont le réseau algérois a été pratiquement détruit. Avec la généralisation de la torture et des exécutions sommaires de la part de l'armée française, son lourd bilan sera contesté au sein même de l'organisation : « On a risqué le démantèlement de l'organisation révolutionnaire pour faire du bruit aux Nations unies », dira un critique d'Abbane.

La situation militaire dans les campagnes se détériorait elle aussi, les forces françaises croissant en nombre, améliorant leurs techniques de contre-insurrection et réussissant même à bâtir des fortifications redoutables le long des frontières algériennes pour couper les moudjahidines de l'aide et des vivres en provenance du Maroc et de la Tunisie. Même Ferhat Abbas – qui avait eu, au début, quelque peine à se convertir à la lutte armée – admettait désormais que si les moudjahidines étaient vaincus, il n'était « guère besoin d'avoir une politique générale et de perdre son temps dans les chancelleries et devant les instances internationales. Tout sera perdu, irrémédiablement perdu ». Pire encore, peut-être, le retour du général Charles de Gaulle, au printemps 1958, donnait à la France un coup de jeune politique et diplomatique, obligeant les dirigeants du FLN à reconnaître que la guerre était loin d'être terminée et que la victoire restait bien incertaine.

De surcroît, l'accent mis sur la nécessité d'un soutien international a largement contribué aux divisions et aux rivalités internes qui embarrassèrent le FLN tout au long de la guerre. En 1956, les relations étaient pratiquement rompues entre la délégation extérieure du FLN au Caire, qui comprenait Ahmed Ben Bella et Mohamed Khider, et la direction restée en Algérie, Abbane en tête. Si ce conflit fut bientôt rendu obsolète par l'arrestation des premiers et l'assassinat du dernier par les hommes de Boussouf, la structure délibérément diffuse et transnationale du FLN gênait la communication et encourageait la constitution de factions, tandis que ceux qui risquaient leur vie à l'intérieur ne cessaient d'accuser d'inaction ceux qui vivaient hors d'Algérie, en toute sécurité. Ainsi, la forme décentralisée du FLN était tout à la fois une force et une faiblesse : elle le rendait impossible à éliminer, mais elle étouffait sa maturation.

En 1958, alors que le FLN traversait une grave crise interne, ses dirigeants amorcèrent un virage de sa politique internationale, autour de deux axes majeurs : l'acceptation de l'aide de la Chine, au risque d'altérer ses relations avec les États-Unis ; la création du GPRA, outil qui allait permettre une montée en puissance significative de sa campagne politique et diplomatique. En effet, la Chine de Mao offrait des armes qui pouvaient sauver l'ALN de l'annihilation, ainsi que l'étreinte – au sens littéral du mot – et la reconnaissance d'une grande puissance, mais aussi, fin 1958 et début 1959, des appuis à Hanoi et à Pyongyang. Enfin, les rebelles espéraient que

l’amitié de la Chine réchaufferait la froideur de Moscou à leur égard, ce qui pouvait contraindre la Maison-Blanche à intervenir dans la question algérienne comme elle l’avait fait, en 1956, en faveur de l’Égypte et contre la France et la Royaume-Uni.

Leur seconde grande décision fut de créer le GPRA qui, espérait-on, devait permettre de renforcer l’unité de la révolution, d’atténuer les divisions internes et de relancer la recherche de soutiens étrangers. Même si l’unité restait difficile à atteindre, le renforcement presque immédiat de la campagne diplomatique fut manifeste. L’année 1958 fut ainsi, curieusement, avec la fondation par de Gaulle de la V^{e} République, celle de la mise en œuvre concomitante de grandes réformes politiques par les deux parties en présence dans la guerre d’Algérie. Les années qui suivirent virent s’installer une guerre d’usure politico-diplomatique, où la situation militaire jouait un rôle secondaire, dans la lutte désespérée des deux camps qui s’opposaient sur le plan international pour consolider chacun leur front intérieur qui faiblissait.

Les années du GPRA et les succès diplomatiques du FLN

Avec la création du GPRA, la campagne diplomatique du FLN s'intensifia. Ses progrès continus contrastaient avec la fortune malheureuse des moudjahidines face aux efforts renouvelés de l'armée française, encouragés par de Gaulle, en matière de contre-insurrection. Les deux piliers de la position internationale du FLN dans les dernières années de la guerre étaient le bloc communiste – en particulier la Chine – et la coalition, en pleine expansion, des pays du tiers monde. Ces deux puissantes bases de soutien accentuèrent la pression sur les États-Unis et sur les autres alliés occidentaux de la France (le GPRA prônait ainsi, selon ses termes, une « stratégie du chantage » en « jouant la carte de la Chine ») ; elles améliorèrent aussi grandement la situation matérielle du FLN/ALN, qui put mettre sur pied une nouvelle armée de plus de 20 000 soldats sur les frontières tunisienne et marocaine – laquelle, sans parvenir à pénétrer la redoutable Ligne Morice, menaçait de déstabiliser tout le Maghreb. L'existence même de cette « armée des frontières » ruinait ainsi les gains politiques de la laborieuse campagne de « pacification » conduite par l'armée française en Algérie même. Les dirigeants du FLN utilisèrent l'important soutien financier et logistique dont ils bénéficiaient pour créer un impressionnant réseau de radiodiffusion, ainsi qu'un appareil diplomatique d'un grand professionnalisme.

Ces ressources permirent enfin aux nationalistes algériens de persévérer et même de l'emporter durant les épuisantes négociations de 1961-1962. La stature grandissante des révolutionnaires algériens dans les milieux tiers-mondistes se révéla en effet un atout extrêmement précieux pendant les négociations d'Évian, face à un de Gaulle désireux de restaurer l'influence française dans le monde postcolonial : le FLN disposait ainsi d'un levier efficace dans les pourparlers.

Sur la question des ressources pétrolières du Sahara, par exemple, le FLN réussit à contrarier les efforts du Général de faire partager aux États voisins, comme le Mali, le Maroc et la Tunisie, sa vision d'un Sahara exploité conjointement, sous bonne gestion française [***s*** p. 553]. Au lieu de cela, Rabat, Tunis et les autres capitales africaines consentirent (de plus ou moins bonne grâce) à reconnaître la souveraineté algérienne et à envisager de négocier, après l'indépendance et de façon bilatérale, les conflits frontaliers et le partage des ressources. Fin 1961, pendant les négociations d'Évian, de Gaulle n'eut donc d'autre choix que de reculer sur la question de la partition territoriale.

En second lieu, en raison du nombre croissant d'États du tiers monde qui reconnaissaient formellement le GPRA dans le contexte des décolonisations des pays d'Afrique noire, la pression sur l'Élysée pour que les négociations aboutissent le plus tôt possible ne cessait de croître. Par ailleurs, Paris perdait en même temps le soutien de nombreux gouvernements naguère

coopératifs, à l'instar du gouvernement de Ngô Dinh Diêm (1901-1963), au Viêt-Nam du Sud, en février 1962, qui ne pouvait soutenir plus avant la position française, au risque d'en payer le prix fort dans les milieux afro-asiatiques (à la grande joie d'Hanoi). Ce fait témoigne à lui seul de l'ampleur des succès diplomatiques et de la légitimité du FLN dans l'ensemble des pays du Sud.

En 1962, le succès de la stratégie diplomatique du FLN était évident – et elle sera d'ailleurs largement imitée ensuite par d'autres mouvements nationalistes et révolutionnaires. Le Front national de libération de l'Angola (FNLA) de Roberto Holden (1923-2007), l'African National Congress (ANC) de Nelson Mandela (né en 1918) et le Fatah du Palestinien Yasser Arafat (1929-2004) en sont trois exemples notoires : Holden, Mandela et Arafat se sont tous rendus dans l'Algérie nouvellement indépendante pour demander aux nouveaux dirigeants du pays des conseils et une aide matérielle ; ils furent suivis par toute une théorie de révolutionnaires venant des cinq continents. Lors de leurs discussions avec ces groupes, les Algériens ne cessèrent de soutenir qu'une stratégie internationale dynamique était au moins aussi importante que la lutte armée.

Les conséquences ont été également très importantes pour l'Algérie elle-même. La campagne de relations publiques du FLN l'emporta clairement devant le tribunal de l'opinion publique internationale : au début des années 1960, prétendre encore que l'Algérie faisait partie de la France semblait ainsi terriblement rétrograde, et même illusoire, aux yeux de la plupart des observateurs impartiaux. Enfin, la diplomatie du FLN fut aussi un succès à l'intérieur de l'Algérie, où le spectacle régulier de représentants algériens participant à des conférences internationales et reçus par des dignitaires étrangers contribua à convaincre les Algériens eux-mêmes de la légitimité du mouvement nationaliste.

Pour en savoir plus

Fathi AL-DIB, *Abdel Nasser et la Révolution algérienne*, L'Harmattan, Paris, 1985.
Matthew CONNELLY, *L'Arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot, Paris, 2011.
Mohammed HARBI, *UNE VIE DEBOUT. MÉMOIRES POLITIQUES*, TOME 1, *1945-1973*, LA DÉCOUVERTE, PARIS, 2001.
Rédha MALEK, *L'Algérie à Évian. Histoires des négociations secrètes 1956-1962*, Seuil, Paris, 1995.
Martin THOMAS, *The French North African Crisis. Colonial Breakdown and Anglo-French Relations, 1945-1962*, Macmillan, Londres, 2000.

La guerre d'Algérie, facteur de changement du système international[b]

Jeffrey James Byrne

Entre 1954 et 1962, la guerre d'indépendance algérienne fut un événement majeur de la politique internationale. Elle mobilisa l'attention et les ressources d'une des grandes puissances militaires et politiques mondiales, provoqua des tensions entre les alliés de l'Otan et entre les camarades communistes, et coûta plus de vies que toute autre guerre de décolonisation – à l'exception des guerres successives du Viêt-Nam. De surcroît, le FLN a consacré d'immenses efforts à tirer parti des institutions internationales de l'après-Seconde Guerre mondiale, en premier lieu des Nations unies, et de la révolution en matière de télécommunications, tandis que les métastases révolutionnaires nées de la rébellion algérienne montraient aux dirigeants de Londres, Paris et Bruxelles les risques qu'il y avait à retarder la décolonisation. Le FLN inspira d'ailleurs de nombreux militants anticolonialistes dans toute l'Afrique, voire au-delà. L'Algérie a ainsi joué un rôle essentiel dans l'histoire mondiale après 1945. Paradoxalement, c'est précisément parce que la guerre froide et la décolonisation ont été des phénomènes historiques de grande ampleur qu'il est facile de passer à côté de leur réelle signification ou de croire leur dénouement prédéterminé ; de fait, la guerre d'indépendance algérienne permet de rappeler les complexités de la vie internationale des années 1950 et 1960.

La guerre d’Algérie et la guerre froide

Cette guerre n’a pas été spécifiquement déterminée par le contexte de la guerre froide, comme l’ont été, par exemple, les guerres du Viêt-Nam. Certes, ni les États-Unis ni l’Union soviétique ne sont intervenus directement dans le conflit nord-africain. Mais, comme l’observe l’historien américain Matthew Connelly, le fait que la guerre d’Algérie, dans l’histoire française moderne, soit rangée dans la catégorie « guerres de décolonisation » constitue d’une certaine façon, pour le général de Gaulle en particulier, une victoire historiographique. Celle-ci fut en effet le fruit d’une lutte de huit ans pour « contenir » la guerre en termes conceptuels et diplomatiques : tandis que le FLN s’efforçait de susciter l’intervention des superpuissances et de faire de sa lutte un sujet de débat mondial, les Français insistaient pour que la crise demeurât une question strictement interne. Cet aspect particulier de la guerre d’Algérie éclaire d’un jour surprenant le système international supposément bilatéral de la guerre froide : quand on l’observe à travers le prisme de cette longue crise nord-africaine, apparaît un monde où les tensions ont été aussi importantes *au sein* des deux blocs qu’*entre* eux.

Si l’on considère d’abord le bloc occidental, la guerre d’Algérie a dévoilé et exacerbé les divergences d’intérêts et d’attitudes entre Washington et Paris. Exploiter ces divergences fut, de fait, l’objectif central de la stratégie diplomatique du FLN [***s*** p. 651]. Les dirigeants politiques états-uniens considéraient fondamentalement les crises du monde colonial comme une diversion périlleuse de la tâche principale de l’Otan : contenir le communisme en Europe. Ils avaient donc assez peu de sympathie ou de patience pour ceux de leurs alliés qui s’efforçaient de préserver autant que possible leur ordre impérial. Du point de vue de la France, en revanche, les efforts des États-Unis pour que ses anciennes colonies demeurent « dans l’orbite occidentale » manifestaient une volonté choquante d’y supplanter l’influence de l’ancienne métropole. Et il est vrai qu’après que Pierre Mendès France eut accordé l’indépendance au Maroc et à la Tunisie, en 1956, les deux voisins de l’Algérie commencèrent très vite à substituer à leurs liens historiques avec la France de nouveaux liens avec les États-Unis. Les archives diplomatiques françaises témoignent du grand souci de l’Élysée et du Quai d’Orsay face à cette pénétration rampante des États-Unis.

En ce sens, la politique états-unienne pendant la guerre d’Algérie ne pouvait satisfaire ni le FLN ni le gouvernement français : Washington a alors continué à fournir une aide financière et militaire vitale à Paris, tout en tentant d’influencer les événements en faveur des nationalistes d’une façon que son allié français jugeait inacceptable. C’est sans doute pourquoi l’expérience de la guerre d’Algérie et, plus largement, de la décolonisation de l’Afrique a contribué à inspirer Paris dans sa propre quête d’indépendance et de neutralité, qui a atteint son apogée sous la présidence de Charles de Gaulle (1958-1969).

Le prisme de la guerre d'Algérie offre une image tout aussi complexe du bloc communiste. Les divergences entre l'Union soviétique et la Chine, en particulier, étaient ainsi visibles une décennie avant que Richard Nixon (1913-1994, président des États-Unis entre 1969 et 1974) et le secrétaire d'État Henry Kissinger (de 1973 à 1977) n'osent les exploiter. Moscou a gardé, jusqu'à la fin 1960, une attitude très distante vis-à-vis du FLN, à la fois pour des raisons idéologiques et parce que Nikita Khrouchtchev (1894-1971), le premier secrétaire du PCUS, entendait encourager le désir d'autonomie de Charles de Gaulle vis-à-vis de Washington. Ce sont donc la Chine de Mao Zedong et la Yougoslavie de Josip Broz, dit « Tito » (1892-1980), qui furent les premiers pays communistes à nouer des rapports étroits avec les nationalistes algériens. Or ce rapprochement ne fut pas aussi amical que le prétendaient les capitales communistes et les rebelles surent jouer très astucieusement des rivalités et des différences d'intérêts entre Moscou, Pékin et Belgrade. « Chacun connaît les divergences idéologiques et politiques existant entre la Yougoslavie et le monde communiste, notamment la Chine, pouvait-on lire dans un rapport du GPRA de novembre 1960. Sans nous conseiller de nous méfier de la Chine, les dirigeants yougoslaves ne voudraient pas être en reste et souhaitent demeurer parmi nos plus proches alliés. » C'est cet esprit de compétition – et non de solidarité – qui finit par obliger les dirigeants soviétiques et yougoslaves à offrir aux Algériens un soutien comparable à celui de Pékin.

L’Algérie et l’avènement du tiers monde

La guerre d’indépendance algérienne est apparue en même temps que naissait et se renforçait le mouvement « tiers-mondiste », cette lâche coalition de pays en développement qui, à partir de la conférence afro-asiatique de Bandung en avril 1955, s’est réunie régulièrement tout au long de la guerre froide dans l’intention de transformer les structures politiques et économiques internationales. Et l’admission de représentants du FLN à cette conférence – malgré les réserves du Premier ministre indien Jawaharlal Nehru (1889-1964), en particulier – fut un formidable coup diplomatique : à Bandung, les participants publièrent une déclaration de soutien à la cause nationaliste algérienne. De même, le GPRA a considéré sa participation au premier sommet des chefs d’État des pays non alignés à Belgrade, en septembre 1961, comme sa plus grande victoire diplomatique : il y reçut en effet le statut d’État souverain, et non de simple « observateur » invité. Ainsi, nombre de dirigeants et de cadres du FLN ont très tôt considéré que leur révolution faisait partie d’un phénomène mondial. Et ce n’était pas simple fanfaronnade de la part d’Ahmed Ben Bella quand celui-ci, en octobre 1962, parlant devant l’Assemblée générale des Nations unies en tant que président de l’Algérie, a déclaré : « dans la structure du monde contemporain, l’Algérie est l’alliée d’un ensemble de familles spirituelles qui, pour la première fois à Bandung, ont reconnu la destinée commune qui les unit ».

Ce sentiment a exercé une profonde influence sur la politique étrangère ambitieuse et militante de l’Algérie indépendante, qui, dans les années 1960 et 1970, fut un des pays les plus importants du tiers monde, accueillit de nombreuses conférences internationales et prit des initiatives audacieuses qui semblaient disproportionnées par rapport à la modestie de sa population et de ses ressources. L’engagement internationaliste d’Alger est ainsi né de la guerre d’indépendance, quand le soutien et l’hospitalité de l’étranger jouaient un rôle vital pour la survie du FLN, alors que ses partisans parcouraient tous les continents à la recherche de nouveaux alliés et que des milliers de ses militants s’entraînaient aux côtés de camarades d’autres pays. La guerre finie, le FLN s’est vanté de bénéficier de l’amitié chaleureuse de pays aussi divers et éloignés que Cuba, la Chine, la Yougoslavie et le Ghana, ne cessant d’afficher une vision plus globale que beaucoup d’autres pays du tiers monde : les Algériens furent ainsi des partisans actifs de l’entrée de l’Amérique latine dans le mouvement afro-asiatique et pratiquèrent un puissant lobbying auprès des États arabes pour soutenir le nationalisme angolais – et auprès des Africains pour soutenir les Palestiniens. Alger elle-même – la « Mecque de la Révolution » – devint un refuge pour les militants révolutionnaires du monde entier.

Les rebelles algériens incarnaient également la tendance la plus radicale d’un tiers-mondisme alors en plein essor. Si le FLN a toujours été une coalition large et diverse, il n’en demeure pas

moins que la tendance socialiste-internationaliste l'a emporté durant la seconde moitié de la guerre, notamment auprès des cadres relativement jeunes et bien formés du GPRA et des officiers de l'armée. C'est ainsi que les visiteurs des camps de l'ALN au Maroc et en Tunisie furent frappés par la prédominance de slogans de gauche comme « L'indépendance n'est qu'une étape, l'objectif final est la révolution » ou « La terre appartient aux paysans, les usines aux ouvriers ». Et les Algériens virent bien que les pays les plus radicaux (la Chine communiste, Cuba, l'Égypte) leur apportaient un soutien plus ferme que celui de leurs « frères » maghrébins : « Il est pratiquement impossible de réaliser toutes nos aspirations nationales et révolutionnaires, estimait le GPRA dans un rapport de l'été 1961, sans dépasser certains alliés, certes nécessaires (tels la Tunisie et le Maroc), mais dont la politique pourrait finalement nuire à la réalisation de nos objectifs. »

Le FLN et la décolonisation de l'Afrique

C'est peut-être en Afrique, continent qui fut le témoin d'une transformation profonde à la fin des années 1950 et au début des années 1960, que la guerre d'Algérie a eu le plus grand impact. La décolonisation imminente de l'Afrique n'avait rien d'évident quand le FLN, à la fin 1954, commença sa lutte : ni la rapidité du processus ni la forme qui serait finalement la sienne – l'institution universelle du modèle de l'État souverain – ne semblaient alors inéluctables. Le premier effet de la guerre d'Algérie fut d'encourager la France et le Royaume-Uni à accélérer leur retrait de leur empire colonial. Structurellement, le colonialisme européen était déjà obsolète, mais le spectre du conflit algérien conduisit les dirigeants britanniques et français à accélérer la transition plus progressive qu'ils avaient initialement envisagée.

La campagne diplomatique du FLN en Afrique fut également une attaque d'ampleur continentale contre les piliers stratégiques de la politique étrangère du général de Gaulle. En octobre 1958, la nouvelle Constitution de la V^{e} République, adoptée par référendum un mois plus tôt, a institué la « Communauté française » pour donner un nouveau statut aux colonies africaines de la France, qui continueraient à recevoir une importante aide économique et de développement, tandis que Paris conserverait en retour le contrôle de la politique de défense, de la diplomatie et des affaires financières de ces pays. Tout comme Pierre Mendès France avant lui avait lâché le Maroc et la Tunisie pour conserver le contrôle de l'Algérie, de Gaulle a reconnu devant un dirigeant malien que c'est « pour l'Algérie » qu'il avait introduit dans la Constitution de la V^{e} République le principe de la Communauté française.

Mais cette accélération du processus de décolonisation en Afrique a aussi offert de nouvelles opportunités aux nationalistes algériens. Seize pays étant promis à l'indépendance, les Nations unies firent de 1960 l'« année de l'Afrique » et le GPRA s'est alors montré déterminé à en tirer profit. Non seulement un continent entier d'États nouveaux et sans doute amicaux allait voir le jour, mais plusieurs des nouveaux dirigeants africains partageaient l'orientation radicale du FLN, comme Kwame Nkrumah (1909-1972) au Ghana, Ahmed Sékou Touré (1922-1984) en Guinée ou Modibo Keita (1915-1977) au Mali – ce dernier apporta un soutien concret aux moudjahidines en facilitant les livraisons d'armes au sud de l'Algérie, ce qui ouvrait un nouveau front militaire. De surcroît, Nkrumah et Sékou Touré invitèrent les Algériens à établir des missions diplomatiques dans leurs capitales, les premières au sud du Sahara, qui furent les têtes de pont de l'extension de la campagne du Front. Omar Oussedik, ancien militant expérimenté du PPA, prit la responsabilité du bureau de Conakry et Frantz Fanon celui d'Accra. Dès lors, les représentants du GPRA forgèrent rapidement des alliances avec les nouveaux États indépendants

et les autres mouvements nationalistes. En juin 1960, le GPRA était admis, avec statut de gouvernement souverain, à la conférence des États africains indépendants à Addis-Abeba, soulignant l'échec des efforts du général de Gaulle pour isoler le FLN.

Parallèlement, le FLN avait décidé qu'il était de son intérêt d'aider les autres mouvements africains de résistance, même ceux qui étaient loin de l'Algérie : « Tout désordre dans l'empire colonial français, disait Belkacem Krim à ses collègues du GPRA, ne peut qu'être un soutien pour notre lutte. » Or, toute l'Afrique était en proie à la rébellion et le FLN désirait travailler même avec les groupes les plus minoritaires, dès lors qu'ils étaient « du bon côté ». Les archives du GPRA contiennent ainsi une demande d'aide manuscrite, à peine lisible, de la part d'un groupe de quatre militants camerounais, qui s'étaient rendus au Caire et qui proposaient de provoquer une insurrection dans leur pays contre le « néocolonialisme » français. La demande fut approuvée. Et, à la fin 1960, le FLN fournissait des fusils, de l'argent et des hommes à des groupes du Cameroun, du Congo « belge », du Sénégal, du Mali, du Maroc, de Tunisie et du Niger. Fin 1961, l'ALN accueillait régulièrement dans ses camps au Maroc, en Tunisie et au Mali des apprentis guérilleros venus d'Angola, d'Afrique du Sud et du Niger (Nelson Mandela lui-même s'y essaya à un entraînement de base au combat, mais sans montrer apparemment beaucoup d'aptitudes pour cela). Il est donc juste de dire que les Algériens formaient déjà une force importante dans la politique africaine bien avant d'avoir accédé eux-mêmes à leur propre indépendance, et qu'un grand nombre de liens noués à cette époque allaient influencer les relations internationales de l'Algérie pendant les décennies à venir.

Entre 1954 et 1962, l'Algérie fut un important sujet d'intérêt international. En dehors de l'actualité brûlante des combats, la guerre cristallisait nombre des changements profonds qui affectaient alors l'arène mondiale. En outre, les dirigeants du FLN s'habituaient de plus en plus aux feux de la rampe internationaux : les débats intenses qui tournèrent autour de l'Algérie pendant pratiquement huit ans les convainquirent qu'ils auraient encore un « rôle d'avant-garde » à jouer dans la vie internationale après l'indépendance. En 1962, l'Algérie, devenue État indépendant, conserva un grand nombre de ses habitudes d'organisation révolutionnaire transnationale, accueillit des radicaux et des camarades du monde entier, et aida étroitement les mouvements subversifs et nationalistes d'Afrique et du Proche-Orient (et même d'Europe et d'Amérique du Nord). Comme le disait le journaliste polonais Ryszard Kapuscinski (1932-2007), auquel le monde n'était pas étranger, l'Algérie était « l'État pivot du tiers monde, […] un havre pour les combattants et les opprimés du monde entier, [un] exemple pour les continents non européens, un modèle inspirant et lumineux ». C'est pour cette raison que l'Algérie nous offre un point de vue incomparable sur l'effet durable qu'eut la guerre froide sur l'histoire récente du monde en développement, et sur la consolidation du mouvement antisystème mondialisé – et souvent violent – qui devait atteindre son apogée à la fin des années 1960 et dans les années 1970.

Pour en savoir plus

Slimane CHIKH, *L'Algérie, porte de l'Afrique*, Casbah, Alger, 1999.
Matthew CONNELLY, *L'Arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Payot, Paris, 2011.
Nicole GRIMAUD, *La Politique extérieure de l'Algérie, 1962-1978*, Karthala, Paris, 1984.
Odd Arne WESTAD, *La Guerre froide globale. Le tiers monde, les États-Unis et l'URSS*, Payot, Paris, 2007.

Notes

a. Traduit de l’anglais par Christophe Jacquet.
b. Traduit de l’anglais par Christophe Jacquet.

Postface

Après l’indépendance : les relations tumultueuses entre l’Algérie et la France

Tahar Khalfoune et Gilbert Meynier

Comment cent trente-deux années d’une colonisation sans équivalent à l’époque contemporaine, dont ce livre à plusieurs voix tente de retracer l’histoire, ont-elles marqué les sociétés algérienne et française ? Quelles traces en subsistent de part et d’autre de la Méditerranée, cinquante ans après une indépendance arrachée au prix d’une « guerre sans nom » qui fit des centaines de milliers de victimes algériennes et se conclut par le « rapatriement » en France de plus de 800 000 « Français d’Algérie », lesquels considéraient ce pays comme le leur ? Il n’est pas de réponse simple à ces questions. D’autant plus que, dans les deux pays – certes de façons bien différentes –, cette histoire commune, cinquante ans après l’indépendance de juillet 1962, n’est toujours pas connue et assumée sereinement, par les pouvoirs comme par les sociétés.

Dans l’Algérie indépendante des années 2010, la prégnance de l’héritage colonial reste une puissante évidence, au point que le pouvoir actuel, depuis les années 1980, est parfois accusé de reproduire à l’encontre de son peuple les pires pratiques du gouvernement général et des grands colons. Dans la France postcoloniale, les traces de son histoire algérienne sont beaucoup moins visibles, tant elles ont été effacées par les pouvoirs successifs, de droite comme de gauche. Mais elles restent tout aussi profondes, au point que bien des traits de la France des années 2010 et de ses « problèmes de société », comme le traitement gouvernemental de la question des « Français musulmans », ne peuvent se comprendre sans référence à l’histoire de la colonisation française de l’Algérie. D’une certaine façon, la société française semble encore « malade de l’Algérie ». C’est ce double déni de l’histoire que nous tentons, dans cette postface, d’éclairer. En rappelant d’abord, fût-ce succinctement, la façon dont l’Algérie indépendante a combiné un triple héritage : celui de sa longue histoire berbère et islamo-arabe, puis ceux de la colonisation et, enfin, de la guerre de libération, traumatisme fondateur. Avant d’évoquer, ensuite, l’impact sur la société française de son histoire algérienne trop occultée, puis l’effet de cette histoire croisée sur les relations entre les deux pays.

L’instauration en Algérie d’un régime autoritaire

À l’indépendance, l’État-major général de Houari Boumediene, sous le paravent politique d’Ahmed Ben Bella, fit entrer son « armée des frontières » en territoire algérien ; elle écrasa militairement les maquis de la wilaya 4, puis installa les hommes des casernes à Alger. En septembre, une Constituante fut élue sur une liste unique et Ben Bella, seul candidat, devint président de la République. Les décrets de mars 1963 consacrèrent l’autogestion sous tutelle de l’État. Un régime autoritaire s’installa, dont le noyau fut l’armée, avec un discours tiers-mondiste et socialiste référé à « nos valeurs » arabo-musulmanes. Les voix discordantes furent étouffées : Boudiaf, qui créa le PRS (Parti de la révolution socialiste), fut emprisonné puis s’exila au Maroc ; Aït-Ahmed, dirigeant du FFS (Front des forces socialistes) dont les maquis kabyles furent défaits, dut s’exiler en Suisse. La Charte d’Alger de 1964, bruissant de « socialisme spécifique », n’eut pas plus de consistance politique que le programme de Tripoli de 1962. Au sommet, s’accusa le conflit entre Ben Bella et l’appareil militaire du ministre de la Défense Boumediene, que le coup d’État du 19 juin 1965 installa au pouvoir. Ben Bella fut alors emprisonné pour dix-huit ans.

Dès lors, un régime aux fondements militaires et à parti unique régna sans partage. Schématiquement, cinq périodes se succédèrent. La période de Boumediene (1965-1978) fut celle du « socialisme spécifique », fortement marquée par un ambitieux projet d’industrialisation du pays et une arabisation au pas de charge. Sous l’ère Chadli Bendjedid (1979-1992), le pays connut une transition économique avec la restructuration du secteur agricole, la privatisation d’entreprises publiques et la fin du monopole de l’État sur le commerce extérieur… Mais aussi une série de manifestations de masse dont le point d’orgue fut la révolte d’octobre 1988, violemment réprimée par l’armée, au prix de plusieurs centaines de morts.

L’intermède démocratique de Mouloud Hamrouche (1989-1991) fut caractérisé par la floraison de partis politiques et d’associations, avec pour épilogue la montée de l’islamisme politique et l’annulation par l’armée des élections législatives, le 11 janvier 1992. Le passage de Mohammed Boudiaf (premier semestre 1992) à la tête du Haut Comité d’État (HCE) fut très bref, puisqu’il fut assassiné le 29 juin 1992. Le général Liamine Zéroual lui succéda et le pays sombra dans une terrible guerre interne durant toute la décennie 1990, où la population fut frappée par les violences croisées des maquis du Groupe islamique armé (GIA) et de la répression étatique. Survint enfin en 1999 le règne d’Abdelaziz Bouteflika, dominé par un pragmatisme rentier sans projet politique et une redistribution clientéliste de la rente pétrolière. Cette histoire récente – on y reviendra –, marquée par le temps colonial, l’est aussi par le temps long.

Après 1962, la référence fut en effet obligée à « notre héritage arabo-musulman ». L’arabisation, promue surtout à partir de Boumediene, fut constamment réaffirmée, notamment par la loi du 16 janvier 1991 sur la généralisation de l’usage de la langue arabe. Pourquoi cette

insistance en continu ? On ne peut répondre à cette question en s’en tenant à la surface des sombres luttes de factions qui marquèrent l’accession à l’indépendance. Car celles-ci, à l’insu le plus souvent de leurs protagonistes, étaient aussi plus profondément le fruit d’une histoire bien plus ancienne, qu’il importe de rappeler.

Retour sur le temps long : la marque berbère et islamo-arabe…

À l'inverse d'une civilisation romaine rayonnant à partir des cités, fut historiquement arrimée au bled une langue de haute culture universelle : sur les décombres de l'Afrique romaine, le triomphe de l'islam et de la langue arabe à partir du VIIIe siècle fut une revanche de l'intérieur. Même si des contrastes perdurèrent entre ruraux et citadins, la Kabylie, berbère, fut dénommée la « Montagne savante », quadrillée par un réseau serré de zaouïas, habitées par des lettrés du cru – le chef historique de 1954 qui maîtrisa sans doute le mieux l'arabe fut Aït-Ahmed, d'une illustre lignée maraboutique de Kabylie. Dans d'autres régions berbérophones, l'ancrage berbère cohabita sans trouble avec une culture islamo-arabe : en 1955, le poète mozabite Mufdi Zakariya composa en arabe l'hymne algérien *Kassaman*, mais peu de gens savent qu'il l'a aussi écrit en berbère.

Par ailleurs, il existe des continuités tangibles en Algérie entre les systèmes dynastiques des monarchies berbères médiévales – rustamides, hammadides, zayanides… – et l'actuel pouvoir autoritaire à composante militaire, où les solidarités régionales conservent un rôle important. Après les deux essais avortés d'empire maghrébin, almoravide puis almohade (XIe-XIIIe siècles), la division tripartite du Maghreb en trois ensembles dynastiques est un fait. Le beylik ottoman qui instaura au XVIe siècle l'État d'Alger lui a ensuite donné sa configuration et ses contours actuels. Les États antérieurs incluaient des logiques tribales marquées par leurs origines : imagine-t-on les Hammadides de Béjaïa sans leur Hodna occidental originel, les Zayanides de Tlemcen sans leur ancrage dans les Hautes Plaines oranaises ? De même, on parlait dans les années 1980 et 1990 du « triangle BTS » (Batna, Tébessa, Souk-Ahras) d'où provenaient nombre de gens de pouvoir. Depuis Bouteflika, le curseur s'est déplacé vers l'Ouest, vers ce qui est parfois appelé le « gang de Tlemcen ». Les dirigeants du centre, issus de la périphérie, régentent cette périphérie marquée par un tréfonds islamo-berbéro-arabe.

À son arrivée en Algérie, l'islam avait actualisé bien des sédimentations antécédentes du sacré. Douze siècles plus tard, il incarna selon Jacques Berque le « bastion de repli » face à la domination coloniale, réaction de défense d'une organisation communautaire régie par l'endogamie patriarcale. Après l'indépendance, le réveil du fait amazigh, avec le « printemps berbère » d'avril 1980, toucha toutes les régions berbérophones, avec la Kabylie à l'avant-garde. En 2002, le tamazight fut reconnu langue nationale, mais non officielle. Après de longues tractations, a été érigée en 2003, près de Khenchela, non sans l'hostilité des islamistes, une statue de la Kahina, la haute figure berbère de la lutte contre l'invasion arabe (fin VIIe-début VIIIe siècle), qui finit en martyre, décapitée – des Berbères n'admirent pas que son nom n'ait été écrit qu'en arabe sur la stèle de la statue.

Auparavant, agirent des clercs d'une autre trempe, d'Abdelhamid Ben Badis (1889-1940) à Ahmed Taoufik El- Madani (1898-1983), l'inventeur du concept d'*al-isti `mâr al-çalîbî* – le

colonialisme croisé, inscrit dans la lutte millénaire entre christianisme et islam. El-Madani concevait l'histoire de l'Algérie à la manière des manuels français de Lavisse de la III^{e} République : une histoire en lignes de faîte et galerie de statues, de Jugurtha en Vercingétorix à Abd el-Kader en Napoléon. Aujourd'hui, nombre de clercs sont davantage immergés dans l'obscurantisme : même récemment époussetés, les manuels d'histoire algériens actuels sont un mixte de références de temps long et de langue de bois. Des homologies existent avec le reste du Maghreb : l'évolution idéologique et technologique, le bouleversement des moyens de communications… Mais subsistent aussi des différences tenant à l'histoire : succédant à cent trente-deux ans de présence française, l'État-FLN s'est forgé dans la lutte contre un pouvoir colonial bien plus contraignant qu'en Tunisie et au Maroc.

Entre État citadin tunisien et bloc makhzénien marocain, le territoire algérien fut longtemps un entre-deux étatique plus flottant que les constructions tunisienne et marocaine : longtemps les Tlemcéniens ressentirent des affinités primordiales avec Fès ; à Constantine et à Annaba, on écoutait couramment la radio tunisienne. Ce fut cinquante et un ans avant l'occupation de la Tunisie, quatre-vingt-deux ans avant le protectorat français au Maroc, que débuta la conquête de l'Algérie. Dominée de 1517 à 1830 par un pouvoir d'origine turque resté à distance de la société, puis colonisée par les Français, porteurs de la violence et de la modernité du capitalisme et d'un nationalisme expansif, l'Algérie ne serait pas devenue ce qu'elle est sans les révoltes récurrentes contre le beylik turc, sans les âpres décennies de lutte contre la colonisation qui l'ont meurtrie et façonnée. D'où *in fine* une conscience nationale singulièrement vigoureuse, mais non sans fragilités.

Avec une continuité millénaire : ce fut contre des dominateurs, de l'intérieur d'abord (émanés de Tihert, Béjaïa, Marrakech ou Tlemcen), puis de l'extérieur (turcs, puis français), que l'algérianité s'est construite. Elle provint d'un élargissement du sentiment communautaire de la vieille Algérie rurale, sans omettre la conviction d'appartenir à la communauté musulmane universelle. Avec une constante de longue durée : les pouvoirs régentant le territoire furent haïs et rejetés par les humains qui l'habitaient. Les Algériens n'ont ainsi guère eu le sentiment de bénéficier des bienfaits d'un État capable de redistributions au bénéfice du bien commun de ce qu'il extorquait par la fiscalité ou les réquisitions de blé. Et la période coloniale ne changea pas fondamentalement la nature de ce rapport à l'État. Mais la mainmise française procéda de surcroît à un profond bouleversement de la société, gros de mutations, irréversibles et inédites dans l'aire islamo-arabe, à l'origine de la singularité des Algériens d'aujourd'hui.

… et celle de cent trente-deux ans de colonisation française

Un demi-siècle après la guerre d'indépendance, les empreintes du passé colonial sur l'Algérie restent en effet indélébiles. Même si très souvent ce fut en opposition à la France que l'Algérie s'édifia politiquement, ce fut bien à partir de son modèle jacobin de construction de l'État, sans toutefois la pensée politique critique qui le rendait acceptable. En effet, à l'indépendance, les structures et formes étatiques de la France, marquées par une forte tradition centralisatrice, furent transposées en Algérie et vinrent ainsi renforcer une construction elle aussi centralisatrice de l'État naissant. L'idéologie étatiste allait dès lors marquer fortement de son empreinte l'expérience algérienne d'édification institutionnelle et de développement économique, si bien qu'on n'a pas hésité à parler d'« État démiurge » pour décrire une situation singulière où le rôle de l'État est omnipotent. La structure de l'État a été totalement organisée selon le modèle de l'État-nation, poussé jusqu'à la caricature. Le juriste et historien Jean-Robert Henry était dans le vrai quand il écrivait en 1998 : « S'il y a un domaine où l'Algérie a vraiment été une "autre France", c'est bien la répétition du modèle étatique. L'État algérien moderne est une des plus fidèles illustrations du jacobinisme français… »

À ces structures et formes étatiques centralisées, vinrent s'ajouter les attitudes brutales et autoritaires des nouveaux dirigeants, ne tolérant aucune forme d'expression dissidente : la Sécurité militaire (SM), héritière du ministère de l'Armement et des Liaisons générales (MALG) – ainsi dénommé dans le premier GPRA en septembre 1958 – d'Abdelhafid Boussouf, fut l'instrument de répression par excellence. Dans les années 1980, après la mort de Boumediene en décembre 1978, les chefs de la SM, au cœur du pouvoir depuis 1962, se sont alliés aux anciens « déserteurs de l'armée française » (DAF) – survivance de la colonisation –, qui ont progressivement occupé les plus hauts postes de l'armée. Les DAF étaient à l'origine des gradés algériens de l'armée française qui l'avaient quittée à l'instigation du FLN, surtout en 1958-1959. Peu de DAF avaient connu le feu pendant la guerre de libération : ils furent chargés d'encadrer l'armée des frontières et d'entraîner les recrues algériennes dans les camps militaires de Tunisie et du Maroc. Pour Boumediene, qui s'en est servi pour prendre le pouvoir à l'été 1962 (derrière le paravent prestigieux qu'était alors Ben Bella), leur passage dans l'armée française était de nature à garantir une conduite d'exécuteurs dociles ; ils furent l'un des pivots de son régime.

À partir des années 1990, plusieurs de ces DAF, aux premiers rangs desquels Khaled Nezzar, Mohammed Lamari et Larbi Belkheir, sont devenus les vrais maîtres du pays, en association avec les chefs de la SM, rebaptisée en septembre 1990 Direction du renseignement et de la sécurité (DRS) : le général Mohammed Médiène (dit « Tewfik »), patron de 1990 à nos jours du DRS, où il fut nommé par le ministre de la Défense, le général Khaled Nezzar ; et son bras droit, jusqu'à sa mort en 2007, le général Smaïl Lamari (dit « Smaïn »). Avec leurs nombreux obligés militaires et civils, ces généraux ont composé une caste dirigeante bien éloignée des préoccupations des gros colons d'hier.

Autre trace, et non des moindres, de la colonisation : la pénétration de l'école et du modèle culturel français, même si l'école en Algérie fut l'un des points noirs de la colonisation – en 1954, le taux de scolarisation des « indigènes » était très faible (moins de 15 %) et l'écrasante majorité de la population musulmane était analphabète en 1962. La démocratisation de l'enseignement par les politiques scolaires engagées au lendemain de l'indépendance est un fait massif. La diffusion de la langue française a été, paradoxalement, l'œuvre de l'école algérienne, avec l'apport non négligeable de la coopération en matière scientifique et éducative voulue par les deux pays et fortement encouragée par le général de Gaulle. Près de 29 000 coopérants français ont travaillé dans divers domaines, le secteur économique et surtout l'enseignement.

Malgré l'indépendance, les deux rives de la Méditerranée partagent une histoire conflictuelle : les liens culturels et linguistiques rapprochent les deux pays plus qu'ils ne les éloignent, même si les relations entre États restent souvent qualifiées de « passionnelles ». La langue française est encore largement pratiquée – certes de moins en moins – et la société algérienne est toujours imprégnée de la langue et de la culture françaises. Quand bien même l'Algérie ne fait pas partie de l'Organisation internationale de la francophonie, le français y reste incontournable : elle compte par exemple bien plus de francophones que la République démocratique du Congo, organisatrice en octobre 2012 du 14e sommet de l'OIF. Même le dialecte arabe des Algériens est métissé de mots français adaptés : voiture se dit selon les régions *tonobil*, *lauto*, *karoussa* ou *taxi* ; l'écœurement de la malvie se dit *dégoutage*…

Les traces de la colonisation sont aussi juridiques. Dès le début du XIXe siècle, l'Algérie fut soumise à l'empire du droit français et elle demeure encore aujourd'hui un pays de tradition juridique française, pour deux raisons au moins. La première tient aux circonstances difficiles des premiers mois de l'indépendance : les nouveaux pouvoirs publics ont considéré que, pour l'essentiel, le renouvellement de la législation française était inéluctable du fait du contexte difficile de ces premiers mois, marqués par une vacuité juridique et institutionnelle due au départ précipité des Européens. Même si la loi de l'Algérie nouvelle a soumis la réception du droit antérieur à certaines restrictions, force est de constater qu'il s'agit bien d'un phénomène de réception et non d'une simple influence du droit français.

La seconde raison a trait paradoxalement à la politique d'arabisation, fortement opposée pourtant au bilinguisme. Malgré tous les discours de rupture, le droit français n'a jamais cessé de produire ses effets et il est resté une source principale d'inspiration – quand il n'est pas encore directement appliqué dans bien des cas. Ruse de l'histoire, le droit antérieur a en effet été prolongé grâce à l'arabisation, qui a conduit le législateur à recourir, au nom de l'« algérianisation du droit », principalement au droit égyptien, lequel n'est lui-même que la « reproduction à peine amendée du droit français dans sa version la plus ancienne », comme l'a rappelé le juriste Ahmed Mahiou. Le code civil algérien adopté en 1975 reprend ainsi de façon quasi intégrale des pans entiers du code civil égyptien, réplique – traduite en arabe – du code Napoléon de 1804 ; et il en va de même pour les autres codes (commerce, douanes, impôts, domaines…). Cinquante ans après l'indépendance, l'ensemble du corpus normatif, en particulier le droit public, est donc toujours très largement celui du droit français. Les seules matières qui échappent à l'emprise de ce dernier sont le statut personnel (code de la famille), le droit successoral et celui des biens habous (biens de mainmorte ou des fondations pieuses), qui ont constamment relevé de la sphère d'application du droit islamique pendant la colonisation.

Plus visibles encore sont les continuités économiques avec la période coloniale. L'économie de l'Algérie coloniale était une économie dépendante, sous la coupe du capitalisme français colonial : le pays exportait des produits bruts (vin, blé, minerais…) et importait la quasi-totalité des biens manufacturés dont il avait besoin. En 2011, il était frappant de constater que les quasi-produits bruts, les hydrocarbures désormais, représentaient de même 98 % des exportations algériennes (et 50 % du PIB), tandis que l'essentiel des biens d'équipement et de consommation était importé, principalement d'Europe et d'Asie – de même qu'une part importante des céréales consommées, du fait de la faillite de l'agriculture. Cette situation paradoxale est le résultat de l'échec de la politique économique mise en œuvre après l'indépendance, élaborée en étroite association avec des économistes français progressistes, promoteurs du concept d'« industrie industrialisante ».

Gérard Destanne de Bernis, de l'école de Grenoble et disciple de François Perroux, fut alors l'un des théoriciens attitrés du modèle algérien de développement, qui consistait schématiquement à privilégier une industrialisation massive par la création de grandes usines, laquelle susciterait pour les faire fonctionner d'autres activités manufacturières, permettant ainsi le développement économique. Conduite dans les années 1960 et 1970 dans le cadre d'une étatisation « socialiste » de l'ensemble des moyens de production, l'industrialisation de Boumediene promut dans ce but un partenariat entre pouvoir algérien et capitalisme mondial, au prix de l'achat dispendieux de brevets de pointe et d'usines clés en main. Des observateurs jugèrent alors des technologies aussi sophistiquées mal maîtrisables par l'Algérie. Fut ainsi favorisé un système, ni socialiste ni capitaliste productif, plus rentier que productif. Son seul succès fut la prise de contrôle de la production des ressources pétrolières et gazières, avec la création de la société nationale Sonatrach en décembre 1963, puis la prise par l'État algérien de la majorité (51 %) du capital des sociétés pétrolières françaises et la nationalisation des gisements de gaz naturel et de pétrole.

La libéralisation – qui se révélera au fil des années assez relative – de l'économie engagée dans les années 1980 sous l'égide du président Chadli Bendjedid révélera l'échec de la politique de développement économique de l'ère Boumediene, en favorisant l'émergence d'une pure économie de rente, où la captation à son profit par la caste dominante d'une partie significative de la rente pétrolière s'est accompagnée d'une explosion des pratiques de corruption, qui gangrènent désormais de haut en bas l'ensemble de la société.

Le traumatisme de la « décennie noire »

À la fin des années 1980, le régime a réussi à se tirer de la crise issue de la chute brutale du prix du pétrole en 1986 et de la révolte d'octobre 1988 en promouvant une politique d'ouverture de façade consacrée par la Constitution de février 1989. Ainsi succédèrent au monopartisme FLN près de soixante associations à caractère politique de diverses obédiences, Front des forces socialistes (FFS) compris, mais bien souvent dans la dépendance du pouvoir. Des partis comme le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD, laïc) et le Hamas (Mouvement de la société pour la paix, islamiste) furent conçus pour fractionner respectivement le FFS et le Front islamique du salut (FIS), légalisé en septembre 1989. Le ministère de Mouloud Hamrouche (septembre 1989-juin 1991) fut le seul gouvernement démocrate que l'Algérie ait connu – il supprima la « fiche bleue », par laquelle toute désignation aux fonctions de l'État devait avoir l'aval de la Sécurité militaire. Aux élections municipales de juin 1990, le FIS contrôla la majorité des communes. Sur fond de grèves et d'émeutes, le gouvernement Hamrouche fut remercié en juin 1991. Se succédèrent alors des gouvernements civils de façade sans volonté politique ni pouvoirs réels.

Les élections législatives de juin 1991 furent reportées à décembre 1991/janvier 1992. Elles furent les seules vraies élections pluralistes à avoir été organisées quand bien même le FIS orchestra la tension. Fin 1991, il l'emporta haut la main au premier tour. Le 11 janvier 1992, les élections furent annulées et Chadli fut contraint à démissionner ; très vite, le FIS fut interdit et l'état d'urgence instauré. Un Haut Comité d'État (HCE), désigné par l'appareil, remplaça la présidence. Un Comité consultatif national (CCN) fut son Parlement croupion. Pour présider le HCE, le pouvoir fit appel au dirigeant historique du FLN, le stratège concepteur du 1er novembre 1954, Mohammed Boudiaf, exilé au Maroc depuis 1964. Il lutta contre l'islamisme, emprisonna les leaders du FIS et rétablit la « fiche bleue ». Des milliers de prisonniers furent enfermés dans des camps du Sahara, et ils furent nombreux à disparaître. Mal vue par les généraux, la tentative de Boudiaf de créer un nouveau parti échoua. Il tenta de moraliser la vie publique face à l'appareil de pouvoir, gagnant en popularité. Mais ses tentatives de lutter contre la corruption le firent soupçonner de vouloir échapper au système qui avait recouru à lui. Le 29 juin, en visite à Annaba, il fut assassiné, en direct à la télévision, à la tribune d'un meeting qu'il présidait, par un officier de sa garde rapprochée. La leçon était claire : on ne défiait pas impunément l'appareil de pouvoir régnant.

Pour le remplacer, le HCE fit appel à Ali Kafi, puis en 1994 à Liamine Zéroual. Ce dernier tenta en vain de négocier avec les dirigeants détenus du FIS dissous, de même qu'échoua en janvier 1995 l'initiative de paix de l'opposition promue par l'association catholique italienne Sant' Egidio – dans les deux cas du fait de l'opposition résolue des généraux « janviéristes ». Toute solution politique fut gelée, les assassinats politiques se multiplièrent ; seule la politique sans fin de l'« éradication » eut droit de cité. Bien que boudée par une opposition privée d'accès

aux moyens d'information, l'élection de Zéroual à la présidence de la République fut acquise en novembre 1995. Dans ce contexte, les islamistes redoublèrent de violence. L'AIS (Armée islamique du salut), branche armée du FIS créée en juin 1994, multiplia les actions terroristes, surtout dans le Constantinois. L'AIS ayant renoncé à la violence à la suite de négociations avec le pouvoir, se succédèrent les émirs sanglants des GIA (Groupes islamiques armés). Ce fut le paroxysme de ces années de feu. Le terrorisme, entretenu par un nombre croissant d'acteurs, se complexifia dans un engrenage mortifère nourri par la stratégie de « contre-insurrection » de l'armée, avec son cortège de manipulations. Si nombre de chefs terroristes furent retournés, il serait toutefois exagéré d'attribuer les violences aux seuls services de sécurité. Par ailleurs, lors des massacres de masse de l'automne 1997 – Raïs, Bentalha, Rélizane… –, les forces de sécurité, bien que stationnées près des lieux des tueries, n'intervinrent pas. D'autres assassinats sont restés énigmatiques, tels ceux de nombreux intellectuels algériens, des moines de Tibhirine en avril 1996 ou encore de l'archevêque d'Oran, Mgr Pierre Claverie, en août 1996. Le bilan de cette décennie tragique a été estimé à près de 200 000 morts – il laissa une société fortement traumatisée.

Un traumatisme redoublé par la stagnation d'une économie où ne fonctionne correctement que le secteur des hydrocarbures. En 2012, l'Algérie est le plus riche des pays du Maghreb avec 182 milliards de dollars de réserves de change, mais le moins productif : 30 % de la population active et près de 50 % des jeunes de moins de trente ans sont chômeurs – taux les plus importants du Maghreb ; et les entrepreneurs sont tracassés par un système rentier redoutant la concurrence. Le régime, lui, suit ses logiques d'appareil, sa gestion au jour le jour ménage portes de sortie et îlots d'expression – la presse –, sans compter les grands travaux d'infrastructure et de construction de logements. En 2011, de « printemps algérien » il n'y a pas eu : outre les effets de clientélisation par redistribution conjoncturelle de la rente pétrolière, les Algériens auraient-ils déjà payé trop chèrement la transition démocratique de la fin des années 1980 ? Aussi, en 2012, l'Algérie est un pays sous tension qui traverse une situation grosse de changements mais dont l'issue reste incertaine. Paradoxal résultat des mutations significatives de l'indépendance et des rapides évolutions sociales et culturelles survenues depuis lors.

Mutations socioculturelles, désarroi des jeunes, sclérose politique

S'il y a bien un domaine qui a connu un profond bouleversement par rapport à la période coloniale, c'est la démographie. En effet, en un demi-siècle, la population est passée de 12 millions d'habitants à l'indépendance (recensement de 1966) à plus de 35 millions en 2011, même si le taux de fécondité a très fortement diminué sur la période (de 7,4 enfants par femme en âge de procréer en 1972 à 2,4 en 2006). Cette chute tient aussi bien à la crise du logement qu'au recul de l'âge du mariage et à l'amélioration du niveau d'instruction des filles. Par ailleurs, un profond déséquilibre affecte l'implantation de la population sur le territoire : la plus grande partie de la population est concentrée dans les villes de la côte méditerranéenne, en raison de l'exode rural, du démantèlement de l'agriculture induit par la « révolution agraire » et de la forte industrialisation des grandes villes dans les années 1960 et 1970. Quant à la partie méridionale, qui comprend l'essentiel du territoire, elle est très faiblement habitée.

En 2012, la population est majoritairement jeune, mais ces jeunes sont souvent en plein désarroi, faute de travail et d'avenir. Devant cette impasse, nombreux sont ceux qui préfèrent prendre le large sur des embarcations de fortune. Ces *harraga* (brûleurs de frontières) tentent la traversée de la Méditerranée dans l'espoir de rejoindre les côtes espagnoles ou italiennes, au risque de leur vie – la presse algérienne a fait état de 6 000 *harraga* noyés en mer dans les années 2000, un chiffre sans doute sous-estimé. Comment comprendre que, cinquante après que des centaines de milliers d'Algériens se sont sacrifiés pour l'indépendance de leurs pays, des milliers de jeunes se jettent à la mer pour tenter de rejoindre le territoire de l'ancienne puissance coloniale ? Force est de reconnaître que si la colonisation n'est pas étrangère à certaines difficultés passées et présentes de la société, elle n'explique pas à elle seule la crise profonde dans laquelle s'est enfoncé le pays.

Dans un élan légitime mais improvisé de réappropriation identitaire, le FLN a imposé une conception appauvrie de la personnalité algérienne, héritée de l'Association des oulémas, réduite à la langue et à la religion, en décalage avec la réalité culturelle composite du pays. Ainsi le travail entrepris au lendemain de l'indépendance pour reconstruire l'identité collective décimée a, selon l'analyse pertinente de l'historien et philosophe Mohamed Arkoun (1928-2010), été fait dans la précipitation. Le concept « arabo-musulman » ne renvoie ni à l'arabité de l'Algérie en tant que réalité culturelle vivante et objective, ni à sa dimension musulmane, vécue par une majorité de citoyens comme spiritualité, source d'élévation intellectuelle et morale et, surtout, comme facteur de cohésion sociale, mais bien à un contenu idéologique peu différent des conceptions des fondamentalistes.

Si la restauration de la langue arabe dans ses attributs de langue officielle est évidemment légitime, son utilisation à des fins de contrôle et de division de la société a aggravé les peurs et les suspicions et empêché les indispensables consensus sur les grandes questions de société. D'autant que la relation fusionnelle entre l'islam et l'arabité a conféré à cette dernière un

caractère sacré qui rend malaisée toute critique de la politique d'arabisation, laquelle rime trop souvent avec islamisation obscurantiste. Le système éducatif, sur lequel ont reposé tant d'espoirs déçus, est en crise. Des milliers de collégiens, lycéens et étudiants sont jetés chaque année dans la rue, livrés à toutes les tentations, y compris le terrorisme, du fait d'une idéologisation à outrance de l'enseignement et d'une politique de l'éducation au rabais, où la quantité a de loin primé sur la qualité. Cette politique a permis, avec le concours de coopérants venus du Moyen-Orient d'une compétence fort discutable, l'ancrage des courants de pensée panislamistes et panarabistes. C'est l'une des explications du fait que l'Algérie se soit dotée en 1984 d'un des codes de la famille les plus rétrogrades du monde arabe.

Alors que l'image séculaire d'un monde arabe immobile et despotique s'atténue depuis 2011, grâce aux révolutions des « printemps arabes » porteuses d'espoirs démocratiques, le discours officiel algérien s'en démarque. Pour renvoyer aux calendes grecques les réformes politiques auxquelles aspire la population, le régime tente de convaincre que l'Algérie est un pays différent, que sa jeunesse a déjà fait sa révolution en octobre 1988 et que la très relative liberté dont jouissent la presse, le mouvement associatif et les partis n'existe nulle part ailleurs dans l'espace islamo-arabe. C'est bien là une position révélatrice de l'inertie de la matrice culturelle et politique des dirigeants, qui n'a pas changé après la chute de Ben Ali, de Moubarak et de Kadhafi. Leur pensée politique est sclérosée, elle reste bloquée dans la forme aux discours flamboyants, pourtant fanés depuis longtemps, des premières années de l'indépendance : une inertie qui semble principalement motivée par le souci de cette caste dominante de préserver les rentes et les privilèges acquis grâce à la confiscation des richesses nationales. D'où la distorsion entre un pouvoir bloqué et une société qui explose – environ neuf dixièmes d'enfants scolarisés, jeunes avides d'Internet, révolution démographique…

Cette attitude rigide n'est pas sans rappeler l'aveuglement dont la colonisation française avait fait preuve après les événements de mai-juin 1945 et son incapacité à tirer les leçons qui s'imposaient alors. Ils annonçaient pourtant une guerre dont les plaies restent ouvertes aujourd'hui des deux côtés de la Méditerranée.

France postcoloniale et héritage occulté de l'Algérie coloniale

L'année 1962 a marqué la fin de l'Empire français : après l'Indochine et l'Afrique noire, la France se séparait, avec l'indépendance de l'Algérie, de l'ensemble de l'Afrique du Nord et perdait ainsi son joyau colonial. Mais les années 1960 virent aussi l'apogée des « Trente Glorieuses » : l'exode rural et l'urbanisation accélérée entraînèrent l'édification des barres d'immeubles en banlieue et l'extension des grandes surfaces ; l'agriculture mécanisée et l'industrie se développèrent ; en 1970, la France devint le troisième exportateur mondial, le revenu national par habitant fut multiplié par deux de 1958 à 1974, la société de consommation s'installa. Ce « boom » économique a largement contribué à effacer des représentations dominantes la récente « guerre d'Algérie », mais aussi jusqu'au souvenir de cent trente-deux ans de colonisation.

Après des rebondissements *post-bellum* – attentat raté de l'OAS contre de Gaulle au Petit-Clamart en août 1962, puis au Mont-Faron en août 1964, enlèvement par les services français du colonel Antoine Argoud en février 1963 –, de Gaulle décida des amnisties partielles et, en juillet 1968, une amnistie générale pour les membres de l'OAS. La mémoire des « événements » fut ainsi mise entre parenthèses, l'attention mémorielle étant focalisée par l'État gaulliste sur les deux guerres mondiales (et sur la résistance au nazisme) : dans les années 1960, quarante-trois musées leur furent consacrés. Comme l'a relevé en 1991 l'historien Benjamin Stora dans son livre *La Gangrène et l'Oubli*, cette propagande d'État a été un autre facteur essentiel de l'occultation du passé colonial de la France en Algérie. Malgré le déferlement, dès les années 1970, d'un déluge de livres, de magazines et d'émissions télévisées consacrés à la « guerre d'Algérie », celle-ci ne fut officiellement reconnue comme telle qu'en 1999, par le gouvernement socialiste de Lionel Jospin (1997-2002). Sa mémoire hantait harkis et pieds-noirs, campés sur une posture victimaire et nostalgique – leurs enfants s'en dégagèrent davantage : dans les années 1980, elle commença à moins faire souffrir.

Sur les plans diplomatique et économique, la France a maintenu une coopération étroite avec l'Algérie indépendante jusqu'aux années 1970. Mais les relations entre les deux pays ont été ensuite significativement affectées par les séquelles mal assumées, de part et d'autre, de l'héritage colonial commun, qu'il s'agisse de la dépendance française vis-à-vis des ressources pétrolières algériennes ou de la présence sur le sol français d'immigrés et de Français d'« origine algérienne ». En 1971, Boumediene a nationalisé le pétrole, avant de suspendre l'émigration. Peu après, en France, le choc pétrolier de 1973 a contribué à détériorer économie et emploi (de 150 000 en 1961, le nombre des chômeurs est passé à 500 000 en 1975, puis à 2 millions en 1980 et 3 millions en 1993). En 1974, prétendant y voir une imaginaire relation de cause à effet, le président Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) a fermé les frontières aux migrations de travail. Dans ce contexte, le Front national n'a cessé de progresser sur le plan électoral, obtenant en 1983

et 1984 quelques succès spectaculaires. En pourfendant les « coupables » de l'abandon de l'Algérie, son président Jean-Marie Le Pen a alors rallié une partie de l'électorat pied-noir et de la droite.

Les années 1980 ont vu à la fois un durcissement progressif des politiques migratoires françaises et une apparition sur la scène publique des jeunes – souvent de nationalité française – « issus de l'immigration », en particulier algérienne. Le gouvernement de Pierre Mauroy fit d'abord voter en octobre 1981 une loi définissant des « catégories protégées » de l'expulsion, qui révulsa la base policière – à l'été 1983, plusieurs jeunes furent blessés ou tués par la police. Les Jeunes Arabes de Lyon et banlieue (JALB) résolurent d'organiser une « marche pour l'égalité des droits et contre le racisme », soutenue entre autres par des militants souvent de sympathie PS qui fonderont SOS Racisme en octobre 1984. Cette « marche des Beurs » – en majorité Algériens d'origine – partit de Marseille le 15 octobre 1983 et parvint à Paris le 3 décembre. Une délégation, reçue à l'Élysée, revendiqua l'égalité des droits, le droit de vote pour les résidents étrangers et la carte de séjour de dix ans pour tous – les Algériens l'avaient depuis 1968. Ne fut accordée par Mitterrand que cette carte de dix ans.

Les socialistes revinrent ensuite sur des mesures stigmatisées comme trop protectrices : la loi de juillet 1984 permit davantage d'expulsions, mais le ministre de l'Intérieur socialiste Pierre Joxe fit voter en août 1989 une loi restaurant – en partie – les garanties contre l'expulsion de personnes ayant des attaches en France. Le mois suivant, alors que la légalisation en Algérie du Front islamique du salut stupéfiait l'opinion française – elle découvrait soudainement que l'Algérie « laïque » était aussi musulmane –, l'affaire des « foulards de Creil » déchaîna un hourvari médiatico-politique, après l'interdiction par le principal d'un collège de Creil faite à trois jeunes filles musulmanes de porter en cours un foulard « islamique ». Ressuscitant bien des traits de la gestion coloniale de l'islam algérien, cette affaire a marqué un basculement qui transformera durablement la question de l'« islam en France », jusqu'alors secondaire, en un sujet central pour les médias et les responsables politiques, dont beaucoup entretiendront la stigmatisation maladive d'une « communauté musulmane » décrite comme un bloc homogène.

Avec Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur de 1986 à 1988 puis de 1993 à 1995, les expulsions de jeunes « oisifs » reprirent de plus belle. Des voix s'élevèrent contre le soutien aux trafiquants de drogue, la mobilisation faiblit. D'où désillusion et incidents – en 2001, *La Marseillaise* fut sifflée à un match de foot France-Algérie. Sur fond de dégradation de l'école et de prédication d'un islam piétiste, la mèche fut rallumée en novembre 2005. Suite à l'électrocution de deux jeunes, réfugiés dans un transformateur à Clichy-sous-Bois, les banlieues populaires parisiennes s'embrasèrent. L'état d'urgence fut proclamé dans plusieurs départements – en vertu d'une loi adoptée en… avril 1955, dans le contexte de la guerre d'indépendance algérienne –, les affrontements tournèrent à l'émeute, avec cocktails Molotov, tirs à balles réelles et gaz lacrymogènes. Le bilan fut lourd en blessés, dégradations et incarcérations. Le Premier ministre Dominique de Villepin tenta en vain d'enrayer le désastre social par quelques mesures conjoncturelles. Fin 2007, après la mort à Villiers-le-Bel de deux adolescents fauchés par une voiture de police, il y eut une nouvelle flambée dans des communes du Val-d'Oise.

À partir de 2002, le ministre de l'Intérieur et adepte du Karcher Nicolas Sarkozy, stigmatiseur de « racailles », gagna en popularité à droite. Les déclarations racistes se multiplièrent et le pouvoir promut des rémanences identitaires, retrouvant là encore après l'élection de Sarkozy à la présidence de la République en mai 2007 les thématiques et jusqu'au vocabulaire du « parti

colonial », qui célébrait sous la III^{e} République sa « mission civilisatrice » dans les colonies et justifiait la relégation des « indigènes » algériens. De 2007 à 2010, le gouvernement de François Fillon eut même un « ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire », confié à Brice Hortefeux puis à Éric Besson. En février 2010, lors d'un consternant séminaire concluant le débat sur l'identité nationale lancé par ce ministère, le fait qu'un humain puisse être porteur de plusieurs identités, être à la fois algérien et français, ne fut bien sûr pas évoqué…

Dans ce contexte, on comprend pourquoi, tout au long des cinq décennies postindépendance, périodes de rapprochement et de tension ont régulièrement alterné dans les relations économiques et politiques entre la France et l'Algérie.

France-Algérie : connivences politico-économiques, contentieux mémoriel

Le partenariat néocolonial des accords pétroliers franco-algériens de 1965 a été cassé par la crise des années 1970. Arrière-plan de la crise : la vague d'attentats racistes de 1971 à 1973 en France et l'exaltation en Algérie de « nos valeurs » arabo-musulmanes rendant inconvenante l'émigration vers la France impie. Pourtant, on l'a vu, ce sont les économistes de l'école de Grenoble qui ont formaté le développement industriel algérien des années 1970. Si l'Algérie s'ouvrit alors à bien d'autres pays que la France, les relations restèrent plutôt plus faciles avec les Français, la langue aidant. La coopération battit son plein sous de Gaulle, puis elle dépérit sous Giscard. La période Mitterrand-Chadli fut une embellie avec l'accord de 1982, alors avantageux pour l'Algérie, sur le prix du gaz, puis, suite à la chute des prix du brut en 1986, un prêt de 7 milliards de francs et un nouvel accord gazier – mais la dette algérienne ne cessa de croître. En mai 1993, l'ajustement structurel rééchelonnant la dette, dévaluant le dinar de 75 % et instaurant plusieurs mesures favorables au secteur privé et aux marchés, a été soutenu par la France.

Au total, les échanges économiques ont persisté : exportations algériennes d'hydrocarbures, exportations françaises de biens d'équipement et de consommation. En 2011, la France était encore le premier fournisseur de l'Algérie avec 15,1 % en valeur de ses importations, tandis que l'Algérie assurait 13,1 % de ses approvisionnements en gaz (et 5,9 % de ceux en pétrole) ; peu de secteurs d'activité échappent aux échanges de l'axe France-Algérie, le plus souvent associés à la pratique de commissions occultes enrichissant les « décideurs ». Enfin, la mondialisation a touché l'Algérie et les rapports France-Algérie passent de plus en plus par l'Europe. La base de la convention de Barcelone de novembre 1995 entre l'UE et douze pays du sud de la Méditerranée – dont l'Algérie – était le partenariat euroméditerranéen ; elle entrevoyait notamment une zone de libre-échange. Cette « politique européenne de voisinage » (PEV) n'ambitionne pas de changer les règles du jeu politique dans les pays du Sud. Les révolutions arabes de 2010-2011 ont d'ailleurs surpris ses promoteurs. L'Europe entend promouvoir des règles de bonne gouvernance en échange de la sécurité des approvisionnements en hydrocarbures dans le cadre d'un marché euroméditerranéen de l'énergie en cours d'achèvement avec la réalisation des oléoducs transméditerranéens sur le plan du transport et avec l'élimination de Kadhafi sur le plan politique. La Chine joue par ailleurs un rôle croissant en Algérie : cette dernière importe une part croissante de produits chinois ; et certains des Chinois travaillant dans les chantiers de construction et d'infrastructure tentent de rester en Algérie pour y faire des affaires. L'anglais gagne du terrain et, avec le bouclage des frontières européennes, c'est l'Amérique qui devient une solution de rechange pour les migrants potentiels. Mais, depuis l'indépendance, les liens entre France et Algérie n'ont pas été qu'économiques.

Proche de Boumediene, dont il a préparé l'accès au pouvoir, le MALG a eu très tôt des contacts avec les services français – et, dès le 3 juillet 1962, les autorités françaises laissèrent

passer en Algérie son armée des frontières. En annexe aux accords d'Évian, fut négocié sous son égide le maintien au Sahara pour cinq ans de six bases militaires françaises (respectivement d'expériences nucléaires, d'armes chimiques et de fusées) – sur les cinq qui restèrent de fait en activité, quatre furent évacuées en 1967, mais la dernière (B2-Namous : armes chimiques et bactériologiques) fonctionna jusqu'en 1978 ; et c'est un « DAF », Mohamed Zerguini, qui fut nommé à la tête de la 3e région militaire (Sahara), auquel succéda Khaled Nezzar. Issue du MALG, la SM, forte de ses réseaux en France, a appuyé la DST lors des prises d'otages français au Liban (1985-1988) et des attentats de Paris de 1986. Dans ses mémoires, l'ex-patron de la DST Yves Bonnet dit de la SM que « la France a de la chance de pouvoir compter sur un tel partenaire ».

En janvier 1992, le gouvernement PS et nombre d'experts encouragèrent plus ou moins discrètement l'annulation des élections législatives algériennes (qui auraient dû donner la victoire au FIS) et approuvèrent la démission de Chadli. Avec le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua (1993-1995), il y eut fourniture de matériel militaire, infiltrations et manipulations, opérations concertées, approbation du refus de l'initiative de l'opposition algérienne de Sant' Egidio en janvier 1995 ; et on mit le haro sur ceux qui osaient alléguer que le GIA pouvait être en partie téléguidé par les services algériens, ce qu'ont affirmé plusieurs publications. Premier ministre en 1997, Lionel Jospin mit quelques bémols à l'alignement français sur la politique algérienne. Après le fiasco de la visite de Bouteflika en France en juin 2000, le président Jacques Chirac, reçu en Algérie en mars 2003, fut accueilli triomphalement par des foules réclamant des visas.

Le projet de traité d'amitié avec l'Algérie fit ensuite long feu après l'adoption de la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ». Au moment même où l'ambassadeur de France en Algérie, Hubert Colin de Verdière, reconnaissait pour la première fois que les massacres du Nord-Constantinois en mai-juin 1945 constituaient une « tragédie inexcusable », l'article 4 (alinéa 2) de cette loi célébrait les « aspects positifs de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». Ce qui suscita en retour de la part du régime algérien rappel de la colonisation française génocidaire, demandes de « repentance » et stigmatisation des pieds-noirs et des harkis (ces ping-pongs mémoriels n'empêchèrent pas Abdelaziz Bouteflika de venir se faire opérer au Val-de-Grâce à deux reprises). Sur fond d'éclatement des mémoires, début 2006, fut abrogé le litigieux alinéa 2, sans que soit vraiment levée, de part et d'autre, l'hypothèque de ces blocages mémoriels.

Dans la foulée du processus de Barcelone, l'Union pour la Méditerranée, lancée en 2007 par Nicolas Sarkozy et créée officiellement en juillet 2008, n'a pas officiellement suscité l'adhésion de l'Algérie. Mais, si celle-ci a refusé en 2007 de participer à la Politique européenne de voisinage (PEV), les accords qu'elle a conclus peu après avec l'UE ont intégré de fait les demandes européennes sur le contrôle des migrations : en criminalisant les départs clandestins, la loi algérienne du 25 juin 2008 s'y est conformée. L'Algérie, comme ses voisins, collabore depuis aux patrouilles de Frontex (l'agence européenne chargée de la surveillance des frontières de l'UE), en échange d'une coopération technique et d'une formation de sa police aux frontières. Or, si l'émigration plus que séculaire d'Algériens en France a diminué depuis la fermeture de 1974, elle n'a jamais cessé, notamment par le biais des regroupements familiaux. Comment ignorer en effet la place des Algériens en France ? La proximité méditerranéenne entre les deux

pays n'est pas réductible à ses dimensions historiques, géographiques ou linguistiques, car elle est aussi et surtout humaine. Et pour cause : en 2012, un Français sur six a un lien direct avec l'Algérie.

Les historiens Mohammed Harbi et Benjamin Stora estiment ainsi que plus de 5 millions de Français sont, aujourd'hui encore, directement concernés par la guerre d'indépendance. Près d'un million de pieds-noirs ont été rapatriés en métropole en 1962 et près d'un million et demi de soldats français – principalement l'armée du contingent – ont fait la guerre en Algérie, sans oublier les milliers de harkis contraints de rejoindre la métropole. Que l'on songe aussi à l'importance de l'émigration algérienne en France durant les Trente Glorieuses, quand plus d'un million d'Algériens y travaillaient ; en 2012, le nombre de résidents d'origine algérienne en France peut être estimé à près de 4 millions. Rappelons également le nombre croissant de binationaux – près de 2 millions –, stigmatisés dans les années 2000 par les déclarations islamophobes de certains ténors de la droite, comme Brice Hortefeux, Claude Guéant, Lionnel Luca ou Jean-François Copé. Reprenant sans le dire les thématiques de l'Algérie coloniale – que la plupart d'entre eux n'ont pas connue –, ces responsables politiques déplorent, à l'instar de l'extrême droite du Front national, qu'en France « on ne se sente plus chez soi ». Ils prêchent l'allégeance au drapeau, veulent interdire la présentation aux élections de tout candidat binational, voire la suppression du droit de vote pour les titulaires de la double nationalité et même le retrait de leur nationalité française : le binational est représenté comme le traître à la nation, l'ennemi intérieur.

En Algérie, l'État « œuvre à la promotion de l'écriture de l'histoire et de son enseignement aux jeunes générations », comme le stipule l'article 62 de la Constitution amendée en 2008 pour s'assurer la soumission des historiens. Peut-on envisager une commission d'historiens algériens, français – déjà ils se rencontrent et échangent – et autres, pour concevoir des manuels d'histoire concertés, à l'instar des deux manuels franco-allemands publiés en 2006 et 2008 ? Paru en 1950 chez Hachette, le manuel *Histoire de France et d'Algérie*, d'Aimé Bonnefin et Max Marchand, témoignait d'une certaine ouverture, non sans stéréotypes coloniaux il est vrai. Lui donner une suite ne pourrait être qu'une initiative d'historiens indépendants des États et des lobbies de mémoire, en France comme dans cette Algérie des paradoxes sur laquelle pèsent encore les années de sang de la décennie 1990.

Pour en savoir plus

Frédéric ABÉCASSIS et Gilbert MEYNIER (dir.), *Pour une histoire franco-algérienne. En finir avec les pressions officielles et les lobbies de mémoire*, La Découverte, 2008 (rééd. : INAS, Alger, 2011 – en français et en arabe).

Lounis AGGOUN et Jean-Baptiste RIVOIRE, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États. Histoire secrète de la guerre d'indépendance à la « troisième guerre » d'Algérie*, La Découverte, Paris, 2004.

Djamel GUERID, *L'Exception algérienne. La modernisation à l'épreuve de la société*, Casbah, Alger, 2007.

Mohammed HARBI et Benjamin STORA (dir.), *La Guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie*, Robert Laffont, Paris, 2004 (rééd., sous le titre *La Guerre d'Algérie*, Fayard, Paris, 2010).

Jean-Robert HENRY, « L'héritage du rapport avec la France », *in* COLLECTIF DE SOUTIEN À LA DÉMOCRATIE ET AUX VICTIMES DE LA VIOLENCE EN ALGÉRIE, *La Crise algérienne, enjeux et évolution. Parler ensemble pour lever le voile du silence en Algérie*, Mario Bella Éditions, Villeurbanne, 1998.

Jean LECA et Jean-Claude VATIN, *L'Algérie politique*, tome 1, *Histoire et société*, Presses de la FNSP, Paris, 1974 ; tome 2, *Institutions et régime*, Presses de la FNSP, Paris, 1975.

Ahmed MAHIOU, « Rupture ou continuité du droit en Algérie », *in* Ahmed MAHIOU (dir.), *Études de droit public en Algérie*, OPU, Alger, 1984.

Youssef NACIB, « Anthropologie de la violence », *Confluences Méditerranée*, n° 11, 1994.
Frank RENKEN, *Frankreich im Schatten des Algerienkrieges. Die fünfte Republik und die Erinnerung an den letzten Kolonialkonflikt*, V & R Unipress, Göttingen, 2006.
Benjamin STORA, *La Gangrène et l'Oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, Paris, 1991.
Gauthier DE VILLERS, *L'État démiurge : le cas algérien*, L'Harmattan, Paris, 1987.

Les auteur(e)s

Raberh Achi, professeur agrégé de sciences sociales et doctorant en sciences politiques à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Zineb Ali-Benali, professeure de littérature francophone, université Paris-VIII, Centre d'études féminines et d'études de genre.

Linda Amiri, historienne, doctorante au Centre d'histoire de Sciences-Po, rattachée au laboratoire FARE (Frontières, acteurs, représentations de l'Europe, Institut de sciences politiques de Strasbourg).

Omar Bessaoud, professeur au CIHEAM-IAM (Montpellier).

Hélène Blais, maîtresse de conférences à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, Laboratoire Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE, CNRS, UMR 8533).

Emmanuel Blanchard, maître de conférences à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, département de sciences politiques, chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, UMR 8183, CNRS-ministère de la Justice-UVSQ).

Laure Blévis, maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, membre de l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, CNRS).

Anissa Bouayed, historienne, chercheuse associée au Laboratoire Sociétés en développement, études transdisciplinaires (SEDET, Paris-VII) et au Centre national de recherches en anthropologie sociale et culturelle (CRASC, Oran).

Abderrahmane Bouchène, éditeur, dirige les Éditions Bouchène (Saint-Denis).

Raphaëlle Branche, maîtresse de conférences habilitée en histoire contemporaine, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Centre d'histoire sociale du XX^{e} siècle.

André Brochier, conservateur en chef du patrimoine.

Benjamin Claude Brower, département d'histoire, université du Texas (Austin, États-Unis).

Jeffrey James Byrne, assistant professeur en histoire, université de Colombie-Britannique (Canada).

Jacques Cantier, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université Toulouse-Le Mirail, chargé de cours à l'Institut d'études politiques de Toulouse.

Omar Carlier, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris-VII-

Denis-Diderot, chercheur au Laboratoire Sociétés en développement, études transdisciplinaires (SEDET, Paris-VII) et au Centre d'histoire sociale de l'islam méditerranéen (CHSIM, EHESS, Paris).

Marie Chominot, docteure en histoire.

Muriel Cohen, professeure agrégée, doctorante en histoire au Centre d'histoire sociale du XX^{e} siècle (CNRS, UMR 8058), université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

Fanny Colonna, docteure d'État et directrice de recherches émérite au CNRS, Institut de recherches interdisciplinaires sur les enjeux sociaux (IRIS, EHESS, Paris).

Marc Côte, géographe, professeur émérite à l'université d'Aix-en-Provence.

Vincent Courcelle-Labrousse, avocat au barreau de Paris.

Jocelyne Dakhlia, directrice d'études à l'EHESS, membre du Centre de recherches historiques (Paris).

Olivier Dard, professeur d'histoire contemporaine, université de Lorraine.

Florence Deprest, professeure de géographie à l'université Bordeaux-III et Géographie-Cités (CNRS, UMR 8504).

Samya El-Mechat, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Nice-Sophia-Antipolis et chercheuse à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP, CNRS, Paris).

Giulia Fabbiano, anthropologue et sociologue, postdoctorante et chargée de séminaires au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CAIS, EHESS, Paris), chercheuse associée à l'Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative (IDEMEC) de l'université d'Aix-Marseille.

Claire Fredj, maîtresse de conférences en histoire contemporaine, université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, Laboratoire Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE, CNRS, UMR 8533).

Julien Fromage, professeur certifié et doctorant en histoire, EHESS (Paris).

René Gallissot, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-VIII.

Gilbert Grandguillaume, anthropologue, maître de conférences émérite à l'EHESS (Paris).

Isabelle Grangaud, docteure en histoire et chargée de recherches, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM, CNRS/université d'Aix-Marseille).

Fatima Zohra Guechi, professeure à l'université Mentouri (Constantine), directrice du laboratoire de recherches Histoire, patrimoine et société.

Didier Guignard, professeur agrégé et docteur en histoire, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM, CNRS/université d'Aix-Marseille).

Sofiane Hadjadj, écrivain et éditeur, cofondateur des Éditions Barzakh (Alger).

François-Xavier Hautreux, professeur certifié et docteur en histoire.

Jean-Robert Henry, directeur de recherches émérite au CNRS, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM, CNRS/université d'Aix-Marseille).

Choukri Hmed, maître de conférences en sciences politiques à l'université Paris-Dauphine, chercheur à l'Institut de recherches interdisciplinaires en sciences sociales (IRISSO, UMR 7170).

Jim House, historien, directeur du Centre for French and Francophone Cultural Studies, université de Leeds (Royaume-Uni).

Nicolas Hubert, docteur en histoire contemporaine, administrateur civil.

Jan C. Jansen, docteur en histoire, enseignant-chercheur à l'université de Constance (Allemagne).

Vincent Joly, professeur d'histoire contemporaine, université Rennes-II, Centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO).

Mahfoud Kaddache (1921-2006), historien, président des Scouts musulmans algériens de 1957 à 1962, a enseigné à l'université d'Alger.

Kamel Kateb, chercheur à l'INED, docteur en démographie et sciences sociales (EHESS, Paris).

Céline Keller, conservateur des bibliothèques, docteur en histoire contemporaine.

Tahar Khalfoune, docteur en droit, chargé de cours à l'université Louis-Lumière-Lyon-II et conseiller juridique à l'association Forum Réfugiés.

Annick Lacroix, agrégée d'histoire, doctorante en histoire, affiliée à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, ENS Cachan).

Ghanem Laribi, architecte paysagiste, Alger.

Denis Leroux, doctorant à université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, rattaché au Centre d'histoire sociale du XX^e^ siècle, allocataire à l'Institut historique allemand de Paris.

Michel Levallois, docteur en histoire, président de la Société des études saint-simoniennes, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Neil MacMaster, maître de conférences honoraire à École d'études politiques, sociales et internationales, université d'East Anglia (Royaume-Uni), spécialiste en histoire coloniale et de la guerre d'Algérie.

Hocine Malti, consultant pétrolier, a participé à la création de la Sonatrach, dont il a été vice-président de 1972 à 1975.

Nadir Marouf, sociologue, professeur à l'université de Picardie Jules-Verne.

Claire Marynower, agrégée d'histoire, doctorante au Centre d'histoire de Sciences-Po, ATER à l'université Paris-Est- Marne-la-Vallée.

James McDougall, professeur d'histoire moderne, Trinity College, Oxford (Royaume-Uni).

Lemnouar Merouche, docteur en histoire, professeur émérite à l'université d'Alger.

Alain Messaoudi, professeur agrégé, docteur en histoire, Centre d'histoire sociale de l'islam méditerranéen (CHSIM, EHESS, Paris).

Gilbert Meynier, ancien maître de conférences à l'université de Constantine, professeur émérite à l'université Nancy-II.

Amar Mohand-Amer, docteur en histoire, maître de recherches au Centre national de recherches en anthropologie sociale et culturelle (CRASC, Oran), division Socio-anthropologie de l'histoire et de la mémoire.

Christine Mussard, professeure certifiée, IUFM-université de Provence.

André Nouschi, professeur émérite à l'université de Nice, fondateur du Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine.

Jean-Pierre Peyroulou, professeur agrégé, docteur en histoire (Centre d'études des mondes africains, CNRS- Paris-I-Panthéon-Sorbonne).

Christian Phéline, conseiller maître à la Cour des comptes, président d'une formation de jugement à la Cour nationale du droit d'asile.

François Pouillon, directeur d'études à l'EHESS (Paris), Centre d'histoire sociale de l'islam méditerranéen.

Tramor Quemeneur, docteur en histoire, chargé de cours à l'université Paris-VIII.

Malika Rahal, historienne, Institut d'histoire du temps présent (IHTP, CNRS, Paris).

Belkacem Recham, docteur en histoire, chargé de cours à l'université de Strasbourg.

Florence Renucci, chargée de recherches CNRS, Centre d'histoire judiciaire (CNRS, UMR 8025, et université Lille-II).

Daniel Rivet, professeur émérite à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'histoire du Maghreb aux XIX^e^ et XX^e^ siècles.

Clifford Rosenberg, maître de conférences, département d'histoire de la City University of New York (City College and the Graduate Center).

Mohammed Brahim Salhi, professeur de sociologie, université Mouloud-Mammeri (Tizi Ouzou).

Ryme Seferdjeli, professeure agrégée et docteure en histoire, université d'Ottawa (Canada).

Jennifer Sessions, docteure en histoire, professeure associée à l'université d'Iowa (États-Unis).

Emmanuelle Sibeud, maîtresse de conférences en histoire contemporaine, université Paris-VIII et Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE, CNRS, UMR 8533).

Benjamin Stora, professeur d'histoire du Maghreb contemporain à l'université Paris-XIII et à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO, Paris).

Christelle Taraud, professeure à NYU en France et membre du Centre d'histoire du XIXe siècle (Paris-I, Paris-IV).

Yassin Temlali, journaliste et chroniqueur littéraire, doctorant en linguistique.

Ouanassa Siari Tengour, historienne, chercheuse au Centre national de recherches en anthropologie sociale et culturelle (CRASC, Oran).

Sylvie Thénault, historienne, directrice de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS, UMR 8058, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne).

George R. Trumbull IV, assistant professor à Dartmouth College et spécialiste de l'histoire de l'Afrique du Nord.

Hugo Vermeren, allocataire-moniteur au Laboratoire Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE, CNRS, UMR 8533, université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense).

Danièle Voldman, directrice de recherches émérite au CNRS, Centre d'histoire sociale du XXe siècle (CNRS, UMR 8058, université Paris-I-Panthéon-Sorbonne).

Tassadit Yacine, directrice d'études à l'EHESS (Paris), Laboratoire d'anthropologie sociale.

Lahcène Zeghdar, doctorant à Sciences- Po (Paris), rattaché au Laboratoire d'études et de recherche sur les politiques publiques, université Alger-3.

Yann Scioldo-Zürcher, historien, chargé de recherches au CNRS, université de Poitiers.

Les acronymes

AEMAN	Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord
AJAS	Association de la jeunesse pour l'action sociale
ALN	Armée de libération nationale
AML	Amis du Manifeste et de la liberté
AEF	Afrique équatoriale française
AOF	Afrique occidentale française
ATO	Auxiliaires temporaires de l'ordre
BRP	Bureau de recherches pétrolières
CCE	Comité de coordination et d'exécution
CDL	Combattants de la libération
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEF	Corps expéditionnaire français
CFLN	Comité français de libération nationale
CFP	Compagnie française des pétrole
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT	Confédération générale du travail
CGTU	Confédération générale du travail unitaire
CIA	Central Intelligence Agency
CNRA	Conseil national de la Révolution algérienne
COM	Comité d'organisation militaire
CPA	Compagnie des pétroles d'Algérie
CRA	Centre de renseignements et d'action
CREPS	Compagnie de recherches et d'exploitation de pétrole au Sahara
CRUA	Comité révolutionnaire d'unité et d'action
DGR	Doctrine de la guerre révolutionnaire

DOP	Détachements opérationnels de protection
DPU	Dispositif de protection urbaine
DRS	Direction du renseignement et de la sécurité
DST	Direction de la surveillance du territoire
EMG	État-major général
ENA	Étoile nord-africaine
ESG	École supérieure de guerre
FADRL	Front algérien pour la défense et le respect des libertés
FAFM	Forces auxiliaires franco-musulmanes
FEMDC	Fédération des élus musulmans du Constantinois
FFI	Forces françaises de l'intérieur
FFS	Front des forces socialistes
FLA	Fédération des libéraux d'Algérie
FLN	Front de libération nationale
FMA	Français musulmans d'Algérie
FPA	Force de police auxiliaire
GAD	Groupes d'autodéfense
GGA	Gouvernement général de l'Algérie
GMPR	Groupes mobiles de police rurale
GMS	Groupes mobiles de sécurité
GPRA	Gouvernement provisoire de la République algérienne
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française
IGAME	Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire
IILCA	Institut international des langues et des civilisations africaines
MALG	Ministère de l'Armement et des Liaisons générales
MNA	Mouvement national algérien
MTLD	Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques
OAS	Organisation armée secrète

ONU	Organisation des Nations unies
OS	Organisation spéciale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique-Nord
PCA	Parti communiste algérien
PCF	Parti communiste français
PCI	Parti communiste internationaliste
PPA	Parti du peuple algérien
PPF	Parti populaire français
PRG	Police des Renseignements généraux
PRS	Parti de la révolution socialiste
PSF	Parti social français
PSU	Parti socialiste unifié
SAINA	Service d'assistance des indigènes nord-africains
SAS	Section administrative spécialisée
SAT-FMA	Service d'assistance technique aux Français musulmans d'Algérie
SAU	Section administrative urbaine
SDECE	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage
SDN	Société des nations
SFIO	Section française de l'Internationale socialiste
SHAT	Service historique de l'armée de terre
SIP	Sociétés indigènes de prévoyance
SMA	Scouts musulmans algériens
SSDNA	Service de sécurité de la Défense nationale en Algérie
UDMA	Union démocratique du manifeste algérien
UGCA	Union générale des commerçants algériens
UGEMA	Union générale des étudiants musulmans algériens
UGTA	Union générale des travailleurs algériens
UNEF	Union nationale des étudiants de France

USR	Union socialiste et républicaine
ZAA	Zone autonome d’Alger

Index*

A

ABBANE, Belaïd, 609

ABBANE, Ramdane, 481, 483, 484, 485, 486, 487, 498, 534, 535, 537, 549, 550, 552, 580, 606, 607, 608, 609, 610, 653, 654

ABBAS, Allaoua, 535

ABBAS, Ferhat, 243, 332, 341, 342, 344, 345, 348, 350, 351, 358, 374, 383, 386, 395, 397, 399, 400, 409, 443, 444, 445, 446, 449, 467, 468, 472, 473, 477, 487, 494, 497, 498, 499, 500, 502, 505, 506, 535, 547, 550, 607, 608, 654

ABBOUD, Ibrahim (maréchal), 650

ABD AL-QADIR AL-MAJJAWI (cheikh), 388

ABDELAZIZ, Moulay, 440

ABD EL-KADER, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 37, 45, 46, 47, 48, 49, 53, 56, 59, 66, 95, 97, 98, 124, 125, 126, 127, 132, 136, 152, 163, 185, 233, 240, 244, 246, 258, 298, 300, 315, 354, 394, 426, 439, 442, 536, 668

ABDELKADER, Cadi, 327

ABD EL-MALEK, 258

ABD EL-RAHMAN (sultan), 29

ABDESSELEM, Hadj Mohamed, 106

ABDUH, Mohammed, 154, 172, 187, 301, 406

ABÉCASSIS, Frédéric, 683

ABID, Larbi, 289

ABITBOL, Michel, 337, 410, 411

ABOULKER, José, 410

ABOURA, Mustapha, 420

ABRIAL, Jean-Charles (amiral), 381, 383

ABROUS, Mansour, 627

ABUN-NASR, Jamil, 228

ACHESON, Dean, 645

ACHI, Raberh, 206, 211, 685

ACHIARY, André, 503

ADJOUL, Adjel, 497, 510, 514, 551

AGERON, Charles-Robert, 8, 40, 41, 43, 53, 57, 101, 102, 113, 119, 131, 133, 160, 162, 164, 167, 170, 171, 174, 177, 182, 183, 206, 238, 239, 243, 255, 258, 259, 260, 322, 325, 329, 358, 367, 376, 442, 445, 446, 487, 523, 526, 638

AGGOUN, Lounis, 683

AGULHON, Maurice, 130, 263, 265

AÏT-AHMED, Hocine, 475, 480, 495, 497, 537, 548, 559, 607, 608, 645, 651, 652, 666, 667

AL-AFGHANI, Jamal Ad-Din, 406

AL-ASSALI, Bassam, 442
AL-BUSTANI, Butrus, 153
AL-DIB, Fathi, 647, 650
ALI-BENALI, Zineb, 137, 685
ALI YAHIA, Rachid, 474
AL-KABIR, Muhammad, 144
AL-KAWAKIBI, Abderrahmane, 154
ALLEG, Henri, 499, 551, 616
ALLIX, Véronique Eugénie, 361
ALLONVILLE (D'), Armand (lieutenant-colonel), 47
AL-QAYRAWANI, Ibn Abi Zayd, 407, 408
ALQUIER, Jean-Yves, 617
AL-SAYYID, Lutfi, 154, 155
AL-TAHTAWI, Rifaah, 153, 155
AMADE (D'), Albert (général), 440
AMADO, Jean, 631
AMÉZIANE, Monique, 542
AMIRI, Linda, 576, 582, 685
AMIROUCHE (AÏT-HAMOUDA) (colonel), 489, 499, 533, 534, 538, 609
AMIROUCHE, Hamou, 538
AMMAR, Ali (dit Ali la Pointe), 486, 498
AMOKRANE, Abd al-Hafiz al-Husni, 609
AMOKRANE, Abdelhafid, 533
AMOURI, Mohamed (colonel), 648
AMRANE, Djamila, 545
AMROUCHE, Fadhma Aïth Mansour, 362
AMZIANE BEN ABDERRAHMANE, Mohammed, 51
ANDERSON, Benedict, 333
ANDERSSON, Nils, 598, 618
APRILE, Sylvie, 35
ARGOUD, Antoine (colonel), 677
ARKOUN, Mohamed, 155, 676
ARLANGES (D'), Joseph-Gaston (général), 46
ARMENGAUD, André, 86, 87
ARNAUD, Georges (Henri GIRARD, dit), 618
ARNAUD, Louis, 631
AROUA, Ali, 450
ARRIGHI, Pascal, 617
ARSLAN, Chekib, 334, 335, 395
ARTUR, Hervé (sous-lieutenant), 516
ASSAMI, Mohammed, 511
ATTFIYASH (cheikh), 388
AUDIN, Maurice, 498, 616, 620, 627
AUDISIO, Gabriel, 373
AUMALE (Henri D'ORLÉANS, duc D'), 29

AUMERAT, Joseph-François, 73, 75
AURENCHE, Olivier, 640
AVISARD, Antoine (général), 120
AXA (D'), Zo, 297
AYACHE, Germain, 456
AZAN, Paul (général), 31, 127
AZARO, Julien, 379
AZIZ, Germaine, 418
AZURI, Najib, 155
AZZAM PACHA, Abderrahman, 645

B

BACHIR, Abdelwahab, 403
BACHTARZI, Mehieddine, 621
BALAFREDJ, Ahmed, 336
BALANDIER, Georges, 166
BALFOUR, Sebastian, 456
BALLANGER, Robert, 566
BANVILLE (DE), Théodore, 296
BARBANÇON, Louis-José, 35
BARBEROUSSE, Khayreddine, 89
BARBET, Raymond, 585
BARNIER (lieutenant de vaisseau), 121
BAROLI, Marc, 70
BARRAT, Robert, 484, 596, 598, 610, 616
BARRUCAND, Victor, 250, 296, 297, 298, 299, 440
BARTH, Heinrich, 266
BASSET, Étienne, 500
BAUDICOUR (DE), Louis, 66, 70
BAYA (Fatma ADDAD, dite), 626
BAZAINE, Jean, 627
BEAUPRÊTRE, Alexandre (colonel), 49
BEAUVOIR (DE), Simone, 600
BEDEAU, Marie-Alphonse (général), 48, 129, 131, 382
BEKKOUCHE, Mahieddine, 511
BEL-HADJ AHMED, Yacoub Mohamed, 251
BELHADJ DJILLALI, Abdelkader (dit Kobus), 636
BELKACEM, Radjef, 394
BELKHEIR, Larbi (général), 670
BELKHEIR, Mohammed, 43
BELLESSORT, André, 285
BELLOUNIS, Mohammed, 535
BELOUDINI (cheikh), 256

BELOUIZDAD, Mohammed, 511
BÉNA, Jacky, 243
BEN ABDALLAH, Mohammed, 48, 49, 99
BENACHENHOU, Abdelatif, 471
BENALLÈGUE, Nora, 477
BENALLÈGUE-NOUREDDINE, Aldjia, 361, 362
BENANTEUR, Abdallah, 625
BENANTEUR, Charef, 627
BEN BADIS, Abdelhamid (cheikh), 285, 321, 333, 347, 348, 357, 387, 388, 389, 390, 391, 395, 400, 402, 406, 407, 424, 442, 444, 447, 477, 478, 622, 668
BEN BADIS, Mohamed, 242
BEN BELLA, Ahmed, 460, 475, 480, 483, 492, 495, 497, 499, 525, 534, 537, 548, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 570, 607, 608, 609, 645, 648, 654, 660, 666, 670
BEN BOUALI, Hassiba, 498
BEN BOULAÏD, Mostefa, 480, 496, 497, 508, 509, 511, 512, 548
BENBRAHIM, Malha, 140
BENCHAÏBA, Ali, 512
BENCHENEB, Rachid, 172
BENCHENOUF, Moussa (docteur), 400
BENCHIKOU, Koudir, 296
BEN DALI, Mahfoud (dit Kahoul), 391
BENDJEDID, Chadli, 632, 666, 672
BENDJELLOUL, Mohammed Salah (docteur), 332, 348, 398, 399, 400, 403, 409, 411, 444, 496
BÉNÉDITE, Léonce, 294
BEN EL-AGGOUNE, Abderrahmane, 622
BENHABYLÈS, Chérif, 285
BENHADOUGA, Abdelhamid, 621, 623
BEN IBRAHIM, Sliman, 294
BEN ISMAËL, Mustapha, 45, 47
BENKHEDDA, Benyoucef, 459, 474, 484, 485, 486, 492, 500, 535, 537, 550, 559, 560, 561, 562, 564, 606, 607, 609
BENKHELLAF, Hacène, 241
BENKHELLIL, Abdesselam (docteur), 510
BEN KINA, Amar, 624
BEN LAHRACHE, Mohamed, 93
BEN M'HIDI, Larbi, 480, 483, 484, 485, 486, 498, 536, 537, 548, 607, 609, 648
BEN MAWHUB, Mouloud, 388
BEN MOHAMED AMEZIANE, Salah (dit Boumesrane), 256
BEN MOUHOUB, Miloud (cheikh), 240
BEN MOUHOUB, Mohamed, 301
BENNABI, Malek, 337
BEN NOUI, Mohammed (dit Zerguini), 256, 257
BEN RAHAL, M'hamed, 240, 241, 243, 299, 300, 301, 302, 406, 431
BENSALEM, Djamel-Eddine, 538
BEN SARI, Ahmed (dit Rédouane), 421

BEN SARI, Larbi, 420, 421
BENTHAMI, Belkacem, 240, 241, 322
BEN TOBBAL, Lakhdar (colonel), 390, 486, 490, 511, 537, 554, 564, 607, 608
BENTOUMI, Amar, 525
BENYAHIA, Mohamed Seddik, 538
BEN YAHIA, Mohammed, 51
BEN ZAMOUM, El Hadj Mohammed, 25, 45
BENZELMAT, Ali et Messaoud, 256
BENZIMRA, Séverine, 575
BÉRARD (commandant), 121
BERGAOUI, Sami, 11
BERKANI, Mohamed Arezki, 170
BERNARD, Augustin, 234, 276
BERQUE, Augustin, 374, 381
BERQUE, Jacques, 126, 261, 265, 335, 400, 401, 422, 424, 429, 431, 438, 536, 668
BERSIER, Jean-Eugène, 625
BERTAGNA, Jérôme, 180
BERTAUD, Jean-Paul, 130
BERTHERAND, Émile-Louis, 287, 289
BERTHEZÈNE, Pierre (général), 65, 271
BERTRAND, Louis, 372
BESNACI-LANCOU, Fatima, 526, 637
BESOMBES, Auguste, 377
BESSAOUD, Mohamed Arab, 609
BESSAOUD, Omar, 425, 685
BESSON, Éric, 679
BEY, Ahmed, 22, 28, 45, 63, 134, 135, 136, 137, 304
BEY, Moncey, 350
BEY, Salah, 135, 388
BIDAULT, Georges, 617
BIGEARD, Marcel (général), 617
BIRABEN, Jean-Noël, 249
BISSIÈRE, Roger, 627
BITAT, Rabah, 480, 496, 511, 559
BLACHETTE, Georges, 365, 469
BLAIS, Hélène, 52, 57, 70, 110, 113, 685
BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, 584
BLANCHARD, Emmanuel, 589, 595, 605, 685
BLANCHE (colonel), 513
BLANCHOT, Maurice, 600, 618
BLANDAN, Jean (sergent), 262
BLÉVIS, Laure, 165, 212, 218, 352, 358, 685
BLIN, Louis, 269
BLUM, Léon, 337, 349, 357, 358, 395, 400, 403, 404, 439, 444, 478
BODICHON, Eugène, 61

BOISSONNET, Alfred (commandant), 132
BONAPARTE, Jérôme (prince), 38
BONAPARTE, Napoléon, 145, 149
BONNAFOUS, Max, 381
BONNAUD, Robert, 498, 598
BONNEFIN, Aimé, 683
BONNET, Yves, 681
BONNIER DE LA CHAPELLE, Fernand, 350
BORDES, Pierre, 298, 370
BORGEAUD, Henri, 469
BORNE, Dominique, 211
BOROTRA, Jean, 384
BOUALAM, Saïd Benaisse (dit le bachagaBoualam), 534, 633, 634, 635, 636, 637
BOUALI, Ghaouti, 420
BOU AMAMA (Mohammed BEN EL-ARBI, dit), 43, 101, 159, 185, 250
BOUAYED, Anissa, 624, 627, 685
BOUAZIZ, Rabah (dit Saïd), 580
BOU BAGHLA, 48, 49, 99
BOUBAKEUR, Cheikh Si Hamza, 43
BOUCHAMA, Lakhdar, 500
BOUCHAMA, Rabiê, 622
BOUCHARDEAU, Philippe, 196, 199
BOUCHÈNE, Abderrahmane, 7, 22, 23, 94, 108, 119, 133, 160, 173, 177, 206, 238, 260, 358, 539, 620, 640, 685
BOUDAOUD, Omar, 536, 580, 581, 582, 593
BOUDARSAYA, Bouazza, 137
BOUDERBA, Ahmed, 188, 242
BOUDIAF, Mohammed, 480, 483, 497, 537, 548, 559, 561, 563, 578, 607, 645, 666, 667, 673
BOUDIBA, Mohammed, 636
BOUDIN, Jean-Charles, 83, 87
BOUDJEDRA, Noureddine, 623
BOUGARA, Si M'hamed (colonel), 490, 499
BOUHALI, Larbi, 475
BOUHIRED, Djamila, 485, 498, 543, 616, 626
BOUJARD, Louis, 381
BOUKABOUYA, Abdallah (lieutenant), 460
BOULAHROUF, Tayeb, 580
BOULANGER, Georges (général), 306
BOULIN, Robert, 565, 566, 567
BOU MAZA, 30, 47, 48, 98
BOUMEDIENE, Houari (Mohamed ben Brahim BOUKHAROUBA, colonel, dit), 295, 490, 493, 499, 525, 534, 535, 536, 538, 563, 607, 632, 666, 667, 670, 672, 673, 678, 681
BOUMEHDI, Mohamed, 632
BOUMENDJEL, Ahmed, 445, 500
BOUMENDJEL, Ali, 445, 550

BOUNAÂMA, Mohammed, 500
BOUPACHA, Djamila, 543
BOURAS, Mohamed, 447, 448
BOURBAKI, Charles (colonel), 99
BOURDE, Paul, 353
BOURDET, Claude, 496, 596
BOUREGAÂ, Lakhdar, 564
BOURGEOT, André, 558
BOURGÈS-MAUNOURY, Maurice, 498
BOURGUIBA, Habib, 335, 349, 393, 456, 494, 497, 562, 644, 648, 649
BOURJOLLY (DE), Jean-Alexandre (général), 47
BOURMONT (DE), Louis-Auguste (général), 25, 45, 58, 97, 207, 493
BOUSSOUF, Abdelhafid (colonel), 486, 490, 498, 534, 536, 554, 607, 608, 654, 670
BOUTEFLIKA, Abdelaziz, 667, 668, 681
BOUVERESSE, Jacques, 163, 223
BOUYERDÈNE, Ahmed, 127
BOUZAR-KASBADJI, Nadya, 421
BOU ZIYAN, 99
BOYER, Pierre, 87, 178
BOZZO, Anna, 212, 332
BRAHIMI, Denise, 296
BRANCHE, Raphaëlle, 9, 484, 514, 519, 532, 582, 685
BRANTHOMME, Gaston, 289
BRAUDEL, Fernand, 199, 277
BREBISSON (DE), Michel (général), 635
BREIL, Jacques, 84, 87
BRETON, André, 600
BRIAND, Aristide, 232, 453, 455
BROCHIER, André, 408, 685
BROCKELMANN, Carl, 283
BROIZAT, Joseph (colonel), 642
BROMBERGER, Merry et Serge, 617
BROWER, Benjamin, 58, 63, 685
BRUGE, Roger, 617
BRUNEL, Charles, 254, 370
BUGEAUD, Thomas-Robert (général), 27, 29, 30, 31, 33, 34, 45, 46, 47, 48, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 68, 98, 99, 115, 118, 124, 126, 128, 129, 131, 189, 202, 267, 268, 271
BUSNACH, Michel, 24
BUSQUANT, Émilie, 394
BYRNE, Jeffrey James, 651, 657, 685

C

CABOT LODGE, Henry, 646

CAHEN, Janine, 596, 601
CAILLÉ, René, 266
CAMBON, Jules, 160, 162, 163, 186, 220, 222, 228, 276, 287
CAMBON, Paul, 306
CAMUS, Albert, 120, 252, 327, 349, 373, 375, 400, 470, 471, 497, 625, 638
CANNING, Robert Gordon, 455
CANROBERT (DE), François (colonel), 32, 115
CANTIER, Jacques, 381, 386, 409, 411, 685
CAPOT-REY, Robert, 269
CARETTE, Antoine-Michel (capitaine), 112
CARLIER, Omar, 244, 332, 401, 412, 439, 582, 595, 613, 686
CARRA, Paul, 123
CARREY, Émile, 119, 140
CARTERET-TRÉCOURT, Simon-Hubert (général), 51, 101
CASANOVA, Laurent, 599
CASSINELLI, 256
CAT, Édouard, 276
CATROUX, Georges (général), 345, 350, 351, 483, 555, 640
CAU, Jean, 583
CAVAIGNAC, Louis-Eugène (général), 35, 48, 128, 130
CAYROL, Jean, 614
CAZENEUVE, Paul, 232
CELIK, Zeynep, 76
CÉSAIRE, Aimé, 274
CHABBI-CHEMROUK, Naïma, 633
CHACHOUA, Kamel, 392
CHAINTRON, Jean, 436
CHALLE, Maurice (général), 487, 488, 491, 499, 521, 523
CHANGARNIER, Nicolas (général), 131
CHANTRE, Luc, 172
CHANZY, Alfred, 37, 162
CHARBIT, Tom, 526
CHARBY, Jacques, 601
CHARLES X, 24, 25, 26, 52, 207
CHARLOT, Edmond, 349, 613, 625
CHASSELOUP-LAUBAT (DE), Prosper, 38
CHATAIGNEAU, Yves, 345, 471, 495, 638
CHÂTEAU-JOBERT, Pierre (colonel), 642
CHATEL, Yves, 341, 458
CHAULET, Pierre, 638
CHAUTEMPS, Camille, 328, 348, 377
CHAWKI, Ahmed, 622
CHEDDADI, Abdesselam, 329
CHELLIER, Dorothée, 288
CHENTOUF, Tayeb, 595

CHERFILS, 440
CHÉRIF, Aziz Benali, 104
CHÉRIF, Mahmoud (colonel), 608
CHERKAOUI, Ahmed, 626
CHERRIÈRE, Paul (général), 512
CHEURFI, Achour, 421
CHEVALIER, Louis, 33, 396
CHEVALLIER, Dominique, 37
CHEVALLIER, Jacques, 629, 630, 631, 632, 638, 640
CHIHANI, Bachir, 511
CHIKH, Slimane, 9, 663
CHIRAC, Jacques, 681
CHOMINOT, Marie, 610, 613, 686
CHOTTIN, Alexis, 420
CHOUKRI, Mohamed, 428
CHRAÏBI, Driss, 594
CHRISTELOW, Allan, 388, 392
CHURCHILL, Winston, 342, 350, 466
CLANCY-SMITH, Julia, 76, 142, 149, 227, 228, 362, 363
CLARO, Léon, 629
CLAUDIUS-PETIT, Eugène, 588
CLAUZEL, Bertrand (maréchal), 27, 31, 46, 54, 58, 61, 97, 136
CLAVERIE, Pierre (Mgr), 674
CLEMENCEAU, Georges, 185, 188, 210, 232, 239, 253, 322
CLÉMENT, Pierre, 598
CLUSERET, Gustave, 237
COHEN, Marcel, 283
COHEN, Muriel, 582, 586, 686
COHEN-BACRI, Joseph, 24
COLIN, Maurice, 253
COLIN DE VERDIÈRE, Hubert, 681
COLLOT, Claude, 167, 404, 478
COLONNA, Fanny, 169, 177, 390, 392, 422, 424, 425, 539, 686
CONNELLY, Matthew, 552, 553, 612, 613, 657, 658, 663
CONSTANT, Benjamin, 154
COPÉ, Jean-François, 682
COPPOLANI, Xavier, 225, 228
CORBIN, Alain, 418
CORNATON, Michel, 513, 514
CORNUT-GENTILLE, Bernard, 647
COSTA-LASCOUX, Jacqueline, 595
CÔTE, Marc, 20, 265, 269, 686
COTY, René, 483, 488
COURCELLE-LABROUSSE, Vincent, 321, 451, 457, 686
COURRIÈRE, Yves (Gérard Bon, dit), 9, 634, 636

CRÉPIN, Jean (général), 522
CROZALS (DE), Joseph, 276
CUNY, Pierre-Étienne (général), 99
CURIEL, Henri, 498, 500, 599
CURUTCHET, Jean, 643

D

DAHLAB, Saâd, 535
DAKHLIA, Jocelyne, 142, 149, 686
DAMRÉMONT (DE), Charles-Marie (général), 46, 262
DANIEL, Jean, 484
DAOUD, Zakya, 446
DARD, Olivier, 10, 640, 643, 686
DARLAN, François (amiral), 350, 368, 385, 386, 410
DARMON, Pierre, 327
DAUDET, Alphonse, 293
DAUMAS, Eugène (colonel), 61, 125, 127
DAVEZIES, Robert, 599
DEBRÉ, Michel, 564
DECHEZELLES, Yves, 597
DEFFERRE, Gaston, 498
DEGUELDRE, Roger (lieutenant), 641, 643
DÉJEUX, Jean, 138, 140, 624
DELACROIX, Eugène, 293, 359
DELBECQUE, Léon, 617
DELEPLANQUE, Jean, 512
DELOUVRIER, Paul, 488, 499, 500
DELTOMBE, Thomas, 532
DEMONTÈS, Victor, 70, 85, 87
DENDEN, Sadek, 241
DÉON, Michel, 617
DEPONT, Octave, 225, 228, 255, 257, 259, 260, 375, 376
DEPREST, Florence, 274, 277, 686
DERMENJIAN, Geneviève, 223
DÉROULÈDE, Arnaud, 643
DERRIDA, Jacques, 120
DESHAYES DE BONNEVAL, Léon (général), 258
DESMICHELS, Louis Alexis (général), 27, 45
DESPARMET, Joseph, 44
DESPOIS, Jean, 20
DESSOLIERS, Félix, 221
DESTANNE DE BERNIS, Gérard, 672
DESVAUX (colonel), 49

DEVAL, Pierre, 24, 52
DEWHURST LEWIS, Mary, 380
DEY, Hussein, 24, 45, 58, 135
DIB, Mohamed, 428
DIDOUCHE, Mourad, 480, 496
DIÊM, Ngô Dinh, 656
DIETHELM, André, 460
DINET, Étienne Nasreddine, 293, 294, 295, 296, 373, 625
DINET-ROLLINCE, Jeanne, 295, 296
DIOP, Alioune, 614
DIOUF, Mamadou, 179
DIRÈCHE-SLIMANI, Karima, 173
DJEGHLOUL, Abdelkader, 244
DJELAL-ASSARI, Nadia, 633
DJERBAL, Daho, 514, 564
DOINEAU, Auguste (capitaine), 37
DOMENACH, Jean-Marie, 614
DOMERGUE, Manuel, 532
DORIOT, Jacques, 408, 442
DOUMERGUE, Gaston, 329, 371
DOUTTÉ, Edmond, 209, 212, 239
DRESCH, Jean, 22
DRIANT, colonel, 440
DRIF, Zohra, 485, 486, 543
DROUET D'ERLON, Jean-Baptiste, 46
DROZ, Bernard, 9, 195, 341, 483, 489
DRUMONT, Édouard, 163, 186, 222
DUBOIS, Marius, 401
DUCHÊNE, Ferdinand, 372
DUCLOS, Jean-Claude, 199
DUCOURNEAU, Paul (colonel), 513
DUMAS, Pierre, 516, 517
DUMONT, Albert, 276
DUPONCHEL, Alphonse, 267
DUPUCH, Antoine-Adolphe (Mgr), 46
DUPUCH, Pierre, 513
DURAND, Bernard, 292
DURAS, Marguerite, 600
DURKHEIM, Émile, 283
DUROU, Jean-Marc, 269
DUROUX, Jacques, 326, 365
DURRIEU, François (général), 50
DUVAL, Jules, 133
DUVAL, Raymond (général), 503
DUVEYRIER, Henri, 267

DUVIVIER, Julien, 349, 417

E

EBERHARDT, Isabelle, 297
EISENHOWER, Dwight D., 653
EL-AGGOUNE, Abdelkrim, 622
EL-CHAFEÎ, Abdelmadjid, 623
EL-FASSI, Allal, 349, 456
EL-HADDAD, Améziane (cheikh), 42, 50, 100, 104, 108, 117
EL-HADDAD, Aziz (cheikh), 106
EL-HADJ BEN AÏCHA, Taalbi, 251
EL HAJ, Abdallah, 234
EL-HAOUÈS, Si (colonel), 490, 499
EL-HIBA, Ahmed, 308
EL-IBRAHIMI, Mohamed Bachir (cheikh), 333, 387, 389, 391, 406, 431, 449, 477, 478, 632
EL-KHATTABI, Abdelkrim, 347, 452, 453, 646
EL-MADANI, Ahmed Taoufik, 333, 348, 495, 621, 622, 668
EL-MECHAT, Samya, 644, 650, 686
EL-MEKKI, Chadli, 456, 645
EL-MENSALI, Mohamed Réda, 621
EL-MOKRANI, Boumezrag, 42, 50, 51, 100, 108
EL-MOKRANI, Mohamed, 13, 22, 30, 42, 50, 92, 100, 103, 105, 107, 108, 116, 117, 118, 119, 160, 191, 195, 577
EL-OKBI, Tayeb, 333, 389, 391
ELSENHANS, Hartmut, 472
EL-ZAHIRI, Mohamed Saïd, 621, 623
EMERIT, Marcel, 35, 36
ENFANTIN, Prosper, 79, 153
ESCANDE, Laurent, 172
ES-SADOK, Mohammed, 305
ESTABLET, Colette, 177, 178
ESTOUBLON, Robert, 39, 169, 194, 292
ÉTIENNE, Bruno, 127
ETIENNE, Eugène, 252, 254
EXMOUTH (amiral Edward PELLEY, vicomte D'), 145, 146
EYMARD, Robert, 500

F

FABBIANO, Giulia, 633, 637, 686
FABRE, Martine, 292
FAIDHERBE, Louis (colonel), 312

FALAIZE, Benoît, 211
FALIGOT, Roger, 558
FANON, Frantz, 335, 481, 499, 500, 542, 545, 599, 614, 617, 662
FARCY, Jean-Claude, 290, 292
FARÈS, Abderrahmane, 501
FARÈS, Boukhatem, 627
FAROUK Ier, 495
FAUBLÉE, Jacques, 423, 424
FAURE, Edgar, 483, 568
FAURE, Firmin, 186
FAVRELIÈRE, Noël, 598
FAVROD, Charles-Henri, 617
FEBVRE, Lucien, 277
FECTEAU, Jean-Marie, 569
FELTRINELLI, Giangiacomo, 620
FÉNÉON, Félix, 297
FERAOUN, Mouloud, 170, 465, 489, 500, 594, 622
FEREDJ, Mohamed Seghir, 138, 140
FERHATI, Barkahoum, 296
FERNIOT, Jean, 617
FERRADJ, Mohammed, 497
FERRY, Abel, 230, 239, 284
FERRY, Jules, 51, 163, 171, 185, 186, 192, 222, 239, 251, 406
FEYDEAU, Georges, 293
FIKRI, Abdelkader, 374
FIORI, Henri, 401
FLAMAND, Georges-Barthélemy-Médéric, 276
FLATTERS, Paul (colonel), 97, 159, 185, 267, 268, 269
FLEURY, Émile Félix (général), 132
FLEURY, Georges, 643
FONFRÈDE, Henry, 53
FOUCHET, Christian, 524
FOUDALA, Mohamed Taher, 621
FRANC, Julien, 195, 273, 274
FRANCIS, Ahmed, 445
FREDJ, Claire, 70, 286, 686
FREHA, Mohamed, 481, 486
FRÉMEAUX, Jacques, 24, 28, 29, 31, 32, 36, 37, 63, 102, 113, 269, 526
FREY, Roger, 566
FROGER, Amédée, 496, 498
FROMAGE, Julien, 238, 244, 398, 401, 686
FROMENTIN, Eugène, 293, 307

G

GABIN, Jean, 349
GAÏD, Mouloud, 141, 608
GAILLARD, Félix, 487, 488, 498, 499
GALLIENI, Joseph (général), 312
GALLIERO, Sauveur, 625
GALLIMARD, Claude, 618, 619
GALLIMARD, Robert, 614
GALLISSOT, René, 181, 338, 363, 432, 439, 476, 492, 595, 686
GALLOIS, Lucien, 145, 277
GALULA, David, 532
GANIAGE, Jean, 309
GARDY, Paul (général), 643
GAULIER, Alfred, 235, 237, 354
GAULLE (DE), Charles (général), 341, 350, 358, 368, 459, 472, 488, 489, 490, 491, 494, 499, 500, 501, 503, 530, 531, 542, 553, 554, 556, 557, 585, 613, 619, 643, 649, 650, 654, 655, 656, 658, 659, 661, 662, 671, 677, 680
GAUTIER, Émile-Félix, 265, 269, 276, 329, 330
GAUTIER, Théophile, 293
GAVOURY, Roger (commissaire), 643
GAZAGNE, Pierre-René, 345
GELLNER, Ernest, 422, 424
GENET, Lucien, 36
GENTY DE BUSSY, Pierre, 72, 75
GEOFFROY SAINT-HILAIRE, Étienne, 121
GÉRARD, Maurice (maréchal), 129
GÉRENTE, Paul, 208, 297
GHEZALI, Amor, 467
GIDE, André, 120
GIRAUD, Henri (général), 341, 350, 386, 411
GIRAULT, Arthur, 290, 292
GISCARD D'ESTAING, Valéry, 678, 680
GODARD, Yves (colonel), 498, 642
GODIN, Pierre, 377, 378
GOMAR, Norbert, 376
GONOD, Pascale, 163
GONZALEZ, Georges, 643
GOUDA, Frances, 363
GOURDON, Hubert, 375
GRANDGUILLAUME, Gilbert, 11, 299, 302, 405, 428, 431, 686
GRANGAUD, Isabelle, 70, 76, 686
GREER, Herb, 610, 611, 612, 613
GRÉVY, Albert, 43, 51, 162
GRÉVY, Jules, 51, 162
GRIBAUDI, Maurizio, 33, 130

GRIDOUX, Lucas, 349
GRIMAUD, Nicole, 663
GRINE, Belkacem, 513
GUARESCHI, Giovanni, 614
GUÉANT, Claude, 682
GUECHI, Fatima Zohra, 134, 686
GUEIT, Maurice, 123
GUERID, Djamel, 683
GUÉRIN, Daniel, 597, 615
GUÉRIN, Paul, 617
GUERNUT, Henri, 349
GUEYDON (DE), Louis-Henri (amiral), 42, 118, 162, 204, 216, 406
GUEYE, Lamine, 468, 494
GUICHARD, Bruno, 620
GUIGNARD, Didier, 76, 167, 180, 206, 218, 223, 686
GUILLAUMAT, Pierre, 554, 556
GUILLAUME II, 305
GUILLAUMET, Gustave, 293
GUILLON, Maxime, 122, 433
GUISNEL, Jean, 558
GUIZOT, François, 54
GUSTAVINO, Jean-Marie, 401

H

HACHED, Farhat, 494, 495
HACHLEF, Ahmed et Mohammed Elhabib, 422
HADJADJ, Sofiane, 120, 686
HADJ ALI, Abdelkader, 433, 577
HADJ ALI, Bachir, 550
HADJEM, Belaïd, 564
HADJERÈS, Sadek, 550
HAFID, Moulay, 305, 308, 440, 451, 452
HAGE, Julien, 620
HALPÉRIN, Jean-Louis, 292
HAMMOUDI, Abdellah, 227, 228
HAMON, Hervé, 601
HAMON, Léo, 617
HAMOU, Hadj, 240
HAMOUTÈNE, Ali, 500
HAMROUCHE, Mouloud, 667, 673
HARBI, Mohammed, 468, 474, 479, 480, 481, 487, 489, 514, 534, 538, 551, 552, 553, 559, 564, 578, 579, 580, 582, 651, 657, 682, 683
HARDY, Georges, 285, 382, 383, 410

HARDY, Louis-Auguste, 121
HAROUN, Ali (dit Thami), 564, 580, 582
HARRISON, Alexander, 643
HARVEY, Janice, 569
HASSAN, Moulay, 304
HASSAN II, 562
HASSOUNA, Abdelkhalek, 646
HAUTREUX, François-Xavier, 519, 526, 636, 686
HAYA, Djelloul, 564
HÉDUY, Philippe, 619
HELLAL, Amar, 333
HENRI IV, 144
HENRY, Jean-Robert, 369, 375, 478, 640, 670, 683, 686
HENTIC, Pierre (capitaine), 635, 636
HERBILLON, Émile (général), 32, 48, 99
HERVO, Monique, 584, 585, 586
HEURGON, Marc, 600, 601
HEYMANN, Arlette, 485
HINCKER, Louis, 35
HITLER, Adolf, 348
HMED, Choukri, 586, 589, 686
HOCINE, Baya, 545
HOLDEN, Roberto, 656
HORNE, Alistair, 491
HORTEFEUX, Brice, 679, 682
HOSTACHE, René, 566
HOUAMEL, Abdelkader, 627
HOUDAS, Octave, 283
HOUHOU, Ahmed Réda, 621, 622, 623
HOUPHOUËT-BOIGNY, Félix, 557
HOUSE, Jim, 584, 586, 602, 605, 687
HOVELACQUE, Abel, 282
HUBERT, Michel, 86, 87
HUBERT, Nicolas, 613, 620, 687
HUGO, Victor, 127, 129, 154
HUNTLEY, Chet, 613
HURST, Jean-Louis (dit Maurienne), 599, 618

I

IBN KHALDOUN, 112, 329
IBRAHIMI, Ahmed Taleb, 295, 580
ILLOUL, Mohammed Tayeb, 450
ILÔO, Makoko, 51

IMACHE, Amar, 394
ISNARD, Hildebert, 369, 425, 428, 470
ISSIAKHEM, M'hamed, 625, 626
IVETON, Fernand, 497

J

JANSEN, Jan C., 261, 265, 687
JARDIN, André, 25
JAUFFRET, Jean-Charles, 507, 526
JAURÈS, Jean, 239, 307, 439
JEANMAIRE, Charles, 283
JEANNENEY, Jean-Marcel, 525, 570, 574
JEANSON, Colette, 497, 597
JEANSON, Francis, 497, 498, 500, 579, 597, 598, 599, 600, 614, 615, 618
JENNINGS, Eric, 340, 386
JENOUDET, Marc, 251
JOLY, Vincent, 95, 102, 127, 687
JONNART, Charles, 184, 187, 188, 194, 205, 209, 232, 242, 251, 254, 257, 283, 288, 289, 313, 314, 347, 355, 356
JORDI, Jean-Jacques, 180, 181, 199, 386
JOUHAUD, Edmond (général), 491, 643
JOUHAUX, Edmond, 434
JOURDAN, Adolphe, 39, 88, 108, 164, 169, 194, 228
JOURDAN, Louis, 132
JOXE, Louis, 491, 569
JOXE, Pierre, 678
JUBELIN, Lucien, 598
JUIN, Alphonse (général), 459
JULIEN, Charles-André, 8, 20, 22, 26, 27, 28, 30, 34, 42, 43, 54, 63, 97, 243, 319, 446, 466, 615
JULLIARD, René, 614

K

KADDACHE, Mahfoud, 8, 58, 63, 243, 323, 334, 340, 442, 446, 450, 468, 510, 511, 638, 687
KADHAFI, Mouammar, 676, 680
KAFI, Ali (colonel), 499, 609, 610, 674
KALSOUM, Oum, 415, 421
KAMIL, Mustafa, 155
KAPUSCINSKI, Ryszard, 663
KATAN, Yvette, 35
KATEB, Kamel, 34, 40, 70, 82, 87, 164, 170, 173, 176, 179, 244, 249, 571, 575, 687

KATEB, Yacine, 127
KAUFFER, Rémi, 643
KAZDAGHLI, Habib, 286
KEITA, Modibo, 662
KEITA, Naffet, 558
KELLER, Céline, 296, 299, 687
KEMAL, Mustapha, 322, 347, 432
KESSOUS, Mohamed El-Aziz, 399
KHADDA, Mohammed, 625, 626, 627
KHADRA, Yasmina, 428
KHALED, émir (Khaled EL-HASSANI BEN EL-HACHEMI, dit émir Khaled), 233, 240, 241, 243, 298, 300, 315, 321, 322, 323, 347, 394, 433, 439, 441, 442
KHALFOUNE, Tahar, 665, 687
KHATIB, Hafid, 553
KHIDER, Mohammed Benyoucef, 480, 497, 537, 548, 559, 562, 645, 654
KHODJA, Ali (dey), 20, 93, 517
KHODJA, Hamdan, 73, 92, 136
KHODJA, Hussein, 93
KHODJA, Mustapha (dit Ali), 517
KISSINGER, Henry, 659
KNIGHTLEY, Philippe, 613
KOENIG, Pierre (général), 523
KOULAKSSIS, Ahmed, 234, 244, 439, 442
KRIM, Belkacem (colonel), 483, 486, 490, 491, 554, 650
KSENTINI, Rachid, 621

L

LABOUBÉE, Simon, 229
LABOURET, Henri, 422
LACAZE, André, 566
LACHERAF, Mostefa, 26, 42, 63, 100, 237, 238, 497
LACOSTE, Robert, 483, 488, 497, 499, 516, 520, 555, 639
LACOSTE, Yves, 269, 274
LACOUTURE, Jean, 637
LACROIX, Annick, 570, 575, 687
LACROIX, Frédéric, 132
LADLANI, Amar (dit Kaddour, Salah ou Pedro), 580
LAFERRIÈRE, Alfred, 162, 163
LAFERRIÈRE, Édouard, 163, 186, 187
LAFFITTE, Robert, 423
LAFFONT, Robert, 141, 582, 617, 636, 683
LAGAILLARDE, Pierre, 619
LAÏD AL-KHALIFA, Mohamed, 621, 622

LAINÉ, Rémi, 519
LAKHAL, Mostefa (commandant), 648
LAKHDAR, Hadj, 512
LAKHDARI, Samia, 485
LALLEMAND, Léon (général), 50
LAMARI, Mohammed (général), 670
LAMARI, Smaïl (dit Smaïn, général), 670
LAMBERT-BEY, Charles Joseph, 153
LAMBRECHT, Félix, 216
LAMINE DEBAGHINE, Mohamed (docteur), 340, 475, 511, 652
LAMORICIÈRE (JUCHAULT DE), Louis (général), 29, 47, 128
LAMOUDI, Lamine, 437
LAMOURI, Mohammed, 487, 489
LAMRANI, Laïd, 551
LANGERON, Roger, 379
LANZA, Giovanni, 197
LAPASSET, Ferdinand (général), 132, 204
LAPERRINE, François-Henry (général), 268
LA PORTE DU THEIL (DE), Joseph (général), 382
LARCHER, Émile, 164, 166, 169, 203, 211, 292, 374
LARIBI, Ghanem, 120, 687
LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (DE), Frédéric Gaëtan, 53
LA ROCQUE (DE), François (colonel), 408
LAROUI, Abdallah, 97, 309, 334
LARTÉGUY, Jean, 617
LA RUË (DE), Aristide (général), 62, 132
LATHUILLIÈRE, Marcel, 629
LATTRE DE TASSIGNY (DE), Jean (général), 459, 460
LAUDENBACH, Roland, 617, 618, 619
LAUNAY, Michel, 428
LAURENS, Henry, 155
LAURENS, Sylvain, 589
LAVAL, Pierre, 326
LAVERAN, Charles, 272
LAVIE, Marcel, 504
LAVIGERIE, Charles Martial (Mgr), 131, 173, 200, 287
LEBJAOUI, Mohamed, 487, 538, 580
LECA, Jean, 683
LE CORBUSIER (Charles-Édouard JEANNERET-GRIS, dit), 629
LE COUR GRANDMAISON, Olivier, 63, 130, 167, 206
LEFÉBURE, Adolphe, 39, 169, 194
LEFEUVRE, Daniel, 366, 369
LEFÈVRE, Bernard, 642
LÉGER, Alain, 620
LÉGER, Paul-Alain (capitaine), 499

LEGEY, Françoise, 289
LE HON, Léopold, 192
LEIRIS, Michel, 35
LEJEUNE, Max, 557
LEMARCHAND, Jacques, 614
LE MASSON, Yann et Olga, 598
LÉONARD, Roger, 480, 495, 496
LE PAUTREMAT, Pascal, 380
LE PEN, Jean-Marie, 678
LÉPINE, Louis, 162, 163, 169, 186
LEROUX, Denis, 526, 687
LEROY, Michel, 220, 353, 642
LEROY-BEAULIEU, Paul, 220, 353
LESCURE (DE), Pierre, 614
LESSEPS (DE), Ferdinand, 49, 51, 125
LESTRADE CARBONNEL, André, 504
LEVALLOIS, Anne, 134
LEVALLOIS, Michel, 131, 134, 687
LEVISSE-TOUZÉ, Christine, 382, 386
LIAUZU, Claude, 195, 200
LIECHTI, Alban, 598
LINDON, Jérôme, 598, 615, 616, 618
LORCERIE, Françoise, 375
LORCIN, Patricia, 70
LOTFI (colonel), 499, 538
LOUAÏL, Mohammed, 625
LOUANCHI, Salah, 580
LOUBET, Émile, 223, 254, 300
LOUIS-PHILIPPE I^Er, 25, 26, 31, 33, 45, 58, 61, 129, 132
LOUNISSI, Hamdan (cheikh), 237
LUCA, Lionnel, 682
LUCAS, Philippe, 23
LUIZARD, Pierre-Jean, 211, 212, 332
LUMUMBA, Patrice, 500
LUTAUD, Charles, 187, 257, 355
LYAUTEY, Hubert (général), 231, 284, 297, 300, 306, 309, 312, 336, 430, 441, 452, 453, 454, 455, 456, 457

M

MAC-MAHON (DE), Patrice (maréchal), 51, 79, 80, 99, 107, 132, 255, 256, 257, 512
MACMASTER, Neil, 539, 545, 584, 605, 687
MAGINOT, André, 209

MAHÉ, Alain, 107, 108, 119, 177, 178, 353, 539
MAHIOU, Ahmed, 671, 683
MAHSAS, Ahmed, 495, 609
MAILLOT, Henri, 115, 119, 550, 597
MALEK, Redha, 492, 538
MALLARMÉ, Stéphane, 296
MALTI, Hocine, 553, 558, 687
MALVY, Louis, 454
MAMERI, Khalfa, 608, 610
MAMET, Pierre, 598
MAMMERI, Mouloud, 615, 688
MANCERON, Gilles, 9, 11, 526, 605, 637
MANDELA, Nelson, 656, 662
MANDOUZE, André, 484, 615, 638, 639, 640
MANESSIER, Alfred, 627
MANEVY, Alain, 616
MANGIN, Charles (général), 188
MARÇAIS, Philippe, 285
MARÇAIS, William, 239, 282, 283
MARCHAL, Charles, 186, 253
MARCHAND, Max, 500, 683
MARGUERITTE, Jean-Auguste (général), 263
MARION, Amédée, 79
MARMIÉ, Nicolas, 321, 457
MAROUF, Nadir, 419, 422, 687
MARQUET, Adrien, 381
MARSEILLE, Henri, 256
MARSEILLE, Jacques, 331, 366, 369
MARTIMPREY (DE), (général), 49
MARTIN, Henry (général), 503
MARTIN, René, 384
MARTINEAU, Alfred, 237
MARTINO, Pierre, 372
MARX, Karl, 120
MARYNOWER, Claire, 401, 687
MASCHINO, Maurice, 617, 618
MASCOLO, Dionys, 600, 614, 618
MASPERO, François, 11, 23, 26, 43, 63, 88, 238, 289, 309, 334, 335, 362, 457, 499, 500, 532, 545, 598, 613, 617, 618, 620
MASPÉTIOL, Roland, 368, 471
MASQUERAY, Émile, 276, 353, 422, 423, 424
MASSARD, Émile, 377, 378, 380, 595
MASSARD-GUILBAUD, Geneviève, 380, 595
MASSENET, Michel, 616
MASSIGNON, Louis, 139, 141

MASSU, Jacques (général), 485, 488, 498, 541, 636
MATTÉI, Georges Mathieu, 500, 598
MAUNIER, René, 374
MAUPASSANT (DE), Guy, 159
MAURIAC, François, 496, 596
MAUSS-COPEAUX, Claire, 481
MAYER, René, 512
MBEMBE, Achille, 509
MCDOUGALL, James, 387, 392, 687
MÉCHATI, Mohamed, 582
MÉDIÈNE, Mohammed (dit Tewfik, général), 670
MEDJAOUI, Abdelkader, 237
MÉHÉMET ALI, 28, 46, 125, 134, 151, 152
MEKHALED, Boucif, 507
MÉLIA, Jean, 374, 375
MELLAH, Ali (colonel, dit Si Chérif), 498
MELLINET, Émile Henry (lieutenant-colonel), 47
MEMMI, Albert, 334, 498
MENDÈS, Catulle, 296
MENDÈS FRANCE, Pierre, 484, 496, 658, 661
MENOUAR, Abdelaziz, 577
MERAD, Ali, 392, 408
MERCIER, Gustave, 370, 371, 375
MERDACI, Abdelmadjid, 422
MERIWETHER, Margaret L., 363
MERLAUD-PONTY, William, 312
MERLE, Isabelle, 206
MERLE, Robert, 459
MEROUCHE, Lemnouar, 23, 89, 94, 165, 687
MESLI, Choukri, 625, 626
MESSALI HADJ, 10, 324, 334, 338, 340, 341, 344, 345, 348, 349, 350, 357, 380, 382, 391, 393, 394, 395, 396, 397, 399, 403, 409, 434, 435, 437, 443, 445, 449, 457, 474, 479, 481, 494, 495, 496, 498, 502, 503, 511, 534, 536, 547, 548, 551, 553, 577, 578, 579, 581, 582, 593, 596, 597, 615, 652
MESSAOUDI, Alain, 37, 282, 285, 687
MESSIMY, Adolphe, 230, 300
MEYNIER, Gilbert, 13, 183, 229, 234, 239, 244, 256, 258, 259, 260, 320, 340, 439, 442, 481, 485, 489, 490, 514, 533, 539, 552, 553, 580, 582, 591, 595, 606, 665, 683, 687
MEYNIER, Octave (général), 440
MICHAUX-BELLAIRE, Édouard, 244, 249
MICHEL, Andrée, 595
MICHELET, Edmond, 499
MICHELETTI, Charles, 643
MICHELIN, Édouard, 283
MICHELIN, Henri-Joseph, 235, 237

MIGNOT, André, 566
MILLERAND, Alexandre, 347
MILLIOT, Benjamin, 289
MIQUEL, André, 155
MITTERRAND, François, 480, 496, 501, 513, 678, 680
MOHAMMED, Sidi (sultan), 304
MOHAMMED V (Sidi Mohammed BEN YOUSSEF, dit), 498
MOHAND-AMER, Amar, 558, 564, 687
MOLLET, Guy, 483, 484, 497, 498, 515, 555, 557, 597, 638, 639
MONNEROT, Guy, 508, 512
MONTAGNAC (DE), Lucien (lieutenant-colonel), 47, 59
MONTANER, Raymond (capitaine), 584, 585
MONTHERLANT (DE), Henry, 421
MONTOUCHET, Monique, 274
MONTOY, Louis-Pierre, 244
MORAND, Marcel, 291, 292, 360, 374
MORICE, André, 487, 613, 655
MORIN, Edgar, 597
MORIN, Jean, 500
MORINAUD, Émile, 186, 253
MORIZOT, Jean, 259, 260
MOSTEFAÏ, Chawki, 492
MOSTEFAÏ, El-Hadi, 399
MOUREAU, François, 149
MOUTET, Marius, 239, 355, 440
MSELLATI, Henri, 410, 411
MULLER, Jean, 598, 616
MUSSARD, Christine, 278, 687
MUTIN, Georges, 274
MZALI, Mohamed Salah, 137

N

NACCACHE, Edgar, 626
NACIB, Youssef, 683
NADIR, Ahmed, 30
NAEGELEN, Marcel-Edmond, 469, 495
NAPOLÉON III, 35, 38, 48, 49, 50, 68, 77, 78, 79, 81, 107, 124, 126, 132, 134, 179, 191, 293, 306, 439
NASSER, Gamal Abdel, 456, 497, 562, 644, 646, 647, 648, 650, 657
NAULIN, Stanislas (général), 454
NÉGRIER (DE), Oscar (colonel), 43, 185
NEKKACH, Mohamed, 431
NEVEU (DE), François-Édouard (commandant), 132

NEZZAR, Khaled (général), 670, 681
NIL ROBIN, Joseph (colonel), 105, 109
NIXON, Richard, 659
NKRUMAH, Kwame, 662
NOLLEZ-GOLDBACH, Raphaëlle, 582
NORDMAN, Daniel, 110, 113
NOUSCHI, André, 40, 94, 105, 108, 118, 119, 175, 176, 182, 183, 189, 194, 269, 274, 687

O

OLIER, Jean, 164, 166
ORTIZ, Joseph, 642
OUALI, Bennaï, 474
OUAMRANE, Amar (colonel), 483, 486, 517, 608, 609
OUENNOUGHI, Melica, 108
OUETTAR, Tahar, 621, 623
OULD AOUDIA, Salah, 500
OULD HAMOUDA, Amar, 474
OULD MORSLY, Taïeb, 240
OULEBSIR, Nabila, 180
OU RABAH, Oulid, 46
OUSSEDIK, Omar, 606, 662
OUYAHIA, Si Ahmed, 106
OUZEGANE, Amar, 625

P

PACHA, Ibrahim, 151, 152
PACHA, Ismaïl, 155
PACHA, Mustapha (dey), 93
PAGAT, Maurice, 598, 616
PAGÈS, Pierre, 381
PAINLEVÉ, Paul, 453, 455
PAJAUD, Henri, 617
PANIJEL, Jacques, 598
PAPON, Maurice, 499, 602, 604
PÂRIS DE BOLLARDIÈRE, Jacques (général), 498, 598
PARLANGE, Georges (général), 513
PASQUA, Charles, 679, 681
PASSY, Hippolyte, 54
PAULIAT, Louis, 192
PÉJU, Marcel, 599, 618
PÉJU, Paulette, 605

PÉLISSIER, Aimable (maréchal), 30, 32, 47, 60, 77, 79, 132, 191, 262
PÉREZ, Jean-Claude, 641
PERIER, Joanny, 86, 87
PÉRIÈS, Gabriel, 532
PERRIN, Maurice, 640
PERRON, Nicolas, 153
PERROT, Marie, 480, 616
PERROUX, François, 672
PERVILLÉ, Guy, 340, 386, 446, 487
PÉTAIN, Philippe (maréchal), 340, 347, 350, 381, 382, 383, 408, 454, 455, 456
PEYERIMHOFF (DE), Paul, 194, 198
PEYROULOU, Jean-Pierre, 7, 19, 319, 345, 466, 502, 507, 688
PEYROUTON, Marcel, 445
PFLIMLIN, Pierre, 488
PHÉLINE, Christian, 249, 255, 688
PINEAU, Christian, 648
PIVERT, Marceau, 394
PLANCHE, Jean-Louis, 180, 466, 507
POINCARÉ, Raymond, 241, 355
POLIGNAC (DE), Jules-Auguste, 25, 554
POMPIDOU, Georges, 500
PONTECORVO, Gillo, 486, 543
POPIE, Pierre, 640
POUILLON, Fernand, 628, 629, 632, 633
POUILLON, François, 124, 127, 285, 293, 296, 299, 688
POUJOULAT, Joseph, 26, 32
POUTEAU, Micheline, 596, 601
PRENANT, André, 10, 172, 269, 274
PRIMO DE RIVERA, Miguel (général), 453, 454, 455, 456
PROCHASKA, David, 180
PRUVOST, Lucie, 545
PUCHEU, Pierre, 368, 385

Q

QUEMENEUR, Tramor, 595, 688
QUINT, Léon-Pierre, 614

R

RACIM, Mohammed, 285, 293, 624, 625
RACIM, Omar, 240, 624
RAFFINI, Georges, 551

RAGER, Jean-Jacques, 234, 245, 246, 249
RAHAL, Abdellatif, 300
RAHAL, Malika, 443, 473, 688
RAHMANI, Abdelkader (lieutenant), 461
RAMBAUD, Alfred, 276
RAMDANE, Mohamed Salah, 621
RANDAU, Robert, 372, 374
RANDON, Jacques Louis (maréchal), 41, 48, 49, 99, 117, 118, 138
RECHAM, Belkacem, 457, 462, 688
RÉGIS, Marcel, 401
RÉGIS, Max, 163, 186, 221
REGNAULT, Eugène, 308
RÉGNIER, Marcel, 122, 338, 349
REKIBI, Abdallah, 621, 624
REMAOUN, Hassan, 9, 11
RENAN, Ernest, 282
RENKEN, Frank, 683
RENOIR, Jean, 330, 348
RENUCCI, Florence, 289, 292, 688
RÉVOIL, Paul, 187, 252, 253, 254
REY, Benoist, 618
REY-GOLDZEIGUER, Annie, 38, 40, 77, 81, 134, 345, 386, 466, 507
RICHARD, Marthe, 418
RINN, Louis, 37, 42, 108, 112, 225, 228
RIOT-SARCEY, Michèle, 33, 130
RIVET, Daniel, 27, 149, 303, 309, 324, 325, 326, 335, 457, 688
RIVET, Paul, 422
RIVIÈRE, Auguste, 122, 123
RIVIÈRE, Georges-Henri, 422
RIVIÈRE, Thérèse, 422, 423, 424, 425
RIVOIRE, Jean-Baptiste, 683
ROBBE-GRILLET, Alain, 617
ROBERT-GUIARD, Claudine, 35, 181, 182, 195, 200
ROBIN, Marie-Monique, 105, 532
ROBLÈS, Emmanuel, 615, 638
ROCARD, Michel, 499
ROCHE, Anne, 375
ROCHEGROSSE, Georges, 296
ROCHES, Léon, 125
ROOSEVELT, Theodore, 308
ROSENBERG, Clifford, 375, 380, 688
ROTMAN, Patrick, 601
ROUANET, Jules, 420
ROUS, Jean, 615
ROUSSEAU, Arthur, 164, 169

ROUSSET, Camille, 26
ROVIGO (DE) (général Anne-Jean-Marie-René SAVARY, duc), 26, 45, 53, 61
ROY, Jules, 619
ROZET, Albin, 188, 192, 203, 239, 253
RUEDY, John, 58

S

SAADA, Emmanuelle, 70, 413, 417, 440, 630, 631, 633
SAÂDALLAH, Aboul Kassem, 623
SAÂDI, Yacef, 485, 486
SADE (DE), Xavier, 54
SADOK, Hadj, 508, 512
SAFAR ZEITOUN, Madani, 633
SAGAN, Françoise, 614, 617
SAHLI, Chérif, 11, 615
SAÏD, Edward, 153, 541
SAÏD, Mohammedi (colonel, dit Si Nacer), 498, 533, 535
SAÏD, Nouri, 646
SAÏL, Mohamed, 577
SAINT-ARNAUD (DE), Achille (maréchal ; Armand-Jacques Leroy, dit), 30, 32, 47, 48, 63, 503
SAINTE-MARIE, Alain, 77, 81
SAINT-SAËNS, Camille, 420
SAINT-SIMON (comte Claude Henri DE ROUVROY DE), 131
SALAH, Si (Mohammed Zaâmoum, dit), 491
SALAN, Raoul (général), 488, 491, 492, 497, 499, 501, 523, 530, 541, 542, 643
SALHI, Mohammed Brahim, 103, 109, 688
SAMBRON, Diane, 363, 545
SARI, Djilali, 41, 77, 81, 83, 88, 431
SARKOZY, Nicolas, 679, 682
SARTRE, Jean-Paul, 600, 617
SATOR, Kaddour, 445, 550
SAURIN, Jules, 196
SAVARY, Alain, 537
SAVORGNAN DE BRAZZA, Pierre, 51
SAYAD, Abdelmalek, 328, 589, 590, 595
SBAÏHI, Mohamed, 508, 513
SCHIAFFINO, Laurent, 469
SCHŒLCHER, Victor, 353
SCHUSTER, Jean, 600
SCIOLDO-ZÜRCHER, Yann, 564, 569, 575
SEFERDJELI, Ryme, 359, 546, 688
SEGHERS, Pierre, 614
SEIGNOURET (préfet), 257

SÉKOU TOURÉ, Ahmed, 662
SÉNAC, Jean, 625, 627
SENOUSSI, Abdallah, 650
SERGENT, Edmond et Étienne, 274
SERGENT, Pierre, 619
SERMAN, William, 130
SERVAN-SCHREIBER, Jean-Jacques, 619
SERVIER, Jean, 635
SESSIONS, Jennifer, 34, 58, 64, 70, 265, 688
SÉVEGRAND, Martine, 640
SGROÏ-DUFRESNE, Maria, 123
SIBEUD, Emmanuelle, 265, 310, 688
SIBLOT, Paul, 165
SI CHÉRIF, Larbi, 498, 522
SIDI BOUMEDIENE, Rachid, 393, 633
SIGNORET, Simone, 600
SI LARBI (dit Boualem), 435
SILVESTRE, Fernández (général), 452
SIMON, Catherine, 575, 601
SIMON, Jacques, 379
SIMONIN, Anne, 620
SINGARAVÉLOU, Pierre, 277
SIVAN, Emmanuel, 439, 476
SIVERS (VON), Peter, 177
SOLUS, Henry, 290
SOUFI, Fouad, 11, 12, 493
SOUICI, Abdelkrim, 580
SOULT, Jean-de-Dieu (maréchal), 29, 61, 73, 121
SOURDIVE, Philippe, 631
SOUSTELLE, Jacques, 423, 483, 484, 496, 520, 619
SPIELMANN, Victor, 374, 433, 440, 441
SPILLMANN, Georges, 512
SPIVAK, Gayatri Chakravorty, 137, 141
SPRECHER, Jean, 640
STAËL (DE), Nicolas, 626
STEEG, Théodore, 355, 370, 455
STIBBE, Pierre et Renée, 484
STORA, Benjamin, 8, 27, 328, 380, 393, 397, 411, 439, 446, 553, 677, 682, 683, 688
STORA-LAMARRE, Annie, 292
SUDRY, Yves, 637
SULIMANE, Khemili Mohamed, 376
SULLIVAN, Antony Thrall, 63
SUSINI, Jean-Jacques, 492, 641

T

TAITHE, Bertrand, 41
TALEB-BENDIAB, Abderrahim, 404
TARAUD, Christelle, 362, 363, 416, 418, 688
TARDIEU, André, 326
TARTING, Christian, 375
TATSITSA, Jacob, 532
TEBESSI, Larbi (cheikh), 391, 551
TEGUIA, Mohammed, 9
TEITGEN, Paul, 598
TEMIME, Émile, 198, 200, 595
TEMIMI, Abdeljelil, 63, 113, 136, 137
TEMLALI, Yassin, 620, 688
TENGOUR, Ouanassa Siari, 7, 12, 19, 235, 255, 465, 508, 514, 688
TERCE (capitaine), 505
THÉNAULT, Sylvie, 7, 19, 35, 159, 168, 200, 206, 341, 481, 573, 575, 582, 643, 688
THIBAUD, Paul, 598
THIERS, Adolphe, 56, 216, 283
THOBIE, Jacques, 315
THOMAS, Ambroise, 283
THOMAS, Martin, 315, 657
THOMSON, Gaston, 252
THOREZ, Maurice, 349
THROCKMORTON, Peter, 610, 611, 612, 613
THUVENY, Auguste, 640
TILLION, Germaine, 363, 422, 423, 425, 592, 616
TIRMAN, Louis, 162, 167, 185, 217, 220
TITO (Josip BROZ, dit), 650, 659
TIXIER, Adrien, 345, 351, 504
TOCQUEVILLE (DE), Alexis, 27, 29, 47, 57, 97
TODOROV, Tzvetan, 148, 149
TOLSTOÏ, Léon, 154
TRAVERSO, Enzo, 61
TRÉZEL, Camille Alphonse (général), 46
TRINQUIER, Roger (colonel), 485, 528, 530, 531, 619
TRUMAN, Harry S., 652
TRUMBULL IV, George R., 224, 228, 688
TRUMELET, Corneille (colonel), 272
TRUMPENER, Ulrich, 234
TUBERT, Paul (général), 503
TUCKER, Judith, 363
TUDESQ, André-Jean, 25

TURIN, Yvonne, 86, 88, 289

U

URBAIN, Ismaÿl, 38, 79, 131, 134
URVOAS, Jean, 598

V

VAILLANT-COUTURIER, Paul, 442
VAÏSSE, Maurice, 526
VALÉE, Sylvain Charles (général), 46, 97
VALENSI, Lucette, 23
VALETTE, Jacques, 269, 539
VALLOTTON, François, 620
VANDELBOURG (DE), Robert, 372
VAN STAËVEL, Jean-Pierre, 75, 76
VARNIER, Maurice, 246, 247
VASTO (DEL), Lanza, 616
VATIN, Jean-Claude, 23, 683
VAUJOUR, Jean, 588
VAUTIER, René, 598
VAYSSETTES, Eugène, 22
VERMEREN, Hugo, 194, 688
VIDAL DE LA BLACHE, Paul, 276, 330
VIDAL-NAQUET, Pierre, 9, 532, 581, 598, 601, 616, 620
VIGNES, Kenneth, 167
VILLARD, René, 642
VILLATE, Laurent, 162
VILLATOUX, Marie-Catherine et Paul, 532
VILLEPIN (DE), Dominique, 679
VILLERS (DE), Gauthier, 683
VILLOT, Étienne (lieutenant-colonel), 87, 88
VINCE, Natalya, 546, 547
VINCENT, Bernard, 149
VIOLLETTE, Maurice, 327, 330, 337, 338, 347, 348, 349, 357, 358, 362, 370, 373, 374, 395, 398, 400, 403, 404, 440, 444, 478, 638
VITAL, Auguste, 86, 87, 132
VIVIANI, René, 230
VOLDMAN, Danièle, 628, 633, 688

W

WACHTEL, Nathan, 143, 149
WAGENBACH, Klaus, 620
WAILLE, Franck, 375
WALDECK-ROUSSEAU, Pierre, 222, 253
WARNIER, Auguste, 40, 41, 51, 61, 79, 117, 133, 174, 185, 190, 191
WEIL, Patrick, 211, 218
WEINBRENNER (lieutenant), 185
WESTAD, Odd Arne, 663
WEYGAND, Maxime (général), 341, 368, 382, 383, 384, 385
WOLFF, Marie Anne, 283
WOODROW WILSON, Thomas, 188, 243, 321, 347, 441, 442

Y

YACINE, Tassadit, 114, 688
YACONO, Xavier, 22, 82, 85, 88, 196, 200, 470
YAFIL, Edmond, 420
YOUSSEF, Moulay, 308, 452, 453, 454, 455, 456

Z

ZABANA, Ahmed, 497, 623
ZAGHLUL, Saïd, 155
ZAKARIA, Moufdi, 621, 622
ZAMOUM, Ali, 539
ZANNETACCI, 256
ZAYDAN, Gurgi, 154
ZBIRI, Tahar (colonel), 563
ZEDONG, Mao, 495, 526, 659
ZEGHDAR, Lahcène, 424, 425, 637, 688
ZEHOUANE, Hocine, 534, 538
ZEKRI, Ibnou, 388
ZELLER, André (général), 491
ZERGUINI, Mohamed (colonel), 681
ZÉROUAL, Liamine (général), 667, 674
ZIGHOUT, Youssef, 481, 483, 496, 497, 511, 536
ZOUZOU, Abdelhamid, 260
ZUBAIRI, Mohamed Larbi, 137
ZYTNICKI, Colette, 285

Notes

*. Afin de simplifier la lecture des recherches indexées, tapez ou copiez-collez dans l’outil recherche le nom de l’item choisi.